JUILLET 2023

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU MARDI 27 JUIN 2023

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 10 juillet 2023
www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin – Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sommaire des délibérations de l’Assemblée Plénière du 27 juin 2023

1 - RAPPORT/DGARS /N°113544 DAP2023_0001.....
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 OCTOBRE 2022

2 - RAPPORT/DGSSAC /N°113799 DAP2023_0002.....
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

3 - RAPPORT/RSDF /N°113750 DAP2023_0003.....
OBJET : BUDGET 2023 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

4 - RAPPORT/RSDF /N°113748 DAP2023_0004.....
OBJET : COMPTES DE GESTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

5 - RAPPORT/RSDF /N°113747 DAP2023_0005.....
OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

6 - RAPPORT/DGS /N°114194 DAP2023_0006.....
OBJET : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 DE LA RÉGION RÉUNION

7 - RAPPORT/DGARS /N°114180 DAP2023_0007.....
OBJET : RAPPORT D’ACTIVITÉ 2022

8 - RAPPORT/RSDF /N°113752 DAP2023_0008.....
OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AJUSTEMENT DE RECETTES

9 - RAPPORT/DDDAMT /N°113646 DAP2023_0009.....
OBJET : MISE À JOUR DU SAR 2011 SUITE AU JUGEMENT D'ANNULATION PARTIELLE DE SA MODIFICATION

10 - RAPPORT/RSDRH /N°114164 DAP2023_0010.....
OBJET : CREATION DE POSTES

11 - RAPPORT/RDSAP /N°113489 DAP2023_0011.....
OBJET : ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEREMA

12 - RAPPORT/RSDAJC /N°113415 DAP2023_0012.....
OBJET : DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES - INFORMATION SUR LES ACTIONS EN JUSTICE

13 - RAPPORT/RSDAJC /N°113806 DAP2023_0013.....
OBJET : AJUSTEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL POUR ESTER EN JUSTICE

14 - RAPPORT/DGARS /N°113645 DAP2023_0014.....
OBJET : REMPLACEMENT D'UN ÉLU EN COMMISSION SECTORIELLE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0001

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGARS / N°113544
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0001
Rapport /DGARS / N°113544

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 OCTOBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGARS / 113544 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 28 octobre 2022, ci-joint.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

ASSEMBLEE PLENIERE du 28 OCTOBRE 2022
à 9h00 sous la présidence de
Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO :

Bonjour toute la société du Conseil Régional ; mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ainsi que l'usage l'exige, je déclare ouverte cette session du Conseil Régionale et je demande à **Monsieur Patrice BOULEVART** de bien vouloir procéder à l'appel nominal. **Patrice BOULEVART**, tu as la parole.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Donc, je vais procéder à l'appel.

ABMON-ÉLIZÉON Liliane	**Présente**
AHO-NIENNE Sandrine	**Absente**
ANNETTE Christian	**Présent**
BADAT Rahfick	**Présent**
BAREIGTS Ericka	**Présente**
BELLO Huguette	**Présente**
BERTILE Wilfrid	**Présent**
BOULEVART Patrice	**Présent**
CESARI Maya	**Absente**
CHABRIAT Jean-Pierre	**Présent**
CHANE-HONG Régine	**Présente**
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	**Présente**
CHANE-TO Marie-Lise	**Présente**
CORBIÈRE Evelyne	**Présente**
COSTES Yolaine	**Présente**
GIRONCEL DAMOUR Nadine	**Présente**
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	**Présente**
HOARAU Denise	**Absente**
HOARAU Fabrice	**Présent**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

HOARAU Jacquet	**Présent**
LAGOURGUE Jean-Louis	**Absent**
LEBRETON Laëtitia	**Présente**
LEBRETON Patrick	**Présent**
LOCAME VAISSETTE Patricia	**Présente**
MAILLOT Frédéric	**Représenté par Madame Céline SITOUZE**
MARATCHIA Jean-Bernard	**Présent**
MOREL Jean-Jacques	**Présent**
NABÉNÉSA Karine	**Présente**
NATIVEL Lorraine	**Présente**
NIRLO Richard	**Présent**
OMARJEE Normane	**Présent**
PAYET Johnny	**Absent**
PICARDO Bernard	**Procuration à M. Jacquet HOARAU**
PLANTE Pascal	**Présent**
POINY-TOPLAN Stéphanie	**Présente**
PROFIL Patricia	**Présente**
RAMASSAMY Nadia	**Absente**
RAMAYE Amandine	**Absente**
RAMIN Sabrina	**Absente**
RATENON Jean-Hugues	**Absent**
SIHOU Mickaël	**Présent**
SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Procuration à M. Normane OMARJEE**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Procuration à M. Patrick LEBRETON**

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BOULEVART**. Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, notre Assemblée peut valablement délibérer. Et je salue, tout d'abord, la présence des Conseils consultatifs. Je vous remercie pour vos différentes contributions qui nous ont été remises hier. Je remercie également l'ensemble de mes

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

collègues. Et bien sûr, je remercie l'ensemble des services de la Région pour leur travail remarquable.

Et je vais passer aux motions. Nous avons reçu 4 motions : 2 motions déposées par Monsieur **Michel VERGOZ** et 2 motions déposées par le **Groupe Majoritaire**. Je demande, donc, à leurs auteurs et je vais demander, pour le Conseil Régional de La Réunion et pour le Groupe Majoritaire, je vais donner la parole à **Patrice BOULEVART** pour une motion ayant trait au réseau ferroviaire à La Réunion. Et je demanderai aux Services de distribuer aussi à l'ensemble des Conseillers Régionaux la tribune qui a été co-signée par l'ensemble des Présidents de Conseil Régional de la France hexagonale et des Outre-mers. La parole est à **Patrice BOULEVART**.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Je vous remercie Madame la Présidente. Le Conseil Régional de La Réunion, siégeant à l'Assemblée plénière du 28 octobre 2022,

- Considérant les situations de « comas circulatoires » de plus en plus fréquentes à La Réunion en raison de la politique passée du « tout-automobile », de l'accroissement de la population, de la croissance économique et de la séparation entre les pôles de formation d'activités et les zones d'habitat qui occasionnent de nombreux et fréquents déplacements ;
- Considérant que La Réunion reste écartée des aides de l'État dédiées au réseau ferroviaire ainsi que des investissements européens du « mécanisme pour l'interconnexion en Europe » en raison notamment de son insularité et de son positionnement ultrapériphérique ;
- Considérant l'Ordre du Jour de l'Assemblée plénière consacré notamment au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 dans lequel la problématique de la mobilité occupe une place centrale ;
- Considérant l'appel des Présidents des 15 Régions de France en date du 22 octobre 2022, signé notamment par Madame **Huguette BELLO**, Présidente du Conseil Régional de La Réunion demandant un new deal ferroviaire en investissant entre 2023 et 2033 la somme de 100 milliards d'euros en provenance de l'État, de l'Union Européenne, de la SNCF et des Collectivités locales ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

- Rappelle l'impérieuse nécessité au Plan global d'investir dans le transport ferroviaire afin de répondre au besoin de mobilité des populations par un moyen de transport décarboné, respectueux de l'environnement ;
- Souhaite que cette nécessité soit confortée par les prochains États Généraux de la mobilité ;
- Demande à l'État et à l'Union Européenne de cofinancer à La Réunion, terre de France et d'Europe, la construction d'un réseau ferroviaire, non seulement dans un souci d'égalité avec les autres citoyens français et ressortissants européens mais aussi absolument nécessaire au fonctionnement du territoire insulaire et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Monsieur VERGOZ** pour sa motion institutionnelle.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame la Présidente. Alors, la première motion – si vous permettez – ça sera sur la réforme des lycées professionnels. C'est une motion que je présente au moment où la concertation s'ouvre sur la réforme des lycées professionnels qui touchent 600 000 lycéens en France – une quinzaine de milliers à La Réunion ;

- Considérant cette réforme comme un engagement de campagne fort du candidat Emmanuel MACRON, devenu Président de la République ;
- Considérant l'objectif d'en faire une filière d'excellence choisie par notre jeunesse plutôt que d'un « choix par défaut » subi par elle ;
- Considérant les multiples intérêts de la Région Réunion à se mettre en première ligne sur cette réforme compte tenu de ses compétences en matière de formation et d'apprentissage, de ses responsabilités dans la construction, la maintenance et le fonctionnement des lycées ainsi que sur l'avenir de notre jeunesse frappée par un taux de chômage 3 fois supérieur à celui de l'hexagone ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

- Considérant l'entrée en vigueur progressive de cette réforme qui devrait être lancée dès la prochaine rentrée en 2023 et
- Considérant la carte des formations à construire en adéquation avec les besoins du monde du travail, après la plus large concertation et en transparence avec tous les acteurs de l'éducation et de l'économie sur le bassin d'emploi,

la Région Réunion appelle à la mobilisation de toutes les parties prenantes de cette réforme pour sa réussite nécessaire et indispensable après les résultats trop souvent décriés laissant prospérer l'idée injuste que la filière professionnelle serait une « voie de garage » alors que nombre de secteurs dans notre société manquent de salariés et autres responsables qualifiés.

Madame Huguette BELLO :

Je vais donner la parole à **Patrick LEBRETON** pour la motion relative au classement de La Réunion en zone tendue en matière de logement.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Motion relative au classement de La Réunion en zone tendue en matière de logement.

Le Conseil régional de La Réunion siégeant en séance plénière le 28 octobre 2022,

- Considérant le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements à La Réunion où les besoins sont estimés à 7 700 par an jusqu'en 2035 ;
- Considérant les grandes difficultés d'accès au logement qui en résultent pour de larges fractions de la population en raison des niveaux excessifs de loyers, des prix de vente élevés et en croissance rapide, de la pression de la demande extérieure sur le marché immobilier local ;
- Considérant les tensions sur le logement social avec 35 000 demandes de logements sociaux en instance – alors qu'on n'en a construit que 2 350 en 2021 –

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

demande l'extension à La Réunion des zones en tension avec les mesures adaptées concernant la taxation des logements vacants, les dispositifs relatifs à la durée des préavis pour les locataires, la taxation du foncier non bâti et l'encadrement des loyers.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Je donne la parole à **Monsieur VERGOZ** sur un préalable à une éventuelle réforme constitutionnelle : la suppression de l'article 72-4 de la Constitution. Vous avez la parole.

Monsieur Michel VERGOZ :

Comme vous le soulignez, Madame la Présidente, il s'agit d'une motion qui concerne une demande de suppression de l'article 72-4 de la Constitution.

Vingt ans après la dernière réforme constitutionnelle défendue par le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN sous la présidence de la République de Jacques CHIRAC en 2003, le débat revient sur la scène politique au travers de la nécessité de réformer l'article 73 en son alinéa 5.

Il apparaît important, afin de clarifier et de sécuriser les enjeux, de poser les éléments suivants comme préalables à d'éventuels débats sur le sujet.

En tout premier lieu, à chaque fois, il est nécessaire de rappeler que le débat sur le statut ne constitue pas une attente réunionnaise.

En deuxième lieu, que la question centrale qui se pose à La Réunion est celle de la défense du projet de développement durable de son territoire à partir d'éléments clés les plus largement partagés. C'est, en effet, le projet qui secrète le statut et non l'inverse.

En troisième lieu, que la décentralisation voulue par François MITTERRAND et les socialistes dès 1982, enrichie par des approfondissements successifs depuis, et

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

portée aujourd'hui par l'acceptation d'actes de différenciation des territoires, sont de réelles opportunités à saisir et à faire prospérer.

Enfin, il est impérieux d'avancer sur ce dossier en gardant toujours à l'esprit que la confiance est le principal élément à sauvegarder.

Ainsi, avant tout éventuel débat sur l'article 73, réécrit en 2003, il est primordial d'apaiser et de rassurer tous les départementalistes en demandant la suppression en tout premier lieu de l'article 72 en son alinéa 4 de la Constitution, réécrit lui-aussi en 2003.

Cet article autorise en effet, après consultation de la population, l'évolution statutaire de DOM en COM. Cet article est inutile parce qu'il n'a été réclamé jusqu'ici par aucun DOM. Cet article est dangereux par la possibilité qu'il offre de changer de statut en introduisant ainsi une instabilité institutionnelle permanente préjudiciable au climat de confiance nécessaire et indispensable à tout développement de La Réunion. Appelons tous les départementalistes au sursaut pour sa suppression préalable et incontournable pour servir la confiance si précieuse et si utile.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Ces motions seront renvoyées en Commission et sur la dernière motion présentée par **Michel VERGOZ**, je demande à **Wilfrid BERTILE** qui préside la Commission des Affaires Générales, il connaît bien le sujet, d'en débattre avec la Commission. Et puis, il faut dire aussi que moi-même j'ai été auditionnée par le Sénat sur la question et je vous ferai parvenir le compte-rendu de cette audition. Voilà. Merci à vous.

Avant de passer à l'Ordre du Jour, je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'informations concernant la vie de notre Collectivité. En premier lieu, je suis heureuse de vous informer d'une excellente nouvelle. La Commission Européenne a donné son feu vert pour le Programme Opérationnel 21-27 FEDER FSE qui vous a été présenté en Commission permanente. Je tiens donc à féliciter tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce document si important pour La Réunion. Je vous rappelle que ce

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

programme, ça n'est pas rien puisque ça représente 1 milliard 200 millions d'euros au titre du FEDER et 172 millions pour le FSE+. Nous avons désormais la responsabilité de garantir la bonne exécution de ce programme qui constitue une contribution financière décisive à la mise en œuvre de notre projet de mandature.

Je saisis l'occasion pour vous informer également des prévisions très positives concernant l'exécution du programme REACT UE, actuellement en cours grâce à la mobilisation des acteurs et de la bonne instruction des dossiers présentés par les bénéficiaires, en particulier les Communes et EPCI. Nous devrons, à la clôture de ce programme, au 31 décembre 2023, avoir pu mobiliser la totalité des 341 millions de crédits mis à disposition de La Réunion. Pas vrai, Monsieur GUILLAUMIN ? Un rapport d'information vous sera présenté à la prochaine Commission permanente.

Puisque nous évoquons les questions européennes, je vous informe également que le dossier de restructuration d'AIR AUSTRAL est actuellement en cours d'instruction par la Commission Européenne et qu'au vu des échanges intervenus, nous pouvons être raisonnablement optimistes pour une validation du dossier courant du mois de novembre.

Je souhaite également vous rendre compte de l'actualité des Régions. Une délégation de notre Collectivité a participé le mois dernier au Congrès des Régions à Vichy. Le thème central était celui des souverainetés : souveraineté énergétique, souveraineté alimentaire, souveraineté industrielle.

Dans son discours de clôture, la Première ministre a souligné qu'elle était particulièrement attachée au principe de la différenciation qui doit correspondre au nouvel acte de décentralisation attendu par les Régions.

Le 40ème anniversaire en 2023 de l'existence des Conseils Régionaux en outre-mer sera donc l'occasion de faire un bilan de ces 4 décennies de décentralisation et de dessiner les perspectives pour l'avenir face aux défis nouveaux qui sont devant nous. Dans l'immédiat, je vous informe que je réunirai la Conférence territoriale de l'Action Publique le 2 décembre prochain avec notamment, à l'Ordre du Jour, 2 dossiers importants pour lesquels l'avis de la Conférence territoriale de l'Action Publique est

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

requis : le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets et le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation.

Autre rendez-vous important, en début de l'année prochaine, les États Généraux de la mobilité. Un comité de pilotage associant la Région, les EPCI, le Département et l'État sera mis en place pour participer à l'organisation de ce débat attendu par tous les Réunionnais et qui devrait nous permettre de faire émerger les priorités réunionnaises en matière de déplacement pour les années à venir.

Enfin, je voudrais brièvement évoquer l'actualité économique récente qui a été marquée par le débat autour de la reprise de RUN MARKET. Sans s'ingérer dans la gestion de ce dossier, mais ça nous concerne tellement ; nous regardons tellement avec des yeux attentifs et des oreilles bien ouvertes, je crois que nous devons affirmer plus que jamais notre attachement au patriotisme économique réunionnais. Et je vous dis tout de suite ; on n'est pas au bout de nos peines quant à la volonté de certains de mettre la main sur les grandes entreprises réunionnaises. Je ne vous en dis pas plus.

Et donc, c'est grave et moi, je suis très inquiète. Je suis très inquiète par rapport à cela. La prise de contrôle par des intérêts extérieurs qui dépend de notre économie est un phénomène qui doit vraiment appeler notre vigilance ; nous tous, nous devons être des Réunionnais solidaires en la matière. Et donc, trop souvent largue trop rapidement le corps dans cette affaire-là. Et donc, c'est terrible. Je vous assure qu'il y a encore des choses terribles qui sont à l'horizon. Et parce qu'en le faisant, on pourrait mettre en péril tous les efforts accomplis pour développer la production locale et créer de la valeur ajoutée à notre territoire.

Moi, je pense aussi que c'est le rôle de la Région que de porter ce message. C'est le rôle de tous les élus de La Réunion. C'est le rôle de la Région. Mais c'est le rôle de tous les élus de La Réunion de porter ce message.

Sans plus attendre sinon *ma trop causé*, je vais passer à l'Ordre du Jour. Nous avons 11 dossiers dont je vous donne la lecture, 11 points qui sont à l'Ordre du Jour. Les rapports vous ont été communiqués le 14 octobre dernier.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

- Le 1er point à l'Ordre du Jour, c'est l'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 28 juin 2022.
- Le 2ème rapport, c'est le rapport Égalité Femmes / Hommes 2021.
- Le 3ème rapport, c'est le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021 ;
- Le 4ème rapport, ce sont les Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023 ;
- Le 5ème rapport, c'est le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 de la Région ;
- Le 6ème rapport, c'est le projet de Décision Modificative n° 2 au budget de l'exercice 2022 ;
- Le 7ème rapport, c'est le Personnel de la Région – la création et suppression de postes ;
- Le 8ème rapport, présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Économie Mixte des Transports, Tourisme, Équipement et Loisirs (la SEMITTEL) ;
- Le 9ème rapport, c'est le Groupement d'Intérêt Public – la réserve naturelle nationale de l'Étang St Paul – adhésion et contribution de la Région ;
- Le 10ème rapport, c'est le remplacement du 7ème vice-président au sein de la Commission Permanente et
- Le 11ème rapport, c'est le remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CAO – la Commission d'Appel d'Offres, du jury de concours, de la Commission de Délégation de service public, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Région Réunion.

Et nous allons donc démarrer par le premier point inscrit à l'Ordre du Jour. C'est **l'arrêt du procès-verbal de l'Assemblée plénière du 28 juin 2022**. Conformément à l'article L.4132-12 du CGCT, je vous propose d'arrêter ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des observations ? Vous l'avez bien lu ? Il n'y a pas d'observations. Donc, le procès-verbal est arrêté. Merci à vous. Il sera, donc, publié sur le site internet de la Région *pou voir cosa tou le monde la dit là-dedans*.

Nous passons maintenant au rapport **Égalité Femmes-Hommes 2021**. Le rapport identifie les différentes mesures relatives à l'égalité femmes-hommes prises par la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Collectivité. En tant qu'employeur, il fait l'objet dans un second volet d'une déclinaison des actions mises en œuvre à travers les différentes politiques publiques régionales : Éducation, Formation professionnelle, Aménagement du territoire, Développement Économique, Emploi, Culture, Sports.

Avant d'ouvrir les débats, j'invite la Présidente de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité à donner lecture de l'avis de la Commission. La parole est à **Madame Evelyne CORBIÈRE**.

Madame Evelyne CORBIÈRE :
Merci Madame la Présidente. La Commission Cohésion Sociale et Solidarité, lors de sa réunion en date du 21 octobre 2022 a émis un avis favorable sur le projet de rapport annuel 2021 relatif à la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques et interventions.

Elle souligne les efforts engagés par la Collectivité et notamment sur la formation et le recrutement des femmes en 2021 bien que les ratios soient encore inférieurs à la moyenne nationale, notamment dans la représentation de la catégorie A aux fonctions de conception et de direction.

La Collectivité entend contribuer à corriger les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes et à poursuivre ses efforts. La présentation de ce rapport annuel, à travers le recueil des données générées doit nous interroger et orienter nos décisions aussi bien au niveau des politiques publiques conduites par l'autorité régionale qu'au niveau interne dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

Il est, par conséquent, indispensable afin de disposer d'un état des lieux précis et circonstancié que ce rapport ne fasse pas l'objet que d'une simple obligation au sens règlementaire et d'une présentation ponctuelle mais bien d'une volonté et d'une appropriation au sein de notre organisation tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

L'égalité femmes-hommes nécessite du temps et un engagement sur le long terme. Un effort conséquent doit être consacré pour que ce principe fondamental puisse être intégré et pris en compte par toutes les directions thématiques du Conseil Régional. C'est l'engagement politique affirmé de la Collectivité régionale de faire évoluer les mentalités et favoriser une société plus inclusive et égalitaire.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame CORBIÈRE**. Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Bon *si zot y cose pas*, je vais devoir vous demander de prendre acte du rapport Égalité femmes-hommes 2021. Et nous allons passer à l'examen du rapport sur la **situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021**.

Il s'agit là, d'une présentation de la situation de la Collectivité régionale en matière de développement durable pour ces activités de 2021 conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, intégrées dans l'article L.4310-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est une obligation réglementaire qui doit intervenir préalablement au débat des Orientations Budgétaires.

Ce rapport a eu pour visée d'évaluer les actions régionales sur ses capacités à répondre aux enjeux du présent et de demain ; comment tendre à un développement raisonné, raisonnable et durable pour La Réunion ? L'extension des capacités des citoyennes et des citoyens de La Réunion est le premier objectif de la Collectivité régionale pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette évaluation nous confirme la nécessité d'opter pour une analyse transversale du développement durable pour mieux cibler la préservation de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de tendre à des objectifs de bas et post-carbone. Des progrès et des efforts sont encore à faire pour préparer les enjeux énergétiques et ainsi anticiper les enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain pour construire le demain de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Avant d'ouvrir les débats – elle n'est pas arrivée **Maya** – elle doit arriver – lecture de l'avis de la Commission, **Jean-Pierre CHABRIAT** prend le relais pour la lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

La Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique réunie le 25 octobre 2022, a pris connaissance du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Collectivité régionale pour l'année 2021.

Elle propose de poursuivre les améliorations afin que la Collectivité devienne exemplaire dans son fonctionnement interne : économie d'énergie, consommation d'eau et de carburant, tri des déchets, climatisation, etc…

Madame Huguette BELLO :

Merci Monsieur **CHABRIAT**. Nous pouvons maintenant engager le débat. *Ki ça y veut coser* ? **Madame BAREIGTS**.

Madame Ericka BAREIGTS :

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Peut-être pas sur l'ensemble des points du développement durable, parce qu'ils sont nombreux. C'est les 17 ODD qui nous sont prescrits et recommandés pour qu'on soit dans un avenir moins violent que le présent. Mais peut-être, Madame la Présidente, faire un petit point sur ce que nous sommes en passe de finaliser l'année prochaine puisque nous allons installer l'Agence Régionale de la Biodiversité avec un travail que nous avons engagé, collectif. Parce que la tâche est ardue. Elle est exigeante et elle est complexe.

Elle est ardue parce que le monde d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier – je dis une évidence – mais il y a des évidences qu'il est nécessaire de rappeler bien souvent. Parce que ce monde nouveau, en fait, interroge au-delà de nos connaissances que nous pensions avoir ou maîtriser, interroge aussi nos comportements qui sont inscrits maintenant depuis des dizaines et des dizaines d'années. Notre choix de société

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

également – nous avons fait des choix qui étaient ceux qu'ils sont avec les données que nous avions au moment où nous avons choisi. Et aujourd'hui, ce monde nouveau nous pose une nouvelle exigence vitale. Nous lisons et regardons ce qu'il se passe dans le monde et nous lisons encore aujourd'hui ce qui nous est dit sur les températures exceptionnellement exceptionnelles en France hexagonale avec +4 degrés. Nous lisons bien sûr les rapports du GIEC, nous lisons les rapports d'experts et les climatosceptiques aujourd'hui, je pense qu'ils n'ont plus à être climatosceptiques.

À ce stade, les faits et les données scientifiques attestent que nous avons blessé notre planète et que la biodiversité est absolument essentielle à notre avenir. Et donc, l'installation de cette Agence Régionale de la Biodiversité, elle est exigeante je l'ai dit et elle doit être coordonnée et collective. C'est pour ça que le processus, que nous avons engagé depuis quelques mois, met autour de la table l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens. Parce que nous n'allons pas pouvoir faire du développement durable et de la préservation de notre biodiversité si nous n'embarquons pas les citoyens. Parce que nous devons changer de comportement. Encore faut-il que les politiques publiques, toutes politiques publiques confondues, puissent offrir aux concitoyens des nouveaux modes de déplacement – c'est ce qui est l'objet de la motion présentée par la majorité tout à l'heure – que nous interrogions notre façon de nous nourrir, que nous interrogions notre façon de construire avec la construction tropicale ou la rénovation tropicale, que nous interrogions aussi notre développement humain et tout ce que nous faisons autour de la santé.

Et enfin, Madame la Présidente, ce que nous souhaitons faire avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, la coordination, la mise à plat de nos connaissances, le partage de notre connaissance et la mobilisation de l'ensemble des Réunionnais et des Réunionnaises, nous voulons le faire également au-delà des frontières de La Réunion. Il faut que nous soyons dans de la Coopération Régionale. Parce que les choses se déplacent par les airs, les choses se déplacent par les mers et par l'océan, par l'eau et nous ne pouvons pas nous dire que si nous ne devenions – et je l'espère – exemplaires à La Réunion demain, il faut que tout le bassin océanique devienne aussi exemplaire. Donc, la Coopération Régionale en ce domaine prend aussi une dimension singulière. Et La Réunion – et j'en finis par là – parce que nous avons

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

beaucoup d'atouts, nous avons notre parc régional avec 42% de notre territoire, nous avons cette biodiversité, nous avons cet endémisme qui, s'il était amené à disparaître, ferait disparaître du monde entier certaines espèces qui n'existent nulle part ailleurs.

Donc, la tâche est ardue. Elle est exigeante. Elle est ambitieuse. Et nous serons à la tâche l'année prochaine pour créer cette agence de la biodiversité.

Madame Huguette BELLO :

C'est bien vrai parce que la Coopération Régionale, on ne peut pas s'en passer parce que 35ème hotspot de la biodiversité, on l'est avec les Mascareignes, on l'est avec Madagascar. Et donc, il ne faut jamais ne pas lier cette agence avec notre environnement proche.

Voilà. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui.

Monsieur Christian ANNETTE :

Merci Présidente. Bonjour chers collègues. Alors, je vais rebondir sur ce que vient de dire **Madame BAREIGTS** pour une chose très simple, c'est-à-dire que la biodiversité à La Réunion, bien sûr, nous devons tout mettre en œuvre pour la préserver, pour la mettre en valeur. Nous devons savoir ce que nous voulons. Nous ne pouvons pas avoir un discours favorable à la biodiversité et dans les actions avoir à mener des politiques contraires. Ce que l'on voit aujourd'hui qu'on appelle les évènements climatiques extrêmes – on voit ça à la télé – mais je le dis, je le répète, ça n'arrive pas qu'aux autres et ça peut très bien arriver à La Réunion. Et nous, on est encore plus sensibles, plus fragiles parce qu'on a un tout petit territoire.

Donc, le réchauffement climatique, il faut y veiller – préservation de la biodiversité bien sûr. Et je le dis pourquoi ? Parce qu'on a engagé la révision du SAR – tout le monde le sait – tous les élus que nous sommes ici, tous le savent. Dans les Collectivités, les EPCI et les Communes, chacun a sa place, on est conscient. Et je vais revenir – donc, nous aurons des débats avec les EPCI. Nous aurons cette concertation avec chacune des Communes et si je prends la parole, c'est pour dire que nous avons régulièrement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

des échanges avec certains élus et il y a une chose qui est agitée ; il y a une chose qui fait peur à chacun. C'est cette notion que je demande à chacune et à chacun de s'approprier ; c'est la zéro artificialisation nette. C'est une condition sine qua non si on veut préserver notre biodiversité. C'est une condition sine qua non si on veut lutter aussi contre le réchauffement climatique.

Donc, que chacun à sa place s'approprie cette notion – on aura le temps d'en débattre, d'en parler – mais je crois qu'il est important aujourd'hui dans le cadre de la révision du SAR de s'arrêter quelques secondes sur cette réflexion. Voilà. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur Christian ANNETTE.** Il y a d'autres interventions ? **Madame GOBALOU.**

Madame Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ :

Merci Madame la Présidente. Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Nous sommes dans un débat qui concerne notre environnement, qui concerne notre île. Je voudrais quand même alerter les élus de l'Assemblée sur l'approche de la période cyclonique ; nous savons aussi que même en période normale, compte tenu du dérèglement climatique, notre île est concernée par des inondations – je dirais même de fortes inondations. Et là, je voudrais quand même lancer une alerte concernant cette GEMAPI, cette Gestion du Milieu Aquatique qui relève des EPCI. C'est quand même une compétence obligatoire. Et j'alerte sur ce problème puisque nous savons que certains EPCI ont mis en place, ont voté une taxe qui est quand même payée par les contribuables. Et ma question, moi, c'est sans une aide conséquente de l'État, les EPCI auront du mal justement à intervenir dans la protection des familles qui sont situées sur le littoral de l'île, des familles qui sont concernées par des radiers. Et je pense que dans ce dossier qui est quand même un thème très important pour l'avenir de notre île – la protection de notre île, il y va aussi d'alerter sur ce problème de GEMAPI.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je parle pour les 5 EPCI et souvent les moyens financiers pour ces établissements publics à fiscalité propre ne suivent pas, Madame la Présidente. C'est un gros problème que nous devons prendre à bras le corps et la période cyclonique approche et il va falloir encore trouver des solutions et des solutions n'arrivent pas quand les moyens financiers ne suivent pas. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame GOBALOU**. Je donne la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Merci Madame la Présidente. Le rapport sur le développement durable – j'aime à rappeler quand même que le développement durable se fond sur les 5 finalités qui nous préoccupent.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources est très bien encadrée maintenant par l'Agence Régionale de la Biodiversité, la lutte contre le changement climatique mais aussi – et c'est important pour nous – la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

J'aime à rappeler les objectifs qui nous donnent ensuite à tracer des routes et des trajectoires pour y arriver. Et parmi ces trajectoires et **Madame BAREIGTS** a évoqué les trajectoires concernant la biodiversité, personnellement je vais m'attacher à parler un peu de la transition énergétique. La Région est engagée dans la transition vers l'autonomie énergétique de l'île pour assurer, comme vous l'avez précisé Madame la Présidente, sa souveraineté énergétique.

Et comme pour la biodiversité, les défis sont considérables. Et le chiffre qu'il nous faut indiquer c'est que nous sommes dépendants énergétiquement à hauteur de 87% aujourd'hui vis-à-vis de l'extérieur.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

D'une façon globale, pour répondre aux orientations du développement durable du territoire, le territoire est doté de stratégies ; des stratégies qui sont encapsulées, des stratégies récursives, le Schéma d'Aménagement Régional, la Nouvelle économie, le Plan Pluriannuel de l'Énergie. Et dans ce Plan Pluriannuel de l'Énergie, il y a le Schéma Régional Biomasse. Alors, la Collectivité est engagée dans un schéma global de souveraineté énergétique et en son sein, elle a défini aussi un schéma directeur de l'Énergie de son propre patrimoine. Et il faut le souligner. Cela permet de montrer que la Collectivité est engagée au niveau territorial sur son propre patrimoine et pour montrer notamment l'exemple et en particulier, il faut le souligner, dans une politique de maîtrise de l'énergie, de sobriété énergétique au niveau des lycées notamment.

Mais par ailleurs, au niveau territorial la nouvelle mandature s'est engagée dans plusieurs actions phares. La première action, c'est le développement d'un Plan Solaire Régional de telle sorte de rendre au maximum chaque foyer autonome sur le plan énergétique, tout à la fois au niveau de l'eau chaude sanitaire que de la production électrique.

Donc, il s'agit du plan Un toit solaire pour chaque Réunionnais qui nous permettra, sur le long terme, d'amplifier notre autonomie énergétique et de faire en sorte d'améliorer notre souveraineté. Mais par ailleurs, à l'aide de la SPL HORIZON Réunion qui est aussi soutenue par les Communes et les EPCI, nous menons tout un ensemble d'actions pour améliorer, pour conforter notre autonomie énergétique et en particulier les diagnostics énergétiques pour réaliser la maîtrise de l'énergie et réaliser de la sobriété énergétique au niveau de La Réunion.

Donc, cela se traduit d'ores et déjà, comme on peut le constater, au niveau des données de l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion, par une inflexion de la demande de l'énergie électrique au niveau des particuliers. C'est-à-dire que, globalement, nous avons, de mémoire, 9 ménages de plus au niveau électrique sans augmentation significative de la demande électrique sur le réseau. Ça veut dire que, obligatoirement, il y a eu des effets positifs de la maîtrise de l'énergie sur la consommation électrique au niveau de La Réunion. Et ça, c'est important de le noter.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Par ailleurs, s'agissant de la mobilité qui est le premier poste de consommation énergétique de l'île, il faut le rappeler, des mesures sont engagées pour renforcer l'usage des mobilités durables – dossier qui est piloté de mains de maître par notre collègue **Sébastien BOULEVART** et des mesures qui sont engagées au moins, pour l'instant, à minima pour renforcer les mobilités en commun.

Alors, je le mets sous ces termes : nous voulons demain de la mobilité en commun et durable. Et cela nous permettra de diminuer notre consommation énergétique au niveau de ce premier poste qui est la mobilité.

La mobilité électrique s'installe aussi au niveau de La Réunion et je voudrais aussi souligner l'action de la Collectivité régionale – elle agit aux côtés de SIDELEC pour la mise en œuvre du réseau de recharge électrique au niveau du territoire.

Voilà. Donc, tout un certain nombre d'actions sont engagées, qui sont indiquées dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, la décarbonation de notre système au niveau de l'année 2023 – il faut le souligner, c'est important mais aussi le développement de toutes les possibilités du mix énergétique – tout d'abord et en priorité le solaire, la biomasse, l'éolien et nous n'oublions pas, bien évidemment, d'analyser en profondeur les possibilités de la production électrique à partir de la géothermie.

Par ailleurs, tous ces développements de mix énergétique d'énergies intermittentes nous obligent aussi à réfléchir sur des questions de stockage et donc sur la question du stockage hydrogène et du stockage hydraulique aussi au niveau des STEP pour l'ensemble du territoire.

Donc, tout un ensemble d'actions sont menées – la Collectivité régionale est engagée mais il est vrai que ce rapport est un rapport qui se trouve sur l'année 2021 au moment de la prise de fonction de la nouvelle majorité. Donc, il importe pour nous de dire qu'il y a des actions qui sont menées mais que notre majorité est engagée plus que jamais et de manière importante pour amplifier de manière significative notre autonomie au niveau énergétique, au niveau du territoire ; mais au-delà de la question de l'autonomie énergétique, elle est engagée d'ailleurs à travers les axes simplement de politique

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

générale de la Collectivité régionale sur l'ensemble des finalités du développement durable qui sont inscrites dans notre feuille de route. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. On n'a pas changé le prénom de notre vice-président **BOULEVART** ? C'est **Patrice**.

On disait que l'autonomie est à l'Ordre du Jour. L'autonomie énergétique, l'autonomie alimentaire, l'autonomie en matière fiscale, l'autonomie pour la formation – c'est un beau mot d'ordre.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a plus, je vous prie de bien vouloir prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région Réunion sur l'année 2021. Il n'y a pas de vote sur ce dossier.

Nous passons à présent à l'examen du rapport relatif aux **Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023**. Ce point 4 à l'Ordre du Jour étant lié au suivant, le **Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 de la Région**. Je vous propose donc la présentation de ces 2 rapports d'une part et ensuite, à l'issue de ces présentations d'ouvrir un débat commun qui portera sur ces 2 dossiers, si vous en êtes d'accord. Très bien.

Donc, on va passer à la présentation de ces 2 sujets : Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023 – Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023 – 2030 de la Région.

Conformément à l'article L 4312-1 du CGCT, le débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023 est un préalable à l'examen du Budget 2023 dont la présentation devrait se tenir au mois de décembre 2022. Nos Orientations Budgétaires 2023 s'inscrivent donc dans une stratégie pluriannuelle déclinée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement qui vous est présenté concomitamment. Il s'agit d'un document d'importance et nouveau pour notre Collectivité, indicatif et évolutif livrant une première projection des dépenses de notre

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Collectivité jusqu'en 2030. Il présente ainsi la traduction financière des opérations portées par la Collectivité et constitue un document de référence qui matérialise le projet de la mandature.

Il s'agit d'un instrument essentiel de pilotage des projets de la Collectivité. Ce document PPI / PPF a été construit sur la base d'une stratégie financière vertueuse, visant à la fois un taux d'épargne brut ambitieux et une maîtrise de l'endettement.

Ce document sera actualisé au moins une fois par an et sera présenté au moment du débat d'Orientations Budgétaires.

Ces deux rapports : les Orientations Budgétaires 2023 PPI / PPF feront l'objet d'un débat commun dont il sera pris acte par une délibération spécifique pour chacun des deux dossiers.

Avant de passer la parole à notre Premier Vice-Président délégué aux Affaires Générales et Financières, **Patrick LEBRETON** pour une présentation de ce rapport, je souhaiterais faire un certain nombre de remarques.

Nous nous trouvons à un moment où nous œuvrons à l'élaboration de la mise en œuvre de documents stratégiques : le nouveau Schéma d'Aménagement Régional, l'élaboration du Plan Régional de Gestion des Déchets, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie pour construire notre autonomie énergétique, le PACTE pour la formation, le SRDEII, l'organisation prochaines des États Généraux de la mobilité, les nouveaux Programmes Opérationnels Européens. La simultanéité de ces différents rendez-vous constitue une opportunité pour en assurer la cohérence dans le cadre d'une vision globale de notre développement à l'horizon 2030.

C'est dans cette perspective que nous avons tenu à doter enfin la Région Réunion d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement. Même si l'exercice est délicat, dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes comme cela a été rappelé tout à l'heure, il nous a semblé essentiel de doter La Région d'une feuille de route se projetant à l'horizon de 2030. Il s'agit, vous l'avez compris, d'un test de sincérité pour la réalisation de notre projet de mandature – un projet ambitieux qui

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

nous dicte l'obligation d'une programmation réaliste pour en assurer la soutenabilité budgétaire.

Compte tenu de l'importance de cette démarche, il m'apparaît utile de faire quelques remarques préalables sur notre PPI et notre PPF. En premier lieu, nous avons des incertitudes qui vont peser lourdement sur nos marges de manœuvre budgétaires - je pense notamment au contentieux sur la NRL et au coût qui sera stabilisé pour la construction du second viaduc.

Nous sommes également préoccupés par les incertitudes dans le long terme au niveau de nos recettes fiscales. Il s'agit tout d'abord des conséquences – vous le savez – de l'électrification progressive du parc automobile, sur l'assiette fiscale de la taxe sur le carburant. À terme, c'est le dynamisme de ce produit fiscal qui est sérieusement menacé.

C'est aussi les tentatives de remise en cause du dispositif de l'octroi de mer au moment où des déclarations gouvernementales évoquent l'intention de réformer l'octroi de mer, au moment où la Cour des Comptes engage des travaux d'évaluation de la gestion de l'octroi de mer – comme si elle faisait ça toute seule… La vigilance doit être de mise.

En second lieu, il est bien évident que le niveau d'avancement des études, la maturation des projets et bien entendu l'avancement des chantiers conduiront chaque année à des ajustements de notre PPI ; son caractère évolutif doit être donc souligné.

En troisième lieu, il faut bien avoir en tête que cette PPI recense les opérations sous maîtrise d'ouvrage régionale et qu'elle ne recouvre pas l'ensemble des opérations qui intéresse la Région.

Enfin, compte tenu de la richesse de notre PPI, nous serons conduits à souligner des priorités. C'est pourquoi dans le document de présentation de la PPI, nous avons indiqué les projets phares qui se traduisent déjà dans nos Orientations Budgétaires 2023. Voilà les quelques remarques que je voulais faire en préambule de notre débat. Je vais donner la parole pour la lecture des avis des Commissions à **Patrick LEBRETON.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Monsieur Patrick LEBRETON :

Avant la lecture des avis de Commissions, Madame la Présidente, puisque je mettrai en prolongement de votre propos le mien. Et je voulais donc, à l'entame de mon propos qui sera accompagné d'une projection à la fois sur les Orientations Budgétaires et la PPI, donc vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée, notamment de remercier Monsieur John GANGNANT, notre DGA aux finances avec toute son équipe, Madame FERRÈRE, etc…

Alors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils Consultatifs, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs les cadres et agents de notre Collectivité, mes chers collègues, nous examinons en effet aujourd'hui les Orientations Budgétaires 2023 qui portent une véritable ambition pour La Réunion malgré – vous l'avez dit – un contexte frappé d'incertitudes.

Comme vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, nos Orientations Budgétaires s'inscrivent donc dans une stratégie pluriannuelle déclinée dans un Plan Pluriannuel d'Investissement – PPI mais aussi dans une Programmation Pluriannuelle de Fonctionnement – PPF qui vous est présenté concomitamment. Il s'agit de bâtir une vision, de fixer un cap pour le futur de notre île. Tout en étant conscients des difficultés que nous rencontrerons, nous sommes déterminés à réaliser notre projet de mandature et nous avons engagé cette réalisation.

Pour ce faire, la stratégie financière vertueuse que nous avons définie dès notre arrivée est une nécessité et je dois souligner que cette discipline financière porte ses premiers fruits. À ce sujet, n'oublions pas les 10 ans de gestion de l'ancienne majorité régionale de 2010 à 2020 qui nous a laissé en héritage un fardeau dont le poids pèse pour longtemps sur les finances de la Région : des charges de fonctionnement lourdes et rigides, une épargne insuffisante pour couvrir le besoin de financement des investissements. En conséquence, un niveau élevé de la dette avec un encours d'un milliard 300 millions d'euros constaté à fin juin 2021. Et un grand chantier inachevé, particulièrement coûteux avec des réclamations astronomiques de la part des entreprises.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Face à cette situation financière dégradée, la Présidente et notre majorité ont tenu à redresser la barre. Nous avons élaboré une nouvelle gestion financière fondée sur de nouvelles bases. Maîtriser les charges de fonctionnement, augmenter les ressources, mieux mobiliser les sources de financement et on l'a dit, développer une culture de la recette, relever le niveau d'épargne, limiter l'endettement et investir davantage pour le développement de notre territoire.

Nous entendons poursuivre cette trajectoire en 2023 et ce, même si le contexte financier demeure incertain ; une situation économique et sociale instable et difficilement prévisible, une volonté du gouvernement de faire participer les Collectivités locales au redressement des comptes publics. Pas sujet à polémique – j'ouvrirai des guillemets.

Selon la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales de 2022, je cite, « *la situation internationale devrait peser sur les charges des Collectivités de manière directe – coûts des achats et services, ou indirects – mesures salariales dont la hausse du point d'indice. Dans le même temps, du fait de l'inflation, leurs produits de fonctionnement devraient rester assez dynamiques en 2022 avec une hausse des produits de la fiscalité locale et économique dont les produits de TVA issus des récentes réformes fiscales ».* Fermer les guillemets.

S'agissant de la loi de finances, le gouvernement réaffirme sa volonté de maîtriser la trajectoire des comptes publics dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques et de la loi de finances pour 2023. « *La stabilisation du déficit en 2023* – j'ai ouvert les guillemets – *s'inscrit dans une trajectoire de maîtrise des comptes publics et du retour du déficit public sous les 3% du Produit Intérieur Brut à l'horizon 2027 »* – vous aurez noté qu'on est en finances et que le gouvernement parle d'horizon et non pas de cap.

Dans cette optique, le gouvernement voudrait imposer aux Collectivités locales une baisse des dépenses réelles de fonctionnement. Ce projet a suscité de vives réactions de la part des élus locaux – il est toujours en cours de discussion au Parlement même s'il a été rejeté par l'Assemblée nationale ce mardi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

À ce contexte international et national particulier, viennent s'ajouter des éléments qui nous sont propres, à savoir – vous l'avez dit – des risques sur la fiscalité, notamment de l'octroi de mer et de la taxe sur la consommation des carburants, des risques sur nos charges, les précontentieux de la NRL, la restructuration d'AIR AUSTRAL. La mise en synergie de plusieurs documents stratégiques pour un développement global et durable de La Réunion, notamment le Schéma d'Aménagement Régional – le SAR et le Schéma Régional de Développement de l'Économie de l'Internationalisation et de l'Innovation – je crois que c'est dans l'autre sens qu'il faut mettre. La mise en œuvre des programmes européens 2021-2027.

Dans le cadre de nos Orientations Budgétaires 2023, une nouvelle étape sera franchie dans la mise en route de notre projet de mandature. Comme nous l'avons dit depuis notre arrivée, la Région doit redevenir une Collectivité de vision.

Par conséquent, il est important de se fixer un cap. L'adoption d'un Plan Pluriannuel pour la décennie – le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement, PPI / PPF 2023-2030 – document qui n'existait pas, entend donner à la Région une vision et à fixer un cap.

Avant de vous présenter plus précisément le cadre de nos Orientations Budgétaires et le PPI /PPF, il faut relever que notre nouvelle gestion financière produit ses premiers résultats ; grâce aux mesures prises dès notre arrivée, la situation financière de la Région s'est améliorée avec 2 indicateurs clés : l'épargne brute et la capacité de désendettement.

S'agissant de l'épargne brute – vous avez le tableau sous vos yeux – c'est-à-dire la capacité de dégager une part des ressources de fonctionnement pour financer des investissements, son niveau remonte sensiblement. Son taux passe en effet de 19,7% en 2020 à 25,5% en 2022.

Quant à la capacité de désendettement qui s'élevait – rappelez-vous – à 11,7 ans en 2020, elle redescend sous la barre des 9 ans en 2022. En un an et demi, nous avons

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

réussi à descendre en-dessous de cette barre qui est la norme de référence au niveau national pour les Régions – la barre des 9 ans.

Nos Orientations Budgétaires 2023 et notre PPI / PPF 2023 – 2030 ont été construits dans le respect de ce seuil. Le PPI / PPF 2023 – 2030 est une démarche nouvelle, volontariste et ambitieuse. Il traduit financièrement notre projet de mandature. C'est un outil essentiel pour la conduite des projets de la Collectivité qui sera actualisée chaque année au moment du débat des Orientations Budgétaires. Cette démarche pluriannuelle répond à différentes logiques – logique de pilotage pour l'aide à la décision dans la mise en œuvre des projets – logique opérationnelle pour la visibilité budgétaire – le suivi et la programmation des projets sur l'ensemble du territoire. Logique financière pour les analyses financières prospectives garantes d'une gestion saine et maîtrisée des finances régionales.

Ainsi, ce document de référence a été construit sur la base d'une stratégie financière vertueuse visant un taux d'épargne brut ambitieux et une maîtrise de l'endettement. La construction de ce document repose sur un mot clé : celui de l'équilibre. Équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Équilibre dans les montants alloués aux 3 axes de notre projet de mandature, équilibre dans la répartition des projets sur l'ensemble du territoire.

Cette ambition régionale repose sur un cadre financier solide basé sur une stratégie financière vertueuse visant à la fois un taux d'épargne brute suffisant et une maîtrise du désendettement. Ainsi, nos dépenses réelles de fonctionnement devront être contenues avec un taux d'évolution prévu en moyenne à +1,20%. Il a fallu également tenir compte du niveau élevé de notre encours de dette, ce qui implique donc une gestion prudente de celle-ci. Ainsi, le recours à l'emprunt sera limité avec une évolution maîtrisée de l'encours de la dette.

Au total, sur la période 2023-2030, ce Plan Pluriannuel se chiffre à 6,5 milliards d'euros, dont 3,5 milliards en fonctionnement et 3 milliards en investissement. Il couvre tout le champ d'intervention de la Région ; il répond aux besoins de l'ensemble du territoire de La Réunion dans les domaines relevant des compétences de notre Collectivité. Il s'agit d'un programme d'investissement conséquent de 3 milliards

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

d'euros tournés résolument vers l'avenir. Ce PPI / PPF met fin au tout NRL. Il vise notamment à achever des infrastructures en cours qui participent à l'armature du plan de déplacement régional ; à répondre à nos besoins en matière de construction de lycées et d'équipements de formation, à soutenir le développement économique.

L'un des enjeux majeurs est aussi de contribuer à la transition écologique de notre territoire dans la perspective d'un développement durable de notre île. Il s'agit aussi d'optimiser les cofinancements envisageables pour réduire l'effort net de la Collectivité dans le financement des projets.

Notre capacité à bien gérer le soutien important des fonds européens avec les nouveaux programmes opérationnels européens 21-27 sera donc déterminante. Comme va le mentionner le rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Financières dans son avis, il est impératif d'être constamment en veille sur toute forme de financement externe afin de conforter la mise en œuvre de notre plan de mandature.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous devons nous attacher à rechercher des marges de manœuvres en développant une nouvelle culture de gestion. Une évaluation permanente de nos actions, de nos outils et de nos satellites, des économies sur nos frais de structure en recherchant une meilleure adéquation entre nos moyens et nos actions et nous devons veiller que chaque euro dépensé serve au besoin de notre territoire et de notre population.

En conclusion, Madame la Présidente et chers collègues, avec ces Orientations Budgétaires 2023 et ce PPI / PPF 2023 – 2030, nous franchissons une nouvelle étape dans la mise en œuvre de notre projet de mandature. Le redressement de nos finances permettra une trajectoire soutenable et durable. Mais nous nous devons de rester vigilants et de poursuivre nos efforts de redressement de la trajectoire financière à moyen / long termes au regard des risques et des incertitudes.

La situation financière de la Région en dépit des inflexions que notre majorité a impulsées demeure fragile.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Chers collègues, nous sommes déterminés à mener à bonne destination notre Plan de mandature pour bâtir un développement global et durable de La Réunion avec, au cœur de nos préoccupations, le développement humain, une nouvelle économie vers La Réunion de 2030 et une transition écologique à réussir. Et en cette semaine créole, je m'inspirerais d'un grand philosophe romain pour conclure en vous disant : « *Nena in bon semin que pou sa ki koné ou sa li sa va* » Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. J'invite maintenant les Présidentes et Présidents des Commissions sectorielles à donner lecture de l'avis des Commissions. Je donne la parole à Madame **Stéphanie POINY-TOPLAN**, Présidente de la Commission Identité, Culture et Sport.

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. La Commission Identité, Culture et Sport lors de sa réunion du 14 octobre 2022 a émis un avis favorable sur le projet d'Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2023.

La Région, malgré un contexte budgétaire contraint, maintiendra en 2023 son effort en faveur de la culture et du sport.

S'agissant de la culture, conformément à l'axe 1 qui porte sur le développement humain et la cohésion sociale, la Collectivité confortera sa politique culturelle à travers différents axes – une politique de soutien dynamique en faveur des acteurs et des filières culturelles, des actions de transmission de la culture aux jeunes générations avec la mise en place d'un projet régional d'éducation artistique et culturelle, le développement de l'offre d'enseignement artistique et des formations professionnelles culturelles adaptées aux besoins des secteurs, une politique d'identification, de préservation et de valorisation de notre patrimoine pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre histoire et de notre culture – je salue d'ailleurs la présence de la Directrice Générale de La Réunion des Musées Régionaux et je salue également le travail de ses équipes. Et par ailleurs, la Commission souhaite qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'accès à la culture pour le milieu scolaire,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

notamment sur la problématique des transports en lien avec les Communes et Intercommunalités.

Concernant la charte des Collectivités bilingues, elle émet le souhait que la Collectivité puisse promouvoir l'utilisation de la langue créole au sein de ses services. Cette charte a d'ailleurs été signée durant la semaine créole et ouvre la voie vers la signature du pacte linguistique.

La Commission propose également une réflexion sur les modalités d'accompagnement d'artistes, notamment dans le milieu musical afin de développer une production musicale locale de qualité.

S'agissant du Sport, la Commission se satisfait du maintien des soutiens apportés aux acteurs sportifs après cette période difficile liée aux contraintes COVID et elle souhaite que les Jeux des Îles de 2023 soit l'occasion de développer davantage les échanges sportifs dans la zone Océan Indien en mobilisant le dispositif « INTERREG ».

Madame Huguette BELLO:

Merci **Stéphanie POINY-TOPLAN**. Je donne la parole maintenant à **Karine NABENESA** pour l'avis de la Commission Aménagement, Développement durable et Transition écologique puisque **Maya** n'est pas là, pas arrivée.

Madame Karine NABENESA :

Merci Présidente. Bonjour chers collègues. La Commission d'Aménagement et Développement Durable réunie le 25 octobre 2022 a émis un avis favorable sur les Orientations Budgétaires de l'année 2023 en déclinaison des priorités de la mandature sur les secteurs de l'aménagement et la transition écologique.

Concernant l'aménagement du territoire, la Commission note que le chantier de mise en révision du SAR, priorité de la mandature, va se poursuivre en 2023 avec l'élaboration du diagnostic du territoire ; en parallèle des actions de concertation seront menées d'une part avec les citoyens et d'autre part avec les EPCI en charge des SCoT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

sur la déclinaison de la loi Climat et résilience et plus particulièrement pour définir une trajectoire régionale pour atteindre le zéro artificialisation nette.

La Commission alerte sur les retards pris en matière de construction de logements et appelle à la mise en place d'une gouvernance de l'aménagement, instance de partage et de mise en commun des informations pour définir les priorités.

La Commission souhaite également relancer la dynamique pour les territoires ruraux et les hauts avec le choix en 2023 d'une nouvelle gouvernance partagée, structure qui restera bien évidemment à définir et le lancement de la nouvelle programmation leader.

Concernant la biodiversité et l'environnement, la Commission se réjouit après la phase de préfiguration et une large concertation en 2022, de la création effective en 2023 de l'Agence Régionale pour la Biodiversité de La Réunion qui permettra de mettre en réseau et de coordonner les actions.

Il s'agira également de démarrer les travaux pour actualiser la stratégie réunionnaise de la biodiversité et de mener des actions concrètes que ce soit en interne pour réduire l'empreinte écologique de la Collectivité ou par des actions sur le patrimoine régional pour préserver et valoriser la biodiversité.

Par ailleurs, la Commission signale l'aboutissement des travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets avec son approbation prévue en 2023. Ou encore les actions identifiées pour structurer une filière locale sur les bio-déchets.

Concernant le risque Requin, la Commission réitère sa demande de transfert du dispositif Vigies requins renforcées au GIP Centre Sécurité Requin permettant ainsi de rationaliser les moyens tout en renforçant leur sécurité sur les activités nautiques et de loisirs.

Enfin, la Commission attire l'attention sur les besoins en eau et la nécessité d'anticiper en identifiant de nouvelles ressources.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

S'agissant de la transition énergétique, la Commission indique que les actions menées par la Région s'inscrivent dans l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire. Pour cela, elle souhaite amplifier les actions

- en soutenant le développement des énergies renouvelables locales avec l'élaboration d'un plan hydrogène pour La Réunion et
- en accompagnant le développement de l'éolien offshore,
- en mettant en œuvre le Plan Solaire régional pour accélérer le déploiement du photovoltaïque en autoconsommation, notamment chez les particuliers et en élargissant la cible des bénéficiaires,
- en luttant contre la précarité énergétique par une action coordonnée entre les différents acteurs,
- en accompagnant les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements et en s'appuyant sur le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (le SARÉ) sur l'ensemble du territoire.

Enfin, sur la question de la rénovation énergétique des logements, la Commission souligne la mise en œuvre du nouveau dispositif FEDER pour la réhabilitation, la rénovation énergétique des logements sociaux avec le lancement d'un appel à projet en 2023.

Elle appelle à la vigilance sur la qualité des travaux à réaliser et les performances énergétiques à atteindre pour prioriser les travaux. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame NABÉNESA**. Je donne la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT**, président de la Commission Développement Humain pour l'avis de la Commission qu'il préside.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Merci Madame la Présidente. La Commission Développement Humain, lors de sa séance du 18 octobre 2022 a émis un avis favorable sur le projet d'Orientations Budgétaires 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

La Région, malgré un contexte budgétaire contraint, affirme sa politique éducative ambitieuse et sa forte volonté de soutenir la formation et l'orientation professionnelles.

S'agissant de l'Éducation, la Commission se félicite des efforts considérables consentis par la Collectivité pour offrir aux lycéens et plus largement à l'ensemble de la communauté éducative, des conditions matérielles optimales de travail et de réussite. En outre, elle souligne l'ambition de la Collectivité pour poursuivre le Plan numérique avec les services académiques, mettre en œuvre la tarification du repas pour les lycéens à 1 euro à partir de la rentrée d'août 2023 et accompagner les projets culturels et sportifs des lycées.

S'agissant de l'enseignement supérieur, la Commission rappelle l'enjeu de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élévation des niveaux de qualification des jeunes Réunionnais du développement économique et du rayonnement international de notre territoire.

Ainsi, la Commission indique que la Collectivité investit de manière substantielle sur ses fonds propres pour améliorer le pouvoir d'achat des étudiants, consolider les infrastructures universitaires et soutenir le fonctionnement des établissements et des écoles d'enseignement supérieur avec le concours communautaire pour certains dispositifs d'intervention.

S'agissant de la Formation professionnelle, la Commission prend acte des nouvelles actions qui seront mises en œuvre en 2023, notamment dans le cadre du PACTE et du programme opérationnel FSE+ Région.

Elle note les propositions d'appui aux bénéficiaires de la formation professionnelle afin de les accompagner dans leurs parcours, lever les freins à la formation et ainsi réunir les conditions d'une insertion durable.

Dans le même temps, la Collectivité propose de poursuivre sa démarche de veille et d'analyse stratégique de la révision des 2 schémas stratégiques que sont le CPRDFOP – le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

l'Orientation Professionnelles et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales qui permettront de définir la stratégie pour les 6 prochaines années et d'ajuster l'offre de formation sur le territoire.

La Commission Développement humain a donc émis un avis favorable à ces orientations présentées dans le domaine de la formation professionnelle, de l'orientation, de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur et de l'éducation.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Monsieur CHABRIAT**. Je donne la parole maintenant à **Monsieur Fabrice HOARAU**, Président de la Commission Transports, Déplacement et Travaux.

Monsieur Fabrice HOARAU :
Merci Madame la Présidente. Je vais vous faire lecture de l'avis de la Commission Transports, Déplacements et Travaux pour l'axe 3, le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

La Commission réunie le 18 octobre 2022 émet un avis favorable sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 dans le secteur Déplacement et Mobilité au service du développement durable qui sont conformes au projet de mandature 21- 28 de la Région Réunion.

Elle est consciente de la recherche d'une certaine sobriété en matière de déplacement en optimisant les infrastructures existantes et en offrant des choix plus larges de déplacement afin de réduire l'empreinte énergétique et en innovant dans le domaine.

Néanmoins, compte tenu notamment du développement économique local, la réalisation d'aménagement routier reste une nécessité. Pour doter l'île d'infrastructures modernes, l'objectif principal sera la mise en service complète début 2023 sur 2 fois 2 voies du tronçon Saint-Denis – Grande-Chaloupe de la Nouvelle Route du Littoral. La Commission note la reprise du projet entre la Grande Chaloupe et La Possession après le choix d'un second grand viaduc.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Par ailleurs, la politique de grands travaux sera poursuivie dans le domaine routier avec un accent mis sur la congestion aux entrées de ville.

S'agissant du Réseau Régional de Transport Guidé, les projets seront menés en concertation avec les EPCI et les Communes concernées.

Pour une politique régionale de mobilité durable en faveur du transport et des déplacements ambitieuse. En matière de transport, il s'agira de poursuivre la politique de développement du transport en commun en misant sur la gratuité à terme de ce mode de transport et en augmentant l'offre et les fréquences sur le réseau Car Jaune.

Les modes alternatifs de déplacement seront également encouragés – covoiturage, vélo en libre-service, etc… en lien avec les autres autorités organisatrices de la mobilité.

La préparation de la nouvelle DSP Car Jaune et la tenue des états généraux de la mobilité sont également des priorités à mener en 2023 afin de maintenir le Réseau Routier Régional à un haut niveau de service, concernant les réseaux routiers, les orientations visent à trouver un équilibre entre le développement du réseau et un indispensable effort de conservation et de modernisation de l'existant.

Ce patrimoine routier constitue un atout pour le futur pour accueillir le système de transport moderne amené à se substituer au transport routier individuel. Des solutions pragmatiques : corridors de fluidité, amélioration des échanges au droit des carrefours devront être trouvées pour réduire au mieux les effets de la congestion routière et fluidifier la circulation. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Monsieur HOARAU**. Je donne la parole à **Madame Evelyne CORBIÈRE**, Présidente de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. La Commission Cohésion Sociale et Solidarité, lors de sa réunion du 21 octobre 2022, émet un avis favorable sur le projet d'Orientations Budgétaires de la Région Réunion pour l'exercice 2023.

Concernant la mobilité, elle souhaite que le dispositif « étudier au Québec »

- fasse l'objet d'une évaluation sur les dernières années quant à l'insertion des Réunionnais sur ce territoire et à leur évolution professionnelle.
- Qu'une attention particulière soit apportée sur ce dispositif expérimental au Québec en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire et notamment dans leur préparation et leur suivi.
- La mobilité dans les pays de la zone Océan Indien, notamment vers l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Inde soit également accompagnée.
- Qu'une réflexion soit apportée sur une agence de retour qui fédèrerait tous les partenaires de la mobilité pour faciliter le retour et l'insertion des jeunes réunionnais à La Réunion, notamment pour les stages et les emplois locaux.

Concernant la Continuité territoriale, la Commission souhaite que la consultation menée par LADOM auprès des Collectivités des DOM-TOM tienne compte des spécificités et des attentes locales, par exemple sur la continuité funéraire d'une part et d'autre part, que le taux de financement des déplacements tienne compte de l'évolution des coûts des billets d'avion et de l'inflation qui grèvent le pouvoir d'achat des familles modestes et leur capacité à mobiliser ces dispositifs de Continuité territoriale.

Concernant l'Égalité des chances, s'agissant de l'apprentissage des savoirs de base, la Commission se félicite de la signature du plan et souhaite qu'il soit décliné à présent en action avec l'ensemble des acteurs et des Communes dans le cadre notamment d'un partenariat territorialisé.

En terme de solidarité, la Commission participera activement aux réflexions avec les différentes instances de gouvernance, notamment dans le cadre de la réécriture du

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

nouveau Plan Régional de Santé 2023-2033 mais également au sein du Groupement d'Intérêt Public dans la lutte anti-vectorielle.

La cohésion du territoire nécessite une intervention volontariste de la Collectivité régionale avec tous les partenaires qu'elle entend mobiliser afin de mutualiser les moyens au bénéfice des publics les plus fragiles.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Commission émet un avis favorable sur les Orientations présentées. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Evelyne CORBIÈRE**. Je donne maintenant la parole à **Patrick LEBRETON**, Président de la Commission Développement Économique et Innovation.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La Commission Développement Économique et Innovation réunie le jeudi 20 octobre dernier a émis un avis favorable sur les Orientations Budgétaires de la Région dans les domaines du développement économique, de l'innovation, du numérique, de l'internationalisation des entreprises et de la croissance bleue pour l'exercice 2023.

Elle tient à souligner que ces Orientations Budgétaires s'inscrivent pleinement dans le cadre du projet de mandature 2021-27 ainsi que dans celui des travaux en cours relatifs à la révision du Schéma Régional du Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation – le SRDEII. Projet de mandature, c'est d'ailleurs 21-28.

Cette nouvelle stratégie de développement économique, la nouvelle économie,La Réunion 2030 se veut novatrice, inclusive et partagée et a fait l'objet d'une large concertation, y compris auprès du grand public. Elle sera ainsi soumise à l'adoption du Conseil Régional lors de l'Assemblée plénière du mois de décembre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Dans ce cadre, la Commission approuve le programme d'actions exposé au titre des Orientations Budgétaires 2023 qui sera déployé autour des thèmes suivants.

Dans un contexte économique et social encore tendu, la Commission insiste sur

- la nécessité de rationaliser et de renforcer la performance du parcours d'accompagnement et de suivi des porteurs de projets tant au niveau interne de la Collectivité qu'au niveau du réseau des partenaires intervenant dans ce domaine.
- La mise en place de conventions d'objectifs, de moyens et de performance avec nos opérateurs.
- La mobilisation du FEDER en faveur des structures d'accompagnement ou la mise en place des mesures dédiées par aide au montage des dossiers, prestations « sur mesure », etc... au travers d'AMI seront autant de leviers privilégiés par la Région.

Dans le domaine des aides économiques en faveur des entreprises, hors programmes européens, le recours à la gestion externalisée sera privilégié par le renforcement des moyens de structures d'accompagnement existantes. Cette intervention sera assortie d'un accompagnement renforcé des porteurs de projets dans les phases cruciales de création et de développement de projets.

L'amélioration de notre activité économique du territoire sera également accompagnée, notamment à travers la relance d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'entreprises sur les différents volets de la zone d'activités aéroportuaire de Pierre Lagourgue, sur la base de nouveaux critères qui prendront en compte le lien avec l'aérien, la valorisation des savoir-faire réunionnais et les activités à haute valeur ajoutée en cohérence avec les projets environnants.

En matière d'octroi de mer, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée pour la préparation et l'élaboration du rapport d'évaluation prévu par la décision du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 et à transmettre avant septembre 2025. Je ne serai pas dans la Commission mais il y a un travail qui devra venir dès maintenant et bien avant sera à entreprendre. Je regarde pour cela bien évidemment, Monsieur GUILLAUMIN.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Dans le domaine du tourisme, la mise en œuvre des conclusions de l'audit lancée en 2022 permettra de rationaliser les rôles, les moyens et les missions de nos opérateurs, notamment l'Île de la Réunion Tourisme et la Fédération Réunionnaise de Tourisme en vue de leur positionnement optimisé dans la mise en œuvre de la politique touristique décidée par la Région. Dans ce cadre, la Commission invite les services à mener une réflexion sur renforcement de l'organisation régionale concernant le pilotage de la politique publique régionale en matière de tourisme. Sur ce plan, les actions s'inscriront pleinement dans le cadre des préconisations du SDATR repriorisées autour des nouvelles tendances du tourisme et inscrites dans les nouvelles fiches actions du PO 2021-2027 en matière d'hébergement, en matière de loisirs, en matière de restauration, d'aménagement / équipement et de promotion touristique.

Par ailleurs, les grandes orientations régionales en matière d'économie sociale et solidaire pour les 6 ans à venir, élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs de ce secteur, seront présentées dans le cadre du Livre blanc de l'ESS lors de la première conférence régionale de l'ESS qui aura lieu fin novembre 2022.

En 2023, l'action de la Collectivité visera principalement le renforcement des dotations des fonds de prêts des structures d'accompagnement à la création reprise d'entreprises, l'accompagnement de l'entreprenariat au féminin et le soutien à la structuration des filières particulièrement celles liées à l'économie circulaire.

Concernant le SPASER, la Commission recommande de faire preuve de volontarisme au-delà du simple respect de l'obligation légale. En effet, l'achat doit être un levier stratégique et non un acte technique pour le système économique réunionnais. À cet égard, il est indispensable que la Collectivité prévoit un suivi et une évaluation des clauses d'insertion qui seront introduites dans les marchés.

Enfin, parallèlement aux actions qui seront menées entre la Région et le Département en vue de l'exercice de la compétence agricole par notre Collectivité, la Région sera à l'initiative de l'organisation des États Généraux de l'Agriculture et de la canne au

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

premier semestre 2023 en vue de la définition d'une stratégie de développement ayant pour finalité la souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, la Commission demande que la gouvernance du secteur agricole soit prise en compte dans la structuration des services, notamment autour des DGA concernées par les sujets respectifs du FEADER et d'accompagnement du développement agricole.

Dans le domaine de l'internationalisation des entreprises, la Commission s'est exprimée favorablement quant aux orientations suivantes pour 2023 :

- Le renforcement de la gouvernance régionale, de l'internationalisation autour du chef de filât de la Région s'appuyant sur un modèle renouvelé de la Maison de l'Export ;
- L'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices ;
- L'amélioration de l'attractivité du territoire dans le cadre d'une démarche de marketing territorial inclusive et par la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil et les investissements directs étrangers ;
- L'amélioration de la connectivité de l'île et de la chaîne logistique dans les domaines de l'aérien, du maritime et du numérique ;

Dans le domaine de la pêche et de la croissance bleue, la Commission souligne l'importance de mieux accompagner ce secteur et se félicite du nouveau rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion déléguée du FEAMPA 21-27, dont la mise en œuvre est effective au dernier trimestre 2022.

En outre, la Commission souligne la nécessité de réaménager, de revaloriser les espaces de l'ex-ARDA à l'Étang-Salé dans le cadre de sa volonté de développer l'aquaculture et d'accompagner les projets d'innovation relevant de ce secteur et souhaite le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de ce site.

L'innovation et la recherche contribuent au développement des entreprises du territoire dont la croissance génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Au titre de sa compétence de chef de file en matière de développement économique, de soutien de l'innovation des entreprises et de soutien à la recherche, la Collectivité régionale accompagnera les projets de recherche et d'innovation ainsi que les structures d'accompagnement de l'écosystème de l'innovation et de la recherche notamment au travers de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie Régionale d'Innovation vers une Spécialisation Intelligente, Sociale et Soutenable – la S5, adoptée en septembre dernier. La structuration de ce secteur reposera sur la création d'une direction de la recherche et de l'innovation et sur la mise en place d'une Agence Régionale de l'Innovation. Des conventions d'objectifs, de moyens et de performance seront également mises en œuvre avec les structures d'accompagnement à l'innovation et le financement sur fonds propres de projets innovants sera proposé en complémentarité avec les dispositifs existants.

Il est aussi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2023 une étude permettant de mesurer l'investissement dans l'innovation pour les très petites entreprises réunionnaises.

La mise en œuvre d'un dispositif de soutien régional à la dynamique des tiers-lieux à La Réunion sera étudiée. Enfin, plusieurs actions initiées en 2022 seront poursuivies :

- Animation du Comité régional pour l'innovation ;
- Mise en œuvre du PIA4 en partenariat avec l'État et BPI France.

Dans le domaine du développement numérique, les orientations de la mandature et du SRDEII seront déclinées dans une stratégie régionale du numérique qui alimentera la révision du contrat de filière en intégrant notamment :

- Les enjeux environnementaux et ceux en lien avec la Cybersécurité ;
- Le projet de déploiement du Très Haut Débit (THD) sera terminé pour atteindre une couverture complète du territoire :
- Plusieurs études seront également finalisées
    - opportunités offertes par la 5G.
    - État des lieux et prospectives sur la connectivité via les câbles sous-marins,
    - l'accompagnement de la digitalisation des entreprises sera poursuivi et
    - les dispositifs d'inclusion numérique seront renforcés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

La structuration de la politique régionale relative à l'industrie de l'image du cinéma et de l'audiovisuel est réalisée autour de 3 axes stratégiques :

- l'accompagnement du développement des compétences
- le soutien aux projets de séries, films et de jeux vidéos ;
- l'accroissement de la visibilité de ces œuvres produites localement.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble de ces axes stratégiques, la première proposition concerne la création d'une maison de cinéma et des jeux vidéos.

D'autres actions nouvelles permettront également de soutenir le développement de la filière :

- la création d'un festival et un marché du film de l'Océan Indien ;
- la coproduction de films et de séries à dimension internationale ;
- l'accompagnement de la création d'un studio de cinéma.

Enfin, au titre du rééquilibrage du territoire, la Région accompagnera les projets de création de salles de cinéma dans les petites et moyennes Communes où aucun projet de multiplexe n'est implanté ou prévu.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur LEBRETON**. Enfin pour notre dernière Commission, la parole est à **Monsieur Wilfrid BERTILE,** Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Comme c'est la première fois que je prends la parole aujourd'hui dans cette enceinte, donc je voudrais saluer chacune et chacun d'entre vous.

Je vais donc vous donner lecture de l'avis de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales à la fois sur les Orientations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Budgétaires au titre de l'exercice 2023 et en deuxième partie, sur le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 de la Région.

Conformément à l'article L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023 est un préalable à l'examen du Budget 2023 dont la présentation doit se tenir au mois de décembre prochain.

La Commission constate et souligne le rétablissement de la situation financière de notre Collectivité malgré les incertitudes qui pèsent sur le budget. Les prévisions de croissance française du Produit Intérieur Brut des instituts économiques s'assombrissent pour 2023. Avec 1%, la croissance retenue par le Gouvernement se situe en fourchette haute par rapport aux prévisions émises récemment. En 2022, l'inflation restera très élevée et potentiellement proche de 6%. La perspective d'une inflation à un niveau élevé en 2023 demeure. Le déficit public diminuerait de, en passant de 6,4 à 5% du PIB en 2022 et serait réduit graduellement pour revenir sous les 3% en 2027.

Si l'objectif à moyen terme du déficit structurel de 0,4% du PIB potentiel fixé est conforme aux engagements européens de la France, il n'est pas prévu que celui-ci soit atteint durant les années de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. En effet, le solde structurel serait encore de -2,8% du PIB potentiel en 2027.

Aussi la loi de programmation des finances publiques, prévoit-elle pour les années 2023 à 2027 d'associer les Collectivités territoriales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques avec la mise en place de pactes de confiance. Les collectivités dont le budget est supérieur à 40 millions d'euros seraient ainsi accompagnées par un suivi national spécifique de l'objectif et l'évolution de leurs dépenses. L'objectif prévoit que la progression des dépenses réelles de fonctionnement soit inférieure à l'inflation minorée de 0,5 joint.

Il convient en outre de rester vigilant au regard des autres risques qui pèsent sur la santé financière de notre Collectivité, notamment l'impact de la finalisation et de la restructuration d'AIR AUSTRAL, les précontentieux de la Nouvelle Route du Littoral

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

avec les sommes importantes sollicitées par le groupement des entreprises titulaire des marchés, les réformes qui pourraient toucher nos 2 principaux produits de fiscalité indirecte, la taxe sur l'octroi de mer et la taxe sur la consommation des carburants.

Malgré la contrainte forte de ce contexte, en toute responsabilité, des efforts ont été réalisés pour élaborer le cadre financier des Orientations Budgétaires 2023 qui conforte la stratégie financière vertueuse définie par la nouvelle mandature. Avec des ratios de bonne gestion respectés – on vous l'a rappelé très largement tout à l'heure – ratio dynamique de désendettement inférieur à 9 ans, taux d'épargne brut supérieur ou égal à 25%.

L'engagement de notre Collectivité dans une stratégie d'équilibre budgétaire durable doit permettre de valoriser davantage les investissements dans les infrastructures et le développement humain, pilier de notre mandature, en redonnant à la Collectivité régionale sa vision de moyen et long termes.

En matière de ressources humaines, la Commission souligne l'importance de maîtriser la masse salariale qui constitue la première charge de fonctionnement de notre institution. Elle souhaite également qu'une attention particulière soit apportée à la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans le cadre du déploiement des Lignes Directrices de Gestion.

Enfin, elle demande que notre Collectivité débloque l'accueil d'un plus grand nombre de stagiaires et de contrats en alternance au sein de nos services.

S'agissant du système d'information, il est nécessaire de développer un schéma directeur informatique qui soit en adéquation avec les priorités de la mandature en soutien de la modernisation de l'administration et d'un meilleur service aux usagers.

En matière de marchés publics, outre la nécessité d'améliorer la performance et la sécurité de la gestion de la commande publique, il convient de mieux répondre aux exigences sociales et environnementales comme, par exemple, les clauses d'insertion et de se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Économiquement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Responsable – le SPASER auquel faisait allusion tout à l'heure le vice-président **LEBRETON**.

S'agissant du patrimoine, il conviendra pour la Collectivité Régionale de poursuivre le travail de recensement et de valorisation de ses biens tout en réalisant des économies sur ses charges de location.

Ce budget – c'est le deuxième point de l'avis – ce budget de 2023 de la Région s'inscrira également dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 présenté concomitamment à ces Orientations Budgétaires 2023.

Ce budget affirme la maîtrise de notre trajectoire financière à l'horizon 2030 avec le respect strict de nos ratios d'équilibre et qui viennent d'être rappelés. Il valorise un effort conséquent d'intervention de la Collectivité régionale de 6,5 milliards d'euros sur la période en faveur du territoire et de sa population dont 3 milliards d'euros, c'est-à-dire 46% en investissement et 3 milliards 500 millions d'euros – 54% du total, en fonctionnement.

Sur le budget Investissement, on notera que la Nouvelle Route du Littoral ne constituera plus l'essentiel de nos dépenses d'investissement. Lors de l'élaboration, l'un des objectifs a été de diversifier les produits à financer par notre Budget ; gage d'un développement harmonieux et équilibré de notre territoire, hors NRL. C'est ainsi, 2 milliards 200 millions d'euros qui seront injectés dans notre économie, notamment en faveur de la commande publique de nos petites et moyennes entreprises.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissement et Pluriannuel de Fonctionnement 2023-2030 consolidé, exercice novateur pour notre Collectivité sur une si grande période, permet désormais de donner une vision prospective financière de nos principaux engagements.

Notre plan de mandature se décline donc désormais opérationnellement. Cet outil de gestion opérationnel évoluera au fil de l'avancement des chantiers, dans la réalisation des études et la maturité des projets. Il sera actualisé chaque année en permettant

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

d'une part, l'ajustement des tranches annuelles des opérations au besoin, et d'autre part la fongibilité des différentes lignes de dépenses. Il sera ainsi indispensable de préparer, en parallèle, des études sur des projets stratégiques afin de pouvoir les intégrer à tout moment dans notre programmation. Le développement d'une armature régionale de transport ferroviaire doit ainsi être étudié dans ce cadre.

Tout au long des 8 prochaines années, ce document de programmation n'est pas à l'abri de circonstances conjoncturelles : élections législatives, évènements économiques, évènements sanitaires, qui pourraient remettre en cause les équilibres présentés. C'est pourquoi les efforts de recherche de marges de manœuvre devront se poursuivre avec des économies sur nos frais de structure et le développement de la culture de la recette en interne. Nous devons éliminer tout gaspillage au sein de l'entité régionale et aussi au sein de nos satellites. Il est également essentiel d'être constamment en veille sur toutes formes de sources de financement externes autres que les recettes des programmes européens pour sécuriser la mise en œuvre de notre plan de mandature.

En outre, une évaluation systématique des politiques publiques devra être engagée afin d'assurer la pertinence des actions menées. La Commission tient à relever la qualité des travaux préparatoires réalisés en amont de la préparation de ces documents et s'inscrit donc dans les déclarations de Madame la Présidente de la Région et de Monsieur le Premier Vice-Président pour remercier et féliciter nos services pour la qualité des documents qui nous sont présentés.

En définitive, la Commission émet un avis favorable sur les Orientations Budgétaires 2023 et sur le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement 2023-2030 qui sert pleinement les 3 actes de notre mandature, à savoir l'humain et la cohésion sociale, le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons et enfin, le développement durable et la transition écologique. Merci pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE** ; Avant d'ouvrir le débat sur ces 2 rapports, je donne la parole à **Monsieur LEBRETON**. Tu ne prends plus la parole. Nous pouvons donc

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

engager le débat qui porte aussi bien sur les Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023 que le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 de la Région. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur MOREL**.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Madame la Présidente, mes chers collègues. Une remarque de forme d'abord ; on nous a servi des orientations qui sont volumineuses – près de 300 pages, en termes d'accessibilité pour l'ensemble des élus d'ailleurs, que ça soit la majorité ou l'opposition, il eut été quand même bien de faire un effort de synthèse parce que je ne suis pas certain que tout le monde ait le temps de détailler 300 pages – donc c'est une remarque de forme en termes de pédagogie pour les uns et les autres ; ça me semblerait pas mal. Ceci étant cette critique ne porte pas sur votre majorité parce que dans beaucoup de Collectivités ça se fait comme ça et pour tout dire, c'est assez indigeste.

Ceci étant, sur le fond, et c'est ça qui est important. Vos orientations, elles sont bonnes. Mais j'allais dire, comme on dit à la campagne, on n'est pas rendu. On n'est pas rendu parce que quel décalage entre l'affichage, les vœux pieux, les bonnes intentions, bravo. Et des mesures immédiates, concrètes, datées et qu'on peut toucher du doigt. Et là, on voit qu'il y a un immense décalage entre ce qui est annoncé et ce qui a été fait déjà depuis, je ne sais, pas – 15 mois que vous avez été élus et sur tout ce qui pourra se faire en 2023.

Alors, je ne veux pas être manichéen – il y a des choses qu'on partage. Mon collègue **VERGOZ** parlait de plus petit dénominateur commun. Mais oui, sûrement. Mais je ne veux pas être exhaustif ni dans un sens ni dans l'autre. Mais il y a des choses qui se sont faites – je pense à notre jeunesse et la création d'une direction de l'enseignement supérieur, c'est quelque chose qui va dans le bon sens parce que amener, vouloir amener 50% de notre jeunesse à l'enseignement supérieur – aujourd'hui on est à 20% - mais c'est fantastique. Et là, ça a été fait avec des moyens qui vont avec. Les livres gratuits ça va dans ce sens. Bien. Et en plus ça ne coûte pas très cher. Donc, formidable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

D'ailleurs, je note que l'ordinateur pour les lycéens, c'est l'ancienne majorité – ça va dans ce sens d'élever le niveau des Réunionnais.

Il y a le viaduc, là enfin là on rouvre le viaduc, là on rouvre la route. Ça, c'est bien et je note – je ne sais pas si l'opposition – ça serait bien prétentieux a joué un rôle – mais on disait Ouvrez le viaduc même si c'est en mode alterné. Bon, ça a été fait. Bien. Mais, il y a sûrement un certain nombre d'autres points qui sont intéressants. Mais une fois qu'on a enlevé ces quelques pétales de la rose, il reste les épines. Et je vais prendre 3 exemples. 3 exemples sur 3 sujets parce que je ne veux pas bien sûr monopoliser la parole.

Inquiétude sur les ressources humaines. Étonnement – rien ne m'étonne plus – mais vide absolu sur un sujet central qu'est le pouvoir d'achat des familles réunionnaises. Et déception sur la compétence de la formation qui est une des compétences centrales de la Collectivité qui est à la peine.

Un mot d'abord – parce que je ne veux pas tomber dans les lieux communs – en dehors de ces 3 sujets, un préambule très court sur les déplacements. Je ne reviendrai pas sur le choix du viaduc qui me paraît lourd de conséquences parce que ça fait 2 fois plus cher : 840 millions au lieu de 475 millions. Ça fera 2 fois plus long et on verra qu'on n'a pas fini de payer ce choix mais c'est votre choix et votre responsabilité politique.

Mais on sait très bien que là, on parle sur le long terme. Et je note que dans les Commissions – vous nous incitiez à aller en Commission ; donc, moi j'essaie d'aller le plus souvent possible en Commission – et avec mon collègue Fabrice HOARAU qui préside, on disait qu'il y a peut-être des choses qui peuvent se faire assez vite et qui ne coûtent pas si chères que ça.

Je donne un exemple intéressé à Saint-Denis. On sait très bien que l'entrée Ouest de la mairie de Saint-Denis – bon, on n'a pas bougé d'un iota là-dessus – ça se fera dans très longtemps. Mais sur le Boulevard Sud, on peut peut-être faire sauter les ronds-points soit en passant dessus, soit en passant dessous. Ça coûte peut-être quelques dizaines de millions – donc, c'est-à-dire pas très cher. Il y a des études qui avaient été

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

faites par les services. Et avec le Président de la Commission on se disait que ça serait bien qu'on puisse travailler là-dessus parce que ça, concrètement, ça peut se faire tout de suite. Tout de suite. Avant la fin de votre mandature.

Je referme la parenthèse là-dessus mais on sait très bien que le transport en commun c'est super mais que créole y aime l'auto et qu'on ne pourra pas, d'un coup de baguette magique, changer les mentalités.

Je viens sur les ressources humaines qui est le premier sujet qui suscite une inquiétude. Parce que, sans rentrer dans le détail et la polémique politique, environ 300 contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés. On a mis fin à environ 300 de ces contrats. A-t-on songé un instant au-delà de l'équilibre financier qui est louable mais aux difficultés dans lesquelles ces 300 familles réunionnaises ont été plongées ?

L'opposition souhaite savoir – au titre de la transparence – combien il reste de contrats à durée déterminée. Et quelles sont vos intentions par rapport à ses contrats à durée déterminée ; est-ce qu'il y a des engagements qui sont pris d'arrêter cette coupe sombre dans les effectifs. Je note d'ailleurs que par ailleurs on recrute – c'est peut-être nécessaire – mais ce qui me surprend c'est la forme. Puisque, en page 4 du document, on parle sur les ressources humaines de gens qui ont déjà été recrutés alors que les postes n'ont pas encore été ouverts par l'Assemblée plénière qui est compétente.

Donc, de quoi s'agit-il ? On parle de régularisation. Si on parle de régularisation, est-ce à dire que ces gens ont déjà été pris alors que les postes n'étaient pas ouverts et comment se fait-il que le processus n'ait pas été respecté. Donc, il me semble qu'au-delà de l'opposition, les Réunionnais après ce qu'il s'est passé, c'est-à-dire cette éviction brutale en quelques mois de 300 personnes, ça mérite une transparence et il y a, à ce stade, un devoir d'information.

Deuxième sujet qui est central – et j'aurai dû commencer par là – c'est le problème de la vie chère. Les données de l'INSEE sont alarmantes : +4% ; 3,9 exactement d'augmentation globale des prix mais l'alimentaire, 7,5%. Et dans l'alimentaire, vous

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

avez les produits frais + 23%. Je ne parle même pas de l'énergie puisqu'on ne sait pas trop où on va. Mais ça va flamber en 2023.

Et donc, vous avez un pouvoir d'achat qui est déjà fortement dégradé et ça va encore aller plus loin avec les jeunes, les gramounes, les familles réunionnaises qui vont être en grandes difficultés. Déjà *il dit* ***Monsieur MOREL****, le 10 du mois nou gagne plus joindre les deux bouts. Frigidaire lé vide. Obligé d'aller à l'épicerie sociale. Nou lé en difficulté.*

Et là, moi je ne vois aucune mesure, ni pour protéger les Réunionnais, ni pour les aider, ni pour les soulager du point de vue de leur porte-monnaie. Et je pense que, à part les quelques euros sur la bouteille de gaz avec le Conseil Général, il y a un vide qui est problématique et qui intéresse immédiatement les gens. Parce que c'est leur panier de courses au supermarché. Le levier, quel est-il, vous le connaissez ; c'est l'octroi de mer. Je ne vais pas faire de la démagogie mais l'octroi de mer a augmenté on le sait puisque à partir du moment où l'octroi de mer s'applique – vous le savez fort bien – sur le prix CAF (Coût Assurance Fret). Et donc, quand le prix du fret maritime augmente, c'est le cas. Quand le prix des marchandises augmente, l'octroi de mer flambe. J'ai vu dans un document que, sur une Commune, la Commune de Saint-André, ils prévoient +40 millions en plus entre cette année par rapport à l'année dernière.

Donc, l'opposition aimerait avoir les chiffres, quelles sont les prévisions d'entrée d'octroi de mer à la Région Réunion pour 2022 par rapport à 2021. Et donc, en valeur absolue vous allez beaucoup gagner. Nous allons beaucoup gagner. Et ce ne sont pas des machins, des trucs, des comités Théodule comme le ministre des Outre-mer CARENCO le propose ou Oudinot de la vie chère – ça ne sert à rien.

Moi, je souhaiterais que la Collectivité Région Réunion s'occupe des Réunionnais en proposant sur les produits de première nécessité un certain nombre d'économies, c'est-à-dire de baisse de l'octroi de mer – ça, ça serait concret et immédiatement perceptible de la part de nos compatriotes. Je crois que c'est le sujet central. C'est le sujet central. La Collectivité ne peut pas faire l'impasse sur cette affaire-là.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Deuxième sujet que je souhaitais aborder, il s'agit peut-être du premier métier qui est le nôtre, c'est-à-dire la formation professionnelle. Je relève que, entre ce qui a été indiqué il y a un an, sur la formation professionnelle et ce qu'on indique aujourd'hui, il y a une espèce de copier-coller. C'est-à-dire que déjà dans les Orientations Budgétaires pour 2022 mais qui étaient évoquées en 2021, on parlait de densifier l'offre de formations. Et concrètement un an plus tard, qu'est-ce qu'on a fait ? Moi, je ne trouve rien sur le numérique – c'est-à-dire, la Cyber économie qui est centrale – même le Département en a parlé récemment alors qu'ils ne sont plus sur le social.

Je ne vois rien sur les énergies nouvelles déclinables, par exemple sur le bâtiment. Je ne vois rien sur les carrières économiques, les carrières en matière sanitaire et sociale. Je m'arrête un instant là-dessus.

C'est un gisement d'emplois qui est formidable et un instrument de promotion sociale – combien de familles modestes, leur fils, leur fille devient infirmier, devient kiné, parfois médecin, aide-soignant. Donc, il y a là, un outil de promotion sociale. Je vois, page 38 du rapport, que le nombre de boursiers passe de 800 à 810. Ben ça change tout. Mais on est sur du statu quo. Or, on sait que dans ces métiers-là une majorité d'étudiants sont boursiers, sont issus de familles modestes. Donc, c'est un exemple type où l'orientation est bonne mais ça ne se décline pas de façon concrète.

De la même manière, le Chèque Formation – beaucoup de Réunionnais se plaignent de ce que le Chèque Formation – donc le financement individuel – n'existe plus. Et c'est quelque chose sur lequel il faut se pencher mais rapidement pour rétablir un Chèque Formation qui fonctionne.

Un mot, toujours sur la Formation, sur l'AFPAR. Moi, je vois bien le coup de communication – ça fait partie de la politique, Madame la Présidente. On visite l'AFPAR et on dit il y a un trou dans un hangar – le site est désaffecté. J'ai pris la peine d'appeler **Louis-Bertrand GRONDIN** qui présidait l'AFPAR jusqu'à l'année dernière et qui m'a donné un certain nombre d'informations. Non, mais je vais finir – je comprends que mes observations parfois peuvent être gênantes mais je vais finir. Voilà.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Il me donne les chiffres. Les sites de l'AFPAR – ce n'est pas à Saint-François – c'est Saint-Paul, + 14 millions. Sainte-Clotilde, Jamaïque + 4 millions. Saint-Pierre + 20 millions. Saint-André + 11 millions. Près de 50 millions d'euros. Donc, vous avez des sites qui sont – le site de Saint-Pierre est très beau par exemple. Avec le Président **PICARDO** qui n'est pas là aujourd'hui où on a été amené à faire des réunions, c'est quelque chose qui fonctionne. Je note, plus de 20 000 Réunionnais qui ont été formés. C'est ça le vrai bilan de l'AFPAR.

En termes de chiffres, quand Didier ROBERT était élu, le déficit était de 1,2 million. L'année dernière, on était à + 1,4 million. Donc, on ne peut pas dire que ceux qui ont mené l'AFPAR n'ont rien fait et je pense qu'il y a là une forme de caricature à montrer un bâtiment qui n'a pas effectivement été rénové et qui mériterait de l'être certainement. J'espère que vous allez le faire mais l'AFPAR, c'est une affaire qui fonctionne.

Je note d'ailleurs qu'en termes de formation professionnelle, on est beaucoup dans la continuité de ce qui a été fait précédemment. Je prends l'exemple de l'École de la Deuxième Chance. Ça marche. Vous l'avez gardé. Je prends l'exemple du financement du RSMA. Ça marche ; vous l'avez conservé.

Mais quelles innovations sur des sujets qui sont centraux comme, par exemple, l'économie numérique – je n'en vois pas. Les chiffres sont têtus.

Et je vous en donne un dernier, dans le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales – l'IGAS, le dernier qui souligne les excellents résultats – je cite – à La Réunion, nous constatons une augmentation de + 27% du nombre de jeunes en apprentissage. À l'époque c'était la compétence Région alors que tous les autres DOM stagnent ou baissent. En France, ça stagne. En France, c'est -0,4%. Mais en Guadeloupe, -43%. En Martinique, -31%. Je note d'ailleurs que, au passage, le fait que ces Collectivités ne soient pas soumises à l'amendement **VIRAPOULLÉ** qu'on veut faire sauter et qui règlerait tout. Ça n'a pas empêché le naufrage de ces départements avec les problèmes économiques et sociaux qu'on connaît, le tourisme complètement en berne ; ce qui montre bien que c'est là un faux débat, cette évolution statutaire – je partage la vision de mon collègue **Michel VERGOZ**. Et c'est non

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

seulement un faux débat mais c'est un débat qui est dangereux. On dit toujours, oui l'autonomie ce n'est pas l'indépendance. Oui, mais comme me disait un de mes professeurs de droit constitutionnel, c'est la même pente – autonomie et indépendance.

Bon, gardons-nous de ces faux débats qui ne régleront en rien les problèmes immédiats de nos compatriotes réunionnais.

Donc, oui inquiétude sur les ressources humaines. Consternation sur le manque absolu de propositions sur le pouvoir d'achat et déception sur la formation de notre jeunesse. Et s'il y a un métier qui doit être celui de la Région, c'est bien celui de préparer La Réunion de demain.

Conclusion – je ne veux pas monopoliser la parole. Ce matin – ça ne vient pas de moi – il y a un éditorialiste sur le net qui parlait de région Bateau Fou. Je mettrai un point d'interrogation. Je serai moins sévère que lui. Je n'en sais rien parce que vous n'avez été élu que depuis 15 mois. Mais en 15 mois, moi je note – je pose la question – mais où va-t-on ? Mais pas seulement en termes d'affichage parce que beaucoup de directions sont louables mais en termes de rythme, en termes de vitesse. On est plus sur la vitesse de la tortue que celle du scooter.

Alors, oui il y a la pesanteur administrative. Oui, vous n'êtes pas seuls, vous avez des élus autour de vous. Mais raison de plus pour que tout le monde se bouge dans le même sens et que nous n'ayons pas, entre les Orientations successives des exercices, un copier-coller.

C'est-à-dire que cette année – reportez-vous à la liasse de l'année dernière – les Orientations Budgétaires l'année dernière – donc de 2021 – pour 2022, cette année 2022, pour 2023, on a quasiment les mêmes. Est-ce que l'année prochaine pour les Orientations Budgétaires 2023 pour 2024, on nous servira un copier-coller de ce qui existe cette année ? Il faut faire ; ce n'est pas facile. Mais il faut faire maintenant. Vous avez été élue pour cela, Madame la Présidente. Reste maintenant le plus difficile : ne pas décevoir.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous. Je crois qu'il est impossible de faire entendre raison à quelqu'un qui s'y refuse et que vous auriez dû vraiment inspirer votre chef de file qui nous a laissé une Région endettée à hauteur de 3 milliards 300 millions d'euros de dettes, avec un encours de 11,7 années. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Je vais donner la parole à **Patrick LEBRETON** d'abord et ensuite je vais donner à…

Monsieur Patrick LEBRETON :

Oui, Madame la Présidente, vous avez entamé sur la partie financière ; je n'y reviendrai pas et je crois que l'exposé que l'on a fait ce matin, s'il faut resituer, moi je n'ai pas eu le temps de lire les journaux. Mais la gestion Bateau Fou, **Monsieur MOREL**, c'était avant nous. Je crois qu'il y a suffisamment de caractéristiques et j'ai cité Sénèque en conclusion. Mais c'est vrai que je me suis permis peut-être un peu de manière outrecuidante à utiliser le créole en cette semaine créole pour la traduire à ma manière.

J'ai entendu, Madame la Présidente, que Monsieur notre collègue **Jean-Jacques MOREL** nous demande d'être transparents. C'est une demande qui est faite. Ben voyez-vous c'est exactement ce que dénonçait la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif. Du 24 février 2021 auquel avait répondu Monsieur le Président de la Région avant nous, **Monsieur Didier ROBERT** – parce que c'était sa gestion qui était dénoncée. Gestion de 2015 à 2020. Vous êtes bien d'accord que ce n'est pas nous.

Moi, je retiens – il y avait quelques remarques. Il y avait d'abord les modalités sur le recrutement au niveau du cabinet. Qu'est-ce qui était écrit ? S'agissant des modalités de recrutement – je me rapproche du micro – elles se distinguent par leur défaut de transparence. Leur défaut de transparence, **Monsieur MOREL.** Elles se distinguent par leur défaut de transparence en l'absence d'appels à candidature à la différence de la pratique de la Région lorsqu'elle souhaite pourvoir des postes d'encadrement supérieur de catégorie A dans les services autres que le Cabinet. Il est précisé « dans l'attente, cette situation représente un coût pour la Collectivité pouvant être estimé de l'ordre de 1,4 million en année pleine pour les 22 chargés de mission au lieu des 6

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

autorisés. Vous savez, je suis allé vers les pages les plus importantes. Et puis, j'ai regardé aussi pour les autres. Et en page 37 du rapport, il est écrit – non pas pour les gens qui étaient au Cabinet mais pour les autres contractuels qui ont été recrutés – et d'ailleurs, je pense moi qu'on est d'accord pour la transparence. C'est ce que la Chambre Régionale des Comptes demandait et que nos prédécesseurs n'ont pas fait. Moi, je pense Madame la Présidente, qu'il faut être transparent.

Mais est-ce que ceux qui nous demandent la transparence pour l'actualité sont prêts à la transparence pour la décennie qui vient de s'écouler ? Je crois qu'il faut le faire de sorte que ce soit des éléments au vu et au su de tout un chacun et notamment oui de la presse s'ils veulent s'en saisir. Et à ce moment-là, on pourrait peut-être aussi de regarder, faire les comparaisons avec d'autres Collectivités qui, je ne doute pas, aujourd'hui, n'ont rien à se reprocher dans les intercommunalités, peut-être en face dans une grosse Collectivité aussi que l'on connaît, etc… Il serait important peut-être, pour ramener les uns et autres à vouloir dire que même si le mieux est l'ennemi du bien, on peut au moins espérer le bien.

Alors, voilà ce qu'il disait encore en page 37, le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes dans sa rédaction, en l'absence d'appels à candidature, car les plus fréquentes notamment pour les agents d'exécution, les recrutements de la Région étaient en revanche peu transparents. *Kosa kréol y dit quand y parle la tortue ? Il est vrai que son collet n'est peut-être pas trop grand. Mais bon pou voit son queue, il pourrait essayer de faire un effort.*

Je vous la donne ce matin. Mais le Président, il a répondu à ça. Et dans sa réponse qui a permis de faire le rapport définitif, il disait ceci. S'agissant en 4ème lieu du processus de recrutement de la gestion des agents contractuels et conformément aux termes des échanges entre la Chambre Régionale des Comptes et la Région pendant le contrôle, la Collectivité répond désormais aux obligations de publicité et de transparence. Et il dit : *en effet la Collectivité a finalisé depuis plusieurs mois une nouvelle procédure de recrutement sur la base des dispositions réglementaires fixées par le Décret n° 2019-1414 – fiche de procédure élaborée et diffusée en interne.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Qu'est-ce qu'on y lit là mes collègues ? Qu'est-ce qu'on y lit ? Que Monsieur le Président de la Région qui a officié entre 2010 et 2021 reconnaît dans sa réponse à la fin 2020 début 2021, que les recrutements n'étaient pas faits de manière transparente, ce que vi *reproche à nou* et de l'autre côté, désormais, il y a une nouvelle procédure. Mais qu'est-ce qui s'était passé tout avant,

Alors, Madame la Présidente, moi ce matin je le dis. Ok pour la transparence. Et je pense que la remarque peut être de forme comme de fond. Mais moi je pense que désormais, il faudrait demander la liste exhaustive du personnel depuis le 1er janvier 2010. Ça nous donnerait, je pense, un temps de déroulé suffisant. Sachant quand même qu'en 2010 au moment où l'ancien président arrive, il y a 1633 agents et que le 31/12/2020, la Région et tout ce qu'elle comporte comme organe d'action, a 2 854 agents. 1633 en 2010 ; 2 854 fin 2020 soit pratiquement le double.

Alors moi oui, je demanderai une liste exhaustive du personnel depuis le 1er janvier 2010 Madame la Présidente. Je pense qu'il faut le faire ; il faut donner les éléments et je vais plus loin que **Monsieur MOREL** demande. Je pense qu'il faut donner la liste de tous les agents et agentes recrutés à la Région et dans toutes les structures régionales. Depuis cette date, les conditions de leurs « Cédéisations », je crois qu'il faut aussi nous donner ça ; pour ceux et celles qui l'ont été, les conditions de leurs titularisations ; pour ceux et celles qui l'ont été, et je demanderais aussi Madame la Présidente, mes chers collègues si vous en étiez d'accord, la liste de tous les agents et agentes qui étaient là et qui n'ont pas été reconduits depuis 2010. Je pense que là tout le monde pourrait avoir des éléments de comparaison. Et vous avez vu que j'ai dit ça sans aucune colère.

J'ai lu que dans une Collectivité quelqu'un avait été révoqué pour nomination pour ordre. Comme je ne suis pas un juriste comme vous Monsieur MOREL, je suis allé chercher et j'ai vu que dans un certain nombre de Collectivités, il y en a.

Et sur le site de la veille juridique de la Direction Générale du Ministère de la Fonction Publique, il est écrit ainsi, pour mémoire, *la nomination pour ordre est définie comme le fait d'investir une personne d'une fonction – non pour qu'elle l'exerce mais pour qu'elle bénéficie des avantages qui y sont attachés*. Loin de moi de penser qu'il y a eu

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

des cas pareils. Mais je le dis ; il faut commencer aussi à mettre des colonnes et des catégories pour voir, à ce moment-là, à quoi on a affaire. *Et ni veut pas nou déballe le linge sale* mais concevez quand-même que quand on vient d'arriver et qu'on hérite d'une situation financière – un fardeau et qu'on nous demande des comptes sur une première réalisation, d'autres s'exprimeront certainement. Mais moi, je m'inquiète, Madame la Présidente parce qu'il y a un certain nombre de personnels aussi qui sont titulaires et qui sont en arrêt maladie. C'est important de regarder ça sur le plan de la santé. D'établir les comparaisons. Mais il faut regarder aussi à partir de quel moment *zot la tombe malade, etc*... Parce que, ce que l'on ne dit pas assez, et ce qu'un certain nombre de contractuels CDD commence à nous dire, c'est que en attendant, vous, vous faites bien sûr des économies parce que c'est votre rôle, *mais nou nou obligé tape à nou le travail que les autres y refusent de faire.* Alors je leur ai dit comment voulez-vous que je donne une réponse là-dessus ? Je ne peux pas être d'accord avec vous et avec ce que vous dites. *Et là y dit à nou allez vérifier*. *Moi mi pense* qu'aujourd'hui on est à un stade où aussi on peut aller faire quelques vérifications en effet. Et nous serions à ce moment-là en réponse totale à notre collègue Jean-Jacques MOREL dans un acte de transparence. *Et moi la dit*, pas une transparence la, la la. *Moi na point rien à cacher, mais mi pense* qu'il faut quand même aussi mettre en avant et en transparence justement, cette liste dont j'ai parlé depuis 2010 comme je l'ai précisé.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole maintenant à **Fabrice HOARAU**.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Sans vouloir être trop long, je vais baser mon intervention à deux niveaux. Tout d'abord, en tant que Président de la Commission Transports, Déplacement et Travaux et puis, concernant ma délégation qui est l'environnement et la problématique des déchets.

J'aimerais répondre à **Monsieur MOREL** sans être trop long. Nous avons effectivement demandé à nos services un travail pour essayer de voir si nous pouvions

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

fluidifier le passage des voitures d'un bout à l'autre du Boulevard Sud. Et il a été montré qu'à la fois, la réalisation des travaux était très coûteuse. Si Monsieur MOREL était resté malheureusement jusqu'à la fin de la Commission, il aurait pu entendre les différentes propositions, les différentes alternatives qui étaient proposées. Et en quelque sorte, faire des travaux sur le Boulevard Sud entraînerait des blocages monstres. Déjà aujourd'hui, vous vous imaginez, quand on fait des travaux pour faire une 3ème voie de Sainte Suzanne à Saint Denis, ça entraîne des kilomètres de bouchon et donc il y a des contraintes techniques à réaliser et des contraintes financières. Parce que l'évaluation que nous, nous pensions relativement basse est malheureusement très élevée.

Il est bien évident qu'il y a quelques améliorations à faire et nous les envisagerons je pense. Mais en toute concertation, avec la Municipalité de Saint-Denis bien évidemment.

Alors, moi je pense qu'au-delà de cet épiphénomène de répondre à **Monsieur MOREL**, on peut quand même se féliciter du travail qui a été réalisé cette année. Parce que nous voyons que 2022 a été une année de réflexion, d'étude, de prise de position, de choix, si vous voulez, dans les projets qu'il fallait mettre en avant. Et 2023, je pense, va voir l'avancée en travaux et en étude de plusieurs dossiers, de plusieurs opérations qui étaient en souffrance depuis longtemps.

Je vous rappelle quand même que la contournante de Saint Joseph qui est arrêtée depuis des années et des années, va reprendre très vite. Il y a aussi les études pour la contournante de Saint Louis qui ouvrent les portes de Cilaos. Il y a des travaux sur la Route de Cilaos. Il y a énormément de choses qui ont été étudiées cette année et qui vont être lancées en travaux ou en étude dans l'année 2023. Alors, nous dire que la nouvelle majorité perd du temps, je crois qu'il faut regarder un peu ce qui se fait. Et je pense vraiment que nous avons, en matière de transports, en matière de routes – parce qu'il y a encore des routes à faire malheureusement – nous avons été relativement rapides.

Maintenant, concernant ma délégation sur l'environnement et sur la politique des déchets, là-aussi il y a deux niveaux d'intervention. Il y a, au niveau de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

l'environnement, il est bien évident que nous avons et nous allons travailler à améliorer le cadre de vie des citoyens et des Réunionnais par le lancement de plusieurs projets qui ont été proposés à la majorité et qui va vous être proposé dans un proche avenir, notamment sur la proposition en accord avec ma collègue Vice-Présidente à l'Éducation des Lycées Oasis – c'est donner aux lycéens un cadre de travail, un cadre de vie au quotidien amélioré, en termes de végétalisation et en termes d'accueil. Il y aussi les routes nationales ombragées qu'il faut reprendre et qu'il faut améliorer.

Nous pouvons aussi nous féliciter, pour l'année 2023, de la mise en place effective – comme **Madame BAREIGTS** le disait tout à l'heure – de l'Agence Nationale de la Biodiversité qui est très très important pour notre environnement et la sauvegarde bien évidemment de toute notre biodiversité très riche à La Réunion.

J'aimerais continuer en parlant de la problématique des déchets. Je voudrais rappeler quand même à tous mes collègues que cette problématique est la pierre angulaire de toute politique publique. Parce que si vous avez une mauvaise gestion des déchets, cela a un impact. Et les déchets c'est tout. Tout le monde produit des déchets tous les jours. Les déchets ça part des boues de stations d'épuration jusqu'au simple mégot que certains osent encore jeter par la fenêtre des voitures de temps en temps. Et là, il faut voir que s'il y a une mauvaise politique de déchets. Il y a des conséquences néfastes à plusieurs niveaux : que ce soit au niveau sociétal, que ce soit au niveau de la santé des populations, que ce soit au niveau de notre environnement, de nos écosystèmes, de notre biodiversité. Il est donc important et c'est ce que nous avons fait – je vous rappelle quand même mes collègues que le Plan Régional de Planification et de Gestion des Déchets de La Réunion a plusieurs années de retard.

Quand on est arrivé à la Région, on nous a dit – on est en retard, on a 2 ans de retard déjà et il a fallu travailler d'arrache-pied pour arriver en 2023 – et ça sera fait probablement en juin 2023 – à finaliser ce PRPGD de La Réunion qui est indispensable pour l'organisation même de tous les traitements des déchets à La Réunion. Indispensable.

Et il y avait un retard très important – un laisser aller dans ce domaine qui est un domaine très très important. Alors, nous arriverons au mois de juin à la finalisation de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

notre PRPGD après plus d'un an de discussion de concertation, d'échanges, avec les EPCI, avec toutes les associations qui travaillent et dans ce domaine, il y a foison ; il y a énormément de mobilisation humaine pour traiter nos déchets, que ce soit les bio-déchets qui vont être un grand sujet dans l'année 2023 et où que ce soit dans le domaine général de l'économie circulaire que la Région va mettre en avant en cette année 2023 parce qu'il y a beaucoup d'emplois à créer dans ce domaine dans le traitement et la valorisation des déchets, de tous les gisements de déchets qu'on peut avoir à La Réunion parce qu'il faut que ce soit créateur d'emplois – on ne peut pas payer pour faire entrer des déballages et des déchets à La Réunion et payer ensuite pour les renvoyer sans valorisation, sans création d'emplois.

J'aimerais terminer mon propos en vous donnant quelques éléments sur les déchets dangereux. Vous n'êtes pas sans savoir que la crise COVID a déstabilisé le fonctionnement des compagnies maritimes et cela a entraîné le sur-stockage de déchets dangereux sur notre île ; le préfet a dû régulièrement signer des arrêtés d'augmentation de capacités de plateformes de stockage pour permettre le stockage des déchets dits dangereux : batteries, piles, amiantes, huiles. Et nous avons été alertés de ce problème au début de l'année et nous avons, dès le mois d'avril, sollicité le SICR avec la Préfecture pour essayer de trouver une solution pour l'évacuation de ces déchets. Je vous l'annonce mais je pense que vous l'avez déjà tous vu dans la presse ; demain, samedi 29 octobre, il y a un bateau dédié qui va quitter La Réunion avec plus de 5 000 tonnes de déchets dangereux emballés dans plus de 245 containers – à la fois une vingtaine de containers de Mayotte et plus de 220 containers de La Réunion – cela c'est la travail en collaboration avec le SICR. Mais c'est le travail de la Préfecture et c'est surtout le travail de la Région. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je vais donner la parole à **Régine CHANE-HONG**.

Madame Régine CHANE-HONG :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Bonjour Mesdames et Messieurs également. Je voudrais compléter les propos du Premier Vice-Président sur la gestion des ressources humaines.

Comme l'a précisé **Monsieur LEBRETON**, nous avons en effet hérité d'une situation désastreuse en matière de ressources humaines. Je vous apporte des informations sur, notamment, les subdivisions des routes – entre autres, la subdivision des routes de l'Ouest qui rencontre d'énormes problèmes.

Alors, la subdivision routière de l'Ouest qui est chargée de l'entretien de la RN1 et du domaine public routier adjacent de Saint-Leu au Port a connu ces dernières années des dysfonctionnements qui ont abouti à créer un climat délétère avec des rapports sociaux très dégradés. La qualité du service rendu en a pâti. De plus la souffrance au travail est largement ressentie tant par les agents d'entretien d'exécution que par les encadrants. La chaîne hiérarchique n'étant plus en capacité de réguler les comportements répréhensibles de certains agents.

Après enquête, ce sont 88% des agents qui ont révélés être en souffrance au travail et un quart d'entre eux se sont déjà fait insulter pour la simple et bonne raison d'avoir fait leur travail, d'où un climat de peur qui s'est installé. Des griefs dont certains pourraient relever du pénal, s'ils étaient avérés, sont exprimés de part et d'autre. Et il est donc manifeste que cette situation délétère découle de recrutements « politiques » effectués sous l'ancienne mandature.

En conséquence et contrairement à l'inaction de l'autorité qui a prévalu toutes ces dernières années, une visite du CHSCT – Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail s'est déroulée le 7 juillet en présence, notamment d'élus – ce qui ne s'est pas fait apparemment les années précédentes – et a permis dans un premier temps aux agents et aux encadrants présents de s'exprimer.

Compte tenu de la gravité de la situation, la Collectivité a rapidement fait appel à un accompagnateur externe qui, par sa neutralité, a pu poser un diagnostic partagé et proposé des pistes d'actions concrètes qui sont en cours de déploiement. Les procédures disciplinaires récemment engagées ont également permis de ramener un

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

peu de sérénité au sein de la subdivision bien que cela reste insuffisant pour établir une situation normale de travail et de respect mutuel.

En effet, l'état général de la SRO concentre un large éventail de comportement que l'on ne devrait pas voir au sein de la fonction publique ; à savoir, des recrutements sur des motifs contraires au service public, des créations de postes de complaisance, des comportements outranciers, des comportements violents, une ambiance de la *di la fé* et un service public qui, in fine, passe largement au second plan.

Il résulte de l'ensemble des observations effectuées qu'un accompagnement au changement de la SRO mais aussi de l'ensemble des subdivisions routières est nécessaire pour traiter tous les aspects du problème afin de poser un nouveau cadre et de nouvelles règles, de revoir les modalités de recrutement, de professionnaliser le management et de faire cesser les dérives comportementales et enfin d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Nous avons pris ce problème à bras le corps et nous souhaitons vivement que le process qui est mis en œuvre soit exemplaire de la politique que nous souhaitons mener afin de redonner au service public régional ses lettres de noblesse au sein des services des routes, mais pas seulement, également au niveau des lycées et des services administratifs. Je vous remercie de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je précise quand même dans ce service des routes, il y a quelqu'un qui est en prison parce qu'il est soupçonné d'avoir raquetté. Je donne la parole maintenant à **Karine NABENESA**.

Madame Karine NABENESA :

Bonjour Présidente, bonjour chers collègues. D'abord, avant toute chose Présidente, permettez-moi peut-être de dire deux mots sur la formation professionnelle avant de répondre aux questions qui nous ont été posées sur ce sujet.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je suis sûre que chacun d'entre vous ici, vous avez dans votre entourage quelqu'un qui n'a, sans doute, pas réussi en quittant le système scolaire avec un diplôme. Je suis sûre que vous avez dans votre entourage un frère, une cousine – peut-être même quelqu'un d'encore plus proche, qui à un moment donné a dû, pour des raisons de vie de famille devoir s'arrêter dans son parcours scolaire – peut-être une jeune maman ; peut-être même que vous connaissez autour de vous un père de famille qui a dû, pour des raisons diverses et variées, se remettre à faire une reconversion professionnelle parce qu'il a perdu son emploi. Toutes ces personnes, c'est le champ de la formation professionnelle. Et c'est pour eux, la formation professionnelle.

Mais c'est nous, Présidente, c'est nous ici, à la Région, qui pouvons leur tendre la main. C'est une compétence pleine et entière de la Région Réunion et effectivement, c'est à nous de fixer ce cap. Et je pourrai vous dire combien vraiment c'est gênant, voire même dérangeant que de constater combien ici on a si peu considéré cette Réunion des plus fragiles.

Nous avons récupéré, **Monsieur MOREL**, des agents, des employés complètement abandonnés, sans vision. Nous n'étions plus présents nulle part. La formation professionnelle, alors qu'elle est devenue une question centrale des politiques publiques depuis ces 10 dernières années, alors que nous avions une mission importante au regard de la portée des besoins en compétence de formation sur notre territoire, permettez-moi de vous exprimer toute notre indignation vis-à-vis des choix qui ont été faits ici en la matière.

Choisir de déserter et de ne pas assumer pleinement notre responsabilité en laissant à d'autres la tâche de le faire à notre place – je pense au PACTE bien évidemment ou encore plus récemment à l'AFPAR de Saint-François. Ce sont des héritages.

Nous avons, nous, un logiciel qui est bien différent. Pour nous réinvestir ce champ c'est une véritable chance de tendre la main aux plus fragiles, désireux de trouver les clés par eux-mêmes, pour eux-mêmes et pour un avenir meilleur.

En 2023, nous continuerons à œuvrer pour l'amélioration des compétences locales et bien au-delà des diplômes délivrés en formations initiales. **Monsieur VERGOZ** l'a

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

souligné tout à l'heure dans sa motion. Notre système scolaire éducatif laisse sur le bord de la route des profils plus techniques, plus opérationnels. Sont-ils moins intelligents ? Bien sûr que non. Sauf que pour beaucoup et beaucoup trop souvent, ils sont considérés comme Les perdants de la compétition scolaire et portent en eux les traces de l'échec, de la perte de confiance, voire même de l'humiliation parfois. Et notre ambition, c'est donc de conforter la voie de la formation professionnelle comme une réponse à part entière aussi respectable que celle de la formation initiale. Mais c'est aussi, faire de la professionnelle non pas pour se donner bonne conscience, ou arroser le marché de la formation, mais pour capitaliser sur des compétences utiles aux Réunionnais et au territoire, éclairer pour mieux orienter professionnellement et éviter les sorties de route, parer le Réunionnais pour *que li lé paré demain pou occupe* l'emploi local.

Et vous savez bien – les entreprises elles, le savent, la société peut-être pas encore tout à fait mais apprendre le geste professionnel fait toute la différence dans l'emploi.

Alors *dire à zot que toute lé* prêt, bien évidemment que non. On n'efface pas en un an 10 ans de désertification. Mais **Monsieur MOREL**, sachez que nous sommes présents et déterminés à faire mieux. Alors, je ne sais pas – je peux comprendre que vous êtes beaucoup occupé et que peut-être vous n'avez pas eu le temps de trop lire les documents – c'est vrai que si vous étiez plus présents avec nous dans les Commissions pour échanger, vous auriez peut-être pu prendre connaissance davantage des dossiers et peut-être que ça vous aurait éclairé. Sur 8 Commissions cette année, vous n'étiez présents qu'une seule fois. Ce sont les chiffres qu'on a **Monsieur MOREL**, jusqu'en juin 2022. Ça n'engage que vous.

Mais quoi qu'il en soit, je peux peut-être vous éclairer sur un certain nombre de points. Vous avez parlé du PACTE, Monsieur MOREL, vous avez parlé de la densification de l'offre de formation, sachez que, avec le PACTE, et grâce au PACTE, nous allons faire en 2022, 3 fois plus que ce que vous avez fait en 3 ans de 2019 à 2021.

Je répète – en 2022 sur l'offre de formation et sur ce que vous appelez la densification de l'offre de la formation, nous allons acheter 3 fois plus que ce qui a été fait en 3 ans sur la prise en compte des besoins de formation et l'ouverture de nouvelles sessions

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

de formation. **Monsieur MOREL**, je veux bien vous inviter et je serai très honorée si vous acceptez mon invitation, je voudrais vous emmener visiter quelques sessions qu'on a ouvertes et qui sont effectives cette année et je voudrais bien vous emmener ; par exemple, je vais vous citer le numérique. Vous avez parlé du numérique. J'aimerais que l'on puisse – et d'ailleurs, je vous invite également chers collègues – je vous invite tous. En cette fin du mois, nous allons à l'AFPAR de Saint-André, avec Simplon. Vous connaissez Simplon ? Simplon travaille avec Microsoft. Donc, Microsoft, on a signé un partenariat cette année pour proposer à l'AFPAR de Saint-André, une session de formation sur l'intelligence artificielle, niveau Bac +4. Il y a 16 stagiaires actuellement qui sont en cours, notamment des Saint-Rosiens. J'en avais parlé à **Monsieur VERGOZ** à l'époque – il y a 2 Saint-Rosiens dans cette session de stage. Et donc, nous sommes à la tâche et ce sont des réalités. Nous avons ouvert à Saint-Paul des sessions sur le photovoltaïque. Nous avons ouvert une session sur l'assistant immobilier. Nous avons ouvert et renforcé l'offre sur ce qu'on appelle l'ADVF – Assistant de Vie aux Familles. Donc, tout ça c'est l'économie bleue. Et j'en passe, l'échafaudage – nous avons vraiment éclaté la carte de formation et nous la déployons pour mieux correspondre aux besoins de notre territoire.

Alors peut-être que vous ne le savez pas mais vraiment je serai très honorée si vous acceptez mon invitation que je fais aujourd'hui à vous ouvrir les portes de ces sessions de nouvelles formations.

Sur la question des bourses, **Monsieur MOREL**, sachez que jusqu'à maintenant, ici dans cette région, les bourses sanitaires et sociales étaient traitées manuellement. Ce qui amenait les 1000 étudiants qui étaient bénéficiaires des bourses à n'être payés qu'en décembre lorsqu'ils rentraient en formation.

Donc, ils rentraient en formation ; ils déposaient leurs dossier – ils ne pouvaient être payés qu'en décembre. On se souvient des piquets de grèves en son temps, à l'époque, des parents, etc… qui criaient parce que ça tardait de trop. Mais sachez que nous avons mis en place un dispositif qui est maintenant un traitement informatique qui n'avait jamais été mis en œuvre jusqu'à maintenant et donc, sachez que la moitié de ces étudiants, au moment où je vous parle, a déjà sur leurs comptes le virement de la bourse. Ce qui n'était pas le cas il y a encore un an.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Sur la question des Chèques Formation, **Monsieur MOREL**, ce Chèque Formation, nouvelle version, qu'on a repris – on n'a pas tout cassé ; on l'a amélioré. On l'a ouvert à d'autres étudiants, notamment sur des cycles longs en métropole ou dans l'Océan Indien ou à l'international mais pour tout le monde. Parce qu'effectivement, il y avait à un moment donné, quelques limites qu'on a fait évoluer – il existe depuis le mois de juillet, **Monsieur MOREL** ; il est effectif. Chacun peut aller bénéficier d'une aide individuelle pour la formation auprès des agences qui sont déployées aux 4 coins de l'île, de la Région, ou même ici ils peuvent venir déposer un dossier. C'est effectif. On peut avoir droit à un chèque individuel à la formation.

Vous avez parlé d'un trou. Vous avez dit un trou dans le hangar à l'AFPAR de Saint-François. **Monsieur MOREL**, un trou dans le hangar ? Là pareil, quand on aura fini de faire la visite sur les nouvelles sessions de formation, on ira faire un tour à l'AFPAR de Saint-François et vous verrez par vous-même que ce n'est pas un trou dans le hangar – je vous emmènerai visiter le dortoir où logent les plus fragiles – celles et ceux qui n'ont pas les moyens ni de rentrer chez eux le soir et qui sont obligés – parce que là pour le coup, on est obligé de rester dormir là, vous verrez, vous verrez si vous pouvez respirer, ça pique à la gorge tellement c'est irrespirable et tellement il y a l'humidité partout.

Est-ce que vous accepteriez, vous, que votre enfant prenne sa douche avec un rideau de douche en guise de protection lorsqu'il prend sa douche ? C'est la réalité. Nous sommes en 2022. C'est la réalité de ce Centre de Formation. Alors, peut-être que **Monsieur Louis-Bertrand GRONDIN** vous a donné une information sans doute quelque peu partielle – c'est vrai que lui, il était attitré normalement en charge de s'occuper de cette SPL mais vous mettez à l'actif de l'ancienne mandature l'ensemble des réhabilitations qui ont été faites.

Je sais aussi là un peu exagéré. D'autant que, si on veut parler de l'AFPAR, vous savez que lorsqu'on est arrivé à l'AFPAR, le premier Conseil d'Administration, qu'est-ce qu'elle a dû faire ? Le premier Conseil d'Administration de l'AFPAR, je parle – là j'ai des collègues qui sont à mes côtés – on a dû demander expressément à la Région Réunion et au service Finances de la Région Réunion, de procéder au mandat pour

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

régulariser pas moins de 1,3 million d'euros qui n'était pas régularisé dans les comptes de l'AFPAR parce que la Région, des factures qui dataient de plusieurs années – depuis 2018. Donc, il a fallu déjà faire ce travail de remise à plat. Et nous l'avons fait.

Donc, dire qu'il n'y a pas grand-chose qui a été fait sur la formation, j'ai envie de vous dire, effectivement, peut-être que votre lecture était un peu trop rapide.

Et nous, c'est vrai qu'en 2023, nous allons poursuivre ce travail bien évidemment et nous allons donc aligner les différents schémas pour construire des plans de formation en cohérence avec la nouvelle économie bien évidemment. Et cela passe par la refonte de nos schémas, de nos différents schémas : le Schéma de la formation sanitaire et sociale mais aussi le CPRDFOP.

Nous allons effectivement essayer enfin construire l'avenir en étant parfaitement éclairés avec la réalité du moment et les besoins identifiés et nous comptons à ce sujet sur le CESER qui nous accompagnera puisqu'effectivement, ils ont à leur disposition un outil qui peut nous être très intéressant pour bâtir des politiques publiques fiables en matière de formation.

Nous allons accompagner bien évidemment et continuer à accompagner la modernisation de nos centres de formation, à commencer par celui de Saint-François et enfin, nous allons moderniser et développer – répandre sur le territoire l'orientation parce qu'effectivement, nous devons répondre à ce besoin criant d'orientation et d'accompagnement des Réunionnais pour une meilleure définition de leurs projets professionnels et à ce sujet, nous envisageons l'ouverture d'une Maison de l'Orientation dans le nord-est. Et effectivement aussi un renforcement de l'accompagnement individuel.

Nous lancerons, pour ce faire, des commandes groupées sous forme d'accords-cadres mais aussi nous allons lancer des appels à manifestation d'intérêt en 2023. Tout ça pour acheter encore plus, pour faire plus, faire mieux et faire juste parce que nous voulons de la formation et de l'information partout et nous souhaitons chers collègues, élus de l'opposition comme de la majorité, que vous soyez à nos côtés, que nous partagions tous ces mêmes aspirations pour notre territoire. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci. Il y a une chose qui n'a pas été dite. C'est que l'on a jeté aux orties 101 millions d'euros et que la responsabilité qui était assignée à la Région Réunion de porter la formation professionnelle, ça a été porté par Pôle Emploi et l'État.

Et là vous voyez bien ; **Monsieur MOREL**, *regarde un ptit coup bien koiko laisse passer et après viens cose ek nou ; nou cose ek ou nou*. Mais là, regarde bien ça. Parce que, franchement, avoir abandonné la formation professionnelle comme cela a été abandonnée. Louis-Bertrand GRONDIN, *lu peut coser lu ; l'était Président Directeur Général de la SPL payé. Mais donc, lu cose lu mais koiki la fé vraiment* ?

Voilà. Je vais donner la parole à **Monsieur HOARAU Jacquet.**

Monsieur Jacquet HOARAU :

Madame la Présidente, mes chers collègues, j'ai pris connaissance des orientations stratégiques 2023 qui conditionnent le développement de notre territoire pour les prochaines années. J'y vois une intention d'inscrire la Région dans une dynamique mise au service de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de La Réunion et de répondre aux enjeux immenses du développement durable, de la préservation de la biodiversité, etc… et tournée vers les nouvelles technologies.

En matière de circulation, je note que la Région a de grands projets notamment dans l'Est, l'Ouest et Sud sauvage. J'attire votre attention, Madame la Présidente, chers collègues sur le fait qu'il ne faut pas oublier la 4ème Commune de l'île – près de 85 000 habitants qui est l'une des dernières Communes à être traversée en son cœur par une route nationale à très forte densité de circulation, ce qui entraîne des nuisances tant en termes de sécurité, de santé publique, de qualité de vie et je ne parle pas de ses embouteillages et de leurs conséquences : retards, pollution, bilan carbone, etc…

En attendant la réalisation d'une contournante à deux fois deux voies, des 400 au Col de Bellevue qui est indispensable, je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

une fois pour toute dans la programmation des grands travaux routiers de votre mandature, d'y inscrire ce projet. Il est primordial que la Région réalise dès maintenant les aménagements qui permettront d'apporter des solutions à court terme aux problèmes que j'ai évoqués ci-dessus à savoir :

- la structuration de l'entrée de la ville du Tampon au niveau de la ligne des 400;
- la réalisation de ronds-points sur la RN3 pour fluidifier la circulation et sécuriser les intersections dont certaines sont très accidentogènes ;

Toujours en matière de déplacement et d'aménagement équilibré et équitable de tout le territoire, il est impératif de réaliser à courte échéance une liaison de transport en commun dédiée entre Tampon St Pierre et Saint-Pierre – Tampon, soit par rail, soit par câble ou autres technologies à définir afin de donner tout son sens au principe de l'intermodalité que vous avez placé, Madame la Présidente, au cœur de vos Orientations Budgétaires.

Votre engagement, pour permettre à l'Est de rattraper son retard de développement – comme vous le dites – prévoit la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures. C'est un bon début. Je souhaiterais vous inviter à avoir une vision plus large pour l'avenir de l'Est et de son aménagement dont, actuellement, sa seule échappatoire se trouve vers Saint-Denis qui est déjà bien engorgé et bien saturé. L'Est doit avoir une deuxième alternative pour ne plus être seulement une destination mais pouvoir s'intégrer à une nouvelle dynamique d'échange ouverte également sur le Sud.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, je vous encourage à reprendre le projet de **Monsieur Paul VERGES** qui consistait à créer une voie rapide entre Saint-Benoît et le Tampon, Saint-Pierre et par extension, le Sud. Une telle ambition serait incontestablement génératrice d'activité économique, de création d'emplois et constituerait une vraie révolution en matière de développement de tout notre territoire tant elle permettrait de fusionner les échanges économiques, de booster l'économie du tourisme, de développer des activités et j'insiste à nouveau, de créer de nouveaux emplois.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

En matière de développement économique, je constate à la page 106 que les seules ambitions de la Région pour le Sud se limite à la zone de Pierrefonds. J'ose espérer qu'il s'agit là d'une présentation parcellaire et qu'il ne faut pas oublier l'impérieuse nécessité de créer de nouvelles zones de développement économique sur l'ensemble des Communes et en particulier sur les territoires des hauts.

Ceci m'amène à faire une parenthèse sur l'importance de la révision du SAR qui devra, dans le cadre de la définition de cette stratégie avoir pour objectif de doter chaque territoire d'outils nécessaires à un développement équitable et équilibré.

Madame la Présidente, au nom des 550 000 Réunionnaises et Réunionnais des territoires du Sud et de l'Ouest, je suis persuadé que les ambitions que vous avez formulées durant votre campagne électorale pour le développement de l'aéroport de Pierrefonds seront mises en œuvre durant votre mandature. L'allongement de la piste et la création d'une nouvelle aérogare conditionne ce développement.

Je tiens à insister, Madame la Présidente, sur l'importance de cet outil de développement qui s'inscrit en totale complémentarité à l'aéroport Roland Garros et qui apporte en outre, plus de proximité à la population et plus de sécurisation économique pour notre île.

Je termine, Madame la Présidente, chers collègues, en saluant la décision d'AIR AUSTRAL et de son actionnaire, la SEMATRA, de reprendre les vols commerciaux réguliers entre Pierrefonds et Maurice à compter du mercredi 2 novembre – donc bientôt. J'y vois là un signe de bon augure pour la suite.

Je vous remercie, Madame la Présidente et chers collègues, de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Monsieur le Conseiller Régional, vous savez qu'on a le souci de l'aménagement de notre territoire, de son rééquilibrage et nous avons le souci non pas seulement de 550 000 Réunionnais mais nous avons le souci des 870 000 Réunionnais qu'il y a. Et donc, nous prenons acte de votre intervention. Vous êtes un membre de la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Commission Permanente et nous aurons à travailler ensemble sur tous les sujets que vous soulevez ici en séance plénière.

Je vais donner la parole à **Céline SITOUZE**.

Madame Céline SITOUZE :

Merci Présidente. Bonjour chers collègues, bonjours Mesdames et Messieurs. En matière d'éducation, nous nous sommes donnés comme objectifs aux côtés des autorités académiques, du Département, des municipalités, des associations de parents d'élèves et des associations travaillant dans l'éducation populaire, d'améliorer la réussite scolaire de nos jeunes, mais aussi et surtout de réduire le nombre de décrocheurs qui quittent chaque année nos établissements, nos lycées – plus de 2000 chaque année et qui n'ont pas d'autres perspectives. Car nous nous refusons d'être éternellement avant avant dernière académie de France.

Donc, nous savons également et vous le savez comme moi, qu'un des freins majeur et premier, en termes de réussite scolaire, c'est la pauvreté. Et je vous rappelle que la moitié de nos lycéens, plus de 25 000 d'entre eux, sont pauvres.

Monsieur MOREL, vous parliez de pouvoir d'achat – je suis d'accord avec vous. Le pouvoir d'achat, c'est l'élément fondamental pour la réussite et notamment pour la réussite scolaire. Parce que nous sommes attachés à cette réussite scolaire, nous travaillons au pouvoir d'achat.

- La gratuité des manuels : 120 € par élève, par jeune. Coup de pouce au pouvoir d'achat des familles.
- La gratuité des protections hygiéniques, c'est aussi un coup de pouce au pouvoir d'achat des familles.
- La mise en place du Numerisac et de la Numériclasse.
- Pas seulement des ordinateurs portables mais des ordinateurs portables avec des licences numériques.

Je suis aussi d'accord avec vous mais nous avons les chiffres dernièrement – il y a une flambée des prix. Et notamment de l'alimentation. C'est pour cela que nous avons

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

pris la décision d'activer, dès la rentrée d'août 2023, le repas à la cantine à 1 euro – sans distinction pour tous nos lycéens. À l'heure actuelle, seulement 1 jeune sur 4 mange au sein de nos cantines. Et à l'heure actuelle, le prix des repas tourne autour de 3 euros. Entre 2,80 € et 3,50 €. Donc, nous allons le diviser par 3.

Quels sont les objectifs que nous visons ? Bien sûr, une alimentation plus saine, plus équilibrée au-delà du coup de pouce du pouvoir d'achat pour les familles. Une alimentation plus équilibrée. On ne peut pas continuellement ignorer qu'un tiers de nos jeunes souffre de surpoids et d'obésité. Nous visons aussi la sécurité de nos jeunes – les maintenir au sein de nos établissements. Nous visons aussi la structuration des filières puisque nous développerons nos partenariats avec toutes les filières de viande pays avec l'ARIPA pour le poisson et les agriculteurs.

Mais nous ne sommes pas naïfs. Nous savons très bien que ça n'est pas seulement le prix qui va attirer nos jeunes au sein des cantines. Lorsqu'on a seulement un seul jeune sur 4, il faut se poser la question de pourquoi, au-delà du prix, ils ne restent pas à la cantine. Aussi, nous travaillerons avec eux. Parce qu'ils sont les premiers bénéficiaires et les premiers consommateurs – donc, nous devons écouter ce qu'ils ont à nous dire concernant la qualité des repas.

On a donc, comme ambition, **Monsieur MOREL**, de faire rimer cantine avec bonne cuisine. Parce que le goût, la qualité du repas, c'est cela qui fera la réussite de nos mesures.

Mais en matière de réussite éducative, il y a aussi la question de l'offre de formations – nous avançons. Vous parliez de vitesse et de lenteur ; moi, je suis très fière de vous dire qu'en matière de vitesse sur le lycée des métiers de la mer, nous avons aujourd'hui un lieu, Le Port, là où il y a actuellement le CIRFIM – Centre de Formation de la CCIR et de la Chambre des Métiers, nous avons un plan de financement – 68 millions d'euros pour ce nouveau lycée. Et nous avons surtout un calendrier.

- Pose de la première pierre courant 2025 ;
- Et ouverture des premières années, à savoir, de Seconde, première année de CAP dès la rentrée d'août 2027 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Donc, en matière de vitesse sur certains sujets, nous avançons avec le soutien des services que je remercie, sur le prochain lycée hôtelier – nous avons aussi un lieu pour son implantation et nous répondons, là, à **Monsieur Jacquet HOARAU** à cette demande que nous partageons, de rééquilibrage territorial. Mais le rééquilibrage territorial, il se fait aussi en matière de structure de formations. Ce lycée sera donc positionné dans la Commune de Saint-André parce que le Maire Joé BEDIER nous a fait don d'un terrain au niveau du Parc du Colosse – ce qui nous permet d'attaquer de façon raisonnable et de façon intelligente ce nouveau chantier parce qu'effectivement, la voie de la formation professionnelle, sous statut initial, les lycées professionnels doivent être des formations d'excellence. Mais des formations d'excellence qui trouvent ensuite des postes, des emplois sur le territoire de La Réunion. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame la Présidente, mes collègues. Moi, j'introduis en vous rappelant les contraintes qui sont les nôtres. Puisque c'est notre Région. La principale contrainte – et j'ai l'impression qu'on va être ferme vis-à-vis des Collectivités en hexagone aussi bien que chez nous. Donc, il faut se préparer. Mais elle n'est pas nouvelle cette contrainte. Elle a existé entre 2012 et 2017 au cours de laquelle on a demandé aux Collectivités de participer au redressement des comptes de la nation. Rappelez-vous. J'en parlais au Président, **Patrick LEBRETON** dans une précédente séance.

Et donc, la loi de Programmation de Finances Publiques, c'est la contrainte – associé les Collectivités locales sur 2023-2027 à la maîtrise des finances publiques. Et la chose qui va sûrement nous étonner dans les mois qui viennent, c'est qu'on va signer un pacte de confiance. Un pacte de confiance, ce n'est pas seulement un pacte de confiance comme ça avec les mots, avec sanctions. Et c'est là, j'allais dire, même la première fois, que le mot sanction est prononcé. Et donc, les Collectivités que nous sommes, toutes les Collectivités, surtout les Collectivités majeures – Région, Département, entre autres vont courir le risque si elles ne rentrent pas dans le cadrage,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

dans la programmation, de se voir sanctionner par des exclusions à des subventions. Ou encore, par l'obligation de signer des accords de retour à la trajectoire initialement arrêtée et communément.

Donc, ne rêvons pas. C'est ensemble qu'on avancera. Moi, je ne me fais pas d'illusions. Alors, j'entends ici et là des requêtes qui ressemblent à des discours ou à des prises de parole qu'on verrait en d'autres lieux, qu'on entendrait en d'autres lieux – entre autres les tribunaux judiciaires.

Moi, je fais confiance à la justice. Bien des sujets qui ont été abordés et qui frictionnent cet hémicycle sont aujourd'hui devant, dépendants au niveau des juridictions compétentes. Si, plutôt que de discourir de choses qui nous intéressent et sur lesquelles nous pouvons pratiquement opérationnellement peser. Alors, si on ne le fait pas dans cet hémicycle, je ne sais pas qui le fera. En tout cas, ce ne sera pas ni Madame la Procureure de la République et encore moins les magistrats.

Donc, je reste sur le cœur de nos responsabilités, Madame la Présidente. Et j'ai lu avec attention les pages de vos Orientations Budgétaires. J'aimerais bien faire quelques remarques.

Il s'agit d'orientations. Et la réalité, elle sera exposée dans cet hémicycle lorsque nous voterons le Budget Primitif. Et nous en aurons les moyens plus largement de revenir.

Ma première remarque va vous surprendre. Elle émane d'une réflexion que nous avons échangée en Commission Permanente avec les collègues **NABENESA, SITOUZE** et vous-même, Madame la Présidente, qui avez pris votre part dans cette affaire.

J'ai noté à la page 51 de la politique éducative ambitieuse que vous souhaitez conduire, à propos d'un terme qui, pour moi, est essentiel dans notre société d'égalité des chances.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

L'égalité des chances – comment un petit de Sainte-Rose ou de Cilaos, ou de l'Entre-Deux ou de Salazie, il peut avoir les mêmes chances qu'un petit de Saint-Denis, de Saint-Pierre ou de Saint-Paul ?

Je ne sais pas si vous vous représentez ce que c'est que de porter un site aussi excentré que de vivre à Cilaos sur les commodités essentielles de la vie par rapport aux commodités essentielles de la vie ou à Salazie ou dans les écarts. L'égalité des chances est un maître mot. Et pour l'instant, on a encore du chemin à parcourir.

Alors, Madame la Présidente, vous avez émis l'idée qui m'a fort plu, que j'ai repris avec vous les dames, sur – et c'est à la page 51 que vous avez cette orientation – « accompagner, je reprends votre expression, l'installation et l'inscription des étudiants ».

Quand est-ce qu'on commence ? Et comme d'ordinaire, je vous disais, allez on commence lundi. Vous vous rappelez ? C'était il y a quelques mois de cela. De quoi il s'agissait, Madame, Monsieur ? Il ne s'agissait pas d'argent là. Il s'agissait d'une innovation dans notre réflexion politique et la réflexion m'était venue à partir – je pense que c'est **Madame SITOUZE** qui disait : « oui, mais les internats de nos lycées sont peu remplis. » C'est un euphémisme. Je pense même que vous vous êtes avancée, Madame. Vous avez dit « vide » - j'ai cru comprendre ce mot à un moment donné.

Et là, l'élu que je suis d'une ville excentrée loin des bassins, loin de l'université, je me dis mais comment ça peut se faire ça ? Voilà des internats par dizaines de chambres qui sont libres alors que chez moi, en tant que maire – mais je parle pour toutes les autres Communes excentrées des sites universitaires. Les parents viennent me voir pour que je leur donne une bourse pour le loyer parce qu'ils me disent qu'ils ne pourront jamais subvenir aux obligations de leur enfant pour…et que le CROUS, il n'y a plus de places.

Madame la Présidente, laissons passer le week-end. Je vous réitère publiquement dans cet hémicycle – allons essayer. Allons faire l'inventaire de toutes les chambres d'internat disponibles au plus près de nos universités et ouvrons ces chambres au nom

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

de l'égalité des chances des petits Réunionnais et Réunionnaises pour les villes qui sont à la remorque de cette affaire.

Ça, c'est une première proposition que je vous fais par rapport à des échanges responsables que nous avons eus. Oui, la politique sert à quelque chose.

Le deuxième élément que je voulais, c'est à propos de la Continuité territoriale. Vous avez pris la décision de mettre fin à cette politique par rapport à l'ancien régime 2021. C'était votre droit. Je le respecte. Je ne l'ai pas partagé. Pour moi, c'est derrière moi.

Et par rapport à ce que vous dites à la page 94 par rapport à la Continuité territoriale, je reviens à une expérience de terrain vécue par le maire que je suis. Souvent quand arrive un rapatriement de corps ou un accident en hexagone, la télévision, la première chose que les télés font, elles ouvrent sur ces drames ; et à chaque fois qu'il y a un drame, un corps à rapatrier, une famille à faire voyager dans un sens ou dans l'autre, des parents qui accompagnent un petit enfant qui doit faire une opération, qui ne s'applique pas ici, qui se fait qu'en hexagone, etc… l'émotion gagne La Réunion. Ce n'est pas normal Madame.

Et j'entends des lanceurs de solidarité, de générosité, j'entends même des lanceurs de cagnotte Letchee. Je n'en peux plus Madame. Parce que je me sens coupable, mes collègues. Et avec ma compagne qui est dans le milieu social, nous sommes consternés, Madame la Présidente. Parce qu'il faut dire à la face de La Réunion que la solidarité dans ces moments difficiles, que ce soit au plan du transport, au plan des moyens financiers pour donner aux familles dans le drame, de vivre en métropole, d'accompagner soit un corps, soit une opération. Tout existe. Tout existe aussi bien au Département. Et là, je note avec satisfaction que vous allez vous positionner là-dessus pour ce que vous appelez les rapatriements funéraires.

Mais il faut globalement ouvrir un guichet unique – que l'on parle au Département – que l'on se parle nous, que l'on parle à la Sécurité Sociale. Est-ce que vous savez que la Sécurité Sociale paye des voyages ? Est-ce que vous savez que la CAF paye des voyages ? Mais si nous le disions à notre population, peut-être que nous la sécuriserions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je ne peux plus vivre cela parce qu'à chaque coin de rue où il y aura un stress, une peur qui se cachera, elle s'accumulera et elle explosera. On ne peut pas diriger un pays dans une situation où tous les jours, pas à pas, les gens vivent dans l'inquiétude, le stress et la détresse.

Guichet unique, exposer les procédures, vulgariser l'info – il y a de l'argent partout pour répondre sans la cagnotte Leetchi, sans appeler à la solidarité, en appelant seulement à la responsabilité politique que nous avons entre nos mains pour répondre concrètement à cette première solidarité qui soit. Qui n'a pas vécu un drame à côté de lui de quelqu'un qui s'en va dans l'hexagone ?

La troisième chose que je voulais vous dire et vous allez voir qu'on reste les pieds sur terre, Madame la Présidente, moi j'ai le privilège d'être un maire où il y a un petit port. Et ce petit port est un joyau. Mais qui n'a pas suffisamment brillé jusqu'ici. Loin s'en faut puisqu'il fallait travailler, que c'est plus facile de faire croire que d'agir. Je ne suis pas en recherche de responsabilités, Madame. Moi, je suis aux responsabilités donc c'est à moi de faire. A la page 136 des OB, il y a un moment donné où nos services écrivent : « en février 2022, un renouvellement de flotte jusqu'à 2027 – renouvellement de flotte de bateaux de moins 12 mètres – je le dis ; c'est important mes amis – pour notre petit secteur économique – tiens, le maire de Sainte-Marie à mes côtés sait de quoi je parle – l'Europe avait, de façon quasiment cynique, une démarche qui était incomprise globalement repoussé toutes les modernisations de flotte et donc toutes nos embarcations de 6 mètres, de 5,5 mètres n'avaient même plus le droit – tiens je pars=le à Saint-Benoît qui a aussi une petite cale – n'avaient même plus le droit de renouveler leur moteur. Au prétexte qu'il fallait, au nom des capacités des tonnages, diminuer. C'était ubuesque, c'était surréaliste.

Et on a fini par sortir vers le haut en 2021. Mais, mais. Il y a un mais. Et là, nos petits pêcheurs se foutent de ce « mais » là. Si nous ne le réglons pas pour lui, il faut que les services de la Région qui sont en compétence sur cette affaire, nous aident. Et moi, je suis prêt à venir à leurs côtés pour faire le lien avec nos amis de Sainte-Marie ou de Saint-Benoît – de Saint-Leu ou d'ailleurs, de Saint-Pierre, du Port de la Pointe des Galets, là où il y a aussi des petits pêcheurs – de la cale de halage de La

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Possession. Nous parlons de gens à qui nous ne parlons jamais. De Saint-Philippe, de la cale de halage – de Saint-Philippe où les gens triment assez comme ça.

Donc, qu'est-ce qu'il faut dire ? Il y a un rapport capacitaire – peu importe ; on s'en fout – c'était très technique – il fallait 3 indicateurs capacitaires : le biologique, l'économique et le technique. On s'en fout. L'important c'est, est-ce que ce rapport capacitaire – il sera levé cet avis défavorable, il sera levé ? Vos services nous disent il est à espérer avant janvier / mars 2023. OK ; Alors dites-nous le pour que nous soyons les relayeurs de cette information qui est une information de première importance. C'est vrai qu'on ne parle pas de flotte internationale et encore moins européenne. Mais, on parle de choses concrètes qui intéressent les Réunionnaises et les Réunionnais.

Sur l'octroi de mer, je ferai une impasse Madame la Présidente, sauf que je vous ai entendu parler de front commun sur l'octroi de mer. Ça ressemble un peu à un trait d'union ça non ? Je vous dérange hein ? Eh bien je vous dérange à dessein. Je veux que nous puissions ensemble discuter de cette affaire-là. Et je suis de ceux qui pensent, pour l'avoir dit en Commission Permanente, Madame que je suis pour que les apprentis sorciers ne jouent pas. Ni aux sorciers, ni à jouer avec les allumettes.

Donc, quand est-ce qu'on commence ? Je suis de ceux qui sont inquiets lorsque je vois ici comme en hexagone que ces problèmes soient posés alors que le gouvernement français sort d'une négociation – je n'ai plus en tête – juin 2021 où le socle juridique de l'octroi de mer a beaucoup bougé. Et je pensais que tous les gens pensaient qu'on avait réussi ce rendez-vous de la nation avec l'Europe concernant les Régions Ultrapériphériques que nous sommes.

Eh bien, non. Puisque les apprentis-sorciers sont à nouveau de sortie. Et masques tombés, Madame. Masques tombés, ils avancent en terrain découvert. Alors ? Front commun ? trait d'union ? Parlons-en. Ces petits dénominateurs communs – nous le ferons ou nous n'avancerons jamais. Celui ou celle qui croit que par des occases ou des procédures judiciaires, la Réunion avancera, celui-là, celle-là se trompe.

Sur la question du TCSP, j'ai dit à mon ami **Patrice BOULEVART** qui est sur le bon chemin – je t'ai entendu à la radio – tiens bon. Je viens de te remettre 2 documents ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

tu es le premier à l'avoir. Je vais le remettre à tous ceux qui me le demanderont. Un, je vous remettrai le jugement, la jurisprudence du Tribunal Administratif de la Cour d'Appel de Bordeaux qui, le 30 juin 2011 signe la mort du tram-train définitivement.

Ce débat, il doit être derrière nous. Et pour souligner encore plus l'oubli nécessaire à ce débat, j'ai donné à **Patrice BOULEVART** – et je vais te le donner aussi **Fabrice HOARAU** – je te le remettrai ce matin même, un autre document qui m'a demandé beaucoup, beaucoup de travail. Où je suis allé rechercher dans tous les verbatim et toutes les cassettes d'un enregistrement dans cet hémicycle de tous les débats sur la Commission nationale du Débat Public à propos de la Route du Littoral et du tram-train entre le 19 septembre 2004 et le 20 novembre 2004. Et j'ai retrouvé des documents, des verbatim de l'ancien président de cet hémicycle, qui valent la peine d'être relus.

Monsieur Paul VERGES disait, ici dans cet hémicycle, allons faire le transport collectif en site propre avec le bus dans un premier temps et en fonction de nos moyens, nous ferons le tram-train. L'unanimité l'avait soulevé à ce moment-là. Madame la Présidente, ces documents sont factuels. Ils nécessitent de notre part simplement de la bonne foi. Vous en avez Madame. Nous en avons ici majoritairement autour de cet hémicycle.

Je vous les remettrai et je vous donnerai également la conclusion le 19 janvier 2005 du Président de la CNDP qui disait la même chose. Et c'est le débat des Réunionnais qui concluait ce choix-là.

Aujourd'hui Patrice, quand je descends de Sainte-Rose à Saint-Denis, je suis heureux, parce que soulagé – j'avais peur de terminer ma vie politique en ne voyant pas cette monstrueuse bêtise se corriger. J'ai l'impression – ou alors je ne sais pas, tu me diras – si c'est le REACT UE ou pas qui a fait que, j'ai l'impression – je le dis en direction de la subdivision – enfin de la division des routes Madame – votre service des Routes, notre service des Routes – je suis soulagé parce que même si je vois – c'est tortueux, c'est sinueux ce qu'on est en train d'essayer de faire. J'ai l'impression même qu'il y aura des voies pour le bus, pour le transport collectif sur un sens et que cette même

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

voie devrait peut-être être utilisée dans un sens montant et des fois dans un sens descendant.

Je me dis **Michel,** mais peu importe ; on s'en fout. L'importance, c'est qu'on l'ait fait. Et je ne sais pas si vous avez vu tous les contorsionnements que nos ouvriers et nos ingénieurs qualifiés des routes mettent pour essayer coûte que coûte, Madame de récupérer cette fluidité là pour un transport collectif – je me dis, on s'en fout. L'important c'est que ça se fasse.

Madame, ça c'est une avancée considérable. Et je le dis à **Patrice**, je le dis à **Fabrice**, gardez priorité sur le SP avant le TC. C'est-à-dire le site propre, le site dédié avant le vecteur que vous y mettrez. On s'en fout. On mettra un vélo à 6 places. On mettra un drone. On mettra un hélicoptère. On mettra ce que vous voudrez mais on aura le SP. Le site propre, s'il vous plaît, avant qu'il ne soit plus possible de disposer du foncier pour agir ainsi. En responsabilité, parce que nous sommes dans le coma circulatoire, faites-le Madame. Il y a va de votre responsabilité – vous voyez que je suis à 400 lieues.

Et je termine par une affaire qui va pas vous surprendre parce que j'ai l'habitude de dire les choses cash, je termine par votre PPI Madame. Vous avez parlé d'incertitude. Vous avez parlé contentieux possible sur la Route du Littoral. On va suivre tout ça. Ce sont les juges qui vont dire. Le dispositif de l'octroi de mer qui va peut-être être revu par les apprentis-sorciers et nous priver de bien des recettes. Vous avez parlé d'un PPI à caractère évolutif. Vous n'avez pas précisé dans quel sens. Ça peut être évolutif dans le bon sens. Comme évolutif, dans le mauvais sens. Ça reste ouvert.

Et puis, je crois que c'est **Monsieur BERTILE** qui a dit ça – Wil, tu as eu une phrase qui m'a fait penser plus que jamais à faire mon sujet – « nous devons éliminer tous les gaspillages ».

Madame la Présidente, mes chers collègues, de façon quasiment discrète, un journal de la place, le 10 octobre 2022, pour ne pas le citer – Le Quotidien – a fait sa une. Alors bien sûr notre petit Raynaud faisait la une, mais en bas de chez Raynaud, il y a avait « borne marron, un gâchis à 3 millions d'euros ». C'était le 10 octobre. 3 belles

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

pages bien illustrées. Et alors, pourquoi je vous montre cela, Madame ? Je vous montre parce que je vous ai entendue. Je vous montre parce que la lutte contre cette gabegie, cette dérive monumentale – ce sont des fonds européens, Madame, qui sont là-dedans, majoritairement – que nous avons voté ensemble en 2022 alors que tout était en place. Je vous fais officiellement connaissance de ça, pourquoi ? Parce que, à la page 5 du journal, voilà ce qu'une collègue de la CINOR dit à propos de ce gâchis de 3 millions d'euros. Je vous la cite. C'est à propos des bio déchets, à propos des bacs marrons. 3 000 bacs marrons dont 2 800 ont commencé leurs démarches de pourriture. Je crois qu'on va stocker de l'eau ou je ne sais quoi dedans. Et je vous invite au Village Bienvenue de Sainte-Marie, d'aller visiter. Il y a même une belle photo en drone qui est impressionnante. Mais c'est passé totalement inaperçu. 3 millions d'euros, je ne sais pas si vous vous représentez ce que c'est ? Vous faites le bonheur de 20 petites Communes comme nous. Mais un grand bonheur.

Nous sommes, dit-elle, la seule intercommunalité de l'Outre-mer à avoir fait cette démarche, souligne untel, élu délégué aux Déchets pour la CINOR. Et elle poursuit : c'est vrai que le déploiement a rencontré quelques problèmes mais nous avons les félicitations, même nationales pour avoir lancé le processus.

Mes collègues, c'est consternant ; c'est affligeant. Et je peux même vous dire que c'est démoralisant. Non pas que cette jeune élue se targue de posséder tout et est peut-être de bonne foi, de son point de vue pense que 3 millions d'euros finalement, on a obtenu la première place et qu'elle en est fière. La première place de quoi, Madame la Présidente, la première place d'une politique du quoi qu'il en coûte. Et je suis cynique à dessein, à l'envers. Elle a été fière d'être la première sur l'erreur et la gabegie. Voilà La Réunion.

Eh bien, moi je vous dis. Je ne suis pas de cette Réunion-là. Et si je dérange là, ce n'est pas grave. Je vais passer. Mais vous avez, vous les jeunes, obligation à arrêter de discourir et à agir. La méthode consiste, Madame, à faire en sorte que jamais plus on anticipe une subvention publique européenne et nationale, en l'occasion régionale, de 1 million. Là-dedans, il y a 2 millions, à mon sens, de fonds européens. À voir. Nous l'avons passé en Commission Permanente. Jamais nous ne puissions ouvrir une subvention pareille sans que, en amont, le dossier ait été discuté par la Collectivité

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

finançant le projet. Voilà l'exemple parfait. Ce n'est pas le premier, ni le dernier. Voilà l'exemple parfait de ce que l'on doit stopper et qui est une habitude. On vient, on régularise au Gabier de la Région une décision qui a été prise dans le coin d'un EPCI ou dans le coin d'une Commune. C'est un danger permanent.

Et là votre PPI, Madame, notre Plan Pluriannuel d'Investissement, il perd tout son sens à partir du moment où on n'a pas la direction des manettes pour le financement des projets entrants.

Voilà. Je voulais vous dire cela du fond du cœur. Je le dis, je l'ai dit une fois ; je ne viendrai plus vous emmerder avec ça. Mais je vous dis quand même que, mon immense déception de voir que, depuis le 10 octobre, cette information de première main est sortie de première importance, est sortie dans la presse sans que pas un seul élu, pas une seule administration n'ait trouvé à redire.

J'en frissonne, Madame, et le pire est à venir. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur VERGOZ**. Tout à l'heure, **Lorraine NATIVEL** répondra sur le problème que vous posez sur la Continuité Territoriale.

En tous les cas, pour les chambres d'étudiants qui sont dans les internats, dans les lycées et autres centres, l'inventaire a été fait. Il nous faut – vous le savez aussi – faire dans les normes aussi – il faut une convention.

Et vous avez parlé aussi de l'octroi de mer et d'apprentis-sorciers, vous savez où se trouvent les apprentis-sorciers, ce sont ceux qui ouvrent ce débat. Et donc, ce sont ceux du Gouvernement qui ouvrent le débat sur ce sujet. C'est pour ça qu'il nous faut aussi être solidaires ici à La Réunion. Il faut que l'on parle sur l'octroi de mer, que l'on parle la même langue ; je suppose que l'on en est capable.

Je vais donner la parole à **Monsieur NIRLO** et on va répondre au fur et à mesure, **Monsieur VERGOZ**. J'ai bien entendu ce que vous avez dit.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Monsieur Richard NIRLO :

Bonjour Madame la Présidente. Merci de me donner la parole. Je voulais aussi saluer tous les collègues élus ainsi que tous les collaborateurs, collaboratrices en leurs grades et qualités.

Ce matin, j'aurais voulu qu'on marque cette volonté de notre Collectivité régionale à travers ce débat d'Orientations Budgétaires et la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement et de fonctionnement, de mieux maîtriser les dépenses. Et qui plus est, avec cette grosse incertitude que le Premier Vice-Président a relevée, qui pèse sur les recettes, liée bien évidemment à la situation économique et sociale dégradée suite à cette crise COVID que nous avons traversée.

Madame la Présidente, moi je souhaiterais qu'à travers tous les investissements qui vont être engagés, à travers cette nouvelle PPI 2023-2030, qu'on puisse prendre en compte bien évidemment dans les différents domaines, qu'on puisse prendre en compte des projets qui apporteront une vraie plus-value à notre Région Réunion, en servant au mieux et avant tout l'intérêt général et en respectant bien évidemment l'équilibre sur le territoire.

J'aurais aussi voulu pour terminer, Madame la Présidente, au moment où on parle beaucoup de formation. Formation dans toute sa généralité. Formation professionnelle. Et je sais que vous en avez fait une priorité, saluer l'initiative qui a été prise justement de réhabiliter ce Centre de Formation professionnel de Saint-François qui était dans un état lamentable – c'est le moins que l'on puisse dire. Parce que c'est bien beau de parler de formation. Et je pense qu'aujourd'hui la formation pour nos jeunes notamment, doit rester une priorité. Donc, c'est bien beau de parler de formation, c'est encore mieux de le faire dans de bonnes conditions. Et je pense que vous avez bien fait – de réhabiliter ce Centre de Formation de Saint François et d'attacher beaucoup d'importance à, justement, tous ces bâtiments qui sont mis à disposition justement et qui vont recevoir des stagiaires pour toutes ces formations.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame, la Présidente, moi je reste persuadé – après cette problématique de la crise COVID qui a déstabilisé la nation toute entière, le moment est venu pour booster plus que jamais le développement économique, le développement touristique, développement énergétique, développement bien évidemment des moyens de transport – La Réunion ne pourra pas se passer de l'évolution de son mode de transport bien évidemment – nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais je reste persuadé qu'il faudra tout faire et il faudra effectivement le faire ensemble à tous les niveaux. C'est pour ça qu'on est là. C'est pour ça que la population nous a choisis. C'est pour ça que le suffrage universel nous a choisis ; de manière que nous avancions tous ensemble pour servir au mieux les intérêts de cette population dont nous avons la lourde responsabilité aujourd'hui dans un contexte très difficile, très compliqué. L'heure est à l'unité – l'heure n'est pas à la division.

Et donc, je suis prêt à apporter ma contribution. Et vous savez, on a déjà posé le dossier sur la table. On a déjà échangé. Sainte-Marie est prête à apporter toute sa contribution. Et en plus, parce que vous savez très bien que nous avons du potentiel à ce niveau-là.

C'est ça, mes biens chers collègues, c'est ça Madame la Présidente, que je voulais partager avec vous ce matin. Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Monsieur NIRLO**. Je vais donner la parole à **Lorraine NATIVEL**.

Madame Lorraine NATIVEL :
Merci Madame la Présidente. Je souhaiterais répondre à **Monsieur VERGOZ** et lui dire, mon cher collègue, vous savez que la Continuité territoriale est une compétence, une responsabilité de l'État.

Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités en période hors COVID avant le contexte sanitaire dégradé, le budget réservé à la Continuité territoriale était de 53

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

millions. 53 millions, pour un dispositif volontariste sur les fonds propres de la Région, alors que nous avons tant de besoins par ailleurs, nous l'avons entendu tout à l'heure.

Il était donc de notre responsabilité, **Monsieur VERGOZ,** de revoir ce dispositif et de remettre l'État autour de la table, dans la responsabilité qui était la sienne. Et cela, nous l'avons fait. Nous avons donc procédé à la refonte du dispositif de Continuité territoriale.

Maintenant, concernant le cadre. Le cadre, il reste celui de l'État puisque c'est l'État qui a cette compétence. Lorsque nous avons procédé à la refonte de la Continuité territoriale, nous avons réfléchi globalement comment aider au mieux notre population et nous avons instauré le bon ressourcement à destination des étudiants qui, ce bon leur permet de revenir une fois par an sur leur territoire, se ressourcer auprès de leurs familles ou alors effectuer un stage, se connecter au monde professionnel de leur territoire, favorisant ainsi leur retour, **Monsieur VERGOZ**.

Mais nous avons continué, nous avons réfléchi pour essayer de trouver comment accompagner encore mieux notre population. Et ce que vous venez de dire au niveau du deuil, bien sûr nous comprenons, nous partageons, nous entendons la détresse de ces familles. On le sait. On prépare un mariage, on prépare un évènement heureux mais un décès. Qui prépare un décès ? Qui fait des économies pour rapatrier un corps pour un enterrement aujourd'hui ? Personne. Et surtout pas les familles que nous accompagnons dans ce dispositif.

Eh ben, **Monsieur VERGOZ**, nous ne vous avons pas attendu. Depuis l'année dernière, nous travaillons avec le Département – oui, vous rigolez – oui, nous travaillons avec le Département …

Monsieur Michel VERGOZ :

Inaudible

Madame Lorraine NATIVEL :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

… la Présidente me le rappelle. Vous savez, concernant le bon de ressourcement, au début, ce bon était destiné à nos étudiants. Et nous avons interrogé le Département pour que le Département fasse la même chose à destination de ces étudiants. Et d'ailleurs, il y a eu une montée au créneau des familles qui n'ont pas compris mais nous avons entendu la détresse des familles ; c'est-à-dire, là où le Département n'est pas venu, nous, nous avons été. Et aujourd'hui, ce dispositif Bon de Ressourcement s'adresse à tous les étudiants.

Concernant la Continuité funéraire, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, nous sommes en pourparlers avec le Département ; bien entendu, chacun dans son champ de compétence. Le Département, aujourd'hui, rapatrie les corps…

Monsieur Michel VERGOZ :

Inaudible

Madame Lorraine NATIVEL :

… vous permettez que je continue, **Monsieur VERGOZ** ? Vous pourrez prendre la parole par la suite.

Concernant la Continuité territoriale, Madame la Présidente lorsqu'elle est arrivée, elle a dit, il faut qu'on s'en occupe. Je ne veux plus entendre parler de cagnotte Leetchi lorsqu'il y a un décès ; pendant le week-end, on téléphone ici – est-ce que quelqu'un peut mettre un peu d'argent pour payer un billet d'avion. Ça a été la préoccupation première de la Présidente et nous nous sommes emparés du problème.

Donc, nous avons travaillé avec le Département. Je le répète : le Département rapatrie les corps et nous, nous nous occupons actuellement d'un billet d'avion – enfin d'une participation. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Parce que nous sommes aussi en pourparlers ; nous essayons de voir comment faire en sorte pour que ce billet soit moins cher dans des circonstances aussi dramatiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Ensuite, vous parlez de guichet unique. Bien sûr, c'est une nécessité parce que vous imaginez, une famille qui a un décès en métropole ; il faut qu'elle passe je ne sais combien de coups de fil ? Mais ça aussi, nous l'avons fait avec le Département. La convention est en train d'être signée. Les familles qui ont un décès en métropole n'auront qu'un coup de fil à passer. Un coup de téléphone. Et toutes les démarches vont pouvoir être entreprises à partir de ce coup de téléphone.

Donc, nous travaillons. Et quand j'entends **Monsieur MOREL** dire qu'on a une allure de tortue et qu'on ne fait rien pour aider le pouvoir d'achat ; **Monsieur MOREL**, peut-être que ce sont des mesurettes pour vous, mais figurez-vous que pour les familles que nous accompagnons, ces mesures sont très importantes.

Ma collègue, **Céline SITOUZE**, a parlé tout à l'heure de tout ce qui est fait pour accompagner les lycéens. Pour moi, ce ne sont pas des mesurettes ; c'est un véritable coup de pouce que nous donnons au pouvoir d'achat des familles.

Et lorsque vous dites qu'en fait, on ne fait rien. Moi, je suis désolée ; Madame la Présidente, si vous permettez, je vais parler de l'illettrisme. Depuis 2017, aucun plan ; le dernier plan contre l'illettrisme remonte à 2017. Si ce matin, vous vous faites l'avocat de **Bertrand GRONDIN,** nous, nous nous faisons les avocats de ces familles, de ces familles qui ont été délaissées pendant toutes ces années.

Et Madame la Présidente, je vais continuer concernant la lutte contre l'illettrisme. Alors, à notre arrivée aux responsabilités, le plan 3I était en cours d'élaboration. Nous avons pris, **Monsieur MOREL**, le relais avec la volonté de le moderniser, de changer de paradigme, de le placer davantage sous le prisme de la bienveillance pour une meilleure efficience et toucher ainsi plus de public.

Malgré les actions déployées en direction des publics qui rencontrent des difficultés en la matière, la situation demeure préoccupante à La Réunion. Et les chiffres de l'enquête Information et vie quotidienne de l'INSEE et les données des Journées Défense et Citoyenneté, corroborés par les retours des professionnels du terrain nous montrent que les défis restent aujourd'hui entiers à relever.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Le besoin commun à ces publics, c'est d'acquérir des compétences pour résoudre des problèmes et pour traiter des situations rencontrées dans la vie courante ou professionnelle comme élève, comme jeune, comme parent, comme demandeur d'emploi, salarié ou senior.

Nous vivons, vous le savez, dans une société qui est de plus en plus digitalisée. Et par conséquent, ce besoin commun ne peut être limité à l'illettrisme. Cela nous a donc semblé plus pertinent d'utiliser comme entrée les compétences clés. Parce que la compétence est considérée comme un moyen pour un sujet de réussir la résolution d'un problème ou le traitement d'une situation. Pour un élève, c'est réussir sa scolarité, pour une personne qui est en recherche d'emploi, c'est réussir son insertion professionnelle, réussir son rôle de parent pour les pères et mères de famille, réussir à mener sa vie de citoyen pour toute personne.

Finalement, ce plan vise à faire acquérir à la population Réunionnaise des compétences utiles à la réussite de ces projets. Ainsi, le plan 3I a laissé la place au Plan Régional pour la maîtrise des Compétences Clés, appelé communément le PR2C. Et ce plan repose sur le principe que chacun doit pouvoir accéder, consolider et réactiver les compétences clés quel que soit son âge, sa situation sociale ou professionnelle, son origine ou son lieu de vie.

Ce plan s'inscrit dans une logique de mise en cohérence et en complémentarité des ressources et des actions des acteurs dans leurs champs de compétences propres. Il vise également à impulser de nouvelles dynamiques partenariales, à répondre à des besoins et à des priorités mieux identifiées et à déployer des actions innovantes. Son élaboration est le fruit d'un travail concerté entre les membres du Comité de Pilotage qui rassemble la Préfecture, les autorités académiques, le Département, la CAF, la DAF, l'Université et bien entendu, la Région. Ce plan est établi pour une durée de 5 ans.

La charte d'engagement a été signée ici même le 21 septembre. Et sa signature marque un engagement à créer pour chacun des partenaires les conditions pour assurer la réussite de ce plan à travers la mise en œuvre et les financements des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

actions en respectant le principe de gouvernance qui a été retenu et à mettre en œuvre les actions d'évaluation en suivant le plan établi et à rendre compte.

Le dispositif Case à Lire, vous le savez tous, a été arrêté le 30 juin. Nous sommes en train de finaliser le dispositif expérimental qui s'appellera « LESPASS' CLÉS ». Ce dispositif devait répondre à 2 questions.

Tout d'abord, quels sont les besoins de ce public ? Et ensuite, comment toucher plus ces publics. Les caractéristiques de ce dispositif, c'est qu'il est inscrit dans le PR2C et qu'il est aussi ancré dans les projets communaux de formation et d'éducation, son animation partenariale, son amplitude territoriale, quartiers, villes, communes.

Situé dans l'hyper proximité des publics, « LESPASS' CLÉS » est animé par un ensemble d'acteurs du territoire, Communes, Associations, Maisons France Service, Centre social, etc... dans le cadre d'un partenariat qui met une offre de formation à disposition de la population du micro-territoire.

Il propose de faire acquérir aux individus des compétences considérées comme des réponses aux situations auxquelles ils sont confrontés. Ce dispositif concernera donc 6 Communes : 4 Communes qui ont déjà un projet qui est finalisé. Il sera lancé en début 2023. Et en 2023, l'année prochaine, nous lancerons un appel à projet qui intègrera 6 autres Communes pour concerner l'ensemble des Communes en 2024.

Voilà. Je vous remercie. Donc, les choses avancent. Peut-être pour certains à une allure de tortue, mais nous, nous sommes au travail. Nous sommes aux responsabilités, nous sommes au travail. Voilà. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Lorraine NATIVEL**. Je donne la parole à **Patrice BOULEVART.**

Monsieur Patrice BOULEVART :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame la Présidente, merci. Mes chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier l'administration pour le travail fourni sur ces Orientations Budgétaires et sur la PPI. Je sais que le document était très lourd ; plus de 300 pages. Mais je pense que quand on s'intéresse sérieusement à un sujet, il n'est pas indigeste ce document. Je tenais à le préciser.

Dans le cadre de ces Orientations Budgétaires en matière de mobilité, je pense qu'il est utile de rappeler que, au-delà simplement de la Région, sur la vision stratégique que nous avons apportée en termes de mobilité, nous devrons travailler avec l'ensemble des acteurs. Donc, je veux citer l'ensemble des Interco qui ont aussi les capacités à œuvrer sur cette question des mobilités. Je vais essayer d'être assez rapide.

Concernant notre vision, nous agissons en responsabilité au regard de nos capacités financières pour notre collectivité au regard de l'urgence environnementale en considérant qu'il nous faut finaliser les grands projets tels que la NRL qui pèse et nous l'avons vu sur notre PPI. Et en agissant toujours avec le plus grand pragmatisme en matière d'investissement de mobilité.

Pour cela, nous avons fixé des orientations qui sont davantage axées sur les sites propres et je vois qu'aujourd'hui, cette orientation fait l'unanimité aussi bien au sein de notre groupe majoritaire que de l'opposition du Conseil Régional. Donc, on ne peut que s'en féliciter.

Je tiens à préciser qu'en 2023, ce sera l'occasion pour nous, Région Réunion de livrer la voie réservée aux transports en commun sur la portion de Sainte-Marie qui est actuellement en travaux et qui génère quelques gènes de circulation mais qui est un projet nécessaire si nous souhaitons aboutir à une vraie optimisation des réseaux de transports en commun pour notre territoire. Je tiens aussi à préciser qu'à l'horizon 2024, nous pourrons commencer les travaux de projets structurants en matière de transports en commun – je pense notamment au projet de l'axe mixte sur Saint-Paul et sur le projet de boulevard urbain de Saint-Benoît qui est là aussi pour répondre à une vraie problématique de congestion sur ces lieux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je tiens aussi à remercier Monsieur Jacquet HOARAU sur le Sud qui n'est pas oublié. Nous sommes en train de mener des études de faisabilité sur l'entrée de Saint-Pierre. Donc, cela comprend aussi la liaison Saint-Pierre – Le Tampon qui est attendue par vous pour pouvoir créer là-aussi des voies de transports en commun dédiées afin de gagner encore en efficience. Je tiens aussi à préciser que nous travaillons avec la CINOR, ville de Saint-Denis sur des projets de transports en commun, notamment celui de l'entrée Ouest de Saint-Denis à Bocage et là-aussi, c'est une vraie marque pour nous de montrer que nous pouvons travailler avec l'ensemble des Collectivités.

Donc, bien entendu, la Région en tant que chef de file de l'Intermodalité continuera à accompagner les autorités organisatrices et mobilité sur leurs projets de TCSP.

Plus que jamais, aujourd'hui il nous faut travailler sur une vision stratégique commune, je l'ai dit en introduction. Et l'année 2023 sera l'occasion pour nous de travailler encore plus en concertation avec nos partenaires, notamment dans le cadre des États Généraux de la mobilité où un COPIL se tiendra dès la fin de novembre avec l'ensemble des partenaires pour définir cette mise en œuvre plus opérationnelle dès le premier trimestre 2023 – là aussi, un moment extrêmement important de démocratie participative nous permettant de prendre l'avis de la population, de l'ensemble des citoyens sur leurs visions stratégiques des déplacements à horizon 10-30 ans ; il est important, Madame la Présidente, qu'on écoute l'ensemble des Réunionnaises et des Réunionnais. Je pense qu'ils ont beaucoup de choses à dire en matière de déplacement.

Je tiens également à rappeler que la Région est gestionnaire de Car Jaune et il y a quelques semaines de cela, nous avons annoncé la mise en œuvre de la gratuité sur le profil des étudiants, sur les demandeurs d'emploi et sur les accompagnants de personnes porteuses de handicap.

Donc, là encore, sur l'année 2023, nous allons élargir aux apprenants et nous allons continuer à travailler sur le public des travailleurs pauvres. La mobilité doit servir, d'être un vrai levier d'insertion professionnelle ; la précarité, la pauvreté ce n'est pas seulement un concept que nous utilisons en termes d'argumentation mais c'est bien une réalité sur notre territoire. *Mi sort dans l'Est et mi koné ko sa y veut dire.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

En somme, notre ambition sur cette gratuité, elle est phasée et dès la mise en œuvre de notre prochaine DSP, nous espérons pouvoir l'élargir à la totalité du public.

Et je tiens également à rassurer l'ensemble des Interco sur le fait que le SMTR portera l'étude d'impact financier de cette gratuité sur le réseau Car Jaune et il sera l'occasion pour nous de travailler à l'aune du renouvellement de bon nombre de DSP sur les réseaux de l'île, DSP - Délégation aux Services Publics de retravailler sur l'offre que nous offrons et de retravailler sur l'optimisation de nos réseaux.

Je finirai sur le fait que notre ambition à développer les modes alternatifs de transport ne s'arrête pas forcément aux transports en commun. Nous allons continuer à mener notre politique d'investissement sur le développement des modes doux à travers la VVA, à travers des dispositifs favorisant l'utilisation du vélo en gare et notamment le vélo en libre-service.

Nous avons pu, en 2022, lancer l'application du vélo à travers du SMTR dont la Région est membre. Et il est important de le rappeler. Aujourd'hui, nous avons cette application et nous espérons que nous pouvons continuer à le développer.

Dans le même temps, nous considérons aussi le covoiturage comme une vraie solution pour lutter contre l'autosolisme et pour lutter contre la congestion routière. Donc, nous allons, là encore, continuer notre politique active de développement du covoiturage en développant davantage des aires de covoiturage – je pense notamment sur la zone de Saint-Leu au niveau du Portail mais aussi une zone de covoiturage qui sera bientôt livrée sur Saint-Benoît au niveau de la Ravine Sainte Marguerite. Et nous allons continuer à maintenir nos mesures incitatives, notamment au travers de Carrosse en tout cas jusqu'au mois de septembre – après on va rediscuter tout cela.

Donc, je finaliserai mon intervention en disant que ce maillage de l'ensemble de projets est la transcription pour nous de notre volonté de faire de La Réunion un territoire exemplaire en matière de développement durable. Rappelons-le, La Réunion est

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

partie entière de la France, de l'Europe et elle représente la France et l'Europe dans ce vaste Océan Indien.

En matière de mobilité, il est important de rappeler que les investissements d'aujourd'hui n'obèrent en rien le développement d'un réseau ferré demain. C'est une ambition à long terme. Au contraire, il le préfigure, ces investissements que nous faisons aujourd'hui. Je dirai simplement que nous apprenons du passé et que nous bâtissons demain.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Patrice BOULEVART**. Je donne la parole à **Normane OMARJEE**.

Monsieur Normane OMARJEE :
Madame la Présidente, mes chers collègues, avant de pouvoir discuter des Orientations Budgétaires et notamment sur l'économie numérique pour lesquelles nous avons été interpellés, je crois que la liste qui a été donnée par notre collègue – je prends la suite de la conversation qui est la sienne, de **Patrice BOULEVART.** À la question de savoir, quand est-ce qu'on commence, on a déjà bien commencé.

On a déjà bien commencé et les collègues qui sont intervenus ont pu démontrer que nous sommes à la tâche et définitivement à la tâche depuis 15 mois. Ensuite, c'est vrai qu'il nous arrive en effet d'avoir lecture commune. Et notamment, ces Orientations Budgétaires 2023, nous les avons lues – certains n'ont pas eu le temps de les lire ; c'est pour ça qu'elles ne trouvent pas grâce à leurs yeux. Mais nous avons évidemment les mêmes lectures et il nous arrive aussi de lire les mêmes éditorialistes. Et celui de ce matin, je ne suis pas sûre parce que l'auteur est ici présent. Je ne suis pas sûr qu'il parlait de Région Bateau Fou mais il parlait plutôt mon pays Bateau Fou *ou sa bann là y râle à li*.

Donc, quand la rhétorique est au service du mensonge, elle pose en effet difficulté. Elle pose difficulté parce que, quand nous nous engageons en politique, et quand nous donnons de notre temps, c'est pour essayer d'être dans une logique et je crois que

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

chacun des élus essaie de faire de son mieux. C'est à minima la forme de respect que nous avons pour la population qui nous a élus.

Et moi je me suis engagé en politique, au départ parce que j'ai considéré que Didier ROBERT – je vous l'assure et je l'assume – à travers la Route du Littoral et quand vous regardez la PPI, 844 millions d'euros de ce que cela va encore nous coûter – quand Didier ROBERT a décidé par un choix politique et j'entends **Monsieur VERGOZ** que vous dites que tout cela, ce débat est clos. Mais quand on a en effet et je veux que vous ayez le même émoi pour les 3 millions que vous avez évoqués – l'argent, c'est de l'argent. Mais quand on a et quand on écoute, venir nous expliquer les choses alors qu'on a endetté les Réunionnais pour deux ou trois générations. Deux ou trois générations, et qu'on vient ici nous expliquer leur impatience, votre impatience depuis 15 mois, je trouve – je vous le dit – que nous ne sommes pas à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, vous nous avez laissés un casse-tête budgétaire et l'honnêteté – vous commanderez de le dire – un casse-tête budgétaire pour pouvoir mener à bien le projet pour lequel les Réunionnais nous ont élus.

Et s'agissant et je viens à ma délégation et ce préalable-là me paraissait nécessaire parce que ça fixe quand même le débat. Et quand on a été dans la gabegie financière et qu'on vient vous expliquer qu'il n'y a pas une page sur l'économie numérique alors que vous avez des services, vous avez des élus, vous avez des gens qui travaillent sur cette économie numérique et qu'on vous balaie d'un revers de la main. Parce que moi, je vous le dis – je n'ai entendu aucune critique sur nos orientations budgétaires. Donc, vous allez tous voter oui. A part nous dire qu'il est manquant tout en nous expliquant que vous ne l'avez pas lu, à ce moment-là se posent quand même quelques difficultés.

Alors, juste un mot parce que je n'aime pas beaucoup faire ça, de mémoire j'avais lu un rapport de l'IEDOM sur l'économie numérique. Parce que le bilan, il est important de le poser.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

En novembre 2020 – je pose la question à ma collègue – nous étions élus en novembre 2020 ? non. Alors, s'agissant de la filière numérique, la filière numérique réunionnaise est jeune et n'est pas encore aussi dynamique que ce que l'on peut observer en France métropolitaine. On va dire hexagonale.

En 10 ans, les effectifs de la filière ont augmenté de 10% à La Réunion contre 20% en métropole. Voilà le bilan qui est le vôtre. Voilà ce que vous nous avez laissés, c'est-à-dire un retard permanent, perpétuel sur la métropole. Et quand on vient vous expliquer que sur l'économie numérique, nous travaillons sur – évidemment il y a des choses qui ont été faites – bien sûr l'honnêteté aussi politique nous impose de dire qu'il y a des choses qui ont été faites proprement, correctement par l'ancienne mandature. Évidemment. Je ne suis pas là pour dire l'inverse, moi.

Mais quand on est dans l'aménagement du numérique, quand on prend la suite de ce qui a été fait sur THD, qui a été bien fait, qu'on continue, qu'on accélère l'aménagement du numérique, quand on décide à un moment donné de se poser, notamment sur nos câbles sous-marins. Vous savez, la câble SAFE actuellement, un câble que nous partageons avec le gouvernement mauricien ; et ce câble SAFE, le gouvernement mauricien l'a laissé entre les mains du gouvernement indien pour écouter évidemment ses opposants mauriciens et quand nous décidons de travailler sur des câbles sous-marins pour désenclaver notre territoire, nous ne faisons rien. Nous ne faisons rien. On est sérieux là ?

Donc, je le dis ; ce n'est pas une colère feinte. C'est une réalité. 15 mois qu'on est à la tâche. Et à un moment donné, quand on vous dit que vous n'étiez pas en Commission et que vous ne veniez pas débattre avec nous, au moins j'ai le plaisir d'avoir de temps en temps **Monsieur VERGOZ** en Commission Permanente. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :

Je voulais intervenir sur la vie étudiante et en particulier à la question du logement étudiant.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Tout d'abord, il convient de rappeler que c'est une compétence de l'État de s'occuper du logement étudiant mais que nonobstant, j'ai souhaité – nos collègues de la majorité ont bien voulu accepter que l'on positionne au sein de l'organigramme de la Collectivité Régionale, une direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Et s'agissant de la vie étudiante, ma première préoccupation – je vous l'avoue, **Monsieur VERGOZ**, et je piétine d'impatience comme vous – c'est de traiter non pas demain, ni après-demain mais en tout cas, dans le long terme, la question de la vie étudiante, du logement étudiant à La Réunion. Ce que je ne sais, je sais très bien qu'on ne pourra pas d'un coup de baguette magique, d'un seul régler ce problème qui est malheureusement présent à La Réunion depuis de très nombreuses années.

Alors, c'est en liaison avec l'Académie, avec Madame la Rectrice en particulier qui est présidente du Conseil d'Administration du CROUS que nous allons nous mobiliser pour réaliser un Schéma Régional de la Vie Étudiante à La Réunion. Et je reviendrai vers vous en tant que maire, **Monsieur VERGOZ**, je reviendrai vers l'ensemble des maires de La Réunion – des 24 maires. Je reviendrai vers l'ensemble des Présidents des EPCI, vers le Président du Conseil Départemental pour en faire une cause réunionnaise et faire en sorte qu'on se mobilise tous autour de cette question.

Donc voilà. Je voulais vous l'indiquer et nous allons nous y atteler dans l'année 2023, faire en sorte que, effectivement, chacun d'entre nous, nous nous mobilisions pour trouver des solutions aussi avec les bailleurs sociaux parce que, finalement, c'est un problème social. Et qu'il y a des solutions avec les bailleurs sociaux pour tenter d'apporter une solution sur le long terme, sur la question de ce logement étudiant dans les villes universitaires ou dans les Communes à proximité des villes universitaires ; en tout cas, où les connexions en termes de transports vers les lieux d'études soient tout à fait correctes pour faire en sorte que les jeunes puissent effectivement prendre leur envol, leur autonomie dans des conditions normales et acceptables.

Ensuite, sur la mobilisation des moyens des internats, je sais que ma collègue Céline SITOUZE et la Présidente, elle-même, sont engagées sur cette question. Il y a, néanmoins, quelques difficultés d'ordre technique qu'il faut résoudre ; c'est-à-dire, en particulier, le fait qu'il y ait plusieurs types de publics – des adultes d'un côté, des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

mineurs de l'autre. Et donc, il faut aussi faire attention dans la démarche et ne pas faire de bêtises.

Donc, juste je voulais vous indiquer que, effectivement, on est mobilisé sur la question et comme vous, je suis très impatient. Mais je sais qu'il faudra un peu de temps. Mais en tout cas, l'idée c'est de vraiment planifier et construire les choses pour qu'on y arrive et je reviendrai vers vous en tant que maire pour que les jeunes de Sainte-Rose, pour que l'ensemble des Communes de nos îles et en particulier des Communes rurales puissent bénéficier des conditions d'accueil favorables pour leurs études.

Madame Huguette BELLO :

Je donne la parole à **Pascal PLANTE**.

Monsieur Pascal PLANTE :

Oui, merci Présidente, chers collègues. Puisque nous sommes sur les Orientations Budgétaires, j'aimerais bien y rester et parler du deuxième i du SRDE2I, qui est celui de l'internationalisation et ce pourquoi la Présidente a bien voulu d'une part, poser une délégation et d'autre part, me la confier. Et poser par rapport à ce qui a été dit ce matin, la différence entre incantation et réalité.

Nous étions très certainement peu dans un état d'esprit qui relevait de l'incantation où on parlait de l'internationalisation parce que la SRDE2i n'existe pas qu'à partir de maintenant ; il existait bien avant. On parlait d'internationalisation mais sans chef de file. Or, la Région a un rôle qui est celui d'être chef de file en la matière et d'accompagner les différents acteurs du territoire.

Donc, du coup, nous avons eu ces dernières années des postures dynamiques des différents acteurs mais sans coordination, sans structuration. Ce qui donne un résultat qui est catastrophique. Nous avons notamment en 2022 mené un certain nombre d'études grâce à NEXA par ailleurs pour vérifier l'évolution de la courbe du Commerce extérieur et on se rend compte que la courbe régresse depuis 15 ans. Elle ne cesse de régresser. Donc, tout simplement, parce que tous les problèmes économiques que nous pouvons connaître, toutes les évolutions économiques que nous pouvons

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

connaître, mais aussi malgré les talents et malgré la maturité d'un certain nombre des entreprises de notre territoire, nous n'avons pas été capables de structurer la démarche et de permettre l'accompagnement vers l'internationalisation.

On a aussi, je parlais, des différentes structures ou pardonnez-moi, plus vulgairement des différentes chapelles, qui s'organisent autour de l'internationalisation, sans présence de la Région ces derniers temps de façon forte.

Alors, il y avait bien le PRIE – Programme Régional pour l'Internationalisation des Entreprises – mais où on a un certain nombre de signataires qui disaient il faudrait, il faudrait, il faudrait. Mais rien n'a été acté à ce niveau-là.

Nous avons des antennes de la Région qui connaissent chacune des idées dynamiques mais on peut se rendre compte, par exemple, que ces antennes n'ont aucun cahier des charges commun. C'est en fonction de la dynamique du chef de l'antenne que les choses vont plutôt dans un sens ou dans un autre.

Donc, tant mieux nous avons des responsables d'antenne qui sont plutôt dynamiques mais si nous ne les avions pas, on pourrait se poser la question de l'accompagnement. Et pardonnez-moi, je vais rester sur ce domaine, l'accompagnement des entreprises. Pas de diplomatie économique de prévue, des VSI un peu partout dans le monde qui n'ont pas de ligne commune, qui ne défendent pas La Réunion. Et je crois qu'un des facteurs clés de succès de l'internationalisation des entreprises, c'est lorsque nous quittons le territoire ; c'est l'unité ; que nous puissions nous diviser, débattre, discuter sur le territoire c'est une chose. Lorsque nous sommes à l'extérieur, c'est une vision commune, une image commune à défendre à l'extérieur parce que La Réunion en a bien besoin. Déjà elle n'est pas souvent bien située sur la carte du monde ; si en plus, chacun en donne sa version, c'est un peu compliqué de la rendre visible et lisible aussi pour nos partenaires extérieurs.

Donc, pas de lisibilité, visibilité pour les partenaires, les entreprises réunionnaises ; pas de visibilité, lisibilité pour les partenaires extérieurs. Nous avons créé cette année le C.o.S.I.E, ce que nous avons baptisé le C.o.S.I.E, c'est le seul en France, le Comité Stratégique pour l'Internationalisation des Entreprises.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Ce comité stratégique vise à rassembler l'ensemble des acteurs de l'internationalisation des entreprises en vue de bâtir une feuille de route commune dans la méthode qui a été impulsée par cette majorité, c'est-à-dire dans la concertation permanente avec l'ensemble des acteurs.

Construire cette feuille de route. Cette feuille de route sera définitivement validée, je pense, d'ici l'année prochaine avec une ambition pour que chacun des acteurs puisse représenter le territoire de La Réunion selon ses ambitions selon cette stratégie commune.

Et l'année prochaine travailler – et là parce que nous sommes dans les Orientations Budgétaires – travailler une stratégie différente. Si aujourd'hui, la logique était d'aller plutôt dans les missions découvertes vers des pays cibles qui ont été choisis – excusez-moi aussi – au doigt mouillé la plupart du temps, nous souhaitons une démarche stratégique mais une démarche chirurgicale également pour que, en fonction de l'offre réunionnaise exportable, nous puissions définir des couples pays produits ou pays entreprises réunionnaises. Et donc, cibler davantage les démarches et ne plus rentrer obligatoirement dans la démarche collective mais bien précisément définir ce qui va permettre à l'entreprise réunionnaise de se développer sur d'autres territoires et un peu partout dans le monde.

Travailler donc pour cela sur l'offre exportable – aujourd'hui, ce que nous savons et au travers les propos différents des différents collègues, nous savons que nous pouvons disposer de talents à La Réunion, nous avons une excellence réunionnaise qui est reconnue. En revanche, lorsqu'il s'agit de transformer cette démarche vers une démarche d'internationalisation, ça devient plus compliqué parce qu'on ne sait pas nécessairement identifier où est cette excellence.

Donc, quelle est cette offre exportable que nous avons travaillée, cette étude c'est en tous les cas ce que nous souhaitons définir dans le cadre des OB de 2023. Et bien sûr préparer le terrain pour les entreprises, leur permettre d'arriver sur d'autres territoires et d'être accompagnées, identifier celles qui existent aussi – et qui sont déjà présentes

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

parce que les entreprises souvent ne nous ont pas attendus pour faire un certain nombre de choses mais malheureusement on ne les connaît pas.

Pour cela, nous travaillons sur la marque territoriale – quand je dis, nous travaillons sous divers prismes – en tous les cas, moi sous le mien, concernant l'internationalisation. C'est un élément particulièrement important tant pour l'attractivité que pour la démarche vers l'international.

Tout à l'heure je disais qu'on ne sait pas toujours situer La Réunion sur la carte du monde, la marque territoriale non seulement aidera à situer La Réunion mais aidera à la situer avec un regard différent que le regard cocotiers qu'on peut donner à un certain moment. C'est la valorisation de l'excellence territoriale et la valorisation des talents d'entreprises et cette marque territoriale, là aussi qui a été travaillée en concertation avec l'ensemble des acteurs, devra être un point d'accompagnement – un facteur de succès aussi de la démarche qui va nous permettre d'accompagner les entreprises qui pourront être fières de se prévaloir de ce territoire qui est La Réunion. C'est la fierté que nous avons de leur transmettre et accompagner cette démarche.

Et enfin, dans les OB de 2023, vous l'aviez exprimé, Madame la Présidente, lors des visites d'entreprises lançant le projet de la nouvelle économie, c'est bien sûr le rendez-vous pour valoriser l'excellence réunionnaise. Ce rendez-vous purement économique où d'autres territoires pourront être invités à venir découvrir ce qui se passe à La Réunion et voir aussi ce qu'ils pourront puiser des entreprises réunionnaises pour leur permettre de se développer ailleurs.

Voilà, je ne veux pas être plus long. Je pense qu'il y a d'autres interventions juste après. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Wilfrid BERTILE.**

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Merci Madame la Présidente. Mon intervention ira dans le prolongement de celle de mon collègue **PLANTE** en matière d'ouverture au monde. Mais je voudrais juste avant, brièvement, puisque **Michel VERGOZ** avait soulevé le problème de l'aide au renouvellement de la flotte des petits pêcheurs, il est évident qu'étant de Saint-Philippe et moi-même fils de petit pêcheur, mais même si mon père malheureusement nous a déjà quittés. C'est une question que je porte, d'autant plus que j'ai la délégation de la pêche que la Présidente a bien voulu me donner.

Pendant des années, l'aide au renouvellement de la flotte a été suspendue parce qu'en Europe, il fallait réduire les prises pour préserver la ressource et subitement, l'Europe a appliqué ça aussi aux outremers alors que les surcapacités de flotte, évidemment, n'étaient pas les mêmes en Europe continentale et en Europe d'outre-mer.

À force de plusieurs combats, il y a eu, à la fin des années 2010, un accord de principe de l'Europe pour ouvrir de nouveau les aides européennes au renouvellement de la flotte mais cette aide était conditionnée à une étude de la ressource que personne ne peut mener. Puisque mener une étude de la ressource sur laquelle peuvent s'appuyer les pêcheurs, artisans et côtiers de La Réunion, c'est très compliqué. Il n'y a pas de données.

Alors, ce qui est révoltant dans cette affaire, c'est que l'Europe nous demande ce genre de contrainte, et pendant le temps, l'Europe subventionne et envoie ses flottes industrielles traquer le moindre thon dans l'Océan Indien avec des radars, avec des images satellites, avec des études de salinité des mers, etc…, ce qui fait que le pauvre thon, il n'a aucune chance de s'échapper.

Donc, les choses évoluent cependant. Les ministres sont venus à La Réunion et ont promis de porter notre revendication à Bruxelles. On attendait beaucoup de la présidence française et de l'Union Européenne mais on n'a pas pu saisir cette fenêtre de tir mais c'est un combat que nous continuons à mener.

Ce qui est important, c'est que – pour les pêcheurs, pour la pêche à La Réunion, on est à l'aube d'une nouvelle ère. Parce que la Région est devenue pour la programmation qui vient autorité de gestion du FEAMPA – Fonds Européen d'Aide à

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

la Pêche et à l'Aquaculture et nous avons donc un certain nombre de crédits qui vont être – et là, je voudrais dire à Michel que je dois prendre un rendez-vous – puisque, grâce au crédit du FEAMPA, nous pourrons aménager l'ensemble des abris côtiers ou des ports de pêche. On en a bien besoin. Les pêcheurs ont besoin d'engins de levage, les pêcheurs ont besoin d'anneaux pour amarrer leurs bateaux avec la concurrence des plaisanciers, les pêcheurs ont besoin d'appareils à glace, etc... Donc, on aura l'occasion de se rapprocher des autorités de gestion des ports de pêche et qui sont des EPCI et je crois la Mairie de Sainte-Rose pour voir quel plan d'équipement on peut mettre en place ensemble pour que les pêcheurs aient un minimum de services dans leurs points d'échouage.

Je ne développerai pas ce problème de la pêche ; ça pourrait même faire l'objet de toute une journée de travail mais disons que les planètes sont alignées, les choses vont démarrer, la profession est bien structurée, la filière est solide et donc, on peut voir les choses avec optimisme.

Rapidement parce que l'heure avance et que là-aussi, le sujet est extrêmement vaste mais je vais aller de façon un peu schématique, vous m'excuserez, parfois peut-être sans langue de bois, c'est pour l'ouverture au monde. On a beaucoup travaillé ces 18 derniers mois même s'il n'y a pas eu de nombreuses manifestations publiques.

Les grandes actions, d'ailleurs la plupart du temps, sont silencieuses et discrètes. Donc, avec la Présidente, nous avons rencontré énormément d'ambassadeurs, de délégués d'Assemblées, de visiteurs des différents pays de la zone et nous avons multiplié les contacts, structuré l'implantation de La Réunion comme, par exemple, aux Seychelles. Mais quelle est la situation ? À l'aube d'une nouvelle programmation des crédits INTERREG qui, malheureusement, se résume à la politique extérieure de la Région et je pense qu'on pourra diversifier les sources.

La situation que nous avons trouvée, c'est dans le prolongement de ce qu'a dit **Pascal PLANTE** tout à l'heure – il y a une grande dispersion des acteurs qui se marchent sur les pieds et dont l'efficacité est souvent toute relative et il y a, au niveau de la recherche de financement, beaucoup d'effet d'aubaine. Moi j'avais appris quand on a un projet, on fait d'abord son projet et puis après, on va chercher comment le financer. On a

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

constaté qu'actuellement, pour beaucoup d'opérateurs mais je ne vais pas être de mauvaise langue, mais pour beaucoup d'opérateurs c'est quels sont les financements ; pour les capter qu'est-ce que je peux faire et qu'est-ce que je peux mettre en place ? Et ça, je pense qu'il faut casser cette tendance-là et ça ne sera pas facile.

Nos principes d'action c'est mettre fin – pas mettre fin mais si possible organiser la dispersion qui existe actuellement avec des mesures très sectorielles, avec un saupoudrage d'opérations, petites, à droite, à gauche dans tous les secteurs, avec des multi acteurs. Aucune cohérence. Par conséquent, il y a effectivement, évidemment aucun résultat concret. Donc, nous nous voudrions plutôt avoir une vision globale et mettre en œuvre des mesures stratégiques cohérentes pour faire moins d'actions dans moins d'endroits, mais de façon plus massive pour qu'on ait un effet masse afin qu'on puisse avoir un élément de changement.

Alors, très rapidement, quelques grandes orientations. Nous voulons mettre l'accent sur le maintien et la sauvegarde de la francophonie dans les îles de l'Océan Indien. Ce n'est pas évident parce qu'à Madagascar qui fait 98% de la population des îles de la COI et des francophones, et qui va avoir d'ici 2050, 45 millions d'habitants, le français ne progresse pas beaucoup. L'enseignement recule, ce qui est une anomalie dans les pays en développement parce qu'en Afrique, il y a des progrès de l'enseignement mais à Madagascar, c'est une régression. Donc, il faut à tout prix maintenir et développer la francophonie – d'abord parce que c'est notre langue nationale mais aussi parce que, si Madagascar n'était plus francophone, on serait les cajuns de l'Océan Indien – je prononce évidemment le mot à la française.

Donc, il faudra mettre l'accent sur la sauvegarde de la francophonie et notamment la formation de formateurs puisque tout commence effectivement par là.

Le deuxième point, mais sans que ce soit exhaustif, c'est le co-développement régional. La Présidente m'a donné une délégation qui s'appelle non pas la coopération régionale qui a un arrière-goût de donateur d'un côté et de récepteur de l'autre, mais plutôt de co-développement régional, c'est-à-dire des actions menées avec nos partenaires – des actions qui soient mutuellement profitables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Donc, nous voudrions cibler notre politique du co-développement avec 2 pays qui nous sont très complémentaires et qui sont proches de nous. C'est Madagascar et le Mozambique. Ces 2 pays ont à peu près tout ce que nous n'avons pas et nous, nous avons aussi des choses à leur apporter – ils ont de l'espace ; ils ont des ressources naturelles. Ils ont des populations très travailleuses aussi mais ils ont une grande marge de population. Donc, on a tout intérêt à se développer en complémentarité, en co-développement avec eux. Pourquoi ? Parce que la crise COVID et la crise de la guerre en Ukraine par la désorganisation de la desserte maritime et le renchérissement des matières premières, a montré notre grande fragilité, notre grande vulnérabilité. Et pour lutter également contre le réchauffement climatique, il faut diminuer l'empreinte carbone de nos importations.

Donc, au lieu de faire venir du riz de Thaïlande, si on pouvait faire venir de Madagascar ce serait bien mieux. Si on pouvait faire venir nos intrants pour nos provenderies, pour l'alimentation animale, on importe plusieurs centaines de milliers de tonnes de soja par exemple du Brésil, si on pouvait aider à produire au Mozambique comme à Madagascar en maïs ou soja ou autre, manioc, ce serait bien mieux.

Donc, tout ça pour dire qu'il faut une vision globale et pour cela, il faut évidemment une compagnie maritime régionale parce qu'on ne peut pas – on est à peu près dans la situation de la poule et de l'œuf. On ne peut pas avoir de compagnie maritime régionale parce qu'il n'y a pas de trafic et il n'y a pas de trafic parce qu'il n'y a pas de compagnie maritime régionale.

Donc nous, nous proposons de provoquer le co-développement avec la présence de fret à transporter pour que cette compagnie maritime puisse s'installer et c'est un vecteur d'intégration régionale. On ne peut pas parler d'intégration régionale s'il n'y a pas d'interconnectivité.

Enfin, un avant dernier point et après, je m'arrêterai. C'est – l'Océan Indien est en train de changer de base. Le Président de la République est venu ici en 2018. Il a dit combien était important l'action de la France en Indopacifique qui regroupe 40% de la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

richesse mondiale et comment il y a énormément de territoires français dans cette Indopacifique.

Donc, la France comme l'Europe, ont défini des politiques pour l'Indopacifique – pour la France une priorité de sa politique étrangère. Pour l'Europe, dans le cadre du Global Gateway – du Portail Global – plusieurs centaines de milliards d'euros ont été programmées pour investir dans la zone et dans les pays en développement un peu pour contrer les routes de la Soie chinoise. J'avais dit que je n'avais pas de langue de bois. Et donc, il y a incontestablement une volonté de l'État de nous voir accompagner son action et de l'Europe aussi et il y a vraisemblablement des financements à gratter pour La Réunion.

Un premier pas a été fait puisque nous avons adhéré, en décembre 2020, et il n'y a pas longtemps à l'Indian Ocean Rim Association (IORA), à l'association des États Riverains de l'Océan Indien qui regroupe 23 états allant de l'Afrique du Sud à l'Australie en passant par l'Inde, l'Iran, le Sri Lanka, l'Indonésie et tant d'autres. Et ça nous ouvre des perspectives extrêmement importantes. Puisque l'IORA, l'Association des États Riverains de l'Océan Indien a 3 structures : une structure politique, de conseils de ministres, des chefs d'états et gouvernement – ça on n'en parle pas. Mais, il y a le forum des affaires qui se réunit en même temps. Et puis, il y aussi le groupe universitaire qui s'y met aussi en même temps.

Donc, si on participe au titre de la France, Réunion à l'IORA puisqu'on est membre à ce titre-là, ça permettrait à nos entreprises de participer avec les autres entreprises des pays de l'Océan Indien à des contacts et à des réseautages. Idem pour l'Université qui a là, un grand champ.

D'ores et déjà au niveau de l'IORA, La Réunion a hérité, la France-Réunion, mais c'est La Réunion qui est en cause, a hérité de la localisation et de la création d'un Centre de Ressources Touristiques pour l'ensemble des pays de l'Océan Indien. Donc, ça nous fait une lourde responsabilité. On a hérité aussi – là, c'était Oman qui *avait largué le corps*, comme on dit en créole, et puis on a hérité aussi de la part de l'Australie de l'étude des déplacements des cétacés dans l'Océan Indien qui est un sujet à La Réunion sur lequel nous sommes aussi sensibilisés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je ne veux pas développer plus longuement que ça. Je voudrais aussi – il est important de mettre La Réunion en coopération. Nous avons 24 Communes. Par exemple, à Madagascar, il y a 23 régions. Pour vous montrer l'ampleur du problème, une Commune comme Antalaha – il y a 117 000 habitants ; budget : 60 000 €.

Donc, si chacune de nos Communes passent un accord de coopération avec une Région de Madagascar, ça permettrait d'accompagner les autres Collectivités locales dans leurs actions au quotidien et nous savons comment on peut, avec peu de choses, améliorer la vie, les dispensaires, les écoles, la gestion municipale de ces Collectivités-là et de développer les services publics puisque, comme vous le savez, le service public c'est la richesse des gens qui n'ont rien et dieu sait si dans les pays de la zone, et notamment Madagascar et au Mozambique, il y a des populations qui n'ont vraiment rien.

Donc, voilà ce que je voulais vous dire mais vous comprenez bien que les problématiques soulevées sont tellement immenses qu'une journée de débat ne suffirait pas à les localiser. Donc, on en reparlera sûrement très abondamment dans les mois et les années à venir. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Wilfrid BERTILE** ; je donne la parole à **Ericka BAREIGTS**.

Madame Ericka BAREIGTS :

Merci Madame la Présidente. Je serai un peu plus courte que mon collègue **Wilfrid**. Je voulais revenir sur le sujet qui nous concerne tous à La Réunion, ce sont bien sûr les mobilités et je lie à ça le développement durable, la préservation de la biodiversité, la qualité de vie, la santé, enfin tout est lié. Quand on passe son temps dans les embouteillages, on abîme le lien social, on abîme sa santé.

Je veux revenir dessus pour d'abord remercier et saluer le travail que nous faisons avec **Patrice**, parce que, il est en plus rapide et de qualité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Il est rapide parce que, en peu de temps, en même pas un an, on a commencé à prendre avec l'Intercommunalité et la ville le sujet à bras le corps – c'est-à-dire, ce sujet pour Saint-Denis qui est plus de 100 000 voitures / jours qui rentrent dans Saint-Denis en plus de celles intramuros.

Et de qualité, ça nous change ; parce que, on a eu 10 ans où on n'a pas eu de contact avec la Région sur ces sujets et ça nous manquait.

Et ça nous manquait parce qu'on avait pris la pente de la gabegie insensée des différents projets qui s'agglutinaient sans jamais voir le jour et qui a fait naître la colère et l'impatience, bien sûr des Dionysiens mais pas que. Des plus de 100 000 voitures et donc des plus de 100 000 personnes qui rentraient tous les jours et qui étaient pris dans les embouteillages de l'Est à l'Ouest. Et je dis, des projets insensés d'une gabegie inouïe, on additionnait les centaines de millions à chaque fois qu'on ouvrait la bouche ici.

On a commencé en 2015 avec une visite ministérielle à Paris pour aller défendre à grands frais, le monorail. On allait avoir sur Saint-Denis un monorail. Et évidemment, c'était fait. C'était ficelé. Il était heureusement ficelé de rien du tout mais sauf qu'on perdait du temps – des centaines de millions qu'on nous annonçait. Et puis après, le monorail a disparu. Et puis, on a eu le RUN RAIL. Et le RUN RAIL, c'était pareil à la veille de l'élection municipale 2019. Et puis, ça allait sortir tout de suite. Mais c'était plus de 200 millions. Et c'étaient des passagers qui partaient de Gillot et qui arrivaient devant le pont Vinh San. Ben après quoi ? Ils sautent dans le fond ? Avec *zot* valises ? Pourquoi ? C'est ça le projet. Et on traversait le Boulevard Sud ; ce Boulevard Sud qui a coupé la vie de famille. Il y a des petits-enfants qui aujourd'hui traversent le Boulevard Sud pour aller à l'école en face ; Camélias, la Source. Les gens sont abrutis par le bruit, par le dioxyde de carbone tous les jours. Les gens souffrent de ça. Et on nous a fait perdre beaucoup beaucoup de temps.

Alors, il était temps. Il était temps que le lien soit relié avec ceux qui ont la main sur le territoire, c'est-à-dire les maires. Il y a les compétences légales et il y a ceux qui sont

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

en charge de leur population, c'est-à-dire les maires. *Parce que quand lé bouché là, y dit pas untel untel, y dit kossa y fé le maire ? Le maire fait pas rien.*

Par contre quand il s'agit de faire des projets, il n'y a plus de maire. Et tant qu'il y a l'argent, on n'en parle même pas ; il n'y en a pas chez nous, dans nos Communes. Alors, ce sujet est très grave. Et arrêtez de faire croire que Saint-Denis n'a pas pris de décisions sur l'entrée Ouest. C'est quoi l'entrée Ouest ? L'entrée Ouest c'est le Barachois, c'est une route régionale. On a mis 5 millions sur le pont. Et vous le savez, Madame la Présidente, on règle ce sujet-là maintenant ensemble.

On a mis 5 millions sur un pont. On a déjà vu beaucoup de Communes mettre 5 millions ? ça a été un racket. On a racketté les Dionysiens sur ce pont.

Maintenant, nous aimerions que ça avance et nous aimerions que les gens qui viennent de l'Est – parce que, si on règle ce problème, Est avec le projet Baobab, qui fera la jonction d'Est en Ouest du TCSP, du BHNS, de la fluidité, des voitures qui restent le plus loin possible garées dans des parkings, qui servent des gares. À Sainte-Marie, combien d'argent ? Lé vide, na point rien dedans. Même pas un bus. Alors tout cet argent ? Oui, la gabegie, il y en a eu – ça c'est sûr. Des solutions, pas trop. Et aujourd'hui on est sur la voie de solutions avec ce BHNS, avec ce TCSP et quand c'est bon pour Saint-Denis, c'est bon pour l'Est. C'est ce que nous souhaitons en tout cas. C'est qu'il y ait un impact de développement et de souffle pour le Nord-Est. En tout cas, en ce qui concerne cette part du territoire. Donc, je voulais dire ça et je voulais remercier vraiment **Patrice BOULEVART** pour la qualité du travail parce que, encore une fois, ça nous manquait énormément et aujourd'hui, on va pouvoir peut-être parler sérieusement des choses qu'on est capable de faire, de choses qu'on doit faire pour protéger nos populations en leur offrant une mobilité à court terme, digne de ce nom et puis dans les années, le long terme, on le fera le mieux qu'on pourra et avec les moyens qu'on aura. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Dernière intervenante, **Maya CESARI**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. J'aimerais illustrer le dynamisme de notre mandature à travers un axe qui est celui de l'économie bleue.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons lancé une grande concertation avec l'ensemble des acteurs économiques pour écrire et rédiger le plan d'action de ce qu'on appelle la nouvelle économie, La Réunion 2030. Ce grand plan doit nous permettre de répondre aux défis actuels que sont les grandes transformations du territoire nécessaires au regard de la transition numérique, la transition énergétique, la transition environnementale et la résilience d'un territoire face aux changements climatiques.

Dans ce cadre, nous avons retenu 6 filières stratégiques qui feront l'objet d'un contrat de filière ; il y en a déjà un qui avait été signé avant notre arrivée et les 5 autres sont l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, le numérique avait déjà était signé, le bâti tropical, l'écotourisme et l'économie bleue justement.

Cette économie bleue implique toutes les activités liées aux océans, aux mers et aux côtes. Et nous avons souhaité retenir cet axe parce qu'il est créateur d'emplois et de valeur ajoutée pour le territoire ; c'est ce qu'on a pu voir. On a, d'ailleurs, présenté récemment l'étude INSEE qui montre à quel point cet axe est pourvoyeur d'emplois à l'avenir.

C'est pourquoi il nous faut un secteur, une formation soutenue dans ce domaine-là et nous sommes passés des incantations, comme vous dites, aux actes puisque nous avons lancé 2 grands chantiers, celui du futur Lycée de la mer qui sera construit au Port et qui permettra de développer de dispenser des diplômes et des qualifications d'excellence à vocation internationale, nationale et régionale, tournée vers l'économie bleue.

Le deuxième axe, c'est le navire-école destiné à la formation dans le domaine maritime mais qui pourra également servir à la recherche en partenariat avec l'Université, l'IRD, l'IFREMER ou encore le cluster maritime.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Donc, on est passé aux actes et les concrétisations se feront dans les mois à venir – les choses sont dans les tuyaux.

En termes de soutien à la pêche, je ne répèterai pas ce qu'a déjà dit **Wilfrid BERTILE** ; simplement rappeler que nous consommons de plus en plus de poisson à La Réunion. Nous sommes à une consommation annuelle d'environ 16 000 tonnes alors que nous produisons 2700 tonnes. Nous avons encore une grande marge de progression en matière d'économie bleue et en matière de pêche et d'aquaculture.

C'est pourquoi il était important de passer du FEAMP au FEAMPA avec cet axe aquaculture.

Et en matière d'aquaculture, qu'avons-nous trouvé à notre arrivée ? Nous avons trouvé juste un tout petit retour – cette relance de l'aquaculture est nécessaire pour contribuer aux besoins de souveraineté alimentaire.

Un tout petit peu d'histoire de cette aquaculture. La naissance de l'aquaculture, c'est à peu près les années 80 à La Réunion. Dans les années 90/2000, il y a eu le lancement d'installation de structures et d'infrastructures de moyens techniques, de recherche, de développement et de production aquacole jusque dans les années 2000/2010, puis à partir de 2012/2015, on a la chute de l'aquaculture à La Réunion avec la disparition de l'ARDA, la disparition d'Hydro Réunion et aujourd'hui, ce secteur est au plus bas.

Donc, nous avons souhaité relancer ce secteur ; et d'ailleurs, il y a un extrait de France Agrimer 2019 qui dit : La Réunion avait pour ambition de se doter d'un plan directeur d'aquaculture. Ce travail, piloté par la Région, n'a jamais été finalisé compte tenu de turbulences. Aujourd'hui, les investisseurs sont en panne d'accompagnement technique par une structure publique.

C'est un peu plus long que ça mais ça c'est l'extrait en 2019. Donc, nous sommes arrivés, nous avons relancé la rédaction de ce Schéma Directeur de l'Aquaculture. Et ce Schéma s'achèvera en janvier 2023. Je vous invite à aller sur le site de l'ARDA qui

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

est un site de la Collectivité Régionale de plus de 10 hectares. Et qui est en situation désastreuse. Cette Collectivité a laissé dépérir une structure essentielle du développement de l'économie réunionnaise et heureusement que, dans les Orientations Budgétaires 2023, nous avons l'ambition de relancer ces espaces, de redynamiser ces espaces.

En matière de gouvernance, a été construit par l'ancienne mandature une association qui s'appelle l'Institut Bleu – qui a été créée en juillet 2019 et jusqu'à juillet 2021 et jusqu'à aujourd'hui encore, c'est une coquille vide. En fait, cette association – l'Institut Bleu est une coquille vide qui avait pour objet d'assurer la promotion, le développement et l'accompagnement et la structuration de l'écosystème de l'économie bleue.

Donc, nous redonnerons et c'est écrit dans les Orientations Budgétaires, nous donnerons sens à cette structure qui a été créée par l'ancienne mandature et qui, pour aujourd'hui, n'a aucun sens, aucune activité.

Enfin, en matière de protection de l'environnement, on ne peut pas envisager d'économie bleue sans santé des océans, sans santé des écosystèmes marins et c'est pourquoi je me félicite que la Collectivité ait fait le choix que dans le FEAMPA 2021-2027, une ligne soit dédiée aux études et aux actions sur la protection de ces écosystèmes marins.

Je reviens d'une conférence à Madagascar où on a pu voir à quel point les plastiques ont un impact négatif sur les écosystèmes marins et même sur la pêche et très clairement, si nous continuons comme ça dans cette société au niveau de la mondialisation, dans cette société de consommation et de production de plastique et de non-collecte et de non recyclage de plastique, les scientifiques disent qu'à l'horizon 2050, il y a aura autant de plastique dans les océans que de masse poissonneuse. Ce qui serait vraiment dramatique.

Et c'est pourquoi, je ne répèterai pas ce qu'a dit **Fabrice,** mais le Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets est essentiel. Et il est essentiel que nous l'ayons finalisé de façon à préconiser un grand nombre d'actions aux côtés des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

intercommunalités pour lutter contre la progression de ces déchets et pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Un tout petit, **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Deux minutes, top chrono. La première chose, je remercie mon collègue **CHABRIAT** de la communication qu'il nous a faite sur les internats et les chambres éventuellement disponibles. Moi, je souhaite que les difficultés éventuelles que vous rencontrez, je souhaite en être informé parce que je veux voir aussi les difficultés. Les difficultés ne nous font pas peur. Au contraire, elles nous forment et elles nous aguerrissent.

La deuxième chose, **Pascal PLANTE**, tu as dit quelque chose qui m'a sauté à l'oreille, tu as dit une espèce de colère contenue parce que tu es un homme très discret et jamais coléreux, tu as dit « des chapelles s'installent dans l'internationalisation de nos économies ». En gros, des chapelles sans la Région – j'ai cru comprendre ça. Et Monsieur mon collègue, confirme.

Madame la Présidente, c'est ça qui nous attend. Nous sommes seuls. Nous sommes seuls et nous devons même aller ensemble - mon rêve trait d'union et vous votre front commun. C'est aller à Paris et leur dire arrêtez. Qui qu'il soit, quel qu'il soit à Paris. Que ce soient des gens qui soient proches de vous ou proche de moi, ou proche de l'un ou proches de l'autre – user de notre influence pour agir.

Pascal, j'ai posé 2 fois en Commission Permanente la question de la COI – Commission de l'Océan Indien qui vient d'attribuer une étude aux Japonais sur la connectivité de La Réunion dans la zone. Trouves-tu normal que la COI, dirigée par un Réunionnais, à l'insu de La Réunion – alors, Wilfrid l'a expliqué – mais enfin je veux dire, c'était poussif – j'ai pas à apporter ça chez moi **Wilfrid**, je te rassure. Je demande un peu plus d'épaisseur là-dessus, sur l'argumentation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Ça ne tient pas la route, Madame. Donc, que **Pascal** vienne nous dire qu'il y a un problème sur l'internationalisation de notre économie à partir du porte-avion européen que nous sommes, je me dis attends **Michel**, tu ne crois pas qu'il serait temps qu'on tire la sonnette d'alarme ? Il est temps maintenant. Il est temps.

Il est temps de refuser le fait accompli. Bien sûr, toutes les choses se font dans ton dos. Mais pas seulement dans ton dos, Pascal. Dans le mien, dans celui de l'autre, parce que tu as des tireurs de ficelles et qui agitent des marionnettes qui sont loin d'être des gens qui sont désintéressés.

Dernière chose, Normane, mon collègue, moi j'essaie de contenir ma colère parce que sinon, je serai en colère tous les jours. *Et puis, mi remette à moin à l'esprit cette phrase quand m'étais l'école ; la dit lu en colère ? colle en l'air. La fini ek sa ?* Alors, moi je te dis-toi, la différence entre ta colère non retenue et la mienne, retenue. 3 millions d'euros, ce n'est pas n'importe quoi. C'est considérable. Alors, tu me dis oui, 3 millions d'euros par rapport à tes millions d'euros, à nos millions d'euros qui… sauf que ta colère là-dessus, elle est instruite. Elle est en des lieux où les choses se disent, s'investiguent. La mienne, elle n'a pas été l'objet d'une demi-ligne dans le journal en réaction. Et ça pour moi, c'est quelque chose de consternant ; je te le dis et je répète. Elle est instruite nulle part, mes 3 millions d'euros.

Enfin, je termine pour te dire là-dessus que je sais retenir mes colères et mes digues sont vaillantes, jusqu'à quand, je ne sais pas.

J'ai été témoin, moi, d'un organisme où des collègues Réunionnais comme moi ont fait passer un appel d'offres sans publicité, ni mise en concurrence, à 242 millions d'euros. Ce sont des créoles comme toi et moi. Tout le monde le sait. Et ta colère non contenue et la mienne contenu, veut te rappeler qu'il n'y a même pas eu à l'heure où je te parle une quelconque instruction en direction d'un quelconque organisme judiciaire. Tu vois, il faut toujours relativiser les choses.

Madame Huguette BELLO:

Merci **Monsieur VERGOZ**. Je donne la parole à **Laëtitia LEBRETON**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Laëtitia LEBRETON :

Merci Madame la Présidente, je ne ferai pas aussi long que mes collègues pour la simple et bonne raison que la santé est une petite délégation mais on a essayé de faire au mieux et pas à pas de tortue.

Donc, la Collectivité a participé activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie en santé. Nous avons contribué par le biais de la Conférence Régionale Santé Autonomie que je préside, à l'élaboration du nouveau projet régional en Santé pour 2023 jusqu'à 2033.

Au cours des 6 derniers mois, c'est plus de 15 Commissions et sous-commissions qui se sont réunies afin de faire émerger de nouvelles idées et d'identifier des nouvelles orientations stratégiques en santé. De nouveaux leviers d'actions pourront ainsi être déployés pour améliorer la santé de nos citoyens.

La prochaine étape – et je vais vous associer tous mes collègues – sera de s'orienter vers le nouveau projet régional en santé, environnement et nous sommes très nombreux à être concernés.

En parallèle, les subventions régionales dédiées à la santé ont été répartis sous le contrôle d'un appel à projets afin que la répartition soit la plus juste possible. Et c'était une nouveauté ; ça n'a jamais été fait et le tri au fil de l'eau des subventions n'est plus la norme.

Une attention toute particulière a été portée à la répartition des fonds européens concernant le PO FEDER 2021-2027. Nous avons actuellement des échanges réguliers avec les différents porteurs de projets et nous poursuivrons ce suivi afin d'éviter toutes pertes de subventions européennes pour notre territoire.

Et en dernier lieu, concernant la stratégie globale de l'offre de soin, nous savons où nous allons manquer de médecin. Nous avons entamé, depuis le mois de juin, des négociations avec l'UFR Santé et nous sommes allés argumenter ce besoin en

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

médecin jusqu'au ministère de la Santé et de la Prévention le mois dernier. Et nos négociations ont abouti.

Donc, je suis heureuse aujourd'hui de vous annoncer que nous allons contribuer à l'ouverture du cycle complet des études de médecine. Et assez rapidement, **Monsieur VERGOZ**, vu que ce sera l'année prochaine et nous allons mettre en œuvre tous les moyens à notre niveau pour assurer une continuité dans la formation. Donc, nous pourrons espérer avoir une nouvelle génération de médecins avec un attachement tout particulier à notre île et qui, je l'espère, s'y installeront. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup. Merci pour la richesse de ces débats, de ces échanges que nous avions eus sur ce dossier. Je vous remercie. Et maintenant, vous le savez que concernant les Orientations Budgétaires, c'est un rapport d'information qui n'est pas soumis au vote de notre Assemblée. Je vous prie donc de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat des Orientations Budgétaires au titre de l'exercice 2023. Alors, je vous prie de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce PPI, de ce PPF et nous allons passer à l'examen du rapport 6, relatif au **Projet de Décision Modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2022**.

Ce projet de Décision Modificative n° 2 au Budget 2022 concerne le Budget Principal et propose des inscriptions nouvelles en mouvements réels en investissement et en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 2 de 2022 vient abonder le BP 2022 voté en Assemblée Plénière le 18 mars 2022 et le Budget Supplémentaire voté le 28 juin dernier. Cette Décision Modificative n° 2 d'un montant de 56 120 000 € vise notamment à corriger quelques lignes de dépenses pour répondre à de nouveaux besoins.

Avant d'ouvrir les débats, j'invite **Monsieur Wilfrid BERTILE**, Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales à donner lecture de l'avis de la Commission.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente. Ainsi que vous l'avez indiqué, cette Décision Modificative n° 2 de fin d'exercice ajuste le montant des crédits de paiement en vue de la présentation du Compte Administratif 2022.

Comme vous l'avez dit aussi, elle consiste à corriger quelques lignes de dépenses pour répondre à de nouveaux besoins dont la régularisation budgétaire pour la participation de l'aide à la bouteille de gaz qui a été validée en Commission Permanente le 8 juillet 2022 pour un montant brut de 6 millions d'euros.

En Recettes, des réajustements sont réalisés en fonction des notifications fiscales reçues et des encaissements constatés à ce jour. Donc, à l'issu de cette DM2, deux points sont à souligner ; d'abord, notre capacité de désendettement qui est ramenée à 8,7 années, inférieurs au plafond national fixé de 9 ans et dont on a beaucoup parlé ce matin. Et notre taux d'épargne brute est porté à 24%, ce qui est très proche de notre ambition d'avoir 25%.

Ce document budgétaire s'inscrivant donc dans une stratégie financière vertueuse, la Commission donne un avis favorable à ce projet de **Décision Modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2022**.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE**. Nous pouvons maintenant engager le débat. *Ki sa y veut koser ? Si zot y veut pas koser,* c'est simple ; nous allons procéder au vote du projet de Décision Modificative n° 2 au Budget de l'exercice 2022 qui est arrêté au montant suivant :

- Section d'Investissement : 37 082 800 € équilibré en recettes et en dépenses ;
- Section Fonctionnement : 19 038 000 € équilibré en recettes et en dépenses.

Est-ce que vous avez des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà un dossier adopté. Nous allons maintenant passer à l'examen du **Rapport sur le Personnel de la Région** – création et suppression de postes. Il s'agit dans ce rapport de la création de postes permanents.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

… ah il y a eu des abstentions…. Très bien. *Moi la pas vu à zot, moi là. Il est toujours temps. Moi pas regarde à zot. Quand même.* Merci.

Secrétariat des Assemblées :

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Madame CHANE-TO – Madame Yolaine COSTES – Monsieur HOARAU Jacquet + procuration de Monsieur PICARDO – Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jean-Jacques MOREL – Monsieur Michel VERGOZ.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. **Monsieur TECHER** ne prend pas part aux votes. Voilà. Merci.

Personnel de la Région : création et suppression de postes. Il s'agit dans ce rapport de la création de postes permanents liés au bon fonctionnement des services, aux avancements de grades et aux nominations des lauréats de concours ainsi que la suppression de postes liés à la réorganisation des services.

Il conviendra d'assurer la régularisation des postes au tableau des effectifs et de créer des postes supplémentaires, soit 11 postes d'attachés, 4 postes d'ingénieur, 1 ingénieur chef, 2 postes de rédacteurs, 5 postes d'agents de maîtrise. Et dans ce cadre et dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandature 2021-2028 et afin de rendre opérationnelle la nouvelle organisation des services validée par le Comité technique ; il sera proposé la suppression de postes existants rattachés à l'ancien organigramme. Avant d'ouvrir les débats, j'invite **Monsieur Wilfrid BERTILE**, Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Merci Madame la Présidente. La Commission, dans sa réunion du 20 octobre 2022, a émis un avis favorable sur la création de 94 postes statutaires permanents à temps complet afin de répondre aux besoins des services et en même temps, a émis un avis favorable sur la suppression de 62 postes existants à l'organigramme et validés lors du Comité technique du 18 août 2022.

Par ailleurs, la Commission valide le recours à un vacataire pour une période de 6 mois pour la préparation de la célébration des 40 ans de la Région Réunion l'année prochaine.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Alors, j'engage le débat. *Ki sa y veut koser ? Zot y veut pas koser* ? Je vais procéder aux opérations de vote.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Oui, Madame la Présidente, pas de voix au débat. Simplement, ça a été précisé mais je crois qu'il faut dire aussi – création 94 et suppression de 62. Et puis, il y a des compétences nouvelles comme le FEAMP, etc..., qu'on prend. Donc, il y a véritablement un redéploiement du personnel ; la promotion du personnel qu'il faut prendre aussi en considération et ce n'est pas, comme j'ai pu entendre ce matin, de la création de postes à proprement parler mais véritablement de la prise en charge de responsabilités nouvelles que l'on a et que nous devons, bien évidemment, tout simplement prendre en considération.

Madame Huguette BELLO :

Bon, je vais procéder aux opérations de vote. Qui vote contre ?

Secrétariat des Assemblées :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame ABMON-ÉLIZÉON – Madame CHANE-TO – Madame COSTES – Monsieur HOARAU Jacquet + procuration de Monsieur PICARDO – Madame LOCAME VAISSETTE – Monsieur Jean-Jacques MOREL.

Madame Huguette BELLO :
Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :
Monsieur Michel VERGOZ.

Madame Huguette BELLO :
Adopté. Nous allons passer à l'Examen du **Rapport relatif à la présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des Comptes et de la Gestion de la Société d'Économie Mixte, des Transports, Tourisme, Équipements et Loisirs – SEMITTEL.**

En vertu de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions financières, il vous est présenté ce rapport relatif aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des Comptes et de la Gestion de la Société d'Économie Mixte des Transports, Tourisme, Équipements et Loisirs pour les exercices 2016 et suivants ainsi que les réponses apportées par la SEMITTEL.

La Région étant actionnaire de cette Société d'Économie Mixte, c'est à ce titre qu'elle a été questionnée par la Chambre Régionale des Comptes en phase de contrôle sur le rapport provisoire. La réponse de la Région Réunion figure dans ce rapport.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut poser une question ou débattre ? Sinon, il s'agit d'un rapport non soumis au vote de notre Assemblée. Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes de la gestion de la SEMITTEL.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Nous arrivons au Point 9 de notre Ordre du Jour. Il s'agit du **Rapport relatif au Groupement d'Intérêt Public – Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul – Adhésion et contribution de la Région**.

Il s'agit là notamment d'une sollicitation de l'adhésion de la Région au futur GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul – adhésion avec une prise d'effet opérationnelle à partir de 2023 de valider la convention constitutive.

La Région, de par sa qualité de chef de file de la biodiversité est moteur de la préservation de la biodiversité sur l'île, de ce fait elle est déjà membre des Conseils d'Administration de 2 espaces protégés de l'île : le Parc national de La Réunion et le Groupement d'Intérêt Public Réserve Nationale Marine de La Réunion, elle peut ainsi porter sa voix sur le développement économique, touristique ainsi que sur la protection de la biodiversité sur ces territoires. Ces enjeux sont aussi importants pour la Réserve Naturelle de l'Étang Saint Paul.

Enfin, je vous demanderai de bien vouloir désigner un représentant, un titulaire et un suppléant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du GIP RNNESP.

Avant d'ouvrir les débats, j'invite **Madame Maya CESARI,** Présidente de la Commission d'Aménagement et Développement Durable et Transition Écologique de donner lecture et l'avis de la Commission. La parole est à **Maya CESARI**.

Madame Maya CESARI :
Merci Madame la Présidente. La Commission Aménagement et Développement Durable et Transition Écologique, lors de sa réunion du 5 juillet 2022, a émis un avis favorable sur l'adhésion de la Région au GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Saint-Paul et l'attribution d'une contribution régionale en sa faveur pour le financement de son programme d'activités au titre de l'année 2023 ? Ceci, compte tenu du rôle de la Région en tant que chef de file de la Protection de la Biodiversité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Toutefois, il conviendra de rechercher une articulation cohérente entre les différents acteurs et notamment entre le GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Étang Saint-Paul et la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame CESARI**. Nous pouvons, à présent, engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Sinon ça, tout d'abord pour information, j'ai reçu les candidatures de **Maya CESARI** en tant que membre suppléant pour représenter la Région au sein de ce GIP, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration et la propre mienne candidature, je vous propose donc de vous prononcer sur ce rapport GIP et sur la désignation de nos 2 représentants, c'est-à-dire **Maya CESARI** en tant que suppléant et moi-même en tant que titulaire.

Je procède au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous passons au rapport suivant. **Remplacement du 7ème vice-président au sein de la Commission Permanente**.

J'invite l'Assemblée à pourvoir à la vacance de poste du 7ème vice-président suite à la démission de **Frédéric MAILLOT** après son élection en tant que Député de La Réunion le 19 juin 2022 – Article LO 151-1 du Code électoral. Il y a donc lieu de pourvoir à cette vacance de poste en application de l'article L 4133-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande en premier lieu de vous prononcer sur la décision de compléter la Commission Permanente.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous pouvons à présent procéder au remplacement du 7ème vice-président. J'ai reçu la candidature d'**Érika BAREIGTS**. Je n'ai reçu que cette candidature. Je vous propose donc de passer au vote.

Contre ? Abstention ? *Na point*. Je propose donc de désigner au poste de 7ème vice-président **Érika BAREIGTS.** C'est adopté. Elle est donc élue 7ème vice-présidente au

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

sein de la Commission Permanente. Je tiens à féliciter **Érika BAREIGTS** pour son élection au poste de 7ème vice-présidente au sein de la Commission Permanente.

Nous arrivons au dernier rapport inscrit à l'Ordre du Jour. Remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de Concours de la Commission de Délégation de Service Public, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de notre Collectivité.

Madame Yolaine COSTES et **Madame Patricia LOCAME VAISSETTE** m'ont informée de leurs démissions en tant que respectivement membres suppléants et membres titulaires au sein de ces Commissions ; il y a donc lieu de pourvoir à ces vacances de postes dans le respect du pluralisme.

J'ai reçu la candidature de **Monsieur Johnny PAYET** en qualité de membre titulaire et la candidature de **Madame Patricia LOCAME VAISSETTE** en qualité de membre suppléant.

Afin de compléter ces Commissions, je vous propose donc de désigner **Monsieur Johnny PAYET** en qualité de membre titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de Concours, de la Commission de Délégation de Service Public, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de notre Collectivité ; **Madame Patricia LOCAME VAISSETTE** en qualité de membre suppléant au sein de ces mêmes Commissions.

Ki sa lé contre ? Ki sa y abstient à zot ? C'est adopté ; c'est très bien. Je tiens à vous féliciter, **Madame LOCAME VAISSETTE** et **Monsieur Johnny PAYET** *ke lé pas là,* pour leurs élections au sein de ces Commissions. *Mi espère ke zot va bien travaye.*

Nous avons donc maintenant épuisé l'Ordre du Jour… *Kossa la fé* ?

Madame Patricia PROFIL :

Madame la Présidente, est-ce que *mi peu kose 2 ptits avant ou ferme …*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Madame Huguette BELLO :

Avant mi ferme le micro ? Ben kose à ou.

Madame Patricia PROFIL :

Bonjour tout le monde. Zot lé pa sans savoir que cette semaine, c'est la semaine Kréol. Mais aujourd'hui spécialement, le 28 c'est la Journée Internationale la Culture Kréol. Y fé depuis 1983 la journée là y existe. In manière rappel à nou l'importance nout langue avec nout kultur. Nou la parti Mafate, Cilaos, ek Salazie – regarde bann zimages diffusées dans l'hémicycle pou partage nout l'amour de la kultur kréol, cet bann zartistes, y graffe, y peigne, y sculpte que nou l'attache manière fé voyage à zot dan nout pays La Réunion. Charlie LESQUELIN que tout le moun y koné bien et ke lé à l'écran d'ailleurs – François NICOLE, par côté Salazie Jardin d'Eva, et Emma DIORIO par côté Cilaos. Le bann zimages normalement doit succéder. Mi pense que li continue là. Moi mi continue mon kosé. Avec Roko ek Konix dans Mafate – Ilet Zorangers. Ek zot bann création, bann zartistes la ni fête le 28 octobre dan bann cirques pou dire à nou comme ça, kréol partout tout le temps et faut pas oublier, comme l'a dit Stéphanie tout à l'heure-là, nou la signe la Charte Bilinguiste dans la somène et que aujourd'hui, nou lé une des Collectivités de La Réunion où peut exprime à ou en Kréol et en français avec out bann mails comme zot y veut et si zot la eu l'occasion de lire la Charte, ben zot va voir tout ce ki lé décrit dans la charte, ke lé possible de faire avec la Collectivité. Merci zot toute et bonne Journée Internationale Kréol.

Madame Huguette BELLO :

Merci Patricia, merci. Donc, je vous remercie chers Collègues d'avoir participé activement à cette Assemblée. Je remercie également les services de la Région d'avoir veillé à son bon déroulement et d'avoir si bien travaillé.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Je vous invite au 4ème étage à venir manger *in cari poisson, in cari dorade et in cari poulet. C'est au 4ème étage ; Si zot la faim, vien manger – na na pou m*anger. Merci beaucoup.

Le Secrétaire de séance

M. Patrice BOULEVART

La Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0001-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0002

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSSAC / N°113799
ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0002
Rapport /DGSSAC / N°113799

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGARS / 113799 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 15 décembre 2022, ci-joint.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

ASSEMBLEE PLÉNIÈRE DU 15 DECEMBRE 2022

à 9h00 sous la présidence de

Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil régional

Madame Huguette BELLO:

Je vois qu'ils ne sont pas encore arrivés. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour. Ainsi que l'usage l'exige, je déclare ouverte cette session du Conseil régional et je demande à **Patrice BOULEVART** de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Vous avez la parole, **Monsieur BOULEVART**.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Donc, je vais procéder à l'appel.

ABMON-ELIZÉON Liliane	**Absente**
AHO-NIENNE Sandrine	**Absente**
ANNETTE Christian	**Présent**
BADAT Rahfick	**Absent**
BAREIGTS Ericka	**Présente**
BELLO Huguette	**Présente**
BERTILE Wilfrid	**Présent**
BOULEVART Patrice	**Présent**
CESARI Maya	**Présente**
CHABRIAT Jean-Pierre	**Présent**
CHANE-HONG Régine	**Présente**
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	**Représentée**
CHANE-TO Marie-Lise + procuration de Mme RAMIN	**Présente**
CORBIÈRE Evelyne	**Présente**
COSTES Yolaine	**Représentée**
GIRONCEL DAMOUR Nadine	**Représentée**
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	**Présente**
HOARAU Denise	**Absente**
HOARAU Fabrice	**Présent**
HOARAU Jacquet	**Présent**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

LAGOURGUE Jean-Louis	**Absent**
LEBRETON Laëtitia	**Présente**
LEBRETON Patrick + procuration de M RATENON	**Présent**
LOCAME VAISSETTE Patricia	**Présente**
MAILLOT Frédéric	**Présent**
MARATCHIA Jean-Bernard	**Présent**
MOREL Jean-Jacques + procuration de Mme COSTES	**Présent**
NABÉNÉSA Karine	**Présente**
NATIVEL Lorraine	**Présente**
NIRLO Richard	**Présent**
OMARJEE Normane	**Présent**
PAYET Johnny	**Présent**
PICARDO Bernard	**Présent**
PLANTE Pascal	**Présent**
POINY-TOPLAN Stéphanie	**Présente**
PROFIL Patricia	**Présente**
RAMASSAMY Nadia	**Absente**
RAMAYE Amandine	**Présente**
RAMIN Sabrina	**Procuration donnée**
RATENON Jean-Hugues	**Procuration donnée**
SIHOU Mickaël	**Présent**
+ procuration de Mme Nadine GIRONCEL DAMOUR	
SITOUZE Céline	**Présente**
TECHER Jacques	**Absent**
VERGOZ Michel	**Présent**
VIENNE Axel	**Présent**

Voilà Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BOULEVART**. Je constate que le quorum est atteint et que, par conséquent, notre Assemblée peut valablement délibérer. Je salue la présence des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Présidents des Conseils consultatifs, **Monsieur Dominique VIENNE** et sans doute **Monsieur RAMCHETTY** qui va arriver tout à l'heure.

Je vous remercie pour vos différentes contributions qui ont été remises à l'Assemblée. Je souhaite la bienvenue à **Monsieur Sheinndyl Idris SERIACAROUPIN** qui assure actuellement l'intérim de la Paierie Régionale. Je remercie également l'ensemble de mes collègues à qui je demande, une fois de plus, une grande assiduité au sein de nos Commissions Sectorielles, là où s'effectue un travail de fond des dossiers. Ça n'est pas très intéressant lorsqu'en Commission, il n'y a que 2 personnes qui sont présentes.

Je remercie évidemment l'ensemble des services pour leur travail remarquable. Il est remarquable, vous avez vu la tonne, la hauteur des contributions.

Sans plus attendre, je passe aux motions. Nous avons reçu 5 motions qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance. Je demande à un représentant du Groupe d'en donner la lecture. **Monsieur VERGOZ**, vous avez déposé une motion. Je vous donne la parole pour la lecture de votre motion.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, cette motion porte sur un débat auquel on invite les élus, entre autres, de toutes les Collectivités sur le thème du cumul du RSA – Revenu de Solidarité Active avec un travail saisonnier. Je dis bien, un travail saisonnier.

- Considérant les nombreux secteurs économiques en tension par manque de main d'œuvre à La Réunion ;
- Considérant la côte d'alerte atteinte dans le secteur de la main d'œuvre saisonnière au cours de la campagne sucrière ou encore pendant la saison de récolte de fruits pour l'exportation ;
- Considérant les aides financières régionales à l'exportation des fruits – (cf la décision de la Commission Permanente du 9 décembre dernier pour l'ARIFEL);

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- Considérant la nécessité de compléter le dispositif R+ du Conseil Départemental afin de l'élargir à un plus grand nombre de bénéficiaires du RSA ;
- Considérant l'urgence de refuser le travail informel comme banalité compte tenu des droits fondamentaux dont il prive les salariés et des risques inconsidérés qu'il fait courir tantôt aux employeurs qu'à ces mêmes salariés ;
- Considérant le rapport de la Cour des Comptes de janvier 2022 sur le revenu de solidarité active faisant ressortir dans ses conclusions – je cite, en premier lieu – « la faiblesse majeure de l'accompagnement et de la contractualisation qui obère les perspectives d'insertion ». De même que, dans ce même rapport, « 76% des contrats d'engagement réciproque des CER pour l'accompagnement social ne contiennent aucune action orientée vers la préparation à la recherche d'emploi » ;
- Considérant que plus de 50% des bénéficiaires du RSA sont installés depuis au moins 10 ans ;
- Considérant enfin, l'initiative prise par une douzaine de départements hexagonaux depuis plusieurs années, dont l'Alsace, la Côte d'Or, le Rhône, la Dordogne, l'Aude ou encore la Gironde, sur le cumul du RSA, avec un travail saisonnier, cette initiative ayant été reconduite en 2022, voire élargie à d'autres secteurs que celui de l'agriculture.

la Région Réunion invite toutes les parties prenantes de la diversification agricole, élus de toutes les Collectivités, planteurs, transformateurs, exportateurs, à se retrouver pour agir d'une même voix sur une démarche simple, claire, efficace et vertueuse de cumul du RSA avec un travail saisonnier afin d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des ambitions pour une économie à l'export sécurisée et une stratégie pour la souveraineté alimentaire de La Réunion assumée. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur VERGOZ.** Je vais donner la parole maintenant à **Evelyne CORBIÈRE** pour la motion relative au financement des contrats aidés, les PEC.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous.

- Considérant le rôle joué par les contrats aidés dans la cohésion sociale à La Réunion ;
- Considérant l'importance des contrats aidés dans le fonctionnement des Collectivités de l'économie sociale et solidaire et dans la vie associative ;
- Considérant la diminution drastique du nombre de contrats aidés alloués à La Réunion constatée sur la dernière décennie ;
- Considérant que la décision de l'État de diminuer le taux de subvention des contrats PEC – Parcours Emploi Compétence – passant de 80% à 60% s'est traduit mécaniquement par une diminution du nombre des contrats compte tenu de l'impact financier pour les co-financeurs, associations et Collectivités ;
- Considérant l'importance du dispositif Emplois Verts mis en oeuvre par la Région depuis 30 ans ;
- Considérant que l'effort budgétaire de la Région pour sa contribution au financement des contrats PEC d'emplois verts, s'élève à 8 millions d'euros ;
- Considérant que la diminution du taux de financement de l'État va affecter les marges de manœuvre financières de la Collectivité ;
- Considérant l'inflation qui impacte lourdement toutes les charges des associations qui portent des chantiers Emplois Verts ;
- Considérant que le nombre d'Emplois Verts pouvant être financés dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de 8 millions, ne peut que baisser ;
- Considérant que les victimes de cette situation sont, en premier lieu, les associations et les demandeurs d'emplois ;
- Considérant par ailleurs la contribution des Emplois Verts à l'entretien et à l'aménagement des sites naturels et touristiques,

le Conseil régional demande à l'État d'étudier la possibilité de rétablir pour La Réunion un taux de financement par l'État des PEC à hauteur de 80% compte tenu de la gravité de la situation sociale à La Réunion et dans cette perspective d'ouvrir un dialogue avec la Région Réunion sur le financement du dispositif Emploi Vert. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Merci. Je donne la parole maintenant à **Patricia PROFIL** pour une motion relative à la reconnaissance d'une pratique sportive de Coopération régionale dans l'Océan Indien.

Madame Patricia PROFIL :

Madame la Présidente, merci beaucoup. Bonjour chers collègues. Motion relative à la reconnaissance d'une pratique sportive de Coopération régionale dans l'Océan Indien.

Préambule : la 11ème édition des Jeux des Îles de l'Océan Indien aura lieu au mois d'août de l'année prochaine à Madagascar. Le contexte géopolitique mondial connaît aujourd'hui une multitude de perturbations qui n'épargnent guère nos frères malgaches. La pratique sportive n'est pas épargnée non plus.

Pourtant, après ces 2 années de COVID durant lesquelles le sport a payé un lourd tribut en raison des restrictions qui ont été mises en place pour limiter la propagation du virus et qui ont provoqué l'annulation des entraînements et des rencontres sportives, une génération entière de sportifs a été privée de pratique sportive. Les statistiques s'étendent non seulement sur le nombre de licenciés en compétition mais surtout au niveau des adolescents – de nos adolescents réunionnais qui n'ont pas, pour presque 40% d'entre eux, repris le chemin d'une activité sportive régulière.

Par ailleurs, nos sportifs ont besoin de confrontation pour pouvoir monter en compétence et élever leur niveau de performance. C'est en ce sens que les manifestations phares, comme les Jeux des Îles et les rencontres sportives dans la zone Océan Indien, doivent être maintenues et encouragées.

Cette intervention régionale se fait sur fonds propres. Nous devons aller au-delà de notre périmètre d'intervention habituel pour que ces Jeux des Îles soient reconnus au niveau national et européen.

Les Jeux du Pacifique, les Jeux Méditerranéens, les Jeux de la Francophonie, les Jeux d'Asie et – plus près de chez nous – les Jeux d'Afrique ont tous les statuts de jeux régionaux et peuvent, par conséquent, émarger aux dispositifs nationaux de chacun des pays concernés. Et en ce qui concerne la France, aux dispositifs européens. Avec

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

une délégation réunionnaise de plus de 600 participants qui étoffera les presque 3000 sportifs et encadrants qui seront présents à Madagascar l'année prochaine – ces Jeux des Îles qui existent depuis 1979 qui ont été créés à l'initiative du Gouvernement français ont fait la démonstration, après plus de 43 ans d'existence, qu'ils méritaient amplement cette reconnaissance. Nos sportifs en ont besoin. Nos îles en ont besoin. Nous en avons tous besoin. Parce que le sport est un phénomène qui nous concerne tous. Parce que le sport, c'est à la fois l'école de la persévérance et la culture du dépassement de soi. Parce que le sport, c'est le respect des règles et des valeurs à travers nos champions Réunionnais qui, depuis plus de 50 ans, sont devenus de repères pour notre jeunesse et qu'ils font notre fierté.

Nous devons travailler pour faire bouger les lignes et faire en sorte que l'Europe nous reconnaisse en tant que tel pour nous accompagner davantage et respecter encore plus notre espace, notre identité et notre existence dans l'Océan Indien.

- Considérant la pratique sportive comme une réelle opportunité pour tous les jeunes Réunionnais ;
- Considérant l'insularité réunionnaise comme un défi à relever et non comme une fatalité à subir ;
- Considérant le nombre croissant de sportifs de notre île qui, chaque année, se qualifient pour participer à des championnats de France et autres compétitions nationales et internationales et qui, depuis plus de 50 ans, font la fierté réunionnaise ;
- Considérant l'accès vers le haut niveau comme une priorité régionale tenant compte de la labellisation du CREPS de La Réunion comme faisant partie intégrante du réseau Grand INSEP - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance ;
- Considérant l'effort important de la Collectivité régionale pour favoriser les actions de coopération sportive dans la zone Océan Indien ;
- Considérant la volonté de la Collectivité de créer, sur notre territoire, les meilleures conditions d'entraînement et d'accueil des sélections sportives nationales et internationales ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- Considérant que l'opportunité des Jeux Olympiques de Paris 2024 doit prendre en compte, dans le cadre de leur préparation, l'éloignement des sportifs réunionnais ainsi que les spécificités du territoire dont ils sont originaires,

les élus du Conseil régional de La Réunion, réunis en Assemblée Plénière le 15 décembre 2022

- demandent aux Fédérations et au Ministère des Sports de reconnaître l'organisation des Jeux des Îles de l'Océan Indien comme jeux régionaux afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages que les autres jeux régionaux organisés au niveau national et international ;
- sollicitent le soutien et l'accompagnement des Fédérations sportives du Ministère des Sports et de l'Agence Nationale du Sport afin de contribuer à reconnaître la valeur de nos sportifs Réunionnais et de permettre la valorisation de la destination Réunion comme une terre d'entraînement et une terre de champion ;
- interpellent l'État afin que les spécificités de notre territoire soient mieux prises en compte ;
- demandent aux Fédérations d'établir des règlements plus justes et équitables en faveur des sportifs et clubs réunionnais et des départements d'outre-mer ;
- souhaitent que l'État propose la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier spécifique aux sportifs Réunionnais inscrits sur les listes ministériels de haut niveau ainsi qu'aux clubs sportifs dans le cadre de leurs déplacements pour participer à des compétitions nationales et internationales se déroulant hors du territoire réunionnais. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patricia PROFIL**. Je donne la parole maintenant à **Wilfrid BERTILE** pour une motion sur la nécessité d'une politique forestière globale à La Réunion.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente. Le Conseil régional de La Réunion, réuni en Assemblée Plénière le 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- Considérant le rôle irremplaçable de la forêt dans la protection contre les risques naturels, dans la préservation de la biodiversité, dans l'économie forestière, le tourisme, les loisirs et l'équilibre social ;
- Considérant l'ampleur de la déforestation au niveau mondial en raison de la l'agriculture spéculative des activités minières, des infrastructures et des équipements, de l'urbanisation avec les plus graves conséquences sur les écosystèmes, sur le changement climatique, sur la perte de la biodiversité ;
- Considérant la mobilisation des opinions publiques se traduisant par la tenue actuelle à Montréal de la COP 15 de la biodiversité, les négociations européennes visant à interdire l'importation des produits issus de la déforestation, des actions pour développer la reforestation ;
- Considérant en outre, l'importance de la forêt à La Réunion qui fait partie avec Madagascar, Maurice et Rodrigues des 34 hots spots de la diversité mondiale et qui s'étend sur 40% du territoire insulaire ;
- Considérant le rôle essentiel qu'elle joue dans la protection des sols montagneux, la préservation de la ressource en eau, l'équilibre économique, social et territorial de La Réunion ;
- Considérant le recul de la prise en compte de la forêt réunionnaise dans les politiques publiques se traduisant par la baisse structurelle des moyens alloués à l'ONF se traduisant par la régression des espaces forestières productifs, se traduisant par la progression en nombre et en surface des espèces invasives animales et végétales mettant en péril la biodiversité réunionnaise ;

Le Conseil régional demande l'organisation d'une table ronde entre les différents intervenants – État, ONF, Département, Parc national de La Réunion, Région, etc…) - afin de faire un état des lieux, afin de réaffirmer une ambition forestière pour La Réunion, afin de définir une politique forestière productive de bois d'œuvre et de bois énergie promouvant l'agroforesterie ouverte aux touristes et aux loisirs, soucieuse de la sauvegarde de la biodiversité, prenant en compte le réchauffement climatique et de réunir les moyens de faire de la forêt réunionnaise une priorité de la politique d'aménagement et de développement de La Réunion.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Merci **Monsieur BERTILE.** Je vais donner la parole maintenant à **Patrice BOULEVART** pour une motion concernant la création d'un Réseau Régional de Transport ferroviaire.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Merci Madame la Présidente. Le Conseil régional de La Réunion réuni en Assemblée Plénière du 15 décembre 2022,

- Considérant la situation de quasi-coma circulatoire que connaît le réseau routier de La Réunion occasionnant aux usagers des pertes de temps d'une ampleur inconnue en France hexagonale, même dans les métropoles les plus embouteillées, avec des conséquences sanitaires, économiques, sociales et écologiques extrêmement graves ;
- Considérant l'accord de financement dit de Matignon 1 signé en 2007 par l'État et la Région pour la réalisation d'un tram-train – accord remis en cause et réorienté en 2010 vers la réalisation de la NRL ;
- Considérant l'aggravation continue de la situation de la circulation automobile à La Réunion du fait de l'augmentation du parc automobile consécutivement au rattrapage encore non atteint du taux métropolitain d'équipement des ménages par celui de La Réunion, de l'urbanisation diffuse de la démultiplication des mouvements pendulaires entre la résidence d'une part et les services, les loisirs et le travail d'autre part ;
- Considérant l'absolue nécessité unanimement reconnue d'un transport ferroviaire pour La Réunion à réaliser dans les meilleurs délais, sous peine de paralysie, dans le fonctionnement du territoire ;
- Considérant les études menées depuis plus de 20 ans par la Région Réunion pour la définition d'un système de transport ferroviaire, se présentant actuellement sous forme d'un Réseau Régional de Transport Guidé – RRTG, pris en compte dans le Schéma d'Aménagement Régional et les autres documents de planification spatiale et prévu dans les équipements comme l'axe mixte entre Le Port et Saint-Paul ou comme la NRL ;
- Considérant la déclaration des Présidents de Région demandant à l'État l'instauration d'un « New Deal » ferroviaire, suivie le 27 novembre 2022 de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

l'annonce par le chef de l'État de l'objectif de doter 10 grandes métropoles françaises d'un système de transport ferroviaire de type RER ;

- Considérant le courrier de la Présidente de la Région Réunion au Président de la République en date du 6 décembre dernier demandant l'intégration de La Réunion dans les projets de transport ferroviaire express d'intérêt régional,
    - demande l'insertion de la Région Réunion dans le plan d'action annoncé par le chef de l'État en faveur des 10 métropoles françaises tel que demandé par la Présidente du Conseil régional de La Réunion dans la lettre ci-dessus évoquée ;
    - demande le soutien financier de l'État et de l'Union Européenne pour cette réalisation d'intérêt général dans un esprit d'égalité entre les citoyens français et européens vis-à-vis de la problématique des déplacements.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur BOULEVART**. Cette lettre qui a été adressée au Président de la République vous sera distribuée, Mesdames, Messieurs, et ces motions seront transmises pour instructions et avis aux Commissions concernées.

Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'Ordre du Jour, je souhaiterais partager avec vous un certain nombre d'informations.

En premier lieu, vous n'êtes pas sans savoir que dans le prolongement de l'appel de Fort de France le 16 mai et de la rencontre en septembre dernier avec le Président de la République, le Gouvernement a décidé de créer un Comité interministériel sur les outre-mer, qui aura lieu sous l'autorité de la Première Ministre vers le mois de mai prochain.

Dans cette perspective, le préfet en relation avec le Ministre des Outre-mer a organisé une concertation de l'ensemble des élus et des acteurs économiques pour recueillir des propositions autour d'un certain nombre de thèmes. L'objectif poursuivi est d'identifier des mesures d'ordre réglementaires, législatives ou financières de nature à lever des obstacles afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique outre-mer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Une réunion a eu lieu en Préfecture il y a tout juste une semaine – le 8 décembre dernier. Nous devons saisir cette opportunité pour faire avancer nos projets. Je solliciterai, dès la rentrée, nos Commissions sectorielles pour enrichir la contribution de notre Collectivité.

Dans le contexte de la réflexion ainsi ouverte, apparaît plus que jamais la nécessité d'une approche globale, d'une approche cohérente et concertée sur le développement de La Réunion.

C'est pourquoi, en complémentarité avec ces travaux, j'ai annoncé que nous réunirons dans les prochains mois une conférence territoriale de l'action publique associant l'ensemble des élus et des acteurs économiques et sociaux afin de faire émerger – vous le savez – et que l'on se mette d'accord, au-delà de nos sensibilités politiques, sur un certain nombre de grandes priorités partagées pour le développement de La Réunion.

Sur ce plan, je voudrais souligner l'importance des études récentes qui sont menées par l'INSEE sur les données démographiques de La Réunion dans la perspective des travaux relatifs au Schéma d'Aménagement Régional – je proposerai au Directeur de l'INSEE une réunion d'échange avec notre Assemblée.

La question du pouvoir d'achat est au centre de l'actualité. Beaucoup de choses ont été dites après le Oudinot de la vie chère ; il me semble utile de préciser qu'en appliquant un taux zéro d'octroi de mer sur les produits de première nécessité et un taux réduit sur une grande partie des produits de consommations courantes, la Région apporte une contribution importante au bouclier Qualité Prix de La Réunion.

Par ailleurs, vous avez été informés qu'en partenariat avec le Département, nous reconduisons pour 6 mois supplémentaires le dispositif d'aide au ménage pour le prix de la bouteille de gaz.

Cette semaine a également été marquée par le lancement du nouveau programme opérationnel FEDER FSE+, ce qui représente 1 milliard 400 millions d'euros. C'est le programme le plus important de toute la France en termes de volume financier. Et hier,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

la Commission européenne a adopté le nouveau programme INTERREG Océan Indien qui représente 62 300 000 € de crédits pour le financement de projets dans le cadre du co-développement régional.

Enfin, je souhaiterais vous faire part de nos plus vives inquiétudes concernant la campagne sucrière et les conditions d'application de la convention canne. Nous avons reçu des planteurs. Nous avons reçu les industriels. Il s'avère que, non seulement le résultat de la campagne va être à un niveau exceptionnellement bas – 1 400 000 tonnes. Mais de surcroît, les conditions de calcul pour l'aide des 14 millions aux planteurs se feraient à l'hectare et non au tonnage contrairement à ce qui avait été acté dans la convention. Ce qui se traduira par une perte de revenus pour les petits planteurs, c'est-à-dire l'écrasante majorité, vous le savez, que la majorité des petits planteurs à La Réunion, c'est 7 hectares. Alors, qu'est-ce qu'ils vont toucher avec une aide qui se fera à l'hectare ? Les planteurs vont être confrontés à des difficultés de trésorerie.

Nous nous sommes rapprochés du Conseil Départemental pour une démarche commune vis-à-vis du Gouvernement.

Dernière information concernant AIR AUSTRAL, je peux vous assurer que le dossier est en bonne voie au niveau de la Commission européenne. Nous attendons la notification pour la première semaine de janvier.

Telles sont les quelques informations que je voulais partager avec vous. Je vous propose de passer maintenant à l'Ordre du Jour. Notre Ordre du Jour d'Assemblée comporte – il est lourd cet Ordre du Jour ; il comporte 10 points – les 10 points dont je vous donne lecture ; et les rapports vous ont été communiqués le 2 décembre dernier.

1. ***Rapport d'information relatif à l'état des indemnités des élus année 2021 ;***
2. ***Projet de Budget Primitif de La Région pour l'exercice 2023 ;***
3. ***Projet de Décision Modificative n° 3 au budget de l'exercice 2022 ;***
4. ***Budget de la Région 2022 – Admission en non-valeur portant sur des titres de recettes ;***

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

5. ***Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation – la nouvelle économie ;***
6. ***Création de l'Agence d'Innovation de La Réunion et la désignation des représentants élus de la Région ;***
7. ***Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, l'approbation des statuts d'Établissement Publics de Coopération Environnementale. Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion ;***
8. ***La désignation des représentants de la Région Réunion au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion ;***
9. ***Le personnel de la Région Réunion – création de postes ;***
10. ***Rapport d'information relatif aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Nouvelle Route du Littoral.***

Nous allons démarrer par le premier point inscrit à l'Ordre du Jour. C'est le ***Rapport relatif à l'état des indemnités des élus – Année 2021*** – Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019.

La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique à adopter des mesures visant à valoriser et à encourager l'engagement dans la vie politique locale.

À ce titre, l'article 93 de la loi précise notamment que chaque année, les Régions établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil régional au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de Syndicats Mixtes, Sociétés Publiques Locales ou encore Sociétés d'Économie Mixte Locales. Cet état, de façon nominative, présentant l'ensemble des indemnités doit être communiqué chaque année aux Conseillers régionaux en préalable à l'examen du budget de la Région.

Ce rapport d'information ne rappelle pas de débat ni de vote ; je vous propose d'en prendre acte – vous l'avez reçu tous chez vous.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Et nous passons au point suivant : ***Projet de Budget Primitif de La Région pour l'exercice 2023.*** Le Budget de la Région et l'acte par lequel le Conseil régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Le projet de Budget Primitif 2023 intervient après un très riche débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 28 octobre dernier ; il est aussi la première déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030, approuvé également le 28 octobre qui fixe le cap des actions ainsi que la stratégie de financement.

Le projet du Budget 2023 s'élève à 1 389 112 023 € de crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement en mouvements réels et 2 389 872 001 € en mouvements budgétaires – tous budgets confondus.

Le Budget Principal et ses 7 Budgets Annexes doivent être adoptés au cours de la même séance en vertu du principe d'unité budgétaire.

Le rapport qui vous est présenté comporte d'une part, une partie financière et d'autre part la présentation des opérations et investissements autour de 3 axes fondamentaux de la mandature. Ce rapport est complété par des documents comptables ainsi que des annexes réglementaires.

S'agissant du Budget Primitif, il s'élève à plus de 1 milliard d'euros dont 444 000 000 € pour l'investissement, en augmentation de 26% ; la part des investissements hors dettes s'élève à 48%.

C'est clairement une dynamique vertueuse qui est engagée avec une projection de 3 milliards d'investissement sur la période 2023-2030. La Région retrouve ainsi sa vocation essentielle – celle de bâtir l'avenir. L'effort que nous avons accompli pour concilier à la fois l'assainissement des comptes vise à nous donner durablement les moyens de soutenir l'investissement et le financement de notre projet de mandature.

Nous le faisons dans un contexte de contraintes aggravées avec une conjoncture marquée par de nombreuses incertitudes tout en ayant le souci de ne pas augmenter

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

la pression fiscale et d'accompagner le pouvoir d'achat des ménages par des mesures spécifiques.

Pour vous éclairer parfaitement sur ce Budget, je donne la parole à notre premier Vice-Président délégué aux finances – à **Monsieur Patrick LEBRETON** – ça sera accompagné d'un Powerpoint assuré par Monsieur GANGNANT. **Monsieur Patrick LEBRETON**, vous avez la parole.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Député, Monsieur le Président du CESER, **Monsieur Dominique VIENNE**, Monsieur le Président du CEE, Mesdames, Messieurs les journalistes, chers collègues ; comme vous l'avez dit Madame la Présidente le Budget Primitif 2023 que nous examinons ce matin est équilibré en recettes et en dépenses à un peu plus d'un milliard d'euros.

Ce Budget Primitif porte une double marque dans un contexte international, économique et social incertain qui devrait impacter les charges des Collectivités. Il marque la reprise forte des investissements de notre Collectivité régionale. Il marque aussi la volonté de notre majorité d'être aux côtés des Réunionnaises et des Réunionnais, des entreprises par ces temps d'inflation galopante.

Ce Budget Primitif 2023 traduit aussi la préparation qui a été la nôtre au titre du financement de la fin des programmes européens 2014-2020. Ce résultat, sous l'angle strictement budgétaire, a été sans conteste rendu possible par l'application de la nouvelle gestion financière décidée par notre majorité dès notre arrivée en juillet 2021.

Les fondamentaux de cette nouvelle gestion financière, vous les connaissez. Mais il est, à mon avis, nécessaire de vous les rappeler :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- Augmenter les ressources de notre Collectivité afin de limiter l'endettement et de permettre ainsi d'investir davantage sur notre territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

L'exercice n'a pas été facile, je vous l'accorde. Souvenez-vous de l'impasse financière dans laquelle l'ancien président et sa majorité nous a mis. Des dépenses de fonctionnement non maîtrisées, une épargne brute moribonde insuffisante pour soutenir les investissements dont notre île a besoin. Un recours massif à l'emprunt, qui par son niveau atteint, obère pendant de longues années encore les marges de manœuvre de notre Collectivité. Une capacité de désendettement de la Région Réunion de 11,7 ans – le compteur arrêté en 2021, à la mi année se situant au-dessus du seuil recommandé pour les Régions qui est de 9 ans.

Ce Budget Primitif 2023 tourne donc la page à cette gestion financière à vue et calamiteuse. Les chiffres témoignent de ce changement radical de l'approche budgétaire par notre majorité ; aujourd'hui, une épargne brute de 147 millions d'euros, un taux d'épargne brute à hauteur de 23% de nos recettes réelles de fonctionnement. Une capacité de désendettement ramenée à 9 années, conforme au seuil national. Des dépenses d'investissement hors dettes de 444 millions d'euros. Des dépenses de fonctionnement de 474 millions d'euros – une structure budgétaire, donc, qui se veut équilibrée entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Comme le fromage qui nous est présenté nous l'indique, je voudrais m'arrêter un moment sur le niveau des dépenses d'investissement de 444 millions d'euros, niveau en nette amélioration. Nous ne sommes plus dans le financement, vous l'avez dit, Madame la Présidente, d'un seul projet – du seul projet NRL. Mais dans celui désormais des projets relevant des autres pans d'intervention de la Région. Ce budget alloué à un investissement intervient après un cycle de réduction constante des inscriptions budgétaires par la précédente mandature.

Ce budget alloué à l'investissement est porté à plus de 85% par l'épargne brute et les ressources propres. Ce Budget Primitif 2023 lance un signal politique fort aux Réunionnaises et aux Réunionnais, à tous nos partenaires, notamment financiers, au monde économique, à celles et ceux qui œuvrent dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation, de la protection de l'environnement, de la santé ; enfin, aux partenaires de tous les projets qui couvrent l'ensemble du territoire dans le respect de nos engagements pris devant les Réunionnaises et les Réunionnais en 2021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Comme j'ai eu à le dire, notre majorité veut que la Région soit présente aux côtés des Réunionnaises et des Réunionnais par ces temps d'inflation galopante et tient que la Région redevienne une Collectivité de projets.

La traduction de cette volonté politique au Budget Primitif 2023, vous la trouverez dans les 3 axes de notre mandature :

- **L'axe 1 :**
    - le développement humain est solidaire avec 271 millions d'euros de crédits de paiement inscrits notamment pour la révision de la politique tarifaire des repas à 1 € pour l'ensemble des lycéens à la rentrée d'août 2023 ;
    - pour le financement des actions de formation professionnelle à la revalorisation de l'indemnisation des stagiaires qui augmente de 18 millions d'euros ;
    - pour la lutte contre l'illettrisme dont les crédits progressent de 60% ;
    - pour les étudiants avec le dispositif de ressourcement en hausse de 1 million d'euros ;
- **L'axe 2 :**
    - Le développement économique et l'ouverture vers de nouveaux horizons avec un montant consolidé de 213 millions d'euros inscrits au budget, dont 94 millions sur fonds propres de la Région au titre des CPN - contrepartie nationale et de 119 millions d'euros au titre du FEDER.
      Ces inscriptions portent notamment pour les aides régionales aux entreprises et les fonds de crédits en hausse de plus de 112 millions d'euros :
        - pour l'internationalisation des entreprises : 33 millions ;
        - pour l'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir avec la création de l'Agence Régionale de l'Innovation : 39 millions d'euros ;
        - pour la relance du tourisme avec plus de 16 millions d'euros inscrits au budget de fonctionnement et plus de 4 millions d'aides aux entreprises inscrits en investissements pour la relance d'une économie sociale et solidaire budgétisée à plus de 9 millions d'euros ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- **L'axe 3 :**
    - Le développement durable et la transition écologique pour lequel 300 millions d'euros sont consacrés notamment à
        - la réalisation d'infrastructures modernes, à la gestion du traitement des déchets ;
        - mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets révisé et l'amélioration du cadre de vie ;
        - A la présentation et la sécurisation du patrimoine routier ou encore
        - A l'autonomie énergétique

      avec un budget dédié en nette progression en faveur de la transition énergétique.

Ces signes forts et notre dynamisme ne doivent cependant pas nous faire baisser la garde. Nous devons rester vigilants.

Nous bénéficions en 2023, en ce qui concerne nos recettes, des fins de programme européen 14-20. L'Europe est notre principal soutien.

Pour ce qui est de la fiscalité, notre point d'alerte est le niveau attendu du produit de la taxe spéciale sur les carburants, quasiment identique à celui de l'année dernière. Ce produit, si des mesures législatives ne sont pas prises par le Gouvernement, tendra inexorablement vers la baisse en raison de l'électrification du parc de véhicules, ce qui ne sera pas sans conséquence sur le financement de nos politiques publiques. Nous nous devons d'améliorer nos ressources propres.

À côté de la fiscalité de l'épargne brute, le niveau attendu de recettes du FCTVA – le Fonds de Compensation de la TVA – doit pouvoir être amélioré par la réalisation et la concrétisation des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage régionale. C'est pourquoi l'État doit nécessairement être à nos côtés pour nous accompagner. Il est impératif qu'il agisse dans un contexte de forte inflation en garantissant aux Régions et à la Région Réunion en particulier des recettes afin de maintenir nos investissements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

À titre d'exemple, le projet de loi de finances 2023, peu satisfaisant pour les finances locales, avait prévu la suppression des frais de gestion de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE – mesure surprenante lorsqu'on sait qu'à l'origine de la loi, une partie de ces frais de gestion avait été affectée aux Régions en compensation de la Dotation Générale de Décentralisation – la DGD.

C'est précisément pour toutes ces raisons que l'État doit donner aux Collectivités locales les moyens d'agir dans le développement de leurs territoires et les doter d'une véritable autonomie fiscale et financière.

En conclusion, le Budget Primitif 2023 se veut sincère quant à ses inscriptions. Il se montre aussi prudent, notamment au regard des demandes de réclamation des entreprises concernant les travaux du premier tronçon de la NRL. Il marque notre volonté d'action dans un cadre financier contraint – c'est un budget qui reflète notre responsabilité envers toutes et tous en ce sens que ces dépenses ne sont pas fléchées uniquement au financement d'un seul projet. C'est un budget qui reflète notre ambition envers le développement de notre territoire, en ce sens, qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel permettant le financement durable de nos actions et de nos projets. C'est un budget qui reflète notre volonté de rééquilibrage, notamment financier entre les différents territoires de notre île.

C'est, enfin, un budget qui redonne à la Région ses lettres de noblesse, Madame la Présidente, sa vocation originelle – c'est-à-dire celle d'une Collectivité planificatrice et structurante du territoire par ses actions.

La Région Réunion retrouve ainsi le chemin tracé il y a précisément 40 ans par les grandes lois de décentralisation voulues par le **Président François MITTERRAND** et mises en œuvre par son ministre d'État de l'Intérieur et de la Décentralisation, **Gaston DEFFERRE.**

Rappelons-nous plus particulièrement la loi du 31 décembre 1982 qui crée Les Régions d'outre-mer, de Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion. Je voudrais, ici, rendre hommage à notre collègue **Wilfrid BERTILE** qui, en tant que député, s'est battu avec d'autres à l'époque pour le vote de cette loi. Il a été

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

aussi, comme notre Présidente, l'un des premiers Conseillers régionaux élus le 20 février 1983. Le 28 février 2023, cela fera 40 ans que la Région Réunion est devenue une Collectivité territoriale dotée aujourd'hui de pouvoirs considérables, faisant d'elle une Collectivité incontournable en faveur du rayonnement de La Réunion et des Réunionnais. Merci de votre attention.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Avant d'ouvrir le débat, j'invite les Présidentes et Présidents de Commissions à donner lecture de l'avis. La parole est à **Wilfrid BERTILE, *Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales***.

Monsieur Wilfrid BERTILE :
Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Je voudrais saluer chacun et chacune d'entre vous et vous donner lecture de l'avis de la ***Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales***.

Le budget principal 2023 de la Région s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1,009 milliard d'euros.

Ce projet de budget est construit dans le cadre des grands équilibres financiers, ainsi que vient de le rappeler le **Premier Vice-Président LEBRETON,** fixés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement 2023-2030 valorisé le 28 octobre dernier avec 2 grands principes:

- Respect d'une capacité de désendettement <à 9 ans ;
- Épargne brute proche de 25% des recettes réelles de fonctionnement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement contenues au sein de ce projet de budget qui augmente de +0,6% hors dette, PACTE, FEAMPA et dépenses exceptionnelles, la commission souligne une augmentation modérée malgré le contexte de l'inflation lié à une situation de crise internationale. Elle précise notamment l'effort réalisé par la collectivité sur la masse salariale par la rationalisation de son organisation, et ce, sans

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

affaiblir la programmation financière des politiques publiques souhaitées par la mandature.

De plus, la Commission relève avec satisfaction, la reconduction de l'aide exceptionnelle à la bouteille de gaz à 15 € auprès des familles pour les 6 premiers mois de l'exercice 2023, en partenariat avec le Département.

S'agissant des dépenses en matière de développement économique, la Commission souhaite qu'une consolidation des fonds propres de la Région soit réalisée en intégrant l'apport des fonds européens afin d'avoir une vision globale et exhaustive des interventions portées par la Région en faveur des acteurs économiques du territoire.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la Commission s'interroge sur l'impact du verdissement du parc automobile à La Réunion en faveur de l'électrique à moyen-long terme, et sur les modalités de traitement et de recyclage des batteries électriques. Enfin, elle s'inquiète des conséquences sur la fiscalité régionale avec notamment une diminution à prévoir du produit de la taxe spéciale sur les carburants.

La commission demande qu'une analyse soit menée sur l'évolution du nombre de véhicules électriques à La Réunion afin de formaliser des propositions d'évolutions réglementaires.

La commission se félicite de la forte évolution des dépenses d'investissement, +26% par rapport au budget primitif 2022.

Par ailleurs, elle souhaite des avancées concrètes du projet de voie ferrée régionale notamment dans le cadre des États Généraux de la Mobilité, solution alternative aux véhicules sur certains axes géographiques saturés.

L'idée est de porter un projet de réseau ferré réunionnais à moyen-long terme au niveau national, à l'identique des autres régions de Métropole, conformément à la motion que vient de nous lire notre collègue **Patrice BOULEVART**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

En définitive, votre ***Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales*** émet un avis favorable sur le projet de budget primitif 2023 qui valorise pleinement les 3 axes prioritaires de la mandature, à savoir :

- L'Humain et la cohésion sociale ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable et la transition écologique.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame Huguette BELLO:

Merci **Wilfrid BERTILE**. La parole est maintenant à **Stéphanie POINY-TOPLAN,** Présidente de la **Commission Identité, Culture et Sport**.

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes, bonjour à tous.

La **Commission Identité, Culture et Sport**, réunie le 09 décembre 2022, émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2023 relatif au Sport et au secteur de la Culture et du Patrimoine Culturel.

Concernant le Sport :

La Commission souligne le budget inscrit qui permettra de développer les axes de la politique sportive de la mandature en 2023.

Elle souligne la volonté de la Collectivité régionale de poursuivre son accompagnement en faveur de la valorisation de la destination Réunion comme une Terre d'entraînement, à travers l'accompagnement des sportifs réunionnais et des sélections nationales faisant le choix de venir s'entraîner à La Réunion.

Par ailleurs, la Collectivité régionale soutiendra la participation de la délégation réunionnaise à la 11ème édition des Jeux des Îles de l'Océan Indien à Madagascar en 2023, et accompagnera des projets s'inscrivant dans l'ambition « Paris 2024 ».

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Concernant la Culture et le Patrimoine Culturel :

Cette proposition budgétaire respecte les orientations de la mandature et en particulier l'Axe 1, qui porte sur le développement humain et la cohésion sociale, et qui permet de poursuivre la politique volontariste en faveur de l'accès à la culture pour tous les Réunionnais.

La Commission souhaite accorder une part plus importante au patrimoine et propose de cibler davantage les aides financières en faveur de ce secteur afin de valoriser notre histoire et notre culture.

La Commission émet également le souhait que le budget alloué à la culture soit revu à la hausse en 2024.

Je rajouterai également que, tout au long de cette année, on a mis en œuvre plusieurs projets d'envergure. On a signé notamment la Charte Bilingue qui a été un moment fort et important et qui permet, entre autres, de donner toute sa place au créole réunionnais.

Madame Huguette BELLO:

Merci **Madame TOPLAN**. Je donne maintenant la parole à **Maya CESARI, Présidente de la *Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique***.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. 51 :34

La **Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique**, réunie le 08 décembre 2022 a émis un avis favorable sur le projet de budget primitif pour l'année 2023, en déclinaison des priorités de la mandature dans les secteurs de l'Aménagement et de la Transition Écologique qui se décline en 5 domaines.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Concernant tout d'abord l'aménagement du territoire, le montant des crédits s'élève à 5 554 600 €, notamment pour réaliser les travaux de révision du SAR (partie diagnostic du territoire), priorité de la mandature. Sur ce point, la commission insiste sur la concertation et l'accompagnement des EPCI et des Communes à mettre en place par la Région, en particulier pour définir la trajectoire régionale du Zéro Artificialisation Nette. Des actions sont également prévues pour contribuer à la construction de la ville réunionnaise de demain, ou encore pour développer les hauts et les espaces ruraux réunionnais, dans le cadre d'une nouvelle gouvernance à définir ensemble.

Concernant la biodiversité, les crédits s'élèvent à 1 183 339 €, en augmentation pour prendre en compte la création de l'Agence Régionale de Biodiversité en 2023 et accompagner les acteurs du territoire. La commission souhaite accroître les crédits consacrés à la biodiversité et relève l'augmentation importante des crédits FEDER prévus pour la période 2021-2027 pour la protection de la nature et de la biodiversité. Elle souhaite par ailleurs que des programmes de formations spécifiques soient mis en place pour répondre aux besoins du secteur, écologues, éco-gardes par exemple.

Concernant les déchets et le cadre de vie, le montant des crédits s'élève à 5 586 927 €. La commission souligne l'avancement du Plan Régional de prévention des déchets et de Gestion des Déchets qui est désormais en phase de consultation, les actions menées sur les biodéchets et rappelle l'importance de la lutte contre les dépôts sauvages. Par ailleurs, la commission relève les progrès réalisés pour améliorer la qualité de l'eau, notamment grâce à une bonne mobilisation du FEDER, et à la prise en compte des travaux permettant de réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable.

Concernant la transition énergétique, le montant des crédits s'élève à 15 116 100 € et sont ciblés majoritairement sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan solaire régional, afin d'accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers et pour réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires et publics. La commission souligne les initiatives engagées pour soutenir les énergies renouvelables locales afin d'orienter le territoire sur une trajectoire vers l'autonomie énergétique : projet de plan hydrogène régional, acquisition de données pour développer l'éolien off-shore, mobilisation des acteurs sur les possibilités de développer la géothermie. Elle

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

appelle à la vigilance sur le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Concernant la rénovation énergétique des logements (axe 1), le montant des crédits s'élève à 7 509 223 €. Les dispositifs régionaux sont réorientés vers la rénovation énergétique des logements, en mobilisant les crédits du FEDER, dans le cadre d'appels à projet, pour la rénovation énergétique des logements sociaux. Toutefois, la commission appelle à la vigilance auprès des bailleurs sociaux sur l'ensemble de la qualité des travaux que ce soit pour la construction ou la réhabilitation des logements sociaux.
Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO:
Merci **Madame CESARI.** La parole est à **Céline SITOUZE, Présidente suppléante de la Commission Développement Humain**.

Madame Céline SITOUZE :
Merci Présidente. Bonjour à toutes et à tous. La **Commission « Développement Humain »,** réunie le 6 décembre 2022, émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2023, en déclinaison des priorités de la mandature dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le montant total des propositions issues du débat sur les orientations budgétaires dans ces secteurs s'élève à 172 257 315 € en autorisation d'engagement et de 200 676 428 € en crédits de paiement.

En 2023, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, la Région concrétise ses engagements de porter une politique éducative ambitieuse, de soutenir une politique de formation et d'orientation professionnelle innovante et de qualité, et de s'investir pleinement dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Ainsi, les principales interventions financières de la Collectivité se traduiront comme suit :

1/ Favoriser la réussite éducative

La Commission se félicite de ce budget qui concrétise les exigences régionales d'agir en faveur de l'égalité des chances, de la persévérance scolaire, du pouvoir d'achat des familles, du développement du numérique, de l'ouverture au monde par la mobilité.

La Commission souligne également l'engagement de la collectivité à poursuivre les chantiers de construction, le plan de réhabilitation des lycées et à renforcer sa politique d'éducation afin de mieux orienter, mieux former et mieux insérer dans l'emploi chaque jeune Réunionnais.

Le budget consacré à ce secteur est de 82 355 801 € en crédits de paiement.

2/ Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche

La Commission salue le choix de la collectivité de prendre part activement au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et de s'investir dans une stratégie régionale qui concourt à élever le niveau de la jeunesse réunionnaise, son insertion dans la vie professionnelle et son inclusion sociale.

Elle souligne également les objectifs poursuivis, notamment celui d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, afin d'engager la Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes.

Le budget consacré à ce secteur est de 8 994 822 € en crédits de paiement.

3/ Construire une offre de formation mieux adaptée aux besoins du territoire et de la population

Compte-tenu des enjeux que représente la formation professionnelle, un budget de 109 325 805 € en crédits de paiement sera consacré :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- à la poursuite des travaux autour du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales en lien avec les besoins des filières économiques ;

- à la construction d'une offre de formation étoffée et agile grâce à la mobilisation de l'enveloppe PACTE en 2023, la modernisation des processus d'achat et un meilleur pilotage des actions de formation par le déploiement de nouveaux outils et la mise en œuvre d'une démarche qualité ;

- à la mise en œuvre des parcours de formation permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'obtenir un diplôme ou une certification professionnelle ;

- au soutien particulier aux stagiaires de la formation professionnelle qui devrait se décliner dès le début d'année 2023 par des mesures concrètes visant à lever les freins à la formation.

Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame SITOUZE**. La parole est à **Fabrice HOARAU, Président de la Commission Transports, Déplacement et Travaux.**

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. Je vais vous faire la lecture de l'avis de la **Commission Transports, Déplacement et Travaux,** réunie le 6 décembre.

La Commission émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de la Région au titre de l'exercice 2023 pour le secteur « **Déplacements et mobilité au service du développement durable** », dont les propositions, issues du débat sur les orientations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

budgétaires, s'inscrivent dans le cadre du projet de mandature de la Région Réunion, en cohérence avec les Programmes Pluriannuels d'investissement et de fonctionnement.

En 2023 les principales interventions financières de la Collectivité se traduiront comme suit :

Pour continuer à doter l'île d'infrastructures modernes

Un montant de 130 800 000 € est inscrit en crédits de paiement au Budget Primitif 2023 pour la Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces. L'objectif majeur sera d'engager les opérations nécessaires à l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession pour une mise en service complète au plus tôt, mais également d'assurer l'ouverture du tronçon St-Denis / Grande-Chaloupe sur ses 2x2 voies.

Par ailleurs, un peu plus de 11 000 000 € sont inscrits en crédits de paiement en vue de poursuivre la politique de grands travaux dans le domaine routier et achever la 1ère phase des études liées au RRTG - Réseau Régional de Transport Guidé pour pouvoir ensuite les décliner en aménagements opérationnels.

De grands projets prioritaires de la mandature : la contournante de Saint Joseph, la déviation de Saint-Benoît, le prolongement de l'axe mixte, la sécurisation de la RN5 route de Cilaos, entreront dans des phases opérationnelles de procédure et de conception, pour préparer les phases de travaux.

Pour une politique régionale de mobilité durable en faveur du transport et des déplacements ambitieux

En matière de transports, un montant de plus de 35 000 000 € est inscrit en crédits de paiement pour le développement de l'intermodalité et les transports en commun afin de promouvoir une alternative au tout automobile.

De même, un montant de plus de 33 000 000 € est inscrit en crédits de paiement pour la gestion du réseau interurbain « Car Jaune » et l'amélioration des gares routières.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Cette politique ambitieuse vise à la gratuité à terme de ce mode de transport et l'augmentation de l'offre et des fréquences sur le réseau Car Jaune. De nouvelles gratuités seront introduites en 2023.

Pour maintenir le réseau routier régional à un haut niveau de service

Concernant le secteur routier, un montant de plus de 68 100 000 € est inscrit en crédits de paiement pour la conservation du patrimoine routier, ainsi que le développement, la modernisation et la sécurisation du réseau. Ce patrimoine routier, constitue un atout pour le futur pour accueillir le système de transport moderne amené à se substituer au transport routier majoritairement individuel. Des solutions pragmatiques, corridors de fluidités, gestion dynamique des voies, amélioration des échanges au droit des carrefours entre autres devront être trouvées pour réduire au mieux les effets de la congestion routière et fluidifier la circulation.

Enfin, ce réseau continuera également à se développer pour répondre aux besoins en termes de développement économique de l'île (aménagements d'échangeurs, fluidification, d'entrée de ville, desserte de zones touristiques), ces aménagements prenant en compte bien évidemment les besoins spécifiques liés aux usages par les transports collectifs et les modes actifs. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur HOARAU.** Je donne la parole maintenant à **Evelyne CORBIÈRE, Présidente de la Commission Cohésion Sociale et Solidarité.**

Madame Evelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. La **Commission Cohésion Sociale et Solidarité**, réunie le 02 décembre 2022, émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif 2023 relatif au secteur de la Continuité Territoriale et au secteur de la Cohésion Sociale et Solidarité :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- **S'agissant du secteur Cohésion Sociale et Solidarité,** la commission émet un avis favorable sur le projet de Budget qui doit permettre de mettre en œuvre les orientations de la mandature.

- **S'agissant du secteur Continuité / Mobilité**, la commission émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de la Région 2023 en matière de mobilité qui s'inscrit dans la dynamique impulsée par la nouvelle mandature en faveur d'un accompagnement renforcé et d'un meilleur suivi des jeunes réunionnais souhaitant s'engager dans un cursus d'études, une formation qualifiante ou dans un projet d'insertion professionnelle en métropole, en Europe ou dans le monde.

- **Concernant la Continuité Territoriale**, la Commission souligne avec satisfaction le lancement d'un nouveau dispositif partenarial de Continuité Funéraire qui permettra d'apporter aux familles Réunionnaises les plus modestes, confrontées à la situation d'urgence d'un décès d'un proche dans l'hexagone, une assistance rapide et coordonnée de tous les partenaires concernés et une mutualisation des aides financières existantes.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Madame CORBIÈRE**. La parole est maintenant à **Patrick LEBRETON, Président de la Commission Développement Économique et Innovation**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La **Commission du Développement Économique et de l'Innovation**, réunie le 1er décembre 2022, émet un avis favorable sur le projet de Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2023 consacré au développement économique, à l'internationalisation, à l'innovation et à l'économie bleue. Ainsi, le budget global consacré est de :

- **54 147 500 € en Crédits de paiement sur la section d'Investissement ;**
- **42 871 000 € en Crédits de paiement sur la section de Fonctionnement.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Dans le domaine du développement économique, du tourisme, de l'agriculture forte et du durable et de l'économie sociale et solidaire, le budget mobilisé est de :

- **25 531 948,19 € en Crédits de paiement sur la section d'Investissement ;**
- **31 566 104,36 € en Crédits de paiement sur la section de Fonctionnement, dont 5,2 M € pour la reconduction sur le 1er semestre 2023 du dispositif gaz.**

La commission tient à souligner que l'action économique de la Région sera en 2023 caractérisée par la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelles des documents et des dispositifs stratégiques élaborés de façon partenariale en 2022 et qui engagent le développement du territoire pour les prochaines années ;

- Définition des plans d'actions du Schéma Régional du Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

- Mise en œuvre des fiches-actions du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027,

- Révision du dispositif de l'octroi de mer dans ses dimensions essentielles (politique des taux, différentiels en faveur de la production locale, exonération des intrants pour les activités économiques),

- Relance du secteur touristique vers un tourisme durable, authentique et écoresponsable, s'appuyant sur une gouvernance rénovée et partagée du secteur qui sera impulsée par la Collectivité régionale sur la base de l'audit organisationnel lancé en fin d'année 2022,

- Définition de plans d'actions de la stratégie régionale de l'Économie Sociale et Solidaire présentée lors de la conférence régionale de l'ESS du 29 novembre 2022. Sur ce plan, la commission demande d'une part que soit encouragée la réalisation de programmes ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) tournés vers l'innovation et, d'autre part, que l'emploi des femmes soit priorisé dans le cadre des critères liés à l'achat socialement et écologiquement responsable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Par ailleurs, conformément aux Orientations Budgétaires pour 2023, les actions prioritaires suivantes seront initiées ou confortées :

- Le déploiement de deux instruments financiers dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 (prêts à taux bonifiés et interventions en fonds propres),
- La mise en œuvre, via des AMI, Appels à Manifestation d'Intérêts, d'un dispositif d'accompagnement des entreprises pour le montage des dossiers de demande de subvention ainsi que des prestations à la carte pour des besoins spécifiques des entreprises,
- L'implication progressive de la Région dans la gouvernance du secteur de l'agriculture et notamment dans l'amélioration de la compétitivité ce secteur pour tendre vers la souveraineté alimentaire,
- L'intervention financière en faveur des entreprises à travers le renforcement des fonds d'intervention des structures d'accompagnement des entreprises.

Dans le domaine de l'export et de l'internationalisation des entreprises, l'action régionale se déclinera en 4 axes :

- Renforcer la gouvernance régionale autour de la co-construction d'une feuille de route avec les acteurs de l'accompagnement,
- De mieux accompagner et soutenir les entreprises en ayant pour objectifs la création d'emploi et la compétitivité des entreprises,
- D'améliorer l'attractivité économique du territoire au travers du marketing territorial et des investissements directs extérieurs sélectionnés selon une stratégie invest à construire,
- D'ouvrir de nouveaux horizons grâce à la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Le budget consacré à ce secteur est de :

- **15 310 000 €** en crédits de paiement sur la section Investissement,
- **1 481 396 €** en crédits de paiement sur la section Fonctionnement.

Dans le domaine de l'innovation, le budget consacré à ce secteur est de :

- **1 635 000 €** en Crédits de paiement sur la section Investissement,
- **3 248 500 €** en Crédits de paiement sur la section Fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Les actions dans ce domaine s'articulent autour de 4 axes :

- La structuration de l'écosystème innovation et recherche, avec notamment la création en 2023 de l'Agence de l'Innovation de La Réunion,
- Le soutien de l'innovation dans les entreprises par un accompagnement financier,
- Le soutien des efforts de la recherche publique en contrepartie des fonds européens,
- Le renforcement des liens entre la recherche publique et l'ensemble de la société par le développement de la culture scientifique, technique et industrielle.

Dans le domaine du numérique, le budget consacré à ce secteur est de :

- **4 145 000 €** en Crédits de paiement sur la section Investissement,
- **1 238 500 €** en Crédits de paiement sur la section Fonctionnement.

Ce secteur est décliné dans les 3 orientations suivantes :

- La définition d'une nouvelle stratégie numérique pour la filière à horizon 2030, intégrant notamment des objectifs de désenclavement (câbles sous-marins), de cybersécurité ou encore de développement responsable du numérique,
- La poursuite de l'aménagement numérique du territoire,
- Le soutien à la montée en compétences numériques des entreprises et de la population.

Dans le domaine de l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel, le budget consacré à ce secteur est de :

- **4 715 000 €** en Crédits de paiement sur la section Investissement,
- **1 316 500 €** en Crédits de paiement sur la section Fonctionnement.

Pour 2023, les principales actions qui seront mises en œuvre se déclinent comme suit :

- Le développement des compétences ;
- Le soutien à la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéos,
- L'accroissement de la visibilité des films et des jeux vidéos.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Dans le domaine de la pêche, croissance bleue et économie de la mer, le budget consacré à ce secteur est constitué d'une part de l'enveloppe consacrée à la programmation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) ainsi que de l'enveloppe en fonds propres de la collectivité régionale, selon le découpage suivant :

Pour la programmation du FEAMPA :

- **1 051 851,13 €** en Crédits de paiement sur la section Investissement,
- **3 000 000 €** en Crédit de paiement sur la section Fonctionnement.

Pour la réalisation des programmes en fonds propres :

- **1 758 200,69 €** en Crédits de paiement sur la section Investissement,
- **1 020 000 €** en crédits de paiement sur la section Fonctionnement.

Les actions de ce domaine s'articulent autour de quatre axes que sont :

- Le démarrage de la programmation du FEAMPA, lequel constitue une action phare de l'année 2023,

- La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture, en axant notamment les efforts de la Collectivité régionale sur la mise en œuvre du régime d'aide du renouvellement de la flotte de pêche ainsi que sur le lancement d'un plan d'action opérationnel pour la relance aquacole, consécutive à la publication du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion prévue à l'horizon 2023,

- Le renforcement et la structuration de la gouvernance de l'économie bleue, avec la relance de l'association de l'Institut Bleu fédérant les acteurs publics et privés de l'économie bleue, laquelle se verra également dotée d'un centre technique et de recherches, avec le transfert des actifs et activités du CITEB.

- Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue, action soutenue en fonds propres par la Collectivité, laquelle

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

pourrait être portée par l'association Institut Bleu dans le cadre de ses missions de développement économique.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patrick LEBRETON.** Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie **Monsieur HOARAU**.

Monsieur Jacquet HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des Services, Mesdames, Messieurs, nous sommes appelés à voter aujourd'hui le second budget de votre mandature. C'est un moment important pour lequel les Réunionnaises et les Réunionnais attendent beaucoup des nombreux engagements que vous avez pris pour apporter des réponses aux grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Les orientations stratégiques que vous prenez pour La Réunion sont donc particulièrement lourdes de conséquences car elles dessinent le destin de notre île pour les prochaines décennies.

Les enjeux sont énormes, en particulier dans un contexte de très grande précarité marquée par les lourdes séquelles laissées par une crise COVID qui tarde toujours à s'éteindre totalement. Les familles, les entreprises, les artisans, les indépendants, les associations demeurent extrêmement fragilisés dans de nombreux secteurs d'activité.

À la lecture du Budget que vous soumettez ce matin à notre approbation et des nombreux rapports sectoriels qui l'accompagnent, nous observons votre volonté d'y répondre et d'apporter dans des secteurs de compétences stratégiques qui sont ceux de la Région, des réponses concrètes.

Les dernières élections régionales ont vu 2 listes s'opposer avec des programmes et des idées souvent divergents mais parfois convergents. Mais aujourd'hui, face aux grandes difficultés que nous connaissons, il apparaît comme un devoir de définir des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

priorités – la première étant de soutenir une politique générale s'attachant à répondre aux appels, aux alertes que nous adresse notre population.

À une opposition de principe, nous préférons une opposition de construction pour toute La Réunion. Nous voulons en effet croire que vous tiendrez, Madame la Présidente, les engagements que vous avez pris lors de la campagne électorale au terme de laquelle les Réunionnais vous ont élue présidente de Région ; vous avez pris donc, Madame la Présidente, un certain nombre de positions sur des sujets, des dossiers et des thématiques qui nous tiennent particulièrement à cœur et au sujet desquels nous attendons désormais qu'ils soient suivis des faits.

Le développement des hauts constitue l'axe central autour duquel se forment nos attentes. D'abord, en termes de développement de l'activité économique, en particulier sur les secteurs stratégiques que sont l'agriculture, la préservation de la biodiversité, l'agroalimentaire, l'artisanat et bien entendu le tourisme.

Le soutien direct aux acteurs économiques, l'aide massive à la réalisation d'investissement tant par la mobilisation des fonds européens que des fonds propres régionaux, sont les conditions premières pour embrayer la machine économique pourvoyeuse d'emplois et créatrice de richesses pour ces territoires trop longtemps délaissés. Se pose alors comme une évidence la question de désenclavement des hauts.

Nous sommes tous ici conscients des profondes difficultés occasionnées par le chantier de la Route du Littoral et des externalités induites sur d'autres sujets liés aux routes et plus généralement aux déplacements. Nous sommes également conscients de la nécessité d'entretenir et d'améliorer les réseaux existants afin de tenter de fluidifier une circulation totalement asphyxiée.

Mais nous devons attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité d'engager, dès maintenant, de nouveaux grands projets structurants en particulier ceux qui mettront en dynamique les richesses de notre île dont il est établi qu'une grande partie d'entre elles se trouve dans les hauts.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Le premier de ces grands projets porte sur la liaison rapide par une 4 voies entre Saint-Benoît, la Plaine des Cafres, le contournement du Tampon et Saint-Pierre. Ce projet dont l'esquisse a été dessinée par **Paul VERGÈS** lui-même, constitue un facteur synergique fondamental pour le développement de toute La Réunion. Il ne vise pas seulement à améliorer l'accès des hauts, il désenclave tout l'Est de l'île en lui offrant une seconde voie respiratoire.

Le second s'inscrit pleinement dans votre volonté de relancer le projet de réseau ferré pour relier le Nord et le Sud. La motion que vous avez présentée en début de séance à ce sujet le confirme encore. Si la création d'une telle liaison qui relierait, à terme, Saint-Philippe à Saint-Benoît en passant par le Sud et l'Ouest, nous sommes pertinents pour répondre au besoin des déplacements pour les 50 prochaines années.

En tout bon sens, elle ne saurait se concevoir sans qu'elle intègre, dès le départ, une section reliant Le Tampon et Saint-Pierre.

La réalisation de ces projets et vous le savez, est une des conditions premières pour susciter les initiatives publiques et privées et permettra donc de booster un développement économique accru dans les hauts, développement dont les effets bénéfiques ne se limiteront pas au seul haut mais serviront toute La Réunion et tous les Réunionnais.

Autre dossier fondamental pour le développement de notre territoire, l'aéroport international de Pierrefonds. Je sais, Madame la Présidente, pour vous l'avoir entendu dire à de nombreuses reprises, que c'est un dossier qui vous tient à cœur et sur lequel vous avez pris des engagements clairs.

Je tiens, d'ailleurs, à saluer au passage la décision de notre compagnie régionale AIR AUSTRAL, de relancer ses activités vers Maurice au départ du Sud. Pierrefonds, en complément de Roland Garros est porteur d'un potentiel de développement considérable que je ne détaillerai pas davantage ici.

À l'heure où toutes les études d'opportunités demandées par vos services sont prêtes et démontrent la pertinence de développer l'aéroport autour d'une piste allongée, d'une

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

nouvelle aérogare, des infrastructures connexes le reliant à son environnement économique directe et à la population, nous attendons Madame la Présidente, que vous alliez au bout de ces engagements et que vous validiez le lancement de ce chantier.

Rien aujourd'hui ne saurait justifier en toute objectivité qu'il en soit autrement. Je ne m'attarderais pas davantage en évoquant la gestion des dossiers actuellement engagée aux échelles communales et intercommunales ; je pense notamment au parc du Volcan à la Plaine des Cafres, au Belvédère de Bois Court à Bois Court et au projet structurant porté par la CASUD.

Nous appelons votre soutien, votre impartialité, celle de votre administration et de vos collègues élus pour que ces dossiers soient traités avec toute l'exigence et la rigueur qui vous caractérisent et échappent à toutes éventuelles considérations politiciennes qui pourraient vouloir s'inviter illégitimement dans leur appréciation.

Le maire du Tampon m'a rappelé que, très récemment, à une réunion à la Préfecture en présence du préfet, vous avez affirmé Madame la Présidente, que vous allez vous montrer impartiale et que vous allez traiter toutes les Communes de la même façon. C'est donc bien sur vous, Madame la Présidente, que nous comptons pour soutenir les projets et les orientations que je viens d'évoquer.

Lors de mon intervention lors du débat des Orientations Budgétaires, je vous avais exposé des attentes que nous, élus régionaux du Tampon, formions pour le développement de La Réunion et plus particulièrement du Sud et des hauts. En cohérence avec cette intervention et vos réponses encourageantes et constructives, je vous informe, Madame la Présidente, que nous voterons donc aujourd'hui en faveur de votre budget.

Ce n'est naturellement pas un blanc-seing que nous vous donnons ; nous nous plaçons dans un esprit constructif et de confiance à priori. Nous nous montrerons donc particulièrement attentif tout au long de cette prochaine année quant à la concrétisation des orientations que je viens d'évoquer, lesquelles j'insiste ne sont, en fait, que l'ombre portée des engagements que vous avez vous-même formulés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Votre impartialité sera observée, la volonté de collaborer avec notre territoire CASUD et plus précisément de collaborer avec notre Commune pour faire aboutir ces projets feront partie d'un suivi régulier de notre part.

Il est évident que notre vote nous engage, pour l'année 2023. Notre positionnement pour le budget de 2024 tiendra compte de la manière dont vous nous aurez traités sur l'exercice 2023. Je vous remercie Madame la Présidente et chers collègues.

Madame Huguette BELLO :

Merci à vous. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Alors, **Céline.** Ensuite **Monsieur ANNETTE**.

Madame Céline SITOUZE :

Merci Présidente. Je voudrais, Présidente, souligner à travers ce Budget notre engagement – comme la jeunesse – notre engagement et l'ambition que nous portons pour son avenir. Ce n'est pas moins de plus de 18% en crédits de paiement pour l'Axe 1 « **Développement Humain et Solidaire** ».

Notre préoccupation majeure – vous l'avez souligné, notamment vous, membres du CESER et du CEE – que celui-ci est de favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales. C'est notre deuxième budget qui acte la gratuité des manuels scolaires à travers notamment le déploiement du cartable numérique – le NUMERISAK et l'accès aux ressources pédagogiques numériques mais également la mise à disposition des enseignants, du même ordinateur portable pour faciliter les apprentissages.

Notre deuxième budget où nous travaillons à assurer une plus grande égalité des chances, le Premier Vice-Président l'a souligné, en mettant en place au sein de tous nos lycées et pour tous nos lycéens, le repas à 1 €. Et concernant les élèves qui sont internes, c'est autant le déjeuner que le dîner qui seront facturés à 1 € à leurs familles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Donc, travailler à la réussite c'est aussi proposer une offre de formation plus diversifiée et plus adaptée aux besoins économiques de notre territoire, à travers un programme ambitieux de construction de lycées.

Je ne m'attarderai pas sur le lycée de la mer qui ouvrira ses portes à la rentrée d'août 2027 mais notre deuxième lycée hôtelier qui verra certainement le jour plus tôt que prévu car nous le savons maintenant, il sera implanté à Saint-André.

Mais à côté de ces projets d'ampleur, nous avons aussi pour l'année 2023, l'ambition de mettre en place la démocratie participative au sein de nos lycées. Ainsi, nous constituerons la Commission régionale des lycéennes et des lycéens et un budget de 5 000 € sera attribué à chaque lycée pour que les lycéens puissent porter leur propre projet.

Ainsi, ce ne seront pas moins de 225 000 € qui seront alloués à la démocratie participative au sein de nos lycées. Mais à côté de cette dotation pour les lycéens, nous affecterons également une somme de 250 000 € aux lycées pour réaliser tout projet pédagogique innovant permettant d'améliorer la réussite scolaire.

Voici donc quelques points que je tenais à saluer, Madame la Présidente et chers collègues, pour vous démontrer s'il le fallait encore, à quel point toute notre majorité – mais tout l'ensemble des élus régionaux ; je ne doute pas de l'engagement des membres de l'opposition – pour faire en sorte que notre jeunesse réussisse pleinement son avenir. Merci Présidente.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je donne la parole à **Christian ANNETTE**.

Monsieur Christian ANNETTE :
Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Alors, pour ma part, je considère que le vote pour le Budget Primitif 2023 sans l'inscription des provisions pour couvrir les risques de contentieux avérés sur la NRL poste un problème de régularité. Et il introduit un risque de sincérité au regard de l'équilibre budgétaire.

Alors, inscrire une provision c'est quoi ? C'est couvrir un risque à la réalisation incertaine. C'est la définition que l'on donne. Et c'est bien ce qui nous est demandé. Car le risque est constaté. Le contentieux est constaté. Les 30 recours auprès du TA sont bien réels de même que les demandes de rémunérations complémentaires s'élèvent à 900 millions d'euros.

À ce sujet, d'ailleurs, je précise que les magistrats de la Chambre font bien le distinguo entre, d'un côté, les dépenses d'investissement – tous les travaux d'amélioration sur la NRL qui accroissent le patrimoine de la Région et de l'autre côté, les dépenses de fonctionnement que l'on doit provisionner, qui sont constituées de pénalités, indemnités ou intérêts moratoires.

Alors, chacun a compris dans cette salle que ce fiasco, nous l'héritons de **Didier ROBERT** et de son équipe. Mais aujourd'hui, il nous revient la charge d'y remédier et de l'expliquer à nos concitoyens. Aujourd'hui, c'est de notre responsabilité et nous devons l'assumer. Nous devons donc estimer le montant de ce risque de manière sincère, l'inscrire au BP 2023 tout en réduisant nos dépenses de fonctionnement. Ce qui rend, bien sûr, l'exercice difficile, voire douloureux. Mais il est nécessaire et réglementaire.

Il nous faudrait donc inscrire une provision de 10, 20 ou 100 millions d'euros beaucoup plus près de la réalité que les 900 millions d'euros qui nous sont demandés. Et il nous appartiendra, à la fin des contentieux, de nous retourner contre les autres parties prenantes.

Pour moi, respecter les règles comptables et budgétaires, c'est protéger nos concitoyens. Car en l'absence de provisions, si le risque se réalise, la Collectivité n'aura pas mis en réserve les ressources financières nécessaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Je parle d'expérience. Je suis élu à Sainte-Marie depuis 14 ans. Je me suis opposé successivement à **Monsieur LAGOURGUE** qui n'est pas là et à **Monsieur NIRLO**, deux maires qui, à mon avis, sont des exemples à ne pas suivre en matière d'irrégularités budgétaires. Pendant 14 ans, j'ai demandé sans relâche aux autorités de contrôle, aux services de l'État en particulier, d'avoir le courage de faire appliquer, de faire respecter les règles budgétaires pour protéger les Sainte-Mariens. Je n'ai eu, bien sûr, que de très rares réponses et les conséquences ont été désastreuses.

En 2007, le Compte Administratif affichait 2 millions de déficit, en 2022 il affiche 16 millions. La dégradation était constante et la population est aujourd'hui dans une profonde détresse.

Alors, ne pas inscrire les provisions au BP 2023, c'est estimer que le risque est nul. Mais c'est aussi s'autoriser à engager les dépenses avec de l'argent qu'on n'a pas. C'est aussi ne pas respecter les recommandations de la Chambre. Et pour ces raisons, Madame la Présidente, je m'abstiendrai.

Madame Huguette BELLO :
Merci à vous. Je donne la parole à **Karine NABENESA**.

Madame Karine NABENESA :
Merci Présidente, bonjour chers collègues. Dans le cadre du Budget, c'est aussi un moment pour revenir un peu en arrière, regarder l'année qui s'est passée et en matière de formation professionnelle, si on regarde le domaine dans lequel, Présidente, nous avons une lecture bien différente, c'est bien dans ce domaine. Et je pense que nous pouvons très clairement le dire, nous avons opéré un virage à 360° dans cette politique publique qui est une politique pleine et entière de la Collectivité.

Je rappelle qu'on est, au titre de la loi, la Région chef de file en matière de formation professionnelle et nous pouvons clairement aujourd'hui l'affirmer, nous avons je pense déterré la formation professionnelle, enfouie depuis 10 ans dans les profondeurs et les abymes de la pyramide inversée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

J'en veux pour preuve le PACTE. Comment, pendant des années, on a accepté de tourner le dos à l'État et refuser de signer le PACTE lorsqu'on est à la tête d'une région qui compte plus de 100 000 personnes en situation d'illettrisme, quand on a 63% de notre population qui possède un niveau de qualification INFRABAC, quand on a 156 600 Réunionnais qui sont au 2ème trimestre 2022, au chômage, quand on a 41 000 jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont, ni en emploi, ni en étude, ni en formation, quand on a 4600 jeunes qui sont repérés en décrochage scolaire en 2021 ?

Comment commettre cette faute impardonnable, celle de ne pas prendre sa responsabilité pour contribuer à élever le niveau de compétences des Réunionnais, pour contribuer à les mettre en emploi, pour contribuer à les réparer et à réparer les blessures des parcours et les remettre en selle ? Comment dire non à 120 millions d'euros pour accompagner les plus fragiles de notre société, le PACTE étant exactement les fonds dédiés et destinés à ces personnes.

Alors, dès notre arrivée, nous avons engagé les discussions pour gommer cette injure aux Réunionnais et avec l'ambition de reprendre notre place, celle de chef de file de la formation et de l'orientation professionnelle.

Et donc, cette année 2022 qui s'achève, elle fut effectivement sans le cacher, difficile et intense mais cependant, nous pouvons le dire avec humilité, les résultats sont là. Nous avons remis la formation professionnelle sur les bons rails au service des plus fragiles de notre société.

Et j'en veux pour preuve. En mars 2022 en même temps que les accords de la NRL, nous avons signé, resigner le PACTE avec un engagement de 24 millions d'euros ; nous levons 60 millions de fonds au service des demandeurs d'emploi, des jeunes en décrochage scolaire, des personnes touchées par l'illettrisme.

Novembre 2022, nous signons pour 12 millions d'euros avec 10 partenaires un premier lot de formations dans le domaine du sport, de l'agroalimentaire, du commerce, des sanitaires et sociales, de l'artisanat pour 1700 demandeurs d'emploi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Nous avons engagé, sur l'année 2022, 2 fois plus que ce qui était fait sur les 2 dernières années en matière de formation professionnelle. Parallèlement, nous avons remobilisé sur les dispositifs de préqualification, de mobilisation à travers les CléA, rebondir et j'en passe, PREPA AVENIR. Nous avons réenclenché les discussions avec les entreprises, avec les partenaires sociaux. Nous avons réinvesti dans les centres de formation et dans les écoles de formation professionnelle que nous accompagnons.

Nous avons augmenté les quotas sur les formations pour les infirmiers et les éducatifs sociaux. Nous avons mis fin à l'engrenage des boursiers de la formation sanitaire et sociale. Grâce à la dématérialisation, nous pouvons le dire aujourd'hui l'ensemble des boursiers de la formation sanitaire et sociale sont aujourd'hui payés de leurs bourses, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelque temps puisqu'on commençait à payer en décembre. Et donc, cela est derrière nous. Nous avons régularisé cette situation.

Nous avons également mis en place un chèque Formation qui est une aide individuelle à la formation à destination des demandeurs d'emplois. C'est aussi, 2022, le lancement CPRDFOP et du réenclenchement du CREFOP ; en même temps que le Schéma de la Formation sanitaire et sociale, nous avons renoué – je l'ai dit – avec les entreprises, les OPCO et bien évidemment avec le terrain et les Réunionnais.

En matière d'orientation, la Caravane de la Jeunesse sillonne La Réunion et notamment les secteurs des hauts et les quartiers prioritaires de la ville. Ce programme est piloté par la Cité des Métiers et il va être amplifié à destination des lycéens demain et encore plus des publics fragiles.

Nous venons de réactiver, ou activer, le Service Public Régional de l'Orientation avec une manifestation en novembre dernier qui a accueilli pas moins de 750 personnes à l'AFPAR de Saint-André. Une vraie réussite.

Mais 2022, c'est aussi le réinvestissement dans la SPL AFPAR qui est un bel outil, qui était un peu livré à lui-même. Donc, nous avons mis fin à un intérim de près de 4 ans sur le poste de directeur général et nous avons régularisé, dès lors de notre premier

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Conseil d'Administration, pour pas moins de 3 millions d'euros d'arrières pour certains qui dataient de 2015.

Forts d'un Conseil d'Administration très engagé, nous avons ouvert pas moins de 15 nouvelles sessions de formation en passant de l'intelligence artificielle à l'aide à domicile et à l'assistance de vie aux familles, en passant par l'immobilier, l'économie bleue ou encore plus récemment, les panneaux photovoltaïques.

Et c'est ainsi que nous avons également ouvert un sas de préparation pour ne pas rejeter les Réunionnais mais pour les accompagner à intégrer les formations dans le cadre d'une mise à niveau et de la construction d'un parcours – une formule qui est inédite, expérimentale et qui est donnée gagnante et qui sera généralisée l'année prochaine – qui suscite d'ailleurs l'intérêt et la convoitise de l'AFPA nationale et qui serait intéressée à le dupliquer au niveau national.

Cela s'est traduit donc par une augmentation de 20% de l'activité par rapport aux années précédentes, soit 200 000 heures de plus d'activités.

2022, c'est aussi l'année d'une prise en considération de ces 150 employés et ces stagiaires qui, pour certains, travaillaient dans des conditions indignes et irrespectueuses ; je pense aux femmes du Centre de Saint-Paul condamnées depuis des années à venir travailler en chaussures plates et en pantalon pour cause de coursives sans doute imaginées par un homme pour des hommes mais je pense et surtout à celles et ceux qui ont fréquenté les locaux de l'AFPAR de Saint-François qui, en 10 ans ont attendu une décision qui n'est pas venue malgré les promesses qui ont été faites par le Conseil d'Administration – dont **Monsieur MOREL** faisait partie, de ce Conseil d'Administration. On a laissé ce centre en délabrement, donc ouvert sans décision ni de fermeture, ni de réhabilitation. Et il aura fallu attendre le 4 novembre pour que la Présidente de Région annonce la réhabilitation de ce centre et l'engagement financier d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour les travaux.

Donc, 2022 s'achève sur une excellente nouvelle, celle qui est venue donc de l'État et qui nous confirme notre engagement sur la mobilisation et l'engagement qu'on a pris dans le PACTE. Et donc, fort de ces bonnes nouvelles 2023, on l'a dit, verra la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

poursuite de cet énorme chantier avec la réalisation du Schéma du CPRDFOP et du Schéma de la Formation Sanitaire et Sociale, du renforcement de l'outillage sur la Cité des Métiers en matière de l'orientation mais également de tout le dispositif qui est engagé pour aller vers la création de parcours, insertion, savoir de base, formations, emplois ; parce que c'est notre objectif. C'est tordre le cou au chiffre du chômage, de la précarité et nous le devons parce qu'il y a 120 000 Réunionnais qui sont en attente de réponse aujourd'hui. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Lorraine NATIVEL.**

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Madame la Présidente et vous le savez tous ici, à notre arrivée dans le cadre des orientations stratégiques, nous avons procédé à la refonte du dispositif de continuité territoriale afin d'agir en complémentarité avec l'État et de mettre en œuvre un dispositif plus équitable et harmonieux et surtout de mettre fin à un dispositif volontariste qui nous mangeait 53 millions sur nos fonds propres.

Cette refondation nous a permis de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement en direction de nos étudiants – c'est le bon de ressourcement. Et aujourd'hui, ce que je voudrais dire c'est que nous continuons à travailler, nous continuons à accompagner nos familles les plus nécessiteuses et nous allons voter vendredi prochain, lors de la Commission permanente, un dispositif spécifique en faveur des familles qui doivent faire face au décès d'un proche dans l'hexagone.

Comme vous le savez, souvent sur les ondes d'une certaine radio, nous entendons le lancement d'une cagnotte Leetchi afin de récolter des fonds pour qu'un proche puisse se rendre dans l'hexagone afin d'assister à l'enterrement ou afin de faire les démarches administratives pour rapatrier un corps.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Donc, nous avons travaillé avec le Département et nous allons bientôt signer la Convention. Il y a aura un numéro unique ; c'est-à-dire que l'usager aura juste à faire un numéro de téléphone. A partir de ce numéro de téléphone, il pourra soit joindre les services du Département s'il s'agit d'un rapatriement de corps ou s'il a besoin d'une aide concernant le billet d'avion, il pourra joindre les services de la Région. Cette aide sera d'un montant de 860 €. Nous continuons à travailler avec les compagnies aériennes afin d'avoir un prix plafond. Vous le savez, ce n'est pas chose aisée mais nous persistons.

Nous continuons également à travailler avec les services de LADOM afin que LADOM soit avec nous également dans cette Convention. Parce qu'aujourd'hui, LADOM accompagne sur un bon de remboursement. Et nous, ce que nous voudrions c'est que LADOM soit au niveau du bon, mais vraiment, d'avancement. Parce que vous le savez, on prépare un évènement heureux mais on ne prépare pas le décès d'un proche ; on ne prépare pas un évènement aussi dramatique.

Concernant LADOM, comme vous le savez, nous siégeons au Conseil d'Administration de LADOM. Notre collègue, **Frédéric MAILLOT**, notre député a déposé un amendement concernant un meilleur accompagnement de la Continuité Territoriale. Je siège également au Conseil d'Administration de LADOM et j'ai demandé au nouveau Président élu, que LADOM accompagne non pas au niveau d'un bon d'un montant fixe mais qui est un pourcentage qu'ils prennent en charge, l'augmentation du billet d'avion parce que le reste à payer n'est pas la même chose que l'on achète son billet en début d'année ou en fin d'année. En fait, le moment a une incidence sur le reste à payer pour nos familles.

Donc, voilà ce que je voulais dire au niveau de la Continuité Territoriale. Concernant la maîtrise des savoirs de base, vous le savez, nous avons finalisé le plan régional de maîtrise des compétences-clés. Nous travaillons, en ce moment, à finaliser notre dispositif de remplacement des Cases-à-Lire, « Lespass'clés » qui sera lancé en début d'année dans les Communes de l'Entre-Deux, de Cilaos, de Saint-Joseph et de Saint-André.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Donc, Madame la Présidente, voilà ; nous continuons à accompagner nos familles les plus nécessiteuses et comme l'a dit **Madame Karine NABENESA** tout à l'heure et également la population la plus éloignée des savoirs de base et qui a besoin d'être accompagnée.

Voilà. Merci.

Madame Huguette BELLO :
Bien. Il faut que tout le monde comprenne que savoir de base, ce sont les 3 i : illettrisme, illectronisme, innumérisme que l'on veut mettre de côté. Mais moi, je crois que si l'on ne dit pas illettrisme, illectronisme, innumérisme, ça passe à l'as ; savoir de base, moi j'entends ça comme ça.

Je vais donner la parole à **Jean-Pierre CHABRIAT.**

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT :
Madame la Présidente, je vous remercie de bien vouloir me céder la parole et je profite de l'occasion pour saluer notre Assemblée.

Mon intervention portera essentiellement sur la question de la transition énergétique et de sa mise en œuvre au cours de l'année 2023 et les engagements que nous réalisons au niveau financier.

Je vais rappeler juste 2 points de repère sur notre consommation énergétique et sa répartition au niveau de l'île. Notre île consomme en moyenne 1750 kilos équivalent pétrole par an par habitant. Je voulais juste donner ce point de repère parce qu'au niveau national, la consommation énergétique moyenne est d'environ 3 700 kilos équivalent pétrole par an et par habitant.

Cette dépense énergétique se répartit en deux catégories égales : 50% concerne la mobilité et 50% concerne nos usages électriques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

S'agissant de la mobilité, pour l'heure La Réunion est dépendante intégralement des énergies fossiles importées. S'agissant de l'énergie électrique, pour l'heure La Réunion produit environ 30% d'énergies renouvelables locales dans son mix énergétique électrique.

Alors vous voyez, quand on rappelle ces chiffres, l'autonomie énergétique qui constitue notre objectif, c'est un véritable Everest à gravir. C'est un défi immense. Mais nous voulons, étape après étape, positionner des jalons, positionner des camps de base, pour atteindre le sommet. Cette ascension, c'est une phase transitoire. C'est ce qu'on appelle la transition énergétique mais n'oublions jamais l'objectif qui est cette transition vers l'autonomie énergétique.

Alors, quel que soit le camp de base que nous atteindrons, nous devrons néanmoins toujours garantir la sureté énergétique de notre île pour l'ensemble de nos services et de nos citoyens, en particulier sur le plan électrique. Nous devrons aussi renforcer à mesure notre souveraineté énergétique ; une souveraineté que l'on veut locale mais éventuellement régionale. Nous devrons aussi toujours diminuer nos consommations individuelles en maîtrisant nos demandes énergétiques. Nous devrons aussi toujours réduire les fractures énergétiques et augmenter notre capacité de solidarité énergétique au niveau du territoire.

Ce sont tout à la fois des objectifs et des contraintes qui nous obligent à optimiser notre stratégie et choisir la meilleure voie d'accès au sommet. Alors, comment le faire ?

Pour cela, nous devrons, comme meilleure voie d'accès, diminuer notre bilan carbone, diminuer notre consommation énergétique individuelle, augmenter nos possibilités de production d'énergie renouvelable locale, structurer et consolider nos filières économiques au sein de la nouvelle économie. Et, à ce titre, bâtir un pôle d'appui aux entreprises et un pôle de recherche sur le Bâti-Tropical et les énergies renouvelables sur le territoire et en particulier sur le territoire de la côte Ouest.

Or, ces défis sont d'envergure et nous avons décidé de les relever. Et dès 2023, nous voulons progresser de manière significative et déjà atteindre un nouveau camp de base et poser un nouveau fanion, un nouveau jalon.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Or, dans cette période de transition, nous disposons d'un outil qui est la programmation pluriannuelle de l'énergie qui nous offre des opportunités pour grimper vers notre Everest énergétique et planter à mesure de notre progression, des jalons.

Qu'est-ce qu'on va faire en 2023 ? Dès 2023, nous allons diminuer de manière significative notre bilan carbone au niveau de La Réunion avec notamment les restructurations massives des moyens de production de base du Port, de Bois-Rouge et du Gol avec notamment l'abandon du charbon comme énergie primaire.

Dès 2023, nous accentuerons nos démarches d'audit, d'éducation énergétique, de conseils et d'accompagnement pour diminuer notre consommation énergétique individuelle et en particulier en tant que Président de la SPL HORIZON RÉUNION en liaison avec 3 maires, nous mènerons une expérimentation pour assurer, de manière soutenue, en liaison avec les CCAS des villes de Sainte-Rose, de Cilaos et de Saint-Joseph des campagnes d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie auprès des foyers des Réunionnais.

Nous demandons à la SPL HORIZON d'assurer effectivement plus de 1000 accompagnements dans chacune de ces villes qui constituent d'ailleurs des villes intéressantes parce que ce sont des villes de bout de ligne et c'est la raison pour laquelle on les a choisies. Des bouts de ligne du côté de Sainte-Rose, des bouts de ligne du côté de Cilaos et du côté de Saint-Joseph.

Dès 2023, nous augmenterons nos possibilités de production d'énergies renouvelables locales avec le démarrage du Plan Solaire Régional, avec le slogan « Un toit solaire pour chaque Réunionnais, c'est possible ». C'est une question de volonté politique collective et la Collectivité Régionale en assurera le leadership.

Vous voyez, en 2020, nous avions soutenu, au niveau de la Collectivité Régionale, 400 installations de productions photovoltaïques individuelles auprès des foyers, des maisons individuelles des Réunionnais. En 2021, nous avons franchi le cap des 1200 installations prévues. Et nous atteindrons probablement, si nous continuons notre

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

démarche, et compte tenu de la crise énergétique du moment, nous atteindrons probablement entre 2000 et 2500 de prévisions d'installations en 2023.

Vous voyez, nous avons pris la pleine mesure de la nécessité aussi pour aller et pour accompagner cette démarche d'une nécessaire consolidation des services à la Région et à la SPL HORIZON.

Déjà nous avons pris aussi la pleine mesure de cette démarche car tout à la fois les acteurs économiques et l'ADEME nous demandent de renforcer nos dispositifs de formations professionnelles pour qu'effectivement ce développement économique puisse se réaliser au niveau du territoire.

Et de ce fait, je salue la démarche qui est engagée par Madame la Présidente de l'AFPAR sur la mise en place de formations spécifiques dans le domaine du solaire au niveau de cette SPL.

Dans le cadre des possibilités de production d'énergies renouvelables locales, nous avons dès à présent lancé la mise en place d'un groupe d'experts régional local sur le développement de la géothermie autour principalement du BRGM, de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise et du laboratoire de géoscience Réunion.

Ces experts nous ont déjà fait un premier exposé. Nous associerons, dès demain le 16 décembre, les industriels pour consolider l'ensemble des études qui ont été réalisées à La Réunion, analyser les trous qui ne sont pas réalisés pour qu'on puisse effectivement, dans les 3 bassins prévisionnels que sont Cilaos, Salazie et la Plaine des Cafres, essayer d'avoir une démarche sur le développement de la géothermie au niveau de La Réunion.

Cela me semble important puisqu'il s'agit d'une énergie qu'on appelle « de base », non intermittente et qui permettrait de renforcer notre capacité – je dirai positivement – de production d'énergie renouvelable locale.

Enfin, toujours dans le cadre de ce développement, nous avons démarré l'étude pour la mise en place d'un plan hydrogène à La Réunion et j'ai demandé à la SPL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

HORIZON, à nouveau, de s'atteler pour qu'au cours de l'année 2023, on puisse proposer à la Collectivité régionale un plan d'action pour la mise en œuvre de ce système de stockage énergétique qui est l'hydrogène à La Réunion.

Enfin, conjointement avec l'État et le secrétariat général de la mer, nous avons démarré la réflexion sur la mise en place d'un groupe sur les énergies marines éoliennes off-shore pour que, dès 2024, la campagne exploratoire de mesure en LIDAR en mer soit réalisée.

Enfin, nous prévoyons aussi, dès 2023, en liaison avec un certain nombre d'acteurs dont le CIRBAT, dont je salue ici la présence de Monsieur le Président de la Chambre des Métiers qui supervise le CIRBAT ; nous travaillons avec le CIRBAT en particulier dans le cadre de la nouvelle économie, dans le cadre de la mise en place du contrat de filière bâti-tropical et énergie renouvelable, la programmation architecturale d'un pôle d'appui aux entreprises et d'un pôle d'appui de recherche sur le bâti-tropical et les énergies renouvelables sur le territoire de la côte Ouest.

Vous voyez, nous devons tout faire en même temps. C'est difficile. L'agenda est contraint mais c'est passionnant, pour peu que chacun d'entre nous et chaque acteur prenne conscience que la souveraineté, puis l'autonomie énergétique est un enjeu majeur pour notre île que l'on veut durable.

Il s'agit d'un des 3 piliers nécessaires à l'équilibre de notre société lorsqu'elle est fragilisée. Ces 3 piliers sont les souverainetés sanitaire, alimentaire et elles constituent un triptyque fondamental de nos sociétés. Nous nous attelons à garantir dès demain notre sureté énergétique tout en progressant vers l'autonomie énergétique.

Alors, ce budget, je le souligne, par une mobilisation en particulier des fonds européens et aussi par une mobilisation dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, nous permettra d'atteindre le prochain camp de base et nous sommes sûrs d'être sur la bonne voie et de nous diriger vers notre sommet énergétique puisque nous avons mis cette démarche dans une perspective globale jusqu'à l'horizon 2030 en l'inscrivant dans le programme pluriannuel de la Collectivité régionale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Voilà. Je voulais simplement dire que je vous exposais un peu la démarche globalement sur ce qu'on va réaliser et vous dire que nous sommes confiants dans notre démarche et que nous allons mobiliser les acteurs et la Collectivité régionale pour y arriver. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :
Merci. Je donne la parole à **HOARAU Fabrice**.

Monsieur Fabrice HOARAU :
Merci Madame la Présidente. Mon intervention va porter sur ma délégation en termes de Déchets. Tout le monde sait qu'une mauvaise gestion des déchets sur un territoire comme le nôtre, ou d'ailleurs sur n'importe quel territoire, a forcément des conséquences néfastes sur notre environnement, notre biodiversité, nos écosystèmes. Mais aussi sur la santé des populations et il nous faut donc être très vigilants et travailler pour que cette problématique et cette politique des déchets soit cohérente et planifiée.

C'est le rôle de la Région. Et lors de notre arrivée l'année dernière à la tête de la Région, il nous a été donc confié de travailler sur le PRPGD, ce que nous avons fait pendant toute l'année 2022. Le plan est actuellement finalisé. Il est actuellement en consultation dans les établissements publics et à la Préfecture. Et nous aurons un retour, j'espère, rapidement pour pouvoir finaliser et voter ce PRPGD d'ici le milieu de l'année 2023.

L'année 2022 a vu aussi, à notre arrivée, la crise des déchets dangereux. Et il nous a fallu travailler avec tous les partenaires, les opérateurs, les collecteurs, les producteurs de déchets dangereux : batteries, huiles, amiantes et j'en passe. Il y en a une trentaine. Nous avons donc travaillé d'arrache-pied pour mettre en place un bateau. Et malgré le scepticisme de beaucoup de personnes qui nous regardaient travailler et disaient que cela ne se fera jamais, le bateau est bien arrivé, chargé de plus de 4 000 tonnes de déchets dangereux – est bien arrivé au Havre fin novembre. Et il reste aujourd'hui,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

sur le port du Havre, 6 conteneurs sur les 244 qui étaient transportés. Il reste 6 conteneurs à évacuer du port du Havre. Donc, c'est un travail qui a été effectué en partenariat avec la Préfecture, avec les services de la Région. Le SICR a été à la manœuvre pour organiser cela et je tenais à remercier tout le monde ; c'est un travail qui a été fait mais malheureusement, il faut aujourd'hui que nous puissions continuer à regarder ce problème de déchets dangereux parce qu'on ne peut pas se faire piéger.

Ce que je disais, c'est qu'il avait été prévu de faire un bateau en one-shot ; c'est-à-dire un bateau pour évacuer les déchets et ensuite revenir à une situation normale, il faut donc que nous puissions faire un suivi régulier de ces stockages de déchets dangereux pour que nous ne nous retrouvions pas à faire un one-shot par an. Ça serait catastrophique et ça coûterait beaucoup d'argent, sur les fonds FEDER notamment et nous avons bien besoin de cet argent pour faire autre chose.

Pour l'année 2023, maintenant nous allons donc continuer à finaliser le PRPGD comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous allons aussi travailler avec la Chambre de Commerce notamment en accord avec les 5 EPCI sur une étude pour essayer d'éradiquer ou tout au moins, diminuer très fortement les dépôts sauvages, notamment à l'endroit des entreprises pour les dépôts et déchets industriels et du bâtiment notamment. Nous allons continuer aussi à travailler sur la problématique des biodéchets par un travail sur un plan stratégique parce qu'il faut bien avoir en tête qu'au 31 décembre 2023, tous les Réunionnais seront dans l'obligation de trier les biodéchets. Vous ne pourrez plus mettre, à ce moment-là, vos pelures de pomme de terre ou votre reste de riz dans la poubelle, comme vous le faites aujourd'hui. Il y aura un tri. Et il faudra donc anticiper cela. Nous sommes déjà un peu en retard dans ce domaine. Mais nous allons travailler d'arrache-pied, 2023, pour essayer de proposer tout au moins aux EPCI et aux Collectivités compétentes dans ce domaine, des solutions stratégiques et à travers ce plan stratégique.

Je terminerai en disant qu'il faut continuer, bien évidemment, à sensibiliser et à communiquer vis-à-vis de la population pour d'abord, diminuer les déchets à la source, diminuer la production des déchets d'abord chez les industriels, dans les commerces, dans tous les foyers de La Réunion pour arriver à en avoir moins à traiter ; ça sera déjà quelque chose de fait. Et ensuite, de sensibiliser au tri bien évidemment à la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

problématique des biodéchets, nous avons convenu en ce début d'année 2023 de travailler avec les 5 EPCI, les 2 Syndicats pour la mise en place d'une cellule de communication mutualisée pour essayer d'en faire plus avec moins de moyens. Puisque nous savons que les Collectivités, de toute façon, auront dans les années qui viennent de moins en moins de moyens pour ces problématiques-là. Voilà ce que je voulais vous dire. Merci de m'avoir écouté.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Fabrice HOARAU**. Je donne la parole à **Maya CESARI**.

Madame Maya CESARI :
Merci Madame la Présidente. Je voudrais mettre l'emphase sur notre politique en matière d'économie bleue. Une politique vertueuse, ambitieuse, cohérente et partagée entre tous les acteurs.

Tout d'abord, elle est vertueuse et ambitieuse parce que nous avons pris comme définition de l'économie bleue – l'économie bleue durable allant de la protection des écosystèmes, des récifs coralliens des littoraux jusqu'au tourisme bleu en passant par la pêche, l'aquaculture, la formation, les énergies marines.

Juste quelques mots pour rappeler qu'en matière de formation – ça a été dit – le navire-école sera construit et sera livré dans le courant de l'année 2024. Et il s'agit d'un outil phare d'attractivité pour la jeunesse et pour sensibiliser les jeunes au métier du monde de la pêche et de l'économie bleue.

Nous allons faire en sorte qu'à La Réunion, on puisse avoir des centres de formation à la réparation, à la construction, à la déconstruction des navires et c'est fortement création d'emploi et d'avenir pour les jeunes.

En termes d'aquaculture, nous terminons le Schéma Régional du Développement de l'Aquaculture prévu pour le 1er trimestre 2023. Et à ce titre, nous souhaitons et c'est

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

inscrit à notre budget 2023, remettre à flots le site régional de l'ex-ARDA de l'Etang-Salé – plus de 10 hectares qui seront consacrés à un lieu d'expérimentation avec les acteurs économiques à un lieu de production en aquaponie, un lieu d'accueil et du public dans le domaine touristique et pédagogique.

Au niveau de la gouvernance, nous allons renforcer la gouvernance de l'économie bleue et améliorer sa structuration. Et notamment, nous voulons donner tout son dynamisme à une structure qui a été montée par l'ancienne mandature mais qui a été totalement dormante depuis qu'elle est construite. Il s'agit de l'Institut bleu – donner sa pleine vocation à ce véhicule et en faire un outil pour le développement local de l'économie bleue.

À ce titre, nous souhaitons que les activités actuellement menées par le Centre d'Innovation et de Recherche Technique – le CITEB soit inclus dans cet Institut bleu et soit au service de l'ensemble de cette filière de l'économie bleue qui est une filière de la nouvelle économie Réunion 2030.

Enfin, j'aimerais attirer une attention particulière sur le renouvellement nécessaire de la petite flotte de pêche réunionnaise des moins de 12 mètres. Notre Commission sectorielle et notre Commission permanente ont mis un avis favorable pour disposer d'un dispositif financier sur fonds propres en partenariat avec l'État. Nous attendons la réponse de la Commission européenne que nous avons saisie sur l'adoption d'un cadre d'intervention pour le régime d'aide relatif au renouvellement de cette flotte de pêche. Nous sommes assez préoccupés et l'ensemble de la filière pêche est assez préoccupée parce que ces flottes de pêche sont vieillissantes. Elles ont en moyenne plus de 22 ans. Elles ne sont plus aux normes et la moyenne d'âge également des professionnels de la petite pêche est de 53 ans et a besoin d'être renouvelé mais les jeunes n'ont pas les moyens d'investir dans des bateaux de pêche et qui plus est, dans des bateaux de pêche respectueux de l'environnement et les moins polluants possibles.

Donc, voilà je tiens à attirer notre attention sur le fait que nous veillerons à ce que la Commission européenne adopte ce cadre d'intervention nous permettant d'avancer et de répondre aux besoins de la filière. Je vous remercie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci **Maya CESARI**. Je donne la parole à **Pascal PLANTE**. Tout le monde parlera aussi …*casse pas la tête, moi donne la parole à toute la band'.*

Monsieur Pascal PLANTE :

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je souhaite bien sûr parler de l'internationalisation des entreprises. C'est un sujet qui est vaste et sur lequel nous nous penchons depuis au moins notre arrivée et qui a fait montre de beaucoup d'agitations, j'allais dire. Certains pourraient dire de dynamisme. Mais beaucoup d'agitations pour peu de résultat.

Quand on observe les chiffres depuis 15 ans, la balance du commerce extérieur à La Réunion a régressé. Nous l'avons démontré lors du Comité stratégique pour l'Internationalisation des entreprises qui s'est tenu au mois de septembre de cette année. Les chiffres ne sont pas bons. Pourtant, nous avons l'impression que des acteurs sont en action. Ce que nous avons pu constater, c'était l'objet de notre démarche jusqu'à cette année. C'est de rencontrer les acteurs, de les réconcilier – j'emploie ce terme volontairement – de les réconcilier parce qu'ils n'étaient pas nécessairement toujours à travailler ensemble et de rendre la légitimité à ceux qui doivent intervenir. Et notamment, par exemple, je parle des 3 Chambres consulaires qui ont été souvent écartées de l'action à l'internationalisation des entreprises, qui reviennent aujourd'hui dans le jeu et qui vont pouvoir participer à un travail de mutualisation et d'actions communes pour que l'action en vue de l'internationalisation soit lisible et visible pour les entreprises qui souhaitent se développer à l'international.

On est tous à peu près d'accord sur le fait que l'ouverture à l'international est un relais de croissance important pour nos entreprises et pour notre économie en général. On sait également que l'entreprise qui exporte, bien sûr se développe et crée de l'emploi mais celle aussi qui va créer des compléments de localisation ailleurs, crée de l'emploi aussi à La Réunion.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Alors, oui les accompagner dans cette démarche est une nécessité. Maintenant il faut le faire de façon efficace. C'est pourquoi nous avons installé le premier COSI, d'ailleurs, de France et le premier COSI de la Région Réunion au mois de septembre de cette année, c'est le comité stratégique pour l'internationalisation des entreprises qui réunit l'ensemble des acteurs à l'international. Ce COSI étant maintenant installé, il s'agira de le faire vivre et d'une part, se mettre d'accord sur une stratégie commune et ensuite de la suivre et de la respecter.

En 2023, les choses vont probablement s'accélérer dans la mesure où à la demande du COSI, à la demande des différents acteurs et de par notre volonté régionale, nous souhaitons faire évoluer cette Maison de l'Export qui n'est finalement qu'une continuité, qu'un service de la Région et qui ne joue pas le rôle qu'elle était sensée jouer, à savoir réunir l'ensemble des acteurs autour d'une feuille de route commune.

Donc, l'évolution de cette Maison de l'Export en matière de gouvernance est un élément important vers une structure plus agile, plus visible, plus lisible et qui va permettre à toute entreprise souhaitant s'internationaliser de trouver la totalité des services en son sein. Et donc, là aussi c'est de l'économie financière parce qu'aujourd'hui l'argent est un peu dépensé ici et là. Là, l'idée est d'optimiser, de rationnaliser la dépense et l'investissement en matière d'export avec l'ensemble des partenaires au sein de cette évolution de la Maison de l'Export dont cette structure dont je parle est plus agile pour accompagner les entreprises réunionnaises.

Maintenant faire vivre la Team France Export, cela aussi, c'est bien de signer une Convention. La Région Réunion l'a signée. La Team France Export ne vit pas. Donc, il est important que la Team France Export vive. Les partenaires de la Team France Export partout en France, Business France, les Régions et les Chambres de Commerce et de l'Industrie – nous, nous souhaitons y associer les autres consulaires par d'autres mécanismes mais faire vivre cette Team France Export pour pouvoir permettre à La Réunion, de façon unie, de porter les talents réunionnais vers l'extérieur.

L'étude sur l'offre exportable réunionnaise sera engagée dès début 2023. Jusqu'à présent, la démarche d'accompagnement à l'export, c'est nous choisissons un pays

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

cible et nous y allons en collectif et on verra bien ce qui va se passer. Et le choix de ce pays cible, je le dis peut-être un peu vulgairement, se fait à mon sens souvent au doigt mouillé. Je pense que ce pays présente des opportunités. Nous souhaitons rationnaliser la démarche, faire en sorte d'identifier le marché cible qui se décline ensuite peut-être par des pays cibles pour un certain nombre d'entreprises et tout cela ne peut se décider qu'à partir du moment où nous avons identifié l'offre exportable sur le territoire.

Et l'offre exportable, nous serons capables ainsi de sensibiliser un certain nombre d'entreprises qui ne sont pas ouvertes vers l'international, sur leur capacité à regarder ailleurs, sur leur capacité à aller chercher des relais de croissance ailleurs et de faire face aux difficultés que nous pouvons rencontrer aujourd'hui.

Enfin, toujours dans la démarche d'accompagnement, c'est aussi structurer le parcours à l'export. Tout le monde veut tout faire et fait souvent la même chose en laissant des trous béants sur le parcours à l'export tels qu'il est envisagé dans n'importe quel pays du monde, dans n'importe quel service d'accompagnement des entreprises à l'export.

Donc, identifier tous ces points – ça, c'est fait. En revanche, affecter les missions aux uns et aux autres, jusqu'à présent ça n'était pas la priorité – donc, c'est ce que nous souhaitons faire.

Donc, Madame la Présidente, dès 2023 nous commençons – nous sortons de la logique de masse pour entrer dans une logique plus chirurgicale pour pouvoir être efficaces et de pouvoir aussi mesurer les résultats dès les premières actions vis-à-vis des entreprises du territoire Réunion.

Et puis bien sûr, la marque territoriale, c'est une façon de situer ou de resituer pour ceux qui ne connaissent pas, et malheureusement dans le monde les gens sont trop souvent à ne pas connaître La Réunion ; situer La Réunion sur une carte, oui. Mais situer La Réunion et ses talents sur la carte monde, c'est autre chose et c'est aussi le travail qui est réalisé et sera certainement finalisée sur la marque territoriale en 2023. Voilà dans les grandes lignes ce pourquoi je me félicite de ce budget et je pense que

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

les entreprises gagneront et le territoire gagnera dans sa démarche à l'international. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Pascal PLANTE**. Dans l'ordre, je vais donner la parole à **Amandine RAMAYE**, ensuite à **Richard NIRLO**, ensuite à **Patrice BOULEVART**, **Virginie GOBALOU, Monsieur MOREL.**

Madame Amandine RAMAYE :

Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. Tout à l'heure, le premier Vice-Président disait on n'est plus dans un budget absorbé par la NRL mais dans un budget d'investissement pour nos projets de mandature mais aussi avec une préoccupation qui est le rééquilibrage des territoires. Et c'est en cela que la démocratie participative y a toute sa place.

Et c'est vrai que depuis notre arrivée en responsabilité en juin 2021, la Région s'est inscrite progressivement dans une démarche pour mieux faire vivre la démocratie participative afin que les politiques publiques soient véritablement le fruit d'un travail de co-construction. Faire avec la population constitue donc pour nous une exigence car la légitimité et l'efficacité de l'action publique en dépendent.

Ainsi, la participation n'est pas un simple supplément d'âme mais elle est pour nous la force exigeante nécessaire à la démocratie. L'objectif étant d'une part, d'apporter des réponses aux différents enjeux territoriaux, et d'autres part d'intégrer des citoyens à nos processus de décision, des citoyens pour lesquels bien souvent ou trop souvent, la Région est une instance qui ne rime pas forcément avec proximité.

Pour ce faire, nous nous attelons à favoriser l'expression citoyenne, l'échange avec les différents acteurs de la société, les entreprises, les associations, les collectivités, en venant à leur rencontre notamment dans les territoires afin d'être au plus près des préoccupations des Réunionnaises et des Réunionnais et de construire les réponses les plus adaptées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

À ce titre d'exemple, dès la fin août dernier, lors des travaux de révision du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, une démarche participative a été mise en œuvre – il y a le numérique – à travers une plateforme collaborative qui a permis de recueillir les contributions des citoyens, contributions qui vont être bien sûr valorisées dans le cadre de la démarche d'élaboration du schéma.

Par ailleurs, des ateliers participatifs, thématiques avec les acteurs concernés ont également été initiés et ont permis l'élaboration d'un diagnostic partagé et de poser les orientations ainsi que les premières pistes de résolution des situations identifiées.

Nous nous attelons également à rendre plus transparente nos actions en mobilisant les divers moyens de communication car l'action publique doit être plus visible pour les citoyens. Mais le principal enjeu est de restaurer la confiance des Réunionnaises et des Réunionnais.

Et j'insiste sur ce point parce que l'actualité récente au Parlement européen notamment, ne favorise pas, une fois de plus, la confiance des citoyens envers les politiques.

Sur le plan national, l'usage intempestif et excessif du 49-3 est un déni de démocratie puisqu'il ne laisse pas de place aux débats démocratiques et à côté de cela, l' « Oudinot du pouvoir d'achat », on l'a vu, a accouché d'une souris.

Nous constatons également que le Gouvernement a balayé d'un revers de main les doléances de nos parlementaires, de nos élus locaux, et ces éléments factuels viennent confirmer que l'écoute peut sembler, voire inexistante et que la voix du peuple réunionnais parfois a du mal à être considérée à Paris.

Et c'est donc en cela que la démocratie participative doit prendre toute sa place au sein de notre Collectivité, dans notre démarche politique afin que nous puissions écrire ensemble un avenir en commun. Plus qu'un soubassement idéologique, plus qu'un

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

idéal politique, on fera de la démocratie participative un modèle que nous souhaitons rendre performant.

Et concernant ce Budget Primitif 2023, l'accent sera mis dans un premier temps sur les jeunes. Car dans un petit territoire comme le nôtre, nous devons plus que jamais inculquer à notre jeunesse le goût, la valeur et la rétribution de l'effort afin de valoriser leurs diplômes, leurs compétences, leurs parcours professionnels, leurs savoir-faire, leurs expertises afin de faire la démonstration que c'est l'intelligence collective qui conditionne notre vivre ensemble et permet à chacun de prendre sa place dans la société en tant que citoyen à part entière.

Donc, pour 2023, afin de faciliter la participation de notre jeunesse, 2 principales actions seront développées :

- La mise en place d'un Conseil régional des jeunes
  Il s'agira d'ouvrir un nouvel espace participatif entièrement dédié à la jeunesse, bénéficiaire ou non des dispositifs de la Collectivité régionale. L'objectif est de donner la parole aux jeunes de notre territoire, de prendre en considération leurs besoins et leurs attentes, porter des projets sur des sujets en lien avec la jeunesse ; les sensibiliser à l'exercice de la citoyenneté et de la vie publique ; de les former à la prise de parole.
  Ces jeunes du CRJ seront les porte-paroles des autres jeunes qui vivent les mêmes situations qu'eux au quotidien.
  Ce conseil pourra, par ailleurs, être saisi sur toute question par l'exécutif régional. Sa mobilisation sera facilitée via l'usage du numérique.
- Deuxième action forte pour 2023 et tout à l'heure **Céline SITOUZE** l'a annoncé :
  C'est la mise en place d'un budget participatif des lycéens. On expérimentera en initiant pour la première fois à La Réunion à un budget participatif des lycéens qui permettra aux membres de la communauté éducative – que ce soient le lycéen, les professeurs, le personnel administratif, personnel technique et parents d'élèves, de décider ensemble de l'utilisation d'une enveloppe de 5 000 € dédiée à la réalisation de projets d'amélioration du cadre de vie qui répondent à leurs besoins.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Pour sa mise en œuvre, une enveloppe totale de 225 000 € pour nos 45 lycées est prévue au Budget Primitif.

Ces 2 actions pour 2023 seront, à mon sens, facteurs de cohésion et de responsabilisation des jeunes en les accompagnant vers la citoyenneté et vers l'autonomie via le budget participatif des lycéens qui connaît aujourd'hui en France un très grand succès.

Nous allons donc ouvrir des espaces propices pour agir ensemble ; cette volonté transformationnelle accompagnera toutes nos actions.

Enfin, je souhaiterais terminer sur la place de la participation citoyenne qui, dans l'immédiat, ne s'inscrit pas dans une instance à créer mais prend et prendra différentes formes telles que les consultations publiques obligatoires ; et là, je pense notamment aux états généraux de la mobilité, la mise en place d'une plateforme participative citoyenne, l'organisation d'ateliers participatifs sur des thématiques spécifiques ou sur des enjeux de territoire, notamment dans le cadre de la révision du SAR, le travail en partenariat et en réseau avec des acteurs associatifs, institutionnels qui interviennent dans ce domaine, etc..., etc...

Et enfin, d'autres pistes de réflexion seront également à définir comme par exemple la place de la démocratie participative dans le champ de l'économie sociale et solidaire qui, à mon sens, devra être mieux valorisée et surtout mieux outillée d'autant plus que l'actualité, tant sur le plan mondial avec la guerre en Ukraine notamment, et son impact sur l'économie, l'inflation, etc...et sur le plan plus local, au niveau économique – je pense également à Run Market où la Présidente était fermement opposée à son rachat par un groupe non local. Et on apprend aussi aujourd'hui, la remise en cause du montage financier. Suite à un nouveau positionnement, d'un des partenaires financiers, relatif à la reprise de Run Market ou encore à la reprise d'AIR AUSTRAL par des investisseurs locaux, mais aussi sur le plan social où tout est en évolution, tout est amené à bouger.

Donc, tout cela vient confirmer qu'un nouveau modèle plus participatif, plus solidaire et plus juste notamment en termes de répartition des richesses est plus que jamais

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

nécessaire. Car, comme vous Madame la Présidente, je crois au patriotisme économique.

Et à quelques jours du 20 décembre, je conclurai en disant, la fertilité naît souvent au plus près des territoires et de la capacité à créer localement avec le peuple, avec *le moune, avec toute de moune,* de véritables communautés d'intérêts et pour cela, nous n'avons pas besoin de maîtres et d'esclaves ni de seigneurs et de serfs. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :
Merci Amandine. Je donne la parole à **Richard NIRLO**.

Monsieur Richard NIRLO :
Merci Madame la Présidente de me donner la parole et bonjour à tous les collègues, collaboratrices et collaborateurs.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous sommes ce matin au sein de cette Collectivité régionale pour un moment important, à savoir le vote du Budget Primitif 2023, qui va conditionner le fonctionnement bien sûr de la Région Réunion aussi bien sur tous les projets de développement qu'au niveau du fonctionnement.

Et je vous ai entendus lors de vos propos introductifs, parler de démarches vertueuses, de responsabilités, de lancement de beaux projets de développement économique, développement touristique, développement des transports parce qu'effectivement, on est déjà ici à La Réunion dans le coma circulatoire et lors du dernier Conseil communautaire, nous avons voté – comment dirais-je – pour lancer un projet en attendant que le projet du rail se mette en place. C'est une priorité. Nous avons validé le futur projet de – comment dirai-je – du tronçon Baobab au niveau du TCFP. Et j'aurai voulu saluer aussi cette décision qui a été prise pour accompagner le rapatriement des personnes qui meurent en métropole malheureusement ; parce que moi j'ai toujours estimé que quand les gens sont dans le malheur, c'est le parcours du combattant et

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

c'est là qu'il faut être proche d'eux, c'est là qu'il faut les accompagner ; j'aurais voulu aussi saluer cette initiative qui a été prise et qui va dans le bon sens, à mon avis.

Mais Madame la Présidente, si j'ai pris la parole, c'est aussi pour répondre à notre collègue **Christian ANNETTE** parce que je l'ai écouté tout à l'heure lors de son intervention citer la Commune de Sainte-Marie dont j'ai l'honneur de représenter aujourd'hui et en se permettant de dire à l'ensemble des collègues ici que c'était certainement pas un exemple qu'il fallait suivre.

Donc, j'aurais voulu, comme il a posé la question ici au sein de la Collectivité régionale, je me vois dans l'obligation de lui répondre. Juste pour lui dire, mon cher collègue, le débat de Sainte-Marie doit se faire à Sainte-Marie. Et je voulais vous dire aussi qu'il ne faut pas confondre deux maires. Parce que j'ai l'impression que souvent à Sainte-Marie, on arrive à confondre deux maires. D'accord ? Juste vous dire aussi que, aujourd'hui, je suis dans cette démarche vertueuse. Et d'ailleurs c'est reconnu. En tout cas, depuis que j'ai pris les responsabilités, depuis que j'ai été légitimé par cette population, j'assume pleinement mes responsabilités, je suis dans cette démarche vertueuse et comme je l'ai dit, je serai aussi le maire du redressement.

Donc, c'est ça que je voulais vous dire tout simplement parce que vous avez cité la Commune de Sainte-Marie, et j'aurais voulu dire à Madame la Présidente de la Région, je n'ai jamais douté de votre volonté d'assumer pleinement vos responsabilités.

Aujourd'hui, nous sommes tous en responsabilité. Chacun à son niveau. Vous au niveau de la majorité avec votre équipe et nous, dans l'opposition. Mais je voulais vous dire aussi et de la manière la plus loyale, la plus claire possible, que je serai dans une opposition constructive parce que La Réunion a besoin surtout aujourd'hui d'unité, pour qu'on se retrouve sur des projets importants.

Effectivement, tout à l'heure on a parlé du traitement des déchets à La Réunion qui est un gros problème qu'il faudra traiter et rapidement : le problème de l'évolution effectivement du mode de transport. On ne pourra pas s'en passer. Et il faudra effectivement qu'on relance ce projet de rail ici à La Réunion. Les projets de développement économique, encore une fois et j'ai toujours dit que Sainte-Marie est

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

prête à participer pleinement parce que nous avons du foncier à Sainte-Marie et qui sera mis rapidement à la disposition de la Région Réunion pour booster ce problème de développement économique. Voilà ce que je voulais vous dire tout simplement.

Mais, je suis engagé pleinement – que ça soit Sainte-Marie, que ça soit ici au sein de cette Collectivité régionale – et j'assumerai pleinement mes responsabilités et mes engagements. Merci Madame la Présidente, merci chers collègues.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur NIRLO. Patrice BOULEVART** a la parole.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, mon intervention va porter sur le volet des mobilités durables. Donc, pour rappeler que 2022 nous a permis de déployer la nouvelle offre sur le réseau Car Jaune de la Région. Et qui nous a permis de déployer, bien entendu, la gratuité sur le public, des demandeurs d'emplois, des étudiants, des accompagnants, des personnes porteuses de handicap en complément de ce qui se faisait déjà, notamment sur les personnes âgées et sur les personnes porteuses de handicap.

Sur 2023, nous travaillons à élargir davantage cette gratuité sur le public des apprenants et sur les travailleurs pauvres où nous sommes en train de travailler avec l'INSEE sur la bonne définition de ce public pour pouvoir estimer au mieux le coût pour notre réseau.

La nouvelle offre, c'est aussi un renforcement de lignes. Une première pour Car Jaune – je tiens à le rappeler – ça n'a jamais été fait. Et nous l'avons fait. Nous avons entendu le témoignage des usagers et avec une cible que nous avons voulu tenir de 10 minutes au départ de gares en heures de pointe. Et en toute transparence avec vous, je tiens aussi à aborder la nécessité d'ajustement sur les lignes ZO et lignes T qui a pu faire l'objet de certains articles dans les journaux – je pense que vous avez lu ces articles. Et vous dire que nous sommes au travail et que nous avons déjà acté de doubler

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

certaines lignes sur la ZO, notamment celle de 16h30 qui pose un problème aujourd'hui dans le Sud.

Et en même temps, nous avons demandé aux délégataires d'effectuer une enquête terrain pour pouvoir aussi, plus finement, aller identifier les problèmes sur ce réseau. Un changement de l'offre, ça fait souvent l'objet aussi d'ajustements. Et il faut savoir aussi écouter et nous sommes aujourd'hui au travail pour résoudre ces problèmes.

Dans le même temps, nous le voyons ; renforcer l'offre est un point. Mais il nous faut aussi accompagner notre réseau de développement d'infrastructures qui soit efficace et qui permet à notre réseau de gagner en efficience.

Pour cela, nous portons des projets tels que la VRTC – La Voie Réservée aux Transports en Commun de Sainte-Marie qui sera livrée début 2023 – en tout cas, dans sa première phase – et à totalement finaliser fin semestre 2023 avec l'installation de portiques de régulation de vitesse et de lecture automatique de plaques.

En même temps, nous portons d'autres projets pour permettre de développer les transports en commun sur La Réunion pour permettre de désengorger les entrées de villes – je pense notamment au prolongement de l'axe mixte ; je pense notamment au projet de boulevard urbain – le prolongement de la RN2 sur la Commune de Saint-Benoît et nous portons aussi des études de faisabilité pour les entrées de Saint-Pierre pour la liaison Tampon – Saint-Pierre. Il est important de le préciser – la Région travaille sur tous les territoires et la Région est aussi en accompagnement de toutes les autorités organisatrices de mobilité – donc, je parlais des Interco, dont les projets qu'ils portent notamment le projet de TCSP que ce soit dans l'Est, dans l'Ouest, dans le Sud ou dans le Nord – et je tiens, à cet effet, à saluer le projet Baobab en rappelant qu'un projet de cette envergure doit se faire en concertation mais je n'ai pas de doute que cela se fera. Et que la Région est à l'écoute.

Et que j'espère que nous aussi, nous serons entendus notamment sur nos points de préoccupations, à savoir la crainte d'avoir une discontinuité de service public sur le réseau Car Jaune, avec la nécessité pour nous impérativement de desservir la Technopole, l'Université et le CFA.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

En même temps, sur une vision à plus long terme, nous portons un projet de rail qui aujourd'hui, est dans sa phase 1 où nous travaillons encore une fois avec les Interco pour la bonne définition des tracés et des points d'arrêt qui puissent convenir à tout le monde, au plus grand nombre pour pouvoir développer ce projet qui nous tient à cœur et ce projet que nous appelons de nos vœux à voir réaliser dans les meilleurs délais parce que, à long terme, c'est la solution dont La Réunion a besoin pour pouvoir réduire la congestion routière.

En complément de développement des projets en lien avec les mobilités durables, il y a d'autres mobilités alternatives à valoriser et pour cela, nous continuons notre travail sur la VVR – Voie Vélo Régionale, notamment avec les chantiers d'envergure – je pense notamment au Cap Lahoussaye, je pense aussi à ce qui se fait sur Sainte-Marie et sur l'entrée de Sainte-Anne qui va être très prochainement livrée ; donc, là-aussi nous sommes satisfaits de l'avancée de la VVR. Mais nous le voyons, il y a encore des tronçons qui sont manquants et avec une attention particulière sur Saint-Louis. Là-aussi, 2023 va être le temps pour nous de reprendre ce dossier à bras le corps.

Le covoiturage fait partie des solutions que nous développons pour permettre aussi de réduire la congestion routière et 2022 a été le moment pour nous d'acter la construction de nouvelles aires de covoiturage, notamment sur le Nord et l'Est qui verront le jour en 2023. Là-aussi, il y a une vraie satisfaction.

En 2023, ça sera aussi l'occasion de livrer le pôle de covoiturage au niveau de la ZAC du Portail de Saint-Leu qui est attendu par les covoitureurs. Et bien entendu, notre soutien à l'application Carrosse qui a fait un bon plus qu'exponentiel depuis que la Région a mis en œuvre sa mesure incitative et qui, aujourd'hui, continue son bout de chemin et qui permet à de plus en plus de Réunionnais de covoiturer en toute sécurité et à faire en sorte d'améliorer aussi leur pouvoir d'achat.

Enfin, un point important en ce qui concerne les états généraux de la mobilité pour vous dire que nous avons tenu un premier comité de pilotage avec l'ensemble des autorités organisatrices de mobilité pour leur présenter la méthodologie proposée par le Comité National du Débat Public et que nous nous reverrons très rapidement début

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

janvier pour acter la méthodologie retenue par chacune des autorités organisatrices de mobilité – donc, des Interco – et que nous pouvons d'ores et déjà saluer l'adhésion de tous à ce projet. Je tiens à rappeler que c'est important de tenir ces états généraux de la mobilité car c'est l'occasion pour nous de donner la parole aux Réunionnaises et aux Réunionnais. C'est à eux de décider de la mobilité de demain, ce qu'ils souhaitent pour leurs enfants, pour la génération future. Nous la Région *nou travaye aujourd'hui pou construit La Réunion de demain.* Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Patrice BOULEVART**. Je donne la parole maintenant à **Virginie GOBALOU**.

Madame Virginie GOBALOU :
Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaite alerter l'Assemblée sur la problématique du logement, du mal logement et de l'habitat indigne.

Nous avons vu que dans notre projet de mandature, la Collectivité régionale vise à atteindre cette excellence, plus cette amélioration tant dans la formation – **Karine NABENESA** a exposé les différentes filières que nous avons décidé de mettre en place pour l'attractivité des métiers, le développement économique de notre territoire. **Céline SITOUZE** a rappelé aussi les décisions favorables que nous avons décidé de prendre dans la lutte contre l'illettrisme et aussi un bien-être et une bonne éducation pour nos enfants. Mais il ne reste pas moins vrai que la problématique du logement risque de freiner le développement de notre île.

Nous avons, au sein de cette Assemblée, des maires de petites Communes et les lois en matière de logement arrivent et il faut les appliquer. Nous avons aussi – je parle pour la Plaine des Palmistes – Sainte-Rose qui reste une petite Commune sur la côte et la problématique aussi de Cilaos en l'absence de notre collègue **Jacques TECHER.** Il nous faut revoir aussi notre politique en matière de gouvernance pour l'aménagement du foncier.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Nous savons que le foncier est rare. Il est coûteux et que la Collectivité régionale vient de décider de revoir justement le protocole du fonds d'aménagement régional et urbain. Là Madame la Présidente, je tiens à saluer l'effort de la Collectivité régionale qui a augmenté le budget du FRAFU, qui va permettre de répondre à certains besoins d'aménagement. Mais il ne reste pas moins vrai que malgré notre dynamique, malgré notre bonne volonté, il nous faut avancer sur cette gouvernance régionale qui est sollicitée par les EPCI, par l'ARMOS et par les bailleurs sociaux pour le financement. Et on le sait que la ligne budgétaire unique ne prend pas en compte l'aménagement des terrains. Et c'est un cri que je lance pour que ce dossier, Madame la Présidente, avance aussi au sein de la Collectivité régionale et qu'on puisse travailler avec les services de l'État avec la DEAL, avec les EPCI dans le cadre du Plan Programme Logement Habitat avec des associations partenaires pour qu'on puisse trouver des solutions et qu'on avance aussi dans notre projet de mandature, Madame la Présidente.

Il y va aussi du développement humain de La Réunion. Il y va du développement humain de La Réunion – *si nou na point un case, si la population na point un case su la tête, si le jeune na point un case, eh ben nou avancera pas*. Et donc, ensemble, trouvons des solutions pour que cette gouvernance soit mise en place assez rapidement, Madame la Présidente. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Je pense que le logement est une compétence d'État ; ça, ne l'oublions pas. Je donne la parole à **Jean-Jacques MOREL**.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Le collègue **NIRLO** a raison ; je tâcherai de ne pas parler de Saint-Denis. Madame la Présidente, chers collègues, d'abord une remarque préliminaire un peu plus générale.

À écouter certains élus de votre majorité, on a l'impression qu'on est passé de la nuit à la lumière. On gomme 40 ans d'existence et de Collectivité puisque ça fait à peu près 40 ans depuis les lois DEFFERRE et on range au magasin des accessoires, la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

mesure, l'humilité, le sens de la nuance. Et on raye d'un trait tous les Présidents de Région qui se sont succédés avant vous, de **Pierre LAGOURGUE** à **Didier ROBERT** en passant par **Paul VERGÈS**. Je crois que personne n'est le tribunal de l'histoire. La postérité les jugera. Et de dire que tout est bien aujourd'hui et que tout était mal avant, je pense que c'est une forme de caricature qui n'abusera personne et surtout pas les Réunionnais.

Alors, les collègues de la majorité se sont très longuement exprimés sur ce qui, selon eux, a été fait. Peut-être en réunion de groupe majoritaire, a-t-on demandé *dit pas ça kl'a pas fait*. Une Commune du Nord a dit en 2 ans, *na fini fait 80%. Mais na pas dit ce k na pas fait*. Et moi, je suis de ceux qui pensent que l'opposition est là pour souligner les manquements.

Vous aviez annoncé – il ne s'agit pas de sortir de votre projet – et qu'est-ce qui, également, était possible en 18 mois ; l'honnêteté intellectuelle à laquelle j'essaie de m'attacher, c'est de dire, on ne peut pas tout faire en 18 mois, on ne peut pas faire par exemple un lycée. Il y a des choses qu'on pourrait faire tout de suite.

« Comme le temps passe », c'est le titre d'un roman. Mais c'est également la réalité. Vous êtes déjà au quart de votre mandat. 18 mois. Qu'est-ce qui a été fait en 18 mois ou plutôt qu'est-ce qui n'a pas été fait ? Puisqu'à écouter mes collègues conseillers régionaux, on a tout fait.

Alors, je note que sur le tramway auquel nous sommes tous attachés, on a changé de nom. C'était RUNRAIL et ça s'appelle BAOBAB. Merci. Encore bravo. Mais on sait très bien que cette perche lancée par le Président de la République dans beaucoup de grandes villes et vous avez, à juste titre ; l'opposition est attachée aussi à cette démarche. Vous avez eu raison de le faire. Mais on sait que, pour des raisons de foncier notamment – c'était **VERGÈS** qui disait qu'on avait abandonné le train dans les années 60 et que le foncier qui était dédié à la voie n'existe plus. Donc, ce sont des difficultés considérables.

Donc, moi je vais m'attacher si vous voulez au temps court, c'est-à-dire ce qui n'a pas été fait pendant 18 mois par rapport à votre projet. Je note que, pour ce qui est des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

reculs, vous avez été très vite. Vous avez fait le choix politique de sabrer l'aide à la mobilité, à la Continuité territoriale – bref aux billets d'avion. Et à un moment où le prix des billets d'avion flambe, eh bien, le Réunionnais il reste à terre.

C'est-à-dire que, non seulement la périodicité a été ramenée à 3 ans ; on aurait pu concevoir un écrêtement des gens qui sont les mieux lotis, qui gagnent le mieux leur vie. Mais, aujourd'hui, ce sont les classes moyennes qui sont pénalisées. Et les plus pauvres, je n'en parle même pas.

Il y avait une motion tout à l'heure sur les sportifs. Mais les sportifs aussi sont pénalisés. Les étudiants. Les artistes. Bref, nous qui sommes loin, petits et isolés – ça vous avez fait très vite.

On a fait aussi le gaz avec le Conseil départemental. Bon, moi je ne veux pas … c'est bien, mais c'est une aumône. Une bouteille de gaz, ça coûte combien ? Avant la subvention, c'est à peu près 22 € ; après, c'est à peu près 15 €. On gagne 7 € ; 3,50 Département, 3,50 € la Région, à peu près. *Qui ça y change bouteille de gaz toutes les semaines li* ? Personne. Mettons tous les 2 mois pour une famille de 4 personnes à La Réunion.

Ça veut dire que ça fait 3,50 € sur 2 mois ; ça fait 1,75 € l'aide de la Région – voilà quelle est l'aide de la Région apportée à la vie contre la vie chère. *Quoi y gagne ? in timbale pistache ? In café Roland Garros est trop cher*. 1,75 € par mois.

Oui, vous pouvez me regarder **Monsieur LEBRETON**. C'est des réalités ça puisque pour vous, c'est la gestion calamiteuse – aujourd'hui tout va bien. Voilà aujourd'hui la réalité que je mets sur la table pour les Réunionnais.

Alors, la critique s'adresse d'ailleurs au Département aussi. Il faut faire beaucoup plus pour la lutte contre la vie chère. Une fois qu'on a dit ça, on peut s'arrêter également sur le PACTE. Puisque **Madame NABENESA** s'intéresse beaucoup à mon itinéraire politique et dit que j'ai siégé à l'AFPAR. Si vous vous intéressez, regardez d'un peu plus près parce que je ne siège plus – c'est vrai que je viens du Département – je n'étais pas ici moi. Ça ne veut pas dire que je prends une distance avec mes collègues

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

de la majorité mais j'ai longtemps été élu au Département dont j'ai d'ailleurs été vice-président. Mais je ne suis plus à l'AFPAR je crois depuis 2017. Ça fait au moins 5 ans. Alors, je veux bien que vous me fassiez porter le chapeau de beaucoup de choses mais alors, dites quand même que l'AFPAR, ça ne se résume pas qu'à un hangar troué à Saint-François, et à un site délabré qui n'avait pas été programmé. Mais ce sont des milliers de jeunes Réunionnais qui ont bénéficié de l'AFPAR. Des milliers. Moi, j'en rencontre tous les jours et je ne m'en attribue pas le bénéfice. Ce n'est pas parce que j'y ai siégé que je vais dire que c'est moi.

Non. Mais je pense qu'il y a des collègues là-aussi qui, comme les anciens Présidents de Région n'ont pas tout fait bien mais n'ont pas tout fait mal. Oui, à l'AFPAR, il y a eu du travail qui a été fait.

Vous dites, **Madame NABENESA,** les chèques Formation. Mais ça existe depuis plus de 10 ans – depuis 2011. Vous n'avez rien amené. Ce chèque Formation, c'est un bon dispositif. Vous avez fait un copier/coller. Ça montre au passage que tout n'était pas mal du temps de l'ancienne majorité et je salue les collègues – il y en a encore quelques-uns qui sont dans l'opposition – qui étaient là.

Mais moi je vois un chiffre qui me choque. -33% sur le PACTE. Les chiffres sont têtus. Il y a peut-être des choses que je n'ai pas vues, Monsieur le Premier Vice-Président en charge des finances. Vous allez me répondre. Sans polémique.

Mais le PACTE pour les Réunionnais, c'est au cœur de la formation des jeunes. Donc, c'est essentiel. C'est un des métiers premiers de la Région. -33%. Je regarde la liasse ; je n'ai pas beaucoup d'assistants ; j'ai un collaborateur, on regarde. Et -33%, c'est un chiffre qui apparaît en page 11. C'est-à-dire qu'on était à 18 millions ; on passe à 12 millions. Mais c'est pour ça que je dis que les chiffres sont têtus. Mais qu'est-ce qui se passe ?

Moi, j'ai l'impression qu'au contraire, qu'on est passé de l'euphorie au cauchemar. Et qu'en matière de formation, les chiffres s'effondrent. Donc, reprenez-vous. Il ne suffit pas d'être polémiques et de dire qui siégeait à l'AFPAR en telle année. Tout le monde s'en fout. Si je parle des noms et que je dis qui siégeait et où, ce n'est pas ce qui est

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

important à mes yeux. C'est ce qu'a pu faire à l'AFPAR collectivement, de bien ou de mal. Bien. Et d'ailleurs l'ancien Président de l'AFPAR, il n'est même pas là pour répondre. Alors, c'est bien beau d'attaquer les absents.

Alors, bilan au quart de mandat. Moi, j'ai repris votre programme. Il y a beaucoup de choses. Alors, si on reprend :

- création d'une banque régionale solidaire : pas fait ;
- Proposer une aide aux ménages pour l'accès à des packs alimentaires solidaires – paniers fraîcheurs : pas fait ;
- La monnaie locale : je n'en parle pas ; ça m'évite de vous dire ce que j'en pense.
- Créer un fonds régional d'investissement dédié au financement des TPE/PME : pas fait ;
- Accompagner la transmission d'entreprise : pas fait ;
- Accélérer la numérisation des TPE/PME par un chèque numérique ; évolution. Ça existait déjà, me semble-t-il mais évolution. Pas fait ;
- Prime régionale à l'emploi numérique : pas fait ;
- Dispositif de financement pour les pêcheurs ; on parlait de la mer. C'est bien beau des vœux pieux sur la mer. Tout le monde est d'accord. Pas fait. Les pêcheurs garderont leurs équipements actuels ;
- Favoriser les circuits courts, les produits bio pour le public, relevant de la Région : pas fait ;
- Productions locales – conforter les filières existantes ; on sait qu'il y a eu des choses qui ont été faites mais qu'est-ce qu'il y a eu de nouveau en 18 mois pour les nouvelles filières ;
- Rendre le transport Car Jaune gratuit pour tous. On a fait un petit bout comme ça. Si on a fait mais le reste ? Qui bénéficie pas ?

Inaudible

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Bon, peut-être que c'est un quart. Mais il y a 3 quarts. Très bien, je vois bien que vous voyez le verre qui est au quart plein. Moi, je vois le verre au ¾ vide, excusez-moi ; je suis dans l'opposition. Et que je manquerais à mon devoir si j'adhérais complètement à tout ce que vous dites.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Encore une fois, il y a des choses qui ont été faites et vos collègues se sont exprimés. Donc, moi je m'exprime sur ce qui n'est pas fait. Donc, les 3. Le Car Jaune. Et d'ailleurs, on a demandé une simulation au début. Ce n'est pas parce qu'on était contre mais avoir un peu les chiffres, catégorie publique par catégorie publique ; combien ça coûte. C'est peut-être parce que ça coûte très cher que vous allez lentement. Et moi je pense que c'est une priorité en 7 ans, d'embouteillage.

Bon, je ne lirai pas tout mais 500 €. Il y a quelque temps il y a quelqu'un qui m'interpelle et me dit **Monsieur MOREL** les 500 € *la Région lé la Région. Mi dit oui quels 500 €*. Et je vois dans votre programme effectivement « mettre en place une allocation de 500 € par mois pendant 6 mois pour les jeunes Réunionnais de 18 – 25 ans conditionnés par une entrée en formation ». Pas fait. Mais il avait raison.

- Créer un salon dédié à la jeunesse. Bon, sauf si j'ai zappé ; j'ai vu d'autres salons dédiés à la jeunesse. La Région a participé peut-être mais pas fait.

Je vais arrêter de planter les clous parce que ça pourrait durer.

Je vais maintenant vous dire quelques mots sur le Budget et les propositions. Je vois, et je ne vais pas m'attacher à tout, je vais m'attacher à la fiscalité indirecte. Je vois que, dans ce budget, sur la fiscalité indirecte vous avez en valeur absolue, en masse absolue, des augmentations prévues pour 2023 :

- Taxes sur les carburants : c'était 130 millions ; on gagne 1 million. 131 millions. On ne gagne pas beaucoup. On gagne 1 million.
- Taxes sur les transports publics et aériens : Il faut savoir pour ceux qui voyagent ; non seulement il n'y a plus de mobilité mais il y a une petite taxe. On était à 1,5 million ; on passe à 4 millions.

Et surtout

- L'Octroi de mer : On était à 120 millions. Ça explose. On passe à 138 millions. Les maires peuvent remercier la Région parce qu'il y a une partie dont les maires qui siègent ici – majorité et opposition – vont bénéficier. + 18 millions. Donc, ça fait à peu près 20 millions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Bien. On sait ; ce n'est pas moi qui le dis. Où est la France Insoumise ? Elle n'est pas toute là mais peut-être en partie – que, je suis content de le recueillir de votre bouche, Madame – c'est une souris. C'est une souris.

Mais vous avez raison. Moi, je suis très scolaire. J'ai imprimé le document de l'État. Oudinot, du pouvoir d'achat. Beaucoup de pages concernant les autres Collectivités sont bien remplies. Exemple, Martinique baisse de 4% des prix. C'est important 4% en cette période. 30% de produits en plus dans le BQP. La Réunion *l'a 6 lignes et demi et i dit à ou comme ça* stabilisation. Et puis na 61 magasins, 61 commerces qui participent. Donc, effectivement, une souris c'est bien gentil. Moi je dirai, c'est une page blanche. C'est une page blanche.

Alors, à partir de là, soit la Région, comme pour la mobilité, on se contente de dire, on supprime et c'est à l'État de faire. On sait très bien que l'État ne fait pas ou tarde à faire, soit on réagit et on dit, beaucoup de Réunionnais sont dans la misère, en-dessous du seuil de pauvreté, malgré les aides sociales. On dit, les classes moyennes, celles qui se lèvent tôt le matin, qui vont déposer les enfants à l'école, qui travaillent dur, qui sont dans les embouteillages, qui rentrent le soir, sont en difficultés parce que l'inflation – là encore, ce sont les chiffres de l'INSEE, +4% sur un an, mais +7,5% sur l'alimentation. J'ai entendu Michel-Edouard Leclerc en métropole dire qu'on va passer à une inflation à 2 chiffres très vite.

Donc, vous avez des personnes qui sont modestes et même les classes moyennes qui sont étranglées et un flop du Oudinot. Je ne dis pas que c'est facile mais je dis que pour La Réunion, il n'y a rien eu.

Qu'est-ce que je propose ? Moi, je fais 2 propositions. D'abord une proposition vers les familles. Qui rejoint d'ailleurs un peu ce que vous avez évoqué pendant la campagne électorale : le Pack alimentaire.

Sur ces 20 millions, sur le surplus, gardez votre argent de l'année dernière, vous, ce que vous avez ; ce que vous prenez en plus dans la poche des Réunionnais, c'est-à-dire sur les billets d'avion, sur les carburants et surtout sur l'octroi de mer – je rappelle - + 18 millions. Donc, la Région fait la poche des Réunionnais. Soyons clairs ; encore

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

plus que l'année dernière. Sur ce surplus, redistribuons ces 20 millions. + 10 millions envers les familles les plus modestes. Il y a des dispositifs qui peuvent exister – comme tout est informatisé, vous voyez bien, l'État trouve le moyen de cibler de donner un chèque à certaines personnes de 100 €. Donc – je ne suis pas technicien – mais il y a un moyen de bénéficier, de rendre bénéficiaires les familles, les Réunionnais les plus pauvres, les plus défavorisés, qui se retrouvent au supermarché à devoir diviser leurs courses parfois par 2. Il y a une possibilité de les aider.

Et puis, la 2ème proposition – puisqu'il y a j'ai dit, 20 millions – vous voyez que je ne suis pas démagogique – je dis sur le surplus.

Aide aux entreprises ; ça aussi c'est dans votre projet. Bon. Il y a les dispositifs traditionnels. Là aussi on a fait du copier/coller de ce que faisait l'ancienne majorité. Donc, ça veut dire que tout n'était pas mauvais. Mais aujourd'hui, vous avez un contexte qui est fondamentalement différent. Il suffit de regarder les actualités. Et tous les Réunionnais le savent.

Vous avez, pour les petites entreprises, un renchérissement des matières premières : le bois, la pierre, le ciment, tout flambe. Et quand on présente son devis aux particuliers, ils disent il est trop cher – *mi voulais faire ma case l'année dernière mais mi gagne plu*. Matières premières, le fret qui explose. On sait que sur certaines destinations comme l'Asie, jusqu'à 7 ou 8 fois plus cher le conteneur. Les prix augmentent, les salaires augmentent et c'est normal. Donc, les petites entreprises se retrouvent en difficulté, Madame la Présidente.

Et donc, je demande que pour les TPE qui sont, de façon générale, les artisans, les planteurs, bref tous les indépendants en difficulté. Vous parliez tout à l'heure de la campagne sucrière 2022 qui est catastrophique. Mais c'est vrai. Vous avez raison. Mais qu'est-ce qu'on fait ? Pourquoi ne pas débloquer, même hors compétences, avec le Conseil Général et l'État, une aide spécifique ciblée sur nos planteurs qui sont en grande difficulté.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

C'est ça la solidarité. C'est bien beau, quand il y a les campagnes électorales, de se rebattre du mot solidarité et quand on est aux responsabilités, on prend 20 millions de plus dans la poche des Réunionnais, et on ne rend pas.

Donc, moi je dis qu'il faut restituer cet argent – pas à tout le monde bien sûr – mais à ceux qui ont le plus besoin.

Sur les entreprises, vous pouvez même faire un dispositif qui est plus fin encore. Pour que ça soit gagnant-gagnant. Je m'explique.

On peut très bien faire en sorte que l'artisan, l'indépendant, le planteur, il va aider son salarié grâce à la prime Région. Mais on l'oblige à reverser la moitié aux travailleurs. Ça, c'est possible. Il suffit que ça soit pris en compte et que ça soit gagnant-gagnant. L'artisan est gagnant. Le travailleur gagne *un petit monnaie* aussi pour la fin de l'année ou début de l'année prochaine 2023 qui va être difficile. Je ne veux pas jouer aux oiseaux de mauvais augure.

Ça va être une année difficile. Et qui est mieux que la Région, qui est la Collectivité qui a le plus de manœuvre en matière financière, qui a le plus d'argent ? Je refuse ces scénarios catastrophiques qu'on nous décrit, la preuve. Je regarde l'emprunt : +138%. Mais je ne vous donne pas tort, Monsieur le Vice-Président. Vous avez raison d'emprunter parce qu'on ne peut pas investir si on n'emprunte pas. Ce que je veux dire c'est que, si on était à 11 années d'endettement et on est passé à 9, vous avez bien géré. Mais ça veut dire qu'on n'était pas quand même sous tutelle.

Alors, on emprunte – OK. Mais il faut quand même essayer de faire en sorte que la Région qui est la Collectivité – moi je viens du Conseil Général avant la renationalisation du RSA, on n'avait pas un rond. Maintenant, ça va un peu mieux depuis que ça a été renationalisé. Ça a été une erreur de la droite d'ailleurs, au passage. Vous voyez que j'essaie d'être juste d'avoir un peu d'honnêteté intellectuelle.

Bien. Mais la Région, on a quand même de l'argent. Donc je dis aidons ces indépendants. Aidons ces familles les plus pauvres. Aidons les travailleurs à travers la prime aux petites entreprises, sous condition.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Voilà ce que moi je voulais vous indiquer. Oui, j'ai oublié tout à l'heure, dans la flambée du prix du fret, des matières premières, l'énergie. Quand on est un particulier, ça coûte cher et l'État a joué son rôle. Même Macron il ne fait pas tout mal, vous voyez – pour qu'il n'y ait pas de flambée. Mais quand on est un professionnel, qu'on a des machines qui tournent toute la journée, la facture s'envole.

Donc, ça veut dire quoi ? ça veut dire que vous allez avoir une augmentation des défaillances d'entreprises. Et je suis heureux de le recueillir dans le journal d'hier, un des deux journaux, les défaillances d'entreprises s'envolent. Selon l'IEDOM – ce n'est pas **Jean-Jacques MOREL** – les défaillances d'entreprises ont progressé de 34% à La Réunion entre les 3ème trimestres 2021 et 2022. 34%.

Ça veut dire que le mercredi après-midi, au Tribunal de Commerce à Saint-Denis, vous avez l'audience des faillites – vous allez avoir la queue. Et ces aides, la Région peut en décider, peut les débloquer en cette période difficile – les taxes foncières sont très élevées dans les Communes – et tout le monde tire la langue.

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Je ne vous demande pas d'alourdir les frais de fonctionnement. Je vous demande simplement sur ce surplus de ne pas rester à la timbale de pistache des 1,75 € par mois. Je vous demande d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Pas de le faire dans x années. Il y a un ancien Président de la République qui avait écrit un ouvrage « Ici et Maintenant ». Eh bien, Madame la Présidente, chers collègues, c'est ici et maintenant qu'il faut rendre leur argent aux Réunionnais.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Monsieur MOREL**. Mais vous avez bien du culot. Vous êtes comme un Riquet à la houppe ; le toupet va pousser sur la tête. Parce qu'après nous avoir laissé une gestion calamiteuse – moi je ne retire pas la formule employée par **Patrick LEBRETON** – AIR AUSTRAL, la NRL c'est un chantier qui est plombé – vous savez, moi je préfère vraiment à la démagogie, je préfère la pédagogie.

Je vais donner la parole d'ailleurs à **Normane OMARJEE**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Monsieur Normane OMARJEE :

Merci Madame la Présidente. Vous prétendez pointer nos lacunes ; j'aurais pu vous renvoyer aux vôtres ; celles-ci avérées :

- Route du Littoral : pas fait
- Assurer son financement : pas fait

Et ainsi de suite.

- Détournement de fonds publics : Fait. Avéré.
- O € d'indemnité dans les SPL et dans les SEM : Fait

Monsieur MOREL, il ne s'agit pas d'opposer le jour à la nuit. Je constate avec vous, simplement – sans polémique – que l'ancienne présidence de la Région est passée de la lumière à l'ombre. Vous avez raison. Un tribunal jugera. Et je ne suis pas convaincu que ce sera celui de l'histoire.

En effet, vous avez été cigales, dilapidant l'argent des Réunionnais dans des projets pharaoniques. Ne nous reprochez pas d'être fourmis, travaillant collectivement à des projets d'avenir.

AIR AUSTRAL, parlons-en. Le ministre de l'Économie et des Finances de votre ex-camp, Bruno LEMAIRE, avait pointé des défaillances structurelles de cette compagnie aérienne. Nous l'avons fait. Nous le faisons. À la tâche de façon permanente, à sauver cette compagnie ô combien l'histoire viendra dire comment, pendant 10 ans, elle a utilisé l'argent des Réunionnais.

Le cartable numérique, c'est dans notre programme ; fait. Les études, pour les câbles sous-marins ont été faites. Elles démontrent que nous sommes bientôt à saturation à mi 2023. Pas fait. Vous avez fait le choix de considérer – vous avez évoqué Roland Garros – pas tous les Réunionnais y vont, malheureusement pour eux. Ça montre une déconnexion avec la vie des Réunionnais. Vous avez considéré les Réunionnais comme des consommateurs en leur offrant des chèques, en considérant ce qu'il y a de plus malsain dans la vie politique à travers le clientélisme. Considérer les gens à

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

travers des chèques, c'est considérer la population comme des consommateurs. Ce n'est pas ça la politique.

Le Cap Numérique c'est un élargissement de ce qui est nécessaire de la compétence de la Région. Les choses sérieuses sont désormais faites. Évidemment, peut-être que dans votre esprit tout ça n'est pas bling-bling. Mais nous préférons évidemment le sérieux. Et rendez-vous dans 6 ans.

Madame Huguette BELLO:
Karine NABENESA.

Madame Karine NABENESA :
Merci Présidente. **Monsieur MOREL**, vraiment le PACTE ce n'est vraiment pas le sujet. Si vous voulez être dans une posture d'opposant, ce n'est vraiment pas le sujet sur lequel vous devez nous tirer dessus, si tant est que c'était votre objectif.

Juste **Monsieur MOREL** vous rappeler le PACTE, effectivement vous l'avez signé. Vous l'avez signé en 2019. Vous, l'ancienne majorité. Pour 43 millions d'euros en 2019. 43 millions d'euros ; zéro euro d'engagé en 2019. Je répète : zéro euro d'engagé en 2019.

Vous êtes allés voir l'État, l'ancienne majorité, pour avoir une rallonge. L'État a accepté. Et donc, de 2019 à 2021, on vous a rallongé le délai pour consommer ces 43 millions d'euros. Sur cette rallonge de 3 ans pour 43 millions d'euros, les faits sont têtus vous l'avez dit. 7 millions d'euros de faits sur 3 ans. Donc, du coup sur 3 ans, 43 millions d'euros, 7 millions de réalisés.

Et donc, **Monsieur MOREL**, effectivement, juste je dois vous le préciser, vous avez confondu les tableaux quand vous avez fait la lecture des -33%. Vous avez lu le tableau qui se trouve à la page 11 qui parle des recettes attendues et qui, effectivement, notent une diminution des recettes de -33% quand on compare le budget 2022 au budget 2023 tout simplement parce qu'on a encaissé une avance.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Mais le vrai tableau, **Monsieur MOREL**, se trouve à la page 24 qui parle des dépenses réelles. Mais quand vous regardez ce tableau à la page 24, vous pourrez constater qu'en 2022, je vous le confirme, nous avons fait pour 17 millions d'euros de dépenses sur le PACTE ; et en 2023, ce sera 33 millions d'euros de dépenses sur le PACTE.

Et donc, je vous le redis. On a fait, en 2022, ce que vous n'avez pas fait en 3 ans. On a doublé notre participation sur le PACTE. Donc, **Monsieur MOREL**, je pense que la prochaine fois sur le sujet de la formation professionnelle, prenez un autre angle que le PACTE parce que là-dessus, je pense qu'on n'est là pas dans un sujet de polémique et de discussion sur ce qui était blanc, ce qui était noir, ce qui était dans la nuit, ce qui était dans la lumière.

Sur l'AFPAR, **Monsieur MOREL,** oui vous étiez Conseiller Départemental ; je l'ai su après qu'on était là en débat sur les Orientations Budgétaires – vous siégiez au Conseil d'Administration de l'AFPAR – effectivement en tant que Conseiller Départemental.

D'ailleurs, sur le canton de Saint-François – et ce qui est dommage, c'est que, **Monsieur MOREL**, vous n'avez jamais été voir le site de Saint-François. C'est, pour moi, une insulte lorsque vous dites que c'est un trou dans le hangar, **Monsieur MOREL** ; c'est même indécent pour les Dionysiens de votre canton, pour les Dionysiens tout court – mais pour les Réunionnais qui sont passés par ce centre.

Parce que de dire que c'est juste un trou dans le hangar, c'est que véritablement vous ne vous êtes jamais déplacé sur le site ; d'ailleurs, confirmation a été faite – vous n'y êtes jamais allé alors que vous étiez Conseiller Départemental de ce canton.

Donc, je pense qu'effectivement, sur ces sujets-là, il n'y a pas matière à débat. La prochaine fois, prenez un autre angle que celui sur lequel vous êtes allé. Parce qu'effectivement, les choses, les chiffres et les faits sont têtus. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Bien. Je donne la parole à **Lorraine NATIVEL**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente. **Monsieur MOREL**, je ne peux pas ne pas vous répondre sur la Continuité territoriale. Vraiment, je dois dire que vous êtes quelqu'un de mauvaise foi et que nous devons avoir un discours de vérité aux Réunionnaises et aux Réunionnais.

Lorsque vous dites qu'on a supprimé la Continuité territoriale et que l'État a dû reprendre ce dispositif, non – vous mentez. Vous savez très bien que la Continuité territoriale est une compétence qui relève du champ de l'État. Et que, par conséquent, l'ancienne mandature a préféré mettre en place un dispositif volontariste pour ne pas dire un dispositif électoraliste. 53 millions.

Alors, vous parlez de la suppression de la Continuité territoriale par notre équipe et ensuite vous parlez des besoins des familles nécessiteuses. Comment pouvez-vous tenir un langage aussi contradictoire ? Parce que vous pensez que ces familles nécessiteuses ont la possibilité de voyager tous les ans, surtout à l'heure actuelle où on nous parle d'inflation, d'augmentation – que dis-je – de flambée des prix des billets d'avion.

Mais, vous êtes sérieux là ? Non, mais **Monsieur MOREL.** Vraiment, je perds mon discours lorsque je vous écoute. Et vous continuez en nous donnant des conseils. Ah, peut-être que vous êtes de bon conseil – vous auriez dû être le conseiller personnel de l'ancien président ; peut-être qu'on serait arrivé, en fin de mandature, à une situation moins catastrophique. Merci Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Je donne la parole à **Patricia PROFIL**.

Madame Patricia PROFIL :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Merci Madame la Présidente. Moi, je vais revenir sur le Budget Primitif dans le domaine du Sport, qui traduit la volonté de la Collectivité régionale de s'inscrire dans une démarche à court, moyen et longs termes en partenariat avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif régional.

À ce titre, les ligues et comités sportifs qui sont les principaux acteurs de notre politique sportive régionale ont pu, d'ores et déjà, bénéficié de l'avancée de la date de l'appel à projet qui est passé du mois de février au mois de novembre et de la mise en place de versements d'acompte dès le mois de janvier 2023.

De la même manière, cette année 2023 verra également le lancement d'un appel à projet pour la réalisation d'un journal numérique des lycéens qui seront amenés à suivre la délégation réunionnaise lors de sa préparation à La Réunion mais également durant les phases de compétition à Madagascar. Ce projet a été élaboré en lien avec les services de l'Académie de La Réunion.

Par ailleurs, la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, apporte un éclairage particulier sur la destination Réunion pour laquelle de nombreuses délégations sportives, nationales et internationales, font désormais le choix de venir s'entraîner et contribuer ainsi à faire de notre territoire une terre d'entraînement de premier choix.

Un second appel à projet sera lancé durant cette année 2023 toujours en direction du public scolaire afin de travailler à la nécessité d'appropriation de la réalisation de ces Jeux Olympiques.

Au-delà de la performance pure, c'est surtout le travail sur l'héritage de ces jeux qui sera valorisé.

Il est également nécessaire de souligner que la concrétisation des études pour la réhabilitation du CREPS de Saint-Denis et de celui de la Plaine des Cafres, prévoit des financements transversaux attendus du Ministère des Sports et du Ministère de l'Outremer qui vont nous permettre d'espérer la concrétisation du début des travaux concernés d'ici 2 années.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Enfin, la collaboration et le co-développement que nous sommes en train d'installer avec les pays de la zone Océan Indien en termes de performance tant pour les sportifs bien sûr mais également pour les entraîneurs, nous permettra très prochainement de signer des accords-cadres transversaux dans lesquels la dimension sportive sera intégrée et reconnue afin de faciliter les échanges avec les sportifs des îles voisines.

Comme vous le voyez, la structure de notre politique sportive régionale développe son intervention autour des axes déterminants qui ont tous été élaborés en lien étroit avec nos partenaires sportifs.

Je voudrais revenir à ce qui est écrit dans le document du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement concernant la hausse de notre budget. Bien sûr, cela concerne la tenue des Jeux des Îles ; et je reviendrai sur 2 petits points concernant le rattrapage des aménagements et équipements sportifs. Nous attendons la mise en place de la Conférence Territoriale du Sport pour pouvoir mener ce grand chantier. D'ailleurs, lors de notre manifestation que nous avons eue avec les ligues et les Comités dernièrement, il y avait la présence du représentant du préfet de la DRAJES, et nous avons sollicité, nous avons appelé de nos vœux pour que cette Conférence Territoriale puisse se faire.

Je vais juste faire une dernière petite intervention concernant la coopération régionale et culturelle si vous le permettez, Madame la Présidente.

Notre démarche en matière de politique de coopération régionale et culturelle s'articule autour de l'humain et de ce qui nous rassemble. Il est plus que nécessaire à ce stade d'avoir le regard qu'attendent de nous ces hommes et ces femmes qui vivent dans la zone de l'Océan Indien. Il est aussi impératif de montrer à travers tous nos projets pour lesquels les chantiers ont déjà commencé, que cette coopération culturelle et sportive n'est pas un gony vide.

Notre projet « Ce qui nous Rassemble » s'inscrit totalement dans notre désir de promouvoir cette philosophie Indianocéanie et de rassembler, au-delà des océans, toutes nos forces, tous nos us et coutumes, qui font la fierté de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

D'ailleurs, nous fêtons en l'année 2022 plusieurs anniversaires : le 300ème anniversaire du Code noir, le 175ème anniversaire de l'Abolition de l'Esclavage, et le 360ème anniversaire du Peuplement de La Réunion. Nous avons donc décidé d'œuvrer, de faire en sorte que ces anniversaires puissent collaborer avec tous les territoires de la zone Océan Indien et porter des projets de coopération régionale qui mettront en exergue tout ce qui nous rassemble.

Nous avons aussi entamé des rencontres dans la perspective d'accompagner les acteurs culturels pour la mise en place de projets faisant appel aux fonds européens, notamment INTERREG qui vient d'être signé. La nouveauté de ce programme va permettre à des petits acteurs culturels de porter des petits projets de l'ordre de 20 000 €.

Nous avons aussi fait des rencontres lors de nos différents déplacements dans la zone et avons acté un certain nombre d'échanges possibles. Nous avons rencontré des partenaires qui sont dans le même élan de collaborer et de créer une belle synergie pour cette coopération régionale culturelle et sportive. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patricia PROFIL**. Je donne la parole à **Patrick LEBRETON**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Bien. Madame la Présidente, j'avais prévu de répondre et d'apporter quelques éléments à mon collègue du Tampon, des éléments de réponse à **Monsieur Jacquet HOARAU**. Et j'ai entendu **Monsieur MOREL** monter au filet.

Certains disent souvent qu'il y a des trous dans la raquette mais j'ai l'impression, **Monsieur MOREL**, que votre raquette était totalement trouée. Et j'ai envie de vous dire vraiment que tout ce qui est excessif est dérisoire – ce n'est pas moi qui ai inventé cette expression. Elle est bien connue. Une formule créole que nous pourrons prendre

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

pour vous répondre – *Tortue y voit pas son queue*. Mais moi, j'aurai préféré une autre qui soit plus empreinte de sagesse ; c'est *Patience guérit la gale*.

Ou peut prendre ça en français comme en créole parce que na na in bon médicament, une bonne plante en effet y appelle patience. Et là-dedans, je trouve que vous avez mis – vraiment – après 18 mois à nous porter des accusations – je crois que **Monsieur OMARJEE**, notre collègue vous a répondu et que les réponses étaient peut-être fermes, mais n'avaient pas la brutalité mais surtout n'avaient pas – elles vous remettaient à votre place parce que vraiment vous avez tenu là un discours démagogue.

Ne nous reprochez pas de continuer la campagne ; c'est vous qui le faites. C'est vous qui le faites et je voulais, sur quelques points, revenir par exemple sur le plan économique. Tout ce que vous nous dites, dans un instant vous nous entendrez sur la présentation du Schéma Régional de Développement de l'Économie, de l'Innovation et de l'Internationalisation.

Les critiques que vous portez – moi, je vais vous dire – vous parlez, par exemple, des aides de l'Europe et notamment de celles qui sont dédiées aux entreprises, eh bien, la Région et l'Europe font d'abord des aides à la production et à l'investissement matériel. Le tissu économique local dont vous parliez tout à l'heure est composé à 2/3, d'entreprises d'1 salarié ou plus. Le taux de défaillance des entreprises est plus faible en 2022 que les années précédentes. Nous, on ne dit pas que c'est nous qui portons ça. Nous sommes et nous enregistrons ces éléments ; bien évidemment, nous voulons agir dessus.

Quand vous dites, par exemple, que le paradigme a changé. Bien sûr qu'il a changé. Nous ce qu'on dit tout simplement, c'est que dans le premier SRDEII que la loi NOTRe ou NOTRe a dit ce qu'il fallait mettre en place, eh bien, notre prédécesseur l'a mis en place mais il n'avait pas intégré les phénomènes importants que sont la crise du COVID ou par exemple, les Gilets Jaunes.

Alors, j'ai bien entendu mais je voulais vraiment vous dire qu'on a vraiment changé de planète là. Parce que, sur le plan financier, *nu aller* véritablement vers la catastrophe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Et quand vous souligniez tout à l'heure qu'on n'est pas sous tutelle et que la Région est une Collectivité qui a des moyens, ben on a des moyens si on cultive la recette. Pas si on cultive la dépense. Et pendant 10 ans, 11 ans, vous avez créé une hyper proximité gabier. Quand vous créez une antenne, dans ma Commune à Saint-Joseph, et qu'aujourd'hui certaines personnes essaient de défendre ça – mais une antenne, pourquoi ? Pourquoi ?

Après il y a eu une bataille entre le référent de Saint-Joseph avec le référent de Saint-Philippe, qui se trouvaient être maires. Eh ben, on a créé aussi une antenne à Saint-Philippe. Et ainsi de suite.

Eh bien, **Normane** tu parlais de « Cigale et Fourmis » - je n'ai pas besoin de vous renvoyer à la fable. Mais vous voyez *qui lé à un endroit, qui lé à un autre*.

Ce sont des sujets sur lesquels on pourra revenir longuement pendant le mandat. Et moi, je n'ai pas fait le calcul pour voir si on est au quart. Tout ce que je peux dire, c'est que chaque jour que *Dieu y fait, nou essaie de travailler*.

L'octroi de mer. L'octroi de mer est un chantier important. Nous, nous voulons le réformer dans l'année qui vient. Mais, le réformer, j'aimerais, avoir un certain nombre de personnes avec nous.

Quand le Président de l'association des Maires, qui est un ami et qui porte le message d'un certain nombre de maires, va à Paris et porte son propos sur le logement social, bien évidemment je suis d'accord avec lui. Mais je me dis, qu'est-ce que les maires auraient pu être mieux avisés pour aller défendre, par exemple, l'octroi de mer. Pour le coup, on aurait pu l'appeler 'l'Octroi des Maires'. Parce que, je vais vous donner les chiffres de 2021 en termes de recettes.

On nous accuse, nous, comme si on augmentait – eh bien, oui, il a 18 millions de plus dans nos caisses aujourd'hui. Vous avez calculé celles qui viennent aux Communes ? Parce que le phénomène, c'est quoi les collègues ? Il ne faut pas qu'on dise n'importe quoi. En 2021, c'est un peu moins de 120 millions d'euros *qui lé tomber* dans les caisses de la Région au titre de l'octroi de mer régional.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Pour les Communes, la dotation globale a été de 365 millions d'euros. Collègue de Sainte-Rose, collègue de la Plaine des Palmistes, plein d'autres endroits *où nou peut causer*.

Je le dis ; cet impôt-là, aujourd'hui, c'est l'un des derniers *que nou na encore*. Parce que notre autonomie fiscale justement est remise en cause et nous devons véritablement y veiller, Madame la Présidente. Et certainement, il faudra qu'on regarde s'il n'y a pas un rééquilibrage à opérer. Mais nous avons été au rendez-vous. Qui sont impactés ? Impactées positivement, les Communes. Parce qui, oui, c'est une recette – la Région. Vous l'avez dit. Mais impactés forcément positivement, ce sont les acteurs de la production locale. J'ai là un courrier de l'Eurodom et notamment de l'ADIR à La Réunion. L'ADIR, c'est l'Association des Industriels de La Réunion. Moi, je pense que ce sont des gens sérieux qui travaillent à l'industrialisation de La Réunion depuis longtemps.

Et moi, j'ai entendu, oui, dans la campagne électorale, un acteur économique – mais tant d'autres - nous dire l'octroi de mer est une chance pour l'industrialisation. Non, vous ramenez l'octroi de mer à une notion de Gabier. *Na de l'argent, donne*. Parce que, pendant 11 ans, c'est comme ça que vous avez fonctionné. C'est comme ça.

Alors, vous voulez nous faire pleurer sur la Continuité territoriale. Mais je veux simplement dire que la Continuité territoriale et je le rappelle, comme ça vient d'être dit précédemment, c'est une compétence de l'État et y mettre un peu d'ordre était important parce que vous savez que ce n'est pas ce qui a marqué véritablement le mandat du prédécesseur de Madame la Présidente de la Région.

Madame la Présidente, si vous me permettez, j'aimerais quand même dire un petit mot concernant les 40 ans qui nous ont précédés. Et donc, les Présidents et Présidentes qui ont fait la Région. Moi, je suis entré en 1988 à la Région en tant qu'administratif. J'avais eu mon concours et j'étais très heureux – c'était mon premier emploi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Mais, je me souviens de **Monsieur le Président LAGOURGUE** ; j'ai cru que c'était dans la continuité pour **Madame Margie SUDRE** parce que **Monsieur SUDRE** n'a été là que très brièvement. Et puis avec le **Président VERGÈS**.

Mais, on vous l'a dit l'autre jour. La structuration de notre budget était faite pour que la Région était une collectivité d'investissement, de projets. Mais pendant les 10 dernières années, c'est exactement l'inverse. Et vous êtes en train de nous dire « vous vous trompez de chemin là. C'est ça qu'il faut faire. » Donne le chèque, ouvre le Gabier. Mais, la population vous a dit non en 2021 ; vous n'avez pas compris ? Et c'est ça la réalité. Et il faut changer de braquet. Alors, aujourd'hui, oui ce n'est pas simple.

Alors, on a thésaurisé sous le **Président VERGÈS** des moyens pour mettre à l'étude et aussi construire le tram-train. Il l'a envoyé à la mer, celui qui le succède. Et puis, il tape dedans. Continuité Territoriale, etc… parce que là, il retrouve pour mettre les enveloppes financières et pouvoir, justement, faire la fête.

Nous, nous voulons tout simplement dire aux Réunionnaises et aux Réunionnais et les mesures ont été citées. *Oui, nou ve agir pou zot*.

Là, je vais vous dire une chose sur la bouteille de gaz, **Monsieur MOREL**. *Mi koné pas si ou néna in bouteille de gaz zot case ou. Par contre, na plein de Réunionnais na na et zot y koné zot. Et zot y sapas trop pas Roland Garros comme où,* d'accord ? *Donc, ce que mi veut dire, bois out café*.

Ce qu'il faut véritablement, c'est prendre un peu la voie du sérieux. Parce que moi, je vais vous dire, je sais moi que pendant les 11 dernières années, *combien de lycées vous n'avez pas fait. Si zot y veut aller au chapitre de ça ka l'a pas fait, ah ben zot c'est les champions.* Ah par contre, foutre au fond incontestablement, conduire une voiture et enlever les freins avec un accélérateur et un moteur puissant, *ça zot la gagne fer* pendant les 10/11 dernières années et c'est une réalité.

Après, je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas eu quelques éléments qui ont été positifs. Mais bien évidemment. Mais vous conviendrez également, que nous n'avons pas été

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

élus pour cela puisque les Réunionnaises et les Réunionnais avaient souligné la situation telle qu'elle était.

Je veux appeler votre attention sur le fait que – et c'est ce que je voulais dire à **Monsieur Jacquet HOARAU** tout à l'heure quand il nous demandait de tenir nos engagements. C'est ce qui est le plus difficile à faire et c'est ce que nous allons faire. Parce que nous sommes dans la quadrature du cercle. Il nous faut réduire nos dépenses et augmenter nos recettes. Et cela dans une période où, justement, nos recettes, notre autonomie financière et fiscale est menacée.

Donc, la nouvelle majorité de la Région, s'est donné une feuille de route financière concernant sa politique d'investissement et sa politique de fonctionnement. On l'a fait lors de la précédente plénière du 28 octobre dernier. Et nous avons arrêté pour la période de 2023 à 2030, une programmation pluriannuelle d'investissement et une programmation pluriannuelle de fonctionnement. Ce que, *mi crois pas*, beaucoup d'autres l'a fait.

Et, en fonctionnement nous avons 3,5 milliards en fonctionnement et en investissement, 3 milliards où nous avons, justement, prévu pour l'investissement et 2,1 milliards hors NRL – donc les 3 milliards c'est si nous rassemble tout.

Alors, moi je veux vous dire que oui – et je plaide, Madame la Présidente, comme mon collègue du Tampon – pour que des projets nouveaux sur toute la Réunion trouvent leur place et bien évidemment dans le Sud. Qu'il faille donner la vocation à la Région, je vous laisse répondre. Que la région à Pierrefonds et que la Région dise qu'elle ait sa part, il faut aussi que les uns et les autres nous disent aussi qu'avec le changement de paradigme, nous sachions aussi où nous partons.

Mais, quant à respecter nos engagements, moi je voulais vous dire. Au moment où nous terminons le travail sur les fiches actions, FEDER notamment, cette mobilisation du FEDER notamment dans le domaine économique, c'est ce que je maîtrise le mieux, et le tourisme par exemple, c'est que nous voulons que bonifier dans le but de rééquilibrer le territoire comme nous l'avons promis, de bonifier les aides par exemple pour des créateurs d'entreprises, des porteurs de projets et des créateurs de richesses

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

dans les microrégions des hauts, dans les microrégions de l'Est et dans la microrégion du Sud parce que nous pensons que c'est, en effet, conformes à ce qu'on avait dit. Et je pense que c'est dans ce sens que nous allons.

Alors, je l'ai dit, vous avez cité **François MITTERRAND** ici et maintenant. Il avait écrit, en 80, pour annoncer justement la politique qu'il allait mener s'il était vainqueur de **Monsieur Giscard D'ESTAING** et s'il était élu. Et fort heureusement qu'il a été élu parce que moi je le pense, comme beaucoup d'autres. Parce qu'il a apporté un certain nombre de choses à la France mais aussi aux Réunionnaises et aux Réunionnais et c'est à l'histoire aujourd'hui de dire ça.

Ce qui a choqué cependant, c'est que vous avez dit que c'est ici et maintenant qu'il faut rendre aux Réunionnais leur argent. Mais je croyais que vous aviez compris. Je croyais que vous aviez compris que c'est ce qu'on est en train de faire. Oui mais vous pouvez confirmer en sautant comme ça mais vous êtes là, **Monsieur MOREL** ; vous faites l'avocat du diable. Vous faites l'avocat du diable. C'est ça votre rôle ici. Et vous confirmez plein de choses que vos opposants, réunis, ne confirment pas avec vous. Parce que vous n'êtes pas dans le vrai. Vous êtes dans l'exagération.

Je l'ai dit tout à l'heure. Vous êtes simplement dans ce qui est dérisoire parce qu'excessif. Eh bien, moi, ce matin je vous réponds. On va donner aux Réunionnaises et aux Réunionnais ce qu'ils vont avoir. Mais nous leur dirons aussi tout à fait clairement que ce que nous réalisons, c'est qu'on va leur dire demain qui a pris véritablement l'argent *dan zot poche.* Parce que, par exemple, si on laisse faire les choses, ce serait dommage que demain, les Communes soient obligées d'augmenter la seule taxe qui leur reste – taxe sur le foncier bâti – pour pouvoir venir équilibrer parce qu'il manquera des fonds par ailleurs.

Donnons-nous rendez-vous pour l'avenir. Nous, en tout cas, on est au travail et on se promet de le faire.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Merci **Patrick LEBRETON.** Merci à tous nos collègues. Je salue vraiment votre contribution à ce débat mais je voudrais répondre aussi à Monsieur HOARAU Jacquet sur la RN3 comme tout le monde le sait, c'est une voie structurante en matière d'aménagement et en matière de mobilité. Ce projet doit être évoqué dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional et également des états généraux de la mobilité.

Sur Pierrefonds, nous partageons nous aussi, nous l'avions dit pendant cette campagne électorale, l'ambition de donner à cet aéroport ce rôle moteur du développement du Sud en complémentarité avec l'aéroport de Roland Garros. Croyez-le.

S'agissant des moyens d'y parvenir, c'est par exemple sur l'opportunité de l'allongement de la piste, cela mérite vraiment d'être expertisé en prenant en compte au moins 3 éléments, le premier élément c'est la question des contraintes environnementales et de la disponibilité des ressources en matériaux, vous le savez.

Deuxièmement, c'est le questionnement de la performance des nouveaux modèles d'avion, des avions qui seraient capables de faire du long courrier sur des pistes qui sont des pistes courtes. C'est le cas des vols en direction de Mayotte et Paris qui sont à partir de la piste de Dzaoudzi mais qui est moins longue que celle de Mayotte.

Il y a également le coût budgétaire. Vous pouvez être assurés, chers collègues, que nous traiterons ce dossier avec le sérieux qu'il mérite avec, comme seule préoccupation, l'intérêt général et l'aménagement équilibré du territoire, ce que vous appelez de vos vœux, la Région apportera sa contribution au développement de Pierrefonds, croyez-le.

Je voudrais aussi dire un mot à notre ami **Christian ANNETTE** concernant la question qu'il soulève. Soyez assuré aussi que nous agissons sur ce dossier avec un esprit vraiment de responsabilité et dans l'intérêt de la Collectivité régionale et cela, bien entendu, dans le respect des règles budgétaires avec la préoccupation de défendre au mieux les intérêts de la Région, les intérêts des Réunionnais.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Nous ne prendrons, **Monsieur ANNETTE**, aucune décision de manière à affaiblir la Région et à légitimer les montants extravagants et indécents réclamés par le Groupement. C'est cela que je voulais souligner. Je souligne aussi que nous sommes au travail, nous sommes à l'œuvre.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'adopter le Budget Primitif 2023. Le Budget Principal et 7 Budgets Annexes dont la répartition des autorisations de programmes, autorisations d'engagement et crédits de paiement est décrite par chapitres en Annexe n° 1 du rapport de présentation. Le vote est effectué au niveau du chapitre en section de Fonctionnement et en section d'Investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

Ce Budget Primitif pour l'exercice 2023 est équilibré en dépenses et recettes,

- **Budget Principal**
  - Mouvement réel : 1 008 926 000 €.
  - Mouvement budgétaire : 1 836 043 000 €.
- **Budget Annexe Transports :**
  - Mouvement réel : 37 511 855 €
  - Mouvement budgétaire : 37 511 855 €
- **Budget Annexe Énergie :**
  - Mouvement réel : 291 000 €
  - Mouvement budgétaire : 291 000 €
- **Budget Annexe des Musées :**
  - Mouvement réel : 346 100 €
  - Mouvement budgétaire : 6 278 100 €
- **Budget Annexe FEDER 14-20** :
  - Mouvement réel : 127 807 171 €
  - Mouvement budgétaire : 291 182 949 €
- **Budget Annexe POCT 14-20 :**
  - Mouvement réel : 3 950 000 €
  - Mouvement budgétaire : 8 285 200 €
- **Budget Annexe FEDER-FSE 21-27 :**
  - Mouvement réel : 201 386 689 €
  - Mouvement budgétaire : 201 386 689 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- **Budget Annexe Programme Opérationnel Européen :**
  - Mouvement réel : 8 893 208 €
  - Mouvement budgétaire : 8 893 208 €

⇒ D'ouvrir ou d'abonder au **Budget Principal 2023** un montant d'autorisation de programme :

- Section d'Investissement : 275 340 000 €

Ainsi qu'un montant d'autorisation d'engagement en

- Section Fonctionnement de : 304 444 000 €

⇒ D'ouvrir au **Budget Annexe FEDER-FSE 21-27** de l'exercice 2023, un montant d'autorisation de programme :

- Section d'Investissement : 1 064 804 693 €

Ainsi qu'un montant d'autorisation d'engagement en

- Section de Fonctionnement : 344 902 928 €

⇒ D'ouvrir au **Budget Annexe POCT 21-27** de l'exercice 2023, un montant d'autorisation de programme :

- Section d'Investissement : 11 318 629 €

Ainsi qu'un montant d'autorisation d'engagement en

- Section de Fonctionnement : 50 933 830 €

⇒ De donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes en 2023 conformément au règlement budgétaire et financier ;

⇒ D'autoriser la Présidente du Conseil régional à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour le Budget Principal ;

⇒ D'autoriser la Présidente du Conseil régional à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

⇒ De valider le maintien à l'identique de 2022 les taux de fiscalité régionale 2023 à l'exception d'une augmentation de la taxe des transports aériens et maritimes comme suit :

- Fiscalité 2023 :
  - Carte grise : 51 € par cheval vapeur
  - Taxe carburant - essence : 58,24 € par hectolitre
  - Taxe carburant - gazole : 36,13 € par hectolitre
  - Taxe sur le Rhum : 106,71 € par hectolitre
  - Octroi de mer régional : 2,5%
  - Taxe sur les transports aériens et maritimes : 4,57 € par passager

⇒ D'approuver la répartition du produit de la taxe spéciale sur la consommation de carburant par bénéficiaire, Région, Département, Communes, EPCI telle que décrite en Annexe 4 du rapport ;

⇒ D'approuver la répartition 2023 de la dotation globale pour le fonctionnement des établissements scolaires du second degré, lycées publics, calculée sur la base des effectifs lors de la rentrée 2022 et présentée en annexe n° 5 du rapport budgétaire ;

⇒ De prendre acte du linéaire des routes géré par les services de la Région Réunion au 1er janvier 2021, fixé à une longueur de 6520,84 kilomètres ; le détail de ce linéaire par section de route est décrit par arrêté n° SESR 2022-001-AP en date du 17 juin 2022 ;

⇒ D'autoriser le recours jusqu'au 31 décembre 2023 à des lignes de trésorerie pour un montant maximum de 100 millions d'euros ; délégation étant donnée à la Présidente du Conseil régional ;

⇒ D'autoriser le recours des billets de trésorerie pour un montant maximum de 300 millions d'euros, délégation étant donnée à la Présidente du Conseil régional ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame LOCAME-VAISSETTE – Monsieur MOREL + procuration de Madame COSTES – Monsieur VERGOZ – Madame CHANE TO + procuration de Madame RAMIN – Monsieur ANNETTE.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Voilà un budget qui est adopté. Merci.

Nous allons, sans plus tarder, passer à l'examen du 3ème point inscrit à l'Ordre du Jour. C'est le projet de Décision Modificative n° 3 au Budget de l'exercice 2022 – Budget Principal.

Ce projet de Décision Modificative n° 3 du Budget de l'exercice 2022 propose des inscriptions nouvelles en mouvements réels pour le Budget Principal.

Cette Décision Modificative n° 3 d'un montant de 600 mille euros, vise notamment à ajuster d'une part, les lignes de dépenses pour répondre à de nouveaux besoins et d'autre part, des recettes.

- Continuité Territoriale : 1 300 000 €
- Paiement des intérêts moratoires liés au chantier de la Nouvelle Route du Littoral : 8 000 000 €

Compte tenu des négociations en cours, il est proposé d'inscrire ces crédits de paiement en provision au titre de l'exercice 2022 ; la nouvelle maquette budgétaire vous est remise en séance.

- Travaux de réhabilitation des CFA et des lycées : 3 700 000 €
- Mise en jeu de la garantie d'emprunt contractée par la SEMATRA envers la Caisse des Dépôts et Consignations en 2020 : 15 320 000 €
- Révision des parts sociales de la Région au sein de la SPL MARAÏNA à la suite de la restructuration du capital social de ce satellite : 2 800 000 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

En recettes, des réajustements sont réalisés en fonction des notifications fiscales reçues et des encaissements constatés à ce jour.

- Programme opérationnel Aide à la Mobilité – Programme opérationnel 14-20 - 7 200 000 €
  - Recettes fiscales 5 000 000 €
- Révision du capital social MARAÏNA : 2 800 000 €

Il est proposé d'abonder le budget en Décision Modificative n° 3, uniquement en autorisations de programme et autorisations d'engagement afin de permettre d'engager les opérations sur les dispositifs REACT UE.

- En section d'Investissement – Autorisations de programmes : 22 887 797,88 €
- En section de Fonctionnement – Autorisations d'engagement : 15 300 012,30 €

Il n'y a pas d'inscriptions complémentaires en crédits de paiement pour cette Décision Modificative N° 3.

La maquette budgétaire réglementaire ajustée est mise à votre disposition en consultation et séance. Avant d'ouvrir les débats, j'invite le Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales à donner lecture de l'avis de la Commission. La parole est à **Wilfrid BERTILE**.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente. Vous avez dit l'essentiel. La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, réunie le 1er décembre 2022, donne un avis favorable au projet de Décision Modificative n° 3 (DM 3) du budget de l'exercice 2022 qui a été présenté le 1er décembre 2022 et cette Commission a complété lors de la séance du 8 décembre par des ajustements budgétaires nécessaires aux dernières opérations avant la clôture de l'exercice 2022. Les observations portent sur 2 types de documents :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- **S'agissant du Budget Principal** :

  Pour procéder au paiement des travaux de réhabilitation du CFA Léon LEGROS et du lycée Roches Maigres, des crédits de paiement ont été augmentés de 3,7 millions d'euros sur le chapitre 902.

  Le financement de cette inscription nouvelle est réalisé par un redéploiement des crédits en diminution de 0,9 million d'euros du chapitre 906 – « Action économique » et d'une diminution de 2,8 millions d'euros du chapitre 908 – « Transports ».

  - Aucune modification n'est apportée sur les autorisations de programme.

  Ce complément est ainsi équilibré par redéploiement de crédits de paiement en dépenses d'investissement ; ce qui ne modifie pas le montant global de ce projet de Décision Modificative n° 3 pour l'exercice 2022 qui s'élève à 600 000€ supplémentaires en mouvements réels.

  La nouvelle répartition de cette Décision Modificative n° 3 par chapitre budgétaire est présentée en annexe, de l'avis, Madame la Présidente a dit qu'on pouvait voir cette nouvelle maquette qui est à votre disposition.

  Le deuxième type de document c'est :

- **S'agissant du Budget Annexe FEDER 14-20 :**

  Il est proposé d'abonder une autorisation d'engagement d'un montant d'un peu plus de 15 millions d'euros et une autorisation de programme de 22 887 797,88 € à laquelle Madame la Présidente a fait allusion tout à l'heure, au titre du REACT UE.

  - Aucune modification n'est apportée sur les crédits de paiement 2022.

Voilà l'avis de notre Commission.

Madame Huguette BELLO :

Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur MOREL.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Juste une précision, je ne prendrai pas part au vote sur ce dossier 3. Sans remarques particulières.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Merci à vous. Je vous propose de passer au vote d'adopter le projet de Décision Modificative n° 3 pour l'exercice 2022 – Budget Principal qui est présenté dans le rapport joint en annexe et porte le budget 2022 à un montant après Décision Modificative n° 3 à 930 333 173,15 € en mouvement réel.

- D'approuver au Budget principal les ouvertures d'autorisations de programme en section d'Investissement d'un montant de 5 420 000 € et les ouvertures des autorisations d'engagement en section de Fonctionnement d'un montant de 4 100 000 €.
  La répartition de ces autorisations par chapitre est décrite dans le rapport budgétaire.
- D'approuver au Budget FEDER 2014-2022, les ouvertures d'autorisations de programme en section d'Investissement d'un montant de 22 887 797,88 € au chapitre 900-5 et les ouvertures des autorisations d'engagement en section de Fonctionnement d'un montant de 15 millions au chapitre 930-5.
- De donner délégation à sa Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes conformément au règlement budgétaire et financier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame LOCAME-VAISSETTE – Monsieur VERGOZ – Madame CHANE TO + procuration de Madame RAMIN.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Je vous remercie. Nous passons maintenant à l'examen du rapport relatif au Budget de la Région 2022 Admission en non-valeur portant sur des titres de recettes. Il s'agit des admissions.

En non-valeur de titres de recettes présenté par le comptable public de la Région pour un montant total de 1 126 478,08 € ; ces demandes d'admission en non-valeur présentées par le Payeur régional portent sur 29 titres émis entre 2015 et 2021 et qui concernent pour l'essentiel :

- Des cotisations et des frais d'inscriptions au Conservatoire à Rayonnement Régional ;
- De remboursements de trop-perçus sur subventions ;
- De dégradations de la voirie ;
- Des redevances d'occupation.

Avant d'ouvrir les débats, j'invite **Monsieur LEBRETON** à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales qui s'est réunie le 8 décembre dernier a donné un avis favorable Madame la Présidente et chers collègues.

Madame Huguette BELLO :

Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **M. VERGOZ.**

Monsieur Michel VERGOZ :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Juste pour vous faire remarquer. Vous avez dit 1 milliard…pardonnez-moi, c'est 1 million.

Madame Huguette BELLO :

C'est bien 1 126 478,08 € ; sinon ça ferait beaucoup … Je vous propose de passer au vote, d'admettre en non-valeur, à la demande du comptable public 29 titres de recettes émis de 2015 à 2021 pour un montant total de 1 126 478,08 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Nous allons examiner à présent le ***rapport relatif au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation***.

Conformément à l'article L 4251-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi renforce la compétence économique de la Région puisqu'elle lui confère le rôle de Collectivité Territoriale responsable sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. Ces orientations sont retranscrites dans ce Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation dont la stratégie se décline en 6 grandes priorités ; on pourrait plus simplement dire la Nouvelle Économie :

1- Pour une économie réunionnaise dynamique ;
2- Vers une économie réunionnaise à visage humain ;
3- Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire ;
4- Pour une économie réunionnaise plus compétitive ;
5- Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons ;
6- Coordonner l'action publique économique.

Ces 6 orientations dessinent ce que nous appelons la Nouvelle Économie ; en vous proposant d'adopter la révision du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation, nous partageons avec vous la conviction que face aux mutations et aux nouveaux défis auxquels La Réunion est confrontée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Nous devons nous adapter et ouvrir de nouveaux horizons. Nous devons trouver les voies de développement pour une petite économie insulaire en favorisant les atouts découlant de sa triple appartenance à la France, à l'Europe et à l'Océan Indien dans un environnement géoéconomique en pleine évolution.

Avant de donner la parole à **Patrick LEBRETON** pour une présentation de ce nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation, je voudrais vous faire part de quelques ajustements de forme et de style du document de la Nouvelle Économie qui vous a été transmis.

2 modifications sont à signaler. Elles émanent notamment des suites de la présentation du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation en Commission sectorielle et dans le cadre de la récente CTAP du 2 décembre.

Il s'agit de 2 modifications suivantes :

- La première priorité du SRDEII a été reformulée ; l'ambition formulée auparavant « Consolider le tissu économique de La Réunion pour une économie réunionnaise dynamique » devient « Transformer le tissu économique de La Réunion pour une économie réunionnaise dynamique » ; le verbe « Transformer » nous semble en effet plus fort et plus dynamique que le terme « Consolider ».
- Nous avons en second lieu précisé explicitement, et à la demande de celui-ci, que le Département figure dans le comité de pilotage.

Monsieur LEBRETON, vous avez la parole.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Il appartient aujourd'hui, en tant que Vice-Président Délégué à l'Économie de vous présenter un document stratégique essentiel pour La Réunion : le **Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de l'Internationalisation**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Comme je le disais tout à l'heure, face aux crises successives qui ont touché de plein fouet notre économie, il nous a fallu engager un travail de fond pour la relancer.

Ainsi, nous avons considéré comme étant nécessaire de réviser le **Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de l'Internationalisation – SRDEII.**

En effet, le schéma de 2016 était devenu obsolète du fait des crises successives : les Gilets Jaunes, la pandémie COVID comme je vous l'ai dit. Et ce sont des crises qui ont eu des impacts économiques sans précédent sur notre territoire, les changements profonds que connait l'économie.

Par ailleurs, l'économie de notre île rencontre aussi d'importantes mutations sous l'effet, notamment, de la digitalisation de notre économie, du changement de modèle énergétique et de la transition démographique qui s'amorce.

Par conséquent, il nous faut repenser notre vision du développement du territoire afin d'aider notre tissu économique à mieux affronter ces bouleversements. Aussi, il me semble important, pour bien comprendre notre démarche, de vous expliquer ce qui était un peu l'état d'esprit dans le cadre de ce processus de révision.

Ce document est tout d'abord l'aboutissement d'un an et demi de travail de réflexion et de concertation. La révision du SRDEII est l'occasion d'afficher le cap que nous voulons pour La Réunion d'ici 2030 et de construire ce que nous appelons – Madame la Présidente le disait à l'instant – la Nouvelle Économie.

Notre majorité régionale a donc décidé dans le cadre défini dans la loi NOTre du 7 août 2015 de réviser son **Schéma Régional de Développement Économique de l'Innovation et de l'Internationalisation.** Et pour ce faire, nous avons mené une large concertation des acteurs locaux mais aussi des Réunionnaises et des Réunionnais jeunes et moins jeunes sur leurs craintes et leurs attentes.

Plusieurs centaines de contributions nous sont parvenues ; des réunions de travail et comités de pilotage auxquels ont été associés l'État, les Établissements Publics de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Coopération Intercommunale, les Chambres Consulaires ou encore les Conseils consultatifs ont permis de nourrir des réflexions et d'élaborer des priorités et des actions.

Cette large concertation a conclu à la nécessité d'un changement du modèle économique qui prévalait jusqu'alors.

Ainsi, un nouveau **Schéma Régional de Développement Économique** était façonné. Il a été présenté lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique – la CTAP le 2 décembre dernier, en présence notamment de Monsieur le préfet, de Monsieur le Président du Conseil Départemental, des représentants des EPCI et Chambres consulaires qui ont unanimement exprimé leur satisfaction quant à la qualité des travaux menés.

Penser le temps long en matière de développement économique de façon concertée avec les acteurs du territoire pour déterminer les priorités est un exercice particulièrement délicat et difficile. Ce document est autre chose qu'un simple catalogue d'intention comme on pouvait reprocher au précédent Schéma de l'être.

S'il est évidemment essentiel d'écouter et d'agir vite en réponse aux crises qui menacent nos équilibres économiques, le temps de la Collectivité régionale doit rester celui d'un temps suffisamment long. Ce document a été conçu avec et pour les Réunionnaises et les Réunionnais. Il contient des propositions claires et des mesures concrètes visant à soutenir notre économie.

Ce nouveau SRDEII s'inscrit dans une nouvelle approche du développement économique pour aller vers la Nouvelle Économie. Ce travail nous a permis de déterminer 6 priorités sur lesquelles nous devons agir :

- Le premier axe prioritaire vise à transformer le tissu économique de La Réunion pour une économie réunionnaise dynamique ;
  Sur ce point précis, nous faisons valoir – et nous ne voulons pas que ce soit un vœu pieu – mais bien évidemment un objectif ambitieux, difficile – il faut que *soleil y lève pou tout le monde* ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Autrement dit, les aides régionales doivent bénéficier à l'ensemble des entreprises réunionnaises, en particulier les TPE et PME.

- Le deuxième axe s'attache à la construction d'une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et plus équitable.

- Le troisième consiste à soutenir les filières d'excellence répondant aux besoins du territoire.

- Le quatrième axe de notre SRDEII prévoit le rapprochement des mondes de la recherche et de l'entreprise pour faciliter les innovations en faveur d'une économie réunionnaise plus compétitive.

- Le 5ème axe a pour ambition d'ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons pour une insertion internationale réussie.

- Le 6ème axe porte sur une meilleure coordination de l'action publique économique pour une croissance économique équilibrée au plus près des territoires.

La révision du SRDEII est également l'occasion de repenser la gouvernance économique de l'action publique autour de principes directeurs. Une gouvernance lisible et resserrée autour de l'instance du suivi du schéma via notamment le comité de pilotage qui associerait l'État, le Conseil Départemental, les EPCI, les Conseils consultatifs et les Chambres consulaires et un suivi et une animation dans la durée du schéma interactive et agile avec la mise en place d'une équipe projet qui constitue un point important pour affronter les défis de demain, les institutions publiques, les ménages et les entreprises doivent apprendre à travailler ensemble.

Loin d'être un exercice purement réglementaire, cette révision est l'occasion de lancer un appel à la responsabilité collective pour coconstruire une nouvelle gouvernance publique de l'action économique au service de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention et je laisse le soin aux services de vous détailler notre démarche ainsi que les actions prioritaires de ce schéma.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patrick LEBRETON**. Je donne la parole à **Séverine NIRLO** et à **Hanifah LOCATE** qui, ensemble, vont nous présenter ce schéma.

Madame Séverine NIRLO :

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, nous allons effectivement vous faire un point sur la démarche de révision de cette stratégie avant de vous présenter les priorités stratégiques du nouveau SRDEII.

Comme le rappelait **Monsieur LEBRETON,** c'est la loi NOTRe en fait du 7 août 2015 qui porte la responsabilité des Régions en matière de développement économique, ce qui n'était pas le cas jusque-là et qui, effectivement, dispose l'obligation pour les Régions de voter un Schéma de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation.

Le premier schéma a été adopté en Assemblée plénière régionale en décembre 2016 et approuvé par le préfet en mars 2017. Lors du renouvellement du Conseil régional en 2021, la nouvelle mandature a souhaité réviser complètement cette stratégie par une délibération de la Commission permanente en novembre 2021.

Donc, pourquoi cette révision du SRDEII intervient dans un temps effectivement important. D'abord, effectivement parce que nous avons dû subir certaines crises à La Réunion. D'abord, les Gilets Jaunes. Puis, effectivement les crises liées à la crise sanitaire et tout dernièrement, la crise ukrainienne. Donc, tous ces phénomènes sont venus impacter l'économie réunionnaise et vous le verrez tout à l'heure, La Réunion a fait preuve d'agilité face à ces crises.

Intégrer l'évolution d'environnement géoéconomique qui a positionné effectivement les intérêts dans la zone indopacifique, ce qui nous positionne dans une stratégie d'une plus grande importance pour La Réunion dans la zone en son environnement régional de proximité et ensuite, effectivement, le Conseil régional a voulu mettre les

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

transformations sociales au cœur de cette nouvelle réflexion – par la même de pouvoir affirmer une vision du territoire à 2030 ; c'est le cap qui a été fixé pour la Nouvelle Économie.

Donc, comment effectivement cette révision s'est opérée ? D'abord, nous avons tenu en 2021 un certain nombre de séminaires associant les élus de la Région et les administratifs pour pouvoir revisiter les orientations stratégiques à venir.

Nous avons ensuite lancé une instance à maîtrise d'ouvrage qui nous a accompagné notamment dans le cadre de l'animation et du cadrage des travaux de concertation. Les travaux se sont déroulés du mois d'août jusqu'au mois d'octobre et on y reviendra tout à l'heure puisqu'on aura l'occasion de faire un bilan de cette concertation.

Donc, un comité de pilotage en novembre a permis de partager les éléments de diagnostic de cette stratégie et ensuite, nous avons tenu, le 2 décembre dernier, une Conférence Territoriale de l'Action Publique en présence du préfet, du Président du Département et des Présidents des EPCI pour pouvoir partager les axes prioritaires de la stratégie en matière de développement économique.

Quelques éléments de bilan de cette concertation ; une concertation que la Président de la Région et les élus régionaux ont souhaité la plus élargie possible puisque nous avons tenu des ateliers thématiques avec les acteurs économiques et institutionnels. Il y a eu également des ateliers en présence de jeunes du lycée de Bellepierre en prépa École de Commerce, de l'IAE mais également des jeunes qui sont en parcours à l'École de la Deuxième Chance, auprès des citoyens avec la mise en ligne sur notre site d'un questionnaire.

Donc, cette concertation a pu associer 400 participants aux ateliers thématiques. 455 contributions ont été reçues sur le site de la Région et nous avons pu effectivement entendre et écouter, de manière active, 90 jeunes.

Un petit focus sur cette restitution des ateliers avec les jeunes. Ce sont des jeunes qui sont très tournés vers les questions de mobilité, donc du transport. Et pour certains, effectivement, qui sont soucieux de pouvoir développer des compétences, partir en

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

mobilité, mais la Région aura à créer les conditions de retour pour ces jeunes Réunionnais.

Quelques enseignements issus du diagnostic – une trajectoire de développement économique à La Réunion qui est façonnée par l'action publique puisqu'il y a des investissements importants au niveau du territoire mais également un esprit d'entreprendre très dynamique.

Donc, vous voyez, sur la courbe nous avons une évolution du taux de croissance du PIB – donc, en rouge c'est La Réunion et en vert, c'est la France. Donc, vous voyez que nous suivons la courbe mais parfois nous sommes effectivement en hauteur par rapport à la courbe nationale, il faut savoir qu'à l'issu de la crise sanitaire, La Réunion a mieux rebondi qu'au niveau national puisqu'au niveau du PIB, on a +6,7% constaté et la moyenne nationale est à 4%.

Donc, nous avons également des atouts notamment au regard de la dynamique de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation avec un cycle tronc sur notre territoire, des infrastructures d'envergure – donc, la Route des Tamarins, le CHU. Il faut savoir que le CHU Réunion est placé parmi les meilleurs au niveau national pour 15 spécialités et des secteurs économiques socles : la construction, le Bâti-Tropical et vous le verrez, des secteurs en devenir. Donc, des filières émergentes qu'il s'agira d'accompagner.

Donc, les défis structurels aujourd'hui auxquels nous faisons face sont des vecteurs d'opportunité pour La Réunion. Un défi démographique. L'INSEE annonce effectivement le million d'habitat à l'horizon 2044. Un vrai sujet – **Madame NABENESA** en parlait tout à l'heure – de l'insertion et de formation professionnelle de nos jeunes puisqu'il y a encore ¼ des jeunes Réunionnais qui ne sont, ni en formation, ni en emploi.

Donc, c'est un sujet de préoccupation mais nous avons effectivement des outils pour pouvoir répondre à ce développement de compétences chez les jeunes ; des inégalités sociales territoriales économiques – effectivement la Présidente l'a rappelé tout à l'heure – un défi géographique puisque nous sommes la Région

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Ultrapériphérique de l'Europe la plus éloignée – 10 000 kilomètres de l'hexagone et pour ce faire, nous devons effectivement développer une véritable stratégie pour sécuriser notre connectivité maritime, aérienne et numérique.

Un sujet au niveau **environnemental et énergétique** dont **Monsieur CHABRIAT** a rappelé tout à l'heure – de gros enjeux sur ce volet-là.

Donc, des phénomènes exogènes qui sont révélateurs de l'agilité du territoire – je parlais des crises tout à l'heure et effectivement des effets de rebond de l'économie réunionnaise et des enjeux climatiques aussi qu'il s'agit de maîtriser puisqu'on parlera tout à l'heure des filières prioritaires dont celles du Bâti-Tropical. Aujourd'hui La Réunion a de vrais atouts et peut développer une ingénierie à l'international, notamment dans ses liens avec l'Afrique.

Donc, d'où la nécessité d'une nouvelle économie pour accompagner les entreprises dans une nouvelle dynamique de croissance – on l'a rappelé tout à l'heure ; il y a une vraie dynamique en matière de création d'entreprises. Juste pour illustrer cet élément, en 2021 il y a eu + 20% de créations d'entreprises à La Réunion.

Dans **les investissements** pour innover, parce qu'on le verra tout à l'heure, il y a peu d'investissement aujourd'hui qui sont réalisés par les entreprises sur la recherche et l'innovation et l'enjeu pour nous, bien entendu, c'est de répondre à cette préoccupation-là.

Sur le positionnement **au niveau local et international, Monsieur PLANTE** nous l'a rappelé tout à l'heure, il y a de gros enjeux avec, effectivement, toute la stratégie autour du développement des entreprises à l'export.

Et enfin, dans les **transitions écologiques**, énergétiques et numériques, nous allons être le premier ou second territoire qui sera totalement fibré à l'horizon 2023.

Donc, je vous propose de passer aux priorités stratégiques qu'**Hanifah LOCATE** va vous présenter.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Hanifah LOCATE :

Donc, partant de ce constat sur les atouts, mais en même temps sur les défis auxquels il faut répondre, on a élaboré ce plan collectivement autour de 6 grandes priorités stratégiques pour le territoire, qui sont elles-mêmes déclinées en 18 objectifs, eux-mêmes déclinés en autant de mesures et de projets structurants. Je ne vais pas m'attarder sur chacune mais on va regarder chacune des priorités en tout cas dans son ensemble, dans sa globalité.

La première priorité stratégique, elle cible vraiment la politique d'accompagnement des entreprises, en particulier des plus petites entreprises qui constituent le vivier important de La Réunion. Il s'agit en fait d'accompagner l'entreprenariat à la fois dans sa démarche entrepreneuriale depuis la création jusqu'à la transmission en mettant à disposition des entreprises des outils et des dispositifs d'aides.

Sur les outils et les dispositifs d'aides, il y a bien sûr les aides qui vont être déployées dans le cadre des programmes européens où on va bonifier effectivement, comme cela a été précisé par Monsieur le Vice-Président pour les entreprises des hauts et des territoires ruraux, de l'Est, etc… parce qu'il y a une notion de rééquilibrage. Il y a aussi tout un accompagnement non financier à mettre en place parce qu'il ne s'agit pas seulement de mettre en place un dispositif mais de s'assurer que les entreprises puissent accéder à ces dispositifs à travers aussi une bonne cartographie pour qu'on puisse identifier les besoins selon les secteurs.

Il y a aussi d'autres leviers que ceux des politiques publiques classiques qu'on entend ; il y aussi le levier privé parce qu'il s'agit de mettre en place des fonds d'investissements stratégiques dans lesquels les Réunionnais peuvent investir aussi, dans les entreprises et mettre leurs moyens aussi dans ces entreprises, localement.

Il y a aussi le levier de la Commande publique. Il ne faut pas oublier – ça fait un lien aussi avec la présentation qui a été faite sur le Budget Primitif et les moyens importants qui sont déployés sur l'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Et enfin, je n'y reviens pas, également bien sûr l'octroi de mer qui est aussi un élément de soutien de la production locale.

En fait, à toute cette stratégie sur les entreprises, il faut quand même ajouter une dimension nouvelle qui est très importante et qui est marqueur également de cette nouvelle économie, c'est un visage humain de cette nouvelle économie. Parce que cette nouvelle économie est constituée d'hommes et de femmes qui travaillent, qui se déplacent, qui doivent faire garder leurs enfants, qui doivent aussi faire leurs courses. Et ces problématiques du quotidien agissent aussi sur le climat économique – donc, il faut déjà traiter de la question du pouvoir d'achat, qui est une question importante ; comme ça a été souligné la Région bien que ce ne soit pas sa seule compétence – enfin, on est nombreux à agir dans ce sujet aux côtés des autres Collectivités et de l'État aussi mais nous faisons notre part sur les politiques en matière de pouvoir d'achat avec la bouteille de gaz, avec la gratuité des transports aussi qui vont permettre aux personnes de se déplacer et de travailler.

Il y a aussi un volet Économie Sociale et Solidaire qu'il faut déployer de façon plus large. À La Réunion, on a des gisements de ressources, de matières parce qu'en fait, l'économie classique ne peut pas encore investir ces champs qui ne sont suffisamment rentables ; mais dans l'ESS, on a un positionnement de la valeur, de la création et du partage de valeurs qui permet d'investiguer ces sujets et de construire des filières d'avenir sur les déchets, sur le recyclage. Donc, il faut pouvoir se saisir de ces opportunités offertes par l'ESS.

Sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, on a là encore une marge de progression et la nouvelle économie propose qu'on soit plus ambitieux en matière d'entreprenariat féminin et aussi dans les organisations pour qu'il y ait plus d'incitativité dans les aides qu'on va mettre en place pour que les entreprises, cette fois-ci, soient bien encouragées à mettre en place ce qu'il faut. Et également les crèches d'entreprises qui sont un élément important pour aider les femmes à accéder aux emplois.

On a aussi tout un travail sur l'accompagnement du tissu économique à travers les circuits courts ; toute la production locale aussi qui permet aux citoyens de s'alimenter,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

de faire leurs courses et donc, d'être plus efficients dans leurs démarches économiques.

Sur la priorité 3, on a une priorité qui concerne les filières stratégiques. Nous y reviendrons. Mais il s'agit de dire que ces filières, elles sont essentielles aux défis de demain et elles sont positionnées sur des sujets où l'on vise l'autonomie. Et pour atteindre cette autonomie, il faut s'y préparer à travers nos filières qui sont des chaînes de valeur sur les énergies renouvelables, sur le Bâti-Tropical, sur l'alimentaire, sur l'économie bleue. On construit cette cartographie qui nous permet de viser sur les secteurs qui doivent permettre à La Réunion d'être mieux armée.

Sur la priorité 4, on a dit dans le diagnostic qu'on a quand même un atout important. On a un système de recherche et d'innovation qui sont bien structurés tous les deux à La Réunion. On a des infrastructures de recherche, on a des laboratoires dans une université, on a des organismes de recherche, on a aussi des structures d'accompagnement de l'innovation.

Donc, les forces sont là. Pour autant, on a quand même un handicap en plus que les autres Régions qui ont la même difficulté de rapprochement des deux mondes de la recherche et de l'innovation. C'est qu'on a un tissu entrepreneurial qui est encore plus fragmenté que dans les autres régions.

C'est compliqué de dire à une TPE qu'il faut recruter un docteur. Et pourtant il faut pouvoir aussi convaincre les entreprises des opportunités ouvertes par l'innovation. Donc, c'est le défi de cette priorité là et ça fait écho à la S3 et S5 adoptés par la Commission Permanente récemment. C'est de vraiment aussi faire en sorte que cet écosystème et cette gouvernance puissent apporter des réponses plus concrètes aux entreprises qui veulent innover. Et donc demain aussi, être plus compétitif.

Nous sommes dans un environnement géographique entouré de pays avec lesquels nous ne rivaliserons pas sur les coûts et donc du coup, il s'agit vraiment de se différencier par l'innovation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Sur la priorité 5, on s'ouvre à de nouveaux horizons qui est un objectif phare de cette mandature, à la fois sur le volet désenclavement – parce que les infrastructures sont un élément important – on ne peut pas s'ouvrir sans avoir un port, un aéroport et aussi des zones autour de ces infrastructures qui sont au service des entreprises qui vont pouvoir s'ouvrir. Il y a aussi un sujet d'attractivité comme cela avait été énoncé. Donc, on travaillera sur ce projet de marque territoriale qui va permettre à La Réunion d'être mieux connue et de mieux rayonner.

Sur la priorité 6, on en revient à l'essence même de ce Schéma, de cette nouvelle économie qui est celui d'une meilleure coordination des politiques publiques. Oui, il y a une responsabilité économique de la Région mais il y a des interventions économiques multiples et il faut pouvoir mieux se coordonner. Il faut qu'on arrive à être plus performants tout le monde public sur nos interventions. Pour ça, il faut qu'on mette en place aussi une gouvernance lisible dans laquelle chacun est très clair sur ce qu'il fait et aussi pouvoir s'engager sur une gouvernance. Mais ça sera détaillé ; on y reviendra.

Et enfin, un autre volet important qui est celui du foncier économique. Sur ce sujet, on est vraiment tenus de pouvoir se concerter et d'avoir une vision régionale complémentaire de celle des visions infrarégionales des EPCI, mais avoir une vision d'ensemble de rééquilibrage des territoires.

Sur les filières, on a 6 filières qui ont hérité des travaux précédents ; là on est sur une continuité parce qu'on est sur un temps long aussi. Quand on travaille sur des filières, on ne peut pas déconstruire les choses ; donc, il y a eu un travail qui a été fait avec les élus pour relégitimer aussi ces filières et reprioriser par rapport aux nouveaux objectifs de la mandature – sur l'agroalimentaire, le numérique, le Bâti-Tropical, les énergies renouvelables, l'économie bleue et le tourisme.

En revanche, ce qu'il faut aussi qu'on ne loupe pas, c'est le coche des nouvelles filières qui vont permettre de répondre aussi aux défis. Il y a notamment cette filière d'économie du care, des services, des soutiens à la personne parce qu'il y a des personnes dépendantes mais il y a aussi une population senior pas forcément dépendante mais demandeuse de services qui peut demain créer aussi des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

entreprises ; la filière aéronautique drone et bien sûr les industries culturelles et créatives avec une filière audiovisuelle qui est déjà bien dynamique et qu'il faut pouvoir accompagner sur le futur.

Madame Séverine NIRLO :

Un petit point sur la prochaine gouvernance. Pour le SRDEII nouvelle génération, il s'agira d'avoir une gouvernance lisible et resserrée. Nous allons créer une équipe projet au niveau de la Région qui associera également les Conseils consultatifs de manière à animer ce SRDEII. En termes d'instance, il y aura bien sûr un comité de pilotage qui rassemble la Région, les EPCI, l'État, le Département et les Chambres consulaires puisqu'il va s'agir, pour la Région, de contractualiser avec les Chambres consulaires dès 2023. Des groupes de travail thématiques puisque nous avons l'obligation dans le cadre de la loi NOTRe, notamment sur l'innovation et l'internationalisation, le financement des entreprises.

Tout cela nous amènera à effectivement faire des points d'étape en Conférence Territoriale de l'Action Publique et de la même manière que l'évoquait **Hanifah LOCATE**, nous poursuivrons les travaux de comités de filières à venir, au premier trimestre 2023, deux contrats qui pourront être signés sur le Bâti-Tropical et les énergies renouvelables et nous engagerons les travaux sur les filières émergentes.

Une conférence économique régionale annuelle qui sera effectivement le lieu de la valorisation des atouts de La Réunion et qui concourra aussi à l'attractivité de notre territoire, y compris à l'international.

Nous vous remercions de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci beaucoup ; merci à vous qui avez exposé, qui avez tant travaillé pour avoir exposé brillamment la question. Et je pense que ça répond aussi aux inquiétudes qui ont été formulées, notamment par l'opposition. La nouvelle économie va transformer notre territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Je donne la parole à **Patrick LEBRETON** pour l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Madame la Présidente, vous vous en doutez. La Commission Développement Économique et Innovation qui s'est réunie le 1er décembre dernier, a émis un avis favorable sur le SRDEII qui repose sur 6 grandes priorités ; ça vient d'être rappelé et détaillé.

1- **Consolider le tissu économique de La Réunion pour une économie réunionnaise dynamique**

L'axe est dédié à la consolidation de l'effort productif du tissu économique de La Réunion et la structuration du parcours de l'entrepreneur.

2- **Vers une économie réunionnaise plus coopérative, inclusive et équitable**

Les actions et projet de cette priorité visent à favoriser une économie plus humaine et à développer l'ESS pour répondre aux enjeux sociaux, écologiques et démographiques de la décennie 2030.

3- **Soutenir les filières en répondant aux ambitions du territoire**

Ce chapitre s'articulera autour des mesures d'accompagnement des filières prioritaires mais aussi les investissements dans nos secteurs d'avenir.

4- **Rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations : pour une économie réunionnaise plus compétitive.**

Cette priorité porte l'ambition de rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise et de faciliter les innovations qui sont essentielles à la compétitivité de notre tissu économique.

5- **Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie**

Il s'agit d'ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons en favorisant son attractivité et en créant les conditions de son désenclavement.

6- **Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires**

Ce chapitre vise à coordonner l'action publique économique, qui est une condition essentielle à leur efficacité mais aussi à favoriser un meilleur équilibre du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

La Commission propose de légères modifications :

- La Commission souhaite que la première priorité « Consolider le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique » soit reformulée de la façon suivante : « **Transformer** le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique.

- Par ailleurs, au sein de la priorité cinq qui concerne l'international, la Commission souhaite que le troisième objectif « Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises à l'export, levier de développement » soit reformulé comme suit : « Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises, levier de développement », c'est-à-dire en supprimant la mention « à l'export ». C'est bien ça, mon cher **Pascal PLANTE**.

Enfin, la Commission souligne l'enjeu de l'optimisation de la commande publique qui constitue un levier essentiel de soutien des entreprises.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Patrick LEBRETON**. Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Bon, *zot y veut pas prendre la parole*. Je fais voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame LOCAME-VAISSETTE – Monsieur MOREL + procuration de Madame COSTES - Madame CHANE TO + procuration de Madame RAMIN.

Madame Huguette BELLO :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Très bien. Nous passons maintenant à l'examen du **Rapport n° 6 relatif à la création de l'Agence d'Innovation de La Réunion et désignation des représentants élus de la Région**.

Notre projet de mandature consacre une part importante à la recherche et à l'innovation. En matière d'innovation, nos orientations sont bien identifiées.

- Accélérer la transition du territoire vers une société de la connaissance ;
- Développer une innovation responsable ;
- Une structuration cohérente et collégiale de l'écosystème de l'innovation
- Le rapprochement de l'innovation et de la recherche des entreprises et des chercheurs.
- Une plus grande implication des entreprises locales et le développement plus large de la culture et de l'innovation ;
- L'internationalisation de l'activité d'innovation à La Réunion par l'intégration dans les réseaux européens de la recherche et l'appui sur la diaspora réunionnaise, notamment le choix de thématique de spécialisation.

Je donne la parole à **Maya CESARI**.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. Je vais essayer de faire court et de ne pas répéter ce que vous avez très bien dit.

La mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente S3 que nous appelons S5, c'est-à-dire la stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable nécessite le déploiement d'une gouvernance inclusive et d'une bonne coordination de nos efforts de recherche et d'innovation.

Annoncé dans l'axe 2 du projet de mandature 2021-2028, l'Agence d'Innovation de La Réunion que nous vous présentons aujourd'hui, aidera à opérer cette transformation et à respecter la condition favorisante fixée par la Commission Européenne. La Collectivité a mené, depuis plusieurs mois, des travaux qui ont permis de retenir la forme associative pour cette future agence avec une perspective d'évolution possible vers un Groupement d'Intérêt Public par exemple.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

C'est dans ces conditions que les statuts de l'association de l'Agence d'Innovation de La Réunion sont présentés à l'Assemblée plénière pour approbation et qui lui sera demandé de désigner les élus de la Région amenés à siéger au sein de cette structure.

Plus particulièrement, l'agence a pour mission de réaliser des actions de conseil et d'analyses stratégiques et de prospectives, notamment pour appuyer les actions du Comité régional d'Innovation dont nous avons ouvert le pilotage aux intercommunalités selon votre volonté, Madame la Présidente.

Cette agence aura pour but

- de participer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie liée à l'innovation sur la base du partenariat entre la Région, l'État, le Département et les EPCI,
- d'une mobilisation des acteurs de l'écosystème et d'une volonté de déployer une politique ambitieuse de visibilité à l'international et d'insertion dans les réseaux européens de la recherche
- de contribuer au développement d'une innovation responsable dans toute sa dimension
    - innovation technique et scientifique
    - innovation sociale et sociétale
    - innovation territoriale
    - innovation des entreprises.

  reposant sur l'éthique, la durabilité environnementale, la pertinence sociale et sociétale, la frugalité en vue notamment d'apporter des actions au grand défi du territoire et de développer de nouveaux gisements d'activités et d'emplois en cohérence avec le grand objectif de la nouvelle économie.
- De suivre et animer les plans d'actions développés au niveau régional tels que la S5
- D'accompagner les acteurs publics et privés locaux dans leurs démarches de recherche et d'innovation, bien notamment la valorisation des actifs de la recherche, l'accompagnement et le développement en réponse aux appels à projets et aux appels à manifestations d'intérêts nationaux ou internationaux, le développement et l'innovation territoriale, l'accompagnement et la recherche de fonds privés dédiés à l'innovation

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Afin de s'assurer de la meilleure représentativité du territoire, il est proposé de constituer 3 collèges de membres répartis comme suit :

- Le collège des institutionnels publics qui comprendra la Région, le Département et les intercommunalités ; l'État étant invité permanent ;
- Le collège des acteurs socioprofessionnels ;
- Le collège des acteurs de l'innovation.

Les statuts de l'association précisent également le fonctionnement de la gouvernance de cette agence basée sur une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration contenant un président, un trésorier et un Conseil scientifique. La présidence de l'agence devra être assurée de droit par un représentant de la Région Réunion. Nous attendons l'avis de la Commission sur cette proposition.

Madame Huguette BELLO :
Avis de la Commission. **Pascal PLANTE**.

Monsieur Pascal PLANTE :
Madame la Présidente, la Commission Développement Économique et Innovation réunie le 1er décembre 2022 se prononce favorablement sur la création de l'Agence d'Innovation de La Réunion. Les élus de la Commission émettent également un avis favorable sur le projet de statuts de l'association et valide les propositions suivantes de modifications présentées en séance :

- Page 6, article 6.3 concernant les réunions de l'Assemblée Générale, ajout de « *et, plus particulièrement, des représentants de l'État et/ou des membres du Conseil Scientifique visé à l'article 10.* » ;

- Page 9, article 7.1 : remplacement de « *un représentant du Département* » *par* « *du représentant du Département* » ; idem pour la ligne suivante concernant le représentant de chaque EPCI ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

- Page 13, article 10 concernant le Conseil Scientifique, ajout de la phrase : « *En tant que de besoin, le Conseil d'Administration précise les attributions et les règles de fonctionnement du Conseil Scientifique* »
- Et enfin, quelques corrections minimes de forme.

La Commission prend également note du principe de désignation des élus de la Région amenés à siéger au sein de l'association par l'Assemblée plénière.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur PLANTE**. Nous pouvons dès à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? S'il n'y a pas de prise de parole, nous allons, avant de passer au vote, mettre en place les désignations.

Moi, j'ai reçu les candidatures suivantes :

- En tant que titulaires

  La Présidente, c'est **Maya CESARI** qui sera la Présidente de cette Agence de l'Innovation, **Pascal PLANTE, Jean-Pierre CHABRIAT, Normane OMARJEE,** tout en vous disant que siègent au Conseil d'Administration **Maya CESARI, Pascal PLANTE, Jean-Pierre CHABRIAT**.

Je vous propose d'approuver les statuts de l'association de l'Agence d'Innovation de La Réunion et de désigner ces élus qui ont été cités à appeler à siéger au sein de cette association. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

…On regrette on a reçu trop tard votre demande. Sinon on l'aurait fait. **Madame LOCATE**, vous savez parfaitement que nous on souhaite que tout le monde participe. Nous sommes tous sur cette même terre – 2512 km_2 – donc vous voyez bien qu'on l'aurait fait. Et donc, ce dossier est adopté.

Nous passons maintenant au **Rapport relatif à la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île de La Réunion** ; l'approbation des statuts de l'Établissement Public de Coopération Environnementale, l'Agence Régionale de la

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Biodiversité de l'Île de La Réunion il s'agit d'approuver les statuts de l'établissement public de coopérative environnementale et je cite Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île de La Réunion et la contribution financière de la Région en tant que membre fondateur de cette agence à hauteur de 300 000 € annuel en section de Fonctionnement à partir de 2023. Je donne la parole à **Madame BAREIGTS** qui est déléguée à la biodiversité – *cause à ou*.

Madame Ericka BAREIGTS :

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je ne serai pas très longue, Madame la Présidente, parce que ce sujet il est en pleine actualité – alors, il y a le football et puis il y a la biodiversité.

Je crois qu'il y a en a un qui fait plus d'émules que d'autres. Mais c'est un sujet qui est important. On est dans la réunion, là où au Canada de la COP 15 sur la biodiversité – il se trouve en plus que cette COP est présidée par la Chine – ce qui est un vrai sujet. Et cette COP 15 se déroule cette semaine dans un contexte international, en tout cas en ce qui concerne la biodiversité – pour le reste aussi – mais pour la biodiversité qui est extrêmement lourd d'urgence d'agir.

La biodiversité, vous le savez tous, même si ce sujet reste quand même assez lointain de la vie au quotidien des gens – mais on peut le comprendre ; parce que quand on a le sujet de la pauvreté, de se nourrir, de se loger, d'avoir du travail – se dire comment on peut préserver la biodiversité peut paraître absolument irréel pour les gens.

Et pourtant, sans préservation de la biodiversité, c'est-à-dire globalement la vie et l'équilibre de la vie sur les territoires, il n'y aura pas d'activité humaine. Aujourd'hui on en est convaincu si on fait le raisonnement à contrario. C'est-à-dire que, si on constate que c'est bien, et ça, ça a été démontré y compris par les scientifiques du GIEC, que c'est bien l'activité humaine qui détruit la biodiversité et qui provoque les effets du réchauffement climatique qui, eux-mêmes, portent atteinte à l'équilibre et au développement de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Donc, juste pour vous dire, Madame la Présidente, que cette attaque de la biodiversité, elle est bien sûr mondiale, elle est nationale puisque 75% des milieux terrestres sont fortement dégradés ; 40% des milieux marins. Et, à La Réunion c'est 35% de notre endémisme qui est attaqué. C'est-à-dire qu'une fois que cet endémisme disparaît, il disparaît de la terre entière. Puisqu'il est spécifique à La Réunion.

L'agence de la biodiversité intervient après une obligation légale puisque c'est la loi de 2016. Ça a été très long et on est ravi aujourd'hui de vous présenter ce rapport en séance plénière. Ça a été, depuis octobre 2021, un certain nombre de démarches que nous avons faites – des démarches qui ont aidé à la co-construction parce qu'il n'y a pas d'actions pour la biodiversité s'il n'y a pas de rassemblement de tous les acteurs – institutionnels et la population également. Et c'est pour ça que les rencontres que nous avons organisées de nombreuses fois, et dont un, Madame la Présidente à MOCA puisque nous avons rendu compte d'étapes au MOCA – fait qu'aujourd'hui nous sommes fins prêts pour créer cette agence de la biodiversité ; non pas pour dire que l'agence va faire ce que personne n'a fait jusqu'à présent. Non. Le territoire réunionnais a été très mobilisé sur la biodiversité et l'agence est là comme la loi lui donne pouvoir – c'est de coordonner, de mettre du sens, de réunir, de donner un chemin, une ligne et ensemble pour agir rapidement pour protéger ce que nous pouvons encore protéger de notre biodiversité réunionnaise. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Bien. Je vais demander maintenant aux services de nous faire une présentation de cette Agence Régionale de la Biodiversité. Vous avez la parole Madame.

Madame Soudjata RADJASSEGARANE :

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vais vous présenter la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

La présentation comprend 2 parties avec, tout d'abord, un rappel du contexte réglementaire, puis les principaux éléments qui sont liés à la création de l'ARB de La Réunion.

Tout d'abord, s'agissant du contexte réglementaire, effectivement la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, confèrent aux Régions et à l'OFB qui est l'Office Français de la Biodiversité de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité dites ARB.

Une ARB doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans 4 registres au moins issus des missions de l'OFB, à l'exception des missions de police.

Il s'agit notamment d'information, de sensibilisation, de l'éducation à l'environnement, de connaissances, d'animations, et d'appuis à des réseaux et également de suivi et de mise en cohérence des politiques publiques.

Concernant précisément l'ARB de La Réunion, vous avez un schéma qui retrace l'historique de sa création avec quelques étapes clés qui ont fondé ce processus.

La signature d'une déclaration d'intention, une convention de partenariat entre la Région, l'OFB et l'État qui fixent les modalités d'intervention et de coopération pour la mise en place d'une ARB, le lancement de la mission de préfiguration de l'ARB avec l'appui d'un prestataire, le Groupement Biotop, Technopolis et DS Avocats afin de définir la faisabilité et les modalités d'organisation d'une ARB à La Réunion.

En 2021, le processus s'est renforcé avec la mise en place d'un comité de pilotage élargi à l'ensemble des parties prenantes de la biodiversité, en particulier les Intercommunalités, les gestionnaires des milieux, que ça soit le Parc national de La Réunion, la Réserve nationale marine, la Réserve nationale de l'Étang St Paul, le Conservatoire du Littoral, l'ONF, et aussi l'Agence Française de Développement, l'Office de l'eau et le CESER avec un objectif de coconstruire cette agence.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Enfin, le 27 juin 2022, s'est tenu le séminaire de la Restitution de la Mission de préfiguration pour aujourd'hui soumettre à votre approbation les statuts de cette agence.

Vous avez là un rappel des 5 phases de la Mission de préfiguration de l'ARB que je vais vous présenter plus en détail mais de manière succincte.

Dans le cadre de la Mission de préfiguration, un état des lieux actualisé de la biodiversité et des outils de conservation et de gestion du patrimoine naturel régional a été réalisé. La Réunion est effectivement un hotspot de la diversité mondiale avec près de 30% de son territoire qui abrite des écosystèmes primaires et des espaces à enjeux majeurs avec plus de 1500 espèces indigènes et plus de 500 espèces endémiques.

Ces espaces sont protégés par différents outils règlementaires. Il s'agit là d'un état référencé de la biodiversité suffisamment robuste pour alimenter les démarches en parallèle, notamment la stratégie régionale pour la biodiversité ou encore la stratégie nationale de la biodiversité.

La Réunion est un territoire avec un taux d'endémicité très élevé, fortement contraint sous pressions de menaces, on l'a dit, notamment par les espèces exotiques envahissantes et les activités entropiques. De nombreuses espèces sont menacées. Près de 134 taxons sont en danger critique d'extinction et sont sur la liste rouge de l'UICN – l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

À titre d'exemple, nous avons le Tuit-tuit ; sa population est aujourd'hui estimée à 50 couples contre 6 au début des années 2000 grâce à l'implication de tous et à des financements publics.

Effectivement, de nombreux acteurs avec des compétences en matière de biodiversité sont présents sur le territoire. Une cartographie des acteurs de la biodiversité que vous avez là, de leurs activités actuelles et futures a ainsi été réalisée dans le cadre de cette mission préfiguration et montre les champs d'intervention possibles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Ainsi, les sources de financement sont multiples, que ce soit avec l'Europe, la Région, le Département, l'État, les Intercommunalités – c'est près de 60 millions d'euros qui ont été investis entre 2011 et 2021.

Cet état des lieux a permis de réaliser une analyse qu'on dit AFOM – Avantages Faiblesses Opportunités Menaces pour la biodiversité de l'île visant la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité qui est adaptée aux spécificités de La Réunion.

La Mission de préfiguration intégrait également une phase de concertation territoriale élargie qui a permis d'impliquer les parties prenantes dans le processus de création de l'ARB par une contribution active à la définition de son périmètre, de ses missions et de son organisation.

Ainsi, 3 types de concertation ont eu lieu : tout d'abord à destination des acteurs de la biodiversité avec des consultations préliminaires sous forme d'entretiens bilatéraux, de réunions multi-acteurs et via un questionnaire en ligne. Des ateliers territoriaux ont également été organisés avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dans chacune des microrégions.

L'objectif a été de communiquer de manière transparente sur l'avancée des travaux de préfiguration, d'impliquer les parties prenantes clés des territoires au processus de préfiguration et de préciser les attentes et les besoins spécifiques de chaque territoire.

Ces ateliers ont clairement permis d'affiner les contours de la future agence, d'ancrer le consensus autour de l'intérêt commun de parvenir à la création d'une ARB à La Réunion. Ainsi, des missions essentielles pour cette ARB ont été confirmées et priorisées, que ça soit la coordination, la cohérence, la sensibilisation, la préservation.

Ces ateliers ont aussi pu faire émerger, chez les participants, la volonté d'être parties prenantes de la gouvernance de la future ARB et de ses actions.

Enfin, toujours dans le cadre de cette concertation territoriale, une consultation citoyenne a été menée se traduisant par une mobilisation en ligne et une enquête de terrain afin d'informer largement de la démarche et de recueillir les avis des citoyens.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

L'enquête de terrain a permis de toucher plus de 800 personnes. Il s'agit de la plus grande concertation citoyenne de toutes les missions de préfiguration existantes pour les Agences Régionales de la Biodiversité.

S'agissant maintenant du choix de l'entité juridique de cette future agence, il a été basé sur un benchmark qui est réalisé à l'échelle nationale. Vous avez une petite carte qui vous montre qu'effectivement, le benchmark a identifié l'Établissement Public de Coopération Environnementale dit EPCE, comme le plus adapté.

En effet, sur les 9 ARB créées sur le territoire national, 5 ont le statut d'EPCE, 1 de GIP – Groupement d'Intérêt Public et 1 de Syndicat Mixte et 2 d'associations. La première ARB outre-mer est celle de la Guadeloupe et elle a été effectivement créée sous forme d'EPCE. L'EPCE a été créé par la loi de biodiversité de 2016 et permet à plusieurs Collectivités locales de s'associer en matière environnementale, le cas échéant avec l'État, les Établissements Publics locaux et nationaux et pouvant intégrer des représentants d'associations.

Le statut d'EPCE à caractère administratif donne ainsi à l'agence un cadre juridique favorisant la mise en place d'actions partenariales visant à sensibiliser à l'environnement et à préserver la biodiversité.

Concernant les principes et les articles clés des statuts d'un EPCE, l'EPCE est régi par des statuts assurant son fonctionnement, son financement et ses missions. Ainsi, les différents articles de ses statuts sont classiques d'une structure publique. Ces statuts sont divisés en un préambule et 5 titres comprenant 30 articles que vous avez en annexe de votre rapport. Les titres sont les suivants :

- Dispositions générales
- Organisation administrative
- Régime financier comptable
- Dispositions transitoires et finales
- Modifications statutaires

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

S'agissant tout précisément de l'article 5 de ces statuts « Objet et missions de l'ARB de l'Île de La Réunion », il est inscrit que l'Agence Régionale de la Biodiversité constitue un outil intervenant dans le domaine des milieux terrestres, aquatiques et marins, apportant une réelle plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui et de mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité.
Elle doit activement contribuer aux côtés des acteurs locaux, à la valorisation de la connaissance sur l'environnement et sa diffusion à amplifier la mobilisation des différents publics, apporter une coordination efficiente et une meilleure synergie des actions existantes et également contribuer à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

La large concertation qui a été menée dans le cadre de la Mission de préfiguration a permis d'identifier 7 missions principales pour cette future agence, avec tout d'abord,

- une mise en réseau et la coordination des acteurs,
- un appui technique, des conseils, une expertise et une ingénierie de projet,
- un portail également de financement et d'ingénierie financière et de montage.
- Également un rôle de formation et de renforcement des compétences, que ça soit pour les professionnels ou pour les élus ;
- L'information, la sensibilisation, la pédagogie, la mobilisation citoyenne
- Également, l'Observatoire de la Biodiversité et de l'eau ;
- La coopération interrégionale.

La gouvernance de l'ARB est constituée de membres fondateurs structurés autour d'un Conseil d'Administration et d'un Comité d'Orientation.

L'EPCE est administré par un Conseil d'Administration et son président est élu parmi ses membres. Le Comité d'Orientation constitue un organe consultatif sur les questions liées aux orientations stratégiques de l'activité de l'établissement. Le nombre de sièges au sein du Conseil d'Administration est limité à 30 membres et la majorité des voix doit provenir des Collectivités, de l'État et des établissements publics.

Le Conseil d'Administration détermine la politique de l'établissement, définit les orientations générales et se dote d'un projet d'établissement. Conformément à l'article L 1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la composition du Conseil

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

d'Administration de l'ARB de l'Île de La Réunion pourrait être la suivante avec 6 collèges.

Avec le **1er collège**, constitué des membres fondateurs que sont les financeurs, doté de 13 sièges avec 6 sièges pour la Région, 3 pour l'Office Français de la Biodiversité, 2 sièges pour l'État et 2 sièges pour le Conseil Départemental.

Le **collège 2**, avec des représentants des Collectivités et des groupements, doté de 6 sièges avec 1 siège par EPCI pour la CASUD, CINOR, CIREST, CIVIS, TCO et également 1 siège pour le maire de la Commune où siège l'établissement.

Le **collège 3**, avec les représentants des établissements publics nationaux et régionaux, doté de 3 sièges avec le Parc national, l'Office de l'Eau et l'Office National des Forêts.

Le **collège 4,** avec les représentants des secteurs économiques du territoire, doté de 3 sièges – la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Le **collège 5**, avec les représentants de la société civile, doté de 3 sièges pour des associations agréées pour l'environnement sur le milieu terrestre, marin et aquatique.

Et enfin le dernier collège, le **collège 6** avec 2 sièges constitués d'une personnalité qualifiée et d'un représentant du personnel.

Seuls les membres fondateurs contribuent au financement du fonctionnement de cette Agence Régionale de la Biodiversité. La Région et l'OFB apportent un financement annuel chacun de 300 000 € et l'État et le Département, à parité chacun, à hauteur de 30 000 € par an.

Pour terminer, s'agissant des prochaines étapes, suite à l'examen des statuts par votre Assemblée plénière, les différents membres du Conseil d'Administration de la future ARB doivent également délibérer. Il est prévu une présentation des statuts de cette ARB au Conseil d'Administration de l'OFB qui devrait se tenir courant mars 2023. Puis,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

un arrêté préfectoral de création de l'Agence Régionale de la Biodiversité en avril / mai 2023. Ainsi, le premier Conseil d'Administration d'installation de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île de La Réunion pourrait se tenir en juin 2023 afin de désigner la présidence, engager le processus de fonctionnement de l'ARB avec le vote d'un budget, le recrutement d'une équipe et l'élaboration d'un projet d'établissement pour la mise en œuvre de ses actions. Je vous remercie pour votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Soujata.** Merci pour ce beau travail. C'est dommage quand même que ces 2 belles agences, ce beau travail, avec le budget c'est une surcharge. On a dit « question à l'Ordre du Jour » alors que cela, rien que pour l'innovation et la biodiversité, ça mérite un beau débat de 2 heures, de 3 heures. Ben écoutez, on le fait. Mais il y a tant de choses à dire parce qu'on aime cette terre de La Réunion et cette Agence de la Biodiversité, il est temps que cette agence soit créée.

Merci. Mais avant d'ouvrir les débats, j'invite la Présidente de la **Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique** à nous donner lecture de l'avis de la Commission. La parole est à **Maya CESARI**.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. La **Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique,** lors de sa réunion en date du 8 décembre 2022, a émis en avis favorable bien sûr sur les statuts de **l'Établissement Public de Coopération Environnementale – Agence Régionale de la Biodiversité de l'Île de La Réunion** et sur la contribution financière de la Région en tant que membre fondateur de cette agence à hauteur de 300 000 € annuel en section de Fonctionnement à partir de l'année prochaine.

Madame Huguette BELLO :

Nous pouvons engager le débat si vous voulez prendre la parole. Parce que c'est un vaste débat – je ne sais pas, est-ce qu'on va dire que des petites choses alors que le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

débat mérite d'être très vaste. Mais je vais vous demander de vous prononcer tout en… aussi que les personnes qui sont dedans, vous ne participez pas au vote.

Qui est contre cette Agence Régionale de la Biodiversité ? *Personne né pas contre ? Ki ça y abstient* ? Et voilà, quelque chose qui est adopté.

On va maintenant désigner les représentants de la Région Réunion au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité. En tant que chef de file de la biodiversité, dans la continuité du rapport précédent, je vous propose maintenant de désigner les 12 représentants de la Région au sein du Conseil d'Administration de ce nouvel Établissement Public de Coopération Environnementale, Agence Régionale de la Biodiversité de La Réunion.

S'agissant de la désignation de nos représentants, j'ai reçu les candidatures suivantes :

Titulaires :

- **Ericka BAREIGTS**
- **Maya CESARI**
- **Evelyne CORBIERE**
- **Fabrice HOARAU**
- **Jean-Bernard MARATCHIA**
- **Wilfrid BERTILE**

Suppléants :

- **Amandine RAMAYE**
- **Jean-Pierre CHABRIAT**
- **Christian ANNETTE**
- **Anne CHANE-KAYE-BONE**
  Pascal PLANTE
- **Patricia LOCAME**

On tient compte aussi que toutes les personnes désignées ne participent pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà un dossier adopté.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Et nous en venons maintenant au **Personnel de la Région Réunion, création de postes.**

Conformément aux attributions de notre Assemblée, je vous propose la création de postes permanents et de postes non permanents à temps complet afin de permettre le bon fonctionnement des services dans le cadre de la nouvelle réorganisation.

Il s'agit de 9 postes de catégorie A, 1 poste de catégorie A ou B, 7 postes de catégorie B.

Avant d'ouvrir le débat, je voulais vous faire part d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans la délibération du 28 octobre concernant la création et suppression de postes. Je cite :
La Commission Sectorielle avait validé le recours à un vacataire pour une période de 6 mois pour la préparation de la célébration des 40 ans de la Région Réunion. Je vous demande de bien vouloir rectifier cette erreur matérielle aujourd'hui et de valider ce poste de vacataire.

Je vais donner maintenant la parole à **Patrick LEBRETON** pour donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :
La **Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales – la CAGEFRI** lors de sa réunion du 8 décembre dernier a émis un avis favorable sur la création de 15 postes statutaires permanents à temps complet, 2 postes de contrat de projet de catégorie A à temps complet afin de répondre aux besoins des services.

Madame Huguette BELLO :
Merci **Patrick LEBRETON**. Nous pouvons maintenant engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Nous arrivons maintenant au dernier rapport. C'est le Rapport d'information relatif aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la Nouvelle Route du Littoral.

Il s'agit de vous informer des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle des comptes et la gestion de la Région Réunion pour les exercices 2010 et suivants et portant exclusivement sur la Nouvelle Route du Littoral.

À l'occasion de cette présentation, je souhaiterais faire quelques remarques. Comme vous avez pu le constater, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes livre une appréciation relativement sévère quant aux choix qui ont été opérés et quant à la conduite du chantier. La question des responsabilités reste posée. Vous avez pu prendre connaissance des réponses de la Région et de la réponse aussi de l'ancien président. La consultation des archives et des débats qui ont accompagné cette opération sont très éclairants et permettra à chacun de se faire son opinion.

Pour notre part, nous avons hérité d'un chantier qui était à l'arrêt et nous avons pris nos responsabilités. Les accords de Matignon 3 sont venus apporter un financement pour l'achèvement de la route alors que la contribution initiale de l'État inscrit dans le protocole de Matignon 2 était totalement épuisé par le financement du premier tronçon. Et nous avons fait le choix du viaduc pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Le comité de suivi a été réactivé et nous travaillons actuellement sur le parcours réglementaire, préalable au lancement des marchés de travaux.

Parallèlement, nous avons pris des dispositions pour permettre, dans les meilleurs délais, une ouverture partielle du grand viaduc – c'est chose faite depuis août dernier sauf aléa la totalité de l'ouverture du grand viaduc devrait se faire courant mars.

Enfin, s'agissant des contentieux en cours, dont nous avons hérités, c'est effectivement une épée de Damoclès qui plane sur la Région. Nous en sommes pleinement conscients. Et cette situation nous commande tous un devoir de responsabilité. Soyez persuadés que nous prenons toutes les dispositions pour défendre au mieux les intérêts de la Région, les intérêts des Réunionnais et que notre approche budgétaire sur ce plan, se veut la plus réaliste possible. Vous comprendrez

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

que je ne peux m'exprimer davantage sur un sujet dont des procédures lourdes de conséquences sont en cours et qui exigent une grande prudence et de la rigueur dans notre expression.

Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur VERGOZ.**

Monsieur Michel VERGOZ :
Oui, Madame la Présidente. Pardonnez-moi, j'ai dû m'absenter parce qu'il est 2 heures et que je suis diabétique. Et j'ai trouvé d'abord 3 letchis pour me restaurer et ensuite une bonne table au 4ème. Je n'étais pas tout seul. Et merci à vous.

Non, Madame la Présidente, indépendamment du contexte budgétaire et financier de cette Route du Littoral qui n'est pas près de nous lâcher, moi je ne pouvais pas ne pas intervenir là-dessus. Pourquoi ? Parce que j'étais dans le moteur pendant 20 ans. Dans le moteur de la Région. Et j'étais même, en 98, Vice-Président Délégué de **Monsieur Paul VERGÈS** aux Déplacements. Et c'est un sujet qui m'a passionné : le tram-train et la Route du Littoral.

Alors, précisément sur le rapport de la Chambre Régional des Comptes, à propos de la NRL, je voudrais dire 2 choses en introduction. Un regret. Et en deuxième chose, je voudrais faire des remarques sur des évènements majeurs écartés par la Cour Régionale des Comptes. Ce sujet va perdurer dans le temps. Il va nous occuper après nous, Madame.

Après nous, on aura encore des questions cruciales à régler sur cette infrastructure. Ce regret, il est amplifié par la prise en compte dans le rapport d'éléments de la Nouvelle Route du Littoral qu'à partir de 2010. Et plus encore, qu'à partir des élections régionales du 21 mars 2010 – point de départ d'un changement d'exécutif régional.

De même, ce rapport ne traite que – précisé – uniquement de la Nouvelle Route du Littoral. Je suis surpris de ce parti pris par la Cour Régionale des Comptes compte tenu de la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral a toujours été liée, indissociable

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

de celle du tram-train ; de plus, de surcroît pour la traversée de Saint-Denis à La Possession dans sa genèse. En effet, les études pour la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral et du tram-train étaient liées et indissociables dès le départ. L'État et la Région conduisirent en effet, ensemble, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public dès septembre 2004 à novembre 2004 – le plus grand débat public jamais organisé à La Réunion afin de rechercher la mutualisation des moyens pour la réalisation de ces 2 infrastructures majeures.

C'est le 19 janvier 2005 – je suis bien avant 2010 – que furent rendues les conclusions de ce débat public par le Président de la Commission Nationale du Débat Public. Cette date éclairante ne figure pas dans le Schéma n° 1 sur les différentes étapes de la Nouvelle Route du Littoral, lequel schéma – dans le rapport – remonte à partir de 1995, voir page 20 de ce rapport.

Janvier 2005 fut pourtant le point de départ d'évènements aussi surprenants que surréalistes, lesquels évènements impacteront pour une bonne part d'entre eux et pendant longtemps encore, la Nouvelle Route du Littoral d'aujourd'hui. Bon courage à nous tous.

À la lecture de ce rapport, je devrais revoir toutes mes connaissances accumulées sur 20 ans à propos de la Nouvelle Route du Littoral jusqu'à aujourd'hui, bien évidemment. Et des responsables qui ont conduit ce dossier. Je ne le ferai pas. Ces années m'ont tant appris des hommes sur l'idée que l'on peut se faire de l'exercice de leurs responsabilités.

En effet, du 30 mars 2005 au 24 juin 2010, des évènements d'une rare intensité vont éclairer d'un autre jour le dossier de la Nouvelle Route du Littoral tant ils l'ont impactés fondamentalement, ces évènements, puisent leurs forces à partir du dossier du tram-train, et de faits objectifs et vérifiables attestant de la prédominance sans retenue de la nécessité à marche forcée et coûte que coûte, de la réalisation du tram-train par rapport à l'urgence pourtant déclarée d'une nouvelle route du littoral entre Saint-Denis et La Possession.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Je vais vous brièvement rappeler ces évènements par ordre chronologique. Le premier, la séance plénière du 30 mars 2005 du Conseil régional. Après le débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public dans une séance plénière ici même, dans cet hémicycle, la majorité régionale arrête son choix des transports collectifs à travers une délibération qui stipule en son premier point, je cite *Confirmer notre volonté de réaliser le projet tram-train de Saint-Benoît à Saint-Joseph en passant par Saint-Denis.* C'est à l'unanimité que ce vote a lieu, moins celui de mon groupe.

Un amendement proposé par mon groupe précisément n'y changera rien. Cet amendement pourtant stipulé simplement. Quoi ? Je cite *À partir d'une bande réservée qui permet, d'une emprise de plate-forme, pour tous modes de transports collectifs en site propre – sous-entendu, bus compris.* Cet amendement fût rejeté. Dès lors, le choix de l'exécutif excluait dans les études, dès les études, toutes démarches progressives du bus vers le tram-train. Notre lettre du 4 avril 2005 aux transporteurs ainsi qu'aux 3 Chambres pour les mettre en garde contre le caractère non évolutif, non progressif de ce choix, est restée lettre morte. Nous sommes en 2005.

La marche forcée, coûte que coûte, sans concession pour le tram-train, était enclenchée et l'orientation vers le tunnel ferroviaire pour la traversée de Saint-Denis vers La Possession en transports collectifs ouverte uniquement et qu'au tram-train.

Le second évènement, c'est la Commission Permanente du 17 mai 2005 dans cette même pyramide inversée. Cette Commission Permanente de la Région dans le rapport numéro 33 valide l'unique étude d'un tunnel ferroviaire entre La Possession et Saint-Denis, écartant de fait toute alternative et principalement, celle d'un projet routier – Nouvelle Route du Littoral qui accueillerait tous modes de transports collectifs, évolutifs – du bus vers le tram-train.

Cet évènement est lourd de conséquences. Et nous sommes en 2005 là-encore. Il sera à mettre en lecture face au choix d'une NRL à 2 fois 2 voies, sans site propre pour un transport collectif, lequel choix sera arrêté le 2 mars 2010 par le même exécutif régional.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Troisième évènement, c'est celui du protocole d'accord de Matignon du 19 janvier 2007. Le tram-train est au cœur des débats des modes de déplacements collectifs à La Réunion. Dans un premier, entre Saint-Denis et La Possession, précisément. Son financement va être conforté par les premiers accords de Matignon qui chiffre à 2,2 milliards d'euros la Nouvelle Route du Littoral et le tram-train. Toujours liés et indissociables. Nous sommes en 2007 dans les accords de Matignon 1.

1,3 milliard d'euros pour la Nouvelle Route du Littoral et 900 millions d'euros pour le tram-train en tunnel entre Saint-Denis et La Possession. Et j'ai ici une image de la une d'un journal – l'Apothéose – c'était en 2007. Il y a 12 ans de cela. Là encore, la Nouvelle Route du Littoral est présentée non seulement comme une 2 fois 2 voies, le transport collectif se faisant en tunnel par le tram-train, mais de surcroît, elle sera à péage.

Il convient de préciser que l'origine de ce premier accord de Matignon sur la Nouvelle Route du Littoral provient, pour son financement, non d'une subvention de l'État comme on a pu l'écrire ici et là ; mais d'une contrepartie nationale au transfert de compétences des routes nationales à la Région une mesure compensatoire négociée et acceptée par la majorité régionale. Ce transfert de compétences deviendra réalité le 1er janvier 2008 – on est encore avant 2010.

Autre évènement, le fameux Schéma Départemental des Carrières en 2010. Sans nous mêler à une quelconque politique, les faits – rien que les faits, tous les faits – ce Schéma Départemental des Carrières fait suite à celui de 2001 dont la révision est lancée en 2008. Année où précisément la compétence des routes nationales appartient de façon pleine et entière à la Région qui a négocié et accepté avec l'État la contrepartie nationale de 2,2 milliards d'euros. Année aussi où l'option d'une 2 fois 2 voies pour la Nouvelle Route du Littoral en viaduc et digue est déjà largement avancée et au cours de laquelle, je cite, le rapport d'information soumis en séance plénière du 27 octobre dernier par notre nouvelle majorité – en page 58 – *La Direction du projet de la Nouvelle Route du Littoral a participé aux travaux de la révision du Schéma Départemental des Carrières engagés en 2008.* Nous ne sommes pas encore en 2010.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Ainsi dès 2008, nombre d'éléments sur la disponibilité d'accès administrative aux carrières disposant de roches massives, en quantité et en qualité suffisantes pour la construction des digues auraient dû être mieux préparés et la situation anticipée.

C'est un clin d'œil que je fais à un paragraphe de ce rapport. C'est bien dès 2008, au départ même de la révision du Schéma Départemental des Carrières de 2001 que cela aurait dû être pris en compte. De même, relevé un peu plus loin dans ce rapport du 27 octobre 2021 soumis en séance plénière ici même, je cite : *C'est bien le titulaire du marché* – 2021 – passé en 2013 pour mémoire – *qui était contractuellement responsable de l'approvisionnement et qui devait obtenir les autorisations notamment pour les sites qu'il présente dans son offre.* Tout le monde comprend bien. Il appartenait en 2013, à l'opérateur qui gagne le marché, d'aller chercher les roches où il voulait. Comment est-ce possible ? Cela est glaçant que de lire cela.

Je l'ai dit déjà lorsqu'en octobre 21 cela est venu en débat – je le redis ici. Quand on relit tout ça, c'est véritablement glaçant.

Ces éléments m'ont souvent amené à penser que la Nouvelle Route du Littoral – et je le dis de façon sereine, parce que tout cela me pèse – n'était pas la priorité première de la Région en 2005.

La séance plénière de la Région du 1er décembre 2009 fût la séance plénière la plus surréaliste à laquelle j'ai participé. Après l'ouverture des premières offres pour la réalisation du tram-train en tunnel, il apparaît clairement que son financement prévu dans l'accord de Matignon de 2007, à hauteur de 900 millions d'euros ne suffit plus.

L'exécutif régional fait voter alors, *sic* – un sursis à statuer au gouvernement de 6 mois pour abonder par une dotation ferroviaire le financement du tram-train en tunnel de Saint-Denis à La Possession, à hauteur de 80 millions d'euros par an sur 30 ans. Un tram-train en tunnel à 900 millions dans l'accord qui passerait à 2 milliards 400 millions plus 900 millions. Soit 2 milliards 4 supplémentaires à trouver pour 900 millions d'euros de coût initial de tram-train en tunnel.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame, Messieurs mes collègues, Madame la Présidente, si le premier protocole d'accord de Matignon comme le souligne en page 18 le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, n'a pas pu être mis en œuvre, c'est en cet évènement du 1er décembre 2019 qu'il nous faut en extraire les raisons. Cet évènement s'est produit en 2009.

Sixième et dernier évènement majeur : la Commission Permanente du 2 mars 2010 du Conseil régional. Dans le rapport 77, les élus, sous la présidence de Monsieur **Paul VERGÈS**, votent à l'unanimité le choix du viaduc + digue pour la Nouvelle Route du Littoral à 2 fois 2 voies. Cette décision est éclairée par un avis qui la précède du comité de pilotage du 14 janvier 2010.

Le 2 mars 2010, 2 semaines seulement avant les élections régionales du 21 mars 2010, le dossier de la Nouvelle Route du Littoral est bouclé. La Nouvelle Route du Littoral se fera en viaduc digue. La Nouvelle Route du Littoral sera réalisée en 2 fois 2 voies.

Ce qui m'amène à conclure, Madame, les collègues, il est difficile de penser que ces 2 infrastructures majeures, qui ont été si étroitement liées dans leurs conceptions, pendant si longtemps, le tram-train et la Nouvelle Route du Littoral sur la liaison Saint-Denis – Possession puissent, chacune, disposer de sa propre histoire, sans qu'aucun élément d'un de ces 2 dossiers, n'ait impacté significativement l'autre. Il apparaît clairement dans les faits que de 1998 à 2010, l'exécutif régional n'a eu de cesse de manœuvrer pour faire avancer le tram-train coûte que coûte, au détriment même de la Route du Littoral.

Il est clair aujourd'hui qu'une catastrophe irréversible a été écartée. À savoir, celle d'être privée d'un transport collectif en tram-train et en tunnel après la décision de la Cour de Justice Administrative d'Appel de Bordeaux intervenue le 30 juin 2011, annulant le tram-train pour insuffisance de l'évaluation socio-économique du projet sans que nous n'ayons eu la possibilité de réaliser une alternative opérationnelle pour un transport collectif en site propre sur la traversée Saint-Denis – Possession.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Le 24 juin 2010, cette catastrophe irréversible a été écartée par la décision de réaliser une 2 fois 3 voies sur la Nouvelle Route du Littoral, intégrant ainsi un transport collectif en site propre ; en tout mode sur cette liaison vitale, pour ma part, cette séance fût historique. En écho au constat fait par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport en page 61, selon lequel – je le cite – *les retards dans la construction de la Nouvelle Route du Littoral retarde la mise en œuvre modeste* – prenez ça toujours – *des 18 kilomètres de transports en commun en site propre initialement prévus*.

Je conclus en témoignant de la chance de La Réunion d'avoir évité le pire – le chaos d'un tram-train en tunnel annulé le 30 juin 2011 – en plus d'une route nouvelle du littoral, excluant tout Transport Collectif en Site Propre – TCSP – qui aurait effacé à l'endroit de la Chambre, plus de 10 kilomètres de site propre normalement entendus pour un transport collectif.

J'avais ça sur le cœur et je souhaitais vous le livrer.

Madame Huguette BELLO :

Bien. Merci à vous. C'est la démonstration même qu'une faute politique majeure a été commise en 2010 en supprimant le tram-train. Vous venez d'en faire la démonstration. Je voulais vous dire quand même que ça fait 76 ans que l'on débat de la route en corniche, de la route du littoral ; et je redis – et moi, je mets ça sur le dos de La Bourdonnais qui a déménagé la capitale de La Réunion de Saint-Paul à Saint-Denis. Et je peux vous redire aussi qu'en 1946, il y a eu des débats au Conseil Général sur le plan de modernisation d'équipements de l'IDC – Émile HUGOT qui était PDG des Sucreries de Bourbon pour une route entre Saint-Denis et La Possession au bord de la falaise dominant la mer. Ce n'était pas en bas, c'est en haut.

Après, en 1950, il y a Marcel CERNEAU qui était député et qui était ingénieur, lui il avait proposé l'amélioration de la route de La Montagne, création d'une route au sommet ou au pied de la falaise. Et en 1955, 2 solutions retenues par l'ingénieur général Jean BOURGOUIN, haut ou bas de la falaise. 1957 / 1958, tracé de la corniche entérinée. Et en 1963, moi je me rappelle – j'étais une enfant – et j'ai vu la photo du

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

préfet PERREAU-PRADIER appuyer sur la dynamite pour faire péter la falaise. Et donc, vous voyez – ça fait 76 ans qu'on discute de la Route du Littoral.

Monsieur Michel VERGOZ :
Et il y a encore pour quelques décennies, Madame. C'est pour ça que je souhaite ne pas vous laisser seuls.

Madame Huguette BELLO :
Merci de ne pas nous laisser tous seuls…

Monsieur Michel VERGOZ :
Madame la Présidente, je ne me suis pas beaucoup exprimé ce matin. Laissez-moi dire une chose. Une seule chose.

La décision de cette Région en juin 2010 n'a pas été et n'a jamais été de qui que ce soit de supprimer le tram-train. Cette décision a été prise ; c'est une décision de justice administrative. Le 30 juin 2011, j'ai remis la jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, à des collègues élus dans cette salle. Je vais en faire à tous et à toutes des copies. Pour que nous évacuions cela.

Moi je suis, j'admets, je subis les *fake news* sur les réseaux sociaux. Mais pardonnez-nous d'essayer de nous écarter de ces *fake news* dans ce bel hémicycle s'il vous plaît. Pas ici.

Madame Huguette BELLO :
Monsieur VERGOZ, merci pour votre contribution au débat.

Monsieur Michel VERGOZ :
De cœur…

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Madame Huguette BELLO :

Oui, d'accord. J'enregistre. Il y a un collègue qui me dit quelque chose – Vous avez un avantage sur nous – vous avez mangé.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je sentais le piège venir et c'est pour ça que je l'ai fait…

Madame Huguette BELLO :

Non ce n'est pas un piège. Bon, s'agissant d'un rapport d'information, moi je vous propose de prendre acte de ce rapport d'information.

Nous avons épuisé l'Ordre du Jour. Je remercie les collègues qui ont participé activement à cette Assemblée. Je remercie également les services qui ont fait un travail immense et au service pour avoir veillé à son bon déroulement. J'invite les élus membres de la Commission Permanente à rejoindre la salle Pavageau pour notre séance de Commission Permanente. Je déclare la séance levée. *Na le temps manger in ptit bouchée avant. Et il y a un ptit bouchée à manger pour tout le monde au 4ème étage*. Merci à vous.

Le Secrétaire de Séance

M. Patrice BOULEVART

La Présidente du Conseil Régional

Madame Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0002-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2023_0003

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 6

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDF / N°113750
BUDGET 2023 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0003
Rapport /RSDF / N°113750

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET 2023 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDF/113750 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 21 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 23 juin 2023,

Considérant,

- **qu'en mouvements réels *(hors écritures d'ordre),* le projet de Décision Modificative n°1** propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour **(+) 121 117 900 €** en autorisations de programme et autorisations d'engagement, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires à hauteur de **(+) 8 667 300 €** équilibrés en dépenses et en recettes, selon la répartition ci-dessous :

DM 1	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	115 035 000,00	2 246 400,00	2 844 900,00
Fonctionnement	6 082 900,00	6 420 900,00	5 822 400,00
Total	**121 117 900,00**	**8 667 300,00**	**8 667 300,00**

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2023 tel que :

  - l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **(+) 115 035 000 €** en investissement et **(+) 6 082 900 €** en fonctionnement ;

  - les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 8 667 300 €** en mouvements réels et **(-) 598 500 €** en mouvements d'ordre portant ainsi le budget 2023 après DM n°1 à **1 844 111 800 € ;**

  - la répartition des crédits par chapitre en dépenses et en recettes est décrite en annexes 1 et 2 du rapport présenté ci-joint.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier.

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

REGION REUNION

COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES, EUROPÉENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

RÉUNION DU 15/06/2023

RAPPORT/RSDF /N°113750

OBJET : BUDGET 2023 - PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la première décision modificative de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Objet : Budget Principal 2023 – Projet de Décision Modificative n°1

Cette première Décision Modificative de l'année vise à ajuster les prévisions du Budget Primitif 2023 voté le 15 décembre dernier pour répondre à de nouveaux besoins ou d'ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard du réalisé projeté au 31 décembre 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Pour rappel, le BP 2023 présente les ratios suivants avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur 130,3 M€

Capacité de désendettement en années *(Dette/Epargne brute)*	9,0
Taux épargne brute *(Epargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement)*	22,7 %
Taux endettement *(Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement)*	205,4 %
Besoin emprunt 2023	**130 327 000 €**

La Décision Modificative n°1 proposé pour l'exercice 2023, est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur **de 8 068 800 €** en mouvements budgétaires, dont **(+) 8 667 300 €** en mouvements réels et **(-) 598 500 €** en mouvements d'ordre.

En mouvements réels *(hors écritures d'ordre)*, des ajustements sont proposés à hauteur de **115 035 000 €** pour les autorisations de programme et de **6 082 900 €** pour les autorisations d'engagement.

L'inscription de crédits de paiement supplémentaires est proposée à hauteur de **8 667 300 €** en dépenses dont **2 246 400 €** en investissement et **6 420 900 €** en fonctionnement.

En recettes, des crédits complémentaires de **16 302 400 €** sont prévus au regard des notifications fiscales reçues et conventions prévues pour 2023.

DM 1	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	115 035 000,00	2 246 400,00	2 844 900,00
Fonctionnement	6 082 900,00	6 420 900,00	5 822 400,00
Total	**121 117 900,00**	**8 667 300,00**	**8 667 300,00**

Le cadre budgétaire proposé pour cette DM 1 veille à préserver les capacités financières de la Région, comme suit :

- Le niveau d'épargne brute dégagé au budget 2023, à ce stade de l'exercice, est stabilisé à **146,2 M€** (contre 146,8 M€ au BP 2023) avec une capacité de désendettement à **9 années**, conformément à la stratégie financière définie ;
- Le taux d'épargne brute s'établit à **22,4 %;**
- Le recours à l'emprunt est en diminution de (-) 7,6 M€ soit un montant à **122,7 M€** (contre 130,3 M€ au BP 2023).

BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	Après DM1 2023
Épargne brute	146,8	146,2
Épargne nette	80,9	80,3
Encours de dette	1 326	1 319
Capacité de désendettement en années *(Dette/Épargne brute)*	9,0	9,0
Taux épargne brute *(Épargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement)*	22,7%	22,4%
Taux endettement *(dette/recettes réelles de fonctionnement)*	205,4%	202,4%

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

A. Le projet de Décision Modificative n°1 :

Le projet de décision modificative n°1 s'établit comme suit :

En dépenses, les nouvelles demandes de **(+) 8,7 M€** concernent principalement :

- les aides aux familles à l'acquisition de bouteilles de gaz compte tenu du prolongement du dispositif jusqu'au 31 décembre 2023 : 2,5 M€ ;
- le soutien aux projets digitaux des petites structures réunionnaises (Kap Numérik) : 2,1 M€ ;
- les aides aux projets économiques et touristiques :1,87 M€ ;
- l'aide au covoiturage KAROS : 1,1 M€ ;
- les honoraires juridiques : 0,2 M€ ;
- la formation des agents aux logiciels métiers : 0,2 M€ ;
- la régularisation des titres émis sur exercices antérieurs (FSE) : 5 M€.

Par ailleurs, des révisions de crédits à hauteur de (-) 5,1 M€ sont proposées au regard de décalage de programmation des projets notamment pour le réseau routier (-) 1,4 M€.

En recettes, des réajustements sont réalisés à hauteur de **(+) 16,3 M€** en fonction majoritairement des notifications fiscales reçues de (+) 9,8 M€, d'un complément de (+) 2,4 M€ relatif à la participation de l'Etat au PACTE 2023 (acompte de 14.4 M€), d'une subvention complémentaire européenne de (+) 1,9 M€ sur les travaux du programme routier et la participation du Département aux familles sur le dispositif gaz (1,25 M€ pour le second semestre).

B. Les dépenses :

a. En section d'investissement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de **115 035 000 €** en autorisations de programme (AP) et de **2 246 400 €** en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux	-	14 150,00
903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	35 000,00	35 000,00
904 - santé et action sociale	-30 000,00	-30 000,00
906 - action économique	39 580 000,00	2 227 250,00
908 - transport	75 450 000,00	-
Total investissement	**115 035 000,00**	**2 246 400,00**

Ces propositions concernent notamment :

- Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :
AP = 35 000 € CP= 35 000 €
Cette proposition concerne l'acquisition d'œuvres d'art en AP et CP.

- Chapitre 904 – Santé et action sociale :
AP= (-) 30 000 € CP= (-) 30 000 €

Au regard de l'avancement des projets à mi-année, il est proposé d'ajuster les crédits de (-) 0,03 M€.

- Chapitre 906 - Action économique :
AP= 39 580 000 € / CP= 2 227 250 €

La mise en œuvre en 2023 d'un nouvel instrument financier dédié aux TPE et PME réunionnaises nécessite l'ouverture de crédits supplémentaires en AP de 38,08 M€. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la fiche action

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

1.3.12 du programme FEDER 2021-2027. Il a pour but de favoriser l'octroi de prêts aux TPE/PME en partageant le risque avec l'(les) intermédiaire(s) financier(s) sélectionné(s) et en proposant des taux bonifiés. Les crédits en CP seront prévus ultérieurement en fonction de la maturité des projets.

Face au succès du dispositif « Kap Numérik » (précédemment *Chèque numérique*) qui vise à soutenir les projets digitaux des petites structures réunionnaises, des enveloppes complémentaires de CP de 2,15 M€ et 1,5 M€ en AP sont inscrites pour une prévision de 600 dossiers supplémentaires. Ce dispositif est financé par le FEDER au titre du volet REACT-UE, en réponse de l'Union Européenne à la crise Covid-19.

- Chapitre 908 - Transport :
AP= 75 450 000 € / CP= 0 €

Les ajustements concernent les crédits d'engagement en AP :

- Création d'une nouvelle AP de (+) 38,8 M€ pour l'acquisition des bus dans le cadre de la nouvelle DSP Car Jaune 2025. La programmation des crédits de paiement sur cette AP interviendra à compter du budget primitif 2024 ;
- Révision du programme régional des routes de (+) 36,6 M€ en AP dont notamment :
  - ✔ La réévaluation de (+) 20 M€ des travaux d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît dont le budget alloué a été évalué à 70 M€ lors du budget primitif ; Cet axe aura vocation à accueillir le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) de l'Est ;
  - ✔ Un montant de 4,5 M€ pour des travaux en cours sur l'opération Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) de Sainte Marie qui bénéficie d'un financement FEDER 2014-2020 ;
  - ✔ Un montant de 3,5 M€ pour une nouvelle opération en lien avec la Voie Réservée pour le Transport en Commun (VRTC) de la Ravine des Chèvres – Bel Air, ces travaux bénéficiant d'un financement FEDER 2021-2027.

b. <u>En section de fonctionnement :</u>

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de **6 082 900 €** en autorisations d'engagement (AE) et de **6 420 900 €** en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
930 - services généraux	530 098,00	1 830 033,00
9305 - gestion des fonds européens	-	-1 300 000,00
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	280 250,00	1 773 822,00
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	490 000,00	490 000,00
934 - santé et action sociale	97 750,00	25 050,00
935 - aménagement des territoires et habitat	90 000,00	-278 000,00
936 - action économique	4 310 090,00	4 024 582,00
937 - environnement	180 000,00	150 000,00
938 - transport	104 712,00	-295 288,00
944 - frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	701,00
Total fonctionnement	**6 082 900,00**	**6 420 900,00**

Ces propositions concernent notamment :

- Chapitre 930 - Services généraux :
AE= 530 098 € / CP= 1 830 033 €

Ces inscriptions complémentaires concernent :

- Les virements internes en CP de 1,3 M€ entre chapitres budgétaires pour la rémunération du personnel : du chapitre 9305 vers le chapitre 930, sans impact en AE ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

- Les honoraires complémentaires de conseils juridiques s'élèvent à 0,2 M€ en AE/CP ;
- La formation du personnel aux logiciels métiers financiers de 0,23 M€ en AE/CP ;
- Une enveloppe de 0,10 M€ en AE/CP destinée au CESER pour des études complémentaires et l'organisation des 50 ans du Conseil Économique.

- Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage :
AE= 280 250 € / CP= 1 773 822 €

Compte tenu de l'avancement des projets, il est proposé d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux marchés de formation professionnelle et à la mobilité des étudiants au Québec afin de répondre à la réalité de la demande. Malgré des campagnes de communication, nous ne retrouvons pas le niveau de cohorte d'avant COVID 19.

Des opérations nouvelles sont financées telles que :

- Un budget participatif pour les lycéens et frais divers de 0,25 M€ en AE/CP ;

- Dans le cadre du Comité Régional de la Mobilité internationale des jeunes (COREMOB) piloté par l'Etat et la Région, un plan d'actions a été défini sur la période 2022-2024, avec notamment le lancement d'une étude diagnostique sur la mobilité internationale et européenne des jeunes à La Réunion. Pour ce faire, une enveloppe de 0,03 M€ est proposée en AE/CP.

- Des opérations de régularisation sur 3 titres de recettes sur exercices antérieurs pour corriger les erreurs d'évaluation des montants à liquider pour un total de 4,9 M€, conformément au projet de rapport relatif à l'ajustement de recettes présenté lors de cette même assemblée :
  - ✔ S'agissant du titre n°300 de 2019 relatif au financement du dispositif « Initiative Emploi Jeune » de 2015-2017, le remboursement d'un indu sur subvention de 0,1 M€ est à prévoir auprès du FSE ainsi que la réduction partielle du titre ;
  - ✔ S'agissant du titre n°301 de 2019 relatif au financement du dispositif « Initiative Allocation Première Installation » de 2015-2017, l'annulation du titre est nécessaire compte tenu de l'inéligibilité de dépenses constatée par le service instructeur FSE ;
  - ✔ S'agissant du titre n°86 de 2021, il est proposé une remise gracieuse partielle de 0,1 M€ du titre émis auprès de la CMAR, compte tenu de la conclusion favorable de l'éligibilité des pièces justificatives d'heures de formation transmises par la structure pour le financement de son opération « Apprentissage 2018 ».

- Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :
AE= 490 000 CP= 490 000 €

Une inscription complémentaire de 0,4 M€ est proposée en AE/CP afin de financer diverses manifestations culturelles non prévues lors du vote BP 2023.

- Chapitre 934 – Santé et action sociale :
AE = 97 750 € CP= 160 000 €

La poursuite du dispositif expérimental LESPASSCLES avec 4 communes volontaires en 2023 nécessite une enveloppe de 0,1 M€ en CP et 0,3 M€ en AP au titre de la compétence volontariste en faveur du développement des compétences-clés.
Par ailleurs, des ajustements des crédits en AE/CP sont opérés à la baisse au regard de la consommation attendue d'ici la fin de l'exercice.

- Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat :
AE= 90 000 € / CP= (-) 278 000 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Des ajustements des crédits en AE/CP sont opérés à la baisse concernant le solde de fonctionnement disponible sur le programme Groupe d'Action Locale (GAL) au regard de l'avancement des projets à mi-année.

- Chapitre 936 - Action économique :
AE= 4 310 090 € / CP= 4 024 582 €

Il s'agit d'un complément de crédits nécessaire pour des aides économiques pour un projet de fromagerie de Takamaka de 0,1 M€, le dispositif d'aide exceptionnelle mis en place pour soutenir les activités touristiques à Salazie de 1,5 M€ suite à la fermeture momentanée de la route, un besoin complémentaire du programme d'actions 2023 de l'OTI nord de 0,1 M€ et des frais d'études de 0,09 M€ relatifs au fonds souverain et au frein à l'entreprenariat féminin.

Par ailleurs, soucieux d'accompagner les Réunionnais dans cette période inflationniste, il est proposé de reconduire une enveloppe de 2,5 M€ sur le second semestre pour l'acquisition de la bouteille de gaz, dans le cadre d'un partenariat de financement à hauteur de 50% avec le Département. Cette enveloppe est réajustée en fonction des dépenses réalisées à ce jour et projetées jusqu'à la fin d'année.

- Chapitre 937 - Environnement :
AE= 104 712 € / CP= 150 000 €

Un complément de crédits de 0,1 M€ est proposé pour répondre à des projets liés à des opérations de sensibilisation de l'environnement en AE/CP.

- Chapitre 938 - Transport :
AE= 104 712 € / CP= (-) 295 288 €

Le dispositif d'aide au covoiturage à la plateforme KAROS connaît un véritable succès auprès des automobilistes nécessitant ainsi une forte augmentation du budget alloué (de 50 k€ au budget primitif à 1,1 M€ en AE/CP). Ce projet est financé par le Fonds Vert du Ministère de la transition Écologique et de la Cohésion des Territoires à 50% soit une recette supplémentaire de 0,56 M€.

Par ailleurs, au regard de la consommation attendue sur l'entretien des routes et des espaces verts, un ajustement de (-) 1,4 M€ est proposé.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

C. Les recettes :

a. En section d'investissement :

En mouvements réels, il est proposé des réajustements de recettes pour un montant total de **(+) 2 844 900 €.**

Les ajustements de recettes concernent :

- La fiscalité relative au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi de (+) 4,1 M€ et au Fonds de Compensation sur la TVA de (+) 4,4 M€ ;
- Une subvention FEDER complémentaire de 1,9 M€ sur le programme des travaux routiers ;
- Une réduction du recours à l'emprunt de (-) 7,6 M€.

Les ajustements proposés sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
DEGC PRR INFRASTRUCTURE - FEDER	1 950 000,00
908 - transport	**1 950 000,00**
Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)	4 130 000,00
921 - taxes non affectées	**4 130 000,00**
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	4 400 000,00
922 - dotations et participations	**4 400 000,00**
EMPRUNT GLOBAL POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	-7 635 100,00
923 - dettes et autres opérations financières	**-7 635 100,00**
Total investissement	**2 844 900,00**

b. En section de fonctionnement :

En mouvements réels, il est proposé des réajustements de recettes pour un montant total de (+) **5 822 400 €**.

Les ajustements de recettes concernent :

- Un complément de 2,4 M€ au titre du dispositif PACTE (acompte de 14,4 M€ attendu à la signature de la convention financière 2023) ;
- Des compléments de fiscalité notifiée (DGD de (+) 0,1 M€, fraction de TVA-CVAE de (+) 0,1 M€ et formations IFSI sanitaires et sociales de (+) 1,0 M€) ;
- La participation de l'Etat aux projets de covoiturage Karos 2023 de 0,6 M€ ainsi qu'un remboursement de LADOM de 0,4 M€ sur le bilan 2022 des dossiers de continuité territoriale ;
- La participation du Département de 1,25 M€ soit à hauteur de 50% du dispositif d'aide aux familles pour le gaz sur le second semestre ;
- Enfin, la réaffectation d'une étude financée par l'AFD de 0,05 M€ inscrite au BP2023 au chapitre 930 vers le chapitre 936.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Les ajustements proposés sont synthétisés dans le tableau suivant :

Chapitre - libellé	Montant
PART. AFD - EVAL. SOCIO-ECO. PROJETS INV. PUBLICS	-50 000,00
930 - services généraux	**-50 000,00**
PACTE REUNIONNAIS INV. COMPETENCES 2019-2022	2 400 000,00
932 - enseignement, formation professionnelle	**2 400 000,00**
Part. AFD Evaluation du PASS numérique	50 000,00
PARTICIPATION DEPARTEMENT DISPOSITIF GAZ	1 250 000,00
936 - action économique	**1 300 000,00**
PART. ETAT - FONDS VERT COVOITURAGE KAROS	563 700,00
PART. LADOM CONTINUITE TERRITORIALE	340 000,00
938 - transport	**903 700,00**
Fraction TVA - (Ex CVAE)	101 000,00
940 - impositions directes	**101 000,00**
TICPE FPA	1 055 000,00
941 - autres impôts et taxes	**1 055 000,00**
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION DGD	112 700,00
942 - dotations et participations	**112 700,00**
Total fonctionnement	**5 822 400,00**

D. Les mouvements d'ordre :

Il est proposé les inscriptions d'ordre suivantes :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
		DM1	DM1
953	autofinanc. complém.	-598 500,00	
Fonctionnement		**-598 500,00**	**0,00**
951	autofinanc. complém.		-598 500,00
Investissement		**0,00**	**-598 500,00**
Total		**-598 500,00**	**-598 500,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Annexe 1 : Budget 2023 - Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE			CP		
		BP	DM 1	Total AP/AE	BP	DM 1	Total CP
930	services généraux	26 349 815,00	530 098,00	**26 879 913,00**	87 024 316,00	1 830 033,00	**88 854 349,00**
9305	gestion des fonds européens	23 044 000,00		**23 044 000,00**	11 394 000,00	-1 300 000,00	**10 094 000,00**
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145 055 110,00	280 250,00	**145 335 360,00**	204 785 570,00	1 773 822,00	**206 559 392,00**
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 873 890,00	490 000,00	**19 363 890,00**	25 662 362,00	490 000,00	**26 152 362,00**
934	santé et action sociale	1 459 410,00	97 750,00	**1 557 160,00**	1 525 115,00	25 050,00	**1 550 165,00**
935	aménagement des territoires et habitat	3 074 800,00	90 000,00	**3 164 800,00**	3 064 600,00	-278 000,00	**2 786 600,00**
936	action économique	38 173 000,00	4 310 090,00	**42 483 090,00**	38 549 000,00	4 024 582,00	**42 573 582,00**
937	environnement	12 110 915,00	180 000,00	**12 290 915,00**	12 415 415,00	150 000,00	**12 565 415,00**
938	transports	35 612 560,00	104 712,00	**35 717 272,00**	87 610 382,00	-295 288,00	**87 315 094,00**
940	impositions directes				204 000,00		**204 000,00**
943	opérations financières				25 050 000,00		**25 050 000,00**
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00		**90 500,00**	508 240,00	701,00	**508 941,00**
945	provisions et autres opérations mixtes				1 100 000,00		**1 100 000,00**
952	dépenses imprévues	600 000,00		**600 000,00**			
Total fonctionnement *(mouvements réels)*		**304 444 000,00**	**6 082 900,00**	**310 526 900,00**	**498 893 000,00**	**6 420 900,00**	**505 313 900,00**
001	solde d'exécution de la section d'investiss. reporte						
900	services généraux	23 264 795,00		**23 264 795,00**	27 389 660,12	14 150,00	**27 403 810,12**
9005	gestion des fonds européens	2 103 702,25		**2 103 702,25**	1 051 851,00		**1 051 851,00**
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40 919 205,00		**40 919 205,00**	72 649 281,00		**72 649 281,00**
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	10 475 000,00	35 000,00	**10 510 000,00**	17 610 000,00	35 000,00	**17 645 000,00**
904	santé et action sociale	400 000,00	-30 000,00	**370 000,00**	360 000,00	-30 000,00	**330 000,00**
905	aménagement des territoires et habitat	6 236 000,00		**6 236 000,00**	16 561 594,00		**16 561 594,00**
906	action économique	32 760 297,75	39 580 000,00	**72 340 297,75**	51 457 177,88	2 227 250,00	**53 684 427,88**
907	environnement	17 096 000,00		**17 096 000,00**	18 993 436,00		**18 993 436,00**
908	transports	142 085 000,00	75 450 000,00	**217 535 000,00**	238 060 000,00		**238 060 000,00**
923	dettes et autres opérations financières				65 900 000,00		**65 900 000,00**
Total investissement *(mouvements réels)*		**275 340 000,00**	**115 035 000,00**	**390 375 000,00**	**510 033 000,00**	**2 246 400,00**	**512 279 400,00**
Total budget *(mouvements réels) (1)*		**579 784 000,00**	**121 117 900,00**	**700 901 900,00**	**1 008 926 000,00**	**8 667 300,00**	**1 017 593 300,00**
946	amortissement				143 611 000,00		143 611 000,00
953	autofinanc. Complém.				138 368 000,00	- 598 500,00	137 769 500,00
Total fonctionnement *(mouvements ordre)*					**281 979 000,00**	**- 598 500,00**	**281 380 500,00**
925	opérations patrimoniales				410 000 000,00		135 138 000,00
926	neutralisation / reprise subvention				135 138 000,00		135 138 000,00
Total investissement *(mouvements ordre)*					**545 138 000,00**		**545 138 000,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Total budget *(mouvements ordre) (2)*				**827 117 000,00**		
Total BUDGET DÉPENSES 2023 *(1) + (2)*	**579 784 000,00**	**121 117 900,00**	**700 901 900,00**	**1 836 043 000,00**	**8 068 800,00**	**1 844 111 800,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Annexe 2 : Budget 2023 - Recettes

Chap.	Libellé chapitre	CP		
		BP	DM 1	Total CP
930	services généraux	63 821 880,00	- 50 000,00	**63 771 880,00**
9305	gestion des fonds européens	10 720 000,00		**10 720 000,00**
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	41 284 100,00	2 400 000,00	**43 684 100,00**
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	607 000,00		**607 000,00**
935	aménagement des territoires et habitat	7 350,00		**7 350,0**
936	action économique	2 910 000,00	1 300 000,00	**4 210 000,00**
937	environnement	110 000,00		**110 000,00**
938	transports	1 660 000,00	903 700,00	**2 563 700,00**
940	impositions directes	121 000 000,00	101 000,00	**121 101 000,00**
941	autres impôts et taxes	333 625 000,00	1 055 000,00	**334 680 000,00**
942	dotations et participations	69 988 670,00	112 700,00	**70 101 370,00**
Total fonctionnement *(mouvements réels)*		**645 734 000,00**	**5 822 400,00**	**651 556 400,00**
900	services généraux	200 000,00		**200 000,00**
9005	gestion des fonds européens	700 000,00		**700 000,00**
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	61 352 500,00		**61 352 500,00**
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	245 300,00		**245 300,00**
905	aménagement des territoires et habitat	1 490 000,00		**1 490 000,00**
906	action économique	27 826 600,00		**27 826 600,00**
907	environnement	6 660 000,00		**6 660 000,00**
908	transports	104 990 000,00	1 950 000,00	**106 940 000,00**
921	Taxes non affectées	2 900 000,00	4 130 000,00	**7 030 000,00**
922	dotations et participations	25 000 000,00	4 400 000,00	**29 400 000,00**
923	dettes et autres opérations financières	130 327 000,00	- 7 635 100,00	**122 691 900,00**
954	produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00		**1 500 600,00**
Total investissement *(mouvements réels)*		**363 192 000,00**	**2 844 900,00**	**366 036 900,00**
Total budget *(mouvements réels) (1)*		**1 008 926 000,00**	**8 667 300,00**	**1 017 593 300,00**
946	neutralisation / reprise subvention	135 138 000,00		135 138 000,00
Total fonctionnement *(mouvements ordre)*		**135 138 000,00**		**135 138 000,00**
925	opérations patrimoniales	410 000 000,00		410 000 000,00
926	amortissement	143 611 000,00		143 611 000,00
951	autofinanc. complém.	138 368 000,00	- 598 500,00	137 769 500,00
Total investissement *(mouvements ordre)*		**691 979 000,00**	**- 598 500,00**	**691 380 500,00**
Total budget *(mouvements ordre) (2)*		**827 117 000,00**	**(-) 598 500,00**	**826 518 500,00**
Total BUDGET RECETTES 2023 *(1) + (2)*		**1 836 043 000,00**	**8 068 800,00**	**1 844 111 800,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Projet d'acte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDF/113750 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional en date du 13 juin 2023,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Considérant,

- **qu'en mouvements réels *(hors écritures d'ordre),* le projet de Décision Modificative n°1** propose l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour **(+) 121 117 900 €** en autorisations de programme et autorisations d'engagement, l'inscription de crédits de paiement supplémentaires à hauteur de **(+) 8 667 300 €** équilibrés en dépenses et en recettes, selon la répartition ci-dessous :

DM 1	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	115 035 000,00	2 246 400,00	2 844 900,00
Fonctionnement	6 082 900,00	6 420 900,00	5 822 400,00
Total	**121 117 900,00**	**8 667 300,00**	**8 667 300,00**

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'adopter le projet de Décision Modificative n°1 du Budget Principal pour l'exercice 2023 tel que :

  - l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de **(+) 115 035 000 €** en investissement et **(+) 6 082 900 €** en fonctionnement ;

  - les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de **(+) 8 667 300 €** en mouvements réels et **(-) 598 500 €** en mouvements d'ordre portant ainsi le budget 2023 après DM n°1 à **1 844 111 800 € ;**

  - la répartition des crédits par chapitre en dépenses et en recettes est décrite en annexes 1 et 2 du rapport présenté.

- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier.

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

DM1 BUDGET PRINCIPAL 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Absente	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. JEREZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par M. OMARJEE		PAYET Johnny Absent	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard Absent	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par Mme BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par M. P BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Absente	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par M. H Robinson	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Absent	
LAGOURGUE Jean-Louis Absent		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

DM1 BUDGET PRINCIPAL 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (6 absents)
Nombre de membres présents : 33+6 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES : - Pour 39
- Contre 0
- Abstentions 0
Date de convocation : 12 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Modalités de vote 7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports 13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 14
B1 - Présentation des AP votées 15
B2 - Présentation des AE votées 19
C - Récapitulation par groupes fonctionnels 25
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement 30
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 32
E1 - Balance générale - Dépenses 34
E2 - Balance générale - Recettes 36

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 38
A.900 - Services généraux 42
A.900-5 - Gestion des fonds européens 45
A.901 - Sécurité 46
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 47
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 50
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 53
A.904-4 - RSA 56
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 57
A.906 - Action économique 60
A.907 - Environnement 62
A.908 - Transports 65
A.921 - Taxes non affectées 69
A.922 - Dotations et participations 70
A.923 - Dettes et autres opérations financières 71
A.925 - Opérations patrimoniales 72
A.926 - Transferts entre les sections 73
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 75
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 76
B.930 - Services généraux 79
B.930-5 - Gestion des fonds européens 82
B.931 - Sécurité 83

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 84
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 87
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI) 90
B.934-3 - APA 93
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 94
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 95
B.936 - Action économique 98
B.937 - Environnement 100
B.938 - Transports 103
B.940 - Impositions directes 107
B.941 - Autres impôts et taxes 108
B.942 - Dotations et participations 109
B.943 - Opérations financières 110
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 111
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 112
B.946 - Transferts entre les sections 113
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 114
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 115

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 116
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 119
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 122
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 123
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 124
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 127
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 130
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 133
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 134
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 137
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 139
A1.908 - Fonction 8 - Transports 142
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 146
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 148
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 154
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 155
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 156
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 159
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 163
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 166
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 167
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 168

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

A2.936 - Fonction 6 - Action économique
A2.937 - Fonction 7 - Environnement
A2.938 - Fonction 8 - Transports 176

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 181
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 183
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 184
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 185

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Sans Objet
Sans Objet

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 187

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 246 400,00	2 246 400,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 246 400,00	2 246 400,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 822 400,00	5 822 400,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	5 822 400,00	5 822 400,00

TOTAL DU BUDGET (4)	8 068 800,00	8 068 800,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	2 246 400,00	0,00	2 246 400,00	2 844 900,00	-598 500,00	2 246 400,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 420 900,00	-598 500,00	5 822 400,00	5 822 400,00	0,00	5 822 400,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	8 667 300,00	-598 500,00	8 068 800,00	8 667 300,00	-598 500,00	8 068 800,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	0,00
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	38 800 000,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	0,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	0,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	0,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	0,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONAES E/SES TOURISTIQUES	906	0,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	0,00
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	0,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	0,00
D P130-0013 2023/5	AIDES REGIONALES E/SES AGRICOLES	906	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0047 2022/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	-135 000,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT - Leader	905	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P140-0030 2022/1	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	0,00
D P140-0004 2022/1	AMENAGEMENT - Struct. Bourg	905	135 000,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	0,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO - Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00
D P130-0001 2023/12	CPN FEDER INOVATION E/SES	906	0,00
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00
D P126-0003 2022/1	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P126-0003 2022/3	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	0,00
D P208-0002 2022/1	ENERGIE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D OUVRAGE	907	0,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES SUBVENTION	907	0,00
D P208-0002 2022/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	0,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	0,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	0,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	0,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/4	ETUDES A CARACTERE TOURISTIQUE MO REGION	906	0,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVAtOIRE)	906	0,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	38 080 000,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	0,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	0,00
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P206-0001 2022/1	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	-30 000,00
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	0,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	1 500 000,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	0,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00
D P126-0005 2022/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	0,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	0,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	35 000,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	0,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	36 650 000,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00
D P130-0001 2023/10	PROJETS INNOVANTS E/SES	906	0,00
D P130-0002 2023/8	PROJETS NUMÉRIQUES DES COLLECTIVITÉS	906	0,00
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	0,00
D P133-0009 2023/1	REGIE THD GAZELLE	905	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P140-0013 2022/1	SOLS /SS SOLS	907	0,00
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	0,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	0,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	0,00
D P140-0041 2022/1	STRUCTURE - Agorah	905	0,00
D P140-0042 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	0,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	0,00
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALETIQUES EV	907	0,00
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	0,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	0,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00
TOTAL			**115 035 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

TOTAL GENERAL	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A206-0005 2022/1	ACCOMPAGNEMENT DES PSAD	934	0,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	0,00
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/10	ADHESIONS FRAIS DIV INNOVATION	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHSESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	0,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	4 100 000,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	54 000,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A140-0016 2022/1	AMENAGEMENT - Leader	935	0,00
D A140-0017 2022/1	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	0,00
D A140-0036 2022/1	AMENAGEMENT - Projets structurants	935	0,00
D A140-0035 2022/1	AMENAGEMENT - Structures	935	90 000,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	33 008,00
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION	936	0,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	50 000,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	0,00
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	0,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	25 250,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	10 000,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	230 098,00
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	225 000,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO - Entretien & réparation	935	0,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A126-0013 2022/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	0,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00
D A206-0017 2023/1	CONTINUITE TERRIT-MOBILIE JEUN	932	30 000,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A126-0003 2022/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	490 000,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A212-0004 2021/1	DPTP COMMUNICATION	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE	937	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	0,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	0,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A206-0008 2022/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	0,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	0,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	100 000,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	1 104 712,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	0,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	150 000,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	0,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	0,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	73 082,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00
D A163-0002 2023/1	FRAIS DIVERS	938	0,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A208-0002 2022/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	0,00
D A126-0011 2022/1	FRAIS DIVERS ENV	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	19 750,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	50 000,00
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtise compétences clés	934	-360 000,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A133-0016 2023/1	INCLUSION NUMERIQUE	935	0,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	0,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	338 000,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION	934	0,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	100 000,00
D A126-0005 2023/1	MILIEUX AQUATIQUES	937	0,00
D A126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	937	90 000,00
D A126-0005 2022/1	MILLIEUX AQUATIQUES - RISQUE REQUIN	937	0,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	0,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE IN	930	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	0,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	-1 000 000,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	0,00
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	0,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	0,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE CREDIT ETAT	936	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A212-0002 2022/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	0,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	-10 000,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	0,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	935	0,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A126-0007 2022/1	SENSIBILISATION	937	90 000,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0012 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			**6 082 900,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	0,00

TOTAL GENERAL	**6 082 900,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	**275 340 000,00**		**115 035 000,00**	**115 035 000,00**	**115 035 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
AE VOTEES	**304 444 000,00**		**6 082 900,00**	**6 082 900,00**	**6 082 900,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**600 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 055 171 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**
90 Opérations ventilées	444 133 000,00	0,00	2 246 400,00	2 246 400,00	2 246 400,00
- en AP/CP (2)	429 133 000,00	0,00	2 246 400,00	2 246 400,00	2 246 400,00
- hors AP/CP (2)	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	7 550 000,00	0,00	-250 000,00	-250 000,00	-250 000,00
92 Opérations non ventilées	611 038 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 055 171 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**
90 Opérations ventilées	203 464 400,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
- Recettes affectées	200 164 400,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	711 838 000,00	0,00	894 900,00	894 900,00	894 900,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*138 368 000,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**780 872 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**
93 Services ventilés	472 030 760,00	0,00	6 420 199,00	6 420 199,00	6 420 199,00
- en AE/CP	279 254 060,00	0,00	1 387 015,94	1 387 015,94	1 387 015,94
- hors AE/CP	192 776 700,00	0,00	5 033 183,06	5 033 183,06	5 033 183,06
94 Services communs non ventilés	170 473 240,00	0,00	701,00	701,00	701,00
953 Virement à la section d'investissement	*138 368 000,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**780 872 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**
93 Services ventilés	121 120 330,00	0,00	4 553 700,00	4 553 700,00	4 553 700,00
94 Services communs non ventilés	659 751 670,00	0,00	1 268 700,00	1 268 700,00	1 268 700,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**	**-30 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**					
AE VOTEES	**530 098,00**	**0,00**	**0,00**	**280 250,00**	**490 000,00**	**97 750,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**14 150,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**	**-30 000,00**
90 Opérations ventilées	14 150,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	-30 000,00
- en AP/CP (2)	14 150,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	-30 000,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**296 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	894 900,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00					
951 Virement de la section de fonctionnement	*-598 500,00*					
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00					
001 Solde exécution invest. reporté	0,00					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 232 234,00**	**-1 300 000,00**	**0,00**	**1 773 822,00**	**490 000,00**	**25 050,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	1 830 033,00	-1 300 000,00	0,00	1 773 822,00	490 000,00	25 050,00
- en AE/CP	523 900,00	0,00	0,00	-3 220 147,00	488 357,23	25 050,00
- hors AE/CP	1 306 133,00	-1 300 000,00	0,00	4 993 969,00	1 642,77	0,00
94 Services communs non ventilés	701,00					
953 Virement à la section d'investissement	*-598 500,00*					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 218 700,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	-50 000,00	0,00	0,00	2 400 000,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	1 268 700,00					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00					

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2) — C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		**0,00**	**0,00**	**39 580 000,00**	**0,00**	**75 450 000,00**	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**4 310 090,00**	**180 000,00**	**104 712,00**	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**2 227 250,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	2 227 250,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	2 227 250,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 950 000,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**-278 000,00**	**4 024 582,00**	**150 000,00**	**-295 288,00**	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	-278 000,00	4 024 582,00	150 000,00	-295 288,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	-278 000,00	4 024 582,00	150 000,00	-326 726,29	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 438,29	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**903 700,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	903 700,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**2 246 400,00**	**1 950 000,00**
900 Services généraux	14 150,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	35 000,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	-30 000,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	2 227 250,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	1 950 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**894 900,00**
921 Taxes non affectées	0,00	4 130 000,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	4 400 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	-7 635 100,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **2 246 400,00**	II **2 844 900,00**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*0,00*	*0,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*-598 500,00*
TOTAL	III **0,00**	IV **-598 500,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :…….	**-598 500,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**2 246 400,00**	II + IV + VI + VII	**2 246 400,00**	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES		RECETTES	
93 Services ventilés	**6 420 199,00**		**4 553 700,00**	
930 Services généraux	1 830 033,00		-50 000,00	
930-5 Gestion des fonds européens	-1 300 000,00		0,00	
931 Sécurité	0,00		0,00	
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	1 773 822,00		2 400 000,00	
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	490 000,00		0,00	
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	25 050,00		0,00	
934-3 APA	0,00		0,00	
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
935 Aménagement des territoires et habitat	-278 000,00		0,00	
936 Action économique	4 024 582,00		1 300 000,00	
937 Environnement	150 000,00		0,00	
938 Transports	-295 288,00		903 700,00	
939 Fonction en réserve				
94 Services communs non ventilés	**701,00**		**1 268 700,00**	
940 Impositions directes	0,00		101 000,00	
941 Autres impôts et taxes	0,00		1 055 000,00	
942 Dotations et participations	0,00		112 700,00	
943 Opérations financières	0,00		0,00	
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	701,00		0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00		0,00	
TOTAL	I	**6 420 900,00**	II	**5 822 400,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)		*0,00*		*0,00*
947 Transferts à l'intérieur de la section		*0,00*		*0,00*
953 Virement à la section d'investissement		*-598 500,00*		
TOTAL	III	**-598 500,00**	IV	**0,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**-598 500,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**5 822 400,00**	II + IV + VI	**5 822 400,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**1 055 171 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**510 033 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	65 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	8 596 668,92	0,00	1 349 778,43	1 419 778,43	1 419 778,43
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	105 013 957,96	0,00	768 642,00	768 642,00	768 642,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	250 913 498,12	0,00	-2 110 620,61	-2 160 620,61	-2 160 620,61
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	52 686 375,00	0,00	2 488 600,18	2 468 600,18	2 468 600,18
26	Participations et créances rattachées	19 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	7 550 000,00	0,00	-250 000,00	-250 000,00	-250 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***545 138 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*135 138 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*410 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**780 872 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**498 893 000,00**	**0,00**	**6 420 900,00**	**6 420 900,00**	**6 420 900,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	72 390 848,50	0,00	55 749,69	55 878,59	55 878,59
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	159 654 670,00	0,00	-188 546,00	-188 546,00	-188 546,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	218 494 241,50	0,00	1 847 237,05	1 847 237,05	1 847 237,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	508 240,00	0,00	443,20	314,30	314,30
66	Charges financières	46 550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	4 706 016,06	4 706 016,06	4 706 016,06
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	1 295 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***281 979 000,00***		***-598 500,00***	***-598 500,00***	***-598 500,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*143 611 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*138 368 000,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**1 055 171 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**363 192 000,00**	**0,00**	**2 844 900,00**	**2 844 900,00**	**2 844 900,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000 000,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	197 917 800,00	0,00	6 080 000,00	6 080 000,00	6 080 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	130 327 000,00	0,00	-7 635 100,00	-7 635 100,00	-7 635 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	5 146 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***691 979 000,00***		***-598 500,00***	***-598 500,00***	***-598 500,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*143 611 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*410 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*138 368 000,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**780 872 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**645 734 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 438 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	396 625 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
731	Fiscalité locale	60 249 100,00	0,00	-2 045 000,00	-2 045 000,00	-2 045 000,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	184 406 670,00	0,00	7 766 400,00	7 766 400,00	7 766 400,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	1 245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***135 138 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*135 138 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**444 133 000,00**	**0,00**	**115 035 000,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**0,00**	**2 246 400,00**
900	Services généraux	27 389 660,12	0,00	0,00	14 150,00	14 150,00	14 150,00	0,00	14 150,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 051 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	72 649 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	17 610 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	360 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00	0,00	-30 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	16 561 594,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	51 457 177,88	0,00	39 580 000,00	2 227 250,00	2 227 250,00	2 227 250,00	0,00	2 227 250,00
907	Environnement	18 993 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	238 060 000,00	0,00	75 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	**Opérations non ventilées**	**611 038 000,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	65 900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*410 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*135 138 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 055 171 000,00**	**0,00**	**115 035 000,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**0,00**	**2 246 400,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**2 246 400,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**203 464 400,00**	**0,00**	**1 950 000,00**	**1 950 000,00**	**1 950 000,00**
900	Services généraux	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	61 352 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	27 826 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	6 660 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	104 990 000,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
909	Fonction en réserve					
92	**Opérations non ventilées**	**711 838 000,00**	**0,00**	**894 900,00**	**894 900,00**	**894 900,00**
921	Taxes non affectées	2 900 000,00	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	4 130 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	25 000 000,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	130 327 000,00	0,00	-7 635 100,00	-7 635 100,00	-7 635 100,00
925	*Opérations patrimoniales*	*410 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
926	*Transferts entre les sections (4)*	*143 611 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**139 868 600,00**	**0,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*138 368 000,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 055 171 000,00**	**0,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**	**2 246 400,00**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	**0,00**

TOTAL	**2 246 400,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**27 068 540,12**	**12 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-50 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**52 000,00**	**23 000,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**14 150,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**14 150,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	14 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**27 389 660,12**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**14 150,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**	**14 150,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	**14 150,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 051 851,00**	**1 051 851,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**700 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**7 290 000,00**	**0,00**	**0,00**	**45 863 000,00**	**174 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**53 206,63**	**-53 206,63**	**0,00**	**0,00**	**-124 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**53 206,63**	**-53 206,63**	**0,00**	**0,00**	**-124 000,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	53 206,63	-53 206,63	0,00	0,00	-124 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 291 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**2 725 000,00**	**0,00**	**26 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 092 170,00**	**3 832 000,00**	**717 111,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-7 000,00**	**131 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-7 000,00**	**131 000,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 000,00	131 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 000,00**	**1 975 500,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 902

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**72 649 281,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 352 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 35 000,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**4 820 000,00**	**2 955 000,00**	**400 000,00**	**0,00**	**1 060 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-10 800,00**	**160 048,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-130 400,00**	**160 048,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-130 400,00	160 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**3 510 000,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**350 000,00**	**200 000,00**	**15 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**24 502,26**	**3 712,00**	**-45 502,01**	**0,00**	**175 122,28**	**4 198,37**
Vote de l'assemblée (3)	**194 102,26**	**5 387,00**	**-47 177,01**	**-50 000,00**	**175 122,28**	**4 198,37**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	194 102,26	5 387,00	-47 177,01	-50 000,00	175 122,28	4 198,37
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**245 300,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 903

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 610 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-276 280,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-276 280,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-276 280,90	0,00	0,00	0,00	**35 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**245 300,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = -30 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**360 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**360 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-30 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-30 000,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**-30 000,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**810 000,00**	**1 570 000,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**2 850 000,00**	**0,00**	**6 580 100,00**	**148 994,00**	**16 561 594,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 490 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 490 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 39 580 000,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**5 000,00**	**24 990 878,11**	**239 688,00**	**4 335 583,00**	**0,00**	**13 712 922,77**	**4 378 543,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 195 000,00**	**32 250,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 195 000,00**	**32 250,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 195 000,00	32 250,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**23 396 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 715 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 906

Détail par articles

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Budget de l'exercice (2)	**781 263,00**	**1 378 300,00**	**0,00**	**1 635 000,00**	**0,00**	**51 457 177,88**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 227 250,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 227 250,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**2 227 250,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**715 000,00**	**0,00**	**27 826 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**653 175,00**	**0,00**	**118 600,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**362,00**	**0,00**	**-362,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**362,00**	**0,00**	**-362,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	362,00	0,00	-362,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**116 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**500 000,00**	**2 059 583,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 545,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**5 437 000,00**	**0,00**	**0,00**	**9 056 600,00**	**757 339,00**	**0,00**	**266 594,00**	**18 993 436,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 244 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 660 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 75 450 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**7 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 640 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**92 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**92 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	92 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	**3 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**223 700 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-92 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-92 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-92 030,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**97 590 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**1 950 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**1 950 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

III

A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
Budget de l'exercice (2)	**2 810 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**238 060 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 000,00
Budget de l'exercice (2)	**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**104 990 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 950 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 950 000,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**2 900 000,00**	**0,00**	**4 130 000,00**	**4 130 000,00**	**7 030 000,00**
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	2 900 000,00	0,00	4 130 000,00	4 130 000,00	7 030 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**25 000 000,00**	**0,00**	**4 400 000,00**	**4 400 000,00**	**29 400 000,00**
10222	FCTVA	25 000 000,00	0,00	4 400 000,00	4 400 000,00	29 400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(5) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**65 900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 900 000,00**
1641	Emprunts en euros	65 900 000,00	0,00	0,00	0,00	65 900 000,00
	RECETTES	**130 327 000,00**	**0,00**	**-7 635 100,00**	**-7 635 100,00**	**122 691 900,00**
1641	Emprunts en euros	130 327 000,00	0,00	-7 635 100,00	-7 635 100,00	122 691 900,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***410 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*400 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*3 530 000,00*	*3 530 000,00*
2313	*Constructions*	*10 000 000,00*	*-3 830 000,00*	*-3 830 000,00*
458128001	*PISTES FORESTIERES*	*0,00*	*200 000,00*	*200 000,00*
	RECETTES (3)	***410 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*400 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*10 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
458228001	*PISTES FORESTIERES*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**135 138 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**135 138 000,00**	**0,00**	**0,00**
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	335 654,00	0,00	0,00
13913	*Subv. transf. Départements*	224 766,00	0,00	0,00
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	5 167,00	0,00	0,00
139172	*Subv. transf. FEDER*	6 599 807,00	0,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	441 888,00	0,00	0,00
1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	37 067 393,00	0,00	0,00
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	783 925,00	0,00	0,00
13938	*Autres fonds équip. transférables*	263 400,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	89 416 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	**143 611 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**143 611 000,00**	**0,00**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	1 682 584,00	0,00	0,00
28032	*Frais de recherche et de développement*	252 269,00	0,00	0,00
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	4 400,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	1 863 859,00	0,00	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	108 050,00	0,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	92 969,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	499 732,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	238 778,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	627,00	0,00	0,00
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	1 826 715,00	0,00	0,00
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	21 114 713,00	0,00	0,00
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	10 701,00	0,00	0,00
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	314 657,00	0,00	0,00
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	328 466,00	0,00	0,00
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	30 287,00	0,00	0,00
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	143 278,00	0,00	0,00
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	222 400,00	0,00	0,00
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	759 075,00	0,00	0,00
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	3 610 053,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	6 732 496,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	2 583 915,00	0,00	0,00
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	24 340 257,00	0,00	0,00
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	1 991 814,00	0,00	0,00
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	9 380 221,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	775 561,00	0,00	0,00
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	13 537,00	0,00	0,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	11 012 090,00	0,00	0,00
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	790 259,00	0,00	0,00
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	1 839 690,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	98,00	0,00	0,00
28128	*Autres aménagements de terrains*	25 350,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	4 946 995,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	28 124 048,00	0,00	0,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	2 370 220,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	9 234 148,00	0,00	0,00
281328	*Autres bâtiments privés*	13 750,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	541 802,00	0,00	0,00
281352	*Bâtiments privés*	7 489,00	0,00	0,00
281572	*Matériel technique scolaire*	13 643,00	0,00	0,00
2815731	*Matériel roulant*	2 947,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	401 158,00	0,00	0,00
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	625 477,00	0,00	0,00
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	129 006,00	0,00	0,00
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	28 363,00	0,00	0,00
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	90 066,00	0,00	0,00
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	3 251,00	0,00	0,00
28181	*Installations générales, aménagt divers*	129 188,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	812 746,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	181 916,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	677 877,00	0,00	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	95 252,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	499 301,00	0,00	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	1 592,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	674 216,00	0,00	0,00
282848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	918,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				**0,00**
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	**139 868 600,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*138 368 000,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**472 030 760,00**	**0,00**	**6 082 900,00**	**6 420 199,00**	**6 420 199,00**	**1 387 015,94**	**5 033 183,06**	**6 420 199,00**
930	Services généraux	87 024 316,00	0,00	530 098,00	1 830 033,00	1 830 033,00	523 900,00	1 306 133,00	1 830 033,00
930-5	Gestion des fonds européens	11 394 000,00	0,00	0,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00	0,00	-1 300 000,00	-1 300 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	204 785 570,00	0,00	280 250,00	1 773 822,00	1 773 822,00	-3 220 147,00	4 993 969,00	1 773 822,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	25 662 362,00	0,00	490 000,00	490 000,00	490 000,00	488 357,23	1 642,77	490 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 525 115,00	0,00	97 750,00	25 050,00	25 050,00	25 050,00	0,00	25 050,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	3 064 600,00	0,00	90 000,00	-278 000,00	-278 000,00	-278 000,00	0,00	-278 000,00
936	Action économique	38 549 000,00	0,00	4 310 090,00	4 024 582,00	4 024 582,00	4 024 582,00	0,00	4 024 582,00
937	Environnement	12 415 415,00	0,00	180 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
938	Transports	87 610 382,00	0,00	104 712,00	-295 288,00	-295 288,00	-326 726,29	31 438,29	-295 288,00
939	Fonction en réserve								
94	**Services communs non ventilés**	**170 473 240,00**	**0,00**		**701,00**	**701,00**		**0,00**	**701,00**
940	Impositions directes	204 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	25 050 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	508 240,00	0,00		701,00	701,00		0,00	701,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	1 100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (5)*	*143 611 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**138 368 000,00**		**0,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**		**-598 500,00**	**-598 500,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*138 368 000,00*			*-598 500,00*	*-598 500,00*		*-598 500,00*	*-598 500,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**780 872 000,00**	**0,00**	**6 082 900,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**1 387 716,94**	**4 434 683,06**	**5 822 400,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
TOTAL	**5 822 400,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**121 120 330,00**	**0,00**	**4 553 700,00**	**4 553 700,00**	**4 553 700,00**
930	Services généraux	63 821 880,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	10 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	41 284 100,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	607 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	7 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	2 910 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
937	Environnement	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	1 660 000,00	0,00	903 700,00	903 700,00	903 700,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**659 751 670,00**	**0,00**	**1 268 700,00**	**1 268 700,00**	**1 268 700,00**
940	Impositions directes	121 000 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
941	Autres impôts et taxes	333 625 000,00	0,00	1 055 000,00	1 055 000,00	1 055 000,00
942	Dotations et participations	69 988 670,00	0,00	112 700,00	112 700,00	112 700,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections (4)*	*135 138 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**780 872 000,00**	**0,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**	**5 822 400,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)	**0,00**
TOTAL	**5 822 400,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 530 098,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**10 971 655,00**	**66 537 531,00**	**3 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**187 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**569 913,00**	**1 119 902,00**	**-36 503,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355,00**	**80 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**573 343,00**	**1 119 902,00**	**-36 503,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355,00**	**80 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	567 210,00		-36 503,00	0,00	0,00	0,00	355,00	80 000,00
- Hors AE-CP	6 133,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**570 880,00**	**1 770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**2 271 000,00**	**1 014 109,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**130 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

III

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**30 000,00**	**230 000,00**	**0,00**	**1 793 021,00**	**87 024 316,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**15 540,00**	**0,00**	**-19 174,00**	**1 830 033,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**15 540,00**	**0,00**	**-22 604,00**	**1 830 033,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	15 540,00	0,00	-22 604,00	**523 900,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 306 133,00**
Budget de l'exercice (2)	**61 256 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**63 821 880,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-50 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-50 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**8 394 000,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**11 394 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 300 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 300 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	-1 300 000,00	0,00	**0,00**	**-1 300 000,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 500 000,00**	**0,00**	**3 220 000,00**	**10 720 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 280 250,00**

Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 254 798,00**	**2 081 573,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 194 394,25**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 194 394,25**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 194 394,25	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**10 596 199,00**	**0,00**	**7 740 574,00**	**18 361 565,00**	**22 620 678,00**	**0,00**	**16 000 000,00**	**7 240 819,00**	**6 178 000,00**	**26 158 364,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-1 888 440,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**	**1 600 000,00**	**25 250,00**	**-211 560,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-1 888 440,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 000 000,00**	**0,00**	**-1 000 000,00**	**1 600 000,00**	**25 250,00**	**-211 560,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-1 888 440,00	0,00	0,00	0,00	-2 000 000,00	0,00	-1 000 000,00	1 600 000,00	25 250,00	-211 957,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**1 635 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 500 000,00**	**12 849 100,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**328 000,00**	**0,00**	**204 785 570,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-85 000,00**	**0,00**	**1 773 822,00**
Vote de l'assemblée (3)	**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-85 000,00**	**0,00**	**1 773 822,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	-85 000,00	**0,00**	**-3 220 147,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**4 993 969,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 284 100,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 490 000,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**2 427 000,00**	**11 895 777,00**	**310 000,00**	**0,00**	**6 569 010,00**	**0,00**	**1 160 575,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**490 000,00**	**-324 200,00**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**318 200,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**490 000,00**	**-324 200,00**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**318 200,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	490 000,00	-324 755,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	317 112,23	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**607 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**3 150 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 662 362,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**490 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**490 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**488 357,23**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 642,77**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**607 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) **AE (1) = 97 750,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**40 000,00**	**0,00**	**382 415,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**32 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**32 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	32 900,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**552 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**72 365,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**72 365,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	72 365,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 934

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 525 115,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 215,25**	**0,00**	**0,00**	**25 050,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 215,25**	**0,00**	**0,00**	**25 050,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	-80 215,25	0,00	0,00	**25 050,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 90 000,00**

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**855 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**-198 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**-198 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**11 500,00**	**1 073 500,00**	**0,00**	**516 500,00**	**0,00**	**3 064 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-278 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-278 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-278 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 350,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 4 310 090,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**3 299 000,00**	**11 040 704,86**	**1 010 000,00**	**0,00**	**3 079 254,00**	**12 358 955,50**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**123 082,00**	**3 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 500,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**123 082,00**	**3 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 500,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	123 082,00	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00	83 500,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**2 905 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**50 000,00**	**1 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**50 000,00**	**1 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 936

Détail par articles

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
Budget de l'exercice (2)	**1 236 395,64**	**3 479 190,00**	**0,00**	**3 045 500,00**	**0,00**	**38 549 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**10 000,00**	**18 000,00**	**0,00**	**-10 000,00**	**0,00**	**4 024 582,00**
Vote de l'assemblée (3)	**10 000,00**	**18 000,00**	**0,00**	**-10 000,00**	**0,00**	**4 024 582,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	10 000,00	18 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	**4 024 582,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**2 910 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 180 000,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**50 000,00**	**8 724 885,00**	**0,00**	**1 487 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**205 000,00**	**417 500,00**	**1 531 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 415 415,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	**150 000,00**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 104 712,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**31 130 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**-27 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 712,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**-27 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 712,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	-27 000,00	0,00	0,00	1 131 712,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**563 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**340 000,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**563 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**340 000,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**51 210 382,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**-1 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**-1 400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-1 431 438,29	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Hors AE-CP	0,00	31 438,29	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
Budget de l'exercice (2)	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**87 610 382,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-295 288,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-295 288,00**
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-326 726,29**
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**31 438,29**
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 660 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**903 700,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**903 700,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**204 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**204 000,00**
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
63513	Autres impôts locaux	104 000,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00
	RECETTES	**121 000 000,00**	**0,00**	**101 000,00**	**101 000,00**	**121 101 000,00**
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	3 200 000,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	17 200 000,00	0,00	0,00	0,00	17 200 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	90 000 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	90 101 000,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	10 600 000,00	0,00	0,00	0,00	10 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

III
B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**333 625 000,00**	**0,00**	**1 055 000,00**	**1 055 000,00**	**334 680 000,00**
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 000 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000 000,00
731774	TICPE FPA	0,00	0,00	1 055 000,00	1 055 000,00	1 055 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	133 000 000,00	0,00	0,00	0,00	133 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	138 825 000,00	0,00	0,00	0,00	138 825 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
7358	Autres	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**69 988 670,00**	**0,00**	**112 700,00**	**112 700,00**	**70 101 370,00**
744	FCTVA	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
74631	DGD des régions	69 688 670,00	0,00	112 700,00	112 700,00	69 801 370,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**25 050 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 050 000,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES (6)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	8 829 940,84
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 829 940,84
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**508 240,00**	**0,00**	**701,00**	**701,00**	**508 941,00**
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	257,80	386,70	386,70
65861	Frais de personnel	417 740,00	0,00	0,00	0,00	417 740,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	90 500,00	0,00	443,20	314,30	90 814,30
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 100 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	**143 611 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**143 611 000,00**	**0,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	143 611 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (5) (6)	**135 138 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**135 138 000,00**	**0,00**	**0,00**
77681	*Neutralisation des amortissements*	89 416 000,00	0,00	0,00
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	45 722 000,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	**138 368 000,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**	**0,00**
952	Dépenses imprévues				0,00
953	*Virement à la section d'investissement*	*138 368 000,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**93 303 810,12**	**1 051 851,00**	**0,00**	**72 649 281,00**	**17 645 000,00**	**330 000,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 113 768,26	0,00	0,00	1 134 500,00	630 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	75 000,00	1 051 851,00	0,00	29 243 906,00	6 925 000,00	330 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 208 041,86	0,00	0,00	4 746 000,00	5 823 065,65	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 997 000,00	0,00	0,00	37 524 875,00	4 266 934,35	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**160 822 500,00**	**700 000,00**	**0,00**	**61 352 500,00**	**245 300,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 230 000,00	700 000,00	0,00	61 352 500,00	245 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 691 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sa... sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**16 561 594,00**	**53 684 427,88**	**18 993 436,00**	**238 060 000,00**		**512 279 400,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		65 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 330 000,00	1 117 741,09	325 238,00	1 365 200,00		10 016 447,35
204	Subventions d'équipement versées	14 179 094,00	33 200 520,96	18 495 198,00	2 282 030,00		105 782 599,96
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	5 000,00	0,00	216 960 770,00		248 752 877,51
22	Immobilisations reçues en affectation	2 500,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 040 000,00	1 165,83	173 000,00	10 152 000,00		55 154 975,18
26	Participations et créances rattachées	0,00	19 360 000,00	0,00	0,00		19 360 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	7 300 000,00		7 300 000,00
RECETTES		**1 490 000,00**	**27 826 600,00**	**6 660 000,00**	**106 940 000,00**		**366 036 900,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		29 400 000,00
13	Subventions d'investissement	620 000,00	23 550 000,00	6 660 000,00	103 640 000,00		203 997 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		122 691 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	870 000,00	4 276 600,00	0,00	0,00		5 146 600,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00		3 300 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**27 018 540,12**	**12 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	1 616 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 329 448,26	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	16 212 381,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	4 753 709,96	12 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 997 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**66 150,00**	**23 000,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 000,00	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	66 150,00	5 000,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**75 000,00**	**27 403 810,12**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 628 320,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 485 448,26
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 212 381,90
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 895 659,96
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 997 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 051 851,00**	**1 051 851,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	1 051 851,00	1 051 851,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**700 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs	90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
			90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		**430 000,00**	**53 206,63**	**7 236 793,37**	**0,00**	**0,00**	**45 739 000,00**	**174 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	53 206,63	7 236 793,37	0,00	0,00	8 161 000,00	174 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 840 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 657 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 650 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 291 000,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 380 000,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		**2 725 000,00**	**0,00**	**26 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 085 170,00**	**3 963 000,00**	**717 111,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 000,00	19 500,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	944 795,00	3 732 000,00	717 111,00
211	Terrains	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 006 375,00	211 500,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**86 000,00**	**1 975 500,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**72 649 281,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00	0,00	29 243 906,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 874 875,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 650 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 352 500,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 466 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**4 820 000,00**	**2 824 600,00**	**560 048,00**	**0,00**	**1 060 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 654 600,00	510 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
211	Terrains	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	155 000,00	0,00	0,00	136 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	380 000,00	50 000,00	0,00	186 129,65	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	535 000,00	0,00	0,00	681 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 414,35	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**3 704 102,26**	**5 387,00**	**1 252 822,99**	**300 000,00**	**375 122,28**	**19 198,37**
203	Frais d'études, recherche, développement	75 000,00	0,00	0,00	285 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	584 102,26	5 387,00	1 252 822,99	15 000,00	175 122,28	4 198,37
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**245 300,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 223 719,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 645 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 223 719,10	0,00	0,00	0,00	6 925 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 936,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 129,65
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761 520,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 414,35
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**245 300,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**330 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**330 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.564-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**2 500,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**810 000,00**	**1 570 000,00**	**0,00**	**600 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	810 000,00	1 570 000,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**2 850 000,00**	**0,00**	**6 580 100,00**	**148 994,00**	**16 561 594,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	870 000,00	0,00	6 180 100,00	148 994,00	14 179 094,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	930 000,00	0,00	0,00	0,00	930 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
228	Autres immobilisations corporelles (affe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
RECETTES		**0,00**	**1 490 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 490 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
274	Prêts	0,00	870 000,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		**5 000,00**	**24 990 878,11**	**239 688,00**	**4 335 583,00**	**0,00**	**15 907 922,77**	**4 410 793,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	574 441,09	0,00	0,00	0,00	265 000,00	145 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 055 271,19	239 688,00	4 335 583,00	0,00	15 642 922,77	4 265 793,00
211	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 165,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	4 360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**23 396 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 715 000,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	7 620 000,00	0,00	0,00	0,00	3 715 000,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	276 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**781 263,00**	**1 378 300,00**	**0,00**	**1 635 000,00**	**0,00**	**53 684 427,88**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	118 300,00	0,00	15 000,00	0,00	1 117 741,09
204	Subventions d'équipement versées	781 263,00	1 260 000,00	0,00	1 620 000,00	0,00	33 200 520,96
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 165,83
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 360 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**715 000,00**	**0,00**	**27 826 600,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00	12 050 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**653 537,00**	**0,00**	**118 238,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 238,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	653 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**116 000,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**500 000,00**	**2 059 583,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 545,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	500 000,00	2 059 583,00	0,00	0,00	0,00	94 545,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**5 437 000,00**	**0,00**	**0,00**	**9 056 600,00**	**757 339,00**	**0,00**	**266 594,00**	**18 993 436,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	325 238,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 364 000,00	0,00	0,00	8 849 600,00	657 339,00	0,00	266 594,00	18 495 198,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
RECETTES		**0,00**	**3 244 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 660 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	3 244 000,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	6 660 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		**7 600 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 732 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	472 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	7 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**3 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**223 607 970,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	450 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	45 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	213 872 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	8 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**99 540 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	99 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**2 810 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**310 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**238 060 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	2 282 030,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 200,00
213	Constructions	2 408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 628 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 872 770,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	9 802 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300 000,00
RECETTES		**2 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 900 000,00**	**0,00**	**106 940 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	101 540 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**115 717 290,00**	**10 094 000,00**	**0,00**	**206 559 392,00**	**26 152 362,00**	**1 550 165,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	18 633 587,70	61 336,00	0,00	37 534 726,00	5 288 856,00	96 550,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 127 365,00	7 032 664,00	0,00	61 808 570,00	6 833 271,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 275 287,00	3 000 000,00	0,00	102 535 102,00	14 029 147,23	1 453 615,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	508 554,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	25 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	22 496,00	0,00	0,00	4 680 994,00	1 087,77	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**589 654 250,00**	**10 720 000,00**	**0,00**	**43 684 100,00**	**607 000,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 880,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	396 726 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	48 455 000,00	0,00	0,00	9 749 100,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	142 132 370,00	10 720 000,00	0,00	33 935 000,00	207 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**2 786 600,00**	**42 573 582,00**	**12 565 415,00**	**87 315 094,00**		**505 313 900,00**
011	Charges à caractère général	0,00	1 507 300,00	1 471 273,50	569 200,00	7 283 897,89		72 446 727,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 664 254,00		159 466 124,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 279 300,00	40 907 308,50	11 996 215,00	38 865 503,82		220 341 478,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		508 554,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500 000,00		46 550 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,29		4 706 016,06
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00		1 295 000,00
RECETTES		**0,00**	**7 350,00**	**4 210 000,00**	**110 000,00**	**2 563 700,00**		**651 556 400,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 770 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	7 350,00	0,00	0,00	830 000,00		1 438 230,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		396 726 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58 204 100,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	4 165 000,00	110 000,00	903 700,00		192 173 070,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	45 000,00	0,00	830 000,00		1 245 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**11 544 998,00**	**67 657 433,00**	**2 963 497,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**355,00**	**267 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 260 923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	835 455,12	1 953 012,00	734 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 905 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 141 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	226 428,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 816 764,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	590 380,00	43 000,00	2 229 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	25 000,00	160 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 036,00	105 161,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	508 209,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	258 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	45 297 497,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	13 474 214,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 503 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	593 743,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	193 192,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	22 133,00	3 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	22 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**570 880,00**	**1 770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	915 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	793 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
703	Redevances utilisation du domaine	200 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**2 271 000,00**	**1 114 109,00**	**860 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**130 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 609,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	40 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
613	Locations	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	46 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	38 000,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	152 000,00	82 300,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 231 000,00	872 000,00	505 500,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**30 000,00**	**245 540,00**	**0,00**	**1 770 417,00**	**88 854 349,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	210 819,00	0,00	0,00	210 819,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 637,00	0,00	0,00	2 881,00	1 285 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 540,00	0,00	0,00	3 714 467,12
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 010,00	1 909 557,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 363,00	0,00	0,00	4 432,00	3 156 417,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	766,00	485 766,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 400,00
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	214 515,00	763 943,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	62 337,00	1 879 101,88
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 500,00	0,00	0,00	542,00	3 396 759,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 140,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531,00	109 728,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 500,00	0,00	0,00	1 828,00	512 737,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	121,00	1 121,00
628	Divers	0,00	0,00	19 181,00	0,00	59,00	696 595,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 486,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 297 497,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 474 214,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 503 425,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 743,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 192,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 638 500,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478 395,00	2 378 395,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 496,00
RECETTES		**61 256 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**175 000,00**	**63 771 880,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 880,00
747	Participations	61 256 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	61 431 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**7 094 000,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**10 094 000,00**
618	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	21 336,00	0,00	0,00	21 336,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	45 676,00	0,00	0,00	45 676,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 313 365,00	0,00	0,00	5 313 365,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 619 623,00	0,00	0,00	1 619 623,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**7 500 000,00**	**0,00**	**3 220 000,00**	**10 720 000,00**
747	Participations	0,00	7 500 000,00	0,00	3 220 000,00	10 720 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs	93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
			93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		**9 142 966,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**81 060 403,75**	**2 081 573,00**
604	Achats d'études, prestations de services	124 394,25	0,00	0,00	0,00	0,00	25 605,75	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 706,16	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	23 293,84	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 949,00	0,00
628	Divers	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 376,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 423 225,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 097 969,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 734 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 293 279,00	2 081 573,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	543 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 585 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 680 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		**8 707 759,00**	**0,00**	**7 740 574,00**	**18 361 565,00**	**20 620 678,00**	**0,00**	**15 000 000,00**	**8 840 819,00**	**6 203 250,00**	**25 946 804,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 238 474,00	10 653 410,00	16 914 210,00	0,00	0,00	594 033,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 766,72	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	50 483,28	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	6 430 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	750 000,00	2 422 000,00	2 999 603,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 277 759,00	0,00	3 502 100,00	7 208 155,00	3 706 468,00	0,00	0,00	4 696 786,00	2 056 000,00	22 946 804,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,00
RECETTES		**1 635 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 400 000,00**	**25 500 000,00**	**12 849 100,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 749 100,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00	0,00
747	Participations	1 635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00	25 500 000,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**2 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**243 000,00**	**0,00**	**206 559 392,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 706,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 410 127,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 766,72
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 483,28
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	56 400,00	0,00	341 693,84
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 372 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 949,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 376,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 423 225,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 097 969,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	186 600,00	0,00	32 022 553,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 374 852,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	51 632 697,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 505 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 680 994,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**43 684 100,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 749 100,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 535 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**2 917 000,00**	**11 571 577,00**	**316 000,00**	**0,00**	**6 569 010,00**	**0,00**	**1 478 775,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	-555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	159 000,00	0,00	0,00	9 653,88	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 535 500,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	220 000,00	0,00	0,00	6 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	387 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	986 500,00	0,00	0,00	0,00	23 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	255 061,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	275 000,00	0,00	0,00	9 620,12	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	30 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 154 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 648 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 739 800,00	236 000,00	0,00	6 519 010,00	0,00	1 477 687,23	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 650,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**607 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**150 000,00**	**0,00**	**3 150 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 630 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 152 362,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-555,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 653,88
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 615 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 856,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 350,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 370,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 061,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 620,12
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 360,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 154 466,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 648 445,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 752 497,23
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 650,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**607 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		**40 000,00**	**0,00**	**415 315,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	415 315,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**625 065,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	56 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	568 515,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**469 784,75**	**0,00**	**0,00**	**1 550 165,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	469 784,75	0,00	0,00	1 453 615,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**527 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	638 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**11 500,00**	**1 073 500,00**	**0,00**	**516 500,00**	**0,00**	**2 786 600,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	940 000,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	26 500,00	0,00	45 000,00	0,00	421 500,00
618	Divers	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	245 000,00	0,00	245 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	92 000,00	0,00	226 500,00	0,00	1 033 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**7 350,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 350,00**
706	Prestations de services	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**3 422 082,00**	**14 840 704,86**	**1 010 000,00**	**0,00**	**3 079 254,00**	**12 442 455,50**
611	Contrats de prestations de services	0,00	577 082,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
618	Divers	0,00	293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 000,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 352 000,00	14 780 704,86	1 010 000,00	0,00	3 079 254,00	12 332 455,50
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	195 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**50 000,00**	**4 155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	50 000,00	4 115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**1 246 395,64**	**3 497 190,00**	**0,00**	**3 035 500,00**	**0,00**	**42 573 582,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	742 082,00
618	Divers	361 691,50	0,00	0,00	6 500,00	0,00	714 191,50
628	Divers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	874 704,14	3 449 190,00	0,00	3 029 000,00	0,00	40 907 308,50
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**4 210 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 165 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**50 000,00**	**8 724 885,00**	**0,00**	**1 487 030,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 337 349,92	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	8 574 885,00	0,00	137 980,08	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**205 000,00**	**417 500,00**	**1 681 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 565 415,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	205 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	445 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	60 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	20 000,00	0,00	0,00	64 200,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086 000,00	0,00	0,00	2 423 349,92
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	385 000,00	475 000,00	0,00	0,00	9 572 865,08
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		**43 000,00**	**0,00**	**0,00**	**32 261 712,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000 000,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 648,18	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	612 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 904 351,82	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	31 494 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**723 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**340 000,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	563 700,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**49 810 382,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	531 941,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	397 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 977 120,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	72 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	55 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	27 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	53 088,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	72 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 411,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 263 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 322 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	21 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 438,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**87 315 094,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 941,20
611	Contrats de prestations de services	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693 163,18
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 977 120,51
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 045,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 128,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 088,62
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 521,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 411,38
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 263 644,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 322 089,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 904 351,82
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 579 152,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 438,29
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 563 700,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	903 700,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-88 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001 **Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES** **Date de la délibération :**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**5 911 618,96**	**0,00**	**-250 000,00**	**-250 000,00**
908 (5)	5 911 618,96	0,00	-250 000,00	-250 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**5 911 618,96**	**0,00**	**-250 000,00**	**-250 000,00**
RECETTES (b)	**1 371 344,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 371 344,46	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**1 371 344,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 111 622 000,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**65 900 000,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	65 900 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**45 722 000,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*45 722 000,00*	*0,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**111 622 000,00**	**0,00**	**0,00**	**111 622 000,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 313 626 200,00**	**3 801 500,00**	**VI 3 801 500,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**30 146 600,00**	**4 400 000,00**	**4 400 000,00**
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	25 000 000,00	4 400 000,00	4 400 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 000 000,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	870 000,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	276 600,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**283 479 600,00**	**-598 500,00**	**-598 500,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 682 584,00*	*0,00*	*0,00*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*252 269,00*	*0,00*	*0,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*4 400,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 863 859,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*108 050,00*	*0,00*	*0,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*92 969,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 416 730,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*499 732,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*238 778,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*627,00*	*0,00*	*0,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*1 826 715,00*	*0,00*	*0,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*21 114 713,00*	*0,00*	*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*10 701,00*	*0,00*	*0,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*314 657,00*	*0,00*	*0,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*328 466,00*	*0,00*	*0,00*
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	*30 287,00*	*0,00*	*0,00*
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	*143 278,00*	*0,00*	*0,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*222 400,00*	*0,00*	*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*759 075,00*	*0,00*	*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*3 610 053,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*6 732 496,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*2 583 915,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*24 340 257,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*1 991 814,00*	*0,00*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*9 380 221,00*	*0,00*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*775 561,00*	*0,00*	*0,00*
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	*13 537,00*	*0,00*	*0,00*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*11 012 090,00*	*0,00*	*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*790 259,00*	*0,00*	*0,00*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*1 839 690,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*98,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*25 350,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*4 946 995,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281312	*Bâtiments scolaires*	*28 124 048,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*2 370 220,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*9 234 148,00*	*0,00*	*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*13 750,00*	*0,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*541 802,00*	*0,00*	*0,00*
281352	*Bâtiments privés*	*7 489,00*	*0,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*13 643,00*	*0,00*	*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*2 947,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*401 158,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*625 477,00*	*0,00*	*0,00*
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	*129 006,00*	*0,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*28 363,00*	*0,00*	*0,00*
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*90 066,00*	*0,00*	*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*3 251,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*129 188,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*812 746,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*181 916,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*677 877,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*95 252,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*499 301,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 592,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*674 216,00*	*0,00*	*0,00*
282848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*918,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*138 368 000,00*	*-598 500,00*	*-598 500,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**317 427 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**317 427 700,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**111 622 000,00**
Ressources propres disponibles	VIII	**317 427 700,00**
Solde	IX = VIII – IV (7)	**205 805 700,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 39
VOTES :
Pour : 39
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0003-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Absent)	
PICARDO Bernard (Absent)	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 06/07/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2023_0004

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDF / N°113748
COMPTES DE GESTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0004
Rapport /RSDF / N°113748

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

COMPTES DE GESTION DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° RSDF/113748 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 21 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 23 juin 2023,

Considérant,

- la présentation des comptes de gestion 2022 de la paierie régionale,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'approuver les comptes de gestion 2022 du budget principal, budget annexe énergie Réunion, budget annexe Réunion des musées (DSP) et budget annexe transport, budget FEDER 14-20 et budget POCT 14-20 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022

ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL (13000)

nomenclature M57 fonction - voté par exécution fonction

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	1 090 228 338,09	738 610 516,98	1 828 838 855,07
- Réalisations (titres émis)	464 663 811,96	763 340 556,36	1 228 004 368,32
Compte Administratif			
- Prévisions	1 090 228 338,09	738 137 702,00	1 828 366 040,09
- Réalisations **(**titres émis**)**	464 663 811,96	763 340 556,36	1 228 004 368,32
dont compte R1068	*133 698 523,15*		
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	1 090 228 338,09	738 610 516,98	1 828 838 855,07
- Réalisations (mandats émis)	517 245 384,59	561 486 330,01	1 078 731 714,60
Compte Administratif			
- Prévisions	1 090 228 338,09	738 137 702,00	1 828 366 040,09
- Réalisations (mandats émis)	517 245 384,59	561 486 330,01	1 078 731 714,60
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE *(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés*			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	-52 581 572,63	201 854 226,35	149 272 653,72
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	-61 341 913,80	135 698 523,15	74 356 609,35
= Résultats de clôture de l'exercice	**-113 923 486,43**	**203 854 226,35**	**89 930 739,92**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**-113 923 486,43**	**203 854 226,35**	**89 930 739,92**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022

ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE ENERGIE REUNION (13004)

nomenclature M41 - vote par nature

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	-	1 296 324,14	1 296 324,14
- Réalisations (titres émis)	-	154 212,00	154 212,00
Compte Administratif			
- Prévisions	-	1 296 324,14	1 296 324,14
- Réalisations **(**titres émis**)**	-	154 212,00	154 212,00
dont compte R1068			
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	-	1 296 324,14	1 296 324,14
- Réalisations (mandats émis)	-	35 788,24	35 788,24
Compte Administratif			
- Prévisions	-	1 296 324,14	1 296 324,14
- Réalisations (mandats émis)	-	35 788,24	35 788,24
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE ***(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés***			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	-	118 423,76	118 423,76
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	-	925 324,14	925 324,14
= Résultats de clôture de l'exercice	**-**	**1 043 747,90**	**1 043 747,90**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**-**	**1 043 747,90**	**1 043 747,90**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022

ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE DSP REGION REUNION (13005)

nomenclature M4 - vote par nature

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
- Réalisations (titres émis)	3 120 344,72	3 179 459,67	6 299 804,39
Compte Administratif			
- Prévisions	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
- Réalisations (titres émis)	3 120 344,72	3 179 459,67	6 299 804,39
dont compte R1068	*272 953,78*		
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
- Réalisations (mandats émis)	2 833 459,67	2 911 018,37	5 744 478,04
Compte Administratif			
- Prévisions	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
- Réalisations (mandats émis)	2 833 459,67	2 911 018,37	5 744 478,04
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE *(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés*			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	286 885,05	268 441,30	555 326,35
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	986 070,78	272 953,78	1 259 024,56
= Résultats de clôture de l'exercice	**1 272 955,83**	**268 441,30**	**1 541 397,13**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**1 272 955,83**	**268 441,30**	**1 541 397,13**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022

ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE TRANSPORT REGION REUNION (13006)

nomenclature M43

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	-	37 209 000,00	37 209 000,00
- Réalisations (titres émis)	-	34 428 729,84	34 428 729,84
Compte Administratif			
- Prévisions	-	37 209 000,00	37 209 000,00
- Réalisations **(**titres émis**)**	-	34 428 729,84	34 428 729,84
dont compte R1068			
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	-	37 209 000,00	37 209 000,00
- Réalisations (mandats émis)	-	34 428 729,84	34 428 729,84
Compte Administratif			
- Prévisions	-	37 209 000,00	37 209 000,00
- Réalisations (mandats émis)	-	34 428 729,84	34 428 729,84
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE *(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés*			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	-	-	-
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	-	1 969 587,94	1 969 587,94
= Résultats de clôture de l'exercice	**-**	**1 969 587,94**	**1 969 587,94**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**-**	**1 969 587,94**	**1 969 587,94**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022
ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE FEDER REUNION AVEC AUTONOMIE FINANCIERE (13050)
nomenclature M57 fonction - voté par exécution fonction

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
- Réalisations **(**titres émis**)**	208 121 933,07	116 606 577,77	324 728 510,84
Compte Administratif			
- Prévisions	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
- Réalisations **(**titres émis**)**	208 121 933,07	116 606 577,77	324 728 510,84
dont compte R1068			
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
- Réalisations (mandats émis)	234 152 745,97	125 879 740,68	360 032 486,65
Compte Administratif			
- Prévisions	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
- Réalisations (mandats émis)	234 152 745,97	125 879 740,68	360 032 486,65
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE *(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés*			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	-26 030 812,90	-9 273 162,91	-35 303 975,81
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	98 251 503,70	-15 615 540,11	82 635 963,59
= Résultats de clôture de l'exercice	**72 220 690,80**	**-24 888 703,02**	**47 331 987,78**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**72 220 690,80**	**-24 888 703,02**	**47 331 987,78**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

EXERCICE 2022

ETAT COMPARATIF DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE POCT REUNION AVEC AUTONOMIE FINANCIERE (13060)

nomenclature M57 fonction - voté par exécution fonction

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (1)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
- Réalisations **(**titres émis**)**	3 788 525,46	10 004 094,65	13 792 620,11
Compte Administratif			
- Prévisions	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
- Réalisations **(**titres émis**)**	3 788 525,46	10 004 094,65	13 792 620,11
dont compte R1068			
DEPENSES (2)			
Compte de Gestion			
- Prévisions	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
- Réalisations (mandats émis)	6 840 304,40	9 774 008,78	16 614 313,18
Compte Administratif			
- Prévisions	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
- Réalisations (mandats émis)	6 840 304,40	9 774 008,78	16 614 313,18
RESULTATS CUMULES DE CLOTURE DE L'EXERCICE *(1)-(2)+ résultats antérieurs reportés*			
Compte de gestion			
Résultats de l'exercice (1)-(2)	-3 051 778,94	230 085,87	-2 821 693,07
+ Résultats antérieurs reportés (001 et 002)	2 622 173,80	1 429 553,23	4 051 727,03
= Résultats de clôture de l'exercice	**-429 605,14**	**1 659 639,10**	**1 230 033,96**
Compte Administratif			
Résultats de clôture de l'exercice	**-429 605,14**	**1 659 639,10**	**1 230 033,96**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023 IDENTIFIANT BUDGET 13000
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 14/03/2023

REGION REUNION
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme VELLIN ROSE-MERY
M SERIACAROUPIN IDRIS
M AHMED ABDALLAH

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/03/2023 AU 14/03/2023
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022

Population 861210
Nomenclature M57 fonction
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 36
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 37
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 79

4EME PARTIE : Page des signatures 80
ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION .....

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

REGION REUNION
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	5 208 034,26
Subventions d'investissement versées	522 595,60	Neutralisations et régularisations	-907 154,01
Autres immobilisations incorporelles	33 681,33	Réserves	3 642 038,90
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 000,00
Terrains	73 566,70	Résultat de l'exercice	201 854,23
Constructions	999 098,71	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	324,73
Réseaux et installations de voirie	6 951 972,59	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**8 147 098,10**
Réseaux divers	159 525,18	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	8 413,98	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	**12 627,33**
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	40 919,56	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	245 875,06	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	1 261 186,36
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	29 329,26	Dettes financières et autres emprunts	9 709,27
Immobilisations financières (nettes)	243 283,54	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**1 270 895,62**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**9 308 261,49**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 906,44
Stocks		Autres dettes non financières	13 986,52
Créances	156 253,12	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	297,60	**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**23 892,96**
Trésorerie	49 702,50	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	**60 000,00**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**206 253,22**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**1 367 415,91**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,70
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**9 514 514,71**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**9 514 514,71**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BILAN (en Euros)

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		1 207 162 188,07	684 566 591,11	522 595 596,96	534 971 050,21
Autres immobilisations incorporelles		51 778 113,33	18 096 785,94	33 681 327,39	35 849 238,40
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		73 740 784,43	174 087,75	73 566 696,68	73 567 422,90
Constructions		1 286 497 087,89	287 398 381,01	999 098 706,88	998 805 574,61
Réseaux et installations de voirie		6 951 972 594,52		6 951 972 594,52	6 791 605 947,42
Réseaux divers		159 525 178,44		159 525 178,44	159 522 248,94
Installations techniques, agencements et matériel		24 355 775,59	15 941 796,64	8 413 978,95	9 218 997,32
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		82 119 594,55	41 200 033,68	40 919 560,87	38 792 191,17
Immobilisations corporelles en cours		245 875 056,83		245 875 056,83	260 311 184,78
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		29 329 255,99		29 329 255,99	29 329 255,99
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		244 215 256,11	931 720,00	243 283 536,11	234 717 554,54
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**10 356 570 885,75**	**1 048 309 396,13**	**9 308 261 489,62**	**9 166 690 666,28**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		130 228 821,69		130 228 821,69	71 060 339,01
Créances sur les redevables et comptes rattachés		255 696,99	300 000,00	-44 303,01	1 103 884,66
Avances et acomptes versés par la collectivité		2 706 070,24		2 706 070,24	1 562 494,58
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		10 039 838,54		10 039 838,54	8 539 075,95
Créances sur budgets annexes		4 960 031,13		4 960 031,13	
Créances sur les autres débiteurs		8 362 663,88		8 362 663,88	7 671 597,75
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		297 598,23		297 598,23	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**156 850 720,70**	**300 000,00**	**156 550 720,70**	**89 937 391,95**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		49 702 499,44		49 702 499,44	74 362 015,28
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**49 702 499,44**		**49 702 499,44**	**74 362 015,28**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**10 563 124 105,89**	**1 048 609 396,13**	**9 514 514 709,76**	**9 330 990 073,51**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		1 996 641 941,96	1 996 641 941,96
Fonds globalisés		662 154 647,53	624 612 501,94
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		527 184 645,48	513 243 495,52
Rattachées à un actif non amortissable		2 022 053 024,64	1 973 463 944,56
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-907 154 013,54	-819 988 749,13
RÉSERVES		3 642 038 898,53	3 509 400 824,03
REPORT A NOUVEAU		2 000 000,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		201 854 226,35	135 698 523,15
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		324 733,16	324 733,16
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**8 147 098 104,11**	**7 933 397 215,19**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		12 627 326,00	1 895 865,14
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**12 627 326,00**	**1 895 865,14**
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		1 261 186 355,83	1 316 241 528,25
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		9 709 268,98	8 538 868,97
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 270 895 624,81**	**1 324 780 397,22**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 906 439,20	7 172 320,36
Dettes fiscales et sociales		1 172 060,96	164 587,51
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité		91 616,09	96 689,10
Dettes sur budgets annexes		2 140 267,71	3 812 329,19
Autres dettes non financières		10 582 572,02	9 668 446,41
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**23 892 955,98**	**20 914 372,57**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		60 000 000,00	50 000 000,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**60 000 000,00**	**50 000 000,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**1 367 415 906,79**	**1 397 590 634,93**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		698,86	2 223,39
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**9 514 514 709,76**	**9 330 990 073,51**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	73 237,41	69 740,46
Participations	78 359,80	43 647,87
Compensations, autres attributions et autres participations	13 794,82	11 415,01
Dons et legs		
Impôts et taxes	445 914,45	420 716,46
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 999,38	1 985,02
Produits des cessions d'actifs	472,81	1 049,46
Autres produits de gestion	10 481,20	6 063,89
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 711,12	1 520,19
Reprises du financement rattaché à un actif	47 678,56	47 942,82
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	87 638,08	91 262,72
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**761 287,64**	**695 343,90**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	48 709,63	56 147,60
Charges de personnel	153 178,18	150 808,43
Indemnités des élus (et membres du CESR)	3 377,08	3 183,72
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	5 943,58	668,70
Impôts et taxes	733,33	766,26
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	154 529,59	141 240,61
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		324,17
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	472,81	725,29
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**366 944,20**	**353 864,79**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	170 609,20	185 427,95
Autres charges	45,22	38,36
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**170 654,42**	**185 466,32**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**223 689,02**	**156 012,79**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**29,59**	**513,87**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**21 864,38**	**20 828,14**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-21 834,80**	**-20 314,27**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**201 854,23**	**135 698,52**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		73 237 409,77	69 740 455,92	3 496 953,85
Participations		78 359 801,63	43 647 865,71	34 711 935,92
Compensations, autres attributions et autres participations		13 794 821,70	11 415 014,72	2 379 806,98
Dons et legs				
Impôts et taxes		445 914 452,18	420 716 461,73	25 197 990,45
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 999 378,94	1 985 021,56	14 357,38
Produits des cessions d'actifs		472 814,98	1 049 462,60	-576 647,62
Autres produits de gestion		10 481 199,81	6 063 888,07	4 417 311,74
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		1 711 120,14	1 520 189,00	190 931,14
Reprises du financement rattaché à un actif		47 678 558,65	47 942 822,41	-264 263,76
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		87 638 079,39	91 262 720,21	-3 624 640,82
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**761 287 637,19**	**695 343 901,93**	**65 943 735,26**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		48 709 627,21	56 147 604,69	-7 437 977,48
Charges de personnel		153 178 177,97	150 808 428,15	2 369 749,82
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		114 192 220,72	113 664 601,09	527 619,63
Dont charges sociales		38 985 957,25	37 143 827,06	1 842 130,19
Indemnités des élus (et membres du CESR)		3 377 084,49	3 183 722,07	193 362,42
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		5 943 575,25	668 701,38	5 274 873,87
Impôts et taxes		733 327,91	766 257,60	-32 929,69
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		154 529 589,91	141 240 614,75	13 288 975,16
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés			324 167,68	-324 167,68
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		472 814,98	725 294,92	-252 479,94
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**366 944 197,72**	**353 864 791,24**	**13 079 406,48**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		170 609 199,93	185 427 954,14	-14 818 754,21
Dont ménages		37 888 643,15	51 640 113,51	-13 751 470,36
Dont personnes morales de droit privé		57 536 566,31	56 140 798,88	1 395 767,43
Dont collectivités territoriales		26 705 090,92	26 515 957,39	189 133,53

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		32 212 652,63	34 882 674,14	-2 670 021,51
Dont établissements d'enseignement		16 266 246,92	16 248 410,22	17 836,70
Autres charges		45 217,00	38 363,00	6 854,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**170 654 416,93**	**185 466 317,14**	**-14 811 900,21**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**223 689 022,54**	**156 012 793,55**	**67 676 228,99**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		3 480,90	14 771,04	-11 290,14
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		26 107,56	286 202,37	-260 094,81
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges			212 898,00	-212 898,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**29 588,46**	**513 871,41**	**-484 282,95**
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		20 856 822,41	19 534 262,60	1 322 559,81
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		1 007 562,24	1 293 879,21	-286 316,97
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**21 864 384,65**	**20 828 141,81**	**1 036 242,84**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-21 834 796,19**	**-20 314 270,40**	**-1 520 525,79**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**201 854 226,35**	**135 698 523,15**	**66 155 703,20**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-						
4582-						

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-28001	1 611 179,67		1 572 699,49		3 183 879,16	
4581-29	6 927 896,28		8 719,36		6 936 615,64	
4582-29				80 656,26		80 656,26

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 090 228 338,09	738 610 516,98	1 828 838 855,07
Titres de recette émis (b)	465 998 939,32	763 970 989,27	1 229 969 928,59
Réductions de titres (c)	1 335 127,36	630 432,91	1 965 560,27
Recettes nettes (d = b - c)	464 663 811,96	763 340 556,36	1 228 004 368,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 090 228 338,09	738 610 516,98	1 828 838 855,07
Mandats émis (f)	517 908 822,20	581 207 393,25	1 099 116 215,45
Annulations de mandats (g)	663 437,61	19 721 063,24	20 384 500,85
Dépenses nettes (h = f - g)	517 245 384,59	561 486 330,01	1 078 731 714,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		201 854 226,35	149 272 653,72
(h - d) Déficit	52 581 572,63		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-61 341 913,80		-52 581 572,63		-113 923 486,43
Fonctionnement	135 698 523,15	133 698 523,15	201 854 226,35		203 854 226,35
TOTAL I	**74 356 609,35**	**133 698 523,15**	**149 272 653,72**		**89 930 739,92**
II - Budgets des services à caractère administratif					
13010-INTERREG OCEAN INDIEN 20212027					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
13020-FEDER FSE 2021 2027					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
13050-FEDER REUNION					
Investissement	98 251 503,70		-26 030 812,90		72 220 690,80
Fonctionnement	-15 615 540,11		-9 273 162,91		-24 888 703,02
Sous-Total	**82 635 963,59**		**-35 303 975,81**		**47 331 987,78**
13060-POCT REUNION					
Investissement	2 622 173,80		-3 051 778,94		-429 605,14
Fonctionnement	1 429 553,23		230 085,87		1 659 639,10
Sous-Total	**4 051 727,03**		**-2 821 693,07**		**1 230 033,96**
TOTAL II	**86 687 690,62**		**-38 125 668,88**		**48 562 021,74**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
13004-ENERGIE REUNION BA					
Investissement					
Fonctionnement	925 324,14		118 423,76		1 043 747,90
Sous-Total	**925 324,14**		**118 423,76**		**1 043 747,90**
13005-DSP REGION REUNION BA					
Investissement	986 070,78		286 885,05		1 272 955,83
Fonctionnement	272 953,78	272 953,78	268 441,30		268 441,30
Sous-Total	**1 259 024,56**	**272 953,78**	**555 326,35**		**1 541 397,13**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-2397400012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
13006-TRANSPORT REGION REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	1 969 587,94				1 969 587,94
Sous-Total	**1 969 587,94**				**1 969 587,94**
TOTAL III	**4 153 936,64**	**272 953,78**	**673 750,11**		**4 554 732,97**
TOTAL I + II + III	**165 198 236,61**	**133 971 476,93**	**111 820 734,95**		**143 047 494,63**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporte		61 341 913,80	61 341 913,80
900	Services generaux	12 063 263,65	417 000,00	12 480 263,65
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	68 635 662,00	507 064,38	69 142 726,38
9020	Services communs		106 935,62	106 935,62
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	17 046 660,00	-2 303 631,00	14 743 029,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	210 000,00	30 000,00	240 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	16 609 600,00	5 493 631,00	22 103 231,00
906	Action économique	30 859 528,35	17 011 360,00	47 870 888,35
907	Environnement	17 550 616,00		17 550 616,00
908	Transports	189 921 000,00	-26 270 917,71	163 650 082,29
923	Dettes et autres operations financieres	65 500 000,00		65 500 000,00
925	Operations patrimoniales	410 000 000,00	69 290 300,00	479 290 300,00
926	Transferts entre les sections	134 473 352,00	1 735 000,00	136 208 352,00
TOTAL		**962 869 682,00**	**127 358 656,09**	**1 090 228 338,09**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE - REGION REUNION
ETAT : II-3 - Page droite 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	61 341 913,80				61 341 913,80
900	12 480 263,65	6 744 688,95		6 744 688,95	5 735 574,70
902	69 142 726,38	67 748 857,46	81 919,36	67 666 938,10	1 475 788,28
9020	106 935,62	106 935,62		106 935,62	
903	14 743 029,00	11 565 624,56	22 600,00	11 543 024,56	3 200 004,44
904	240 000,00	160 758,60		160 758,60	79 241,40
905	22 103 231,00	15 978 370,60	98 949,02	15 879 421,58	6 223 809,42
906	47 870 888,35	30 001 919,04	312 128,88	29 689 790,16	18 181 098,19
907	17 550 616,00	10 892 056,50		10 892 056,50	6 658 559,50
908	163 650 082,29	152 555 330,55	147 840,35	152 407 490,20	11 242 592,09
923	65 500 000,00	65 055 172,42		65 055 172,42	444 827,58
925	479 290 300,00	21 782 469,86		21 782 469,86	457 507 830,14
926	136 208 352,00	135 316 638,04		135 316 638,04	891 713,96
TOTAL	**1 090 228 338,09**	**517 908 822,20**	**663 437,61**	**517 245 384,59**	**572 982 953,50**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
900	Services generaux			
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	61 201 500,00		61 201 500,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs			
904	Santé et action sociale (hors RSA)			
905	Aménagement des territoires et habitat	1 554 000,00	2 800 000,00	4 354 000,00
906	Action économique	21 210 000,00	-10 150 000,00	11 060 000,00
907	Environnement	8 234 000,00		8 234 000,00
908	Transports	95 950 000,00	-29 000 000,00	66 950 000,00
921	Taxes non affectees	405 800,00		405 800,00
922	Dotations et participations	35 000 000,00	-4 000 000,00	31 000 000,00
923	Dettes et autres operations financieres	52 621 680,00	91 076 843,15	143 698 523,15
925	Operations patrimoniales	410 000 000,00	69 290 300,00	479 290 300,00
926	Transferts entre les sections	139 521 795,00	3 681 814,98	143 203 609,98
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	135 670 907,00	4 132 512,94	139 803 419,94
954	produit des cessions d immobilisations (recette)	1 500 000,00	-472 814,98	1 027 185,02
TOTAL		**962 869 682,00**	**127 358 656,09**	**1 090 228 338,09**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
900		60 000,00		60 000,00	-60 000,00
902	61 201 500,00	50 748 605,80		50 748 605,80	10 452 894,20
903		202 709,06	12 753,52	189 955,54	-189 955,54
904		19 001,80		19 001,80	-19 001,80
905	4 354 000,00	3 941 000,29		3 941 000,29	412 999,71
906	11 060 000,00	8 093 780,48	54 000,00	8 039 780,48	3 020 219,52
907	8 234 000,00	7 395 784,95		7 395 784,95	838 215,05
908	66 950 000,00	49 229 318,99	671 069,94	48 558 249,05	18 391 750,95
921	405 800,00	405 890,56		405 890,56	-90,56
922	31 000 000,00	37 542 145,59		37 542 145,59	-6 542 145,59
923	143 698 523,15	144 073 523,15	375 000,00	143 698 523,15	
925	479 290 300,00	21 863 126,12	80 656,26	21 782 469,86	457 507 830,14
926	143 203 609,98	142 424 052,53	141 647,64	142 282 404,89	921 205,09
951	139 803 419,94				139 803 419,94
954	1 027 185,02				1 027 185,02
TOTAL	**1 090 228 338,09**	**465 998 939,32**	**1 335 127,36**	**464 663 811,96**	**625 564 526,13**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
930	Services generaux	97 064 496,70	264 975,00	97 329 471,70
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	186 731 225,00	-16 432 714,43	170 298 510,57
9320	Services communs		1 932 714,43	1 932 714,43
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	24 872 106,00	250 000,00	25 122 106,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	1 460 000,00	160 000,00	1 620 000,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 125 700,00	3 139 000,00	5 264 700,00
936	Action économique	29 040 094,28	6 165 000,00	35 205 094,28
937	Environnement	11 349 065,00	149 100,00	11 498 165,00
938	Transports	67 896 688,00	1 452 712,06	69 349 400,06
940	Impositions directes	204 000,00		204 000,00
941	Autres impots et taxes		300 000,00	300 000,00
943	Operations financieres	20 500 000,00	1 370 000,00	21 870 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'elus	511 340,02		511 340,02
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 532 285,00	12 565 700,00	15 097 985,00
946	Transferts entre les sections	139 521 795,00	3 681 814,98	143 203 609,98
953	Virement à la section d'investissement	135 670 907,00	4 132 512,94	139 803 419,94
TOTAL		**719 479 702,00**	**19 130 814,98**	**738 610 516,98**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE - REGION REUNION
ETAT : IT-3 - Page droite 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
930	97 329 471,70	93 385 832,27	1 574 611,87	91 811 220,40	5 518 251,30
932	170 298 510,57	160 097 952,84	3 584 286,97	156 513 665,87	13 784 844,70
9320	1 932 714,43	1 770 935,93	15 500,00	1 755 435,93	177 278,50
933	25 122 106,00	22 819 165,03	203 621,97	22 615 543,06	2 506 562,94
934	1 620 000,00	1 194 856,12	28 400,00	1 166 456,12	453 543,88
935	5 264 700,00	4 611 428,53	27 655,22	4 583 773,31	680 926,69
936	35 205 094,28	32 070 858,46	3 408 845,21	28 662 013,25	6 543 081,03
937	11 498 165,00	10 149 089,44		10 149 089,44	1 349 075,56
938	69 349 400,06	69 704 677,65	3 068 192,63	66 636 485,02	2 712 915,04
940	204 000,00	51 946,00		51 946,00	152 054,00
941	300 000,00	284 662,00		284 662,00	15 338,00
943	21 870 000,00	29 527 086,47	7 663 540,43	21 863 546,04	6 453,96
944	511 340,02	394 849,98	4 761,30	390 088,68	121 251,34
945	15 097 985,00	12 720 000,00		12 720 000,00	2 377 985,00
946	143 203 609,98	142 424 052,53	141 647,64	142 282 404,89	921 205,09
953	139 803 419,94				139 803 419,94
TOTAL	**738 610 516,98**	**581 207 393,25**	**19 721 063,24**	**561 486 330,01**	**177 124 186,97**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
002	Resultat de fonctionnement reporte		2 000 000,00	2 000 000,00
930	Services generaux	49 326 020,00	5 820 000,00	55 146 020,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	42 665 300,00	-15 200 000,00	27 465 300,00
9320	Services communs			
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	620 000,00		620 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)			
935	Aménagement des territoires et habitat			
936	Action économique	147 500,00	3 000 000,00	3 147 500,00
937	Environnement	65 970,00		65 970,00
938	Transports	1 765 000,00		1 765 000,00
940	Impositions directes	35 373 560,00	-600 000,00	34 773 560,00
941	Autres impots et taxes	384 400 000,00	20 985 000,00	405 385 000,00
942	Dotations et participations	69 900 000,00		69 900 000,00
943	Operations financieres		472 814,98	472 814,98
945	Provisions et autres opérations mixtes	743 000,00	918 000,00	1 661 000,00
946	Transferts entre les sections	134 473 352,00	1 735 000,00	136 208 352,00
TOTAL		**719 479 702,00**	**19 130 814,98**	**738 610 516,98**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
002	2 000 000,00				2 000 000,00
930	55 146 020,00	62 760 591,05	57 692,04	62 702 899,01	-7 556 879,01
932	27 465 300,00	37 015 583,75		37 015 583,75	-9 550 283,75
9320		5 720,00		5 720,00	-5 720,00
933	620 000,00	715 731,11	12 166,50	703 564,61	-83 564,61
934		59 752,13		59 752,13	-59 752,13
935		3 381,35		3 381,35	-3 381,35
936	3 147 500,00	3 303 569,19		3 303 569,19	-156 069,19
937	65 970,00	41 585,76		41 585,76	24 384,24
938	1 765 000,00	2 765 225,83		2 765 225,83	-1 000 225,83
940	34 773 560,00	37 771 985,00		37 771 985,00	-2 998 425,00
941	405 385 000,00	411 774 053,55	560 574,37	411 213 479,18	-5 828 479,18
942	69 900 000,00	70 227 668,77		70 227 668,77	-327 668,77
943	472 814,98	498 383,60		498 383,60	-25 568,62
945	1 661 000,00	1 711 120,14		1 711 120,14	-50 120,14
946	136 208 352,00	135 316 638,04		135 316 638,04	891 713,96
TOTAL	**738 610 516,98**	**763 970 989,27**	**630 432,91**	**763 340 556,36**	**-24 730 039,38**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90020	Administration générale de la collectivité	6 657 142,12		6 657 142,12
90021	Personnel non ventilé	7 211,74		7 211,74
90022	Information, communication, publicité	19 682,82		19 682,82
90031	Assemblée délibérante	35 652,27		35 652,27
90048	Autres actions	25 000,00		25 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	**Services generaux**	**6 744 688,95**		**6 744 688,95**
90201	Services communs	241 710,20		241 710,20
90211	Ecoles maternelles	949 293,43		949 293,43
90212	Ecoles primaires	6 390 706,07		6 390 706,07
90222	Lycées publics	42 791 167,48	73 200,00	42 717 967,48
90223	Lycées privés	152 200,00		152 200,00
9023	Enseignement supérieur	1 656 304,56	8 719,36	1 647 585,20
90256	Autres	1 630 533,34		1 630 533,34
9026	Apprentissage	4 180 888,54		4 180 888,54
9027	Formation sanitaire et sociale	644 153,84		644 153,84
90288	Autres services annexes de l'enseignement	9 111 900,00		9 111 900,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	**67 748 857,46**	**81 919,36**	**67 666 938,10**
9030	Services communs	854 297,01		854 297,01
90311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	1 546 060,56	19 250,00	1 526 810,56
90312	Patrimoine	851 712,99		851 712,99
90313	Bibliothèques, médiathèques	666 458,46		666 458,46
90314	Musées	122 703,71	3 350,00	119 353,71
90316	Théâtre et spectacles vivants	432 601,44		432 601,44
90317	Cinémas et autres salles de spectacles	735 055,12		735 055,12
90321	Salles de sport, gymnases	1 909 186,36		1 909 186,36
90322	Stades	313 796,54		313 796,54
90323	Piscines	1 437 084,42		1 437 084,42
90324	Centres de formation sportifs	160 000,00		160 000,00
90325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	1 670 978,92		1 670 978,92
90326	Manifestations sportives	70 460,00		70 460,00
90338	Autres activités pour les jeunes	795 229,03		795 229,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	**11 565 624,56**	**22 600,00**	**11 543 024,56**
90420	Services communs	160 758,60		160 758,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 904	**Santé et action sociale (hors RSA)**	**160 758,60**		**160 758,60**
90510	Services communs	9 213 663,29		9 213 663,29
9053	Agglomérations et villes moyennes	99 908,78		99 908,78

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
9054	Espace rural et autres espaces de développement	159 736,75		159 736,75
90551	Parc privé de la collectivité	2 681 862,44		2 681 862,44
90553	Aide à l'accession à la propriété	504 000,00		504 000,00
9057	Technologies de l'information et de la communication	1 377 240,63	98 949,02	1 278 291,61
90588	Autres actions d'aménagement	1 931 112,68		1 931 112,68
9059	Sécurité	10 846,03		10 846,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 905	**Aménagement des territoires et habitat**	**15 978 370,60**	**98 949,02**	**15 879 421,58**
9061	Interventions économiques transversales	17 560 542,84	312 128,88	17 248 413,96
9062	Structure d'animation et de développement économique	85 736,35		85 736,35
906311	Laboratoires	3 419 957,95		3 419 957,95
90632	Industrie, commerce et artisanat	6 780 411,63		6 780 411,63
90633	Développement touristique	1 547 734,45		1 547 734,45
9064	Rayonnement et attractivité du territoire	388 533,03		388 533,03
9067	Recherche et innovation	219 002,79		219 002,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	**Action économique**	**30 001 919,04**	**312 128,88**	**29 689 790,16**
907211	Actions de prévention et de sensibilisation	238 350,62		238 350,62
907213	Tri, valorisation et traitement des déchets	89 342,80		89 342,80
90731	Politique de l'eau	156 435,42		156 435,42
90732	Eau potable	550 647,20		550 647,20
9074	Politique de l'air	58 179,20		58 179,20
90752	Energie photovoltaïque	3 029 544,49		3 029 544,49
90758	Autres actions	6 413 443,49		6 413 443,49
9076	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	201 730,22		201 730,22
9078	Autres actions	154 383,06		154 383,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 907	**Environnement**	**10 892 056,50**		**10 892 056,50**
9080	Services communs	1 658 543,59		1 658 543,59
90821	Transport sur route	1 731 855,80		1 731 855,80
90842	Voirie régionale	145 472 342,34	147 840,35	145 324 501,99
90851	Gares routières et autres infrastructures routières	10 253,10		10 253,10
90855	Aéroports et autres infrastructures aéroportuaires	439 243,60		439 243,60
9087	Circulations douces	3 243 092,12		3 243 092,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 908	**Transports**	**152 555 330,55**	**147 840,35**	**152 407 490,20**
9231641	Emprunts en euros	54 109 172,42		54 109 172,42
92316441	Opérations afférentes à l'emprunt	10 946 000,00		10 946 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	**Dettes et autres operations financieres**	**65 055 172,42**		**65 055 172,42**
9252031	Frais d'études	20 665,78		20 665,78

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
925204411	Biens mobiliers, matériel et études	2 671,26		2 671,26
925204412	Bâtiments et installations	8 719,36		8 719,36
925204413	Projets d'infrastructures d'intérêt national	69 265,64		69 265,64
9252088	Autres immobilisations incorporelles	432 616,97		432 616,97
92521312	Bâtiments scolaires	507 604,14		507 604,14
92521314	Bâtiments culturels et sportifs	109 072,93		109 072,93
92521318	Autres bâtiments publics	55 093,14		55 093,14
9252151	Réseaux de voirie	6 862 018,80		6 862 018,80
92521621	Biens sous-jacents	19 250,00		19 250,00
9252313	Constructions	12 826 284,42		12 826 284,42
9252315	Installations, matériel et outillage techniques	788 089,94		788 089,94
925458128001	Operations patrimoniales - Dépenses (à subdiviser par mandat)	81 117,48		81 117,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	**Operations patrimoniales**	**21 782 469,86**		**21 782 469,86**
92613911	État et établissements nationaux	753 060,72		753 060,72
92613913	Départements	224 766,04		224 766,04
92613916	Autres établissements publics locaux	5 166,66		5 166,66
926139172	FEDER	4 027 702,79		4 027 702,79
92613918	Autres	5 868,15		5 868,15
9261393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	41 864 539,40		41 864 539,40
92613937	Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)	797 454,89		797 454,89
926198	Neutralisation des amortissements	87 638 079,39		87 638 079,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**135 316 638,04**		**135 316 638,04**
9020	Services communs	106 935,62		106 935,62
TOTAL		**517 908 822,20**	**663 437,61**	**517 245 384,59**
SOUS-TOTAL CHAPITRE		**106 935,62**		**106 935,62**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
90020	Administration générale de la collectivité	60 000,00		60 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 900	**Services generaux**	**60 000,00**		**60 000,00**
90212	Ecoles primaires	57 515,72		57 515,72
90222	Lycées publics	48 143 943,29		48 143 943,29
9023	Enseignement supérieur	834,74		834,74
90256	Autres	502 475,59		502 475,59
9026	Apprentissage	2 043 836,46		2 043 836,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 902	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	**50 748 605,80**		**50 748 605,80**
9030	Services communs	17 463,36		17 463,36
90311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	784,00		784,00
90314	Musées	184 461,70	12 753,52	171 708,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 903	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	**202 709,06**	**12 753,52**	**189 955,54**
90420	Services communs	19 001,80		19 001,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 904	**Santé et action sociale (hors RSA)**	**19 001,80**		**19 001,80**
9054	Espace rural et autres espaces de développement	533,70		533,70
90551	Parc privé de la collectivité	16 375,42		16 375,42
9057	Technologies de l'information et de la communication	1 127 600,00		1 127 600,00
90588	Autres actions d'aménagement	2 795 798,89		2 795 798,89
9059	Sécurité	692,28		692,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 905	**Aménagement des territoires et habitat**	**3 941 000,29**		**3 941 000,29**
9061	Interventions économiques transversales	7 124 098,16	54 000,00	7 070 098,16
90632	Industrie, commerce et artisanat	966 645,24		966 645,24
90633	Développement touristique	3 037,08		3 037,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 906	**Action économique**	**8 093 780,48**	**54 000,00**	**8 039 780,48**
907211	Actions de prévention et de sensibilisation	46 508,29		46 508,29
90752	Energie photovoltaïque	3 786 903,48		3 786 903,48
90758	Autres actions	3 562 373,18		3 562 373,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 907	**Environnement**	**7 395 784,95**		**7 395 784,95**
90821	Transport sur route	490 296,85		490 296,85
90842	Voirie régionale	48 623 177,74	671 069,94	47 952 107,80
9087	Circulations douces	115 844,40		115 844,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 908	**Transports**	**49 229 318,99**	**671 069,94**	**48 558 249,05**
9211337	Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)	405 890,56		405 890,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 921	**Taxes non affectees**	**405 890,56**		**405 890,56**
92210222	F.C.T.V.A.	37 542 145,59		37 542 145,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 922	**Dotations et participations**	**37 542 145,59**		**37 542 145,59**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9231068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15		133 698 523,15
9231641	Emprunts en euros	10 000 000,00		10 000 000,00
92316878	Autres organismes et particuliers	375 000,00	375 000,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	**Dettes et autres operations financieres**	**144 073 523,15**	**375 000,00**	**143 698 523,15**
9252031	Frais d'études	1 847 883,19		1 847 883,19
925238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	19 853 930,41		19 853 930,41
925458229	Operations patrimoniales - Recettes (à subdiviser par mandat)	161 312,52	80 656,26	80 656,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 925	**Operations patrimoniales**	**21 863 126,12**	**80 656,26**	**21 782 469,86**
926192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	472 814,98		472 814,98
92628031	Frais d'études	2 311 645,74		2 311 645,74
92628032	Frais de recherche et de développement	244 378,60		244 378,60
9262804111	Biens mobiliers, matériel et études	4 400,00		4 400,00
9262804112	Bâtiments et installations	1 863 859,22		1 863 859,22
9262804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	108 050,00		108 050,00
9262804121	Biens mobiliers, matériel et études	92 969,11		92 969,11
9262804122	Bâtiments et installations	1 416 729,83		1 416 729,83
9262804131	Biens mobiliers, matériel et études	499 731,80		499 731,80
9262804132	Bâtiments et installations	238 778,56		238 778,56
9262804133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	626,76		626,76
92628041411	Biens mobiliers, matériel et études	1 744 825,50		1 744 825,50
92628041412	Bâtiments et installations	21 107 083,43		21 107 083,43
92628041482	Bâtiments et installations	10 700,88		10 700,88
92628041511	Biens mobiliers, matériel et études	314 656,62		314 656,62
92628041512	Bâtiments et installations	328 466,38		328 466,38
926280415331	Biens mobiliers, matériel et études	30 287,70		30 287,70
926280415341	Biens mobiliers, matériel et études	143 278,39	114 468,39	28 810,00
926280415342	Bâtiments et installations	222 399,81		222 399,81
92628041581	Biens mobiliers, matériel et études	766 181,57		766 181,57
92628041582	Bâtiments et installations	3 610 052,71		3 610 052,71
9262804181	Biens mobiliers, matériel et études	7 167 984,67		7 167 984,67
9262804182	Bâtiments et installations	2 576 326,74		2 576 326,74
926280421	Biens mobiliers, matériel et études	24 344 595,16		24 344 595,16
926280422	Bâtiments et installations	1 991 813,74		1 991 813,74
926280431	Biens mobiliers, matériel et études	9 253 093,10		9 253 093,10
926280432	Bâtiments et installations	775 560,85		775 560,85
9262804422	Bâtiments et installations	13 536,73	13 536,73	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
92628045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	11 012 090,13		11 012 090,13
92628051	Transferts entre les sections - Concessions et droits similaires, brevets, licen	749 874,43		749 874,43
92628088	Autres immobilisations incorporelles	1 415 190,21		1 415 190,21
92628121	Plantations d'arbres et d'arbustes	97,65		97,65
92628128	Autres agencements et aménagements	25 350,07		25 350,07
926281311	Bâtiments administratifs	4 876 878,17		4 876 878,17
926281312	Bâtiments scolaires	26 352 020,74		26 352 020,74
926281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 132 819,78		2 132 819,78
926281318	Autres bâtiments publics	8 731 693,20		8 731 693,20
926281328	Autres bâtiments privés	13 749,92		13 749,92
926281351	Bâtiments publics	542 717,70		542 717,70
926281352	Bâtiments privés	7 488,52		7 488,52
926281572	Matériel technique scolaire	13 642,52	13 642,52	
9262815731	Matériel roulant	2 947,14		2 947,14
926281578	Autre matériel technique	395 365,99		395 365,99
92628158	Autres installations, matériel et outillage techniques	625 477,18		625 477,18
9262817314	Bâtiments culturels et sportifs	129 006,11		129 006,11
926281735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	28 363,25		28 363,25
9262817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 066,48		90 066,48
9262817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 250,65		3 250,65
92628181	Installations générales, agencements et aménagements divers	130 147,04		130 147,04
926281828	Autres matériels de transport	912 745,28		912 745,28
926281831	Matériel informatique scolaire	633 150,13		633 150,13
926281838	Autre matériel informatique	675 053,92		675 053,92
926281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	95 252,48		95 252,48
926281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	498 337,64		498 337,64
92628185	Matériel de téléphonie	1 591,72		1 591,72
92628188	Autres	673 938,14		673 938,14
926282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	917,76		917,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**142 424 052,53**	**141 647,64**	**142 282 404,89**
TOTAL		**465 998 939,32**	**1 335 127,36**	**464 663 811,96**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93020	Administration générale de la collectivité	15 307 055,12	1 281 674,21	14 025 380,91
93021	Personnel non ventilé	71 857 907,76	65 933,64	71 791 974,12
93022	Information, communication, publicité	1 438 006,75	127 348,88	1 310 657,87
93026	Administration générale de l'État	340,00		340,00
93028	Autres moyens généraux	84 585,87	4 292,21	80 293,66
93031	Assemblée délibérante	2 188 279,65	1 497,75	2 186 781,90
93032	Conseil économique et social régional ou Conseil de développement	828 702,87	7 919,68	820 783,19
93033	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement	767 642,68		767 642,68
93038	Autres instances	4 900,19		4 900,19
93042	Actions interrégionales	18 984,26		18 984,26
93043	Actions européennes	194 583,25	78 445,50	116 137,75
93048	Autres actions	694 843,87	7 500,00	687 343,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 930	**Services generaux**	**93 385 832,27**	**1 574 611,87**	**91 811 220,40**
93201	Services communs	2 853 291,64		2 853 291,64
93222	Lycées publics	78 409 979,64	37 088,00	78 372 891,64
93223	Lycées privés	2 059 118,88		2 059 118,88
9323	Enseignement supérieur	8 918 640,49	350 785,00	8 567 855,49
93251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	3 753 601,69		3 753 601,69
93252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	1 942 439,06	113 903,80	1 828 535,26
93253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	19 436 783,73	238 630,94	19 198 152,79
93255	Rémunération des stagiaires	9 596 497,12		9 596 497,12
93256	Autres	5 870 480,07	28 652,82	5 841 827,25
9326	Apprentissage	2 934 232,03	224 959,17	2 709 272,86
9327	Formation sanitaire et sociale	23 328 195,46	2 512 867,24	20 815 328,22
93281	Hébergement et restauration scolaires	610 452,45		610 452,45
93284	Classes de découverte	15 200,00		15 200,00
93288	Autres services annexes de l'enseignement	369 040,58	77 400,00	291 640,58
SOUS-TOTAL CHAPITRE 932	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	**160 097 952,84**	**3 584 286,97**	**156 513 665,87**
9330	Services communs	1 441 243,44	91 716,92	1 349 526,52
93311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	10 614 927,91	108 555,15	10 506 372,76
93312	Patrimoine	241 929,93		241 929,93
93314	Musées	6 465 191,45	3 349,90	6 461 841,55
93316	Théâtre et spectacles vivants	1 833 763,45		1 833 763,45
93324	Centres de formation sportifs	68 843,80		68 843,80
93326	Manifestations sportives	2 153 265,05		2 153 265,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 933	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	**22 819 165,03**	**203 621,97**	**22 615 543,06**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93410	Services communs	17 468,50		17 468,50
93412	Prévention et éducation pour la santé	365 700,35	14 000,00	351 700,35
93420	Services communs	370 015,87	14 400,00	355 615,87
93424	Personnes en difficulté	441 671,40		441 671,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	**Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)**	**1 194 856,12**	**28 400,00**	**1 166 456,12**
9350	Services communs	24 257,22		24 257,22
93501	Services communs	206 243,78		206 243,78
9354	Espace rural et autres espaces de développement	596 514,72	14 332,37	582 182,35
9357	Technologies de l'information et de la communication	638 793,68	9 590,45	629 203,23
93588	Autres actions d'aménagement	3 145 619,13	3 732,40	3 141 886,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 935	**Aménagement des territoires et habitat**	**4 611 428,53**	**27 655,22**	**4 583 773,31**
9360	Services communs	556,00		556,00
9361	Interventions économiques transversales	2 946 490,47	18 458,75	2 928 031,72
9362	Structure d'animation et de développement économique	10 468 266,58	1 028 752,70	9 439 513,88
936311	Laboratoires	417 896,15	80 000,00	337 896,15
93632	Industrie, commerce et artisanat	2 492 645,53	25 000,00	2 467 645,53
93633	Développement touristique	11 023 134,98	2 029 916,01	8 993 218,97
9364	Rayonnement et attractivité du territoire	796 088,67	2 142,75	793 945,92
9365	Insertion économique et économie sociale et solidaire	3 501 911,92	224 575,00	3 277 336,92
9367	Recherche et innovation	423 868,16		423 868,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 936	**Action économique**	**32 070 858,46**	**3 408 845,21**	**28 662 013,25**
9371	Actions transversales	7 363 597,27		7 363 597,27
937211	Actions de prévention et de sensibilisation	1 249 732,04		1 249 732,04
93754	Energie hydraulique	80 713,58		80 713,58
93758	Autres actions	197 979,82		197 979,82
9376	Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques	1 257 066,73		1 257 066,73
SOUS-TOTAL CHAPITRE 937	**Environnement**	**10 149 089,44**		**10 149 089,44**
93821	Transport sur route	26 810 480,88		26 810 480,88
93825	Transport aérien	15 830 403,96	2 668 569,21	13 161 834,75
93842	Voirie régionale	26 897 589,71	399 623,42	26 497 966,29
93851	Gares routières et autres infrastructures routières	166 203,10		166 203,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 938	**Transports**	**69 704 677,65**	**3 068 192,63**	**66 636 485,02**
94063512	Taxes foncières	48 900,00		48 900,00
94063513	Autres impôts locaux	3 046,00		3 046,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 940	**Impositions directes**	**51 946,00**		**51 946,00**
9417398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	284 662,00		284 662,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 941	**Autres impots et taxes**	**284 662,00**		**284 662,00**
94366111	Intérêts réglés à l'échéance	19 686 422,40		19 686 422,40
94366112	Intérêts - rattachement des ICNE	8 829 940,84	7 659 540,83	1 170 400,01
9436688	Autres	1 010 723,23	3 999,60	1 006 723,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 943	**Operations financieres**	**29 527 086,47**	**7 663 540,43**	**21 863 546,04**
94461558	Autres biens mobiliers	3 638,59		3 638,59
94464134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	100,00		100,00
94465861	Frais de personnel	352 129,21	0,41	352 128,80
94465862	Matériel, équipement et fournitures	38 982,18	4 760,89	34 221,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 944	**Frais de fonctionnement des groupes d'elus**	**394 849,98**	**4 761,30**	**390 088,68**
9456815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	12 420 000,00		12 420 000,00
9456817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	300 000,00		300 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 945	**Provisions et autres opérations mixtes**	**12 720 000,00**		**12 720 000,00**
9466761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	472 814,98		472 814,98
9466811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	141 951 237,55	141 647,64	141 809 589,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**142 424 052,53**	**141 647,64**	**142 282 404,89**
9320	Services communs	1 770 935,93	15 500,00	1 755 435,93
TOTAL		**581 207 393,25**	**19 721 063,24**	**561 486 330,01**
SOUS-TOTAL CHAPITRE		**1 770 935,93**	**15 500,00**	**1 755 435,93**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
93020	Administration générale de la collectivité	7 478 439,90	11 645,16	7 466 794,74
93021	Personnel non ventilé	1 921 981,16	44 826,88	1 877 154,28
93041	Actions relevant de la subvention globale	46 115 478,92		46 115 478,92
93043	Actions européennes	7 239 939,07		7 239 939,07
93048	Autres actions	4 752,00	1 220,00	3 532,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 930	**Services generaux**	**62 760 591,05**	**57 692,04**	**62 702 899,01**
93201	Services communs	10 240,00		10 240,00
93222	Lycées publics	1 353 902,38		1 353 902,38
9323	Enseignement supérieur	342 613,36		342 613,36
93251	Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi	77 027,73		77 027,73
93252	Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi	43 013,93		43 013,93
93253	Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi	2 676,97		2 676,97
93256	Autres	21 964 680,91		21 964 680,91
9326	Apprentissage	12 718 897,80		12 718 897,80
9327	Formation sanitaire et sociale	495 977,16		495 977,16
93281	Hébergement et restauration scolaires	6 553,51		6 553,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 932	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	**37 015 583,75**		**37 015 583,75**
9330	Services communs	31 713,90		31 713,90
93311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	603 229,80	12 166,50	591 063,30
93312	Patrimoine	6 424,00		6 424,00
93314	Musées	12 753,52		12 753,52
93316	Théâtre et spectacles vivants	14 574,89		14 574,89
93326	Manifestations sportives	47 035,00		47 035,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 933	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	**715 731,11**	**12 166,50**	**703 564,61**
93420	Services communs	59 752,13		59 752,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 934	**Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)**	**59 752,13**		**59 752,13**
9353	Agglomérations et villes moyennes	3 381,35		3 381,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 935	**Aménagement des territoires et habitat**	**3 381,35**		**3 381,35**
9361	Interventions économiques transversales	93 069,11		93 069,11
9362	Structure d'animation et de développement économique	2 058 726,48		2 058 726,48
93633	Développement touristique	919 109,52		919 109,52
9364	Rayonnement et attractivité du territoire	165 190,08		165 190,08
9366	Maintien et développement des services publics	2 500,00		2 500,00
9367	Recherche et innovation	64 974,00		64 974,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 936	**Action économique**	**3 303 569,19**		**3 303 569,19**
93754	Energie hydraulique	18 555,07		18 555,07

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
93758	Autres actions	23 030,69		23 030,69
SOUS-TOTAL CHAPITRE 937	**Environnement**	**41 585,76**		**41 585,76**
93821	Transport sur route	470 495,21		470 495,21
93825	Transport aérien	450 023,57		450 023,57
93842	Voirie régionale	1 844 707,05		1 844 707,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 938	**Transports**	**2 765 225,83**		**2 765 225,83**
94073114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	3 196 289,00		3 196 289,00
94073118	Autres contributions directes	189,00		189,00
940731773	Frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentis	19 248 593,00		19 248 593,00
940732222	Fonds de péréquation des ressources perçues par les régions et la collectivité t	2 877 374,00		2 877 374,00
94074832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et	3 167 674,00		3 167 674,00
94074835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe loc	617 859,00		617 859,00
940748382	Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	8 664 007,00		8 664 007,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 940	**Impositions directes**	**37 771 985,00**		**37 771 985,00**
94173153	Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	28 948 259,00	256 613,00	28 691 646,00
941731774	TICPE FPA	301 446,00		301 446,00
94173411	Taxe sur les rhums	2 141 846,00		2 141 846,00
9417342	Taxes sur les carburants	134 670 468,84		134 670 468,84
94173432	Octroi de mer régional	136 547 741,45	25 748,82	136 521 992,63
94173433	Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes (dont Corse	2 270 385,35		2 270 385,35
9417352	Fraction compensatoire de la CVAE	85 727 963,00		85 727 963,00
9417358	Autres	18 354 499,02		18 354 499,02
941738	Autres impôts et taxes	2 811 444,89	278 212,55	2 533 232,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 941	**Autres impots et taxes**	**411 774 053,55**	**560 574,37**	**411 213 479,18**
942744	FCTVA	338 844,77		338 844,77
94274631	DGD	69 888 824,00		69 888 824,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 942	**Dotations et participations**	**70 227 668,77**		**70 227 668,77**
9437688	Autres	25 568,62		25 568,62
943775	Produits des cessions d'immobilisations	472 814,98		472 814,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 943	**Operations financieres**	**498 383,60**		**498 383,60**
9457815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	1 688 539,14		1 688 539,14
9457817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	22 581,00		22 581,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 945	**Provisions et autres opérations mixtes**	**1 711 120,14**		**1 711 120,14**
94677681	Neutralisation des amortissements	87 638 079,39		87 638 079,39
946777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	47 678 558,65		47 678 558,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**135 316 638,04**		**135 316 638,04**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
9320	Services communs	5 720,00		5 720,00
TOTAL		**763 970 989,27**	**630 432,91**	**763 340 556,36**
SOUS-TOTAL CHAPITRE		**5 720,00**		**5 720,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		1 996 641 941,9						1 996 641 941,9		1 996 641 941,96
10222	F.C.T.V.A.		624 612 501,94				37 542 145,59		662 154 647,53		662 154 647,53
1022	**Sous Total compte 1022**		**624 612 501,94**				**37 542 145,59**		**662 154 647,53**		**662 154 647,53**
102	**Sous Total compte 102**		**2 621 254 443,9**				**37 542 145,59**		**2 658 796 589,4**		**2 658 796 589,49**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3 509 400 824,0	1 700 911,95	640 463,30		133 698 523,15	1 700 911,95	3 643 739 810,4		3 642 038 898,53
106	**Sous Total compte 106**		**3 509 400 824,0**	**1 700 911,95**	**640 463,30**		**133 698 523,15**	**1 700 911,95**	**3 643 739 810,4**		**3 642 038 898,53**
10	**Sous Total compte 10**		**6 130 655 267,9**	**1 700 911,95**	**640 463,30**		**171 240 668,74**	**1 700 911,95**	**6 302 536 399,9**		**6 300 835 488,02**
110	Report à nouveau (solde créditeur)			133 698 523,15	135 698 523,15			133 698 523,15	135 698 523,15		2 000 000,00
11	**Sous Total compte 11**			**133 698 523,15**	**135 698 523,15**			**133 698 523,15**	**135 698 523,15**		**2 000 000,00**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		135 698 523,15	135 698 523,15				135 698 523,15	135 698 523,15		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**135 698 523,15**	**135 698 523,15**				**135 698 523,15**	**135 698 523,15**		**0,00**
1311	État et établissements nationaux		10 974 269,49	2 400 000,00			325 699,18	2 400 000,00	11 299 968,67		8 899 968,67
1313	Départements		5 981 904,48	1 377,93			37 484,35	1 377,93	6 019 388,83		6 018 010,90
13148	Autres communes		951 652,12						951 652,12		951 652,12
1314	**Sous Total compte 1314**		**951 652,12**						**951 652,12**		**951 652,12**
1316	Autres établissements publics locaux		155 000,00						155 000,00		155 000,00
13172	FEDER		192 915 298,74	21 428 073,96			7 877 415,34	21 428 073,96	200 792 714,08		179 364 640,12
13173	FEADER		8 748 456,47						8 748 456,47		8 748 456,47
13178	Autres fonds européens		3 488 846,64						3 488 846,64		3 488 846,64

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1317	**Sous Total compte 1317**		**205 152 601,85**	**21 428 073,96**			**7 877 415,34**	**21 428 073,96**	**213 030 017,19**		**191 601 943,23**
1318	Autres		3 184 230,17				4 086 683,18		7 270 913,35		7 270 913,35
131	**Sous Total compte 131**		**226 399 658,11**	**23 829 451,89**			**12 327 282,05**	**23 829 451,89**	**238 726 940,16**		**214 897 488,27**
1321	État et établissements nationaux		575 555 607,25				28 545 921,87		604 101 529,12		604 101 529,12
1322	Régions		6 603 172,92						6 603 172,92		6 603 172,92
1323	Départements		1 564 188,17						1 564 188,17		1 564 188,17
13241	Communes membres du GFP		4 306 925,63				2 546 343,99		6 853 269,62		6 853 269,62
13246	Attributions de compensation d'investiss		377 000,00						377 000,00		377 000,00
13248	Autres communes		44 120 844,05						44 120 844,05		44 120 844,05
1324	**Sous Total compte 1324**		**48 804 769,68**				**2 546 343,99**		**51 351 113,67**		**51 351 113,67**
13251	GFP de rattachement		400 072,86				63 519,00		463 591,86		463 591,86
13258	Autres groupements		54 716,75						54 716,75		54 716,75
1325	**Sous Total compte 1325**		**454 789,61**				**63 519,00**		**518 308,61**		**518 308,61**
1326	Autres établissements publics locaux		216 955,02						216 955,02		216 955,02
13272	FEDER		470 520 425,53			195 155,88	17 108 992,94	195 155,88	487 629 418,47		487 434 262,59
13278	Autres fonds européens		287 465 231,37				112 404,16		287 577 635,53		287 577 635,53
1327	**Sous Total compte 1327**		**757 985 656,90**			**195 155,88**	**17 221 397,10**	**195 155,88**	**775 207 054,00**		**775 011 898,12**
1328	Autres		36 874 157,59				300 000,00		37 174 157,59		37 174 157,59
132	**Sous Total compte 132**		**1 428 059 297,1**			**195 155,88**	**48 677 181,96**	**195 155,88**	**1 476 736 479,1**		**1 476 541 323,22**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire		747 091 741,00				46 911 036,00		794 002 777,00		794 002 777,00
13312	**Sous Total compte 13312**		**747 091 741,00**				**46 911 036,00**		**794 002 777,00**		**794 002 777,00**
1331	**Sous Total compte 1331**		**747 091 741,00**				**46 911 036,00**		**794 002 777,00**		**794 002 777,00**
1337	Fonds régional pour le développement et		23 517 755,97				405 890,56		23 923 646,53		23 923 646,53
1338	Autres		3 951 000,00				1 975 500,00		5 926 500,00		5 926 500,00
133	**Sous Total compte 133**		**774 560 496,97**				**49 292 426,56**		**823 852 923,53**		**823 852 923,53**
1345	Amendes de radars automatiques et amende		941 079,00				107 054,00		1 048 133,00		1 048 133,00
1348	Autres		544 463 568,42						544 463 568,42		544 463 568,42
134	**Sous Total compte 134**		**545 404 647,42**				**107 054,00**		**545 511 701,42**		**545 511 701,42**
13911	État et établissements nationaux	6 038 169,58			2 400 000,00	753 060,72		6 791 230,30	2 400 000,00	4 391 230,30	
13913	Départements	3 865 965,59			1 377,93	224 766,04		4 090 731,63	1 377,93	4 089 353,70	
139148	Autres communes	951 652,12						951 652,12		951 652,12	
13914	**Sous Total compte 13914**	**951 652,12**						**951 652,12**		**951 652,12**	
13916	Autres établissements publics locaux	12 916,66				5 166,66		18 083,32		18 083,32	
139172	FEDER	126 132 834,68			21 428 073,96	4 027 702,79		130 160 537,47	21 428 073,96	108 732 463,51	
139173	FEOGA	8 748 456,47						8 748 456,47		8 748 456,47	
139178	Autres fonds européens	3 488 846,64						3 488 846,64		3 488 846,64	
13917	**Sous Total compte 13917**	**138 370 137,79**			**21 428 073,96**	**4 027 702,79**		**142 397 840,58**	**21 428 073,96**	**120 969 766,62**	
13918	Autres	154 660,51				5 868,15		160 528,66		160 528,66	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	**Sous Total compte 1391**	**149 393 502,25**			**23 829 451,89**	**5 016 564,36**		**154 410 066,61**	**23 829 451,89**	**130 580 614,72**	
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	334 473 043,30				41 864 539,40		376 337 582,70		376 337 582,70	
139312	**Sous Total compte 139312**	**334 473 043,30**				**41 864 539,40**		**376 337 582,70**		**376 337 582,70**	
13931	**Sous Total compte 13931**	**334 473 043,30**				**41 864 539,40**		**376 337 582,70**		**376 337 582,70**	
13937	Fonds régional pour le développement et	3 850 114,01				797 454,89		4 647 568,90		4 647 568,90	
1393	**Sous Total compte 1393**	**338 323 157,31**				**42 661 994,29**		**380 985 151,60**		**380 985 151,60**	
139	**Sous Total compte 139**	**487 716 659,56**			**23 829 451,89**	**47 678 558,65**		**535 395 218,21**	**23 829 451,89**	**511 565 766,32**	
13	**Sous Total compte 13**	**487 716 659,56**	**2 974 424 099,**	**23 829 451,89**	**23 829 451,89**	**47 873 714,53**	**110 403 944,57**	**559 419 825,98**	**3 108 657 496,**		**2 549 237 670,12**
15111	Provisions pour litiges et contentieux (		1 895 865,14	1 688 539,14	12 420 000,00			1 688 539,14	14 315 865,14		12 627 326,00
1511	**Sous Total compte 1511**		**1 895 865,14**	**1 688 539,14**	**12 420 000,00**			**1 688 539,14**	**14 315 865,14**		**12 627 326,00**
151	**Sous Total compte 151**		**1 895 865,14**	**1 688 539,14**	**12 420 000,00**			**1 688 539,14**	**14 315 865,14**		**12 627 326,00**
15	**Sous Total compte 15**		**1 895 865,14**	**1 688 539,14**	**12 420 000,00**			**1 688 539,14**	**14 315 865,14**		**12 627 326,00**
1641	Emprunts en euros		1 094 357 646,2		150 000 000,00	54 109 172,42	10 000 000,00	54 109 172,42	1 254 357 646,2		1 200 248 473,83
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		221 883 882,00	150 000 000,00		10 946 000,00		160 946 000,00	221 883 882,00		60 937 882,00
1644	**Sous Total compte 1644**		**221 883 882,00**	**150 000 000,00**		**10 946 000,00**		**160 946 000,00**	**221 883 882,00**		**60 937 882,00**
164	**Sous Total compte 164**		**1 316 241 528,2**	**150 000 000,00**	**150 000 000,00**	**65 055 172,42**	**10 000 000,00**	**215 055 172,42**	**1 476 241 528,2**		**1 261 186 355,83**
165	Dépôts et cautionnements reçus		17 328,14						17 328,14		17 328,14
16878	Autres organismes et particuliers		862 000,00			375 000,00	375 000,00	375 000,00	1 237 000,00		862 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1687	Sous Total compte 1687		862 000,00			375 000,00	375 000,00	375 000,00	1 237 000,00		862 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a		7 659 540,83	7 659 540,83	8 829 940,84			7 659 540,83	16 489 481,67		8 829 940,84
1688	**Sous Total compte 1688**		**7 659 540,83**	**7 659 540,83**	**8 829 940,84**			**7 659 540,83**	**16 489 481,67**		**8 829 940,84**
168	**Sous Total compte 168**		**8 521 540,83**	**7 659 540,83**	**8 829 940,84**	**375 000,00**	**375 000,00**	**8 034 540,83**	**17 726 481,67**		**9 691 940,84**
16	**Sous Total compte 16**		**1 324 780 397,**	**157 659 540,83**	**158 829 940,84**	**65 430 172,42**	**10 375 000,00**	**223 089 713,25**	**1 493 985 338,**		**1 270 895 624,81**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		10 532 486,48				472 814,98		11 005 301,46		11 005 301,46
193	Autres neutralisations et régularisation	466 053,89						466 053,89		466 053,89	
198	Neutralisation des amortissements	830 055 181,72				87 638 079,39		917 693 261,11		917 693 261,11	
19	**Sous Total compte 19**	**830 521 235,61**	**10 532 486,48**			**87 638 079,39**	**472 814,98**	**918 159 315,00**	**11 005 301,46**	**907 154 013,54**	
	Total classe 1	**1 318 237 895,**	**10 577 986 639,**	**454 275 490,11**	**331 418 379,18**	**200 941 966,34**	**292 492 428,29**	**1 973 455 351,**	**11 201 897 447,**	**1 429 725 081,**	**10 658 167 176,73**
2031	Frais d'études	32 715 577,36			240 161,04	3 110 213,35	1 891 899,86	35 825 790,71	2 132 060,90	33 693 729,81	
2032	Frais de recherche et de développement	1 414 078,44				83 954,13		1 498 032,57		1 498 032,57	
2033	Frais d'insertion	7 636,07						7 636,07		7 636,07	
203	**Sous Total compte 203**	**34 137 291,87**			**240 161,04**	**3 194 167,48**	**1 891 899,86**	**37 331 459,35**	**2 132 060,90**	**35 199 398,45**	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	22 000,00						22 000,00		22 000,00	
204112	Bâtiments et installations	28 797 887,51					671 042,94	28 797 887,51	671 042,94	28 126 844,57	
204113	Projets d'infrastructu d'intérêt nati	4 322 000,00						4 322 000,00		4 322 000,00	
204114	Voirie					671 042,94	671 042,94	671 042,94	671 042,94		0,00
20411	**Sous Total compte 20411**	**33 141 887,51**				**671 042,94**	**1 342 085,88**	**33 812 930,45**	**1 342 085,88**	**32 470 844,57**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204121	Biens mobiliers, matériel et études	620 172,36				47 553,90		667 726,26		667 726,26	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204122	Bâtiments et installations	42 501 895,02						42 501 895,02		42 501 895,02	
20412	**Sous Total compte 20412**	**43 122 067,38**				**47 553,90**		**43 169 621,28**		**43 169 621,28**	
204131	Biens mobiliers, matériel et études	2 498 659,00						2 498 659,00		2 498 659,00	
204132	Bâtiments et installations	4 721 865,46						4 721 865,46		4 721 865,46	
204133	Projets d'infrastructu d'intérêt nati	18 802,66						18 802,66		18 802,66	
20413	**Sous Total compte 20413**	**7 239 327,12**						**7 239 327,12**		**7 239 327,12**	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	16 622 206,57				1 320 339,87		17 942 546,44		17 942 546,44	
2041412	Bâtiments et installations	460 787 358,56				23 384 994,49	57 515,72	484 172 353,05	57 515,72	484 114 837,33	
204141	**Sous Total compte 204141**	**477 409 565,13**				**24 705 334,36**	**57 515,72**	**502 114 899,49**	**57 515,72**	**502 057 383,77**	
2041482	Bâtiments et installations	321 026,36				316 750,00		637 776,36		637 776,36	
204148	**Sous Total compte 204148**	**321 026,36**				**316 750,00**		**637 776,36**		**637 776,36**	
20414	**Sous Total compte 20414**	**477 730 591,49**				**25 022 084,36**	**57 515,72**	**502 752 675,85**	**57 515,72**	**502 695 160,13**	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	1 751 993,01				1 175,50		1 753 168,51		1 753 168,51	
2041512	Bâtiments et installations	10 517 619,57						10 517 619,57		10 517 619,57	
204151	**Sous Total compte 204151**	**12 269 612,58**				**1 175,50**		**12 270 788,08**		**12 270 788,08**	
2041532	Biens mobiliers, matériel et études					40 000,00		40 000,00		40 000,00	
2041532	**Sous Total compte 2041532**					**40 000,00**		**40 000,00**		**40 000,00**	
2041533	Biens mobiliers,	147 707,04				15 954,54		163 661,58		163 661,58	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	matériel et études										
2041533	Sous Total compte 2041533	147 707,04				15 954,54		163 661,58		163 661,58	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041534	Biens mobiliers, matériel et études	818 923,38				29 254,00	444,00	848 177,38	444,00	847 733,38	
2041534	Bâtiments et installations	3 335 997,02						3 335 997,02		3 335 997,02	
2041534	**Sous Total compte 2041534**	**4 154 920,40**				**29 254,00**	**444,00**	**4 184 174,40**	**444,00**	**4 183 730,40**	
204153	**Sous Total compte 204153**	**4 302 627,44**				**85 208,54**	**444,00**	**4 387 835,98**	**444,00**	**4 387 391,98**	
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	12 726 879,91				393 024,00		13 119 903,91		13 119 903,91	
2041582	Bâtiments et installations	74 795 175,78						74 795 175,78		74 795 175,78	
204158	**Sous Total compte 204158**	**87 522 055,69**				**393 024,00**		**87 915 079,69**		**87 915 079,69**	
20415	**Sous Total compte 20415**	**104 094 295,71**				**479 408,04**	**444,00**	**104 573 703,75**	**444,00**	**104 573 259,75**	
204181	Biens mobiliers, matériel et études	52 245 636,11				5 530 759,92	165 387,97	57 776 396,03	165 387,97	57 611 008,06	
204182	Bâtiments et installations	56 598 940,83				1 371 958,47	98 949,02	57 970 899,30	98 949,02	57 871 950,28	
20418	**Sous Total compte 20418**	**108 844 576,94**				**6 902 718,39**	**264 336,99**	**115 747 295,33**	**264 336,99**	**115 482 958,34**	
2041	**Sous Total compte 2041**	**774 172 746,15**				**33 122 807,63**	**1 664 382,59**	**807 295 553,78**	**1 664 382,59**	**805 631 171,19**	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	196 094 270,03		69 077,78	69 077,78	21 051 181,94	85 047,45	217 214 529,75	154 125,23	217 060 404,52	
20422	Bâtiments et installations	50 236 667,60		3 000,00	3 000,00	5 468 075,90	16 375,42	55 707 743,50	19 375,42	55 688 368,08	
2042	**Sous Total compte 2042**	**246 330 937,63**		**72 077,78**	**72 077,78**	**26 519 257,84**	**101 422,87**	**272 922 273,25**	**173 500,65**	**272 748 772,60**	
20431	Biens mobiliers, matériel et études	64 171 492,37				8 397 709,11	75 912,01	72 569 201,48	75 912,01	72 493 289,47	
20432	Bâtiments et installations	14 804 290,99						14 804 290,99		14 804 290,99	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2043	**Sous Total compte 2043**	**78 975 783,36**				**8 397 709,11**	**75 912,01**	**87 373 492,47**	**75 912,01**	**87 297 580,46**	
204411	Biens mobiliers, matériel et études					2 671,26		2 671,26		2 671,26	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204412	Bâtiments et installations					8 719,36		8 719,36		8 719,36	
204413	Projets d'infrastructu d'intérêt nati					69 265,64		69 265,64		69 265,64	
20441	**Sous Total compte 20441**					**80 656,26**		**80 656,26**		**80 656,26**	
204422	Bâtiments et installations	203 051,00						203 051,00		203 051,00	
20442	**Sous Total compte 20442**	**203 051,00**						**203 051,00**		**203 051,00**	
2044	**Sous Total compte 2044**	**203 051,00**				**80 656,26**		**283 707,26**		**283 707,26**	
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	30 345 048,91		1 616,03	1 616,03	10 866 540,69	10 633,04	41 213 205,63	12 249,07	41 200 956,56	
204	**Sous Total compte 204**	**1 130 027 567,(**		**73 693,81**	**73 693,81**	**78 986 971,53**	**1 852 350,51**	**1 209 088 232,**	**1 926 044,32**	**1 207 162 188,(**	
2051	Concessions et droits similaires	8 452 277,23				818 293,38		9 270 570,61		9 270 570,61	
205	**Sous Total compte 205**	**8 452 277,23**				**818 293,38**		**9 270 570,61**		**9 270 570,61**	
2088	Autres immobilisations incorporelles	6 875 527,30				432 616,97		7 308 144,27		7 308 144,27	
208	**Sous Total compte 208**	**6 875 527,30**				**432 616,97**		**7 308 144,27**		**7 308 144,27**	
20	**Sous Total compte 20**	**1 179 492 663,**		**73 693,81**	**313 854,85**	**83 432 049,36**	**3 744 250,37**	**1 262 998 406,(**	**4 058 105,22**	**1 258 940 301,**	
2111	Terrains nus	6 267 213,68				24 721,50		6 291 935,18		6 291 935,18	
2112	Terrains de voirie	203 850,40						203 850,40		203 850,40	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	3 258,00						3 258,00		3 258,00	
2115	Terrains bâtis	45 924 257,56						45 924 257,56		45 924 257,56	
2117	Bois et forêts	824 474,98						824 474,98		824 474,98	
2118	Autres terrains	6 196 043,73						6 196 043,73		6 196 043,73	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
211	**Sous Total compte 211**	**59 419 098,35**				**24 721,50**		**59 443 819,85**		**59 443 819,85**	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 953,00						1 953,00		1 953,00	
2128	Autres agencements et aménagements	14 198 411,58						14 198 411,58		14 198 411,58	
212	**Sous Total compte 212**	**14 200 364,58**						**14 200 364,58**		**14 200 364,58**	
21311	Bâtiments administratifs	94 083 694,11		973 837,07		461 389,80		95 518 920,98		95 518 920,98	
21312	Bâtiments scolaires	829 108 041,98		26 470 703,82		507 604,14		856 086 349,94		856 086 349,94	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	56 103 882,16		3 582 068,96		109 072,93		59 795 024,05		59 795 024,05	
21318	Autres bâtiments publics	186 245 440,74		7 523 011,60		55 093,14		193 823 545,48		193 823 545,48	
2131	**Sous Total compte 2131**	**1 165 541 058,9**		**38 549 621,45**		**1 133 160,01**		**1 205 223 840,4**		**1 205 223 840,4**	
21328	Autres bâtiments privés	4 314 750,89				2 743 150,00		7 057 900,89		7 057 900,89	
2132	**Sous Total compte 2132**	**4 314 750,89**				**2 743 150,00**		**7 057 900,89**		**7 057 900,89**	
21351	Bâtiments publics	7 932 899,33				217 425,85		8 150 325,18		8 150 325,18	
21352	Bâtiments privés	113 637,54						113 637,54		113 637,54	
2135	**Sous Total compte 2135**	**8 046 536,87**				**217 425,85**		**8 263 962,72**		**8 263 962,72**	
213	**Sous Total compte 213**	**1 177 902 346,7**		**38 549 621,45**		**4 093 735,86**		**1 220 545 704,6**		**1 220 545 704,6**	
2151	Réseaux de voirie	6 781 695 040,4		21 616 112,00	31 112,00	138 913 697,74	132 050,64	6 942 224 850,2	163 162,64	6 942 061 687,5	
2152	Installations de voirie	9 910 906,93						9 910 906,93		9 910 906,93	
21533	Réseaux câblés	18 639 367,26						18 639 367,26		18 639 367,26	
21534	Réseaux d'électrificati	190 151,97				2 929,50		193 081,47		193 081,47	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	140 692 729,71						140 692 729,71		140 692 729,71	
2153	**Sous Total compte 2153**	**159 522 248,94**				**2 929,50**		**159 525 178,44**		**159 525 178,44**	
21571	Matériel ferroviaire	14 598,00						14 598,00		14 598,00	
21572	Matériel technique scolaire	8 268 313,67						8 268 313,67		8 268 313,67	
215731	Matériel roulant	806 649,51						806 649,51		806 649,51	
215738	Autre matériel et outillage de voirie					10 229,33		10 229,33		10 229,33	
21573	**Sous Total compte 21573**	**806 649,51**				**10 229,33**		**816 878,84**		**816 878,84**	
21578	Autre matériel technique	4 390 238,63				208 542,61		4 598 781,24		4 598 781,24	
2157	**Sous Total compte 2157**	**13 479 799,81**				**218 771,94**		**13 698 571,75**		**13 698 571,75**	
2158	Autres installations, matériel et outill	9 583 567,93						9 583 567,93		9 583 567,93	
215	**Sous Total compte 215**	**6 974 191 564,**		**21 616 112,00**	**31 112,00**	**139 135 399,18**	**132 050,64**	**7 134 943 075,**	**163 162,64**	**7 134 779 912,**	
21621	Biens sous-jacents	9 639 394,56		174 861,65		97 157,22	3 350,00	9 911 413,43	3 350,00	9 908 063,43	
2162	**Sous Total compte 2162**	**9 639 394,56**		**174 861,65**		**97 157,22**	**3 350,00**	**9 911 413,43**	**3 350,00**	**9 908 063,43**	
216	**Sous Total compte 216**	**9 639 394,56**		**174 861,65**		**97 157,22**	**3 350,00**	**9 911 413,43**	**3 350,00**	**9 908 063,43**	
21715	Terrains bâtis	96 600,00						96 600,00		96 600,00	
2171	**Sous Total compte 2171**	**96 600,00**						**96 600,00**		**96 600,00**	
217312	Bâtiments scolaires	62 043 243,49						62 043 243,49		62 043 243,49	
217314	Bâtiments culturels et sportifs	2 889 013,44		464 512,35				3 353 525,79		3 353 525,79	
21731	**Sous Total compte 21731**	**64 932 256,93**		**464 512,35**				**65 396 769,28**		**65 396 769,28**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21735	Installations générales, agencements, am	554 614,55						554 614,55		554 614,55	
2173	**Sous Total compte 2173**	**65 486 871,48**		**464 512,35**				**65 951 383,83**		**65 951 383,83**	
217578	Autre matériel technique	1 073 635,91						1 073 635,91		1 073 635,91	
21757	**Sous Total compte 21757**	**1 073 635,91**						**1 073 635,91**		**1 073 635,91**	
2175	**Sous Total compte 2175**	**1 073 635,91**						**1 073 635,91**		**1 073 635,91**	
217831	Matériel informatique scolaire	123 245,45						123 245,45		123 245,45	
21783	**Sous Total compte 21783**	**123 245,45**						**123 245,45**		**123 245,45**	
217841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 794 523,79						1 794 523,79		1 794 523,79	
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers	53 470,97				1 949,99		55 420,96		55 420,96	
21784	**Sous Total compte 21784**	**1 847 994,76**				**1 949,99**		**1 849 944,75**		**1 849 944,75**	
2178	**Sous Total compte 2178**	**1 971 240,21**				**1 949,99**		**1 973 190,20**		**1 973 190,20**	
217	**Sous Total compte 217**	**68 628 347,60**		**464 512,35**		**1 949,99**		**69 094 809,94**		**69 094 809,94**	
2181	Installations générales, agencements et	4 004 066,36				23 952,47		4 028 018,83		4 028 018,83	
21828	Autres matériels de transport	12 758 564,55				989 207,84		13 747 772,39		13 747 772,39	
2182	**Sous Total compte 2182**	**12 758 564,55**				**989 207,84**		**13 747 772,39**		**13 747 772,39**	
21831	Matériel informatique scolaire	4 364 918,01				3 037 517,74		7 402 435,75		7 402 435,75	
21838	Autre matériel informatique	8 542 365,86				719 156,76		9 261 522,62		9 261 522,62	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	**Sous Total compte 2183**	**12 907 283,87**				**3 756 674,50**		**16 663 958,37**		**16 663 958,37**	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 621 444,92						2 621 444,92		2 621 444,92	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 575 137,01				168 894,22		7 744 031,23		7 744 031,23	
2184	**Sous Total compte 2184**	**10 196 581,93**				**168 894,22**		**10 365 476,15**		**10 365 476,15**	
2185	Matériel de téléphonie	97 722,79						97 722,79		97 722,79	
2188	Autres	24 689 388,52				632 473,05		25 321 861,57		25 321 861,57	
218	**Sous Total compte 218**	**64 653 608,02**				**5 571 202,08**		**70 224 810,10**		**70 224 810,10**	
21	**Sous Total compte 21**	**8 368 634 723,9**		**60 805 107,45**	**31 112,00**	**148 924 165,83**	**135 400,64**	**8 578 363 997,2**	**166 512,64**	**8 578 197 484,6**	
22838	Autre matériel informatique	12 613,06						12 613,06		12 613,06	
2283	**Sous Total compte 2283**	**12 613,06**						**12 613,06**		**12 613,06**	
22848	Autres matériels de bureau et mobiliers	917,76						917,76		917,76	
2284	**Sous Total compte 2284**	**917,76**						**917,76**		**917,76**	
228	**Sous Total compte 228**	**13 530,82**						**13 530,82**		**13 530,82**	
22	**Sous Total compte 22**	**13 530,82**						**13 530,82**		**13 530,82**	
2313	Constructions	96 000 417,17		12 492,47	39 191 546,91	27 303 613,55	78 132,15	123 316 523,19	39 269 679,06	84 046 844,13	
2315	Installations, matériel et outillage tec	24 985 000,00		629 432,99	21 585 000,00	788 089,94		26 402 522,93	21 585 000,00	4 817 522,93	
2316	Restauration des biens historiques et cu	170 795,61			174 861,65	32 784,42		203 580,03	174 861,65	28 718,38	
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	464 512,35			464 512,35	12 753,52	12 753,52	477 265,87	477 265,87		0,00
231	**Sous Total compte 231**	**121 620 725,13**		**641 925,46**	**61 415 920,91**	**28 137 241,43**	**90 885,67**	**150 399 892,02**	**61 506 806,58**	**88 893 085,44**	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	138 690 459,65				38 312 532,50	20 021 020,76	177 002 992,15	20 021 020,76	156 981 971,39	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total compte 23	260 311 184,78		641 925,46	61 415 920,91	66 449 773,93	20 111 906,43	327 402 884,17	81 527 827,34	245 875 056,83	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
243	Mises en affectation à une régie dotée d	3 358 383,77						3 358 383,77		3 358 383,77	
248	Autres mises en affectation	25 970 872,22						25 970 872,22		25 970 872,22	
2493	Mises en affectation à une régie dotée d		324 733,16						324 733,16		324 733,16
249	**Sous Total compte 249**		**324 733,16**						**324 733,16**		**324 733,16**
24	**Sous Total compte 24**	**29 329 255,99**	**324 733,16**					**29 329 255,99**	**324 733,16**	**29 004 522,83**	
261	Titres de participation	71 631 466,30		640 463,30	1 700 911,95	554 000,00	2 857 298,89	72 825 929,60	4 558 210,84	68 267 718,76	
266	Autres formes de participation	404 000,00				312 128,88	366 128,88	716 128,88	366 128,88	350 000,00	
26	**Sous Total compte 26**	**72 035 466,30**		**640 463,30**	**1 700 911,95**	**866 128,88**	**3 223 427,77**	**73 542 058,48**	**4 924 339,72**	**68 617 718,76**	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	79 622 158,49		196 172,00			3 236 400,00	79 818 330,49	3 236 400,00	76 581 930,49	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	35 000 000,00						35 000 000,00		35 000 000,00	
2731	Compte de placements rémunérés	196 172,00			196 172,00			196 172,00	196 172,00		0,00
273	**Sous Total compte 273**	**196 172,00**			**196 172,00**			**196 172,00**	**196 172,00**		**0,00**
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	8 700 000,00				1 000 000,00	870 000,00	9 700 000,00	870 000,00	8 830 000,00	
2745	Avances remboursables	1 182 217,00				492 000,00	667 294,00	1 674 217,00	667 294,00	1 006 923,00	
274	**Sous Total compte 274**	**9 882 217,00**				**1 492 000,00**	**1 537 294,00**	**11 374 217,00**	**1 537 294,00**	**9 836 923,00**	
275	Dépôts et cautionnements versés	633 645,59				5 422,11	60 000,00	639 067,70	60 000,00	579 067,70	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2761	Créances pour avances en garanties d'emp					15 320 000,00		15 320 000,00		15 320 000,00	
27638	Autres établissements publics	421 529,99						421 529,99		421 529,99	
2763	**Sous Total compte 2763**	**421 529,99**						**421 529,99**		**421 529,99**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2764	Créances sur des particuliers et autres	37 855 685,17				1,00		37 855 686,17		37 855 686,17	
2766	Créances pour locations-acquisitions	2 400,00						2 400,00		2 400,00	
276	**Sous Total compte 276**	**38 279 615,16**				**15 320 001,00**		**53 599 616,16**		**53 599 616,16**	
27	**Sous Total compte 27**	**163 613 808,24**		**196 172,00**	**196 172,00**	**16 817 423,11**	**4 833 694,00**	**180 627 403,35**	**5 029 866,00**	**175 597 537,35**	
28031	Frais d'études		3 869 338,61	240 161,04			2 311 645,74	240 161,04	6 180 984,35		5 940 823,31
28032	Frais de recherche et de développement		671 936,47				244 378,60		916 315,07		916 315,07
28033	Frais d'insertion		95,55						95,55		95,55
2803	**Sous Total compte 2803**		**4 541 370,63**	**240 161,04**			**2 556 024,34**	**240 161,04**	**7 097 394,97**		**6 857 233,93**
2804111	Biens mobiliers, matériel et études		8 800,00				4 400,00		13 200,00		13 200,00
2804112	Bâtiments et installations		25 695 326,61				1 863 859,22		27 559 185,83		27 559 185,83
2804113	Projets d'infrastructu d'intérêt nati		108 050,00				108 050,00		216 100,00		216 100,00
280411	**Sous Total compte 280411**		**25 812 176,61**				**1 976 309,22**		**27 788 485,83**		**27 788 485,83**
2804121	Biens mobiliers, matériel et études		385 594,17				92 969,11		478 563,28		478 563,28
2804122	Bâtiments et installations		8 356 378,98				1 416 729,83		9 773 108,81		9 773 108,81
280412	**Sous Total compte 280412**		**8 741 973,15**				**1 509 698,94**		**10 251 672,09**		**10 251 672,09**
2804131	Biens mobiliers, matériel et études		1 948 954,02				499 731,80		2 448 685,82		2 448 685,82
2804132	Bâtiments et installations		1 507 341,06				238 778,56		1 746 119,62		1 746 119,62

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804133	Projets d'infrastructu d'intérêt nati		5 640,84				626,76		6 267,60		6 267,60
280413	**Sous Total compte 280413**		**3 461 935,92**				**739 137,12**		**4 201 073,04**		**4 201 073,04**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804141	Biens mobiliers, matériel et études		13 146 574,69				1 744 825,50		14 891 400,19		14 891 400,19
2804141	Bâtiments et installations		209 700 063,20				21 107 083,43		230 807 146,63		230 807 146,63
2804141	**Sous Total compte 2804141**		**222 846 637,89**				**22 851 908,93**		**245 698 546,82**		**245 698 546,82**
2804148	Bâtiments et installations		15 985,09				10 700,88		26 685,97		26 685,97
2804148	**Sous Total compte 2804148**		**15 985,09**				**10 700,88**		**26 685,97**		**26 685,97**
280414	**Sous Total compte 280414**		**222 862 622,98**				**22 862 609,81**		**245 725 232,79**		**245 725 232,79**
2804151	Biens mobiliers, matériel et études		1 055 696,61				314 656,62		1 370 353,23		1 370 353,23
2804151	Bâtiments et installations		2 493 118,91				328 466,38		2 821 585,29		2 821 585,29
2804151	**Sous Total compte 2804151**		**3 548 815,52**				**643 123,00**		**4 191 938,52**		**4 191 938,52**
28041533	Biens mobiliers, matériel et études		25 185,70				30 287,70		55 473,40		55 473,40
2804153	**Sous Total compte 28041533**		**25 185,70**				**30 287,70**		**55 473,40**		**55 473,40**
28041534	Biens mobiliers, matériel et études		818 923,38			114 468,39	143 278,39	114 468,39	962 201,77		847 733,38
28041534	Bâtiments et installations		1 761 913,45				222 399,81		1 984 313,26		1 984 313,26
2804153	**Sous Total compte 28041534**		**2 580 836,83**			**114 468,39**	**365 678,20**	**114 468,39**	**2 946 515,03**		**2 832 046,64**
2804153	**Sous Total compte 2804153**		**2 606 022,53**			**114 468,39**	**395 965,90**	**114 468,39**	**3 001 988,43**		**2 887 520,04**
2804158	Biens mobiliers, matériel et études		11 165 262,24				766 181,57		11 931 443,81		11 931 443,81

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28041581	Bâtiments et installations		50 746 552,47				3 610 052,71		54 356 605,18		54 356 605,18
2804158	**Sous Total compte 2804158**		**61 911 814,71**				**4 376 234,28**		**66 288 048,99**		**66 288 048,99**
280415	**Sous Total compte 280415**		**68 066 652,76**			**114 468,39**	**5 415 323,18**	**114 468,39**	**73 481 975,94**		**73 367 507,55**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		31 574 760,24				7 167 984,67		38 742 744,91		38 742 744,91
2804182	Bâtiments et installations		38 968 540,07				2 576 326,74		41 544 866,81		41 544 866,81
280418	**Sous Total compte 280418**		**70 543 300,31**				**9 744 311,41**		**80 287 611,72**		**80 287 611,72**
28041	**Sous Total compte 28041**		**399 488 661,73**			**114 468,39**	**42 247 389,68**	**114 468,39**	**441 736 051,41**		**441 621 583,02**
280421	Biens mobiliers, matériel et études		117 969 851,96				24 344 595,16		142 314 447,12		142 314 447,12
280422	Bâtiments et installations		10 029 462,28				1 991 813,74		12 021 276,02		12 021 276,02
28042	**Sous Total compte 28042**		**127 999 314,24**				**26 336 408,90**		**154 335 723,14**		**154 335 723,14**
280431	Biens mobiliers, matériel et études		35 217 550,40				9 253 093,10		44 470 643,50		44 470 643,50
280432	Bâtiments et installations		12 920 860,15				775 560,85		13 696 421,00		13 696 421,00
28043	**Sous Total compte 28043**		**48 138 410,55**				**10 028 653,95**		**58 167 064,50**		**58 167 064,50**
2804422	Bâtiments et installations		203 051,00			13 536,73	13 536,73	13 536,73	216 587,73		203 051,00
280442	**Sous Total compte 280442**		**203 051,00**			**13 536,73**	**13 536,73**	**13 536,73**	**216 587,73**		**203 051,00**
28044	**Sous Total compte 28044**		**203 051,00**			**13 536,73**	**13 536,73**	**13 536,73**	**216 587,73**		**203 051,00**
28045	Subventions d'équipement versées aux tie		19 227 079,32				11 012 090,13		30 239 169,45		30 239 169,45
2804	**Sous Total compte 2804**		**595 056 516,84**			**128 005,12**	**89 638 079,39**	**128 005,12**	**684 694 596,23**		**684 566 591,11**
2805	Concessions et droits similaires, brevet		6 321 347,09				749 874,43		7 071 221,52		7 071 221,52
28088	Autres immobilisations incorporelles		2 753 140,28				1 415 190,21		4 168 330,49		4 168 330,49

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2808	Sous Total compte 2808		2 753 140,28				1 415 190,21		4 168 330,49		4 168 330,49
280	Sous Total compte 280		608 672 374,84	240 161,04		128 005,12	94 359 168,37	368 166,16	703 031 543,21		702 663 377,05

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		683,55				97,65		781,20		781,20
28128	Autres agencements et aménagements		147 956,48				25 350,07		173 306,55		173 306,55
2812	**Sous Total compte 2812**		**148 640,03**				**25 447,72**		**174 087,75**		**174 087,75**
281311	Bâtiments administratifs		28 444 006,34				4 876 878,17		33 320 884,51		33 320 884,51
281312	Bâtiments scolaires		150 008 861,79				26 352 020,74		176 360 882,53		176 360 882,53
281314	Bâtiments culturels et sportifs		10 081 321,72				2 132 819,78		12 214 141,50		12 214 141,50
281318	Autres bâtiments publics		51 675 925,39				8 731 693,20		60 407 618,59		60 407 618,59
28131	**Sous Total compte 28131**		**240 210 115,24**				**42 093 411,89**		**282 303 527,13**		**282 303 527,13**
281328	Autres bâtiments privés		112 036,05				13 749,92		125 785,97		125 785,97
28132	**Sous Total compte 28132**		**112 036,05**				**13 749,92**		**125 785,97**		**125 785,97**
281351	Bâtiments publics		2 864 838,66				542 717,70		3 407 556,36		3 407 556,36
281352	Bâtiments privés		23 633,01				7 488,52		31 121,53		31 121,53
28135	**Sous Total compte 28135**		**2 888 471,67**				**550 206,22**		**3 438 677,89**		**3 438 677,89**
2813	**Sous Total compte 2813**		**243 210 622,96**				**42 657 368,03**		**285 867 990,99**		**285 867 990,99**
281572	Matériel technique scolaire		8 268 313,67			13 642,52	13 642,52	13 642,52	8 281 956,19		8 268 313,67
2815731	Matériel roulant		115 546,80				2 947,14		118 493,94		118 493,94
281573	**Sous Total compte 281573**		**115 546,80**				**2 947,14**		**118 493,94**		**118 493,94**
281578	Autre matériel technique		3 127 333,93				395 365,99		3 522 699,92		3 522 699,92
28157	**Sous Total compte 28157**		**11 511 194,40**			**13 642,52**	**411 955,65**	**13 642,52**	**11 923 150,05**		**11 909 507,53**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		2 333 176,02				625 477,18		2 958 653,20		2 958 653,20
2815	**Sous Total compte 2815**		**13 844 370,42**			**13 642,52**	**1 037 432,83**	**13 642,52**	**14 881 803,25**		**14 868 160,73**
2817314	Bâtiments culturels et sportifs		886 596,15				129 006,11		1 015 602,26		1 015 602,26
281731	**Sous Total compte 281731**		**886 596,15**				**129 006,11**		**1 015 602,26**		**1 015 602,26**
281735	Installations générales, agencements, am		486 424,51				28 363,25		514 787,76		514 787,76
28173	**Sous Total compte 28173**		**1 373 020,66**				**157 369,36**		**1 530 390,02**		**1 530 390,02**
2817578	Autre matériel technique		1 073 635,91						1 073 635,91		1 073 635,91
281757	**Sous Total compte 281757**		**1 073 635,91**						**1 073 635,91**		**1 073 635,91**
28175	**Sous Total compte 28175**		**1 073 635,91**						**1 073 635,91**		**1 073 635,91**
2817831	Matériel informatique scolaire		123 245,45						123 245,45		123 245,45
281783	**Sous Total compte 281783**		**123 245,45**						**123 245,45**		**123 245,45**
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		411 464,80				90 066,48		501 531,28		501 531,28
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers		49 528,54				3 250,65		52 779,19		52 779,19
281784	**Sous Total compte 281784**		**460 993,34**				**93 317,13**		**554 310,47**		**554 310,47**
28178	**Sous Total compte 28178**		**584 238,79**				**93 317,13**		**677 555,92**		**677 555,92**
2817	**Sous Total compte 2817**		**3 030 895,36**				**250 686,49**		**3 281 581,85**		**3 281 581,85**
28181	Installations générales, agencements et		2 292 888,16				130 147,04		2 423 035,20		2 423 035,20

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281828	Autres matériels de transport		9 150 210,58				912 745,28		10 062 955,86		10 062 955,86
28182	**Sous Total compte 28182**		**9 150 210,58**				**912 745,28**		**10 062 955,86**		**10 062 955,86**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281831	Matériel informatique scolaire		4 180 756,72				633 150,13		4 813 906,85		4 813 906,85
281838	Autre matériel informatique		7 371 789,94				675 053,92		8 046 843,86		8 046 843,86
28183	**Sous Total compte 28183**		**11 552 546,66**				**1 308 204,05**		**12 860 750,71**		**12 860 750,71**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		2 382 387,05				95 252,48		2 477 639,53		2 477 639,53
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		6 131 402,47				498 337,64		6 629 740,11		6 629 740,11
28184	**Sous Total compte 28184**		**8 513 789,52**				**593 590,12**		**9 107 379,64**		**9 107 379,64**
28185	Matériel de téléphonie		88 288,32				1 591,72		89 880,04		89 880,04
28188	Autres		5 291 007,35				673 938,14		5 964 945,49		5 964 945,49
2818	**Sous Total compte 2818**		**36 888 730,59**				**3 620 216,35**		**40 508 946,94**		**40 508 946,94**
281	**Sous Total compte 281**		**297 123 259,36**			**13 642,52**	**47 591 151,42**	**13 642,52**	**344 714 410,78**		**344 700 768,26**
282838	Autre matériel informatique		12 613,06						12 613,06		12 613,06
28283	**Sous Total compte 28283**		**12 613,06**						**12 613,06**		**12 613,06**
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers						917,76		917,76		917,76
28284	**Sous Total compte 28284**						**917,76**		**917,76**		**917,76**
2828	**Sous Total compte 2828**		**12 613,06**				**917,76**		**13 530,82**		**13 530,82**
282	**Sous Total compte 282**		**12 613,06**				**917,76**		**13 530,82**		**13 530,82**
28	**Sous Total compte 28**		**905 808 247,26**	**240 161,04**		**141 647,64**	**141 951 237,55**	**381 808,68**	**1 047 759 484,8**		**1 047 377 676,13**
29611	Titres de participation (non budgétaire)		931 720,00						931 720,00		931 720,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2961	Sous Total compte 2961		931 720,00						931 720,00		931 720,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
296	**Sous Total compte 296**		**931 720,00**						**931 720,00**		**931 720,00**
29	**Sous Total compte 29**		**931 720,00**						**931 720,00**		**931 720,00**
	Total classe 2	**10 073 430 633**	**907 064 700,42**	**62 597 523,06**	**63 657 971,71**	**316 631 188,75**	**173 999 916,76**	**10 452 659 345**	**1 144 722 588,**	**10 356 570 885**	**1 048 634 129,29**
4011	Fournisseurs		5 524,50	55 887 245,09	55 881 720,59			55 887 245,09	55 887 245,09		0,00
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		37 350,75	3 839,51	393,22			3 839,51	37 743,97		33 904,46
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			652 418,73	652 418,73			652 418,73	652 418,73		0,00
4017	**Sous Total compte 4017**		**37 350,75**	**656 258,24**	**652 811,95**			**656 258,24**	**690 162,70**		**33 904,46**
401	**Sous Total compte 401**		**42 875,25**	**56 543 503,33**	**56 534 532,54**			**56 543 503,33**	**56 577 407,79**		**33 904,46**
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale			10 433 523,49	10 433 523,49			10 433 523,49	10 433 523,49		0,00
4027	Bénéficiaires de l'aide sociale - Cessio			854 047,15	854 047,15			854 047,15	854 047,15		0,00
402	**Sous Total compte 402**			**11 287 570,64**	**11 287 570,64**			**11 287 570,64**	**11 287 570,64**		**0,00**
4041	Fournisseurs d'immobilisati		373 524,23	204 925 724,74	204 559 748,98			204 925 724,74	204 933 273,21		7 548,47
40471	Fournisseurs d'immobilisati - Retenue		4 387 565,84	702 416,35	519 972,18			702 416,35	4 907 538,02		4 205 121,67
40472	Fournisseurs d'immobilisati - Cession			4 034 192,75	4 034 192,75			4 034 192,75	4 034 192,75		0,00
40473	Fournisseurs - pénalités de retard d'exé		1 380,22		2 000,00				3 380,22		3 380,22
4047	**Sous Total compte 4047**		**4 388 946,06**	**4 736 609,10**	**4 556 164,93**			**4 736 609,10**	**8 945 110,99**		**4 208 501,89**
404	**Sous Total compte 404**		**4 762 470,29**	**209 662 333,84**	**209 115 913,91**			**209 662 333,84**	**213 878 384,20**		**4 216 050,36**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		2 366 974,82	2 366 974,82	5 656 484,38			2 366 974,82	8 023 459,20		5 656 484,38
4091	Fournisseurs - Avances	1 562 494,58		5 659 678,90	4 516 103,24			7 222 173,48	4 516 103,24	2 706 070,24	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	versées sur comma										

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
409	**Sous Total compte 409**	**1 562 494,58**		**5 659 678,90**	**4 516 103,24**			**7 222 173,48**	**4 516 103,24**	**2 706 070,24**	
40	**Sous Total compte 40**	**1 562 494,58**	**7 172 320,36**	**285 520 061,53**	**287 110 604,71**			**287 082 556,11**	**294 282 925,07**		**7 200 368,96**
411	Redevables	513 337,72		576 335,26	976 717,10			1 089 672,98	976 717,10	112 955,88	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	498 170,91			470 454,78			498 170,91	470 454,78	27 716,13	
4161	Créances douteuses	102 790,53		728 836,71	716 602,26			831 627,24	716 602,26	115 024,98	
416	**Sous Total compte 416**	**102 790,53**		**728 836,71**	**716 602,26**			**831 627,24**	**716 602,26**	**115 024,98**	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	12 166,50			12 166,50			12 166,50	12 166,50		0,00
418	**Sous Total compte 418**	**12 166,50**			**12 166,50**			**12 166,50**	**12 166,50**		**0,00**
41	**Sous Total compte 41**	**1 126 465,66**		**1 305 171,97**	**2 175 940,64**			**2 431 637,63**	**2 175 940,64**	**255 696,99**	
421	Personnel - Rémunérations dues			95 752 285,51	95 752 285,51			95 752 285,51	95 752 285,51		0,00
425	Personnel - Avances et acomptes			5 952,73	5 952,73			5 952,73	5 952,73		0,00
427	Personnel - Oppositions			354 182,44	354 182,44			354 182,44	354 182,44		0,00
429	Déficits et débets des comptables et rég			725 475,61				725 475,61		725 475,61	
42	**Sous Total compte 42**			**96 837 896,29**	**96 112 420,68**			**96 837 896,29**	**96 112 420,68**	**725 475,61**	
431	Sécurité sociale			21 751 511,32	21 751 511,32			21 751 511,32	21 751 511,32		0,00
437	Autres organismes sociaux		13 993,51	28 857 773,01	28 843 779,50			28 857 773,01	28 857 773,01		0,00
43	**Sous Total compte 43**		**13 993,51**	**50 609 284,33**	**50 595 290,82**			**50 609 284,33**	**50 609 284,33**		**0,00**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	42 686 653,97		74 060 818,74	70 161 790,35			116 747 472,71	70 161 790,35	46 585 682,36	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	11 953 399,35		41 094 872,08	9 503 214,10			53 048 271,43	9 503 214,10	43 545 057,33	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
441	**Sous Total compte 441**	**54 640 053,32**		**115 155 690,82**	**79 665 004,45**			**169 795 744,14**	**79 665 004,45**	**90 130 739,69**	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			4 147 378,51	4 147 378,51			4 147 378,51	4 147 378,51		0,00
442	**Sous Total compte 442**			**4 147 378,51**	**4 147 378,51**			**4 147 378,51**	**4 147 378,51**		**0,00**
44312	Recettes - Amiable	14 285 460,14		300 777 259,04	287 509 502,33			315 062 719,18	287 509 502,33	27 553 216,85	
44316	Recettes - Contentieux			135 333,77	28 743,90			135 333,77	28 743,90	106 589,87	
4431	**Sous Total compte 4431**	**14 285 460,14**		**300 912 592,81**	**287 538 246,23**			**315 198 052,95**	**287 538 246,23**	**27 659 806,72**	
44321	Dépenses			26 691 133,17	26 691 133,17			26 691 133,17	26 691 133,17		0,00
44322	Recettes - Amiable			870 000,00	870 000,00			870 000,00	870 000,00		0,00
4432	**Sous Total compte 4432**			**27 561 133,17**	**27 561 133,17**			**27 561 133,17**	**27 561 133,17**		**0,00**
44331	Dépenses			1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		0,00
4433	**Sous Total compte 4433**			**1 000 000,00**	**1 000 000,00**			**1 000 000,00**	**1 000 000,00**		**0,00**
44341	Dépenses		394 078,98	25 770 519,47	25 376 440,49			25 770 519,47	25 770 519,47		0,00
44342	Recettes - Amiable			57 515,72	57 515,72			57 515,72	57 515,72		0,00
44346	Recettes - Contentieux	1 600 000,00			1 600 000,00			1 600 000,00	1 600 000,00		0,00
4434	**Sous Total compte 4434**	**1 600 000,00**	**394 078,98**	**25 828 035,19**	**27 033 956,21**			**27 428 035,19**	**27 428 035,19**		**0,00**
44351	Dépenses			1 387 859,97	1 387 859,97			1 387 859,97	1 387 859,97		0,00
4435	**Sous Total compte 4435**			**1 387 859,97**	**1 387 859,97**			**1 387 859,97**	**1 387 859,97**		**0,00**
44371	Dépenses			40 000,00	40 000,00			40 000,00	40 000,00		0,00
4437	**Sous Total compte 4437**			**40 000,00**	**40 000,00**			**40 000,00**	**40 000,00**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Dépenses			68 504 194,87	68 504 194,87			68 504 194,87	68 504 194,87		0,00
44382	Recettes - Amiable			173 134,76	166 957,27			173 134,76	166 957,27	6 177,49	
44386	Recettes - Contentieux			66 834,12				66 834,12		66 834,12	
4438	**Sous Total compte 4438**			**68 744 163,75**	**68 671 152,14**			**68 744 163,75**	**68 671 152,14**	**73 011,61**	
443	**Sous Total compte 443**	**15 885 460,14**	**394 078,98**	**425 473 784,89**	**413 232 347,72**			**441 359 245,03**	**413 626 426,70**	**27 732 818,33**	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			7 348 730,45	7 348 730,45			7 348 730,45	7 348 730,45		0,00
4486	Autres charges à payer		150 594,00	150 594,00	1 172 060,96			150 594,00	1 322 654,96		1 172 060,96
4487	Produits à recevoir	534 825,55		12 365 263,67	534 825,55			12 900 089,22	534 825,55	12 365 263,67	
448	**Sous Total compte 448**	**534 825,55**	**150 594,00**	**12 515 857,67**	**1 706 886,51**			**13 050 683,22**	**1 857 480,51**	**11 193 202,71**	
44	**Sous Total compte 44**	**71 060 339,01**	**544 672,98**	**564 641 442,34**	**506 100 347,64**			**635 701 781,35**	**506 645 020,62**	**129 056 760,73**	
4514	Compte de rattachement avec... (à subdiv		826 419,62	38 734,72	186 444,83			38 734,72	1 012 864,45		974 129,73
4515	Compte de rattachement avec... (à subdiv		877 273,41	91 970,43	380 835,00			91 970,43	1 258 108,41		1 166 137,98
4516	Compte de rattachement avec... (à subdiv		2 108 636,16	35 938 764,45	28 870 097,16			35 938 764,45	30 978 733,32	4 960 031,13	
451	**Sous Total compte 451**		**3 812 329,19**	**36 069 469,60**	**29 437 376,99**			**36 069 469,60**	**33 249 706,18**	**2 819 763,42**	
4532	Fonds communs des services d'hébergement		96 689,10	79 420,53	74 347,52			79 420,53	171 036,62		91 616,09
453	**Sous Total compte 453**		**96 689,10**	**79 420,53**	**74 347,52**			**79 420,53**	**171 036,62**		**91 616,09**
4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)					8 719,36	8 719,36	8 719,36	8 719,36		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
45812800	Dépenses (à subdiviser par mandat)	1 611 179,67				1 572 699,49		3 183 879,16		3 183 879,16	
458129	Dépenses (à subdiviser par mandat)	6 927 896,28			80 656,26	8 719,36		6 936 615,64	80 656,26	6 855 959,38	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4581	**Sous Total compte 4581**	**8 539 075,95**			**80 656,26**	**1 581 418,85**		**10 120 494,80**	**80 656,26**	**10 039 838,54**	
458229	Recettes (à subdiviser par mandat)			80 656,26		80 656,26	161 312,52	161 312,52	161 312,52		0,00
4582	**Sous Total compte 4582**			**80 656,26**		**80 656,26**	**161 312,52**	**161 312,52**	**161 312,52**		**0,00**
458	**Sous Total compte 458**	**8 539 075,95**		**80 656,26**	**80 656,26**	**1 670 794,47**	**170 031,88**	**10 290 526,68**	**250 688,14**	**10 039 838,54**	
45	**Sous Total compte 45**	**8 539 075,95**	**3 909 018,29**	**36 229 546,39**	**29 592 380,77**	**1 670 794,47**	**170 031,88**	**46 439 416,81**	**33 671 430,94**	**12 767 985,87**	
4621	Créances sur cessions d'immobilisati	487 777,60		387 814,98	875 592,58			875 592,58	875 592,58		0,00
4626	Créances sur cessions d'immobilisati	9 064,33		198 000,00	2 064,33			207 064,33	2 064,33	205 000,00	
462	**Sous Total compte 462**	**496 841,93**		**585 814,98**	**877 656,91**			**1 082 656,91**	**877 656,91**	**205 000,00**	
4632	Intérêts à payer			7 457 803,75	7 541 619,54			7 457 803,75	7 541 619,54		83 815,79
463	**Sous Total compte 463**			**7 457 803,75**	**7 541 619,54**			**7 457 803,75**	**7 541 619,54**		**83 815,79**
466	Excédents de versement		19,40	428 830,70	430 498,70			428 830,70	430 518,10		1 687,40
46711	Autres comptes créditeurs		76 107,56	181 673 203,15	182 518 148,22			181 673 203,15	182 594 255,78		921 052,63
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			7 634 308,04	7 634 308,04			7 634 308,04	7 634 308,04		0,00
4671	**Sous Total compte 4671**		**76 107,56**	**189 307 511,19**	**190 152 456,26**			**189 307 511,19**	**190 228 563,82**		**921 052,63**
46721	Débiteurs divers - Amiable	5 588 588,99		8 255 464,77	8 467 478,05			13 844 053,76	8 467 478,05	5 376 575,71	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	764 415,15		1 006 922,30	848 428,87			1 771 337,45	848 428,87	922 908,58	
4672	**Sous Total compte 4672**	**6 353 004,14**		**9 262 387,07**	**9 315 906,92**			**15 615 391,21**	**9 315 906,92**	**6 299 484,29**	
46751	Opérations avec des gérants d'immeubles	560,83		102 317,12	2 331,16			102 877,95	2 331,16	100 546,79	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	815 080,69		1 183 703,25	966 626,75			1 998 783,94	966 626,75	1 032 157,19	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4675	**Sous Total compte 4675**	**815 641,52**		**1 286 020,37**	**968 957,91**			**2 101 661,89**	**968 957,91**	**1 132 703,98**	
467	**Sous Total compte 467**	**7 168 645,66**	**76 107,56**	**199 855 918,63**	**200 437 321,09**			**207 024 564,29**	**200 513 428,65**	**6 511 135,64**	
4686	Charges à payer		9 075 434,11	9 075 434,11	9 507 759,07			9 075 434,11	18 583 193,18		9 507 759,07
4687	Produits à recevoir	6 110,16			6 110,16			6 110,16	6 110,16		0,00
468	**Sous Total compte 468**	**6 110,16**	**9 075 434,11**	**9 075 434,11**	**9 513 869,23**			**9 081 544,27**	**18 589 303,34**		**9 507 759,07**
46	**Sous Total compte 46**	**7 671 597,75**	**9 151 561,07**	**217 403 802,17**	**218 800 965,47**			**225 075 399,92**	**227 952 526,54**		**2 877 126,62**
4711	Versements des régisseurs			399 872,24	399 872,24			399 872,24	399 872,24		0,00
4712	Virements réimputés		122 806,36	2 772 813,49	2 718 264,26			2 772 813,49	2 841 070,62		68 257,13
47131	Versements sur contributions directes			82 130 323,00	82 130 323,00			82 130 323,00	82 130 323,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			1 931 481,77	1 931 481,77			1 931 481,77	1 931 481,77		0,00
47133	Fonds d'emprunt			20 283 168,62	20 283 168,62			20 283 168,62	20 283 168,62		0,00
47134	Subventions			271 885 218,99	271 885 218,99			271 885 218,99	271 885 218,99		0,00
47138	Autres			9 302 811,56	9 302 811,56			9 302 811,56	9 302 811,56		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**			**385 533 003,94**	**385 533 003,94**			**385 533 003,94**	**385 533 003,94**		**0,00**
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		141,05	2 323,39	2 197,34			2 323,39	2 338,39		15,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		975,00	1 205 156,81	1 204 181,81			1 205 156,81	1 205 156,81		0,00
47141	**Sous Total compte 47141**		**1 116,05**	**1 207 480,20**	**1 206 379,15**			**1 207 480,20**	**1 207 495,20**		**15,00**
47143	Flux d'encaissements à réimputer			123 198,93	123 198,93			123 198,93	123 198,93		0,00
4714	**Sous Total compte 4714**		**1 116,05**	**1 330 679,13**	**1 329 578,08**			**1 330 679,13**	**1 330 694,13**		**15,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4718	Autres recettes à régulariser		1 107,34	243 249 541,05	243 249 117,57			243 249 541,05	243 250 224,91		683,86
471	**Sous Total compte 471**		**125 029,75**	**633 285 909,85**	**633 229 836,09**			**633 285 909,85**	**633 354 865,84**		**68 955,99**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			34 517 662,84	34 517 662,84			34 517 662,84	34 517 662,84		0,00
47218	Autres dépenses			183 381,60	183 381,60			183 381,60	183 381,60		0,00
4721	**Sous Total compte 4721**			**34 701 044,44**	**34 701 044,44**			**34 701 044,44**	**34 701 044,44**		**0,00**
4722	Commissions bancaires en instance de man			350,57	350,57			350,57	350,57		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			309 828,70	309 828,70			309 828,70	309 828,70		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**35 011 223,71**	**35 011 223,71**			**35 011 223,71**	**35 011 223,71**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**		**125 029,75**	**668 297 133,56**	**668 241 059,80**			**668 297 133,56**	**668 366 089,55**		**68 955,99**
486	Charges constatées d'avance			297 598,23				297 598,23		297 598,23	
48	**Sous Total compte 48**			**297 598,23**				**297 598,23**		**297 598,23**	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		22 581,00	22 581,00	300 000,00			22 581,00	322 581,00		300 000,00
491	**Sous Total compte 491**		**22 581,00**	**22 581,00**	**300 000,00**			**22 581,00**	**322 581,00**		**300 000,00**
49	**Sous Total compte 49**		**22 581,00**	**22 581,00**	**300 000,00**			**22 581,00**	**322 581,00**		**300 000,00**
	Total classe 4	**89 959 972,95**	**20 939 176,96**	**1 921 164 517,**	**1 859 029 010,**	**1 670 794,47**	**170 031,88**	**2 012 795 285,**	**1 880 138 219,**	**156 850 720,70**	**24 193 654,84**
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			33 140,90	33 140,90			33 140,90	33 140,90		0,00
51178	Autres valeurs impayées			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
5117	**Sous Total compte 5117**			**100,00**	**100,00**			**100,00**	**100,00**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement	60,00		17 412,83	17 412,83			17 472,83	17 412,83	60,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
511	**Sous Total compte 511**	**60,00**		**50 653,73**	**50 653,73**			**50 713,73**	**50 653,73**	**60,00**	
515	Compte au Trésor	74 329 813,97		901 141 802,82	925 792 434,31			975 471 616,79	925 792 434,31	49 679 182,48	
5194	Billets de trésorerie		50 000 000,00	130 000 000,00	140 000 000,00			130 000 000,00	190 000 000,00		60 000 000,00
519	**Sous Total compte 519**		**50 000 000,00**	**130 000 000,00**	**140 000 000,00**			**130 000 000,00**	**190 000 000,00**		**60 000 000,00**
51	**Sous Total compte 51**	**74 329 873,97**	**50 000 000,00**	**1 031 192 456,**	**1 065 843 088,**			**1 105 522 330,**	**1 115 843 088,**		**10 320 757,52**
5411	Régisseurs d'avances (avances)	31 078,31		56 575,00	65 459,35			87 653,31	65 459,35	22 193,96	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	1 063,00						1 063,00		1 063,00	
541	**Sous Total compte 541**	**32 141,31**		**56 575,00**	**65 459,35**			**88 716,31**	**65 459,35**	**23 256,96**	
54	**Sous Total compte 54**	**32 141,31**		**56 575,00**	**65 459,35**			**88 716,31**	**65 459,35**	**23 256,96**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			302 541 263,22	302 541 263,22			302 541 263,22	302 541 263,22		0,00
584	Encaissement par lecture optique			350 230,40	350 230,40			350 230,40	350 230,40		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			100 123,15	100 123,15			100 123,15	100 123,15		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			1 126 478,08	1 126 478,08			1 126 478,08	1 126 478,08		0,00
587	**Sous Total compte 587**			**1 126 478,08**	**1 126 478,08**			**1 126 478,08**	**1 126 478,08**		**0,00**
588	Autres virements internes			70 615,83	70 615,83			70 615,83	70 615,83		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**304 188 710,68**	**304 188 710,68**			**304 188 710,68**	**304 188 710,68**		**0,00**
	Total classe 5	**74 362 015,28**	**50 000 000,00**	**1 335 437 742,**	**1 370 097 258,**			**1 409 799 757,**	**1 420 097 258,**	**49 702 499,44**	**60 000 000,00**
6042	Achats de prestations					459 213,97	27 259,50	459 213,97	27 259,50	431 954,47	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	de services (autre										
604	Sous Total compte 604					459 213,97	27 259,50	459 213,97	27 259,50	431 954,47	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Eau et assainissement					331 508,00	55 453,43	331 508,00	55 453,43	276 054,57	
60612	Énergie - Électricité					1 370 892,79	79 573,59	1 370 892,79	79 573,59	1 291 319,20	
6061	**Sous Total compte 6061**					**1 702 400,79**	**135 027,02**	**1 702 400,79**	**135 027,02**	**1 567 373,77**	
60622	Carburants					629 015,82	43 870,52	629 015,82	43 870,52	585 145,30	
60623	Alimentation					76 272,26	4 509,05	76 272,26	4 509,05	71 763,21	
60628	Autres fournitures non stockées					1 575,66		1 575,66		1 575,66	
6062	**Sous Total compte 6062**					**706 863,74**	**48 379,57**	**706 863,74**	**48 379,57**	**658 484,17**	
60631	Fournitures d'entretien					63 618,11	9 393,20	63 618,11	9 393,20	54 224,91	
60632	Fournitures de petit équipement					260 985,13	35 895,01	260 985,13	35 895,01	225 090,12	
60636	Habillement et Vêtements de travail					11 367,05	147,00	11 367,05	147,00	11 220,05	
6063	**Sous Total compte 6063**					**335 970,29**	**45 435,21**	**335 970,29**	**45 435,21**	**290 535,08**	
6064	Fournitures administrative					66 437,04	5 647,43	66 437,04	5 647,43	60 789,61	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth					2 998,28		2 998,28		2 998,28	
6068	Autres matières et fournitures.					9 546,25		9 546,25		9 546,25	
606	**Sous Total compte 606**					**2 824 216,39**	**234 489,23**	**2 824 216,39**	**234 489,23**	**2 589 727,16**	
60	**Sous Total compte 60**					**3 283 430,36**	**261 748,73**	**3 283 430,36**	**261 748,73**	**3 021 681,63**	
611	Contrats de prestations de services					23 344 243,54	439 297,94	23 344 243,54	439 297,94	22 904 945,60	
6132	Locations immobilières					2 230 697,17	388 042,23	2 230 697,17	388 042,23	1 842 654,94	
61351	Matériel roulant					35 979,56		35 979,56		35 979,56	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61358	Autres					90 323,64		90 323,64		90 323,64	
6135	**Sous Total compte 6135**					**126 303,20**		**126 303,20**		**126 303,20**	
613	**Sous Total compte 613**					**2 357 000,37**	**388 042,23**	**2 357 000,37**	**388 042,23**	**1 968 958,14**	
614	Charges locatives et de copropriété					43 522,42	29 316,00	43 522,42	29 316,00	14 206,42	
61521	Terrains					2 854 466,24	151 397,34	2 854 466,24	151 397,34	2 703 068,90	
615221	Bâtiments publics					2 271 327,65	235 222,48	2 271 327,65	235 222,48	2 036 105,17	
615228	Autres bâtiments					31 088,33		31 088,33		31 088,33	
61522	**Sous Total compte 61522**					**2 302 415,98**	**235 222,48**	**2 302 415,98**	**235 222,48**	**2 067 193,50**	
615231	Voiries					263 022,19	45 405,60	263 022,19	45 405,60	217 616,59	
61523	**Sous Total compte 61523**					**263 022,19**	**45 405,60**	**263 022,19**	**45 405,60**	**217 616,59**	
6152	**Sous Total compte 6152**					**5 419 904,41**	**432 025,42**	**5 419 904,41**	**432 025,42**	**4 987 878,99**	
61551	Matériel roulant					33 802,34		33 802,34		33 802,34	
61558	Autres biens mobiliers					449 806,00	88 880,58	449 806,00	88 880,58	360 925,42	
6155	**Sous Total compte 6155**					**483 608,34**	**88 880,58**	**483 608,34**	**88 880,58**	**394 727,76**	
6156	Maintenance					2 644 815,32	199 865,39	2 644 815,32	199 865,39	2 444 949,93	
615	**Sous Total compte 615**					**8 548 328,07**	**720 771,39**	**8 548 328,07**	**720 771,39**	**7 827 556,68**	
6168	Autres					402 243,02		402 243,02		402 243,02	
616	**Sous Total compte 616**					**402 243,02**		**402 243,02**		**402 243,02**	
617	Études et recherches					422 878,28	26 313,15	422 878,28	26 313,15	396 565,13	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation générale et technique					123 195,45	2 177,31	123 195,45	2 177,31	121 018,14	
6184	Versements à des organismes de formation					152 959,12	48 930,16	152 959,12	48 930,16	104 028,96	
6185	Frais de colloques et séminaires					572 331,20	3 948,66	572 331,20	3 948,66	568 382,54	
6188	Autres frais divers					966 120,42	170 660,88	966 120,42	170 660,88	795 459,54	
618	**Sous Total compte 618**					**1 814 606,19**	**225 717,01**	**1 814 606,19**	**225 717,01**	**1 588 889,18**	
61	**Sous Total compte 61**					**36 932 821,89**	**1 829 457,72**	**36 932 821,89**	**1 829 457,72**	**35 103 364,17**	
62268	Autres honoraires, conseils...					1 615 840,29	2 084,44	1 615 840,29	2 084,44	1 613 755,85	
6226	**Sous Total compte 6226**					**1 615 840,29**	**2 084,44**	**1 615 840,29**	**2 084,44**	**1 613 755,85**	
6227	Frais d'actes et de contentieux					460 288,94	4 340,00	460 288,94	4 340,00	455 948,94	
6228	Divers					54 177,91		54 177,91		54 177,91	
622	**Sous Total compte 622**					**2 130 307,14**	**6 424,44**	**2 130 307,14**	**6 424,44**	**2 123 882,70**	
6231	Annonces et insertions					870 922,83	111 086,69	870 922,83	111 086,69	759 836,14	
6232	Fêtes et cérémonies					1 241 862,32	74 561,17	1 241 862,32	74 561,17	1 167 301,15	
6234	Réceptions					104 102,46	3 981,96	104 102,46	3 981,96	100 120,50	
6236	Catalogues et imprimés et publications					297 684,49	18 668,20	297 684,49	18 668,20	279 016,29	
6238	Divers					1 009 404,52	33 295,21	1 009 404,52	33 295,21	976 109,31	
623	**Sous Total compte 623**					**3 523 976,62**	**241 593,23**	**3 523 976,62**	**241 593,23**	**3 282 383,39**	
6241	Transports de biens					2 970,74		2 970,74		2 970,74	
6245	Transports de personnes extérieures à la					1 404 444,54		1 404 444,54		1 404 444,54	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6247	Transports collectifs du personnel					174 248,16	15 891,48	174 248,16	15 891,48	158 356,68	
624	**Sous Total compte 624**					**1 581 663,44**	**15 891,48**	**1 581 663,44**	**15 891,48**	**1 565 771,96**	
6251	Voyages, déplacements et missions					348 065,75		348 065,75		348 065,75	
6255	Frais de déménagement					16 727,33		16 727,33		16 727,33	
625	**Sous Total compte 625**					**364 793,08**		**364 793,08**		**364 793,08**	
6261	Frais d'affranchisser					80 595,25	16 265,79	80 595,25	16 265,79	64 329,46	
6262	Frais de télécommunicati					533 978,32	18 484,74	533 978,32	18 484,74	515 493,58	
626	**Sous Total compte 626**					**614 573,57**	**34 750,53**	**614 573,57**	**34 750,53**	**579 823,04**	
627	Services bancaires et assimilés.					852,79		852,79		852,79	
6281	Concours divers (cotisations..					269 985,16		269 985,16		269 985,16	
6282	Frais de gardiennage					2 577 897,03	269 946,03	2 577 897,03	269 946,03	2 307 951,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux					27 815,54		27 815,54		27 815,54	
62878	A des tiers					61 049,90		61 049,90		61 049,90	
6287	**Sous Total compte 6287**					**61 049,90**		**61 049,90**		**61 049,90**	
6288	Autres					272,85		272,85		272,85	
628	**Sous Total compte 628**					**2 937 020,48**	**269 946,03**	**2 937 020,48**	**269 946,03**	**2 667 074,45**	
62	**Sous Total compte 62**					**11 153 187,12**	**568 605,71**	**11 153 187,12**	**568 605,71**	**10 584 581,41**	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					676 310,89		676 310,89		676 310,89	
633	**Sous Total compte 633**					**676 310,89**		**676 310,89**		**676 310,89**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Taxes foncières					48 900,00		48 900,00		48 900,00	
63513	Autres impôts locaux					3 046,00		3 046,00		3 046,00	
6351	**Sous Total compte 6351**					**51 946,00**		**51 946,00**		**51 946,00**	
6354	Droits d'enregistremer et de timbre					103,64		103,64		103,64	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					84,00	84,00	84,00	84,00		0,00
635	**Sous Total compte 635**					**52 133,64**	**84,00**	**52 133,64**	**84,00**	**52 049,64**	
637	Autres impôts, taxes et versements assim					5 196,08	228,70	5 196,08	228,70	4 967,38	
63	**Sous Total compte 63**					**733 640,61**	**312,70**	**733 640,61**	**312,70**	**733 327,91**	
64111	Rémunération principale					79 765 607,75	0,18	79 765 607,75	0,18	79 765 607,57	
64112	Supplément familial de traitement et ind					782 520,47		782 520,47		782 520,47	
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflatio					5 600,00		5 600,00		5 600,00	
64118	Autres indemnités.					13 563 205,67		13 563 205,67		13 563 205,67	
6411	**Sous Total compte 6411**					**94 116 933,89**	**0,18**	**94 116 933,89**	**0,18**	**94 116 933,71**	
64131	Rémunérations					19 772 644,62		19 772 644,62		19 772 644,62	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					24 700,00		24 700,00		24 700,00	
6413	**Sous Total compte 6413**					**19 797 344,62**		**19 797 344,62**		**19 797 344,62**	
64164	Emplois aidés - Indemnité inflation					4 000,00		4 000,00		4 000,00	
64168	Autres emplois aidés					34 891,33		34 891,33		34 891,33	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6416	Sous Total compte 6416					38 891,33		38 891,33		38 891,33	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64171	Apprentis - Rémunérations					160 248,94		160 248,94		160 248,94	
64172	Apprentis - Indemnité inflation					800,00		800,00		800,00	
6417	**Sous Total compte 6417**					**161 048,94**		**161 048,94**		**161 048,94**	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						110 889,67		110 889,67		110 889,67
641	**Sous Total compte 641**					**114 114 218,78**	**110 889,85**	**114 114 218,78**	**110 889,85**	**114 003 328,93**	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					15 325 648,92	0,47	15 325 648,92	0,47	15 325 648,45	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					20 295 438,11		20 295 438,11		20 295 438,11	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					398 021,40		398 021,40		398 021,40	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S					44 826,88	839 969,45	44 826,88	839 969,45		795 142,57
645	**Sous Total compte 645**					**36 063 935,31**	**839 969,92**	**36 063 935,31**	**839 969,92**	**35 223 965,39**	
64731	Versées directement					3 683 524,59	1 111,35	3 683 524,59	1 111,35	3 682 413,24	
6473	**Sous Total compte 6473**					**3 683 524,59**	**1 111,35**	**3 683 524,59**	**1 111,35**	**3 682 413,24**	
6475	Médecine du travail, pharmacie					912 215,09		912 215,09		912 215,09	
6479	Remboursements sur autres charges social						832 636,47		832 636,47		832 636,47
647	**Sous Total compte 647**					**4 595 739,68**	**833 747,82**	**4 595 739,68**	**833 747,82**	**3 761 991,86**	
6488	Autres					188 891,79		188 891,79		188 891,79	
648	**Sous Total compte 648**					**188 891,79**		**188 891,79**		**188 891,79**	
64	**Sous Total compte 64**					**154 962 785,56**	**1 784 607,59**	**154 962 785,56**	**1 784 607,59**	**153 178 177,97**	
65121	Rémunérations					7 510 318,96		7 510 318,96		7 510 318,96	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6512	**Sous Total compte 6512**					**7 510 318,96**		**7 510 318,96**		**7 510 318,96**	
65131	Bourses					13 639 972,25	2 300,00	13 639 972,25	2 300,00	13 637 672,25	
65134	Aides					2 912 179,00	71 685,00	2 912 179,00	71 685,00	2 840 494,00	
6513	**Sous Total compte 6513**					**16 552 151,25**	**73 985,00**	**16 552 151,25**	**73 985,00**	**16 478 166,25**	
6518	Autres (primes, dots...)					16 480 045,16	2 586 487,22	16 480 045,16	2 586 487,22	13 893 557,94	
651	**Sous Total compte 651**					**40 542 515,37**	**2 660 472,22**	**40 542 515,37**	**2 660 472,22**	**37 882 043,15**	
65311	Indemnités de fonction					1 398 463,54		1 398 463,54		1 398 463,54	
65312	Frais de mission et de déplacement					163 732,95	1 497,75	163 732,95	1 497,75	162 235,20	
65313	Cotisations de retraite					518 367,95		518 367,95		518 367,95	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					35 593,00		35 593,00		35 593,00	
65315	Formation					14 466,45		14 466,45		14 466,45	
653172	Cotisations au fonds de financement de l					855,76		855,76		855,76	
65317	**Sous Total compte 65317**					**855,76**		**855,76**		**855,76**	
6531	**Sous Total compte 6531**					**2 131 479,65**	**1 497,75**	**2 131 479,65**	**1 497,75**	**2 129 981,90**	
65321	Indemnités de fonction					1 182 654,33		1 182 654,33		1 182 654,33	
65322	Frais de mission et déplacement					67 532,73	3 084,47	67 532,73	3 084,47	64 448,26	
6532	**Sous Total compte 6532**					**1 250 187,06**	**3 084,47**	**1 250 187,06**	**3 084,47**	**1 247 102,59**	
653	**Sous Total compte 653**					**3 381 666,71**	**4 582,22**	**3 381 666,71**	**4 582,22**	**3 377 084,49**	
6541	Créances admises en non-valeur					1 126 478,08	200,00	1 126 478,08	200,00	1 126 278,08	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
654	**Sous Total compte 654**					**1 126 478,08**	**200,00**	**1 126 478,08**	**200,00**	**1 126 278,08**	
655121	Établissements publics					14 207 128,04		14 207 128,04		14 207 128,04	
655122	Établissements privés					2 059 118,88		2 059 118,88		2 059 118,88	
65512	**Sous Total compte 65512**					**16 266 246,92**		**16 266 246,92**		**16 266 246,92**	
6551	**Sous Total compte 6551**					**16 266 246,92**		**16 266 246,92**		**16 266 246,92**	
655	**Sous Total compte 655**					**16 266 246,92**		**16 266 246,92**		**16 266 246,92**	
6561	Organismes de regroupement					4 448 119,63		4 448 119,63		4 448 119,63	
6568	Autres participations					45 217,00		45 217,00		45 217,00	
656	**Sous Total compte 656**					**4 493 336,63**		**4 493 336,63**		**4 493 336,63**	
65732	Régions					26 635 396,79		26 635 396,79		26 635 396,79	
657341	Communes membres du GFP					69 694,13		69 694,13		69 694,13	
65734	**Sous Total compte 65734**					**69 694,13**		**69 694,13**		**69 694,13**	
657351	GFP de rattachement					60 000,00		60 000,00		60 000,00	
65735	**Sous Total compte 65735**					**60 000,00**		**60 000,00**		**60 000,00**	
657363	à caractère administratif					2 427 188,12		2 427 188,12		2 427 188,12	
6573642	aux régies dotées de la personnalité mor					999 840,66	150 510,00	999 840,66	150 510,00	849 330,66	
657364	**Sous Total compte 657364**					**999 840,66**	**150 510,00**	**999 840,66**	**150 510,00**	**849 330,66**	
65736	**Sous Total compte 65736**					**3 427 028,78**	**150 510,00**	**3 427 028,78**	**150 510,00**	**3 276 518,78**	
657381	Autres établissements publics locaux					13 042 521,80	2 449 477,88	13 042 521,80	2 449 477,88	10 593 043,92	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657382	Organismes publics divers					14 207 907,04	372 936,74	14 207 907,04	372 936,74	13 834 970,30	
65738	**Sous Total compte 65738**					**27 250 428,84**	**2 822 414,62**	**27 250 428,84**	**2 822 414,62**	**24 428 014,22**	
6573	**Sous Total compte 6573**					**57 442 548,54**	**2 972 924,62**	**57 442 548,54**	**2 972 924,62**	**54 469 623,92**	
65741	Ménages					6 600,00		6 600,00		6 600,00	
65742	Entreprises					10 433 483,15	1 010 895,45	10 433 483,15	1 010 895,45	9 422 587,70	
65748	Autres personnes de droit privé					50 714 781,11	2 600 802,50	50 714 781,11	2 600 802,50	48 113 978,61	
6574	**Sous Total compte 6574**					**61 154 864,26**	**3 611 697,95**	**61 154 864,26**	**3 611 697,95**	**57 543 166,31**	
657	**Sous Total compte 657**					**118 597 412,80**	**6 584 622,57**	**118 597 412,80**	**6 584 622,57**	**112 012 790,23**	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur mar					90 191,08		90 191,08		90 191,08	
65861	Frais de personnel					352 129,21	0,41	352 129,21	0,41	352 128,80	
65862	Matériel, équipement et fournitures					38 982,18	4 760,89	38 982,18	4 760,89	34 221,29	
6586	**Sous Total compte 6586**					**391 111,39**	**4 761,30**	**391 111,39**	**4 761,30**	**386 350,09**	
65881	Hébergement et restauration scolaires					445 779,60		445 779,60		445 779,60	
65888	Autres					3 807 620,49		3 807 620,49		3 807 620,49	
6588	**Sous Total compte 6588**					**4 253 400,09**		**4 253 400,09**		**4 253 400,09**	
658	**Sous Total compte 658**					**4 734 702,56**	**4 761,30**	**4 734 702,56**	**4 761,30**	**4 729 941,26**	
65	**Sous Total compte 65**					**189 142 359,07**	**9 254 638,31**	**189 142 359,07**	**9 254 638,31**	**179 887 720,76**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					19 686 422,40		19 686 422,40		19 686 422,40	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					8 829 940,84	7 659 540,83	8 829 940,84	7 659 540,83	1 170 400,01	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6611	**Sous Total compte 6611**					**28 516 363,24**	**7 659 540,83**	**28 516 363,24**	**7 659 540,83**	**20 856 822,41**	
661	**Sous Total compte 661**					**28 516 363,24**	**7 659 540,83**	**28 516 363,24**	**7 659 540,83**	**20 856 822,41**	
666	Pertes de change sur créances et dettes					838,61		838,61		838,61	
6688	Autres					1 010 723,23	3 999,60	1 010 723,23	3 999,60	1 006 723,63	
668	**Sous Total compte 668**					**1 010 723,23**	**3 999,60**	**1 010 723,23**	**3 999,60**	**1 006 723,63**	
66	**Sous Total compte 66**					**29 527 925,08**	**7 663 540,43**	**29 527 925,08**	**7 663 540,43**	**21 864 384,65**	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					87 355,91		87 355,91		87 355,91	
6761	Différences sur réalisations (positives)					472 814,98		472 814,98		472 814,98	
676	**Sous Total compte 676**					**472 814,98**		**472 814,98**		**472 814,98**	
67	**Sous Total compte 67**					**560 170,89**		**560 170,89**		**560 170,89**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					141 951 237,55	141 647,64	141 951 237,55	141 647,64	141 809 589,91	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					12 420 000,00		12 420 000,00		12 420 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					300 000,00		300 000,00		300 000,00	
681	**Sous Total compte 681**					**154 671 237,55**	**141 647,64**	**154 671 237,55**	**141 647,64**	**154 529 589,91**	
68	**Sous Total compte 68**					**154 671 237,55**	**141 647,64**	**154 671 237,55**	**141 647,64**	**154 529 589,91**	
	Total classe 6					**580 967 558,13**	**21 504 558,83**	**580 967 558,13**	**21 504 558,83**	**561 201 668,01**	**1 738 668,71**
70323	Redevance d'occupation du domaine public						1 552 275,09		1 552 275,09		1 552 275,09
7032	**Sous Total compte 7032**						**1 552 275,09**		**1 552 275,09**		**1 552 275,09**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						59 755,92		59 755,92		59 755,92

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7038	**Sous Total compte 7038**						**59 755,92**		**59 755,92**		**59 755,92**
703	**Sous Total compte 703**						**1 612 031,01**		**1 612 031,01**		**1 612 031,01**
7062	Redevances et droits des services à cara					12 166,50	270 928,38	12 166,50	270 928,38		258 761,88
706	**Sous Total compte 706**					**12 166,50**	**270 928,38**	**12 166,50**	**270 928,38**		**258 761,88**
70841	aux budgets annexes, régies, CCAS et cai						81 568,08		81 568,08		81 568,08
7084	**Sous Total compte 7084**						**81 568,08**		**81 568,08**		**81 568,08**
70872	par les budgets annexes et les régies						18 555,07		18 555,07		18 555,07
70878	par des tiers						28 462,90		28 462,90		28 462,90
7087	**Sous Total compte 7087**						**47 017,97**		**47 017,97**		**47 017,97**
708	**Sous Total compte 708**						**128 586,05**		**128 586,05**		**128 586,05**
70	**Sous Total compte 70**					**12 166,50**	**2 011 545,44**	**12 166,50**	**2 011 545,44**		**1 999 378,94**
73114	Imposition forfaitaire sur les entrepris						3 196 289,00		3 196 289,00		3 196 289,00
73118	Autres contributions directes						189,00		189,00		189,00
7311	**Sous Total compte 7311**						**3 196 478,00**		**3 196 478,00**		**3 196 478,00**
73153	Taxe sur les certificats d'immatriculati					256 613,00	28 948 259,00	256 613,00	28 948 259,00		28 691 646,00
7315	**Sous Total compte 7315**					**256 613,00**	**28 948 259,00**	**256 613,00**	**28 948 259,00**		**28 691 646,00**
731771	Fraction TICPE - Réforme de l'apprentiss						9 663 190,00		9 663 190,00		9 663 190,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION
S²LO
Soldes

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
731773	Frais de gestion des ressources pour la						19 248 593,00		19 248 593,00		19 248 593,00
731774	TICPE FPA						301 446,00		301 446,00		301 446,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73177	**Sous Total compte 73177**						**29 213 229,00**		**29 213 229,00**		**29 213 229,00**
7317	**Sous Total compte 7317**						**29 213 229,00**		**29 213 229,00**		**29 213 229,00**
731	**Sous Total compte 731**					**256 613,00**	**61 357 966,00**	**256 613,00**	**61 357 966,00**		**61 101 353,00**
732222	Fonds de péréquation des ressources perç						2 877 374,00		2 877 374,00		2 877 374,00
73222	**Sous Total compte 73222**						**2 877 374,00**		**2 877 374,00**		**2 877 374,00**
7322	**Sous Total compte 7322**						**2 877 374,00**		**2 877 374,00**		**2 877 374,00**
732	**Sous Total compte 732**						**2 877 374,00**		**2 877 374,00**		**2 877 374,00**
73411	Taxe sur les rhums						2 141 846,00		2 141 846,00		2 141 846,00
7341	**Sous Total compte 7341**						**2 141 846,00**		**2 141 846,00**		**2 141 846,00**
7342	Taxes sur les carburants						134 670 468,84		134 670 468,84		134 670 468,84
73432	Octroi de mer régional					25 748,82	136 547 741,45	25 748,82	136 547 741,45		136 521 992,63
73433	Taxe due par les entreprises de transpor						2 270 385,35		2 270 385,35		2 270 385,35
7343	**Sous Total compte 7343**					**25 748,82**	**138 818 126,80**	**25 748,82**	**138 818 126,80**		**138 792 377,98**
734	**Sous Total compte 734**					**25 748,82**	**275 630 441,64**	**25 748,82**	**275 630 441,64**		**275 604 692,82**
7352	Fraction compensatoire de la CVAE						85 727 963,00		85 727 963,00		85 727 963,00
7358	Autres						18 354 499,02		18 354 499,02		18 354 499,02
735	**Sous Total compte 735**						**104 082 462,02**		**104 082 462,02**		**104 082 462,02**
738	Autres impôts et taxes					278 212,55	2 811 444,89	278 212,55	2 811 444,89		2 533 232,34
7398	Reversements, restitutions et prélèvemen					284 662,00		284 662,00		284 662,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	**Sous Total compte 739**					**284 662,00**		**284 662,00**		**284 662,00**	
73	**Sous Total compte 73**					**845 236,37**	**446 759 688,55**	**845 236,37**	**446 759 688,55**		**445 914 452,18**
744	FCTVA						338 844,77		338 844,77		338 844,77
7454	Prélèvement sur recettes - Réforme de l'						3 009 741,00		3 009 741,00		3 009 741,00
745	**Sous Total compte 745**						**3 009 741,00**		**3 009 741,00**		**3 009 741,00**
74631	DGD						69 888 824,00		69 888 824,00		69 888 824,00
7463	**Sous Total compte 7463**						**69 888 824,00**		**69 888 824,00**		**69 888 824,00**
746	**Sous Total compte 746**						**69 888 824,00**		**69 888 824,00**		**69 888 824,00**
74718	Autres						10 608 729,00		10 608 729,00		10 608 729,00
7471	**Sous Total compte 7471**						**10 608 729,00**		**10 608 729,00**		**10 608 729,00**
7473	Départements						2 058 726,48		2 058 726,48		2 058 726,48
74771	Fonds social européen						58 067 216,11		58 067 216,11		58 067 216,11
74772	FEDER						7 577 799,07		7 577 799,07		7 577 799,07
7477	**Sous Total compte 7477**						**65 645 015,18**		**65 645 015,18**		**65 645 015,18**
74788	Autres						47 330,97		47 330,97		47 330,97
7478	**Sous Total compte 7478**						**47 330,97**		**47 330,97**		**47 330,97**
747	**Sous Total compte 747**						**78 359 801,63**		**78 359 801,63**		**78 359 801,63**
74832	État - Compensation au titre de la Contr						3 167 674,00		3 167 674,00		3 167 674,00
74835	Dotation pour transfert de compensations						617 859,00		617 859,00		617 859,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748382	Dotation de compensation pour perte des						8 664 007,00		8 664 007,00		8 664 007,00
74838	**Sous Total compte 74838**						**8 664 007,00**		**8 664 007,00**		**8 664 007,00**
7483	**Sous Total compte 7483**						**12 449 540,00**		**12 449 540,00**		**12 449 540,00**
74881	Participation des familles au titre de l						1 345 281,70		1 345 281,70		1 345 281,70
7488	**Sous Total compte 7488**						**1 345 281,70**		**1 345 281,70**		**1 345 281,70**
748	**Sous Total compte 748**						**13 794 821,70**		**13 794 821,70**		**13 794 821,70**
74	**Sous Total compte 74**						**165 392 033,10**		**165 392 033,10**		**165 392 033,10**
752	Revenus des immeubles					11 165,16	254 808,04	11 165,16	254 808,04		243 642,88
755	Dédits et pénalités perçus						29 928,66		29 928,66		29 928,66
757	Subventions						70 563,99		70 563,99		70 563,99
75813	Redevances versées par les fermiers et c						576 752,00		576 752,00		576 752,00
7581	**Sous Total compte 7581**						**576 752,00**		**576 752,00**		**576 752,00**
75888	Autres					1 700,00	9 561 825,08	1 700,00	9 561 825,08		9 560 125,08
7588	**Sous Total compte 7588**					**1 700,00**	**9 561 825,08**	**1 700,00**	**9 561 825,08**		**9 560 125,08**
758	**Sous Total compte 758**					**1 700,00**	**10 138 577,08**	**1 700,00**	**10 138 577,08**		**10 136 877,08**
75	**Sous Total compte 75**					**12 865,16**	**10 493 877,77**	**12 865,16**	**10 493 877,77**		**10 481 012,61**
761	Produits de participations						3 480,90		3 480,90		3 480,90
766	Gains de change sur créances et dettes f						538,94		538,94		538,94
7688	Autres						25 568,62		25 568,62		25 568,62

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
REGION REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
768	**Sous Total compte 768**						**25 568,62**		**25 568,62**		**25 568,62**
76	**Sous Total compte 76**						**29 588,46**		**29 588,46**		**29 588,46**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						187,20		187,20		187,20
775	Produits des cessions d'immobilisati						472 814,98		472 814,98		472 814,98
77681	Neutralisation des amortissements						87 638 079,39		87 638 079,39		87 638 079,39
7768	**Sous Total compte 7768**						**87 638 079,39**		**87 638 079,39**		**87 638 079,39**
776	**Sous Total compte 776**						**87 638 079,39**		**87 638 079,39**		**87 638 079,39**
777	Recettes et quote-part des subventions d						47 678 558,65		47 678 558,65		47 678 558,65
77	**Sous Total compte 77**						**135 789 640,22**		**135 789 640,22**		**135 789 640,22**
7815	Reprises sur provisions pour risques et						1 688 539,14		1 688 539,14		1 688 539,14
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						22 581,00		22 581,00		22 581,00
781	**Sous Total compte 781**						**1 711 120,14**		**1 711 120,14**		**1 711 120,14**
78	**Sous Total compte 78**						**1 711 120,14**		**1 711 120,14**		**1 711 120,14**
	Total classe 7					**870 268,03**	**762 187 493,68**	**870 268,03**	**762 187 493,68**	**284 662,00**	**761 601 887,65**
	Total général	**11 555 990 516,**	**11 555 990 516,**	**3 773 475 273,**	**3 624 202 619,**	**1 101 081 775,**	**1 250 354 429,**	**16 430 547 565**	**16 430 547 565,**	**12 554 335 517,**	**12 554 335 517,22**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé / Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13000 - REGION REUNION Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **REGION REUNION** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

Incohérence des émissions en section d'investissement dépenses : état de consommation des crédits = 517.908.822,20 ; état de réalisation des opérations = 106.935,62 ; état des résultats budgétaires = 517.908.822,20.

Incohérence des émissions en section de fonctionnement dépenses : état de consommation des crédits = 581.207.393,25 ; état de réalisation des opérations = 1.770.935,93 ; état des résultats budgétaires = 581.207.393,25.

Incohérence des émissions en section de fonctionnement recettes : état de consommation des crédits = 763.970.989,27 ; état de réalisation des opérations = 5.720,00 ; état des résultats budgétaires = 763.970.989,27.

Incohérence des annulations en section d'investissement dépenses : état de consommation des crédits = 663.437,61 ; état de réalisation des opérations = ,00 ; état des résultats budgétaires = 663.437,61.

Incohérence des annulations en section de fonctionnement dépenses : état de consommation des crédits = 19.721.063,24 ; état de réalisation des opérations = 15.500,00 ; état des résultats budgétaires =19.721.063,24.

Incohérence des annulations en section de fonctionnement recettes : état de consommation des crédits = 630.432,91 ; état de réalisation des opérations = ,00 ; état des résultats budgétaires = 630.432,91.

Incohérence des « Dépenses nettes » en section d'investissement dépenses : état de consommation des crédits = 517.245.384,59 ; état de réalisation des opérations = 106.935,62 ; état des résultats budgétaires = 517.245.384,59.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION

13000 - REGION REUNION

Exercice 2022

Incohérence des « Dépenses nettes » en section de fonctionnement dépenses : état de consommation des crédits = 561.486.330,01 ; état de réalisation des opérations = 1.755.435,93 ; état des résultats budgétaires = 561.486.330,01.

Incohérence des « Recettes nettes » en section de fonctionnement recettes : état de consommation des crédits = 763.340.556,36 ; état de réalisation des opérations = 5.720,00 ; état des résultats budgétaires = 763.340.556,36.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 09/03/2023

ENERGIE REUNION BA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ABDALLAH AHMED
M IDRIS SERIACAROUPIN
Mme ROSE-MERY VELLIN

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/03/2023 AU 09/03/2023

Nomenclature M41
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 34
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 39

4EME PARTIE : Page des signatures 40

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	925,32
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	118,42
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**1 043,75**
Créances	1 067,52	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	
Disponibilités		Fournisseurs(2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	23,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 067,52**	**Total dettes à court terme**	**23,77**
Comptes de régularisations		**TOTAL DETTES**	**23,77**
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	**1 067,52**	**TOTAL PASSIF**	**1 067,52**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER				

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	71 650,36		71 650,36	97 046,98
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	21 735,12		21 735,12	18 788,64
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	974 129,73		974 129,73	826 419,62
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**1 067 515,21**		**1 067 515,21**	**942 255,24**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022 BRUT	Exercice 2022 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Exercice 2022 NET	Exercice 2021 NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,88		0,88	0,88
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**0,88**		**0,88**	**0,88**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**1 067 516,09**		**1 067 516,09**	**942 256,12**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	925 324,14	701 260,22
	Résultat de l'exercice	118 423,76	224 063,92
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**1 043 747,90**	**925 324,14**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	23 768,19	16 931,98
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**23 768,19**	**16 931,98**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**1 067 516,09**	**942 256,12**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	154,21	326,18
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	154,21	326,18
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	35,79	102,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	35,79	102,11
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**118,42**	**224,06**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	**118,42**	**224,06**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**118,42**	**224,06**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers	154 212,00	326 176,04
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL I	**154 212,00**	**326 176,04**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	35 788,24	102 112,12
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	**35 788,24**	**102 112,12**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**118 423,76**	**224 063,92**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	**118 423,76**	**224 063,92**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**154 212,00**	**326 176,04**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**35 788,24**	**102 112,12**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**118 423,76**	**224 063,92**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

13004 - ENERGIE REUNION BA

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 296 324,14	1 296 324,14
Titres de recette émis (b)		164 647,61	164 647,61
Réductions de titres (c)		10 435,61	10 435,61
Recettes nettes (d = b - c)		154 212,00	154 212,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		1 296 324,14	1 296 324,14
Mandats émis (f)		35 788,24	35 788,24
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		35 788,24	35 788,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		118 423,76	118 423,76
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ENERGIE REUNION BA					
Investissement					
Fonctionnement	925 324,14		118 423,76		1 043 747,90
Sous-Total	**925 324,14**		**118 423,76**		**1 043 747,90**
TOTAL III	**925 324,14**		**118 423,76**		**1 043 747,90**
TOTAL I + II + III	**925 324,14**		**118 423,76**		**1 043 747,90**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	285 000,00	925 324,14	1 210 324,14	17 847,59		17 847,59	1 192 476,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	65 000,00		65 000,00	17 940,65		17 940,65	47 059,35
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00				1 000,00
67	Autres charges financières	20 000,00		20 000,00				20 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**371 000,00**	**925 324,14**	**1 296 324,14**	**35 788,24**		**35 788,24**	**1 260 535,90**
TOTAL GENERAL		**371 000,00**	**925 324,14**	**1 296 324,14**	**35 788,24**		**35 788,24**	**1 260 535,90**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises	370 000,00		370 000,00	164 647,61	10 435,61	154 212,00	215 788,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**371 000,00**		**371 000,00**	**164 647,61**	**10 435,61**	**154 212,00**	**216 788,00**
002	Résultat d'exploitation reporté		925 324,14	925 324,14				925 324,14
TOTAL GENERAL		**371 000,00**	**925 324,14**	**1 296 324,14**	**164 647,61**	**10 435,61**	**154 212,00**	**1 142 112,14**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6287	Remboursements de frais	17 847,59		17 847,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**17 847,59**		**17 847,59**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	17 940,65		17 940,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**17 940,65**		**17 940,65**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**35 788,24**		**35 788,24**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**35 788,24**		**35 788,24**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	84 221,66	10 435,61	73 786,05
7083	Locations diverses	80 425,95		80 425,95
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	**Ventes de produits fabriques prestations de services marchandises**	**164 647,61**	**10 435,61**	**154 212,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**164 647,61**	**10 435,61**	**154 212,00**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**164 647,61**	**10 435,61**	**154 212,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		701 260,22		224 063,92				925 324,14		925 324,14
11	**Sous Total compte 11**		**701 260,22**		**224 063,92**				**925 324,14**		**925 324,14**
12	Résultat exercice bénef ou perte		224 063,92	224 063,92				224 063,92	224 063,92		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**224 063,92**	**224 063,92**				**224 063,92**	**224 063,92**		**0,00**
	Total classe 1		**925 324,14**	**224 063,92**	**224 063,92**			**224 063,92**	**1 149 388,06**		**925 324,14**
411	Clients	86 611,37		171 483,82	186 444,83			258 095,19	186 444,83	71 650,36	
418	Clients - produits non encore facturés	10 435,61			10 435,61			10 435,61	10 435,61		0,00
41	**Sous Total compte 41**	**97 046,98**		**171 483,82**	**196 880,44**			**268 530,80**	**196 880,44**	**71 650,36**	
4431	Opér particul avec Etat dépenses			36 495,72	36 495,72			36 495,72	36 495,72		0,00
443	**Sous Total compte 443**			**36 495,72**	**36 495,72**			**36 495,72**	**36 495,72**		**0,00**
44566	TVA déduct sur autres biens et services	12 992,64		707,48				13 700,12		13 700,12	
4456	**Sous Total compte 4456**	**12 992,64**		**707,48**				**13 700,12**		**13 700,12**	
44571	Etat - TVA collectée		11 924,98		6 836,21				18 761,19		18 761,19

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4457	**Sous Total compte 4457**		**11 924,98**		**6 836,21**				**18 761,19**		**18 761,19**
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	5 796,00		2 239,00				8 035,00		8 035,00	
445888	Taxes chiffre d'aff à régul ou attente		5 007,00						5 007,00		5 007,00
44588	**Sous Total compte 44588**		**5 007,00**						**5 007,00**		**5 007,00**
4458	**Sous Total compte 4458**	**5 796,00**	**5 007,00**	**2 239,00**				**8 035,00**	**5 007,00**	**3 028,00**	
445	**Sous Total compte 445**	**18 788,64**	**16 931,98**	**2 946,48**	**6 836,21**			**21 735,12**	**23 768,19**		**2 033,07**
44	**Sous Total compte 44**	**18 788,64**	**16 931,98**	**39 442,20**	**43 331,93**			**58 230,84**	**60 263,91**		**2 033,07**
4514	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	826 419,62		186 444,83	38 734,72			1 012 864,45	38 734,72	974 129,73	
451	**Sous Total compte 451**	**826 419,62**		**186 444,83**	**38 734,72**			**1 012 864,45**	**38 734,72**	**974 129,73**	
45	**Sous Total compte 45**	**826 419,62**		**186 444,83**	**38 734,72**			**1 012 864,45**	**38 734,72**	**974 129,73**	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,88						0,88		0,88	
478	**Sous Total compte 478**	**0,88**						**0,88**		**0,88**	
47	**Sous Total compte 47**	**0,88**						**0,88**		**0,88**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	**942 256,12**	**16 931,98**	**397 370,85**	**278 947,09**			**1 339 626,97**	**295 879,07**	**1 067 516,09**	**23 768,19**
6215	Persel affecté par collectivité rattacht					17 940,65		17 940,65		17 940,65	
621	**Sous Total compte 621**					**17 940,65**		**17 940,65**		**17 940,65**	
6287	Remboursements de frais					17 847,59		17 847,59		17 847,59	
628	**Sous Total compte 628**					**17 847,59**		**17 847,59**		**17 847,59**	
62	**Sous Total compte 62**					**35 788,24**		**35 788,24**		**35 788,24**	
	Total classe 6					**35 788,24**		**35 788,24**		**35 788,24**	
7011	Electricité (subdivisions par tarif)					10 435,61	84 221,66	10 435,61	84 221,66		73 786,05
701	**Sous Total compte 701**					**10 435,61**	**84 221,66**	**10 435,61**	**84 221,66**		**73 786,05**
7083	Locations diverses						80 425,95		80 425,95		80 425,95
708	**Sous Total compte 708**						**80 425,95**		**80 425,95**		**80 425,95**
70	**Sous Total compte 70**					**10 435,61**	**164 647,61**	**10 435,61**	**164 647,61**		**154 212,00**
	Total classe 7					**10 435,61**	**164 647,61**	**10 435,61**	**164 647,61**		**154 212,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	942 256,12	942 256,12	621 434,77	503 011,01	46 223,85	164 647,61	1 609 914,74	1 609 914,74	1 103 304,33	1 103 304,33

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13004 - ENERGIE REUNION BA Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **ENERGIE REUNION BA** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023 IDENTIFIANT BUDGET 13005
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 09/03/2023

DSP REGION REUNION BA
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ABDALLAH AHMED
M IDRIS SERIACAROUPIN
Mme ROSE-MERY VELLIN

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/03/2023 AU 09/03/2023

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 34
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 40

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

4EME PARTIE : Page des signatures 41

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions	28 583,84	Réserves	1 426,20
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	268,44
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	28 430,60
Total immobilisations corporelles (nettes)	**28 583,84**	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**28 583,84**	Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**30 125,24**
Créances	1 670,60	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	
Disponibilités		Fournisseurs(2)	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	129,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 670,60**	**Total dettes à court terme**	**129,21**
Comptes de régularisations		**TOTAL DETTES**	**129,21**
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	**30 254,45**	**TOTAL PASSIF**	**30 254,45**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété	42 710 864,02	14 127 023,43	28 583 840,59	31 431 231,53
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	42 710 864,02	14 127 023,43	28 583 840,59	31 431 231,53

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	42 710 864,02	14 127 023,43	28 583 840,59	31 431 231,53
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	**42 710 864,02**	**14 127 023,43**	**28 583 840,59**	**31 431 231,53**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	375 410,00		375 410,00	
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	129 057,00		129 057,00	100 714,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	1 166 137,98		1 166 137,98	877 273,41
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				380 835,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**1 670 604,98**		**1 670 604,98**	**1 358 822,41**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,20		0,20	0,20
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**0,20**		**0,20**	**0,20**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**44 381 469,20**	**14 127 023,43**	**30 254 445,77**	**32 790 054,14**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	1 426 199,75	1 153 245,97
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	268 441,30	272 953,78
	Subventions d'investissement	28 430 596,67	31 264 056,34
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**30 125 237,72**	**32 690 256,09**

DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	129 208,05	99 798,05
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**129 208,05**	**99 798,05**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**30 254 445,77**	**32 790 054,14**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	346,00	351,00
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	346,00	351,00
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	63,63	64,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	2 847,39	2 847,39
Autres charges		
Charges courantes non financières	2 911,02	2 911,51
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-2 565,02**	**-2 560,51**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	**-2 565,02**	**-2 560,51**
Produits exceptionnels	2 833,46	2 833,46
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2 833,46**	**2 833,46**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**268,44**	**272,95**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	346 000,00	351 000,00
TOTAL I	**346 000,00**	**351 000,00**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	63 627,43	64 114,95
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob	2 847 390,94	2 847 390,94
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	**2 911 018,37**	**2 911 505,89**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-2 565 018,37**	**-2 560 505,89**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	**-2 565 018,37**	**-2 560 505,89**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	2 833 459,67	2 833 459,67
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**2 833 459,67**	**2 833 459,67**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**2 833 459,67**	**2 833 459,67**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**3 179 459,67**	**3 184 459,67**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**2 911 018,37**	**2 911 505,89**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**268 441,30**	**272 953,78**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

13005 - DSP REGION REUNION BA

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
Titres de recette émis (b)	3 120 344,72	3 179 459,67	6 299 804,39
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 120 344,72	3 179 459,67	6 299 804,39
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 356 489,56	3 179 565,00	7 536 054,56
Mandats émis (f)	2 833 459,67	2 911 018,37	5 744 478,04
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	2 833 459,67	2 911 018,37	5 744 478,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	286 885,05	268 441,30	555 326,35
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
DSP REGION REUNION BA					
Investissement	986 070,78		286 885,05		1 272 955,83
Fonctionnement	272 953,78	272 953,78	268 441,30		268 441,30
Sous-Total	**1 259 024,56**	**272 953,78**	**555 326,35**		**1 541 397,13**
TOTAL III	**1 259 024,56**	**272 953,78**	**555 326,35**		**1 541 397,13**
TOTAL I + II + III	**1 259 024,56**	**272 953,78**	**555 326,35**		**1 541 397,13**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

ETABLISSEMENT : DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
23	Immobilisations en cours	264 000,00	1 259 024,56	1 523 024,56				1 523 024,56
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**264 000,00**	**1 259 024,56**	**1 523 024,56**				**1 523 024,56**
TOTAL	**DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**264 000,00**	**1 259 024,56**	**1 523 024,56**				**1 523 024,56**
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 833 465,00		2 833 465,00	2 833 459,67		2 833 459,67	5,33
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 833 465,00**		**2 833 465,00**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**	**5,33**
TOTAL GENERAL		**3 097 465,00**	**1 259 024,56**	**4 356 489,56**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**	**1 523 029,89**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

ETABLISSEMENT : DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		272 953,78	272 953,78	272 953,78		272 953,78	
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**		**272 953,78**	**272 953,78**	**272 953,78**		**272 953,78**	
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**		**272 953,78**	**272 953,78**	**272 953,78**		**272 953,78**	
021	Virement de la section d'exploitation	250 070,00		250 070,00				250 070,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 847 395,00		2 847 395,00	2 847 390,94		2 847 390,94	4,06
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**3 097 465,00**		**3 097 465,00**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**	**250 074,06**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		986 070,78	986 070,78				986 070,78
TOTAL GENERAL		**3 097 465,00**	**1 259 024,56**	**4 356 489,56**	**3 120 344,72**		**3 120 344,72**	**1 236 144,84**

ETAT ASSOCIE - DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00		80 000,00	63 627,43		63 627,43	16 372,57
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00				100,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00				2 000,00
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**82 100,00**		**82 100,00**	**63 627,43**		**63 627,43**	**18 472,57**
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	250 070,00		250 070,00				250 070,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 847 395,00		2 847 395,00	2 847 390,94		2 847 390,94	4,06
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**3 097 465,00**		**3 097 465,00**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**	**250 074,06**
TOTAL GENERAL		**3 179 565,00**		**3 179 565,00**	**2 911 018,37**		**2 911 018,37**	**268 546,63**

ETAT CONSOMMATION CREDITS - DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
75	Autres produits de gestion courante	346 100,00		346 100,00	346 000,00		346 000,00	100,00
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**346 100,00**		**346 100,00**	**346 000,00**		**346 000,00**	**100,00**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 833 465,00		2 833 465,00	2 833 459,67		2 833 459,67	5,33
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 833 465,00**		**2 833 465,00**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**	**5,33**
TOTAL GENERAL		**3 179 565,00**		**3 179 565,00**	**3 179 459,67**		**3 179 459,67**	**105,33**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	2 833 459,67		2 833 459,67
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**

ETAT ANNEXE - 13005 - DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	272 953,78		272 953,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	**Dotations fonds divers et réserves**	**272 953,78**		**272 953,78**
SOUS-TOTAL	**CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS**	**272 953,78**		**272 953,78**
TOTAL	**RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**	**272 953,78**		**272 953,78**
28131	Bâtiments	2 847 390,94		2 847 390,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**3 120 344,72**		**3 120 344,72**

ETAT ASSOCIE : DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	63 627,43		63 627,43
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**63 627,43**		**63 627,43**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**63 627,43**		**63 627,43**
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 847 390,94		2 847 390,94
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**
TOTAL	**DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 847 390,94**		**2 847 390,94**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 911 018,37**		**2 911 018,37**

ETAT ASSOCIE - DSP REGION REUNION BA
Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	346 000,00		346 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**Autres produits de gestion courante**	**346 000,00**		**346 000,00**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**346 000,00**		**346 000,00**
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 833 459,67		2 833 459,67
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**
TOTAL	**RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT**	**2 833 459,67**		**2 833 459,67**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 179 459,67**		**3 179 459,67**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		1 153 245,97				272 953,78		1 426 199,75		1 426 199,75
106	**Sous Total compte 106**		**1 153 245,97**				**272 953,78**		**1 426 199,75**		**1 426 199,75**
10	**Sous Total compte 10**		**1 153 245,97**				**272 953,78**		**1 426 199,75**		**1 426 199,75**
110	Report à nouveau solde créditeur			272 953,78	272 953,78			272 953,78	272 953,78		0,00
11	**Sous Total compte 11**			**272 953,78**	**272 953,78**			**272 953,78**	**272 953,78**		**0,00**
12	Résultat exercice bénef ou perte		272 953,78	272 953,78				272 953,78	272 953,78		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**272 953,78**	**272 953,78**				**272 953,78**	**272 953,78**		**0,00**
1312	Région		42 501 895,02						42 501 895,02		42 501 895,02
131	**Sous Total compte 131**		**42 501 895,02**						**42 501 895,02**		**42 501 895,02**
13912	Subv équipt transf - Région	11 237 838,68				2 833 459,67		14 071 298,35		14 071 298,35	
1391	**Sous Total compte 1391**	**11 237 838,68**				**2 833 459,67**		**14 071 298,35**		**14 071 298,35**	
139	**Sous Total compte 139**	**11 237 838,68**				**2 833 459,67**		**14 071 298,35**		**14 071 298,35**	
13	**Sous Total compte 13**	**11 237 838,68**	**42 501 895,02**			**2 833 459,67**		**14 071 298,35**	**42 501 895,02**		**28 430 596,67**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 1	**11 237 838,68**	**43 928 094,77**	**545 907,56**	**272 953,78**	**2 833 459,67**	**272 953,78**	**14 617 205,91**	**44 474 002,33**	**14 071 298,35**	**43 928 094,77**
2131	Bâtiments	42 710 864,02						42 710 864,02		42 710 864,02	
213	**Sous Total compte 213**	**42 710 864,02**						**42 710 864,02**		**42 710 864,02**	
21	**Sous Total compte 21**	**42 710 864,02**						**42 710 864,02**		**42 710 864,02**	
28131	Bâtiments		11 279 632,49				2 847 390,94		14 127 023,43		14 127 023,43
2813	**Sous Total compte 2813**		**11 279 632,49**				**2 847 390,94**		**14 127 023,43**		**14 127 023,43**
281	**Sous Total compte 281**		**11 279 632,49**				**2 847 390,94**		**14 127 023,43**		**14 127 023,43**
28	**Sous Total compte 28**		**11 279 632,49**				**2 847 390,94**		**14 127 023,43**		**14 127 023,43**
	Total classe 2	**42 710 864,02**	**11 279 632,49**				**2 847 390,94**	**42 710 864,02**	**14 127 023,43**	**42 710 864,02**	**14 127 023,43**
411	Clients			375 410,00				375 410,00		375 410,00	
41	**Sous Total compte 41**			**375 410,00**				**375 410,00**		**375 410,00**	
4431	Opér particul avec Etat dépenses			63 627,43	63 627,43			63 627,43	63 627,43		0,00
443	**Sous Total compte 443**			**63 627,43**	**63 627,43**			**63 627,43**	**63 627,43**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée		99 798,05		29 410,00				129 208,05		129 208,05
4457	**Sous Total compte 4457**		**99 798,05**		**29 410,00**				**129 208,05**		**129 208,05**
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	100 714,00		28 343,00				129 057,00		129 057,00	
4458	**Sous Total compte 4458**	**100 714,00**		**28 343,00**				**129 057,00**		**129 057,00**	
445	**Sous Total compte 445**	**100 714,00**	**99 798,05**	**28 343,00**	**29 410,00**			**129 057,00**	**129 208,05**		**151,05**
44	**Sous Total compte 44**	**100 714,00**	**99 798,05**	**91 970,43**	**93 037,43**			**192 684,43**	**192 835,48**		**151,05**
4515	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	877 273,41		380 835,00	91 970,43			1 258 108,41	91 970,43	1 166 137,98	
451	**Sous Total compte 451**	**877 273,41**		**380 835,00**	**91 970,43**			**1 258 108,41**	**91 970,43**	**1 166 137,98**	
45	**Sous Total compte 45**	**877 273,41**		**380 835,00**	**91 970,43**			**1 258 108,41**	**91 970,43**	**1 166 137,98**	
46721	Débiteurs divers - amiable	380 835,00			380 835,00			380 835,00	380 835,00		0,00
4672	**Sous Total compte 4672**	**380 835,00**			**380 835,00**			**380 835,00**	**380 835,00**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**	**380 835,00**			**380 835,00**			**380 835,00**	**380 835,00**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**	**380 835,00**			**380 835,00**			**380 835,00**	**380 835,00**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,20						0,20		0,20	
478	**Sous Total compte 478**	**0,20**						**0,20**		**0,20**	
47	**Sous Total compte 47**	**0,20**						**0,20**		**0,20**	
	Total classe 4	**1 358 822,61**	**99 798,05**	**848 215,43**	**565 842,86**			**2 207 038,04**	**665 640,91**	**1 670 605,18**	**129 208,05**
580	Opérations d'ordre budgétaires			5 680 850,61	5 680 850,61			5 680 850,61	5 680 850,61		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**5 680 850,61**	**5 680 850,61**			**5 680 850,61**	**5 680 850,61**		**0,00**
	Total classe 5			**5 680 850,61**	**5 680 850,61**			**5 680 850,61**	**5 680 850,61**		**0,00**
6215	Persel affecté par collectivité rattacht					63 627,43		63 627,43		63 627,43	
621	**Sous Total compte 621**					**63 627,43**		**63 627,43**		**63 627,43**	
62	**Sous Total compte 62**					**63 627,43**		**63 627,43**		**63 627,43**	
6811	DA - immob corpo et incorpo					2 847 390,94		2 847 390,94		2 847 390,94	
681	**Sous Total compte 681**					**2 847 390,94**		**2 847 390,94**		**2 847 390,94**	
68	**Sous Total compte 68**					**2 847 390,94**		**2 847 390,94**		**2 847 390,94**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					**2 911 018,37**		**2 911 018,37**		**2 911 018,37**	
757	Redev versées fermiers concessionnaire						346 000,00		346 000,00		346 000,00
75	**Sous Total compte 75**						**346 000,00**		**346 000,00**		**346 000,00**
777	Quote part subv invest virée au résult						2 833 459,67		2 833 459,67		2 833 459,67
77	**Sous Total compte 77**						**2 833 459,67**		**2 833 459,67**		**2 833 459,67**
	Total classe 7						**3 179 459,67**		**3 179 459,67**		**3 179 459,67**
	Total général	**55 307 525,31**	**55 307 525,31**	**7 074 973,60**	**6 519 647,25**	**5 744 478,04**	**6 299 804,39**	**68 126 976,95**	**68 126 976,95**	**61 363 785,92**	**61 363 785,92**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13005 - DSP REGION REUNION BA Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **DSP REGION REUNION BA** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 09/03/2023

TRANSPORT REGION REUNION
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ABDALLAH AHMED
M IDRIS SERIACAROUPIN
Mme ROSE-MERY VELLIN

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/03/2023 AU 09/03/2023

Nomenclature M43
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 13
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 14
5 Annexe 18
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 21
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 34
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 41

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

4EME PARTIE : Page des signatures 42

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	1 969,59
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks		**TOTAL FONDS PROPRES**	**1 969,59**
Créances	7 110,61	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	
Valeurs mobilières de placement		**Dettes financières à long terme**	
Disponibilités		Fournisseurs(2)	174,03
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	4 967,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**7 110,61**	**Total dettes à court terme**	**5 141,03**
Comptes de régularisations		**TOTAL DETTES**	**5 141,03**
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	**7 110,61**	**TOTAL PASSIF**	**7 110,61**

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd				
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Constructions mises à disposition				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER				

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances	21 440,89		21 440,89	10 511,07
	Clients et comptes rattachés				
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	7 173,00		7 173,00	4 879,00
	Créances sur l'Etat et collec publiques	7 082 000,00		7 082 000,00	
	Créances sur les BA ou le BP				2 108 636,16
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	**7 110 613,89**		**7 110 613,89**	**2 124 026,23**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	ACTIF	Exercice 2022 BRUT	Exercice 2022 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Exercice 2022 NET	Exercice 2021 NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	0,31		0,31	0,31
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	**0,31**		**0,31**	**0,31**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	**7 110 614,20**		**7 110 614,20**	**2 124 026,54**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION ETABLISSEMENT : TRANSPORT REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 969 587,94	2 090 696,52
	Résultat de l'exercice		-121 108,58
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	**1 969 587,94**	**1 969 587,94**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	174 030,13	149 888,60
	Dettes fiscales et sociales	6 965,00	4 550,00
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP	4 960 031,13	
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	**5 141 026,26**	**154 438,60**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**7 110 614,20**	**2 124 026,54**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	33 717,40	33 562,30
Produits des services		
Autres produits	115,00	115,00
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	33 832,40	33 677,30
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	24 348,44	22 763,00
Participations et interventions	10 080,29	11 207,59
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	34 428,73	33 970,59
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**-596,33**	**-293,29**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	**-596,33**	**-293,29**
Produits exceptionnels	596,33	172,18
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**596,33**	**172,18**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-121,11**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation	33 717 396,79	33 562 304,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	115 000,00	115 000,00
TOTAL I	**33 832 396,79**	**33 677 304,00**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	24 348 444,74	22 763 003,68
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations amortissements sur immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	10 080 285,10	11 207 588,90
TOTAL II	**34 428 729,84**	**33 970 592,58**
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-596 333,05**	**-293 288,58**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	**-596 333,05**	**-293 288,58**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	596 333,05	172 180,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	**596 333,05**	**172 180,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion		
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT 2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**596 333,05**	**172 180,00**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**34 428 729,84**	**33 849 484,00**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**34 428 729,84**	**33 970 592,58**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE		**-121 108,58**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Opérations Compte de Tiers

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

13006 - TRANSPORT REGION REUNION

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		37 209 000,00	37 209 000,00
Titres de recette émis (b)		34 428 729,84	34 428 729,84
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		34 428 729,84	34 428 729,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		37 209 000,00	37 209 000,00
Mandats émis (f)		34 428 729,84	34 428 729,84
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		34 428 729,84	34 428 729,84
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial TRANSPORT REGION REUNION					
Investissement					
Fonctionnement	1 969 587,94				1 969 587,94
Sous-Total	**1 969 587,94**				**1 969 587,94**
TOTAL III	**1 969 587,94**				**1 969 587,94**
TOTAL I + II + III	**1 969 587,94**				**1 969 587,94**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	25 317 000,00		25 317 000,00	24 348 444,74		24 348 444,74	968 555,26
65	Autres charges de gestion courante	11 892 000,00		11 892 000,00	10 080 285,10		10 080 285,10	1 811 714,90
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**37 209 000,00**		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**	**2 780 270,16**
TOTAL GENERAL		**37 209 000,00**		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**	**2 780 270,16**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	Subventions d'exploitations et participations	37 091 585,00	-1 969 587,94	35 121 997,06	33 717 396,79		33 717 396,79	1 404 600,27
75	Autres produits de gestion courante	117 415,00		117 415,00	115 000,00		115 000,00	2 415,00
77	Produits exceptionnels				596 333,05		596 333,05	-596 333,05
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**37 209 000,00**	**-1 969 587,94**	**35 239 412,06**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**	**810 682,22**
002	Résultat d'exploitation reporté		1 969 587,94	1 969 587,94				1 969 587,94
TOTAL GENERAL		**37 209 000,00**		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**	**2 780 270,16**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
611	Sous-traitance générale	23 948 045,63		23 948 045,63
6156	Maintenance	541,42		541,42
618	Divers	70 127,13		70 127,13
6282	Frais de gardiennage	329 730,56		329 730,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	**Charges à caractère général**	**24 348 444,74**		**24 348 444,74**
65735	Groupements de Collectivités	9 721 469,20		9 721 469,20
65737	Autres Etablissements Publics Locaux	358 815,90		358 815,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	**Autres charges de gestion courante**	**10 080 285,10**		**10 080 285,10**
TOTAL	**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7472	Région	26 635 396,79		26 635 396,79
7473	Département	7 082 000,00		7 082 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	**Subventions d'exploitations et participations**	**33 717 396,79**		**33 717 396,79**
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	115 000,00		115 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	**Autres produits de gestion courante**	**115 000,00**		**115 000,00**
7711	Dédits et pénalites perçus	596 333,05		596 333,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	**Produits exceptionnels**	**596 333,05**		**596 333,05**
TOTAL	**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**34 428 729,84**		**34 428 729,84**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		2 090 696,52	121 108,58				121 108,58	2 090 696,52		1 969 587,94
119	Report à nouveau solde débiteur			121 108,58	121 108,58			121 108,58	121 108,58		0,00
11	**Sous Total compte 11**		**2 090 696,52**	**242 217,16**	**121 108,58**			**242 217,16**	**2 211 805,10**		**1 969 587,94**
12	Résultat exercice bénef ou perte	121 108,58			121 108,58			121 108,58	121 108,58		0,00
12	**Sous Total compte 12**	**121 108,58**			**121 108,58**			**121 108,58**	**121 108,58**		**0,00**
	Total classe 1	**121 108,58**	**2 090 696,52**	**242 217,16**	**242 217,16**			**363 325,74**	**2 332 913,68**		**1 969 587,94**
4011	Fournisseurs			24 515 382,77	24 515 382,77			24 515 382,77	24 515 382,77		0,00
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		149 888,60	4 118,48	28 260,01			4 118,48	178 148,61		174 030,13
40172	Fournisseurs - oppositions			143 535,04	143 535,04			143 535,04	143 535,04		0,00
4017	**Sous Total compte 4017**		**149 888,60**	**147 653,52**	**171 795,05**			**147 653,52**	**321 683,65**		**174 030,13**
401	**Sous Total compte 401**		**149 888,60**	**24 663 036,29**	**24 687 177,82**			**24 663 036,29**	**24 837 066,42**		**174 030,13**
4091	Fournis avances vers sur cdes	10 511,07		23 402,99	12 473,17			33 914,06	12 473,17	21 440,89	
409	**Sous Total compte 409**	**10 511,07**		**23 402,99**	**12 473,17**			**33 914,06**	**12 473,17**	**21 440,89**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	**Sous Total compte 40**	**10 511,07**	**149 888,60**	**24 686 439,28**	**24 699 650,99**			**24 696 950,35**	**24 849 539,59**		**152 589,24**
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			33 717 396,79	33 717 396,79			33 717 396,79	33 717 396,79		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			7 082 000,00				7 082 000,00		7 082 000,00	
441	**Sous Total compte 441**			**40 799 396,79**	**33 717 396,79**			**40 799 396,79**	**33 717 396,79**	**7 082 000,00**	
4431	Opér particul avec Etat dépenses			10 080 285,10	10 080 285,10			10 080 285,10	10 080 285,10		0,00
443	**Sous Total compte 443**			**10 080 285,10**	**10 080 285,10**			**10 080 285,10**	**10 080 285,10**		**0,00**
44571	Etat - TVA collectée		4 550,00		2 415,00				6 965,00		6 965,00
4457	**Sous Total compte 4457**		**4 550,00**		**2 415,00**				**6 965,00**		**6 965,00**
44581	Acomptes - régime simplifié imposition	4 879,00		2 294,00				7 173,00		7 173,00	
4458	**Sous Total compte 4458**	**4 879,00**		**2 294,00**				**7 173,00**		**7 173,00**	
445	**Sous Total compte 445**	**4 879,00**	**4 550,00**	**2 294,00**	**2 415,00**			**7 173,00**	**6 965,00**	**208,00**	
44	**Sous Total compte 44**	**4 879,00**	**4 550,00**	**50 881 975,89**	**43 800 096,89**			**50 886 854,89**	**43 804 646,89**	**7 082 208,00**	
4516	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	2 108 636,16		28 870 097,16	35 938 764,45			30 978 733,32	35 938 764,45		4 960 031,13

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	**Sous Total compte 451**	**2 108 636,16**		**28 870 097,16**	**35 938 764,45**			**30 978 733,32**	**35 938 764,45**		**4 960 031,13**
45	**Sous Total compte 45**	**2 108 636,16**		**28 870 097,16**	**35 938 764,45**			**30 978 733,32**	**35 938 764,45**		**4 960 031,13**
46721	Débiteurs divers - amiable			713 748,05	713 748,05			713 748,05	713 748,05		0,00
4672	**Sous Total compte 4672**			**713 748,05**	**713 748,05**			**713 748,05**	**713 748,05**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**			**713 748,05**	**713 748,05**			**713 748,05**	**713 748,05**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**			**713 748,05**	**713 748,05**			**713 748,05**	**713 748,05**		**0,00**
4712	Viremts réimputés			1 520 952,32	1 520 952,32			1 520 952,32	1 520 952,32		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			26 635 396,79	26 635 396,79			26 635 396,79	26 635 396,79		0,00
471	**Sous Total compte 471**			**28 156 349,11**	**28 156 349,11**			**28 156 349,11**	**28 156 349,11**		**0,00**
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,31						0,31		0,31	
478	**Sous Total compte 478**	**0,31**						**0,31**		**0,31**	
47	**Sous Total compte 47**	**0,31**		**28 156 349,11**	**28 156 349,11**			**28 156 349,42**	**28 156 349,11**	**0,31**	
	Total classe 4	**2 124 026,54**	**154 438,60**	**133 308 609,49**	**133 308 609,49**			**135 432 636,03**	**133 463 048,09**	**7 110 614,20**	**5 141 026,26**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Sous-traitance générale					23 948 045,63		23 948 045,63		23 948 045,63	
6156	Maintenance					541,42		541,42		541,42	
615	**Sous Total compte 615**					**541,42**		**541,42**		**541,42**	
618	Divers					70 127,13		70 127,13		70 127,13	
61	**Sous Total compte 61**					**24 018 714,18**		**24 018 714,18**		**24 018 714,18**	
6282	Frais de gardiennage					329 730,56		329 730,56		329 730,56	
628	**Sous Total compte 628**					**329 730,56**		**329 730,56**		**329 730,56**	
62	**Sous Total compte 62**					**329 730,56**		**329 730,56**		**329 730,56**	
65735	Grp coll					9 721 469,20		9 721 469,20		9 721 469,20	
65737	Autres EPL					358 815,90		358 815,90		358 815,90	
6573	**Sous Total compte 6573**					**10 080 285,10**		**10 080 285,10**		**10 080 285,10**	
657	**Sous Total compte 657**					**10 080 285,10**		**10 080 285,10**		**10 080 285,10**	
65	**Sous Total compte 65**					**10 080 285,10**		**10 080 285,10**		**10 080 285,10**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 6					**34 428 729,84**		**34 428 729,84**		**34 428 729,84**	
7472	Région						26 635 396,79		26 635 396,79		26 635 396,79
7473	Dépt						7 082 000,00		7 082 000,00		7 082 000,00
747	**Sous Total compte 747**						**33 717 396,79**		**33 717 396,79**		**33 717 396,79**
74	**Sous Total compte 74**						**33 717 396,79**		**33 717 396,79**		**33 717 396,79**
757	Redev versées fermiers concessionnaire						115 000,00		115 000,00		115 000,00
75	**Sous Total compte 75**						**115 000,00**		**115 000,00**		**115 000,00**
7711	Dédits et pénalites perçus						596 333,05		596 333,05		596 333,05
771	**Sous Total compte 771**						**596 333,05**		**596 333,05**		**596 333,05**
77	**Sous Total compte 77**						**596 333,05**		**596 333,05**		**596 333,05**
	Total classe 7						**34 428 729,84**		**34 428 729,84**		**34 428 729,84**
	Total général	**2 245 135,12**	**2 245 135,12**	**133 550 826,65**	**133 550 826,65**	**34 428 729,84**	**34 428 729,84**	**170 224 691,61**	**170 224 691,61**	**41 539 344,04**	**41 539 344,04**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13006 - TRANSPORT REGION REUNION Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **TRANSPORT REGION REUNION** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023 IDENTIFIANT BUDGET 13050
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 09/03/2023

FEDER REUNION
BUDGET RATTACHÉ À AUTONOMIE FI

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme VELLIN ROSE-MERY
M SERIACAROUPIN IDRIS
M AHMED ABDALLAH

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/03/2023 AU 09/03/2023
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022

Population 861210
Nomenclature M57 fonction
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 28
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 34

4EME PARTIE : Page des signatures 35

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

FEDER REUNION
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	136 949,66
Subventions d'investissement versées	135 006,27	Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-15 615,54
Terrains		Résultat de l'exercice	-9 273,16
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**112 060,95**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	70 277,30
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**70 277,30**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**135 006,27**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	1,05
Créances	869,84	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**1,05**
Trésorerie	46 463,20	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**47 333,04**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**70 278,35**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**182 339,30**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**182 339,30**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BILAN (en Euros)

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		578 132 380,86	443 126 112,65	135 006 268,21	104 851 017,02
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**578 132 380,86**	**443 126 112,65**	**135 006 268,21**	**104 851 017,02**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BILAN (en Euros)

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		89 933,88		89 933,88	89 933,88
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		779 902,55		779 902,55	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**869 836,43**		**869 836,43**	**89 933,88**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		46 463 200,15		46 463 200,15	82 546 029,71
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**46 463 200,15**		**46 463 200,15**	**82 546 029,71**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**625 465 417,44**	**443 126 112,65**	**182 339 304,79**	**187 486 980,61**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BILAN (en Euros)

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		136 949 657,05	143 064 803,04
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		-15 615 540,11	-11 697 706,54
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-9 273 162,91	-3 917 833,57
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**112 060 954,03**	**127 449 262,93**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BILAN (en Euros)

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		70 277 301,96	60 037 717,68
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**70 277 301,96**	**60 037 717,68**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		1 048,80	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**1 048,80**	
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**70 278 350,76**	**60 037 717,68**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**182 339 304,79**	**187 486 980,61**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	16 942,08	16 233,90
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	737,08	3,70
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	98 927,41	104 335,86
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**116 606,58**	**120 573,46**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	105 000,59	104 335,86
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**105 000,59**	**104 335,86**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	20 879,15	20 155,43
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**20 879,15**	**20 155,43**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**-9 273,16**	**-3 917,83**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**-9 273,16**	**-3 917,83**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		16 942 081,58	16 233 896,94	708 184,64
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		737 083,96	3 701,62	733 382,34
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		98 927 412,23	104 335 861,51	-5 408 449,28
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**116 606 577,77**	**120 573 460,07**	**-3 966 882,30**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		105 000 589,00	104 335 861,51	664 727,49
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**105 000 589,00**	**104 335 861,51**	**664 727,49**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		20 879 151,68	20 155 432,13	723 719,55
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		12 404 341,89	11 502 036,84	902 305,05
Dont collectivités territoriales		6 058 460,50	6 097 897,25	-39 436,75

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		2 416 349,29	2 555 498,04	-139 148,75
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**20 879 151,68**	**20 155 432,13**	**723 719,55**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**-9 273 162,91**	**-3 917 833,57**	**-5 355 329,34**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**-9 273 162,91**	**-3 917 833,57**	**-5 355 329,34**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
Titres de recette émis (b)	208 121 933,26	116 606 577,77	324 728 511,03
Réductions de titres (c)	0,19	0,00	0,19
Recettes nettes (d = b - c)	208 121 933,07	116 606 577,77	324 728 510,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	822 693 163,24	229 365 805,72	1 052 058 968,96
Mandats émis (f)	234 152 745,97	125 879 740,87	360 032 486,84
Annulations de mandats (g)	0,00	0,19	0,19
Dépenses nettes (h = f - g)	234 152 745,97	125 879 740,68	360 032 486,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	26 030 812,90	9 273 162,91	35 303 975,81

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-2397400012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
FEDER REUNION					
Investissement	98 251 503,70		-26 030 812,90		72 220 690,80
Fonctionnement	-15 615 540,11		-9 273 162,91		-24 888 703,02
Sous-Total	**82 635 963,59**		**-35 303 975,81**		**47 331 987,78**
TOTAL II	**82 635 963,59**		**-35 303 975,81**		**47 331 987,78**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**82 635 963,59**		**-35 303 975,81**		**47 331 987,78**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
9005	Gestion des fonds européens	204 926 571,00	512 766 003,24	717 692 574,24
926	Transferts entre les sections	105 000 589,00		105 000 589,00
TOTAL		**309 927 160,00**	**512 766 003,24**	**822 693 163,24**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
9005	717 692 574,24	135 225 333,74		135 225 333,74	582 467 240,50
926	105 000 589,00	98 927 412,23		98 927 412,23	6 073 176,77
TOTAL	**822 693 163,24**	**234 152 745,97**		**234 152 745,97**	**588 540 417,27**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporte		98 251 503,70	98 251 503,70
9005	Gestion des fonds européens	204 926 571,00	414 514 499,54	619 441 070,54
923	Dettes et autres operations financieres			
926	Transferts entre les sections	105 000 589,00		105 000 589,00
TOTAL		**309 927 160,00**	**512 766 003,24**	**822 693 163,24**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	98 251 503,70				98 251 503,70
9005	619 441 070,54	92 881 759,79		92 881 759,79	526 559 310,75
923		10 239 584,28		10 239 584,28	-10 239 584,28
926	105 000 589,00	105 000 589,19	0,19	105 000 589,00	
TOTAL	**822 693 163,24**	**208 121 933,26**	**0,19**	**208 121 933,07**	**614 571 230,17**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
9305	Gestion des fonds européens	43 886 661,00	64 863 015,61	108 749 676,61
946	Transferts entre les sections	105 000 589,00		105 000 589,00
			15 615 540,11	15 615 540,11
TOTAL		**148 887 250,00**	**80 478 555,72**	**229 365 805,72**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
9305	108 749 676,61	20 879 151,68		20 879 151,68	87 870 524,93
946	105 000 589,00	105 000 589,19	0,19	105 000 589,00	
	15 615 540,11				15 615 540,11
TOTAL	**229 365 805,72**	**125 879 740,87**	**0,19**	**125 879 740,68**	**103 486 065,04**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
9305	Gestion des fonds européens	43 886 661,00	80 478 555,72	124 365 216,72
946	Transferts entre les sections	105 000 589,00		105 000 589,00
TOTAL		**148 887 250,00**	**80 478 555,72**	**229 365 805,72**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
9305	124 365 216,72	17 679 165,54		17 679 165,54	106 686 051,18
946	105 000 589,00	98 927 412,23		98 927 412,23	6 073 176,77
TOTAL	**229 365 805,72**	**116 606 577,77**		**116 606 577,77**	**112 759 227,95**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

FEDER REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90052	FEDER	135 225 333,74		135 225 333,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9005	**Gestion des fonds européens**	**135 225 333,74**		**135 225 333,74**
926139172	FEDER	98 927 412,23		98 927 412,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**98 927 412,23**		**98 927 412,23**
TOTAL		**234 152 745,97**		**234 152 745,97**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
90052	FEDER	92 881 759,79		92 881 759,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9005	**Gestion des fonds européens**	**92 881 759,79**		**92 881 759,79**
923168772	FEDER	10 239 584,28		10 239 584,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 923	**Dettes et autres operations financieres**	**10 239 584,28**		**10 239 584,28**
92628045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	105 000 589,19	0,19	105 000 589,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,00**
TOTAL		**208 121 933,26**	**0,19**	**208 121 933,07**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

FEDER REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93052	FEDER	20 879 151,68		20 879 151,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9305	**Gestion des fonds européens**	**20 879 151,68**		**20 879 151,68**
9466811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	105 000 589,19	0,19	105 000 589,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,00**
TOTAL		**125 879 740,87**	**0,19**	**125 879 740,68**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

FEDER REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
93052	FEDER	17 679 165,54		17 679 165,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9305	**Gestion des fonds européens**	**17 679 165,54**		**17 679 165,54**
946777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	98 927 412,23		98 927 412,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**98 927 412,23**		**98 927 412,23**
TOTAL		**116 606 577,77**		**116 606 577,77**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau (solde débiteur)	11 697 706,54		3 917 833,57				15 615 540,11		15 615 540,11	
11	**Sous Total compte 11**	**11 697 706,54**		**3 917 833,57**				**15 615 540,11**		**15 615 540,11**	
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	3 917 833,57			3 917 833,57			3 917 833,57	3 917 833,57		0,00
12	**Sous Total compte 12**	**3 917 833,57**			**3 917 833,57**			**3 917 833,57**	**3 917 833,57**		**0,00**
13172	FEDER		481 190 326,69				92 812 266,24		574 002 592,93		574 002 592,93
1317	**Sous Total compte 1317**		**481 190 326,69**				**92 812 266,24**		**574 002 592,93**		**574 002 592,93**
131	**Sous Total compte 131**		**481 190 326,69**				**92 812 266,24**		**574 002 592,93**		**574 002 592,93**
139172	FEDER	338 125 523,65				98 927 412,23		437 052 935,88		437 052 935,88	
13917	**Sous Total compte 13917**	**338 125 523,65**				**98 927 412,23**		**437 052 935,88**		**437 052 935,88**	
1391	**Sous Total compte 1391**	**338 125 523,65**				**98 927 412,23**		**437 052 935,88**		**437 052 935,88**	
139	**Sous Total compte 139**	**338 125 523,65**				**98 927 412,23**		**437 052 935,88**		**437 052 935,88**	
13	**Sous Total compte 13**	**338 125 523,65**	**481 190 326,69**			**98 927 412,23**	**92 812 266,24**	**437 052 935,88**	**574 002 592,93**		**136 949 657,05**
168772	FEDER		60 037 717,68				10 239 584,28		70 277 301,96		70 277 301,96
16877	**Sous Total compte 16877**		**60 037 717,68**				**10 239 584,28**		**70 277 301,96**		**70 277 301,96**
1687	**Sous Total compte 1687**		**60 037 717,68**				**10 239 584,28**		**70 277 301,96**		**70 277 301,96**
168	**Sous Total compte 168**		**60 037 717,68**				**10 239 584,28**		**70 277 301,96**		**70 277 301,96**
16	**Sous Total compte 16**		**60 037 717,68**				**10 239 584,28**		**70 277 301,96**		**70 277 301,96**
	Total classe 1	**353 741 063,76**	**541 228 044,37**	**3 917 833,57**	**3 917 833,57**	**98 927 412,23**	**103 051 850,52**	**456 586 309,56**	**648 197 728,46**	**452 668 475,99**	**644 279 894,89**
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	442 976 540,67				135 225 333,74	69 493,55	578 201 874,41	69 493,55	578 132 380,86	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204	**Sous Total compte 204**	**442 976 540,67**				**135 225 333,74**	**69 493,55**	**578 201 874,41**	**69 493,55**	**578 132 380,86**	
20	**Sous Total compte 20**	**442 976 540,67**				**135 225 333,74**	**69 493,55**	**578 201 874,41**	**69 493,55**	**578 132 380,86**	
28045	Subventions d'équipement versées aux tie		338 125 523,65			0,19	105 000 589,19	0,19	443 126 112,84		443 126 112,65
2804	**Sous Total compte 2804**		**338 125 523,65**			**0,19**	**105 000 589,19**	**0,19**	**443 126 112,84**		**443 126 112,65**
280	**Sous Total compte 280**		**338 125 523,65**			**0,19**	**105 000 589,19**	**0,19**	**443 126 112,84**		**443 126 112,65**
28	**Sous Total compte 28**		**338 125 523,65**			**0,19**	**105 000 589,19**	**0,19**	**443 126 112,84**		**443 126 112,65**
	Total classe 2	**442 976 540,67**	**338 125 523,65**			**135 225 333,93**	**105 070 082,74**	**578 201 874,60**	**443 195 606,39**	**578 132 380,86**	**443 126 112,65**
4041	Fournisseurs d'immobilisati			376 768,84	376 768,84			376 768,84	376 768,84		0,00
40472	Fournisseurs d'immobilisati - Cession			177 000,00	177 000,00			177 000,00	177 000,00		0,00
4047	**Sous Total compte 4047**			**177 000,00**	**177 000,00**			**177 000,00**	**177 000,00**		**0,00**
404	**Sous Total compte 404**			**553 768,84**	**553 768,84**			**553 768,84**	**553 768,84**		**0,00**
40	**Sous Total compte 40**			**553 768,84**	**553 768,84**			**553 768,84**	**553 768,84**		**0,00**
44321	Dépenses			6 058 460,50	6 058 460,50			6 058 460,50	6 058 460,50		0,00
4432	**Sous Total compte 4432**			**6 058 460,50**	**6 058 460,50**			**6 058 460,50**	**6 058 460,50**		**0,00**
44381	Dépenses			131 594 275,77	131 594 275,77			131 594 275,77	131 594 275,77		0,00
44382	Recettes - Amiable	89 933,88						89 933,88		89 933,88	
4438	**Sous Total compte 4438**	**89 933,88**		**131 594 275,77**	**131 594 275,77**			**131 684 209,65**	**131 594 275,77**	**89 933,88**	
443	**Sous Total compte 443**	**89 933,88**		**137 652 736,27**	**137 652 736,27**			**137 742 670,15**	**137 652 736,27**	**89 933,88**	
44	**Sous Total compte 44**	**89 933,88**		**137 652 736,27**	**137 652 736,27**			**137 742 670,15**	**137 652 736,27**	**89 933,88**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

FEDER REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs			26 734 180,87	26 734 180,87			26 734 180,87	26 734 180,87		0,00
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			8 482 200,56	8 482 200,56			8 482 200,56	8 482 200,56		0,00
4671	**Sous Total compte 4671**			**35 216 381,43**	**35 216 381,43**			**35 216 381,43**	**35 216 381,43**		**0,00**
46721	Débiteurs divers - Amiable			737 083,96	594,44			737 083,96	594,44	736 489,52	
4672	**Sous Total compte 4672**			**737 083,96**	**594,44**			**737 083,96**	**594,44**	**736 489,52**	
46751	Opérations avec des gérants d'immeubles			69 493,55	26 080,52			69 493,55	26 080,52	43 413,03	
4675	**Sous Total compte 4675**			**69 493,55**	**26 080,52**			**69 493,55**	**26 080,52**	**43 413,03**	
467	**Sous Total compte 467**			**36 022 958,94**	**35 243 056,39**			**36 022 958,94**	**35 243 056,39**	**779 902,55**	
46	**Sous Total compte 46**			**36 022 958,94**	**35 243 056,39**			**36 022 958,94**	**35 243 056,39**	**779 902,55**	
4712	Virements réimputés			2 190 949,52	2 191 998,32			2 190 949,52	2 191 998,32		1 048,80
47134	Subventions			119 993 932,10	119 993 932,10			119 993 932,10	119 993 932,10		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**			**119 993 932,10**	**119 993 932,10**			**119 993 932,10**	**119 993 932,10**		**0,00**
4718	Autres recettes à régulariser			54 775,63	54 775,63			54 775,63	54 775,63		0,00
471	**Sous Total compte 471**			**122 239 657,25**	**122 240 706,05**			**122 239 657,25**	**122 240 706,05**		**1 048,80**
4728	Autres dépenses à régulariser			54 775,63	54 775,63			54 775,63	54 775,63		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**54 775,63**	**54 775,63**			**54 775,63**	**54 775,63**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**			**122 294 432,88**	**122 295 481,68**			**122 294 432,88**	**122 295 481,68**		**1 048,80**
	Total classe 4	**89 933,88**		**296 523 896,93**	**295 745 043,18**			**296 613 830,81**	**295 745 043,18**	**869 836,43**	**1 048,80**
515	Compte au Trésor	82 546 029,71		122 267 381,01	158 350 210,57			204 813 410,72	158 350 210,57	46 463 200,15	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	**Sous Total compte 51**	**82 546 029,71**		**122 267 381,01**	**158 350 210,57**			**204 813 410,72**	**158 350 210,57**	**46 463 200,15**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			203 928 001,61	203 928 001,61			203 928 001,61	203 928 001,61		0,00
584	Encaissement par lecture optique			2 163,55	2 163,55			2 163,55	2 163,55		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**203 930 165,16**	**203 930 165,16**			**203 930 165,16**	**203 930 165,16**		**0,00**
	Total classe 5	**82 546 029,71**		**326 197 546,17**	**362 280 375,73**			**408 743 575,88**	**362 280 375,73**	**46 463 200,15**	
65732	Régions					6 058 460,50		6 058 460,50		6 058 460,50	
657382	Organismes publics divers					2 416 349,29		2 416 349,29		2 416 349,29	
65738	**Sous Total compte 65738**					**2 416 349,29**		**2 416 349,29**		**2 416 349,29**	
6573	**Sous Total compte 6573**					**8 474 809,79**		**8 474 809,79**		**8 474 809,79**	
65742	Entreprises					4 937 866,12		4 937 866,12		4 937 866,12	
65748	Autres personnes de droit privé					7 466 475,77		7 466 475,77		7 466 475,77	
6574	**Sous Total compte 6574**					**12 404 341,89**		**12 404 341,89**		**12 404 341,89**	
657	**Sous Total compte 657**					**20 879 151,68**		**20 879 151,68**		**20 879 151,68**	
65	**Sous Total compte 65**					**20 879 151,68**		**20 879 151,68**		**20 879 151,68**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					105 000 589,19	0,19	105 000 589,19	0,19	105 000 589,00	
681	**Sous Total compte 681**					**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,00**	
68	**Sous Total compte 68**					**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,19**	**0,19**	**105 000 589,00**	
	Total classe 6					**125 879 740,87**	**0,19**	**125 879 740,87**	**0,19**	**125 879 740,68**	
74772	FEDER						16 942 081,58		16 942 081,58		16 942 081,58

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7477	**Sous Total compte 7477**						**16 942 081,58**		**16 942 081,58**		**16 942 081,58**
747	**Sous Total compte 747**						**16 942 081,58**		**16 942 081,58**		**16 942 081,58**
74	**Sous Total compte 74**						**16 942 081,58**		**16 942 081,58**		**16 942 081,58**
75888	Autres						737 083,96		737 083,96		737 083,96
7588	**Sous Total compte 7588**						**737 083,96**		**737 083,96**		**737 083,96**
758	**Sous Total compte 758**						**737 083,96**		**737 083,96**		**737 083,96**
75	**Sous Total compte 75**						**737 083,96**		**737 083,96**		**737 083,96**
777	Recettes et quote-part des subventions d						98 927 412,23		98 927 412,23		98 927 412,23
77	**Sous Total compte 77**						**98 927 412,23**		**98 927 412,23**		**98 927 412,23**
	Total classe 7						**116 606 577,77**		**116 606 577,77**		**116 606 577,77**
	Total général	**879 353 568,02**	**879 353 568,02**	**626 639 276,67**	**661 943 252,48**	**360 032 487,03**	**324 728 511,22**	**1 866 025 331,7**	**1 866 025 331,7**	**1 204 013 634,1**	**1 204 013 634,11**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
FEDER REUNION

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13050 - FEDER REUNION

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13050 - FEDER REUNION Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **FEDER REUNION** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023 IDENTIFIANT BUDGET 13060
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
P.REG REUNION
N° CODIQUE 104080
Date Edition : 09/03/2023

POCT REUNION
BUDGET RATTACHÉ À AUTONOMIE FI

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme VELLIN ROSE-MERY
M SERIACAROUPIN IDRIS
M AHMED ABDALLAH

104080 P.REG REUNION

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/03/2023 AU 09/03/2023
DU 01/12/2022 AU 28/02/2023
DU 01/01/2022 AU 30/11/2022

Population 861210
Nomenclature M57 fonction
Voté par Exécution fonction

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale 3
1 Bilan synthétique ..... Etat I-1 4
2 Bilan ..... Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif
2.2 Bilan Passif
3 Compte de résultat synthétique ..... Etat I-3 9
4 Compte de résultat ..... Etat I-4 11
5 Annexe 13
Etats des opérations pour compte de tiers ..... Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire 16
1 Résultats budgétaires de l'exercice ..... Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution ..... Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits ..... Etat II-3 20
4 Etat de réalisation des opérations ..... Etat II-4 24
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs 28
1 Balance des comptes ..... Etat III-1 29
2 Situation des valeurs inactives ..... Etat III-2 34

4EME PARTIE : Page des signatures 35

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT : POCT REUNION
ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1 176,78
Subventions d'investissement versées	3 501,10	Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	1 429,55
Terrains		Résultat de l'exercice	230,09
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**2 836,41**
Réseaux divers		**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel		**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	1 894,72
Immobilisations financières (nettes)		**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**1 894,72**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**3 501,10**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks		Autres dettes non financières	0,56
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**0,56**
Trésorerie	1 230,59	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**1 230,59**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**1 895,28**
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**4 731,70**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**4 731,70**

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
POCT REUNION

BILAN (en Euros)

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		9 785 562,92	6 284 460,73	3 501 102,19	2 606 073,74
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**9 785 562,92**	**6 284 460,73**	**3 501 102,19**	**2 606 073,74**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
POCT REUNION

BILAN (en Euros)

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

ACTIF	NOTE	Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					6 604,56
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)					**6 604,56**
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 230 594,96		1 230 594,96	4 097 534,20
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**1 230 594,96**		**1 230 594,96**	**4 097 534,20**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**11 016 157,88**	**6 284 460,73**	**4 731 697,15**	**6 710 212,50**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BILAN (en Euros)

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		1 176 775,44	3 333 525,93
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		1 429 553,23	-769 004,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		230 085,87	2 198 558,04
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**2 836 414,54**	**4 763 079,16**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
POCT REUNION

BILAN (en Euros)

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		1 894 721,61	1 894 721,61
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**1 894 721,61**	**1 894 721,61**
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		561,00	52 411,73
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**561,00**	**52 411,73**
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**1 895 282,61**	**1 947 133,34**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		**4 731 697,15**	**6 710 212,50**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	6 670,57	6 897,86
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		6,60
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	3 333,53	817,19
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**10 004,09**	**7 721,66**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 606,07	379,19
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**2 606,07**	**379,19**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022

En Milliers d'Euros

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	7 167,94	5 143,91
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**7 167,94**	**5 143,91**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**230,09**	**2 198,56**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**230,09**	**2 198,56**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
POCT REUNION

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		6 670 568,72	6 897 862,62	-227 293,90
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion			6 604,56	-6 604,56
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		3 333 525,93	817 191,88	2 516 334,05
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**10 004 094,65**	**7 721 659,06**	**2 282 435,59**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 606 073,74	379 190,56	2 226 883,18
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**2 606 073,74**	**379 190,56**	**2 226 883,18**
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		7 167 935,04	5 143 910,46	2 024 024,58
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		2 801 082,87	3 153 492,26	-352 409,39
Dont collectivités territoriales		1 903 983,81	375 781,09	1 528 202,72

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

POSTES	NOTE	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Dont autres organismes publics		2 462 868,36	1 614 637,11	848 231,25
Dont établissements d'enseignement				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**7 167 935,04**	**5 143 910,46**	**2 024 024,58**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**230 085,87**	**2 198 558,04**	**-1 968 472,17**
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		**230 085,87**	**2 198 558,04**	**-1 968 472,17**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

NOM DU POSTE COMPTABLE : POCT REUNION
ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

NOM DU POSTE COMPTABLE : POCT REUNION
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
Titres de recette émis (b)	3 788 525,46	10 004 094,65	13 792 620,11
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 788 525,46	10 004 094,65	13 792 620,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 895 970,54	27 015 834,61	39 911 805,15
Mandats émis (f)	6 840 304,40	9 774 008,78	16 614 313,18
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	6 840 304,40	9 774 008,78	16 614 313,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		230 085,87	
(h - d) Déficit	3 051 778,94		2 821 693,07

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
POCT REUNION					
Investissement	2 622 173,80		-3 051 778,94		-429 605,14
Fonctionnement	1 429 553,23		230 085,87		1 659 639,10
Sous-Total	**4 051 727,03**		**-2 821 693,07**		**1 230 033,96**
TOTAL II	**4 051 727,03**		**-2 821 693,07**		**1 230 033,96**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**4 051 727,03**		**-2 821 693,07**		**1 230 033,96**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
9005	Gestion des fonds européens	3 790 000,00	4 254 561,14	8 044 561,14
926	Transferts entre les sections	3 333 526,00	1 517 883,40	4 851 409,40
TOTAL		**7 123 526,00**	**5 772 444,54**	**12 895 970,54**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
9005	8 044 561,14	3 506 778,47		3 506 778,47	4 537 782,67
926	4 851 409,40	3 333 525,93		3 333 525,93	1 517 883,47
TOTAL	**12 895 970,54**	**6 840 304,40**		**6 840 304,40**	**6 055 666,14**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
001	Solde d'execution de la section d'investissement reporte		2 622 173,80	2 622 173,80
9005	Gestion des fonds européens	3 790 000,00	3 150 270,74	6 940 270,74
926	Transferts entre les sections	2 606 074,00		2 606 074,00
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	727 452,00		727 452,00
TOTAL		**7 123 526,00**	**5 772 444,54**	**12 895 970,54**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	2 622 173,80				2 622 173,80
9005	6 940 270,74	1 182 451,72		1 182 451,72	5 757 819,02
926	2 606 074,00	2 606 073,74		2 606 073,74	0,26
951	727 452,00				727 452,00
TOTAL	**12 895 970,54**	**3 788 525,46**		**3 788 525,46**	**9 107 445,08**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
9305	Gestion des fonds européens	4 110 000,00	19 572 308,61	23 682 308,61
946	Transferts entre les sections	2 606 074,00		2 606 074,00
953	Virement à la section d'investissement	727 452,00		727 452,00
TOTAL		**7 443 526,00**	**19 572 308,61**	**27 015 834,61**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
9305	23 682 308,61	7 167 935,04		7 167 935,04	16 514 373,57
946	2 606 074,00	2 606 073,74		2 606 073,74	0,26
953	727 452,00				727 452,00
TOTAL	**27 015 834,61**	**9 774 008,78**		**9 774 008,78**	**17 241 825,83**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
002	Resultat de fonctionnement reporte		1 429 553,23	1 429 553,23
9305	Gestion des fonds européens	4 110 000,00	16 624 871,98	20 734 871,98
946	Transferts entre les sections	3 333 526,00	1 517 883,40	4 851 409,40
TOTAL		**7 443 526,00**	**19 572 308,61**	**27 015 834,61**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
002	1 429 553,23				1 429 553,23
9305	20 734 871,98	6 670 568,72		6 670 568,72	14 064 303,26
946	4 851 409,40	3 333 525,93		3 333 525,93	1 517 883,47
TOTAL	**27 015 834,61**	**10 004 094,65**		**10 004 094,65**	**17 011 739,96**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
90052	FEDER	3 506 778,47		3 506 778,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9005	**Gestion des fonds européens**	**3 506 778,47**		**3 506 778,47**
926139172	FEDER	3 333 525,93		3 333 525,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**3 333 525,93**		**3 333 525,93**
TOTAL		**6 840 304,40**		**6 840 304,40**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ETAT : POCT REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
90052	FEDER	1 182 451,72		1 182 451,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9005	**Gestion des fonds européens**	**1 182 451,72**		**1 182 451,72**
92628045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	2 606 073,74		2 606 073,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 926	**Transferts entre les sections**	**2 606 073,74**		**2 606 073,74**
TOTAL		**3 788 525,46**		**3 788 525,46**

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 104080 NOM DU POSTE COMPTABLE : P.REG REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ENTITE : POCT REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
93052	FEDER	7 167 935,04		7 167 935,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9305	**Gestion des fonds européens**	**7 167 935,04**		**7 167 935,04**
9466811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 606 073,74		2 606 073,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**2 606 073,74**		**2 606 073,74**
TOTAL		**9 774 008,78**		**9 774 008,78**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

ENTITE : POCT REUNION
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
93052	FEDER	6 670 568,72		6 670 568,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 9305	**Gestion des fonds européens**	**6 670 568,72**		**6 670 568,72**
946777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de	3 333 525,93		3 333 525,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 946	**Transferts entre les sections**	**3 333 525,93**		**3 333 525,93**
TOTAL		**10 004 094,65**		**10 004 094,65**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

POCT REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)			769 004,81	2 198 558,04			769 004,81	2 198 558,04		1 429 553,23
119	Report à nouveau (solde débiteur)	769 004,81			769 004,81			769 004,81	769 004,81		0,00
11	**Sous Total compte 11**	**769 004,81**		**769 004,81**	**2 967 562,85**			**1 538 009,62**	**2 967 562,85**		**1 429 553,23**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		2 198 558,04	2 198 558,04				2 198 558,04	2 198 558,04		0,00
12	**Sous Total compte 12**		**2 198 558,04**	**2 198 558,04**				**2 198 558,04**	**2 198 558,04**		**0,00**
13172	FEDER		5 494 029,52				1 176 775,44		6 670 804,96		6 670 804,96
1317	**Sous Total compte 1317**		**5 494 029,52**				**1 176 775,44**		**6 670 804,96**		**6 670 804,96**
131	**Sous Total compte 131**		**5 494 029,52**				**1 176 775,44**		**6 670 804,96**		**6 670 804,96**
139172	FEDER	2 160 503,59				3 333 525,93		5 494 029,52		5 494 029,52	
13917	**Sous Total compte 13917**	**2 160 503,59**				**3 333 525,93**		**5 494 029,52**		**5 494 029,52**	
1391	**Sous Total compte 1391**	**2 160 503,59**				**3 333 525,93**		**5 494 029,52**		**5 494 029,52**	
139	**Sous Total compte 139**	**2 160 503,59**				**3 333 525,93**		**5 494 029,52**		**5 494 029,52**	
13	**Sous Total compte 13**	**2 160 503,59**	**5 494 029,52**			**3 333 525,93**	**1 176 775,44**	**5 494 029,52**	**6 670 804,96**		**1 176 775,44**
168778	Autres fonds européens		1 894 721,61						1 894 721,61		1 894 721,61
16877	**Sous Total compte 16877**		**1 894 721,61**						**1 894 721,61**		**1 894 721,61**
1687	**Sous Total compte 1687**		**1 894 721,61**						**1 894 721,61**		**1 894 721,61**
168	**Sous Total compte 168**		**1 894 721,61**						**1 894 721,61**		**1 894 721,61**
16	**Sous Total compte 16**		**1 894 721,61**						**1 894 721,61**		**1 894 721,61**
	Total classe 1	**2 929 508,40**	**9 587 309,17**	**2 967 562,85**	**2 967 562,85**	**3 333 525,93**	**1 176 775,44**	**9 230 597,18**	**13 731 647,46**	**5 494 029,52**	**9 995 079,80**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

POCT REUNION
S²LO

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2045	Subventions d'équipement versées aux tie	6 284 460,73				3 506 778,47	5 676,28	9 791 239,20	5 676,28	9 785 562,92	
204	**Sous Total compte 204**	**6 284 460,73**				**3 506 778,47**	**5 676,28**	**9 791 239,20**	**5 676,28**	**9 785 562,92**	
20	**Sous Total compte 20**	**6 284 460,73**				**3 506 778,47**	**5 676,28**	**9 791 239,20**	**5 676,28**	**9 785 562,92**	
28045	Subventions d'équipement versées aux tie		3 678 386,99				2 606 073,74		6 284 460,73		6 284 460,73
2804	**Sous Total compte 2804**		**3 678 386,99**				**2 606 073,74**		**6 284 460,73**		**6 284 460,73**
280	**Sous Total compte 280**		**3 678 386,99**				**2 606 073,74**		**6 284 460,73**		**6 284 460,73**
28	**Sous Total compte 28**		**3 678 386,99**				**2 606 073,74**		**6 284 460,73**		**6 284 460,73**
	Total classe 2	**6 284 460,73**	**3 678 386,99**			**3 506 778,47**	**2 611 750,02**	**9 791 239,20**	**6 290 137,01**	**9 785 562,92**	**6 284 460,73**
44321	Dépenses			1 903 983,81	1 903 983,81			1 903 983,81	1 903 983,81		0,00
4432	**Sous Total compte 4432**			**1 903 983,81**	**1 903 983,81**			**1 903 983,81**	**1 903 983,81**		**0,00**
44381	Dépenses		51 850,73	6 021 497,56	5 969 646,83			6 021 497,56	6 021 497,56		0,00
4438	**Sous Total compte 4438**		**51 850,73**	**6 021 497,56**	**5 969 646,83**			**6 021 497,56**	**6 021 497,56**		**0,00**
443	**Sous Total compte 443**		**51 850,73**	**7 925 481,37**	**7 873 630,64**			**7 925 481,37**	**7 925 481,37**		**0,00**
44	**Sous Total compte 44**		**51 850,73**	**7 925 481,37**	**7 873 630,64**			**7 925 481,37**	**7 925 481,37**		**0,00**
46711	Autres comptes créditeurs			3 127 838,99	3 127 838,99			3 127 838,99	3 127 838,99		0,00
46717	Autres comptes créditeurs - Cessions, op			326 756,12	326 756,12			326 756,12	326 756,12		0,00
4671	**Sous Total compte 4671**			**3 454 595,11**	**3 454 595,11**			**3 454 595,11**	**3 454 595,11**		**0,00**
46726	Débiteurs divers - Contentieux	6 604,56			6 604,56			6 604,56	6 604,56		0,00
4672	**Sous Total compte 4672**	**6 604,56**			**6 604,56**			**6 604,56**	**6 604,56**		**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

POCT REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46751	Opérations avec des gérants d'immeubles			5 676,28	5 676,28			5 676,28	5 676,28		0,00
4675	**Sous Total compte 4675**			**5 676,28**	**5 676,28**			**5 676,28**	**5 676,28**		**0,00**
467	**Sous Total compte 467**	**6 604,56**		**3 460 271,39**	**3 466 875,95**			**3 466 875,95**	**3 466 875,95**		**0,00**
46	**Sous Total compte 46**	**6 604,56**		**3 460 271,39**	**3 466 875,95**			**3 466 875,95**	**3 466 875,95**		**0,00**
4712	Virements réimputés		561,00						561,00		561,00
47134	Subventions			8 132 663,73	8 132 663,73			8 132 663,73	8 132 663,73		0,00
4713	**Sous Total compte 4713**			**8 132 663,73**	**8 132 663,73**			**8 132 663,73**	**8 132 663,73**		**0,00**
471	**Sous Total compte 471**		**561,00**	**8 132 663,73**	**8 132 663,73**			**8 132 663,73**	**8 133 224,73**		**561,00**
4728	Autres dépenses à régulariser			285 319,57	285 319,57			285 319,57	285 319,57		0,00
472	**Sous Total compte 472**			**285 319,57**	**285 319,57**			**285 319,57**	**285 319,57**		**0,00**
47	**Sous Total compte 47**		**561,00**	**8 417 983,30**	**8 417 983,30**			**8 417 983,30**	**8 418 544,30**		**561,00**
	Total classe 4	**6 604,56**	**52 411,73**	**19 803 736,06**	**19 758 489,89**			**19 810 340,62**	**19 810 901,62**		**561,00**
515	Compte au Trésor	4 097 534,20		8 144 944,57	11 011 883,81			12 242 478,77	11 011 883,81	1 230 594,96	
51	**Sous Total compte 51**	**4 097 534,20**		**8 144 944,57**	**11 011 883,81**			**12 242 478,77**	**11 011 883,81**	**1 230 594,96**	
580	Opérations d'ordre budgétaires			5 939 599,67	5 939 599,67			5 939 599,67	5 939 599,67		0,00
58	**Sous Total compte 58**			**5 939 599,67**	**5 939 599,67**			**5 939 599,67**	**5 939 599,67**		**0,00**
	Total classe 5	**4 097 534,20**		**14 084 544,24**	**16 951 483,48**			**18 182 078,44**	**16 951 483,48**	**1 230 594,96**	
65732	Régions					1 903 983,81		1 903 983,81		1 903 983,81	
657382	Organismes publics divers					2 462 868,36		2 462 868,36		2 462 868,36	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE
POCT REUNION

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65738	**Sous Total compte 65738**					**2 462 868,36**		**2 462 868,36**		**2 462 868,36**	
6573	**Sous Total compte 6573**					**4 366 852,17**		**4 366 852,17**		**4 366 852,17**	
65748	Autres personnes de droit privé					2 801 082,87		2 801 082,87		2 801 082,87	
6574	**Sous Total compte 6574**					**2 801 082,87**		**2 801 082,87**		**2 801 082,87**	
657	**Sous Total compte 657**					**7 167 935,04**		**7 167 935,04**		**7 167 935,04**	
65	**Sous Total compte 65**					**7 167 935,04**		**7 167 935,04**		**7 167 935,04**	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					2 606 073,74		2 606 073,74		2 606 073,74	
681	**Sous Total compte 681**					**2 606 073,74**		**2 606 073,74**		**2 606 073,74**	
68	**Sous Total compte 68**					**2 606 073,74**		**2 606 073,74**		**2 606 073,74**	
	Total classe 6					**9 774 008,78**		**9 774 008,78**		**9 774 008,78**	
74778	Autres fonds européens						6 670 568,72		6 670 568,72		6 670 568,72
7477	**Sous Total compte 7477**						**6 670 568,72**		**6 670 568,72**		**6 670 568,72**
747	**Sous Total compte 747**						**6 670 568,72**		**6 670 568,72**		**6 670 568,72**
74	**Sous Total compte 74**						**6 670 568,72**		**6 670 568,72**		**6 670 568,72**
777	Recettes et quote-part des subventions d						3 333 525,93		3 333 525,93		3 333 525,93
77	**Sous Total compte 77**						**3 333 525,93**		**3 333 525,93**		**3 333 525,93**
	Total classe 7						**10 004 094,65**		**10 004 094,65**		**10 004 094,65**
	Total général	**13 318 107,89**	**13 318 107,89**	**36 855 843,15**	**39 677 536,22**	**16 614 313,18**	**13 792 620,11**	**66 788 264,22**	**66 788 264,22**	**26 284 196,18**	**26 284 196,18**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2022

13060 - POCT REUNION

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé / Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0004-DE

Page des signatures

13060 - POCT REUNION Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **POCT REUNION** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0005

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
BELLO HUGUETTE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDF / N°113747
COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0005
Rapport /RSDF / N°113747

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA RÉGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport N° RSDF/113747 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 21 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 23 juin 2023,

Considérant,

- la présentation du rapport financier 2022,
- la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle des opérations au 31 décembre 2022,
- la présentation de la gestion de la dette et de la trésorerie au 31 décembre 2022,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide,

⇒ **<u>Pour le Budget Principal</u>**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 203 854 226,35 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de (-) 113 923 486,43 € ;
  - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à (+) 89 930 739,92€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

⇒ **Pour le Budget Annexe Énergie**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 043 747,90 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 0 € ;
  - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à (+)1 043 747,90 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe DSP musées régionaux**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 268 441,30 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 1 272 955,83 € ;
  - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à (+)1 541 397,13 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe Transport**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 969 587,94 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement de (+) 0 € ;
  - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à 1 969 587,94 €.

⇒ **Pour le Budget Annexe FEDER avec autonomie financière**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 24 888 703,02 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 72 220 690,80 € ;
  - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 87 870 524,93 € et en recettes de fonctionnement de (+) 107 423 135,14 € ;
  - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 582 467 240,50 € et en recettes d'investissement de (+) 526 628 804,30 ;€

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à 47 331 987,78 € (hors restes à réaliser).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

⇒ **<u>Pour le Budget Annexe POCT avec autonomie financière</u>**

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :

  - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 659 639,10 € ;
  - le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de (-) 429 605,14 € ;
  - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 16 514 373,57 € et en recettes de fonctionnement de (+) 14 699 945,43 € ;
  - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 4 537 782,67 € et en recettes d'investissement de (+) 5 763 495,30 € ;

  Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2022 à 1 230 033,96 € (hors restes à réaliser).

- de prendre acte des rapports du bilan financier, de la gestion pluriannuelle des opérations, de la gestion de la dette et de la gestion de la trésorerie au 31 décembre 2022 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Madame Huguette BELLO s'est retirée et la présidence a été assurée par Monsieur Patrick LEBRETON.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Ce rapport financier présente également le bilan de gestion pluriannuelle au 31décembre 2022 ainsi que le compte rendu de la gestion de la dette, gestion de la trésorerie et régies comptables de l'exercice 2021. Ces bilans vous sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Le BP2022 voté en mars 2022, est le premier budget de la mandature, qui s'est élevé à 779,3 M€ (en mouvements réels) en s'appuyant sur les actions inscrites depuis le budget primitif jusqu'à la troisième et dernière décision modificative du 15 décembre 2022.

Deux objectifs ambitieux étaient fixés : amorcer le redressement financier de la Région et, dans le même temps, mettre en œuvre les projets emblématiques de la mandature et notamment investir davantage sur le territoire.

S'agissant de l'assainissement des comptes de la Région, la stratégie financière impulsée a porté ses fruits avec le rétablissement significatif de l'épargne en 2022.

Les **recettes de fonctionnement ont progressé de 12,4 %** tandis que les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de (-) 0,6% permettant à la Région de dégager une épargne brute de 208,8 M€ (+51%) et de porter son épargne nette à **143,8 M€** (+94%). Ce qui permet de financer un programme d'investissement important de 295,1 M€, **sans augmenter les impôts tout en réduisant légèrement le niveau de la dette (1,262 Md€ contre 1,317 Md€).**

Notre capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, est de **6 années** en 2022 contre 9,5 années en 2021. C'est un ratio bien en deçà de la norme de 9 années fixée pour les régions au niveau national.

L'évolution favorable de cet indicateur est rendue possible par une maitrise de nos dépenses de fonctionnement et par une optimisation de nos recettes grâce à une mobilisation plus importante des subventions européennes en clôture de programme PO 2014-2020.

Pour 2022, les dépenses de la Région (hors gestion active de la dette) se sont élevées à **692,4 M€,** soit (-) 3,4% par rapport à 2021, dont **397,3 M€ en dépenses de fonctionnement** (-) 0,6%, et **295,1 M€ en dépenses d'investissement** (-) 6,8%.
Hors NRL, les dépenses d'investissement sont de **253,5 M€, soit une augmentation de (+) 12,1%,** en cohérence avec les orientations fixées, alors même que l'emprunt d'équilibre a diminué de près de 93% pour s'établir à **10,0 M€** (emprunt bancaire contracté en 2021).

Cette situation financière très encourageante de 2022 permettra d'intégrer dans les comptes de 2023 le lourd impact budgétaire du plan de restructuration de la compagnie régionale qui a été validé par la Commission Européenne en janvier 2023.

Il s'agit néanmoins de rester prudent ; la situation financière reste fragile, tant que les contentieux liés à la Nouvelle Route du Littoral n'auront pas été réglés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Enfin, c'est sur la base d'une stratégie financière visant à la fois un taux d'épargne brut ambitieux et une maitrise de l'endettement que la Région a construit un plan pluriannuel d'investissement, et de fonctionnement (PPI/PPF) sur la période 2023-2030. Ce plan décline nos principales politiques autour des 3 axes du projet de mandature :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons et l'innovation ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale.

Il sera actualisé chaque année au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2022 5

LA SITUATION FINANCIÈRE 5

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 7

LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT 13

LES RECETTES 13

LES DÉPENSES 25

BILAN 2022 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP 40

L'EPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT 43

L'ENDETTEMENT 44

LES BUDGETS ANNEXES 50

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE 50

LA CONSOLIDATION DES COMPTES 57

LES BUDGETS DOTES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE 58

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER 66

LES REGIES COMPTABLES 67

L'ANALYSE RETROSPECTIVE 69

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE 70

LES ANNEXES 75

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION 76

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022 78

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022 83

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022 85

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022 86

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2022

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312.5 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.
À ce titre, elle établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2022, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de deux budgets avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER
- le budget autonome POCT

Le compte administratif permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et de présenter les résultats comptables de l'exercice.

Ce rapport a pour objet d'analyser les données comptables du compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes et de décrire les principales évolutions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Evolution de l'épargne et de l'encours de la dette depuis 2015 (Budget principal)

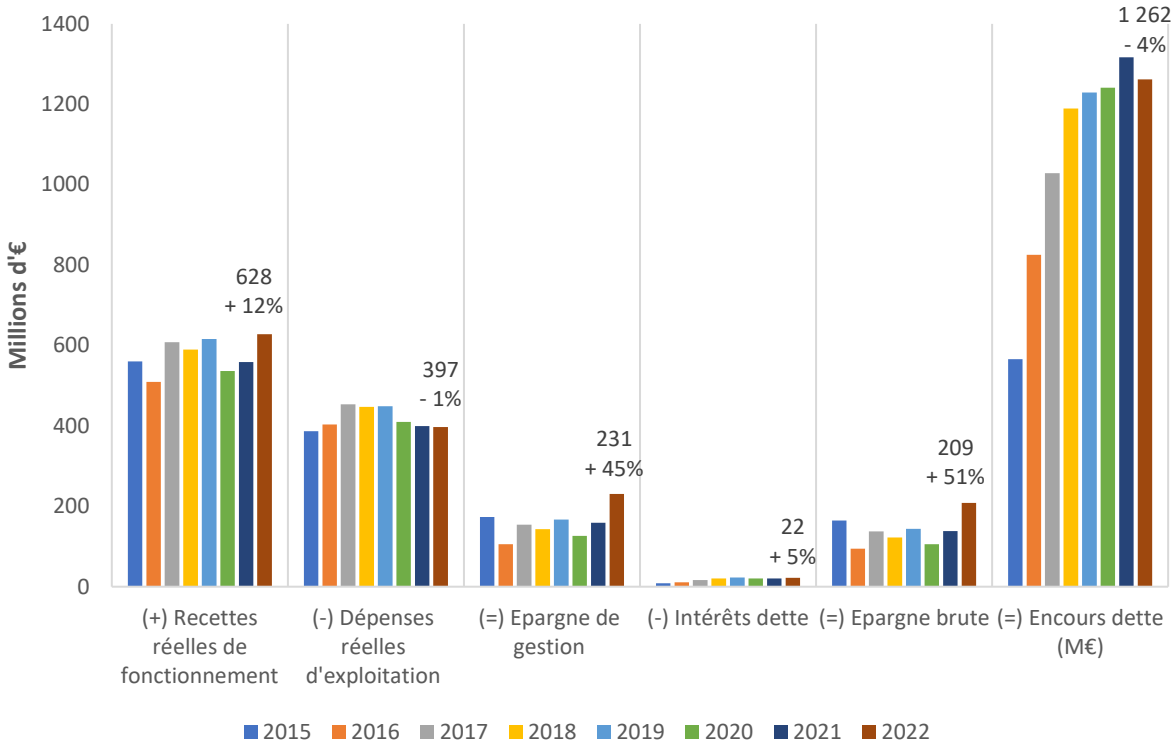

Capacité de désendettement (dette/épargnebrute) en années

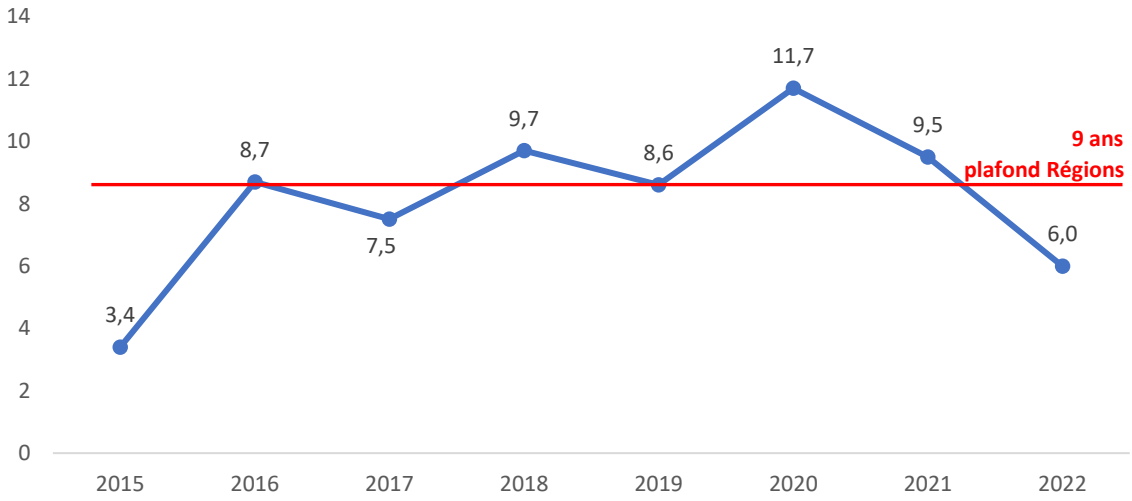

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 419 203 925,12	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 2 000 000,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 142 282 404,89	**RECETTES RÉELLES** 628 023 918,32
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **203 854 226,35** dont résultat de l'exercice 201 854 226,35	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 135 316 638,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 61 341 913,80	**RECETTES RÉELLES** 300 598 937,21 dont compte 1068 inclus de : 133 698 523,15
DÉPENSES RÉELLES 360 146 276,69 dont hors dette 295 091 104,27	
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 21 782 469,86 de section à section 135 316 638,04	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 21 782 469,86 de section à section 142 282 404,89
SOLDE D'EXECUTION (b) -113 923 486,43	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**89 930 739,92**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**15 574 130,57**

Résultats hors comptes 001 et 002 = 149 272 653,72 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

**Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT
UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +203,854 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2022, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **203 854 226,35 €**
(Rappel 2021= **135 698 523,15 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles (c)	419 203 925,12	Recettes réelles (a)	628 023 918,32
Dépenses d'ordre (d)	142 282 404,89	Recettes d'ordre (b)	135 316 638,04
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			**201 854 226,35**
Excédent reporté (f)			2 000 000,00
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			**203 854 226,35**

II - SECTION D'INVESTISSEMENT
UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 113,923 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2022, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à : **(-) 113 923 486,43 €** (rappel 2021 = **- 61 341 913,80 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles (c)	360 146 276,69	Recettes réelles (a)	300 598 937,21
Dépenses d'ordre (d)	157 099 107,90	Recettes d'ordre (b)	164 064 874,75
Déficit reporté (e)			-61 341 913,80
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			**-113 923 486,43**
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			**-113 923 486,43**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 89,930 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	**203 854 226,35**
Couverture du besoin de financement (b)	-113 923 486,43
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	**89 930 739,92**
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	**89 930 739,92**

Rappel 2021 du solde à affecter : 74 356 609,35 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **89 930 739,92 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2023 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les recettes de la Région : des recettes en augmentation

En 2022, le montant de réalisation des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à 784,9 M€ (628,0 M€ en fonctionnement et 156,9 M€ en investissement).
Les recettes progressent de 19,5 % par rapport à 2021 soit +128,0 M€.

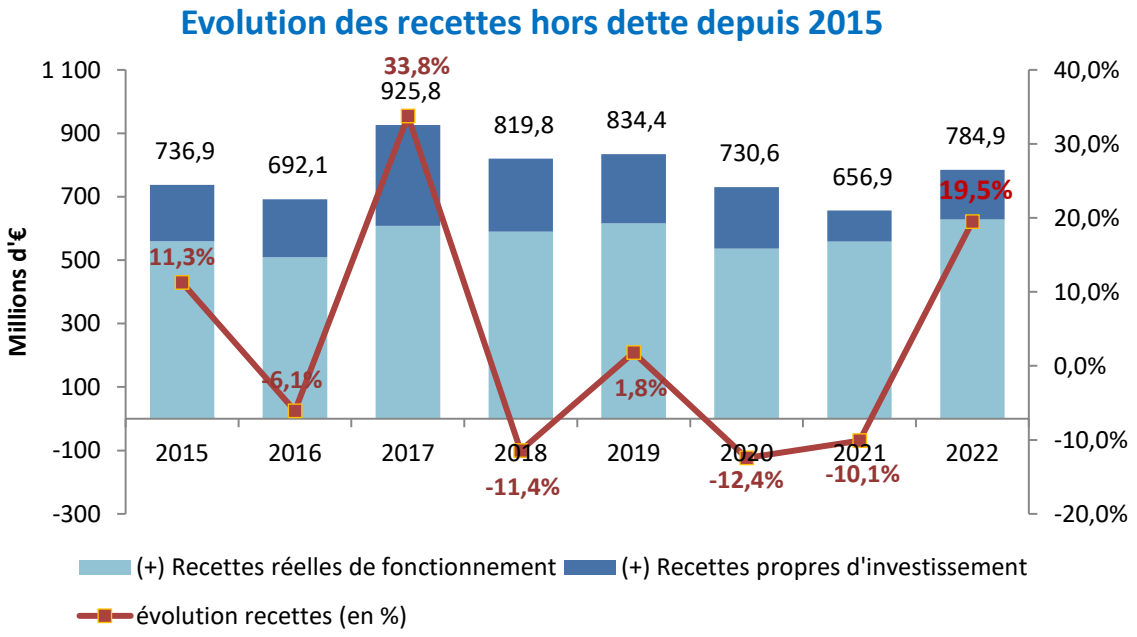

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

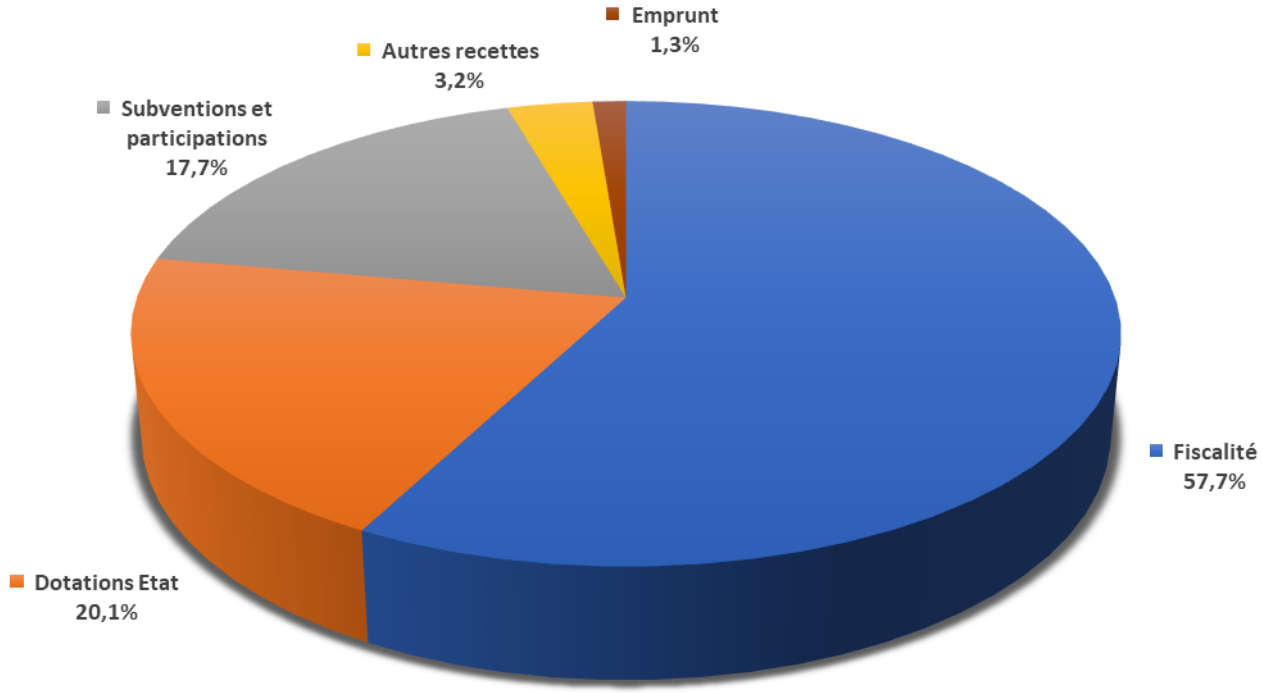

Pour rappel, il est à noter une forte hausse des recettes en 2017 qui s'explique par la progression de la fiscalité directe liée à la CVAE de +112,5 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les subventions perçues sur 2017 augmentent de 119,9 % en raison de la progression, d'une part, de la recette FSE concernant les programmes opérationnels 2007/2013 (+201,5%) et d'autre part, de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

Les dépenses de la Région : une maitrise des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022, hors annuités de la dette, ont diminué de -3,4%, soit - 24,2 M€ en raison principalement de la fin des travaux de la NRL entre Saint Denis et la Grande Chaloupe, viaduc mis en service en août 2022 (- 48,7 M€ entre 2021 et 2022). Hors NRL et annuités de la dette, la section d'investissement s'élève à 253,5 M€ soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 27,4 M€ (+12,1 %) par rapport à l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Evolution des dépenses hors dette depuis 2015

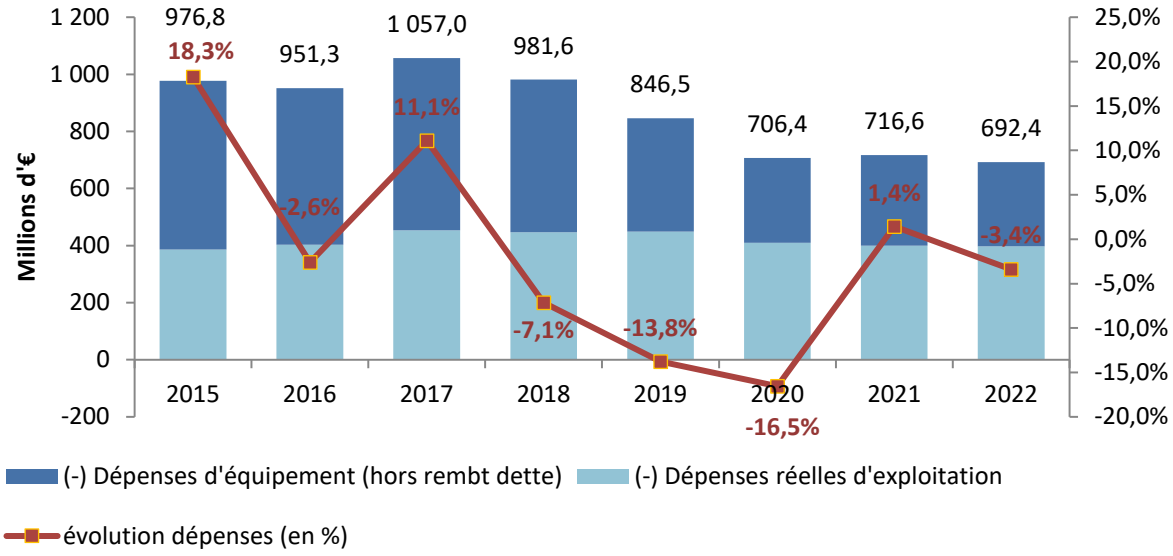

REPARTITION DES DEPENSES REELLES (hors annuités de la dette)

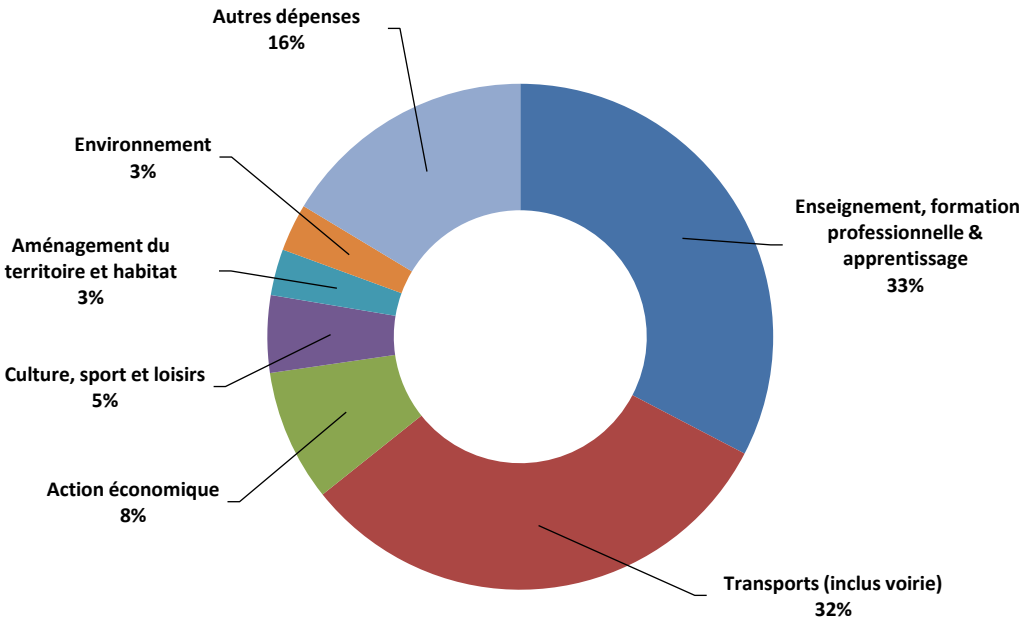

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Des niveaux d'épargne conformes aux objectifs fixés

Le niveau de l'épargne est en nette progression en 2022, au regard de la maitrise des dépenses conjuguée à l'augmentation des recettes en section de fonctionnement.

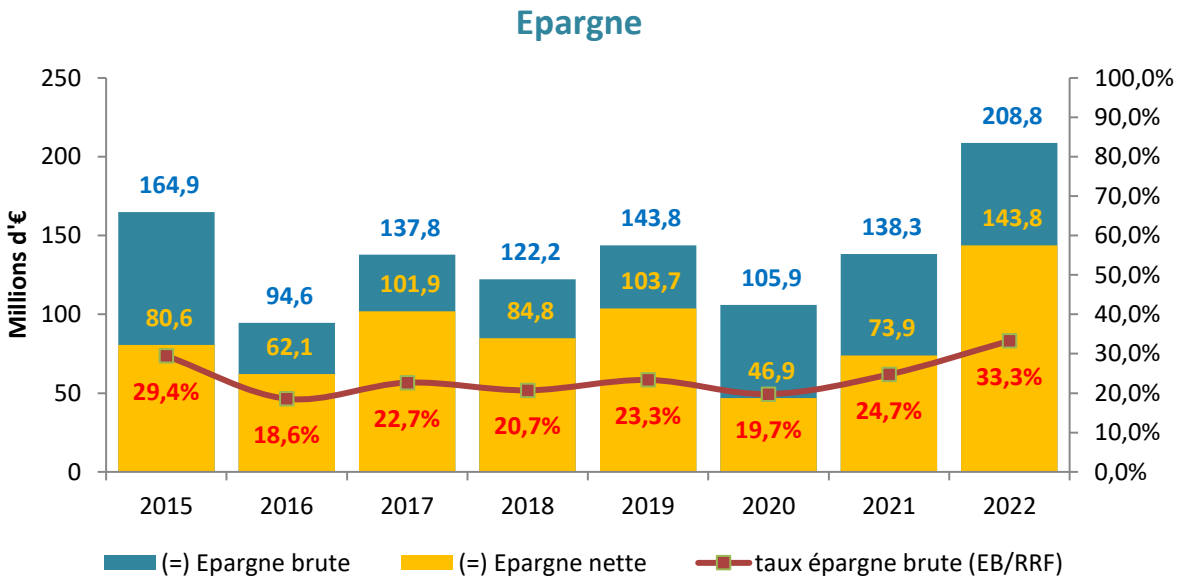

Un encours de dette en légère baisse

L'encours de la dette a diminué pour la première fois depuis 2015, la Région n'ayant pas eu recours à un nouvel emprunt en 2022. La mobilisation de 10,0 M€ en 2022 concerne un contrat signé en 2021. La capacité de désendettement connait une inflexion à 6 années, compte tenu de l'épargne réalisée.

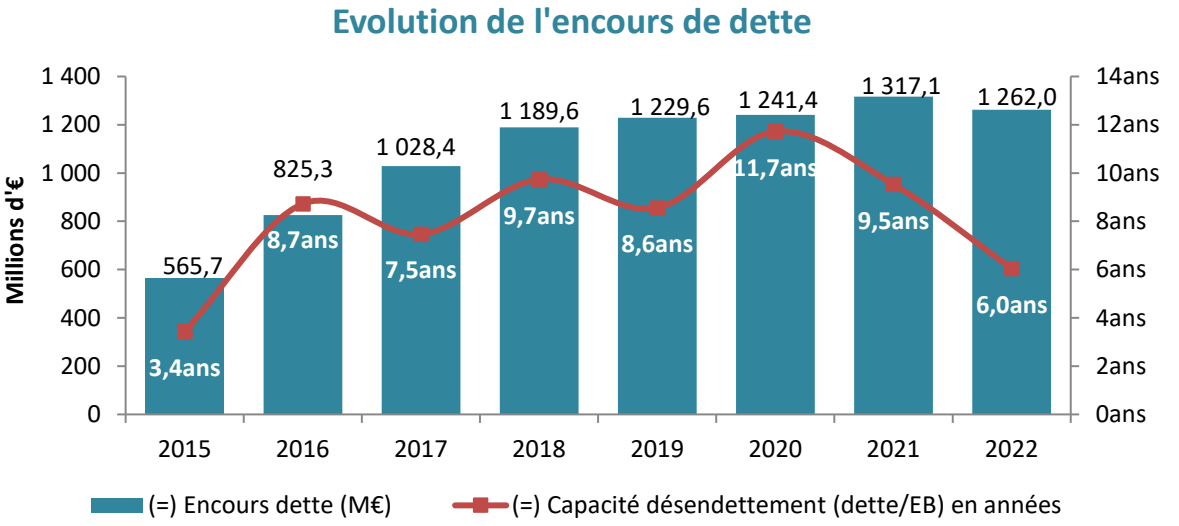

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022 s'élèvent à **794,9 M€** (hors résultat antérieur comptabilisé au 1068).

L'évolution des recettes réelles est de -0,2% par rapport à 2021. Hors produits de cessions, recettes exceptionnelles et emprunts, l'évolution est de +**19,7%.**

NATURE	CA 2021	CA 2022	Évolution
Fiscalité	428 310 226,67	458 815 185,74	**7,1%**
Dotations Etat	134 125 937,60	159 905 450,36	**19,2%**
Subventions et participations	77 946 692,23	140 397 842,30	**80,1%**
Produits / Autres Recettes	13 072 043,60	23 293 842,66	**78,2%**
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	**653 454 900,10**	**782 412 321,06**	**19,7%**
Cessions	1 049 462,60	472 814,98	**-54,9%**
Recettes exceptionnelles	2 398 990,22	2 039 196,34	**-15,0%**
Emprunts	140 000 000,00	10 000 000,00	**-92,9%**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	796 903 352,92	794 924 332,38	**-0,2%**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	**156 871 460,10**	**133 698 523,15**	**-14,8%**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	**953 774 813,02**	**928 622 855,53**	**-2,6%**

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2022 est la suivante :

- Fiscalité : **57,7%**
- Dotations État : **20,1%**
- Subventions et participations : **17,7%**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **3,2%**
- Emprunts : **1,3%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

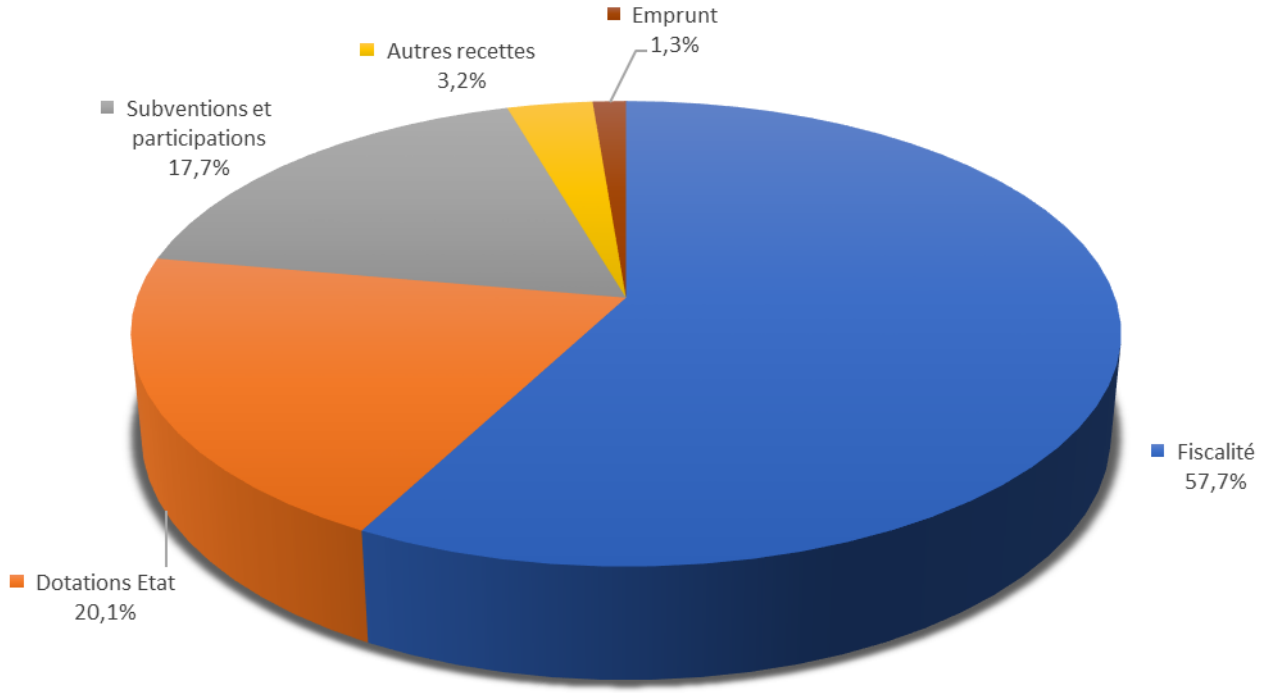

La fiscalité demeure la principale ressource (57,7%), sans augmentation des taux de la fiscalité locale en 2022 :

Fiscalité indirecte	**TAUX 2022**

Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
Essence	58,24 €/hl
Gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	2,50%
Taxe sur les transports	3,05 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2021	CA 2022	Évolution %	Évolution €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**558 947 554,84**	**628 023 918,32**	**12,4%**	**69 076 363**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	**556 076 741,58**	**625 821 240,93**	**12,5%**	**69 744 499**
FISCALITÉ	**428 310 226,67**	**458 409 295,18**	**7,0%**	**30 099 069**
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	**141 999 239,88**	**154 112 956,36**	**8,5%**	**12 113 716**
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 299 092,00	3 196 478,00	-	-
TICPE Frais de Gestion	21 142 952,00	22 559 780,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	16 839 820,80	18 354 499,02	-	-
Fraction TVA ex CVAE	78 232 953,00	88 605 337,00	-	-
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560,00	-	-	-
Etat - Compensation de TH et frais de gestion	10 113 276,00	9 281 866,00	-	-
Neutralisation ressource apprentissage	9 423 831,00	9 581 764,00	-	-
Garantie de recettes de 2020 - Article 22 LFR de 2020	184 473,94	-		
TICPE Article 76 LFI 2021-Aides bourses sanitaires et sociales	125 250,00	-		
Autres TICPE	2 570 031,14	2 533 232,34	-	-
Fiscalité indirecte	***286 310 986,79***	***304 296 338,82***	**6,3%**	**17 985 352**
Cartes Grises	31 989 119,00	28 691 646,00		
Taxe sur les Rhums	2 017 811,00	2 141 846,00	-	-
Taxe sur les Carburants	131 806 556,69	134 670 468,84	-	-
Octroi de Mer Régional	119 445 678,30	136 521 992,63		
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 051 821,80	2 270 385,35		
DOTATIONS ETAT	**72 989 555,92**	**73 476 768,77**	**0,7%**	**487 213**
Dotation Globale de Fonctionnement	69 688 670,00	69 888 824,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	51 785,92	338 844,77		
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**43 112 879,39**	**78 439 381,21**	**81,9%**	**35 326 502**
Europe	40 590 627,93	65 645 045,87	-	-
Etat	2 460 657,42	10 688 277,89	-	-
Autres	61 594,04	2 106 057,45	-	-
PRODUITS / AUTRES RECETTES	**13 485 430,26**	**17 225 658,18**	**27,7%**	**3 740 228**
Produits de Gestion	11 363 106,19	15 466 207,31	-	-
Produits Exceptionnels	1 821 350,66	1 729 862,41	-	-
Produits Financiers	300 973,41	29 588,46	-	-
PRODUITS DE CESSION	**1 049 462,60**	**472 814,98**	**-54,9%**	**- 576 648**
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	**237 955 798,08**	**166 900 414,06**	**-29,9%**	**- 71 055 384**
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	**97 378 158,52**	**155 779 299,01**	**60,0%**	**58 401 140**
FISCALITE	**-**	**405 890,56**		**405 891**
OM - FRDE	-	405 890,56	-	-
DOTATION ETAT	**61 136 381,68**	**86 428 681,59**	**41,4%**	**25 292 300**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**34 833 812,84**	**61 958 461,09**	**77,9%**	**27 124 648**
Europe	17 128 154,75	25 341 032,79		
Etat	10 744 341,05	29 542 663,99		
Autres	6 961 317,04	7 074 764,31		
AUTRES RECETTES	**1 985 603,56**	**8 107 380,82**	**308,3%**	**6 121 777**
Remboursement Régie THD	-	870 000,00		
Amendes radars automatiques et amendes de police	106 281,00	107 054,00		
Produits exceptionnels	577 639,56	309 333,93		
Produits Financiers	1 300 783,00	6 760 992,89		
Dépots et cautionnement reçu	900,00	60 000,00		
EMPRUNTS	**140 000 000,00**	**10 000 000,00**	**-92,9%**	**-130 000 000**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors cessions, recettes exceptionnelles et emprunts)	**653 454 900,10**	**782 412 321,06**	**19,7%**	**128 957 421**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	**796 903 352,92**	**794 924 332,38**	**-0,2%**	**- 1 979 021**
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	**156 871 460,10**	**133 698 523,15**	**-14,8%**	**- 23 172 937**
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	**953 774 813,02**	**928 622 855,53**	**-2,6%**	**- 25 151 957**

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de +12,4% et s'établissent à 628,0 M€. A structure constante (hors recettes exceptionnelles et cessions), l'évolution est de +12,5%.

A- LES PRODUITS DE LA FISCALITÉ

La Région a bénéficié d'une progression de la fiscalité indirecte (taxe carburant, octroi de mer régional et la fraction de TVA) liée notamment à la reprise de la consommation des ménages en sortie de crise sanitaire. De plus, elle a fortement mobilisé les subventions Etat et Européennes, à l'approche de la clôture des programmes opérationnels européens 2014-2020.

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte

Globalement, le produit de la fiscalité (en intégrant les compensations fiscales) représente **458,4 M€** en 2022, soit +7% par rapport à 2021.

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	***428 310 226,67***	***458 409 295,18***	**7,0%**	**30 099 068,51**
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	***141 999 239,88***	***154 112 956,36***	**8,5%**	**12 113 716,48**
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 299 092,00	3 196 478,00	-	-
TICPE Frais de Gestion	21 142 952,00	22 559 780,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	16 839 820,80	18 354 499,02	-	-
Fraction TVA ex CVAE	78 232 953,00	88 605 337,00	-	-
Dotation de compensation réforme de la TP	67 560,00	-		
Etat - Compensation de TH et frais de gestion	10 113 276,00	9 281 866,00		
Neutralisation ressource apprentissage	9 423 831,00	9 581 764,00	-	-
Garantie de recettes de 2020 - Article 22 LFR de 2020	184 473,94	-	-	-
TICPE Article 76 LFI 2021-Aides bourses sanitaires et sociales	125 250,00	-	-	-
Autres TICPE	2 570 031,14	2 533 232,34	-	-
Fiscalité indirecte	***286 310 986,79***	***304 296 338,82***	**6,3%**	**17 985 352,03**
Cartes Grises	31 989 119,00	28 691 646,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 017 811,00	2 141 846,00	-	-
Taxe sur les Carburants	131 806 556,69	134 670 468,84	-	-
Octroi de Mer Régional	119 445 678,30	136 521 992,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	1 051 821,80	2 270 385,35	-	-

- **La fiscalité directe**

- les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,1 M€ (-3,1%)

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cette IFER se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux Régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

- les frais de gestion et compensation : **22,5 M€ (+6,7%)**

Les frais de gestion sont composés du montant de TICPE de la formation professionnelle pour adultes et d'une fraction de TICPE nationale. Les compensations sont liées à la suppression de la taxe d'habitation et d'une partie des frais de gestion liés à la CVAE.

- les recettes de TVA : 106,9 M€ (+12,5%)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la DGF : 18,3 M€ (+9,0%)
Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie de l'évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- la seconde, en remplacement de la CVAE : 88,6 M€ (+13,0%)
L'article 8 de la loi de finances pour 2021, modifié par l'article 196 de la loi de finances pour 2022, a diminué à compter de 2021 le taux de CVAE à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, soit 50%, et redéfini corrélativement le schéma de financement des régions en substituant à la CVAE une fraction de la TVA. La perte de CVAE compensée par de la TVA tient compte des prélèvements et des attributions au titre du fonds de péréquation des régions en 2020 et 2021.

En 2022, la forte évolution de la TVA collectée auprès des entreprises, par le rebond d'activité économique et l'inflation en France, a induit une hausse de +10,4 M€ de fraction de TVA collectée.

- la dotation de compensation d'exonérations de la réforme de la taxe professionnelle DCRTP et la dotation de compensation d'exonérations fiscales : **0 €**

Le PLF 2022 a prévu un prélèvement de 50 M€ sur les compensations fiscales uniquement supporté par les régions. Les compensations d'exonérations fiscales sont ainsi supprimées (0,67 K€ en 2021 pour la Région). La Région ne perçoit plus de DCRTP depuis 2022.

- la dotation de compensation d'exonérations fiscales : **9,3 M€ (-8,2%)**

Cette dotation se substitue aux allocations compensatrices supprimées par la réforme de la taxe professionnelle prévue à l'article 2 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.

L'article 39 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 prévoit une minoration de la dotation versée aux régions en 2022. Le montant de la minoration supportée est réparti au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal 2020.

- la neutralisation de la ressource apprentissage : 9,5 M€ (+1,7%)

Depuis 2020, le financement de l'apprentissage est réformé par la loi Avenir Professionnel qui a transféré la gestion de cette compétence aux branches professionnelles. Le montant est stable.

- autres TICPE : 2,5 M€ (-1,4%)

Ces recettes sont liées aux dispositifs de compensation des transferts de compétence définis dans les différentes lois telles que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

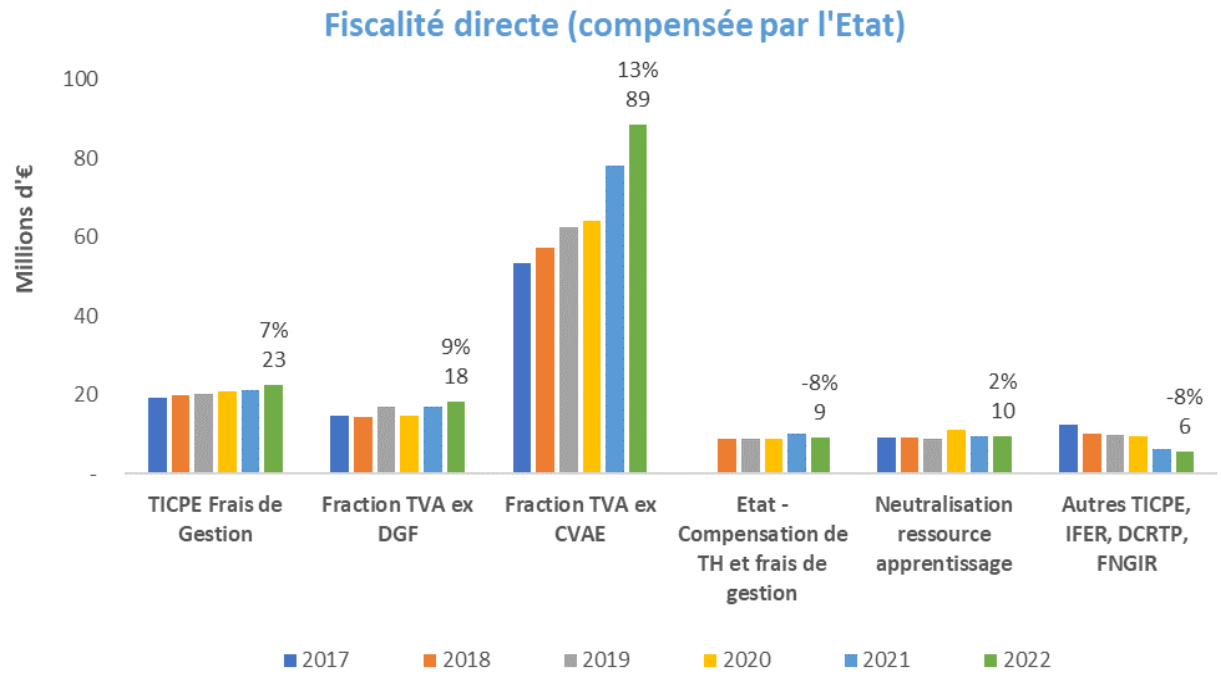

- **La fiscalité indirecte**

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève en 2022 à **304,3 M€**, en augmentation de +6,3 % par rapport à 2021.

La Région n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité indirecte en 2022.

- les cartes grises : 28,7 M€ (-10,3%)

En 2022, 30 075 véhicules neufs ont été immatriculés, contre 32 768 en 2021, soit une baisse de (-) 8,22%. Au niveau national, le recul du marché de l'automobile est de (-) 7,8% en 2022.

Pourtant, l'année 2022 était attendue comme l'année du rebond avec une reprise des ventes à la suite de deux années marquées par la crise sanitaire. Les facteurs justifiant cette baisse sont notamment la difficulté des concessionnaires d'importer des véhicules en lien principalement avec le manque de composants électroniques.

La Région perçoit une taxe proportionnelle (en fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région) ainsi qu'une taxe fixe.

Jusqu'en 2020, le montant de la taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm3 et au taux unitaire pour tous les autres véhicules.

À compter de 2021, un nouveau tarif de la taxe fixe a été validé à 11€ dont 7€ pour la Région, avec un périmètre d'application élargi notamment aux voitures neuves.

- la taxe sur les Rhums : 2,1 M€ (+6,1%)

La recette est stable pour un taux inchangé (106,71 € par hectolitre d'alcool pur).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 134,9 M€ (+2,2%)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10% qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGT);
- 17,12% bénéficient au budget du Département, 22,6% pour les communes et 3% pour les EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2002.

- l'Octroi de Mer Régional : 136,5 M€ (+14,3%)

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes de son produit :

* la première part, dite externe, porte sur le produit de certains importés (valeur en douane),

* la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales. Ce produit a connu une progression en 2022 compte tenu de la reprise de l'activité. Il est à souligner que l'article 31 du PLF 2022 vise à transcrire en droit interne *« le renouvellement de la décision d'autorisation du régime de taxation différencié à l'octroi de mer adopté par le Conseil de l'Union Européenne le 7 juin 2021 qui permet la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027 ».*

En 2020, le produit de l'octroi de mer avait baissé de (-3,8%) avant de progresser fortement en 2021 (+15,8%) puis en 2022 (+14,3%).

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 2,3 M€ (+115,9%)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit *« qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers ».*

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et le tarif qui est fixé par la Région dans la limite de 4,57€/passager. En 2022, la taxe sur les transports était de 3,05 €/passager. La Région perçoit 70% du produit de cette taxe, le solde étant perçu par les communes littorales classées stations de tourisme. Cette recette fortement impactée par la crise sanitaire sur 2020 et 2021, a connu une envolée en 2022, avec la levée des contraintes sanitaires lors des déplacements ; sans pour autant retrouver le niveau de 2019 (2,6 M€).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

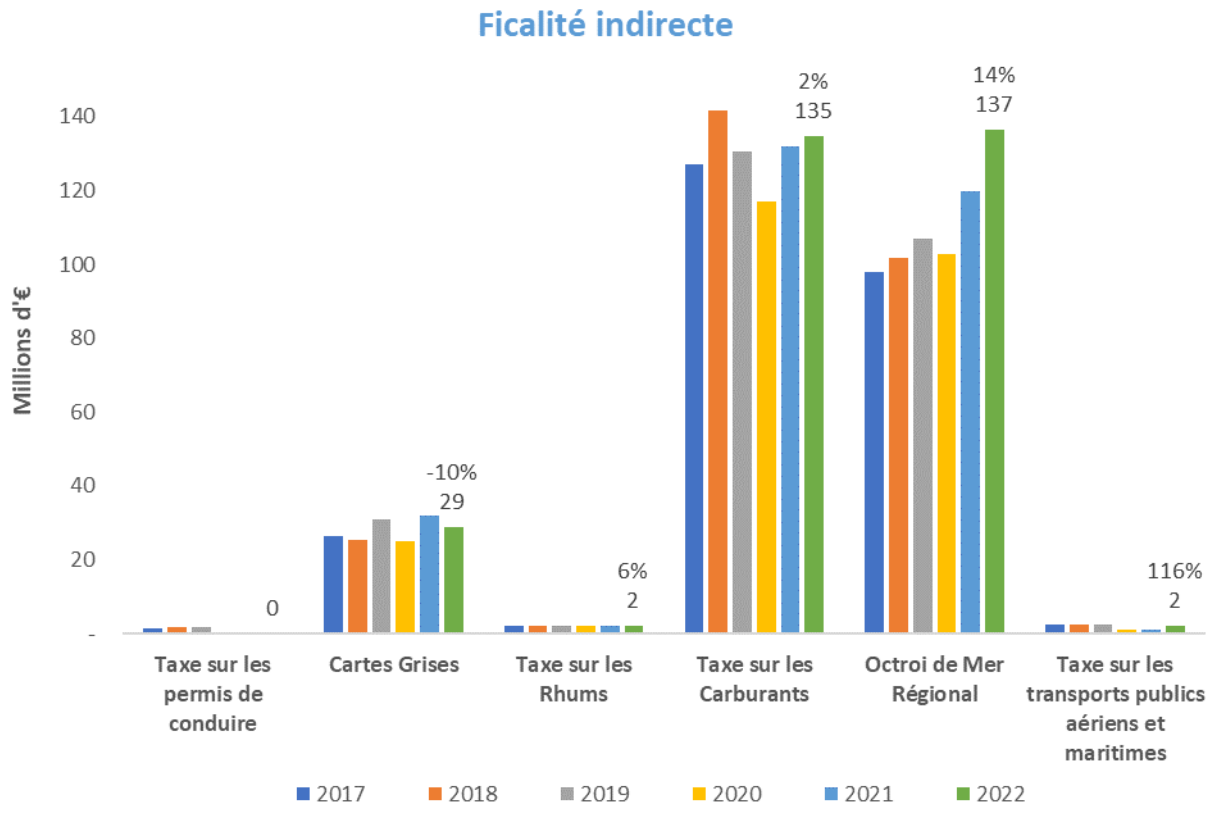

B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	**72 989 555,92**	**73 476 768,77**	**0,7%**	**487 212,85**
Dotation Globale de Fonctionnement	69 688 670,00	69 888 824,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	51 785,92	338 844,77	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 69,8 M€ (+0,3%)

La Région perçoit 69,8 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant est par nature stable.

- le Fonds de Compensation de la TVA : 338,8 K€ (+334,4%)

La recette perçue en 2022 s'est élevée à 338,8 K€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 2,06 M€ (dépenses au compte administratif de 2021).

Seules deux natures comptables en section de fonctionnement (**615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics, 615231 : Entretien et réparation sur voiries**) sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA.

- la dotation de soutien à l'apprentissage reste stable pour un montant de **3,2 M€** et contribue au financement des Centres de Formations d'Apprentis (CFA).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN FORTE PROGRESSION

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	**43 200 424,64**	**78 439 381,21**	**81,6%**	**35 238 957**
Europe	***40 590 627,93***	***65 645 045,87***	**61,7%**	**25 054 418**
Feder assistance technique 2014-2020	5 953 897,25	5 187 656,24		
Feder bourses doctorales 2014-2020	144 000,00	337 860,00		
Feder react-ue assistance technique 2014-2020	-	655 124,26		
Fse formation professionnelle 2014-2020 hsg	1 549 064,22	-		
Fse mobilité	-	11 951 737,19		
Fse subvention globale 2014-2020	32 559 658,67	46 115 478,92		
Interreg 2014-2020	323 402,10	380 485,63		
Interreg assistance technique 2014-2021	-	1 016 672,94		
Interreg projet resor	60 605,69	30,69		
Etat	***2 548 202,67***	***10 688 277,89***	**319,4%**	**8 140 075**
Participation de l'état au fonctionnement du CRR	208 270,00	212 305,00		
Subv. anssi - centre de ressource cybersecurité	-	340 000,00		
Subv. ofb pour l'agence regionale biodiversite	87 545,25	-		
Participations Etat	20 000,00	6 424,00		
Subventions	86 632,00	64 974,00		
Subv. ofb pour l'agence regionale biodiversite	87 960,00	-		
Autres	6 107,92	64 574,89		
Pacte réunionnais inv. competences 2019-2022	2 051 687,50	10 000 000,00		
Autres	***61 594,04***	***2 106 057,45***	**3319,3%**	**2 044 463**
Participation département dispositif gaz	-	2 058 726,48		
Participation autres organismes	61 594,04	47 330,97		

Les principales subventions proviennent de l'Europe (programmations 2014-2020), soit **58 M€** encaissés au titre du Fonds Social Européen (FSE) et **6,2 M€** au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Pour l'État, il s'agit principalement de la participation au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (versement d'un acompte de **10 M€** en 2022).

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais, dans le cadre de mesure de lutte contre l'inflation, la Région et le Département se sont mobilisés conjointement pour apporter une réponse concrète, responsable, efficace et coordonnée. Les deux collectivités contribuent ainsi depuis août 2022, à titre exceptionnel, à la prise en charge partielle du prix de la bouteille de gaz de butane de 12,5 kg avec un tarif gelé à **15 €** maximum, pour une première période, jusqu'au 31 décembre 2022.

Le remboursement du Département sur le dispositif d'aides des familles pour la bouteille de gaz à 15 € s'est élevée à **2,06 M€** en 2022 (5 mois).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont diminué de -29,9% et s'établissent à 166,9 M€. Hors recettes exceptionnelles (*), l'évolution est de +60,0%.

	CA 2021	CA 2022	Evolution %	Evolution €
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	**237 955 798,08**	**166 900 414,06**	**-29,9%**	**- 71 055 384**
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	**97 378 158,52**	**155 779 299,01**	**60,0%**	**58 401 140**
FISCALITE	**-**	**405 890,56**		**405 891**
OM - FRDE	-	405 890,56	-	-
DOTATION ETAT	**61 136 381,68**	**86 428 681,59**	**41,4%**	**25 292 300**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	**34 833 812,84**	**61 958 461,09**	**77,9%**	**27 124 648**
Europe	17 128 154,75	25 341 032,79		
Etat	10 744 341,05	29 542 663,99		
Autres	6 961 317,04	7 074 764,31		
AUTRES RECETTES	**1 985 603,56**	**8 107 380,82**	**308,3%**	**6 121 777**
Remboursement Régie THD	-	870 000,00		
Amendes radars automatiques et amendes de police	106 281,00	107 054,00		
Produits exceptionnels	577 639,56	309 333,93		
Produits Financiers	1 300 783,00	6 760 992,89		
Dépots et cautionnement reçu	900,00	60 000,00		
EMPRUNTS	**140 000 000,00**	**10 000 000,00**	**-92,9%**	**- 130 000 000**

(*) Recettes d'investissement retraitées : (Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels)

La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 0,4 M€

Chaque année, une Dotation Globale Garantie (DGG) est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si le solde des encaissements de l'Octroi de Mer est supérieur au montant de la DGG, le produit est affecté au fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) en n+1 en investissement, et est réparti de la manière suivante :

-part régionale (20%) ;

-part communale (80%).

Dotations ETAT : 86,4 M€ (+41,4%)

	CA 2021	CA 2022	Evolution %	Evolution €
DOTATIONS ETAT	**61 136 381,68**	**86 428 681,59**	**41,4%**	**25 292 299,91**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	12 249 845,68	37 542 145,59	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

- La Dotation Régionale pour les Equipements Scolaires (DRES) d'un montant de 46,9 M€ n'évolue pas depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- Le Fonds de Compensation de la TVA : 37,5 M€

La recette perçue s'est élevée à 37,5 M€ en 2022, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 230,9 M€ (dépenses au compte administratif de 2021).

Les Subventions et Participations :

Les subventions encaissées ont représenté **61,9 M€** en 2022, soit +77,9% par rapport à 2021.

La forte évolution est liée notamment aux demandes de solde des projets financés par les programmes européens 2014-2020.

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	**34 833 812,84**	**61 958 461,09**	**77,9%**	**27 124 648**
Europe	**17 128 154,75**	**25 341 032,79**	**47,9%**	**8 212 878**
Systhème d'information géographique	-	257 600,00		
Feder chèque équipements photovoltaiques 14-20	-	700 000,00		
REACT-EU chèque équipements photovoltaiques 14-20	-	1 800 000,00		
Feder chauffe eau solaire 14-20	-	1 136 903,48		
Feder - TIC	36 048,00	-		
Feder - cheques numériques	-	3 000 000,00		
Feder - centre de formation 14-20	3 499 768,32	405 424,08		
Bien mobilier matériel et études	-	97 051,51		
Feder - investissement des lycees 14-20	2 897 757,92	835 087,78		
Feder - rénovation thermique des lycees 14-20	967 662,13	-		
Feder routes (deer)	4 887 401,28	8 292 491,89		
Feder voie vélo régionale	620 228,90	115 844,40		
Feder Tans Eco Express	467 136,15	446 280,18		
Feder routes (degc)	3 752 152,05	6 838 192,68		
Feder radiers (degc)	-	1 416 156,79		
Etat	**10 744 341,05**	**29 542 663,99**	**175,0%**	**18 798 323**
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	166 440,00	960 666,00		
Pass numérique	5 000,00	-		
Travaux Madoi et maison rouge	107 146,07	46 208,18		
Subv. Etat au titre de la dri (dba)	831 760,00	279 491,00		
Subv. Etat au titre de la dri (deer)	1 427 581,00	1 510 951,05		
NRL - subvention AFITF	7 509 545,61	24 609 370,39		
Voie vélo régionale	69 883,70	-		
Pont de la rivière de l'Est	386 265,67	491 999,69		
Subv. Etat au titre de la dri (degc)	240 719,00	967 448,10		
Subv. fsom suite intempéries 082021	-	5 486,64		
RN1 sécurisation route du littoral et st-denis ouest	-	671 042,94		
Autres	**6 961 317,04**	**7 074 764,31**	**1,6%**	**113 447**
Programme sare - participation srpp et edf	247 396,00	704 213,00		
Programme slime - part. edf et cler	2 180 100,00	2 856 870,18		
Bien mobilier matériel et études	-	1 290,00		
Subv afd développement photovoltaique	-	150 000,00		
Subvention easme	-	112 404,16		
Sub équipement versées aux tiers (fonds europeens)	-	8 572,32		
Loto patrimoine - maison rouge	-	118 000,00		
Département-participation à la construction cuisine centrale	-	37 484,35		
Frais d'etudes	-	44 016,67		
Subvention équipement non transferable département	91 647,05	-		
Programme regional route	10 700,00	132 050,64		
Subv. Communes	4 171 917,88	2 546 343,99		
Subv. intercommunale	59 556,11	63 519,00		
Autres subv. equip. non amort.	200 000,00	-		
Subv. fondation patrimoine pont de la riviere de l'est	-	300 000,00		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

- Europe : 25,3 M€ (+47,9%)

La forte évolution est liée au solde des travaux sur la fin du programme européen 2014-2020.

- Etat : 29,5 M€ (175,0%)

24,6 M€ correspondent à l'encaissement de la subvention de l'AFITF pour la NRL.

<u>Les autres subventions :</u> 7,07 M€ (+1,6%)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM pour 2,8 M€ et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique SARE pour 0,7 M€ ainsi que la participation de la commune de Saint-Denis pour les travaux du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis d'un montant de 2,5 M€.

<u>Emprunts :</u> 10 M€ (-92,9%)

	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			%	€
EMPRUNTS	140 000 000,00	10 000 000,00	-92,9%	-130 000 000

En 2022, la Région n'a pas eu recours à un nouvel emprunt pour financer ses investissements. La mobilisation de 10,0 M€, auprès de la banque Arkéa, relève d'un contrat de prêt signé en 2021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2022 s'élèvent à **779,3 M€** (-2,8 % par rapport à 2021). Hors annuités de la dette, les dépenses ont diminué de -3,4%, pour s'établir à 692,4 M€.

A périmètre constant, hors annuités de la dette et dépenses retraitées (présentées en page 30), le montant des réalisations en 2022 est de **581,3 M€** contre 529,1 M€ l'année précédente, soit une évolution de +9,8%.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants (84 %) :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (33 %) ;
- Transports (inclus voirie) (32 %) ;
- Action économique (8 %) ;
- Culture, sport et loisirs (5 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire (2 %).

Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 16 %.

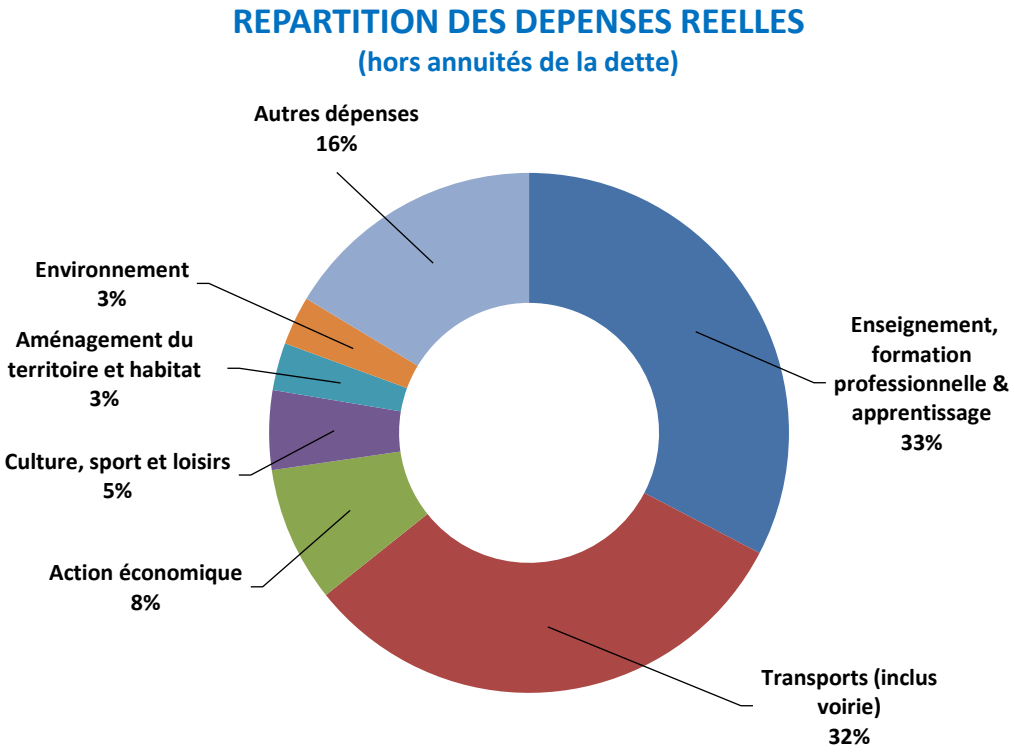

En 2022, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **295,1 M€,** soit - 6,8 % par rapport à 2021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

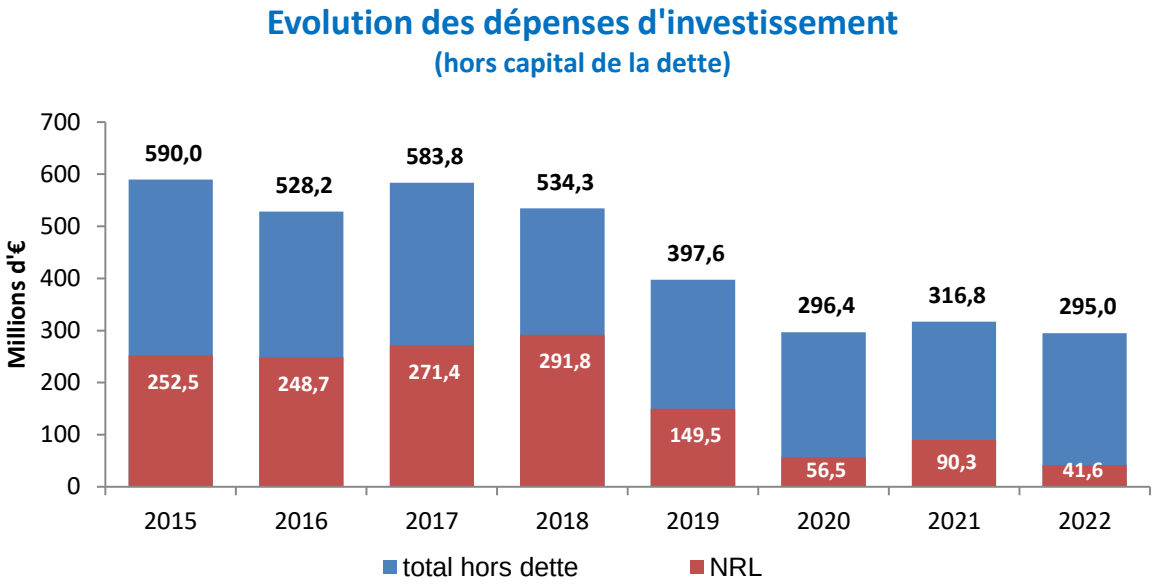

Sur une enveloppe de 295,0 M€, la répartition est la suivante : 52 % pour le transport (y compris voirie), 23 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 10 % pour l'économie, 5 % pour l'aménagement des territoires, 4 % pour l'environnement, 4 % pour la cuture et le sport et 2 % pour les autres compétences.

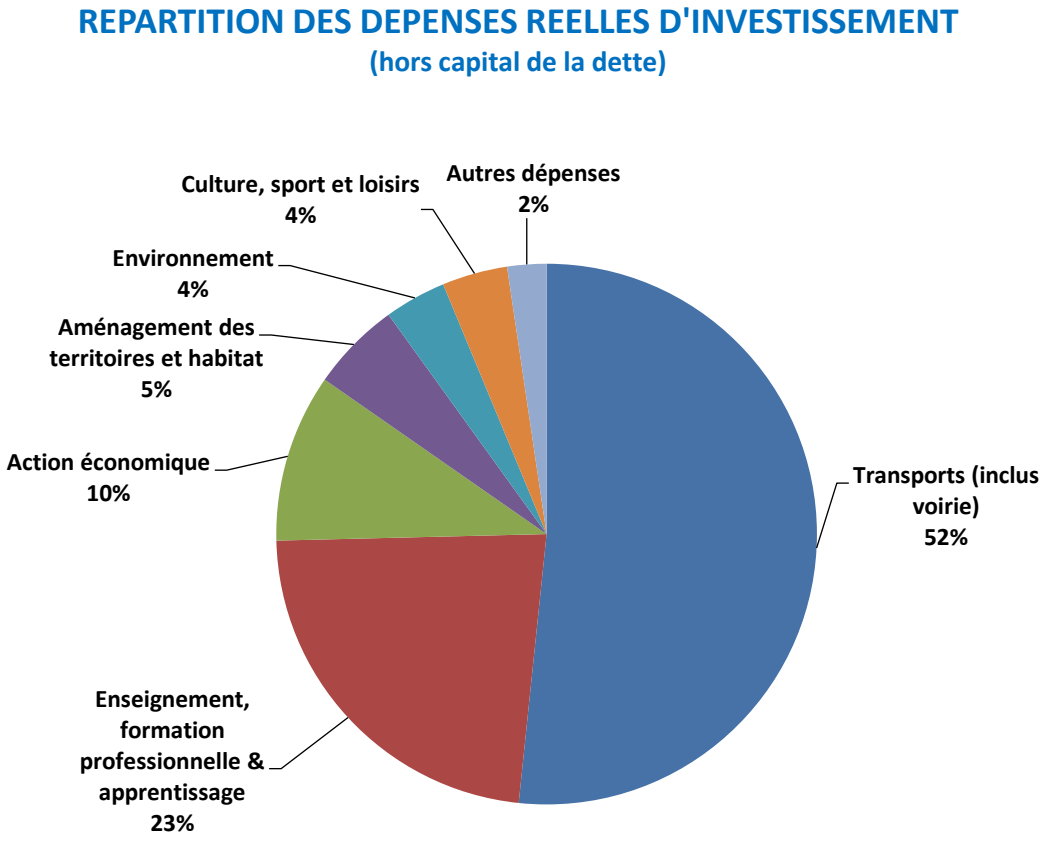

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les principaux évènements à impact budgétaire sur l'année 2022 :

- La fin de la crise sanitaire de la COVID 19 en 2022 a induit une baisse des dépenses concernant les aides d'urgences accordées en 2021 et non reconduites en 2022, notamment dans le secteur économique (fonds de solidarité…). Ainsi, les aides COVID qui s'élevaient à 19,4 M€ en fonctionnement et investissement ont chuté à 1,4 M€ sur l'exercice 2022 soit une diminution de – 17,9 M€ ;

- Par ailleurs, la compagnie régionale AIR AUSTRAL qui a été financièrement impactée par la crise sanitaire en raison d'une baisse du nombre des billets d'avion, a vu la collectivité intervenir en sa faveur par un financement de 25,0 M€ en 2021 en souscrivant à une émission d'emprunt obligataire. En 2022, la Région est intervenue pour un montant moins élevé en prenant à sa charge un appel à garantie d'emprunt souscrite par la SEMATRA à hauteur de 15,3 M€ auprès de Export Development Canada. Il est ainsi constaté une baisse de – 9,7 M€ des dépenses entre les deux exercices ;

- Concernant la continuité territoriale, un montant de 13,1 M€ a été alloué au fonctionnement du dispositif et à la délivrance des bons, cette dépense est en diminution de – 42,7 % (- 9,76 M€) par rapport à 2021 en raison de la refonte du dispositif en 2022 ;

- Enfin, s'agissant du réseau routier, la fin des travaux de la NRL pour sa partie viaduc a mobilisé 41,6 M€ contre 90,3 M€ l'année précédente, soit une baisse de – 48,7 M€. En parallèle, la collectivité a investi fortement dans la mobilité durable puisqu'un budget de 36,3 M€ a été attribué pour des travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et des voies et plan vélo régional soit une augmentation de 32,6 M€. En 2022, les principales actions ont concerné les travaux de la Voie Vélo Régionale et ceux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) débutés au 2ème trimestre 2022 sur la section Ravine des Chèvres (à Sainte-Marie).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

		CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES POLITIQUES PUBLIQUES	**AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE**	**157 249 788**	**144 122 045**	**59 187 112**	**78 617 039**	**139 110 899**	**132 407 930**	**53 243 692**	**85 401 450**	**-11,5%**	**-8,1%**	**-10,0%**	**8,6%**
	Hors dépenses retraitées	**130 828 771**	**105 115 442**	**54 168 503**	**61 443 214**	**102 964 250**	**106 227 052**	**53 243 692**	**71 261 205**	**-21,3%**	**1,1%**	**-1,7%**	**16,0%**
	Politique éducative	**25 654 072**	**20 941 633**	**34 975 970**	**46 948 448**	**18 941 547**	**20 707 624**	**40 962 894**	**59 333 726**	**-26,2%**	**-1,1%**	**17,1%**	**26,4%**
	Hors dépenses retraitées	***25 654 072***	***16 793 353***	***32 517 361***	***37 161 716***	***18 941 547***	***20 546 104***	***40 962 894***	***51 993 725***	***-26,2%***	***22,3%***	***26,0%***	***39,9%***
	dont cartable numérique			*5 500 000*	*3 631 250*			*5 500 000*	*9 111 900*			*0,0%*	*150,9%*
	dont manuels scolaires	*3 500 000*	*4 182 002*			*5 500 000*	*3 410 206*			*57,1%*	*-18,5%*		
	dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	*20 041 676*	*15 124 160*	*10 778 320*	*6 935 016*	*11 088 937*	*15 583 652*	*11 064 194*	*9 307 860*	*-44,7%*	*3,0%*	*2,7%*	*34,2%*
	dont constructions scolaires neufs				*619 606*			*4 600 000*	*292 798*				*-52,7%*
	dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments			*1 320 000*	*20 703 003*			*11 777 000*	*19 514 247*			*792,2%*	*-5,7%*
	dont rénovation efficacité thermique			*8 150 000*	*162 102*			*-*	*8 685 546*			*-100,0%*	*5258,1%*
	dont travaux maintenance lycées			*4 696 000*	*1 980 126*			*5 975 000*	*3 025 726*			*27,2%*	*52,8%*
	dont subvention lycées travaux maintenance			*2 000 000*	*2 224 890*			*2 000 000*	*2 005 350*			*0,0%*	*-9,9%*
	dont PRR II communes-éducation			*2 458 609*	*9 786 732*			*-*	*7 340 001*			*-100,0%*	*-25,0%*
	dont subvention ATTEE lycées privés	*1 124 250*	*1 124 250*			*1 128 375*	*1 128 375*			*0,4%*	*0,4%*		
	dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet…)	*737 709*	*383 581*			*878 500*	*420 345*			*19,1%*	*9,6%*		
	dont divers	*250 436*	*127 640*	*73 041*	*905 723*	*345 735*	*165 047*	*46 700*	*50 297*	*38,1%*	*29,3%*	*-36,1%*	*-94,4%*
	Enseignement supérieur et recherche	**7 636 600**	**6 122 106**	**1 992 543**	**3 874 245**	**5 299 420**	**4 540 517**	**1 013 417**	**4 390 699**	**-30,6%**	**-25,8%**	**-49,1%**	**13,3%**
	Hors dépenses retraitées	***7 636 600***	***4 787 855***	***1 992 543***	***3 874 245***	***5 299 420***	***4 540 517***	***1 013 417***	***4 390 699***	***-30,6%***	***-5,2%***	***-49,1%***	***13,3%***
	dont aides en faveur étudiants	*5 370 000*	*4 075 785*			*3 360 400*	*2 741 534*			*-37,4%*	*-32,7%*		
	dont mesures accompagnement	*2 266 600*	*2 046 321*			*1 939 020*	*1 798 983*			*-14,5%*	*-12,1%*		
	dont équipement et construction université			*115 000*	*1 230 600*			*15 000*	*1 181 498*			*-87,0%*	*-4,0%*
	dont soutien à la recherche			*146 420*	*141 372*			*90 000*	*547 388*			*-38,5%*	*287,2%*
	dont recherche agronomique			*1 731 123*	*2 502 273*			*908 417*	*2 661 813*			*-47,5%*	*6,4%*
	Formations adaptées	**62 421 249**	**66 378 910**	**3 119 317**	**10 667 805**	**73 660 831**	**60 197 652**	**5 918 534**	**6 792 564**	**18,0%**	**-9,3%**	**89,7%**	**-36,3%**
	Hors dépenses retraitées	***57 500 232***	***56 763 626***	***2 559 317***	***9 990 386***	***52 314 182***	***52 296 730***	***5 918 534***	***6 792 564***	***-9,0%***	***-7,9%***	***131,3%***	***-32,0%***
	dont équipements des centres			*2 173 317*	*2 070 183*			*4 801 044*	*4 704 259*			*120,9%*	*127,2%*
	dont travaux sur les centres				*5 976 728*			*707 490*	*1 739 659*				*-70,9%*
	dont mise aux normes, accessibilité, renovation thermique				*1 684 112*								*-100,0%*
	dont formation professionnelle et marchés	*38 826 006*	*42 362 547*			*40 093 828*	*38 308 237*			*3,3%*	*-9,6%*		
	dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	*7 858 103*	*5 603 925*			*5 510 319*	*7 564 497*			*-29,9%*	*35,0%*		
	dont PACTE subventions et marchés	*2 645 033*	*5 703 472*			*18 665 035*	*4 639 515*			*605,7%*	*-18,7%*		
	dont apprentissage	*423 048*	*1 996 781*			*220 000*	*763 727*			*-48,0%*	*-61,8%*		
	dont aide à l'emploi apprentissage	*1 724 936*	*1 724 936*			*-*	*-*						
	dont mesure accompagnement	*4 946 530*	*3 684 163*			*3 131 936*	*3 157 086*			*-36,7%*	*-14,3%*		
	dont bourses-aides à la formation	*4 320 224*	*3 666 011*			*3 890 000*	*3 716 729*			*-10,0%*	*1,4%*		
	dont PIC-subvention et marchés		*9 130*			*-*	*2 335*				*-74,4%*		
	dont frais fonct/invest CPOI	*1 549 369*	*1 446 979*	*386 000*	*259 363*	*2 118 000*	*1 980 082*	*410 000*	*348 646*	*36,7%*	*36,8%*	*6,2%*	*34,4%*
	dont divers	*128 000*	*180 965*	*560 000*	*677 419*	*31 713*	*65 444*			*-75,2%*	*-63,8%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	Mobilité éducative	**19 314 604**	**12 178 495**	**0**	**0**	**10 744 192**	**12 030 302**	**0**	**0**	**-44,4%**	**-1,2%**		
	Hors dépenses retraitées	***19 314 604***	***11 162 995***	***0***	***0***	***10 744 192***	***12 030 302***	***0***	***0***	***-44,4%***	***7,8%***		
	dont bourse réussite étudiant	*2 843 778*	*2 988 147*			*6 781 190*	*5 128 001*	*-*	*-*	*138,5%*	*71,6%*		
	dont aides à la mobilité éducative	*5 655 678*	*4 352 928*			*3 588 265*	*4 463 809*	*-*	*-*	*-36,6%*	*2,5%*		
	dont aides mobilité professionnelle	*10 728 333*	*4 817 795*			*352 334*	*2 411 940*	*-*	*-*	*-96,7%*	*-49,9%*		
	dont divers	*86 816*	*19 625*			*22 404*	*26 552*			*-74,2%*	*35,3%*		
	Excellence culturelle	**16 729 415**	**12 459 450**	**5 021 514**	**6 134 154**	**11 584 962**	**13 381 580**	**2 401 751**	**4 432 766**	**-30,8%**	**7,4%**	**-52,2%**	**-27,7%**
	dont subvention équipement associations			*1 220 592*	*943 154*			*1 041 180*	*958 941*			*-14,7%*	*1,7%*
	dont subvention fonctionnement associations	*1 240 975*	*939 611*			*1 386 215*	*1 250 603*			*11,7%*	*33,1%*		
	dont divers manifestations culturelles	*1 134 091*	*1 174 044*			*1 464 150*	*1 105 816*			*29,1%*	*-5,8%*		
	dont fonctionnement structures muséales	*8 854 695*	*6 397 695*			*3 948 695*	*6 415 695*			*-55,4%*	*0,3%*		
	dont fonctionnement salle de diffusion	*1 173 000*	*979 003*			*1 300 526*	*1 254 383*			*10,9%*	*28,1%*		
	dont fonctionnement EPCC /PRMA	*819 000*	*525 500*			*492 000*	*739 000*			*-39,9%*	*40,6%*		
	dont CRR	*1 415 052*	*1 176 468*	*284 000*	*589 006*	*1 196 157*	*1 203 266*	*280 000*	*128 309*	*-15,5%*	*2,3%*	*-1,4%*	*-78,2%*
	dont travaux/équipt sur structures muséales			*630 000*	*521 150*			*180 000*	*168 044*			*-71,4%*	*-67,8%*
	dont PRR Communes - Culture			*1 650 000*	*3 120 134*			*-*	*1 913 242*				*-38,7%*
	dont divers	*2 092 602*	*1 267 128*	*1 236 922*	*960 709*	*1 797 218*	*1 412 817*	*900 571*	*1 264 231*	*-14,1%*	*11,5%*	*-27,2%*	*31,6%*
	Excellence sportive	**2 048 164**	**1 686 287**	**7 716 525**	**5 599 350**	**2 711 400**	**2 237 309**	**2 805 897**	**6 356 735**	**32,4%**	**32,7%**	**-63,6%**	**13,5%**
	dont subvention équipement			*516 525*	*578 925*			*746 200*	*481 340*			*44,5%*	*-16,9%*
	dont mise aux normes, accessibilité, renovation thermique			*750 000*	*814 917*			*1 450 000*	*757 993*			*93,3%*	*-7,0%*
	dont construction équipts sportifs			*5 400 000*	*369 104*			*609 697*	*230 401*			*-88,7%*	*-37,6%*
	dont subv fonctionnement sport	*1 739 607*	*1 337 026*			*2 273 500*	*1 905 245*			*30,7%*	*42,5%*		
	dont PRR II Communes-sport			*350 000*	*3 589 539*			*-*	*4 887 002*			*-100,0%*	*36,1%*
	dont divers	*308 557*	*349 261*	*700 000*	*246 865*	*437 900*	*332 064*			*41,9%*	*-4,9%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	Ile solidaire / Lutte contre l'illetrisme	**1 925 685**	**1 457 937**	**301 243**	**227 550**	**7 348 547**	**6 174 509**	**141 200**	**160 759**	**281,6%**	**323,5%**	**-53,1%**	**-29,4%**
	dont investissements aides alimentaires + égalité des chances			*172 443*	*209 962*			*50 000*	*48 738*			*-71,0%*	*-76,8%*
	dont aide aux familles (gaz)					*6 000 000*	*5 000 000*						
	dont lutte contre l'illetrisme	*1 388 126*	*652 915*			*611 508*	*441 671*			*-55,9%*	*-32,4%*		
	dont politique de la ville	*197 875*	*194 875*			*181 000*	*132 653*			*-8,5%*	*-31,9%*		
	dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	*339 683*	*610 147*	*128 800*	*17 588*	*556 039*	*600 185*	*91 200*	*112 021*	*63,7%*	*-1,6%*	*-29,2%*	*536,9%*
	Rénovation énergétique logements	**20 000**	**20 000**	**6 060 000**	**5 165 488**	**20 000**	**20 000**	**0**	**3 934 201**	**0,0%**	**0,0%**	**-100,0%**	**-23,8%**
	dont logement réhab et amélioration			*4 460 000*	*5 096 596*				*3 185 862*			*-100,0%*	*-37,5%*
	dont aménagement FRAFU EPS			*1 600 000*	*68 892*				*748 339*			*-100,0%*	*986,2%*
	dont divers	*20 000*	*20 000*			*20 000*	*20 000*			*0,0%*	*0,0%*		
	Continuité territoriale	**21 500 000**	**22 877 227**			**8 800 000**	**13 118 436**			**-59,1%**	**-42,7%**		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

		CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES POLITIQUES PUBLIQUES	**AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS**	**27 378 268**	**32 807 438**	**57 948 017**	**53 046 974**	**25 837 574**	**25 267 411**	**44 518 469**	**28 802 191**	**-5,6%**	**-23,0%**	**-23,2%**	**-45,7%**
	Hors dépenses retraitées	**27 378 268**	**29 398 465**	**25 338 017**	**12 989 813**	**25 793 574**	**24 934 012**	**13 198 468**	**12 199 310**	**-5,8%**	**-15,2%**	**-47,9%**	**-6,1%**
	Hors dépenses retraitées et avec fonds européens	**40 574 671**	**42 594 868**	**33 127 493**	**20 779 289**	**38 815 474**	**37 955 912**	**29 797 359**	**28 798 201**	**-4,3%**	**-10,9%**	**-10,1%**	**38,6%**
	Le tissu économique	**9 094 041**	**9 601 036**	**16 979 741**	**11 484 291**	**8 951 071**	**9 228 553**	**3 259 266**	**3 409 491**	**-1,6%**	**-3,9%**	**-80,8%**	**-70,3%**
	dont aides régionales aux entreprises			*8 352 270*	*4 004 303*	*-*	*48 845*	*2 069 661*	*2 431 649*			*-75,2%*	*-39,3%*
	dont fonds de crédits			*7 610 000*	*6 425 000*	*-*	*-*	*1 000 000*	*422 129*			*-86,9%*	*-93,4%*
	dont aides organismes économiques			*93 017*	*136 190*	*-*	*-*	*0*	*0*			*-100,0%*	*-100,0%*
	dont aménagements de zones d'activités (Ecocité + Bois Rouge)	*114 300*	*114 300*	*924 454*	*825 771*	*102 500*	*102 500*	*189 605*	*483 336*	*-10,3%*	*-10,3%*	*-79,5%*	*-41,5%*
	dont aides animation économique	*5 960 584*	*4 448 349*			*6 831 496*	*6 331 949*	*-*	*48 507*	*14,6%*	*42,3%*		
	dont fonds aux soutien professionnels route	*1 500 000*	*2 144 374*			*1 800 000*	*2 427 188*	*-*	*-*	*20,0%*	*13,2%*		
	dont divers	*1 519 157*	*2 894 012*		*93 028*	*217 074*	*318 071*	*0*	*23 870*	*-85,7%*	*-89,0%*		*-74,3%*
	L'internationalisation des entreprises	**1 287 876**	**1 348 457**	**25 200 000**	**25 000 000**	**1 189 694**	**1 086 024**	**30 795 001**	**15 759 245**	**-7,6%**	**-19,5%**	**22,2%**	**-37,0%**
	dont promotion export (&soutien logistiq)	*921 013*	*981 594*			*897 015*	*793 946*			*-2,6%*	*-19,1%*		
	dont Pierrefonds (aménagt&fonctionnemt)	*366 863*	*366 863*	*200 000*	*0*	*248 679*	*248 679*	*475 000*	*439 244*	*-32,2%*	*-32,2%*	*137,5%*	
	dont augmentation capital SEMATRA			*25 000 000*	*25 000 000*	*44 000*	*43 399*	*30 320 001*	*15 320 001*				
	L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir	**1 799 926**	**2 296 179**	**7 710 348**	**6 555 085**	**1 468 360**	**1 456 897**	**3 719 760**	**4 069 120**	**-18,4%**	**-36,6%**	**-51,8%**	**-37,9%**
	dont aides aux entreprises			*6 454 383*	*3 700 552*	*90 000*		*3 334 760*	*2 655 460*			*-48,3%*	*-28,2%*
	dont animation	*1 081 783*	*536 338*			*425 192*	*469 470*			*-60,7%*	*-12,5%*		
	dont régie THD (gazelle+aménagt numériq)						*420 000*		*1 167 162*				
	dont économie Bleue (y compris FEAMPA)	*606 742*	*967 331*	*1 031 086*	*492 601*	*676 317*	*342 952*	*185 000*	*189 727*	*11,5%*	*-64,5%*	*-82,1%*	*-61,5%*
	dont divers	*111 401*	*792 510*	*224 879*	*2 361 932*	*276 851*	*224 475*	*200 000*	*56 771*	*148,5%*	*-71,7%*	*-11,1%*	*-97,6%*
	La relance du tourisme	**11 951 355**	**16 189 424**	**3 149 506**	**5 218 278**	**9 729 105**	**8 300 707**	**796 928**	**1 593 458**	**-18,6%**	**-48,7%**	**-74,7%**	**-69,5%**
	dont aménagements touristiques			*262 279*	*52 783*	*-*	*-*	*0*	*283 763*			*-100,0%*	*437,6%*
	dont aides aux entreprises touristiques			*2 192 674*	*4 616 221*	*-*	*-*	*171 428*	*879 059*			*-92,2%*	*-81,0%*
	dont aide promotion touristique	*9 000 000*	*12 909 252*			*6 894 436*	*5 664 352*	*330 000*	*264 000*	*-23,4%*	*-56,1%*		
	dont animat°touristiq & aide organism éco	*2 951 355*	*3 280 171*	*694 554*	*549 274*	*2 834 669*	*2 636 355*	*225 500*	*166 636*	*-4,0%*	*-19,6%*	*-67,5%*	*-69,7%*
	dont études à caractère touristique					*-*	*-*	*70 000*	*-*				
	Une agriculture forte et durable	**0**	**0**	**493 422**	**831 289**	**290 000**	**290 000**	**882 814**	**646 000**			**78,9%**	**-22,3%**
	dont aides entreprises(inv) & frs gest°(fonct)			*493 422*	*831 289*	*290 000*	*290 000*	*882 814*	*646 000*			*78,9%*	*-22,3%*
	L'audiovisuel	**652 116**	**507 202**	**4 415 000**	**3 958 031**	**830 473**	**919 482**	**5 012 200**	**3 299 425**	**27,4%**	**81,3%**	**13,5%**	**-16,6%**
	dont aides aux entreprises			*4 198 000*	*3 701 746*			*5 012 200*	*3 299 425*			*19,4%*	*-10,9%*
	dont animation	*631 000*	*485 830*			*730 473*	*909 482*			*15,8%*	*87,2%*		
	dont divers (fonct+nlle orientat°+adhés°+étud)	*21 116*	*21 372*	*217 000*	*256 285*	*100 000*	*10 000*			*373,6%*	*-53,2%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	L'économie sociale et solidaire	**1 585 679**	**2 109 318**	**0**	**0**	**2 980 440**	**3 277 337**	**0**	**0**	**88,0%**	**55,4%**		
	dont aid structur+étud(inv)&éco alternativ(fonct)	*1 585 679*	*2 109 318*			*2 980 440*	*3 277 337*			*88,0%*	*55,4%*		
	Le co-développement régional	**1 007 276**	**755 822**	**0**	**0**	**398 431**	**708 411**	**52 500**	**25 452**	**-60,4%**	**-6,3%**		
	dont participation action coopération régionale	*897 276*	*690 862*			*298 431*	*645 962*	*50 000*	*25 000*	*-66,7%*	*-6,5%*		
	dont divers (régies avances)	*110 000*	*64 960*			*100 000*	*62 448*	*2 500*	*452*	*-9,1%*	*-3,9%*		
	AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	**20 512 790**	**45 284 182**	**95 348 008**	**179 694 032**	**24 207 550**	**47 969 594**	**120 877 587**	**173 381 095**	**18,0%**	**5,9%**	**26,8%**	**-3,5%**
	Hors dépenses retraitées	**19 447 790**	**44 785 944**	**95 348 008**	**87 609 801**	**23 955 050**	**47 674 414**	**120 877 587**	**131 822 685**	**23,2%**	**6,4%**	**26,8%**	**50,5%**
	Des Infrastructures modernes	**1 065 000**	**498 238**	**4 200 000**	**109 858 336**	**252 500**	**295 179**	**3 000 000**	**49 706 961**	**-76,3%**	**-40,8%**	**-28,6%**	**-54,8%**
	dont NRL/NEO et Possession)	*1 065 000*	*498 238*		*90 592 782*	*252 500*	*295 179*	*-*	*41 558 410*	*-76,3%*	*-40,8%*		*-54,1%*
	dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes…)			*4 200 000*	*19 265 554*	*-*	*-*	*3 000 000*	*8 148 551*			*-28,6%*	*-57,7%*
	La mobilité durable	**1 017 582**	**27 338 068**	**2 075 000**	**3 659 542**	**935 785**	**27 017 048**	**43 980 200**	**36 301 214**	**-8,0%**	**-1,2%**	**2019,5%**	**892,0%**
	dont travaux TCSP (prog régional rte)			*200 000*	*0*	*-*	*-*	*8 587 000*	*11 322 704*			*4193,5%*	
	dont voie et plan vélo régional			*1 875 000*	*927 630*	*-*	*-*	*32 617 200*	*23 303 092*			*1639,6%*	*2412,1%*
	dont travaux gares routières				*207 518*	*-*	*-*	*2 180 000*	*10 253*				*-95,1%*
	dont frais fonctionnement gares routières	*842 000*	*683 595*			*347 023*	*206 568*	*196 000*	*28 812*	*-58,8%*	*-69,8%*		
	dont subv° versée BA Transport		*26 480 304*			*-*	*26 635 397*	*-*	*-*		*0,6%*		
	dont divers (subv°EPCI+études+co-voiturag+pole échange)	*175 582*	*174 169*		*2 524 394*	*588 762*	*175 084*	*400 000*	*1 636 353*	*235,3%*	*0,5%*		*-35,2%*
	Le réseau routier	**7 694 200**	**6 710 542**	**73 712 194**	**45 694 407**	**8 461 885**	**6 812 647**	**56 548 824**	**65 960 072**	**10,0%**	**1,5%**	**-23,3%**	**44,4%**
	dont programme régional routes			*61 034 724*	*35 830 443*	*230 000*	*230 520*	*44 185 800*	*51 082 436*			*-27,6%*	*42,6%*
	dont pistes forestières			*6 970 000*	*1 614 112*	*-*	*-*	*3 670 000*	*1 575 532*			*-47,3%*	*-2,4%*
	dont travaux routiers SMPRR			*4 658 000*	*4 658 000*	*-*	*-*	*4 650 000*	*4 650 000*			*-0,2%*	*-0,2%*
	dont restaurat°pont rivière Est			*600 000*	*3 536 873*	*-*	*-*	*3 600 000*	*8 176 068*			*500,0%*	*131,2%*
	dont réseaux et espaces verts	*5 000 000*	*4 174 661*			*5 713 000*	*4 165 012*	*-*	*-*	*14,3%*	*-0,2%*		
	dont participat° SMPRR & subv°invest	*2 300 000*	*2 300 000*			*2 350 000*	*2 350 000*	*393 024*	*393 024*	*2,2%*	*2,2%*		
	dont divers (subv°Cnes+piste Riv galets+frais)	*394 200*	*235 881*	*449 470*	*54 979*	*168 885*	*67 114*	*50 000*	*83 012*	*-57,2%*	*-71,5%*	*-88,9%*	*51,0%*
	Le rééquilibrage harmonieux du territoire	**949 596**	**993 470**	**6 548 905**	**8 474 725**	**4 047 500**	**4 089 532**	**4 100 208**	**10 903 209**	**326,2%**	**311,6%**	**-37,4%**	**28,7%**
	dont SAR révision 2022-2026	*114 319*	*49 243*			*69 760*	*72 509*	*2 812 000*	*44 864*	*-39,0%*	*47,2%*		
	dont aide développt territorial (Urbain) (pol interm)	*7 363*	*39 485*	*989 522*	*306 743*			*500 000*	*1 043 107*	*-100,0%*	*-100,0%*	*-49,5%*	*240,1%*
	dont aide développt territorial (Hauts) (amenagt, gouvernanc, LEADER, outil pilotag)	*545 797*	*526 947*	*304 607*	*196 426*	*736 191*	*617 689*	*71 224*	*159 737*	*34,9%*	*17,2%*	*-76,6%*	*-18,7%*
	dont participation capital Spl Maraina			*1 600 000*	*1 600 000*	*2 795 799*	*2 797 524*	*500 000*	*500 000*			*-68,8%*	*-68,8%*
	dont PRR Bâtiment			*2 999 400*	*4 823 683*			*-*	*8 813 572*				*82,7%*
	dont Cartographie-accompagnement projets Agorah	*20 000*	*55 115*	*3 255*	*104 609*	*138 500*	*207 908*	*99 190*	*63 576*	*592,5%*	*277,2%*	*2947,3%*	*-39,2%*
				500 000	*554 296*							*-100,0%*	*-100,0%*
	dont Politique de l'eau PRR				*612 361*			*-*	*156 435*				*-74,5%*
	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité	*262 117*	*322 680*	*152 121*	*276 608*	*307 250*	*393 902*	*117 794*	*121 918*	*17,2%*	*22,1%*	*-22,6%*	*-55,9%*
	Le traitement des déchets et le cadre vie	**9 419 303**	**9 417 930**	**102 724**	**1 411 545**	**10 060 366**	**9 476 494**	**582 135**	**1 066 653**	**6,8%**	**0,6%**	**466,7%**	**-24,4%**
	dont déchets cadre de vie	*1 490 521*	*1 452 534*	*102 724*	*287 907*	*1 213 592*	*1 249 732*	*560 403*	*327 694*	*-18,6%*	*-14,0%*	*445,5%*	*13,8%*
	dont PGRI				*627 972*								*-100,0%*
	dont milieux aquatiques (risque requin)	*994 480*	*1 383 070*			*918 165*	*863 165*	*21 732*	*712 156*	*-7,7%*	*-37,6%*		
	dont potabilisation				*334 850*								*-100,0%*
	dont PEC (Emplois verts + LAV+frs gest°+signalitiq)	*6 934 302*	*6 582 326*			*7 928 609*	*7 363 597*			*14,3%*	*11,9%*		
	dont divers				*160 816*			*-*	*26 803*				*-83,3%*
	L'autonomie énergétique	**367 109**	**325 934**	**8 709 185**	**10 595 476**	**449 515**	**278 693**	**12 666 220**	**9 442 987**	**22,4%**	**-14,5%**	**45,4%**	**-10,9%**
	dont élaborer des documents stratégiques	*262 109*	*320 329*	*532 417*	*888 955*	*379 610*	*261 656*	*681 615*	*426 848*	*44,8%*	*-18,3%*	*28,0%*	*-52,0%*
	dont plan solaire Régional			*6 921 120*	*9 000 699*	*20 537*	*17 037*	*10 844 649*	*8 557 479*			*56,7%*	*-4,9%*
	dont Rénovation énergétique des logements	*105 000*	*5 605*	*1 255 648*	*705 821*	*49 368*		*1 139 956*	*458 660*	*-53,0%*	*-100,0%*	*-9,2%*	*-35,0%*
	TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	**205 140 846**	**222 213 665**	**212 483 137**	**311 358 045**	**189 156 023**	**205 644 934**	**218 639 748**	**287 584 736**	**-7,8%**	**-7,5%**	**2,9%**	**-7,6%**
	Hors dépenses retraitées	**177 654 829**	**179 299 852**	**174 854 527**	**162 042 828**	**152 712 874**	**178 835 478**	**187 319 747**	**215 283 201**	**-14,0%**	**-0,3%**	**7,1%**	**32,9%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

		CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	796 480	21 739 662	0	64 313 148	855 998	37 331 298	0	65 055 172	7,5%	71,7%		1,2%
	dont Provisions		*522 527*				*12 720 000*				*2334,3%*		
	dont Dette		*20 828 044*		*64 313 148*		*21 863 546*		*65 055 172*		*5,0%*		*1,2%*
	dont Autres	*796 480*	*389 091*			*855 998*	*2 747 752*			*7,5%*	*606,2%*		
	Ressources Humaines	4 412 687	156 638 232	24 000	12 430	4 316 500	159 268 557	12 000	7 212	-2,2%	1,7%	-50,0%	-42,0%
	dont ATTEE	*140 000*	*59 719 169*			*60 000*	*60 769 752*			*-57,1%*	*1,8%*		
	dont CRR		*6 890 930*			*-*	*7 011 854*				*1,8%*		
	dont DRR	*37 500*	*18 974 400*			*37 500*	*19 342 519*			*0,0%*	*1,9%*		
	dont Autres	*4 235 187*	*71 053 733*	*24 000*	*12 430*	*4 219 000*	*72 144 432*	*12 000*	*7 212*	*-0,4%*	*1,5%*	*-50,0%*	*-42,0%*
	Système information et organisations	1 670 904	1 248 481	2 570 094	1 275 070	1 771 090	1 491 151	1 989 000	1 765 442	6,0%	19,4%	-22,6%	38,5%
	Patrimoine	4 942 286	3 503 683	228 617	1 958 967	1 625 512	2 516 652	3 510 364	4 278 380	-67,1%	-28,2%	1435,5%	118,4%
	Administration Générale	11 722 790	13 688 737	2 012 679	2 134 260	7 758 522	11 534 267	6 351 744	1 435 651	-33,8%	-15,7%	215,6%	-32,7%
	dont CESER, CCEE, CCC	*351 494*	*1 337 765*		*5 272*	*516 483*	*1 593 326*	*9 000*	*-*	*46,9%*	*19,1%*		*-100,0%*
	dont Assemblée	*454 028*	*2 075 897*	*42 179*	*22 448*	*252 793*	*2 224 642*	*50 844*	*35 652*	*-44,3%*	*7,2%*	*20,5%*	*58,8%*
	dont Affaires générales	*37 520*	*842 817*			*195 547*	*47 852*		*-*	*421,2%*	*-94,3%*		
	dont Commande publique, affaires juridiques	*2 688 470*	*2 062 816*	*500*	*310*	*1 776 582*	*1 932 000*	*-*	*-*	*-33,9%*	*-6,3%*	*-100,0%*	*-100,0%*
	dont Moyens généraux	*8 191 278*	*7 369 443*	*1 970 000*	*2 106 230*	*5 017 117*	*5 736 447*	*6 291 900*	*1 399 999*	*-38,8%*	*-22,2%*	*219,4%*	*-33,5%*
	Autres	2 399 964	1 654 564	4 128	24 880	664 785	1 417 066	200 000	19 683	-72,3%	-14,4%	4745,0%	-20,9%
	TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	**25 945 111**	**198 473 359**	**4 839 518**	**69 718 756**	**16 992 407**	**213 558 991**	**12 063 108**	**72 561 541**	**-34,5%**	**7,6%**	**149,3%**	**4,1%**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	***203 599 940***	***356 408 000***	***179 694 045***	***167 418 896***	***169 705 281***	***357 810 923***	***199 382 855***	***222 789 569***	***-16,6%***	***0,4%***	***11,0%***	***33,1%***
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital)	***231 085 957***	***399 858 981***	***217 322 655***	***316 763 653***	***206 148 430***	***397 340 379***	***230 702 856***	***295 091 104***	***-10,8%***	***-0,6%***	***6,2%***	***-6,8%***
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**231 085 957**	**420 687 024**	**217 322 655**	**381 076 801**	**206 148 430**	**419 203 925**	**230 702 856**	**360 146 277**	**-10,8%**	**-0,4%**	**6,2%**	**-5,5%**

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices soit le dispositif a été modifié sur la période.

Les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES RETRAITEES	CA 2021				CA 2022				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	**26 421 017**	**39 006 603**	**5 018 609**	**17 173 825**	**36 146 649**	**26 180 878**	**-**	**14 140 245**	**36,8%**	**-32,9%**		
dont pacte	*2 645 033*	*5 703 472*			*21 094 936*	*7 069 416*			*697,5%*	*23,9%*		
dont aide aux familles (gaz)					*6 000 000*	*5 000 000*						
dont dép except. COVID (aides lycéens sur dispositif manuels scolaires		*4 148 280,00*		*-*		*161 520*		*-*		*-96,1%*		
dont dép except. COVID (bourse réussite sur dispositif aides mobilité professionnelle)		*1 015 500,00*								*-100,0%*		
dont dép except. COVID (aides étudiants sur dispositif bons Continuité Territoriale)		*599 050,90*				*99 150*				*-83,4%*		
dont dép except. COVID (masques et matériel de protection)		*16 060,84*								*-100,0%*		
dont dép except. COVID (aides étudiants sur dispositif aides en faveur des étudiants)		*1 334 251,00*								*-100,0%*		
dont PRR II communes-éducation			*2 458 609*	*9 786 732*			*-*	*7 340 001*			*-100,0%*	*-25,0%*
dont apprentissage	*423 048*	*1 996 781*			*220 000*	*763 727*			*-48,0%*	*-61,8%*		
dont aide à l'emploi apprentissage	*1 724 936*	*1 724 936*			*-*	*-*						
dont PIC-subvention et marchés		*9 130*			*-*	*2 335*				*-74,4%*		
dont divers	*128 000*	*180 965*	*560 000*	*677 419*	*31 713*	*65 444*			*-75,2%*	*-63,8%*	*-100,0%*	*-100,0%*
dont PRR Communes - Culture			*1 650 000*	*3 120 134*			*-*	*1 913 242*			*-100,0%*	*-38,7%*
dont PRR II Communes-sport			*350 000*	*3 589 539*			*-*	*4 887 002*			*-100,0%*	*36,1%*
Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)	*21 500 000*	*22 278 176*			*8 800 000*	*13 019 286*			*-59,1%*	*-41,6%*		
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	**-**	**3 408 973**	**32 610 000**	**40 057 162**	**44 000**	**333 399**	**31 320 001**	**16 602 881**		**-90,2%**	**-4,0%**	**-58,6%**
dont dép except: SEMATRA	*-*	*-*	*25 000 000*	*25 000 000*	*44 000*	*43 399*	*30 320 001*	*15 320 001*			*21,3%*	*-38,7%*
dont dép except. COVID (dispositif chèque mon île 974, chèques numériques, fonds solidarité régional tourisme, équipements info)		*3 408 973*		*8 632 162*		*290 000*		*860 751*		*-91,5%*		*-90,0%*
dont fonds de crédits			*7 610 000*	*6 425 000*	*-*	*-*	*1 000 000*	*422 129*			*-86,9%*	*-93,4%*
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	**1 065 000**	**498 238**	**-**	**92 084 231**	**252 500**	**295 179**	**-**	**41 558 410**				**-54,9%**
dont dép except: COVID (travaux routiers)		*-*		*1 491 449*		*-*		*-*				*-100,0%*
dont NRL/NEO et Possession)	*1 065 000*	*498 238*		*90 592 782*	*252 500*	*295 179*	*-*	*41 558 410*	*-76,3%*	*-40,8%*		*-54,1%*
Missions transversales	**-**	**537 167**	**-**	**29 540**	**-**	**12 720 000**	**-**	**-**				**-100,0%**
dont dép except: COVID (frais internet télétravail, équipement informatique)		*14 640*		*29 540*		*-*		*-*				*-100,0%*
dont Provisions		*522 527*				*12 720 000*				*2334,3%*		
Total:	**27 486 017**	**43 450 981**	**37 628 609**	**149 344 757**	**36 443 149**	**39 529 456**	**31 320 001**	**72 301 536**	**32,6%**	**-9,0%**	**-16,8%**	**-51,6%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 192,4 M€ ; CP= 217,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 216,4 M€ ; CP= 222,7 M€)

Politique éducative (AE/AP= 59,9 M€ ; CP= 80,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 60,6 M€ ; CP= 67,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 18,9 M€ ; CP= 20,7 M€) (en 2021 : AE= 25,6 M€ ; CP= 20,9 M€)

Il s'agit principalement du financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour 15,6 M€ en crédit de paiement (CP), soit une hausse de 0,46 M€ (+3 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de l'évolution de la compensation aux établissements scolaires compte tenu du gel des tarifs.

Investissement : (AP= 41,0 M€ ; CP= 59,3 M€) (en 2021 : AP= 35,0 M€ ; CP= 47,0 M€)

Le financement des lycées en équipement (DGE) représente une partie du budget de l'éducation. Ainsi, un montant de 9,3 M€ a été consacré au secteur, soit une augmentation de 34,2 % du fait de l'acquisition de matériel informatique sur l'exercice 2022.

De plus, la collectivité a réalisé des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 19,5 M€. En parallèle, un montant de 8,7 M€ a été mandaté sur des travaux de rénovation liés à l'efficacité thermique, ce qui représente une progression de 8,5 M€.

L'aide au cartable numérique s'élève à 9,1 M€ sur l'exercice 2022, soit une hausse de 150,9 %, liée au succès du nouveau dispositif mis en place en 2021.

Enseignement supérieur et recherche (AE/AP= 6,3 M€ ; CP= 8,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,6 M€ ; CP= 10,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 5,3 M€ ; CP= 4,5 M€) (en 2021 : AE= 7,6 M€ ; CP= 6,1 M€)

Sur ce secteur le montant des aides en faveur des étudiants est de 2,7 M€ en CP soit une baisse de 1,33 M€ (-32,7 %) par rapport à 2021, en raison principalement de la fin en 2022, du dispositif d'aide exceptionnelle en faveur des étudiants, liées à la crise sanitaire du COVID 19 (1,3 M€ en 2021).

Investissement : (AP= 1,0 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2021 : AP= 2,0 M€ ; CP= 3,9 M€)

La dépense principale concerne la recherche agronomique. Ainsi un budget de 2,7 M€ est réalisé sur 2022, soit une hausse de 6,4 % sur l'exercice.

Formations adaptées (AE/AP= 79,6 M€ ; CP= 67,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 65,6 M€ ; CP= 77,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 73,7 M€ ; CP= 60,2 M€) (en 2021 : AE= 62,4 M€ ; CP= 66,4 M€)

La formation professionnelle mobilise une bonne partie du budget, soit un montant de 38,3 M€. Une baisse est cependant constatée entre les deux exercices. Celle-ci s'explique notamment par une diminution des mandatements (9,2 M€ en 2022 contre 11,0 M€ en 2021) pour le centre hospitalier universitaire (CHUR) concernant le programme de formations sanitaires.

Investissement : (AP= 5,9 M€ ; CP= 6,8 M€) (en 2021 : AP= 3,1 M€ ; CP= 10,7 M€)

La Région a financé à hauteur de 6,4 M€ les équipements et les travaux des centres de formation. La fin des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros de Sainte Clotilde portée par la SPL Mariana, explique principalement la diminution des mandatements.

Mobilité éducative (AE/AP= 10,7 M€ ; CP= 12,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 19,3 M€ ; CP= 12,2 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,7 M€ ; CP= 12,0 M€) (en 2021 : AE= 19,3 M€ ; CP= 12,2 M€)

Le budget concernant les dispositifs de bourse réussite étudiant ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle reste constant sur l'exercice, à hauteur de 12,0 M€ de dépenses. Sur l'année, 3 577 étudiants ont pu bénéficier d'une aide en lien avec l'un des dispositifs de la collectivité.

Par ailleurs, le dispositif d'Aide au Ressourcement mis en place par la Collectivité en mai 2022 à l'attention des étudiants en métropole ou à l'étranger, a permis à 2 270 Réunionnais de bénéficier d'une aide de la Région pour un retour à la Réunion.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Excellence culturelle (AE/AP= 14,0 M€ ; CP= 17,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 21,8 M€ ; CP= 18,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,6 M€ ; CP= 13,4 M€) (en 2021 : AE= 16,7 M€ ; CP= 12,5 M€)

En 2022, la dépense est consacrée pour moitié au financement du fonctionnement des musées régionaux pour 6,4 M€ (+0,3 %). L'autre moitié (7,0 M€) sert notamment à financer le conservatoire à rayonnement régional (1,2 M€), diverses manifestations culturelles (1,1 M€), le fonctionnement des associations (1,3 M€) et les salles de diffusion (1,3 M€).

Investissement : (AP= 2,4 M€ ; CP= 4,4 M€) (en 2021 : AP= 5,0 M€ ; CP= 6,1 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (montants déjà engagés précédemment) a permis le financement de divers projets culturels pour un montant de 1,9 M€.

Excellence sportive (AE/AP= 5,5 M€ ; CP= 8,6 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,8 M€ ; CP= 7,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,7 M€ ; CP= 2,2 M€) (en 2021 : AE= 2,1 M€ ; CP= 1,7 M€)

En 2021, l'essentiel de la dépense concerne des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 1,9 M€, soit une hausse de + 42,5 % sur l'exercice.

Investissement : (AP= 2,8 M€ ; CP= 6,4 M€) (en 2021 : AE= 7,7 M€ ; CP= 5,6 M€)

Le dispositif de plan de relance régional dans le secteur du sport a accompagné divers projets pour un montant de 4,9 M€, soit une progression de +36,1 % permettant de solder des engagements antérieurs.
Par ailleurs, des dépenses pour la mise aux normes, l'accessibilité et la rénovation thermique ont été réalisées sur des bâtiments sportifs pour un montant de 0,8 M€ en stabilité par rapport à 2021.

Ile solidaire / Lutte contre l'illettrisme (AE/AP= 7,5 M€ ; CP= 6,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 2,2 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,4 M€ ; CP= 6,2 M€) (en 2021 : AE= 1,9 M€ ; CP= 1,5 M€)

Un montant en CP de 0,4 M€ concerne le dispositif de lutte contre l'illettrisme. Depuis juillet 2021, les travaux menés conjointement avec l'État, ont permis de renouer avec les acteurs concernés et faire évoluer la stratégie régionale autour d'un « Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés » dit PR2C.
Dans le cadre d'une charte de partenariat et d'engagement signé le 21 septembre 2022 avec l'Etat, les partenaires s'engagent à mobiliser et à mutualiser leurs ressources financières à travers les fiches-actions.
Pour préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais dans le contexte d'inflation, il a été créé en partenariat avec le Département, une aide aux familles pour l'acquisition de la bouteille de gaz de butane plafonnée à 15€ du 1er août au 31 décembre 2022.

Investissement : (AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2021 : AP= 0,3 M€ ; CP= 0,2 M€)

La collectivité a financé en investissement un montant de 0,2 M€ pour l'accompagnement et le soutien des structures et organismes œuvrant dans le champ sanitaire et social.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 0,002 M€ ; CP= 4,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 6,1 M€ ; CP= 5,2 M€)

Investissement : (AP= 0 M€ ; CP= 3,9 M€) (en 2021 : AP= 6,1 M€ ; CP= 5,2 M€)

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs, d'une durée de 5 ans de 2016 à 2021, mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. Environ 2000 familles réunionnaises ont bénéficié de la subvention régionale. À ce jour le dispositif n'est plus actif et la collectivité continue à honorer les engagement pris antérieurement, à savoir 273 dossiers actifs pour un montant de 2,2 M€.
Une somme de 3,2 M€ a été consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Continuité territoriale (AE= 8,8 M€ ; CP= 13,1 M€) (contre en 2021 : AE= 21,5 M€ ; CP= 22,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,8 M€ ; CP= 13,1 M€) (en 2021 : AE= 21,5 M€ ; CP= 22,9 M€)

Un montant de 13,1 M€ a été alloué au fonctionnement du dispositif de continuité territoriale. Cette dépense est en diminution de – 42,7 % (- 9,76 M€) par rapport à 2021 en raison de la refonte du dispositif engagée en 2022.

Le nouveau régime d'aide, en partenariat avec LADOM, permet de rationnaliser la participation financière de la collectivité régionale :

- alignement sur la périodicité de l'aide de LADOM : une fois tous les 3 ans ;
- harmonisation suivant le mode de calcul du quotient familial avec LADOM ;
- attribution d'une aide régionale, en complément de LADOM en fonction du quotient familial.

En 2022, le nombre de bénéficiaires des bons de continuité s'est élevé à 60 858 contre 63 022 en 2021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons (AE/AP= 70,4 M€ ; CP= 54,1 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 85,3 M€ ; CP= 85,9 M€)

Le tissu économique (AE/AP= 12,2 M€ ; CP= 12,6 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 26,1 M€ ; CP= 21,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,9 M€ ; CP= 9,2 M€) (en 2021 : AE= 9,1 M€ ; CP= 9,6 M€)

Grâce à diverses mesures de développement économique, la collectivité accompagne les entreprises qui se créent, se développent ou font face à des difficultés. Ainsi en matière d'animation économique, les aides ont représenté un montant de 6,3 M€. Par ailleurs, un montant de 2,4 M€ a été consacré à l'aide aux transporteurs dans le cadre du fonds de soutien aux professionnels de la route, soit une augmentation de 13,2 %.

Investissement : (AP= 3,3 M€ ; CP= 3,4 M€) (en 2021 : AP= 17,0 M€ ; CP= 11,5 M€)

Les aides régionales aux entreprises ont été de 2,4 M€ et les fonds de crédits de 0,04 M€. Ces deux postes de dépenses diminuent respectivement de (-) 39,3 % et de (-) 93,4 % en raison de la fin du dispositif de fonds de solidarité réunionnaise (FSR) et des fonds de prêts. Ainsi, le prêt REBOND 2 fortement mobilisé en 2021 à hauteur de 6,0 M€ avec la crise sanitaire, n'a pas été reconduit en 2022. S'agissant du FSR, un montant de 6,0 M€ avait été mandaté en 2021.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 32,0 M€ ; CP= 16,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 26,5 M€ ; CP= 26,4 M€)

Investissement : (AP= 30,8 M€ ; CP= 15,8 M€) (en 2021 : AP= 25,2 M€ ; CP= 25,0 M€)

Dans le cadre du plan de restructuration d'Air Austral, la Région a intégré à l'euro symbolique les créances détenues par la CDC dans les comptes de la SEMATRA à hauteur de 43,5 M€, en contrepartie du paiement de la garantie autonome à première demande de 15,3 M€. Il est à noter qu'en AP, un montant de 30,3 M€ a été engagé afin de permettre à la collectivité de participer à hauteur de 15,0 M€ dans le nouveau capital de la société, suite à la restructuration de la compagnie régionale.
Les dépenses dans le secteur diminuent de (–) 37 % en CP, en raison de la souscription de 25,0 M€ en 2021 d'un emprunt obligataire au bénéfice de la SEMATRA.

L'innovation et l'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 5,2 M€ ; CP= 5,5 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,5 M€ ; CP= 8,9 M€)

Investissement : (AP= 3,7 M€ ; CP= 4,1 M€) (en 2021 : AP= 7,7 M€ ; CP= 6,6 M€)

Dans le domaine du numérique et de l'innovation, les aides aux entreprises du secteur et à la régie très haut débit (THD) ont représenté un montant de 3,8 M€ soit un montant stable par rapport à 2022.

La relance du tourisme (AE/AP= 10,5 M€ ; CP= 9,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 15,1 M€ ; CP= 21,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,7 M€ ; CP= 8,3 M€) (en 2021 : AE= 11,9 M€ ; CP= 16,2 M€)

Pour 2022, les crédits alloués aux aides à la promotion touristique de 5,7 M€ sont en baisse de – 56,1 %, en raison de la fin du dispositif de « Chèque mon île 974 » qui avait mobilisé un montant de 3,4 M€ en dépense de fonctionnement l'année précédente. En outre, la participation du FEDER au financement des actions de l'Ile de la Réunion Tourisme (IRT) a pu être optimisée en passant de 3,1 M€ à 5,3 M€ en 2022.
Par ailleurs, le soutien au programme d'actions de l'IRT de 5,7 M€ a permis la mise en œuvre de près d'une centaine d'actions sous différentes formes, pour maintenir et développer la visibilité et la notoriété de La Réunion. Notre ile a ainsi pu bénéficier de l'arrivée de 495 473 touristes extérieurs en 2022.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 1,6 M€) (en 2021 : AP= 3,2 M€ ; CP= 5,2 M€)

Le montant des aides aux entreprises touristiques a été de 0,9 M€ sur 2022. Il diminue en raison de la fin du dispositif du fonds de solidarité réunionnaise sur ce secteur économique (4,2 M€ en 2021).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Une agriculture forte et durable (AP= 1,2 M€ ; CP= 0,9 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 0,5 M€ ; CP= 0,8 M€)

Investissement : (AP= 0,9 M€ ; CP= 0,7 M€) (en 2021 : AP= 0,5 M€ ; CP= 0,8 M€)

Les aides aux entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire ont généré une dépense de 0,7 M€, soit une diminution de - 22,3 % en 2022. Sur l'année, dans le cadre des investissements agroalimentaires de la fiche action FEADER 4.2.1, la Région a engagé un montant de 0,9 M€ pour accompagner des entreprises et a versé une subvention totale de 0,6 M€.

L'audiovisuel (AE/AP= 5,8 M€ ; CP= 4,2 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 4,5 M€)

Investissement : (AP= 5,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (en 2021 : AP= 4,4 M€ ; CP= 4,0 M€)

Dans le secteur audiovisuel, le financement alloué aux entreprises a été de 3,3 M€. Sur l'année, la collectivité régionale a accompagné 74 projets pour un montant total de 4,4 M€ dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Par ailleurs, les états généraux des industries de l'image qui se sont tenus le 24 octobre 2022 et qui sont le fruit d'une coopération entre la Région Réunion, le CNC, et la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion ont permis de faire l'état des lieux de la situation actuelle mais également de travailler sur les évolutions souhaitées afin de développer au mieux la filière.

L'économie sociale et solidaire (AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 1,6 M€ ; CP= 2,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€) (en 2021 : AE= 1,6 M€ ; CP= 2,1 M€)

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'accompagnement des Très Petites Entreprises et autres structures a été conforté. Ainsi un montant de 3,3 M€ a été mandaté en 2022, soit une hausse de 55,4%.

Le co-développement régional (AE= 0,5 M€ ; CP= 0,7 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 1,0 M€ ; CP= 0,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,4 M€ ; CP= 0,7 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 0,8 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien, dans les projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs au niveau régional. A ce titre, un montant de 0,65 M€ a été attribué, stable par rapport à l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 145,1 M€ ; CP= 221,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 115,9 M€ ; CP= 225,0 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 3,3 M€ ; CP= 50,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,3 M€ ; CP= 110,4 M€)

Investissement : (AP= 3,0 M€ ; CP= 49,7 M€) (en 2021 : AP= 4,2 M€ ; CP= 109,9 M€)

Le réalisé en 2022 concerne essentiellement les travaux de la NRL pour un montant de 41,6 M€, en baisse de - 54,1 % (- 49,03 M€) par rapport à l'exercice précédent. En 2022, parmi les évènements marquants sur ce projet, il y a principalement les travaux engagés aux frais du groupement, afin de repositionner les acropodes conformément au cahier des charges, suite à des désordres observés sur la carapace des digues.

De plus, dans le prolongement de la réception du grand Viaduc de 5400m (MT3) en février 2021, des travaux de pose de la couche de roulement (MT 6.2) ont été réalisés en juillet 2022 ainsi que les dispositifs de retenue, séparateurs de voies et dispositifs de protection des usagers et des équipements (MT 6.3). Les travaux de clôtures pare éclats (MT 12.1) et d'équipements de gestion du trafic (tranche ferme du marché MT9) ont quant à eux été réceptionnés en 2022.

Parmi les grands travaux, figurent également les opérations suivantes pour un montant de 8,1 M€ :

- RN1 nouveau pont rivière Saint Denis (NPSD) : fin des travaux (3,3 M€) ;
- RN2 déviation de Saint Joseph : marchés des travaux attribués en novembre 2022 (0,4 M€) ;
- RN1 accès centre hospitalier ouest réunion (CHOR) : exécution des travaux (4,4 M€).

La mobilité durable (AE/AP= 44,9 M€ ; CP= 63,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 3,1 M€ ; CP= 31,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,9 M€ ; CP= 27,0 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 27,3 M€)

Depuis 2017, à la suite de la loi NOTRé et du transfert de compétences du Département à la Région, la collectivité régionale est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une enveloppe de 26,6 M€ en CP a permis le financement du Budget Annexe Transport. Ce montant est quasi-stable en 2022 (0,6 %).

Investissement : (AP= 44,0 M€ ; CP= 36,3 M€) (en 2021 : AP= 2,1 M€ ; CP= 3,7 M€)

Un budget de 36,3 M€ a été consacré aux travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et des voies et plan vélo régional, soit une augmentation de 32,6 M€.

En 2022, les principales actions ont concerné :

- les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Ravine des Chèvres (à Sainte-Marie) qui doivent se poursuivre jusqu'à la mi-2023 ;
- les travaux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) de Sainte-Marie démarrés au second trimestre 2022 ;
- le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît s'est poursuivi en études en 2022 avec de nombreuses optimisations consécutives à la concertation et aux échanges avec les partenaires du projet.

Le réseau routier (AE/AP= 65,0 M€ ; CP= 72,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 81,4 M€ ; CP= 52,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,5 M€ ; CP= 6,8 M€) (en 2021 : AE= 7,7 M€ ; CP= 6,7 M€)

Afin de préserver et de sécuriser le patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau se sont élevées à 4,1 M€.

Par ailleurs, la participation au SMPRR se stabilise à 2,3 M€ entre les deux exercices.

Investissement : (AP= 56,6 M€ ; CP= 66,0 M€) (en 2021 : AP= 73,7 M€ ; CP= 45,7 M€)

Un montant de 51,1 M€ a été alloué au programme régional des routes afin de conserver et de moderniser le réseau routier régional. Ce chiffre augmente de 42,6 % en 2022.

Les principales actions pour le développement du réseau concernent :

- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy : clarification de la modification du programme des travaux ;
- RN5 - Tunnel de Gueule Rouge : commande au Centre d'études des tunnels (CETU) et lancement de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

l'étude de préfaisabilité sur la construction d'un nouveau tunnel ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Est - Dalot Bois Noirs : consultation des entreprises et attribution des marchés pour réalisation des travaux en 2023 ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Centre - Confortement de falaises sous 0A6- Rivière des Remparts : consultation des entreprises et attribution du marché pour réalisation des travaux en 2023 ;
- livraison de l'échangeur de la Cressonnière à St-André et de l'aménagement attenant au giratoire du Sacré-Coeur au Port sur la RN1E ;
- démarrage de la période de préparation pour l'échangeur de Paniandy à Bras-Panon avec pour objectif une livraison de l'opération mi 2023 ;
- finalisation des travaux de dépollution du pont métallique de la rivière des Galets au Port (fin prévisionnelle de l'opération pour fin mars 2023).

Parmi les autres dépenses du secteur, les travaux routiers attribués au SMPRR ont représenté un montant de 4,7 M€ en CP (- 0,2 %) et les travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est un montant de 8,2 M€ (+ 131,2 %).

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 8,2 M€ ; CP= 15,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 7,5 M€ ; CP= 9,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,1 M€ ; CP= 4,1 M€) (en 2021 : AE= 1,0 M€ ; CP= 1,0 M€)
Afin de permettre la recapitalisation de la SPL MARAINA, la collectivité a dû réduire au préalable le montant des titres de participation qu'elle détenait dans cette société. Cette opération s'est traduite par une dépense de 2,80 M€ dans le budget régional (constatation de la perte).

Investissement : (AP= 4,1 M€ ; CP= 10,9 M€) (en 2021 : AP= 6,6 M€ ; CP= 8,5 M€)
Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le domaine de l'aménagement et du bâtiment a permis le financement de divers projets engagés sur les exercices précédents, pour une somme de 8,8 M€ soit une progression de + 82,7 % par rapport à 2021.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 10,5 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,5 M€ ; CP= 10,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,1 M€ ; CP= 9,5 M€) (en 2021 : AE= 9,4 M€ ; CP= 9,4 M€)
Sur le secteur de l'environnement, les dépenses concernent principalement le dispositif PEC (Emplois Verts, lutte antivectorielle) qui a mobilisé un budget de 7,4 M€, en hausse de 11,9 % par rapport au dernier exercice.
Dans le milieu aquatique et notamment pour le dispositif risque requin, un budget de 0,9 M€ a été attribué pour l'accompagnement des acteurs (GIP Centre Sécurité Requin et Ligue Réunionnaise de Surf).

L'autonomie énergétique (AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 9,7 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 9,1 M€ ; CP= 10,9 M€)

Investissement : (AP= 12,7 M€ ; CP= 9,4 M€) (en 2021 : AP= 8,7 M€ ; CP= 10,6 M€)
Le budget en faveur de la transition énergétique est de 9,4 M€, soit une baisse de – 10,9 % par rapport au précédent exercice. En 2022, le principal évènement a été l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée qui fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.
Le plan solaire régional a été décliné avec l'installation de 1 409 chauffe-eaux solaire, 1 101 installations photovoltaïques soutenues et 4 212 foyers bénéficiaires du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME). En outre, dans le cadre du programme d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique via l'intervention de la SPL Horizon Réunion, 17 700 actes de conseils (généraux et personnalisés) ont été réalisés, 1 540 actes d'accompagnement aux travaux et 150 diagnostics énergétiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 102,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 0,8 M€ ; CP= 86,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,9 M€ ; CP= 37,3 M€) (en 2021 : AE= 0,8 M€ ; CP= 21,7 M€)

Ce poste comptabilise principalement les charges financières de la dette pour un montant de 21,9 M€ en 2022 en progression de + 5 % (+ 1,0 M€) dans le contexte de hausse des taux d'intérêts et de marché volatil.

Les provisions de l'exercice se sont élevées à 12,7 M€ soit une hausse de + 12,2 M€ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de la dépense tient compte de la dotation aux provisions pour risques liée aux marchés de la NRL (7,1 M€) et du provisionnement du coût des jours d'allocation d'aide au retour à l'emploi ARE (4,5 M€). De plus, comme pour l'exercice précédent, le provisionnement 2022 a concerné le dispositif de compte épargne temps CET (0,5 M€) et la dépréciation des comptes de redevables (0,3 M€).

Investissement : (CP= 65,1 M€) (en 2021 : CP= 64,3 M€)

Le remboursement du capital des emprunts a représenté un montant de 65,1 M€, soit une augmentation de + 1,2 % (+ 0,7 M€) sur l'exercice.

Ressources humaines (AE/AP= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 4,4 M€ ; CP= 156,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€) (en 2021 : AE= 4,4 M€ ; CP= 156,6 M€)

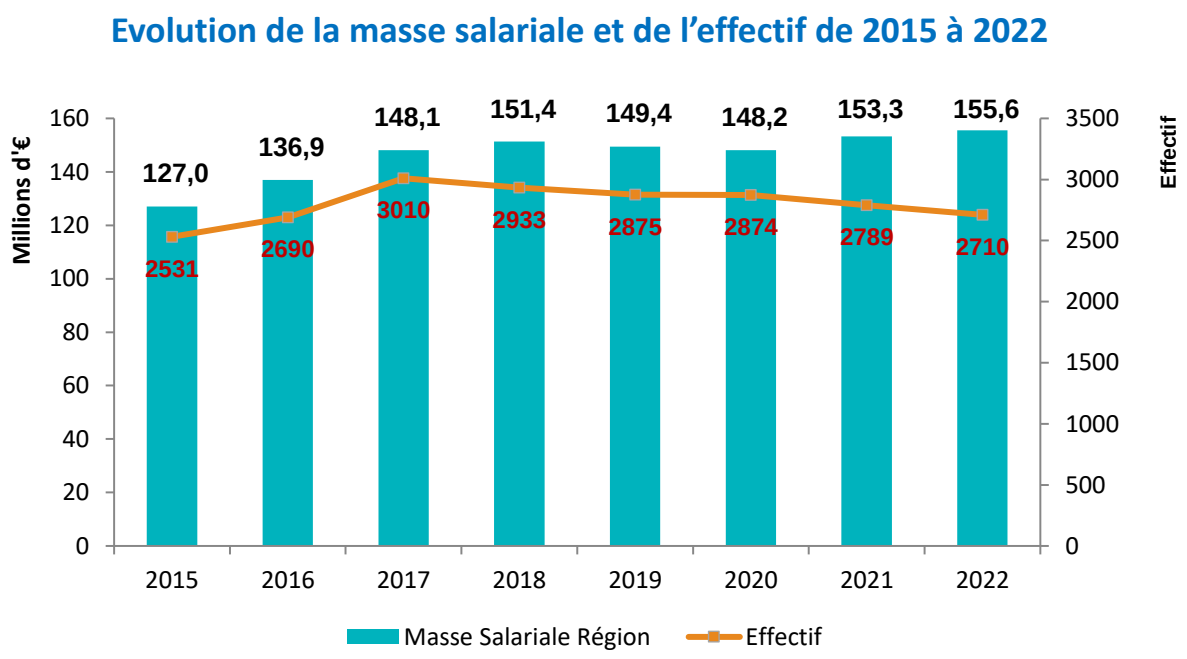

La charge totale de personnel (y compris les frais annexes du personnel) évolue globalement de + 1,7 % pour un montant total de 159,3 M€ en fonctionnement. La masse salariale (par référence au chapitre 012 de la M57) s'établit à 155,6 M€ en 2022 (soit + 1,52 %), et est impactée par l'évolution du point d'indice décidée par l'Etat à compter de juillet 2022 (+ 3,5%).

L'effectif global de la Région s'établit à 2 710 agents au 31/12/2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Système d'information et des organisations (AE/AP= 3,8 M€ ; CP= 3,3 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 2,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,8 M€ ; CP= 1,5 M€) (en 2021 : AE= 1,7 M€ ; CP= 1,3 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 1,5 M€ a été mandaté, soit une évolution de + 19,4 % en 2022. L'augmentation correspond aux coûts de maintenance plus élevés des logiciels installés.

Investissement : (AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2021 : AP= 2,6 M€ ; CP= 1,3 M€)

Les opérations d'investissement concernent les études informatiques afin de préparer la mise en œuvre de projets de modernisation des services (dématérialisation, sécurité de l'information). Il s'agit également d'investir dans des équipements informatiques nécessaires au fonctionnement numérique de la collectivité (ordinateurs, équipements wifi...). Par ailleurs, la mise en place du programme "organisation – système d'information" permet la mise en œuvre d'études dans le cadre d'un schéma directeur des systèmes d'information, qui sera à retenir à partir 2023. Les dépenses allouées ont été de 1,8 M€ soit + 38,5 %.

Patrimoine (AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 6,8 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 5,2 M€ ; CP= 5,5 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,6 M€ ; CP= 2,5 M€) (en 2021 : AE= 4,9 M€ ; CP= 3,5 M€)

Le principal poste de dépense concerne les locations immobilières. Le montant mandaté de 1,8 M€ est en diminution de – 36,5 % du fait notamment de la rationalisation des locations des bâtiments administratifs.

Investissement : (AP= 3,5 M€ ; CP= 4,3 M€) (en 2021 : AP= 0,2 M€ ; CP= 2,0 M€)

En 2022, la dépense concerne principalement l'acquisition en VEFA de bureaux situés à Saint Paul pour laquelle le paiement d'une première tranche de 2,7 M€ est intervenu en décembre 2022. La livraison du bâtiment est prévue fin 2024.

Administration générale (AE/AP= 14,1 M€ ; CP= 13,0 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 13,7 M€ ; CP= 15,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,8 M€ ; CP= 11,5 M€) (en 2021 : AE= 11,7 M€ ; CP= 13,7 M€)

Les dépenses d'administration générale intègrent en majorité celles liées aux moyens généraux. Ces charges d'un montant de 5,7 M€ sont en diminution de - 22,2 % en 2022. Parmi les postes importants de la direction figurent les frais de gardiennage (1,6 M€), l'entretien des bâtiments administratifs (1,4 M€), la consommation électrique (0,5 M€) et le carburant (0,6 M€). Les principales économies ont été réalisées sur les frais de gardiennage qui diminuent de 1,4 M€ en 2022.

Investissement : (AP= 6,4 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2021 : AP= 2,0 M€ ; CP= 2,1 M€)

Sur cette section, un montant de 1,4 M€ a été mandaté (- 33,5 %). Une économie est constatée par rapport aux dépenses d'acquisition de matériel et d'outillage technique (0,2 M€ contre 0,9 M€ en 2021).

Autres (AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 1,4 M€) (contre en 2021 : AE/AP= 2,4 M€ ; CP= 1,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,7 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2021 : AE= 2,4 M€ ; CP= 1,7 M€)

Ces charges sont en relation avec les diverses actions de promotion (y compris Europe et Interreg) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BILAN 2022 DE LA GESTION PLURIANNUELLE AP – AE / CP

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation en vigueur et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région recourt à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du compte administratif est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance d'une part, du montant global des affectations de l'année et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du compte administratif 2022.

1- La gestion pluriannuelle à la Région Réunion

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et ses dépenses de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective.

2- Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2022

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	329 932 912	24 880 079	45 675 842	24 125 072	135 820	69 665 094	18 682 770	50 982 324	2,73
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 867 803 774	115 255 568	237 364 473	177 777 452	66 128 271	349 013 654	97 511 210	251 502 444	2,58
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	214 676 509	15 342 890	18 621 325	18 028 939	3 365 142	33 285 121	15 603 689	17 681 432	1,13
Santé, action sociale	23 935 098	1 800 000	3 228 764	1 450 651	64 955	4 614 460	1 166 456	3 448 003	2,96
Aménagement des territoires et habitat	29 082 567	4 883 200	6 759 543	4 870 368	342 815	11 287 096	4 583 773	6 703 323	1,46
Action économique	407 528 030	33 713 302	48 194 712	37 343 632	5 639 486	79 898 858	28 661 457	51 237 401	1,79
Environnement	216 082 411	11 144 351	40 345 641	22 303 480	11 392 750	51 256 371	10 149 089	41 107 282	4,05
Transports	480 754 014	18 552 360	55 764 198	24 280 240	5 731 295	74 313 143	20 599 316	53 713 827	2,61
Frais de fonctionnement élus	956 677	67 875	345 156	67 875	0	413 031	37 860	375 171	9,91
TOTAL	**3 570 751 993**	**225 639 625**	**456 299 653**	**310 247 708**	**92 800 535**	**673 746 827**	**196 995 621**	**476 751 207**	**2,42**
	3 796 391 618								

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 3 796,4 M€ pour 3 823,3 M€ en 2021 correspondant à une diminution des AE votées.

Les crédits 2022 ont été affectés à hauteur de 310,3 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 8,17 % en augmentation par rapport à 2021 (7,28 %).

S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 476,8 M€ au 31 décembre 2022 contre 457,4 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2022, on obtient un ratio de **2,42** (supérieur au ratio de 2,12 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait près de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2022.

3 – Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2022.

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2022, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 7 126,8 M€. Il est composé des autorisations de programme ouvertes en 2022 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (notamment dans les missions « Transports » pour un montant de 4 068,9 M€ et « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » pour un montant s'élevant à 1 207,1 M€).

Les crédits 2022 ont été affectés à hauteur de 359,0 M€. Rapportés au 7 126,8 M€ d'AP votés, ce volume d'affectation atteint 5,04 %. Ce taux est en légère augmentation par rapport à 2021 (4,45 %).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	160 838 543	12 540 022	32 800 546	14 266 172	1 833 000	45 233 718	6 744 689	38 489 029	5,71
Gestion des fonds européens	0	821 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 207 076 338	49 054 007	228 809 135	51 863 296	4 966 868	275 705 563	67 773 874	207 931 689	3,07
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	434 999 275	7 143 100	63 828 158	6 322 868	1 036 363	69 114 664	11 543 025	57 571 639	4,99
Santé, action sociale	4 820 342	200 000	1 315 170	158 825	17 625	1 456 370	160 759	1 295 612	8,06
Aménagement des territoires et habitat	408 934 067	4 632 500	124 369 343	6 924 681	2 732 662	128 561 362	15 879 422	112 681 941	7,10
Action économique	448 853 761	60 713 181	91 093 693	52 318 435	7 125 999	136 286 128	29 689 790	106 596 338	3,59
Environnement	139 584 242	13 665 000	26 450 911	14 525 050	1 068 901	39 907 060	10 892 057	29 015 004	2,66
Transports	4 068 874 811	104 005 000	809 029 549	212 510 937	108 506 913	913 033 573	152 407 490	760 626 082	4,99
TOTAL	6 873 981 378	252 773 810	1 377 696 506	358 990 265	127 288 332	1 609 398 439	295 091 104	1 314 307 335	4,45
	7 126 755 188								

S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 314,3 M€ au 31 décembre 2022 contre 1 379,0 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2022, on obtient un ratio de **4,45** (supérieur au ratio de 4,36 en 2021). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins de 4 ans et demi pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2022.

4- Évolution des ratios de couverture des AP et des AE affectées depuis 2015

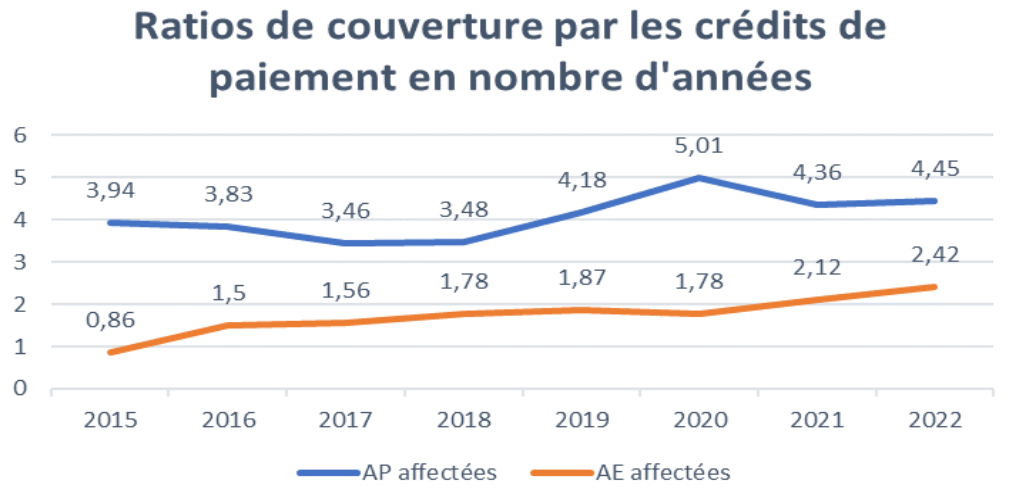

Le ratio de couverture des AP par les CP retrouve une certaine stabilité après avoir été impacté par une hausse suite à la crise sanitaire Covid-19.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP, il est en légère augmentation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

L'EPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **208,8 M€** pour 2022.
L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2022, l'épargne nette s'élève à **143,8 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2022

En millions d'euros	CA Région						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 22/21
(+) Recettes réelles de fonctionnement	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	12,4%
(-) Dépenses réelles d'exploitation	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	-0,6%
(=) Epargne de gestion	**154,2**	**142,8**	**167,0**	**126,3**	**159,1**	**230,7**	**45,0%**
(-) Intérêts dette	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	5,0%
(=) Epargne brute	**137,8**	**122,2**	**143,8**	**105,9**	**138,3**	**208,8**	**51,0%**
(-) Remboursement dette	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	1,2%
(=) Epargne nette	**101,9**	**84,8**	**103,7**	**46,9**	**73,9**	**143,8**	**94,4%**
(-) Dépenses d'équipement (hors rembt dette)	603,3	534,3	397,5	296,4	316,8	295,1	-6,8%
(+) Recettes propres d'investissement	317,9	229,7	218,4	194,2	98,0	156,9	60,2%
(+) Recours à l'emprunt	239,0	198,5	80,0	70,9	140,0	10,0	-92,9%
(=) Fonds de roulement final	84,4	63,1	67,7	79,2	74,4	89,9	20,9%
(=) Encours dette (M€)	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	-4,2%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	**7,5**	**9,7**	**8,6**	**11,7**	**9,5**	**6,0**	**-36,6%**

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2022 s'élève à 208,8 M€ contre 138,3 M€ en 2021. Elle représente 33,3 % des recettes réelles de fonctionnement et s'est nettement améliorée de 51 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2022 résulte de :
- une augmentation des recettes réelles, notamment la fiscalité indirecte et les subventions européennes ;
- une pression moins forte des dépenses d'intervention, notamment dans les domaines de la mobilité (baisse de la charge de la continuité territoriale) et de l'action économique (fin des aides d'urgences liées à la crise sanitaire.

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).
Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.
Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s'élève à 197,9 M€ soit une progression de 0,1 % par rapport à 2021. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :
- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé Negotiable European Commercial Paper – Neu Cp) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.
Le (La) Président(e) est tenu d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et de régies comptables d'avances et de recettes.

1- LA GESTION DE LA DETTE

- **Dette à court terme**

Pour le court terme, pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'est appuyée sur :

- Une ligne de trésorerie de 50 M€, souscrite le 13 juillet 2022 et de maturité 21 juillet 2023 auprès de la Caisse d'Epargne, les frais initiaux s'élèvent à 0,01% auxquels s'ajoute une commission de non-utilisation de 0,05%. Le coût d'utilisation se compose du taux Ester auquel s'ajoute une marge de 0,38% ;
- Un programme NeuCP de 300 M€ validé le 18 août 2022 par la Banque de France et valable jusqu'au 17 août 2023. Pour ce faire, la Région a procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence Moodys le 27 juillet 2022. Celle-ci a attribué à la Région Réunion la notation A3/Prime-2 avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1 (perspective stable). Ce score reflète une performance opérationnelle très haute de la Région, un solide accès aux sources de financement externes, avec notamment un soutien important de l'Union Européenne ainsi qu'une gestion prudente de la dette et de la liquidité. Le niveau élevé du poids de la dette, porté par le long et coûteux projet de la Nouvelle Route du Littoral pèse sur les notations de la collectivité.

Sur l'exercice 2022, la ligne de trésorerie de 50 M€ a été utilisée à hauteur de 30 M€ générant un volume de frais financiers de 23 750 €.

Le programme de NEuCP, renouvelé en 2022 d'un montant de 300 M€, a permis de collecter de la trésorerie auprès des investisseurs à des conditions plus attractives que les lignes de trésoreries classiques.

Ainsi en 2022, la Région a réalisé 2 émissions de 50 M€ et 60 M€ d'une durée respectivement de trois mois et un mois. Ce dernier NEuCP a été remboursé en début d'année 2023. De même, en début d'année 2022, la Région a remboursé un NEuCP de 50 M€ qui avait été réalisé en fin d'année 2021.

Avec le retour des taux en territoire positif, la Région ne génère plus de produits financiers contrairement aux années précédentes, mais enregistre des charges financières optimisées à partir du second semestre de l'année, dont le montant s'élève à 75 K€ en 2022.

Année	Nombre d'émissions (Programme Neu CP)	Produits (+)/ charges financières (-)
2019	19	+277K€
2020	11	+331K€
2021	7	+286K€
2022	2	-75 k€

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

- **Dette à long terme**

Pour le long terme, l'année 2022 était un défi pour le financement des collectivités, notamment au regard de la très forte hausse des taux d'intérêts.

La Région n'a pas été concernée sur ces nouveaux financements du fait :

- d'un besoin d'emprunt limité à 10 M€ ;

- de la mobilisation d'une enveloppe qui avait été contractualisée dès le premier semestre 2021 dans d'excellentes conditions financières à taux fixe.

Ainsi, la Région a pu passer l'année 2022 sans avoir recours à un nouvel engagement d'emprunts. La Région a consolidé un emprunt bancaire contracté en 2021 auprès d'Arkéa pour un volume total de 10 M€ (taux fixe de 1,12% sur 20 ans).

Afin de couvrir ses besoins de financements pluriannuels, la Région a historiquement fait appel aux bailleurs institutionnels via la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Française de Développement.

En 2022, la Région a signé un avenant avec la BEI qui prévoit la révision des ratios financiers afin de les harmoniser sur l'ensemble des contrats BEI (route des Tamarins, Nouvelle Route du Littoral) :

- Le ratio Dette / Epargne brute annuelle est relevé à un maximum de 10 années jusqu'en 2027, puis à 9 années ; ce ratio ne doit pas être en défaut plus de deux exercices consécutifs ;
- L'épargne de gestion annuelle / l'annuité courante ne doit pas être inférieure à 1,4 pendant deux exercices consécutifs ;
- L'encours de dette consenti par la banque ne doit pas représenter plus de 50% de l'encours de dette de la Région.

Au 1er janvier 2023, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 262 M€** contre 1 317 M€ un an plus tôt, en légère baisse.

Cet encours génère les échéances présentées ci-après :

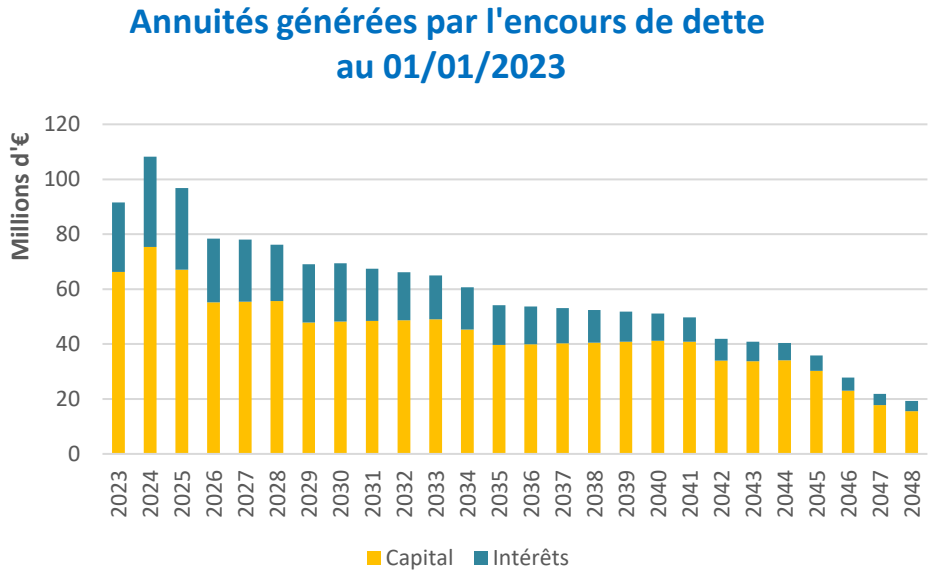

La forte augmentation des taux en 2022 apporte de l'incertitude sur le niveau de la charge d'intérêts pour l'encours à taux variable des collectivités.

Le coût moyen de l'encours à taux variable a fortement évolué en 2022 et connaitra une dégradation supplémentaire au cours de l'année 2023. En effet, la Région détient l'essentiel de son encours à taux

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

variables (33%) indexés sur le Livret A. Etant préfixé, la hausse du Livret A (passage de 0,5% à 2% en 2022 et de 2% à 3% en février 2023) se répercutera sur les charges financières de l'année 2023 et 2024.

	Capital restant dû au 01/01/2023 (après couverture)	Part de l'encours	Taux moyen au 01/01/2023
Fixe	**750 M€**	**59%**	**1,86%**
Variable	**491 M€**	**39%**	**2,23%**
Livret A	420 M€	33,3%	2,12%
E6M	22 M€	1,8%	2,71%
TAM	12 M€	1,0%	2,95%
EONIA	36 M€	2,9%	3,05%
Structurés	**22 M€**	**1,7%**	**2,90%**
Total	**1262 M€**	**100%**	**2,02%**

En 2022, le montant des intérêts des 2 contrats BdT de 450 M€ s'est élevé à 5,4 M€ contre 8,8 M€ en 2023 *(+1 pt de base sur le livret A = + 4,2 M€ frais de financiers).*

2- REPARTITION PAR PRETEUR

33 % de notre encours de dette ont été mobilisés auprès de Banque des Territoires (BdT) qui reste un partenaire privilégié. Au deuxième rang des préteurs, figure la Banque Européenne d'Investissement avec 31 % de l'encours. Les montants mobilisés auprès de ces deux institutions représentent près du 2/3 de notre dette.

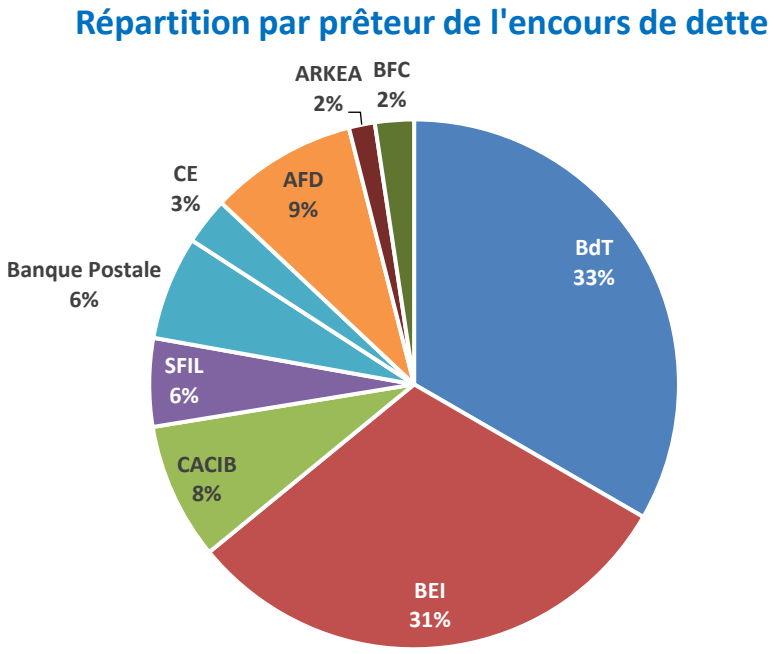

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU RATIO DYNAMIQUE DE DESENDETTEMENT DE 2015 À 2022

En millions d'euros	CA Région								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 22/21
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	12,4%
(-) Dépenses réelles d'exploitation	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	-0,6%
(=) Epargne de gestion	**173,4**	**105,8**	**154,2**	**142,8**	**167,0**	**126,3**	**159,1**	**230,7**	**45,0%**
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	5,0%
(=) Epargne brute	**164,9**	**94,6**	**137,8**	**122,2**	**143,8**	**105,9**	**138,3**	**208,8**	**51,0%**
(=) Encours dette (M€)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	-4,2%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	**3,4**	**8,7**	**7,5**	**9,7**	**8,6**	**11,7**	**9,5**	**6,0**	**-36,6%**

L'encours de dette a baissé de -4,2 % et s'établit désormais à **1 262 M€**.

Le ratio dynamique de désendettement (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

A fin 2022, le ratio pour la Région Réunion est de 6 années d'épargne brute contre 9,5 années en fin 2021. Cette amélioration s'explique principalement par l'augmentation du niveau d'épargne brute.

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2022

Les nouvelles garanties accordées en 2022 s'élèvent à 4,1 M€ et se concentrent sur la garantie accordée pour l'emprunt réalisé par les Apprentis Orphelins d'Auteuil (OAA) pour la construction du campus de formation professionnelle du Port.

Principaux bénéficiaires	Nouvelle garantie
APPRENTIS D'AUTEUIL	3 000 000,00
SEMADER	173 742,15
SIDR	706 999,88
SODEGIS	188 220,94
Total général	**4 068 962,97**

Les sorties de garanties en 2022

Le 6 juillet 2020, la Région a consenti à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) une garantie autonome à première demande d'un montant de 15,3 M€. Afin de faciliter les opérations de restructuration d'Air Austral via la SEMATRA, un protocole d'accord a été signé le 21 décembre 2022 entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations autorisant la cession à l'euro symbolique à la Région des créances et des titres détenus par la CDC dans les comptes de la SEMATRA (759 200 actions) en contrepartie de la mise en jeu de la garantie autonome à première demande d'un montant de 15,3 M€ au bénéfice de la CDC.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Au 31/12/2022, le paiement de l'intégralité du montant dû au titre de la garantie au bénéfice de la Caisse des Dépôts et Consignations a été effectué. Ce prêt sort donc du périmètre de la dette sous garantie.

L'exposition en matière de garanties au 31/12/2022

Au 31/12/2022, l'encours de dette garantie s'élève à **78,2 M€** dont 37,7 M€ consacrés au secteur du logement social.

Type d'emprunt garanti	Nom du bénéficiaire de l'emprunt garanti	Annuités 2022	Capital restant dû au 31/12/N	Part du capital restant dû au 31/12/2022
Air Austral	Air Austral	2 478 870,00	21 690 113,00	28%
Total Air Austral		**2 478 870,00**	**21 690 113,00**	**28%**
Secteur privé hors logement sociaux	APPRENTIS D'AUTEUIL	0,00	3 000 000,00	4%
	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	1 582 712,00	15 824 176,00	20%
	SEMATRA	15 808 708,00	0,00	0%
Total Secteur privé hors logement sociaux			**17 391 420,00**	**24%**
Logement Social	SA HLM DE LA REUNION	278 689,30	8 655 118,73	11%
	SEDRE	57 851,72	1 831 563,20	2%
	SEMADER	105 597,74	3 126 227,78	4%
	SEMAC	111 048,86	3 574 523,79	5%
	SIDR	447 738,24	11 257 772,75	14%
	SODEGIS	149 360,66	5 078 616,48	6%
	SODIAC	125 772,35	4 151 974,14	5%
Total Logement Social		**1 276 058,87**	**37 675 796,87**	**48%**
Total général		**21 146 348,87**	**78 190 085,87**	**100%**

Pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité ne doit pas dépasser 10% de la capacité à garantir, donc 5% des recettes réelles de fonctionnement (soit 31,4 M€ en 2022). L'annuité maximum en 2022 concerne la SEMATRA du fait de l'appel en garantie, ce qui représente 50% de la capacité à garantir.

Indexation

La dette garantie est intégralement en catégorie A-1 selon la Charte Gissler.

La dette est indexée majoritairement sur le livret A puisque le prêteur principal est la Banque des Territoires.

Type de taux	Index taux	Capital restant dû au 31/12/N	Part du capital restant dû au 31/12/2022
Fixe	Classique	21 712 538,00	27,77%
Total Fixe		**21 712 538,00**	**27,77%**
Variable	Euribor 6 mois	3 000 000,00	3,84%
	Livret A	53 477 547,87	68,39%
Total Variable		**56 477 547,87**	**72,23%**
Total général		**78 190 085,87**	**100,00%**

Durée

La durée de vie moyenne de la dette garantie s'élève à 16 ans.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Prêteur

La Banque des Territoires détient les 2/3 de l'encours de dette garantie.

Les deux autres établissements sont liés à deux opérations spécifiques de financement auprès d'Apprentis d'Auteuil et d'Air Austral.

Organisme prêteur	Encours au 01/01/2023	Part de l'encours au 01/01/2023
Agence Française de Développement	3 000 000,00	3,84%
Caisse des Dépôts et Consignation	53 499 972,87	68,42%
Export Development Canada	21 690 113,00	27,74%
Total général	**78 190 085,87**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES BUGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire M41 pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 35 788,24	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 925 324,14
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	**RECETTES RÉELLES** 154 212,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **1 043 747,90** dont résultat de l'exercice 118 423,76	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 043 747,90**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**118 423,76**

résultats hors comptes 001 et 002 = 118 423,76 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

**Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
011	Charges à caractère général	82 875,57	17 847,59	-78,5 %
012	Charges de personnel	19 236,55	17 940,65	-6,7 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**102 112,12**	**35 788,24**	**-65,0 %**

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,35 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,018 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,018 M€

La rémunération de deux agents rattachés à la Direction du Patrimoine et à la Direction de l'Energie dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 12,5% sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
70	Redevance perçues	326 176,04	154 212,00	-52,7 %
TOTAL RECETTES REELLES		**326 176,04**	**154 212,00**	**-52,7 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,154 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) = 0,080 M€
- vente d'électricité microcentrale= 0,074 M€

Les recettes sont en diminution principalement en raison des travaux de réparation de la centrale électrique des bras des lianes en 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe soumis à la nomenclature budgétaire M4 pour le suivi de opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux (Cité du Volcan, Kélonia, MADOI et Musée Stella Matutina), la SPL Réunion des musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 63 627,43	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 847 390,94	**RECETTES RÉELLES** 346 000,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **268 441,30** dont résultat de l'exercice 268 441,30	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 2 833 459,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 986 070,78
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	**RECETTES RÉELLES** 272 953,78 dont compte 1068 inclus de : 272 953,78
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 272 955,83	
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 541 397,13**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**282 372,57**

résultats hors comptes 001 et 002 = 555 326,35 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

**Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
012	Charges de personnel	64 114,95	63 627,43	-0,8 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**64 114,95**	**63 627,43**	**-0,8 %**

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,064 M€. La rémunération de sept agents rattachés à la Direction de la Culture dont les missions concernent la gestion des musées régionaux est affectée partiellement sur ce budget annexe pour des quotités de temps de travail de 12,5% (5 personnes) et 25% (2 personnes).

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
75	Produits gestion courante	351 000,00	346 000,00	-1,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		**351 000,00**	**346 000,00**	**-1,4 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,346 M€ et proviennent de la redevance de l'exploitant des musées régionaux, pour la mise à disposition des sites.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA et soumis à la nomenclature budgétaire M43 pour le suivi de opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, au fonctionnement et aménagement des gares routières et les opérations ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
DÉPENSES RÉELLES	34 428 729,84	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)	1 969 587,94
DEPENSES D'ORDRE* de section à section	0,00	RECETTES RÉELLES	34 428 729,84
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)	**1 969 587,94**	RECETTES D'ORDRE* de section à section	0,00
dont résultat de l'exercice	0,00		

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 969 587,94**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**0,00**

résultats hors comptes 001 et 002 = 0 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

**Mouvement en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
011	Charges à caractère général	22 763 003,68	24 348 444,74	7,0 %
65	Autres charges gestion courante	11 207 588,90	10 080 285,10	-10,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**33 970 592,58**	**34 428 729,84**	**1,3 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 34,4 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 24,4 M€

Les postes de charge sont les suivants :

POSTES	2021	2022	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2024	20 514 149,13	22 142 263,05	7,9 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2024	887 334,85	491 656,98	-44,6 %
Contrôle Qualité	454 009,84	472 169,88	4,0 %
Accompagnement au sol	493 893,25	496 772,21	0,6 %
Fonctionnement des gares routières	182 315,92	70 127,13	-61,5 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	231 300,69	329 730,56	42,6 %
Frais de nettoyage des gares - DL		345 183,51	
Maintenance vidéo protection gares routières		541,42	

L'augmentation des charges à caractère général de 7% s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en place de la gratuité progressive pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personnes handicapées ;
- La mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune offrant plus de 2 500 places par jour avec une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe.

065-Autres charges de gestion courante : 10,08 M€

Les postes de charge sont les suivants :

POSTES	2021	2022	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	1 011 485,27	485,27	-100,0 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 694 300,00	2 879 800,00	6,9 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	660 619,70	358 815,90	-45,7 %

Le montant des autres charges est en diminution de - 10,1 % en 2022. En effet, l'année précédente, une subvention d'un montant exceptionnel a été réglée à la CASUD (arriérés de compensation financière de 2018 et 2019) pour donner suite au transfert de la compétence du transport scolaire.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
74	Subventions d'exploitation	33 562 304,00	33 717 396,79	0,5 %
75	Produits de gestion courante	115 000,00	115 000,00	0,0 %
77	Produits exceptionnels	172 180,00	596 333,05	246,3 %
TOTAL RECETTES REELLES		**33 849 484,00**	**34 428 729,84**	**1,7 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 34,43 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 33,72 M€

POSTES	2021	2022	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	26 480 304,00	26 635 396,79	0,6 %

Par rapport à 2021, la subvention régionale du budget principal augmente de 0,2 M€ (soit 0,6%).
Les charges étant en augmentation, la recette affectée au budget annexe a été ajustée au même niveau.

075-Produits de gestion courante : 0,12 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 115 000,00 €.

077-Produits exceptionnels : 0,6 M€

Les dédits et pénalités perçus s'établissent à 596 333,05 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	**581 420 758,06**	**468 770 227,46**	**581 420 758,06**	**468 770 227,46**
Budget Principal	578 587 298,39	464 663 811,96	578 587 298,39	464 663 811,96
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP MUSEES	2 833 459,67	4 106 415,50	2 833 459,67	4 106 415,50
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**598 861 866,46**	**805 997 869,95**	**572 127 054,00**	**779 263 057,49**
Budget Principal	561 486 330,01	765 340 556,36	534 850 933,22	765 241 140,69
Budget Annexe ENERGIE	35 788,24	1 079 536,14	-	1 079 536,14
Budget Annexe DSP MUSEES	2 911 018,37	3 179 459,67	2 847 390,94	3 179 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	34 428 729,84	36 398 317,78	34 428 729,84	9 762 920,99
BUDGET GENERAL	**1 180 282 624,52**	**1 274 768 097,41**	**1 153 547 812,06**	**1 248 033 284,95**

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP MUSEES concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2022 à la somme de 99 415,67 € en section de fonctionnement dont 35 788,24 € pour le budget annexe ÉNERGIE et 63 627,43 € pour le budget annexe DSP.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 26,64 M€ en 2022 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES BUDGETS DOTES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET POCT) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.
Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022
DU BUDGET AUTONOME FEDER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 15 615 540,11	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 0,00
DÉPENSES RÉELLES 20 879 151,68	**RECETTES RÉELLES** 17 679 165,54
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 105 000 589,00	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **-24 888 703,02** dont résultat de l'exercice -9 273 162,91	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 98 927 412,23

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 98 251 503,70
DÉPENSES RÉELLES 135 225 333,74 dont hors dette 135 225 333,74	**RECETTES RÉELLES** 103 121 344,07 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 98 927 412,23	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 105 000 589,00
SOLDE D'EXECUTION (b) 72 220 690,80	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**47 331 987,78**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-35 303 975,81**

résultats hors comptes 001 et 002 = - 35 303 975,81 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

**Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9305	Gestion des fonds européens	20 155 432,13	20 879 151,68	3,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**20 155 432,13**	**20 879 151,68**	**3,6 %**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 20,9 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 15 M€ en 2022 ;
- l'assistance technique financée par le programme opérationnel européen sur la période 2014-2020 représente 5,2 M€ ;
- l'assistance technique financée par le REACT UE représente 0,7 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9305	Gestion des fonds européens	16 237 598,56	17 679 165,54	8,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		**16 237 598,56**	**17 679 165,54**	**8,9 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 17,7 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 8,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 3,1 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2014-2020 sont de 5,4 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,7 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9005	Gestion des fonds européens	105 000 589,19	135 225 333,74	28,8 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**105 000 589,19**	**135 225 333,74**	**28,8 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 135,2 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 115,3 M€ en 2022 ;
- les projets financés par le REACT UE représentent 19,9 M€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9005	Gestion des fonds européens	98 927 412,23	92 881 759,79	-6,1 %
923	Dettes et autres opérations financières	28 158 856,77	10 239 584,28	-63,6 %
TOTAL RECETTES REELLES		**127 086 269,00**	**103 121 344,07**	**-18,9 %**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 103,1 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 88,6 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 4,3 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE pour le préfinancement initial sont de 10,2 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,1 M€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

2- LE BUDGET AUTONOME POCT

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.
Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET AUTONOME POCT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)** 1 429 553,23
DÉPENSES RÉELLES 7 167 935,04	**RECETTES RÉELLES** 6 670 568,72
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 606 073,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) **1 659 639,10** dont résultat de l'exercice 230 085,87	**RECETTES D'ORDRE*** de section à section 3 333 525,93

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	**EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001)** 2 622 173,80
DÉPENSES RÉELLES 3 506 778,47 dont hors dette 3 506 778,47	**RECETTES RÉELLES** 1 182 451,72 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 3 333 525,93	**RECETTES D'ORDRE*** à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 606 073,74
SOLDE D'EXECUTION (b) -429 605,14	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	**1 230 033,96**
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	**-2 821 693,07**

résultats hors comptes 001 et 002 = - 2 821 693,07 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

**Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9305	gestion des fonds européens	5 143 910,46	7 167 935,04	39,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**5 143 910,46**	**7 167 935,04**	**39,3 %**

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 7,2 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9305	gestion des fonds européens	6 904 467,18	6 670 568,72	-3,4 %
TOTAL RECETTES REELLES		**6 904 467,18**	**6 670 568,72**	**-3,4 %**

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 6,7 M€ et proviennent des subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2021	2022	
9005	gestion des fonds européens	2 606 073,74	3 506 778,47	34,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		**2 606 073,74**	**3 506 778,47**	**34,6 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets d'équipement. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2021	2022	
9005	gestion des fonds européens	3 333 525,93	1 182 451,72	-64,5 %
TOTAL RECETTES REELLES		**3 333 525,93**	**1 182 451,72**	**-64,5 %**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,2 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets d'équipement s'élèvent à 1,2 M€ ;
- le remboursement des indus est de 0,006 M€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

3- Projets économiques financés par les fonds européens et les fonds propres Région

En 2022, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de 29,6 M€ (+ 41,1%) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de 3,4 M€ (+2,2%) dans le cadre de deux dispositifs :

- renforcer la compétitivité des PME réunionnaises (fiche thématique OT3) ;
- favoriser la reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie suite à la crise sanitaire covid-19 (fiche thématique OT3 – Plan REACT UE).

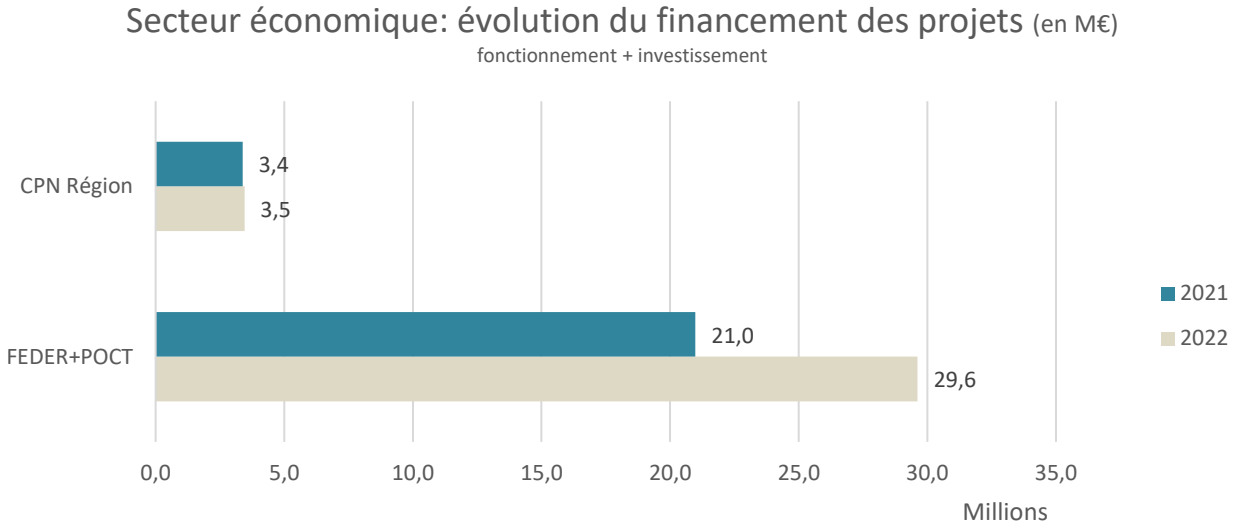

Objectifs thématiques européens (fonctionnement + investissement)	MANDATS CPN REGION		MANDATS EUROPE (FEDER, INTERREG)		TOTAL (REGION, EUROPE)		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	*Evol.*
OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	3,4	3,5	19,6	20,7	23,0	24,2	*5%*
OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie			1,4	8,9	1,4	8,9	*555%*
	3,4	**3,5**	**21,0**	**29,6**	**24,4**	**33,1**	***36%***

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

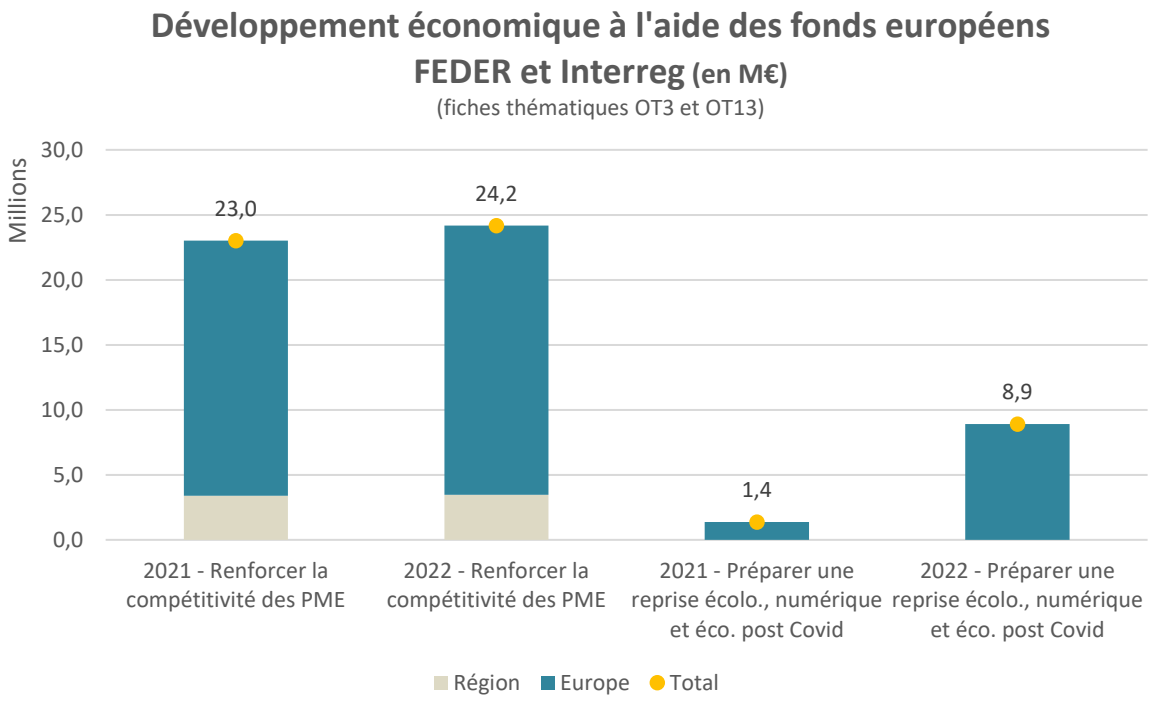

C'est ainsi plus de 24 M€ (+5%) qui ont été apportés pour la compétitivité des PME en 2022 dans des projets tels que :

- l'installation d'entreprises innovantes et de start-up sur le territoire tel que le site Le KUB sur la technopole de St Denis (+2,9 M€ engagés, 0,8 M€ mandatés) ;

- des programmes de coopération régionale visant à développer des échanges économiques entre les ports maritimes de la Réunion et des Seychelles (+217 k€ engagés, 0,07 M€ mandatés) ou de structuration de filières cosmétopée, pharmacopée et épices dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien (+ 334 k€ engagés, 0,053 M€ mandatés) ;

- le financement d'équipements de transformation industrielle du bois dans le cadre du développement d'une activité de la société SAS Fibres Industries Bois sur St Paul (+1,5 M€ engagés, 0,5 M€ mandatés) ou d'équipement numérique de nouvelle génération pour le développement de l'activité de la société Empreinte Locale sur Sainte-Marie (+168,5 k€ engagés et mandatés);

De plus, près de 9 M€ (soit + 554,7%) sont apportés aux entreprises pour favoriser la reprise économique en réparation des dommages à la suite de la pandémie sanitaire. Les projets sont :

- la réhabilitation de l'hôtel Blue Margouillat sur St Leu (+400 k€ engagés, 314 k€ mandatés) ;
- favoriser la reprise de l'activité touristique de l'île par l'évolution digitale et la stratégie de maintenir la visibilité de la destination Réunion sur le marché français par l'IRT (+6,8 M€ engagés, 1,5 M€ mandatés) ;
- le soutien des projets numériques de petites structures (visibilité numérique, marketing digital, nouveaux services apportés aux usagers, sécurisation des systèmes d'information) par le biais de chèques numériques (+ 6 M€ engagés, 3 M€ mandatés).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2021	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	67 019 976 €	74 %	50 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 303 300 €	44 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA Maraina	SA	4 101 487 €	13 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	148 000 €	10 %	14 800 €
NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	5 378 958 €	88 %	4 755 413 €
SPL HORIZON REUNION	SPL Horizon Réunion	SA	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	1 140 000 €	6 %	70 000 €
SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL AFPAR	SPL Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes de la Réunion	SA	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	Société Coopérative Intérêt Collectif – Institut de Développement International des Savoirs	SCIC	300 000 €	25 %	37 500 €
TOTAL			**148 878 665 €**		**68 267 719 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son Président, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telle que :
- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La Présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

S'agissant des régies comptables pour le fonctionnement des services de la collectivité, les modifications ont concerné deux régies d'avances basées à l'étranger qui, en conséquence de la crise sanitaire Covid-19, ont été clôturées en 2022 :

1) La régie en Chine :

Par arrêté n°DAF/2019/8611 portant création d'une régie d'avances à l'antenne de la Région Réunion en Chine, cette régie est clôturée par arrêté n°DAF/2022/22002096 en date du 29 avril 2022.

Cette régie d'avances était basée à Tianjin, sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe Économie et Entreprise de la Région Réunion.

Le régisseur, en qualité de responsable du bureau économique de la Région Réunion en CHINE, avait pour mission d'assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser notamment le développement de perspectives de coopération bilatérale.

2) La régie au Mozambique :

Par arrêté n° DAF/2019/8616 portant création d'une régie d'avances à l'antenne de la Région Réunion au Mozambique, cette régie est clôturée par arrêté n° DAF/2022/22002097 en date du 29 avril 2022.

Cette régie d'avances était basée à Maputo, sous l'autorité hiérarchique de la Direction Générale Adjointe Économie et Entreprise de la Région Réunion.

La régisseuse, en qualité de responsable du bureau économique de la Région Réunion en MOZAMBIQUE avait pour mission d'assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser notamment le développement de perspectives de coopération bilatérale.

Afin de faciliter le fonctionnement de ces bureaux économiques à l'étranger, ces dispositifs de régies comptables, en lien avec la paierie régionale, ont permis la prise en charge de certaines dépenses par les régisseurs à l'étranger.
Les règlements couvraient essentiellement des petites dépenses de fonctionnement et l'acquisition de petits matériels, fournitures et services tels que :
- acquisition de petits matériels et de services, fournitures de consommables et de bureaux (dans la limite d'un montant par opération de 2000 €) ;
- règlement des frais de restauration et de réception ;
- frais de port et dédouanement de colis ;
- frais pour de petites interventions d'un prestataire de service (section de fonctionnement hors marché) ;
- avances de 75% dans la limite des frais de missions autorisés.

Aucune autre modification ni création de régie n'a été réalisée au cours de l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les régies comptables actives au 31 décembre 2022 sont :

Régie d'avances	Nature	Date de création	2021	2022
AVANCES MADAGASCAR	menues dépenses	06/08/2004	18 395	18 967
AVANCES PARIS	menues dépenses	08/09/2005	25 811	16 345
AVANCES QUEBEC	menues dépenses	14/10/2004	11 642	12 768
AVANCES CRR	menues dépenses	25/05/2021	89	2 178
AVANCES COMORES	menues dépenses	03/04/2017		
AVANCES MAURICE	menues dépenses	31/07/2014	9 073	13 680
AVANCES SEYCHELLES	menues dépenses	03/05/2018		
		Total :	**65 010**	**63 938**

Régies de recettes	Nature	Date de création	2021	2022
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST BENOIT	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	32 218	5 950
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST DENIS	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	31 355	3 776
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST PAUL	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	71 644	27 855
CRR - Conservatoire à Rayonnement Régional ST PIERRE	Droits d'inscription et location instruments de musique	22/09/1989	68 384	97 218
MOCA Domaine de Montgaillard	Location de salle	11/03/2014		47 340
SALLE ST BENOIT	Droits inscription	01/10/2014	3 700	5 930
CPOI - Campus Pro de l'Océan Indien	Location de salle	13/03/2019	24 090	
REGIE STATIONNEMENT PAYANT	Stationnement	28/03/2018		
		Total :	**231 391**	**188 069**

Source: HELIOS - Liste des régies arrêtée au 31/12/2022 auprès de la paierie régionale

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	**560,1**	**509,4**	**607,9**	**590,1**	**615,9**	**536,3**	**558,9**	**628,0**
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, prov°, prodts spécifiques)	**550,8**	**504,5**	**606,2**	**582,2**	**609,5**	**534,8**	**556,2**	**625,8**
atténuation de charges	4,3	1,3	2,8	0,5	0,6	1,9	1,8	1,7
Produits des services	1,1	1,3	1,2	1,6	1,2	0,5	2,0	2,0
Impôts et taxes	352,4	357,1	398,0	433,6	441,2	379,2	421,2	446,2
Dotations et participations	190,3	142,6	201,7	143,9	158,3	149,5	124,8	165,4
Autres produits de gestion courante	2,5	1,9	2,4	2,3	6,5	3,3	6,1	10,5
Produits financiers	0,2	0,2	0,2	0,3	1,7	0,3	0,3	0,0
Produits spécifiques	9,1	4,8	1,7	7,8	5,1	0,8	1,1	0,5
Reprises amortissements et provisions	0,1	0,0	0,0	0,1	1,3	0,7	1,7	1,7
Dépenses réelles de fonctionnement	**395,2**	**414,8**	**470,1**	**467,9**	**472,2**	**430,4**	**420,7**	**419,2**
Dépenses réelles de fonctionnement (hors prov°, charges spécifiques)	**390,5**	**412,7**	**464,8**	**463,3**	**469,3**	**428,2**	**420,0**	**406,4**
Charges à caractère général	37,1	34,4	41,7	49,6	50,2	61,0	56,3	48,8
Charges de personnel	127,0	136,9	148,1	151,4	149,4	148,2	153,3	155,6
Atténuation de produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,3
Autres charges de gestion courantes	217,5	229,7	258,0	241,3	246,2	198,4	188,9	179,5
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4
Charges financières	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,3	20,8	21,9
Charges spécifiques	4,6	2,0	4,2	4,2	2,4	1,3	0,1	0,1
Dotations	0,0	0,1	1,1	0,5	0,5	0,9	0,5	12,7
EPARGNE BRUTE	**164,9**	**94,6**	**137,8**	**122,2**	**143,8**	**105,9**	**138,3**	**208,8**
EPARGNE NETTE	**80,6**	**62,1**	**101,9**	**84,8**	**103,7**	**46,9**	**73,9**	**143,8**

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles d'investissement	**475,8**	**513,9**	**556,9**	**428,2**	**298,4**	**265,1**	**238,0**	**166,9**
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	**124,8**	**180,4**	**315,1**	**227,0**	**214,9**	**185,8**	**96,1**	**147,9**
FCTVA	43,0	49,2	59,7	49,4	51,0	19,2	12,2	37,5
Subvention d'investissement	81,8	131,3	255,4	177,6	163,9	166,6	83,8	110,4
emprunt	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,0	140,0	10,0
Autres	52,0	2,3	2,8	2,7	3,6	9,3	1,9	9,0
Dépenses réelles d'investissement	**674,3**	**580,2**	**639,2**	**571,7**	**437,6**	**355,4**	**381,1**	**360,1**
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	**590,0**	**547,8**	**603,3**	**534,3**	**397,5**	**296,4**	**316,8**	**295,1**
Autres	5,4	46,2	60,3	0,4	12,7	41,3	35,0	17,5
Dépenses d'équipement brut	426,2	419,9	452,2	445,7	274,4	161,5	200,2	199,5
Remboursement capital	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1
Subventions d'équipement	158,5	81,7	90,9	88,3	110,4	93,5	81,5	78,1

Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	**0,7**	**29,0**	**84,4**	**63,1**	**67,7**	**79,2**	**74,4**	**89,9**
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	**-33,6**	**28,2**	**55,5**	**-21,3**	**4,6**	**15,6**	**-4,9**	**15,6**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

	LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015	REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	480
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	347
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	720
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	417
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	65
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 446
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	481
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	37 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	18 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	77 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	95 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	16 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	201 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	115 %

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) - Données DGFIP 2022 : chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2022

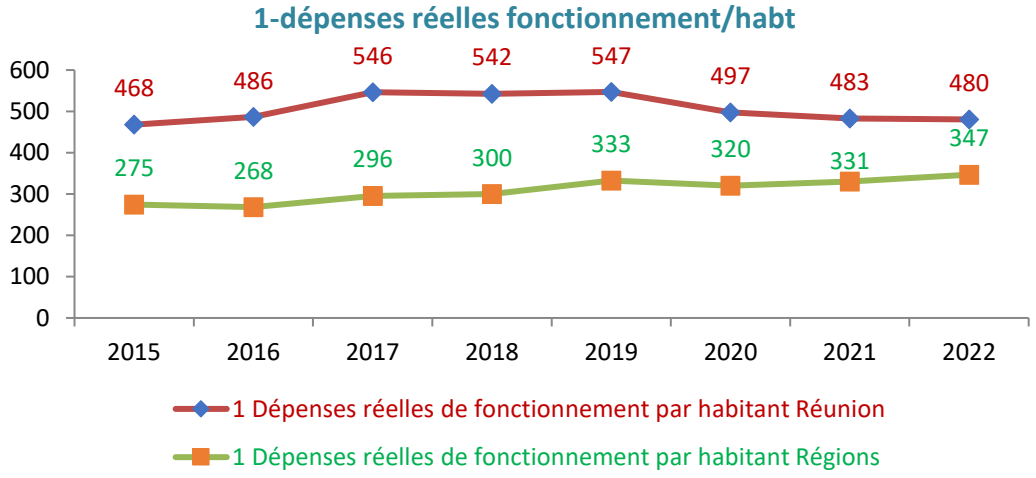

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Les dépenses de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont supérieures à la moyenne des régions.

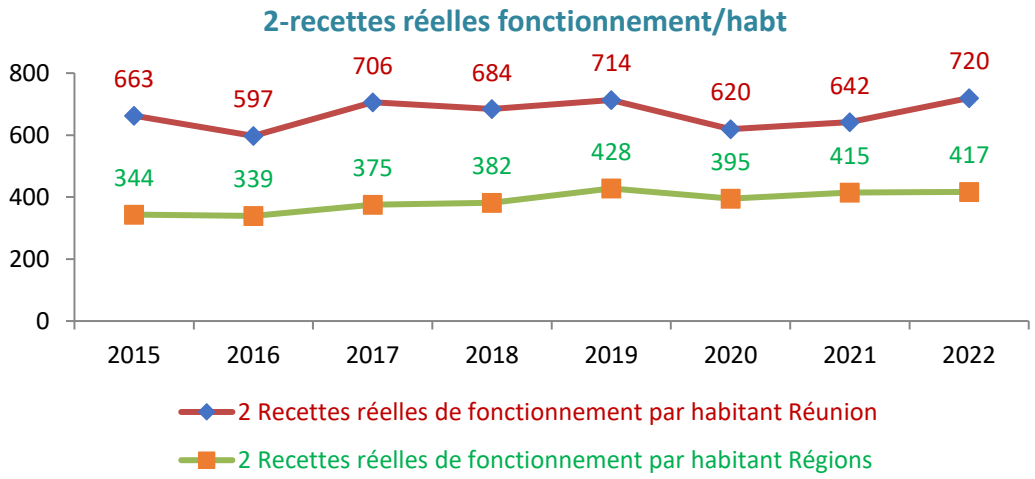

Les recettes de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont plus élevées en comparaison de la moyenne des régions, au regard notamment d'un champ de compétences différent et les recettes associées.

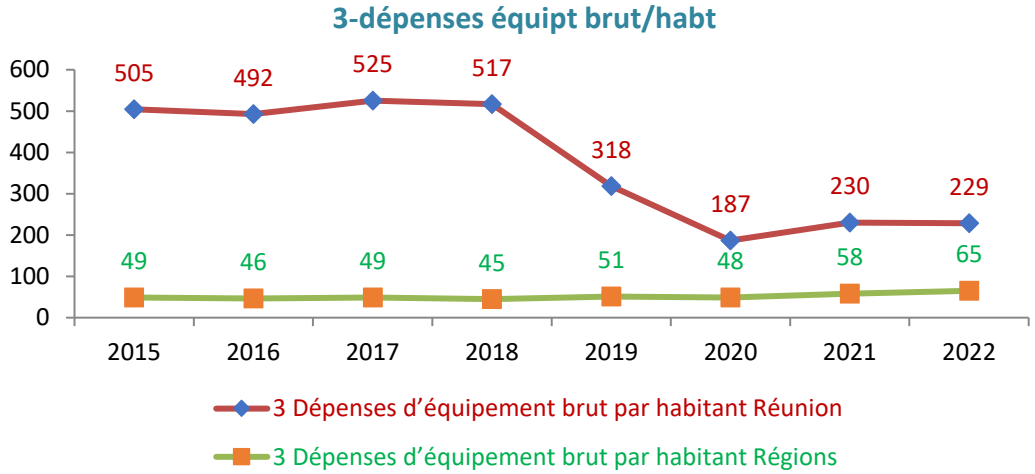

Malgré une tendance à la baisse des dépenses d'équipement sur la période 2015 à 2022, les chiffres de la Région Réunion par habitant demeurent au-dessus de la moyenne nationale des régions. Il est à souligner que la Région Réunion dispose de la compétence du réseau routier national contrairement aux autres régions de France.

.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

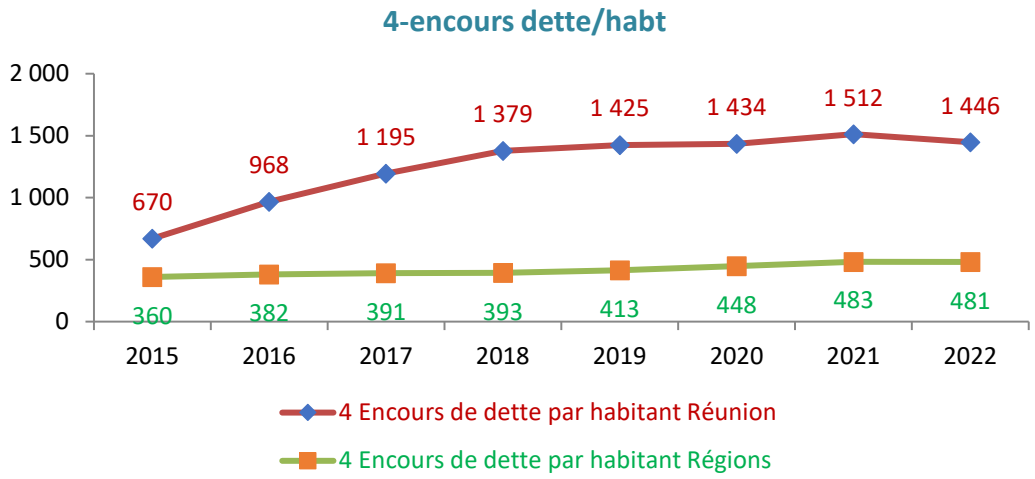

L'encours de la dette de la Région Réunion en forte progression sur la période 2015 à 2021 décroit légèrement en 2022 pour la première fois depuis ces huit dernières années, confortant ainsi la stratégie financière de la nouvelle mandature pour une gestion financière responsable et durable. Le montant par habitant est de 1 446€. Il reste néanmoins supérieur à la moyenne de l'ensemble des régions.

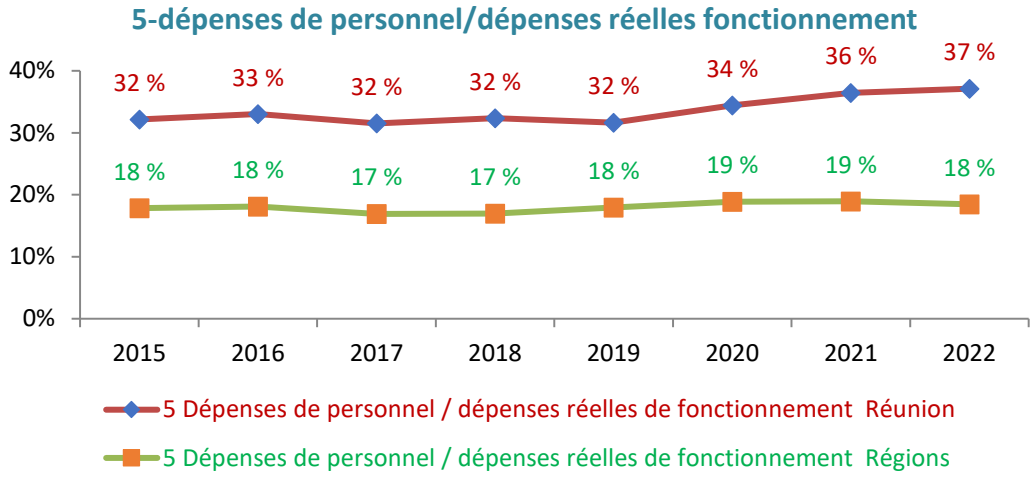

La part des dépenses de fonctionnement affectée aux charges de personnel est de 37 % soit le double du taux de la moyenne nationale des collectivités régionales.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

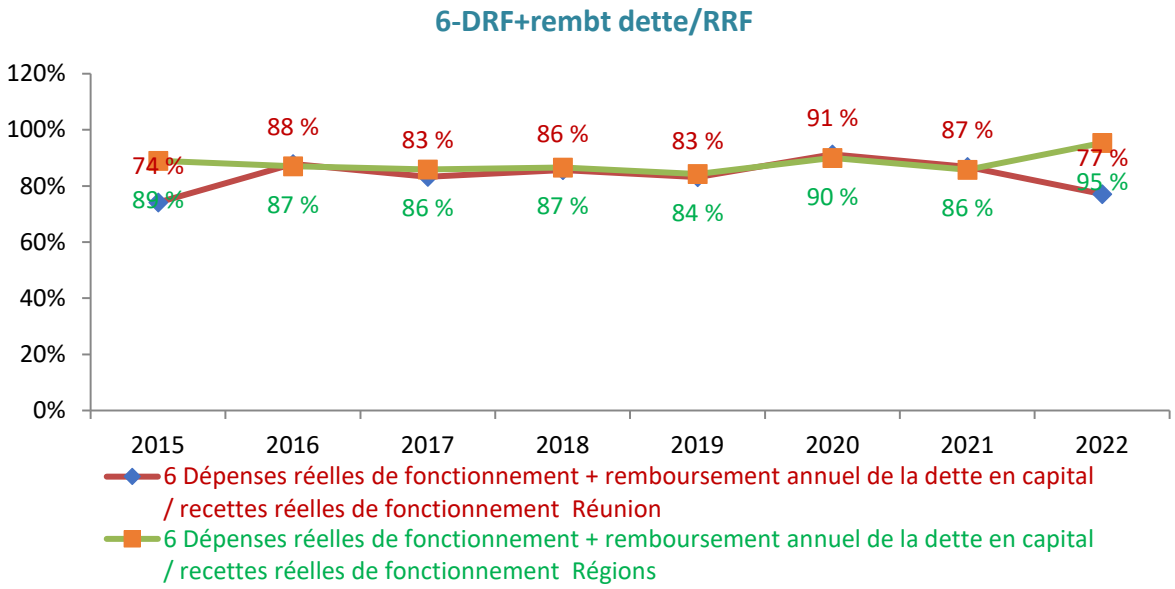

La Région Réunion consacre 23 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, contre 5 % de moyenne pour l'ensemble des régions (part en amélioration).

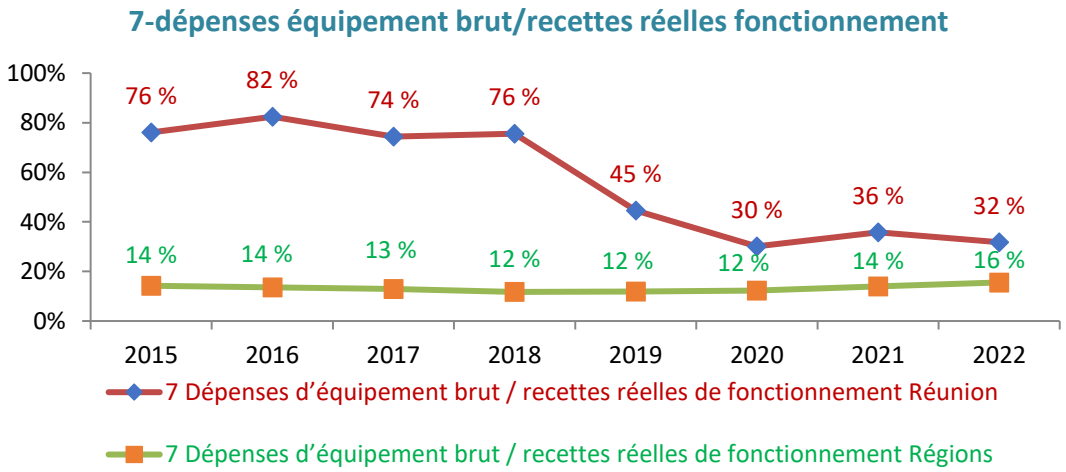

Les recettes de fonctionnement financent 32 % des dépenses d'équipement, soit un taux supérieur à la moyenne régionale de 16 %.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

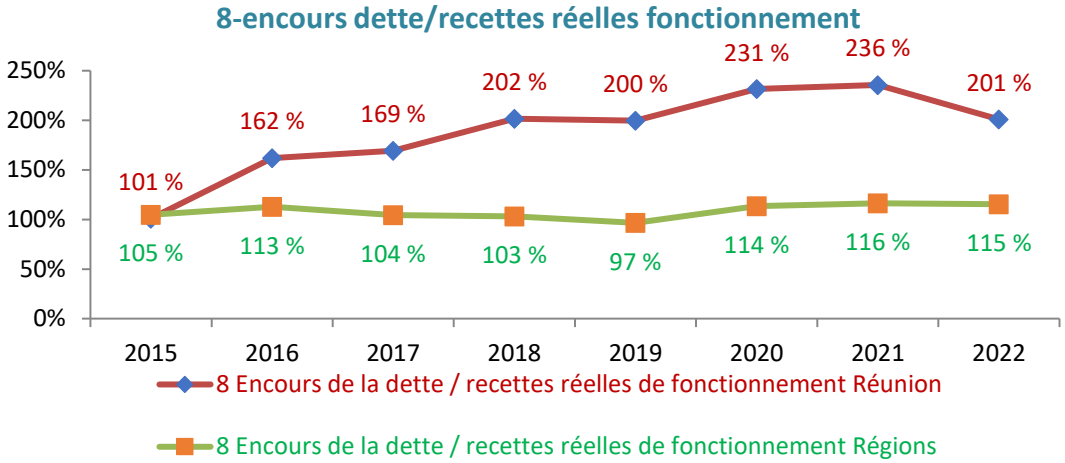

Le taux d'endettement de la Région Réunion est en forte hausse sur la période 2015 à la fin 2021 (236 %). Ce taux est plus du double de la moyenne des régions. En 2022, pour la première fois depuis les huit dernières années, le taux baisse à 201 %, revenant ainsi au chiffre de 2015. L'effort est à maintenir afin de se rapprocher de la moyenne nationale et préserver des marges de manœuvre pour les projets futurs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022

ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à la prévision budgétaire alors que celui des dépenses qui est de 91,6 % est en baisse par rapport à l'exercice précédent.

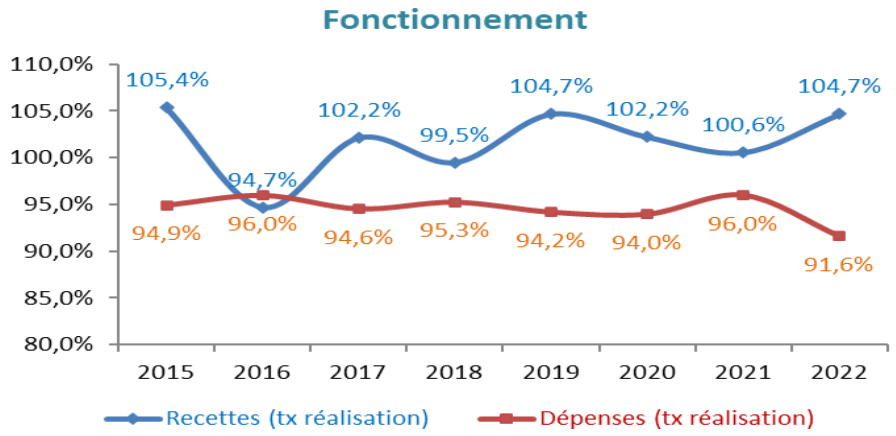

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent, avec une amélioration notable en dépenses (84,8 % en 2022 contre 78,7 % en 2021).

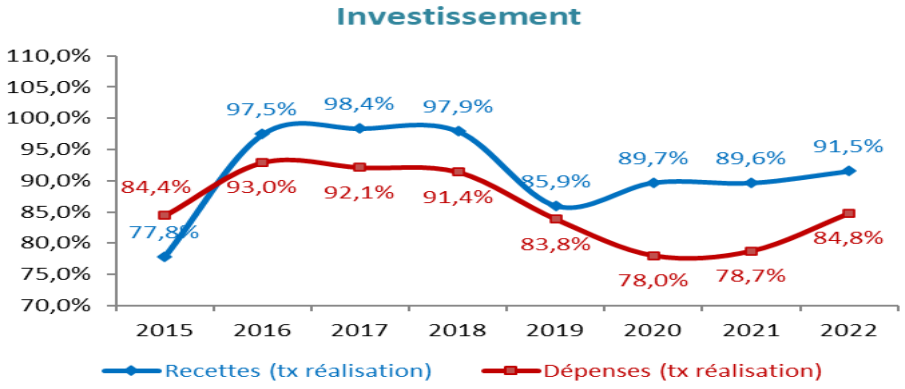

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	77,8%	97,5%	98,4%	97,9%	85,9%	89,7%	89,6%	91,5%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	43,0%	40,1%	31,8%	65,8%	31,0%	32,2%	11,9%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	16,8%	30,5%	151,3%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%		0,0%	100,0%	100,0%	47,1%	31,0%	
	Dépenses	96,4%		0,0%					

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	86,3%	85,9%	92,9%	94,7%	92,5%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%
	Dépenses	3,4%	20,9%	17,6%	31,7%	23,2%	25,2%	20,8%	16,8%
INVESTISSEMENT	Recettes	7,8%	18,4%	29,2%	12,6%	16,3%	24,6%	21,7%	14,4%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	21,4%	18,0%	18,8%

BUDGET POCT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	20,2%	29,4%	30,1%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,6%	22,7%	22,7%	19,4%	20,2%	30,3%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	17,0%	0,0%	0,0%	12,3%	27,5%	37,8%	12,4%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	21,9%	38,0%	43,6%

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2021/2022

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	**5 405 607,64**	**6 744 688,95**	**24,8% +1,3 M€**
Dont Achats d'équipements Informatiques Pour La Région Investissement	378 499,64	735 168,97	
Dont Achats de Licences Informatiques Investissement	379 756,58	695 767,27	
Dont Acquisition En Vefa De Locaux De Bureaux Parcelle BH 148 Saint Paul		2 743 150,00	
Dont Acquisition Véhicules Année 2021	219 026,40	45 799,00	
Dont Acquisitions Matériels de Transports Année 2022		456 928,21	
Dont Aménagement Bâtiments Année 2021	408 326,25	116 650,93	
Dont Aménagement Bâtiments Administratifs Année 2020	242 389,55	153 669,68	
Dont Aménagement Bâtiments Adm Année 2022		298 454,45	
Dont Bâtiment DRR Rehab-Mise Aux Normes	302 393,62	91 286,07	
Dont Matériel de Bureau Année 2021	171 269,31	43 570,61	
Dont Matériel et Outillage Technique Année 2020	776 984,27	59 618,57	
Dont Organisation- Systèmes Information Investissement	171 929,10	186 666,70	
Dont Plan Relance : Afpar St-André / MRST	227 218,95	262 544,57	
Dont Projets Informatiques - Investissement	224 641,46	1 879,68	
Dont Réhabilitation D'un Bâtiment Régional A Vocation De Bureaux Et Archives/ Ex Foucques	815 561,13	92 928,04	
Dont Système Management De L'énergie/Petits Travaux	271 650,34		
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**58 846 852,66**	**67 773 873,72**	**15,2% +8,9 M€**
Dont Lycée Nord Bois De Nèfles Ste-Clotilde	580 402,43	226 551,95	
Dont CFA St-André/Extension	214 824,69		
Dont Cité Scolaire Butor St Denis - Tvx Maintenance Et Entretien	2 816,66	388 009,05	
Dont Construction Des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Saint Pierre Phase 2 Vol Et Travaux /1er Équipement Phase 2	271 876,26	227 725,75	
Dont Construction Des Locaux De L'Esiroi et dee 2 Départements De L'IUTt Sur Le Site De Terre Sainte À Saint-Pierre - Volet Travaux et 1er Équipt	149 483,39	266 790,57	
Dont Construction des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Sain- Pierre Phase I - Vol et Étude (Phase 1&2) et Travaux/1er Équipement (Phase 1)	382 660,94	412 063,49	
Dont Construction Des Locaux De L'UFR Santé Sur Le Site De Saint-Pierre - Fa 1.01	181 821,94	141 792,07	
Dont CPOI Frais D'investissement Année 2022		202 043,08	
Dont Dotation Globale d'Equipement 2021-2022	154 924,45	1 712 919,18	
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2022		3 485 256,00	
Dont Dotation Globale d'Equipemen2021	3 327 780,00	3 107 122,09	
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2018	443 626,73		
Dont Dotation Globale d'Équipement- Exercice 2019	1 643 181,98	536 352,74	
Dont Eplefpa St Joseph - Travaux De Grosses Réparations	191 464,20	35 447,01	
Dont Frais Investissement CPOI Année 2021	227 733,83	132 776,44	
Dont LP Patu De Rosemont St Benoît- Tvx Maintenance/Réparation	303 172,68	428 037,41	
Dont Lyc Boisjoly Potier - Tampon	1 252 103,96	2 609 844,64	
Dont Lyc Nelson Mandela Et Ses Equip Sportifs/Tvx Maintenance-Réparation	20 984,78	297 797,59	
Dont Lyc. Agricole St Joseph/Tvx Maint. Ger	348 034,11		
Dont Lyc. Amiral Bouvet St-Benoît- Tvx Maintenance/Réparation	198 395,03	266 027,12	
Dont Lyc. M. Gandhi St -André/Tvx Maint. Ger	48 284,89	341 422,10	
Dont Lyc. M.Gandhi St -André - Cuisine Centrale/Tvx Maint. Ger	5 839,25	196 838,79	
Dont Lyc.Bois D'olive St-Pierre/Tvx Ger	6 076,00	309 240,35	
Dont Lyc.Lepervanche Le Port/Reprise Structurelle Bat.K	55 113,18	501 215,72	
Dont Maintenance Suivi Et Installation Optimiseurs De Puissance	133 481,15	179 036,40	
Dont Mise En Œuvre Du Cartable Numérique Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2022-2023		4 398 800,00	
Dont Mise En Œuvre Du Plan Ordinateur Portable Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2020-2021	3 631 250,00		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Mise En Œuvre Du Plan Ordinateur Portable Et De La Connexion Internet Pour Les Familles Les Plus Modestes Année Scolaire 2021-2022		4 713 100,00	
Dont Plan Relance : CPOI : Afpar + Cfat + Cfa	1 298 812,70	375 288,91	
Dont Plan Relance : L.P. Isnelle Amelin - Ste Marie	518 677,45	2 341 967,74	
Dont Plan Relance : LP François De Mahy St Pierre	2 311 463,09	1 323 691,88	
Dont Plan Relance : Lyc Agricole St Joseph	189 300,51	41 840,97	
Dont Plan Relance : Lyc Antoine Roussin - St-Louis	1 741 077,39	535 207,72	
Dont Plan Relance : Lyc Bois D'olive	355 206,35	37 283,76	
Dont Plan Relance : Lyc Bras Fusil, M. Gandhi, /E.S Bras Fusil, E.S M.Gandhi/CRR Est	124 517,88	115 440,53	
Dont Plan Relance : Lyc Evariste De Parny, E.S. Lyc E. De Parny	323 929,47	80 591,19	
Dont Plan Relance : Lyc Georges Brassens	2 504 287,11	882 780,85	
Dont Plan Relance : Lyc Pierre Poivre - St -Joseph	178 676,67	102 159,85	
Dont Plan Relance : Lyc Prof Agri. Emile Boyer De La Giroday et CFAA	2 395 178,93	896 646,04	
Dont Plan Relance : Lyc Prof Hôtelier La Renaissance	5 459 095,39	4 891 243,32	
Dont Plan Relance : Lyc Vincendo, P. Langevin - St Joseph	515 675,58	93 129,51	
Dont Plan Relance : Lyc.R. Garros - Bat A, Administration, D, E & G	1 089 039,18	739 524,24	
Dont Plan Relance : Lycée Roche Maigres - St Louis	220 076,99	1 855 823,41	
Dont Programme De Relance Régional	9 786 731,59	7 339 999,50	
Dont Programme D'équipement 2021 - CHUR		233 034,66	
Dont Programme Équipement 2019-2020	203 063,06	45 240,44	
Dont Programme Équipement CFA Leon Legros Réhabilitation		1 227 437,77	
Dont Réhabilitation CFA De Ste-Clotilde	1 000 595,00	19 724,87	
Dont Réhabilitation CFA De Ste Clotilde CEFJR 23/11/2017 - Cperma 12/12/2017	5 943 113,97	2 337 363,25	
Dont Réhabilitation Et Mise En Access Du Lycée et Equipt Sportifs De Vue Belle	671 108,50	1 513 367,59	
Dont Rénovation Thermique Bâtiments Éducation Et Formation	165 316,72	9 374 100,32	
Dont Subvention D'équipement 2019 CCIR Commerce et Service	225 423,19		
Dont Subvention D'équipement 2019 CMAR		215 156,89	
Dont Annul. Titres Sur Exercice Antérieur	299 026,25		
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**11 733 503,46**	**11 543 024,56**	**-1,6% -0,19 M€**
Dont Acquisitions Et Travaux CRR	184 496,33	128 308,54	
Dont CRR Ouest/Cimendef	358 018,53	4 279,14	
Dont Madoi - Travaux de Sécurisation De La Maison Des Maîtres	344 927,52	2 495,50	
Dont Plan Relance : CRR Sud – St-Pierre	198 706,34	70 398,88	
Dont Plan Relance : Lyc Bois D'olive	3 797,50	461 373,14	
Dont Programme D'activités Annuel 2021	197 760,00	34 540,00	
Dont Programme D'activités Annuel 2022		213 600,00	
Dont Programme De Relance Régional	6 584 578,66	7 554 563,74	
Dont Réhabilitation Et Mise En Access Du Lycée et Equipt Sportifs De Vue Belle	279 692,84	83 958,56	
Dont Revalorisation Du Patrimoine Des Communes	125 095,17	431 804,86	
Dont Travaux D'entretien, D'aménagement Ainsi Que L'acquisition De Divers Matériels Pour Les Sites Du Creps.	214 000,00	160 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	**227 549,87**	**160 758,60**	**-29,4% -0,066 M€**
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**16 020 466,94**	**15 879 421,58**	**-0,9% -1,41 M€**
Dont 8.03 Travaux Adaptation Des Épis 4, 5, 6 Des Ouvrages D'endiguement De L A Rivière Des Galets	373 504,92		
Dont Agorah - Programme D'actions 2021	400 000,00	100 000,00	
Dont Agorah - Programme D'actions 2022		400 000,00	
Dont Amelio - Programmation 2019 (Tranche 2)	571 638,83	206 862,68	
Dont Amelio - Programmation 2020	1 726 436,43	608 557,83	
Dont Amelio - Programmation 2021	1 263 019,70	1 742 651,58	
Dont Amelio- Programmation 2019	542 415,92	78 970,54	
Dont Bois D'olives - Aménagement Zac (EPS)	86 839,71	183 314,57	
Dont Cœur Possession - Tranche 2 (Frafu)		316 750,00	
Dont Déploiement Du Très Haut Débit Régional Et Engagement Budgétaire	2 000 000,00	1 000 000,00	
Dont Programme De Relance Régional	4 823 682,51	8 813 572,07	
Dont Saint-Denis - Aménagement Des Abords Des Stations Transport Par Câble	110 513,56	152 712,89	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Sainte Rose - Aménagement Zac (EPS)		259 112,00	
Dont SEMADER - Réhabilitation De Logements Sociaux Accession (Quartier		400 000,00	
Dont SIDR : Réhab Accession - Lilas 2 & 3	408 696,00	104 000,00	
Dont SIDR : Réhab Thermique - Source2	324 000,00		
Dont SPL Maraina - Augmentation De Capital 2021	1 600 000,00		
Dont SPL Maraina - Augmentation De Capital 2022		500 000,00	
ACTION ÉCONOMIQUE	**52 907 996,15**	**29 689 790,16**	**-43,9% -23,2 M€**
Dont Aide A L'évènementiel Volet 2		732 751,12	
Dont Aide Audiov. - OPI - 974 - Pr	435 000,00	145 000,00	
Dont Aide Audiovisuelle Série Fiction - Réunion - Pr	360 000,00		
Dont Chèques Numériques	3 523 217,51	306 605,04	
Dont Ci A Destination Des Commerces De Proximités	117 203,44	526 696,25	
Dont CPN FEAMP Mesure 43 Ports De Pêche, Sites Débarquement, Halles De	203 827,42		
Dont Création Hôtel 3* De 80 Chambres À Saint Denis	63 819,92	240 618,47	
Dont Dispositif Accompagner TPE	631 610,69	113 672,91	
Dont Fa 1.01 - Extension Du Pôle De Protection Des Plantes	504 917,68	476 338,53	
Dont Fa 1.03 - Prog.Recherche Agronomique CIRAD 2019-2021 Re0024904	883 203,66	907 180,51	
Dont FEADER 14 -20 Programme 2020 Recherche Agronomique Cirad	757 343,78		
Dont Fonds De Sauvegarde	425 000,00		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Aides Aux Ent > 3 Ans	419 500,00		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Tourisme Volet 1 - Fa 3.30 (Feder)	1 996 681,84		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Volet 1 Tourisme (Feder)	410 929,33		
Dont Fonds De Solidarité Régionale Volet 2 Tourisme	1 838 000,00		
Dont Fonds D'urgence Pour Les Entreprises De L'évènementiel	1 276 000,00	11 000,00	
Dont Invest IAA		446 539,48	
Dont Le Cube	152 994,07	168 620,76	
Dont Le Petit Piaf - Pr - 2020		300 000,00	
Dont Mesure 4.2.1 "Outils Agro Industriels	472 707,50		
Dont Participation De La Collectivité Au Volet Régionalise Du Pia 4		500 000,00	
Dont PGME Actions 2022		264 000,00	
Dont Pr- Lemming Film- Sweet Dreams		225 000,00	
Dont Pr- OPI 974 - S4 - Terence		435 000,00	
Dont Préfinancement Dispositif Chèque Numérique 2021	7 760,00	1 367 335,10	
Dont Prêt Rebonds 2	6 000 000,00		
Dont PRGME D'actions Et D'investissements 2021	264 000,00		
Dont Pr-Marvelous Productions- Hawai	100 000,00	200 000,00	
Dont Programmes Recherche Cirad Feader 2021		776 674,61	
Dont Pr-Terence Films-Opj 974 Saison 3	290 000,00	290 000,00	
Dont Saison 2020-2021 - Regard'ensemble	217 000,00		
Dont Sematra - Mise En Jeu De La Garantie Air Austral		15 320 001,00	
Dont Sematra - Soutien Régional 2021	25 000 000,00		
Dont Transformation De Fruits Et Légumes	221 828,22		
Dont Yakari - Pr	250 000,00		
ENVIRONNEMENT	**12 409 390,56**	**10 892 056,50**	**-12,2% -1,52 M€**
Dont 4.04 Eco solidaire 2015 -PO FEDER	1 848 536,78	1 525 283,20	
Dont 4.17 Dispositif Chèque Pv - Cofinancement FEDER Engagement Nouvelle	1 790 000,00	1 032 000,00	
Dont 5.06 Unité De Potabilisation Sur La Commune De Petite-Île		285 513,22	
Dont Aide Aux Particuliers Pour L'acquisition D'une Centrale Pv De Production	135 000,00	118 000,00	
Dont Chèque Pv - Engagement Enveloppe 2021-2022		903 000,00	
Dont Chèque Pv - Engagement D'une Nouvelle Enveloppe 2021-2022		486 000,00	
Dont Programme De Relance Régional	612 361,31	156 435,42	
Dont Réalisation De La Retenue Collinaire De Piton Rouge Tampon	275 000,00		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Slime 2021 Seconde Tranche	2 418 300,00	271 304,00	
Dont SPL HR CPI Mission Slime 2022		2 250 000,00	
Dont SPL HR CPI Missions 2019 N° 1 À 9	447 148,34		
Dont SPL HR CPI Missions 2019/2020 Exploitation Centrale Bras Des Lianes	161 393,84	123 258,90	
Dont SPL HR CPI Missions 2020 (Hors Slime Et Ecosol)	233 776,01	128 721,66	
Dont SPLHR CPI Missions 2020 Slime	721 950,00		
SPLHR CPI Missions 2021 (Hors Slime)	1 546 543,70	261 676,60	
Dont SPLHR CPI Missions 2022 (Hors Slime Et Bdl))		1 416 832,74	
TRANSPORTS	**159 212 285,68**	**152 407 490,20**	**-4,3% -6,8 M€**
Dont Acquisition Véhicules Dir Routes	241 181,10	404 165,33	
Dont Aménagements - Sécurité	203 524,14		
Dont Aménagements Du TCSP De La Rue Du Lycée à Saint-André	223 949,29	164 709,45	
Dont Aménagements Cyclables	257 806,77	8 905,62	
Dont Aménagements De Sécurité	775 077,71	631 824,18	
Dont Da- Rn - Investissement/ Fonctionnement SMPRR - 2021	4 658 000,00		
Dont Da- Rn - Investissement/ Fonctionnement SMPRR - 2022		5 043 024,00	
Dont De - RRTG Est - Vrtc Rn2 Sainte Marie		890 575,90	
Dont De- Nouvelle Entrée Ouest De Saint-Denis - Mo Région	250 582,78	355,59	
Dont De- Rn1 Rivière Des Galets - Nouveau Franchissement	9 960 240,20	7 726 828,57	
Dont De-Berguitta 2018-Rf Tevelave	332,46	1 115 637,00	
Dont De-Mo-Rf Bébour Belouve-Plaine Des Palmistes-Prog 2012	677 456,90	246 255,72	
Dont De-N2 St-André-Échangeur Cressonnière (Salazie)	137 112,59	2 808 599,24	
Dont De-RF Des Makes : Parking - St-Louis	767 409,51	194 179,10	
Dont De-Rn1e-Rdg-Amenagement Giratoire Sacre Cœur A Chemin Des Anglais		2 182 724,42	
Dont De-Rn1e-Rdg-Amenagement Giratoire Sacre Cœur A Chemin Des Anglais - Shunt Le Port		426 092,23	
Dont De-Rn1-Nouveau Pont Sur Rivière Saint Denis (NPRSD)	18 224 412,81	3 333 157,66	
Dont De-Rn2 - Déviation De St-Joseph- 98/03	38 134,36	347 891,50	
Dont De-Rn2-Bras Panon-Paniandy & Liberia Échangeurs	246 956,68	785 760,25	
Dont De-Rn2-Saint Joseph-OA Rav. Gregues-Reconstruction	237 449,16	4 253,36	
Dont De-Rn2-St Joseph-OA Rav. Gregues-Reconstruction	1 200 027,10		
Dont De-Rn2-St-Andre-Cressonniere-Echangeur (Salazie)		291 569,19	
Dont De-Rn5_Cilaos_Aloes_Ilet Furcy	397 049,04	13 152,82	
Dont De-RRTG Est - Rn2 Aménagement De La Traversée De Saint- Benoît - Études	263 036,98	390 704,30	
Dont De-RRTG Est-Vrtc Rn2 Sainte Marie		9 388 707,18	
Dont De-Voie Vélo Régionale-2013-Spl Maraïna-AMO Pour 6 Tronçons	927 630,04	3 243 092,12	
Dont Divers Travaux Yc Tx Sécurisation	578 234,09	165 064,59	
Dont Dt-Etudes De Faisabilité Rrtg 2017 A 2021	740 491,77	22 373,55	
Dont Parking Relais Portail Saint-Leu	4 952,18	365 952,19	
Dont Dt-Prolongement Axe Mixte Cambaie Définitif	342 008,30	206 430,07	
Dont Dt-Rénovation Des Gares Routières Car Jaune Études Et Travaux	207 517,77	10 253,10	
Dont Dt-Rénovation Gares Routières Car Jaune Études Et Travaux	236 632,08	1 139,25	
Dont Dt-Rrtg Est - Rn2 - Aménagement De La Bau Entre Ravine Des Chèvres Et Duparc	152 813,52	446 286,12	
Dont Équipements Routiers De Secu Gliss Sv Dispo Secu	332 169,91	204 993,64	
Dont Équipements Routiers De Secu Gliss Sv Dispo Secu		295 841,19	
Dont Équipements SRGT	263 041,31	865 019,65	
Dont Exploitation du SRGT	621 342,52	137 520,08	
Dont Exploitation Rl	295 805,22	50 914,57	
Dont Grosses Réparations Filets - Sécurisation Ponctuelle	205 047,55	2 137,45	
Dont Grosses Réparations Filets-Sécurisation	162 145,85	149 465,04	
Dont Mo - 05/04 - Rn2 - Aménagement St-François / Sainte-Anne- St Benoît	350 999,11	2 177 932,56	
Dont Mo - Grosse Réparation Étanchéité Ouvrage Mhc	1 787 983,74	261 010,79	
Dont Mo - Rn1 - Création Collectrice Cambaie Et Accès Au PSO Saint Paul Sens Sud Nord	737,82	4 431 982,55	
Dont Mo Applications Équipements SRGT	612 513,31	2 130 792,41	
Dont Mo Construction SRGT	1 836 724,20	856 320,30	
Dont Mo Élargissement Ravine Mare Sèche		274 465,45	
Dont Mo Mise En Œuvre PPHM	144 318,59	119 043,45	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGET PRINCIPAL	CA 2021	CA 2022	Evolution
Dont Mo Pont Suspendu Riv Est Réhabilitation V2	3 536 873,38	8 176 068,00	
Dont Mo Rn1005 Provision Dégâts Cycloniques	35 802,47	887 891,79	
Dont Mo Rn1a Création Et Sécurisation Des Bandes Cyclables Du Cap La Houssaye Rn1a - Pr 30+380 À 33+000		2 236 696,54	
Dont Mo Rn2 - Création Cheminement Piétons Cycles - Bonne Espérance Ste-Rose	635 634,29	441 268,85	
Dont Mo Rn2 Accotement Multifonctionnel Sens Montant Riv Est Sainte-Rose		205 168,35	
Dont MO Rn2 Falaises Orangers Riv Est	366 496,73	233 339,02	
Dont MO Rn2 Passerelle P/C Pr57		2 710 723,84	
Dont MO Rn2 Pr 55+050 55+700 Entre Carrefour Rn2/Rd3 Pt Riv Est		1 874 905,20	
Dont MO Rn2 Traversée St-François À St-Benoît Rn2 - Pr 46+700 À 47+200		986 688,74	
Dont MO Rn2 Travaux D'aménagement Du Carrefour Des Deux Canons -Commune De Saint-		854 778,71	
Dont MO Rn2 Vvr Passerelle Ste Marguerite		1 809 892,17	
Dont MO Rn2002 Confort Pont Rivière Marsouins S- Benoît		1 168 459,27	
Dont MO Rn3 Pr 2+235 À Pr 4+460 La Confiance À Saint-Benoît		2 713 522,96	
Dont MO Rn3 - Pr 21+100 À Pr 22+014 - Plaine Des Palmistes - Aménagement Plaine Des Palmistes		1 204 767,03	
Dont MO Rn3 Accotement Multifonct St Benoît	182 181,42	728 026,85	
Dont MO Rn3 Traversée De Chemin Ceinture À Saint- Benoît Pr 5+870 À 7+050		1 198 982,59	
Dont MO Rn5 - Sécurisation Cheminement Piétons Cycles - Plateforme Cilaos		1 726 812,77	
Dont MO Tx Rc Rn2 Vincendo Sécurisation Cheminements Piétons Cycles France Relance	233 627,53	2 753 868,10	
Dont MO Tx Rc SRE Prog 2020-25	349 375,76	1 619 360,66	
Dont MO Tx Rc SRN Prog 2020-25		6 227 274,04	
Dont MO Tx Rc SRN-Centre Prog 2019-20	135 600,98	400 788,05	
Dont MO Tx Rc SRO Prog 2020-25	841 654,25	0,00	
Dont MO Tx Rc SRS Prog 2020-25	1 134 354,82	3 780 870,95	
Dont NRL- Nouvelle Route Du Littoral	90 342 199,15	41 558 054,04	
Dont Ouvrages Et Murs : Travaux	1 929 599,38	2 285 928,68	
Dont Petites Réparations De Chaussée	414 551,18	125 446,48	
Dont Petites Réparations OA	147 843,23	370 280,79	
Dont Petits Travaux Sur Chaussée	1 795 454,54	1 538 639,49	
Dont Provision Dégât Météorologique		390 830,52	
Dont Réhabilitation Des OA - Travaux	167 071,53	333 709,11	
Dont Sécurisation Falaises Rn5 Gueule Rouge Cilaos	40 264,62	731 123,92	
Dont SMP - Avance Trésorerie Remboursable		375 000,00	
Dont SRS Sécurisation Gueule Rouge		221 588,78	
Dont SRS Sécurisation Gueule Rouge 2		289 394,53	
Dont TCSP- Traversée De Saint-Louis - Études Et Travaux Relatifs Aux Aménagements De La Voies TCSP - Séquences 1 À 5	1 079 189,97	302 100,86	
Dont Travaux Urgents Et Divers	3 323 945,97	3 298 994,22	
Dont Tx Sécurisation Falaises	1 094 913,43	1 145 561,34	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	**316 763 652,96**	**295 091 104,27**	**-6,8%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2022

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2022			
Objet	**Exercice**	**Obligatoire / Facultative**	**Montant total des provisions constituées**
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux contribution financière a un organisme - ILEVA	2020	O	207 326 €
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000 €
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 9745,65 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000 €
Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000 €
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€ - SARL ZOURITE M. Bonhomme	2022	O	25 000 €
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires - Agents Région	2022	O	40 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000 €
Sous total			**7 657 326 €**
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2022 - Agents Région	2022	O	470 000 €
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	4 500 000 €
Sous total			**4 970 000 €**
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720 €
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000 €
Sous total			**931 720 €**
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2019	2022	O	**300 000 €**
TOTAL			**13 859 046 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES EN 2022			
Objet	**Exercice**	**Obligatoire / Facultative**	**Montant total des reprises des provisions en 2022**
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux procédure passation marche - Sté transport OISEAU BLEU	2019	O	190 000 €
Contentieux délégation service public transport - groupt GME CAP RUN	2020	O	255 514 €
Contentieux contribution financière a un organisme - ILEVA	2020	O	743 079 €
Marché de nettoyage des locaux - Factures impayées - BIO PROPRETE	2021	O	50 000 €
Sous total			**1 238 593 €**
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2021	2021	O	**449 946 €**
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2017	2021	O	**22 581 €**
TOTAL			**1 711 120 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2022

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2021-2022)	Encaissement antérieur (2021)	Encaissement en 2022
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	9 851 487,09	8 196 948,37	1 654 538,72
FEDER - Centre De Formation 14-20	3 905 192,40	3 499 768,32	405 424,08
Bien Mobilier Matériel et Etudes	97 051,51	-	97 051,51
FEDER - Investissement Des Lycées 14-20	3 732 845,70	2 897 757,92	835 087,78
FEDER - Rénovation Thermique Des Lycées 14-20	967 662,13	967 662,13	-
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DBA)	1 111 251,00	831 760,00	279 491,00
Département-Participation A La Construction Cuisine Centrale	37 484,35	-	37 484,35
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	271 354,25	107 146,07	164 208,18
Travaux MADOI Et Maison Rouge	153 354,25	107 146,07	46 208,18
Loto Patrimoine - Maison Rouge	118 000,00	-	118 000,00
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	293 648,00	36 048,00	257 600,00
AFD SIG	257 600,00	-	257 600,00
FEDER - TIC	36 048,00	36 048,00	-
ACTION ÉCONOMIQUE	4 253 082,48	171 440,00	4 081 642,48
FEDER - Chèques Numériques	3 000 000,00	-	3 000 000,00
Convent° CNC Etat-Région (Soutien À La Prod. Audio. et Cinématographique)	1 127 106,00	166 440,00	960 666,00
Pass Numérique	5 000,00	5 000,00	-
Subvention EASME	112 404,16	-	112 404,16
Sub Equipt Versées Aux Tiers (Fonds Européens)	8 572,32	-	8 572,32
ENVIRONNEMENT	9 776 772,66	2 427 496,00	7 349 276,66
Feder Chèque Equipement Photovoltaïques 14-20	700 000,00	-	700 000,00
React-Eu Cheque Equip. Photovoltaïques 14-20	1 800 000,00	-	1 800 000,00
Feder Chauffe-Eau Solaire 14-20	1 136 903,48	-	1 136 903,48
Programme Sare - Participation SRPP et Edf	951 609,00	247 396,00	704 213,00
Programme Slime - Part. Edf Et CLER	5 036 970,18	2 180 100,00	2 856 870,18
Bien Mobilier Matériel Et Etudes	1 290,00	-	1 290,00
Subv Afd Développement Photovoltaïque	150 000,00	-	150 000,00
TRANSPORTS	72 345 929,45	23 894 734,40	48 451 195,05
FEDER Routes (DEER)	13 179 893,17	4 887 401,28	8 292 491,89
FEDER Voie Vélo Régionale	736 073,30	620 228,90	115 844,40
FEDER Tans Eco Express	913 416,33	467 136,15	446 280,18
FEDER Routes (DEGC)	10 590 344,73	3 752 152,05	6 838 192,68
FEDER Radiers (DEGC)	1 416 156,79	-	1 416 156,79
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DEER)	2 938 532,05	1 427 581,00	1 510 951,05
NRL - Subvention AFITF	32 118 916,00	7 509 545,61	24 609 370,39
Voie Vélo Régionale	69 883,70	69 883,70	-
Pont De La Rivière De L'est	878 265,36	386 265,67	491 999,69
Subv. Etat Au Titre De La Dri (DEGC)	1 208 167,10	240 719,00	967 448,10
Subv. Fsom Suite Intempéries 082021	5 486,64	-	5 486,64
Rn1 Sécurisation Route Du Littoral Et St-Denis Ouest	671 042,94	-	671 042,94
Frais D'étude	44 016,67	-	44 016,67
Subvention Equipement Non Transférable Département	91 647,05	91 647,05	-
Programme Régional Route	142 750,64	10 700,00	132 050,64
Subv. Communes Membres du GFP (24 Communes)	6 718 261,87	4 171 917,88	2 546 343,99
Subv. Intercommunale	123 075,11	59 556,11	63 519,00
Autres Subv. Equip. Non Amort.	200 000,00	200 000,00	-
Subv. Fondation Patrimoine Pont De La Rivière De L'est	300 000,00	-	300 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	**96 792 273,93**	**34 833 812,84**	**61 958 461,09**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2022

L'instruction budgétaire et comptable M. 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2022 le 18 mars 2022, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2022 :

- Ajout de 0,3 M€ pour régulariser les dégrèvements opérés par les services fiscaux sur l'octroi-mer régional ;

- Ajout de 1,3 M€ de crédits relatifs aux intérêts courus non échus de la dette régionale au 31 décembre 2022, compte-tenu de l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur les contrats d'emprunt à index variable ;

- Réduction de 1,6 M€ des crédits non engagés par les services généraux de la collectivité.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)				Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)				Montant €
Chap	Libellé	Fonct	Nature		Chap	Libellé	Fonct	Nature	
930	Services Généraux	22	6236	(-) 1 620 000	941	Autres Impôts et Taxes	1	7398	(+) 300 000
					943	Opérations financières	1	66112	(+) 1 320 000

CA BUDGET PRINCIPAL 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Absente	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par L. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. VERGOZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par N. OMARJEE		PAYET Johnny Représenté par J. TECHER	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par Mme E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par M. P. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Absente	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par M. RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Absent	
LAGOURGUE Jean-Louis Absent		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA BUDGET PRINCIPAL 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33+(7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

CA ENERGIE 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Abst	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par L. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. VERGOZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par N. OMARJEE		PAYET Johnny représenté par JF MOREL P/i	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par mme E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par M. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Abste	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par M. RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Abst	
LAGOURGUE Jean-Louis Abst		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA ENERGIE 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33 + (7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

CA DSP 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Absente	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par C. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. VERGOZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par M.N. UNARTÉ		PAYET Johnny représenté par OJ MOREL	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par P. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Absente	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par J.M. RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Absent	
LAGOURGUE Jean-Louis Absent		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA DSP 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33 (7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

CA TRANSPORT 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Absente	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par L. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. VERGOZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par N. OMARJEE		PAYET Johnny représenté par JJ MOREL	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par P. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Absente	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par G. H RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Absent	
LAGOURGUE Jean-Louis Absent		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le
à Sainte-Clotilde, le

La Présidente du Conseil Régional,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA TRANSPORT 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33 (7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

CA FEDER 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Abité	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par L. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par M. VERGOZ	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représenté par N. OMARJEE		PAYET Johnny représenté par J. MOREL	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée P. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Abité	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par TH RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Abit	
LAGOURGUE Jean-Louis Abit		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le

La Présidente du Conseil Régional,

à Sainte-Clotilde, le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA FEDER 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33 (7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

CA POCT 2023

ARRETE-SIGNATURES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 27 juin 2023

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia Abst	
AHO-NIENNE Sandrine		MAILLOT Frédéric	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick		MOREL Jean Jacques	
BAREIGTS Ericka		NABENESA Karine représentée par L. NATIVEL	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard représenté par V. EPOUSE	
BOULEVART Patrice		OMARJEE Normane	
CESARI Maya représentée par N. OMARJEE		PAYET Johnny représenté par JO MOREL	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal représenté par E. BAREIGTS	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne représentée par P. BOULEVART		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Abst	
COSTES Yolaine		RAMAYE Amandine représentée par T.H. RATENON	
GIRONCEL DAMOUR Nadine		RAMIN Sabrina	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise		SIHOU Mickaël	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Abst	
LAGOURGUE Jean-Louis Abst		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
le et de la publication, le

La Présidente du Conseil Régional,

à Sainte-Clotilde, le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

CA POCT 2023

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (5 absents)
Nombre de membres présents : 33 + (7 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES : - Pour 31
- Contre 0
- Abstentions 9
Date de convocation : 12 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 7
C1 - Exécution du budget - Résultats 8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 22
D1 - Balance générale - Dépenses 24
D2 - Balance générale - Recettes 26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 28
A.900 - Services généraux 30
A.900-5 - Gestion des fonds européens 33
A.901 - Sécurité 34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 41
A.904-4 - RSA 44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 45
A.906 - Action économique 48
A.907 - Environnement 50
A.908 - Transports 53
A.921 - Taxes non affectées 57
A.922 - Dotations et participations 58
A.923 - Dettes et autres opérations financières 59
A.925 - Opérations patrimoniales 60
A.926 - Transferts entre les sections 61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 64
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 65
B.930 - Services généraux 68
B.930-5 - Gestion des fonds européens 71
B.931 - Sécurité 72
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 73
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 76

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 82
B.934-3 - APA 83
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 84
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 87
B.936 - Action économique 89
B.937 - Environnement 92
B.938 - Transports 96
B.940 - Impositions directes 97
B.941 - Autres impôts et taxes 98
B.942 - Dotations et participations 99
B.943 - Opérations financières 100
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 101
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 102
B.946 - Transferts entre les sections 103
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 104

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 106
A1.01 - Opérations non ventilables 107
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 110
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 111
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 112
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 115
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 123
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 128
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 131
A1.908 - Fonction 8 - Transports 135
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 137
A2.01 - Opérations non ventilables 138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 147
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 148
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 149
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 155
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 161
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 164
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 165
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 166
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 169
A2.936 - Fonction 6 - Action économique

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

A2.937 - Fonction 7 - Environnement
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 182
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 183
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 188
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 189
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 190
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 192
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 193
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 194
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 195
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 196
B3.1 - Etat des provisions constituées 198
B3.2 - Etalement des provisions 200
B4 - Etat des charges transférées 201
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 202
B6 - Prêts 204
B7.1 - Etat des emprunts garantis 208
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 237
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 238
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 313
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés 322
B8.5 - Etat des engagements reçus 323
B9 - Etat du personnel 324
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 353
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 370
B11.2 - Liste des établissements publics créés 371
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 372
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 373
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 412
B13 - Opérations liées aux cessions 415
B14 - Etat des travaux en régie Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 416
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 418

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 420
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 421
C2.1 - Situation des AP 424
C2.2 - Situation des AE 441

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	469
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	470
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	471
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	472
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	473
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	474
D5 - Gestion des fonds européens	475
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	476
D7 - Actions de formation des élus	479
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	480
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	481
D10 - Identification des flux croisés	483
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	484
D12 - Décisions en matière de taux	487
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	488

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	872635

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	480,39
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	719,69
3	Dépenses d'équipement brut / population	228,64
4	Encours de dette / population (2) (3)	1446,25
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	37,12%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	77,11%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,77%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	200,96%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	33,25%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 078 731 714,60	1 228 004 368,32	-59 341 913,80 A1	89 930 739,92
Investissement	517 245 384,59	464 663 811,96	(2) -61 341 913,80 A2	-113 923 486,43
Dont 1068		133 698 523,15		
Fonctionnement	561 486 330,01	763 340 556,36	(3) 2 000 000,00 A3	203 854 226,35

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	89 930 739,92
Investissement	**A2 + B2**	-113 923 486,43
Fonctionnement	**A3 + B3**	203 854 226,35

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III)	0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV)	0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	561 486 330,01	G	763 340 556,36
	Section d'investissement	B	517 245 384,59	H	464 663 811,96
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 000 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	61 341 913,80 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 140 073 628,40	= G + H + I + J	1 230 004 368,32
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	561 486 330,01	= G + I + K	765 340 556,36
	Section d'investissement	= B + D + F	578 587 298,39	= H + J + L	464 663 811,96
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 140 073 628,40	= G + H + I + J + K + L	1 230 004 368,32

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	360 146 276,69	157 099 107,90	517 245 384,59	300 598 937,21	164 064 874,75	464 663 811,96
FONCTIONNEMENT	419 203 925,12	142 282 404,89	561 486 330,01	628 023 918,32	135 316 638,04	763 340 556,36
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	779 350 201,81	299 381 512,79	1 078 731 714,60	928 622 855,53	299 381 512,79	1 228 004 368,32

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	**252 773 810,00**			
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**			
AE VOTEES	**226 239 625,00**			
Dont dépenses imprévues (952)	**600 000,00**			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 090 228 338,09**	**578 587 298,39**		**0,00**
90 Opérations ventilées	347 780 836,67	294 984 168,65		0,00
- en AP/CP (2)	344 458 203,50	294 984 168,65		0,00
- hors AP/CP (2)	3 322 633,17	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	1 500 499,73	1 500 301,37		0,00
92 Opérations non ventilées	680 998 652,00	222 154 280,32		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	61 341 913,80	61 341 913,80		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**1 090 228 338,09**	**464 663 811,96**		**0,00**
90 Opérations ventilées	151 799 500,00	118 952 377,91		0,00
- Recettes affectées	150 299 500,00	118 952 377,91		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	1 500 000,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	663 426 895,00	212 012 910,90		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*139 803 419,94*			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15	133 698 523,15		
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**738 137 702,00**	**536 320 084,76**	**25 166 245,25**	**0,00**
93 Services ventilés	415 825 276,88	365 795 770,70	16 318 218,55	0,00
- en AE/CP	225 838 402,18	178 859 849,12	16 318 218,55	0,00
- hors AE/CP	189 986 874,70	186 935 921,58	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	180 714 120,02	168 744 620,91	8 848 026,70	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*139 803 419,94*			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**738 137 702,00**	**752 975 292,69**	**12 365 263,67**	**0,00**
93 Services ventilés	88 209 790,00	94 230 297,96	12 365 263,67	0,00
94 Services communs non ventilés	647 927 912,00	656 739 274,73	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00	2 000 000,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**283 496 194,12**	**6 744 688,95**	**0,00**	**0,00**	**67 666 938,10**	**11 543 024,56**	**160 758,60**
90 Opérations ventilées		6 744 688,95	0,00	0,00	67 666 938,10	11 543 024,56	160 758,60
- en AP/CP (2)		6 744 688,95	0,00	0,00	67 666 938,10	11 543 024,56	160 758,60
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	8 719,36	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	222 154 280,32						
001 Solde exécution invest. reporté	61 341 913,80						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**345 711 434,05**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 748 605,80**	**189 955,54**	**19 001,80**
90 Opérations ventilées		60 000,00	0,00	0,00	50 748 605,80	189 955,54	19 001,80
- Recettes affectées		60 000,00	0,00	0,00	50 748 605,80	189 955,54	19 001,80
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	212 012 910,90						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**177 592 647,61**	**91 811 220,40**	**0,00**	**0,00**	**156 513 665,87**	**22 615 543,06**	**1 166 456,12**
93 Services ventilés		91 811 220,40	0,00	0,00	156 513 665,87	22 615 543,06	1 166 456,12
- en AE/CP		18 682 769,71	0,00	0,00	95 755 774,02	15 603 689,06	1 166 456,12
- hors AE/CP		73 128 450,69	0,00	0,00	60 757 891,85	7 011 854,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
94 Services communs non ventilés	**177 592 647,61**						
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**658 739 274,73**	**62 702 899,01**	**0,00**	**0,00**	**37 015 583,75**	**703 564,61**	**59 752,13**
93 Services ventilés		62 702 899,01	0,00	0,00	37 015 583,75	703 564,61	59 752,13
94 Services communs non ventilés	**656 739 274,73**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**2 000 000,00**						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**15 879 421,58**	**29 689 790,16**	**10 892 056,50**	**152 407 490,20**	
90 Opérations ventilées		0,00	15 879 421,58	29 689 790,16	10 892 056,50	152 407 490,20	
- en AP/CP (2)		0,00	15 879 421,58	29 689 790,16	10 892 056,50	152 407 490,20	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**3 941 000,29**	**8 039 780,48**	**7 395 784,95**	**48 558 249,05**	
90 Opérations ventilées		0,00	3 941 000,29	8 039 780,48	7 395 784,95	48 558 249,05	
- Recettes affectées		0,00	3 941 000,29	8 039 780,48	7 395 784,95	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**4 559 516,09**	**28 662 013,25**	**10 149 089,44**	**66 636 485,02**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	4 559 516,09	28 662 013,25	10 149 089,44	66 636 485,02	
- en AE/CP	0,00	0,00	4 559 516,09	28 661 457,25	10 149 089,44	20 599 315,98	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	556,00	0,00	46 037 169,04	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**3 381,35**	**3 303 569,19**	**41 585,76**	**2 765 225,83**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	3 381,35	3 303 569,19	41 585,76	2 765 225,83	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**294 984 168,65**	**118 952 377,91**
900 Services généraux	6 744 688,95	60 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	67 666 938,10	50 748 605,80
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	11 543 024,56	189 955,54
904 Santé et action sociale (hors RSA)	160 758,60	19 001,80
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	15 879 421,58	3 941 000,29
906 Action économique	29 689 790,16	8 039 780,48
907 Environnement	10 892 056,50	7 395 784,95
908 Transports	152 407 490,20	48 558 249,05
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	**65 055 172,42**	**47 948 036,15**
921 Taxes non affectées	0,00	405 890,56
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	-96 156 377,56
923 Dettes et autres opérations financières	65 055 172,42	143 698 523,15
TOTAL	I **360 146 276,69**	II **166 900 414,06**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	**193 245 862,63**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	21 782 469,86	21 782 469,86
926 Transferts entre les sections (2)	*135 316 638,04*	*142 282 404,89*
TOTAL	III **157 099 107,90**	IV **164 064 874,75**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	**6 965 766,85**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III **517 245 384,59**	II + IV **330 965 288,81**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 61 341 913,80	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 133 698 523,15

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V **578 587 298,39**	II + IV + VI + VII **464 663 811,96**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		**-113 923 486,43**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	**382 113 989,25**	**106 595 561,63**
930 Services généraux	91 811 220,40	62 702 899,01
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	156 513 665,87	37 015 583,75
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	22 615 543,06	703 564,61
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	1 166 456,12	59 752,13
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	4 559 516,09	3 381,35
936 Action économique	28 662 013,25	3 303 569,19
937 Environnement	10 149 089,44	41 585,76
938 Transports	66 636 485,02	2 765 225,83
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	**35 310 242,72**	**521 422 636,69**
940 Impositions directes	51 946,00	37 771 985,00
941 Autres impôts et taxes	284 662,00	411 213 479,18
942 Dotations et participations	0,00	70 227 668,77
943 Opérations financières	21 863 546,04	498 383,60
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	390 088,68	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	12 720 000,00	1 711 120,14
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I **419 203 925,12**	II **628 023 918,32**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	**208 819 993,20**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)	*142 282 404,89*	*135 316 638,04*
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	III **142 282 404,89**	IV **135 316 638,04**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	**6 965 766,85**

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III **561 486 330,01**	II + IV **763 340 556,36**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 0,00	VI 2 000 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**561 486 330,01**	II + IV + VI	**765 340 556,36**
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) **(recettes – dépenses)**				**203 854 226,35**

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		**1 090 228 338,09**	**578 587 298,39**	**0,00**	**511 641 039,70**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**413 387 772,29**	**360 146 276,69**	**0,00**	**53 241 495,60**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	195 128,88	195 128,88	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	65 500 000,00	65 055 172,42	0,00	444 827,58
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	9 147 030,82	3 991 795,08	0,00	5 155 235,74
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	107 656 786,20	78 063 123,31	0,00	29 593 662,89
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	152 907 548,82	141 367 776,82	0,00	11 539 772,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	55 603 178,27	52 655 555,70	0,00	2 947 622,57
26	Participations et créances rattachées	4 057 676,46	500 000,00	0,00	3 557 676,46
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	16 817 423,11	16 817 423,11	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	1 500 499,73	1 500 301,37	0,00	198,36
Sous total des opérations d'ordre		***615 498 652,00***	***157 099 107,90***		***458 399 544,10***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*136 208 352,00*	*135 316 638,04*		*891 713,96*
041	*Opérations patrimoniales*	*479 290 300,00*	*21 782 469,86*		*457 507 830,14*
001	Solde exécution invest. reporté	61 341 913,80	61 341 913,80		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**738 137 702,00**	**536 320 084,76**	**25 166 245,25**	**0,00**	**176 651 371,99**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**455 603 487,06**	**394 037 679,87**	**25 166 245,25**	**0,00**	**36 399 561,94**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	59 761 782,37	43 699 892,98	5 066 751,25	0,00	10 995 138,14
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	156 545 987,70	155 413 157,57	180 000,00	0,00	952 830,13
014	Atténuations de produits	300 000,00	284 662,00	0,00	0,00	15 338,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	201 211 004,48	168 429 625,15	11 071 745,52	0,00	21 709 633,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	507 205,59	368 542,45	17 807,64	0,00	120 855,50
66	Charges financières	21 871 000,00	13 034 443,81	8 829 940,84	0,00	6 615,35
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	308 521,92	87 355,91	0,00	0,00	221 166,01
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	15 097 985,00	12 720 000,00			2 377 985,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***282 534 214,94***	***142 282 404,89***			***140 251 810,05***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*142 730 795,00*	*142 282 404,89*			*448 390,11*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*139 803 419,94*				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		**1 090 228 338,09**	**464 663 811,96**	**0,00**	**625 564 526,13**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**194 705 300,00**	**166 900 414,06**	**0,00**	**27 804 885,94**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 000 000,00	37 542 145,59	0,00	-6 542 145,59
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	143 435 300,00	110 403 917,57	0,00	33 031 382,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	44 016,67	0,00	-44 016,67
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	1 009 158,55	0,00	-1 009 158,55
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	132 050,64	0,00	-132 050,64
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	78 132,15	0,00	-78 132,15
26	Participations et créances rattachées	2 800 000,00	2 857 298,89	0,00	-57 298,89
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	4 470 000,00	4 833 694,00	0,00	-363 694,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***761 824 514,94***	***164 064 874,75***		***597 759 640,19***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*142 730 795,00*	*142 282 404,89*		*448 390,11*
041	*Opérations patrimoniales*	*479 290 300,00*	*21 782 469,86*		*457 507 830,14*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*139 803 419,94*			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15	133 698 523,15		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		**738 137 702,00**	**752 975 292,69**	**12 365 263,67**	**0,00**	**-27 202 854,36**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**599 929 350,00**	**615 658 654,65**	**12 365 263,67**	**0,00**	**-28 094 568,32**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 450 200,00	1 999 378,94	0,00	0,00	-549 178,94
73	Impôts et taxes (sauf 731)	380 600 000,00	385 097 761,18	0,00	0,00	-4 497 761,18
731	Fiscalité locale	62 577 660,00	61 101 353,00	0,00	0,00	1 476 307,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	149 747 840,00	153 026 769,43	12 365 263,67	0,00	-15 644 193,10
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 272 500,00	10 481 012,61	0,00	0,00	-8 208 512,61
76	Produits financiers	0,00	29 588,46	0,00	0,00	-29 588,46
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	473 002,18	0,00	0,00	-473 002,18
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	1 661 000,00	1 711 120,14			-50 120,14
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	1 620 150,00	1 738 668,71	0,00	0,00	-118 518,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***136 208 352,00***	***135 316 638,04***			***891 713,96***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*136 208 352,00*	*135 316 638,04*			*891 713,96*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 000 000,00	2 000 000,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**1 090 228 338,09**	**578 587 298,39**	**0,00**	**511 641 039,70**	**295 091 104,27**	**222 154 280,32**
90	**Opérations ventilées**	**347 780 836,67**	**294 984 168,65**	**0,00**	**52 796 668,02**	**294 984 168,65**	**0,00**
900	Services généraux	11 980 263,65	6 744 688,95	0,00	5 235 574,70	6 744 688,95	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	69 142 726,38	67 666 938,10	0,00	1 475 788,28	67 666 938,10	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	14 743 029,00	11 543 024,56	0,00	3 200 004,44	11 543 024,56	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	240 000,00	160 758,60	0,00	79 241,40	160 758,60	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	22 103 231,00	15 879 421,58	0,00	6 223 809,42	15 879 421,58	0,00
906	Action économique	47 870 888,35	29 689 790,16	0,00	18 181 098,19	29 689 790,16	0,00
907	Environnement	17 550 616,00	10 892 056,50	0,00	6 658 559,50	10 892 056,50	0,00
908	Transports	163 650 082,29	152 407 490,20	0,00	11 242 592,09	152 407 490,20	0,00
909	Fonction en réserve						
92	**Opérations non ventilées**	**680 998 652,00**	**222 154 280,32**	**0,00**	**458 844 371,68**		**222 154 280,32**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	65 500 000,00	65 055 172,42	0,00	444 827,58		65 055 172,42
925	*Opérations patrimoniales*	*479 290 300,00*	*21 782 469,86*		*457 507 830,14*		*21 782 469,86*
926	*Transferts entre les sections*	*136 208 352,00*	*135 316 638,04*		*891 713,96*		*135 316 638,04*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**61 341 913,80**					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**1 090 228 338,09**	**464 663 811,96**	**0,00**	**625 564 526,13**
90	**Opérations ventilées**	**151 799 500,00**	**118 952 377,91**	**0,00**	**32 847 122,09**
900	Services généraux	0,00	60 000,00	0,00	-60 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	61 201 500,00	50 748 605,80	0,00	10 452 894,20
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	189 955,54	0,00	-189 955,54
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	19 001,80	0,00	-19 001,80
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	4 354 000,00	3 941 000,29	0,00	412 999,71
906	Action économique	11 060 000,00	8 039 780,48	0,00	3 020 219,52
907	Environnement	8 234 000,00	7 395 784,95	0,00	838 215,05
908	Transports	66 950 000,00	48 558 249,05	0,00	18 391 750,95
909	Fonction en réserve				
92	**Opérations non ventilées**	**663 426 895,00**	**212 012 910,90**	**0,00**	**451 413 984,10**
921	Taxes non affectées	405 800,00	405 890,56	0,00	-90,56
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	-102 698 523,15	-96 156 377,56	0,00	-6 542 145,59
923	Dettes et autres opérations financières	143 698 523,15	143 698 523,15	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*479 290 300,00*	*21 782 469,86*		*457 507 830,14*
926	*Transferts entre les sections (2)*	*142 730 795,00*	*142 282 404,89*		*448 390,11*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**141 303 419,94**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement* (3)	*139 803 419,94*			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	1 500 000,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (4)**	**133 698 523,15**	**133 698 523,15**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 12 540 022,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**10 956 356,54**		**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**6 657 142,12**		**19 682,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**4 299 214,42**		**180 317,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**660 566,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**660 566,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**-60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**67 236,00**	**23 000,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**35 652,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**31 583,73**	**23 000,00**	**9 120,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 985,00**	**0,00**	**11 319 697,54**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**	**6 744 688,95**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 985,00**	**0,00**	**4 575 008,59**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**660 566,11**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**660 566,11**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-60 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 821 000,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**500 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**500 000,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 49 054 007,00**

Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**303 064,38**	**0,00**	**949 293,43**	**6 390 706,57**	**0,00**	**0,00**	**42 892 722,42**	**219 000,00**
Réalisations	**241 710,20**	**0,00**	**949 293,43**	**6 390 706,07**	**0,00**	**0,00**	**42 717 967,48**	**152 200,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**61 354,18**	**0,00**	**0,00**	**0,50**	**0,00**	**0,00**	**174 754,94**	**66 800,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 226 000,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 515,72**	**0,00**	**0,00**	**48 143 943,29**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-57 515,72**	**0,00**	**0,00**	**10 082 056,71**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**2 786 078,65**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 654 108,82**	**4 182 602,43**	**653 249,68**
Réalisations	**1 647 585,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 630 533,34**	**4 180 888,54**	**644 153,84**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**1 138 493,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 575,48**	**1 713,89**	**9 095,84**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**1 975 500,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**834,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**502 475,59**	**2 043 836,46**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**-834,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**497 524,41**	**-68 336,46**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 111 900,00**	**0,00**	**69 142 726,38**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 111 900,00**	**0,00**	**67 666 938,10**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 475 788,28**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 201 500,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 748 605,80**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 452 894,20**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 7 143 100,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**903 522,21**	**2 526 530,00**	**1 151 299,34**	**666 458,46**	**573 219,12**	**0,00**	**432 601,44**	**735 055,12**	**0,00**
Réalisations	**854 297,01**	**1 526 810,56**	**851 712,99**	**666 458,46**	**119 353,71**	**0,00**	**432 601,44**	**735 055,12**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**49 225,20**	**999 719,44**	**299 586,35**	**0,00**	**453 865,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**17 463,36**	**784,00**	**0,00**	**0,00**	**171 708,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**-17 463,36**	**-784,00**	**0,00**	**0,00**	**-171 708,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**2 402 388,20**	**322 307,94**	**1 824 938,82**	**317 000,00**	**1 820 979,32**	**89 500,00**
Réalisations	**1 909 186,36**	**313 796,54**	**1 437 084,42**	**160 000,00**	**1 670 978,92**	**70 460,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**493 201,84**	**8 511,40**	**387 854,40**	**157 000,00**	**150 000,40**	**19 040,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**162 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**162 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**795 229,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 561 029,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**795 229,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 543 024,56**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 018 004,44**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**182 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**182 000,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**189 955,54**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-189 955,54**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) | **AP (1) = 200 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**240 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**160 758,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**79 241,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**19 001,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**-19 001,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé		90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**240 000,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 758,60**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**79 241,40**
	DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 001,80**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-19 001,80**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 4 632 500,00**

Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**2 500,00**	**0,00**	**9 213 722,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**9 213 663,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**2 500,00**	**0,00**	**58,93**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**99 908,78**	**431 719,52**	**3 400 000,00**	**0,00**	**1 755 000,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**99 908,78**	**159 736,75**	**2 681 862,44**	**0,00**	**504 000,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**271 982,77**	**718 137,56**	**0,00**	**1 251 000,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**533,70**	**16 375,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**-533,70**	**-16 375,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**1 739 100,00**	**0,00**	**3 985 619,61**	**641 000,00**	**21 268 570,13**
Réalisations	**0,00**	**1 278 291,61**	**0,00**	**1 931 112,68**	**10 846,03**	**15 879 421,58**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**460 808,39**	**0,00**	**2 054 506,93**	**630 153,97**	**5 389 148,55**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**834 660,87**	**0,00**	**834 660,87**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**834 660,87**	**0,00**	**834 660,87**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**1 554 000,00**	**0,00**	**2 800 000,00**	**0,00**	**4 354 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**1 127 600,00**	**0,00**	**2 795 798,89**	**692,28**	**3 941 000,29**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**426 400,00**	**0,00**	**4 201,11**	**-692,28**	**412 999,71**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 60 713 181,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**5 000,00**	**24 741 738,89**	**1 153 447,37**	**5 184 441,65**	**0,00**	**11 490 714,59**	**3 402 029,85**
Réalisations	**0,00**	**17 248 413,96**	**85 736,35**	**3 419 957,95**	**0,00**	**6 780 411,63**	**1 547 734,45**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**5 000,00**	**7 493 324,93**	**1 067 711,02**	**1 764 483,70**	**0,00**	**4 710 302,96**	**1 854 295,40**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**9 850 000,00**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**710 000,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**7 070 098,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**966 645,24**	**3 037,08**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**2 779 901,84**	**0,00**	**0,00**	**500 000,00**	**-256 645,24**	**-3 037,08**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**1 057 516,00**	**0,00**	**0,00**	**776 000,00**	**0,00**	**0,00**	**47 810 888,35**
Réalisations	**388 533,03**	**0,00**	**0,00**	**219 002,79**	**0,00**	**0,00**	**29 689 790,16**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**668 982,97**	**0,00**	**0,00**	**556 997,21**	**0,00**	**0,00**	**18 121 098,19**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 060 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 039 780,48**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 020 219,52**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 13 665 000,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**674 413,00**	**0,00**	**149 631,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**238 350,62**	**0,00**	**89 342,80**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**436 062,38**	**0,00**	**60 288,20**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 508,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-46 508,29**	**0,00**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**230 000,00**	**595 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**184 660,00**
Réalisations	**156 435,42**	**550 647,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 179,20**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**73 564,58**	**44 352,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**126 480,80**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**1 568 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**1 568 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**3 907 000,00**	**0,00**	**0,00**	**9 338 100,00**	**630 392,00**	**0,00**	**273 420,00**	**0,00**	**15 982 616,00**
Réalisations	**0,00**	**3 029 544,49**	**0,00**	**0,00**	**6 413 443,49**	**201 730,22**	**0,00**	**154 383,06**	**0,00**	**10 892 056,50**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**877 455,51**	**0,00**	**0,00**	**2 924 656,51**	**428 661,78**	**0,00**	**119 036,94**	**0,00**	**5 090 559,50**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 568 000,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 568 000,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**5 710 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 454 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 234 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**3 786 903,48**	**0,00**	**0,00**	**3 562 373,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 395 784,95**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**1 923 096,52**	**0,00**	**0,00**	**-1 108 373,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**838 215,05**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 104 005 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**1 658 632,08**	**0,00**	**0,00**	**2 712 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**1 658 543,59**	**0,00**	**0,00**	**1 731 855,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**88,49**	**0,00**	**0,00**	**980 144,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**490 296,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-490 296,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**155 030 354,37**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**145 324 501,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**9 705 852,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**62 550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**47 952 107,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**14 597 892,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**431 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**557 593,81**	**0,00**	**3 243 095,84**	**0,00**	**0,00**	**163 632 676,10**
Réalisations	**10 253,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**439 243,60**	**0,00**	**3 243 092,12**	**0,00**	**0,00**	**152 407 490,20**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**420 746,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 350,21**	**0,00**	**3,72**	**0,00**	**0,00**	**11 225 185,90**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 406,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 406,19**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 406,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 406,19**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**66 950 000,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 844,40**	**0,00**	**0,00**	**48 558 249,05**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 784 155,60**	**0,00**	**0,00**	**18 391 750,95**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**405 800,00**	**405 890,56**	**0,00**	**-90,56**
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	405 800,00	405 890,56	0,00	-90,56

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**31 000 000,00**	**37 542 145,59**	**0,00**	**-6 542 145,59**
10222	FCTVA	31 000 000,00	37 542 145,59	0,00	-6 542 145,59

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**65 500 000,00**	**65 055 172,42**	**0,00**	**444 827,58**
1641	Emprunts en euros	54 115 887,00	54 109 172,42	0,00	6 714,58
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	10 949 113,00	10 946 000,00	0,00	3 113,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	435 000,00	0,00	0,00	435 000,00
	RECETTES	**143 698 523,15**	**143 698 523,15**	**0,00**	**0,00**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15	133 698 523,15	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	***479 290 300,00***	***21 782 469,86***	***457 507 830,14***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*400 000 000,00*	*0,00*	*400 000 000,00*
2031	*Frais d'études*	*300 000,00*	*20 665,78*	*279 334,22*
204411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*2 700,00*	*2 671,26*	*28,74*
204412	*Sub nat org pub - Bât. et installations*	*8 800,00*	*8 719,36*	*80,64*
204413	*Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat*	*70 000,00*	*69 265,64*	*734,36*
2051	*Concessions, droits similaires*	*111 100,00*	*0,00*	*111 100,00*
2088	*Autres immobilisations incorporelles*	*849 000,00*	*432 616,97*	*416 383,03*
21312	*Bâtiments scolaires*	*507 604,14*	*507 604,14*	*0,00*
21314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*109 072,93*	*109 072,93*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*55 093,14*	*55 093,14*	*0,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*8 754 000,00*	*6 862 018,80*	*1 891 981,20*
2158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*334 429,79*	*0,00*	*334 429,79*
21621	*Biens sous-jacents*	*19 250,00*	*19 250,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*66 169 250,00*	*12 826 284,42*	*53 342 965,58*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*1 500 000,00*	*788 089,94*	*711 910,06*
45811801	*RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
458128001	*PISTES FORESTIERES*	*500 000,00*	*81 117,48*	*418 882,52*
	RECETTES (2)	***479 290 300,00***	***21 782 469,86***	***457 507 830,14***
16449	*Opérations de tirage ligne trésorerie*	*400 000 000,00*	*0,00*	*400 000 000,00*
2031	*Frais d'études*	*1 636 000,00*	*1 847 883,19*	*-211 883,19*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*77 584 300,00*	*19 853 930,41*	*57 730 369,59*
45821801	*RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST*	*0,00*	*2 671,26*	*-2 671,26*
458228001	*PISTES FORESTIERES*	*70 000,00*	*69 265,64*	*734,36*
45823007	*CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE*	*0,00*	*8 719,36*	*-8 719,36*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	**136 208 352,00**	**135 316 638,04**	**891 713,96**
	Reprises sur autofinancement	**136 208 352,00**	**135 316 638,04**	**891 713,96**
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	824 865,00	753 060,72	71 804,28
13913	*Subv. transf. Départements*	224 767,00	224 766,04	0,96
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	4 035 137,00	5 166,66	4 029 970,34
139172	*Subv. transf. FEDER*	489 231,60	4 027 702,79	-3 538 471,19
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	55 348,00	5 868,15	49 479,85
1393122	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	41 864 539,40	41 864 539,40	0,00
13937	*Fonds régional dévelopt emploi outre-mer*	812 984,00	797 454,89	15 529,11
13938	*Autres fonds équip. transférables*	263 400,00	0,00	263 400,00
198	*Neutralisation des amortissements*	87 638 080,00	87 638 079,39	0,61
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	**142 730 795,00**	**142 282 404,89**	**448 390,11**
	Amortissement des immobilisations	**142 730 795,00**	**141 809 589,91**	**921 205,09**
28031	*Frais d'études*	1 086 181,00	2 311 645,74	-1 225 464,74
28032	*Frais de recherche et de développement*	241 157,00	244 378,60	-3 221,60
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	4 400,00	4 400,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	1 863 860,00	1 863 859,22	0,78
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	108 050,00	108 050,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	74 387,00	92 969,11	-18 582,11
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	1 416 730,00	1 416 729,83	0,17
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	499 732,00	499 731,80	0,20
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	238 779,00	238 778,56	0,44
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	627,00	626,76	0,24
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	1 602 116,00	1 744 825,50	-142 709,50
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	20 725 023,00	21 107 083,43	-382 060,43
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	10 701,00	10 700,88	0,12
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	313 604,00	314 656,62	-1 052,62
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	328 467,00	328 466,38	0,62
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	33 288,00	30 287,70	3 000,30
280415341	*IC : Bien mobilier, matériel*	144 455,00	28 810,00	115 645,00
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	222 400,00	222 399,81	0,19
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	771 075,00	766 181,57	4 893,43
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	3 610 053,00	3 610 052,71	0,29

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	6 652 412,00	7 167 984,67	-515 572,67
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	2 576 947,00	2 576 326,74	620,26
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	25 147 480,00	24 344 595,16	802 884,84
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	2 028 549,00	1 991 813,74	36 735,26
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	9 232 086,00	9 253 093,10	-21 007,10
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	775 561,00	775 560,85	0,15
2804422	*Sub nat privé - Bât. et installations*	13 537,00	0,00	13 537,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	11 013 707,00	11 012 090,13	1 616,87
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	576 685,00	749 874,43	-173 189,43
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	1 350 270,00	1 415 190,21	-64 920,21
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	98,00	97,65	0,35
28128	*Autres aménagements de terrains*	25 351,00	25 350,07	0,93
281311	*Bâtiments administratifs*	4 842 378,00	4 876 878,17	-34 500,17
281312	*Bâtiments scolaires*	29 555 783,00	26 352 020,74	3 203 762,26
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	2 130 475,00	2 132 819,78	-2 344,78
281318	*Autres bâtiments publics*	8 734 411,00	8 731 693,20	2 717,80
281328	*Autres bâtiments privés*	13 750,00	13 749,92	0,08
281351	*Bâtiments publics*	541 530,00	542 717,70	-1 187,70
281352	*Bâtiments privés*	7 489,00	7 488,52	0,48
281572	*Matériel technique scolaire*	13 643,00	0,00	13 643,00
2815731	*Matériel roulant*	2 948,00	2 947,14	0,86
281578	*Autre matériel technique*	400 382,00	395 365,99	5 016,01
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	625 478,00	625 477,18	0,82
2817314	*Bâtiments culturels et sportifs (m. à di*	129 007,00	129 006,11	0,89
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	28 364,00	28 363,25	0,75
2817841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	90 067,00	90 066,48	0,52
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	2 290,00	3 250,65	-960,65
28181	*Installations générales, aménagt divers*	131 188,00	130 147,04	1 040,96
281828	*Autres matériels de transport*	773 066,00	912 745,28	-139 679,28
281831	*Matériel informatique scolaire*	144 298,00	633 150,13	-488 852,13
281838	*Autre matériel informatique*	618 602,00	675 053,92	-56 451,92
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	95 253,00	95 252,48	0,52
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	506 467,00	498 337,64	8 129,36
28185	*Matériel de téléphonie*	1 592,00	1 591,72	0,28
28188	*Autres immo. corporelles*	653 648,00	673 938,14	-20 290,14
282848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	918,00	917,76	0,24
	Autres	**0,00**	**472 814,98**	**-472 814,98**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	472 814,98	-472 814,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	**1 500 000,00**	**0,00**
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		**738 137 702,00**	**536 320 084,76**	**25 166 245,25**	**0,00**	**176 651 371,99**	**196 995 620,70**	**364 490 709,31**
93	**Services ventilés**	**415 825 276,88**	**365 795 770,70**	**16 318 218,55**	**0,00**	**33 711 287,63**	**195 178 067,67**	**186 935 921,58**
930	Services généraux	97 329 471,70	90 224 087,90	1 587 132,50	0,00	5 518 251,30	18 682 769,71	73 128 450,69
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	170 460 697,26	151 350 336,55	5 163 329,32	0,00	13 947 031,39	95 755 774,02	60 757 891,85
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	25 122 106,00	22 351 385,23	264 157,83	0,00	2 506 562,94	15 603 689,06	7 011 854,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	1 620 000,00	933 577,42	232 878,70	0,00	453 543,88	1 166 456,12	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	5 240 342,58	4 361 286,45	198 229,64	0,00	680 826,49	4 559 516,09	0,00
936	Action économique	35 205 094,28	21 613 478,35	7 048 534,90	0,00	6 543 081,03	28 661 457,25	556,00
937	Environnement	11 498 165,00	9 155 615,64	993 473,80	0,00	1 349 075,56	10 149 089,44	0,00
938	Transports	69 349 400,06	65 806 003,16	830 481,86	0,00	2 712 915,04	20 599 315,98	46 037 169,04
939	Fonction en réserve							
94	**Services communs non ventilés**	**180 714 120,02**	**168 744 620,91**	**8 848 026,70**	**0,00**	**3 121 472,41**		**177 554 787,73**
940	Impositions directes	204 000,00	51 946,00	0,00	0,00	152 054,00		51 946,00
941	Autres impôts et taxes	300 000,00	284 662,00	0,00	0,00	15 338,00		284 662,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	21 870 000,00	13 033 605,20	8 829 940,84	0,00	6 453,96		21 863 546,04
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	511 340,02	372 002,82	18 085,86	0,00	121 251,34		352 228,80
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	15 097 985,00	12 720 000,00			2 377 985,00		12 720 000,00
946	*Transferts entre les sections (2)*	*142 730 795,00*	*142 282 404,89*			*448 390,11*		*142 282 404,89*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**139 803 419,94**						**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (3)*	*139 803 419,94*						*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**738 137 702,00**	**536 320 084,76**	**25 166 245,25**	**0,00**	**176 651 371,99**	**196 995 620,70**	**364 490 709,31**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**738 137 702,00**	**752 975 292,69**	**12 365 263,67**	**0,00**	**-27 202 854,36**
93	**Services ventilés**	**88 209 790,00**	**94 230 297,96**	**12 365 263,67**	**0,00**	**-18 385 771,63**
930	Services généraux	55 146 020,00	62 702 899,01	0,00	0,00	-7 556 879,01
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	27 465 300,00	25 063 846,56	11 951 737,19	0,00	-9 550 283,75
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	620 000,00	703 564,61	0,00	0,00	-83 564,61
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	59 752,13	0,00	0,00	-59 752,13
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	3 381,35	0,00	0,00	-3 381,35
936	Action économique	3 147 500,00	2 890 042,71	413 526,48	0,00	-156 069,19
937	Environnement	65 970,00	41 585,76	0,00	0,00	24 384,24
938	Transports	1 765 000,00	2 765 225,83	0,00	0,00	-1 000 225,83
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**647 927 912,00**	**656 739 274,73**	**0,00**	**0,00**	**-8 811 362,73**
940	Impositions directes	34 773 560,00	37 771 985,00	0,00	0,00	-2 998 425,00
941	Autres impôts et taxes	405 385 000,00	411 213 479,18	0,00	0,00	-5 828 479,18
942	Dotations et participations	69 900 000,00	70 227 668,77	0,00	0,00	-327 668,77
943	Opérations financières	0,00	498 383,60	0,00	0,00	-498 383,60
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	1 661 000,00	1 711 120,14			-50 120,14
946	*Transferts entre les sections (2)*	*136 208 352,00*	*135 316 638,04*			*891 713,96*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**736 137 702,00**	**750 975 292,69**	**12 365 263,67**	**0,00**	**-27 202 854,36**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**2 000 000,00**				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 24 880 078,53**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	13 832 007,38		1 975 485,00	0,00	0,00	0,00	340,00	88 800,00
Réalisations	11 247 286,75		1 089 081,65	0,00	0,00	0,00	340,00	61 858,66
Rattachements	758 431,85		221 576,22	0,00	0,00	0,00	0,00	18 435,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 826 288,78		664 827,13	0,00	0,00	0,00	0,00	8 506,34
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	2 108 455,00	68 598 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	2 019 662,31	67 972 853,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	88 792,69	625 460,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	1 390 200,00	1 770 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	7 466 794,74	1 877 154,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-6 076 594,74	-107 004,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	288 333,00	170 000,00	385 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Réalisations	228 036,16	106 425,41	247 925,97	0,00	0,00	0,00	4 900,19
Rattachements	5 465,49	4 681,07	46 739,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	54 831,35	58 893,52	90 334,94	0,00	0,00	0,00	125 099,81
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	2 001 000,00	800 000,00	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	1 953 280,25	709 676,71	472 977,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	47 719,75	90 323,29	2 022,38	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	25 340,32	865 505,00	0,00	1 624 171,00	0,00	23 346 702,70
Réalisations	0,00	18 984,26	86 698,25	0,00	662 679,97	0,00	17 095 637,21
Rattachements	0,00	0,00	29 439,50	0,00	24 663,90	0,00	1 587 132,50
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	6 356,06	749 367,25	0,00	936 827,13	0,00	4 663 932,99
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 982 769,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 128 450,69
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	854 318,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	46 500 000,00	0,00	5 485 670,00	0,00	0,00	0,00	55 146 020,00
Réalisations	46 115 478,92	0,00	7 239 939,07	0,00	3 532,00	0,00	62 702 899,01
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	384 521,08	0,00	-1 754 269,07	0,00	-3 532,00	0,00	-7 556 879,01

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 115 255 568,00**

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	3 024 490,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 632 724,95	2 059 119,00
Réalisations	2 406 615,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 776 050,03	2 059 118,88
Rattachements	446 676,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 174,18	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	171 199,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983 500,74	0,12
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 895 458,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 723 667,43	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 790,57	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
Réalisations	10 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 353 902,38	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-10 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-53 902,38	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	9 073 313,52	0,00	7 072 040,15	2 515 624,37	21 355 569,37	0,00	9 772 000,25	7 612 402,33	3 172 067,77	23 718 682,85
Réalisations	7 707 155,00	0,00	3 400 700,19	1 782 423,42	16 972 250,94	0,00	9 596 497,12	5 703 597,27	2 467 475,21	20 815 328,22
Rattachements	860 700,49	0,00	336 209,93	44 394,70	2 211 595,39	0,00	0,00	136 720,73	241 797,65	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	505 458,03	0,00	3 335 130,03	688 806,25	2 171 723,04	0,00	175 503,13	1 772 084,33	462 794,91	2 903 354,63
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	17 072,14	1 717,90	14 306,46	0,00	0,00	1 510,14	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	16 691,57	1 717,14	14 306,46	0,00	0,00	1 509,25	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	380,57	0,76	0,00	0,00	0,00	0,89	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	40 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 800 000,00	12 325 100,00	0,00
Réalisations	342 613,36	0,00	77 027,73	43 013,93	2 676,97	0,00	0,00	10 012 943,72	12 718 897,80	495 977,16
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 951 737,19	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-302 413,36	0,00	-77 027,73	-43 013,93	-2 676,97	0,00	0,00	-8 164 680,91	-393 797,80	-495 977,16

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	610 452,85	0,00	0,00	90 000,00	822 144,26	0,00	109 530 632,62
Réalisations	610 452,45	0,00	0,00	15 200,00	279 580,58	0,00	90 592 444,70
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	12 060,00	0,00	5 163 329,32
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,40	0,00	0,00	74 800,00	530 503,68	0,00	13 774 858,60
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 930 064,64
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 757 891,85
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 172,79
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 465 300,00
Réalisations	6 553,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 063 846,56
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 951 737,19
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-6 553,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 550 283,75

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 15 342 890,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	2 258 915,00	3 868 825,00	387 390,00	0,00	6 471 695,00	0,00	1 857 780,00	0,00	0,00
Réalisations	1 189 201,78	3 407 048,28	241 929,93	0,00	6 446 378,94	0,00	1 832 863,45	0,00	0,00
Rattachements	160 324,74	87 470,48	0,00	0,00	15 462,61	0,00	900,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	909 388,48	374 306,24	145 460,07	0,00	9 853,45	0,00	24 016,55	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	250 000,00	7 237 501,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	7 011 854,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	250 000,00	225 647,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	31 713,90	591 063,30	6 424,00	0,00	12 753,52	0,00	14 574,89	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-31 713,90	28 936,70	-6 424,00	0,00	-12 753,52	0,00	-14 574,89	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	2 690 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	68 843,80	0,00	2 153 265,05
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	31 156,20	0,00	536 734,95
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 035,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 035,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 634 605,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 339 531,23
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 157,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030 915,94
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 487 501,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 011 854,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 647,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	703 564,61
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-83 564,61

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) **AE (1) = 1 800 000,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	17 470,00	0,00	371 750,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	17 468,50	0,00	320 350,35	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	31 350,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1,50	0,00	20 049,65	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	587 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	180 795,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	174 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	231 984,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	59 752,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	643 180,00	0,00	0,00	0,00	1 620 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	414 962,70	0,00	0,00	0,00	933 577,42
Rattachements	0,00	0,00	0,00	26 708,70	0,00	0,00	0,00	232 878,70
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	201 508,60	0,00	0,00	0,00	453 543,88
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 752,13
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 4 883 200,00**

Libellé	93-50 Aménagement et services urbains		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	433 139,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	164 058,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	42 185,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	226 895,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	689 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	446 138,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	136 044,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	107 317,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	3 381,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-3 381,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	919 203,00	0,00	3 197 500,00	0,00	5 239 342,58
Réalisations	0,00	609 203,23	0,00	3 141 886,73	0,00	4 361 286,45
Rattachements	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	198 229,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	289 999,77	0,00	55 613,27	0,00	679 826,49
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 381,35
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 381,35

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 33 713 302,47**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	3 965 299,12	10 572 671,65	928 570,00	0,00	3 284 008,12	10 374 078,80
Réalisations	0,00	2 751 917,42	6 845 891,28	337 896,15	0,00	1 663 460,47	7 823 080,04
Rattachements	0,00	176 114,30	2 593 622,60	0,00	0,00	804 185,06	1 170 138,93
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	1 037 267,40	1 133 157,77	590 673,85	0,00	816 362,59	1 380 859,83
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	2 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	93 069,11	1 645 200,00	0,00	0,00	0,00	919 109,52
Rattachements	0,00	0,00	413 526,48	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-93 069,11	941 273,52	0,00	0,00	0,00	-919 109,52

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	2 033 407,07	3 342 059,52	0,00	702 000,00	0,00	0,00	35 202 094,28
Réalisations	790 898,01	988 905,62	0,00	410 873,36	0,00	0,00	21 612 922,35
Rattachements	3 047,91	2 288 431,30	0,00	12 994,80	0,00	0,00	7 048 534,90
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 239 461,15	64 722,60	0,00	278 131,84	0,00	0,00	6 540 637,03
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 444,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	142 500,00	5 000,00	0,00	3 147 500,00
Réalisations	165 190,08	0,00	2 500,00	64 974,00	0,00	0,00	2 890 042,71
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 526,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-165 190,08	0,00	-2 500,00	77 526,00	5 000,00	0,00	-156 069,19

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 11 144 351,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	50 000,00	7 950 000,00	0,00	1 294 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	6 370 123,47	0,00	1 249 732,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	993 473,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	50 000,00	586 402,73	0,00	45 023,96	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	194 100,00	612 800,00	1 396 509,00	0,00	0,00	0,00	11 498 165,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	80 713,58	197 979,82	1 257 066,73	0,00	0,00	0,00	9 155 615,64
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	993 473,80
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	113 386,42	414 820,18	139 442,27	0,00	0,00	0,00	1 349 075,56
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00	0,00	0,00	0,00	65 970,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	18 555,07	23 030,69	0,00	0,00	0,00	0,00	41 585,76
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	-18 555,07	-23 030,69	65 970,00	0,00	0,00	0,00	24 384,24

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 18 552 360,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	629 897,00	0,00	0,00	0,00	13 344 000,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	127 880,84	0,00	0,00	0,00	13 070 825,83	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	47 203,25	0,00	0,00	0,00	91 008,92	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	454 812,91	0,00	0,00	0,00	182 165,25	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	28 039 997,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	26 635 396,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	1 404 600,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	470 495,21	0,00	0,00	0,00	450 023,57	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	-470 495,21	0,00	0,00	0,00	-450 023,57	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	7 540 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	6 403 924,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	692 269,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	444 745,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	19 542 543,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	19 401 772,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	140 770,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	1 765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 844 707,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-79 707,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	252 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 766 860,00
Réalisations	166 203,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 768 834,12
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 481,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	85 819,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167 544,02
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 582 540,06
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 037 169,04
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 545 371,02
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 765 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 765 225,83
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 000 225,83

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**204 000,00**	**51 946,00**	**0,00**	**0,00**	**152 054,00**
63512	Taxes foncières	100 000,00	48 900,00	0,00	0,00	51 100,00
63513	Autres impôts locaux	104 000,00	3 046,00	0,00	0,00	100 954,00
	RECETTES	**34 773 560,00**	**37 771 985,00**	**0,00**	**0,00**	**-2 998 425,00**
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 367 560,00	3 196 289,00	0,00	0,00	171 271,00
73118	Autres contributions directes	0,00	189,00	0,00	0,00	-189,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	19 200 000,00	19 248 593,00	0,00	0,00	-48 593,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions,coll. Corse	2 900 000,00	2 877 374,00	0,00	0,00	22 626,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	3 167 674,00	0,00	0,00	-3 167 674,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	606 000,00	617 859,00	0,00	0,00	-11 859,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	8 700 000,00	8 664 007,00	0,00	0,00	35 993,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**300 000,00**	**284 662,00**	**0,00**	**0,00**	**15 338,00**
7398	Revers., restitutions et prél. divers	300 000,00	284 662,00	0,00	0,00	15 338,00
	RECETTES	**405 385 000,00**	**411 213 479,18**	**0,00**	**0,00**	**-5 828 479,18**
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 500 000,00	28 691 646,00	0,00	0,00	-1 191 646,00
731774	TICPE FPA	185 000,00	301 446,00	0,00	0,00	-116 446,00
73411	Taxe sur les rhums	2 100 000,00	2 141 846,00	0,00	0,00	-41 846,00
7342	Taxes sur les carburants	132 000 000,00	134 670 468,84	0,00	0,00	-2 670 468,84
73432	Octroi de mer régional	135 000 000,00	136 521 992,63	0,00	0,00	-1 521 992,63
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	2 000 000,00	2 270 385,35	0,00	0,00	-270 385,35
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	85 400 000,00	85 727 963,00	0,00	0,00	-327 963,00
7358	Autres	18 600 000,00	18 354 499,02	0,00	0,00	245 500,98
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	2 533 232,34	0,00	0,00	66 767,66

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**69 900 000,00**	**70 227 668,77**	**0,00**	**0,00**	**-327 668,77**
744	FCTVA	300 000,00	338 844,77	0,00	0,00	-38 844,77
74631	DGD des régions	69 600 000,00	69 888 824,00	0,00	0,00	-288 824,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**21 870 000,00**	**13 033 605,20**	**8 829 940,84**	**0,00**	**6 453,96**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 690 261,37	19 686 422,40	0,00	0,00	3 838,97
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 173 015,00	-7 659 540,83	8 829 940,84	0,00	2 614,99
6688	Autres	1 006 723,63	1 006 723,63	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**498 383,60**	**0,00**	**0,00**	**-498 383,60**
7688	Autres	0,00	25 568,62	0,00	0,00	-25 568,62
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	472 814,98	0,00	0,00	-472 814,98

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	8 829 940,84
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 659 540,83
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 170 400,01
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**511 340,02**	**372 002,82**	**18 085,86**	**0,00**	**121 251,34**
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 034,43	3 360,37	278,22	0,00	395,84
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	417 640,00	352 128,80	0,00	0,00	65 511,20
65862	Matériel, équipement et fournitures	89 565,59	16 413,65	17 807,64	0,00	55 344,30
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**15 097 985,00**	**12 720 000,00**	**2 377 985,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	12 720 000,00	12 420 000,00	300 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 377 985,00	300 000,00	2 077 985,00
	RECETTES (3)	**1 661 000,00**	**1 711 120,14**	**-50 120,14**
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 661 000,00	1 688 539,14	-27 539,14
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	22 581,00	-22 581,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	**142 730 795,00**	**142 282 404,89**	**448 390,11**
	Dotations aux amortissements et provisions	***142 730 795,00***	***141 809 589,91***	***921 205,09***
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*142 730 795,00*	*141 809 589,91*	*921 205,09*
	Autres	***0,00***	***472 814,98***	***-472 814,98***
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*	*472 814,98*	*-472 814,98*
	RECETTES (4) (5)	**136 208 352,00**	**135 316 638,04**	**891 713,96**
	Reprises sur autofinancement	***136 208 352,00***	***135 316 638,04***	***891 713,96***
77681	*Neutralisation des amortissements*	*89 408 050,00*	*87 638 079,39*	*1 769 970,61*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*46 800 302,00*	*47 678 558,65*	*-878 256,65*
	Transfert de charges	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.
(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.
(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**65 055 172,42**	**6 744 688,95**	**0,00**	**0,00**	**67 773 873,72**	**11 543 024,56**	**160 758,60**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 055 172,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 300 082,13	0,00	0,00	1 024 335,18	231 495,99	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	25 000,00	0,00	0,00	27 746 446,40	9 842 677,88	160 758,60	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 949 207,59	0,00	0,00	3 387 643,67	370 825,71	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	464 977,12	0,00	0,00	35 606 729,11	1 098 024,98	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 422,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	8 719,36	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**181 646 559,30**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**50 748 605,80**	**189 955,54**	**19 001,80**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	171 240 668,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	405 890,56	0,00	0,00	0,00	50 444 023,21	164 208,18	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	226 450,44	18 247,36	19 001,80	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	78 132,15	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**15 879 421,58**	**29 689 790,16**	**10 892 056,50**	**152 407 490,20**		**360 146 276,69**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	195 128,88	0,00	0,00		195 128,88
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		65 055 172,42
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 658,46	338 744,65	288 433,68	717 044,99		3 991 795,08
204	Subventions d'équipement versées	14 122 141,93	13 718 915,63	10 546 820,20	1 900 362,67		78 063 123,31
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	132 660 099,85		141 367 776,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	165 621,19	0,00	56 802,62	15 263 400,68		52 655 555,70
26	Participations et créances rattachées	500 000,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	15 437 001,00	0,00	375 000,00		16 817 423,11
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 491 582,01		1 500 301,37
RECETTES		**3 941 000,29**	**8 039 780,48**	**7 395 784,95**	**48 558 249,05**		**300 598 937,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		171 240 668,74
13	Subventions d'investissement	257 600,00	4 073 070,16	7 347 986,66	47 711 138,80		110 403 917,57
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	44 016,67		44 016,67
204	Subventions d'équipement versées	17 601,40	9 016,32	47 798,29	671 042,94		1 009 158,55
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	132 050,64		132 050,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		78 132,15
26	Participations et créances rattachées	2 795 798,89	54 000,00	0,00	0,00		2 857 298,89
27	Autres immobilisations financières	870 000,00	3 903 694,00	0,00	0,00		4 833 694,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**65 055 172,42**
1641	Emprunts en euros	54 109 172,42
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	10 946 000,00
RECETTES		**181 646 559,30**
10222	FCTVA	37 542 145,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	133 698 523,15
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	405 890,56
1641	Emprunts en euros	10 000 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**6 657 142,12**	**7 211,74**	**19 682,82**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	439 204,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	83 954,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	776 923,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	24 721,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	392 549,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	2 743 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	160 395,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	208 542,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	19 959,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	502 727,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	719 156,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	115 005,38	7 211,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	451,92	0,00	19 682,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	264 977,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 422,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**35 652,27**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 652,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**	**6 744 688,95**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 204,08
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 954,13
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	776 923,92
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 721,50
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 549,78
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 743 150,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 395,93
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 542,61
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 959,67
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 727,21
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	719 156,76
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 869,39
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 134,74
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 977,12
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 422,11
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.90T

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		**241 710,20**	**0,00**	**949 293,43**	**6 390 706,07**	**0,00**	**0,00**	**42 717 967,48**	**152 200,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	939 950,28	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	107 401,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	949 293,43	6 283 304,53	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 172 309,11	152 200,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	976,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 037 517,74	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	240 733,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 480,11	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 145 600,14	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 421 110,10	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 515,72**	**0,00**	**0,00**	**48 143 943,29**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 491,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 484,35	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 087,78	0,00
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	57 515,72	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 712,01	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 132,15	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		**1 647 585,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 630 533,34**	**4 180 888,54**	**644 153,84**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 470,94	22 913,96	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 954,54	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	57 287,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 220,06	262 304,36	249 854,61
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 098,16	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 440,99	0,00	394 299,23
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 581 578,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 673,07	5 816,50	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 728,28	3 564 801,02	0,00
4581	Dépenses	8 719,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**834,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**502 475,59**	**2 043 836,46**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 424,08	0,00	0,00
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 051,51	68 336,46	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	834,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 111 900,00**	**0,00**	**67 773 873,72**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 335,18
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 401,54
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 232 597,96
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 954,54
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 666,83
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 098,16
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	9 111 900,00	0,00	9 581 640,22
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 324 509,11
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 581 578,04
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	976,50
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 037 517,74
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 149,43
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 577 089,71
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 029 639,40
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 719,36
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 748 605,80**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 491,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 484,35
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240 511,86
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 515,72
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 387,97
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 712,01
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	834,74
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 132,15

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**854 297,01**	**1 526 810,56**	**851 712,99**	**666 458,46**	**119 353,71**	**0,00**	**432 601,44**	**735 055,12**	**0,00**
2031	Frais d'études	100 774,80	9 856,49	0,00	0,00	12 531,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	140 622,97	0,00	0,00	0,00	0,00	432 601,44	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	753 522,21	0,00	511 729,34	666 458,46	0,00	0,00	0,00	735 055,12	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	1 175,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	962 322,14	330 814,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	16 988,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	51 607,22	0,00	0,00	22 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	1 949,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 992,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	9 169,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	220 654,14	0,00	0,00	40 584,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	121 633,97	0,00	0,00	6 510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	32 784,42	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**17 463,36**	**784,00**	**0,00**	**0,00**	**171 708,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	46 208,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	17 463,36	784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**1 909 186,36**	**313 796,54**	**1 437 084,42**	**160 000,00**	**1 670 978,92**	**70 460,00**
2031	Frais d'études	108 332,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	304 420,34	0,00	59 843,80	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	769 947,32	313 796,54	1 132 664,08	0,00	1 611 135,12	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	250 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 460,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 929,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	320 315,71	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	456 780,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**795 229,03**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 543 024,56**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 495,99
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	67 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 525,55
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	728 192,03	0,00	0,00	0,00	0,00	7 222 500,22
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 175,50
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 476,61
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 988,14
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929,50
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 557,22
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 949,99
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 992,80
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 169,18
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 238,88
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 459,68
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 784,42
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 780,88
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**189 955,54**
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 208,18
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 247,36
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**160 758,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	120 758,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**19 001,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	19 001,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**160 758,60**
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 758,60
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 001,80**
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 001,80

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.504-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**9 213 663,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	27 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	8 685 783,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**99 908,78**	**159 736,75**	**2 681 862,44**	**0,00**	**504 000,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	95 242,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	4 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	2 681 862,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	159 736,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**533,70**	**16 375,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	16 375,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	533,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**1 278 291,61**	**0,00**	**1 931 112,68**	**10 846,03**	**15 879 421,58**
2031	Frais d'études	0,00	5 425,00	0,00	44 864,00	0,00	50 289,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	47 553,90	0,00	0,00	0,00	47 553,90
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 122,78
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 690 449,29
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	316 750,00	0,00	316 750,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	94 802,57	0,00	94 802,57
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	18 322,06	0,00	431 589,23	0,00	953 911,29
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 681 862,44
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	543 106,88	10 846,03	713 689,66
2051	Concessions, droits similaires	0,00	41 369,46	0,00	0,00	0,00	41 369,46
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	165 621,19	0,00	0,00	0,00	165 621,19
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**1 127 600,00**	**0,00**	**2 795 798,89**	**692,28**	**3 941 000,29**
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	257 600,00	0,00	0,00	0,00	257 600,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 375,42
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	692,28	1 225,98
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	2 795 798,89	0,00	2 795 798,89
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	870 000,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**17 248 413,96**	**85 736,35**	**3 419 957,95**	**0,00**	**6 780 411,63**	**1 547 734,45**
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	195 128,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	211 452,80	0,00	0,00	0,00	127 291,85	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 254,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	37 012,66	0,00	0,00	138 073,68	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 384 120,28	48 723,69	22 820,86	0,00	5 335 291,76	352 658,05
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	20 711,00	0,00	3 397 137,09	0,00	1 179 754,34	1 165 822,40
2745	Avances remboursables	0,00	117 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	15 320 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**7 070 098,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**966 645,24**	**3 037,08**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 666,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	112 404,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 979,24	2 593,08
266	Autres formes de participation	0,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	3 236 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	667 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**388 533,03**	**0,00**	**0,00**	**219 002,79**	**0,00**	**0,00**	**29 689 790,16**
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 128,88
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 744,65
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 254,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 086,34
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 143 614,64
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	388 533,03	0,00	0,00	219 002,79	0,00	0,00	6 370 960,65
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 000,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 320 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 039 780,48**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 666,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 404,16
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 572,32
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 236 400,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 294,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**238 350,62**	**0,00**	**89 342,80**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 342,80	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	238 350,62	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 508,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	46 508,29	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**156 435,42**	**550 647,20**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**58 179,20**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	156 435,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 179,20
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	550 647,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES		**0,00**	**3 029 544,49**	**0,00**	**0,00**	**6 413 443,49**	**201 730,22**	**0,00**	**154 383,06**	**0,00**	**10 892 056,50**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	199 090,88	0,00	0,00	0,00	0,00	288 433,68
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	85 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 290,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 435,42
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	4 405 456,14	78 010,44	0,00	129 494,00	0,00	4 612 960,58
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	41 244,00	0,00	0,00	1 678 039,05	0,00	0,00	0,00	0,00	2 015 812,87
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 539 000,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	419 300,49	0,00	0,00	45 567,42	96 917,16	0,00	24 889,06	0,00	1 137 321,33
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 802,62	0,00	0,00	0,00	26 802,62
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
RECETTES		**0,00**	**3 786 903,48**	**0,00**	**0,00**	**3 562 373,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 395 784,95**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	3 636 903,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636 903,48
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	150 000,00	0,00	0,00	3 561 083,18	0,00	0,00	0,00	0,00	3 711 083,18
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 798,29

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		**1 658 543,59**	**0,00**	**0,00**	**1 731 855,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	602 918,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	83 011,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	73 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	1 055 808,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	83 949,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	1 491 582,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**490 296,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	446 280,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	44 016,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**145 324 501,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	93 985,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	393 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	222 213,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	7 182,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	68 840,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	28 812,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	131 822 376,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 229,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	486 480,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	1 855,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	12 185 802,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**47 952 107,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	27 585 255,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	2 546 343,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	63 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	16 546 841,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	107 054,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	671 042,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	132 050,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		**10 253,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**439 243,60**	**0,00**	**3 243 092,12**	**0,00**	**0,00**	**152 407 490,20**
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 141,06	0,00	0,00	717 044,99
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 011,60
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 024,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	54 243,60	0,00	0,00	0,00	0,00	54 243,60
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 879,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 213,46
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062 991,01
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 840,02
21351	Bâtiments publics	10 253,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 065,28
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 302,84	0,00	0,00	132 051 678,94
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 229,33
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 480,63
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 855,65
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 993 648,22	0,00	0,00	15 263 400,68
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491 582,01
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**115 844,40**	**0,00**	**0,00**	**48 558 249,05**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 585 255,87
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 546 343,99
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 519,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 844,40	0,00	0,00	17 108 965,94
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 054,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 016,67
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 042,94
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 050,64

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**35 310 242,72**	**91 811 220,40**	**0,00**	**0,00**	**158 269 101,80**	**22 615 543,06**	**1 166 456,12**	**0,00**
011	Charges à caractère général	55 584,59	15 740 602,80	0,00	0,00	22 905 686,71	3 035 202,64	30 319,63	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100,00	68 758 336,63	0,00	0,00	60 752 932,43	6 764 665,81	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	284 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 231 871,36	0,00	0,00	74 610 482,66	12 815 674,61	1 136 136,49	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	386 350,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	21 863 546,04	838,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	79 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	12 720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**521 422 636,69**	**62 702 899,01**	**0,00**	**0,00**	**37 021 303,75**	**703 564,61**	**59 752,13**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	1 738 668,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	162 969,88	0,00	0,00	0,00	287 224,78	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	385 097 761,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	51 438 163,00	0,00	0,00	0,00	9 663 190,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	82 677 208,77	53 695 417,99	0,00	0,00	26 644 619,89	268 729,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 101 635,39	0,00	0,00	713 493,86	147 610,83	59 752,13	0,00
76	Produits financiers	25 568,62	4 019,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	472 814,98	187,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 711 120,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**4 583 773,31**	**28 662 013,25**	**10 149 089,44**	**66 636 485,02**		**419 203 925,12**
011	Charges à caractère général	0,00	732 959,07	537 385,68	327 685,87	5 401 217,24		48 766 644,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 317 122,70		155 593 157,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		284 662,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 850 814,24	28 124 071,57	9 821 403,57	41 910 916,17		179 501 370,67
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		386 350,09
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 864 384,65
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	556,00	0,00	7 228,91		87 355,91
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 720 000,00
RECETTES		**0,00**	**3 381,35**	**3 303 569,19**	**41 585,76**	**2 765 225,83**		**628 023 918,32**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 738 668,71
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	18 555,07	1 530 629,21		1 999 378,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		385 097 761,18
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		61 101 353,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 083 057,45	23 000,00	0,00		165 392 033,10
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 381,35	1 220 511,74	30,69	1 234 596,62		10 481 012,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 588,46
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		473 002,18
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 711 120,14

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**35 310 242,72**
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 638,59
63512	Taxes foncières	48 900,00
63513	Autres impôts locaux	3 046,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00
65861	Frais de personnel	352 128,80
65862	Matériel, équipement et fournitures	34 221,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 686 422,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 170 400,01
6688	Autres	1 006 723,63
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	12 420 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	284 662,00
	RECETTES	**521 422 636,69**
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 196 289,00
73118	Autres contributions directes	189,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	28 691 646,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	19 248 593,00
731774	TICPE FPA	301 446,00
732222	Fonds péréq. ress. / régions,coll. Corse	2 877 374,00
73411	Taxe sur les rhums	2 141 846,00
7342	Taxes sur les carburants	134 670 468,84
73432	Octroi de mer régional	136 521 992,63
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	2 270 385,35
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	85 727 963,00
7358	Autres	18 354 499,02
738	Autres impôts et taxes	2 533 232,34
744	FCTVA	338 844,77
74631	DGD des régions	69 888 824,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 167 674,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	617 859,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	8 664 007,00
7688	Autres	25 568,62
775	Produits des cessions d'immobilisations	472 814,98
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	1 688 539,14
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	22 581,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**14 025 380,91**	**71 791 974,12**	**1 310 657,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**340,00**	**80 293,66**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	155 211,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	499 455,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	579 431,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	39 993,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	45 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	114 874,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	50 467,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	57,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	480 075,67	1 638 961,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 824 642,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	23 734,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	49 793,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	14 206,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	42 259,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 535 984,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 939,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	31 198,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	130 286,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 344 754,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	398 621,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	98 783,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	104 028,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	104 629,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 340 717,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	455 948,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	339 436,11	37 942,60	336 687,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	60 313,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	789,23	0,00	0,00	0,00	0,00	20 314,60
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 093,82	200 070,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
6238	Divers	254,59	0,00	773 111,11	0,00	0,00	0,00	0,00	59 979,06
6247	Transports collectifs	0,00	141 693,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 824,46	55 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	16 727,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	64 309,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	353 597,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	704,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 621 291,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	296 561,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	228,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	32 025 939,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	419 772,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	5 986 833,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	10 673 814,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	145 013,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 868 961,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	7 386 502,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	198 560,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	3 682 413,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	879 673,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	188 891,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	38 656,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 126 278,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	996 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 002 784,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	79 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**7 466 794,74**	**1 877 154,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	110 889,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	795 142,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	832 636,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	21 645,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	59 755,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	81 568,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	340 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	179 039,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	5 589,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6 862 146,38	51 327,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	3 480,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change créances det. fin	538,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	187,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**2 186 781,90**	**820 783,19**	**767 642,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 900,19**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	831,49	502,50	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	367,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	2 946,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	28 427,76	79 328,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	21 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 709,35	3 369,84	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	9 001,00	168 470,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
6234	Réceptions	0,00	7 021,94	4 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	6 785,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	-211,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	6 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,19
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	1 398 463,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	162 235,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	518 367,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	35 593,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	14 466,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	855,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65321	Indemnités de fonction	0,00	709 676,71	472 977,62	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	50 391,48	14 056,78	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	38 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	18 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES		**0,00**	**18 984,26**	**116 137,75**	**0,00**	**687 343,87**	**0,00**	**91 811 220,40**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	29 047,25	0,00	0,00	0,00	29 047,25
60611	Eau et assainissement	0,00	553,14	0,00	0,00	21,41	0,00	155 786,19
60612	Energie - Electricité	0,00	3 403,91	0,00	0,00	456,05	0,00	503 315,26
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	5 714,19	0,00	585 145,30
60623	Alimentation	0,00	2 069,15	0,00	0,00	283,15	0,00	43 679,37
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	8,06	0,00	45 728,03
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 725,96	0,00	116 967,66
6064	Fournitures administratives	0,00	1 840,83	0,00	0,00	123,70	0,00	55 378,44
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	36 085,42	0,00	0,00	0,00	2 262 878,93
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824 642,81
61351	Matériel roulant	0,00	240,00	0,00	0,00	8 289,48	0,00	32 264,06
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 793,26
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 206,42
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 259,69
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	507,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536 491,63
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	568,76	0,00	12 508,36
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	2 603,67	0,00	33 802,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	483,88	0,00	130 770,60
6156	Maintenance	0,00	6 845,37	0,00	0,00	122,87	0,00	1 351 722,75
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 416,33	0,00	400 038,02
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 483,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903,33	0,00	106 766,14
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 028,96
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 471,25
6188	Autres frais divers	0,00	1 408,57	32 447,08	0,00	11 694,06	0,00	150 179,48
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	6 131,26	0,00	1 346 848,32
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 948,94
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	714 066,08
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 313,13
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 758,54	0,00	36 024,31
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 949,04

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833 133,16
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 693,28
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 779,22	0,00	62 137,68
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 727,33
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	19,94	0,00	64 329,46
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 115,80	0,00	0,00	3 608,58	0,00	359 321,83
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	147,93	0,00	852,79
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	18 558,00	0,00	0,00	0,00	29 948,19
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 291,31
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	272,85	0,00	272,85
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 561,33
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	103,64	0,00	103,64
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,70
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 025 939,21
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	419 772,10
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986 833,19
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 673 814,70
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 013,20
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 868 961,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 386 502,33
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 560,66
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 682 413,24
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 673,03
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 891,79
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 656,20
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398 463,54
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 235,20
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 367,95
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 593,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 466,45
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	855,76
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182 654,33
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 448,26
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126 278,08
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 467,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	243 400,00	0,00	243 400,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	390 868,40	0,00	1 405 201,40

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 784,19
666	Pertes de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	838,61	0,00	838,61
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 571,00
	RECETTES	**46 115 478,92**	**0,00**	**7 239 939,07**	**0,00**	**3 532,00**	**0,00**	**62 702 899,01**
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 889,67
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 142,57
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 636,47
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 645,88
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 755,92
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 568,08
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
74771	Participation Fonds social européen	46 115 478,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 115 478,92
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	7 239 939,07	0,00	0,00	0,00	7 239 939,07
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 039,52
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 589,99
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 532,00	0,00	6 917 005,88
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,90
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	538,94
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187,20

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		**2 853 291,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 372 891,64**	**2 059 118,88**
6042	Achats de prestations de services	36 205,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 050,13	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	9 546,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 502,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	6 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 098,95	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 006,04	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 472 210,84	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 824,87	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 593 957,96	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 349 840,12	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 891,33	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré	
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 949,54	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 183 482,44	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 421 057,79	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 346,50	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 265,00	0,00
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	2 453 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	321 644,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 042 455,19	0,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 059 118,88
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 913,30	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 475 621,64	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**10 240,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 353 902,38**	**0,00**
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 281,70	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 620,68	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		**8 567 855,49**	**0,00**	**3 753 601,69**	**1 828 535,26**	**19 198 152,79**	**0,00**	**9 596 497,12**	**5 841 827,25**	**2 709 272,86**	**20 815 328,22**
6042	Achats de prestations de services	68 325,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 180,63	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 323,24	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 289,02	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	736 809,70	1 111 628,12	16 595 214,21	0,00	0,00	604 393,93	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 084,33	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 777,12	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 857,72	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 926,76	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 490,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186,29	295 861,22	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 177,91	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 875,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 901,27	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 245,92	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle							
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 510 318,96	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	3 727 375,33	0,00	0,00	215 190,00	0,00	0,00	2 032 000,25	773 604,30	0,00	2 856 225,10
65134	Aides	2 741 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 900,00
6518	Autres (primes, dots)	213 487,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	287 359,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 672,71	9 217 605,64
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 608 959,25	0,00	812 010,60	0,00	175 867,25	0,00	0,00	45 000,00	389 652,07	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	208 173,47	0,00	1 900 729,89	500 000,00	2 412 764,87	0,00	0,00	2 993 367,21	285 402,12	8 654 597,48
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	16 691,57	1 717,14	14 306,46	0,00	0,00	1 509,25	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**342 613,36**	**0,00**	**77 027,73**	**43 013,93**	**2 676,97**	**0,00**	**0,00**	**21 964 680,91**	**12 718 897,80**	**495 977,16**
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 663 190,00	0,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 741,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 951 737,19	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	337 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	24 729,66	0,00	555,92	0,00	0,00	4 643,08	0,00	0,00
75888	Autres	4 753,36	0,00	52 298,07	43 013,93	2 121,05	0,00	0,00	8 300,64	45 966,80	495 977,16

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**610 452,45**	**0,00**	**0,00**	**15 200,00**	**291 640,58**	**0,00**	**158 269 101,80**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 593,92
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 180,63
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 323,24
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 289,02
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 546,25
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 049 597,78
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 084,33
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 777,12
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 857,72
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 926,76
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 490,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	361 617,31
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 177,91
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 432,94	0,00	3 432,94
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 033,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	46 317,64	0,00	46 317,64
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 875,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 901,27
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 098,95
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660 245,92
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 006,04
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 472 210,84
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 824,87
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 593 957,96
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 349 840,12
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes						
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		TOTAL DU CHAPITRE
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 891,33
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 949,54
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 183 482,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 421 057,79
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 346,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 265,00
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 510 318,96
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 396 454,98
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	12 060,00	0,00	2 840 494,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	223 320,00	0,00	1 108 556,35
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	164 672,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 207 128,04
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 059 118,88
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 524 551,58
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	3 046 689,17
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	6 510,00	0,00	19 437 166,68
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 224,42
65881	Hébergement et restauration scolaires	445 779,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 779,60
	RECETTES	**6 553,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 021 303,75**
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 663 190,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 741,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 951 737,19
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 860,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 281,70
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 928,66
75888	Autres	6 553,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	683 565,20

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		**1 349 526,52**	**10 506 372,76**	**241 929,93**	**0,00**	**6 461 841,55**	**0,00**	**1 833 763,45**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats de prestations de services	0,00	288 313,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	-4 636,62	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	195 756,14	0,00	0,00	14 069,77	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 575,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	8 496,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	15 374,52	0,00	0,00	1 416,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	4 660,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	2 940,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	77 418,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	18 012,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	3 715,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	30 843,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	19 637,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	30 231,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	18 579,97	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	158 297,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	27 177,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	109 858,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	262 221,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	12 922,35	24 054,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 105 816,22	0,00	0,00	0,00	1 171,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	47 966,37	0,00	0,00	-1,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	21 749,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	67 646,03	55 985,16	5 395,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	59 543,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	249 246,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	10 604,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
6282	Frais de gardiennage	0,00	5 632,67	5 493,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	53 283,36	7 766,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	31 932,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 738,68	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 955 158,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	32 616,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	370 700,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	797 351,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	710 861,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	850 508,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	13 578,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	58,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	11 825,00	17 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	198 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	1 986 462,84	136 540,00	0,00	6 415 695,00	0,00	1 833 763,45	0,00	0,00
	RECETTES	**31 713,90**	**591 063,30**	**6 424,00**	**0,00**	**12 753,52**	**0,00**	**14 574,89**	**0,00**	**0,00**
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	258 761,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	28 462,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	262 305,00	6 424,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	64 603,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 251,00	5 393,06	0,00	0,00	12 753,52	0,00	14 574,89	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**68 843,80**	**0,00**	**2 153 265,05**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 802,53
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 217,27
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	68 843,80	0,00	1 899 645,25
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 035,00**
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 035,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 615 543,06**
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 313,30
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 436,62
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 825,91
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575,66
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 496,88
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 791,31
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660,65
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,72
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 418,62
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 012,13
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 715,50
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 843,30
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 637,29
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 231,51
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 579,97
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 297,29
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 177,17
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 858,56
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 221,56
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 977,29
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 988,02
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 965,17
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 749,61
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 829,13
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 970,74
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 543,27
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 246,67
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 604,88
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 126,57
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 049,90

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-3 Plan de relance (crise sanitaire)		TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 932,35
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 738,68
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 955 158,27
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 616,71
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 700,14
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797 351,85
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 861,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 508,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 578,04
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,48
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 217,27
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 907,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 340 950,34
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**703 564,61**
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 761,88
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 462,90
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 729,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 603,36
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 007,47

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		**17 468,50**	**0,00**	**351 700,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	17 468,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	351 700,35	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**355 615,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 851,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	340 364,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**59 752,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	59 752,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**441 671,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 166 456,12**
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 468,50
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 851,13
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	441 671,40	0,00	0,00	0,00	1 133 736,49
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**59 752,13**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 752,13

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**206 243,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	22 708,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	39 963,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	35 506,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	474,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 738,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 988,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 815,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**582 182,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	1 113,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	19 585,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	161 072,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	400 410,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**3 381,35**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75888	Autres	0,00	3 381,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**629 203,23**	**0,00**	**3 141 886,73**	**0,00**	**4 583 773,31**
6064	Fournitures administratives	0,00	195,30	0,00	0,00	0,00	195,30
611	Contrats de prestations de services	0,00	470 494,68	0,00	0,00	0,00	470 494,68
61358	Autres	0,00	5 208,00	0,00	0,00	0,00	5 208,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 843,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 632,86
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 205,00
617	Etudes et recherches	0,00	86 835,25	0,00	1 724,84	0,00	136 856,15
6182	Documentation générale et technique	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 506,63
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474,62
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 738,02
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 988,84
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 815,97
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	241 863,00	0,00	241 863,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 113,76
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	39 585,34
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	102 500,00	0,00	319 572,65
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	32 470,00	0,00	0,00	0,00	452 880,60
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	2 795 798,89	0,00	2 795 798,89
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 381,35**
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 381,35

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		**556,00**	**2 928 031,72**	**9 439 513,88**	**337 896,15**	**0,00**	**2 467 645,53**	**8 993 218,97**
611	Contrats de prestations de services	0,00	142 811,09	0,00	0,00	0,00	0,00	2 064,30
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	269 919,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	32 518,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 580,37
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	2 427 188,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 330,66
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 467 645,53	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	48 844,53	8 661 796,09	104 836,82	0,00	0,00	51 913,37
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	777 717,79	233 059,33	0,00	0,00	7 961 330,27
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	556,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**93 069,11**	**2 058 726,48**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**919 109,52**
7473	Participation départements	0,00	0,00	2 058 726,48	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	24 330,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	68 738,14	0,00	0,00	0,00	0,00	919 109,52

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**793 945,92**	**3 277 336,92**	**0,00**	**423 868,16**	**0,00**	**0,00**	**28 662 013,25**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 875,39
6185	Frais de colloques et de séminaires	90 072,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 992,14
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 518,15
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 580,37
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 427 188,12
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 330,66
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	202 116,50	0,00	0,00	2 669 762,03
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	519 388,13	0,00	0,00	35 808,76	0,00	0,00	9 422 587,70
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	184 485,48	3 277 336,92	0,00	185 942,90	0,00	0,00	12 619 872,69
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556,00
RECETTES		**165 190,08**	**0,00**	**2 500,00**	**64 974,00**	**0,00**	**0,00**	**3 303 569,19**
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 726,48
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 330,97
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	64 974,00	0,00	0,00	64 974,00
75888	Autres	165 190,08	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	1 155 537,74

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**7 363 597,27**	**0,00**	**1 249 732,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	68 491,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	1 133 091,63	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	7 295 105,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	110 040,41	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 713,58**	**197 979,82**	**1 257 066,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 149 089,44**
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	78,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	66 712,80	0,00	117 950,45	0,00	0,00	0,00	253 155,22
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 429,15	0,00	0,00	0,00	26 429,15
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	4 885,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 885,21
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	17 016,00	19 522,13	0,00	0,00	0,00	43 138,13
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723 165,00	0,00	0,00	0,00	1 856 256,63
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 295 105,30
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	180 963,82	370 000,00	0,00	0,00	0,00	661 004,23
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	9 037,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 037,41
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 555,07**	**23 030,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**41 585,76**
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	18 555,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 555,07
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	30,69	0,00	0,00	0,00	0,00	30,69

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 810 480,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 161 834,75**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	126,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 090,44	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 398,92	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	4 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	106 959,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 746 345,39	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	26 635 396,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	63 166,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**470 495,21**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 023,57**	**0,00**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	470 495,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 023,57	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**26 497 966,29**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	89 524,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	423 650,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	28 083,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	58 042,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	11 220,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	555,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	136 046,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	4 479,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 578 087,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	38 604,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	217 616,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	43 518,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	788 490,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	8 590,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	231 400,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	1 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	440,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	863,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	24 672,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	7 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	15 287,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	75 811,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	11 312 299,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	109 306,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	2 611 714,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	951 637,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	2 286,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 562 342,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 637 369,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	50 536,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 218,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	60 041,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	55 966,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	7 228,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**1 844 707,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	1 060 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	576 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	207 821,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		**166 203,10**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**66 636 485,02**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 524,37
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 776,63
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 083,84
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 042,13
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 220,05
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,22
611	Contrats de prestations de services	138 387,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	646 524,98
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 479,08
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 578 087,59
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 604,91
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 616,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 518,22
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 490,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 398,92
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 590,06
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 400,90
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 272,02
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	863,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 672,56
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 072,80
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 959,84
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 287,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 815,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 815,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 811,17
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 312 299,25
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 306,79
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 611 714,38
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	951 637,95
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 286,20

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	Plan de relance (crise sanitaire)		TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 562 342,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 637 369,37
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 536,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 218,58
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 746 345,39
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 635 396,79
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 041,15
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 166,18
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 966,66
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 228,91
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 765 225,83**
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530 629,21
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 752,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 844,62

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
N° de contrat : 96 22 131 080	21/06/2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200406082 (CLTR-CE)	31/03/2015	36 232 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
(PROG_NEUCP_2021)	21/09/2021	150 000 000,00	50 000 000,00	-25 568,62	100 000 000,00	0,00
(PROG_NEUCP_2022)	18/03/2022	0,00	60 000 000,00	100 581,11	0,00	60 000 000,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**186 232 000,00**	**110 000 000,00**	**75 012,49**	**100 000 000,00**	**60 000 000,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**1 736 060 410,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 545 000 000,00									
(202104)	ARKEA	31/05/2021	31/05/2021	30/03/2022	10 000 000,00	F	FIXE	1,040	1,051		A	C	N	A-1
(202105-TIR-1)	ARKEA	30/05/2021	27/02/2022	28/02/2023	10 000 000,00	F	FIXE	1,120	0,717		A	C	N	A-1
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/04/2019	01/04/2020	300 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,806		A	C	N	A-1
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/01/2021	01/12/2021	150 000 000,00	V	LIVRETA	1,250	2,969		A	C	N	A-1
201208 (202101)	Banque française commerciale Océan Indien	12/05/2021	28/05/2021	28/05/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,972		A	C	N	A-1
22692-1 (BEI2009.1)	Banque Européeen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	100 000 000,00	F	FIXE	4,792	4,851		S	C	N	A-1
22692-2 (BEI2009.2)	Banque Européeen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,413	4,463		S	C	N	A-1
22692-3 (BEI2009.3)	Banque Européeen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,630	4,685		S	C	N	A-1
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	Banque Européeen d'Investissement	19/12/2014	31/07/2018	31/07/2019	100 000 000,00	F	FIXE	1,782	1,806		A	P	N	A-1
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	Banque Européeen d'Investissement	19/12/2014	27/12/2016	27/12/2017	130 000 000,00	F	FIXE	1,659	1,660		A	P	N	A-1
CO9014.1 (CO9014.1)	CACIB	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	F	FIXE	2,080	2,110		A	P	N	A-1
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	26/06/2004	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	0,000	1,917		A	P	N	B-1
CO9014.3 (CO9014.3)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,750	0,763		A	P	N	A-1
CO9014.5 (CO9014.6)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,397	0,763		A	P	N	A-1
CRE 1607-01 (AFD2015)	Agence Française de Développement	11/12/2014	18/06/2015	30/06/2016	35 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,410	1,455		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	3 600 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	14/04/2020	31/01/2021	8 400 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	26 400 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Modalité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Catégorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	Agence Française de Développement	22/04/2020	14/04/2020	31/01/2021	61 600 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1
MIN537230EUR (202102)	La Banque Postale	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	80 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	Caisse Française de Financement Local	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	20 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	33 333 333,33	V	TAG03M	0,140	0,938		A	C	N	A-1
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	126 666 666,67	V	TAG03M	0,140	0,885		A	C	N	A-1
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	Banque Européeen d'Investissement	19/12/2014	08/12/2015	08/12/2016	120 000 000,00	F	FIXE	1,801	1,801		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					191 060 410,00									
CO3612 (BFT2008.1)	CACIB	29/06/2004	15/11/2009	15/11/2010	30 000 000,00	F	FIXE	3,173	3,219		A	C	N	A-1
CO3831 (BFT2008.2)	CACIB	29/06/2004	15/11/2009	15/11/2010	93 529 410,00	V	TAM	0,507	0,466		A	C	N	A-1
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL	Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	31/03/2015	20/12/2018	01/01/2020	67 531 000,00	V	EONIA	-0,354	0,572		A	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**862 000,00**									

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					862 000,00									
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE	Caisse des Dépôts et Consignation	09/06/2020	19/06/2020	19/06/2024	862 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
Total général					**1 736 922 410,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**48 000 000,00**		**1 261 186 356,03**					**65 055 172,42**	**20 584 796,12**	**0,00**	**8 668 412,83**
1641 Emprunts en euros (total)		48 000 000,00		1 208 483 768,03					45 873 878,42	20 235 938,33	0,00	8 614 909,24
(202104)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	17,25	F	FIXE	1,040	0,00	87 533,33	0,00	78 926,03
(202105-TIR-1)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,16	F	FIXE	1,120	0,00	0,00	0,00	94 251,37
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	N	0,00	A-1	277 500 000,00	36,25	V	LIVRETA	1,250	7 500 000,00	3 562 500,00	0,00	3 658 818,49
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	N	0,00	A-1	142 500 000,00	37,92	V	LIVRETA	1,250	3 750 000,00	1 828 125,00	0,00	332 825,34
201208 (202101)	N	0,00	A-1	30 000 000,00	18,41	F	FIXE	0,950	0,00	288 958,33	0,00	172 583,33
22692-1 (BEI2009.1)	N	0,00	A-1	46 000 000,00	11,04	F	FIXE	4,792	4 000 000,00	2 348 080,00	0,00	1 018 300,00
22692-2 (BEI2009.2)	N	0,00	A-1	23 000 000,00	11,04	F	FIXE	2,837	2 000 000,00	695 065,00	0,00	301 431,25
22692-3 (BEI2009.3)	N	0,00	A-1	23 000 000,00	11,04	F	FIXE	4,630	2 000 000,00	1 134 350,00	0,00	491 937,50
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	89 522 994,84	25,58	F	FIXE	1,782	2 689 050,50	1 643 218,65	0,00	673 085,38
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	108 865 134,46	23,99	F	FIXE	1,659	3 668 946,43	1 866 940,41	0,00	24 740,72
CO9014.1 (CO9014.1)	N	0,00	A-1	21 501 025,37	22,95	F	FIXE	2,080	728 439,67	468 794,72	0,00	23 603,35
CO9014.2 (CO9014.2)	N	0,00	B-1	21 501 025,38	22,95	C	TAUX STRUCTURES	1,700	728 439,67	383 149,53	0,00	41 078,90
CO9014.3 (CO9014.3)	N	0,00	A-1	22 935 020,22	24,25	F	FIXE	2,070	702 001,36	496 081,99	0,00	366 616,30
CO9014.5 (CO9014.6)	N	0,00	A-1	22 935 020,22	24,25	F	FIXE	1,850	702 001,36	443 358,30	0,00	327 652,25
CRE 1607-01 (AFD2015)	N	0,00	A-1	22 105 263,18	12,00	V	EURIBOR06M	0,489	1 842 105,26	113 750,00	0,00	1 919,25
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	N	0,00	A-1	3 300 000,00	21,58	F	FIXE	1,000	150 000,00	34 602,08	0,00	14 116,67
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	N	0,00	A-1	7 700 000,00	21,58	F	FIXE	1,170	350 000,00	94 463,69	0,00	38 538,50
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	N	0,00	A-1	24 200 000,00	21,58	F	FIXE	1,000	1 100 000,00	253 748,61	0,00	103 522,22
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	N	0,00	A-1	56 466 666,68	21,58	F	FIXE	1,170	2 566 666,66	692 733,71	0,00	282 615,67
MIN537230EUR (202102)	N	0,00	A-1	80 000 000,00	18,75	F	FIXE	1,050	0,00	840 000,00	0,00	211 726,03
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	N	0,00	A-1	20 000 000,00	18,75	F	FIXE	1,050	0,00	210 000,00	0,00	52 931,51
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	N	10 000 000,00	A-1	9 999 999,99	5,00	V	FIXE	3,225	1 666 666,67	389 336,11	0,00	101 684,17
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	N	38 000 000,00	A-1	38 000 000,04	5,00	V	FIXE	1,048	6 333 333,33	544 879,18	0,00	86 600,94
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	N	0,00	A-1	97 451 617,65	22,94	F	FIXE	1,801	3 396 227,51	1 816 269,69	0,00	115 404,07
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		52 702 588,00					19 181 294,00	348 857,79	0,00	53 503,59
CO3612 (BFT2008.1)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	1,88	F	FIXE	3,173	2 000 000,00	192 993,75	0,00	16 567,50
CO3831 (BFT2008.2)	N	0,00	A-1	12 470 588,00	1,88	V	TAM	0,000	6 235 294,00	0,00	0,00	35 574,08
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL	N	0,00	A-1	36 232 000,00	2,00	V	EONIA	0,611	10 946 000,00	155 864,04	0,00	1 362,01
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**862 000,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		862 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE	N	0,00	A-1	862 000,00	1,47	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**48 000 000,00**		**1 262 048 356,03**					**65 055 172,42**	**20 584 796,12**	**0,00**	**8 668 412,83**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	25 000 000,00	21 501 025,38	1	28,00		1.7	EURIBOR03M	0,00		1,700	383 149,53	0,00	1,70
TOTAL (B)		**25 000 000,00**	**21 501 025,38**						**0,00**			**383 149,53**	**0,00**	**1,70**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**25 000 000,00**	**21 501 025,38**						**0,00**			**383 149,53**	**0,00**	**1,70**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 240 547 330,65	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	21 501 025,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**48 000 000,03**					**48 000 000,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	9 999 999,99	01/01/2028	NATIXIS	SWAP	Taux	10 000 000,00	01/01/2010	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	38 000 000,04	01/01/2028	CACIB	SWAP	Taux	38 000 000,00	01/01/2015	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**48 000 000,03**					**48 000 000,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						14 243 537,11	0,00		
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	FIXE	3,230	TAM	-0,370	8 290 776,28	0,00	A-1	A-1
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	FIXE	1,050	TAG03M	-0,170	5 952 760,83	0,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						14 243 537,11	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 janvier 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**1 895 865,14**	**12 420 000,00**	**1 688 539,14**	**12 627 326,00**
Provisions pour litiges		**1 445 919,14**	**7 450 000,00**	**1 238 593,14**	**7 657 326,00**
Provision pour litiges et contentieux	31/12/2022	1 445 919,14	7 450 000,00	1 238 593,14	7 657 326,00
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**449 946,00**	**4 970 000,00**	**449 946,00**	**4 970 000,00**
Provision pour compte épargne temps et ARE	31/12/2022	449 946,00	4 970 000,00	449 946,00	4 970 000,00
Dépréciations (3)		**954 301,00**	**300 000,00**	**22 581,00**	**1 231 720,00**
- des immobilisations		**931 720,00**	**0,00**	**0,00**	**931 720,00**
Provision pour dépréciation des titres de participation	31/12/2022	931 720,00	0,00	0,00	931 720,00
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**22 581,00**	**300 000,00**	**22 581,00**	**300 000,00**
Provision pour dépréciation comptes de redevables	31/12/2022	22 581,00	300 000,00	22 581,00	300 000,00
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires		**2 850 166,14**	**12 720 000,00**	**1 711 120,14**	**13 859 046,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de [illegible] l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**2 850 166,14**	**12 720 000,00**	**1 711 120,14**	**13 859 046,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1801	Intitulé de l'opération : RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**795 102,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**805 404,88**
908 (2)	795 102,09	0,00	0,00	0,00	0,00	805 404,88
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**795 102,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**805 404,88**
RECETTES (b)	**177 577,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 249,20**
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	177 577,94	0,00	0,00	0,00	0,00	180 249,20
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**177 577,94**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 249,20**

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**4 420 036,95**	**1 491 582,08**	**1 491 582,01**	**0,00**	**0,07**	**21 596 671,23**
908 (2)	4 420 036,95	1 491 582,08	1 491 582,01	0,00	0,07	21 596 671,23
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**4 420 036,95**	**1 491 582,08**	**1 491 582,01**	**0,00**	**0,07**	**21 596 671,23**
RECETTES (b)	**1 371 344,46**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**7 342 265,92**
908 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	1 371 344,46	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	7 342 265,92
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**1 371 344,46**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500 000,00**	**7 342 265,92**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

N° opération : 3007 **Intitulé de l'opération : CONSTRUCTION OBSERVATOIRE ATMOSPHERE**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**2 978,31**	**8 917,65**	**8 719,36**	**0,00**	**198,29**	**8 963 152,21**
902 (2)	2 978,31	8 917,65	8 719,36	0,00	198,29	8 963 152,21
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**2 978,31**	**8 917,65**	**8 719,36**	**0,00**	**198,29**	**8 963 152,21**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**9 858 080,00**	**1 818 920,00**		
REGIE REUNION THD	18/08/2020	8 830 000,00	870 000,00		
FASHION BOUTIQUE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SARL TRANSPORT DALY	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
SOUND CONSULTING AGENCY	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
POLE M ART	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SARL BARACOM	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
CELESTINE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
LE CARRE D OR CLUB DE SPORT	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
LAFERRIERE CHRISTOPHE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
SAS NEOGLASSE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
EURL DENIM	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
CASU AGENCEMENT	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
LE PANORAMIQUE RESTAURANT	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
RE MED SPORT	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
MAZEAU JACQUES JEAN BERNARD	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
CHEZ TITA	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
SMB	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SARL SANA	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
LOVE AND LOVE BOUTIK	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
EURL D AMOUR BOIS	24/04/2020	0,00	10 000,00		
VESTI MODE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
BADAT SANAHOULLAH	24/04/2020	1 664,00	3 336,00		
ABEIDBOIVIN	24/04/2020	4 445,00	5 555,00		
AS DES ILES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SMART FITNESS	24/04/2020	4 445,00	5 555,00		
FROMAGERIE DE TAKAMAKA	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SAS HARDEL LEE FLAGRAND DELI	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
LA VILLA DES CANNES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
TIRIPS	24/04/2020	1 664,00	8 336,00		
C FOR YOU	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SARL ALLON BAT CARRE SARL ALLON BAT CARRE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
BEBE CALIN	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SAS SUBPRO	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
POLE INGENIERIE POLE INGENIERIE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
BIJOUX ET CIE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
SIDISRUN	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
PH M MULTI SERVICES	24/04/2020	4 445,00	5 555,00		
VP DISTRIBUTION	24/04/2020	4 445,00	5 555,00		
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00		
TABLE D HOTES CHEZ ALIETTE E	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		
CCT VIB APPT 93	24/04/2020	3 334,00	6 666,00		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité			
			Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice	
CEDI OI	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
EIRL JAS	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
OUMM ESTHETIQUE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
LE NIXON	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
CREOLYNE BEAUTE ET SOINS	24/04/2020	0,00	10 000,00			
A S L DISTRIBUTION	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
LES SAVEURS DE NANAS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
O SAVEUR DE MARIE JUSTINE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
ATHENA FORMATION REUNION	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
NETHERI	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
SARL CONFISERIE HOARAU	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
L ATELIER DU BIO	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
MENUISERIE ANILHA	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
COULEURS DU MONDE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
VOYAZIL	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
OLYMPIQUE CLUB DE SAINT ANDR OLYMPIQUE CLUB DE SAINT ANDR	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
LE COLONIAL	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
ISMA DISTRIBUTIONS	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
BIKINI BEACH II	24/04/2020	0,00	10 000,00			
SMART PHONE STORE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
PROXICOMPOST	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
THOMAS DERBOULE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
AUTONOR 2	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
SARL LA SASER	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
ENTREPRISE CLF	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
MAILLOT CORINNE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
INTRES	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
DOISEUL JIMMY SARPB	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
MOBILE HOME	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
NOURMAHAMAD NAOUSSAD HOUSSE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
RCC 974	24/04/2020	3 888,00	1 112,00			
LE JARDIN TREILLAGER SNACK	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
EPMS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
POTTOKA	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
SARL MAISSAME	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
MADAME DE BOURBON	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
PROMOB PROMOB SARL	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
COMPTOIR TEXTILE DU SUD	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
EKOHOME	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
ANGELICO	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SCBOI	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
HOME CONSTRUCTION	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
OP MUTAZEN	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
TOP STYL	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
COMPAGNIE BOURBONNAISE DE NE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SARL LA CRINIERE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SOCIETE COMPAGNIE TEXTILE SO	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
LMCLIMATISATION	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
NOULELA ASSISTANCE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité			
			Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice	
BENARD ALEXANDRE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
SASU AS2P	24/04/2020	0,00	10 000,00			
GRPMT BOURBONNAIS D INVESTIS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
RUN SUD AUTOS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
KESH SERVICES CONSTRUCTION R	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
LE TROMBONE BURO SERVICES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
HESTIA	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
LES SAVEURS DE LA FOURNAISE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
NURGATE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
UNIVERS BNB REUNION	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
AFRICORNE TRAVEL	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
FB NEGOCE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
KINE AMINE EL BORGI	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
AH PRODUCTIONS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SARL REV ESSENCIEL	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
IZO DECO	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
97 CAR	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
PARFUM ET VOUS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
CAFE COTON REUNION	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
ARTS POUR TOUS ARTS POUR TOUS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SURTI SEMAN SIDER	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
PMW	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
NECODIS	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
JARDIN BAE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SASS ET MANIE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
FLASH DISTRIBUTION	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
N2M STRUCTURE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SARL BANA	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
PENSION CARGO	24/04/2020	0,00	5 000,00			
PLANET PIZZA	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SOS ANTENNISTE ELECTRICITE	24/04/2020	0,00	10 000,00			
ASSOCIATION LES CREAMOMES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
BIEN HETRE ET NATURE	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
LE MIXP67	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
REFLET DES INDES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
SNACK BAR NAYAGOM	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
MORAZIN INDRANI	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
MORAZIN	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
DELIS LONTAN	24/04/2020	3 334,00	6 666,00			
FEUDOUX REUNION	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
FLIP FLOP DESIGN	24/04/2020	0,00	10 000,00			
LETOILE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
CASAL HUGUES NELSON	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
SARL ALCO FORMATION	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
SAS AHARANA	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
VIGI REUNION	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
AUTO ECOLE GRONDIN	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
SALAMA BOUTIQUE	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			
WRONSKI EDITH	24/04/2020	2 220,00	2 780,00			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité			
			Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice	
L ARGENTIN	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
TCR	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
RECYCLAGE SOLAIRE SOLIDAIRE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
FC TRANSPORT EI	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
L OLIVIER SANDWICHERIE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
ELC	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
LA MUSE DU MONDE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
MOLOU ROSEMINE CROQ MINUTE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00			
APPLIANDWEB	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
NGUYEN PHUOC PATRICE CHARLE	24/04/2020	5 556,00	4 444,00			
ENTREPRISE BAT RENOV PAPA PA	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
ATCHIA IMPORT	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
EPICERIE LARAVINE	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
NASSIHA	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
ETLM	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
SARA DEPART	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGI ASSOCIATION LA LANTERNE MAGI	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
FARID MANGROLIA SERVICES SPO	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
TANGARAS	24/04/2020	5 556,00	4 444,00			
REUNION DIVERTISSEMENT	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
SENTHAI	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
LA MARCO ANIMATION	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
PAYET MARIE JULIE	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
ACTION PLUS	24/04/2020	5 556,00	4 444,00			
SEYES SARL	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
PEERBACCUS PATEL TALA BIBI P	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
FUN GAME ATTRACTIONS	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
TABERE OLIVIER	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
ETJD	24/04/2020	5 556,00	4 444,00			
SELDISHOES	24/04/2020	5 556,00	4 444,00			
EI MELI MELO	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
LUXEVENTS OI	24/04/2020	4 445,00	5 555,00			
RG GLOBAL BUSINESS	24/04/2020	2 776,00	2 224,00			
SNACK BAR NAIS (Ajaguin Soleyen Anaïs)	17/05/2022	10 000,00	0,00			
ASSOCIATION ZANTAK	18/09/2022	10 000,00	0,00			
ELLAYA Jean Samuel (Animal Croq Ali)	17/05/2022	5 000,00	0,00			
LIZA M	08/05/2022	10 000,00	0,00			
GRONDIN MAEVA (Shellou Beauty)	11/06/2022	10 000,00	0,00			
ASSOCIATION LIAISON HANDICAP AUTREMENT	17/05/2022	10 000,00	0,00			
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	11/06/2022	10 000,00	0,00			
SH DIFFUSION	11/06/2022	10 000,00	0,00			
BIJOUX C TOUT THIONVILLE MARE DOMINIQUE (MOUNDOU)	11/06/2022	5 000,00	0,00			
MARTINEZ ADRIEN	11/06/2022	5 000,00	0,00			
TAZ PREPA (THAZAR David Jean-Michel)	11/06/2022	7 000,00	0,00			
MME CHARBONNIER CLEMENTINE L	11/09/2022	10 000,00	0,00			
MUKADAM MERALLI BALLOU ZINAT	11/09/2022	10 000,00	0,00			
VENDOME Lise May	11/09/2022	5 000,00	0,00			
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND	22/04/2022	375 000,00	0,00			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**65 608 700,50**	**40 514 289,00**											**1 082 410,00**	**18 787 880,00**
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	C	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	2 500 000,00	2 500 000,00	25,25	S	V	EURIBOR06M	2,782	V	EURIBOR06M	2,332	A-1		0,00	0,00
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	P	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	500 000,00	500 000,00	25,25	S	V	EURIBOR06M	3,218	V	EURIBOR06M	2,762	A-1		0,00	0,00
Air Austral	2021	P	Caution de la Region Reunion	EXPORT DEVELOPMENT CANADA	24 788 700,50	21 690 113,00	8,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	2 478 870,00
SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	2016	P	Contrat CDC n° 1276678	Caisse des Dépôts et Consignation	22 500 000,00	15 824 176,00	15,75	T	V	LIVRETA	3,657	V	LIVRETA	3,611	A-1		593 702,00	989 010,00
SEMATRA	2020	F	Obligation SEMATRA	EMPRUNT OBLIGATAIRE	15 320 000,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	3,776	F	FIXE	3,190	A-1		488 708,00	15 320 000,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**44 976 234,74**	**37 675 796,87**											**266 345,62**	**1 009 713,25**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	250 738,77	242 018,70	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		3 305,88	5 737,44
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	402 358,16	383 279,85	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		5 264,73	12 384,31
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	53 317,75	48 977,78	43,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		703,02	3 705,69
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	72 853,96	69 399,53	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		953,40	2 242,35
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	92 673,74	85 833,90	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 214,87	5 405,11
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	16 856,04	16 257,53	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		221,64	409,89
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 193,86	68 851,20	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		939,76	1 545,90
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	148 352,17	141 775,20	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 944,73	4 280,26

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	26 271,47	25 407,00	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		346,75	570,46
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 793,45	60 965,25	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		836,24	1 840,58
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	38 529,52	37 261,73	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		508,60	836,56
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	52 218,63	51 627,38	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		693,34	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 911,86	61 507,50	46,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		870,41	3 688,43
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 682,69	88 565,18	36,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		1 189,66	81,60
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	49 609,68	47 480,70	36,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		650,79	1 387,36
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	73 404,20	71 053,13	46,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		969,41	1 553,79

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 352,99	63 272,63	46,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		863,05	1 370,56
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	51 173,89	49 497,45	36,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,350	A-1		671,42	911,33
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 600,27	61 926,75	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100	A-1		684,98	961,80
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	270 746,32	260 893,50	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 896,88	5 661,31
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031512	Caisse des Dépôts et Consignation	38 288,67	35 780,63	44,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		584,70	539,03
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031513	Caisse des Dépôts et Consignation	166 289,64	151 267,73	34,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		2 486,93	3 200,25
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049957	Caisse des Dépôts et Consignation	39 186,70	35 650,65	44,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		109,20	738,90
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049958	Caisse des Dépôts et Consignation	73 639,08	65 139,08	34,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		200,70	1 762,65
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074454	Caisse des Dépôts et Consignation	120 167,58	109 324,05	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		334,73	2 265,98
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074455	Caisse des Dépôts et Consignation	273 578,70	241 999,95	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		745,65	6 548,33
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074528	Caisse des Dépôts et Consignation	112 046,88	101 936,18	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		312,15	2 112,83

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074529	Caisse des Dépôts et Consignation	250 855,83	221 899,95	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		683,78	6 004,43
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074633	Caisse des Dépôts et Consignation	68 855,92	63 728,48	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		713,03	1 090,13
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074634	Caisse des Dépôts et Consignation	155 330,89	139 859,93	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 574,33	3 261,83
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074905	Caisse des Dépôts et Consignation	29 646,98	26 971,73	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		82,58	559,05
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074906	Caisse des Dépôts et Consignation	123 741,69	109 458,38	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		337,20	2 961,90
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102508	Caisse des Dépôts et Consignation	9 399,77	8 550,60	34,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		140,55	180,90
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103960	Caisse des Dépôts et Consignation	27 302,26	24 838,58	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		76,13	514,80
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103961	Caisse des Dépôts et Consignation	60 739,62	53 728,58	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		165,53	1 453,88
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106061	Caisse des Dépôts et Consignation	74 408,89	67 694,48	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		207,30	1 403,10
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106062	Caisse des Dépôts et Consignation	155 885,82	137 892,23	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		424,88	3 731,25
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106091	Caisse des Dépôts et Consignation	59 425,73	54 063,38	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		165,53	1 120,58
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106092	Caisse des Dépôts et Consignation	124 978,01	110 552,03	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		340,65	2 991,45
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111269	Caisse des Dépôts et Consignation	188 663,17	171 401,93	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		527,70	4 502,33
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111270	Caisse des Dépôts et Consignation	85 200,92	79 119,30	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		242,18	1 601,78

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114029	Caisse des Dépôts et Consignation	131 959,38	119 744,85	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		368,63	3 145,43
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114030	Caisse des Dépôts et Consignation	62 692,12	58 149,60	45,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		177,98	1 177,28
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130302	Caisse des Dépôts et Consignation	94 727,92	87 864,15	45,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		268,95	1 778,85
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130303	Caisse des Dépôts et Consignation	197 190,60	178 938,08	35,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		550,95	4 700,25
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135259	Caisse des Dépôts et Consignation	168 030,28	152 476,95	35,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		469,43	4 005,23
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135260	Caisse des Dépôts et Consignation	36 466,48	33 824,18	45,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		103,58	684,75
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138047	Caisse des Dépôts et Consignation	141 842,22	128 712,90	35,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		396,23	3 381,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138048	Caisse des Dépôts et Consignation	36 259,94	33 632,63	45,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		102,90	680,93
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5144622	Caisse des Dépôts et Consignation	67 614,75	63 586,58	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		711,15	1 057,73
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5144623	Caisse des Dépôts et Consignation	74 444,32	68 521,05	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		770,70	1 544,63
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150021	Caisse des Dépôts et Consignation	146 279,67	137 565,08	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 538,40	2 288,40
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150022	Caisse des Dépôts et Consignation	259 721,20	239 056,13	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 688,90	5 388,90
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150468	Caisse des Dépôts et Consignation	108 887,64	102 400,65	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 145,18	1 703,40
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150469	Caisse des Dépôts et Consignation	203 475,03	187 285,28	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 106,60	4 221,83

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150470	Caisse des Dépôts et Consignation	63 920,73	59 289,15	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		181,50	1 200,30
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150471	Caisse des Dépôts et Consignation	230 157,77	208 853,78	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		642,98	5 486,10
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150752	Caisse des Dépôts et Consignation	94 807,61	89 159,48	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		997,13	1 483,13
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150753	Caisse des Dépôts et Consignation	138 041,58	127 058,10	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 429,20	2 864,18
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204513	Caisse des Dépôts et Consignation	86 618,49	81 438,75	36,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		915,30	1 775,85
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204514	Caisse des Dépôts et Consignation	55 244,70	52 765,20	46,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		589,88	853,95
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204526	Caisse des Dépôts et Consignation	16 429,53	15 447,08	36,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		173,63	336,83
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204527	Caisse des Dépôts et Consignation	31 354,26	29 947,05	46,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		334,80	484,65
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205259	Caisse des Dépôts et Consignation	602 916,44	419 045,48	36,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 289,18	10 693,50
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205260	Caisse des Dépôts et Consignation	105 765,18	99 971,78	46,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		305,85	1 977,90
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206012	Caisse des Dépôts et Consignation	97 930,43	94 397,55	47,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		288,68	1 825,88
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206107	Caisse des Dépôts et Consignation	230 343,68	219 728,25	37,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		675,53	5 451,30
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208801	Caisse des Dépôts et Consignation	291 252,85	200 315,78	37,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		615,83	4 969,73
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208802	Caisse des Dépôts et Consignation	39 772,49	38 337,68	47,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		117,23	741,53

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209228	Caisse des Dépôts et Consignation	109 420,06	66 631,13	37,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		204,83	1 653,08
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209229	Caisse des Dépôts et Consignation	40 938,21	39 461,33	47,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		120,68	763,28
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209273	Caisse des Dépôts et Consignation	191 365,90	127 474,95	37,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 431,83	2 690,78
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209274	Caisse des Dépôts et Consignation	72 827,89	70 685,03	47,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		789,83	1 113,53
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214790	Caisse des Dépôts et Consignation	198 023,56	190 044,30	37,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 134,65	4 011,45
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214791	Caisse des Dépôts et Consignation	87 061,59	84 416,33	47,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		943,28	1 329,83
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214892	Caisse des Dépôts et Consignation	41 052,48	39 525,75	47,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		120,83	764,55
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214893	Caisse des Dépôts et Consignation	212 752,57	108 452,03	37,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		623,25	5 029,05
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215397	Caisse des Dépôts et Consignation	153 174,41	147 586,28	37,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		2 421,23	2 801,33
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215398	Caisse des Dépôts et Consignation	51 806,54	50 421,08	47,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		822,98	693,15
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215399	Caisse des Dépôts et Consignation	13 466,09	12 974,85	37,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		212,85	246,30
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238969	Caisse des Dépôts et Consignation	126 698,40	121 443,53	37,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 364,10	2 563,43
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238970	Caisse des Dépôts et Consignation	56 587,90	54 801,00	47,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		612,30	863,33
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255337	Caisse des Dépôts et Consignation	233 578,95	222 184,20	37,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		683,10	5 512,20

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255338	Caisse des Dépôts et Consignation	46 601,41	44 793,98	47,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		137,03	866,40
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020941	Caisse des Dépôts et Consignation	10 633,46	9 483,83	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		29,03	201,38
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020942	Caisse des Dépôts et Consignation	40 229,20	34 660,73	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		106,88	966,98
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023990	Caisse des Dépôts et Consignation	39 362,10	35 106,53	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		107,55	745,35
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023991	Caisse des Dépôts et Consignation	165 394,04	142 500,30	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		439,43	3 975,45
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024188	Caisse des Dépôts et Consignation	76 298,03	69 464,93	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		777,60	1 222,43
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024189	Caisse des Dépôts et Consignation	311 095,23	273 793,80	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 084,45	6 611,55
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024913	Caisse des Dépôts et Consignation	46 152,06	42 507,38	43,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		695,03	660,75
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024914	Caisse des Dépôts et Consignation	183 730,58	163 699,73	33,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		2 693,48	3 596,33
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068095	Caisse des Dépôts et Consignation	109 047,20	99 322,58	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		304,13	2 058,68
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068096	Caisse des Dépôts et Consignation	606 365,57	537 007,43	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 654,65	14 531,03
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107349	Caisse des Dépôts et Consignation	47 331,96	43 807,35	44,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		490,13	749,33
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107350	Caisse des Dépôts et Consignation	254 991,42	229 594,28	34,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 584,43	5 354,55
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135235	Caisse des Dépôts et Consignation	37 289,55	34 587,60	45,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		105,83	700,28

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amiante garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135236	Caisse des Dépôts et Consignation	127 861,99	116 026,73	35,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		357,23	3 047,78
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2022	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	176 468,41	173 742,15	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,375	A-1		2 386,66	2 726,26
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	24 409,90	23 987,78	43,50	A	V	LIVRETA	2,481	V	LIVRETA	1,100	A-1		268,58	422,10
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	163 159,90	159 312,83	33,50	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 794,75	3 847,05
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5035808	Caisse des Dépôts et Consignation	67 724,43	62 376,08	43,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 019,85	969,60
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5035809	Caisse des Dépôts et Consignation	193 803,92	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		0,00	0,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046122	Caisse des Dépôts et Consignation	50 681,97	47 123,40	44,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		527,25	804,53
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046123	Caisse des Dépôts et Consignation	330 621,80	264 942,00	34,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 982,23	6 170,70

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046124	Caisse des Dépôts et Consignation	366 436,45	322 549,28	33,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 633,75	7 788,83
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046125	Caisse des Dépôts et Consignation	67 111,68	61 111,05	43,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		684,08	1 075,43
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073510	Caisse des Dépôts et Consignation	26 780,68	24 462,45	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		74,93	506,85
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073511	Caisse des Dépôts et Consignation	161 802,19	143 695,80	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		442,73	3 887,18
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085302	Caisse des Dépôts et Consignation	288 501,96	260 921,18	34,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 937,00	6 077,03
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085303	Caisse des Dépôts et Consignation	72 286,66	67 211,10	44,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		751,95	1 147,50
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088369	Caisse des Dépôts et Consignation	26 891,81	24 563,93	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		75,23	508,95
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088370	Caisse des Dépôts et Consignation	101 258,02	89 926,80	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		277,13	2 432,63
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161445	Caisse des Dépôts et Consignation	292 782,08	197 372,63	36,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 218,50	4 303,80
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161446	Caisse des Dépôts et Consignation	57 475,28	54 895,73	46,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		613,65	888,45
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163553	Caisse des Dépôts et Consignation	52 819,36	50 448,75	46,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		563,93	816,53
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163554	Caisse des Dépôts et Consignation	317 099,79	175 453,43	36,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 972,05	3 825,90
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163559	Caisse des Dépôts et Consignation	21 943,17	20 741,25	46,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		63,45	410,33
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163560	Caisse des Dépôts et Consignation	122 656,15	97 342,28	36,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		299,48	2 484,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167111	Caisse des Dépôts et Consignation	31 037,27	29 644,28	46,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		331,35	479,78
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167112	Caisse des Dépôts et Consignation	191 514,21	103 242,83	36,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 249,80	2 424,53
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203860	Caisse des Dépôts et Consignation	33 806,39	19 735,13	36,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		221,78	430,35
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203861	Caisse des Dépôts et Consignation	3 650,85	3 486,98	46,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		39,00	56,40
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203863	Caisse des Dépôts et Consignation	263 742,05	210 235,88	36,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 363,03	4 584,30
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203864	Caisse des Dépôts et Consignation	42 832,97	40 910,55	46,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		457,35	662,10
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203874	Caisse des Dépôts et Consignation	59 494,60	56 824,35	46,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		635,25	919,65
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203875	Caisse des Dépôts et Consignation	516 978,02	339 967,88	36,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		5 463,23	10 598,93
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021891	Caisse des Dépôts et Consignation	6 779,63	6 047,03	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		18,53	128,40
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021892	Caisse des Dépôts et Consignation	32 192,93	27 738,45	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		85,50	773,85
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021924	Caisse des Dépôts et Consignation	40 798,43	36 389,70	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		111,53	772,58
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021925	Caisse des Dépôts et Consignation	171 037,13	147 370,88	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		454,50	4 111,28
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021935	Caisse des Dépôts et Consignation	58 304,18	52 940,70	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		593,40	1 008,00
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021936	Caisse des Dépôts et Consignation	239 013,00	209 810,93	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 366,85	5 360,78

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021939	Caisse des Dépôts et Consignation	24 350,78	22 110,68	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		247,88	420,98
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021940	Caisse des Dépôts et Consignation	92 747,33	81 415,65	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		918,45	2 080,20
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021944	Caisse des Dépôts et Consignation	58 238,63	51 945,30	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		159,15	1 102,80
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021945	Caisse des Dépôts et Consignation	230 283,75	198 419,55	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		611,85	5 535,45
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021969	Caisse des Dépôts et Consignation	54 502,13	49 488,38	43,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		554,78	942,23
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021970	Caisse des Dépôts et Consignation	245 223,00	215 262,23	33,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 428,35	5 500,05
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021974	Caisse des Dépôts et Consignation	36 665,33	33 292,43	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		373,20	633,90
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021975	Caisse des Dépôts et Consignation	127 143,38	111 609,30	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 259,10	2 851,65
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087423	Caisse des Dépôts et Consignation	39 042,38	36 301,05	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		406,13	619,80
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087424	Caisse des Dépôts et Consignation	126 869,55	114 740,85	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 291,50	2 672,40
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087439	Caisse des Dépôts et Consignation	24 758,70	22 615,50	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		69,23	468,60
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087440	Caisse des Dépôts et Consignation	82 756,88	73 496,03	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		226,43	1 988,18
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087451	Caisse des Dépôts et Consignation	33 157,43	30 829,28	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		344,93	526,35
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087452	Caisse des Dépôts et Consignation	131 634,75	119 050,50	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 340,10	2 772,75

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087727	Caisse des Dépôts et Consignation	85 507,43	79 503,60	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		889,43	1 357,43
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087728	Caisse des Dépôts et Consignation	408 392,55	369 350,25	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		4 157,48	8 602,43
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087747	Caisse des Dépôts et Consignation	35 386,88	32 323,65	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		98,93	669,75
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087748	Caisse des Dépôts et Consignation	164 667,00	146 240,03	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		450,53	3 956,03
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151250	Caisse des Dépôts et Consignation	243 847,43	226 363,05	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 542,58	4 777,43
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151251	Caisse des Dépôts et Consignation	58 967,10	55 942,35	45,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		624,68	848,40
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182509	Caisse des Dépôts et Consignation	8 377,35	7 929,15	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		24,30	156,83
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182510	Caisse des Dépôts et Consignation	51 462,15	27 663,60	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		85,13	705,83
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182512	Caisse des Dépôts et Consignation	125 565,83	68 552,48	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		210,90	1 749,08
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182513	Caisse des Dépôts et Consignation	22 945,43	21 717,75	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		66,45	429,60
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198653	Caisse des Dépôts et Consignation	232 365,12	220 128,08	37,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		676,80	5 461,20
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198654	Caisse des Dépôts et Consignation	56 817,32	54 167,63	47,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		165,60	1 047,75
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207016	Caisse des Dépôts et Consignation	30 185,02	28 777,35	47,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		87,98	556,65
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207017	Caisse des Dépôts et Consignation	208 351,30	122 981,70	37,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		378,08	3 051,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238588	Caisse des Dépôts et Consignation	101 250,00	94 606,43	37,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		290,48	2 223,38
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238589	Caisse des Dépôts et Consignation	21 926,85	21 165,68	47,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		64,65	381,68
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295153	Caisse des Dépôts et Consignation	21 668,33	21 372,08	48,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		238,35	296,25
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295154	Caisse des Dépôts et Consignation	37 500,00	86 286,08	38,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		967,20	1 639,43
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297227	Caisse des Dépôts et Consignation	52 005,15	51 294,15	48,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		572,03	711,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297228	Caisse des Dépôts et Consignation	33 750,00	174 859,28	38,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 116,58	3 587,85
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	14 625,00	14 625,00	36,34	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	7 800,00	7 800,00	36,59	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	248 079,11	242 637,83	33,17	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,750	A-1		597,75	5 441,25
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	386 225,66	376 689,45	34,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,750	A-1		1 895,18	9 536,18
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 892,07	87 672,60	34,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,750	A-1		441,15	2 219,48

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017358	Caisse des Dépôts et Consignation	233 299,09	201 006,00	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		619,80	5 607,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017359	Caisse des Dépôts et Consignation	107 442,03	95 826,15	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		293,55	2 034,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5018871	Caisse des Dépôts et Consignation	272 774,86	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,867	V	LIVRETA	1,610	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024150	Caisse des Dépôts et Consignation	73 438,84	65 499,15	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		200,70	1 390,58
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024151	Caisse des Dépôts et Consignation	348 515,46	300 274,13	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		926,03	8 376,90
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024219	Caisse des Dépôts et Consignation	61 228,41	55 744,88	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		624,00	981,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024220	Caisse des Dépôts et Consignation	210 012,56	184 831,28	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 082,23	4 463,25
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024592	Caisse des Dépôts et Consignation	42 451,08	38 649,23	43,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		432,60	680,18
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024593	Caisse des Dépôts et Consignation	152 464,95	134 183,85	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 511,70	3 240,23
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025777	Caisse des Dépôts et Consignation	69 048,44	61 583,40	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		188,63	1 307,48
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025778	Caisse des Dépôts et Consignation	167 519,09	144 108,90	33,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300	A-1		444,38	4 020,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033787	Caisse des Dépôts et Consignation	73 885,51	65 897,55	43,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		201,90	1 399,05
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033788	Caisse des Dépôts et Consignation	171 542,85	147 798,00	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		455,78	4 123,20
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033803	Caisse des Dépôts et Consignation	90 583,21	80 790,00	43,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		247,50	1 715,25

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033804	Caisse des Dépôts et Consignation	210 432,60	181 304,63	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		559,05	5 058,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033828	Caisse des Dépôts et Consignation	83 790,50	74 731,65	43,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		228,90	1 586,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033829	Caisse des Dépôts et Consignation	194 806,54	167 841,53	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		517,58	4 682,40
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033834	Caisse des Dépôts et Consignation	70 173,60	63 888,98	43,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		715,13	1 124,33
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033835	Caisse des Dépôts et Consignation	284 407,86	250 306,28	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 819,85	6 044,33
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038414	Caisse des Dépôts et Consignation	44 580,23	38 997,53	43,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		120,00	991,35
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038415	Caisse des Dépôts et Consignation	139 030,98	117 537,75	33,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		363,90	3 764,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039250	Caisse des Dépôts et Consignation	125 905,67	110 138,78	43,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		338,78	2 799,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039251	Caisse des Dépôts et Consignation	292 318,65	247 128,15	33,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		765,15	7 915,50
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039389	Caisse des Dépôts et Consignation	163 890,39	143 366,70	43,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		441,08	3 644,48
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039390	Caisse des Dépôts et Consignation	353 398,23	298 194,08	33,34	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300	A-1		923,25	9 551,10
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041923	Caisse des Dépôts et Consignation	52 254,49	45 710,78	43,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		140,63	1 161,98
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041924	Caisse des Dépôts et Consignation	112 249,40	94 896,38	33,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		293,78	3 039,53
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052562	Caisse des Dépôts et Consignation	139 970,65	122 442,38	43,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		376,65	3 112,58

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052563	Caisse des Dépôts et Consignation	324 386,59	274 238,63	33,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		849,08	8 783,85
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055780	Caisse des Dépôts et Consignation	39 986,95	34 979,48	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		107,63	889,20
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055781	Caisse des Dépôts et Consignation	119 472,59	101 002,95	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		312,68	3 235,13
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058838	Caisse des Dépôts et Consignation	31 364,31	27 436,65	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		84,38	697,50
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058839	Caisse des Dépôts et Consignation	116 046,19	98 106,23	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		303,75	3 142,35
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062296	Caisse des Dépôts et Consignation	60 646,23	53 051,63	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		163,20	1 348,65
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062297	Caisse des Dépôts et Consignation	140 996,46	119 199,38	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		369,08	3 817,95
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062566	Caisse des Dépôts et Consignation	107 534,26	94 067,93	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		289,35	2 391,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062567	Caisse des Dépôts et Consignation	249 671,24	211 073,78	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		653,55	6 760,65
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064313	Caisse des Dépôts et Consignation	49 093,36	42 945,53	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		132,15	1 091,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064314	Caisse des Dépôts et Consignation	114 322,35	96 648,90	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		299,25	3 095,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064458	Caisse des Dépôts et Consignation	111 562,17	97 591,43	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		300,23	2 480,85
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064459	Caisse des Dépôts et Consignation	259 451,22	219 341,85	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		679,13	7 025,48
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072169	Caisse des Dépôts et Consignation	60 235,30	54 654,75	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		167,63	1 206,75

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072170	Caisse des Dépôts et Consignation	139 673,59	123 228,53	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		380,18	3 500,03
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080567	Caisse des Dépôts et Consignation	168 344,64	154 182,68	44,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 730,18	3 102,53
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080568	Caisse des Dépôts et Consignation	388 930,99	346 673,10	34,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 913,50	9 099,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085646	Caisse des Dépôts et Consignation	418 949,11	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085647	Caisse des Dépôts et Consignation	97 508,29	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086482	Caisse des Dépôts et Consignation	99 178,48	89 374,20	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		274,43	2 098,43
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086483	Caisse des Dépôts et Consignation	231 416,40	202 800,38	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		626,55	6 039,75
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086504	Caisse des Dépôts et Consignation	96 733,20	87 170,70	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		267,68	2 046,68
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086505	Caisse des Dépôts et Consignation	225 710,84	197 800,35	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		611,10	5 890,88
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2015	P	Contrat CDC n° 5089901	Caisse des Dépôts et Consignation	52 500,00	45 435,00	42,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300	A-1		139,65	1 113,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102699	Caisse des Dépôts et Consignation	80 095,77	72 177,90	44,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		221,63	1 694,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102700	Caisse des Dépôts et Consignation	281 968,68	247 101,53	34,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		763,35	7 359,15
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102702	Caisse des Dépôts et Consignation	49 786,97	44 865,30	44,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		137,78	1 053,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102703	Caisse des Dépôts et Consignation	146 124,80	128 055,60	34,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		395,63	3 813,75

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103832	Caisse des Dépôts et Consignation	32 664,89	29 638,65	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		90,83	654,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103833	Caisse des Dépôts et Consignation	97 597,83	86 106,75	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		265,65	2 445,68
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116495	Caisse des Dépôts et Consignation	220 994,48	200 013,98	35,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		616,65	5 522,70
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116496	Caisse des Dépôts et Consignation	94 766,36	87 666,83	45,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		268,65	1 893,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117090	Caisse des Dépôts et Consignation	167 998,43	155 412,53	45,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		476,33	3 356,85
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117091	Caisse des Dépôts et Consignation	391 996,35	354 781,58	35,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 093,73	9 796,13
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117140	Caisse des Dépôts et Consignation	18 283,11	17 143,50	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		192,00	310,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117141	Caisse des Dépôts et Consignation	42 660,53	39 154,88	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		441,08	939,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149637	Caisse des Dépôts et Consignation	210 770,55	136 710,38	35,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		2 249,25	2 994,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149638	Caisse des Dépôts et Consignation	70 573,38	66 676,35	45,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 090,88	1 078,73
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150209	Caisse des Dépôts et Consignation	54 552,84	50 475,38	35,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		830,48	1 105,58
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155306	Caisse des Dépôts et Consignation	60 456,88	55 927,65	45,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		171,38	1 208,03
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155307	Caisse des Dépôts et Consignation	457 248,68	359 835,73	35,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		1 977,53	35 670,47
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183460	Caisse des Dépôts et Consignation	64 927,43	61 208,10	46,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		187,50	1 293,90

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183461	Caisse des Dépôts et Consignation	222 300,62	175 466,27	36,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		971,08	18 750,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191191	Caisse des Dépôts et Consignation	31 545,88	29 738,78	46,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		91,13	628,65
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191192	Caisse des Dépôts et Consignation	282 325,20	164 831,93	36,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		959,03	26 974,65
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191197	Caisse des Dépôts et Consignation	18 873,56	17 792,40	46,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		54,53	376,13
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191198	Caisse des Dépôts et Consignation	103 725,11	65 009,70	36,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		333,78	1 746,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191199	Caisse des Dépôts et Consignation	18 871,98	17 790,90	46,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		54,45	376,13
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191200	Caisse des Dépôts et Consignation	100 062,49	62 760,83	36,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		480,67	33 372,45
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191932	Caisse des Dépôts et Consignation	31 911,48	30 083,40	46,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		92,18	635,93
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191933	Caisse des Dépôts et Consignation	148 440,38	137 714,25	36,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		424,20	3 699,53
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191947	Caisse des Dépôts et Consignation	18 455,15	17 397,98	46,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		53,25	367,80
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191948	Caisse des Dépôts et Consignation	95 485,73	88 586,03	36,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		272,93	2 379,75
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208460	Caisse des Dépôts et Consignation	356 396,19	184 661,55	37,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		568,50	4 829,85
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208461	Caisse des Dépôts et Consignation	83 374,93	80 260,35	47,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		245,78	1 661,33
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208707	Caisse des Dépôts et Consignation	229 967,95	76 137,68	37,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 251,00	1 561,28

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208708	Caisse des Dépôts et Consignation	88 091,81	85 694,85	47,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 400,85	1 314,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208709	Caisse des Dépôts et Consignation	354 081,16	341 045,48	37,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		5 603,40	6 993,60
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	172 642,20	169 782,38	48,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 899,08	2 859,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	230 398,88	225 459,45	38,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 534,40	4 939,43
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	18 487,43	18 120,00	48,84	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	0,300	A-1		55,43	367,43
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	105 470,85	65 803,86	38,84	A	V	LIVRETA	0,272	V	LIVRETA	0,300	A-1		604,37	0,00
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313411	Caisse des Dépôts et Consignation	13 435,19	12 237,08	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		37,43	253,65
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313412	Caisse des Dépôts et Consignation	52 017,66	45 959,63	34,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		94,43	1 266,53
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313413	Caisse des Dépôts et Consignation	49 391,29	44 986,65	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		137,70	932,48
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313414	Caisse des Dépôts et Consignation	178 774,22	157 954,05	34,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		324,60	4 352,70
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313415	Caisse des Dépôts et Consignation	95 601,57	88 571,40	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		990,90	1 515,08
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313416	Caisse des Dépôts et Consignation	357 084,50	321 186,38	34,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000	A-1		3 288,15	7 633,35

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313417	Caisse des Dépôts et Consignation	86 397,74	76 335,83	34,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		156,90	2 103,53
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313418	Caisse des Dépôts et Consignation	25 944,94	23 631,23	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		72,38	489,83
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313419	Caisse des Dépôts et Consignation	282 959,13	254 512,88	34,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000	A-1		2 605,65	6 048,75
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313420	Caisse des Dépôts et Consignation	75 831,55	70 255,20	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		786,08	1 201,73
SODEGIS	2022	P	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	188 220,94	188 220,94	35,34	A	V	LIVRETA	2,540	V		1,600	A-1		0,00	0,00
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023199	Caisse des Dépôts et Consignation	74 178,01	63 910,35	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		197,03	1 782,98
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023200	Caisse des Dépôts et Consignation	21 088,54	18 808,58	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		57,68	399,30
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023226	Caisse des Dépôts et Consignation	82 716,81	71 065,58	33,50	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		146,18	2 017,95
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023227	Caisse des Dépôts et Consignation	15 979,73	14 252,10	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		43,73	302,55
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081849	Caisse des Dépôts et Consignation	103 004,40	93 709,65	44,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		286,95	1 942,35
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081850	Caisse des Dépôts et Consignation	240 078,08	212 366,33	34,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		654,30	5 746,50
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085335	Caisse des Dépôts et Consignation	19 791,42	18 005,48	44,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		55,13	373,20
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085336	Caisse des Dépôts et Consignation	100 524,78	88 921,35	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		273,98	2 406,15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5085435	Caisse des Dépôts et Consignation	47 912,51	45 058,13	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		503,85	749,55
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5085436	Caisse des Dépôts et Consignation	204 491,61	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 117,10	4 242,95
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088798	Caisse des Dépôts et Consignation	20 733,32	19 189,35	44,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		214,65	328,28
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088799	Caisse des Dépôts et Consignation	70 313,09	63 309,90	34,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		712,65	1 476,53
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107851	Caisse des Dépôts et Consignation	81 371,40	74 028,75	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		226,65	1 534,43
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107852	Caisse des Dépôts et Consignation	315 885,79	279 423,68	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		861,00	7 560,98
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109945	Caisse des Dépôts et Consignation	34 778,90	32 296,43	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		98,85	653,85
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109946	Caisse des Dépôts et Consignation	168 770,98	153 329,70	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		472,13	4 027,58
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149231	Caisse des Dépôts et Consignation	25 209,41	23 382,83	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		71,55	473,40
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149232	Caisse des Dépôts et Consignation	77 115,76	69 977,70	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		215,40	1 838,18
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149435	Caisse des Dépôts et Consignation	45 273,08	41 992,73	45,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		128,55	850,13
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149436	Caisse des Dépôts et Consignation	89 178,43	80 923,88	35,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		249,15	2 125,65
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155707	Caisse des Dépôts et Consignation	90 849,85	84 606,08	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		260,33	2 159,03
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155708	Caisse des Dépôts et Consignation	25 633,23	24 257,25	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		74,18	479,93

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156470	Caisse des Dépôts et Consignation	96 221,38	91 994,25	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 028,33	1 488,90
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156471	Caisse des Dépôts et Consignation	305 750,23	287 766,75	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 234,45	6 274,95
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156475	Caisse des Dépôts et Consignation	22 402,57	21 200,03	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		64,88	419,40
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156476	Caisse des Dépôts et Consignation	111 302,41	103 653,00	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		318,90	2 645,10
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157028	Caisse des Dépôts et Consignation	45 032,47	41 937,53	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		129,08	1 070,18
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157029	Caisse des Dépôts et Consignation	13 073,05	12 371,33	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		37,88	244,73
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168811	Caisse des Dépôts et Consignation	55 604,76	52 558,95	46,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		160,80	1 039,88
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168812	Caisse des Dépôts et Consignation	236 124,66	219 637,95	36,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		675,68	5 604,90
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193467	Caisse des Dépôts et Consignation	30 631,67	28 953,83	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		88,58	572,85
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193468	Caisse des Dépôts et Consignation	223 468,36	114 855,83	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		353,33	2 931,00
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194109	Caisse des Dépôts et Consignation	19 814,78	18 729,45	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		57,30	370,58
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194110	Caisse des Dépôts et Consignation	170 974,47	96 885,90	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		298,13	2 472,38
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194260	Caisse des Dépôts et Consignation	55 840,81	52 782,08	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		161,48	1 044,23
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194261	Caisse des Dépôts et Consignation	275 593,16	145 595,33	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		447,90	3 715,43

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195976	Caisse des Dépôts et Consignation	56 513,76	53 418,15	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		163,43	1 056,83
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195977	Caisse des Dépôts et Consignation	569 277,60	319 889,55	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		984,15	8 163,15
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197742	Caisse des Dépôts et Consignation	23 793,30	22 725,45	46,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		254,03	367,80
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197743	Caisse des Dépôts et Consignation	219 331,92	125 743,58	36,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 413,30	2 741,93
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223715	Caisse des Dépôts et Consignation	52 136,61	49 644,98	37,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		152,63	1 231,65
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223729	Caisse des Dépôts et Consignation	13 167,21	12 628,95	37,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		141,90	266,55
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223843	Caisse des Dépôts et Consignation	30 880,09	29 404,35	37,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		90,38	729,53
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223860	Caisse des Dépôts et Consignation	43 994,08	41 891,63	37,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		128,85	1 039,28
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223874	Caisse des Dépôts et Consignation	15 161,46	14 436,90	37,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		44,33	358,20
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223875	Caisse des Dépôts et Consignation	63 130,49	60 549,83	37,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		680,10	1 278,08
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243722	Caisse des Dépôts et Consignation	45 339,23	44 546,55	58,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		135,68	689,25
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243723	Caisse des Dépôts et Consignation	67 950,74	158 147,25	38,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		521,03	4 093,05
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019157	Caisse des Dépôts et Consignation	49 693,89	45 243,38	43,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		506,40	796,20
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019158	Caisse des Dépôts et Consignation	296 317,66	260 130,83	33,42	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000	A-1		2 665,28	6 397,65

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074704	Caisse des Dépôts et Consignation	106 019,82	98 124,90	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 097,85	1 678,50
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074705	Caisse des Dépôts et Consignation	320 248,81	288 351,98	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 245,85	6 724,88
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075796	Caisse des Dépôts et Consignation	15 713,87	14 295,90	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		43,80	296,33
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075797	Caisse des Dépôts et Consignation	136 231,14	120 506,18	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		371,25	3 260,85
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076919	Caisse des Dépôts et Consignation	80 967,94	73 661,70	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		225,60	1 526,78
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076920	Caisse des Dépôts et Consignation	276 535,24	244 615,28	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		753,68	6 619,13
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125938	Caisse des Dépôts et Consignation	137 546,79	127 580,48	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		390,45	2 582,93
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125939	Caisse des Dépôts et Consignation	320 618,50	290 941,20	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		895,73	7 642,35
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135834	Caisse des Dépôts et Consignation	69 405,97	66 356,85	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		741,75	1 073,93
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135839	Caisse des Dépôts et Consignation	161 947,27	152 421,90	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 713,23	3 323,63
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142197	Caisse des Dépôts et Consignation	78 152,26	73 496,33	45,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		821,93	1 222,58
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142198	Caisse des Dépôts et Consignation	181 234,11	166 813,95	35,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 876,35	3 760,35
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153830	Caisse des Dépôts et Consignation	27 661,53	25 657,28	45,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		78,53	519,45
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153831	Caisse des Dépôts et Consignation	100 656,49	91 339,43	35,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		281,25	2 399,25

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Options ou devises pouvant modifier l'emprunt	Intérêts et capital payés sur l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153834	Caisse des Dépôts et Consignation	73 628,34	69 241,95	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		774,30	1 151,85
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153835	Caisse des Dépôts et Consignation	271 484,34	249 883,28	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 810,70	5 632,95
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153916	Caisse des Dépôts et Consignation	36 145,07	33 526,05	45,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		102,60	678,75
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153917	Caisse des Dépôts et Consignation	136 021,22	123 430,73	35,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		380,03	3 242,25
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170039	Caisse des Dépôts et Consignation	310 160,20	291 917,33	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 281,10	6 365,40
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170040	Caisse des Dépôts et Consignation	93 127,23	89 036,03	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		995,25	1 441,05
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185736	Caisse des Dépôts et Consignation	74 092,97	70 767,53	46,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		791,10	1 145,33
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185737	Caisse des Dépôts et Consignation	296 679,53	157 047,00	36,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 765,20	3 424,50
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186861	Caisse des Dépôts et Consignation	41 040,59	38 792,55	46,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		118,73	767,48
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186862	Caisse des Dépôts et Consignation	337 118,84	202 417,50	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		622,80	5 165,40
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201537	Caisse des Dépôts et Consignation	165 927,03	156 004,73	36,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 753,50	3 401,78
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201538	Caisse des Dépôts et Consignation	61 656,04	58 888,80	46,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		658,28	953,10
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201539	Caisse des Dépôts et Consignation	126 926,61	118 064,33	36,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		363,23	3 012,83
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201540	Caisse des Dépôts et Consignation	47 802,08	45 183,68	46,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		138,23	893,93

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206586	Caisse des Dépôts et Consignation	207 541,01	113 793,23	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		350,10	2 903,85
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206587	Caisse des Dépôts et Consignation	39 374,16	37 217,40	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		113,85	736,35
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206753	Caisse des Dépôts et Consignation	35 510,92	33 565,80	46,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		102,75	664,05
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206754	Caisse des Dépôts et Consignation	250 101,09	123 658,65	36,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		380,40	3 155,63
TOTAL GENERAL					**110 584 935,24**	**78 190 085,87**											**1 348 755,62**	**19 797 593,25**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	19 870 290,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	84 816 256,37
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**104 686 546,37**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**628 023 918,32**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**16,67**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**196 196 313,01**	
Personnes de droit privé	**92 116 447,65**	
Associations	**37 491 890,53**	
ACADEMIE ARTS MARTIAUX JU JITSU	700,00	
ACADEMIE DE L ILE DE LA REUNION	2 275,00	
ADAPEI	7 512,50	
ADCAM AGENCE FILM REUNION	531 079,64	
AFM TELETHON	1 750,00	
AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE	3 000,00	
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	530 069,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	2 685 600,58	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	77 900,00	
ALEDISA	6 047,16	
ALLONS JOUER MANGUE	2 200,00	
ALONS VIVRE ENSEMB NOUT CULTURES	7 000,00	
ALONS VIVRE ENSEMB NOUT CULTURES	3 000,00	
APE FCPE DU SUD SAUVAGE	181 920,00	
APE RIVIERE SAINT LOUIS	36 720,00	
APELC SAINT PAUL	226 200,00	
APELCA DE SAINT BENOIT	153 720,00	
APEPS DE SAINT PAUL	35 880,00	
APEPS TAMPON	258 305,97	
APOLONIA ASSOCIATION	3 500,00	
ARACT REUNION	107 600,00	
ARDIE	30 000,00	
ARIFEL ASSOCIATION REUNIONNAISE	297 500,00	
ARTISTE DE MA VIE	4 284,00	
ARTISTE DE MA VIE	2 240,00	
ARTMAYAGE REUNION	780,00	
ARTMAYAGE REUNION	3 300,00	
ARTS POUR TOUS	5 000,00	
ARTS POUR TOUS	3 000,00	
ASS POUR LA PROMO EVEIL LIEN SO	1 800,00	
ASS REUNIONNAISE SOUFL EKOR	2 636,00	
ASSCOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI	10 000,00	
ASSCOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI	3 000,00	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	798 500,00	
ASSO DEVELOP CULTUREL SPORTIF ST	3 000,00	
ASSO DEVELOP CULTUREL SPORTIF ST	3 160,00	
ASSO DEVELOPPEMENT COMMUN A MAFA	1 500,00	
ASSO DIETETICIENS NUTRITIONNISTE	3 000,00	
ASSO DVPT DES ACTIONS TERRITORIA	14 460,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	8 350,00	
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	7 650,00	
ASSO FAMILLES TRAUMATISES CRANIE	4 300,00	
ASSO FRANCAIS CORPS ARBITRAL MUL	800,00	
ASSO LES PETITES RETOUCHES DE JU	3 191,20	
ASSO MALADIE NEURO DEGENERATIVE	9 750,00	
ASSO PREFIGURATION DU CLUSTER GR	7 500,00	
ASSO PREVENTION REUNION EDUCATIO	5 309,50	
ASSO REUNIONNAISE DES BLESSES AR	39 200,00	
ASSO REUNIONNAISE DES BLESSES AR	600,00	
ASSOCIATION 2 MOONS	3 150,00	
ASSOCIATION 2 MOONS	2 500,00	
ASSOCIATION 30KILL	1 175,50	
ASSOCIATION 67 MINUTES POUR MAND	3 500,00	
ASSOCIATION ABYSS	18 235,51	
ASSOCIATION AFOL PA MARMAY	3 200,00	
ASSOCIATION AGENCE EGALITE DES CHANCES ENTRE LES H	10 000,00	
ASSOCIATION AIDE PROTECTION DE L	108 700,00	
ASSOCIATION ALON MET ENSEMB	1 960,00	
ASSOCIATION AMADEUS	9 200,00	
ASSOCIATION AMADEUS	3 500,00	
ASSOCIATION AMAJEVIR	11 200,00	
ASSOCIATION AMAJEVIR	30 000,00	
ASSOCIATION AMOUREUX DES ARTS	2 660,00	
ASSOCIATION ANALYSE	5 500,00	
ASSOCIATION ANIMATION PASREL	3 540,00	
ASSOCIATION ANKRAKE	8 000,00	
ASSOCIATION ANSEMB VILLENTROY	430,00	
ASSOCIATION ART SUD	2 700,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	6 500,00	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	7 700,00	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	9 950,00	
ASSOCIATION ARTS ET VIVRE	16 340,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	1 400,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	1 980,00	
ASSOCIATION AU BOUT DU REVE	6 000,00	
ASSOCIATION BAC REUNION	15 000,00	
ASSOCIATION BAMBOLE	1 620,00	
ASSOCIATION BAMBOLE	1 880,00	
ASSOCIATION BAN MUSIKALE	4 200,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	3 400,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	900,00	
ASSOCIATION BELLE VUE PRODUCTION	900,00	
ASSOCIATION BENEDICTINE CULTUREL	1 750,00	
ASSOCIATION BLUES MARRON	9 800,00	
ASSOCIATION CASE MARMAILLONS	10 000,00	
ASSOCIATION CENTENAIRES COMMEMOR	2 100,00	
ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D AC	25 650,00	
ASSOCIATION CHANDELLE	1 500,00	
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	9 500,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	60 641,55	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	7 360,00	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	7 900,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	70 000,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	45 800,00	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	16 975,00	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	6 874,40	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	137 520,21	
ASSOCIATION COEUR DE FEMME	5 250,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	2 280,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	1 500,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	16 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALEAAA	8 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALEAAA	18 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	1 920,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	4 800,00	
ASSOCIATION COLLECTIF AVEC	1 400,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE KENJI	16 000,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P	2 100,00	
ASSOCIATION CONFRERIE DES GENS DE LA MER	1 500,00	
ASSOCIATION CONFRERIE DES GENS DE LA MER	2 800,00	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	35 240,47	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	10 000,00	
ASSOCIATION CONSTELLATION	14 000,00	
ASSOCIATION COOPERATION HUMANITA	45 000,00	
ASSOCIATION CPTS EST	1 750,00	
ASSOCIATION CULTURELLE DE MUSIQU	7 400,00	
ASSOCIATION CULTURELLE FRONT DE	3 500,00	
ASSOCIATION CULTURELLE GROUPE OU	6 300,00	
ASSOCIATION CULTURELLE TEMPLE MA	45 000,00	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	4 200,00	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	15 400,00	
ASSOCIATION CYBERUNGAME	26 623,05	
ASSOCIATION CYCLONE ART KREATION	6 300,00	
ASSOCIATION CYCLONE BD	7 729,72	
ASSOCIATION D ARIUS ET MARY BATI	3 000,00	
ASSOCIATION D EDUCATION THERAPEU	6 300,00	
ASSOCIATION D KLIK	2 100,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	28 000,00	
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU	1 400,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	25 000,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	213 117,95	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	37 900,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	161 856,34	
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM A	993 205,95	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	178 188,72	
ASSOCIATION DE MEDIATION PROFESS	18 850,00	
ASSOCIATION DE MUSIQUE ET CULTUR	4 200,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PL	2 348,60	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PL	2 250,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICIENS	6 000,00	
ASSOCIATION DES PETITS RIEN	1 200,00	
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANC	38 467,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	75 303,35	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	104 539,44	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDA	3 000,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDA	7 400,00	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	45 304,84	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	1 285 801,83	
ASSOCIATION ECRAN JEUNES	6 800,00	
ASSOCIATION EKILIB RE	3 000,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	8 240,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	1 400,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE SOCIALE SPO	2 920,00	
ASSOCIATION EOLE	3 040,09	
ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DU C	3 723,69	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	24 580,00	
ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LE	2 650,00	
ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE	3 500,00	
ASSOCIATION FAMILLES SOLIDAIRES	18 138,00	
ASSOCIATION FAT CAP	5 000,00	
ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES DE	15 000,00	
ASSOCIATION FESTIVAL AUSTRAL	1 200,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE CINEMA M	6 000,00	
ASSOCIATION FIER KREOL 974	2 100,00	
ASSOCIATION FORMAT DANSE	1 372,00	
ASSOCIATION FRED AND CO	1 200,00	
ASSOCIATION GARD LESPOIR	3 300,00	
ASSOCIATION GAYAR LA RENYON	2 800,00	
ASSOCIATION GAYAR LA RENYON	2 800,00	
ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS	2 000,00	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	201 508,98	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	3 000,00	
ASSOCIATION GROUP ZISKAKAN	4 340,00	
ASSOCIATION GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE DE L	3 200,00	
ASSOCIATION HAUT LES MAINS	2 800,00	
ASSOCIATION HISTOIRE DE	2 800,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	1 470,00	
ASSOCIATION HISTORUN	2 400,00	
ASSOCIATION INITIATIVES KARTIES	1 000,00	
ASSOCIATION INSPIRE	3 000,00	
ASSOCIATION INSTITUT D INSERTION	30 000,00	
ASSOCIATION INTERFACE HIP HOP	2 000,00	
ASSOCIATION JEUNES AUJOURD HUI P	6 000,00	
ASSOCIATION JEUNES DE L AN 2000	2 550,00	
ASSOCIATION JEUNESSE TERRITOIRE	2 200,00	
ASSOCIATION JEUX ET MUSIQUES DE L EST	1 500,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	15 001,08	
ASSOCIATION KABAR	1 200,00	
ASSOCIATION KABAR	5 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION KALI ARNIS INSERTION ARTS SPORTS SILAT	3 000,00	
ASSOCIATION KAN VILLELE	2 000,00	
ASSOCIATION KANAL RENIONITE	1 500,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	7 000,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	73 381,66	
ASSOCIATION KASKAS	3 500,00	
ASSOCIATION KAZ MARON	6 050,00	
ASSOCIATION KER BETON	3 300,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	9 119,84	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	20 790,56	
ASSOCIATION KOLEKTIF SUD	900,00	
ASSOCIATION KOMIDI	8 363,53	
ASSOCIATION KOMIDI	34 400,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	6 800,00	
ASSOCIATION KOMKILE	2 880,00	
ASSOCIATION KOMKILE	4 200,00	
ASSOCIATION KOMKILE	19 300,00	
ASSOCIATION KONSIANS	2 850,00	
ASSOCIATION KOUD POUS	6 500,00	
ASSOCIATION KOULER MALOYA	5 000,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	4 000,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	6 600,00	
ASSOCIATION KOULEUR TER	4 000,00	
ASSOCIATION KOUT FOUETE	2 700,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	3 000,00	
ASSOCIATION KRIKE	1 894,31	
ASSOCIATION LA BIB LA BINCH	4 733,66	
ASSOCIATION LA BOX	12 375,00	
ASSOCIATION LA BOX	6 700,00	
ASSOCIATION LA CAZ DIABETE	11 400,00	
ASSOCIATION LA KITSCHENETTE	2 800,00	
ASSOCIATION LA KOURMETRAGERIE	10 000,00	
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	2 450,00	
ASSOCIATION LABOTHEATRE	2 100,00	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	9 520,00	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	8 800,00	
ASSOCIATION LANTANT MALOYA	476,40	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	2 100,00	
ASSOCIATION LAO MUSIK	12 250,00	
ASSOCIATION LE GRAND RAID	44 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	6 000,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	2 800,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	1 950,00	
ASSOCIATION LES COMPERES CREOLES	1 610,00	
ASSOCIATION LES ENFANTS D ANCHAI	1 050,00	
ASSOCIATION LES MAILLONS DE L ES	4 900,00	
ASSOCIATION LES PTITS OUISTITIS	3 200,00	
ASSOCIATION LINE PARADI	2 800,00	
ASSOCIATION LINE PARADI	450,00	
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	3 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	21 400,00	
ASSOCIATION LIRE ECRIRE AGIR REU	3 200,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	6 100,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	3 500,00	
ASSOCIATION MALOY ARTS 974	1 770,00	
ASSOCIATION MALOYA DANN KER	1 750,00	
ASSOCIATION MANEYVI	3 313,04	
ASSOCIATION MANOSIKA	1 100,00	
ASSOCIATION MARGOYA	5 900,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	3 450,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	7 726,00	
ASSOCIATION MARONR PROD	3 780,00	
ASSOCIATION MAZINASYON	2 100,00	
ASSOCIATION MI DANSE	8 300,00	
ASSOCIATION MIARO	6 000,00	
ASSOCIATION MISTRAL SOUND PRODUC	2 100,00	
ASSOCIATION MISTRAL SOUND PRODUC	2 800,00	
ASSOCIATION MON ENDOMETRIOSE MA	1 293,60	
ASSOCIATION MUSIC PULSE	1 470,00	
ASSOCIATION MUSIC PULSE	7 440,00	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	3 300,00	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	7 100,00	
ASSOCIATION MUSIQUE KADENCE SOLE	2 100,00	
ASSOCIATION MUSIQUES LOCALES	900,00	
ASSOCIATION MY CREW	900,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	26 500,00	
ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE	2 000,00	
ASSOCIATION NATTY DREAD	6 500,00	
ASSOCIATION NOUT SALAZIE	5 000,00	
ASSOCIATION NOUT SALAZIE	4 000,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	900,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	19 400,00	
ASSOCIATION ORIZON	11 030,00	
ASSOCIATION OULANGA	2 840,00	
ASSOCIATION OULANGA	4 000,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES DU	134 107,00	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ENSEI	59 200,00	
ASSOCIATION PARLE A ZOT	15 000,00	
ASSOCIATION PARTIZENLIVE	2 220,00	
ASSOCIATION PAS DE BOURREE	1 710,01	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	12 080,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	15 700,00	
ASSOCIATION PHILANTROPIQUE PHIL	1 200,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	2 800,00	
ASSOCIATION PIX XL	600,00	
ASSOCIATION PLUS DE BRUIT	4 000,00	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT D	1 756,25	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT E	34 367,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PR	52 500,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	4 620,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	13 709,20	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	16 667,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	23 475,01	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	5 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	38 263,05	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	55 000,00	
ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L	8 000,00	
ASSOCIATION PRATIQUES ACTIVITES	1 190,00	
ASSOCIATION PRAXITELE	22 469,25	
ASSOCIATION PREMIERE CLASSE	5 129,70	
ASSOCIATION PROJETS ET ETUDES A	4 900,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	7 400,00	
ASSOCIATION RACINES ET AVENIR	8 400,00	
ASSOCIATION RAGA ANJALI	1 083,22	
ASSOCIATION RASIN ET BAZALT	2 000,00	
ASSOCIATION RASINN ANLER	3 000,00	
ASSOCIATION RAVINE DES ROQUES	2 500,00	
ASSOCIATION RAVINE DES ROQUES	3 900,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	4 000,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	3 300,00	
ASSOCIATION REGION SUD TERRE CRE	4 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIO	89 938,39	
ASSOCIATION REQUEER	7 250,00	
ASSOCIATION REUNION ACTIVE	324 625,48	
ASSOCIATION REUNION METIS	153 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE D ACTIO	16 500,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE D EDUCA	2 239,34	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L	48 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LE	10 000,00	
ASSOCIATION ROUGE BAKOLY	10 350,00	
ASSOCIATION ROUGE BAKOLY	1 500,00	
ASSOCIATION ROULE MON Z AVIRONS	3 200,00	
ASSOCIATION ROULE MON Z AVIRONS	4 760,00	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	18 000,00	
ASSOCIATION RUNDOK	6 025,00	
ASSOCIATION SAF FRANCE	11 500,00	
ASSOCIATION SAINT DENIS FOOTBALL	3 200,00	
ASSOCIATION SAINT PAUL EN ACTION	5 739,33	
ASSOCIATION SAKIDI	18 200,00	
ASSOCIATION SAKISOIGNE	2 100,00	
ASSOCIATION SAUVEGARDE ET RENOUVEAU DE HELL BOURG	3 269,38	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	3 020,00	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	124 902,45	
ASSOCIATION SCENES OCEAN INDIEN	24 000,00	
ASSOCIATION SECOND BRAIN	2 800,00	
ASSOCIATION SEP SPORT CO	1 400,00	
ASSOCIATION SINGES SAVANTS	2 450,00	
ASSOCIATION SOCIAL ATTITUDE	3 738,00	
ASSOCIATION SOLIDARITE FAMILLE D	3 500,00	
ASSOCIATION SOMANKE	750,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION SOUL CITY	10 500,00	
ASSOCIATION SUD VARIETES	900,00	
ASSOCIATION SURYA MWIN	2 800,00	
ASSOCIATION SURYA MWIN	6 300,00	
ASSOCIATION SWADES	6 071,52	
ASSOCIATION SWADES	2 100,00	
ASSOCIATION SYNDROME D ALCOOLISA	1 400,00	
ASSOCIATION TAO DE SHINSEN	700,00	
ASSOCIATION THAI BOXING SAINTE S	200,00	
ASSOCIATION TIC TAC FAMILY	2 100,00	
ASSOCIATION TOUMBA	2 400,00	
ASSOCIATION TRAJECTOIRES	2 800,00	
ASSOCIATION UZI FORM	1 000,00	
ASSOCIATION VA VOLE ET REVIENS	900,00	
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	5 737,27	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	53 976,43	
ASSOCIATION VELI	450,00	
ASSOCIATION VIBRATIONS ROOTS	900,00	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	4 000,00	
ASSOCIATION VISUELS COOLECTIFS	4 900,00	
ASSOCIATION VISUELS COOLECTIFS	2 400,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	2 720,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	6 500,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	4 500,00	
ASSOCIATION WARFIELD	4 697,00	
ASSOCIATION YABOSS LIVE	2 800,00	
ASSOCIATION ZANTAK	1 427,92	
ASSOCIATION ZIKS EDUCTION KREATI	6 229,05	
ASSOCIATION ZOPIOK	2 100,00	
ASSOIATION RJF AND CO	1 050,00	
ASSSOCIATION POUR LE DEV ACTIONS	14 497,13	
ATELIER DE MUSIQUE DU GRAND SUD	1 440,00	
ATELIER DE MUSIQUE DU GRAND SUD	11 900,00	
ATMA HOME	2 848,00	
ATMO REUNION	58 179,20	
ATOUT 974	28 334,04	
AUTOUR DU VACOA	8 933,27	
BANQUE ALIMANTAIRE DES MASCAREIG	5 000,00	
BOURBON PARAPENTE CONCEPT	1 920,00	
BOYER CATHERINE	5 110,00	
BRASSERIE DES COULEURS	3 200,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	35 000,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	15 740,41	
CENTRALE D ACHAT DU TRANSPORT PU	73 129,00	
CENTRE D ENTRAINEMENT AUX METHOD	1 200,00	
CENTRE DEPARTEMENTAL ARTISTIQUE ANIMATION CULTUREL	720,00	
CENTRE DEPARTEMENTAL ARTISTIQUE ANIMATION CULTUREL	3 280,00	
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	324 000,00	
CENTRE MEDICALE DE LA FEMME ARTE	6 000,00	
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	103 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CERCLE DES NAGEURS DE SAINT JOSE	3 150,00	
CHAMPIONS	2 692,00	
CILAOS BIKE TEAM	800,00	
CINE OI CREATION	45 000,00	
CINEKOUR	57 750,00	
CLUB OMNISPORTS DE PETITE ILE	700,00	
COEUR DE BEAUSEJOUR ASSOCIATION	3 200,00	
COEUR DE FORET	25 000,00	
COLLECTIF ASSOCIATIF DE SAINTE A	600,00	
COLLECTIF MOUFIA BOIS DE NEFLES	19 400,00	
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	6 852,00	
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	16 581,91	
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 200,00	
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 500,00	
COMITE D ORGANISATION SERVIR ENS	1 848,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	200,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	6 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	1 600,00	
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	4 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	12 400,00	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	5 251,82	
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	22 500,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	1 600,00	
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	13 538,28	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	11 200,00	
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	5 000,00	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	3 200,00	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	19 600,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	4 000,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	31 000,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	22 400,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	32 000,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	8 200,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	93 200,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	25 400,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	15 000,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	7 000,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	70 195,20	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	1 000,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	6 800,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	500,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	3 000,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	6 400,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	27 412,48	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	3 000,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	13 400,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	4 960,00	
COMITE REGIONAL FSGT	1 800,00	
COMITE REGIONAL FSGT	2 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE REGIONAL HANDISPORT	4 000,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	22 000,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	1 920,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	43 200,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	2 400,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	4 000,00	
COMITE SOLIDARITE CHAGOS DE LA R	5 000,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	6 400,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	64 000,00	
COMPAGNIE 3 0	4 500,00	
COMPAGNIE ABERASH	1 500,00	
COMPAGNIE ARGILE	8 200,00	
COMPAGNIE ARTEFAKT	7 400,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	8 500,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	11 330,12	
COMPAGNIE BOMBACACEE	2 900,00	
COMPAGNIE BOMBACACEE	2 550,00	
COMPAGNIE DES GUIDES DE L OCEAN	1 750,00	
COMPAGNIE KISA MI LE	2 040,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	10 400,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	14 000,00	
COMPAGNIE LE LA	4 500,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	1 800,00	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	3 199,19	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	1 350,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	7 250,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	4 500,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	13 899,42	
COMPAGNIE MORPHOSE	11 400,00	
COMPAGNIE NEKTAR	4 200,00	
COMPAGNIE NEKTAR	4 200,00	
COMPAGNIE TILAW6	900,00	
COMPAGNON DE JE	3 096,00	
CONFEDERATION DES PETITES ET MOY	9 600,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL PARENTS EL	58 680,00	
CONTRE TEMPS MUSIC	2 800,00	
COORDINATION DEPARMENTALE DU TEL	12 250,00	
COORDINATION DES PARENTS D ELEVE	78 360,00	
CREAHFORM	2 800,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	40 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	171 869,04	
CYBERCASE AVIRONS JEUNES	19 400,00	
DAK INDUSTRIES	7 399,79	
DEFIS DE FEMMES D D F	3 184,00	
DELIWE CORP	4 410,00	
DESTINATION SUD REUNION	89 435,10	
DG COMPETITION	25 000,00	
DIGITAL REUNION	43 765,95	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	15 400,00	
DYS SEMBLABLE	600,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE	12 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE	16 000,00	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEM	142 205,59	
ECOLES DES METIERS D ACCOMPAGNEM	2 704 994,39	
ECRIRE MONTRER OCEAN INDIEN	3 260,00	
EDUCATION ANIMATION MUSICALE BEN	3 080,00	
EIOA STUDIO DE DANSE	3 500,00	
ELEVATION VL	6 300,00	
ELLE HIT	3 164,00	
EMERGENCE OI	38 800,00	
EMMAUS GRAND SUD	45 597,12	
ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE BOURBON	3 000,00	
ENTREPRENEURS DE LA CITE	10 000,00	
ETAP SANTE POLE RESSOURCE PEDIAT	2 400,00	
EURO FRANCE ASSOCIATION	24 000,00	
FATAK	9 800,00	
FATAK	5 700,00	
FEDERATION CNL REGION REUNION	3 200,00	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS CHIN	3 600,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	800,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	2 400,00	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	576 282,82	
FEDERATION HIP HOP ET CULTURE UR	4 200,00	
FEDERATION METI TRESSE	124 006,64	
FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRALES AMA	2 100,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	81 908,05	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	1 484 933,11	
FEDERATON EDUCATIVE DE RECHERCHE	2 800,00	
FEDERONS LES VILLES POUR LA SANT	1 400,00	
FEE MAZINE	1 200,00	
FEE MAZINE	36 008,06	
FENOMENN	1 200,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	840,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	1 600,00	
FOOTBALL CLUB BAGATELLE	5 000,00	
FORCE COMITE ET COORDINATION DES	76 096,86	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PLA	7 000,00	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	53 152,87	
GALERIE OPUS	4 000,00	
GALERIE OPUS	3 000,00	
GIP CENTRE DE SECURITE REQUIN LA	493 165,00	
GLOBICE REUNION	10 982,91	
GRANDI ANSANM	3 000,00	
GRANDI ANSANM	3 000,00	
GROUPEMENT PARENTS INDEPENDANTS	29 400,00	
HANG ART 410	7 000,00	
HANG ART 410	6 608,17	
HANGARS NUMERIQUES	4 000,00	
ILE A LA PAGE	765,74	
ILE DE LA REUNION TOURISME	264 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ILE DE LA REUNION TOURISME	7 506 163,81	
IMAGIN 1 REV	900,00	
IMAGIN 1 REV	2 100,00	
INTERMETRA	1 200,00	
JACK BENG THI ARTISTE PLASTICIEN	1 152,00	
JAP 974 ASSOCIATION	1 800,00	
JEUNESSE CENTRE VILLE SAINT PIER	700,00	
KABAY PROD EX ASSOCIATION SALLE	6 000,00	
KAFE LA KOUR	3 200,00	
KALAMUS REUNION	1 804,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	900,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	6 900,00	
KAZ ASUN	1 280,00	
KLAXON	3 500,00	
KOLET	41 400,00	
KONECT	3 000,00	
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	5 900,00	
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	2 800,00	
LA REUNION DES LIVRES	77 200,00	
LACAZPP	991,70	
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	49 000,00	
LANTANT ZAMALAK	3 500,00	
LANTANT ZAMALAK	1 200,00	
LANTOURAZ KAZKILTIR	3 000,00	
LANTOURAZ KAZKILTIR	3 300,00	
LAVOIX EN SCENE OI	900,00	
LE GRAFFITI 974	300,00	
LE GUIDE ET L ANE	1 840,00	
LE LABO DES HISTOIRES	10 000,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	800,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	3 600,00	
LE PIED A L ETRIER	24 301,57	
LES AMIS DE BEAUBASSIN	848,75	
LES AMIS DE KANYAR	4 500,00	
LES AMIS DE L UNIVERSITE CENTRE CULTUREL ALPHA	6 000,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	3 000,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	2 400,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	12 600,00	
LES CONCERNES	480,00	
LES ELECTROPICALES	17 500,00	
LES INSOLIT R	1 500,00	
LES JARDINS FOND IMAR	15 000,00	
LES PALETTES DE MARGUERITE	15 000,00	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	18 561,60	
LES RENCONTRES ALTERNATIVES	3 900,00	
LIGUE D IMPROVISATION REUNIONNAI	900,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	800,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	1 600,00	
LIGUE DE CROCHE	1 000,00	
LIGUE DE CROCHE	2 400,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	2 200,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	1 800,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	4 800,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	71 280,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	1 600,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	22 800,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	4 200,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	5 800,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	400,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	2 400,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	3 800,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	39 600,00	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	14 400,00	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	72 600,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	18 640,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	26 800,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	13 360,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	96 240,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	2 000,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	83 091,93	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	4 000,00	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	36 400,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	26 000,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	31 000,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	2 000,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	5 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D AIKIDO ET B	1 500,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	2 880,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	87 760,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	17 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	10 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	5 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	12 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	177 360,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	20 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	119 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	1 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	2 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	25 740,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	9 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	4 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	396 700,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	3 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	30 560,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	8 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	21 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TRIATHLON	25 657,57	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	13 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	35 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	6 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	45 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D ECHE	5 600,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT	13 970,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT	2 137,60	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	21 400,00	
MAISON FAMILIAL ET RURAL DE LA P	1 890,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	1 890,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	1 890,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DU TA	1 890,00	
MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT	1 890,00	
METISSE ARTLINE	2 000,00	
METISSE ARTLINE	8 000,00	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	18 062,87	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	516 124,20	
MISSION LOCALE EST	420 656,85	
MISSION LOCALE NORD	47 350,00	
MISSION LOCALE NORD	431 967,85	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	603 806,34	
MISSION SOLEIL REUNION	4 900,00	
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION	1 500,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	1 200,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	6 000,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	6 750,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	60 000,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	60 000,00	
OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LI	47 000,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE S	3 000,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE S	2 100,00	
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	20 000,00	
OFFICE TOURISME INTERCOM DE L OU	23 254,00	
OFFICE TOURISME INTERCOM DE L OU	26 540,00	
ORGANISATION CULTURELLE ENVIRONN	3 500,00	
PALEATCHY SANJEEYANN	300,00	
PARALLELE SUD	3 200,00	
PAYET PATRICK	2 100,00	
PEEP DE SAINT LOUIS	11 655,00	
PEEP DE TROIS BASSINS	65 966,50	
PEEP PORT POSSESSION	68 095,20	
PEEP SAINT DENIS UL	577 488,00	
PICP CLUB PONGISTE	700,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	90 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	559 942,77	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	5 600,00	
QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
QUALITROPIC	131 555,94	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	35 075,39	
RENAISSANCE CELTIQUE REUNIONNAISE	900,00	
RESEAU EDUCATION NUTRITIONNELLE	3 000,00	
REUNICELLO	1 750,00	
REUNION DES TALENTS	27 000,00	
REUNION DIFFUSIONS	12 000,00	
REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	454 060,82	
REUNIONNAIS DU MONDE	5 960,61	
REUTILIZ	15 862,66	
REVEZ RENYON VIV ENSAMB EK ZANIM	2 400,00	
RIVAGES ET PATRIMOINE	2 400,00	
RUN SOCIAL DANCE	2 648,00	
SAMBO FIGHTING 974	1 600,00	
SANTE ADDICTIONS OUTRE MER	1 750,00	
SARL DOBRO FILMS	30 000,00	
SCHTROCKBEN CIE	8 200,00	
SCIENCES REUNION	74 113,82	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	1 200,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	13 100,00	
SMARTCITY REUNION	2 208,00	
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	1 202 535,17	
STUDIO ONE AND ONLY BY OLIVIER B	3 800,00	
STUDIOTIC	3 500,00	
SYNDICAT DE L IMPORTATION ET DU	47 000,00	
SYNDICAT PROFESSIONNELS AUDIOVIS	4 211,37	
TECHNOPOLE DE LA REUNION	50 931,89	
TENNIS CLUB DE PETITE ILE	700,00	
TENNIS CLUB DU BOCAGE	229,40	
THEATRE D AZUR	7 000,00	
THEATRE D AZUR	13 880,00	
THEATRE DES ALBERTS	2 420,00	
THEATRE DES ALBERTS	30 000,00	
THEATRE LES BAMBOUS	144 700,00	
THEATRE VOLLARD	3 500,00	
THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPACE CULTUREL CHAMP FLEU	64 000,00	
TINE POPPY	3 000,00	
TRES D UNION	3 820,00	
TU ES MON AUTRE	3 000,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	7 290,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	17 000,00	
UNION 974	3 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	2 000,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	70 000,00	
YOURTES EN SCENE	5 800,00	
YOURTES EN SCENE	3 000,00	
ZEVI PLATEFORME JEUNE PUBLIC REU	3 000,00	
ZONE EXPRESSION ET DE DIFFUSION	5 600,00	
ZONE EXPRESSION ET DE DIFFUSION	7 000,00	
ZOOG PROD	2 800,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ZOT TRANK ILE	2 960,00	
Entreprises	**39 726 676,59**	
108SEVAS4JAGANNATHA	2 760,00	
2A BOUTIQUE HOTEL 2018	117 278,05	
2B FORMATIONS CONSEILS	3 200,00	
3H ENVIRONNEMENT	1 200,00	
3H ENVIRONNEMENT	2 721,71	
A VENIR	3 200,00	
AB PLUS	3 200,00	
ABDOURAHAMAN MARIE FRANCOISE MES	3 200,00	
ABMT	3 200,00	
ACCARIES MARJOLAINE SYLVIANE FAN	3 200,00	
ACCESSOIRE CHIC	2 879,20	
ACROPRO	1 600,00	
ACSOL1	6 270,34	
ADSR SUD	235,63	
AEROKONSULT	1 200,00	
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	16 758,11	
AGETIPA	18 322,06	
AH SING RESTAURATION WASABI	6 844,53	
ALEFPA RTGA	1 453,35	
ALI KA POSSESSION COIFFURE ESTHE	2 560,00	
ALIZE PLAGE	3 200,00	
ALLO CHAUFFEUR 974	3 200,00	
ALMA CONSEIL OI	3 002,40	
ALTERELEC	6 000,00	
AMARIOT	5 262,90	
AMBITION TRANS FORMATIONS	2 400,00	
ANANAS ET HAPPINESS	1 797,84	
ANEAUR FORMATIONS	3 200,00	
AORA	3 184,00	
API OI	14 842,66	
AQUA AUSTRAL SAS	24 600,77	
AQUA NAT	2 924,00	
AQUABABY CLUB 974	3 200,00	
AQUATIK SERVICES	3 176,00	
ARAYE JONATHAN	3 200,00	
ARCAS FORMATION	3 200,00	
ARCHIVES REUNION	12 424,80	
ARM PAJANI	33 600,00	
ARNAUD BORIS	3 200,00	
ARRANGE BLARD SAS	1 776,00	
ART TRADING O I	3 200,00	
ARTMEDIA COMMUNICATION	6 000,00	
ASM FILMS	31 000,00	
ASSISTANCE TECHNIQUE ET COORDINA	6 092,49	
ASSOCIATION ANDA RUN COUTURE	12 263,38	
ASSOCIATION AU FOND DU GARAGE	1 050,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LOLITA MON	22 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION CREOLIE	3 000,00	
ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL	38 881,25	
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L	9 228,00	
ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIAL	37 500,80	
ASSOCIATION DIABETE NUTRITION 97	45 850,00	
ASSOCIATION EDUCANOO	1 500,00	
ASSOCIATION EDUCANOO	9 216,60	
ASSOCIATION EDUCANOO	59 424,54	
ASSOCIATION FORMATION AUX METIER	57 671,69	
ASSOCIATION KOLATIER	4 600,00	
ASSOCIATION LES MOTS DES HAUTS	2 203,50	
ASSOCIATION PLACE AU VRAC	4 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	3 115,34	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	21 500,00	
ASSOCIATION UNIS CITE	24 500,00	
ATELIER MENUISERIE CONSTRUCTION	724,00	
ATELIER MONTAGE OCEAN INDIEN	7 659,51	
ATELIERS CONSTRUCTIONS MENUISERI	2 000,00	
ATOUT PCS	88 550,00	
AUBREE CLAIRE SYLVIANE	3 200,00	
AURELIE BARBAUT	2 664,00	
AURORE MARDONE	3 200,00	
AUSTIN TRAITEUR OI	7 649,33	
AUSTRAL REPAIR	960,00	
AUSTRAL SOLAR	741 000,00	
AUTO ECOLE 48	1 520,00	
AUTOUR DE MINUIT PRODUCTION DIST	27 000,00	
AUTRES SERVICES PERSONNELS N C A	2 592,00	
AUX GALERIES DU GOUT 974	718,40	
AUX PETITS SOINS	2 580,65	
AVELIANCE CONSEIL	1 088,00	
AVIFERME	149 042,61	
AVRIL TEDDY HENRI	2 000,00	
B L A ISOLATION	3 200,00	
B S O I 974	3 200,00	
BADAT HOUSSEN SULLIMAN	959,20	
BADE COSS	2 800,00	
BAGAN FILMS	17 849,00	
BALADES CREATIVES SAS	262,21	
BARDIL TURPIN MARIE PRISCILLA	800,00	
BARNE MARTINE	800,00	
BARON ELODIE	2 268,00	
BARRET VERONIQUE TRUCK REPASSAGE	1 479,99	
BARRY CONNAN CONSEIL	1 480,00	
BASTIDE ANTHONY	2 508,00	
BATSCH CECILE ELISABETH JULIE	2 400,00	
BAX JONATHAN	3 200,00	
BD5	52 296,13	
BE TO BE	5 589,60	
BEAUTANIA	2 952,92	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BEAUTE DE SOIE	1 442,56	
BEAUTE IMAGIN HAIR	2 000,00	
BEDELAND	7 056,00	
BEGUE ADELE	1 813,70	
BEGUE JEAN FRANCOIS	4 500,00	
BEGUE MARIE SYLVIE	2 377,88	
BELAZIZ YANIS	3 200,00	
BELIZAIRE MICKAELLA	1 560,00	
BESC	1 148,00	
BIEN ETRE ERGONOMIE SANTE AU TRA	2 467,20	
BIO MINCEUR ST DENIS	3 120,00	
BIOCARBO	9 130,20	
BIOPARC	25 955,94	
BIOVAL OCEAN INDIEN	3 000,00	
BIS REPETITA SARL	20 000,00	
BLANCARD MARIKA	280,00	
BLUE FANAL	8 000,00	
BOIS MARBRE ET PIERRE OCEAN INDI	719,43	
BOOKING REUNION ISLAND	24 000,00	
BOULANGERIE PATISSERIE PARIS GEN	11 613,39	
BOURBON AGENCEMENT MOBILIER BOIS	20 303,96	
BOURBON COMPOSITES	42 491,50	
BOURBON COTE D AZUR IMMOBILIER	3 200,00	
BOURBON GAZ	31 933,27	
BOURBON HYGIENE SERVICE SARL	869,90	
BOURBON PISCINE SERVICE	1 200,00	
BOURDOULES VINCENT ALEXANDRE MA	3 200,00	
BOVAPE	3 200,00	
BOYER VICTORINE SYLVIE	1 200,00	
BPIFRANCE FINANCEMENT	500 000,00	
BRASSERIE MOKA	3 140,00	
BRES EMILIE	1 400,00	
BRETEL MAUD ANASTASIA POERAVA	3 200,00	
BRICHE SEBASTIEN GERARD	1 680,00	
BRICO RENO DECO	1 520,00	
BRL INGENIERIE	3 176,34	
BROCHET VALERIE	1 872,00	
BRULAS FANNY SECONDE VIE	1 640,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	39 494,00	
BUREAU VALLEE	223 300,00	
BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	863 100,00	
BURO REUNION BURO ST PIERRE CITY	95 900,00	
BURO REUNION EST	324 100,00	
BURO REUNION OUEST	251 300,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	129 500,00	
BURO REUNION ST DENIS	286 300,00	
BURO SAINT PIERRE	164 500,00	
BURORUN BUREAU VALLEE SAINT ANDRE	234 150,00	
BUSINESS FRANCE	50 000,00	
BV LE PORT	197 050,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BV OUEST	206 500,00	
BV WASH	3 140,00	
BY JADE GRONDIN KELLY	1 036,86	
BY KAZANOU	1 200,00	
C N	1 044,06	
CABINET HUMAPRO	11 548,34	
CABINET HUMAPRO	1 938,84	
CAMBRAY ANNECY CONCEPT GLAM	3 200,00	
CANCADE CATHY	1 639,76	
CAP	3 200,00	
CAR AVEL	3 120,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	182 700,00	
CASTIES AURELIE	2 560,00	
CATJESPORTS MME COUTIN CATHY	1 473,92	
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	13 150,00	
CENTRE D EMBALLAGE DES MASCAREIG	2 973,45	
CENTRE DE CONSEIL ET DE FORMATIO	2 875,58	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	2 800,00	
CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	29 600,00	
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	24 000,00	
CEYA INOX	3 200,00	
CHAM S DESIGN	2 800,00	
CHAMAND ARIANE SOLENIA INSTITUT	2 514,40	
CHANE HUEN LUDOVIC	1 152,00	
CHANE PIN DOMINIQUE	1 677,60	
CHARCUTERIE MOUNOUSSAMY	483,28	
CHATOU MARINA	2 860,00	
CHAVIMMO	2 960,00	
CHEMINE AILES	3 200,00	
CHEUNG SING LING VIT PIZZA	3 200,00	
CHEZ TITA HOAREAU MARIE VINCIANE	1 137,50	
CHONE JULIEN SERGE REFLEXOLOGIK	942,40	
CHRISTIE JAMES ALLEN	3 200,00	
CHRISTINE ESTHETIQUE LE SOULIER	1 880,18	
CINETEVE	12 500,00	
CIRRUS SOFTWARE	2 000,00	
CJ CVJ CONSEIL	3 200,00	
CL TRAINING FORMATION CONSEIL	3 200,00	
CLAUDIA MAILLOT	3 200,00	
CLIMATIK	3 200,00	
CLOVER REUNION	3 200,00	
CLUSTER MARITIME DE LA REUNION	7 199,92	
COEUR D ACIER	11 288,69	
COLLANGE EMMANUELLE	3 200,00	
COM UP	3 200,00	
COMIPRO	2 000,00	
COMMUNICATION INGENIERIE SYSTEME	350,00	
COMPAGNIE POLE SUD	6 000,00	
CONCEPT TUNING	1 302,25	
CONERSOL	247 079,06	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONERSOL	232 000,00	
CONFEDERATION DES PETITES ET MOY	6 544,92	
CONFRERIE DU PIED DE RAISIN CILA	5 052,86	
CONTE INDIA MAYLIS	2 000,00	
COOP UNION	6 331,14	
COOP UNION	37 805,56	
CORBIER STEPHANIE GENEVIEVE	1 200,00	
CORELEC SARL	42 000,00	
COREXSOLAR	3 928,95	
COUT S	2 780,00	
COUT S KEBAB	2 797,92	
COUTEAUX BOURBON	8 526,69	
COUVEE D OR	290 000,00	
CREA PLUS PARTS	859,65	
CRESTAR PRODUCTION	28 000,00	
CROQ REUNION	2 012,00	
CYRIELLE B	3 200,00	
D2L OI	1 260,00	
DAC SOLAMI	9 540,00	
DAFREVILLE LUC EMMANUEL HISSE MA	3 100,00	
DALLEAU BELLON KELLY SONIA	1 172,37	
DAN CAKE PATISSERIE	3 200,00	
DANIELE LEMAYEN	1 800,00	
DASSOT TEDDY JEAN ERIC	3 200,00	
DAVID BLARD RANEE INSTITUT	695,86	
DAVRY GUILLAUME	845,98	
DE BOISVILLIERS AURELIE ODILE YV	3 200,00	
DEJPEI	3 200,00	
DELARUELLE	1 680,00	
DELBOS INFORMATIQUE	22 050,00	
DELICES ET DOUCEURS DE L ETANG S	1 000,00	
DELLA NEGRA KARINE	1 920,00	
DELORS JACINTHE ANNICK DOMINIQUE	1 600,00	
DEMKO MICHEL DOMINIQUE	1 184,00	
DERECO	1 520,00	
DERONDEL BOCHARD AURORE	1 439,20	
DERUYTERE NOEMIE	2 829,41	
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	15 230,92	
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	29 358,33	
DESRUISSEAUX NATACHA	3 200,00	
DETAILLING PERFORMANCE	2 400,00	
DEZERAUD JULIEN	3 200,00	
DI NATALE HUBERT PAUL	2 000,00	
DIGITALE STRATEGIE	5 620,77	
DIJOUX MARIE NOELLE	3 200,00	
DIRECT OCCASIONS	3 200,00	
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	3 325,00	
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	103 642,47	
DISTILLERIE SAVANNA	70 588,83	
DISTRI RIVE GAUCHE	130 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DISTRIBUTEUR DE SOLUTION MONETIQ	2 874,40	
DJ CARROSSERIE	2 643,49	
DMS REUNION	1 200,00	
DODORASSIK GAMES	12 500,00	
DODORASSIK GAMES	374,58	
DOSKALIDOS	828,08	
DOUBLET SYLVAIN ERIC	1 920,00	
DOUCHET MARIE LEA ZOE	1 473,92	
DOUDY	2 408,00	
DOUSSOT OLIVIER FRANCOIS	3 048,00	
DRONE EXPERT OCEAN INDIEN	1 184,00	
DU SIMPLE AU DOUBLE	10 824,00	
DUBAI ESSENCES	2 439,20	
DUPREZ LAURENCE MURIEL ANNIE	3 200,00	
E I GABRIEL MARIE CINDY	166,64	
E MOKY	2 720,00	
EARL LES FROMENTALES	2 569,45	
EBENISTERIE VENCATACHELLUM	3 775,66	
ECLECTIC	5 000,00	
ECO AGRI REUNION	27 500,00	
ECOLE DE THERAPIE MANUELLE DE L	2 560,00	
ECOLE DES MUSIQUES REUNION ACTUE	28 584,00	
ECOLE K DANSE	2 526,93	
ECOTALENT LE BON CONSEIL	2 680,00	
ECRIN DE DOUCEUR	13 693,91	
EDEN LOCATION	3 200,00	
EDENAYA	3 164,00	
EDEX INGENIERIE	1 788,00	
EDITIONS ORPHIE	14 824,56	
EHLONNA	1 196,00	
EIB AMELIE CONSTRUCTION	3 200,00	
EIRL BET ECODDEN MARTIN RENAUD	3 200,00	
EIRL CONNECT OI	1 400,00	
EKEKYA MWANZA PATRICK	1 000,00	
EKOHOME	3 200,00	
EL FARISSI KHADIJA	2 560,00	
ELEGANCE PRESSING	3 200,00	
ELISABETH FREDERIC	3 200,00	
ELODIE BOYER	1 980,00	
ELODIE LO KING FUNG	3 176,00	
EMPREINTE LOCALE PLV	33 696,29	
EN QUETE PROD SARL	41 000,00	
ENAULT DEBORD JESSICA CAROLE ANN	2 720,00	
ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	41 236,06	
ENJOY REUNION	3 200,00	
ENTONNOIR DU ROCK	3 060,00	
ENTONNOIR DU ROCK	780,00	
ENTREPRISE DUSSOULIER FREDERIC	168,00	
ENTREPRISE INDIVIDUEL ASHVINE SE	687,57	
ENTREPRISE LAURET LIONEL	1 020,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTREPRISE PAYET	1 137,50	
ENTREPRISE PLOMBERIE SANITAIRE C	1 547,25	
ENTREPRISE RAMIN STEPHANIE	802,66	
ENTREPRISE ROBERT LAURENT	49 942,21	
ENTREPRISE SAINT LAMBERT	2 301,66	
ENTREPRISE TECHER FAMILLE SARL	3 200,00	
ENVERGURE	3 016,00	
EPOCA RESTAURANT	13 725,80	
EQUINOXE	49 000,00	
ERGORUN	2 131,20	
ERICK MENUISERIES	12 825,12	
ESCALON ALINE	1 360,00	
ESPACE DECO SAS JOBRIS	4 894,29	
ETABLISSEMENT SANITAIRE PLOMBERI	1 819,50	
ETHEVE ANTHONY	3 200,00	
ETHEVE CATHERINE	640,00	
ETOURIA MARIE CLORINE	2 840,00	
EURL BATO PEI	15 096,52	
EURL DOUBLE K	3 200,00	
EURL FELDIS CO	16 000,00	
EURL GARAGE DE PETITE ILE	2 973,55	
EURL L ARC EN CIEL	2 000,00	
EURL LINK BTP	3 200,00	
EURL ORGANIZO EVENTS	3 200,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	174 650,00	
EURL TART IN	4 000,00	
EURL CHOU ORANGE	1 438,12	
EVA DURAND INSTITUT MONA LISA	3 200,00	
EVA MS	960,00	
EVEILLARD NATHALIE	3 200,00	
EVERYBODY ON DECK	30 167,46	
EVRARD MARIE	3 080,00	
EXODATA	51 111,84	
FACTORY INGENIERIE	3 200,00	
FAM CONSTRUCTION	344,06	
FARAH B	400,00	
FAURE CONCEPT ANIMATION FAURE	1 200,00	
FAYET VERONIQUE ST BIEN ETRE DEV	1 600,00	
FD CONCEPT	3 128,00	
FEDERATION DES ARCHITECTES DE LA	20 000,00	
FELIX JULIEN	3 200,00	
FERNANDE LESCARET	2 916,00	
FERRARO EMMANUEL JONATHAN JOSEPH	3 200,00	
FEUILLE SONGE	445,95	
FG INFORMATIQUE	68 600,00	
FILAUMART BACHE OPHELIE ANAIS BE	2 000,00	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILITE	14 000,00	
FIT FUN	2 170,40	
FIT HAPPY HOME	3 200,00	
FIT RUN	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FLAWLESS ADAM AAMINAH	3 200,00	
FLEUR DE VIE KINESIOLOGUE 974	2 200,00	
FO YAM CLIMATISATION	2 915,59	
FONTAINE ANAIS	2 000,00	
FONTAINE INDIANA FRANCINE	2 000,00	
FONTAINE JULIE	2 531,20	
FONTAINE JULIE	1 160,00	
FORMATION SUD R	3 200,00	
FRANCE ALZHEIMER REUNION	11 500,00	
FRANCOIS JEAN LAURENT	12 500,00	
FRANCOISE MORGANE	3 158,40	
FREE ENERGY	33 000,00	
FREE MIND	1 165,99	
FRIGOR SERVICE REUNION	4 994,10	
FRIZON	2 760,00	
FUCHS REYNAUD BARBARA	3 040,00	
FYSIYS COSMETICS	3 200,00	
GAIA	264 000,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	182 860,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	5 000,00	
GALAND CYNTHIA	3 200,00	
GAO SHAN PICTURES	40 500,00	
GAO SHAN PICTURES	12 689,40	
GARAGE PORTET	2 319,11	
GDP MARKET	3 200,00	
GEEK ALI	74 441,66	
GENER ACTIONS PRO	3 200,00	
GESTION PAIE CONSEIL OCEAN INDIE	2 824,00	
GILLET FLORENCE BIBIANE NATHALIE	712,00	
GINKGO BILOBA	1 520,00	
GITE DES ABEILLES	3 200,00	
GLOBAL SERVICES OI	2 000,00	
GOLETTO JONATHAN	2 368,00	
GOSSARD PAYET MARIE CRISTALINE	3 200,00	
GRAND ANGLE PRODUCTIONS	8 965,84	
GRECH PIZZA	3 200,00	
GREENOVATION	3 200,00	
GREGOIRE JOHANNA AUDE ELLEN	512,00	
GRONDIN ELODIE MELODY BEAUTY	792,00	
GROUPEMENT COREX TRAVAUX ET MONT	6 000,00	
GROW UP	589,13	
GUERIN JULIE AMANDINE MARIE	1 633,92	
H3O FABLAB DE L EST	9 000,00	
HAGNIER DOMINIQUE	2 640,00	
HAIR RUN	3 200,00	
HANGAR	3 131,20	
HARRIBEY STEPHANE	984,00	
HAYANO SOPHIE	960,00	
HEALTHY LIFE DESIGNER	832,35	
HEART OF GOLD	1 980,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HEIDELINE LEBESL KOMIDIZ	3 200,00	
HENNETIER SEVERINE FABIENNE YVON	3 200,00	
HERMANCE	3 200,00	
HIPPOCAMPE CORAIL PLONGEE	3 200,00	
HIPPOLYTE	8 400,00	
HOARAU GERALDINE	3 200,00	
HOBYZEE SAS	3 200,00	
HOLDING N L	2 000,00	
HOLOCOM	3 200,00	
HORIZON REUNION	530,00	
HOSMOSED	2 202,00	
HOTEL DINA MORGABINE	982,59	
HUBERT FRANCOIS JEAN	3 200,00	
HUET JEREMY	3 200,00	
HUILLIER FRANCK	960,00	
HYDRETUDES REUNION	2 394,29	
HYPERBAM CARREFOUR	194 250,00	
I LOCATION	3 120,00	
I O CONNECT	4 468,07	
ICI CHEZ TOI	3 200,00	
IDMONT MARIE LUCIE BENEDICTE	3 200,00	
ILHA	840,00	
ILHA	4 200,00	
ILOP REUNION	24 000,00	
INFINIE VISION 974	2 640,00	
INGENIERIE CONCEPT FORMATION	3 200,00	
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	227 764,83	
INSTANCE REGIONALE D EDUCATION ET DE PROMOTION DE	12 250,00	
INSTITUT DE FORMATION PROF IFPDO	3 200,00	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	1 422 113,54	
INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT	42 600,00	
INTERFAS	688,00	
ISA INFORMATIQUE	183 400,00	
JB DESBASSYNS	3 200,00	
JD CLIMATISATION JEAN DENIS VOHA	530,74	
JEANNOT OLIVER JEAN DAVID	3 112,00	
JEUDI FORMATION	8 557,92	
JEUDI FORMATION	61 994,00	
JGDB COMMERCE	3 200,00	
JIMMY LOC	3 200,00	
JISTA TRULES DOMINIQUE	2 629,60	
JLC MARINA	2 000,00	
JNFT	1 240,00	
JOCELYN MICHEL	2 560,00	
JOLY PERE ET FILS	3 200,00	
JOUR DE FETE	45 000,00	
JOVANOVIC JASMINA	2 880,00	
JP LE VOITURIER 974 PROSERPINE J	1 112,00	
JULLIAN PATRICE OLIVIER DRIFT AN	3 200,00	
JUVIN MOYANO SOPHIE MARIE GERALD	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
K DO BOURBON	2 516,00	
K RAINE	2 440,00	
KAFTEUSE	2 520,00	
KANDA	3 200,00	
KANGOU	3 200,00	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	8 000,00	
KARMELITA FLORIAN MICHEL	2 560,00	
KAROS FRANCE	15 962,93	
KARTEL SCOOT	2 400,00	
KASSAMALY HIRDJEE NAID	3 200,00	
KATIA GRONDIN CAPITAL FORMATION	1 200,00	
KAV KAZ	3 200,00	
KAZ EVEIL MERLO CORINE	2 800,00	
KAZ TROPICALE	2 480,00	
KELYAS	712,00	
KEYSOL	1 200,00	
KIDS ACADEMY	1 100,00	
KIRILU	3 160,00	
KITOKO LOCATIONS LES RESIDENCES	3 200,00	
KLBASS PRODUCTION	24 000,00	
KOLOR SPACE	3 200,00	
KOMIK KLUB	1 280,00	
KOO HIN CHEONG SOPHIE	3 200,00	
KOYTCHA MOUNIR	2 760,00	
KRIKE KROKE	16 000,00	
KURMA LOKA	3 200,00	
KWZ FILM	6 000,00	
L AGENCE	3 200,00	
L ATELIER DE MU	16 000,00	
L ATELIER DU BIO	6 000,00	
L ATELIER TALENTS ET COMPETENCES	2 800,00	
L ENVOL	2 280,00	
L ETE GLACE MENRAS AG	3 160,00	
L ETOILE DU BERGER	1 461,03	
L INSTANTHE ET CAFES BIO	2 512,80	
L M E LAVAGE LAVAGE MANUEL EXPRE	1 440,00	
L SENTREPRISE	21 134,78	
LA BELLE TELE	21 600,00	
LA BRASSERIE DU YAB	1 937,00	
LA CERISE SUR LE GATEAU PROD	8 000,00	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	10 028,12	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	446 566,60	
LA CORNE DE GAZELLE BY KARIMA	1 676,80	
LA DEGUSTATION SANS MODERATION	3 036,00	
LA GUINGUETTE	1 001,46	
LA PASSEUR ELLE	3 120,00	
LA REUNION DES CHEFS	3 200,00	
LA REUNION POUR TOUS	3 200,00	
LA TABLE DES BATIGNOLLES	2 000,00	
LA VOIE DES BULLES	14 385,35	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LABEL TARTE	720,00	
LACOUPURE	38 000,00	
LACOUTURE NICOLAS	1 456,68	
LADI COMPAGNIE	4 400,00	
LAGARDE CHRISTOPHE R ELEC	401,15	
LAGON REUNION	3 000,00	
LAHLANHLA	1 440,00	
LALANNE PATRICIA MARIE LOUISE PL	1 680,00	
LALLEMAND SAOUDIN BUREAU D ETUDE	3 186,40	
LAN TAK SUN ALPHONSE JEAN	36 000,00	
LANBELI	57 500,00	
LANGLADE SANDY MARIE AMANDINE	1 104,00	
LANTANT KAZKABAR	15 000,00	
LAO YEC	320,00	
LAPIERRE EMELINE	2 000,00	
LARDUX FILMS	4 000,00	
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	97 650,00	
LATIOU CHADRIN AURIELLE MARIE AU	2 211,25	
LATTERADE LARISSA MARIE ELODIE	1 440,00	
LAUGIER JOFFREY JEAN YVAN CA	3 139,20	
LAURENCE BOYER VALLEE PAPANG PRO	1 440,00	
LAURENCE HELENA BORCHER	3 200,00	
LAURENT NEPAL	3 020,00	
LAURET CHANTAL MARIE NICOLE	2 800,00	
LAV GO	2 660,00	
LAXENAIRE YVES ROGER PIERRE	1 000,00	
LE CAP MARINE	36 000,00	
LE CONSTRUCTEUR MODERNE	3 200,00	
LE CRAC CLAIN SARL	2 700,96	
LE CYCLO	3 200,00	
LE DEIST YVES REMY BERNARD	2 138,25	
LE FANAL	1 760,00	
LE GOFF MARIE LAURE	2 000,00	
LE LONG BORD	2 960,00	
LE NIXON	3 200,00	
LE PAIN NOURRICIER THEO PAQUE	309,38	
LE QUOTIDIEN DE LA REUNION SAS	300 000,00	
LE ROYAL	5 679,47	
LE SOUQUET SYLVAN MICHEL	1 000,00	
LE STAND SUCRE	2 320,00	
LE T CHE DO	3 200,00	
LE TERRE SAINTE	50 928,00	
LE TI PAIN CREOLE	8 624,28	
LE ZARBOUTAN	1 200,00	
LEBIAN CHIMENE	3 200,00	
LEBON CAROLE LES BRODERIES PAUL	1 582,58	
LEBOUTEUX FLORENCE MARIE PAULE	3 200,00	
LECOMTE GUILLAUME	3 120,00	
LEDUC GEOFFREY ALBERT	3 200,00	
LEMILLE AURELIE ELAINE	750,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEMMING FILM BV	225 000,00	
LENIA JEAN ERIC	794,40	
LEPERLIER OCEANE MARIE	2 000,00	
LEPERLIER VANILLE SINDRA	1 616,00	
LES CASERNES DISTRIBUTION	78 400,00	
LES CAVES DES MASCAREIGNES	2 792,00	
LES CONFISERIES D EMILIE	13 023,69	
LES DELICES DU VIEUX MOULIN	1 290,82	
LES EDITIONS DU CYCLONE	20 306,62	
LES FILMS DE L AUBESAUVAGE	4 000,00	
LES FILMS DU POISSON	150 000,00	
LES FILMS DU SUD	15 000,00	
LES PETITS ECOLOS	2 440,00	
LES TISSERANDS	792,00	
LES VALSEURS	22 500,00	
LESEUR YVES HENRI FRANCOIS	1 920,00	
LESEUR YVES HENRI FRANCOIS	10 356,96	
LEU PITON GLACE	548,50	
LEU TROPICAL SURF	53 010,44	
LEZAIS LAURENCE MARIE PAULE	1 200,00	
LIBERE TOI TOI MEME	3 200,00	
LIBERTY GAMES	12 500,00	
LIBERTY GAMES	5 000,00	
LIBRAIRIE AUTREMENT	50 969,75	
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	35 585,37	
LIBRAIRIE PAPETERIE GERARD	19 429,56	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	1 600,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	17 600,00	
LILY AND MI BACSOO ISMAEL	3 200,00	
LINK IT	3 200,00	
LITHOPS FILMS SAS	75 000,00	
LOCATELLI YOHANN ALAIN JEAN	3 200,00	
LOGISTISUD	26 658,35	
LOIC GOSSELIN	3 200,00	
LOIC MANGLOU EI	12 500,00	
LOIC MANGLOU EI	814,96	
LOLITA SARL	7 511,49	
LOUIS JANNICK DUBARD	2 001,60	
LSM 2 0	1 060,46	
LUCASMAILLOT MELLIE LAURA	1 920,00	
LUSSO RICHARD PIERRE	1 200,00	
M B GOODIES	2 720,00	
M CREATION	2 560,00	
M E S PRODUCTIONS	300 000,00	
MAD CO REUNION	1 000,00	
MADAME GLACES MAMY ET PAPY	1 419,63	
MAESTRO COM	6 000,00	
MAGISTRAL	2 400,00	
MAILLOT JEAN CHRISTOPHE	3 200,00	
MAILLOT JEROME	771,47	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAINVILLE BORDELEAU CATHERINE	2 700,00	
MAISON BANGUI	36 000,00	
MAISON D EDITION OZRIL EDITIONS	3 200,00	
MALMEZAC ELODIE	3 200,00	
MAMOUNE LA PLANTATION	2 400,00	
MANINE FRANCE EIRL	3 200,00	
MARDAYE THOMAS LILAS MARINE	1 608,00	
MARGAUX CEREMONIES MARGAUX INISA	2 920,00	
MARIE CLAUDIA JOSINE HOUSSEN	2 000,00	
MARTIN JULIEN MENUISIER ILE	2 800,00	
MARTINA RAKOTOPARE	3 200,00	
MARTINEZ ADRIEN	3 140,00	
MARVELOUS PRODUCTIONS	200 000,00	
MASKAREIGNES	99 370,21	
MATHIAS BERTIL	1 652,00	
MBOTIFENO EMMANUEL LE BISSAP ART	2 160,00	
MDM INTERNATIONAL EXCHANGE	3 200,00	
ME U LAURET RAPHAEL	3 200,00	
MECANIQUE AUTOMOBILE AMBULANTE D	437,13	
MELISSA DISTRIBUTION SARL	2 500,00	
MENUISERIE FRANCOISE	2 468,76	
MERLE JOSEPH GUY PATRICK	3 200,00	
MERLO VIRGINIE MARIE GENEVIEVE	2 800,00	
MERMOUD FLORIANE	1 520,00	
METAL AGENCEMENT DECORATION FERR	2 296,75	
METALLERIE DU NORD	2 639,47	
METHODES CONSEILS ET REALISATION	2 584,00	
METISS PIZZA	1 920,00	
MGDS DISTRIBUTION	1 200,00	
MGV PROMOTION	3 200,00	
MI6	1 600,00	
MJR THERMOLAQUAGE	1 853,79	
MME LOUET BAUDE AURELIE	2 360,00	
MOBILIERS ET DECORATIONS DE LA M	2 800,00	
MODULEO SAS	4 918,88	
MOGALIA ADAM AZNA	2 000,00	
MOHAMED SALIME	1 160,00	
MOLINA CENDRINE BLANCHE	2 540,00	
MON AGENCE IMMOBILIERE	1 200,00	
MONDINA FILMS	20 000,00	
MORGAN SINIMALE MSJB	3 200,00	
MOUNICHETTY MARIE ANNICK	3 200,00	
MULE FIONA SANDRA VICTORIA	2 632,00	
MY DATA SOLUTION	5 260,06	
MYELISA PHOTOGRAPHIE MARIA VALEN	3 200,00	
MYSTERE CONSULTING	942,40	
NANA ET COCO	24 000,00	
NAOTERA BTPT	2 652,57	
NATRUST	2 940,00	
NATURE BIO REUNION	1 960,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NAUCHELEBON MARIE LOU	3 200,00	
NAWAR PRODUCTIONS	26 000,00	
NAYA AUSTRAL	2 760,00	
NAZE SYLVIE	3 200,00	
NETTOYAGE AUTO MINATCHY	3 200,00	
NEZVIRA KHATOUNE FREE LOC	3 200,00	
NIRLO MARIE ELODIE	3 000,00	
NIRLO THOMAS	960,00	
NOTILA TV	2 000,00	
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	44 998,15	
NOVO LIBRIS	16 486,52	
O COIN DES GRILLADES PONIN ALEXA	716,03	
OCEAN FREE	12 500,00	
ODIARUN	2 000,00	
ODZ PLUS	28 700,00	
OHOD	1 440,00	
OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUNION	605 629,95	
OMNIS FLUIDES	3 200,00	
ONCORUN	10 579,25	
OPPIDIS	6 000,00	
ORGANISME CONSULTANT EN ENVIRONN	17 066,81	
ORIANE PETIT THE MINDFUL DEER	240,00	
ORIANE PETIT THE MINDFUL DEER	180,27	
ORIGINES PATISSERIE	6 312,90	
OTENTHIKE	3 200,00	
OVER THE MOON PRODUCTIONS	12 000,00	
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	3 979,19	
PAIN ET VIE	6 874,51	
PALARIC LE GALL ANNE HELENE	2 466,40	
PALOC ADELINE VIRGINIE JOHANNA	1 900,00	
PALOMO CINDY	2 211,99	
PAPANG FILMS	6 000,00	
PAPANG FILMS	1 057,25	
PARA L AILE	1 392,00	
PARFUM ET VOUS	2 000,00	
PARFUMS IN FINE REUNION	2 760,00	
PARTNERSHIP LABS	1 440,00	
PATOIS MATTHIEU GERARD HENRI	1 536,00	
PAUTROT KLAUS JONATHAN	1 564,00	
PAVIELLAPRA GLADYS LINSAY	2 800,00	
PAYET ANAIS	2 400,00	
PAYET ERUDEL DANY	2 464,00	
PAYET OLIVIER CAPTURE COMPETENCE	3 200,00	
PAYET SYLVIE MARIE ESTELLE	776,00	
PAYETLEBON EMMA SANDRINE	3 120,00	
PHELEN	2 960,00	
PHOENIX AUTOS	3 200,00	
PICARD NELSON BRYAN	2 800,00	
PIERRE AMANDINE SOPHIE	1 200,00	
PINSON EMILIE	2 164,80	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PIZZ OLIVES	1 440,00	
PIZZA B	3 200,00	
POIL 2 KAROTT	1 200,00	
POMPEE ALIX	2 512,00	
POTTOKA	1 921,34	
POUI DI MARIE SYLVIE	2 168,00	
PREFABETON	20 059,63	
PRESTIGE BARBER 7	3 200,00	
PRESTIGE VTC	2 446,40	
PRIMEUR DES MASCAREIGNES	2 720,00	
PRO BUSINESS DISTRIBUTION	1 760,00	
PROCURSEUR	113 400,00	
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	73 539,01	
PROXICOMPOST	5 391,90	
PULP ECO SARL	9 275,00	
PYTHAGORE PARTNERS	3 167,68	
R B UNITED	10 150,00	
R2 COACHING MME CHAN NG YOK KARI	1 800,00	
RANDO AQUA REUNION	2 560,00	
RANGUIN LUC MICKAEL	3 754,93	
RAPHAEL MOLNAR HOME RENOVA	1 576,00	
RAPHARD GUY CLAUDE MARIE	1 200,00	
RAVATE DISTRIBUTION	9 450,00	
RAVATE SAINT ANDRE	14 350,00	
RAVEL LAURA	2 800,00	
RD2A SCOOPARL	6 201,21	
RECYCLAGE ECOPUR REUNION	46 846,55	
RED ISLAND PRODUCTIONS	13 930,00	
REINE BERRICHON RB CONSULTING	1 760,00	
RELECTRO	16 450,00	
REMBAL OI	2 320,00	
REMY DAVID LAMONTAGNE	2 480,00	
REPAR MOBILE 3	2 000,00	
RESEAU COMPOST CITOYEN LA REUNIO	17 689,00	
RESEAUX REUNION	3 200,00	
RESTAURANT DE LA GROTTE	3 200,00	
REU SIT	20 287,56	
REUNI POP	8 248,19	
REUNIDRIVE	3 200,00	
REUNINOVE	960,00	
REUNION APPRENTISSAGE	680,00	
REUNION EQUIPEMENT S A R L	2 160,00	
REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	6 000,00	
REUNION TECHNOLOGIE DISTRIBUTION	5 000,00	
REUNIPUB	804,88	
REUNITEX	8 080,00	
REUNIWATT	5 000,00	
REVES DE REBECCA	1 600,00	
RIDDIM PRODUCTION	15 000,00	
RIFOSTA YOANN	1 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RIMETTE CLAVIER EBERLIN VERONIQU	3 200,00	
ROBERT CHRISTELLE	1 840,00	
ROBERT JEAN PIERRICK	3 200,00	
ROBINETCARPIN EMMANUELLE MARIE F	2 400,00	
RODRIGO ARAMAYO MARIA FLORENCIA	1 826,00	
ROMAIN MARTIN	3 120,00	
ROTUNNO GREGORY EMMANUEL	3 200,00	
ROUGEMONT JEAN FABRICE CLEMENT	1 440,00	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	2 309,84	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	442,43	
RSOFT REUNION	1 400,00	
RUDOUX TRAVAUX	3 200,00	
RUN A VAN	1 960,00	
RUN AGRI SERVICES	2 560,00	
RUN ASSURANCES	3 200,00	
RUN CHARGE	10 038,00	
RUN DEAL	3 200,00	
RUN3D	3 200,00	
RUNLOGISTIC	1 520,00	
SACREBLEU PRODUCTIONS	177 433,00	
SAFA INVEST	3 561,78	
SAISON UNIQUE	15 000,00	
SAKIFO PRODUCTION INTAKA	45 000,00	
SAKIFO PRODUCTION INTAKA	70 000,00	
SAKIFO PRODUCTION INTAKA	8 000,00	
SALOOJEE GERALD JEAN MICHEL	3 200,00	
SAM SAM COIFFURE	1 513,20	
SANCHEZ FLORE L ILE AUX BABAS	1 440,00	
SAND ESTHETIC	1 200,00	
SANDAROM ELODIE MARIE AMELINA	3 000,00	
SANDIE JULIEN EIRL SANDIE	556,91	
SANOUSSA	2 560,00	
SANTAELLA IBANEZ LOUISIANNA	3 200,00	
SANTIAGO VALERIE ANNE	1 608,00	
SARL AIRELLES PRODUCTION	2 400,00	
SARL BAS CANAL PRODUCTIONS	30 823,31	
SARL BE MAHOT	49 714,61	
SARL BERD INFORMATIQUE	10 701,39	
SARL BRASSERIE DE L OUEST	2 970,00	
SARL BURO PORTAIL	175 350,00	
SARL CALICOCO	2 599,96	
SARL CAMBAIE INDUSTRIE	4 294,40	
SARL CORAIL SERVICES	1 440,00	
SARL DISTRIPC	2 337 650,00	
SARL DODO TOURISME REUNION	17 385,39	
SARL EDITIONS DOROTHEOS	12 000,00	
SARL ETME	745,87	
SARL FOTOBOX	5 000,00	
SARL FULL DAWA PRODUCTION	15 000,00	
SARL GAIA SERVICES ET PROSPECTIV	408,45	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL HAPPY TIME RUN	3 000,00	
SARL HERACLES GYM XXL	2 924,00	
SARL I ECHOES	672,76	
SARL ILOTDRONES	3 196,00	
SARL J CHATEL	40 054,65	
SARL J G LE MEZZE	3 200,00	
SARL JB ET IB FOOD	24 247,57	
SARL JULMOS LOISIRS	1 587,62	
SARL KERDEO	17 244,01	
SARL KHORA FILM PRODUCTION	18 000,00	
SARL L INSTANT GOURMET REUNION	1 592,00	
SARL LA PARENTHESE	3 200,00	
SARL LA PARENTHESE	4 000,00	
SARL LA PART DES ANGES DISTILLAT	3 200,00	
SARL LA PECHERIE	5 422,74	
SARL LA POISSONNERIE	8 391,10	
SARL LA TERRASSE DES BAMBOUS	794,53	
SARL LES AQUANAUTES	2 680,00	
SARL LES BONS ENFANTS TRAITEURS	41 244,00	
SARL LILIAN 2019	115 800,00	
SARL LM SW	2 560,00	
SARL MAD	3 000,00	
SARL MAP UP REUNION	1 054,89	
SARL MDJ	4 953,20	
SARL OCEANIC FROID	2 241,87	
SARL PROTOCONCEPT	1 595,13	
SARL RIDIS MAGASIN CONFORAMA	5 000,00	
SARL SARANA INVEST CO ALINEA	58 741,22	
SARL SOJA D ASIE	11 013,87	
SARL TRAFIC	9 027,04	
SARL VALOBIO	32 555,44	
SARL VENTS DU SUD	16 715,87	
SARL VERTIKAL JUMP	14 136,72	
SAS 1CLIC1EURO	35 000,00	
SAS AB INDUSTRIE	9 470,58	
SAS AMAZONITE SPA	1 991,20	
SAS ASPIRUN SYSTEM	3 200,00	
SAS AUSTRALE CONCRETE MODERNE ME	2 500,00	
SAS BIOFUEL REUNION	3 200,00	
SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON	121 100,00	
SAS CREOLIA GESTION	24 277,46	
SAS DES JARDINS DE GRAND ANSE	20 000,00	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	109 077,01	
SAS GESTION ET CONSEIL DE TRAVAU	1 017,63	
SAS HYPER CK	134 050,00	
SAS LA RESERVE DISTRIBUTION	60 200,00	
SAS LE FOUQUET	27 621,06	
SAS LE GRAND BAIE	7 540,37	
SAS LEON	5 738,06	
SAS LM PACK	446 539,48	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAS LOGIPREM	16 976,77	
SAS MAMILAFE	1 283,80	
SAS MARCEL	11 500,00	
SAS MICROBIJOUX REUNION	1 600,00	
SAS MOZZA RUN	8 655,61	
SAS OMAIDO	3 000,00	
SAS ORKY MEL	3 192,00	
SAS SAINT CHILL	4 554,87	
SAS SD EPERON	37 634,58	
SAS SERTO ENVIRONNEMENT	5 868,00	
SAS SORECO	9 898,30	
SAS TCM GROUP	3 040,00	
SAS TEKFOX	3 180,00	
SAS TORSKAL	10 374,18	
SAS UNIVERT IRRIGATION	3 200,00	
SAS ZENITH SOLAR DISTRIBUTION	10 771,39	
SASU COULIN CINDY	3 200,00	
SASU ELFE COACHING CONSEIL ET AS	3 200,00	
SASU SENA	757,49	
SASU TRADITION BARDEAUX	6 714,00	
SAUNIER ELOUAN	2 800,00	
SBP CONCEPT	1 680,00	
SCI OXY ZEN	2 380,80	
SCIC L ENVOL	3 200,00	
SCIC REUNION SARL	37 579,76	
SCIC VAVANG ART	1 171,81	
SCIENOVATION SARL	2 500,00	
SDE BIO DISTRIBUTION	3 200,00	
SEA RUN AND SUN	2 248,93	
SECRETS DE BEAUTE	2 400,00	
SEGUI JEANNIN LE PETIT CHAUD DU	3 200,00	
SELARL TERRE DE SPORT	3 184,00	
SELAS EGIDE	12 762,69	
SELF SIGNAL OI	34 329,58	
SENTHAI	3 200,00	
SERVICE ALUMINIUM VITRERIE REUNI	11 011,78	
SERVICES PEI	3 200,00	
SEVEN STORE REUNION	2 560,00	
SEYCHELLES YOHANNA	880,00	
SGD CONSULTING	2 040,00	
SHAM PING CHEE POMMIER CATHERINE	1 120,00	
SHM EVENTS	3 500,00	
SICA BOVINS VIANDES	11 944,00	
SICA HABITAT REUNION	1 479 327,27	
SIGNE CAMILLE	678,91	
SITA GERARD MATERIAUX CONSTRUCTI	3 877,23	
SIVA INDUSTRIE	40 000,00	
SM SOLAR	73 951,50	
SMIRNOW JEAN MARC	449,52	
SMITH RODOLPHE JEAN GUILLAUME	2 704,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNACK BAR LE BALNEAIR	6 268,11	
SNC CAP NORD 109	3 839,50	
SNC CASCADE	240 618,47	
SNC GUARANA DOM 113	16 264,46	
SNC HIVA 41	16 494,35	
SNC MARVIC 167	23 996,62	
SOCIETE BOURBONNAISE D IMPORTATI	2 584,00	
SOCIETE CHAPITEAUX DES ILES	24 000,00	
SOCIETE D AMENAGEMENT FONCIER ET	56 000,00	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	572 477,23	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	57 317,99	
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	259 112,00	
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	11 636,49	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	25 000,00	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	1 750,00	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	27 089,25	
SOCIETE D EXPLOITATION ET DE MAN	85 887,88	
SOCIETE D HYPERMARCHE DE L OUEST	160 650,00	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	10 271,12	
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	2 519,61	
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	114 000,00	
SOCIETE DIONYSIENNE AMENAGEMENT	53 514,80	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	104 000,00	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	50 324,65	
SOCIETE LA CHAMBRE AUX FRESQUES	4 000,00	
SOCIETE PETREDEC	754 015,87	
SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	1 310 738,21	
SOCIETE SIGLOI	671 694,52	
SOGELEC INFORMATIQUE	343 350,00	
SOLAMI	461 536,96	
SOLAMI	81 000,00	
SOLAR DEPANNAGE	1 168,00	
SOLAR REUNION	486 744,20	
SOLARPLEXUS SAS	875,00	
SOLUBIO EX EI LBDT	3 200,00	
SOLYRUBB	6 000,00	
SOPRAC	724,00	
SPECIAL TOUCH STUDIOS	200 000,00	
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR	143 107,73	
SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	6 415 695,00	
STANK	10 000,00	
STE REUN CONDITION AIR	4 000,00	
STEPHANIE B	555,23	
STORE PEI	3 200,00	
STUDIO ACOUSTIK	15 000,00	
SUN ET EAU	53 673,20	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES TOTA	612 000,00	
SURVOL REUNION	3 200,00	
TABERE OLIVIER MARCEL MICHEL	3 200,00	
TAILLEBOIS ARTHUR	3 200,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TEC TEC PRODUCTION	8 000,00	
TECHER JEAN MARIE PATRICE	376,00	
TECHER LEO ARTHUR	885,60	
TECHNAM	2 952,00	
TEKOA	1 600,00	
TEMERGIE	12 927,92	
TENDS	11 559,75	
TERENCE FILMS	870 000,00	
TERRE D AMBRE	2 683,41	
THE BEAN TO BAR FACTORY	3 087,63	
THE FACT STORIES SAS	4 000,00	
THE GREENHOUSE COWORKING	780,00	
THIA KON FAT PRISCILLA	2 720,00	
TI TANG RECUP	14 416,70	
TIKTAK PRODUCTION SARL	18 000,00	
TOMATT	2 901,47	
TOTAL ENERGIES MARKETING REUNION	769 336,26	
TRADITION 974 UNION TRANSFORMATE	2 410,53	
TRANNOIS ALICE ANDREE YVETTE	2 372,00	
TRANS LD 3M	1 837,79	
TRANSPAAD	1 520,00	
TREMPLIN	3 200,00	
TROPICAL HOME	2 160,00	
TROPIK ELEC	408 000,00	
TROPILEGUMES	8 447,93	
UFA APRUN FORMATION	26 617,50	
UN DES SENS	3 200,00	
UNIR OI	16 666,80	
UTOPIO	12 250,00	
VAILLANT MADROLLE JEHANE MARIE G	3 200,00	
VALENTIN COIFFURE 2	12 000,00	
VALORIS CONCEPT	2 815,20	
VAN DER KALLEN TAVERNIER MARIANN	1 644,00	
VARS	2 000,00	
VEE NICKO PHILIPPE	3 200,00	
VEGAN HOPE	2 704,00	
VENT FAVORABLE HOARAU JEAN FRANC	1 792,00	
VERT ENORA NATHALIE	2 280,00	
VIBRASON PRODUCTION	6 000,00	
VILLAGARRIGA	1 032,00	
VINDEMIA	1 306 550,00	
VIOLEAU INGRID REBONDIR	2 800,00	
VIRASSAMY POUNY SERGE SAMY LOC 9	1 510,40	
VIRGINIE SPORTS	3 120,00	
VIRGINIE VICTORIA CURCIO	711,20	
VISIO REUNION	3 819,19	
VISIOBUL REUNION SARL	3 000,00	
VISION K	25 000,00	
VISION RH	2 560,00	
VR PARADOXE SARL	2 800,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
WAZAARI	3 700,00	
WE FILM	31 400,00	
WEST TRAINERS	3 200,00	
WILD STREAM	15 000,00	
WINDY PRODUCTION	7 500,00	
WOOOZ PICTURES	29 000,00	
WOPE	58 500,00	
YAGSOG	2 400,00	
YASMANTOM	3 200,00	
ZAPERO SFC NATURE	1 140,48	
ZEBULO EDITIONS	14 623,19	
ZEBULO EDITIONS	2 250,00	
ZIBEL EP RIVIERE	3 200,00	
ZOHAL	3 000,00	
ZONE AUSTRALE PRODUCTION ASSOCI	2 100,00	
ZOPIRE FRANCHIN EI FRANCPRINT	201,96	
Personnes physiques	**292 387,14**	
ABAR MAYSSANE	1 920,00	
ABBADIE DIANE MARITA JOSEPHINE	1 200,00	
ANDY NOAH	8 000,00	
ANNIBAL SYLVETTE MARIE MAY	704,03	
ANNOVAZZI MURIEL	662,20	
ARAGOT ANELIA LEOCADIE NOELI	1 940,00	
ARAZI LIONEL	2 000,00	
ARHIMANN JEANNICK	2 000,00	
ARNOULT JONATHAN	450,00	
AUCUIT ALICE	1 920,00	
BADAT OSMAN	1 980,00	
BADAT OSMAN	420,00	
BAPTISTO CHRISTIAN	1 200,00	
BARET ALEXANDRE	367,51	
BATAILLE MELCHIOR MARIE AURELIE	2 400,00	
BAX RODOLPHE	1 500,00	
BAYONNE ISABELLE	1 614,99	
BEGUE GUILLAUME	3 200,00	
BEGUE ISABELLE JEANNE FRANCETTE	1 675,80	
BELKALEM BLANDINE	1 465,10	
BODZEN RICHARD	1 500,00	
BONNEVILLE DYLAN RAMA	4 000,00	
BOYER ATHENA	1 500,00	
BOYER VINCENT	2 800,00	
BRIAL FABIEN	3 900,00	
BUSTORI ANGELA PAOLI	1 813,00	
CALLY JEAN WILLIAM	1 350,00	
CARPIN LORENA	300,85	
CARRIE CLEMENTINE	2 000,00	
CAZEAU ANDREA LEI LEE MARIE	630,00	
CAZEAU LUCIE MARIE	2 241,75	
CELESTE GIOVANNI DENIS	1 500,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHAMAND NICOLAS	200,00	
CHENEAU DIDIER	3 050,00	
CHEVAILLIER GILLES	638,57	
COEFFIC SOLEN	1 350,00	
CORRE LUDOVIC	800,00	
COULON LORRIS	2 000,00	
CROZON MATHIS	2 400,00	
DEJEAN OLIVIER	2 000,00	
DENJEAN DULOUNG CHARLOTTE	1 940,00	
DORVAL JEAN VINCENT	528,50	
EDOUARD PAMELLA	2 000,00	
ERUDEL PIERRE	2 000,00	
ESCALON ALINE	2 000,00	
FAGES MARIE	2 000,00	
FANTELLI RUDDY	1 500,00	
FOLIO FRANCOIS	3 000,00	
FONTANO VINCENT	2 000,00	
FONTANO VINCENT	600,00	
FRANCESCONI PAUL	2 000,00	
GALLARD AMANDINE	892,50	
GOURAMA EDGARD	423,85	
GRAVELAIS ALEXANDRA ANTOINETTE J	342,70	
GRONDIN CAMILLE	1 396,50	
GUENIOT BENJAMIN	4 000,00	
GUENIOT NICOLAS	2 000,00	
HAUER MAILLOT JULIE	2 100,00	
HIERHOLZ BEATRICE	777,96	
HOARAU BRUNO DENIS	2 000,00	
HOARAU SABRINA	4 000,00	
HOAREAU MICKAEL	3 050,00	
IVELOU NOEMIE FREDERIQUE	4 000,00	
JACQUEMIN MADIAN	2 000,00	
JAHAN GREGOIRE JEAN CHARLES	2 000,00	
JAOUEN GAELA	1 650,00	
JONCA FABIENNE	1 800,00	
JOUVE JULIE	2 000,00	
K BIDY MARIELLE	955,50	
KENKLE STEPHANE	680,00	
KICHENIN ISABELLE	9 800,00	
KOCJAN GREGOIRE	8 400,00	
LACAZE JEAN MARC	1 140,00	
LAIK AMELIE	1 904,00	
LAMBERT MAXENCE	3 000,00	
LAROCHE FLORENCE	600,00	
LAURET MARIE AURELIE	2 000,00	
LAURET MARIE AURELIE	1 631,70	
LEBEAU CHARLIN ENNA	1 750,00	
LEGROS MONGA LOLITA	2 700,00	
LENEPVEU EWAN ALEXANDRE	2 800,00	
LEONG BIN PRISCILLA	778,08	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEVESSIERE CECILE	2 000,00	
LOUIS LEONE	600,00	
LYSANDRE FREDDY	393,74	
MADELAINE DORIAN	806,06	
MAILLOT MARCEAU	6 699,44	
MALET CECILE	2 447,55	
MANDARD CYNDIA	2 400,00	
MARGUERITE VICTORIA	2 450,00	
MAUMONT SO Y SEN	2 000,00	
MELON ANTONIN ROMAN ARMAND	1 077,72	
MERANCIENNE JULIUS	775,19	
MERCHER BRYAN	148,73	
MERIEL DJAYENDRA JEREMY	2 800,00	
MINETTE PASCALINE	578,61	
MOHAMED PAYET ELODIE MELANIE	1 262,99	
MORISSE JEAN LUC	3 000,00	
MORTILLA ANNA IRIS	2 800,00	
NATIVEL MICHAEL	200,00	
NATIVEL MICHAEL	800,00	
NATIVEL RAPHAEL	200,00	
NATIVEL RAPHAEL	800,00	
NATIVEL SEVERINE	4 000,00	
NERI MATHILDE	267,00	
NIFLORE CHRISTY	353,58	
OMAR AWADI MYRIAM	800,00	
PANTALEON LAURENT	2 000,00	
PAULUS MINATCHY LAURE HELENA NOO	2 400,00	
PAYET RAPHAEL	800,00	
PAYET STEPHANE	2 000,00	
PERRET TOM REMY ALAIN	987,00	
PICARD ROMAIN	1 500,00	
PIERRE MARJOLAINE MAZARINE PHILI	2 400,00	
POCHAT LE ROY NATHALIE	2 000,00	
POUNOUSSAMY JEAN MARC	4 000,00	
PROMI CAROLINE ANNE LAUREE	1 200,00	
PRUGNIERES JEAN CLAUDE ALIAS KAK	680,00	
QUIMBRE REGIS	1 050,00	
RAMAYE GUILLAUME	354,14	
RANDRIANARISOA MARIE MAMY HASINA	783,94	
RANDRIANASOLO YANN	600,00	
RENAUDIERE DE VAUX CHRISTELLE	16 000,00	
RIANI RICHARD	2 820,00	
RISACHER ELEA	3 290,00	
ROCROU CHRISTINA VANEE	800,31	
ROUSSEAU MARION ANNA ROVASOA	3 000,00	
ROUSSELIN HUGO	2 000,00	
SADEYEN EMMANUEL	597,43	
SAIDY FABRISIO	2 400,00	
SANGARIN MATTHIS	800,00	
SEGUIN JEAN MARC	4 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SERY NICOLAS LOUIS	4 000,00	
SISAHAYES MARIE MAGUY	985,88	
SOULA CYRIL	4 000,00	
SOUQUET MATHILDE AMEL CAMILLE	1 940,00	
TABERE ALLAMELOU LOUIS PASCAL	2 400,00	
TEYSSEDRE ALEXIS PHILIPPE	2 800,00	
THAZAR FABIEN	1 280,00	
THOMAR FABIEN	2 000,00	
THUREL MAEVA	4 000,00	
TROESCH ANNE LAURE	1 592,50	
TROLONG REMY	1 500,00	
VERGNOLLE ANNA	800,00	
VIGREUX MICHEL GILLES	568,72	
ZAMY JEAN SIMEON	461,52	
ZOPIRE RUDY	1 200,00	
Autres	**14 605 493,39**	
Association Centre d'insertion sportive et culturelle du Bernica (CISCB)	72 882,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Espace 433	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Espace 433	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association des Jeunes de Chateau Morange (AJCM)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement de l'Espérance (ADE)	249 028,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
# AVENIR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition Contrat en cours de signature
+.SOLUTIONS	374,56	Divers bénéficiaires collectifs
18.TH.STREET	1 954,75	Divers bénéficiaires collectifs
2D.TRAITEUR	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
AB TRANSPORT	27 430,64	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ABELIS	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
ABELIS	114 264,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
ABOUQUIR.JOHAN	1 286,03	Divers bénéficiaires collectifs
ABSY RAJESH	1 350,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ACADEMIE.REUNION.RECTORAT	25 000,00	Opération de rattachement des charges
ACT.CONCEPT	1 436,80	Divers bénéficiaires collectifs
ACTION STUDIO REUNION	796,36	
ACTIONS.MEDIATION.L.INSERTI	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ACTIONS.PROXIMITE.SAINTE.MARIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ADCAM.AGENCE.FILM.REUNION	80 000,00	Opération de rattachement des charges
ADENOR JULIEN FORMATION AUTO MOTO JAS	649,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ADL SARL	6 906,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AG.COMMUNICATION	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
AGEMAR	-59 790,00	Opération de rattachement des charges
AGENCE.DEPARTEMENTALE.INFORMATION.LOGEMENT	20 000,00	Opération de rattachement des charges
AGENCE.REGIONALE.DEVELOPPEMENT.INVESTISSEMENT.INNOVATION.NEXA	708 322,50	Opération de rattachement des charges
AGENCE.REGIONALE.DEVELOPPEMENT.INVESTISSEMENT.INNOVATION.NEXA	374 934,47	Opération de rattachement des charges
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.REUNION	993 473,80	Opération de rattachement des charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AH HOC TRANSPORT AUSTRAL	3 552,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AH SAM JEAN	1 449,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AIR.LISE.FORMATION.SAS	1 120,00	Divers bénéficiaires collectifs
AL.BOURDAH	1 377,78	Divers bénéficiaires collectifs
ALEXIS ROBIQUET ET TRANSPORTS ET SERVICES	79 043,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ALFADIS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ALIBAY.NOURDINE.BOURHANI.STORE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ALIBHAYE.CIE	1 638,85	Divers bénéficiaires collectifs
ALLARD JEAN LOUIS ODONATA TRANSPORT	354,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ALLO CHAUFFEUR	239,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ALTEOZ	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
AMBULANCE BENEDICTINE	2 824,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE BERNARD SARL	11 866,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE BRAS DE PONTHO	1 837,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE DE LA RIVIERE ROLAND ET PATRIZIA LEFEVRE	2 473,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE DU PLATE SARL	1 752,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE GRONDIN	6 245,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE LES EAUX VIVES	1 909,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE MASCAREIGNE	3 289,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE PAPAYA SARL	13 833,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE ST LEUSIENNE	2 273,26	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE TAMATAVE	7 342,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES DES PLAINES	10 786,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES PAILLE EN QUEUE	22 687,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES SOUPRAYENMESTRY	8 161,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMERICAN.DREAM	1 993,73	Divers bénéficiaires collectifs
AMICAL	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
AMICALE.SPORTIVE.LOISIRS.PORTAIL	2 100,00	Opération de rattachement des charges
AMIS.CAYENNE	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ANAMAX	388,35	Divers bénéficiaires collectifs
ANKAA	2 768,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ANTENNE.REUNIONNAISE.INSTITUT.VICTIMOLOGIE	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ANTOU.HARRY.CLAUDE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
APE.FCPE.SUD.SAUVAGE	5 040,00	Opération de rattachement des charges
APE.RIVIERE.SAINT.LOUIS	6 960,00	Opération de rattachement des charges
APELC.SAINT.PAUL	7 320,00	Opération de rattachement des charges
APELCA.SAINT.BENOIT	16 710,00	Opération de rattachement des charges
APEPS.SAINT.PAUL	9 600,00	Opération de rattachement des charges
APEPS.TAMPON	4 560,00	Opération de rattachement des charges
APHRODRINK.IMPORT	1 977,47	Divers bénéficiaires collectifs
ARDIE	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
AREQUIOM.JEAN.LAURENT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ARML	-28 652,82	Opération de rattachement des charges
ARMONIE.SANTE	2 047,91	Opération de rattachement des charges
AS.DIFFUSION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASS ŒUVRES SOCIALES	197 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.BERGERE.LOUVERIE	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.DEVELOPPEMENT.INDUSTRIEL	30 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.DEVELOPPEMENT.INDUSTRIEL	80 201,42	Opération de rattachement des charges
ASSO.DONNE.NOUS.MAIN.POU.DOBOUT	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.FEMMES.MARINS.PECHE.ST.PIE	1 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.FORM.DEVELO.INSER.CAMBUSTON	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.PREFIGURATION.CLUSTER.GREEN	2 400,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASSO.VIVRE.INTERCULTURALITE.AVIZ.R	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION AMIS L'OCEAN INDIEN	-5 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU CLUSTER GREEN	-7 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION MOMON PAPA LE LA	30 000,00	Valorisation annuelle mise à disposition local situé Immeuble Sassy – SAINT ANDRE
ASSOCIATION PRODIJ	37 728,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local n°8 Immeuble SAMNA &CO
ASSOCIATION REUNION ACTIVE	-54 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION REUNIONNAISE DEVELOPPEMENT	-10 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGANISATION	-36 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION."LA.CIGALE"	4 706,25	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AIDE.PROTECTION.ENFANCE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AIDE.PROTECTION.ENFANCE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AIDE.PROTECTION.ENFANCE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AIDE.PROTECTION.ENFANCE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AMIS.L.OCEAN.INDIEN	0,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	8 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	8 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ANIM.LO.KER	12 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.API.RUN	3 500,00	Opération de rattachement des charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION.ARTS.VIVRE	3 660,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ATHLETIC.CLUB.CHALOUPE	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AUBERGE.CRATERES.ADAC	3 112,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.BAC.REUNION	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BAC.REUNION	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BAC.REUNION	7 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BAC.REUNION	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BENEDICTINE.DEVELOPPEMENT.ECONOMIE.SOCIALE.SOLIDAI	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BOITE.COUTURE	1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CENTRE.CULTUREL.D.ACTIONS	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CHANTIER.ECOLE.OCEAN.INDIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CINE.FESTIVAL.OCEAN.INDIEN	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CLUB.ANIMATION.PREVENTION	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.COLLECTIF.JARDINS.CAMELIAS	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.COORDINATION.INDEPENDANTE	36 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CULTURE.LOISIRS.438	4 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	6 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.EDUCATIF.CULTUREL	24 531,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION.CAMBUSTON	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION.CAMBUSTON	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	17 101,06	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	22 572,28	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	31 766,93	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	16 082,24	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	16 436,85	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	13 950,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	145 770,02	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DROIT.INITIATIVE.ECONOMIQUE	88 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.EDUCANOO	6 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.EDUCANOO	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.EDUCANOO	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FAERYA	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FARFAR	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FEMININE.FOOTBALL.L.EST	1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FEMMES.ACTUELLES.REUNION	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.GESTION.THEATRE.TAMPON	3 520,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.GRAND.AIR.UNIVERSITE.REUNION	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.INSTITUT.D.INSERTION.L.INNOVATION	3 341,60	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.INSTITUT.D.INSERTION.L.INNOVATION	10 625,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.INSTITUT.D.INSERTION.L.INNOVATION	11 339,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.INSTITUT.D.INSERTION.L.INNOVATION	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.JEUNES.AUJOURD.HUI.DEMAIN	6 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.JEUNESSE.TERRITOIRE.REUNIO	-2 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.JEUX.MUSIQUES.EST	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION.K.PAB6T	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KA.FET.FAMILIAL	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KARANBOLAZ	3 505,74	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.KARANBOLAZ	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KAZ.MARON	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KAZ.MARON	4 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOMKILE	10 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOSASA	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOUD.POUS	-3 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOURMETRAGERIE	13 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LABEL.FRER2SON	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LASKMI.SWEET	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.LIAISON.HANDICAP.AUTREMENT	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LIRE.DIRE.ECRIRE	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LOISIRS.EVASION.MASCAREIGNES	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MAISONS.FAMILIALES	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MARKOTAZ	3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MON.KARTYE.VIV	1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MOTS.HAUTS	2 177,70	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARENTS.D.ELEVES.PRIMAI	4 935,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARENTS.ELEVES.ENSEIGNEMEN	49 498,09	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARLE.ZOT	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PLACE.VRAC	-4 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PREMIERE.CLASSE	480,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.QUALITROPIC.POLE.COMPETITIVITE.REUNION	12 994,80	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REGIONALE.MISSIONS.LOCALES.REUNION	31 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RENAISSANCE.CULTURES.TRADITIONNELLES	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNION.ACTIVE	54 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNION.ACTIVE	54 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNION.ACTIVE	86 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNION.ACTIVE	88 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNIONNAISE.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION	2 560,00	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOCIATION.REUNIONNAISE.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION	10 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNIONNAISE.EDUCATION.POPULAIRE	1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RUN.RH	1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RUNDOK	5 675,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.SOLIDARITE.FAMILLE.DIONYSIENNE	2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.UNIS.CITE	9 712,50	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.UNIS.CITE	10 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.UNIS.CITE	10 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.VANILLA.ISLANDS.ORGANISATION.VIO	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.VANILLA.ISLANDS.ORGANISATION.VIO	87 797,56	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.WEBCUP	5 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.WEBCUP	7 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.WEBCUP	12 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.WEBCUP	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ZANTAK	2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSSOCIATION.DEV.ACTIONS.SOCIA	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ATELIER.404	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
ATELIER.SURFACAGE.FACONNAGE.OPTIQUE.ME	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ATOUT.974	3 500,00	Opération de rattachement des charges
AUSTRAL TAXIS REUNION	2 728,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUSTRAL TRANSPORT	520,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE ACE	4 516,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE BERNARD	1 997,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE CENTRE COMMERCIAL	4 650,51	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE EVENT DRIVE REUNION	3 857,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE NASSIBOU DAVID	1 345,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE SAUTRON IRENEE	1 124,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE SEVEN	945,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO MOTO SARL AM ECOLE DE CONDUITE LA PLAINE	683,54	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
Antenne Réunion	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Association 1000 Sourires	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Association 3-4 Muzik	64,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association ADH	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association ADH	114 264,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association AMICAL	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association AMICAL	79 779,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	228 337,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Artisanal Muzik	448,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association Bien Etre et Loisirs et Intégration Sociale (ABELIS)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Bénédictine de Développement Économique et Culturel (ABDEC)	93 573,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Bénédictine pour le Développement de l'Economie sociale et Solidaire (ABDESS)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Centre d'Insertion Sportive et Culturelle du Bernica (CISCB)	72 882,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Contre Courants	3 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Association Contre Courants	560,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Association Déli-Mélo	64,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association Développement de l'Espérance (ADE)	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association Force Zenes Pa Paress (AFZPP)	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association Grand Serré Réuni (AGSR)	93 573,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Insertion Formation Solidarité (AISF)	350 895,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Jeunesse Loisirs (AJL)	114 264,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association KAN VILLELE	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association KAZ MARON	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Kat Maron	336,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association Kiltir	64,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association Komkilé	-6 000,00	Opération de rattachement des charges
Association LES COPAINS DE L'OUEST	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Le Gadyanm (ALG)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Le Maraichage de Maingard	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Maison Rouge développement la Kour-La baryer (MDRKB)	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association Maison Rouge développement la Kour-La baryer (MDRKB)	86 676,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association Met la main ensemb pou nout kartie	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Nettoyage Chaudron (ANC)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Objectif Sentiment Humanitaire	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Oulanga	-4 000,00	Opération de rattachement des charges
Association Piton Saint Leu Lève La tête (PSLLLT)	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association Piton Saint Leu Lève La tête (PSLLLT)	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Réunion Environnement (AREN)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Réunionnaise pour l'Insertion et la Mobilité (ARIM)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Surya Mwin	336,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Association WAR DOMAIN	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association artistique et culturelle Bann Dalon	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association de Voyage Sociale et Solidaire (AV2S)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES)	160 955,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association des Œuvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	147 647,69	Valorisation annuelle mise à disposition gratuite de locaux-3 agents titulaires et de 2 apprentis
Association des Œuvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	10 487,69	Valorisation annuelle Mise à disposition gratuite d'un local de 32 m² au RDC du bâtiment F
Association du Quartier des Trois Chemins	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pays d'Accueil de Salazie (APAS)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour la Protection des milieux Naturels de l'Est (APMNEST)	330 204,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour la Renaissance des cultures Traditionnelles (ARCT	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement du Tévelave	100 470,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	79 779,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	93 573,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	79 779,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement et protection des Makes (ADPM)	93 573,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement, l'Insertion et la Proximité (ADIP)	209 234,00	Valorisation annuelle mise à disposition du foncier
Association pour le Développement, l'Insertion et la Proximité (ADIP)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
B.B.S	1 868,70	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
B.F.ENERGY	731,50	Divers bénéficiaires collectifs
B.N.B.RESTAURANT.MR.NEEYAMUTHKHAN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BABIN CHRISTOPHE CHRIS TAXI	2 288,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BAC REUNION	114 264,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
BAC RÉUNION	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
BADAT.ABDULLAH.KIM.TIME	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BAIKIOM.POUNOUSSAMY.JONATHAN.DAVY	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BAILLIFDELETANG.MARTINE	1 867,92	Divers bénéficiaires collectifs
BAJRACHARYA.NAROTTAM	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BALGOBIN.HAUCHARD	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BALMERT.BRUNO.FREDERIC	1 301,00	Divers bénéficiaires collectifs
BANA.HAMZA	1 861,54	Divers bénéficiaires collectifs
BATAILLE FRANCOIS ALVERISTE AUGUSTIN FARIDA	1 126,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BENZOUAK.LAOUARI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BERNIER.MARYLINE.SOLANGE.HUGUETTE	707,86	Divers bénéficiaires collectifs
BERTRAND.VINCENT.JACQUES	1 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BEST.SELLER.974	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BETON.ALEXANDRE.ANDRE	1 984,61	Divers bénéficiaires collectifs
BG TERRASSEMENT ET TRANSPORT	8 044,26	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BG TRANSFRAIS	942,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BIJOUTERIE.OR.ART	1 840,51	Divers bénéficiaires collectifs
BIJOUTERIE.SAMY	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
BIO.AND.CO.RUN.TRANSFORM	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BIO.FLORE	1 650,20	Divers bénéficiaires collectifs
BLUE.FANAL	805,34	Divers bénéficiaires collectifs
BLYD.FACTORY	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
BON.COIN	1 531,00	Divers bénéficiaires collectifs
BORNAREL.CEDRIC	1 986,12	Divers bénéficiaires collectifs
BOUDALIA.AHMED	1 290,33	Divers bénéficiaires collectifs
BOUDIA.THIERRY.MICHEL	1 231,08	Divers bénéficiaires collectifs
BOURHANI.IMPORT	1 795,70	Divers bénéficiaires collectifs
BOUTIK.CIRQUE	1 633,50	Divers bénéficiaires collectifs
BOUTIK.SERVICE.FREDO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOUTIQUE.D.ANNY	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOXING.CLUB.CENTRE.VILLE	1 200,00	Opération de rattachement des charges
BRAND.CONSULTANT	16 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BREUGELMANS.CHRISTOPHE	2 280,00	Divers bénéficiaires collectifs
BRIAL.FABIEN.JEAN.CLAUDE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
BRICAUSTRAL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BRICO.RUN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BRUN.JULIEN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
BUTCHEUR	1 723,59	Divers bénéficiaires collectifs
C.F	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
C.FOR.YOU	1 838,36	Divers bénéficiaires collectifs
C.MODE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CABANE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CABANONS.PRODUCTION	5 453,46	Opération de rattachement des charges
CAMALON.MIRA.INDRANI.YUNA	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
CANABIE.AND.CO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CANAL.NUMERIQUE.JEUNESSE.OCEAN.INDIEN	15 000,00	Opération de rattachement des charges
CANAL.NUMERIQUE.JEUNESSE.OCEAN.INDIEN	24 000,00	Opération de rattachement des charges
CANAL.NUMERIQUE.JEUNESSE.OCEAN.INDIEN	3 500,00	Opération de rattachement des charges
CANTHIRAM.ANSELME.VISHWANEE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CAP.HORN	1 993,38	Divers bénéficiaires collectifs
CAP.MARINE	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CARON.CHRISTINE.MARIE.SOPHIE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
CARTAYEADAM.CATHERINE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CASE.CHOCOLAT	1 952,94	Divers bénéficiaires collectifs
CASE.NATURE	1 676,51	Divers bénéficiaires collectifs
CAVE.VICTOIRE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CAZ.SALADES	1 093,21	Divers bénéficiaires collectifs
CAZAL.FONTAINE.MARIE.DALIDA.MIREILLE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CCB.CONCEPT	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
CELLULE.ECONOMIQUE.BATIMENT.TRAVAUX.PUBLICS.REUNION	3 500,00	Opération de rattachement des charges
CENTRALE FRAIS	22 668,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CENTRE.AUTO.NORD.SASU	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CENTRE.D.ANIMATION.SOCIO.EDUCATIF.CRESSONNIERE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
CENTRE.REGIONAL.INFORMATION.JEUNESSE	3 000,00	Opération de rattachement des charges
CENTRE.RESSOURCES.GROUPEMENTS.D.EMPLOYEURS.REUNION	80 000,00	Opération de rattachement des charges
CERCLE.NAGEURS.SAINT.JOSEPH	2 100,00	Opération de rattachement des charges
CFA UR	-71 136,74	Opération de rattachement des charges
CFA.AGRICOLE.SUD	22 309,93	Opération de rattachement des charges
CFDT	6 475,86	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 1 Rue de la Martinique ZAC FOUCHEROLLES
CGTR	8 358,62	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 38 Chemin Max Rivière 97410 SAINT PIERRE
CHA.DISTRIBUTION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHAFIROU	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	25 000,00	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	374 185,06	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.D.HOTE.MARILOU	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHAMBRE.METIERS.REUNION	6 446,24	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.METIERS.REUNION	375 000,00	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.REGIONALE.ECONOMIE.SOCIALE.REUNION	40 000,00	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.REGIONALE.ECONOMIE.SOCIALE.REUNION	72 000,00	Opération de rattachement des charges
CHAPEAU.MELON	10 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHARAM.AMADE.MICHEL	3 560,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHARAM.JEAN.MAURICE	1 666,68	Divers bénéficiaires collectifs
CHENAI.EXPRESS	1 344,51	Divers bénéficiaires collectifs
CHEUNG.SING.LING.JEAN.FRANCOIS	1 869,50	Divers bénéficiaires collectifs
CHEVALIER.JEAN.FABRICE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHUR	-2 424 814,88	Opération de rattachement des charges
CIE DE TRANSPORT POINAPIN FILS CTPF	19 238,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CIMADE	2 800,00	Opération de rattachement des charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CINEKOUR	10 800,00	Opération de rattachement des charges
CINEKOUR	10 800,00	Opération de rattachement des charges
CITE DES METIERS	36 712,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local CPOI 65 Rue du Père Lafosse 97410 SAINT PIERRE
CLAIN FABIEN LUDOVIC TAXI CLAIN	2 607,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CLAIN.EXPEDIT.JEAN.YVES	788,94	Divers bénéficiaires collectifs
CLAIN.PIERRE.MICHEL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CLOTAGATIDE.LAUREL.JEAN.CAMILLE	840,14	Divers bénéficiaires collectifs
CMAR	-25 000,00	Opération de rattachement des charges
COFRAMER	2 792,06	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
COMPAGNIE.FINANCIERE.SAINTE.VICTOIRE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
COMPAGNIE.MORPHOSE	6 250,00	Opération de rattachement des charges
COMPAGNIE.MORPHOSE	12 600,00	Opération de rattachement des charges
COMPTOIR.AUTOMOBILE.+	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
CONSEIL.DEPARTEMENTAL.ASSOCIATIONS.FAMILLIALES.LAIQUES.REUNION	1 400,00	Opération de rattachement des charges
CONSEIL.DEPARTEMENTAL.PARENTS.ELEVES.FCPE.REUNION	114 767,70	Opération de rattachement des charges
COOL.PRICE	1 072,99	Divers bénéficiaires collectifs
COOP.UNION	2 580,65	Divers bénéficiaires collectifs
COOP.UNION	32 000,00	Opération de rattachement des charges
COORDINATION.PARENTS.D.ELEVES	5 280,00	Opération de rattachement des charges
CORAIL COURSES EXPRESS	705,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CORPORE.SANO	1 953,49	Divers bénéficiaires collectifs
CORPS.COEUR.INSTITUT.TAMPON	1 166,00	Divers bénéficiaires collectifs
COSADIA TRANSPORT EXPRESS	9 839,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
COSSETTINI.OLIVIER	1 125,00	Divers bénéficiaires collectifs
COTE.DECO.BY.MANGROLIA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
COURSIER OI	2 364,01	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CPOI (Campus Professionnel de l'Océan Indien)	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un loyer 65, rue du Père Lafosse 97410 Saint Pierre
CSK SARL	12 911,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CTRE FORMATION PERMIS GEORGES HOAREAU	36 853,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CYCLOZONE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
Caisse locale garantie contre chômage intempéries marins pêcheurs artisants	-80 000,00	Opération de rattachement des charges
Cirké Craké	2 100,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Cirké Craké	896,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Cirké Craké	784,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Compagnie Artmayage	672,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Compagnie Morphose	0,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Pierre Jules JORON

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Concours Accordéon – L'Association Ensemble Pour la Musique	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Consulat de l'Inde	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
D.EURVEILHER*.ANNA	1 224,91	Divers bénéficiaires collectifs
DALEAU.PASCAL.JEAN.DENIS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DANY.DILETTE	707,34	Divers bénéficiaires collectifs
DEBARCADERE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DECLIC AMBULANCE	7 024,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DEFI.D.ADOLPHE	1 901,01	Divers bénéficiaires collectifs
DELICES.SAVANNAH	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DENISMICHELS.MURIEL.JEANNE.NOELLE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DENNEMONT MULTI SERVICES EIRL	429,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DENTAL.AUSTRAL.GROUP	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DESTINATION SUD REUNION	-150 510,00	Opération de rattachement des charges
DESTINATION.SUD.REUNION	240 068,00	Opération de rattachement des charges
DI.DOMENICO.JEAN.LUC.OLIVIER	566,66	Divers bénéficiaires collectifs
DIALIE	1 585,26	Divers bénéficiaires collectifs
DIDELOT.FLORINE.ERICA.FIL.FLO	2 800,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIFFUSION.TEXTILE.SARL.DITEX	1 988,51	Divers bénéficiaires collectifs
DIJOUX.AURELIE.RITA	996,60	Divers bénéficiaires collectifs
DISTRIBUTION.DESTOCKS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	888 585,19	Opération de rattachement des charges
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	16 479,29	Opération de rattachement des charges
DK.BAR	2 269,80	Divers bénéficiaires collectifs
DNCO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DODO.MUSIQUE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
DOMAINE.BOUCANIERS	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
DOMAINE.CAFE.GRILLE	5 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DOMIDELICES	835,00	Divers bénéficiaires collectifs
DRAGEES.OR	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
DRAGEES.PASSION	393,09	Divers bénéficiaires collectifs
DRIVE CONCEPT	1 037,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DUBOURG.BENOIT.JEAN	699,75	Divers bénéficiaires collectifs
DUVAUT.PAULINE.MARIE.ANNE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
DYNAMIK CONDUITE	1 913,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DYS.SEMBLABLE	1 189,57	Divers bénéficiaires collectifs
E L C	4 637,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ECO.AUSTRAL	7 500,00	Opération de rattachement des charges
ECOLE DE CONDUITE CHATEAU	3 469,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ECOLOCOI	4 953,53	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EDITIONS.ORPHIE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EGB ZILMIA	4 802,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EI ARLANDON MATHIEU MATT	8 716,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ELLE.ELLES.DRESSING.NASREEN	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
EMAP	-88 052,36	Opération de rattachement des charges
EMBLEM.HEART	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
EMMAUS GRAND SUD	-30 000,00	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	12 500,00	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	15 000,00	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	24 000,00	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	24 000,00	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ENTREPRENEURS CITE	-10 000,00	Opération de rattachement des charges
ENTREPRENEURS.CITE	20 000,00	Opération de rattachement des charges
ENTREPRISE DE TRANSPORT ROBERT	271,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EPICES.TOUT	699,50	Divers bénéficiaires collectifs
ERICK.MULTISERVICES.EMS	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
ESCANT.AGENCEMENT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ESPACE.BIO.NATURE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ESPACE.COIFFURE	3 096,78	Divers bénéficiaires collectifs
ESTABAN.DUFFAU.SEBASTIEN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ETHEVE.ERIKA.MARIE.NATHALIE	962,52	Divers bénéficiaires collectifs
EURL TAXI PAYET REMY	597,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EURL TAXI POUSS POUSS	3 135,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EURL.EDL.CB.REUNION	2 720,00	Divers bénéficiaires collectifs
EURL.INDOCHINE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
EURL.MENARA.DEVELOPPEMENT	2 494,38	Divers bénéficiaires collectifs
EURL.ORGANIZO.EVENTS	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
EURL.SOLUTION.INFORMATIQUE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
EURL.SUNSHINE.EVENTS	2 595,92	Divers bénéficiaires collectifs
EURO CONDUITE	1 251,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EXCELSUS.SUB	1 913,37	Opération de rattachement des charges
EXL.CONSEIL	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
EXPERTS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
EXPRESS AMBULANCES	8 480,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EXPRESSO.REUNION	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
Emmanuel Turpin	64,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
FABRICANTS	1 955,81	Divers bénéficiaires collectifs
FAIN.JEAN.MICHEL.JUDE	1 660,71	Divers bénéficiaires collectifs
FANAS TAXIS THIBUR STEPHANIA	343,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FAR.LOOCK	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
FAURE.CONCEPT.ANIMATION.FAURE.EVENT	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FEDERATION ARCHITECTE REUNION	-20 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION METI TRESSE	-48 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.ARCHITECTES.REUNI	20 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.DEPARTEMENTALE.SYNDICATS.EX	1 800,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.DIONYSIENNE.D.EDUCATION.POPULAIRE	3 500,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.HIP.HOP.CULTURE.URBAINE	1 800,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.METI.TRESSE	12 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.NATIONALE.COMPAGNIES.THEATRALES.AMATEUR.ANIMATION	900,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.REUNIONNAISE.TOURISME	160 000,00	Opération de rattachement des charges
FEEAR	7 700,00	Opération de rattachement des charges
FESTIVAL.FRAICHEUR	940,09	Divers bénéficiaires collectifs
FH ASSISTANCE	9 548,15	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FILAUTOLAVAGE	1 345,00	Divers bénéficiaires collectifs
FINALISER.TRANSMETTRE.MOBILITE	31 500,00	Opération de rattachement des charges
FLYING.TWIN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
FO	11 760,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 80 Rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE
FONTAINE PATRICK TAXI	816,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FOOTBALL.CLUB.BAGATELLE	-5 000,00	Opération de rattachement des charges
FORCE.COMITE.COORDINATION.PARENTS.ELEVES.REUNION	1 560,00	Opération de rattachement des charges
FORMATION SECURITE ROUTIERE	230,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FOU.ROI	1 878,05	Divers bénéficiaires collectifs
FRAC	30 000,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un ensemble de locaux 6 Allée des Flamboyants
FRANCOISE CEDRIC FC TRANSPORT	95,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FREE.WAY	1 244,29	Divers bénéficiaires collectifs
FSU	6 475,86	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 1 Rue de la Martinique ZAC FOUCHEROLLES
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
GADGETERIE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GALANT.EMILIE.MICHELE	1 245,91	Divers bénéficiaires collectifs
GAMIN.EMMANUEL.JEAN.REMI	2 830,80	Divers bénéficiaires collectifs
GANGAMA SARL	35 099,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
GANGATE.MARIE.SULLY.TENDANCES.BOUTIQUE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
GARDEN.PIZZA	1 573,98	Divers bénéficiaires collectifs
GD.CONSULTANTS	2 936,00	Divers bénéficiaires collectifs
GENERAL.PIECE.AUTO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GIUSTINIANI.CRISTIANO	527,17	Divers bénéficiaires collectifs
GLASS.TER.NATIVE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
GLOBAL.FINANCEMENT	3 080,00	Divers bénéficiaires collectifs
GLOBAL.OPTIC	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GLOBAL.SUD.OPTIC	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GOMEZ.STEPHANIE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GOURMAUD.SANDRINE.NICOLE.MARIE	1 528,09	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GPMT.TECHNOPOLIS.FINANCE.CONSULT.CVS	17 360,00	Opération de rattachement des charges
GRAND.SUD.PRODUCTIONS.SAS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GREEN.SHAKE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDIN TRANSPORT TRAVAUX DIVERS GTTD	3 634,73	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
GRONDIN.DIDIER	1 986,64	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDINVITRY.MICHELLE.HONORINE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GROUPEMENT.PARENTS.INDEPENDANTS.AVIRONS	23 520,00	Opération de rattachement des charges
GT.DISTRIBUTION.REUNION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
GUILLERMO.LOCATION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
Gol les Hauts Aménagement et Propreté (GHAP)	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Guéali : Association Manosika	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Guétali : Asso Vivre en musik	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Guétali : Asso. Juliette au Pays des Marmailles	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Guétali : Cie Les déboussolées	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
Guétali : Labothéâtre	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
H.E.M	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
H3O.FABLAB.L.EST	6 000,00	Opération de rattachement des charges
H3O.FABLAB.L.EST	24 000,00	Opération de rattachement des charges
HAILLARD.THOMAS	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
HANATEX	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HAPPY.DAYS.CAFE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HASA TRANSPORT ET MANUTENTION	1 061,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
HEALTHY.BOURBON.FOOD	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HERMANCE.FREDERIC.VINCENT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU STEPHANE TERRASSEMENT	681,43	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
HOLDTRANS	8 545,53	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
HORTI.PEI	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOSMANN.MANGROLIA.CHAUSSURES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOTEL.BOUGAINVILLIERS	1 792,30	Divers bénéficiaires collectifs
HOTEL.CAP.SUD	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOTEL.CIRQUE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
HUET.ARLAIN.LEOPOLD	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
Hommage à Mme Françoise GUIMBERT – La Société des Médaillés de la Légion d'Honneur	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
IBRAHIM.SAYED.NOORRUDDEN	1 564,80	Divers bénéficiaires collectifs
IDMOND JOSEPH ALEXIS VTC ALEXIS	619,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
IL.ETAIT.FOIS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ILE.REUNION.TOURISME	2 250,00	Opération de rattachement des charges
ILE.REUNION.TOURISME	4 500,00	Opération de rattachement des charges
IMIZA.RUDY.JEAN.FRANCOIS	1 081,41	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
INDIA.RUN.KERPAL.DLM	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
INDIANE.PARIS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
INGAR	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
INGAR.EP.CAJEE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	-9 000,00	Opération de rattachement des charges
INITIATIVE.REUNION.ENTREPRENDRE	45 143,00	Opération de rattachement des charges
INITIATIVE.REUNION.ENTREPRENDRE	156 000,00	Opération de rattachement des charges
INITIATIVE.REUNION.ENTREPRENDRE	14 400,00	Opération de rattachement des charges
INITIATIVE.REUNION.ENTREPRENDRE	64 000,00	Opération de rattachement des charges
INSERTION.MIEUX.VIVRE.ENSEMBLE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
INSERTION.MIEUX.VIVRE.ENSEMBLE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
INSERTION.MIEUX.VIVRE.ENSEMBLE	1 400,00	Opération de rattachement des charges
INSTITUT IMAGE OCEAN INDIEN	-160 093,94	Opération de rattachement des charges
INSTITUT.FORMATION.SUPERIEUR.L.ENSE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
INSTITUT.RECHERCHE.DEVELOPPEMENT	18 217,66	Opération de rattachement des charges
INSTITUT.REGIONAL.MANAGEMENT.SANTE.L.OCEAN.INDIEN	31 350,00	Opération de rattachement des charges
IRT	-1 843 406,01	Opération de rattachement des charges
ISIGO	981,79	Divers bénéficiaires collectifs
ISSA.MAMODE.VESTI.MOD	1 581,60	Divers bénéficiaires collectifs
JAIPUR.BOUTIQUE	1 234,18	Divers bénéficiaires collectifs
JARDIN.D.EDEN	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
JARY.ALBIN.PAUL	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
JAVOTTE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
JCS.AUTO.GARAGE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
JE.TE.PROMETS	1 153,32	Divers bénéficiaires collectifs
JENNY.CLAUDE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
JEUNESSE.ANIMATION.DYNAMISATION.SPORT	2 100,00	Opération de rattachement des charges
JR.CONSTRUCTION	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
JR.P.OI	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
Jeudi Formation	0,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Pierre Jules JORON
Jeune Association pour le Développement Economique et Social (JADES)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Jérôme Brabant	0,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Pierre Jules JORON
K.BIDI.VALENTIN	1 194,16	Divers bénéficiaires collectifs
K.DANCE.EVENEMENT	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
K.DANCE.EVENEMENT	2 864,40	Opération de rattachement des charges
K.L.R	1 925,06	Divers bénéficiaires collectifs
KALAPAS.3.D	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KAMPAI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KAPODIA.SAPHIRAH	1 929,96	Divers bénéficiaires collectifs
KAROS.FRANCE	33 917,64	Opération de rattachement des charges
KAROS.FRANCE	13 285,61	Opération de rattachement des charges
KASSAMALY.YANNICK	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KAZ.MONT.VERT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KAZ.NATURE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KAZ.NYALA	1 958,87	Divers bénéficiaires collectifs
KERI.INVEST	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
KIS.SERVICES	1 564,80	Divers bénéficiaires collectifs
KONECT	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KORAIL.OCEAN.INDIEN	2 100,00	Opération de rattachement des charges
KORNER	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.AGENCE	2 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.ARDOISE.D.ODILE	1 225,91	Divers bénéficiaires collectifs
L.EFFET.BEL.AIR	750,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.EFFET.PORTAIL	750,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.EFFET.SAUVAGE	1 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.ENDORMI.HOTEL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.EXAL.THE	914,33	Divers bénéficiaires collectifs
L.ORCHIDEA	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
L.W	1 409,46	Divers bénéficiaires collectifs
LA PERMANENTE DU GUILLAUME SARL	3 926,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LABEL.SPORTS	1 952,20	Divers bénéficiaires collectifs
LALA.OMARJEE.BILKISSE	1 989,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAM.WAN.SHUM.SANDRINE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
LATRA.JEAN.HUGUES	1 600,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAUNEY.YOHANN	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAURET HENRICO JEAN LOUIS TAXI	1 595,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LAW.THU.PATRICK	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAZULI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LCH	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEADT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEBON.JEAN.CLAUDE	401,86	Divers bénéficiaires collectifs
LEBON.SAM.LONG.SANDRINE	1 978,13	Divers bénéficiaires collectifs
LEBON.SINGABRAYEN.ANAIS.MARIE.ELINE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEGROS.GERARD.PIERRE	836,66	Divers bénéficiaires collectifs
LES ROUTIERS REUNIONNAIS	8 890,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LETOILE	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEU.PIED.L.EAU	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEUTRANSPORTEUR	97,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LEVENEURDEBESE.MARIE.JESSICA	1 174,77	Divers bénéficiaires collectifs
LIGHT.SALT	623,40	Divers bénéficiaires collectifs
LIGUE.DROITS.L.HOMME	2 700,00	Opération de rattachement des charges
LIGUE.L.ENSEIGNEMENT.FEDERATION	1 350,00	Opération de rattachement des charges
LIGUE.REGIONALE.GOLF	50 000,00	Opération de rattachement des charges
LINDSEY.HOTEL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LINE.SHOP	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LINGERIE.REVE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LOCATION TRANSPORT MARCHANDISES	2 702,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LOCATRANS O I	10 788,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LOGSYMAR	26 570,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LONG.BORD	3 500,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LORICOURT DAVID LDT	140,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LOUISO.GRILL	1 728,00	Divers bénéficiaires collectifs
LUDERI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LUNDI.PRODUCTION	5 276,82	Divers bénéficiaires collectifs
LUX	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LUXEVENTS.OI	9 890,72	Divers bénéficiaires collectifs
LYCEE.AMBROISE.VOLLARD	40 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.ANTOINE.ROUSSIN	23 256,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.LEON.LEPERVANCHE	7 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	6 000,00	Opération de rattachement des charges
LYS.PARK	12 156,28	Divers bénéficiaires collectifs
M.P.C.T	1 559,55	Divers bénéficiaires collectifs
MADAME ALINE HOAREAU	5 627,18	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MADAME LISE MAY SIRACUSE AUTO ECOLE ALIETTE	1 746,86	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MADAME SOPHIE OLIVIER	5 718,75	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MAGIE.GLACES.SARL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAISON.DELICES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAISON.JEUNES.CULTURE	2 800,00	Opération de rattachement des charges
MAJIK.GLACES	1 875,33	Divers bénéficiaires collectifs
MAMOUNE.PLANTATION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MANUTRANS	1 354,39	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MAOTEO	3 191,44	Divers bénéficiaires collectifs
MAOTEO	24 000,00	Opération de rattachement des charges
MAOTEO	24 000,00	Opération de rattachement des charges
MATINOA	959,51	Divers bénéficiaires collectifs
MCE TRANSPORT	2 369,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MD.CASE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ME.LISA.CREATION	217,86	Divers bénéficiaires collectifs
MED.UP	3 004,80	Divers bénéficiaires collectifs
MEGARUN	3 184,80	Divers bénéficiaires collectifs
MENALE.DAVID.ALEXANDRE	1 198,04	Divers bénéficiaires collectifs
MENRAS.AG	1 902,75	Divers bénéficiaires collectifs
METALLERIE.HUISSERIES.PEI	147 159,90	Opération de rattachement des charges
METISSE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MG.TRAITEUR	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MHIR	1 387,98	Divers bénéficiaires collectifs
MICHELGALLISSIAZ.MARIE.DAISY	3 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MICKLAU.CO	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
MJE TRANSPORT	10 194,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MME.LEBLANC.CLARA.BOUTIQUE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOD.ELLE	1 035,50	Divers bénéficiaires collectifs
MOHSINALY.AKBARALY.MANSOUR.SAMINA.STOCK.AMERICAIN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MONDE.METIS	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MONSIEUR ALEXANDRE DIDIER VAULRY	4 920,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR ARSENE SAMINADIN	1 710,01	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR BERNARD VATEL	14 555,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR CHRISTOPHER BOYER	2 493,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR CYRILLE PERRAULT	6 664,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR ERIC DIJOUX	3 203,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR GINO MARTIN	1 382,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR HUGO HOARAU	15 436,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JEAN FONTAINE	16 064,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JEAN MAX MOUNOUSSAMY	935,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JEAN MOUTOUSSAMY	2 575,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JIMMY PAPAYA	1 993,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JOSEPH MARTIN	5 431,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR MARIE SERGE JEAN SEVAGAMY	2 597,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR NICOLAS BOURICE	63,18	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR THIERRY DELAPIERRE AUTO ECOLE TIP TOP	996,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONTICKET.RE	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOOSA.FAROUCK.DODAKIA	1 014,48	Divers bénéficiaires collectifs
MOREL	1 290,33	Divers bénéficiaires collectifs
MOTORTECH.REUNION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOUROUGAYANE.COUBERANE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOUSTA.TRUCK	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOUTOUSSAMY.LAURENT.EMMANUEL	16 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
MUKADAM.MERALLI.BALLOU.ZINAT.ANWARALI	721,73	Divers bénéficiaires collectifs
MULTIPUB	1 355,52	Divers bénéficiaires collectifs
MULTISTORE	1 822,47	Divers bénéficiaires collectifs
MY TAXI	1 580,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
NABEEBACCUS.MOHAMAD.YASEEN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
NAMAE	1 954,74	Divers bénéficiaires collectifs
NANO.CAR.WASH	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
NAPHITO	759,11	Divers bénéficiaires collectifs
NASSIBCO	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NATIVEL THIERRY KREOLIE 4X4	1 787,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
NATURE.PEI.LETAN.SALE.O	445,43	Divers bénéficiaires collectifs
NAYANA.BOUTIQUE	1 694,50	Divers bénéficiaires collectifs
NEREE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
NET.OI	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
NEXA	-708 752,70	Opération de rattachement des charges
NIFAUT.ROLAND.ERIC	671,64	Divers bénéficiaires collectifs
NLG	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
NURGATE	3 160,00	Divers bénéficiaires collectifs
Nikita Goile+Stéphen Bongarçon	0,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Pierre Jules JORON
O.DELICES.ROCHES	1 829,50	Divers bénéficiaires collectifs
OBJECTIF REUNION	20 712,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 10 rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT DENIS
OCEANES.TWIRLING.STARS	2 100,00	Opération de rattachement des charges
OFFICE.SPORTS.TEMPS.LIBRE.SAINT.PIERRE	-14 000,00	Opération de rattachement des charges
OFFICE.TOURISME.INTERCOM.L.OUEST	240 000,00	Opération de rattachement des charges
OGNARD AUTO ECOLE	954,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
OLIVIER JACQUES HARRY AUTO ECOLE OLIVIER	859,13	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
OMAN	1 164,10	Divers bénéficiaires collectifs
OPTIQUE.SAINT.PAUL	1 019,20	Divers bénéficiaires collectifs
ORCHIDEE.LINGERIE	928,50	Divers bénéficiaires collectifs
ORIGINES.PATISSERIE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
ORPHE JEAN MICHEL	2 380,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ORYX	534,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
OTI.EST.OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.L.EST	256 000,00	Opération de rattachement des charges
PADAVATAN YANNIS EIMR MONTRANSPORTRE	248,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PALETTE.BIJOUX	1 948,74	Divers bénéficiaires collectifs
PALETTES.MARGUERITE	15 000,00	Opération de rattachement des charges
PALETTES.MARGUERITE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
PANIDIS	47 382,46	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PANSY.MARIE.MICHELINE	1 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
PARFUM.VOUS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PASREL.PLUS	15 000,00	Opération de rattachement des charges
PATISSERIE.CASTEL.MONTMORENCY	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAUS.DEJ.TEJANI.PIZZA.GLACE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET DESIRE LEONCE TAXI LEONCE	242,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PAYET.MARIE.DIANA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYETDORESSAMY.TAYLLAMIN.MARIE.VIRGINI	5 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PEEP.PORT.POSSESSION	11 943,80	Opération de rattachement des charges
PEEP.SAINT.DENIS.UL	80 902,00	Opération de rattachement des charges
PEEP.SAINT.LOUIS	3 600,00	Opération de rattachement des charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PEEP.TROIS.BASSINS	25 154,50	Opération de rattachement des charges
PEROUMAL ELLAMA ARMAND	6 367,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PERRAULT JIMMY AMBULANCE PERRAULT	2 448,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PHARM.UP.OCEAN.INDIEN	1 706,22	Divers bénéficiaires collectifs
PICARD.ULYSSE.PIERRE	2 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
PIED A L'ETRIER	-3 000,00	Opération de rattachement des charges
PIED A L'ETRIER	-25 575,00	Opération de rattachement des charges
PIED.L.ETRIER	24 000,00	Opération de rattachement des charges
PIED.L.ETRIER	12 000,00	Opération de rattachement des charges
PIED.L.ETRIER	24 000,00	Opération de rattachement des charges
PIEDANLO.IMMO	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
PIZZA.B	813,94	Divers bénéficiaires collectifs
PIZZA.D.ELEA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PIZZA.PEPPINO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PONAMA ERIC DIDIER	27 073,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PONNY GEORGES ANDRE	1 271,06	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
POTHIN PHILIPPE RENE	2 537,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PREMIUM.FOOD.OI	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
PRMA	56 484,00	Valorisation annuelle Mise à disposition d'un ensemble de bureaux 53 Chaussée Royale – SAINT PAUL
PRO.EVENT	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PRO.MEUBLES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
PROCAP.OI	1 612,16	Divers bénéficiaires collectifs
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	72 882,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	72 882,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	65 985,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	72 882,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	65 985,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	86 676,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
QSE.CONSULTANT	1 920,00	Divers bénéficiaires collectifs
QUATRE	1 601,07	Divers bénéficiaires collectifs
QUINCAILLERIE.SAINT.ROSE	1 276,70	Divers bénéficiaires collectifs
QUOTIDIEN REUNION SAS	-300 000,00	Opération de rattachement des charges
R.GRAPHISMES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
RACHINEL ANDY JIMMY TIM	220,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
RALPH.COMMUNICATION.SARL	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
REMBAL.OI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
REPAR.CONFIANCE.AUTOS.SAINTE.MARIE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
RESTAURANT.RELAIS.COMMERSON.SARL.LUCO	1 969,11	Divers bénéficiaires collectifs
RESTO.NOVA	1 939,34	Divers bénéficiaires collectifs
REU.SIT	24 000,00	Opération de rattachement des charges
REUNI.DENT	1 440,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
REUNI.POP	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
REUNION DTR	2 659,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
REUNION TERRASSEMENT TRANSPORT BETON	1 142,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
REUNION.AFFICHAGE.PERMANENT	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
REUNION.ENTENTE.VIEILLIR.ENSEMBLE	3 500,00	Opération de rattachement des charges
REUNION.EVENEMENT	10 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
REUNION.LIVRES	4 500,00	Opération de rattachement des charges
REUNION.PARADIS	258,53	Divers bénéficiaires collectifs
REUNION.PIECE.ELECTROMENAGER	1 645,16	Divers bénéficiaires collectifs
REUNIX.MAINTENANCE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
REUTILIZ	24 000,00	Opération de rattachement des charges
REVES.D.AFRIQUE	2 640,00	Divers bénéficiaires collectifs
REY.UNION	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROBERT TRANSPORT	15 901,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ROCROU STEPHANE TAXI FANE	1 289,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ROHEEMAN.ABDOUL.DJALIL	890,94	Divers bénéficiaires collectifs
ROOGAI.COMMUNICATION	3 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROOGAI.EVENT	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROSET.PASSEREL.ANNA.EGLANTINE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
RUN AMBULANCE	8 016,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
RUN.ATTRACTION	2 157,60	Divers bénéficiaires collectifs
RUN.CONSEILS.DISTRIBUTION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
RUN3D	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
Rectorat	784,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Répétitions des élèves de l'Ecole Daniel Honoré – L'Association 3 4 musique	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
S S TRANSPORT	3 679,42	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
S.I.INFORMATIK	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
S.S.REUNION.3D.1.PRIM	1 960,51	Divers bénéficiaires collectifs
SA COTRAM	59 761,46	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAFKA.OI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAFLA*.YOUNOUSS	1 162,50	Divers bénéficiaires collectifs
SAFLA.AHMED	1 536,85	Divers bénéficiaires collectifs
SAFPTR	8 468,96	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 27 Rue Luc Lorion 97410 Saint Pierre
SAJA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAKIFO.PRODUCTION	120 000,00	Opération de rattachement des charges
SAKIFO.PRODUCTION	150 000,00	Opération de rattachement des charges
SALSA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAM.CHIFFONNE	1 164,27	Divers bénéficiaires collectifs
SARL ALLON BAT CARRE TRANSPORTS ABC	2 157,53	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL AMBULANCE IDMONT	2 981,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL AMBULANCE PERRAULT	3 054,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL AMBULANCE TROPIKAL	323,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL AUTO ECOLE	2 734,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL BAS CANAL PRODUCTIONS	-14 332,37	Opération de rattachement des charges
SARL CORRE	9 777,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL GO TRUCK TRANSPORT	2 024,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL NICOH TRANS	26 273,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL OK FORMATIONS	2 123,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TLB REUNION	1 322,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TLR	5 136,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSLOC OI	1 825,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPAM	25 148,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORT TEJENDRA ALAMELE	9 457,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORT VILPONT	2 420,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORTS LORION ET ASSOCIES	26 983,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORTS LORION JEAN LUC	14 068,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSTER	6 616,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSZEN	5 904,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL.1AIR2PUB	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.BLOCS.PORTES.SERVICES.REUNION	1 939,79	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.BOURBON.ASSURANCES	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CADRATIN	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CALICOCO	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CAMPAYE.TRAITEUR	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CARDINAL	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CARPAILLE	1 340,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.CEO	1 120,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.COLSON.CUISINE.CONCEPT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.DODO.TOURISME.REUNION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.ECO.DECO	1 874,38	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.GP.CONCEPT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL.HB.DIFFUSION.OI	807,02	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.L.OLIVIER	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.MAHAM.SEJOURS.NATURE.SALAOZY	1 874,79	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.MMD	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.NADORA	1 842,15	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.PASTA.BURGER	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.PIZZA.MINUTE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.PLOMBERIE.SOLAIRE.GRONDIN	2 412,40	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SABIS	1 945,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SANIT.AIR	1 424,75	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SASER	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SASER	1 909,45	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SAVEURS.CREOLES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SHERMANN	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.SOJA.ASIE	1 664,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.TERRE.FINE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.VERTIKAL.JUMP	2 700,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL.YLANG.DISTRIBUTION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS ROLLTAINER LOGISTIQUE SERVICES	35 759,83	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS ROYAL BOURBON INDUSTRIES	-2 142,75	Opération de rattachement des charges
SAS SOTRALOG	216,54	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS TRANSPORT BGR	1 026,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS TRANSPORT INCADOU	4 725,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS.BADAMIER	3 146,54	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.BADAMIER	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.BUTCHER	1 922,33	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.EUMOLPE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.LGFB.DELICES.COLORES	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.PHENIX.SAV	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.VISION.D.OPTIQUE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAS.ZABOU	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAUTRONJAVARY.MARIE.THERESE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAVANE.TRAITEUR.SARL	14 870,40	Divers bénéficiaires collectifs
SAVIGNY MARIE JEAN CLAUDE	722,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAYA	799,00	Divers bénéficiaires collectifs
SBTPC	7 766,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SC.PRINT.REUNION	1 898,50	Divers bénéficiaires collectifs
SDE.BIO.DISTRIBUTION	1 875,14	Divers bénéficiaires collectifs
SECRETS.D.AGAPE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SELARL.COHEN.PAULME.ASSOCIES	2 992,00	Divers bénéficiaires collectifs
SERVICES AMBULANCES PANONNAISE	3 626,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SEVAMY TRANSPORT	18 317,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SFP TRANSPORTS	7 656,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SHARZ	1 942,34	Divers bénéficiaires collectifs
SIDIOT.LINGERIE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SINISO.MAISON.DEMAIN	1 116,80	Divers bénéficiaires collectifs
SIRVAIN.WILLY.CHARLES.CLAUDE	12 287,74	Divers bénéficiaires collectifs
SKY.RENT	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SMARTCOQUE	1 974,53	Divers bénéficiaires collectifs
SMARTHYGIENE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SNACK.BAR.BALNEAIR	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SNACK.BAR.MOULIN.EAU	322,50	Divers bénéficiaires collectifs
SNACK.OI	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SNACK.SMS	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOC DE TRANSPORT MANUTENTION LEVAGE	4 599,63	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC NOUVELLE DE TRANSPORT	35 516,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC RENOV MAINTENANCE BATIMENTS	10 818,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC TRANSPORT RIVIERE DEURWEILHER	2 289,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC.REUNIONNAISE.ORIENTALE.SORETAL	2 160,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOCIETE DE TRANSIT SAPRIMSORECOM	6 687,74	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT BTP MONGIN	10 777,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT DAMOUR	2 177,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT DES MASCAREIGNES	37 693,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORTS DE DEMENAGEMENTS MALET	14 851,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE REUNIONNAISE TRANSPORTS INCANA	167 280,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE RIVIERE PERE ET FILS	893,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE TERRASSEMENT TRANSPORT TRAVAUX PUBLICS POT	6 364,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE.D.EXPLOITATION.DOMAINE.MOKA	2 560,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOCIETE.MEMBRES.LEGION.D.HON	3 000,00	Opération de rattachement des charges
SOCIETE.SOCOSAF.ELBAZE.SARL	9 966,92	Divers bénéficiaires collectifs
SOCIETE.SPORTIVE.AIGLONS.ORIENT	3 137,33	Divers bénéficiaires collectifs
SOCIETE.TECHNIQUE.D.ELECTRICITE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOEUR.SOLID.AIR	2 800,00	Opération de rattachement des charges
SOGETRANS	6 298,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOREVOE	16 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOTRACO SARL	15 450,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOTRAGIS	2 824,43	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOUMIRA.JEAN.MARC	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOUPAYA.VALLIAMA.ROBERT.MARIE.LUCAY	560,28	Divers bénéficiaires collectifs
STMIG	11 277,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
STORIA	716,70	Divers bénéficiaires collectifs
SUN.OPTIK	1 674,62	Divers bénéficiaires collectifs
SUNNY.SYSTEMS.SERVICES.SUPPORT	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
SURYA.NAMASKAR	1 702,86	Divers bénéficiaires collectifs
SWEET.COOKING	1 350,00	Divers bénéficiaires collectifs
SWEETY.TIME	1 980,17	Divers bénéficiaires collectifs
SYNDICAT.REUNIONNAIS.ENTREPRISES.FROID.EQUIPEMENT.CUISINES	17 046,50	Opération de rattachement des charges
Sylvie Dambreville	112,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
T L F L	14 182,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T M	109 863,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T R	12 920,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T.O.I	1 843,69	Divers bénéficiaires collectifs
TAMATRANS	43 498,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TANG.PANG.JOSEPH	836,80	Divers bénéficiaires collectifs
TAXI	2 148,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI CHAN FAT	2 583,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI COOL ETOUARIA	2 329,24	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI LEBON TAXI DU VOLCAN	4 150,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI MATHIAS BOYER	819,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI RIVIERE JEAN FRED	1 770,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI SANDY PAPAYA	2 785,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI SINGABRAYEN XAVIER EMILE	202,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI VALLY	2 122,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXIS COURTOIS	2 134,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TEX.MIX	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
THAZARD.SAMUEL.JEAN.MAURICE	40,00	Divers bénéficiaires collectifs
THERMO.METAL.REUNION	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
THIBUR MATHIEU JEAN FRANCOIS	1 594,59	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TILAIN	89,50	Divers bénéficiaires collectifs
TINTPROTECT	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
TOP.TENN	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
TOUT TRANSPORT AH KANE	12 037,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANS ANNE	256,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANS NRG	1 101,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT ALIMENT BETAIL	6 183,13	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT ANGUILA	8 595,18	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT CORRE FILS	6 455,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT DE MARCHANDISES OCEAN INDIEN	1 274,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT DUBARD	409,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT FRANCOISE CEDRIC MICHEL	693,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT JAUZE ET FILS	35 146,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT JUVE JEANFRANCOIS JUVENAL	8 887,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT LALECOUPANDE VINCENT	328,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT LATCHOUMANIN	1 818,89	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT LLK	5 545,39	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT MANOUVEL	4 946,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT RIVIERE FILS	3 006,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS BAVOL ET AFA	17 686,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS CAMALON	153 508,55	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS LAW MAN CO	9 134,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS MALADIRA	4 658,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS MASCAREIGNES	3 304,11	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPRO	9 699,39	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TROI TRANSPORTS ROUTIERS DE LOCEAN INDIEN	14 895,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TROMBONE	757,82	Divers bénéficiaires collectifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TROPIC.CENTRE.AUTOS	744,10	Divers bénéficiaires collectifs
UDDST	10 800,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 21 chaussée Royale 97460 SAINT PAUL
UDDST	11 400,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 23 A Route de l'Entre Deux 97410 SAINT PIERRE
UMMER.EP.OMARJEE.RAZIA.BIBI	1 855,50	Divers bénéficiaires collectifs
UNITRANS	3 663,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
UNIVERSITE.REUNION	230 400,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	6 000,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	6 000,00	Opération de rattachement des charges
UNSA	6 475,86	Valorisation annuelle mise à disposition d'un local 1 Rue de la Martinique ZAC FOUCHEROLLES
UNSA Territoriaux Réunion	672,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Union des Citoyens actifs du Sud (UCAS)	100 470,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Union des Citoyens actifs du Sud (UCAS)	79 779,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
VALLIAME.NELLY	1 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
VERIMAT	1 272,00	Divers bénéficiaires collectifs
VERNAY NICOLAS JEAN MARIE NICO VTC	2 524,19	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VERSION.ECAILLE	2 480,00	Divers bénéficiaires collectifs
VESTIRAMA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
VETEMENTS.TRAVAIL.SECURITE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
VILLENDEUIL.JEAN.PHILIPPE	1 870,00	Divers bénéficiaires collectifs
VINDECA	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
VINYL.RUN	1 749,61	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAMA.COUTAYE.JEAN.HUBERT	1 732,50	Divers bénéficiaires collectifs
VIRASSAMY.POUNY.JOSHUA	103,98	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAYE MARCEL RICHELET	2 493,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VIRIN.JEAN.PIERRE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
VOYAGEUR EXPRESS	1 559,26	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VTC EXOTIC	259,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
WE.FILM	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
WE.SUPER	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
WETRAINING	2 232,00	Divers bénéficiaires collectifs
WILDSTREET.NORD	2 872,00	Divers bénéficiaires collectifs
WINNER.PRICE	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
William MENDELBAUM	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Denis Maxime LAOPE
XAVIER TRANSPORT	1 994,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
YACHA	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
YANNS AMBULANCES	6 737,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
YANNS TAXIS	25 700,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
YASMANTOM	2 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
YOGESHWARI.TRICOT	1 000,00	Opération de rattachement des charges
YOUCLA.MODE	3 200,00	Divers bénéficiaires collectifs
Personnes de droit public	**104 079 865,36**	
Etat	**533 591,79**	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOL	7 489,00	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOL	40 000,00	
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	3 786,03	
PAYEUR REGIONAL REUNION	2 671,26	
PAYEUR REGIONAL REUNION	8 719,36	
PAYEUR REGIONAL REUNION	69 265,64	
REGIMENT SERVICE MILITAIRE ADAPT	48 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	54 243,60	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	10 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	241 863,00	
UNION GROUPEMENT ACHAT PUBLIC	47 553,90	
Régions	**39 097 743,05**	
ASSOCIATION CONSEILLERS REGIONAU	18 333,00	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	138 696,07	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	9 626,66	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	145 843,80	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	245 270,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	23 378,00	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	258 919,76	
LYCEE AMIRAL PIERRE BOUVET	19 179,00	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	94 627,30	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	15 813,00	
LYCEE BEL AIR	172 917,42	
LYCEE BEL AIR	20 301,00	
LYCEE BEL AIR	500,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	165 160,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	24 502,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	1 015,95	
LYCEE BOISJOLY POTIER	201 364,92	
LYCEE BOISJOLY POTIER	4 677,30	
LYCEE BOISJOLY POTIER	500,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	25 653,00	
LYCEE DE BELLEPIERRE	133 531,26	
LYCEE DE BELLEPIERRE	18 256,00	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	137 590,00	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	23 641,00	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	200,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	85 149,99	
LYCEE DE TROIS BASSINS	14 314,00	
LYCEE DE TROIS BASSINS	200,00	
LYCEE DE VINCENDO	104 088,17	
LYCEE DE VINCENDO	13 330,00	
LYCEE DE VINCENDO	1 600,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE EVARISTE DE PARNY	165 614,27	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	24 801,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	272 030,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	23 219,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	1 000,00	
LYCEE JEAN HINGLO	186 219,07	
LYCEE JEAN HINGLO	24 738,00	
LYCEE JEAN JOLY	168 600,00	
LYCEE JEAN JOLY	16 369,00	
LYCEE LE VERGER	83 068,01	
LYCEE LE VERGER	16 420,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	226 626,72	
LYCEE LECONTE DE LISLE	20 025,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	90 900,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	19 638,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	200,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	254 300,98	
LYCEE LISLET GEOFFROY	17 539,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	108 026,24	
LYCEE LOUIS PAYEN	11 524,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	108 975,32	
LYCEE MAHATMA GANDHI	17 365,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	200,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	107 862,32	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	17 064,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	600,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	113 789,71	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	6 934,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	400,00	
LYCEE PAUL MOREAU	180 874,59	
LYCEE PAUL MOREAU	15 996,00	
LYCEE PAUL MOREAU	1 160,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	91 960,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	15 400,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	200,00	
LYCEE PIERRE POIVRE	162 658,01	
LYCEE PIERRE POIVRE	16 828,00	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	300 320,51	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	20 250,00	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	200,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	5 200,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	9 553,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	61 600,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	18 511,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	1 178,68	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	13 200,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	1 120,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	204 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	4 185,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	92 826,86	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	27 667,34	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	207 140,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	8 056,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	259 497,11	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	30 746,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	330 119,60	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	26 620,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	222 510,37	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	16 108,00	
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA	650,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	49 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	15 405,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	755,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	261 572,55	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	21 002,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	1 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	198 431,48	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	16 981,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	160 700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZON	26 031,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	391 847,32	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	28 409,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	1 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	194 780,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	32 230,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	132 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	17 466,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	41 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	6 633,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	146 011,52	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	18 868,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	116 930,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	20 526,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	600,00	
LYCEE ROLAND GARROS	426 989,09	
LYCEE ROLAND GARROS	31 266,00	
LYCEE ROLAND GARROS	4 800,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	161 240,00	
LYCEE SAINT PAUL IV	19 588,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	140 004,56	
LYCEE SARDA GARRIGA	19 615,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	958,38	
LYCEE STELLA	255 164,08	
LYCEE STELLA	23 177,00	
REGION REUNION TRANSPORT	26 635 396,79	
SPL GRAND SUD	165 677,97	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	393 024,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	2 350 000,00	
Départements	**127 802,94**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	127 802,94	
Communes	**23 892 380,99**	
MAIRIE DE BRAS PANON	145 237,95	
MAIRIE DE BRAS PANON	463 228,50	
MAIRIE DE BRAS PANON	9 819,41	
MAIRIE DE BRAS PANON	30 000,00	
MAIRIE DE CILAOS	108 815,02	
MAIRIE DE CILAOS	584 239,68	
MAIRIE DE CILAOS	143 307,87	
MAIRIE DE CILAOS	60 887,49	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	305 332,34	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	38 984,40	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	114 133,57	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	55 470,97	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	1 874,50	
MAIRIE DE L ETANG SALE	11 934,06	
MAIRIE DE L ETANG SALE	400 000,00	
MAIRIE DE L ETANG SALE	292 860,04	
MAIRIE DE L ETANG SALE	47 482,00	
MAIRIE DE L ETANG SALE	103 000,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	95 242,78	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	59 843,80	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	150 714,27	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	176 670,40	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	60 217,40	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	35 963,17	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	6 550,40	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	12 966,40	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	26 547,72	
MAIRIE DE LA POSSESSION	373 971,67	
MAIRIE DE LA POSSESSION	249 041,93	
MAIRIE DE LA POSSESSION	706 346,86	
MAIRIE DE LA POSSESSION	69 441,50	
MAIRIE DE LA POSSESSION	2 659,80	
MAIRIE DE LA POSSESSION	83 011,60	
MAIRIE DE LA POSSESSION	316 750,00	
MAIRIE DE LA POSSESSION	443,49	
MAIRIE DE PETITE ILE	16 000,00	
MAIRIE DE PETITE ILE	202 397,68	
MAIRIE DE PETITE ILE	344 697,11	
MAIRIE DE PETITE ILE	102 896,42	
MAIRIE DE PETITE ILE	53 081,05	
MAIRIE DE PETITE ILE	13 857,60	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	19 805,05	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	149 107,52	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	310 275,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT ANDRE	97 552,80	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	510 988,00	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	77 986,81	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	10 359,46	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	368 093,54	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	50 454,00	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	8 407,25	
MAIRIE DE SAINT BENOIT	2 213,24	
MAIRIE DE SAINT DENIS	75 067,44	
MAIRIE DE SAINT DENIS	20 593,00	
MAIRIE DE SAINT DENIS	121 891,50	
MAIRIE DE SAINT DENIS	81 261,00	
MAIRIE DE SAINT DENIS	57 928,68	
MAIRIE DE SAINT DENIS	38 619,12	
MAIRIE DE SAINT DENIS	16 478,70	
MAIRIE DE SAINT DENIS	10 985,80	
MAIRIE DE SAINT DENIS	17 693,90	
MAIRIE DE SAINT DENIS	13 112,60	
MAIRIE DE SAINT DENIS	18 854,22	
MAIRIE DE SAINT DENIS	12 569,48	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	44 755,33	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	30 144,16	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	61 052,31	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	122 620,74	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	99 453,62	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	78 028,88	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	59 198,92	
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	28 815,55	
MAIRIE DE SAINT LEU	796,58	
MAIRIE DE SAINT LEU	286 883,98	
MAIRIE DE SAINT LEU	26 394,88	
MAIRIE DE SAINT LEU	2 457,42	
MAIRIE DE SAINT LEU	2 246,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	4 666,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	53 130,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	66 778,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	20 941,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	9 227,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	21 756,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	112 896,00	
MAIRIE DE SAINT LEU	27 419,36	
MAIRIE DE SAINT LEU	11 930,00	
MAIRIE DE SAINT LOUIS	32 000,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	134 081,00	
MAIRIE DE SAINT PAUL	773 371,65	
MAIRIE DE SAINT PAUL	58 375,24	
MAIRIE DE SAINT PAUL	130 387,30	
MAIRIE DE SAINT PAUL	59 889,82	
MAIRIE DE SAINT PAUL	20 401,16	
MAIRIE DE SAINT PAUL	15 197,02	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT PAUL	152 654,26	
MAIRIE DE SAINT PAUL	70 306,66	
MAIRIE DE SAINT PAUL	89 342,50	
MAIRIE DE SAINT PAUL	187 165,65	
MAIRIE DE SAINT PAUL	107 024,45	
MAIRIE DE SAINT PAUL	670,27	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	15 716,60	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	275 620,34	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	697 352,45	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	45 586,26	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	708 035,00	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	44 508,83	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	367 527,56	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	116 583,64	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	250 943,92	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	33 056,45	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	89 269,55	
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	129 987,12	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	431 804,86	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	427 473,04	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	57 000,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	175 076,50	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	253 501,90	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	22 728,88	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	40 532,07	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	107 067,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	127 666,09	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	76 599,65	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	77 341,67	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	83 451,54	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	70 219,00	
MAIRIE DE SAINT PIERRE	31 438,87	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	7 076,73	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	65 841,58	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	1 226 304,11	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	55 991,52	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	43 008,38	
MAIRIE DE SAINTE MARIE	59 959,74	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	21 167,86	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	11 880,00	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	468 447,36	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	162 416,92	
MAIRIE DE SAINTE ROSE	56 750,04	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	26 747,00	
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	8 670,52	
MAIRIE DE SALAZIE	67 037,00	
MAIRIE DE SALAZIE	36 090,67	
MAIRIE DE SALAZIE	22 492,35	
MAIRIE DE SALAZIE	397 902,30	
MAIRIE DE SALAZIE	124 248,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SALAZIE	80 508,15	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	89 335,42	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	48 007,14	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	87 871,13	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	50 300,11	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	68 246,60	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	21 015,00	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	75 721,82	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	374 278,18	
MAIRIE DE TROIS BASSINS	128 229,50	
MAIRIE DES AVIRONS	28 800,00	
MAIRIE DES AVIRONS	30 000,00	
MAIRIE DES AVIRONS	31 157,20	
MAIRIE DES AVIRONS	77 080,00	
MAIRIE DES AVIRONS	108 000,00	
MAIRIE DES AVIRONS	37 723,20	
MAIRIE DES AVIRONS	142 155,02	
MAIRIE DES AVIRONS	261 604,28	
MAIRIE DES AVIRONS	176 559,90	
MAIRIE DES AVIRONS	243 142,60	
MAIRIE DES AVIRONS	145 885,56	
MAIRIE DU PORT	7 858,50	
MAIRIE DU PORT	2 800,00	
MAIRIE DU PORT	36 800,00	
MAIRIE DU PORT	9 200,00	
MAIRIE DU PORT	36 640,00	
MAIRIE DU PORT	9 160,00	
MAIRIE DU PORT	140 000,00	
MAIRIE DU PORT	25 070,00	
MAIRIE DU PORT	163 992,26	
MAIRIE DU PORT	195 834,30	
MAIRIE DU PORT	20 643,00	
MAIRIE DU PORT	39 711,00	
MAIRIE DU PORT	21 002,00	
MAIRIE DU PORT	32 000,00	
MAIRIE DU TAMPON	134 312,18	
MAIRIE DU TAMPON	719 250,92	
MAIRIE DU TAMPON	552 790,48	
MAIRIE DU TAMPON	103 397,00	
MAIRIE DU TAMPON	30 600,00	
MAIRIE DU TAMPON	39 609,00	
MAIRIE DU TAMPON	479 291,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**1 920 122,50**	
GIP ECOCITE LA REUNION	94 802,57	
GIP ECOCITE LA REUNION	97 500,00	
SIDELEC REUNION SYNDICAT INTERCO	25 000,00	
SYNDICAT MIXTE TRAITEMENT DES D	1 133 091,63	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	68 454,47	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	192 440,51	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	308 833,32	
Autres	**38 508 224,09**	
AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMEN	500 000,00	
ARFIS OI EX IRTS	203 263,80	
ARFIS OI EX IRTS	4 632 500,00	
ASSOCIATION DES PECHEURS DE BICH	900,00	
ASSOCIATION LES AMIS DE L OCEAN	5 000,00	
ASSOCIATION LES CUIVRES DE L ES	2 100,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE MODERNI	6 323,33	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	48 829,84	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	1 405 155,45	
CAISSE LOCALE GARANTIE CONTRE CHOMAGE INTEMPERIES	160 000,00	
CANOPE SITE DE LA REUNION	2 394,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	40 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	8 025,00	
CENTRE DE FORMATION D APPRENTIS	208 862,21	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	233 034,66	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	11 642 420,52	
CFA AGRICOLE DU SUD	15 954,54	
CFA AGRICOLE DU SUD	123 322,71	
CHAMBRE D AGRICULTURE DE LA REUN	19 800,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	60 512,66	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	46 401,80	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	969 515,51	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	262 304,36	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	105 805,21	
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	2 073 089,98	
CIRAD	2 661 812,92	
CITEB	22 820,86	
CITEB	104 836,82	
COLLEGE BOUVET	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	10 808,33	
COMITE REGIONAL DES PECHES MARIT	145 859,41	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	18 763,50	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	117 137,97	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	53 539,00	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	992 665,41	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	1 101 659,50	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	539 199,62	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	341 778,69	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	37 504,82	
DRFIP PAYS DE LA LOIRE	49 690,50	
Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion (Paierie)	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	24 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	182 000,00	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	720,06	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	1 380 000,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ECOLE.ARCHITECTURE.ANTENNE.REUNION	-66 000,00	Opération de rattachement des charges
EPCC FRAC DE LA REUNION	95 921,42	
EPCC FRAC DE LA REUNION	187 000,00	
EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SITE ST	79 391,15	
EPLEFPA FORMA TERRA	2 407,05	
FRANCE AVC REUNION	8 250,00	
Formation (Mairie + TCO)	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Formation (Mairie + TCO)	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
GIP PPIEBR	5 000,00	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	95 522,44	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	123 461,73	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC RE	2 380,74	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC RE	230 000,00	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	90 000,00	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	4 783,44	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	10 297,21	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	5 895,31	
INSTITUT FRANCAIS POUR LA PERFOR	6 510,00	
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	8 817,35	
KONPANI IBAO	11 400,00	
KONPANI IBAO	71 000,00	
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	6 066,80	
LYCEE MAHATMA	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	30 600,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	5 098,00	
LYCEE.BOISJOLY.POTIER	-723,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	-1 200,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.L.HORIZON	-8 540,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.ROCHES.MAIGRES	-13 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.SAINT.PAUL.IV	-1 200,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE BOUVET	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Mairie St-Paul -75ème Anniversaire de l'indépendance de l'Inde	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie St-Paul -Association 1000 Sourires	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie St-Paul -Conférence France Alzheimer	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie St-Paul – Conférence Alefpa	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie St-Paul – Réunion Académie	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Mairie St-Paul – Réunion CCAS	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie St-Paul – Réunion psy	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
Mairie de St-Paul – CCAS	300,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Paul CIMENDEF
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
PARC NATIONAL DE LA REUNION	83 517,39	
PARC NATIONAL DE LA REUNION	3 525,14	
RECTORAT – CONFERENCE ASTROPHYSIQUE	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
RECTORAT – SOUNDPAINTING	1 000,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	15 071,00	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	50 000,00	
RENCONTRE ACADEMIQUE	500,00	Valorisation mise à disposition d'une salle site St Benoit Gramoun Lélé
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
SICA TERRE REUNIONNAISE	5 229,99	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	4 395 778,86	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	180 963,82	
SYRIUS REUNION	194 138,18	
Secrétariat Général des Hauts	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Secrétariat Général des Hauts	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
UNIVERSITE DE CAEN BASSE NORMAND	6 000,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	50 107,75	
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 664 494,74	
UNIVERSITE DE LA REUNION	494 244,59	
UNIVERSITE.REUNION	20 000,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	-80 000,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	-52 800,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	-78 000,00	Opération de rattachement des charges

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV– ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DES AVIRONS

Numéro de SIREN (2) : 21974001600015

Population de la commune : 11 680

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20181510	Solde-CV20181510-EtudesPiscineMunicipale	2041411	28 800,00	2,47
Intervention 20201552 - CV 20202461	CV DCPC20202461 - SOLDE SUBV MATERIEL	2041411	30 000,00	2,57
Intervention 20101407 - CV 20171224	Solde-CV20171224-RestructurationDeExAras	2041412	31 157,20	2,67
Intervention 20101407 - CV 20171225	Solde-CV20171225-TxStadeComplexeSpMairie	2041412	77 080,00	6,60
Intervention 20101407 - CV 20181509	Solde-CV20181509-AilNordEstMairieExtBure	2041412	108 000,00	9,25
Intervention 20101407 - CV 20181512	Solde-CV20181512-TxCuicineCentrale	2041412	37 723,20	3,23
Intervention 20101407 - CV 20192166	Solde-CV20192166-PiscineMunicipale	2041412	142 155,02	12,17
Intervention 20101407 - CV 20192167	Solde-CV20192167-EcoleDuRuisseau	2041412	261 604,28	22,40
Intervention 20101407 - CV 20202056	A2-CV20202056-CentreTechniqueMunicipal	2041412	176 559,90	15,12
Intervention 20101407 - CV 20210549	A1-CV20210549-TxModernisaVoiesCommunales	2041412	243 142,60	20,82
Intervention 20101407 - CV 20210549	A2-CV20210549-TxModernisatiVoiesCommunal	2041412	145 885,56	12,49
Total			**1 282 107,76**	**109,79**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE BRAS PANON

Numéro de SIREN (2) : 21974002400019

Population de la commune : 13 622

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20160864	Solde-CV20160864-EgliseRivièreDuMât	2041412	145 237,95	10,66
Intervention 20101407 - CV 20202058	A1-CV20202058-MairiPlaceMichelleDebré	2041412	463 228,50	34,01
Intervention 20211832 - AR 22000054	SOLDE - PRORATA JOUR AGRI BRAS PANON 21	657341	9 819,41	0,72
Intervention 20220416 - CV 20220686	SOLDE FOIRE AGRICOLE 2022	657341	30 000,00	2,20
Total			**648 285,86**	**47,59**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ENTRE DEUX

Numéro de SIREN (2) : 21974003200012

Population de la commune : 7 109

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20170528	Solde-CV20170528-RéhabilitaCentreManin	2041412	305 332,34	42,95
Intervention 20101407 - CV 20171231	Solde-CV20171231-MicroCrècheBrasLong	2041412	38 984,40	5,48

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intervention 20101407 - CV 20171232	Solde-CV20171232-AthlétismeMurd'Escalade	2041412	[illegible]	[illegible]
Intervention 20101407 - CV 20181522	Solde-CV20181522-StreetWorkoutàBrasLong	2041412	[illegible]	[illegible]
Intervention 20101407 - CV 20202075	A1-CV20202075-CouvEscalierEcoleLesAlizés	2041412	1 874,50	0,26
Total			**515 795,78**	**72,54**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ETANG SALE

Numéro de SIREN (2) : 21974004000015

Population de la commune : 13 841

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20180338	Solde-CV20180338-EcoleGabinDambrevAvenir	2041411	11 934,06	0,86
Intervention 20101407 - CV 20181525	Solde-CV20181525-VentIlet	2041412	400 000,00	28,90
Intervention 20101407 - CV 20202079	Solde-CV20202079-RéseauRoutierCommunal	2041412	292 860,04	21,16
Intervention 20101407 - CV 20202080	A1-CV20202080-Créationd'unPadelTennis	2041412	47 482,00	3,43
Intervention 20101407 - CV 20210557	A1-CV20210557-Maison3emeAge	2041412	103 000,00	7,44
Total			**855 276,10**	**61,79**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE PETITE ILE

Numéro de SIREN (2) : 21974005700019

Population de la commune : 12 543

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20181527	A2-CV20181527-EtudesTxChambresfunéraires	2041411	16 000,00	1,28
Intervention 20101407 - CV 20202092	A2-CV20202092-EtudestxChambreFunéraires	2041412	202 397,68	16,14
Intervention 20101407 - CV 20202092	Solde-CV20202092-ChambreFunéraire	2041412	344 697,11	27,48
Intervention 20101407 - CV 20202093	Solde-CV20202093-TxAssainiRueFrancicéas	2041412	102 896,42	8,20
Intervention 20101407 - CV 20210558	A1-CV20210558-RéhabilitationDesCASEP	2041412	53 081,05	4,23
Intervention 20211262 - CV 20220002	CV 20220002 - 80% Sub Acqui Matériel	2041412	13 857,60	1,10
Total			**732 929,86**	**58,43**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE

Numéro de SIREN (2) : 21974006500012

Population de la commune : 6 819

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20141545	Solde-CV20141545-AmgtAireDeManifestation	2041411	95 242,78	13,97
Intervention 20101407 - CV 20160874	A2-CV20160874-EtudesTerrainRitou1erVilla	2041411	59 843,80	8,78
Intervention 20101407 - CV 20180342	A2-CV20180342-MaisonFunéraire	2041412	150 714,27	22,10
Intervention 20101407 - CV 20180344	A2-CV20180344-PiscineCouverteIsabelleBèg	2041412	176 670,40	25,91
Intervention 20101407 - CV 20180344	Solde-CV20180344-EtudesPiscineIsabelleBè	2041412	60 217,40	8,83
Intervention 20101407 - CV 20210562	A1-CV20210562-EcoleMyosotis	2041412	35 963,17	5,27
Intervention 20201692 - CV 20202527	CV 20202527 - Solde Sub Acqui Equiptmnt	2041412	6 550,40	0,96

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intervention 20211723 - CV 20220004	CV20220004 - 80% Sub Acquis Matériel	2041412	[illegible]	[illegible]
Intervention 20211832 - CV 20220008	SOLDE 32 EDITION FETE GOYAVIERS	657341	[illegible]	[illegible]
Total			**624 716,34**	**91,61**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU PORT

Numéro de SIREN (2) : 21974007300016

Population de la commune : 32 864

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20181392 - CV 20181740	CV DCPC/20181740 - AVENANT-SOLDE SUBV	2041411	7 858,50	0,24
Intervention 20181436 - CV 20190166	CV 20190166 - SOLDE	2041411	2 800,00	0,09
Intervention 20181437 - CV 20190167	80% avenant 1 réhabilitation médiathèque	2041411	36 800,00	1,12
Intervention 20181437 - CV 20190167	CV 20190167 - SOLDE	2041411	9 200,00	0,28
Intervention 20191381 - CV 20191922	CV 20191922 - 80%	2041411	36 640,00	1,11
Intervention 20191381 - CV 20191922	CV 20191922 - SOLDE	2041411	9 160,00	0,28
Intervention 20101407 - CV 20180348	A1-CV20180348-FaçadeEcoleBinjaminHoareau	2041412	140 000,00	4,26
Intervention 20101407 - CV 20180349	Solde-CV20180349-EcoleHoareauFruteauBolo	2041412	25 070,00	0,76
Intervention 20101407 - CV 20181530	A2-CV20181530-MédiathèqueBenoîteBoulard	2041412	163 992,26	4,99
Intervention 20101407 - CV 20181530	Solde-CV20181530-MédiathèqueBenoîteBoula	2041412	195 834,30	5,96
Intervention 20101407 - CV 20202087	Solde-CV20202087-ToituresEcoleYvonnaBigo	2041412	20 643,00	0,63
Intervention 20101407 - CV 20202088	Solde-CV20202088-EcolesRaymondMondonAetB	2041412	39 711,00	1,21
Intervention 20101407 - CV 20202091	Solde-CV20202091-AcoustiqueEcoleRaoulFru	2041412	21 002,00	0,64
Intervention 20211724 - CV 20220003	CV20220003 - 80% Sub Réabi Mur Escalade	2041412	32 000,00	0,97
Total			**740 711,06**	**22,54**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA POSSESSION

Numéro de SIREN (2) : 21974008100019

Population de la commune : 33 766

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20192175	A2-CV20192175-EcoleJeanJaurès	2041412	373 971,67	11,08
Intervention 20101407 - CV 20192175	Solde-CV20192175-EcoleJeanJaurès	2041412	249 041,93	7,38
Intervention 20101407 - CV 20192176	A2-CV20192176-EcoleSimoneVeilZacCoeurDeV	2041412	706 346,86	20,92
Intervention 20101407 - CV 20202081	Solde-CV20202081-AlicePelleveryRavineAma	2041412	69 441,50	2,06
Intervention 20190526 - CV 20191284	CV 20191284 - Solde Sub Acqui Equiptmnt	2041412	2 659,80	0,08
Intervention 20211318 - CV 20211241	CV21/1241 SLDE 20/21 - AC1 22 PISTE RDG	2041412	83 011,60	2,46
Intervention 20191496 - CV 20192437	AC3 - CV20192437 - FRAFU	2041482	316 750,00	9,38
Intervention 20221268 - AR 22006507	AC 1 - AR22006507 - Commune Possession	657341	443,49	0,01
Total			**1 801 666,85**	**53,37**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT ANDRE

Numéro de SIREN (2) : 21974009900011

Population de la commune : 57 329

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20150818	Solde-CV20180818-CplexeSportifSardaGarri	2041412	19 805,05	0,35
Intervention 20101407 - CV 20170536	Solde-CV20170536-RéhStadeDeLaCressonnièr	2041412	149 107,52	2,60
Intervention 20101407 - CV 20171247	Solde-CV20171247-EcoleRaymond	2041412	310 275,00	5,41
Intervention 20101407 - CV 20181536	A2-CV20181536-CasePetitBazar	2041412	97 552,80	1,70
Intervention 20101407 - CV 20181537	Solde-CV20181537-AménagementParcColosse	2041412	510 988,00	8,91
Intervention 20101407 - CV 20192179	Solde-CV20192179-PôleServiceBrasChevrett	2041412	77 986,81	1,36
Intervention 20101407 - CV 20192181	Solde-CV20192181-PlateauNoirFitnessConne	2041412	10 359,46	0,18
Intervention 20101407 - CV 20202123	A1-CV20202123-VoiriesPhase1et2	2041412	368 093,54	6,42
Intervention 20101407 - CV 20202124	Solde-CV20202124-BrasMousselinePasserell	2041412	50 454,00	0,88
Total			**1 594 622,18**	**27,81**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT BENOIT

Numéro de SIREN (2) : 21974010700012

Population de la commune : 37 265

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20202128	Solde-CV20202128-MultimédiaCASAPetitStPi	2041412	8 407,25	0,23
Intervention 20211832 - AR 22000055	SOLDE AU PRORATA MARCHE DU TERROIR 2021	657341	2 213,24	0,06
Total			**10 620,49**	**0,29**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS

Numéro de SIREN (2) : 21974011500015

Population de la commune : 154 459

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20171257	A2-CV20171257-MairieAnnexeMontagne8ème	2041412	75 067,44	0,49
Intervention 20101407 - CV 20192183	A1compl-CV20192183-RevêtementSynthétique	2041412	20 593,00	0,13
Intervention 20101407 - CV 20202099	A2-CV20202099-RéfectionVoirieRueMalartic	2041412	121 891,50	0,79
Intervention 20101407 - CV 20202099	Solde-CV20202099-RéfectVoirieRueMalartic	2041412	81 261,00	0,53
Intervention 20101407 - CV 20202100	A2-CV20202100-VoirieRueDeMazagran	2041412	57 928,68	0,38
Intervention 20101407 - CV 20202100	Solde-CV20202100-VoirieRueMazagran	2041412	38 619,12	0,25
Intervention 20101407 - CV 20202101	A2-CV20202101-RteMontPart1StadeRuelleMor	2041412	16 478,70	0,11
Intervention 20101407 - CV 20202101	Solde-CV20202101-RteMongtPart1RuelleMora	2041412	10 985,80	0,07
Intervention 20101407 - CV 20202102	A2-CV20202102-RteDeMontgaillardP2	2041412	17 693,90	0,11
Intervention 20101407 - CV 20202102	Solde-CV20202102-RteMongPart2StadeRuelle	2041412	13 112,60	0,08
Intervention 20101407 - CV 20202103	A2-CV20202103-VoirieBaiesRosesPétuniasPa	2041412	18 854,22	0,12
Intervention 20101407 - CV 20202103	Solde-CV20202103-VoiriesAlléeBaiesRoses	2041412	12 569,48	0,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Total				

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT JOSEPH

Numéro de SIREN (2) : 21974012300019

Population de la commune : 38 997

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20160879	A2-CV20160879-BassinDeNatationàJeanPetit	2041412	44 755,33	1,15
Intervention 20101407 - CV 20160879	A2-CV20160879-BassinNatationàJeanPetit	2041412	30 144,16	0,77
Intervention 20101407 - CV 20181543	A1part-CV20181543-GymnaseHenriGanosfsky	2041412	61 052,31	1,57
Intervention 20101407 - CV 20192187	A2-CV20192187-MaisonDeVeilléeAVincendo	2041412	122 620,74	3,14
Intervention 20101407 - CV 20192187	Solde-CV20192187-MaisonDeveillée	2041412	99 453,62	2,55
Intervention 20101407 - CV 20202104	A2-CV20202104-VoiriesCommunal	2041412	78 028,88	2,00
Intervention 20211023 - CV 20211104	RE0030855_STJOSEPH_AC1_REGION	2045	59 198,92	1,52
Intervention 20211023 - CV 20211104	RE0030855_STJOSEPH_AC2_REGION	2045	28 815,55	0,74
Total			**524 069,51**	**13,44**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LEU

Numéro de SIREN (2) : 21974013100012

Population de la commune : 35 224

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20181547	Solde-CV20181547-BoulodromeDeLaChaloupe	2041411	796,58	0,02
Intervention 20101407 - CV 20181544	A2-CV20181544-EcolePeyretForcadeRestaura	2041412	286 883,98	8,14
Intervention 20101407 - CV 20181545	Solde-CV20181545-TxD'étanchéitéToituresT	2041412	26 394,88	0,75
Intervention 20101407 - CV 20181547	Solde-CV20181547-BoulodromedeLaChaloupe	2041412	2 457,42	0,07
Intervention 20101407 - CV 20181547	Solde-CV20181547-BoulodromeDeLaChaloupe	2041412	2 246,00	0,06
Intervention 20101407 - CV 20202112	Solde-20202112-MaisondelaJusticeDroit	2041412	4 666,00	0,13
Intervention 20101407 - CV 20202113	Solde-CV20202113-CouvertureMédiathèque	2041412	53 130,00	1,51
Intervention 20101407 - CV 20202114	Solde-CV20202114-PoseCloisonEcoleEstella	2041412	66 778,00	1,90
Intervention 20101407 - CV 20202115	Solde-CV20202115-RevêtementGazonSynthéti	2041412	20 941,00	0,59
Intervention 20101407 - CV 20202116	Solde-CV20202116-MicroCrèchedeColimaçon	2041412	9 227,00	0,26
Intervention 20101407 - CV 20202117	Solde-CV20202117-AiredePiqueNiqueBoisNèf	2041412	21 756,00	0,62
Intervention 20101407 - CV 20202118	A1etA2-CV20202118-CréationdeBureauLocaux	2041412	112 896,00	3,21
Intervention 20101407 - CV 20202118	Solde-CV20202118-LocauxPourGardien	2041412	27 419,36	0,78
Intervention 20101407 - CV 20202119	Solde-CV20202119-BureauMairieCentrale	2041412	11 930,00	0,34
Total			**647 522,22**	**18,38**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LOUIS

Numéro de SIREN (2) : 21974014900014

Population de la commune : 54 322

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211969 - CV 20220005	CV20220005 - 80% Sub Acquis Matériel	2041412	32 000,00	0,59
Total			**32 000,00**	**0,59**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL

Numéro de SIREN (2) : 21974015600019

Population de la commune : 105 597

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20170537	Solde-CV20170537-EcoleEugèneDayotetCentr	2041412	134 081,00	1,27
Intervention 20101407 - CV 20171260	Solde-CV20171260-EcolePrimaireBellemène	2041412	773 371,65	7,32
Intervention 20101407 - CV 20171262	Solde-CV20171262-EcoleElémentaireCombava	2041412	58 375,24	0,55
Intervention 20101407 - CV 20181548	Solde-CV20181548-EcoleElémentFleurimont2	2041412	130 387,30	1,23
Intervention 20101407 - CV 20181550	Solde-CV20181550-ExEcoleLouisHenriHubert	2041412	59 889,82	0,57
Intervention 20101407 - CV 20181551	Solde-CV20181551-EcoleMaternelleCarambol	2041412	20 401,16	0,19
Intervention 20101407 - CV 20181553	Solde-CV20181553-TxCuisineEcoleRoquefeui	2041412	15 197,02	0,14
Intervention 20101407 - CV 20181554	Solde-CV20181554-EcoleJasminRobert	2041412	152 654,26	1,45
Intervention 20101407 - CV 20181555	Solde-CV20181555-SatellitedeResturation	2041412	70 306,66	0,67
Intervention 20101407 - CV 20192190	A1-CV20192190-CaseCiterneTroussaille	2041412	89 342,50	0,85
Intervention 20101407 - CV 20202121	Solde-CV20202121-VestiaireStadeL'Eperon	2041412	187 165,65	1,77
Intervention 20171019 - CV 20170899	RE0011879_STPAUL_AC3_REGION	2045	107 024,45	1,01
Intervention 20220303 - AR 22001978	AC 1 -AR22001978 - Commune de Saint-Paul	657341	670,27	0,01
Total			**1 798 866,98**	**17,03**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE

Numéro de SIREN (2) : 21974016400013

Population de la commune : 84 822

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20110342 - CV 20141594	Solde-CV20141594-AncienTribunalArtsPlast	2041411	431 804,86	5,09
Intervention 20101407 - CV 20181561	A2-CV20181561-EtudesetTxEcoleIndiraGndhi	2041412	427 473,04	5,04
Intervention 20101407 - CV 20181563	A2-CV20181563-EcoleCélimèneRavineDesCabr	2041412	57 000,00	0,67
Intervention 20101407 - CV 20181564	Solde-CV20181564-EcoleJacquesPrévertTerr	2041412	175 076,50	2,06
Intervention 20101407 - CV 20192195	A2-CV20192195-FaçadeToitureHôtelVille	2041412	253 501,90	2,99
Intervention 20101407 - CV 20202132	A1-CV20202132-RéfectoiEcoleRaymondMondon	2041412	22 728,88	0,27
Intervention 20101407 - CV 20202133	Solde-CV20202133-RueAmableDenis	2041412	40 532,07	0,48
Intervention 20101407 - CV 20202134	Solde-CV20202134-VoieBenoiteBoulard	2041412	107 067,00	1,26
Intervention 20101407 - CV 20202135	A1-CV20202135-CréationLocauxOfficeSports	2041412	127 666,09	1,51
Intervention 20101407 - CV 20202135	A2-CV20202135-LocauxOfficeDesSportsetduT	2041412	76 599,65	0,90
Intervention 20101407 - CV 20202136	A2-CV20202136-ReconfigurationPlaceRotary	2041412	77 341,67	0,91
Intervention 20101407 - CV 20202136	Solde-CV20202136-PlaceRotary	2041412	83 451,54	0,98

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intervention 20101407 - CV 20202137	Solde-CV20202137-ClôtureSiteCalbanon	2041412	[illegible]	[illegible]
Intervention 20101407 - CV 20202138	Solde-CV20202138-EcoleMaternelle-LouisMi	2041412	[illegible]	[illegible]
Total			**1 981 901,07**	**23,36**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PHILIPPE

Numéro de SIREN (2) : 21974017200016

Population de la commune : 5 150

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20121227	Solde-CV20121227-EtudesCuisineCentrale	2041411	15 716,60	3,05
Intervention 20101407 - CV 20130426	Solde-CV20130426-EtudesPiscineMunicipale	2041411	275 620,34	53,52
Intervention 20101407 - CV 20131385	Solde-CV20131385-CuisineCentrale	2041412	697 352,45	135,41
Intervention 20101407 - CV 20140829	Solde-CV20140829-EtudesPiscineMunicipale	2041412	45 586,26	8,85
Intervention 20101407 - CV 20180354	Solde-CV20180354-EtudesPiscineMunicipale	2041412	708 035,00	137,48
Intervention 20101407 - CV 20192191	Solde-CV20192191-EcoleElémentaireTxRégie	2041412	44 508,83	8,64
Intervention 20101407 - CV 20192192	A1-CV20192192-SalleHenriMadoréTranche3	2041412	367 527,56	71,36
Intervention 20101407 - CV 20192192	A2-CV20192192-SalleHenriMadoréTranche3	2041412	116 583,64	22,64
Intervention 20101407 - CV 20192192	Solde-CV20192192-SalleHenriMadoré	2041412	250 943,92	48,73
Intervention 20101407 - CV 20192194	Solde-CV20192194-ClimatisationSalleDeCla	2041412	33 056,45	6,42
Intervention 20101407 - CV 20202144	Solde-CV20202144-TravauxDiversEnRégie	2041412	89 269,55	17,33
Intervention 20101407 - CV 20210567	A1-CV20210567-VillageArtisanalItinérant	2041412	129 987,12	25,24
Total			**2 774 187,72**	**538,67**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE MARIE

Numéro de SIREN (2) : 21974018000019

Population de la commune : 34 774

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20131388	Solde-20131388-TerrainDeTennisStadeDesbs	2041412	7 076,73	0,20
Intervention 20101407 - CV 20140830	Solde-CV20140830-EcolesElementairesPrima	2041412	65 841,58	1,89
Intervention 20101407 - CV 20171275	A2-CV20171275-NouvelleCitéAdministrative	2041412	1 226 304,11	35,26
Intervention 20101407 - CV 20202139	Solde-CV20202139-TxVoirieSiteCitéGeslin	2041412	55 991,52	1,61
Intervention 20101407 - CV 20202140	Solde-CV20202140-TxEspacePublicMontéSano	2041412	43 008,38	1,24
Intervention 20101407 - CV 20202141	Solde-CV20202141-TxVoirieQuartierdelaRés	2041412	59 959,74	1,72
Total			**1 458 182,06**	**41,92**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE ROSE

Numéro de SIREN (2) : 21974019800011

Population de la commune : 6 317

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20171276	Solde-CV20171276-EtuRestauranScolaireTr1	2041411	21 167,86	3,35

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intervention 20101407 - CV 20171278	Solde-CV20171278-RénovationThermiqueMair	2041411	162 416,92	25,71
Intervention 20101407 - CV 20192198	Solde-CV20192198-Con.GymanaseCentreVille	2041412	720 662,18	114,08
Intervention 20101407 - CV 20202145	Solde-CV20202145-RénovationThermiqueMair	2041412	162 416,92	25,71
Intervention 20191787 - CV 20191967	RE0022184 - Acompte n°3 CPN Région	2045	56 750,04	8,98
Total			**720 662,18**	**114,08**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE SUZANNE

Numéro de SIREN (2) : 21974020600012

Population de la commune : 24 327

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20202148	Solde-CV20202148-LocalBoulodrome2Rives	2041412	26 747,00	1,10
Intervention 20171901 - CV 20171205	RE0013789 - Ste Suzanne - Ac1 CPN Région	2045	8 670,52	0,36
Total			**35 417,52**	**1,46**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SALAZIE

Numéro de SIREN (2) : 21974021400016

Population de la commune : 7 386

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20131392	Solde-CV20131392allePolyvalenteMareàCitr	2041411	67 037,00	9,08
Intervention 20101407 - CV 20160895	Solde-CV20160895-EtudesMareàVieillePlace	2041411	36 090,67	4,89
Intervention 20101407 - CV 20160896	Solde-CV20160896-EtudesCuisineCentrale	2041411	22 492,35	3,05
Intervention 20101407 - CV 20101317	Solde-CV20101317-EcolePrimMaterGrandIlet	2041412	397 902,30	53,87
Intervention 20101407 - CV 20192200	A1-CV20192200-EgliseNotreDamedel'Assompt	2041412	124 248,00	16,82
Intervention 20101407 - CV 20202151	Solde-CV20202151-CrossTrainingConnecté	2041412	80 508,15	10,90
Total			**728 278,47**	**98,61**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU TAMPON

Numéro de SIREN (2) : 21974022200019

Population de la commune : 81 728

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20171283	CV20171283-TxCuisineDu14èmeKM	2041412	134 312,18	1,64
Intervention 20101407 - CV 20171285	Solde-CV20171285-6écoles14è17èSIDR400Ari	2041412	719 250,92	8,80
Intervention 20101407 - CV 20181573	Solde-CV20181573-ComplexeSportif3Mares	2041412	552 790,48	6,76
Intervention 20101407 - CV 20202152	Solde-CV20202152-AmgtRueDocteurCharrière	2041412	103 397,00	1,27
Intervention 20101407 - CV 20202154	A1-A2-CV20202154-EquipetsSportifPDC3Mare	2041412	30 600,00	0,37
Intervention 20101407 - CV 20202155	Solde-CV20202155-AménParcJeanDeCambiaire	2041412	39 609,00	0,48
Intervention 20101407 - CV 20202156	A1-CV20202156-CrècheBrasCreux	2041412	479 291,00	5,86
Total			**2 059 250,58**	**25,18**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE TROIS BASSINS

Numéro de SIREN (2) : 21974023000012

Population de la commune : 7 043

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20171287	Solde-CV20171287-EcoleMontVertsBoisNèfle	2041412	89 335,42	12,68
Intervention 20101407 - CV 20181575	Solde-CV20181575-GymnaseDenisPothin	2041412	48 007,14	6,82
Intervention 20101407 - CV 20181581	Solde-CV20181581-PlateauSportifLittoralS	2041412	87 871,13	12,48
Intervention 20101407 - CV 20181582	A2-CV20181582-EcoleBoisJolieEtBenjoins	2041412	50 300,11	7,14
Intervention 20101407 - CV 20181582	Solde-CV20181582-EcoleBoisJolieCoeursetB	2041412	68 246,60	9,69
Intervention 20101407 - CV 20202157	Solde-CV20202157-ToitureCentreCommunalli	2041412	21 015,00	2,98
Intervention 20101407 - CV 20202158	A1-CV20202158-RueTuringHôtel	2041412	75 721,82	10,75
Intervention 20101407 - CV 20202158	A1partiel-CV20202158-TouringHôtel	2041412	374 278,18	53,14
Intervention 20101407 - CV 20202159	A1-CV20202159-AménCheminsDesbassynsBlanc	2041412	128 229,50	18,21
Total			**943 004,90**	**133,89**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE CILAOS

Numéro de SIREN (2) : 21974024800014

Population de la commune : 5 651

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20101407 - CV 20171229	A2Complé-CV20171229-ExtensionMairie	2041412	108 815,02	19,26
Intervention 20101407 - CV 20180337	A2complémenta-CV20180337-ExtensionMairie	2041412	584 239,68	103,39
Intervention 20101407 - CV 20181515	A2compl-CV20181515-ExtensionMairie	2041412	143 307,87	25,36
Intervention 20101407 - CV 20202074	A2-compl-CV20202074-ExtensionMairie	2041412	60 887,49	10,77
Total			**897 250,06**	**158,78**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**6,00**	**1,00**	**7,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1 149,00**	**0,00**	**1 149,00**	**672,00**	**140,30**	**812,30**
Adjoints administratifs territoriaux	C	625,00	0,00	625,00	431,40	33,00	464,40
Administrateurs territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attachés territoriaux	A	357,00	0,00	357,00	153,50	79,30	232,80
Rédacteurs territoriaux	B	165,00	0,00	165,00	87,10	28,00	115,10
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1 968,00**	**0,00**	**1 968,00**	**1 432,50**	**254,78**	**1 687,28**
Adjoints techniques territoriaux	C	436,00	0,00	436,00	320,40	60,78	381,18
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	1 147,00	0,00	1 147,00	841,30	174,00	1 015,30
Agents de maîtrise territoriaux	C	143,00	0,00	143,00	121,00	0,00	121,00
Ingénieurs en chef territoriaux	A	21,00	0,00	21,00	13,00	0,00	13,00
Ingénieurs territoriaux	A	102,00	0,00	102,00	61,80	9,00	70,80
Techniciens territoriaux	B	119,00	0,00	119,00	75,00	11,00	86,00
FILIERE SOCIALE (d)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Assistants territoriaux socio-éducatifs	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecins territoriaux	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**5,00**	**0,00**	**5,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Educateurs des activités physiques et sportives	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**98,00**	**0,00**	**98,00**	**58,80**	**15,80**	**74,60**
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	47,00	0,00	47,00	24,80	14,80	39,60
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaires territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	36,00	0,00	36,00	27,00	1,00	28,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**59,00**	**0,00**	**59,00**	**0,00**	**37,00**	**37,00**
Chargé De Mission	A B	59,00	0,00	59,00	0,00	37,00	37,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**3 281,00**	**0,00**	**3 281,00**	**2 166,30**	**447,88**	**2 614,18**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**754 141,32**		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	354	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	362	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	401	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	416	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	465	38 872,20	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	452	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	390	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	465	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	436	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	419	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	436	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	392	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	369	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	452	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	806	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	768	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	730	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	586	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	495	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM		44 672,16	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	605	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM		56 285,16	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM		58 800,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	565	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM		33 120,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	627	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	445	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	575	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	545	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		47 400,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	673	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		88 020,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	445	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	513	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	575	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		91 332,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		90 444,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	513	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			CONTRAT
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé De Mission	A	OTR	575	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	480	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	450	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	440	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	673	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	640	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	760	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	599	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	480	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		56 652,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	450	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	B	OTR	369	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Chargé De Mission	A	OTR	430	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	410	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR		68 044,68	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Chargé De Mission	A	OTR	450	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Directeur général adjoint des services	A	OTR		80 499,12	47 Article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	390	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	793	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	390	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	3-3-1° Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	419	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	419	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	408	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	361	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	355	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	356	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	356	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	355	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	381	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	359	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	356	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	431	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	457	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	569	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	551	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	352	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	415	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	352	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	352	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	359	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	352	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	381	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	355	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	356	0,00	3-3-2° Emplois niv. catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	355	0,00	3-4 Article 21 de la loi n°2012-347	CDI CONTRAT DUREE INDETERMINEE
Techniciens territoriaux	B	TECH	355	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**1 111 079,76**		
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			10 678,32	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			20 147,76	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprentis	C			20 147,76	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			20 147,76	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			8 663,52	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			8 663,52	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			10 678,32	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			10 678,32	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			10 678,32	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			8 663,52	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			12 290,16	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Apprentis	C			10 275,36	A Autres	A CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		65 640,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD COLLABORATEUR
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		125 040,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD COLLABORATEUR
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		78 540,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD COLLABORATEUR
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		96 000,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD COLLABORATEUR
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		145 296,00	110 Article 110 collaborateurs de groupes de cabinets	CDD COLLABORATEUR
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		43 956,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT GROUPE
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		50 448,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT GROUPE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		20 160,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT GROUPE
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		60 264,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		23 892,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT GROUPE
Collaborateur groupe Elus	A	OTR		51 900,00	110-1 Collaborateurs de groupes d'élus	CDD CONTRAT GROUPE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	B	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	B	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)			
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Remplacement / Renfort temporaire	C	TECH	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C		352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	TECH	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	TECH	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	TECH	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	TECH	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C		352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	B		356	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
Remplacement / Renfort temporaire	C	ADM	352	0,00	3-1 Remplacement fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (mal, mat)	CDD CONTRAT DUREE DETERMINEE
TOTAL GENERAL				**1 865 221,08**		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Région (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
08/07/2014 - Contrat gestion exploitation transport routier non urbain personnes réseau Car Jaune (BA Transport)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	Groupement Momentané d'Entreprises	22 092 168,60
17/12/2021 - Contrat de gestion transitoire des 4 structures muséales (MADOI, KELONIA, CITE VOLCAN et STELLA)	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	6 286 695,00
Détention d'une part du capital				
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 130 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	1 200 195,00
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	50 179 996,00
-	SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	4 998 950,00
-	PIPANGAI	SEM PIPANGAI	SEM	0,00
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	210 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	952 650,00
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, equipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	511 228,11
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	[illegible]
-	SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	3 041 000,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	50 000,00
10/07/2018 - SOUSCRIPTION CAPITAL SCIC IDIS	IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	37 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/08/2015 - Contrat CDC n° 5089901	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 500,00
01/12/2015 - Contrat CDC n° 5019036	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		270 367,72
01/12/2015 - Contrat CDC n° 5019037	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		445 923,62
01/12/2015 - Contrat CDC n° 5019041	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		57 491,70
01/12/2015 - Contrat CDC n° 5019042	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		80 742,24
01/01/2016 - Contrat CDC n° 1276678	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS		22 500 000,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020941	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		10 633,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020942	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		40 229,20
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021891	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		6 779,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021892	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		32 192,93
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021924	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		40 798,43
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021925	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		171 037,13
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021935	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 304,18
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021936	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		239 013,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021939	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 350,78
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021940	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		92 747,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021944	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 238,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021945	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		230 283,75

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021974	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021975	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		127 143,38
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023199	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		74 178,01
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023200	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		21 088,54
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023990	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		39 362,10
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023991	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		165 394,04
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024150	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		73 438,84
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024151	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		348 515,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024219	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		61 228,41
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024220	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 012,56
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024592	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 451,08
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024593	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		152 464,95
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024913	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		46 152,06
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024914	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		183 730,58
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5018871	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		272 774,86
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024188	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		76 298,03
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024189	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		311 095,23
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025777	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		69 048,44
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025778	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 519,09
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5035808	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 724,43
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5035809	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		193 803,92

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033787	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		[illegible]
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033788	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		171 542,85
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033803	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		90 583,21
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033804	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 432,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033828	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 790,50
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033829	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		194 806,54
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033834	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 173,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033835	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		284 407,86
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021969	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		54 502,13
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021970	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		245 223,00
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038414	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		44 580,23
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038415	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 030,98
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039250	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		125 905,67
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039251	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		292 318,65
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039389	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		163 890,39
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039390	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		353 398,23
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019157	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		49 693,89
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019158	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 317,66
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041923	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 254,49
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041924	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		112 249,40
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023226	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		82 716,81
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023227	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 979,73
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046124	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		366 436,45

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046125	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052562	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 970,65
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052563	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		324 386,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017358	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		233 299,09
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017359	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 442,03
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055780	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		39 986,95
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055781	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		119 472,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058838	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 364,31
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058839	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		116 046,19
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062296	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 646,23
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062297	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		140 996,46
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062566	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 534,26
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		249 671,24
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064313	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 093,36
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064314	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		114 322,35
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064458	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		111 562,17
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064459	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		259 451,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313411	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 435,19
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313412	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 017,66
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313413	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		49 391,29
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313414	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		178 774,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313415	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		95 601,57

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313416	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		[illegible]
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313417	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		86 397,74
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313418	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 944,94
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313419	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		282 959,13
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313420	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		75 831,55
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068095	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		109 047,20
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068096	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		606 365,57
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049957	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 186,70
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049958	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 639,08
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074454	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		120 167,58
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074455	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		273 578,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074633	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		68 855,92
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074634	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		155 330,89
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074679	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 390,82
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074680	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		157 458,05
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074704	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		106 019,82
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074705	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 248,81
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074905	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		29 646,98
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074906	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		123 741,69
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074942	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		27 451,19
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074943	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		67 709,10
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075796	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		15 713,87
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075797	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 231,14
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076919	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		80 967,94

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076920	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		276 333,24
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5077428	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		66 456,24
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5077429	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		287 364,78
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087423	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		39 042,38
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087424	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		126 869,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087439	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 758,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087440	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		82 756,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087451	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 157,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087452	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		131 634,75
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087727	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		85 507,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087728	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		408 392,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087747	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		35 386,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087748	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		164 667,00
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031512	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 288,67
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		166 289,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		168 344,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080568	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		388 930,99
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081849	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		103 004,40
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081850	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		240 078,08
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5067936	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		98 362,07
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5067937	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		17 612,97
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085335	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 791,42
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085336	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		100 524,78
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085646	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		418 949,11
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085647	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		97 508,29
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5090232	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		40 259,69

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5090233	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		99 429,32
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088798	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		20 733,32
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088799	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		70 313,09
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046122	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		50 681,97
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046123	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		330 621,80
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073510	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 780,68
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073511	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		161 802,19
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074528	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		112 046,88
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074529	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 855,83
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086482	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		99 178,48
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086483	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		231 416,40
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086504	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		96 733,20
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086505	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		225 710,84
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085302	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		288 501,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085303	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		72 286,66
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088369	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 891,81
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088370	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		101 258,02
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107349	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 331,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107350	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		254 991,42
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102508	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		9 399,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102699	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		80 095,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102700	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		281 968,68
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102702	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 786,97
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102703	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		146 124,80
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072169	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 235,30

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072170	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103832	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		32 664,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103833	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		97 597,83
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103960	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		27 302,26
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103961	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		60 739,62
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106061	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 408,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106062	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		155 885,82
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106091	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		59 425,73
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106092	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		124 978,01
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107851	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		81 371,40
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107852	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		315 885,79
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109945	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		34 778,90
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109946	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		168 770,98
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111269	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		188 663,17
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111270	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		85 200,92
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116495	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		220 994,48
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116496	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		94 766,36
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117090	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 998,43
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117091	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		391 996,35
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117140	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 283,11
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117141	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 660,53
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114029	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		131 959,38
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114030	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		62 692,12
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5085435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 912,51
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5085436	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		204 491,61
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130302	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 727,92
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130303	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		197 190,60
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130625	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		67 842,50
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130626	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		93 253,81

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135235	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135236	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		127 861,99
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		168 030,28
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 466,48
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138047	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		141 842,22
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138048	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 259,94
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138049	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 585,11
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138050	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		75 554,29
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125938	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		137 546,79
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125939	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 618,50
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151250	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		243 847,43
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151251	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 967,10
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142197	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		78 152,26
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142198	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		181 234,11
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149231	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 209,41
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149232	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		77 115,76
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150021	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		146 279,67
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150022	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		259 721,20
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150468	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		108 887,64
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150469	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		203 475,03
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150470	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 920,73
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150471	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 157,77
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150752	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 807,61
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150753	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		138 041,58
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5144592	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		67 267,25
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5144593	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		53 211,61
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5144622	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		67 614,75
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5144623	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 444,32
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 273,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149436	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149637	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 770,55
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149638	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 573,38
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5150209	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		54 552,84
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153830	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		27 661,53
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153831	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		100 656,49
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		73 628,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153835	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		271 484,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153916	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		36 145,07
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153917	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 021,22
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155306	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 456,88
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155307	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		457 248,68
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		69 405,97
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135839	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		161 947,27
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155707	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		90 849,85
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155708	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 633,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156470	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		96 221,38
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156471	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		305 750,23

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156475	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		22 402,67
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156476	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		111 302,41
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157028	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 032,47
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157029	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 073,05
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170039	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		310 160,20
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170040	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		93 127,23
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161445	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		292 782,08
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161446	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		57 475,28
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163553	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		52 819,36
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163554	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		317 099,79
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163559	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		21 943,17
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163560	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		122 656,15
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167111	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		31 037,27
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167112	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		191 514,21
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168811	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 604,76
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168812	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		236 124,66
16/04/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		13 650,00
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185736	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		74 092,97
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185737	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 679,53

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186861	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		41 040,50
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186862	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		337 118,84
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		64 927,43
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		222 300,62
12/07/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		7 280,00
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		161 132,72
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		215 038,95
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191191	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 545,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191192	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		282 325,20
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191197	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 873,56
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191198	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		103 725,11
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191199	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 871,98
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191200	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		100 062,49
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191932	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 911,48
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191933	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		148 440,38
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191947	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 455,15
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191948	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		95 485,73
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201537	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		165 927,03
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201538	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		61 656,04
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201539	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		126 926,61
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201540	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		47 802,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206753	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		[illegible]
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206754	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		250 101,09
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		17 254,93
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		98 439,46
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182509	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		8 377,35
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182510	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		51 462,15
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182512	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		125 565,83
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182513	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		22 945,43
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193467	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 631,67
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193468	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		223 468,36
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194109	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 814,78
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194110	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		170 974,47
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194260	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 840,81
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194261	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		275 593,16
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195976	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		56 513,76
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195977	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		569 277,60
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197742	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		23 793,30
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197743	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		219 331,92

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206586	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		267 341,01
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206587	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		39 374,16
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203860	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		33 806,39
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203861	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		3 650,85
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203863	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		263 742,05
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203864	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		42 832,97
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203874	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		59 494,60
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203875	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		516 978,02
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		86 618,49
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204514	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		55 244,70
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204526	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 429,53
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204527	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		31 354,26
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		602 916,44
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		105 765,18
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206012	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		97 930,43
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206107	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 343,68
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		356 396,19
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 374,93
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208707	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		229 967,95
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208708	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		88 091,81
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208709	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		354 081,16
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208801	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		291 252,85
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208802	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 772,49
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209228	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		109 420,06
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209229	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		40 938,21
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209273	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		191 365,90
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209274	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 827,89
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214790	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		198 023,56
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214791	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		87 061,59
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214892	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		41 052,48
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214893	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		212 752,57
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198653	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		232 365,12
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198654	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		56 817,32

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207016	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		[illegible]
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207017	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		208 351,30
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215397	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		153 174,41
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215398	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 806,54
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215399	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		13 466,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223715	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 136,61
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223729	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 167,21
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223843	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 880,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223860	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		43 994,08
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223874	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 161,46
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223875	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		63 130,49
19/06/2020 - Obligation SEMATRA	SEMATRA			15 320 000,00
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238588	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		101 250,00
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238589	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 926,85
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238969	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		126 698,40
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238970	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		56 587,90
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255337	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		233 578,95
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255338	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		46 601,41
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243722	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 339,23
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243723	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		67 950,74
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297227	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		52 005,15
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297228	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 750,00
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		22 782,57
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		152 282,58
22/07/2021 - Caution de la Region Reunion	Air Austral			27 238 766,50

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295153	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 666,66
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295154	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		37 500,00
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		231 540,50
01/01/2022 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		164 703,85
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		360 477,29
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 899,27
01/05/2022 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		175 672,88
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			2 500 000,00
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			500 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
-	PARTS- CAISSE EPARGNE	PARTS- CAISSE EPARGNE		228 636,00
-	PARTS- CREDIT AGRICOLE	PARTS- CREDIT AGRICOLE		1 524,49
-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	19 772,00
-	Fonds Européen d'Investissement	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	47 000 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	4 663 823,00
-	TPE Région Réunion BPI France Régions	TPE Région Réunion BPI France Régions	FCPR	1 050 000,00
-	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE	Association	2 182 607,00
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00
- AVANCE EN COMPTE COURANT ASSOCIE	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	37 855 686,17
12/12/2017 - Mise en place d un fonds de garantie LEADER 2014-2020	SOFIDER	Société Financière pour le Développement de la Réunion	SA	350 000,00
19/06/2020 - EMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE - OBLIGATIONS SIMPLES	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	35 000 000,00
19/06/2020 - CONTRIBUTION FONDS PRET REBOND AVEC LA BPI	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT REBOND	SA	16 500 000,00
15/12/2022 - SEMATRA-Mise en jeu de la garantie Air Austral	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	15 320 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

IV
B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte de Pierrefonds	19/11/1998	Cotisation - subvention	681 106,60
Syndicat Mixte de Transports de La Réunion (SMTR)	18/04/2013	Cotisation annuelle	77 937,17
Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion (SMPRR)	07/11/2013	Contribution financière	7 614 555,70
Syndicat mixte de traitement des déchets Sud et Ouest Réunion (ILEVA)	07/11/2013	2 représentants au comité syndical	1 133 091,63
Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Nord et Est de la Réunion (SYDNE)	14/10/2014	1 représentant au comité syndical	0,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP RESERVE NATURELLE NATIONALE MARINE	18/10/2007	Participation financière	232 380,74
GIP BOIS ROUGE	30/10/2015	Subvention	5 000,00
GIP ECOCITE	12/12/2018	Participation - subvention	192 302,57
Groupement d'Intérêt Public Centre Sécurité Requin (GIP CSR)	02/06/2020	Participation - subvention	493 165,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Régie Réunion THD	20/09/2018	14/12/2017	SPIC	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**213 547 989,42**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**213 547 989,42**	**0,00**	
18/01/2022	VOIRIE 2022 - GESTION EXPLOITATION DU RESEAU-env26208	2022-1-84226208	6 280 408,30	0,00	0
18/01/2022	VOIRIE 2022 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTE-env26702	2022-1-84226702	25 780 146,93	0,00	0
18/01/2022	VOIRIE 2022 - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL-env26736	2022-1-84226736	42 150 541,32	0,00	0
18/01/2022	VOIRIE 2022 - TRVX PONT DE LA RIV DE L'EST-env29923	2022-1-84229923	7 173 973,58	0,00	0
19/01/2022	DCPC - CRR ST DENIS - PANNEAU MURAL POUR PLANIFICATION/P150-0001	BAT055-TX2022-1-026	688,98	0,00	1
25/01/2022	2188 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-040	25 730,78	0,00	1
26/01/2022	DSI - LICENCE VMWARE ET EXTENSION WORKSPACE ONE ASSIST ADD ON	2022-1-019	4 828,84	0,00	1
26/01/2022	DSI - RENOUVELLEMENT ABONNEMENT EUDONET 2021-2022	2022-1-020	2 957,04	0,00	1
26/01/2022	HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT SERVEUR DE STOCKAGE NAS	2022-1-033	12 931,40	0,00	5
02/02/2022	HOTEL DE REGION - TERRE CUITE BLANCHE H77/L16/P22- JEAN JACQUES GENEVIEVE	2022-1-137	0,00	0,00	0
02/02/2022	HOTEL DE REGION - SCULPTURE TROPHEE H32L23P17 - ASSOCIATION KATANA	2022-1-138	0,00	0,00	0
03/02/2022	DL - HOTEL DE REGION - REFONTE GTC HOTEL DE REGION/P192-0004	BAT001-TX2022-1-022	153 669,68	0,00	15
03/02/2022	DL - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DES CLAPETS COUPE FEU/P192-0004	BAT001-TX2022-1-024	14 412,38	0,00	15
03/02/2022	DL - MRST - REMPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR/P192-0004	BAT009-TX2022-1-027	1 577,95	0,00	1
03/02/2022	DL - MRST - F/P D'UN STORE VENITIEN/P192-0004	BAT009-TX2022-1-028	210,49	0,00	1
03/02/2022	DL - MRST - FOURNITURE ET POSE SOL SOUPLES/P192-0004	BAT009-TX2022-1-029	1 043,00	0,00	1
03/02/2022	21578 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-030	12 120,15	0,00	1
03/02/2022	21838 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-031	985,40	0,00	1
03/02/2022	HOTEL DE REGION - ORDINATEURS PORTABLES LEGERS 14" MA20210062	2022-1-032	121 950,00	0,00	1
03/02/2022	HOTEL DE REGION - SECURISATION DES POSTES DE TRAVAIL BEYOND TRUST	2022-1-034	21 850,24	0,00	5
03/02/2022	HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE D'ECRANS DE PROTECTION POUR L'ASSEMBLEE DES ELUS	2022-1-038	16 090,55	0,00	10
03/02/2022	CPOI - INSTALLATION D'UN PONT ELECTRO HYDRAULIQUE	2022-1-041	2 610,94	0,00	10
03/02/2022	21848 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-1911	57 194,68	0,00	1
03/02/2022	VOIRIE 2022 - DEER PROGRAMME REGIONAL ROUTE-env26701	2022-1-84226701	32 447 203,96	0,00	0
10/02/2022	VOIRIE 2022 - PROGRAMME REGIONAL ROUTE-env26699	2022-1-84226699	464 968,28	0,00	0
11/02/2022	CRR ST DENIS - ENS MATERIEL AUDIO AUDITORIUM	2022-1-123	17 327,90	0,00	10
12/02/2022	DEER - PEUGEOT PARTNER 3 100CV-GC122RV	2022-1-113-GC122RV	26 797,90	0,00	5
12/02/2022	CPOI - REMISE EN ETAT GROUPE EAU GLACEE	2022-1-124	4 351,85	0,00	10
12/02/2022	CPOI - REMPLACEMENT CARTE ELECTRIQUE VRV CITE DES METIERS	2022-1-125	9 384,36	0,00	10
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - FAUTEUILS VISITEUR FORMEN CUIR NOIR	2022-1-1914	1 153,50	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - FAUTEUIL DIRECTION FORMEN CUIR NOIR	2022-1-1914	963,75	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - TABLE RONDE CLESSIDRA DE MIDJ 150CM ACIER TEINTE	2022-1-1916	3 885,00	0,00	10
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET -BUREAU KYO DE MARTEX	2022-1-1916	8 054,99	0,00	10
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - SUSPENSION ARIA DE SLAMP 50*75CM	2022-1-1916	1 085,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - 6 CHAISES LISA DE SCAB DESIGN	2022-1-1916	2 470,50	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - FAUTEUIL DE DIRECTION JERA GO CUIR	2022-1-1916	1 717,50	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS REGION REUNION 150*225	2022-1-1996	3 038,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS MAHAVELI REUNION	2022-1-1996	3 038,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS REGION REUNION 100*150	2022-1-1996	1 627,50	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS FRANCE 150*225	2022-1-1996	1 193,50	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS FRANCE 100*150	2022-1-1996	651,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS EUROPE 150*225	2022-1-1996	1 519,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS EUROPE 100*150	2022-1-1996	1 085,00	0,00	1
12/02/2022	HOTEL DE REGION - PAVILLONS MAHAVELI 100*150	2022-1-1996	1 627,50	0,00	1
12/02/2022	VOIRIE 2022 - PROGRAMME REGIONAL - DAMR-env26698	2022-1-84226698	108 267,47	0,00	0
17/02/2022	GPE UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE - COPIEUR COULEUR TA 2507ci	2022-1-203	3 008,41	0,00	10
19/02/2022	MRST - MAISON DE L'EXPORT - TABLES POLYVALENTE 140*70 HETRE ALU	2022-1-1956	302,20	0,00	1
19/02/2022	MRST - MAISON DE L'EXPORT - BUREAUX L160CM HETRE ALU PIED METAL	2022-1-1956	2 662,79	0,00	1
19/02/2022	MRST - MAISON DE L'EXPORT - CAISSONS 2 TIROIRS MOBILES	2022-1-1956	1 376,31	0,00	1
19/02/2022	ARDA - ACQUISITION DE TENTE POUR LE SITE DE L'ARDA - DL	2022-1-198	19 400,05	0,00	10
19/02/2022	DL - EQUIPEMENT DE CONFERENCE ET ECRANS VIDEO POUR L'HEMICYCLE ET SALLE REUNION	2022-1-199	14 322,00	0,00	10
19/02/2022	HOTEL DE REGION - PRESIDENTE - DS7 SMART PHEV PERFORMANCE LINE +80KW 1.6 L- GD-813-BZ	2022-1-200-GD813BZ	45 500,00	0,00	5
23/02/2022	CRR ST DENIS - MARGUERITES ROULETTES POUR DEPLACEMENT PIANO	2022-1-209	2 495,00	0,00	1
23/02/2022	DCPC - HOTEL DE REGION - TERRE CUITE BLANCHE "PARTAGES" H77-L16-P22 - JEAN JACQUES GENEVIEVE	2022-1-375	1 800,00	0,00	0
23/02/2022	DCPC - HOTEL DE REGION - SCULPTURE BASALTE "TROPHEE" H32L23P17 SOCLE BOIS 8CM 13.500KG - ASSO KATANA	2022-1-376	1 300,00	0,00	0
23/02/2022	DCPC - HOTEL DE REGION - 5 LINO GRAVURES NOIRES SUR PAPIER BLANC 30/21 CM DE FLORENCE HOAREAU	2022-1-377	1 750,00	0,00	0
23/02/2022	DCPC - HOTEL DE REGION - TOILE CHASSIS BOIS "MORONAZ/KAMOUFLAZ" ACRYL 90/116CM DE EMMANUELLE HOAREAU	2022-1-378	2 500,00	0,00	0
23/02/2022	DCPC - HOTEL DE REGION - LARAM -HUILE SUR TOILE 101/121CM DE JIMMY CAMBONA	2022-1-379	3 000,00	0,00	0
26/02/2022	HOTEL DE REGION - DSI - 60 ORDINATEURS CLIENTS LEGERS WYSE 5070	2022-1-1912	31 279,80	0,00	1
26/02/2022	HOTEL DE REGION - DSI - 100 ORDINATEURS CLIENTS LEGERS WYSE 3040	2022-1-1912	36 712,00	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs 31/12/N	Durée en années (2)
26/02/2022	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX INSTALLATION SUPPORTS GRILLES SOUS SOL/P192-0004	BAT001-TX2022-1-251	379,75	0,00	1
26/02/2022	CPOI - TX DEPANNAGE FUITE EAU	2022-1-255	12 573,41	0,00	10
03/03/2022	DSI - REUNION DE CADRAGE SITE INTERNET AGILE REGION-EUROPE	2022-1-289	21 360,96	0,00	2
03/03/2022	DTD - INSTALLATION COMPTEUR AEP ARROSAGE EXTERIEUR PEM DUPARC/P165-0008	2022-1-290	368,09	0,00	1
09/03/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - 3 IPAD PRO 12 2021 128GO GRIS	2022-1-1930	3 813,74	0,00	1
10/03/2022	DL - CEI EPERON - FOURNITURE ET POSE FILMS SOLAIRES/P205-0007	BAT200-TX2022-1-359	922,80	0,00	1
10/03/2022	DL - CEI EPERON - TRAVAUX ELECTRIQUES/P205-0007	BAT200-TX2022-1-360	2 068,17	0,00	15
10/03/2022	CPOI - PORTE COUPE FEU MA20204031	2022-1-362	8 703,66	0,00	10
10/03/2022	VOIRIE 2022 - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL-env28773	2022-1-84228773	116 816,01	0,00	0
12/03/2022	VOIRIE 2022 - PROGRAMME REGIONAL ROUTE-env28751	2022-1-84228751	38 046,10	0,00	0
15/03/2022	DCPC - CRR ST BENOIT - SIGNALETIQUE COMPLEMENTAIRE SUR SALLE GRAMOUN LELE/P150-0001	BAT179-TX2022-1-411	1 380,41	0,00	1
16/03/2022	DL - MOCA - LEVEE DE RESERVE APAVE - MISE AUX NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE/P192-0004	BAT217-TX2022-1-439	3 550,66	0,00	15
16/03/2022	HOTEL DE REGION - 10 ORDINATEURS 13.3" LENOVO MA20219300005581	2022-1-440	16 890,00	0,00	1
16/03/2022	HOTEL DE REGION - 200 ECRANS ORDINATEUR ACER 24" MA20215667	2022-1-441	37 800,00	0,00	1
29/03/2022	GROUPE UNION DEVPT DURABLE SOLIDAIRE DU TERRIT-UDDST- 2 IPAD PRO12 2021 256GO GRIS	2022-1-535	2 751,02	0,00	1
30/03/2022	DSI - UPGRADE CITRIX NESTCALER MAINTENANCE 3ANS	2022-1-2031	29 540,08	0,00	3
30/03/2022	DSI - LICENCES DRAGON NATURALLY SPEAKING	2022-1-528	1 540,18	0,00	1
30/03/2022	DSI - LICENCES PMP	2022-1-531	7 506,53	0,00	2
30/03/2022	DSI - LICENCES AUDIT PLUS	2022-1-532	6 986,82	0,00	3
30/03/2022	DSI - COMMUTATEURS 24/48 PORTS + GARANTIE	2022-1-533	73 551,74	0,00	5
02/04/2022	CPOI - 3 VENTILO CONVECTEURS + MAIN D'OEUVRE	2022-1-2084	7 824,67	0,00	10
05/04/2022	DPI - RELEVE TOPOGRAPHIQUE GARE ROUTIERE / POLE D'ECHANGE DUPARC	TER273	8 550,06	0,00	0
06/04/2022	DSI - SOLUTIONS LIAWEB - ORDIGES FORMATIONS	2022-1-606	6 927,44	0,00	1
07/04/2022	DSI - LICENCE IDELINE	2022-1-661	3 778,61	0,00	1
07/04/2022	DSI - EVOLUTION OPTIMA VERS KELIO PRO+	2022-1-662	781,20	0,00	1
07/04/2022	DL - SRN - INTALLATION D'UNE PRISE FLR/P205-0007	2022-1-696	895,13	0,00	1
07/04/2022	HOTEL DE REGION - HEMICYCLE-SALLE PAVAGEAU- INST SYSTEME AUDIOVISUEL GEST AFFICHAGE VIDEO MA20205327	2022-1-706	81 967,77	0,00	10
08/04/2022	DCPC- CRR ST BENOIT - MISE AU NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES/P150-0001	BAT179-TX2022-1-697	10 166,45	0,00	15
13/04/2022	CRR ST DENIS - ECRANS VALISE ORAY 16/10	2022-1-1959	6 342,89	0,00	10
13/04/2022	CRR ST DENIS - VIDEO PROJECTEURS +HOUSSE	2022-1-1959	5 121,19	0,00	1
13/04/2022	HOTEL DE REGION - AQUISITION DE MACHINE A GLACON POUR LE POLE RECEPTION	2022-1-725	2 447,38	0,00	10
14/04/2022	DL - CRR EST - TX CLIMATISATION/P192-0004	BAT179-TX2022-1-742	1 975,94	0,00	1
14/04/2022	DL - CRR OUEST - REMPLACEMENT 5 AFFICHEURS GTC ET MIGRATION SERVER-WEB/P192-0004	BAT054-TX2022-1-747	11 483,97	0,00	15
23/04/2022	CRR ST BENOIT - SALLE G. LELE - CONSOLE DE MIXAGE YAMAHA	2022-1-886	103 075,00	0,00	10
26/04/2022	DADT - PIMANT ACQUISITION DONNEES LIDAR M2021601257	2022-1-885	19 052,60	0,00	2
27/04/2022	HOTEL DE REGION - TABLEAU ACRYL MARONAZ MIAGARDAZOT - PEINTURE DE TAVERNIER MATHIEU - ASS ZOLIZIMAZ	2022-1-900	4 000,00	0,00	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs au 31/12/N	Durée en années (2)
03/05/2022	MADOI - BUFFET DESSERTE A DECOR SCULPTE DE MOTIF VEGETAL EN PALISSANDRE-MELIN JEAN CLAUDE	2022-1-991	6 500,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - GUERIDON A PLATEAU ET SOCLE CARRE AVEC PILIER CENTRAL EN PALISSANDRE - MELIN JEAN CLAUDE	2022-1-991	600,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - GD GUERIDON PLATEAU CIRC MARBRE PILIER CENTR PIETEMT GRIFFE LION PALISSAND-MELIN JEAN CLAUDE	2022-1-991	1 000,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - BUFFET GALABE VITRE NAPOLEON III DECOR FLORAL SCULPTE BOIS DE NATTE ACAJOU-MELIN JEAN CLAUDE	2022-1-991	4 500,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - CONSOLE RESTAUR LOUIS PHILIPPE RECTANGUL MARBR JARRET LION GRIFFE ACAJOU-MELIN J-CLAUDE	2022-1-991	1 000,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - BUFFET A 2 CORPS SCULPTE FLEURS DE LYS PALISSANDRE VIOLET - MELIN JEAN-CLAUDE	2022-1-998	2 500,00	0,00	0
03/05/2022	MADOI - COMMODE PANTALONNIERE RESTAUR LOUIS PHILIPPE 2VANTAUX BOIS NATTE MARBRE BLANC-MELIN J-CLAUDE	2022-1-998	3 500,00	0,00	0
04/05/2022	DSI - MARCHE20184351 SERVICE ORANGE	2022-1-1000	26 350,93	0,00	5
04/05/2022	DSI - SERVICES MOBILES ORANGE ABONNEMENTS	2022-1-976	7 923,50	0,00	1
04/05/2022	DSI - GFI4RH - GPEC ET FORMATION MA20215641	2022-1-980	64 852,74	0,00	1
04/05/2022	DL - HOTEL DE REGION - REFECTION DU PARKING EXTERIEUR/P192-0004	BAT001-TX2022-1-981	6 920,13	0,00	25
04/05/2022	DL - MOCA - TRAVAUX INFORMATIQUES/P192-0004	BAT217-TX2022-1-982	2 425,02	0,00	15
06/05/2022	DSI - INSTALLATION INSTANCE DE TEST IDELIBRE ET MISE A JOUR 4.2	2022-1-1046	651,00	0,00	1
06/05/2022	DSI - EXTENSION LICENCE MANAGER KELIO	2022-1-1047	1 836,47	0,00	1
06/05/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - 2 FAUTEUILS DE BUREAU DUOREST TISSU NOIR	2022-1-1932	1 207,50	0,00	1
06/05/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - 2 CAISSONS 3 TIROIRS LAS CHENE BLANC	2022-1-1932	435,00	0,00	1
06/05/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - 2 BUREAUX 180*80CM CHENE BLANC +RETOUR	2022-1-1932	1 167,00	0,00	1
18/05/2022	DSI - INTEGRATION ENTRE ZIMBRA ET NUXEO	2022-1-1167	7 323,75	0,00	1
18/05/2022	DL - HOTEL DE REGION - INSTALLATION DE PRISES ELECTRIQUES/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1177	1 194,09	0,00	1
18/05/2022	DL - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DE MOTEUR PORTAIL A BATTANT/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1178	1 363,83	0,00	1
18/05/2022	DL - MOCA - CONTROLE D'ACCES POUR PORTAIL/P192-0004	BAT217-TX2022-1-1179	2 221,62	0,00	15
18/05/2022	DL -HOTEL DE REGION - REPARATION DU CONDENSATEUR GPE EAU GLACEE/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1180	5 473,74	0,00	15
18/05/2022	DL - TELERELEVE SUR PLUSIEURS SITES REGION/P192-0004	2022-1-1181	6 314,70	0,00	15
18/05/2022	HOTEL DE REGION - IMPRESSION PAPIER D'ART SUR DIBON ENCADREE-VENUS1/1- 80X120 - KICHETAMA M	2022-1-1183	1 200,00	0,00	0
20/05/2022	DCPC - MUSEE STELLA MATUTINA - RESTAURATION DE MACHINES MA20194868	2022-1-1223	13 519,10	0,00	10
20/05/2022	VOIRIE 2022 - GESTION EXPLOITATION RES-env32080	2022-1-84232080	7 129 802,22	0,00	0
21/05/2022	DL - SRN - REMPLACEMENT CHAUFFE EAU ELECTRIQUE/P205-0007	2022-1-1214	1 378,28	0,00	1
21/05/2022	DL - SRN - TRAVAUX DE PLOMBERIE/P205-0007	2022-1-1215	1 012,48	0,00	1
21/05/2022	DIVERS SITES - FOURNITURE ET POSE FONTAINES D'EAU REFRIGERANTE SUR RESEAU	2022-1-1216	11 250,00	0,00	10
21/05/2022	HOTEL DE REGION - DL - ACQUISITION D'ALARME POUR LA DN-505-TN PEUGEOT 208	2022-1-1217-DN505TN	299,00	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
29/05/2022	21831 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-1275	63 301,99	0,00	1
29/05/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - PORTABLE 13" MAC+APPLECARE3Y	2022-1-1287	1 879,10	0,00	1
29/05/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - PORTABLE 15"+EXTENSION	2022-1-1287	601,93	0,00	1
29/05/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - 12 PORTABLES 17"	2022-1-1298	8 426,28	0,00	1
29/05/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - 16 TABLETTES LENOVO M10	2022-1-1298	3 359,28	0,00	1
29/05/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - 93 PORTABLES 15"	2022-1-1298	55 979,49	0,00	1
29/05/2022	LYCEE MOULIN JOLI - 6 PORTABLES 15"T1+EXTENSION	2022-1-1334	3 611,58	0,00	1
29/05/2022	LYCEE GEORGES BRASSENS - 5 PORTABLES 15"+EXTENSION	2022-1-1335	3 009,65	0,00	1
29/05/2022	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - 6 PORTABLES 15"+EXTENSION	2022-1-1336	3 611,58	0,00	1
29/05/2022	LYCEE LOUIS PAYEN - 8 PORTABLES 17"T1	2022-1-1337	5 723,66	0,00	1
29/05/2022	LYCEE PAUL LANGEVIN - 18 PORTABLES 15"T1	2022-1-1338	10 834,74	0,00	1
29/05/2022	LYCEE LEON LEPERVANCHE - 27 PORTABLES 15"	2022-1-1366	16 252,11	0,00	1
29/05/2022	LYCEE BEL AIR - 26 TABLETTES LENOVO M10 T3	2022-1-1455	5 599,88	0,00	1
29/05/2022	LYCEE AMIRAL BOUVET - 12 TABLETTES T3 LENOVO M10+EXT GAR	2022-1-1853	7 269,48	0,00	1
29/05/2022	LYCEE AMIRAL BOUVET - 12 PORTABLES 15"+EXT GAR	2022-1-1853	2 584,56	0,00	1
29/05/2022	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - 15 TABLETTES T1+EXTENSION GARANTIE+HOUSSE	2022-1-1875	7 811,98	0,00	1
29/05/2022	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - 11 CLAVIERS T1	2022-1-1875	938,08	0,00	1
29/05/2022	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - 5 TABLETTES T2+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1875	2 242,67	0,00	1
29/05/2022	LYCEE JEAN PERRIN - 5 PORTABLES 15" T1+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1880	3 219,55	0,00	1
29/05/2022	LYCEE JEAN PERRIN - 3 TABLETTES T1+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1880	1 530,09	0,00	1
29/05/2022	LYCEE JEAN PERRIN - 16 PORTABLES 15"+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1880	3 446,08	0,00	1
31/05/2022	DSI - CRR DE ST DENIS - MODULE SMS RHAPSODIE FAC. 20220427-000124	2022-1-1269	759,50	0,00	1
31/05/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - LOT TABLETTES T2-MK2K3NF/A + EXTENSION	2022-1-1286	5 960,28	0,00	1
31/05/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - 2 PORTABLES 15"	2022-1-1289	1 203,86	0,00	1
31/05/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - 12 HYBRIDES 10"	2022-1-1289	5 211,00	0,00	1
31/05/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - 1 TABLETTE LENOVO	2022-1-1289	228,86	0,00	1
31/05/2022	CPOI - REPARATION VENTILO CONNECTEUR	2022-1-1340	3 299,07	0,00	10
31/05/2022	CPOI - TX DE LEVEE DE RESERVES ELECTRIQUES	2022-1-1341	57 330,34	0,00	10
31/05/2022	STELLA MATUTINA - ACQUIS PIECES BILLETS ANCIENS DE LA REUNION	2022-1-1342	27 065,64	0,00	10
31/05/2022	LYCEE DE BOIS D'OLIVES - 30 TABLETTES+EXTENSION	2022-1-1454	6 865,80	0,00	1
31/05/2022	LYCEE MARIE CURIE - 15 TABLETTES T3 LENOVO M10+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1865	3 046,80	0,00	1
02/06/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - 24 TABLETTES LENOVO M10 T3	2022-1-1321	5 169,12	0,00	1
02/06/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - TABLETTE T2+EXTENSION	2022-1-1321	478,56	0,00	1
02/06/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - 27 PORTABLES 15"+EXTENSION	2022-1-1321	16 252,10	0,00	1
02/06/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - 6 PORTABLES 17"+EXTENSION	2022-1-1321	4 213,14	0,00	1
02/06/2022	LYCEE DE TROIS BASSINS - 13 TABLETTES T3 LENOVO M10+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1872	2 799,93	0,00	1
02/06/2022	LYCEE DE TROIS BASSINS - PORTABLE 15"+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1872	601,94	0,00	1
03/06/2022	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - 4 PORTABLES 15"	2022-1-1292	2 407,72	0,00	1
03/06/2022	LYCEE ROLAND GARROS - HYBRIDE 10" T1 +EXTENSION	2022-1-1316	3 474,00	0,00	1
03/06/2022	LYCEE ROLAND GARROS - TABLETTE T1+EXTENSION	2022-1-1316	594,27	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
03/06/2022	LYCEE ROLAND GARROS - TABLETTE T2+EXTENSION+HOUSSE PROTECTION	2022-1-1316	6 221,18	0,00	1
03/06/2022	LYCEE ROLAND GARROS - TABLETTE LENOVO M10 T3+EXTENSION	2022-1-1316	5 034,92	0,00	1
03/06/2022	LYCEE ROLAND GARROS - 30 PORTABLES 15" +EXTENSION	2022-1-1316	18 173,70	0,00	1
03/06/2022	LYCEE STELLA - 4 PORTABLES 15"	2022-1-1433	2 423,16	0,00	1
03/06/2022	LYCEE BOIS JOLY POTIER - 13 TABLETTES-T2	2022-1-1456	5 830,92	0,00	1
03/06/2022	LYCEE BOIS JOLY POTIER - PORTABLE 15"	2022-1-1456	601,93	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS DE MAHY - 6 TABLETTES T3 LENOVO M10+TBX606F+EXT-GAR+HOUSSE	2022-1-1850	1 218,72	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS DE MAHY - 2 MAC BOOK AIR+EXT-GAR	2022-1-1850	3 758,19	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS DE MAHY - 16 PORTABLES 15"+EXT-GAR	2022-1-1850	9 630,88	0,00	1
03/06/2022	LYCEE JEAN JOLY - 8 PORTABLES 15"+EXT GARANTIE	2022-1-1862	4 815,44	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PIERRE POIVRE - 17 STATIONS D'ACCUEIL C31NANODOCKVGAPD	2022-1-1868	1 296,76	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PIERRE POIVRE - 17 PORTABLES 15" T1+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1868	10 232,81	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PIERRE POIVRE - 18 TABLETTES LENOVO T3 M10+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1868	3 413,52	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PIERRE POIVRE - 12 HOUSSES ULTRABOOK NEOPRENE	2022-1-1868	161,76	0,00	1
03/06/2022	LYCEE PROFESSIONNEL DE VUE BELLE - 7 PORTABLES 15" T1+EXTENSION GARANTIE+SACOCHE	2022-1-1874	4 240,53	0,00	1
03/06/2022	HOTEL DE REGION - "L'APPEL DES GARDIENS" - TOTEM 1.84M BASALTE 10KGS - D'ALAIN PADEAU	2022-1-2250	6 000,00	0,00	0
03/06/2022	HOTEL DE REGION - "DEVANT LA CASE MEME" - HUILE SUR TOILE 90*120CM D'AURELIE QUENTIN	2022-1-2251	3 330,00	0,00	0
04/06/2022	DL - CRR DE ST BENOIT - TRAVAUX SUR BLOCS DE SECOURS/P192-0004	BAT179-FE2022-1-1274	2 972,90	0,00	15
04/06/2022	CPOI - REMISE EN ETAT MONTE CHARGES	2022-1-1339	35 696,50	0,00	10
09/06/2022	HOTEL DE REGION - ENFANT-ROI PEINTURE ENCRE DE CHINE 150*115CM DE MEHMET RIFAT ET PINAR TINC	2022-1-2229	663,65	0,00	0
10/06/2022	DL - MOCA - FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES/P192-0004	BAT217-TX2022-1-1283	5 230,00	0,00	15
10/06/2022	DL - MOCA - TRAVAUX BARRE ANTIPANIQUE/P192-0004	BAT217-TX2022-1-1284	8 137,50	0,00	15
10/06/2022	DL - CMJ - ACQUISITION DE BRAS DE LAVAGE PARC AUTO JAMAIQUE/P192-0004	BAT027-TX2022-1-1285	2 716,52	0,00	15
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - FAUTEUIL DACTYLO LOGOS NOIR	2022-1-1941	249,55	0,00	1
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - CHAUFFEUSES 1 PLACE DIL SKAI NOIR	2022-1-1941	1 184,82	0,00	1
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - TABLE BASSE PIETEMENT CHROME 80*57CM BLANC	2022-1-1941	274,51	0,00	1
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET -TABLE DE REUNION OVALE ACACIA FONCE 200*120*73CM	2022-1-1941	556,60	0,00	1
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET -CHAISE 4 PIEDS CHF PLASTIQUE BLEU	2022-1-1941	564,20	0,00	1
10/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - FAUTEUIL DIRECTION NOTAIO SKILL NOIR	2022-1-1941	748,65	0,00	1
15/06/2022	DL - HOTEL DE REGION - SOLUTION DE CONTROLE D'ACCES AUTONOME DENY SECURITY/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1333	1 484,28	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
15/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - TABLE BASSE PIETEMENT CHROME 80*57 BLANC	2022-1-1953	274,50	0,00	1
15/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - BANQUETTES 3 PLACES	2022-1-1953	3 113,96	0,00	1
15/06/2022	HOTEL DE REGION - CABINET - CANAPES 1 PLACE	2022-1-1953	4 396,42	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - AMPLI GUITARE TWIN REVERB ET FLIGHT CASE	2022-1-1368	2 770,20	0,00	10
16/06/2022	CRR ST DENIS - VIBRAPHONE PRO MUSSER M55 + FLIGHT CASE	2022-1-1379	9 778,24	0,00	10
16/06/2022	CRR ST DENIS - CABLES ET ATTACHES	2022-1-1971	3 066,71	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - 5 MICROS	2022-1-1971	3 027,31	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - ENCEINTES MONITORINGS	2022-1-1971	2 472,26	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - ENCEINTE MONITORING 8030+SUPPORTS	2022-1-1971	2 551,92	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - INTERFACES	2022-1-1971	3 370,34	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - CASQUES	2022-1-1971	719,41	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - INTERFACES MIDI THE +QUADRA	2022-1-1971	1 083,84	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - SYNTHETISEURS	2022-1-1971	2 437,55	0,00	1
16/06/2022	CRR ST DENIS - 2 SYNTHETISEURS A100	2022-1-1971	4 163,07	0,00	10
18/06/2022	LYCEE STELLA - 2 VISIOCONF BUREAU CS-DESKPRO-K9	2022-1-1434	6 165,14	0,00	5
18/06/2022	LYCEE SAINT PAUL IV - 5 VIDEOPROJECTEURS-FM-T1	2022-1-1450	2 228,32	0,00	1
18/06/2022	LYCEE AGRICOLE DE ST JOSEPH - 2 CS-DESKPRO-K9 VISIOCONFERENCE BUREAU+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1883	6 165,14	0,00	5
18/06/2022	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - 10 VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-1884	4 606,34	0,00	1
18/06/2022	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - 1 IMPRIMANTE LASER MONO A4+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1884	220,07	0,00	1
18/06/2022	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - 5 VIDEO PROJECTEURS FM-T1+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1886	2 673,98	0,00	1
18/06/2022	LYCEE BELLEPIERRE - 25 VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-1887	11 141,60	0,00	1
18/06/2022	LYCEE BELLEPIERRE - 2 CS-DESKPRO-K9 VISIOCONFERENCE BUREAU+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1887	6 165,14	0,00	5
18/06/2022	LYCEE JEAN JOLY - 11 VIDEOPROJECTEURS FM-T1	2022-1-1889	4 902,30	0,00	1
18/06/2022	LYCEE LE VERGER - 5 VIDEOPROJECTEURS CF-T2	2022-1-1890	3 970,83	0,00	1
18/06/2022	LYCEE LEON DE LEPERVANCHE - 1 CS-DESKPRO-K9 VISIOCONFERENCE BUREAU+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1891	3 082,57	0,00	5
18/06/2022	LYCEE LEON DE LEPERVANCHE - 3 VIDEOPROJECTEURS FM-T1+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1891	1 336,99	0,00	1
18/06/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - 6 VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-1895	2 673,98	0,00	1
18/06/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - IMPRIMANTES LASER MONO A4+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1895	440,73	0,00	1
18/06/2022	LYCEE MOULIN JOLI - VISIOCONFERENCE BUREAU + EXTENSION GARANTIE	2022-1-1897	3 082,57	0,00	5
18/06/2022	LYCEE PATU DE ROSEMONT - 12 VIDEOPROJECTEURS FM-T1	2022-1-1898	5 347,97	0,00	1
21/06/2022	DSI - MISE A JOUR CRITIQUE DE SECURITE POUR SOLUTION DE SAUVEGARDE TSM	2022-1-1417	482,83	0,00	1
21/06/2022	HOTEL DE REGION - 6 ORDINATEURS PORTABLES ACER 14"	2022-1-1423	10 530,47	0,00	1
21/06/2022	DSI - 43 COMMUTATEURS 48 PORTS + GARANTIE SUPP 24 PORTS MA20184275	2022-1-1425	145 784,10	0,00	5
22/06/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - 4 CHARIOT-18 SBOXHIGH TABLETTE PVC COMPLETE-EXT GAR	2022-1-1861	8 721,14	0,00	5
25/06/2022	DL - SRN - REMPLACEMENT D'UN VOLET ROULANT/P205-0007	2022-1-1419	792,05	0,00	1
25/06/2022	DL - HOTEL DE REGION - INSTALLATION DE STORES/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1420	8 504,68	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
25/06/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - INSTALLATION DE STORE AU CESER + ARCHIVES/P192-0004	BAT230-TX2022-1-1421	3 392,30	0,00	15
25/06/2022	VOIRIE 2022 - M22 - DEER PROGRAMME REGIONAL-env32083	2022-1-84232083	9 794 020,95	0,00	0
29/06/2022	LYCEE BOIS JOLY POTIER - 26 TABLETTES T1 S26391-K498 V100	2022-1-1484	20 792,99	0,00	1
29/06/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - 3 DETACHABLES 10"+EXTENSION GARANTIE	2022-1-1863	2 343,35	0,00	1
01/07/2022	CPO I - MODULE REGULATION + MAINS D'OEUVRE INSTALLATIONS VMC	2022-1-1993	14 122,79	0,00	10
02/07/2022	DTD - GARE DE ST BENOIT - TRAVAUX SECURISATION ET MISE EN ACCESSIBILITE/P165-0008	BAT288-TX2022-1-1481	3 244,15	0,00	15
02/07/2022	VOIRIE 2022 - M22 TRVX PONT DE LA RIV EST-env31419	2022-1-84231419	1 002 094,42	0,00	0
05/07/2022	217848 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-2119	1 949,99	0,00	1
06/07/2022	DSI - ACQUISITION PUIT DE LOG	2022-1-1558	33 699,60	0,00	2
06/07/2022	DRR - CITROEN JUMPER FOURGON TL L2H2 BLUE HDI 140 CH - GG-321-ED	2022-1-1856-GG-321-ED	58 009,44	0,00	5
06/07/2022	DRR - CITROEN JUMPER FOURGON TL L2H2 BLUE HDI 140CH - GG-391-ED	2022-1-1857-GG-391-ED	58 009,44	0,00	5
06/07/2022	DSI - LICENCES VECTORWORKS SPOTLIGHT 2022	2022-1-2032	5 660,00	0,00	2
06/07/2022	DSI - CONFIGURATION STOCKAGE SUR GED GLOBLALE ET DEPLACEMENT DE L'EXI	2022-1-2036	2 156,45	0,00	2
06/07/2022	DSI - ZIMBRA ENVOI MULTI MAILS DANS LA GED NUXEO	2022-1-2037	1 871,63	0,00	1
06/07/2022	DL - SERVICE ESPACE VERT - TRONCONNEUSE + ACCESSOIRES	2022-1-2453	1 910,66	0,00	1
06/07/2022	DL - SERVICE ESPACE VERT - NETTOYEUR HP STHILL	2022-1-2453	595,00	0,00	1
06/07/2022	DL - SERVICE ESPACE VERT - DEBROUSSAILLEUSE FS410	2022-1-2453	620,00	0,00	1
06/07/2022	DL - SERVICE ESPACE VERT - TAILLE HAIES HS 45-600	2022-1-2453	290,00	0,00	1
07/07/2022	SRN - BRETELLES ET HUILE	2022-1-2503	1 764,38	0,00	1
07/07/2022	SRN - TRONCONNEUSE MS211 35CM	2022-1-2503	1 396,00	0,00	1
07/07/2022	SRN - ELAGUEUR SUR PERCHE TELESCOPIQUE	2022-1-2503	1 300,00	0,00	1
07/07/2022	SRN - SOUFFLEUR STIHL BG56	2022-1-2503	1 116,00	0,00	1
07/07/2022	SRN - DECOUPEUSE STIHL TS420	2022-1-2503	879,00	0,00	1
08/07/2022	DL - MOCA - TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE/P192-0004	BAT217-TX2022-1-1841	7 535,35	0,00	15
13/07/2022	DL - HOTEL DE REGION - INTERVENTION AFFICHEUR DC50 GF2/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1819	1 641,42	0,00	1
13/07/2022	DL - HOTEL DE REGION - REPARATION CONDENSATEUR/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1823	4 199,79	0,00	15
13/07/2022	DL - CRR OUEST - POSE D'EXTRACTEURT TGBT/P192-0004	BAT054-TX2022-1-1840	4 421,53	0,00	15
13/07/2022	DSI - SERVEUR VOCAL INTEGRE POUR LE CRGT	2022-1-2038	24 499,30	0,00	2
14/07/2022	DL - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT D'UN DETECTEUR ET BOITIER/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1833	10 131,45	0,00	15
14/07/2022	DPI2449-1 - MA20200051 - REVISION PRIX DIVERS MARCHES	2022-1-1843	441,32	0,00	1
14/07/2022	DRR - CITROEN JUMPER FOURGON TL L2H2 BLUE HDI 140CH - GG-262-ED	2022-1-1859-GG-262-ED	58 009,44	0,00	5
14/07/2022	DRR - CITROEN JUMPER FOURGON TL L2H2 BLUE HDI 140CH - GG-220-ED	2022-1-1860-GG-220-ED	58 009,44	0,00	5
14/07/2022	DPI - TAMPON - PARCELLE BS 1022 - BORNAGE ET RELEVE D'EMPIETEMENT	TER2228	3 194,84	0,00	0
14/07/2022	DPI - SONDAGE A LA PELLE AVENUE ROLAND GARROS - STE MARIE	2022-1-2248	4 839,10	0,00	0
14/07/2022	DPI - SAINT-PIERRE - PARCELLES HK31 - HK64 - HL89- HL92	TER2249	8 137,50	0,00	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
22/07/2022	DSI - LICENCES SUADEO	2022-1-2033	33 131,82	0,00	1
28/07/2022	DL - ESPACE COWORKING SASSY - RAJOUT PRISES INFORMATIQUES ET PRISES COURANTS/P192-0004	BAT260-TX2022-1-1821	874,09	0,00	1
28/07/2022	DL - SRS RAVINE BLANCHE ST PIERRE - REMPLACEMENT CLIMATISEURS/P205-0007	BAT190-TX2022-1-1822	3 639,09	0,00	1
28/07/2022	DL - CRR NORD - REMPLACEMENT MOTEUR CLIMATISEUR/P192-0004	BAT055-TX2022-1-1836	2 245,07	0,00	15
28/07/2022	DL - CRR OUEST - REMPLACEMENT COURROIE ET SANDOW/P192-0004	BAT054-TX2022-1-1837	2 426,06	0,00	15
28/07/2022	DL - MRST - SECURISATION DES BAIES DE BRASSAGE INFORMATIQUE/P192-0004	BAT009-TX2022-1-1839	4 541,10	0,00	15
07/08/2022	DBA - CREPS ST DENIS - TRAVAUX DE LEVEE DE RESERVES ELECTRIQUES LC20222259	BAT262-2022-1-2318	2 929,50	0,00	0
10/08/2022	DL - MRST - CABLAGE INFORMATIQUE ET ELECTRIQUE/P192-0004	BAT009-TX2022-1-1820	415,99	0,00	1
10/08/2022	DL - ANNEXE HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT CARTE COM SUR CEG CARRIER/P192-0004	BAT043-TX2022-1-1830	2 296,72	0,00	15
10/08/2022	DL - HOTEL DE REGION - CONFECTION D'UN ESCALIER BETON ET GARDE CORPS/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1831	12 883,29	0,00	15
10/08/2022	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE MENUISERIE ALUMINIUM/P192-0004	BAT001-TX2022-1-1832	2 767,84	0,00	15
10/08/2022	DL - VILLA YLANG YLANG - CONSUL DE CHINE - REMPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR/P192-0004	BAT044-TX2022-1-1835	1 321,53	0,00	1
10/08/2022	DL - CRR OUEST - REMPLACEMENT CARTE MERE CMSI/P192-0004	BAT054-TX2022-1-1838	2 962,05	0,00	15
10/08/2022	AGILE - 150 DRAPEAUX DE TABLES UNION EUROPEENNE 10*15CM+SOCLE+TIGE	2022-1-1900	1 239,61	0,00	1
10/08/2022	HOTEL DE REGION - CLIENT LEGER PORTABLE DELL WYSE INTEL CELERON N4000 SSD32GO	2022-1-1901	716,18	0,00	1
10/08/2022	HOTEL DE REGION - CLIENT LEGER PORTABLE DELL WYSE INTEL CELERON N4000- eMMC16GO	2022-1-1901	629,94	0,00	1
10/08/2022	HOTEL DE REGION - CLIENT LEGER PORTABLE DELL WYSE INTEL CELERON J4105 4GO-eMMC32GO	2022-1-1901	640,71	0,00	1
10/08/2022	CPOI - FOURNITURE ET POSE POTELETS TUBE CARRE 50 REHAB SOL	2022-1-1994	3 124,80	0,00	10
10/08/2022	DSI - LICENCES LANTEAS LOGICIELS	2022-1-2034	71 060,02	0,00	2
10/08/2022	DL - HOTEL DE REGION - FUITE CONDENSATEUR/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2107	4 885,05	0,00	15
10/08/2022	HOTEL DE REGION - LOT DE 10 CHARIOTS POUR LA DL - SERVICE INTENDANCE	2022-1-2227	3 211,60	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - 2 FAUTEUILS ACCUEIL	2022-1-1985	544,30	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - BUREAU	2022-1-1985	302,15	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - CAISSONS 3 TIROIRS	2022-1-1985	205,32	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - FAUTEUIL ERGONOMIQUE	2022-1-1985	301,70	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - FAUTEUIL VISITEUR PIETEMENT LUGE	2022-1-1985	226,39	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - CHAUFFEUSE 2 PLACES	2022-1-1985	399,82	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - TABLE BASSE RONDE	2022-1-1985	132,09	0,00	1
11/08/2022	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - LAMPE DE BUREAU	2022-1-1985	248,01	0,00	1
18/08/2022	DSI - DEMATERIALISATION BULLETINS DE PAIE MA20215641 LICENCE CONNECTEUR ASTRE RH/DOCAPOSTE	2022-1-2030	11 740,68	0,00	5
18/08/2022	DSI - SOLUTION SECURITE AVANCEE HYBRID CLOUD LOGICIEL 3ANS	2022-1-2035	116 614,24	0,00	3
23/08/2022	CRR ST BENOIT - DEPOSE DU VISUEL ET OSSATURE/P150-0001	BAT179-TX2022-1-2160	4 752,30	0,00	15
27/08/2022	GROUPE OBECTIF RE'UNION - INSTALLATION DE POINTS LUMINEUX DANS BUREAU	2022-1-2039	1 616,65	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
27/08/2022	HOTEL DE REGION - DRH - TELE AGRANDISSEMENT PRODIGI CONNECT 12 - VUE A DISTANCE - PLAN HANDICAP	2022-1-2041	3 187,06	0,00	10
27/08/2022	CPO I- MISE AUX NORMES SSI + CONSTAT DEFAUTS	2022-1-2043	16 954,33	0,00	10
27/08/2022	CPOI - DESINFECTION BALLONS ECS	2022-1-2044	15 566,20	0,00	10
27/08/2022	DL - CRR NORD - TX CLIMATISATION/P192-0004	BAT055-TX2022-1-2154	1 816,32	0,00	1
27/08/2022	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE MENUISERIE ALU/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2157	4 265,14	0,00	15
27/08/2022	DL - SRN - REMPLACEMENT MOTEUR PORTAIL MA20229300005826/P205-0007	2022-1-2159	3 413,58	0,00	25
27/08/2022	DL - MRST - REMPLACEMENT DISCONNECTEUR/P192-0004	BAT009-TX2022-1-2161	4 347,49	0,00	15
27/08/2022	DL - MOCA - AMENAGEMENT BORDURES BETON/P192-0004	BAT217-TX2022-1-2164	2 299,25	0,00	15
27/08/2022	HOTEL DE REGION - "JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME" - ACRYLIQUE DE FLORENCE MIRANVILLE	2022-1-2252	1 500,00	0,00	0
01/09/2022	DL - MOCA - REMPLACEMENT DE LA TELEALARME/P192-0004	BAT217-TX2022-1-2165	1 589,53	0,00	1
02/09/2022	VOIRIE 2022 - M22 - DEGC PROG. REGIONAL RTE-env32087	2022-1-84232087	1 678 277,71	0,00	0
03/09/2022	HOTEL DE REGION - TAPIS TURC N°4850	2022-1-2256	5 779,98	0,00	10
03/09/2022	HOTEL DE REGION - 2 TAPIS TURC	2022-1-2256	7 220,00	0,00	10
07/09/2022	DL - ANNEXE HOTEL DE REGION - FOURNITURE/POSE PARQUET/P192-0004	BAT043-TX2022-1-2151	1 253,79	0,00	1
07/09/2022	DL - ANNEXE HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DU CHAUFFE EAU/P192-0004	BAT043-TX2022-1-2152	737,80	0,00	1
07/09/2022	DL - HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE DE PARQUET/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2155	2 900,00	0,00	15
07/09/2022	DL - HOTEL DE REGION - RAJOUT DE PRISE SUR LA TERRASSE/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2156	2 315,23	0,00	15
07/09/2022	DL - HOTEL DE REGION - TX PORTAIL/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2158	1 052,45	0,00	1
07/09/2022	DL - CRR ST BENOIT - TX SYSTEME DESENFUMAGE ET AERATION/P192-0004	BAT179-TX2022-1-2162	7 850,00	0,00	15
07/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - REMISE EN ETAT INTERPHONE PORTILLON/P192-0004	BAT230-TX2022-1-2163	2 727,18	0,00	15
07/09/2022	DL - CM JAMAIQUE - RECHERCHE/ REPARATION FUITE D'EAU/P192-0004	BAT027-TX2022-1-2166	1 327,12	0,00	1
07/09/2022	HOTEL DE REGION - TABLE DE REUNION RONDE	2022-1-2258	544,67	0,00	1
07/09/2022	HOTEL DE REGION - 2 FAUTEUILS DE RECEPTION LUNA	2022-1-2258	483,28	0,00	1
07/09/2022	HOTEL DE REGION - FAUTEUIL DE BUREAU	2022-1-2258	605,83	0,00	1
07/09/2022	HOTEL DE REGION - FAUTEUIL DE PIETEMENT LUGE	2022-1-2258	691,88	0,00	1
07/09/2022	DEER - PARTNER VU PEUGEOT 1.5L HDI - GE-369-JT	2022-1-2508-GE-369-JT	27 438,44	0,00	5
07/09/2022	DEER - PARTNER VU PEUGEOT 1.5L HDI - GF-262-KT	2022-1-2508-GF-262-KT	27 438,43	0,00	5
07/09/2022	DEER - PARTNER VU PEUGEOT 1.5L HDI - GE-459-JT	2022-1-2508-GE-459-JT	27 438,43	0,00	5
10/09/2022	CRR ST PAUL - FLIGHT CASE PODIUM	2022-1-2482	1 408,00	0,00	1
10/09/2022	CRR ST PAUL - CHARIOTS DE TRANSPORT	2022-1-2482	1 605,00	0,00	1
10/09/2022	CRR ST PAUL - PUPITRES MANHASSET	2022-1-2482	4 800,00	0,00	1
10/09/2022	CRR ST PAUL - LAMPES TORCHE	2022-1-2482	79,60	0,00	1
14/09/2022	DL - ANNEXE HOTEL DE REGION - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES REFECTION CLOISONS BC20214843/P192-0004	BAT043-TX2022-1-2271	1 350,00	0,00	1
14/09/2022	DL - ANTENNE EST - TRAVAUX DE MACONNERIE/P192-0004	BAT029-TX2022-1-2272	840,88	0,00	1
14/09/2022	DL - MRST - REPARATION SUR FUITE CANALISATION/P192-0004	BAT009-TX2022-1-2300	980,84	0,00	1
14/09/2022	DL- EPITECH SASSY - REPARATION ENTRETIEN MOTORISATION PORTAILS/P192-0004	BAT260-TX2022-1-2301	11 856,88	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
14/09/2022	DL - VILLA CONSUL DE CHINE - TX PLOMBERIE/P192-0004	BAT044-TX2022-1-2303	3 478,35	0,00	15
14/09/2022	HOTEL DE REGION - CHAPITEAUX POUR CELLULE EVENEMENTIELLE	2022-1-2438	12 899,12	0,00	1
14/09/2022	CPOI - REMISE EN ETAT SYSTEME ALARME INTRUSIONS	2022-1-2460	4 331,19	0,00	10
17/09/2022	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 10 AFFICHAGES DYNAMIQUES 45"+ EXTENSION GARANTIE	2022-1-2472	11 529,75	0,00	1
17/09/2022	LYCEE ROLAND GARROS - ECRAN MULTIMEDIA 65" INTERACTIF TACTILE+GARANTIE EXTENSION	2022-1-2472	7 794,75	0,00	5
17/09/2022	LYCEE ROLAND GARROS - ECRAN MULTIMEDIA 75" INTERACTIF TACTILE+EXTENSION GARANTIE	2022-1-2472	6 635,33	0,00	5
17/09/2022	LYCEE BOIS D'OLIVE - VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-2495	4 456,64	0,00	1
17/09/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-2496	4 456,64	0,00	1
17/09/2022	LYCEE DE VINCENDO - VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-2497	3 119,65	0,00	1
17/09/2022	LYCEE AGRICOLE DE ST JOSEPH - AFFICHAGES DYNAMIQUE 55"	2022-1-2498	2 861,64	0,00	1
17/09/2022	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - VIDEO PROJECTEURS FM-T1	2022-1-2499	2 673,98	0,00	1
21/09/2022	LYCEE DE TROIS BASSINS - ECRAN MULTIMEDIA 85" INTERACTIF-TACTILE	2022-1-2493	4 348,35	0,00	5
21/09/2022	LYCEE PATU DE ROSEMONT - ECRAN MULTIMEDIA 85" INTERACTIF-TACTILE	2022-1-2494	4 268,67	0,00	5
21/09/2022	LYCEE VUE BELLE - ECRAN MULTIMEDIA 65" INTERACTIF-TACTILE	2022-1-2500	2 518,57	0,00	5
22/09/2022	DL -DRR-DMO-CHATEL - REPARATION REMPLACEMENT MAINTENANCE 7 CLIM/P205-0007	BAT185-TX2022-1-2430	10 413,83	0,00	15
22/09/2022	DL - EX ARDA - CREATION DE TETE DE LIGNE/P192-0004	BAT013-TX2022-1-2432	348,29	0,00	1
22/09/2022	DL - CRR EST - CONFECTION BOX ET ESCALIER/P192-0004	BAT179-TX2022-1-2433	3 689,00	0,00	15
22/09/2022	DL - CRR NORD - FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS/P192-0004	BAT055-TX2022-1-2434	381,39	0,00	1
22/09/2022	CRR EST ET SUD - REMPLACEMENT DEFIBRILATEURS	2022-1-2440	5 012,70	0,00	10
22/09/2022	DSI - EQUIPEMENTS RESEAU COMMUTATEURS	2022-1-2459	6 123,72	0,00	5
22/09/2022	HOTEL DE REGION - BUREAU POUR LE CABINET	2022-1-2486	2 658,47	0,00	1
22/09/2022	LYCEE ISNELLE AMELIN - VIDEOPROJECTEURS FM-T1	2022-1-2491	6 363,64	0,00	1
22/09/2022	LYCEE JEAN PERRIN - ECRAN MULTIMEDIA 75" INTERACTIF-TACTILE +EXT GARANTIE	2022-1-2492	3 467,49	0,00	5
23/09/2022	DL - MRST - REMPLACEMENT D'UN CHAUFFE EAU ELECTRIQUE/P192-0004	BAT009-TX2022-1-2431	1 607,27	0,00	1
23/09/2022	DL - VILLA REGION - TRAVAUX DE PLOMBERIE/P192-0004	BAT059-TX2022-1-2435	943,46	0,00	1
23/09/2022	DL - CMJ - FOURNITURE ET POSE D'UNE POUTRE METALLIQUE PARC AUTO/P192-0004	BAT027-TX2022-1-2436	2 441,25	0,00	15
23/09/2022	ANTENNE EST - REMPLACEMENT DEFIBRILATEUR MA202293000058	BAT029-TX2022-1-2439	2 506,35	0,00	10
24/09/2022	VOIRIE 2022 - DEGC VOIE VELO REGIONALE-env32173	2022-1-87-32173	229 302,84	0,00	0
28/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - ACCESSOIRES DEBROUSSAILLEUSE TABLIERS VISIERES HUILES	2022-1-2448	976,02	0,00	1
28/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - SOUFFLEUR BR800	2022-1-2448	1 546,48	0,00	1
28/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - TRONCONNEUSES + ACCESSOIRES	2022-1-2448	1 716,63	0,00	1
28/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - ELAGUEUR SUR PERCHE + ACCESSOIRES	2022-1-2448	1 389,25	0,00	1
28/09/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - DEBROUSSAILLEUSE + ACCESSOIRES	2022-1-2448	1 461,85	0,00	1
04/10/2022	CRR ST PAUL - PIANO DROIT	2022-1-2487	5 599,00	0,00	10
04/10/2022	VOIRIE 2022 - M22 -PROGRAMME REGIONAL ROUTES-env31412	2022-1-84231412	13 737,36	0,00	0
05/10/2022	CRR ST BENOIT - SALLE G. LELE - ENS RAYONNAGE	2022-1-2488	3 998,36	0,00	10
05/10/2022	CRR ST BENOIT - FLIGHT CASE PRO YAMAHA	2022-1-2489	2 712,50	0,00	10

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
12/10/2022	DL - DRR PORTAIL ST LEU - REMPLACEMENT ARBRE TE MOTEUR/P205-0007	BAT196-TX2022-1-2616	9 327,52	0,00	15
12/10/2022	DSI - LICENCES USERCUBE	2022-1-2676	167 816,42	0,00	3
12/10/2022	DSI - PLATEFORME GLPI AJOUT FONCTIONNALITES	2022-1-2677	5 468,40	0,00	1
12/10/2022	DSI - 6 STATIONS DE TRAVAIL MA20215756	2022-1-2725	8 538,69	0,00	3
12/10/2022	DL - SRS - REMPLACEMENT MOTEUR ET AXE/P205-0007	BAT190-TX2022-1-2752	8 884,84	0,00	25
12/10/2022	DL - CRR NORD - CREATION PRISES RJ45 AUDITORIUM/P192-0004	BAT055-TX2022-1-2764	787,40	0,00	1
12/10/2022	DL - CPOI - RECHERCHE-RESEAU-ET-RACCORDEMENT/P112-0003	BAT031-TX2022-1-2768	976,50	0,00	1
12/10/2022	DL - MRST - TX ELECTRIQUES/P192-0004	BAT009-TX2022-1-2771	1 134,98	0,00	1
12/10/2022	DL - MOCA - MATERIELS POUR INSTALLATION DE RUCHES	2022-1-2773	5 488,02	0,00	10
12/10/2022	EX CIO DU PORT - REALISATION DE 2 BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE	2022-1-2779	5 344,54	0,00	15
12/10/2022	CPOI - TX DE REMPLACEMENT DE SERRURES ET MENUISERIES	2022-1-2789	15 922,22	0,00	10
12/10/2022	CPOI - MISE AUX NORMES POTEAUX INCENDIE	2022-1-3082	17 654,50	0,00	10
12/10/2022	DL - CRR NORD - REMPLACEMENT MOTEUR CLIMATISEUR/P192-0004	BAT055-TX2022-1-4035	2 050,16	0,00	15
20/10/2022	DL - HOTEL DE REGION - RAJOUT DE COMMANDE EXTINCTION ECLAIRAGE/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2617	47 564,32	0,00	15
20/10/2022	DL - SRE- REMPLACEMENT CLIMATISEURS/P205-0007	BAT186-TX2022-1-2755	4 181,59	0,00	15
26/10/2022	LYCEE AMIRAL LACAZE - 1 SERVEUR	2022-1-3234	3 707,48	0,00	5
26/10/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - 1 SERVEUR	2022-1-3235	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE PROFESSIONNEL DE L'HORIZON - SERVEUR	2022-1-3236	4 368,35	0,00	5
26/10/2022	LYCEE POLYVALENT DE TROIS BASSINS - SERVEUR	2022-1-3237	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE AGRICOLE DE ST JOSEPH - SERVEUR	2022-1-3238	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVIN - SERVEUR	2022-1-3239	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE POLYVALENT PIERRE LAGOURGUE - SERVEUR	2022-1-3240	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - SERVEUR	2022-1-3241	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE PROF HOTELIER DE LA RENAISSANCE - SERVEUR	2022-1-3242	3 473,42	0,00	5
26/10/2022	LYCEE PROF JULIEN DE RONTAUNAY - SERVEUR	2022-1-3243	11 212,33	0,00	5
27/10/2022	LYCEE BEL AIR - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3244	27 286,08	0,00	1
27/10/2022	LYCEE MARIE CURIE - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3245	12 009,76	0,00	1
27/10/2022	LYCEE AMIRAL LACAZE - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3246	12 543,45	0,00	1
27/10/2022	LYCEE GEORGES BRASSENS - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3247	52 665,85	0,00	1
27/10/2022	LYCEE MEMONA HINTERMANN - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3248	20 845,83	0,00	1
27/10/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3291	23 263,24	0,00	1
27/10/2022	LYCEE DE BELLEPIERRE - ECRANS MULTIMEDIA 85" MA20219300005777	2022-1-3329	8 537,34	0,00	1
27/10/2022	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - ECRANS MULTI MEDIA INTERACTIF MA20219300005777	2022-1-3334	10 074,27	0,00	1
27/10/2022	LYCEE LEON DE LEPERVANCHE - ECRANS MULTIMEDIA INTERACTIF MA20219300005777	2022-1-3342	12 806,02	0,00	5
27/10/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - ECRAN MULTIMEDIA INTERACTIF MA20219300005777	2022-1-3343	4 268,67	0,00	5
28/10/2022	DL - MOCA - AUTOLAVEUSE	2022-1-2772	5 856,28	0,00	10
28/10/2022	HOTEL DE REGION - MATERIELS POUR LA WEB CONFERENCE	2022-1-2774	3 050,48	0,00	10
28/10/2022	CRR ST DENIS - 2 PIANOS NUMERIQUES ROLAND RP102	2022-1-2791	2 070,18	0,00	1
28/10/2022	CRR ST PAUL - 3 BATTERIES ROCK 5 FUTS	2022-1-2792	3 029,10	0,00	1
28/10/2022	CPOI - POSE DE POMPES POUR K7	2022-1-3084	3 448,61	0,00	10
28/10/2022	CPOI - TX ELECTRIQUES	2022-1-3086	2 762,13	0,00	10

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
28/10/2022	CRR ST DENIS - MATERIELS DIVERS SUPPORTS ECRANS EMETTEURS POUR REGIE TECHNIQUE	2022-1-3116	9 166,16	0,00	1
28/10/2022	CRR ST DENIS - INTERFACE PROGRAMMATION DMX WIFI REGIE TECHNIQUE	2022-1-3116	3 533,84	0,00	10
29/10/2022	DL - ANNEXE HOTEL DE REGION - INSTALLATION DE STORES BUREAUX/P192-0004	BAT043-TX2022-1-2760	1 224,02	0,00	1
29/10/2022	DL - CRR NORD - REMPLACEMENT WC PMR/P192-0004	BAT055-TX2022-1-2769	957,30	0,00	1
29/10/2022	ANTENNE DE PARIS - 2 DEFIBRILLATEURS	2022-1-2775	2 160,00	0,00	1
29/10/2022	CPOI - REMPLACEMENT 8 CLIMATISEURS	2022-1-2787	11 399,01	0,00	1
29/10/2022	LYCEE HOTELIER DE LA RENAISSANCE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3289	93 840,58	0,00	1
29/10/2022	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3296	43 506,11	0,00	1
29/10/2022	LYCEE DE BOIS D'OLIVE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3297	61 284,36	0,00	1
29/10/2022	LYCEE DE TROIS BASSINS - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3304	49 866,69	0,00	1
29/10/2022	LYCEE DE VUE BELLE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3305	31 169,25	0,00	1
29/10/2022	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3306	73 459,83	0,00	1
29/10/2022	LYCEE DE LEPERVANCHE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3310	43 847,95	0,00	1
03/11/2022	DADT - MA20225819 MODE OCCUPATION DES SOLS	2022-1-2726	22 316,86	0,00	1
03/11/2022	VILLA BEDIER - STELLA - TX DE REMPLACEMENT ESCALIER	BAT228-TX2022-1-2777	3 992,80	0,00	15
03/11/2022	ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA REUNION - ECRAN TACTILE DE 32 POUCES MIS A DISPOSITION A ADR	2022-1-2781	3 444,88	0,00	10
04/11/2022	215738 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2022	2022-1-2750	3 773,95	0,00	1
05/11/2022	LYCEE PAUL LANGEVIN - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3290	38 168,84	0,00	1
05/11/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3295	50 756,13	0,00	1
05/11/2022	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3298	30 026,15	0,00	1
05/11/2022	LYCEE BOISJOLY POTIER - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3299	60 440,64	0,00	1
05/11/2022	LYCEE ST PAUL IV - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3301	47 946,19	0,00	1
05/11/2022	LYCEE JEAN HINGLO - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3307	75 685,33	0,00	1
05/11/2022	LYCEE JEAN JOLY - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3309	34 455,61	0,00	1
05/11/2022	LYCEE LOUIS PAYEN - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3311	23 314,62	0,00	1
05/11/2022	LYCEE MOULIN JOLI - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3312	31 683,25	0,00	1
05/11/2022	LYCEE ROLAND GARROS - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3316	104 978,04	0,00	1
05/11/2022	LYCEE STELLA - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3317	123 218,25	0,00	1
05/11/2022	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3318	6 053,04	0,00	1
09/11/2022	DL - SRO - FOURNITURE ET POSE D'UN ENSEMBLE RESEAU PLOMBERIE/P205-0007	BAT189-TX2022-1-2761	3 154,10	0,00	10
09/11/2022	DL - CEI BRAS PANON - POSE FOURREAU EN SOUTERRAIN/P205-0007	BAT186-TX2022-1-2762	734,17	0,00	1
09/11/2022	DL - CRR NORD - TRAVAUX DE LEVEES/P192-0004	BAT055-TX2022-1-2765	2 129,88	0,00	15
09/11/2022	CRR ST DENIS - SURFACE DE CONTROLE PILOTAGE DMX ET LEDS AUDITORIUM+FLIGHT CASE	2022-1-2784	10 719,00	0,00	10
09/11/2022	CPOI - REPARATION DE 2 RIDEAUX METALLIQUES MA20229300005826	2022-1-2785	5 902,40	0,00	10
09/11/2022	LYCEE NELSON MANDELA - 2 SERVEURS VISUALISATION	2022-1-3251	6 946,83	0,00	5
09/11/2022	LYCEE PAUL MOREAU - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3253	20 982,25	0,00	1
09/11/2022	LYCEE AMIRAL BOUVET - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3255	59 350,56	0,00	1
09/11/2022	LYCEE ISNELLE AMELIN - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3259	15 918,63	0,00	1
09/11/2022	LYCEE MAHATMA GANDHI - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3267	27 474,27	0,00	1
09/11/2022	LYCEE PATU DE ROSEMONT - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3270	29 635,48	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
09/11/2022	LYCEE DE BELLEPIERRE - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3285	103 082,64	0,00	1
10/11/2022	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3260	42 085,35	0,00	1
10/11/2022	LYCEE LE VERGER - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3261	27 265,02	0,00	1
10/11/2022	LYCEE MEMONA HINTERMANN - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3268	24 489,57	0,00	1
10/11/2022	LYCEE PROF JEAN PERRIN - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3271	46 565,09	0,00	1
10/11/2022	LYCEE SARDA GARRIGA - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3287	100 399,39	0,00	1
10/11/2022	LYCEE BOISJOLY POTIER - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3331	2 382,50	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DELISLE - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3263	137 861,17	0,00	1
15/11/2022	LYCEE AGRICOLE DE ST JOSEPH - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3292	7 437,82	0,00	1
15/11/2022	LYCEE DE VINCENDO - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3294	33 270,99	0,00	1
15/11/2022	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3313	44 008,59	0,00	1
15/11/2022	LYCEE PIERRE POIVRE - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3314	53 831,60	0,00	1
15/11/2022	LYCEE ROCHES MAIGRES - CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2022-1-3315	39 378,66	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - VALISE 12 MA20219300005776	2022-1-3322	1 839,31	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - PORTABLES 17" MA20219300005776	2022-1-3322	2 853,12	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - MACBOOK AIR MA20219300005776	2022-1-3322	3 758,19	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - TABLETTE 2 MA20219300005776	2022-1-3322	418,51	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - TABLETTES LENOVO MA20219300005776	2022-1-3322	4 281,86	0,00	1
15/11/2022	LYCEE AMIRAL BOUVET - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3328	12 236,74	0,00	1
15/11/2022	LYCEE HOTELIER DE LA RENAISSANCE - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3335	11 013,06	0,00	1
15/11/2022	LYCEE ISNELLE AMELIN - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3336	2 447,35	0,00	1
15/11/2022	LYCEE JEAN PERRIN - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3337	11 013,06	0,00	1
15/11/2022	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3338	15 414,89	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - APPAREILS VIDEO CONFERENCE MA20219300005777	2022-1-3339	9 247,73	0,00	5
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3339	29 606,63	0,00	1
15/11/2022	LYCEE LECONTE DE LISLE - ECRAN MULTIMEDIA INTERACTIF MA20219300005777	2022-1-3341	4 348,35	0,00	5
15/11/2022	LYCEE MOULIN JOLI - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3346	6 125,02	0,00	1
15/11/2022	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3348	3 853,72	0,00	1
15/11/2022	LYCEE ROLAND GARROS - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3349	2 447,35	0,00	1
15/11/2022	LYCEE STELLA - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3350	12 236,74	0,00	1
15/11/2022	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3351	9 296,48	0,00	1
17/11/2022	CPOI - BRASSEURS D'AIR MA2022601919	2022-1-2796	73 272,56	0,00	1
17/11/2022	HOTEL DE REGION - FOUR POUR LA CAFETARIA	2022-1-3071	11 642,05	0,00	10
17/11/2022	DL - MRST - REMPLACEMENT AUTOMATISME PORTAIL/P192-0004	BAT009-TX2022-1-3211	1 939,98	0,00	1
17/11/2022	DL - EPITECH SASSY - REMPLAEMENT DE LA CARTE JECB OTIS/P192-0004	BAT260-TX2022-1-3212	3 323,14	0,00	15
17/11/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - ACQUISITION ET POSE D'UN CLIMATISEUR/P192-0004	BAT230-TX2022-1-3213	1 302,00	0,00	1
17/11/2022	LYCEE DE VUE BELLE - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3332	18 355,11	0,00	1
17/11/2022	LYCEE EVARISTE DE PARNY - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3333	7 342,04	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
18/11/2022	HOTEL DE REGION - 2 CANONS EF 16-35/2.8 III USM	2022-1-3100	4 738,00	0,00	10
18/11/2022	HOTEL DE REGION - SONY SEL 16-35/2.8 G MASTER	2022-1-3100	2 639,00	0,00	10
18/11/2022	HOTEL DE REGION - SONY A7 IV - NU	2022-1-3115	2 599,00	0,00	10
18/11/2022	HOTEL DE REGION - ELEMENTS DIVERS PHOTOGRAPHIE PANNEAU LED ADAPTATEUR	2022-1-3118	1 252,98	0,00	1
18/11/2022	HOTEL DE REGION - OBJECTIF SONT SEL FE 70-200/2.8 GM OSS	2022-1-3118	2 639,00	0,00	10
19/11/2022	VOIRIE 2022 - PROG REGIONAL - DEER AP ANT-env26207	2022-1-84226207	39 623,72	0,00	0
24/11/2022	CRR NORD - REMPLACEMENT CARTE DE GESTION	BAT055-TX2022-1-3061	1 886,68	0,00	1
24/11/2022	CRR NORD - TX COMPLEMENTAIRES ASCENSEUR	BAT055-TX2022-1-3065	10 670,48	0,00	15
24/11/2022	DL - GARE DE ST PIERRE - REMPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR/P205-0011	BAT290-TX2022-1-3218	1 213,03	0,00	1
29/11/2022	DL - DAMR CHATEL - REMPLACEMENT FEUILLES TOLES ZINC/P205-0007	BAT185-TX2022-1-2914	5 700,00	0,00	15
29/11/2022	DL - HOTEL DE REGION - MA2022601971 AMENAGEMENTS 2022/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2922	31 681,24	0,00	25
29/11/2022	HOTEL DE REGION - LOT DE 12 FAUTEUILS ERGONOMIQUES POUR LES SERVICES DE LA REGION	2022-1-3072	3 396,65	0,00	1
29/11/2022	DEER - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT - GD-694-EC	2022-1-3228-GD-694-EC	29 065,95	0,00	8
29/11/2022	DEER - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT - GD-105-ED	2022-1-3228-GD-105-ED	29 065,93	0,00	8
29/11/2022	DEER -PARTNER 3 CTTE PEUGEOT - GD-735-EC	2022-1-3228-GD-735-EC	29 065,93	0,00	8
29/11/2022	DEER - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT - GD-837-EC	2022-1-3228-GD-837-EC	29 065,93	0,00	8
29/11/2022	DEER - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT - GD-996-EC	2022-1-3228-GD-996-EC	29 065,93	0,00	8
01/12/2022	DL - HOTEL DE REGION - CONSOLIDATIONS ET COMPLEMENT VISUEL CA/P192-0004	BAT001-TX2022-1-2911	15 700,77	0,00	15
01/12/2022	DL - DRR CEI GRANDE CHALOUPE - POSE D'UN SUPPRESSEUR D'EAU/P205-0007	BAT195-TX2022-1-2916	3 636,43	0,00	10
01/12/2022	DL - SRN - CLIMATISATION/P205-0007	2022-1-2920	2 581,22	0,00	15
01/12/2022	BATIMENT CHAUDRON - REMPLACEMENT DEFIBRILATEUR	2022-1-3063	2 506,35	0,00	10
01/12/2022	HOTEL DE REGION - DSI - EXTENSION DE STOCKAGE MA20184273	2022-1-3067	173 190,52	0,00	5
01/12/2022	CPOI - APPAREILS DESENFUMAGE COFFRETS VERINS REMPLISSAGE	2022-1-3090	7 530,44	0,00	10
01/12/2022	DL - SITE DU MOCA - AMENAGEMENTS BATIMENT ADM ANNEE 2022 MA2022601938/P192-0004	BAT217-TX2022-1-3214	29 015,07	0,00	15
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-985-NM	2022-1-3223-GJ-985-NM	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-679-NM	2022-1-3224-GJ-679-NM	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-727-NM	2022-1-3225-GJ-727-NM	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-922-NM	2022-1-3227-GJ-922-NM	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-499-NN	2022-1-3272-GJ-499-NN	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-027-NN	2022-1-3273-GJ-027-NN	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-952-NM	2022-1-3274-GJ-952-NM	26 878,14	0,00	8
01/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-769-NM	2022-1-3275-GJ-769-NM	26 878,14	0,00	8
02/12/2022	LYCEE NELSON MANDELA - CLIENTS LEGERS MA20220007	2022-1-3303	8 914,95	0,00	1
02/12/2022	LYCEES PUBLICS - COUVERTURE WIFI DES 45 LYCEES LOT 6 MA20219300005778	2022-1-3319	236 964,00	0,00	5
06/12/2022	DL - HOTEL DE REGION - BORNE DE CHARGE VEHICULE POUR CABINET/P192-0004	BAT001-TX2022-1-3204	2 227,78	0,00	15
06/12/2022	DRR - CEI ST JOSEPH - REMPLACEMENT 2 CLIMATISEURS/P205-0007	BAT192-TX2022-1-3206	2 959,88	0,00	15
06/12/2022	DTD - GARE ROUTIERE ST PIERRE - TRAVAUX DE SIGNALISATION/P165-0008	BAT290-TX2022-1-3209	6 640,86	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
06/12/2022	DL - BATIMENT CHAUDRON - INSTALLATION DE STORES/P192-0004	BAT230-TX2022-1-3215	309,45	0,00	1
06/12/2022	DL - GARE DE ST DENIS - REMPLACEMENT DE 3 CLIMATISEURS/P205-0011	BAT289-TX2022-1-3220	5 077,80	0,00	15
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-896-NM	2022-1-3276-GJ-896-NM	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-614-NM	2022-1-3277-GJ-614-NM	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-717-NM	2022-1-3278-GJ-717-NM	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-356-NN	2022-1-3279-GJ-356-NN	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-995-NM	2022-1-3280-GJ-995-NM	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-011-NN	2022-1-3281-GJ-011-NN	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-684-NM	2022-1-3282-GJ-684-NM	26 878,14	0,00	8
06/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-936-NM	2022-1-3283-GJ-936-NM	26 878,14	0,00	8
07/12/2022	DSI - 5 PORTABLES16 POUCES + SACOCHES	2022-1-3054	9 108,69	0,00	1
07/12/2022	GROUPE UDDST ST PAUL - DUPLICOPIEUR RICOH DX2430	2022-1-3069	2 457,51	0,00	10
07/12/2022	GROUPE UDDST ST PIERRE - DUPLICOPIEUR RICOH DX2430	2022-1-3070	2 457,51	0,00	10
07/12/2022	DSI - SAMSUNG GALAXY A53 5G	2022-1-3128	7 873,85	0,00	1
07/12/2022	DSI - SAMSUNG GALAXY A13	2022-1-3128	4 059,93	0,00	1
07/12/2022	DSI - APPLE IPHONE 13 128 GO	2022-1-3128	30 859,36	0,00	1
07/12/2022	DSI - SAMSUNG GALAXY A33 5G	2022-1-3128	6 107,77	0,00	1
07/12/2022	DSI - CROSSCALL CORE M5	2022-1-3151	4 145,97	0,00	1
07/12/2022	DSI - SAMSUNG GALAXY S22 ULTRA 5G 256GO	2022-1-3151	3 102,80	0,00	1
07/12/2022	DSI - SAMSUNG GALAXY S22 5G 128GO	2022-1-3156	4 389,91	0,00	1
07/12/2022	DSI - APPLE IPHONE 12 PRO 128GO	2022-1-3183	2 182,42	0,00	1
07/12/2022	DSI - APPLE IPHONE 13 PRO 512GO	2022-1-3185	1 423,68	0,00	1
07/12/2022	DSI - MISE A JOUR ET FORMATION ASALAE V2.1	2022-1-3190	5 859,00	0,00	2
07/12/2022	DSI - SAMSUNG A22 5G	2022-1-3195	2 420,85	0,00	1
07/12/2022	DSI - SAMSUNG A52S 5G	2022-1-3195	2 073,27	0,00	1
07/12/2022	DL - CEI PANIANDY - REMPLACEMENT 2 CLIMATISEURS/P205-0007	BAT194-TX2022-1-3207	2 426,06	0,00	15
07/12/2022	ANNEXE HOTEL DE REGION - DL - ACQUISITIONS DEFIBRILATEURS	2022-1-3222	2 506,35	0,00	10
08/12/2022	DL -GARE DE ST DENIS - REMPLACEMENT DES VOLETS ROULANTS/P205-0011	BAT289-TX2022-1-3221	22 521,35	0,00	15
09/12/2022	DL - SRGT - ELEMENTS DE CUISINE/P205-0007	BAT230-TX2022-1-3208	718,80	0,00	1
09/12/2022	LYCEE AGRICOLE ST JOSEPH - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3327	4 822,09	0,00	1
09/12/2022	LYCEE DE BELLEPIERRE - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3330	3 671,02	0,00	1
09/12/2022	LYCEE LISLET GEOFFROY - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3344	11 591,89	0,00	1
09/12/2022	LYCEE MEMONA AFFEJEE HINTERMANN - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3345	14 155,18	0,00	1
09/12/2022	LYCEE PAUL MOREAU - VIDEO PROJECTEURS MA20219300005777	2022-1-3347	7 941,66	0,00	1
10/12/2022	DL - HOTEL DE REGION - TX RENOVATION SOUS SOL MA2022601973/P192-0004	BAT001-TX2022-1-3205	34 138,99	0,00	15
10/12/2022	DL - SASSY - CREATION DE PLUSIEURS POSTES DE TRAVAIL ESPACE COWORKING/P192-0004	BAT260-TX2022-1-3216	2 856,86	0,00	15
10/12/2022	DL - PARC AUTO - PARTNER 3 CTTE PEUGEOT 100CV - GJ-971-NM	2022-1-3284-GJ-971-NM	26 877,97	0,00	8
10/12/2022	HOTEL DE VILLE DE STE ROSE - SCULPTURE EN BASALTE DE DAVID IMAHO	2022-1-3492	5 313,57	0,00	0
14/12/2022	DSI - MISE A NIVEAU DES FONDS EUROPEENS POUR PROGRAMMATION 2021-2027	2022-1-3052	36 486,92	0,00	6
14/12/2022	DSI - ACCESSOIRES MATERIEL MOBILE HORS MARCHE	2022-1-3156	4 534,76	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
17/12/2022	GIRATOIRE DE LA CITE DU VOLCAN - OEUVRE MONUMENTALE DE DAVID IMAHO	2022-1-3493	19 250,00	0,00	0
20/12/2022	MUSEE STELLA MATUTINA - MACHINE AGRICOLE MOUFLON+REMORQUE+ELEMENTS CUISINE CENTENAIRE -CYNDIE TECHER	2022-1-3489	3 350,00	0,00	0
28/12/2022	DBA - BAT.ANNEXE ANTENNE EST REGION/DOUBLAG. PLAQ. PLATRE/PEINTURE LC20213816	BAT029-TX2021-1-3684	18 808,76	0,00	15
28/12/2022	DPI - SAINT-PAUL - ACQUISITION EN VEFA SCCV LA DISTILLERIE DE LOCAUX DE BUREAUX BH 148	2022-1-3354-BH148	2 743 150,00	0,00	30
31/12/2022	DGADD- EXPERTISES ET ETUDES TECHNIQUES DE PRESENTATION DES AXES DE TCSP BUS	2010-1-3547	23 056,25	0,00	0
31/12/2022	DGADD - TCSP Chaussée Royale Lot 2 - SECTEUR SAVANNA - SABIANI - ETUDE DE FAISABILITE env 15234	2011-1-4128	23 377,41	0,00	0
31/12/2022	DGADD -TCSP Chaussée Royale Lot 1 : ACCES GARE ROUTIERE DE ST PAUL - ETUDE DE FAISABILITE env 15234	2011-1-4137	21 007,77	0,00	0
31/12/2022	DGADD - UTILISAT° PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN DES BAU ET ACCOTEMENTS DES RN env 15234	2011-1-4141	46 817,75	0,00	0
31/12/2022	DEC - SCHEMA DIRECTEUR BIOMASSE-METHANISATION	2011-1-4872	35 707,35	0,00	2
31/12/2022	DGADD - ETUDE DE FAISABILITE TEE - PONT SUR LA RIVIERE DES PLUIES	2011-1-4873	4 578,16	0,00	0
31/12/2022	DGADD - MESURE EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN SUR RTE DES TAMARINS	2011-1-4875	26 914,05	0,00	0
31/12/2022	DGADD - TEE - ETUDES DE FAISABILITE PONT SUR LA RIVIERE DES PLUIES	2011-1-7709	3 607,63	0,00	0
31/12/2022	DGADD TEE -UTILISATION PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN DES BANDES D'ARRET D'URGENCE ET ACCOTEMENTS	2011-1-7718	25 497,50	0,00	0
31/12/2022	DGADD TEE - ETUDE PONT RIVIERE DES PLUIES	2012-1-3571	3 797,50	0,00	0
31/12/2022	DBA-CONSTRUCTION CENTRE DES EAUX DOUCES/CONVENTION DE MANDAT	2012-1-9577	118 888,80	0,00	15
31/12/2022	DBA- LYCEE ROLAND GARROS REHABILITATION ET MISE AUX NORMES BAT A, D, E, G et Adm	2012-1-9764	123 213,70	0,00	25
31/12/2022	TEE- PONT DE LA RIVIERE DES PLUIES ETUDES DE FAISABILITE- env 15017	2013-1-3922	25 212,70	0,00	0
31/12/2022	DEE- MDT SPL ENERGIE RUN 2013 ETUDE PROJETS GAZEIFICATION NATIONAUX ET INTERN- env 15260	2013-1-3960	8 960,00	0,00	2
31/12/2022	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ROLAND GARROS BAT A, ADM D, E, G - env 16264	2013-1-4498	266 093,04	0,00	25
31/12/2022	DBA- APPEL DE FONDS N°4 MFR IREO MFR PLAINES DES PALMISTES	2013-1-5572	170 321,94	0,00	25
31/12/2022	DBA- APPEL DE FONDS N°2 MANDAT MFR PLAINE DES PALMISTES	2013-1-5596	46 133,37	0,00	25
31/12/2022	DBA- APPEL DE FONDS N°3 CONST ET REHAB IREO MFR PLAINE DES PALMISTES	2013-1-5604	8 416,03	0,00	25
31/12/2022	DGADD- SPLA MARAINA - ETUDES D'AMENAGEMENT PARKING RELAIS ET POLE D'ECHANGES-env 16286	2013-1-6043	101 594,55	0,00	0
31/12/2022	DGADD - CONVENTION DE MANDAT REGION / SPLA MARAINA - ETUDES D'AMENAGEMENT PARKING RELAIS ET POLE D'E	2014-1-1734	99 770,45	0,00	0
31/12/2022	DBA - APPEL DE FONDS N° MFR PLAINE DES PALMISTES	2014-1-2162	398 729,48	0,00	25
31/12/2022	DEE - MANDAT SPL ER 2013 ETUDE PROSPECTIVE DE PROJETS DE GAZÉIFICATION NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	2014-1-3620	2 240,00	0,00	2

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE PIERRE LAGOURGUE ET SON EQUIPEMENT SPORTIF	2014-1-3721	69 027,70	0,00	15
31/12/2022	DGADD - ETUDES D'AMENAGEMENT PARKING RELAIS ET POLE D'ECHANGES	2014-1-3852	27 214,52	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE BEL AIR APPEL DE FONDS	2014-1-3969	636 000,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE SARDA GARRIGA - APPEL DE FONDS	2014-1-3970	760 000,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - APPEL DE FONDS	2014-1-3972	1 340 000,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - APPEL DE FONDS	2014-1-3973	1 390 000,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - MFR PLAINE DES PALMISTES - APPEL DE FONDS	2014-1-3975	737 045,38	0,00	25
31/12/2022	DBA - MFR IREO - APPEL DE FONDS	2014-1-3977	985 557,47	0,00	25
31/12/2022	DBA - CRR DE ST-DENIS - APPEL DE FONDS	2014-1-3978	1 645 000,00	0,00	25
31/12/2022	DMO - DOTATION SMPRR 2014 - INVESTISSEMENT	2014-1-3982	3 800 000,00	0,00	0
31/12/2022	DBA - PLAN DE RELANCE/LYC.LE VERGER ET LYC. A.LACAZE/REHAB./MOE env 16264	2014-1-797	254 461,66	0,00	25
31/12/2022	DTD - CONVENTION DE MANDAT REGION / SPLA MARAINA - ETUDES D'AMENAGEMENT PARKING RELAIS ET POLE D'ECH	2015-1-1490	2 089,51	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS N°2 REHAB LYCEE BELLEPIERRE	2015-1-3034	2 258 621,81	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE PIERRE LAGOURGUE TAMPON - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	2015-1-4982	2 083,20	0,00	15
31/12/2022	DTD - CONVENTION DE MANDAT REGION / SPLA MARAINA - ETUDES D'AMENAGEMENT PARKING RELAIS ET POLE D'ECH	2015-1-5022	15 058,52	0,00	0
31/12/2022	DTD - ETUDES D'AMÉNAGEMENT PARKING RELAIS ET PÔLE D'ÉCHANGES DE DUPARC STE-MARIE	2015-1-5026	16 223,20	0,00	0
31/12/2022	DBA - REHABILITATION ET RECONSTRUCTION - MFR PLAINE DES PALMISTES APPEL DE FONDS N°8	2015-1-5802	1 032 502,03	0,00	25
31/12/2022	DAMR - PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2015	2015-1-5807	2 800 000,00	0,00	0
31/12/2022	DBA - PLAN DE RELANCE - REHABILITATION LYCEE LE VERGER	2015-1-6462	61 512,28	0,00	25
31/12/2022	DTD - ETUDES D'AMÉNAGEMENT PARKING RELAIS ET PÔLE D'ÉCHANGES DE DUPARC STE-MARIE	2015-1-6486	13 454,61	0,00	0
31/12/2022	DTD - ETUDES D'AMÉNAGEMENT PARKING RELAIS ET PÔLE D'ÉCHANGES DE DUPARC STE-MARIE	2015-1-8800	43 902,18	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS LYCÉE SARDA GARRIGA	2015-1-8811	1 126 277,85	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS LYCÉE BEL AIR	2015-1-8813	979 000,00	0,00	25
31/12/2022	DTD - ETUDES D'AMÉNAGEMENT PARKING RELAIS ET PÔLE D'ÉCHANGES DE DUPARC STE-MARIE	2016-1-5958	144 142,50	0,00	0
31/12/2022	DBA- CONVENTION LYCEE BEL AIR - SPL MARAINA	2016-1-7460	1 875 081,96	0,00	25
31/12/2022	LYCEE JEAN PERRIN - APPEL DE FONDS env 16230	2016-1-7466	3 162 965,14	0,00	25
31/12/2022	LYCEE SARDA GARRIGA - APPEL DE FONDS env 16230	2016-1-7469	1 794 442,12	0,00	25
31/12/2022	LYCEE BELLEPIERRE - APPEL DE FONDS env 16230	2016-1-7470	2 385 748,82	0,00	25
31/12/2022	DBA- CONVENTION CRR SAINT DENIS - SPL MARAINA	2016-1-7479	1 540 501,60	0,00	25
31/12/2022	DAMR- PARTICIPATION INVESTISSEMENT SMPRR 2016	2016-1-8090	3 545 000,00	0,00	0
31/12/2022	ANNULATION TITRE DE RECETTE	2016-1-8144	464 512,35	0,00	15
31/12/2022	DBA- REHAB LYCEE LE VERGER ET AMIRAL LACAZE / P197-0031	BAT122-FE2017-1-1027	16 795,80	0,00	25
31/12/2022	DTD - ETUDES D'AMÉNAGEMENT PARKING RELAIS ET PÔLE D'ÉCHANGES DE DUPARC STE-MARIE /P165-0004	2017-1-1552	59 026,51	0,00	0
31/12/2022	DAMR - PARTICIPATION FONCTIONNEMENT SMPRR CV 20170308	2017-1-1813	3 766 000,00	0,00	0
31/12/2022	DBA- LYCEE SARDA GARRIGA - CV 20140814 SPL MARAINA	2017-1-1837	711 880,77	0,00	25
31/12/2022	DBA- LYCEE BELLEPIERRE - CV 20130871 SPL MARAINA	2017-1-1839	794 194,28	0,00	25

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA- LYCEE JEAN PERRIN - CV 20140815 SPL MARAINA	2017-1-1843	1 798 389,12	0,00	25
31/12/2022	DBA- PRR REHAB LYCEE LE VERGER/ P197-0031	BAT122-FE2017-1-962	18 631,24	0,00	25
31/12/2022	DBA- LYCEE PIERRE LAGOURGUE / P197-0031	BAT137-FE2017-1-975	3 358,71	0,00	15
31/12/2022	DAMR - RN-PARTICIPATION FONCTIONNEMENT SMPRR- CV 20180224	2018-1-1246	2 259 200,00	0,00	0
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE LE VERGER REHAB / P197-0031	BAT122-FE2018-1-163	2 137,54	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE LE VERGER ET LACAZE REHAB / P197-0031	BAT122-114-FE2018-1-175	3 954,17	0,00	25
31/12/2022	DBA- REHAB LYCEE JEAN PERRIN APPEL DE FDS N 8 CV 20140815-SPLA MARAINA	BAT064/2018-1-2162	1 014 300,16	0,00	25
31/12/2022	DBA- LYCEE SARDA GARRIGA CV20140814 - SPLA MARAINA	BAT066/2018-1-2185	63 524,73	0,00	25
31/12/2022	DBA- REHAB LYCEE BEL AIR CV20140812- SPLA MARAINA	BAT127/2018-1-2188	119 497,03	0,00	15
31/12/2022	DBA- REHAB CFA LEON LEGROS STE CLOTILDE - SPLA MARAINA	BAT130/2018-1-2192	3 966 706,87	0,00	25
31/12/2022	DAE-DIDN - EXPLOITATION PORTAIL REGIONAL/P130-0002	FE2019-1-1701	40 000,00	0,00	2
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE LE VERGER /P197-0031	BAT122-FE2019-1-1731	8 305,94	0,00	25
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE BOIS OLIVES/P197-0031	BAT094-FE2019-1-174	13 378,20	0,00	25
31/12/2022	DBA - AFPAR DE ST ANDRE RENOVATION THERMIQUE/P197-0036	BAT028-TX2019-1-2134	19 424,86	0,00	15
31/12/2022	DAMR - CAPITAL SYNDICAT MIXTE SMPRR CV 20190624	2019-1-2192	3 750 000,00	0,00	0
31/12/2022	DAMR - CAPITAL SYNDICAT MIXTE SMPRR CV 20180224	2019-1-710	1 664 800,00	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE LEPERVANCHE-REPRISE STRUCTURELLE BAT.K-B AMIANTE/P197-0003	BAT098-FE2019-1-927	6 615,79	0,00	15
31/12/2022	DBA - CIMENDEF_EXPERTISE SUR LE DECOLLEMENT DE PEINTURES/P197-0012	BAT261-FE2020-1-019	3 200,75	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY -INVESTIGAT° GEOTECHNIQUES/P197-0031	BAT104-FE2020-1-022	2 235,10	0,00	15
31/12/2022	DBA - PRR CENTHOR ET CFA OUEST/P197-0031	BAT131-FE2020-1-023	842,48	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE STELLA - PV CONSTAT HUISSIER-CONTRE AROS/P197-0031	BAT074-FE2020-1-026	904,03	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY-AMO REFECTION DES TOITURES /P197-0031	BAT104-FE2020-1-028	4 557,00	0,00	10
31/12/2022	DBA - CENTHOR ET CFA DE L OUEST REHABILITATION/P197-0036	BAT131-FE2020-1-046	932,66	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLLAND GARROS - ANALYSE RISQUES FOUDRE EN ERP/P197-0031	BAT088-FE2020-1-1063	17 495,63	0,00	10
31/12/2022	DBA - CENTHOR ET URMA MA20163610 AVNT1/P197-0036	BAT131-FE2020-1-117	6 820,97	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LEPERVANCHE/REPRISE STRUCTUR DU BAT K/P197-0003	BAT098-FE2020-1-127	4 896,06	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - NUMERISATION/COPIE DOSSIERS MA20173936/P197-0031	BAT100-FE2020-1-129	2 110,21	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET/DIAG.AMIANTE /LOGEMENTS/P197-0002	BAT070-FE2020-1-1331	4 600,40	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLAND GARROS PRESTAT TOPO FACADES/P197-0031	BAT088-FE2020-1-134	28 888,13	0,00	10
31/12/2022	MADOI - RESTAURATION BANQUETTE FAUTEUIL CHAISE	2020-1-1515	1 450,00	0,00	0
31/12/2022	MUSEE STELLA MATUTINA - RESTAURATION DOCUMENTS GRAPHIQUES DES COLLECTIONS DU MUSEE STELLA	2020-1-1516	14 949,24	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE ST PAUL IV - CONFORTEMENT DE TALUS MISSION G5-G4/P197-0031	BAT144-FE2020-1-1880	1 302,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE GEORGES BRASSENS - MISSION CSPS TRAVAUX REFECTION RESEAU AEP/P197-0031	BAT113-FE2020-1-1891	434,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - CENTHOR URMA - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR /P197-0036	BAT131-FE2020-1-1897	2 300,20	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE E. DE PARNY - MISSION CT-DAAT PRE-DIAGNOSTIC/P197-0044	BAT104-FE2020-1-1902	303,80	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - LEVEE DE RESERVES ELECTRIQUES MA20174816/P197-0031	BAT100-TX2020-1-2290	12 273,96	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LPH LA RENAISSANCE - PANNEAUX AFFICHAGE MA 20195014/P197-0031	BAT100-TX2020-1-2292	173,60	0,00	1
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - CREATION SALLE INFORMATIQUE MA20174816/P197-0031	BAT100-TX2020-1-2321	8 191,97	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LE VERGER - CONSTRUCTION SALLES DE CLASSES DGD MA20163713/P197-0031	BAT122-TX2020-1-2331	13 247,85	0,00	25
31/12/2022	DAMR - DEGC - VOIE VELO REGION 2013-AMO 6 TRONCONS CV20131219 ST PAUL - SPL MARAINA	2020-1-2552	709 442,32	0,00	15
31/12/2022	DORL - NRL DMO SIGNATURE OI MA20205276 MT10-1 SIGNALISATION	2020-1-2580	11 351,72	0,00	0
31/12/2022	DAMR - EXPLOITATION SRGT - EQUIPMTS DYNAMIQUES AVANCE M20195089-5088	2020-1-2587	32 397,74	0,00	0
31/12/2022	DAMR - MA20195010 AVANCE FORFAITAIRE EPV ET ENVIRMT DE-RN1 NOUVEAU PONT SUR RIVIERE ST	2020-1-2591	32 896,82	0,00	0
31/12/2022	DAMR - MA201905008 600662 AVANCE FORFAITAIRE SBTPC BAGELEC RN1 NOUVEAU PONT	2020-1-2592	38 023,86	0,00	0
31/12/2022	DORL - AVANCE 1/1 GPT GTOI MA20205322 COUCHE DE FORME GENIE CIVIL ASSAINISSEMENT	2020-1-2600	102 405,87	0,00	0
31/12/2022	DTD - POLE ECHANGE DUPARC/STE MARIE/P165-0004	2020-1-307	10 462,55	0,00	0
31/12/2022	CRR SUD - AMO DEPOLLUTION DU SITE/P197-0032	BAT004-FE2020-1-340	10 307,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE- INSTALLATION LOCAUX MODULAIRES/P197-0001	BAT176-TX2020-1-562	64 373,69	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - MISSION COP/P197-0003	BAT100-TX2020-1-605	10 841,43	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - MA20100064/P197-0031	BAT100-TX2020-1-744	2 346,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LEPERVANCHE/DIAGNOSTIC SOLIDITE/P197-0003	BAT098-FE2020-1-759	868,00	0,00	1
31/12/2022	DEECB - DBA - ACCOMPAGNEMENT SCHEMA REG EOLIEN CPI 2020/P208-0002	2020-1-761	17 000,00	0,00	2
31/12/2022	DEECB - DBA - ACCOMPAGNEMENT SCHEMA REG EOLIEN CPI 2020/P208-0002	2020-1-761	14 500,00	0,00	2
31/12/2022	DBA - CIMENDEF - REFECTION DE PEINTURES MA20205236/P197-0012	BAT261-FE2020-1-812	2 549,75	0,00	10
31/12/2022	DBA - CRR SAINT-PIERRE - REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX/P197-0032	BAT004-FE2020-1-815	2 159,15	0,00	15
31/12/2022	DBA - MUSEE STELLA - AMO AMELIORATION TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES/P197-0026	BAT021-FE2020-1-818	22 730,75	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - RECHERCHE RESEAUX AEP/P197-0031	BAT088-FE2020-1-839	1 763,13	0,00	1
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - AVIS SUR MATERIAUX SUPPORT DALLAGE /P197-0031	BAT100-FE2020-1-960	651,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE R. GARROS - SONDAGE POTEAUX BETON G-CORPS/P197-0031	BAT088-FE2020-1-975	3 634,75	0,00	15
31/12/2022	DEECB - CPI 2019-06 ACCOMPAGNEMENT SREMER SPLER 2019- CV 20190446/P208-0002	2021-1-001	21 830,72	0,00	2
31/12/2022	DBA - LYCEE VICTOR SCHOELCHER - MISSION CT DAAT PRE DIAGNOSTIC/P197-0044	BAT081-FE2021-1-004	5 967,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - MISSION CT/DAAT PRE DIAGNOSTIC/P197-0044	BAT088-FE2021-1-007	3 363,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - REHAB LYCEE VUE BELLE -M20110696/P197-0031	BAT101-FE2021-1-014	59 577,59	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - PRR EPLEFPA LA GIRODAY - MOE 28 MA 20110684/P197-0031	BAT107-FE2021-1-020	211 684,79	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ST PAUL 4 - AMO TX REPRISES STRUCTURELLES MA 20205185/P197-0031	BAT144-FE2021-1-034	2 712,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - CIMENDEF - DEPIGIONNAGE LC2020DBA4359 - E202011171/P197-0012	BAT054-TX2021-1-068	2 156,31	0,00	15
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - TVX ELECTRICITE MA20184267-4268 E20185810-5821/P197-0016	BAT230-TX2021-1-071	166 541,26	0,00	15
31/12/2022	DBA - CIMENDEF - PRESTATION DE NETTOYAGE BC2020DBA4643 E202012312/P197-0012	BAT054-TX2021-1-072	789,88	0,00	1
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - REHAB MENUISERIES BOIS MA20184263/P197-016	BAT230-TX2021-1-088	14 659,61	0,00	15
31/12/2022	DBA - RECONVERSION CIMENDEF EN CRR - PRESTATION NETTOY. REMISE EN FACT E202011610/P197-0012	BAT054-TX2021-1-091	12 759,60	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PROF HORIZON - AMENAGMT CUISINE MA 20205256/P197-0031	BAT111-TX2021-1-098	37 487,47	0,00	15
31/12/2022	DBA - KELONIA - RELEVE TOPOGRAPHIQUE COMPLEMENTAIRE BC20211985	BAT012-FE2021-1-1108	11 996,63	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET - MONOCOUCHE CASQUETTE MA20205128 /P197-0002	BAT070-TX2021-1-111	6 023,93	0,00	15
31/12/2022	DAMR - DEER - DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER SUR RN 2 AU DROIT PARCELLE AE264 BC20210683	2021-1-1111	3 102,42	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - REMPLACEMENT LUMINAIRES BC2020DBA2781 /P197-0016	BAT068-TX2021-1-112	6 614,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT -REMPLAC.PORTE ISSUE SECOURS BC20203978/P197-0002	BAT072-TX2021-1-114	2 604,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - MAINT SUR TETE DE LECTURE COMPTEUR D'EAU BC20204453/P197-0005	BAT072-TX2021-1-116	200,73	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - TRAITEMENT ANTI TERMITES SOUTERAINS BC20170437/P197-0031	BAT126-TX2021-1-118	290,46	0,00	1
31/12/2022	DBA - IREO MFR - RENFORCEMENT PORTES BC20202050/P197-0008	BAT265-TX2021-1-119	3 439,45	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LECONTE DELISLE - DIVERS TVX ELECTRIQUES BC20204625/P197-0005	BAT119-TX2021-1-122	9 627,75	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - NOTE CALCUL EXECUTION STRUCTURE BC20212941	BAT100-FE2021-1-1220	759,50	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - AUGE +REFECTOIRE BC20202499/P197-0031	BAT104-TX2021-1-123	4 308,62	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - ACHAT LIVRAISON CONTAINER MARITIME BC20204154/P197-0031	BAT100-TX2021-1-124	2 271,25	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - REMPL EXTRACTEURS DE FUMEES BC20202626/197-0031	BAT111-TX2021-1-126	5 968,80	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - TVX DE REMISE EN ETAT DES LOCAUX MA 20205302/P197-0031	BAT111-TX2021-1-130	17 551,94	0,00	15
31/12/2022	DCPC - MADOI - TRAVAUX MAISON ROUGE SUIVI PHOTOGRAPIQUE DE CHANTIER	BAT061-FE2021-1-1301	1 350,83	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - NETTOYAGE BC20204740/P197-0031	BAT121-TX2021-1-131	272,81	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLLAND GARROS - MISSION AMO MARCHE SUBSEQUENT ECS	BAT088-FE2021-1-1316	5 281,57	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MAHATMA GANDHI - TOITURE MA20205441/P197-0031	BAT142-TX2021-1-135	23 853,94	0,00	25

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - CRR ST PIERRE - CONSTAT HUISSIER AFFICHAGE PERMIS DE CONSTRUIRE/P197-0032	BAT004-FE2021-1-140	750,00	0,00	1
31/12/2022	DIDN - SAISON 2019/2020 MA2019600600/P130-0002	2021-1-141	39 285,44	0,00	2
31/12/2022	DBA - LYCEE LEON LEPERVANCHE - AMO REPRISES STRUCTURELLES BAT K MA20184436	BAT098-FE2021-1-1602	868,00	0,00	1
31/12/2022	DCPC - CONCEPTION NOUVEAUX EQUIPEMENTS MUSEO - DCV MA20205039/P150-0007	2021-1-170	19 548,99	0,00	2
31/12/2022	DBA - LYCEE 3 BASSINS - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR MA20205242/P197-0002	BAT109-FE2021-1-177	2 170,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE POSSESSION - CT POUR LA POSE DE KIOSQUE EN BOIS DANS LES LYCEES BC20204267/P197-0003	BAT096-FE2021-1-180	434,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - MUSEE STELLA - VILLA BEDIER - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE SECURITE BC20203712-3710/P197-0026	BAT021-FE2021-1-185	1 670,90	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - REHAB INTERNAT FILLES/GARCONS BC20123202/20123200/P197-0031	BAT088-FE2021-1-192	6 984,58	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - MISSION CONTROLE TECHNIQUE BAT ADM BC20200813/P197-0031	BAT088-FE2021-1-198	868,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE P LAGOURGUE - MOE AMENAG SALLES MA20205363 MO PLAN ORDI PORT2020/2021/P197-0031	BAT137-FE2021-1-199	6 539,87	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE E.D.PARNY - DETECTION RESEAUX ENTERRES MA20173913/P197-0031	BAT104-FE2021-1-200	6 325,55	0,00	15
31/12/2022	DBA- LYCEE RONTAUNAY - FOURNITURE POSE NACOS SALLE A16 BC2021DBA0938	BAT117-TX2021-1-2006	968,00	0,00	1
31/12/2022	DBA-BAT FOUCQUE- REHABILITATION BAT FOUCQUE LOT2-MA20184271	BAT230-TX2021-1-2011	5 542,97	0,00	25
31/12/2022	DBA - URMA ST ANDRE - MA20215506 - TRAVAUX REMISE EN ETAT DU SSI - MA20215506	BAT133-TX2021-1-2019	22 951,18	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE-TRAVAUX MENUISERIE ALU MA20184265	BAT230-TX2021-1-2020	15 853,23	0,00	15
31/12/2022	DBA - URMA OUEST - REPRISE RESEAU PLOMBERIE SANITAIRES - BC2021DBA1224	BAT131-TX2021-1-2021	1 132,74	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVX RPLCEMT FAUX PLAFOND LGTS FON - MA20215491	BAT104-TX2021-1-2024	36 679,45	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA RENAISSANCE-TVX PLOMBERIE-MA 20205436	BAT100-TX2021-1-2027	63 119,66	0,00	10
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REHABILITATION-MA20184268	BAT230-TX2021-1-2031	10 269,04	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE PANNEAUX SIGNALISATION PARKING BC2021DBA2072	BAT230-TX2021-1-2036	287,53	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REHABILITATION-MA20184267	BAT230-TX2021-1-2037	10 476,44	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE COMPLEMENT PEINTURE BC2021DBA2190	BAT230-TX2021-1-2039	5 821,03	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REMPLACEMENT UNE BARRE ANTI PANIQUE SUR PORTE-LC2021DDBA0508	BAT230-TX2021-1-2041	464,25	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE TRAVAUX DE CONFORMITE SAE SUR L'APPAREIL BC2021DBA2767	BAT230-TX2021-1-2043	3 547,95	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE ETANCHEITE REPARATION FUITES TERRASSES CHENEAUX BC2021DBA1178	BAT230-TX2021-1-2045	5 376,18	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE PRESTATION DE NETTOYAGE DE LA ZONE POLE SRGT BC2 BC2021DBA2001	BAT230-TX2021-1-2047	713,82	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REVISION REMISE AUX NORMES COMMANDE DESENFUMAGE-LC2021DBA1278	BAT230-TX2021-1-2049	1 413,32	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REPARATION CLOTURE SUITE DEGRADATIONS-LC2021DBA1497	BAT230-TX2021-1-2050	2 131,37	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- PROJET SIGNALETIQUE-LC2021DBA1822	BAT230-TX2021-1-2051	1 877,05	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- REMISE EN SERVICE ET CONFORMITE SAI APPAREIL-LC2021DBA0990	BAT230-TX2021-1-2052	4 394,25	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - TRVX REPRISE ECLATS BETON - MA20215490	BAT072-TX2021-1-2056	120 786,54	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT PRESTATION CURAGE RESEAU BC2021DBA2366	BAT230-TX2021-1-2059	434,00	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- ADDUCTION RESEAU TELEPHONIQUE-LC2020DBA2036	BAT230-TX2021-1-2064	2 177,24	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE TRAVAUX REMPLACEMENT POSE EQUIPEMENTS SANITAIRES LC2021DBA7573	BAT230-TX2021-1-2066	1 297,77	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE- COMMANDE SIGNALETIQUE DE PORTE-LC2021DBA1701	BAT230-TX2021-1-2068	24,41	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE NETTOYAGE DES LOCAUX MA20153301	BAT230-TX2021-1-2070	24 640,81	0,00	15
31/12/2022	DBA - CRR DE ST BENOIT - RENFOT PLANCHER AUDITARIUM - MA20215510	BAT179-TX2021-1-2071	70 138,74	0,00	15
31/12/2022	DBA-BAT FOUCQUE- TRAVAUX ELECTRICITE-MA20184267	BAT230-TX2021-1-2072	17 465,70	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - REMPLACEMENT GRILLES ANTI VERDALES PAR BARREAUX - MA20215492	BAT104-TX2021-1-2074	21 374,50	0,00	15
31/12/2022	DBA-CENTHOR REPRISE DES RESEAUX PLOMBERIES BC2021DBA097	BAT131-TX2021-1-2078	2 395,68	0,00	10
31/12/2022	DBA-CENTHOR INTERVENTION SUITE DEPLACEMENT COMPTEUR EAU BC2021DBA1931	BAT131-TX2021-1-2080	173,60	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE AGRICOLE EMILE BOYER DE LA GIRODAY LOT 1.3 - MA20194981	BAT107-TX2021-1-2082	261 616,83	0,00	25
31/12/2022	DBA-CITE SCOLAIRE BUTOR REHABILITATION MA20215544 1	TX2021-1-2091	87 852,11	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT CITE SCOLAIRE BUTOR- REHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS DE FONCTION-MA20215545	BAT117-TX2021-1-2098	86 764,92	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT LP MOREAU- CUISINE/ DEFAIENCE SUR MURS DEGRADES-BC2021DBA0558	BAT068-TX2021-1-2111	21,50	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER LA RENAISSANCE - CLIM/TRAITEMENT AIR PHASE2 LOT3 - MA2019600685	BAT100-TX2021-1-2113	104 290,89	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT LYCEE NORD- ISOLATION ETANCHEITE-MA20153220	BAT176-TX2021-1-2115	89 900,16	0,00	10
31/12/2022	DBA-CREPS ST DENIS- REMPLACEMENT DE LA BOUCHE INCENDIE PAR UN POTEAU INCENDIE-LC2021DBA3721	BAT262-TX2021-1-2141	3 328,78	0,00	15
31/12/2022	DBA-HOTEL DE REGION REMISE EN CONFORMITE MA20174812	BAT001-TX2021-1-2148	40 058,18	0,00	25
31/12/2022	DCPC - EXPO RESONANCES LE LOUVRE A LA REUNION CHARTE GRAPHIQUE COM GRAND PUBLIC FAC310921	2021-1-2165	1 627,50	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- TRAVAUX PEINTURE INT AUDITO COULOIRS PORTE ACCES-BC2020DBA4751	BAT179-TX2021-1-2166	32 069,89	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE REHABILITATION SITE 6 MA20184263	BAT230-TX2021-1-2170	44 087,51	0,00	25
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE REHABILITATION SITUATION 20 MA2018426	BAT230-TX2021-1-2172	26 385,55	0,00	25
31/12/2022	DBA-CREPS ST DENIS- INTERVENTION SUR ALARME INCENDIE-BC2021DBA3872	BAT262-TX2021-1-2178	1 130,57	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- RELAMPING ECLAIRAGE ESCALIER EXT-BC2021DBA1744	BAT179-TX2021-1-2181	3 561,95	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- FOUR ET POSE SUPPORT HAUT PARLEUR A10-LC2021DDBA1467	BAT179-TX2021-1-2185	5 210,17	0,00	15
31/12/2022	DBA-CRR DE ST BENOIT- CREATION ALIMENTATION VOLET ROULANT ECLAIRAGE ESCALIE-BC2021DBA1746	BAT179-TX2021-1-2186	1 271,23	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- REALISATION DU PLANCHER FLOTTANT SUR LA SCENE AUDITORIUM-LC2021DBA3377	BAT179-TX2021-1-2187	20 832,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - CRR MAXIME LAOPE- TRAVAUX REVETEMENT DE SOL-MA20205127	BAT055-TX2021-1-2193	4 417,04	0,00	15
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- ECLAIRAGE EXTERIEUR-BC2020DBA4514	BAT179-TX2021-1-2201	1 829,69	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- FOURNITURE ET POSE EROULEUR SECURITE CABLE LUMIERE AUDITORIUM-BC2020DBA4455	BAT179-TX2021-1-2202	10 307,50	0,00	15
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT-FOURNITURE INSTALLATION RIDEAU METALLIQUE-BC2021DBA1034	BAT179-TX2021-1-2208	10 679,11	0,00	15
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- INTERVENTION SUR PORTE COUPE FEU ENROULABLE-LC2021DBA0813	BAT179-TX2021-1-2209	336,35	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- LOT1 PEINTURE/ COMPLT.PEINTURE R+1 AUDITORIUM-BC2021DBA0447	BAT179-TX2021-1-2210	997,12	0,00	1
31/12/2022	DBA-CRR DE ST BENOIT- ETANCHEITE VESTIAIRE SALLE DE DANCE-BC2021DBA1758	BAT179-TX2021-1-2213	6 759,55	0,00	10
31/12/2022	DBA-CRR ST BENOIT- CIRCULATION TECHNIQUE AUDITORIUM-BC2020DBA4508	BAT179-TX2021-1-2215	4 012,02	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD MEMONA HINTERMANN - CONSTRUCTION - MA20153103	BAT176-TX2021-1-2221	6 594,65	0,00	25
31/12/2022	DBA- LYCEE A. BOUVET - REHABILITATION - CV20130873	BAT070-TX2021-1-2241	4 565,37	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE GEORGES BRASSENS DESAMIANTAGE NIVEAU RDJ MA 2020601262 MA20209300005452	BAT113-TX2021-1-2246	189 679,70	0,00	25
31/12/2022	DBA - CRR ST DENIS - REHABILITATION EXTENSION - CV20130875	BAT055-TX2021-1-2247	17 498,70	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE JEAN PERRIN CLIMATISATION ADMINISTRATION LC2021DBA2643	BAT064-TX2021-1-2250	2 165,66	0,00	15
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - BAT FOUCQUES - REHABILITATION - MA20184271	BAT230-TX2021-1-2255	29 138,65	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE NELSON MANDELA TRAITEMENT ANTI THERMITES BC2017DBA0437	BAT126-TX2021-1-2258	290,46	0,00	1
31/12/2022	DBA - CIMENDEF RECONVERSION EN CRR - REPRISE ETANCHEITE - MA20205128	BAT261-TX2021-1-2259	2 315,72	0,00	10
31/12/2022	DBA - CIMENDEF- RECONVERSION EN CRR - CV 20161418	BAT261-TX2021-1-2262	4 026,66	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE A BOUVET GROUPE ELECTROGENE CUISINE MA20205265	BAT070-TX2021-1-2265	26 066,90	0,00	25
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUES - F. ET P. FILMS SOLAIRES - BC2021DBA1976	BAT230-TX2021-1-2268	837,77	0,00	1
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - TVX DE FX PLAFOND - MA 20205374	BAT230-TX2021-1-2273	5 824,76	0,00	15
31/12/2022	DBA-EVARISTE DE PARNY REFECTION INSTALLATION ELECTRIQUE BC2021DBA0875	BAT104-TX2021-1-2278	13 677,22	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE GEORGES BRASSENS AEP/INCENDIE MA20195021	BAT113-TX2021-1-2279	109 749,70	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE GEORGES BRASSENS REHABILITATION INTERNAT LC2021DBA2399	BAT113-TX2021-1-2280	9 882,11	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE MARIE CURIE-MISE EN OEUVRE SATURATEUR SUR BARDAGE LC2021DBA1861	BAT146-TX2021-1-2292	19 050,96	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE MAHATMA GANDHI-CUISINE CENTRALE LOCATION CHAMBRE FROIDE LC2021DBA0996	BAT142-TX2021-1-2294	3 336,39	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE-CUISINE CENTRALE- VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE-BC2021DBA1375	BAT115-TX2021-1-2295	188,79	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE MAHATMA GANDHI-PROLONGATION LOCATION CHAMBRE FROIDE MODULAIRE LC2021DBA2734	BAT142-TX2021-1-2296	3 336,39	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE MAHATMA GANDHI- CUISINE CENTRALE- REMPL GROUPES FROIDES ALIMENTAIRES-LC2021DBA1470	BAT142-TX2021-1-2297	4 394,25	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE NORD-MISE EN PLACE RETRO BIM BC2021DBA2309	BAT176-TX2021-1-2298	19 339,04	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE NELSON MANDELA-TRAVAUX PLOMBERIE LOGEMENT AGENT ACCUEIL BC2021DBA2514	BAT126-TX2021-1-2299	7 368,61	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE NELSON MANDELA REAMENAGEMENT SALLES B204 B205LC2021DBA1687	BAT126-TX2021-1-2303	11 980,39	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE MAHATMA GANDHI- DEPOSE TOITURE ZINC CDI-MA20215550	BAT142-TX2021-1-2314	24 430,95	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE GEORGES BRASSENS DE ST DENIS- DESAMIANTAGE INTERNAT-MA20184331	BAT113-TX2021-1-2315	1 519,00	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE NORD CONSTRUCTION LOT1 MA20150019	BAT176-TX2021-1-2337	55 234,63	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE NORD CONSTRUCTION LOT1 MA20150019	BAT176-TX2021-1-2348	72 924,25	0,00	25
31/12/2022	DBA-LYCEE GEORGES BRASSENS DESAMIANTAGE SITE 10 MA2018600193	BAT113-TX2021-1-2355	4 855,37	0,00	25
31/12/2022	DBA-CIMENDEF PRESTATION DE NETTOYAGE DESINFECTION MA20215472	BAT261-TX2021-1-2367	17 653,45	0,00	15
31/12/2022	DBA-MRST ETANCHEITE TERRASSE R2 ET R3 MA20205128	BAT009-TX2021-1-2370	11 261,22	0,00	15
31/12/2022	DBA-MRST DIVERS TRAVAUX TOPOGRAPHIQUE BC2021DBA1307	BAT009-TX2021-1-2376	4 752,30	0,00	15
31/12/2022	DBA - CREPS ST DENIS - MISE EN OEUVRE CLIM.R 3 INTERNAT CREPS - MA20215567	BAT262-TX2021-1-2395	39 823,25	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - POSE DE CLIMATISEUR - MA20194812	BAT146-TX2021-1-2396	1 606,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD - HABILLAGES METALLIQUES FACADES - MA20153102	BAT176-TX2021-1-2399	4 065,02	0,00	25
31/12/2022	DBA-BAT SASSY- TVX DE MAINTENANCE TOITURES/ TOLES/ GOUTIERES ET CHENEAUX-MA20205131	BAT260-TX2021-1-2404	30 260,65	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - NETTOYAGE LOGT FONCTION - MA20153301	BAT068-TX2021-1-2415	781,42	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - REMPLACEMENT EAU CHAUDE DE LA CUISINE - BC2021DBA266- MA20205148	BAT068-TX2021-1-2416	2 997,31	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA -PROTECTION DE FACADE - BC2021DBA2324	BAT126-TX2021-1-2421	3 417,79	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - POSE DE PANNEAU D'ENSEIGNE - BC2021DBA3000	BAT146-TX2021-1-2424	643,68	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE M GANDHI - SEPARAT SALLE PERMANENCE SECURIS. SALLE ARTS PLAS - LC2019DBA41089	BAT142-TX2021-1-2425	17 598,70	0,00	25
31/12/2022	DBA-GYMNASE LYCEE BEL AIR- REPARATION DE MENUISERIE POUR LA SECURISATION-BC2021DBA2443	BAT127-TX2021-1-2426	2 554,52	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - REMISE EN CONFORMITE SSI - MA20174818	BAT120-TX2021-1-2427	3 170,48	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCE JEAN PERRIN - CONSTRUCT LOCAUX MODULAIRES - BC2017DBA1278 - MA20163681	BAT064-TX2021-1-2432	2 006,65	0,00	25
31/12/2022	DBA-HOTEL DE REGION- TRAVAUX ETANCHEITE SUITE INFILTRATIONS-LC2021DBA3378	BAT001-TX2021-1-2435	214,67	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - REPARATION ETANCHEITE TOITURE TERRASSE BAT - BC2021DBA1840- MA20205128	BAT121-TX2021-1-2436	8 567,16	0,00	10
31/12/2022	DBA - LPH La Renaissance - Aménagement pôle gestion - BC2021DBA3055 - MA20205130	BAT100-TX2021-1-2438	578,31	0,00	1
31/12/2022	DBA-HOTEL DE REGION- PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION/ FUITE SUR UNE COLONNE EP-MA20195033	BAT001-TX2021-1-2439	682,42	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - NETTOYAGE APRES TRAVAUX POLE RESTAURATION - MA20153301	BAT111-TX2021-1-2443	2 356,71	0,00	15
31/12/2022	DBA-HOTEL DE REGION- LEVEE DE RESERVE SUR RAPPORT-LC2021DBA3298	BAT001-TX2021-1-2444	21 879,03	0,00	15
31/12/2022	DBA - Lycée Evariste de Parny - Remplac motorisat° complète portail restaurat - MA20174812	BAT104-TX2021-1-2446	3 924,72	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - REMISE EN ETAT PEINT BC2021DBA3398 - MA20205127	BAT104-TX2021-1-2449	14 506,45	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYC EVARISTE DE PARNY- REMISE AUX NORMES INST ELECTRIQUES BC2020DBA3173 - MA20174816	BAT104-TX2021-1-2451	8 306,22	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE P MOREAU- INTEGRATION NOUVEAUX POINTS COMPTAGE PLATEFORME SUIVI CONSOMATIONS-LC2020DBA1946	BAT068-TX2021-1-2453	830,03	0,00	1
31/12/2022	DBA-SUIVI CONSO TEEO- INTEGRATION NOUVEAUX POINT MESURES PLATE FORME CONSO FLUIDES-BC2019DBA1288	BAT230-TX2021-1-2457	2 441,22	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR INTERNAT- TRAVAUX REMPLACEMENT MOTEUR SYSTEME DE VENTILATION-BC2021DBA7729	BAT127-TX2021-1-2470	1 036,18	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE ISNELLE AMELIN- TRAVAUX PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION-LC2021DBA3404	BAT121-TX2021-1-2474	2 153,18	0,00	10
31/12/2022	DBA-LP ISNELLE AMELIN- PRESTATION DE NETTOYAGE INTERNAT-MA20153301	BAT121-TX2021-1-2475	10 300,99	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - REMPLCT.ENREGISTR. TEMPERATURE SUR 2 CH.FROID - BC2021DBA2414	BAT117-TX2021-1-2496	2 253,48	0,00	15
31/12/2022	DBA- LYCEE PATU ROSEMONT - REMPLCT. F.PLAFOND - LC2021DBA1588	BAT072-TX2021-1-2519	11 356,70	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU ROSEMONT - TVX ELEC GR - MA20205130	BAT072-TX2021-1-2520	2 091,08	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - PEINTURE LOGT FONCTION - MA20205127	BAT072-TX2021-1-2521	20 168,06	0,00	15
31/12/2022	DBA-AFPAR JAMAIQUE REALISATION GAINE MACONNEE POUR COMPTEUR LC2021DBA3156	BAT027-TX2021-1-2522	9 232,27	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - FOURNIT APPLICATION PRODUIT KBS COATING - LC2021DBA1390	BAT072-TX2021-1-2523	6 850,08	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - M2 C LYC.MOREAU - CUISINE TVX DE FAIUR MURS DEGRADES - LC2021DBA1656	BAT068-TX2021-1-2526	4 613,33	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE LA RENAISSANCE POSE BAC A GRAISSE CUISINE LC2021DBA1610	BAT100-TX2021-1-2527	1 253,18	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - REMPL GARDE CORPS METALE - BC2020DDBA3180	BAT068-TX2021-1-2528	974,26	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - ETANCHEITE CASQUETTE LOGT FONCTION - MA20205127	BAT072-TX2021-1-2531	2 007,25	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - COMPL TRVX PEINTURE LOG FONCTION - BC2021DBA2034 - MA20205127	BAT072-TX2021-1-2532	4 322,64	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - NETTOYAGE BALLON ECS - LC2021DBA0103	BAT126-TX2021-1-2533	1 198,93	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - TVX DEPOSE/POSE DIVERS SUITE TVX CABLAGE - LC2021DBA1825	BAT126-TX2021-1-2534	3 344,90	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - TRAVAUX REPARATION FUITE AEP	BAT126-TX2021-1-2535	2 343,60	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MANDELA - RENOVATION LOGEMENT DU PROVISEUR BC2021DBA2084	BAT126-TX2021-1-2537	9 688,07	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - POSE PARQUET PVC REPRISE FAIEN - LC2021DBA3006	BAT126-TX2021-1-2538	2 971,82	0,00	15
31/12/2022	DBA - POSE DE PARQUET PVC - LC2021DBA2590	BAT126-TX2021-1-2539	1 655,71	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA ET AFPAR STANDRE - MAINTENANCE MONITORING - BC2021DBA2495	TX2021-1-2542	531,65	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE-REHABILITATION MA20184264	BAT230-TX2021-1-2547	27 656,92	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE - MA20174815	BAT176-TX2021-1-2548	1 496,32	0,00	1
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE ELECTRICITE MA20184267	BAT230-TX2021-1-2549	2 008,91	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE REHABILITATION MA20184271	BAT230-TX2021-1-2550	32 269,48	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYC MEMONA HINTERMANN - DEPOSE PRISES DE COURANT - MA20174815	BAT176-TX2021-1-2551	3 430,78	0,00	15
31/12/2022	DBA-BATIMENT FOUCQUE TRAITEMENT ANTI THERMITES MA20184271	BAT230-TX2021-1-2553	6 198,97	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYC.MEMONA HINTERMANN AFFEJEE- CREATION DE PRISE PROJECTEUR - MA20174815	BAT176-TX2021-1-2554	4 941,63	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYC.MEMONA HINTERMANN AFFEJEE- FOURNIT. POSE COUVRE JOINTS - BC2020DBA3790	BAT176-TX2021-1-2555	488,25	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYC.MEMONA HINTERMANN AFFEJEE- LEVEES DE RESERVES - MA20174815	BAT176-TX2021-1-2556	9 436,52	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYC MAHATMA GANDHI - CREATI SYSTEME INTERP - MA20174815	BAT143-TX2021-1-2557	1 034,01	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - TVX COMPLEM DE CLOTURE - LC2021DBA2440	BAT146-TX2021-1-2558	4 703,48	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - REPRISE PONCTUELLE ETANCHEITE - MA20205128	BAT146-TX2021-1-2559	1 358,42	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - POSE DE FAIENCE DANS LOCAL DE STOCK - LC2021DBA1672	BAT146-TX2021-1-2561	600,55	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - MODIF.RAMPE BETON PORTAIL PARVIS - LC2021DBA2497	BAT146-TX2021-1-2562	3 200,75	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - ETANCHEITE SUITE INFILTRATION - MA20205128	BAT146-TX2021-1-2563	5 985,95	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE PATU DE ROSEMONT DEPANNAGE CENTRALE LC2021DBA1842	BAT072-TX2021-1-2564	2 407,11	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - POSE PANNEAU ENSEIGNE - LC2021DB2355	BAT146-TX2021-1-2565	2 246,94	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LECONTE DE LISLE - FOURN POSE SOL SOUPLE - LC2021DBA2088	BAT119-TX2021-1-2568	3 333,12	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - PEINTURE INT EXT ATELIER BOIS BC2021DBA1405 - MA20205127	BAT064-TX2021-1-2575	15 073,36	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - REMISE EN ETAT DE LA CUISINE - LC2021DBA1282	BAT064-TX2021-1-2579	2 472,85	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA-LPH LA RENAISSANCE-DEMENAGEMENT-BC2020DBA4709-F139963	BAT100-TX2021-1-2580	1 236,90	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - MODIF.OUVERT PORTAILS MOTORISES - LC2021DBA3473	BAT064-TX2021-1-2581	379,66	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE LA RENAISSANCE- AMENAGEMENT POLE DE GESTION BC2021DBA1979	BAT100-TX2021-1-2585	7 304,22	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - PREPARATION FUITES/INTERNAT GARCONS - LC2021DBA1209	BAT121-TX2021-1-2587	672,70	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - OUVRAGE BETON/PARKING ET VOIE D'ACCES - LC2021DBA1541	BAT121-TX2021-1-2588	2 040,89	0,00	10
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- TRANSFERT TETE DE LIGNE-MA20205130-F631	BAT100-TX2021-1-2589	933,10	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE LA RENAISSANCE-DEMENAGEMENT ET AMENAGEMENT BUREAU DFPT BC2020DBA4711	BAT100-TX2021-1-2590	477,40	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - ETANCH.SUPPORT BETON BACS A DOUCHE INTERNAT - MA20205127	BAT121-TX2021-1-2591	1 136,00	0,00	1
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT B13 INFORMATIQUE-BC2021DBA2299-F140931	BAT100-TX2021-1-2592	1 517,92	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - REMPLACEMENT PORTES COUPE FEU - LC2021DBA2691	BAT111-TX2021-1-2593	10 741,50	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT CLASSE MODULAIRE VERS BC2021DBA2303-F140933	BAT100-TX2021-1-2594	2 359,88	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT SALLE BARMAN MODULAIRE-BC2021DBA2301-F140934	BAT100-TX2021-1-2595	1 632,93	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE LA RENAISSANCE DEMENAGEMENT ET AMENAGEMENT CUISINE ET RESTAURANT BC2020DBA4708	BAT100-TX2021-1-2596	4 296,60	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE GEOFFROY - MISE EN PLACE 2 REPORTS SSI AVEC AFFICHEUR - MA20174818	BAT120-TX2021-1-2597	10 922,90	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT SALLE MALETTE ET COUTEAUX-BC2021DBA2288-F140932	BAT100-TX2021-1-2598	943,95	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE LISLET DE GEOFFROY - REFECTION DE LA SALLE B10 - LC2021DBA2875	BAT120-TX2021-1-2600	20 484,80	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT STOCK BOUTIQUE-BC2021DBA2292-F140936	BAT100-TX2021-1-2601	976,50	0,00	1
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT STOCK PETT MATERIEL-BC2021DBA2294-F140935	BAT100-TX2021-1-2603	976,50	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE GEORGES BRASSENS - ETANCHEITE LOGT FAC - MA20205128	2021-1-2607	43 986,20	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - REMISE EN ETAT PEINTURES EXTERIEURES BATIMEN - MA20205127	BAT104-TX2021-1-2609	29 668,24	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOG. FONCTION - PEINTURE INTERIEURE - MA20205127	2021-1-2611	13 761,60	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU COMPLEMENT DE FAIENCE DANS LA CUISINE LC2021DBA1029	BAT104-TX2021-1-2623	824,60	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU MODIFICATION DU FTP AUTOMATE MONITORING BC2020DBA0405	BAT068-TX2021-1-2626	412,30	0,00	1
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- RAFRAICHISSEMENT DES CUISINES-LC2021DBA1895	BAT100-TX2021-1-2627	22 265,15	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - PEINTURE EXTERIEURE - MA 20205127	2021-1-2628	32 127,78	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU COMPLEMENT LUMINAIRE DANS CDI MA20205130	BAT068-TX2021-1-2629	976,50	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - MURS MOELLON - MA20194681	BAT115-TX2021-1-2630	1 383,38	0,00	1
31/12/2022	DBA-LPH LA RENAISSANCE- DEMENAGEMENT APPT MME CAZANOVE-BC2021DBA2285-F140770	BAT100-TX2021-1-2631	1 764,21	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU TRAVAUX METALLERIE SUR BATIMENT G LC2020DBA4589	BAT068-TX2021-1-2632	2 733,33	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- ACHAT LIVRAISON CONTAINER STOCKAGE POUR RESTAURANT-LC2021DBA0733-F21041094	BAT100-TX2021-1-2634	2 571,25	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU REMPLACEMENT DISJONCTEUR MA20205136	BAT068-TX2021-1-2635	7 599,34	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- CREATION CLOISONS PROVISOIRES MODULAIRES GESTION-LC2021DBA1999	BAT100-TX2021-1-2636	3 257,39	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- INSTALLATION CLIM BUREAU-BC2021DBA2194-F8690186698	BAT100-TX2021-1-2637	3 632,40	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- OPERATION DEMENAGEMENT VESTIAIRES PATISSERIES-BC2021DBA2296-F140924	BAT100-TX2021-1-2638	1 236,90	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE MISE EN PLACE 2 SIPHONS ZONE CUISINE BC2021DBA2639	BAT115-TX2021-1-2639	5 306,08	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE MAINTENANCE ASCENSEUR BC2021DBA0276	BT115-TX2021-1-2640	509,95	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE DEPANNAGE GROUPE FROID CUISINE BC2021DBA1373	BAT115-TX2021-1-2641	264,74	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE CUISINE CENTRALE REMPLACEMENT STYX BC2020DBA1729	BAT115-TX2021-1-2642	10 236,98	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE REPARATION RESEAU AEP BC2021DBA115	BAT115-TX2021-1-2643	1 703,45	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR REPARATION VOLET ROULANT LOGEMENT GESTIONNAIRE LC2021DBA3645	BAT127-TX2021-1-2644	1 082,56	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR LOT4 RALLONGE FIXATION MA20205130	BAT127-TX2021-1-2645	1 269,45	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - MISE EN OEUVRE SATURATEUR BARDAGE - LC2021DBA3184	BAT146-TX2021-1-2649	12 039,07	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR LOT1 RAFRAICHISSEMENT PEINTURE MA20205127	BAT127-TX2021-1-2650	14 824,30	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - REALISATION CLOTURE SUR PARVIS - LC2021DBA0577	BAT146-TX2021-1-2651	23 891,70	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - LOGEMENT CPE INFIRMIERE ETANCHEITE INFILTRATION - MA20205128	BAT146-TX2021-1-2652	6 706,39	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR INTERNAT REPARATION VOLET ROULANT LC2021DBA3665	BAT127-TX2021-1-2653	841,58	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - REMISE EN ETAT DU PORTAIL COULISSANT ELEVES - MA20174812	BAT146-TX2021-1-2654	4 385,30	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR LOT1 PEINTURE EXTERIEURE FACADE MA20205127	BAT127-TX2021-1-2655	28 892,47	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - TRAVAUX SUR PORTE CF LOCAL POUBELLE CUISINE B - LC2021DBA1562	BAT146-TX2021-1-2656	819,18	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE -COUVERTURE TOLE LOGT AGENT FONCT LC2021DBA1562	BAT146-TX2021-1-2658	14 937,74	0,00	10

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - DEPOSE ET EVACUA DES PANNEAUX - LC2021DBA1263	BAT146-TX2021-1-2659	1 302,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MEMONA HINTERMANN - LOG FONCTION INTERNAT CHAUFFE EAU SOLAIRE - MA20205128	BAT176-TX2021-1-2661	8 711,86	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MEMONA HINTERMANN - MONOTORING ADMINISTRATION - MA201850350	BAT176-TX2021-1-2663	2 442,35	0,00	15
31/12/2022	DBA-LPH RENAISSANCE- REFECTION DOUCHE INTERNAT CHAMBRE 10 BC-LC2021DBA1208-F1005	BAT100-TX2021-1-2665	2 442,34	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MEMONA HINTERMANN - AGRAND ET SEPARATION - LC2021DBA1437	BAT146-TX2021-1-2666	3 303,83	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE ISNELLE AMELIN- PEINTURE INTERIEURE DES 5 SALLES SCIENCES-BC2021DBA0101-FA004	BAT121-TX2021-1-2667	5 179,79	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MEMONA HINTERMANN - PORTES CLAUSTRAS METALLIQUES - MA20152101	BAT176-TX2021-1-2668	52 477,11	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE AMIRAL BOUVET CUE CENTRALE EMPLACEMENT COMPRESSEUR BC2021DBA0823	BAT070-TX2021-1-2670	5 652,85	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE AMIRAL BOUVET- REMPLACEMENT EXTRACTION CUISINE CENTRALE-BC2021DBA2037-F210617786	BAT070-TX2021-1-2675	3 864,77	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE AMIRAL BOUVET- MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE VESTIAIRE CUISINE-LC2021DBA2504-F120	BAT070-TX2021-1-2676	501,81	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYC MAHATMA GANDHI - REP GROUPE FROID POSITIF CUISINE LC2021DBA33421	BAT142-TX2021-1-2677	7 399,70	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYC MAHATMA GANDHI - MODIF.TOITURE TOLE DESSUS SALLE ART PLASTIQUE - MA20205131	BAT142-TX2021-1-2678	7 897,63	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - TVX PROTECTIONS OUVERTURES CAGES ASCENSEURS - LC2021DBA2769	BAT121-TX2021-1-2682	3 038,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU ROSEMONT - DEPLACEMENT BLOC AMIANTE GDE LC2021DBA2448	BAT072-TX2021-1-2687	759,79	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU ROSEMONT - ETANCHEITE SOUBASSEMENT LOGT DE FONC - LC2021DBA0749	BAT072-TX2021-1-2690	3 322,05	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR- INTERNAT ETANCHEITE TOITURE TERRASSE-BC2021DBA2227	BAT127-TX2021-1-2691	3 444,88	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - REMPLACE TOLE DU CDI BAT G - MA20205131	BAT072-TX2021-1-2692	52 334,00	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BEL AIR- POSE DE BRASSEURS D'AIR DS SALLES DE SCIENCES-BC2021DBA3081-F626	BAT127-TX2021-1-2694	18 126,01	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEEE NELSON MANDELA - PEINTURE EXT INT - MA20205127	BAT126-TX2021-1-2695	5 957,43	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE- REFECT ETANCHEITE CIRCULAIRE-LC2021DBA2582-FABP21002	BAT115-TX2021-1-2696	8 132,08	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE BELLEPIERRE- TRAVAUX ETANCHEITE-BC2021DBA2581-FABP21002	BAT115-TX2021-1-2697	22 796,94	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE HORIZON- FOURNITURE POSE PORTE METALLIQUE FENETRE-LC2021DBA3116-FA0122408	BAT111-TX2021-1-2699	2 651,74	0,00	10
31/12/2022	DBA-LYCEE HORIZON- REMPLACEMENT CABLE DEFECTUEUX-MA20174815	BAT111-TX2021-1-2700	1 624,09	0,00	1
31/12/2022	DBA-LYCEE HORIZON- TRAVAUX REVETEMENT SOLS DANS LA SALLE RESTAURATION-LC2021DBA1718-F2108	BAT111-TX2021-1-2702	11 374,06	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - REMPLAC. DISJONCTEURS DEPANNAGE POSTE TRANSFO - MA20174815	BAT120-TX2021-1-2703	7 285,78	0,00	15
31/12/2022	DBA-LYCEE PAUL MOREAU REMPLACEMENT DISJOUNCTEUR BC2020DBA4562	BAT068-TX2021-1-2710	9 142,82	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - CREATION MUR AGGLO ARRIERE - LC2021DBA2578	BAT126-TX2021-1-2715	3 472,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - MISSION CT TVX DE VRD - MA20163587	BAT064-TX2021-1-2720	2 248,12	0,00	25
31/12/2022	DAMR - DEER - MO PONT SUSPENDU RIV EST REHAB AVANCE FORFAITAIRE MA20215576- MAINTENANCE ET TX SPECI	2021-1-2864	24 253,44	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - MO PONT SUSPENDU RIV EST REHAB AVANCE FORFAITAIRE MA20215576- MAINTENANCE ET TX SPECI	2021-1-2864	26 598,52	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - AVANCE FORFAIT MA20215573 RIV EST MACONNERIE PIERRE DE TAILLES - ETHEVE ENTR/STE MEDIT	2021-1-2865	16 137,77	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - NFRDG DECONSTRUCT PONT METAL MA20215566 AVANCE FORFAITAIRE CARDEM/SBTPC SOGEA/VALGO	2021-1-2866	170 199,97	0,00	0
31/12/2022	DORL - AVANCE TO2 MA20205173 TRANCHE OPER MT- DM0915/04/21 600886 EAO1/1	2021-1-2867	14 264,61	0,00	0
31/12/2022	DORL - AVANCE LACROIX 600886 TRANCHE OPER MA20205173 - LACROIX CITY CARROS	2021-1-2868	5 346,01	0,00	0
31/12/2022	DBA - EPLEFPA LA GIRODAY - MISSION CSPS - MA2018600127/P197-0031	BAT107-FE2021-1-287	3 222,45	0,00	15
31/12/2022	DAMR - DEER - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE CHAUSSEE RN 2002 CENTRE VILLE STE SUZANNE - SAS GTOI	2021-1-2870	14 432,70	0,00	0
31/12/2022	DORL - NRL - AVANCE FORFAITAIRE MA20205419 RACCORDEMENT DIGUE D3 - GROUPEMENT GTOI SBTPC	2021-1-2878	190 877,25	0,00	0
31/12/2022	DORL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - AVANCE 1/1 MA20205416 - GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN	2021-1-2880	199 304,35	0,00	0
31/12/2022	DCPC - CONCEPTION OEUVRE ARTISTIQUE GIRATOIRE AVANCE 50% MA20215514 - SCULPTEUR BOIS PIERRE IMAHO	2021-1-2882	19 250,00	0,00	0
31/12/2022	DBA - REHAB EPLEFPA LA GIRODAY - MISSION CT MA2019600486/P197-0031	BAT107-FE2021-1-289	5 882,25	0,00	15
31/12/2022	DAMR - DEER -AVANCE FORFAITAIRE MA 20215572 TRAVAUX INSTALLATION ECHAFFAUDAGE PONT SUSPENDU	2021-1-2894	22 170,45	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIRE MA20215576 PONT SUSPENDU RIV EST REHAB - FREYSSINET FRANCE SUD	2021-1-2895	85 467,61	0,00	0
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE VUE BELLE - MISSION CSPS PHASE TRAVAUX MA20205210/P197-0031	BAT101-FE2021-1-291	6 702,78	0,00	15
31/12/2022	MUSEE STELLA- RESTAURATION DES MACHINES APPARTENANT AUX COLLECTIONS- LOT2 DEPLOMBAGE ET TRAITEMENT	2021-1-2916	153 908,12	0,00	0
31/12/2022	DCPC- EXPO LOUVRE "RESONANCES"- RESTAURATION D'UN LIT DU XVIIIe S	2021-1-2917	488,25	0,00	0
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE- DEMENAGEMENT BAR ET LINGE BC20204712	BAT100-TX2021-1-2943	1 164,21	0,00	1
31/12/2022	DIDN - EMISSION REGARD ENSEMBLE 2020-2021/P130-0002	2021-1-295	217 000,00	0,00	2
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE ROLAND GARROS - LOGT FONCTION ET INFIRMERIE CSPS BC20123392/P197-0031	BAT088-FE2021-1-2967	4 436,57	0,00	15
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE ROLAND GARROS SCP HUISSIER FUITE SIPHON ET INFIILTRATION/P197-0031	BAT088-FE2021-1-2968	782,30	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE R. GARROS - MISSION CTRL TECHNIQUE BC20200138/0813/P197-0031	BAT088-FE2021-1-297	2 170,00	0,00	15
31/12/2022	DAMR - DEER - TX AMENAGT TOURNE A GAUCHE RENF CHAUSSEES S/ROUTES BIDIRECTIO RN2 BC20213803- SAS GTOI	2021-1-3024	34 172,79	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE ST PAUL IV - INTERNAT BC20201089 MA20205148/P197-0040	BAT144-FE2021-1-3116	1 057,88	0,00	1
31/12/2022	DBA - GYMNASE LYCEE ST PAUL IV - ECS VESTIAIRES BC20201088/P197-0040	BAT145-FE2021-1-3120	2 115,77	0,00	15
31/12/2022	DBA - PRR EPLEFPA GIRODAY - MISSION BC20121234/P197-0031	BAT107-FE2021-1-3181	8 302,82	0,00	15
31/12/2022	DBA - CIMENDEF - MISSION ASSISTANCE EXPERTISE APRES SINISTRE BC20192007/P197-0012	BAT054-FE2021-1-3258	53 707,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ST PAUL IV - MOE REFECTION CLOTURES CONFORTEMENT TALUS MA20215540/P197-0031	BAT144-FE2021-1-3330	9 286,03	0,00	15
31/12/2022	DBA - CFA OUEST ET CENTHOR - MISSION CSPS MA20110807/P197-0031	2021-1-3350	434,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - HOTEL DE REGION - RESTUCT EXTENS DGD MOE 20090253	BAT001-TX2021-1-3495	1 893,40	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE HOT. RENAISSANCE - MA2019600687 MOBILIER ET 1ER EQUIPEMENT	BAT100-TX2021-1-3581	157 161,29	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - REPRISE DESORDRES STRUCTURELS MA 20205451	BAT100-TX2021-1-3589	59 991,49	0,00	15
31/12/2022	DBA - HOTEL DE REGION - RESTRUCTURATION ET EXTENSION - MOE 20090253	BAT001-TX2021-1-3592	17 179,76	0,00	25
31/12/2022	DBA - AFPAR DE ST ANDRE - RAVALE FACADE PEINT BC 20212773	BAT028-TX2021-1-3602	50 483,10	0,00	15
31/12/2022	DBA - HOTEL DE REGION - EXTENSION SSI HEMICYCLE BC20212528	BAT001-TX2021-1-3608	47 819,73	0,00	15
31/12/2022	DBA - REHAB LYCEE BEL AIR STE SUZANNE CV DE MANDAT DE MAITRISE D'OEUVRE- SPL OP2031- CV20140812	BAT127-TX2021-1-3639	1 095,54	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE RONTAUNAY - CHAMBRE FROIDE NEGATIVE BC 2021DBA3934	BAT117-TX2021-1-3649	3 084,66	0,00	15
31/12/2022	DBA - MFR PLAINE D PALMISTES - REPRISE CAUSES CONSEQUENCES INFILTR. CHB LC20212646	BAT265-TX2021-1-3652	4 573,28	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE E.D.PARNY - REFECTION INSTALL ELECT LOGTS MA20205130	BAT104-TX2021-1-3662	9 009,97	0,00	15
31/12/2022	DAB - LYCEE ISNELLE AMELIN - TVX PEINTURE BC20214140	BAT121-TX2021-1-3663	5 373,05	0,00	15
31/12/2022	DBA - AFPAR JAMAIQUE - LC20210481 - VEOLIA - DEPLACEMENT COMPTEUR ALIMENTATION EAU POTABLE	BAT027-TX2021-1-3676	4 597,26	0,00	10
31/12/2022	DBA - CRR ST BENOIT - BC20204455 FOURNITURE ET POSE EROULEUR DE SECURITE CABLE	BAT179-TX2021-1-3677	1 790,25	0,00	1
31/12/2022	DBA - HOTEL DE REGION - REMISE EN CONFORMITE BAES BC 20212527	BAT001-TX2021-1-3680	1 419,60	0,00	1
31/12/2022	DBA - CITE SCOLAIRE BUTOR - REMISE A NIVEAU LOGEMENT LC20212089	2021-1-3687	10 850,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - TVX PROTECTION DES PORTES BOIS LC20214270	BAT121-TX2021-1-3689	1 616,65	0,00	1
31/12/2022	DBA - CITE SCOLAIRE DU BUTOR - REHAB LOGT - MA 20215544	2021-1-3691	17 768,25	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE BEL AIR - TX ETANCHEITE TERRASSE 4 LOGTS FONCTION BC20213750	BAT127-TX2021-1-3692	10 768,63	0,00	25
31/12/2022	DBA - AFPAR JAMAIQUE - TX ETANCHEITE TERRASSE ATELIER PEINTUR - BC20214025	BAT027-TX2021-1-3693	1 432,20	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE E.D.PARNY -TRAVAUX PEINTURES EXTERIEURS BC20213944	BAT104-TX2021-1-3697	24 374,53	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEES RONTAUNAY-LECONTE DELISLE-GEOFFROY ETANCHEITE TOITURE - BC2021DBA2479	2021-1-3699	46 574,58	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE E.D.PARNY - REHABILITATION ANCIEN LOGEMENT BC2021DBA0708	BAT104-TX2021-1-3700	6 945,87	0,00	25
31/12/2022	DBA - BATIMENT FOUCQUE - TX DEPLACEMNT 1 UNITE DE CLIM SALLE REUNION - LC20214521	BAT230-TX2021-1-3707	2 113,58	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - CLOISONS PROVISOIRES LC20213561	BAT100-TX2021-1-3712	1 746,76	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE P MOREAU - TX RENOVATION BC20213507	BAT068-TX2021-1-3720	441,26	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE E DE PARNY - TVX DE REMPL DALLES DE FAUX-PLAFOND BC20214156	BAT104-TX2021-1-3721	10 877,45	0,00	15
31/12/2022	DBA - CRR ST BENOIT - TVX RENFORCEMENT PLANCHER AUDIT MA 20215510	BAT179-TX2021-1-3723	5 442,36	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - OPERATION DEMENAGEMENT BC2021DBA2302	BAT100-TX2021-1-3724	1 413,22	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TELECOMMANDES EN DEFAUT AVEC PORTA BC2021DBA3655	BAT104-TX2021-1-3728	702,54	0,00	1
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - RACCORDEMENT LIGNE ASCENSEUR DE L'INTERNAT BC2021DBA4329	BAT100-TX2021-1-3729	896,21	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - CLOTURE LC 2021DBA3454	BAT146-TX2021-1-3734	9 765,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - POSE DE PORTII PARKIN PROF BC 2021DBA3941	BAT146-TX2021-1-3735	3 797,50	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD HINTERMANN AFFEJEE - REPARATION CHAUFFERIE LC20214274	BAT176-TX2021-1-3737	2 691,89	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE A BOUVET - SURPRESSEUR SUR RESEAU EP LC20211009	BAT070-TX2021-1-3742	16 598,06	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE A BOUVET - REMPL PORTE MA 20215471	BAT070-TX2021-1-3748	31 879,47	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE A BOUVET - ETANCHEITE CUISINE SUITE INFILTRATION BC2021DBA3666	BAT070-TX2021-1-3753	52 172,23	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD HINTERMANN - CONSTRUCTION MA20153106	BAT176-TX2021-1-3755	50 707,60	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX DES PEINTURES EXTERIEURE BC2021DBA4202	BAT104-TX2021-1-3756	44 181,40	0,00	15
31/12/2022	DBA - CRR DE ST BENOIT - LIAISON OPTIQUE TWINLANE MA20215662	BAT179-TX2021-1-3757	42 315,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - CITE SCOLAIRE BUTOR - REHAB MA20215545	2021-1-3760	37 624,12	0,00	25
31/12/2022	DBA - URMA DE ST ANDRE - LEVEE DES RESEVES ELECTRIQUES BC 2021DBA4508	BAT133-TX2021-1-3761	31 582,61	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD HINTERMANN AFFEJEE - CREATION SORTIE EXT POUR LOGT AGENT LC20214325	BAT176-TX2021-1-3777	14 973,00	0,00	25
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - TRANSFERT DE 25m3 EN GARDE-MEUBLES - MA20195047	BAT100-TX2021-1-3786	6 362,01	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - AMENAGEMENT MODULAIRE EN SNACK BRASSERIE LC20214010	BAT100-TX2021-1-3788	9 528,30	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRX DE PEINTURE LOGEMENTS BC2021DBA4199	BAT104-TX2021-1-3789	9 490,90	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - AUTOMATISATION DU PORTAIL DU PARVIS LC20214422	BAT146-TX2021-1-3793	5 924,10	0,00	25
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - RACCORDEMENT CLIMATISEURS LC20214361	BAT100-TX2021-1-3795	4 476,06	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE P. DE ROSEMONT - NETTOYAGE DES LOCAUX BC2021DBA3559	BAT072-TX2021-1-3807	3 813,60	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE G.BRASSENS - REPARAT° AU LOCAL ECS/REPARAT° SUR l'ARRIVEE BC2021DBA4784	BAT113-TX2021-1-3810	3 328,95	0,00	10
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - REPARATION CLOTURE BC 2021DBA1497	BAT230-TX2021-1-3811	2 964,76	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE LECONTE DE LISLE - FOURNITURE CLIMATISATION LC20214504	BAT119-TX2021-1-3814	2 652,83	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE LA RENAISSANCE - REFECTION CARRELAGE MURAL BC20213805	BAT100-TX2021-1-3817	1 684,65	0,00	1
31/12/2022	DBA -+ LYCEE MAHATMA GANDHI - INSTALLATION BORNE ELECTRIQUE RECHARGE VEHICULE LC20214308	BAT142-TX2021-1-3819	1 445,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - MISE EN OEUVRE UN SATURATEUR SUR BARDAGE REMPL LC20213184	BAT146-TX2021-1-3820	1 432,54	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - TRAVAUX DE MODIF CHAMBRE TIRAGE ANCIENNE LC20213577	BAT104-TX2021-1-3822	1 377,95	0,00	1
31/12/2022	DBA - CRR M.LAOPE - AUDITORIUM TOIT TERRAS.BETON BC2021DBA4509	BAT055-TX2021-1-3824	1 248,84	0,00	1
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE BUREAU DE LA DIRECTION BC 2021DBA4945	BAT100-TX2021-1-3825	1 231,26	0,00	1
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - REMISE EN PLACE VESTIAIRES BC2021DBA4939	BAT100-TX2021-1-3828	1 041,60	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - REFECTION PEINTURES INTER LOGEMENT BC2021DBA4859	BAT104-TX2021-1-3829	1 015,02	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD - HINTERMANN AFFEJEE - TRAVAUX DE POSE DE CLAPET EN CUISINE BC20214854	BAT176-TX2021-1-3832	703,08	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ED PARNY - REMPLACEMENT TETE IMPULSION EAU BC20213661	BAT104-TX2021-1-3834	636,58	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - FOURNITURE ET PO 1 GROOM BC 2021DBA4877	BAT146-TX2021-1-3835	520,80	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - REMPLT. INTERPHONE PAR KIT VISIOPHONE LC20214952	BAT146-TX2021-1-3836	509,95	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE S GARRIGA - COMPTEUR ENERGIE PRISE RECHARGE VEHICULE ELECT BC2021DBA4818	BAT066-TX2021-1-3837	412,30	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - TRAVAUX DE POSE DE SIGNALETIQUE SUR LE BATIMENT BC20214328	BAT111-TX2021-1-3838	395,37	0,00	1
31/12/2022	DBA - LP MOREAU - TVX SUR PORTE ENTREE ALU LC20213797	BAT068-TX2021-1-3839	277,33	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE A BOUVET - REMISE EN ETAT LOGT FONCT MA20194713	BAT070-TX2021-1-3840	217,00	0,00	1
31/12/2022	DEER - RN3 - AVANCE FORF. BC2021SRS3715 Marché : 20219300005552	2021-1-3842	633 059,53	0,00	0
31/12/2022	DEER-DAMR- RN2-SAINT-BENOIT:VOIE VELO REGIONALE RAVINE SAINTE MARGUERIT AVANCE PICO BC2021SRE5056	2021-1-3844	321 759,05	0,00	0
31/12/2022	DEER - DAMR -RENFORCEMENT DE CHAUSSEES :TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX AVANCE PICO BC2021SRE4883	2021-1-3845	182 181,42	0,00	0
31/12/2022	DEER-DAMR -SRN- RN6 TRANCHE 1 REFECTION ENROBES BC2021SRN4908 SAS GTOI	2021-1-3849	117 230,86	0,00	0
31/12/2022	DEER - DAMR - RN5 SECURISATION FALAISE GROS MORNE/GUEULE ROUGE-AV FORFA MA20219300005507	2021-1-3851	39 715,34	0,00	0
31/12/2022	DEER - DAMR -RN3 TX CHAUSSEE BC2021SRS4746	2021-1-3852	106 025,12	0,00	0
31/12/2022	DEER - DAMR RN2 CHEMINEMENT PIETON ET CYCLES RAVINE VINCENDO ET BRAS PANON -BC2021SRS4661	2021-1-3853	177 420,62	0,00	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DEGC -DAMR -AVANCE FORF MA 2021601555 BRETELLE ENTREE ST ANDRE VERS RN2 SBTPC	2021-1-3854	133 943,25	0,00	0
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - REHAB CV20140815 CHARPENTE COUVERTURE/P197-0031	BAT064-TX2021-1-498	7 468,39	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE L.GEOFFROY - RELAMPING LED HOTTES ENG20201162 BC20204459/P197-0002	BAT120-TX2021-1-501	21 823,15	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE M CURIE - AMO PRECONISATION OUVRAGE BOIS ENG20207052 MA20205288/P197-0002	BAT146-TX2021-1-502	5 399,28	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE A BOUVET - REMPLAC TRANSFORMATEUR FDS REG SAUVEGARDE BC20200308/P197-0002	BAT070-TX2021-1-503	11 427,50	0,00	15
31/12/2022	DBA - REHAB BAT FOUCQUE - MA20184266 LOTS SOLS SOUPLES PEINTURE E20185807-202011839/P197-0016	BAT230-TX2021-1-515	108 508,76	0,00	15
31/12/2022	DBA - CRR MAXIME LAOPE ST DENIS - TX REPARATION MUR FACADE ENG20208616 BC20203313/P150-0001	BAT055-TX2021-1-537	3 904,92	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD - RELEVES ETANCHEITE SUR ACROTERE BC20210315 ENG20211037/P197-0001	BAT176-TX2021-1-538	10 054,48	0,00	15
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - REHAB E20185806-201913080 MA20184265/P197-0016	BAT230-TX2021-1-547	19 755,83	0,00	25
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE MAHATMA GANDHI - LOCATION CHAMBRES FROIDES MODULAIRES BC20204030E202010308/P197-0031	BAT142-TX2021-1-556	5 537,85	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - REMPL PORTE COUPE FEU E20203015 MA20205156/P197-0002	BAT072-TX2021-1-569	56 208,43	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE GEORGES BRASSENS - REFEC RESEAU AEP INCENDIE ENG2020246 MA20195021/P197-0031	BAT113-TX2021-1-571	48 896,61	0,00	10
31/12/2022	DBA - CRR ST BENOIT - RELAMPING LED BC20204456 E202011616/P197-0016	BAT179-TX2021-1-573	46 983,76	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - RELAMPING LED ATELIER MENUISERIE BC20210317 ENG20211040/P197-0016	BAT064-TX2021-1-581	30 408,21	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - REPARATION PORTES CUISINE MA20205273 ENG20206556/P197-0045	BAT146-TX2021-1-585	26 419,75	0,00	15
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUE - REHAB ALIMENTATION RESEAU BC20194443 E201910258/P197-0016	BAT230-TX2021-1-586	25 885,34	0,00	15
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE LE VERGER - ELECTRICITE + BRASSEURS D'AIR BC20210962 E20212670/P197-0031	BAT122-TX2021-1-590	23 496,22	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET - REMPLACEMENT MENUISERIES BC20203905 E202010036/P197-0002	BAT070-TX2021-1-594	21 024,72	0,00	15
31/12/2022	DBA - MFR PLAINE DES PALMISTES - RENOV EAU CHAUDE LC2020454 E202011934/P197-0008	BAT265-TX2021-1-595	18 369,05	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - REPRISE ETANCH.TOIT.TERRASSE CUISINE BC20210322 E20173227/P197-0031	BAT126-TX2021-1-597	17 533,06	0,00	25
31/12/2022	DBA - BAT FOUCQUES - REHAB ELECTRICITE MA20184267 E202011837/P197-0016	BAT230-TX2021-1-598	17 351,84	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - ECLAIRAGE BC20204753 E202012650/P197-0016	BAT068-TX2021-1-599	1 200,01	0,00	1
31/12/2022	DBA - PRR LYCEE HORIZON - CLIMATISATION BC20202379 E20206691/P197-0031	BAT111-TX2021-1-602	887,82	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - REPARATION PORTE D'ENTREE BC20204345 E202011152/P197-0002	BAT068-TX2021-1-608	199,10	0,00	1

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - TX ELECTRIQUES BC20210125 E202012595/P197-0031	BAT121-TX2021-1-612	596,75	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE RONTAUNAY - REHAB ET EXTENSION REMPLT DETECTEURS BC20210269 E2011730/P197-0005	BAT117-TX2021-1-614	1 469,63	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - ASSISTANCE TECHNIQUE COM.SECURITE BC20210267 E20204922/P197-0002	BAT115-TX2021-1-615	123,80	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - CONTROLE PASSERELLE BOIS BC20192868 E20197242/P197-0031	BAT146-TX2021-1-616	1 066,01	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - CONTROLE DE PASSERELLE BC20203009 E20208034/P197-0002	BAT146-TX2021-1-617	325,50	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - REMPLT HUISSERIES BOIS BC20202500 E20206951/P197-0031	BAT121-TX2021-1-619	2 343,60	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE MOREAU - REPRISE PEINTURE BC20204790 E202012749/P197-0002	BAT068-TX2021-1-621	3 840,36	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET - PLOMBERIE RESEAU ECS BC 20204766 E202012685/P197-0002	BAT070-TX2021-1-622	3 191,26	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MOREAU - REPRISE PEINTURE BC20210290 E20209440/P197-0002	BAT068-TX2021-1-626	7 903,69	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - ETANCHEITE BC2020DBA4548 E202011958/P197-0002	BAT126-TX2021-1-627	10 494,08	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE EVARISTE DE PARNY - REALISAT POSE PLACARDS MA20205271 E20206059/P197-0031	BAT104-TX2021-1-634	12 580,27	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - ETANCHEITE TOITURE BC20210322 E20211058/P197-0031	BAT126-TX2021-1-636	16 031,42	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - BC20201706 POSITION PORTES E20205125/P197-0002	BAT072-TX2021-1-639	2 627,97	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - TX ELECTRIQUES BC20204769-20214769 E202012687-E20212085/P197-0031	BAT100-TX2021-1-651	16 102,11	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH RENAISSANCE - REPARATION VOLET ROULANT BC20210813 E20212325/P197-0031	BAT100-TX2021-1-653	255,84	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE RONTAUNAY - RELEVES ETANCHEITES BC20210712 E20212089/P197-0005	BAT117-TX2021-1-654	1 806,53	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - EQUIPEMENTS CUISINE ALIMENTAT EAU POT BC20210478 E201811734/P197-0031	BAT121-TX2021-1-656	992,72	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - PEINTURE VENTILATION CUISINE E20207838 BC20202919/P197-0002	BAT146-TX2021-1-657	187,05	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - REAL PLAFONDS BC20204247 E202010873/P197-0031	BAT064-TX2021-1-659	3 505,99	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU ROSEMONT - ETANCHEITE BC20202849 E20207693/P197-0002	BAT072-TX2021-1-660	2 475,32	0,00	15
31/12/2022	DBA - AFPAR JAMAIQUE - REPARAT MENUISERIES BC20204732 E202012587/P197-0043	BAT027-TX2021-1-661	614,31	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NORD - DIVERS TRAVAUX INFORMATIQUES BC20194981 E201911612/P197-0010	BAT176-TX2021-1-686	1 664,40	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MAHATMA GANDHI - REPARATION CHAMBRES FROIDES LC20204518 E202011798/P197-0031	BAT142-TX2021-1-687	7 019,95	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE E.D.PARNY- REMPL CLIM BC20204781 E202012739/P197-0002	BAT093-TX2021-1-693	10 299,04	0,00	15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - RECOUVREMENT TOITURE BC20210515 E20203107/P197-0002	BAT115-TX2021-1-694	1 160,95	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE LECONTE DELISLE - REHAB DOUCHE LC20204592 E202012132/P197-0005	BAT119-TX2021-1-703	13 730,68	0,00	15
31/12/2022	DBA - LPH LA RENAISSANCE - DEMENAGEMENT DES CAVES BC20204649 E202012337/P197-0031	BAT100-TX2021-1-705	3 452,47	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - VARIATION DE PRIX CV20140815 E20212650/P197-0031	BAT064-TX2021-1-706	1 057,90	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - REPARATION GROUPE FROID LC20204448 E202011537/P197-0031	BAT064-TX2021-1-707	652,09	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - REMPLT CAPTEURS SOLAIRES LC20210238 E2021771/P197-0031	BAT126-TX2021-1-708	600,01	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - ETANCHEITE BC20204547 E202011955/P197-0002	BAT146-TX2021-1-709	7 592,46	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE MAHATMA GANDHI - REPARATION CHENEAUX BC20210177 E2021648/P197-0031	BAT142-TX2021-1-710	889,70	0,00	1
31/12/2022	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMONT - POSE GAINE METTALIQUE CAMERA SURVEIL LC20210411 E20211242/P197-0002	BAT072-TX2021-1-711	2 213,40	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET - REPARATION FUITE LC20210542 E20211602/P197-0002	BAT070-TX2021-1-713	7 475,65	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE J PERRIN - RELAMPING LED CUISINE BC20210316 E20211039/P197-0016	BAT064-TX2021-1-714	8 670,78	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - REMPLACEMENT LUMINAIRE/BRASSEUR D'AIR BC20210611 E20211792/P197-0031	BAT121-TX2021-1-715	7 955,70	0,00	15
31/12/2022	DBA - HOTEL DE REGION - COUVERTURE PUIT LUMIERE E20209993 BC20203887/P197-0016	BAT001-TX2021-1-716	2 274,70	0,00	25
31/12/2022	DBA - LYCEE HORIZON - TX CREATION OUVERTURES CONTAINERS LC20211140 E20213076/P197-0031	BAT111-TX2021-1-721	3 309,25	0,00	25
31/12/2022	DBA - MRST - PRESTATIONS INSPECTION RESEAUX EU-EP LC20211306 E20213475/P197-0035	BAT009-TX2021-1-722	7 604,77	0,00	10
31/12/2022	DBA - LYCEE MARIE CURIE - TVX ETANCHEITE BC20210528 E20211545/P197-0002	BAT146-TX2021-1-723	3 706,88	0,00	25
31/12/2022	DBA - EPLEFPA EB GIRODAY - PREV REHAB MISSION CSPS COMPLEMENTAIRE COVID19 LC20202579-BC20207128	BAT107-FE2021-1-842	1 519,00	0,00	1
31/12/2022	DBA - CENTRE DES EAUX DOUCES - REPRISE CED MISSION MOE MA20120139	BAT013-FE2021-1-844	54 659,14	0,00	15
31/12/2022	DCPC - MADOI - EXPO LOUVRE AMO SCENOGRAPHIE +REPRISE TRX GRAPHISME	BAT061-FE2021-1-850	10 483,50	0,00	2
31/12/2022	DEECB - SOLDE PROGRAMME PEPS RECHERCH DEVELOPPT PV ET STOCKAGE A LA REUNION INT20171985 CV20180379	2021-1-852	3 082,64	0,00	2
31/12/2022	DBA - LYCEE STELLA - PRELEVEMENT AMIANTE BC20202868	BAT074-FE2021-1-856	5 208,00	0,00	15
31/12/2022	DBA - LYCEE STELLA - MISSION CT DAAT PRE DIAGNOSTIC BC20201495	BAT074-FE2021-1-857	434,00	0,00	1
31/12/2022	DAMR - DEER - RETROCESSION PEDONCULE RN1 ET RD9 BC20202382	2021-1-883	3 587,77	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN1A - PR30 500 AU PR31 600 SECURISATION PIED DE FALAISE AVCE - GRANDS TRAVAUX DE L'OI	2022-1-3596	4 450,60	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - MA20225801 RN2 ECHANGEUR PANIANDY B-PANON AVCE FORFAITAIRE - GRANDS CHANTIERS DE L'OI	2022-1-3597	9 312,65	0,00	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements antérieurs 31/12/N	Durée en années (2)
31/12/2022	DAMR - DEGC - MA20225801 RN2 ECHANGEUR PANIANDY B-PANON AVCE FORFAITAIRE - GRANDS CHANTIERS DE L'OI	2022-1-3597	94 828,63	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - TX AMENAGEMENT CARREFOUR 2 CANONS RN2 ST DENIS MA20215749 - GRANDS TRAVAUX DE L'OI	2022-1-3598	36 636,44	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN1A - MISE EN SECURITE PIED DE TALUS ET REPRISE ASSAINISSEMENT BC2022SRO1782 AVANCE	2022-1-3669	36 324,01	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN2002 PR38 400 BRAS PANON TX AMENAGEMENT SECURITE AVANCE BC20220758 - PICO SOCIETE	2022-1-3673	26 985,45	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN3 PR5 870 PR7 050 TRAVERSEE CHEMIN CEINTURE ST BENOIT AVCE BC20221223 - PICO SOCIETE	2022-1-3674	185 957,38	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN 3 -PR 21 100 AU PR 22 014-PLAINE DES PALMISTES AVANCE BC20222613 - PICO SOCIETE	2022-1-3676	44 229,93	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - AMEMAGEMENT SECURITE VOIE REG ACCES LYC ST PAUL IV MA20219300005561 - PICO SOCIETE	2022-1-3677	40 701,62	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN5 CHEMINEMENTS PIETONS ET CYCLES MARE SECHE CILAOS BC2022SRS3219 - PICO SOCIETE	2022-1-3684	224 403,65	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - SRN - REPRISE ENROBES PHONIQUE PETIT BAZAR ECHANGEUR LA BALANCE BC20221203 - SAS GTOI	2022-1-3692	351 827,35	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER -SRN - RN1 REFECTION ENROBES RAV. A MARQUET ET RAV LATANIE AVANCE FORFAITAIRE - SAS GTOI	2022-1-3702	265 985,09	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - AVANCE MINI MARCHE 20225786 SRGT - SEMERU	2022-1-3705	120,30	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - SRN - RL-PR2 SENS 2 TX ENROBES BC20221712 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3706	5 753,14	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - SRN - RN2 ENROBES STADE DE L'EST BC20224069 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3707	4 380,64	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN1 ACCES ST PAUL AVANCE MA20219300005780 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3708	1 095 209,79	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN2 REPRISE ENROBES PR19 A PR20 MA20219300005700 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3709	9 474,51	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - RN2 REPRISE ENROBES PR19 A PR20 MA20219300005700 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3709	4 666,67	0,00	0
31/12/2022	STELLA MUTUTINA - RESTAURATION PIECES MOULIN EN FONTE DE FER - PHILIPPE DE VIVIES - A-CORROS EXPERTI	2022-1-819	4 066,04	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIR MA20215769 MO RN2002 CONFORT PONT RIV MARSOUINS ST BENOIT -FORINTECH	2022-1-827	57 137,87	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC -AVANCE FORF RAZEL-BEC- SBTPC-A3TN - MA20215704 AMENAGEMENT BAU RN2 DUPARC	2022-1-828	60 078,64	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - AMENAGT BAU DUPARC RN2 - LOT1 A FORFAITAIRE SBTPC SOGEA REUNION M20215702 REPARAT OUVR		8 924,13	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - AVANCE SBTPC SOGEA REUNION M20215703 AMENAGT BAU RN2 DUPARC	2022-1-832	8 774,37	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - LOT2 RN1E SHUNT RDG COMMUNE DU PORT MA20215737 AVANCE-STE D'AMENAGT PAYSAGER FORESTIER	2022-1-859	1 884,88	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - AVANCE GTOI MA20215736 LOT1-RN1E SHUNT RDG COMMUNE DU PORT -GDTS TX DE L'O.I - BAGELEC	2022-1-861	96 707,35	0,00	0
31/12/2022	DAMR - DEGC - AVANCE MA20215669- AUSTRAL AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	2022-1-948	7 334,71	0,00	0

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée en années (2)
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**472 814,98**	**472 814,98**	
Cessions à titre onéreux							**472 814,98**	**472 814,98**	
11/03/2022	TERRAIN PARCELLE BT 890 (ex BT 398) SAINT-JOSEPH	26/07/2012	0,00	0	0,00	0,00	29 347,49	29 347,49	0,00
11/03/2022	TERRAIN PARCELLE BT888 (ex BT 825p)	26/07/2012	0,00	0	0,00	0,00	29 347,49	29 347,49	0,00
14/06/2022	TERRAIN PARCELLE BN 241 SAINTE -MARIE	07/07/2015	0,00	0	0,00	0,00	329 120,00	329 120,00	0,00
31/12/2022	PRR- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BQ 894 VZ	24/10/2011	14 444,65	4	14 444,65	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00
31/12/2022	PRR- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BQ 748 VZ	24/10/2011	14 444,65	4	14 444,65	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
31/12/2022	PRR- PEUGEOT BIPPER- BV 319 PE	24/10/2011	16 200,40	4	16 200,40	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00
31/12/2022	PEUGEOT BOXER	16/03/2011	0,00	1	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
31/12/2022	DL- PEUGEOT BOXER- BK 409 JK	01/01/2012	0,00	1	0,00	0,00	4 100,00	4 100,00	0,00
31/12/2022	DORL- TOYOTA RAV4 VL6- BM 032 NL	01/01/2012	16 952,11	4	16 952,11	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00
31/12/2022	DL- CITROEN JUMPER FOURGON- DV 307 XF	01/01/2012	3 700,40	6	3 700,40	0,00	1 900,00	1 900,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 080 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 059 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 315 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 136 WW	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 BLANCHE- DM 279 FZ	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 840 WM	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
31/12/2022	DRR- PEUGEOT 308 ACTIVE BLANCHE- DM 368 FZ	11/12/2014	21 465,82	5	21 465,82	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- KANGOO TREND 1.5DCI 90AC	05/11/2014	19 458,50	7	19 458,50	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208- DN 725 TN	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DN 510 GJ	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	1 100,00	1 100,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DP 014 ZH	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BJ 504 NX	29/07/2015	8 000,00	5	8 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN- BJ 806 MG	29/07/2015	8 000,00	5	8 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BK 413 BC	29/07/2015	8 800,00	5	8 800,00	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BK 741 BC	29/07/2015	8 800,00	5	8 800,00	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 + URBAN HDI- BJ 807 MG	29/07/2015	7 700,00	5	7 700,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 207 ACTOE HDI- BK 442 JK	29/07/2015	9 500,00	5	9 500,00	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 207 ACTOE HDI- BK 745 KE	29/07/2015	9 500,00	5	9 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 308 PREMIUM- BJ 574 NC	29/07/2015	14 500,00	5	14 500,00	0,00	4 300,00	4 300,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT EXPERT- BK 426 JK	29/07/2015	7 900,00	5	7 900,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT EXPERT- BK 421 JK	29/07/2015	7 900,00	5	7 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- PEUGEOT PARTNER- BK 443 JK	29/07/2015	7 100,00	5	7 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
31/12/2022	HOTEL DE REGION- SEAT LEON BLANC- DN 361 TT	12/03/2015	25 670,51	5	25 670,51	0,00	9 100,00	9 100,00	0,00
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	
31/12/2022	Assistance technique à la mise enplace d'une école d'ingenieur	06/04/2006	9 400,00	5	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME- TRANSFERT ET RESTRUCTURATION- env 41	18/09/2006	4 003,43	5	4 003,43	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME- TRANSFERT ET RESTRUCTURATION- env 7465	30/05/2006	23 636,95	5	23 636,95	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	CARIF OREF- CONSTRUCTION DU SIEGE- env 7465	21/02/2006	42 301,55	5	42 301,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD- TRANSFERT CUISINE MOBILE JAMAIQUE- env 45	11/05/2006	3 173,83	5	3 173,83	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	GRANDS PROJETS REGIONAUX DANS LE DOMAINE DU BATIMENT- ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE- env 8772	22/02/2006	90 619,21	5	90 619,21	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	GRANDS PROJETS REGIONAUX DANS DOMAINE DU BATIMENT- env 8773	03/03/2006	66 520,76	5	66 520,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	LYCEE AMBROISE VOLLARD- TRANSFERT CUISINE MOBILE JAMAIQUE- env 8773	01/09/2006	140,00	5	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	Déclinaison du Prerure en plans d'actions opérationnels à court et moyen terme	02/10/2006	365,31	5	365,31	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	472 814,98
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**550 670,00**
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	5 880,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	5 880,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	5 760,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
6518	AIDE SPECIALE COVID EN FAVEUR DES LYCEENS 2021-2022	6 000,00
65188	Bon Spécial COVID 19	99 150,00
65742	Couvée d'or	290 000,00
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		550 670,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		550 670,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
018	**RSA**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**743 751,12**
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 1	1 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 1	3 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 1	6 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 1	1 000,00
20421	FONDS SECT EVENEMENTIEL LOT1-14 ENT <23	115 797,00
20421	SOLDE - AIDE EVENEMENTIEL VOLET 2	85 934,86
20421	MD dossier N°30-99	45 000,00
20421	MD dossier N°30-290	24 000,00
20421	MD dossier N°30-207	36 000,00
20421	MD dossier N°30-321	36 000,00
20421	FSN - EVENEMENTIEL 2 - LOT <23000¿	85 893,98
20421	MD dossier N°30-84	45 000,00
20421	MD dossier N°30-152	24 000,00
20421	MD dossier N°30-440	36 000,00
20421	MD dossier N°30-135	24 000,00
20421	EVENEMENTIEL - 11 DOSSIERS AA20220500	49 636,88
20421	MD dossier N°30-115	24 000,00
20421	FSN VOLET 2 LOT 4 AIDE EVENEMENTIEL	77 488,40
20421	MD dossier N°30-142	24 000,00
204	**Subventions d'équipement versées (hors opérations)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**117 000,00**
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	5 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	5 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	5 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	7 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	10 000,00
2745	AVANCE REMBOURSABLE FSN 2	5 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		**860 751,12**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**860 751,12**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**114 070 272,00**	**I** **112 733 731,07**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**65 500 000,00**	**65 055 172,42**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	54 115 887,00	54 109 172,42
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	10 949 113,00	10 946 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	435 000,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**48 570 272,00**	**47 678 558,65**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*48 570 272,00*	*47 678 558,65*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**112 733 731,07**	**0,00**	**61 341 913,80**	**174 075 644,87**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**322 304 214,94**	**III**	**187 042 728,39**
Ressources propres externes de l'année (a)		**38 270 000,00**		**45 233 138,48**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	31 000 000,00		37 542 145,59
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation	2 800 000,00		2 803 298,89
266	Autres formes de participation	0,00		54 000,00
27…	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	3 000 000,00		3 236 400,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	870 000,00		870 000,00
2745	Avances remboursables	600 000,00		667 294,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00		60 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**284 034 214,94**		**141 809 589,91**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 086 181,00*		*2 311 645,74*
28032	*Frais de recherche et de développement*	*241 157,00*		*244 378,60*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*4 400,00*		*4 400,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 863 860,00*		*1 863 859,22*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*108 050,00*		*108 050,00*
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	*74 387,00*		*92 969,11*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*1 416 730,00*		*1 416 729,83*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*499 732,00*		*499 731,80*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*238 779,00*		*238 778,56*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*627,00*		*626,76*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 602 116,00	1 744 825,50
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	20 725 023,00	21 107 083,43
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	10 701,00	10 700,88
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	313 604,00	314 656,62
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	328 467,00	328 466,38
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	33 288,00	30 287,70
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	144 455,00	28 810,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	222 399,81
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	771 075,00	766 181,57
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 610 053,00	3 610 052,71
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 652 412,00	7 167 984,67
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 576 947,00	2 576 326,74
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 147 480,00	24 344 595,16
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 028 549,00	1 991 813,74
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 232 086,00	9 253 093,10
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	775 561,00	775 560,85
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	11 013 707,00	11 012 090,13
2805	Licences, logiciels, droits similaires	576 685,00	749 874,43
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 350 270,00	1 415 190,21
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	97,65
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	25 350,07
281311	Bâtiments administratifs	4 842 378,00	4 876 878,17
281312	Bâtiments scolaires	29 555 783,00	26 352 020,74
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 130 475,00	2 132 819,78
281318	Autres bâtiments publics	8 734 411,00	8 731 693,20
281328	Autres bâtiments privés	13 750,00	13 749,92
281351	Bâtiments publics	541 530,00	542 717,70
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 488,52
281572	Matériel technique scolaire	13 643,00	0,00
2815731	Matériel roulant	2 948,00	2 947,14
281578	Autre matériel technique	400 382,00	395 365,99
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	625 478,00	625 477,18
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 007,00	129 006,11
281735	Installations générales (m. à dispo)	28 364,00	28 363,25
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	90 066,48
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 290,00	3 250,65
28181	Installations générales, aménagt divers	131 188,00	130 147,04
281828	Autres matériels de transport	773 066,00	912 745,28
281831	Matériel informatique scolaire	144 298,00	633 150,13
281838	Autre matériel informatique	618 602,00	675 053,92
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	95 253,00	95 252,48
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	506 467,00	498 337,64

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28185	*Matériel de téléphonie*	*1 592,00*	*1 591,72*
28188	*Autres immo. corporelles*	*653 648,00*	*673 938,14*
282848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*918,00*	*917,76*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*139 803 419,94*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**187 042 728,39**	**0,00**	**0,00**	**133 698 523,15**	**320 741 251,54**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**174 075 644,87**
Ressources propres disponibles	IV	**320 741 251,54**
Solde	V = IV – II (5)	**146 665 606,67**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	0,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	456 928,21	4 343 071,79
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	39 802 598,00	0,00	5 248 566,79	0,00	0,00	5 248 566,79	0,00	5 248 566,79
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	6 383 352,58	0,00	2 177 746,28	0,00	0,00	2 177 746,28	45 799,00	2 131 947,28
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	4 440 900,00	0,00	1 294 426,25	0,00	0,00	1 294 426,25	0,00	1 294 426,25
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	30 300 623,91	0,00	767 807,92	0,00	0,00	767 807,92	0,00	767 807,92
D P165-0010 2020/1	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUSITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	7 786 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	173 112,00	0,00	79 617,95	0,00	0,00	79 617,95	2 086,08	77 531,87
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	5 125,66	6 874,34
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	384 270,85	0,00	62 436,83	0,00	0,00	62 436,83	0,00	62 436,83
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	0,00	128 572,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	2 111 878,49	0,00	549 536,59	0,00	0,00	549 536,59	189 030,80	360 505,79
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00	325 000,00	0,00	273 065,38	100 000,00	173 065,38	0,00	173 065,38
D P130-0001 2020/3	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	1 560 245,15	0,00	67 499,14	0,00	0,00	67 499,14	32 555,44	34 943,70
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	492 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP (6) = (4) - (5)
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	30 893 381,07	0,00	12 417 882,28	0,00	0,00	12 417 882,28	4 261 163,13	8 156 719,15
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORANISMES D ANIMATION ECO	906	277 012,20	0,00	34 691,22	0,00	0,00	34 691,22	0,00	34 691,22
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	363 212,17	0,00	18 636,66	0,00	0,00	18 636,66	0,00	18 636,66
D P130-0013 2020/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	110 000,00	0,00	67 742,14	0,00	0,00	67 742,14	15 936,52	51 805,62
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-CPCB	906	0,00	42 858,00	0,00	42 858,00	0,00	42 858,00	0,00	42 858,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	476 450,00	0,00	97 067,48	0,00	0,00	97 067,48	27 415,84	69 651,64
D P130-0013 2022/2	AIDES ENTREPRISES < 23K¿-DIDN	906	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	8 000,00	112 000,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	44 814,00	0,00	7 526,00	0,00	0,00	7 526,00	0,00	7 526,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	2 741 736,00	0,00	789 038,59	0,00	0,00	789 038,59	160 000,00	629 038,59
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00	0,00	305 000,00
D P130-0006 2020/3	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	918 742,85	0,00	301 636,83	0,00	0,00	301 636,83	10 808,33	290 828,50
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	2 011 236,00	0,00	505 443,21	0,00	0,00	505 443,21	118 381,14	387 062,07
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	0,00	305 229,00	0,00	363 093,00	178 093,00	185 000,00	22 820,86	162 179,14
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00	123 433,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	16 445 906,50	0,00	2 320 742,81	0,00	0,00	2 320 742,81	143 142,80	2 177 600,01
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00	1 886 500,00	0,00	613 500,00	58 000,00	555 500,00	336 000,00	219 500,00
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00	9 853 638,00	0,00	4 188 232,54	1 018 533,49	3 169 699,05	90 268,71	3 079 430,34
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	0,00	8 325 000,00	0,00	12 899 426,07	4 721 965,67	8 177 460,40	1 269 600,00	6 907 860,40
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	159 264 067,30	0,00	44 066 392,74	0,00	0,00	44 066 392,74	3 878 484,79	40 187 907,95
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	11 733 712,28	0,00	6 072 487,11	0,00	0,00	6 072 487,11	167 927,22	5 904 559,89
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k¿	906	0,00	393 500,00	0,00	393 500,00	0,00	393 500,00	2 301,43	391 198,57
D P140-0020 2015/1	AMENAGEMENT - Centralités SAR	905	733 629,73	0,00	134 132,91	0,00	0,00	134 132,91	18 450,83	115 682,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au [illegible] budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P140-0027 2016/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	3 299 734,60	0,00	626 392,19	0,00	0,00	626 392,19	0,00	626 392,19
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00	200 000,00	0,00	189 605,15	0,00	189 605,15	94 802,57	94 802,58
D P140-0035 2016/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	11 837 448,79	0,00	6 638 057,23	0,00	0,00	6 638 057,23	489 227,23	6 148 830,00
D P140-0047 2022/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P210-0003 2011/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	27 713 623,98	0,00	3 237 352,15	0,00	0,00	3 237 352,15	359 020,78	2 878 331,37
D P140-0004 2010/2	AMENAGEMENT - Leader	905	1 165 581,93	0,00	299 677,79	0,00	0,00	299 677,79	66 361,34	233 316,45
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT - Leader	905	0,00	100 000,00	0,00	86 886,50	18 162,40	68 724,10	22 957,80	45 766,30
D P140-0033 2016/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	2 155 000,00	0,00	259 093,81	0,00	0,00	259 093,81	54 243,60	204 850,21
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00	475 000,00	0,00	475 000,00	0,00	475 000,00	385 000,00	90 000,00
D P140-0003 2010/1	AMENAGEMENT - Pole intermodal	905	4 188 340,42	0,00	2 079 085,22	0,00	0,00	2 079 085,22	524 656,05	1 554 429,17
D P140-0030 2016/1	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	464 768,28	0,00	126 534,39	0,00	0,00	126 534,39	0,00	126 534,39
D P140-0022 2015/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	92 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0022 2015/4	AMENAGEMENT - Service de base	905	60 000,00	0,00	5 838,83	0,00	0,00	5 838,83	0,00	5 838,83
D P140-0022 2022/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT - Struct. Bourg	905	3 821 656,76	0,00	872 995,52	0,00	0,00	872 995,52	70 417,61	802 577,91
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	8 718 919,03	0,00	1 989 720,93	0,00	0,00	1 989 720,93	274 009,61	1 715 711,32
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	29 924 810,56	0,00	7 830 673,20	0,00	0,00	7 830 673,20	388 533,03	7 442 140,17
D P140-0025 2015/1	AMENAGEMENT- Roland Garros	908	2 100 000,00	0,00	218 958,64	0,00	0,00	218 958,64	0,00	218 958,64
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	9 918 839,92	0,00	3 370 012,33	0,00	0,00	3 370 012,33	283 763,47	3 086 248,86
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00	913 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	0,00	839 900,00	0,00	839 900,00	0,00	839 900,00	298 454,45	541 445,55
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	300 000,00	0,00	21 713,37	0,00	0,00	21 713,37	0,00	21 713,37
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au [illegible] budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	1 018 777,00	0,00	376 967,72	0,00	0,00	376 967,72	0,00	376 967,72
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00	4 398 800,00	1 101 200,00
D P204-004 2010/1	CARTO - Accomp. projets	905	2 734 461,90	0,00	1 479 713,18	0,00	0,00	1 479 713,18	18 322,06	1 461 391,12
D P204-004 2022/1	CARTO - Accomp. projets	905	0,00	99 200,00	0,00	99 189,58	0,00	99 189,58	0,00	99 189,58
D P140-0023 2015/1	CARTO - Accompagnement projets	905	1 157 107,00	0,00	938 085,80	0,00	0,00	938 085,80	19 052,60	919 033,20
D P140-0044 2022/2	CARTO - Acq. amortissable	905	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
D P204-005 2011/1	CARTO - Mode occupation Sol	905	199 916,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	26 201,02	123 798,98
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	5 927 186,00	0,00	2 118 597,38	0,00	0,00	2 118 597,38	26 802,62	2 091 794,76
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	4 401 200,00	0,00	351 269,42	0,00	0,00	351 269,42	118 456,96	232 812,46
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00	9 851,58	270 148,42
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	570 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	25 739 815,00	0,00	11 135 561,82	0,00	0,00	11 135 561,82	130 366,54	11 005 195,28
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	9 173 526,70	0,00	1 775 407,87	0,00	0,00	1 775 407,87	0,00	1 775 407,87
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	26 167 501,78	0,00	2 338 202,67	0,00	0,00	2 338 202,67	3 478,95	2 334 723,72
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	21 192 830,00	0,00	1 302 453,95	0,00	0,00	1 302 453,95	28 115,91	1 274 338,04
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	9 283 639,00	0,00	658 107,22	0,00	0,00	658 107,22	8 719,36	649 387,86
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	42 515 873,00	0,00	9 326 080,73	0,00	0,00	9 326 080,73	292 798,37	9 033 282,36
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00	4 600 000,00	0,00	4 800 000,00	200 000,00	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	2 251 023,56	0,00	1 538 832,90	0,00	0,00	1 538 832,90	0,00	1 538 832,90
D P126-0003 2010/3	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	1 205 380,80	0,00	228 862,92	0,00	0,00	228 862,92	58 179,20	170 683,72
D P126-0003 2022/1	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00	560 403,00	0,00	1 496 033,60	935 631,01	560 402,59	50 883,30	509 519,29
D P126-0003 2022/3	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	0,00	80 000,00	0,00	47 002,00	25 270,00	21 732,00	0,00	21 732,00
D P126-0003 2010/1	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	5 234 169,80	0,00	1 689 665,44	0,00	0,00	1 689 665,44	246 741,12	1 442 924,32

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP inscrits au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P126-0003 2006/3	DECHETS - CADRE VIE (dont air)	907	178 088,00	0,00	15 030,07	0,00	0,00	15 030,07	0,00	15 030,07
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	2 698,00	0,00	335,00	0,00	0,00	335,00	0,00	335,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	2 257 533,99	0,00	643 718,18	0,00	0,00	643 718,18	976,50	642 741,68
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	0,00	410 000,00	0,00	410 000,00	0,00	410 000,00	202 043,08	207 956,92
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	1 136 000,00	0,00	293 205,51	0,00	0,00	293 205,51	145 626,24	147 579,27
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	3 290,00	0,00	4,89	0,00	0,00	4,89	0,00	4,89
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	42 711,00	0,00	15 098,24	0,00	0,00	15 098,24	0,00	15 098,24
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	1 199 600,00	0,00	1 053 102,33	0,00	0,00	1 053 102,33	0,00	1 053 102,33
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	85 891,03	0,00	29 671,45	0,00	0,00	29 671,45	0,00	29 671,45
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	664 541,01	0,00	253 580,39	0,00	0,00	253 580,39	0,00	253 580,39
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	81 886,00	0,00	67 020,68	0,00	0,00	67 020,68	0,00	67 020,68
D P150-0016 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENTS CULTURELS	903	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	19 682,82	180 317,18
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	9 147,00	0,00	4 954,62	0,00	0,00	4 954,62	0,00	4 954,62
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	369 586,33	0,00	20 434,58	0,00	0,00	20 434,58	0,00	20 434,58
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	862 947,91	0,00	758 814,41	0,00	0,00	758 814,41	0,00	758 814,41
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	2 102 956,23	0,00	471 836,01	0,00	0,00	471 836,01	0,00	471 836,01
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	10 084 424,00	0,00	173 961,45	0,00	0,00	173 961,45	0,00	173 961,45
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00	200 000,00	0,00	198 995,05	0,00	198 995,05	43 775,53	155 219,52

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	12 803 892,00	0,00	3 226 000,00	0,00	0,00	3 226 000,00	2 053 000,00	1 173 000,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	0,00	5 095 000,00	0,00	5 095 000,00	0,00	5 095 000,00	486 000,00	4 609 000,00
D P208-0002 2022/1	ENERGIE - AIDES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	907	0,00	304 597,00	0,00	298 320,00	0,00	298 320,00	85 290,00	213 030,00
D P208-0002 2011/2	ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	14 102 899,78	0,00	2 410 062,14	0,00	0,00	2 410 062,14	446 768,96	1 963 293,18
D P208-0002 2011/7	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	16 687 049,56	0,00	2 211 991,30	0,00	0,00	2 211 991,30	1 525 283,20	686 708,10
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	152 755,85	1 597 244,15
D P208-0002 2022/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D OUVRAGE	907	0,00	30 000,00	0,00	17 631,25	0,00	17 631,25	5 289,38	12 341,87
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	5 972 188,04	0,00	2 770 701,57	0,00	0,00	2 770 701,57	193 801,50	2 576 900,07
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES SUBVENTION	907	0,00	20 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2011/1	ENERGIE - SUBVENTION COMMUNES ET EPCI	907	709 445,63	0,00	347 072,00	0,00	0,00	347 072,00	0,00	347 072,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE	907	29 346 952,40	0,00	1 867 535,49	0,00	0,00	1 867 535,49	678 270,28	1 189 265,21
D P208-0002 2022/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	0,00	5 310 000,00	0,00	5 306 274,18	0,04	5 306 274,14	3 727 185,86	1 579 088,28
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00	4 792 717,19	0,00	4 920 522,05	319 477,91	4 601 044,14	194 690,21	4 406 353,93
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	2 244 433,00	0,00	135 690,37	0,00	0,00	135 690,37	50 200,00	85 490,37
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	22 656 432,71	0,00	4 957 604,25	0,00	0,00	4 957 604,25	1 172 497,98	3 785 106,27
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	480 000,00	0,00	70 171,87	0,00	0,00	70 171,87	22 276,87	47 895,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	0,00	69 340,00	0,00	46 700,00	0,00	46 700,00	28 020,00	18 680,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	0,00	1 395 000,00	0,00	1 095 000,00	0,00	1 095 000,00	397 752,51	697 247,49
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	836 000,00	0,00	219 803,27	0,00	0,00	219 803,27	107 285,37	112 517,90
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	51 273 911,79	0,00	1 028 611,71	0,00	0,00	1 028 611,71	753 522,21	275 089,50
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	37 326 574,99	0,00	11 328 351,80	0,00	0,00	11 328 351,80	2 054 821,35	9 273 530,45
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	18 637 696,67	0,00	9 351 210,78	0,00	0,00	9 351 210,78	1 097 068,81	8 254 141,97

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	103 524 319,00	0,00	13 314 455,89	0,00	0,00	13 314 455,89	5 466 354,66	7 848 101,23
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	5 735 496,26	0,00	610 879,07	0,00	0,00	610 879,07	124 838,97	486 040,10
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	6 105 500,00	0,00	768 420,77	0,00	0,00	768 420,77	82 800,06	685 620,71
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	1 797 462,00	0,00	161 415,35	0,00	0,00	161 415,35	640,00	160 775,35
D P110-0001 2022/1	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	0,00	10 390 660,00	0,00	10 390 660,00	0,00	10 390 660,00	3 457 236,00	6 933 424,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	0,00	152 650,00	0,00	152 650,00	0,00	152 650,00	91 590,00	61 060,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00	102 000,00	68 000,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00	770 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	9 000,00	6 000,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00	350 950,00	0,00	418 484,02	67 600,00	350 884,02	15 000,00	335 884,02
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	3 998,36	96 001,64
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00	400 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	4 028 018,83	0,00	866 559,79	0,00	0,00	866 559,79	23 870,00	842 689,79
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	195 000,00	0,00	137 332,25	0,00	0,00	137 332,25	0,00	137 332,25
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	1 589 800,00	0,00	792 285,04	0,00	0,00	792 285,04	100 774,80	691 510,24
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	4 529,88	295 470,12
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	470 000,00	0,00	468 231,45	0,00	0,00	468 231,45	0,00	468 231,45
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	4 056 511,09	0,00	2 184 877,56	0,00	0,00	2 184 877,56	63 895,78	2 120 981,78
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00	594 000,00	0,00	894 000,00	0,00	894 000,00	20 058,35	873 941,65
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2022/2	ETUDES MO REGION DIDN	906	0,00	573 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (5)	AP affectées non couvertes par des CP (6) = (4) - (5)
D P130-0002 2020/3	ETUDES MO REGION-CPCB	906	937 812,00	0,00	880 822,37	0,00	0,00	880 822,37	77 582,80	803 239,57
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	1 875 435,00	0,00	441 600,11	0,00	0,00	441 600,11	127 291,85	314 308,26
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	372 613,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	13 088 266,50	0,00	5 463 697,14	0,00	0,00	5 463 697,14	602 918,02	4 860 779,12
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	1 896 181,38	0,00	443 527,28	0,00	0,00	443 527,28	0,00	443 527,28
D P133-0004 2010/1	EXT GAZELLE – MARAINA	905	10 069 279,85	0,00	630 149,26	0,00	0,00	630 149,26	161 737,03	468 412,23
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00	721 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P133-0018 2020/1	FINANCT OP°AMNGT NUM REGIE THD	905	1 440 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	57 500,00	0,00	33 582,24	0,00	0,00	33 582,24	0,00	33 582,24
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	9 917 607,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	195 128,88	4 871,12
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	88 566 961,00	0,00	5 018 663,00	0,00	0,00	5 018 663,00	227 000,00	4 791 663,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	0,00	6 064 928,00	0,00	2 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	1 955 740,00	0,00	0,76	0,00	0,00	0,76	0,00	0,76
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	0,00	196 000,00	0,00	196 000,00	0,00	196 000,00	28 812,18	167 187,82
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	1 963 114,37	0,00	358 428,94	0,00	0,00	358 428,94	6 914,37	351 514,57
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	63 781,30	36 218,70
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	54 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
D P206-0001 2022/1	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00	100 000,00	0,00	108 825,36	17 625,36	91 200,00	54 320,00	36 880,00
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	1 500 341,80	0,00	287 001,02	0,00	0,00	287 001,02	57 700,60	229 300,42
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	0,00	2 502,00	0,00	2 502,00	0,00	2 502,00	451,92	2 050,08

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00	100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	40 000,00	10 000,00
D P206-0002 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	2 320 000,00	0,00	28 169,41	0,00	0,00	28 169,41	8 738,00	19 431,41
D P206-0003 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES SANITAIRES	904	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	111 480,00	0,00	45 442,31	0,00	0,00	45 442,31	0,00	45 442,31
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00	9 120,00	0,00	9 120,00	0,00	9 120,00	0,00	9 120,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	184 100,00	0,00	113 792,38	0,00	0,00	113 792,38	0,00	113 792,38
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	1 205 674,05	50 000,00	11 763,38	100 000,00	50 000,00	61 763,38	25 000,00	36 763,38
D P133-0017 2015/1	INVESTISSEMENTS THD	905	187 411 250,00	0,00	56 774 268,79	0,00	0,00	56 774 268,79	1 005 425,00	55 768 843,79
D P140-0026 2016/1	LOGEMENT - Dispositif Amélio	905	42 660 000,00	0,00	9 723 831,62	0,00	0,00	9 723 831,62	2 681 862,44	7 041 969,18
D P140-0019 2015/1	LOGEMENT - Réhab logem. social	905	16 496 302,00	0,00	3 292 080,00	0,00	0,00	3 292 080,00	504 000,00	2 788 080,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	21 080,28	30 919,72
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	0,00	442 000,00	0,00	442 000,00	0,00	442 000,00	66 341,12	375 658,88
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00	348 000,00	0,00	348 000,00	0,00	348 000,00	87 515,34	260 484,66
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	554 021,02	0,00	161 234,36	0,00	0,00	161 234,36	14 571,99	146 662,37
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	4 241 281,32	0,00	476 934,10	0,00	0,00	476 934,10	48 664,26	428 269,84
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	106 541,05	0,00	68 440,66	0,00	0,00	68 440,66	19,75	68 420,91
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	4 987 331,64	0,00	1 422 863,27	0,00	0,00	1 422 863,27	121 027,27	1 301 836,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	1 239,61	8 760,39
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	4 616 523,26	0,00	676 132,16	0,00	0,00	676 132,16	73 626,69	602 505,47
D P126-0005 2022/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0004 2010/2	MILIEUX TERRESTRES	907	2 176 727,59	0,00	344 083,06	0,00	0,00	344 083,06	101 300,91	242 782,15
D P126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00	120 000,00	0,00	125 794,19	8 000,00	117 794,19	0,00	117 794,19

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	303 761 159,08	0,00	61 703 482,34	0,00	0,00	61 703 482,34	18 795 716,64	42 907 765,70
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	28 472 286,71	0,00	10 421 431,82	0,00	0,00	10 421 431,82	816 077,10	9 605 354,72
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	0,00	12 032 800,00	0,00	11 777 000,00	0,00	11 777 000,00	718 530,42	11 058 469,58
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	0,00	1 505 000,00	0,00	1 360 000,00	60 000,00	1 300 000,00	69 126,72	1 230 873,28
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	3 849 336,00	0,00	3 034 412,24	0,00	0,00	3 034 412,24	262 544,57	2 771 867,67
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	21 033 041,00	0,00	9 658 171,37	0,00	0,00	9 658 171,37	1 430 561,32	8 227 610,05
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	558 133,81	0,00	83 216,73	0,00	0,00	83 216,73	0,00	83 216,73
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00	91 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBILE	902	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	1 998 000,00	0,00	190 473,06	0,00	0,00	190 473,06	28 486,46	161 986,60
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	12 751 200,00	0,00	217 375,73	0,00	0,00	217 375,73	116 816,01	100 559,72
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	1 971 500 000,00	0,00	377 527 974,92	0,00	0,00	377 527 974,92	41 441 238,03	336 086 736,89
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	491 030,80	0,00	48 612,98	0,00	0,00	48 612,98	0,00	48 612,98
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	3 770 496,50	0,00	890 979,04	0,00	0,00	890 979,04	0,00	890 979,04
D P126-0015 2020/1	OBSERVATOIRE DES DECHETS	907	100 000,00	0,00	72 165,00	0,00	0,00	72 165,00	30 069,00	42 096,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	1 524 328,26	0,00	612 386,04	0,00	0,00	612 386,04	33 600,00	578 786,04
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	18 007,22	131 992,78
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	2 800 000,00	0,00	2 588 631,15	0,00	0,00	2 588 631,15	186 666,70	2 401 964,45
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	2 259 290,00	0,00	499 980,80	0,00	0,00	499 980,80	0,00	499 980,80

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	840 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	1 457 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	125 000,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00	2 743 150,00	0,00	2 743 150,00	0,00	2 743 150,00	2 743 150,00	0,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	48 215 587,58	0,00	300 292,84	0,00	0,00	300 292,84	0,00	300 292,84
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	10 218 305,11	0,00	0,74	0,00	0,00	0,74	0,00	0,74
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	2 058 978,38	0,00	775 165,90	0,00	0,00	775 165,90	24 721,50	750 444,40
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00	61 000,00	0,00	144 000,00	83 000,00	61 000,00	5 863,43	55 136,57
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	1 254,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	123 895,36	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	52 602,44	0,00	6 249,43	0,00	0,00	6 249,43	0,00	6 249,43
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	75 000,00	0,00	24 140,99	0,00	0,00	24 140,99	0,00	24 140,99
D P140-0006 2010/1	PGRI	905	3 408 097,70	0,00	554 247,56	0,00	0,00	554 247,56	10 846,03	543 401,53
D P140-0006 2022/1	PGRI	905	0,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	860 000,00	0,00	328 775,07	0,00	0,00	328 775,07	0,00	328 775,07
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	39 674 700,00	0,00	20 950 475,48	0,00	0,00	20 950 475,48	1 562 181,06	19 388 294,42
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00	3 670 000,00	0,00	3 670 000,00	0,00	3 670 000,00	13 350,93	3 656 649,07
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	665 000,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	558 600,00	0,00	558 600,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	557 000,00	0,00	279 303,26	0,00	0,00	279 303,26	83 011,60	196 291,66
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	115 101 765,74	0,00	3 914 211,42	0,00	0,00	3 914 211,42	1 387 420,50	2 526 790,92
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	90 080 000,00	0,00	11 342 875,25	0,00	0,00	11 342 875,25	4 713 100,00	6 629 775,25

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non mandatées au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	101 971 672,65	0,00	3 691 918,38	0,00	0,00	3 691 918,38	1 046 313,77	2 645 604,61
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	46 871 813,42	0,00	13 530 091,81	0,00	0,00	13 530 091,81	5 753 931,18	7 776 160,63
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	65 685 298,06	0,00	21 786 950,02	0,00	0,00	21 786 950,02	5 952 579,00	15 834 371,02
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00
D P126-0012 2016/1	POTABILISATION	907	6 369 113,27	0,00	2 656 201,92	0,00	0,00	2 656 201,92	550 647,20	2 105 554,72
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	333 232 577,25	0,00	52 860 704,70	0,00	0,00	52 860 704,70	77 669,82	52 783 034,88
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	1 019 472 092,44	0,00	288 207 925,60	19 652 819,99	19 652 819,99	288 207 925,60	69 062 005,66	219 145 919,94
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	0,00	88 290 000,00	0,00	173 544 093,50	85 254 093,50	88 290 000,00	21 381 301,62	66 908 698,38
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	224 102,80	0,00	20 673,28	0,00	0,00	20 673,28	0,00	20 673,28
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	17 742 534,00	0,00	581 582,73	0,00	0,00	581 582,73	0,00	581 582,73
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	37 865 443,00	0,00	17 629 873,56	0,00	0,00	17 629 873,56	8 713 663,29	8 916 210,27
D P210-0007 2018/1	PRR II AIDES COMMUNES-POLITIQUE DE L EAU	907	8 300 187,00	0,00	823 699,55	0,00	0,00	823 699,55	156 435,42	667 264,13
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	26 920 108,83	0,00	3 728 081,74	0,00	0,00	3 728 081,74	2 594 121,55	1 133 960,19
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00	1 168 522,00	0,00	1 037 824,57	129 407,12	908 417,45	67 691,37	840 726,08
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	31 183,07	0,00	29 149,95	0,00	0,00	29 149,95	0,00	29 149,95
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	2 083 780,00	0,00	200 573,23	0,00	0,00	200 573,23	150 443,09	50 130,14
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	48 968 110,00	0,00	2 967 857,43	0,00	0,00	2 967 857,43	278 102,66	2 689 754,77
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	5 789 370,00	0,00	467 976,66	0,00	0,00	467 976,66	4 137,29	463 839,37
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00	200 000,00	0,00	271 513,26	155 150,44	116 362,82	0,00	116 362,82
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	1 456 280,00	0,00	345 504,59	0,00	0,00	345 504,59	108 700,00	236 804,59
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	36 184 943,01	0,00	31 428 867,90	0,00	0,00	31 428 867,90	8 449 885,02	22 978 982,88
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	249 520,00	0,00	133 155,59	0,00	0,00	133 155,59	0,00	133 155,59
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP inscrits au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	14 900 000,00	0,00	10 560 393,00	0,00	0,00	10 560 393,00	7 173 973,58	3 386 419,42
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	0,00	3 600 000,00	0,00	7 200 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00	1 002 094,42	2 597 905,58
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	2 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	5 170 325,00	0,00	690 385,70	0,00	0,00	690 385,70	432 601,44	257 784,26
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	497 162 343,52	0,00	9 233 244,06	0,00	0,00	9 233 244,06	0,00	9 233 244,06
D P165-0009 2020/1	RUN RAIL-ETUDES ET TRAVAUX	908	9 614 597,00	0,00	9 614 000,00	0,00	0,00	9 614 000,00	0,00	9 614 000,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	1 403 102,19	0,00	216 394,82	0,00	0,00	216 394,82	0,00	216 394,82
D P140-0040 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	905	0,00	2 812 000,00	0,00	5 524 000,00	2 712 000,00	2 812 000,00	44 864,00	2 767 136,00
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	350 000,00	0,00	261 466,60	0,00	0,00	261 466,60	0,00	261 466,60
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	9 169,18	40 830,82
D P204-006 2012/1	SIG - Acquisition équipements	905	164 036,00	0,00	9 762,71	0,00	0,00	9 762,71	0,00	9 762,71
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	93 955,27	0,00	83 122,64	0,00	0,00	83 122,64	0,00	83 122,64
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	150 000,00	0,00	41 807,77	0,00	0,00	41 807,77	0,00	41 807,77
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	29 283 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00	4 650 000,00	0,00	4 650 000,00	0,00	4 650 000,00	4 650 000,00	0,00
D P140-0013 2012/1	SOLS /SS SOLS	907	1 953 194,00	0,00	292 242,57	0,00	0,00	292 242,57	91 383,06	200 859,51
D P140-0013 2022/1	SOLS /SS SOLS	907	0,00	150 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	63 000,00	27 000,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	9 928 359,55	0,00	3 424 565,43	0,00	0,00	3 424 565,43	457 367,86	2 967 197,57
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	0,00	286 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0002 2010/1	STRUCTURE - Agorah	905	5 659 400,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
D P140-0041 2022/1	STRUCTURE - Agorah	905	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	400 000,00	100 000,00
D P140-0042 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	0,00	2 500,00	0,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00
D P140-0037 2017/1	STRUCTURES - Capital Sematra	906	48 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AP affectées non couvertes par des CP budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P140-0037 2022/1	STRUCTURES - Capital Sematra	906	0,00	30 320 001,00	0,00	30 320 001,00	0,00	30 320 001,00	15 320 001,00	15 000 000,00
D P140-0039 2021/1	STRUCTURES - aug capital	905	1 600 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00	1 250 000,00	0,00	1 234 780,00	193 600,00	1 041 180,00	523 579,55	517 600,45
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	0,00	460 000,00	0,00	893 277,00	452 077,00	441 200,00	250 880,00	190 320,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00	510 000,00	0,00	582 632,62	72 935,66	509 696,96	0,00	509 696,96
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00	165 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00	457 489,81	0,00	914 979,62	457 489,81	457 489,81	190 000,00	267 489,81
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	3 135 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00	394 000,00	0,00	393 024,00	0,00	393 024,00	393 024,00	0,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	2 732 927,50	0,00	1 460 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	17 300 613,00	0,00	8 292 563,90	0,00	0,00	8 292 563,90	0,00	8 292 563,90
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	441 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	903	46 116,72	0,00	21 853,29	0,00	0,00	21 853,29	0,00	21 853,29
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	2 326 975,22	0,00	231 183,91	0,00	0,00	231 183,91	100 034,20	131 149,71
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	4 632 019,00	0,00	340 125,72	0,00	0,00	340 125,72	70 460,00	269 665,72
D P208-0002 2011/3	SUBVENTIONS ENERGIE - ETUDE RECHERCHE-AIDES ORG PUB	907	2 350 664,10	0,00	1 656 793,05	0,00	0,00	1 656 793,05	45 567,42	1 611 225,63
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	12 119 884,89	0,00	1 480 712,67	0,00	0,00	1 480 712,67	435 361,29	1 045 351,38
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	2 249 561,90	0,00	263 206,11	0,00	0,00	263 206,11	140 622,97	122 583,14
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	1 261 130,27	0,00	253 638,26	0,00	0,00	253 638,26	37 640,47	215 997,79
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au budget de l'exercice N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	4 689 731,98	0,00	764 936,98	0,00	0,00	764 936,98	119 098,16	645 838,82
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	4 788 668,05	0,00	1 250 790,84	0,00	0,00	1 250 790,84	0,00	1 250 790,84
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	53 100,00	0,00	8 458,10	0,00	0,00	8 458,10	0,00	8 458,10
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	22 495 924,12	0,00	6 221 255,56	0,00	0,00	6 221 255,56	1 055 808,78	5 165 446,78
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	584 380,69	0,00	96 902,72	0,00	0,00	96 902,72	47 553,90	49 348,82
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	112 453,15	0,00	27 455,65	0,00	0,00	27 455,65	0,00	27 455,65
D P133-0002 2022/1	TIC-AIDES PROJETS PUBLICS	905	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUITEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	458 608,34	0,00	133 294,30	0,00	0,00	133 294,30	0,00	133 294,30
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	2 760 931,00	0,00	561 437,15	0,00	0,00	561 437,15	0,00	561 437,15
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	80 000,00	0,00	5 587,92	0,00	0,00	5 587,92	0,00	5 587,92
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	7 478 850,76	0,00	1 237 071,43	0,00	0,00	1 237 071,43	4 279,14	1 232 792,29
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	779 166,00	0,00	24 577,19	0,00	0,00	24 577,19	0,00	24 577,19
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	24 331 880,00	0,00	2 022 617,77	0,00	0,00	2 022 617,77	989 350,46	1 033 267,31
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	40 862 655,69	0,00	16 402 909,61	0,00	0,00	16 402 909,61	2 662 272,93	13 740 636,68
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	32 845 218,24	0,00	5 449 307,85	0,00	0,00	5 449 307,85	48 808,14	5 400 499,71
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	39 089 446,00	0,00	2 461 425,31	0,00	0,00	2 461 425,31	85 218,00	2 376 207,31
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	676 500,00	0,00	94 451,68	0,00	0,00	94 451,68	0,00	94 451,68
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	36 971 789,00	0,00	1 837 661,48	0,00	0,00	1 837 661,48	236 997,43	1 600 664,05
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	9 892 199,80	0,00	1 096 089,90	0,00	0,00	1 096 089,90	38 094,29	1 057 995,61
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 500 000,00	0,00	1 125 162,94	0,00	0,00	1 125 162,94	10 253,10	1 114 909,84
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00	0,00	580 000,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	65 418 000,00	0,00	4 450 000,36	0,00	0,00	4 450 000,36	19 041,75	4 430 958,61
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	814 000,00	0,00	161 461,06	0,00	0,00	161 461,06	0,00	161 461,06
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	3 463 000,00	0,00	1 964 299,77	0,00	0,00	1 964 299,77	17 511,90	1 946 787,87
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	153 000,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	220 793,60	0,00	204 616,17	0,00	0,00	204 616,17	0,00	204 616,17
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	32 805 310,06	0,00	7 457 923,64	0,00	0,00	7 457 923,64	2 337 363,25	5 120 560,39
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	32 638 414,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	-1 346 811,60
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	10 787 500,00	0,00	4 630 084,36	0,00	0,00	4 630 084,36	0,00	4 630 084,36
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	206 000,00	0,00	101 112,32	0,00	0,00	101 112,32	0,00	101 112,32
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	3 818 000,00	0,00	3 328 253,85	0,00	0,00	3 328 253,85	146 861,87	3 181 391,98
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	1 538 500,00	0,00	1 197 186,83	0,00	0,00	1 197 186,83	85 789,26	1 111 397,57
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	550 000,00	0,00	322 386,75	0,00	0,00	322 386,75	0,00	322 386,75
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	0,00	656 850,00	0,00	2 250 000,00	1 700 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	18 425 000,00	0,00	6 618 404,34	0,00	0,00	6 618 404,34	3 243 092,12	3 375 312,22
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	0,00	6 145 000,00	0,00	7 870 000,00	1 895 000,00	5 975 000,00	32 405,27	5 942 594,73
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00	2 000 000,00	0,00	4 027 300,00	2 027 300,00	2 000 000,00	1 016 000,00	984 000,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
TOTAL			**6 873 981 377,51**	**252 773 810,00**	**1 377 696 505,76**	**358 990 265,48**	**127 288 332,40**	**1 609 398 438,84**	**295 091 104,27**	**1 314 307 334,57**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	4,18	5,01	4,36	4,45

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0005 2022/1	ACCOMPAGNEMENT DES PSAD	934	0,00	70 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00	31 200,00	20 800,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	118 047,18	0,00	18 292,41	0,00	0,00	18 292,41	5 099,50	13 192,91
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	168 505,18	0,00	21 116,00	0,00	0,00	21 116,00	0,00	21 116,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	4 209,40	0,00	772,11	0,00	0,00	772,11	0,00	772,11
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	109 664,13	0,00	12 629,36	0,00	0,00	12 629,36	0,00	12 629,36
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	1 180,00	17 541,00	1 180,00	3 541,00	0,00	4 721,00	5 831,92	-1 110,92
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	53 637,09	0,00	17 282,57	0,00	0,00	17 282,57	1 365,23	15 917,34
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	2 745 200,00	0,00	681 200,66	0,00	0,00	681 200,66	0,00	681 200,66
D A203-0002 2021/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	150 000,00	200 000,00	150 000,00	200 000,00	0,00	350 000,00	20 771,24	329 228,76
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	476 900,00	0,00	277 512,51	0,00	0,00	277 512,51	6 001,70	271 510,81
D A203-0003 2021/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	70 000,00	55 000,00	70 000,00	55 000,00	0,00	125 000,00	9 312,48	115 687,52
D A150-0036 2020/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	0,00	50 000,00	0,00	38 900,00	0,00	38 900,00	0,00	38 900,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	1 907 751,00	0,00	211 503,39	0,00	0,00	211 503,39	103 200,00	108 303,39
D A110-0013 2022/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	1 336 805,50	0,00	196 115,37	0,00	0,00	196 115,37	74 179,25	121 936,12

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Mandats émis au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	0,00	42 600,00	0,00	42 600,00	0,00	42 600,00	31 350,00	11 250,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	338 515,66	0,00	38 947,27	0,00	0,00	38 947,27	0,00	38 947,27
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	285 745,68	0,00	12 521,00	0,00	0,00	12 521,00	0,00	12 521,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	146 745,59	0,00	11 347,69	0,00	0,00	11 347,69	0,00	11 347,69
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	0,00	38 000,00	18 558,00	19 442,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	247,08	9 752,92
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	1 515 474,41	0,00	76 721,36	0,00	0,00	76 721,36	-995,58	77 716,94
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	11 400,00	55 300,00	11 400,00	67 000,00	0,00	78 400,00	65 268,94	13 131,06
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	13 714,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	56 091 070,85	0,00	2 914 236,43	0,00	0,00	2 914 236,43	0,00	2 914 236,43
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQU	936	163 200 132,53	0,00	11 772 786,42	0,00	0,00	11 772 786,42	148 803,30	11 623 983,12
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00	6 894 436,00	0,00	6 894 436,00	0,00	6 894 436,00	5 515 548,80	1 378 887,20
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	1 238 436,06	0,00	65 254,18	0,00	0,00	65 254,18	0,00	65 254,18
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	3 008 196,46	0,00	331 212,47	0,00	0,00	331 212,47	60 894,69	270 317,78
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00	230 000,00	0,00	660 000,00	430 000,00	230 000,00	180 322,58	49 677,42
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	131 758 436,29	0,00	15 991 081,39	0,00	0,00	15 991 081,39	2 816 895,31	13 174 186,08
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	0,00	16 830 034,09	0,00	20 050 651,62	4 154 485,88	15 896 165,74	11 447 304,30	4 448 861,44
D A130-0002 2020/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	1 362 827,00	0,00	185 253,57	0,00	0,00	185 253,57	30 752,83	154 500,74
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00	848 093,00	0,00	1 045 610,82	463 857,00	581 753,82	227 143,32	354 610,50
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	7 779 791,00	0,00	2 239 180,46	0,00	0,00	2 239 180,46	706 789,71	1 532 390,75
D A130-0002 2022/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	0,00	1 460 088,12	0,00	1 781 664,70	436 000,00	1 345 664,70	676 391,43	669 273,27
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	40 211 841,78	0,00	7 516 067,09	0,00	0,00	7 516 067,09	1 131 398,90	6 384 668,19
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	811 735,50	3 588 264,50	808 735,00	20 084 153,50	16 495 889,00	4 396 999,50	3 332 410,00	1 064 589,50

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP réalisés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	1 306 783,50	0,00	149 382,81	0,00	0,00	149 382,81	76 778,00	72 604,81
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00	249 150,00	0,00	249 133,00	0,00	249 133,00	169 393,10	79 739,90
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	1 203 286,22	0,00	140 521,96	0,00	0,00	140 521,96	93 479,24	47 042,72
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00	170 000,00	0,00	143 802,25	49 042,41	94 759,84	0,00	94 759,84
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	26 466 860,00	0,00	4 892 160,00	0,00	0,00	4 892 160,00	1 802 527,00	3 089 633,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00	3 360 400,00	0,00	5 360 400,00	2 000 000,00	3 360 400,00	939 007,00	2 421 393,00
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	115 410 642,58	0,00	17 678 217,50	0,00	0,00	17 678 217,50	59 927,56	17 618 289,94
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	2 147 666,50	352 333,50	2 137 666,50	5 960 607,00	5 608 273,50	2 490 000,00	2 352 012,40	137 987,60
D A140-0016 2022/1	AMENAGEMENT - Leader	935	0,00	453 000,00	0,00	516 882,32	132 358,08	384 524,24	178 216,78	206 307,46
D A140-0016 2013/1	AMENAGEMENT - Leader	935	1 583 042,32	0,00	369 217,72	0,00	0,00	369 217,72	120 163,42	249 054,30
D A140-0017 2015/1	AMENAGEMENT - Outil gouv. Haut	935	381 903,90	0,00	172 195,24	0,00	0,00	172 195,24	28 000,00	144 195,24
D A140-0017 2022/1	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	0,00	189 300,00	0,00	332 759,88	143 500,00	189 259,88	63 506,63	125 753,25
D A140-0036 2022/1	AMENAGEMENT - Projets structurants	935	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0035 2022/1	AMENAGEMENT - Structures	935	0,00	98 600,00	0,00	66 917,69	0,00	66 917,69	53 534,15	13 383,54
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	3 720 000,00	0,00	926 984,93	0,00	0,00	926 984,93	422 971,68	504 013,25
D A133-0015 2022/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	232 417 589,47	0,00	11 531 231,79	0,00	0,00	11 531 231,79	653 726,90	10 877 504,89
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	0,00	220 000,00	0,00	774 000,00	554 000,00	220 000,00	110 000,00	110 000,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	579 541,34	0,00	27 952,21	0,00	0,00	27 952,21	3 502,70	24 449,51
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00	11 900,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	10 334,29	4 665,71
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	22 815,38	0,00	576,80	0,00	0,00	576,80	0,00	576,80
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	86 353,89	0,00	6 129,06	0,00	0,00	6 129,06	0,00	6 129,06
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	779 420,00	0,00	50 462,00	0,00	0,00	50 462,00	18 333,00	32 129,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	10 000,00	30 000,00	10 000,00	30 000,00	0,00	40 000,00	38 467,00	1 533,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	13 374,13	186 625,87
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	5 241 225,06	0,00	1 135 578,10	0,00	0,00	1 135 578,10	17 845,62	1 117 732,48
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	370 900,69	0,00	34 194,24	0,00	0,00	34 194,24	3 049,47	31 144,77
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00	41 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	40 226,66	9 773,34
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	37 824 888,74	0,00	5 731 086,72	0,00	0,00	5 731 086,72	388 165,65	5 342 921,07
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	468 809,75	6 781 190,25	468 538,75	25 267 261,57	18 486 071,32	7 249 729,00	4 739 835,32	2 509 893,68
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	8 133 685,00	0,00	1 797 895,20	0,00	0,00	1 797 895,20	0,00	1 797 895,20
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	37 828 661,19	0,00	6 270 612,29	0,00	0,00	6 270 612,29	2 260 894,55	4 009 717,74
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00	3 890 000,00	0,00	9 590 000,00	5 700 000,00	3 890 000,00	1 455 834,85	2 434 165,15
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	1 541 446,75	0,00	81 476,27	0,00	0,00	81 476,27	0,00	81 476,27
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	3 389 658,64	0,00	1 818 183,43	0,00	0,00	1 818 183,43	315 830,12	1 502 353,31
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	5 000,00	855 998,16	5 000,00	455 998,16	0,00	460 998,16	119 812,69	341 185,47
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	1 143 324,00	0,00	176 650,80	0,00	0,00	176 650,80	0,00	176 650,80
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00	90 000,00	0,00	84 564,00	0,00	84 564,00	80 000,00	4 564,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	16 070 000,00	0,00	2 711 808,91	0,00	0,00	2 711 808,91	0,00	2 711 808,91
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	4 692 234,97	0,00	116 315,47	0,00	0,00	116 315,47	-232,71	116 548,18
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	88 000,00	505 000,00	88 000,00	450 000,00	0,00	538 000,00	579 663,82	-41 663,82
D A204-004 2010/1	CARTO - Accompagnement des projets	935	1 576 498,00	0,00	1 275 079,82	0,00	0,00	1 275 079,82	108 275,39	1 166 804,43
D A140-0037 2022/1	CARTO - Entretien & réparation	935	0,00	26 500,00	0,00	21 500,00	0,00	21 500,00	22 708,44	-1 208,44
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	258 000,00	0,00	36 200,00	0,00	0,00	36 200,00	15 200,00	21 000,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00	90 000,00	0,00	111 848,96	24 048,96	87 800,00	0,00	87 800,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	517 950,00	0,00	43 051,75	0,00	0,00	43 051,75	7 203,50	35 848,25
D A126-0013 2012/1	COMMIUNICATION ENVIRONNEMENT	937	612 890,43	0,00	71 701,34	0,00	0,00	71 701,34	0,00	71 701,34

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	6 257 338,42	0,00	3 285 685,20	0,00	0,00	3 285 685,20	304 850,17	2 980 835,03
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	500 000,00	6 512 600,00	500 000,00	6 912 600,00	0,00	7 412 600,00	1 005 807,70	6 406 792,30
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUITE TERRITORIALE	938	70 000,00	0,00	365,42	0,00	0,00	365,42	0,00	365,42
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	300 000,00	0,00	54 620,55	0,00	0,00	54 620,55	0,00	54 620,55
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	200 000,00	0,00	71 573,68	0,00	0,00	71 573,68	0,00	71 573,68
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	70 000,00	0,00	32 410,10	0,00	0,00	32 410,10	0,00	32 410,10
D A126-0013 2022/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	106 140,00	0,00	28 777,04	0,00	0,00	28 777,04	0,00	28 777,04
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	200 000,00	0,00	70 555,36	0,00	0,00	70 555,36	0,00	70 555,36
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	359 261,33	0,00	184 522,50	0,00	0,00	184 522,50	4 832,00	179 690,50
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00	12 560,00	0,00	12 560,00	0,00	12 560,00	0,00	12 560,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	45 086,32	254 913,68
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	2 650 000,00	0,00	1 806 721,13	0,00	0,00	1 806 721,13	67 200,00	1 739 521,13
D A130-0007 2010/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	368 232 540,43	0,00	36 946 429,59	0,00	0,00	36 946 429,59	-79 954,08	37 026 383,67
D A130-0022 2021/1	CONTINUITE TERRITORIALE	938	4 500 000,00	8 800 000,00	4 500 000,00	13 753 594,98	4 953 594,98	13 300 000,00	13 198 389,91	101 610,09
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	2 290 611,52	0,00	220 095,37	0,00	0,00	220 095,37	0,00	220 095,37
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00	640 000,00	0,00	419 693,60	135 820,24	283 873,36	0,00	283 873,36
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	1 802 481,14	0,00	913 990,43	0,00	0,00	913 990,43	0,00	913 990,43
D A126-0003 2010/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	2 377 106,81	0,00	223 627,60	0,00	0,00	223 627,60	96 840,41	126 787,19
D A126-0003 2022/1	DECHET CADRE DE VIE (AIR)	937	0,00	1 285 942,00	0,00	1 213 592,00	0,00	1 213 592,00	1 152 891,63	60 700,37
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	9 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	300 000,00	0,00	297 397,84	0,00	0,00	297 397,84	0,00	297 397,84
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	9 107 394,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	2 286 927,52	0,00	202 154,33	0,00	0,00	202 154,33	13 396,88	188 757,45
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00	151 500,00	0,00	155 000,00	0,00	155 000,00	98 688,07	56 311,93
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	12 061 316,90	0,00	2 302 806,76	0,00	0,00	2 302 806,76	557 419,04	1 745 387,72
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00	1 705 000,00	0,00	1 705 000,00	0,00	1 705 000,00	548 397,18	1 156 602,82
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	970,67	0,00	620,67	0,00	0,00	620,67	0,00	620,67
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	1 501 207,97	0,00	183 938,72	0,00	0,00	183 938,72	34 777,96	149 160,76
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	138 621,73	0,00	63 743,14	0,00	0,00	63 743,14	424,80	63 318,34
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	3 829,00	7 486,00	3 829,00	11 486,00	0,00	15 315,00	3 629,54	11 685,46
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	25 500,00	91 703,00	25 500,00	67 443,00	0,00	92 943,00	52 987,93	39 955,07
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	111 707,37	0,00	7 701,78	0,00	0,00	7 701,78	0,00	7 701,78
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	161 365,59	0,00	46 035,59	0,00	0,00	46 035,59	4 500,00	41 535,59
D A212-0004 2021/1	DPTP COMMUNICATION	930	35 000,00	30 000,00	35 000,00	30 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A212-0003 2021/1	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	10 850 494,71	0,00	2 208 561,48	0,00	0,00	2 208 561,48	862 062,27	1 346 499,21
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00	3 533 779,04	0,00	3 515 440,13	535 000,00	2 980 440,13	2 415 274,65	565 165,48
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	995 500,00	0,00	122 401,23	0,00	0,00	122 401,23	0,00	122 401,23
D A130-0021 2019/1	EMPLOIS AIDES	936	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	15 654 723,00	0,00	1 292 888,86	0,00	0,00	1 292 888,86	0,00	1 292 888,86
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	157 581 829,75	0,00	34 429 035,59	0,00	0,00	34 429 035,59	0,00	34 429 035,59
D A208-0001 2011/1	ENERGIE	937	8 019 904,56	0,00	606 415,41	0,00	0,00	606 415,41	70 000,00	536 415,41
D A208-0001 2022/1	ENERGIE	937	0,00	354 800,00	0,00	330 918,38	28 500,00	302 418,38	127 979,82	174 438,56
D A208-0001 2011/2	ENERGIE CPS	937	1 341 213,62	0,00	282 095,14	0,00	0,00	282 095,14	15 555,07	266 540,07

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	0,00	155 000,00	0,00	133 095,73	0,00	133 095,73	51 157,73	81 938,00
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	483 349,55	0,00	27 431,44	0,00	0,00	27 431,44	1 605,80	25 825,64
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	7 212,00	39 788,00	7 212,00	42 788,00	0,00	50 000,00	40 653,89	9 346,11
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	495 957,35	0,00	69 300,04	0,00	0,00	69 300,04	3 002,15	66 297,89
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00	40 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	30 640,36	169 359,64
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	15 423 085,11	0,00	320 051,70	0,00	0,00	320 051,70	1 386,48	318 665,22
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	241 000,00	1 199 000,00	241 000,00	1 329 000,00	0,00	1 570 000,00	1 393 120,37	176 879,63
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	1 669 000,00	0,00	317 522,31	0,00	0,00	317 522,31	0,00	317 522,31
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	4 905 096,28	0,00	370 150,11	0,00	0,00	370 150,11	35 544,37	334 605,74
D A192-0006 2021/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	92 192,67	7 807,33
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	3 462 000,00	0,00	415 686,66	0,00	0,00	415 686,66	0,00	415 686,66
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	70 000,00	0,00	13 652,50	0,00	0,00	13 652,50	0,00	13 652,50
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	1 727 665,00	0,00	1 019 201,17	0,00	0,00	1 019 201,17	109 858,56	909 342,61
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00	200 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	496 904,00	0,00	41 643,18	0,00	0,00	41 643,18	0,00	41 643,18
D A206-0008 2022/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	0,00	38 250,00	0,00	49 910,00	24 955,00	24 955,00	17 468,50	7 486,50
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	456 920,00	0,00	64 104,43	0,00	0,00	64 104,43	0,00	64 104,43
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00	30 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	2 101 735,20	0,00	147 975,12	0,00	0,00	147 975,12	0,00	147 975,12
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00	89 880,00	0,00	150 000,00	81 508,03	68 491,97	68 491,97	0,00
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	662 618,00	0,00	279 734,40	0,00	0,00	279 734,40	0,00	279 734,40
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	75 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	1 308 840,00	0,00	323 534,50	0,00	0,00	323 534,50	9 338,91	314 195,59
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	105 000,00	147 023,00	105 000,00	355 000,00	0,00	460 000,00	156 864,19	303 135,81

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	0,00	7 860 120,00	0,00	19 061 909,00	11 201 792,00	7 860 117,00	7 295 105,30	565 011,70
D A206-0015 2020/1	FONCTIONNEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	934	931 000,00	0,00	1 627,99	0,00	0,00	1 627,99	0,00	1 627,99
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	20 000,00	40 000,00	20 000,00	40 000,00	0,00	60 000,00	35 063,47	24 936,53
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	2 343 832,85	0,00	277 505,21	0,00	0,00	277 505,21	11 083,08	266 422,13
D A212-0001 2020/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	191 000,00	0,00	169 132,56	0,00	0,00	169 132,56	0,00	169 132,56
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	25 000,00	30 000,00	25 000,00	30 000,00	0,00	55 000,00	4 900,19	50 099,81
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	7 253 178,00	0,00	998 728,06	0,00	0,00	998 728,06	515,93	998 212,13
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	40 000,00	345 000,00	40 000,00	345 000,00	0,00	385 000,00	294 149,13	90 850,87
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	10 004 807,10	0,00	2 180 228,38	0,00	0,00	2 180 228,38	24 732,67	2 155 495,71
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	30 000,00	140 000,00	30 000,00	140 000,00	0,00	170 000,00	86 373,81	83 626,19
D A165-0011 2020/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	99 249,00	0,00	99 249,00	0,00	0,00	99 249,00	0,00	99 249,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	10 000,00	53 200,00	10 000,00	40 000,00	0,00	50 000,00	63 166,18	-13 166,18
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	11 345 489,56	0,00	886 398,83	0,00	0,00	886 398,83	102 879,37	783 519,46
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	80 000,00	780 000,00	80 000,00	780 000,00	0,00	860 000,00	687 079,71	172 920,29
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	170 890 658,52	0,00	1 629 283,65	0,00	0,00	1 629 283,65	223 416,14	1 405 867,51
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	4 662 386,00	11 091 862,00	4 662 386,00	11 071 862,00	0,00	15 734 248,00	15 360 235,38	374 012,62
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	6 792 000,00	0,00	376 750,00	0,00	0,00	376 750,00	361 000,00	15 750,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	189 000,00	735 000,00	0,00	814 000,00	322 000,00	492 000,00	378 000,00	114 000,00
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	80 160,00	0,00	22 325,27	0,00	0,00	22 325,27	0,00	22 325,27
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	10 498 755,05	0,00	523 115,39	0,00	0,00	523 115,39	401 683,45	121 431,94
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00	1 301 000,00	0,00	1 300 526,48	0,00	1 300 526,48	852 700,00	447 826,48
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	1 036 952,06	0,00	94 613,64	0,00	0,00	94 613,64	26 959,41	67 654,23
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	40 000,00	95 000,00	40 000,00	95 000,00	0,00	135 000,00	62 805,98	72 194,02
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	68 087 780,50	0,00	1 582 991,60	0,00	0,00	1 582 991,60	89 000,00	1 493 991,60

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	2 388 000,00	4 028 695,00	2 388 000,00	3 948 695,00	0,00	6 336 695,00	6 326 695,00	10 000,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	10 014 893,00	0,00	664 193,26	0,00	0,00	664 193,26	627 188,12	37 005,14
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIATEUR PATRIMOINE	933	60 000,00	0,00	31 081,21	0,00	0,00	31 081,21	0,00	31 081,21
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	204 761 637,01	0,00	24 771 367,12	0,00	0,00	24 771 367,12	70 705,95	24 700 661,17
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	497 587 591,88	0,00	46 431 135,49	0,00	0,00	46 431 135,49	3 588 409,43	42 842 726,06
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	0,00	26 004 756,74	0,00	30 193 474,74	5 120 102,00	25 073 372,74	17 791 898,99	7 281 473,75
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	86 808 915,00	0,00	28 427 927,13	0,00	0,00	28 427 927,13	16 833 586,81	11 594 340,32
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00	15 020 455,00	0,00	15 020 455,00	0,00	15 020 455,00	31 689,45	14 988 765,55
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	1 646 055,21	0,00	77 980,90	0,00	0,00	77 980,90	15 211,53	62 769,37
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00	98 200,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00	35 255,52	74 744,48
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	676 576,11	0,00	74 650,92	0,00	0,00	74 650,92	4 813,70	69 837,22
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00	68 900,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	60 384,43	14 615,57
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	926 279,75	0,00	56 336,20	0,00	0,00	56 336,20	7 857,43	48 478,77
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	12 200,00	32 800,00	12 200,00	17 800,00	0,00	30 000,00	31 296,72	-1 296,72
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	191 566,00	0,00	99 069,99	0,00	0,00	99 069,99	1 101,48	97 968,51
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	5 744,00	17 233,00	5 744,00	17 233,00	0,00	22 977,00	9 488,72	13 488,28
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	1 327 492,70	0,00	434 830,02	0,00	0,00	434 830,02	0,00	434 830,02
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	25 000,00	56 194,46	25 000,00	90 000,00	0,00	115 000,00	41 038,53	73 961,47
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	32 663 449,21	0,00	4 917 636,80	0,00	0,00	4 917 636,80	281 411,80	4 636 225,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	1 037 200,00	3 661 950,00	1 037 200,00	3 680 000,00	0,00	4 717 200,00	3 293 744,98	1 423 455,02
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	1 579 664,21	0,00	532 636,46	0,00	0,00	532 636,46	5 357,69	527 278,77
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	51 000,00	60 000,00	51 000,00	60 000,00	0,00	111 000,00	40 727,31	70 272,69
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	91 670,00	469 997,79	91 670,00	408 330,00	0,00	500 000,00	405 381,33	94 618,67

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	6 641 160,12	0,00	318 277,49	0,00	0,00	318 277,49	50 900,76	267 376,73
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	533 783,60	0,00	272 709,92	0,00	0,00	272 709,92	41 217,80	231 492,12
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00	130 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	5 050,13	144 949,87
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	90 000,00	0,00	12 314,00	0,00	0,00	12 314,00	0,00	12 314,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	925 937,40	0,00	131 814,99	0,00	0,00	131 814,99	0,00	131 814,99
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	30 000,00	12 922,35	17 077,65
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	384,00	1 150,00	384,00	1 150,00	0,00	1 534,00	0,00	1 534,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	12 628,29	0,00	8 144,37	0,00	0,00	8 144,37	0,00	8 144,37
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	81 643,34	0,00	12 151,58	0,00	0,00	12 151,58	0,00	12 151,58
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	333,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	274 612,62	0,00	61 713,33	0,00	0,00	61 713,33	4 384,00	57 329,33
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	5 800,00	15 200,00	5 800,00	24 200,00	0,00	30 000,00	14 600,26	15 399,74
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	7 652 026,89	0,00	537 933,56	0,00	0,00	537 933,56	36 958,96	500 974,60
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	20 000,00	780 000,00	20 000,00	555 000,00	0,00	575 000,00	743 589,50	-168 589,50
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	8 267 765,73	0,00	2 048 657,95	0,00	0,00	2 048 657,95	12 151,91	2 036 506,04
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	180 000,00	300 000,00	180 000,00	300 000,00	0,00	480 000,00	232 040,33	247 959,67
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	29 336 577,08	0,00	594 944,06	0,00	0,00	594 944,06	-8 889,23	603 833,29
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	384 000,00	1 263 100,00	384 000,00	1 342 200,00	0,00	1 726 200,00	1 630 180,54	96 019,46
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	45 400,00	0,00	13 673,07	0,00	0,00	13 673,07	0,00	13 673,07
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	50 000,00	150 000,00	50 000,00	190 000,00	0,00	240 000,00	87 572,62	152 427,38
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	5 191 324,20	0,00	892 528,37	0,00	0,00	892 528,37	38 752,18	853 776,19
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	617 469,30	0,00	314 536,41	0,00	0,00	314 536,41	0,00	314 536,41
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00	47 300,00	0,00	50 000,00	2 700,00	47 300,00	0,00	47 300,00
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	3 622 147,60	0,00	1 206 561,43	0,00	0,00	1 206 561,43	161 146,00	1 045 415,43

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées inscrites au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	30 000,00	899 780,20	30 000,00	902 297,40	0,00	932 297,40	156 925,20	775 372,20
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	1 580 029,92	0,00	761 006,78	0,00	0,00	761 006,78	0,00	761 006,78
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	15 579,25	9 420,75
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	86 150,00	0,00	55 851,38	0,00	0,00	55 851,38	0,00	55 851,38
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	1 778 493,45	0,00	374 006,71	0,00	0,00	374 006,71	5 802,53	368 204,18
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	2 444 966,17	0,00	830 649,44	0,00	0,00	830 649,44	19 526,74	811 122,70
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	42 000,00	169 000,00	42 000,00	169 000,00	0,00	211 000,00	47 616,31	163 383,69
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	1 285 850,28	0,00	106 402,01	0,00	0,00	106 402,01	1 247,00	105 155,01
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00	73 462,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	59 066,13	-29 066,13
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	11 488,00	24 465,00	11 488,00	34 465,00	0,00	45 953,00	16 018,19	29 934,81
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	537 598,70	0,00	134 291,05	0,00	0,00	134 291,05	0,00	134 291,05
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	23 601,58	0,00	5 329,64	0,00	0,00	5 329,64	0,00	5 329,64
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	784 736,13	0,00	352 481,19	0,00	0,00	352 481,19	-10 000,00	362 481,19
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
D A206-0013 2020/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	18 530,00	0,00	5 069,48	0,00	0,00	5 069,48	0,00	5 069,48
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	4 815,23	5 184,77
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	5 825 499,57	0,00	773 766,96	0,00	0,00	773 766,96	61 569,80	712 197,16
D A112-0018 2022/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	307 390,00	0,00	2 810,00	0,00	0,00	2 810,00	0,00	2 810,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	150 000,00	252 500,00	150 000,00	252 500,00	0,00	402 500,00	201 895,02	200 604,98
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	35 000,00	0,00	18 140,18	0,00	0,00	18 140,18	0,00	18 140,18

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D A208-0002 2011/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	83 167,07	0,00	46 088,41	0,00	0,00	46 088,41	0,00	46 088,41
D A208-0002 2022/1	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00	0,00	19 100,00	14 000,78	5 099,22
D A126-0011 2010/1	FRAIS DIVERS ENV	937	550 981,38	0,00	35 927,20	0,00	0,00	35 927,20	0,00	35 927,20
D A126-0011 2022/1	FRAIS DIVERS ENV	937	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	2 856 035,00	0,00	380 492,75	0,00	0,00	380 492,75	29 047,25	351 445,50
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00	360 000,00	0,00	195 300,00	0,00	195 300,00	0,00	195 300,00
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	4 981 249,49	0,00	2 036 972,49	0,00	0,00	2 036 972,49	41 746,05	1 995 226,44
D A205-0016 2020/1	FRAIS DIVERS RUP	930	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A205-0016 2022/1	FRAIS DIVERS RUP	930	0,00	32 200,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	32 200,00	7 800,00
D A206-0014 2020/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	6 080 470,00	0,00	744 160,31	0,00	0,00	744 160,31	0,00	744 160,31
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	7 455,90	2 544,10
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	604 426,88	0,00	277 816,31	0,00	0,00	277 816,31	1 835,14	275 981,17
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	809,41	39 190,59
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	302 438,26	0,00	200 834,76	0,00	0,00	200 834,76	0,00	200 834,76
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	580,00	29 420,00
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	5 645 056,03	0,00	1 548 858,96	0,00	0,00	1 548 858,96	212 303,30	1 336 555,66
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	41 000,00	1 154 740,00	41 000,00	1 154 740,00	0,00	1 195 740,00	702 253,65	493 486,35
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00	200 000,00	0,00	1 100 000,00	675 000,00	425 000,00	40 364,47	384 635,53
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	3 358 568,27	0,00	230 440,42	0,00	0,00	230 440,42	62 548,71	167 891,71
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	168 000,00	2 118 000,00	168 000,00	2 118 000,00	0,00	2 286 000,00	1 855 963,79	430 036,21
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	1 099 600,00	0,00	107 087,22	0,00	0,00	107 087,22	10 248,42	96 838,80
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	60 000,00	430 000,00	60 000,00	430 000,00	0,00	490 000,00	403 058,03	86 941,97

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0011 2020/3	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	112 650,00	0,00	112 650,00	0,00	0,00	112 650,00	0,00	112 650,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00	12 517,20	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	5 056,10	4 943,90
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	594 000,00	0,00	366 192,89	0,00	0,00	366 192,89	11 376,50	354 816,39
D A130-0011 2021/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	10 000,00	201 600,00	10 000,00	201 600,00	0,00	211 600,00	130 008,96	81 591,04
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	254 642,78	0,00	190 716,25	0,00	0,00	190 716,25	0,00	190 716,25
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	159 510,91	0,00	93 749,10	0,00	0,00	93 749,10	0,00	93 749,10
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	2 911 723,90	0,00	484 275,46	0,00	0,00	484 275,46	583,44	483 692,02
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	62 500,00	167 500,00	62 500,00	167 500,00	0,00	230 000,00	176 118,21	53 881,79
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	49 500,00	333 363,29	49 500,00	276 000,00	0,00	325 500,00	200 506,14	124 993,86
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	820 460,00	0,00	239 732,38	0,00	0,00	239 732,38	0,00	239 732,38
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	5 395 865,09	0,00	1 058 746,93	0,00	0,00	1 058 746,93	85 233,70	973 513,23
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	936	6 760 000,00	0,00	274 274,80	0,00	0,00	274 274,80	0,00	274 274,80
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	106 964,27	0,00	13 994,37	0,00	0,00	13 994,37	0,00	13 994,37
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	192 012,69	0,00	48 059,68	0,00	0,00	48 059,68	5 119,46	42 940,22
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	10 000,00	9 845,93	10 000,00	24 000,00	0,00	34 000,00	9 845,90	24 154,10
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	9 041 061,67	0,00	634 580,39	0,00	0,00	634 580,39	239 677,41	394 902,98
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	151 670,00	988 330,00	151 670,00	848 330,00	0,00	1 000 000,00	883 612,27	116 387,73
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtise compétences clés	934	0,00	968 500,00	0,00	611 507,50	0,00	611 507,50	321 631,70	289 875,80
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	608 209,62	0,00	70 566,61	0,00	0,00	70 566,61	721,18	69 845,43
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	7 149,00	2 851,00
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	7 007 707,20	0,00	211 900,65	0,00	0,00	211 900,65	83 911,56	127 989,09
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	53 578,00	296 422,00	53 578,00	346 422,00	0,00	400 000,00	265 355,42	134 644,58
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	18 860 000,00	0,00	2 684 534,86	0,00	0,00	2 684 534,86	0,00	2 684 534,86

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	2 022 000,00	0,00	435 018,84	0,00	0,00	435 018,84	0,00	435 018,84
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	446 926,50	0,00	91 118,68	0,00	0,00	91 118,68	68 843,80	22 274,88
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	1 181 450,00	0,00	440 691,74	0,00	0,00	440 691,74	19 160,99	421 530,75
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	63 751,53	16 248,47
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	461 594,95	0,00	47 767,06	0,00	0,00	47 767,06	36 150,64	11 616,42
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00	120 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	70 000,00	30 000,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	2 695 759,43	0,00	138 883,14	0,00	0,00	138 883,14	890,14	137 993,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	921,00	50 479,00	921,00	29 079,00	0,00	30 000,00	41 226,94	-11 226,94
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	7 033 634,87	0,00	136 863,13	0,00	0,00	136 863,13	1 178,00	135 685,13
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00	25 200,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	22 556,58	-12 556,58
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	3 797,38	0,00	1 010,13	0,00	0,00	1 010,13	0,00	1 010,13
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	9 183 408,52	0,00	1 193 653,39	0,00	0,00	1 193 653,39	120 039,70	1 073 613,69
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00	180 000,00	0,00	88 200,00	0,00	88 200,00	142 058,60	-53 858,60
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	337 833,82	0,00	145 093,47	0,00	0,00	145 093,47	20 935,68	124 157,79
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00	34 800,00	0,00	44 800,00	0,00	44 800,00	8 320,87	36 479,13
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	1 420 515,64	0,00	86 969,56	0,00	0,00	86 969,56	6 390,77	80 578,79
D A192-0005 2022/1	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	0,00	0,00	0,00	11 800,00	0,00	11 800,00	0,00	11 800,00
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	0,00	163 700,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00	163 656,49	6 343,51
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	0,00	240 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00	212 697,76	7 302,24
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	133 839,38	0,00	82 774,87	0,00	0,00	82 774,87	0,00	82 774,87
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	204 100,00	0,00	18 928,16	0,00	0,00	18 928,16	0,00	18 928,16
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	25 542 000,00	0,00	3 803 033,87	0,00	0,00	3 803 033,87	156 120,00	3 646 913,87
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00	5 700 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00	3 254 085,64	2 245 914,36

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A206-0012 2020/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	130 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	333 596,40	0,00	203 200,21	0,00	0,00	203 200,21	48,83	203 151,38
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	7 596,50	22 403,50	7 596,50	22 403,50	0,00	30 000,00	26 502,99	3 497,01
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	4 793 520,43	0,00	726 984,55	0,00	0,00	726 984,55	149 968,25	577 016,30
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00	900 000,00	0,00	599 650,00	21 150,00	578 500,00	158 090,00	420 410,00
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	2 158 194,89	0,00	310 853,64	0,00	0,00	310 853,64	38 989,91	271 863,73
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	62 966 003,21	0,00	9 118 284,76	0,00	0,00	9 118 284,76	2 516 313,11	6 601 971,65
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00	3 482 390,66	0,00	3 819 516,66	687 580,66	3 131 936,00	640 773,03	2 491 162,97
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	13 269 758,16	0,00	1 588 888,79	0,00	0,00	1 588 888,79	563 884,37	1 025 004,42
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00	1 975 600,00	0,00	3 440 220,00	1 501 200,00	1 939 020,00	1 235 098,60	703 921,40
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	1 114 743,00	0,00	152 879,25	0,00	0,00	152 879,25	25 041,15	127 838,10
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00	85 000,00	0,00	81 585,00	0,00	81 585,00	35 000,00	46 585,00
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	552 613,00	0,00	68 711,30	0,00	0,00	68 711,30	36 071,33	32 639,97
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00	181 500,00	0,00	195 500,00	21 000,00	174 500,00	104 700,00	69 800,00
D A126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES - RISQUE REQUIN	937	10 818 378,70	0,00	406 540,57	0,00	0,00	406 540,57	50 000,00	356 540,57
D A126-0004 2012/1	MILIEUX TERRESTRES	937	1 961 844,85	0,00	652 473,09	0,00	0,00	652 473,09	144 379,60	508 093,49
D A126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	937	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A126-0005 2022/1	MILLIEUX AQUATIQUES - RISQUE REQUIN	937	0,00	1 204 165,00	0,00	1 285 065,00	80 950,00	1 204 115,00	1 043 165,00	160 950,00
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	60 000,00	0,00	8 031,42	0,00	0,00	8 031,42	0,00	8 031,42
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE IN	930	10 000,00	15 000,00	10 000,00	15 000,00	0,00	25 000,00	8 134,72	16 865,28
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	215 000,00	0,00	191 287,78	0,00	0,00	191 287,78	3 559,34	187 728,44
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	22 876 369,00	0,00	6 635 535,58	0,00	0,00	6 635 535,58	2 007 417,14	4 628 118,44
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	0,00	5 184 471,48	0,00	6 012 498,48	2 502 252,00	3 510 246,48	0,00	3 510 246,48

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	11 492 647,83	0,00	2 292 647,83	0,00	0,00	2 292 647,83	0,00	2 292 647,83
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 429 900,98	-2 429 900,98
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	24 698 784,00	0,00	4 284 802,30	0,00	0,00	4 284 802,30	253 264,34	4 031 537,96
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00	15 154 832,12	0,00	22 341 909,47	7 187 120,67	15 154 788,80	2 378 833,61	12 775 955,19
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	18 739 595,99	0,00	3 705 892,66	0,00	0,00	3 705 892,66	390 868,40	3 315 024,26
D A144-0001 2022/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	21 492 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	1 910 422,27	0,00	96 827,70	0,00	0,00	96 827,70	-15 910,01	112 737,71
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	46 000,00	141 800,00	46 000,00	104 000,00	0,00	150 000,00	171 121,65	-21 121,65
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	7 129 073,38	0,00	105 658,75	0,00	0,00	105 658,75	-5,23	105 663,98
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	4 545 763,04	0,00	430 812,78	0,00	0,00	430 812,78	0,00	430 812,78
D A209-0004 2021/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	212 000,00	30 027,37	212 000,00	30 027,37	0,00	242 027,37	218 033,98	23 993,39
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	202 869,51	0,00	72 591,93	0,00	0,00	72 591,93	0,00	72 591,93
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	221,00	279,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	1 863 002,81	0,00	756 677,29	0,00	0,00	756 677,29	69 733,91	686 943,38
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	0,00	197 000,00	0,00	522 000,00	0,00	522 000,00	145 990,87	376 009,13
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	1 453 919,85	0,00	563 757,17	0,00	0,00	563 757,17	-445,65	564 202,82
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	10 000,00	3 400,00	6 600,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	34 758 300,91	0,00	1 961 661,28	0,00	0,00	1 961 661,28	645 168,84	1 316 492,44
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	528 787,00	1 970 020,21	528 787,00	1 756 688,00	0,00	2 285 475,00	1 382 603,20	902 871,80
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	575 132,18	0,00	192 732,91	0,00	0,00	192 732,91	0,00	192 732,91
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	102 000,00	398 000,00	102 000,00	258 000,00	0,00	360 000,00	498 371,50	-138 371,50

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	2 861 013,84	0,00	6 352,80	0,00	0,00	6 352,80	0,00	6 352,80
D A205-0006 2022/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	0,00	180 588,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	180 587,71	-30 587,71
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	145 737,85	0,00	137 254,00	0,00	0,00	137 254,00	0,00	137 254,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	18 340,56	0,00	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	2 387 869,55	0,00	381 160,08	0,00	0,00	381 160,08	0,00	381 160,08
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	407 500,00	0,00	489,47	0,00	0,00	489,47	0,00	489,47
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	54 281,90	0,00	1,81	0,00	0,00	1,81	0,00	1,81
D A126-0017 2019/1	PEC	937	29 492 483,00	0,00	3 134 991,15	0,00	0,00	3 134 991,15	0,00	3 134 991,15
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	2 759 479,82	0,00	1 127 068,88	0,00	0,00	1 127 068,88	168,20	1 126 900,68
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	9 000,00	37 500,00	9 000,00	37 500,00	0,00	46 500,00	3 773,78	42 726,22
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	2 718 269,00	0,00	772 089,00	0,00	0,00	772 089,00	0,00	772 089,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	8 884 000,00	0,00	3 814 934,84	0,00	0,00	3 814 934,84	2 239,34	3 812 695,50
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMT DS COMPETENCE-MARCHE	932	9 296 000,00	0,00	3 602 648,49	0,00	0,00	3 602 648,49	96,00	3 602 552,49
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	340 000,00	0,00	313 346,28	0,00	0,00	313 346,28	0,00	313 346,28
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	421 515,39	0,00	49 928,09	0,00	0,00	49 928,09	0,00	49 928,09
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	939 018,00	0,00	79 219,69	0,00	0,00	79 219,69	25 745,46	53 474,23
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00	160 000,00	0,00	170 600,00	20 200,00	150 400,00	109 030,00	41 370,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	800 000,00	0,00	226 250,00	0,00	0,00	226 250,00	0,00	226 250,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00	19 000,00	181 000,00	124 600,00	56 400,00
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	400 000,00	0,00	133 005,00	0,00	0,00	133 005,00	0,00	133 005,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	0,00	14 500,00	0,00	54 500,00	0,00	54 500,00	3 161,59	51 338,41
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	18 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	907 751,62	0,00	279 119,18	0,00	0,00	279 119,18	25 348,11	253 771,07

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	20 000,00	11 336,32	20 000,00	35 000,00	0,00	55 000,00	11 336,32	43 663,68
D A212-0002 2020/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A212-0002 2022/1	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k¿	936	1 506 352,91	0,00	949 606,75	0,00	0,00	949 606,75	4 000,00	945 606,75
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	8 144 398,75	0,00	2 872 602,16	0,00	0,00	2 872 602,16	44 844,53	2 827 757,63
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	6 456,64	0,00	1 405,42	0,00	0,00	1 405,42	0,00	1 405,42
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	99 402,00	0,00	80 184,71	0,00	0,00	80 184,71	0,00	80 184,71
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	1 164 243,18	0,00	252 953,47	0,00	0,00	252 953,47	15 014,00	237 939,47
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00	135 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00	69 600,00	25 400,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	5 602 312,90	0,00	1 576 194,76	0,00	0,00	1 576 194,76	198 320,35	1 377 874,41
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00	232 974,82	0,00	198 853,78	0,00	198 853,78	99 163,04	99 690,74
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	999 647,91	0,00	235 906,79	0,00	0,00	235 906,79	76 882,76	159 024,03
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	0,00	295 000,00	0,00	243 513,79	50 142,97	193 370,82	32 007,46	161 363,36
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	790 223,97	0,00	335 574,85	0,00	0,00	335 574,85	4 882,50	330 692,35
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K¿	936	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00	9 578,04	180 421,96
D A130-0012 2018/2	PROMOT°EXPORTAT°< 23K¿-DEIE	936	1 820 517,14	0,00	1 143 348,56	0,00	0,00	1 143 348,56	75 611,77	1 067 736,79
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	640 763,00	0,00	283 717,38	0,00	0,00	283 717,38	4 916,32	278 801,06
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	115 667,00	63 133,00	115 667,00	63 133,00	0,00	178 800,00	75 377,34	103 422,66
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	24 379 367,25	0,00	1 486 750,56	0,00	0,00	1 486 750,56	0,00	1 486 750,56
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	806 028,48	0,00	249 414,54	0,00	0,00	249 414,54	0,00	249 414,54
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	62 448,43	37 551,57
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	119 483 956,86	0,00	23 278 251,28	0,00	0,00	23 278 251,28	54 177,91	23 224 073,37
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	2 000 000,00	5 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00	0,00	10 000 000,00	5 080 417,98	4 919 582,02
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	53 630 605,73	0,00	4 810 771,35	0,00	0,00	4 810 771,35	1 417 824,50	3 392 946,85

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Crédits de paiements au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	0,00	5 713 000,00	0,00	5 713 000,00	0,00	5 713 000,00	2 747 187,86	2 965 812,14
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00	0,00	0,00	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	6 033,00	0,00	2 243,46	0,00	0,00	2 243,46	0,00	2 243,46
D A140-0001 2010/1	SAR	935	563 653,11	0,00	8 635,28	0,00	0,00	8 635,28	0,00	8 635,28
D A140-0030 2021/1	SAR	935	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A140-0030 2019/1	SAR - Evolution	935	615 765,00	0,00	456 235,63	0,00	0,00	456 235,63	30 954,93	425 280,70
D A140-0033 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	935	0,00	355 000,00	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00	41 553,77	318 446,23
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00	685 195,00	0,00	648 000,00	10 000,00	638 000,00	240 014,84	397 985,16
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	4 351 835,00	0,00	722 314,21	0,00	0,00	722 314,21	152 730,29	569 583,92
D A126-0007 2010/1	SENSIBILISATION	937	319 355,32	0,00	5 895,70	0,00	0,00	5 895,70	0,00	5 895,70
D A126-0007 2022/1	SENSIBILISATION	937	0,00	20 344,00	0,00	19 800,00	0,00	19 800,00	19 522,13	277,87
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	42 549,00	0,00	38 325,24	0,00	0,00	38 325,24	0,00	38 325,24
D A140-0029 2018/1	SIG - Maintenance/mise à jour	935	74 000,00	0,00	6 783,92	0,00	0,00	6 783,92	924,42	5 859,50
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	42 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	8 760 521,81	0,00	1 324 415,89	0,00	0,00	1 324 415,89	297 500,00	1 026 915,89
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES	935	118 075,00	0,00	74 897,12	0,00	0,00	74 897,12	0,00	74 897,12
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00	6 815,97	884,03
D A140-0038 2022/1	STRUCTURE - Etudes SEMATRA	938	0,00	44 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	43 398,92	-43 398,92
D A140-0024 2016/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	204 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
D A140-0023 2016/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	671 879,00	0,00	40 375,00	0,00	0,00	40 375,00	0,00	40 375,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00	97 500,00	0,00	97 500,00	0,00	97 500,00	97 500,00	0,00
D A140-0012 2010/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	5 074 789,52	0,00	673 123,08	0,00	0,00	673 123,08	126 523,45	546 599,63
D A140-0012 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	0,00	225 600,00	0,00	274 445,96	66 956,89	207 489,07	103 744,55	103 744,52
D A140-0003 2010/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	2 347 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	0,00	245 000,00	0,00	241 863,00	0,00	241 863,00	241 863,00	0,00
D A140-0014 2022/1	STRUCTURE - SPL MARAINA	935	0,00	2 800 000,00	0,00	2 795 798,89	0,00	2 795 798,89	2 795 798,89	0,00
D A140-0014 2010/1	STRUCTURE - SPL Maraina	935	5 217 864,50	0,00	145 200,57	0,00	0,00	145 200,57	1 724,84	143 475,73
D A140-0019 2015/1	STRUCTURE - Seas Oi	935	355 553,00	0,00	84 077,17	0,00	0,00	84 077,17	20 000,00	64 077,17
D A140-0026 2018/1	STRUCTURES - Cotisations annuelles	935	39 535,00	0,00	12 891,48	0,00	0,00	12 891,48	0,00	12 891,48
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	1 946 574,00	0,00	136 740,75	0,00	0,00	136 740,75	0,00	136 740,75
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	5 783 714,18	0,00	1 629 874,17	0,00	0,00	1 629 874,17	243 400,00	1 386 474,17
D A150-0035 2020/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00	80 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00	17 082,00	47 918,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	702 500,00	0,00	40 632,61	0,00	0,00	40 632,61	0,00	40 632,61
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	30 003 762,50	0,00	1 628 461,76	0,00	0,00	1 628 461,76	455 345,25	1 173 116,51
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTONNEMENT SPORT	933	0,00	2 274 000,00	0,00	4 550 700,00	2 277 200,00	2 273 500,00	1 449 900,00	823 600,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	1 052 000,00	0,00	82 176,27	0,00	0,00	82 176,27	12 930,00	69 246,27
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00	183 000,00	0,00	368 600,00	199 800,00	168 800,00	103 110,00	65 690,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k¿	933	107 032,19	0,00	10 604,99	0,00	0,00	10 604,99	0,00	10 604,99
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	9 245 121,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	11 964 440,86	0,00	515 229,09	0,00	0,00	515 229,09	0,00	515 229,09
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	22 395 784,23	0,00	1 710 922,30	0,00	0,00	1 710 922,30	459 418,37	1 251 503,93

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00	1 388 000,00	0,00	1 443 115,00	56 900,00	1 386 215,00	791 185,00	595 030,00
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	280 914,96	0,00	28 888,62	0,00	0,00	28 888,62	0,00	28 888,62
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00	1 128 375,00	0,00	1 128 375,00	0,00	1 128 375,00	1 128 375,00	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	400 000,00	0,00	354 000,00	0,00	0,00	354 000,00	0,00	354 000,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	95 928,00	0,00	3 390,19	0,00	0,00	3 390,19	0,00	3 390,19
D A140-0032 2019/1	Schéma Régional Mutualisation Ouverture Information Géographique	935	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00	540 277,00	0,00	319 500,00	0,00	319 500,00	98 532,17	220 967,83
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	1 334 058,12	0,00	195 373,95	0,00	0,00	195 373,95	8 553,74	186 820,21
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	21 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	11 288,41	0,00	1 160,63	0,00	0,00	1 160,63	0,00	1 160,63
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	18 100,00	0,00	2 635,40	0,00	0,00	2 635,40	0,00	2 635,40
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	38 460,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	6 000,00	10 000,00	6 000,00	10 000,00	0,00	16 000,00	9 500,00	6 500,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	5 100,00	0,00	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	69 695,99	0,00	9 003,25	0,00	0,00	9 003,25	0,00	9 003,25
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	1 680 787,20	0,00	77 677,61	0,00	0,00	77 677,61	0,00	77 677,61
D A133-0016 2019/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	580 000,00	0,00	128 757,87	0,00	0,00	128 757,87	79 993,00	48 764,87
D A133-0016 2022/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	2 958 200,00	0,00	1 718 174,92	0,00	0,00	1 718 174,92	0,00	1 718 174,92
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	333 552,00	0,00	132 552,97	0,00	0,00	132 552,97	0,00	132 552,97
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	372 833,00	0,00	158 250,00	0,00	0,00	158 250,00	1 000,00	157 250,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	1 541 397,46	0,00	200 699,50	0,00	0,00	200 699,50	0,00	200 699,50

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	9 766,75	120 233,25	9 766,75	360 816,18	240 582,93	130 000,00	0,00	130 000,00
TOTAL			**3 570 751 992,96**	**225 639 625,00**	**456 299 653,29**	**310 247 708,49**	**92 800 534,52**	**673 746 827,26**	**196 995 620,70**	**476 751 206,56**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**1,87**	**1,78**	**2,12**	**2,42**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	260 228 173,57	251 463 436,84	8 764 736,73
DRES	0,00	46 911 036,00	51 982 067,48	-5 071 031,48
Total	**0,00**	**307 139 209,57**	**303 445 504,32**	**3 693 705,25**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
10222	FCTVA (part FIRT)	23 170 711,10
1321	NRL - SUBVENTION AFITF	24 609 370,39
1321	SUBV. ETAT AU TITRE DE LA DRI (DEER)	1 510 951,05
1321	SUBV. ETAT AU TITRE DE LA DRI (DEGC)	967 448,10
1321	SUBV. ETAT PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	491 999,69
1321	SUBV. FSOM SUITE INTEMPRERIES 082021	5 486,64
13241	SUBV. COMMUNES MEMBRES DU GFP (24 COMMUNES)	2 546 343,99
13251	SUBV. INTERCOMMUNALE	63 519,00
13272	POE 2014-2020 FEDER TEE	446 280,18
13272	POE 2014-2020 FEDER RADIERS (DEGC)	1 416 156,79
13272	POE 2014-2020 FEDER ROUTES (DEER)	8 292 491,89
13272	POE 2014-2020 FEDER ROUTES (DEGC)	6 838 192,68
13272	POE 2014-2020 FEDER VVR	115 844,40
1328	SUBV. FONDATION PATRIMOINE PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	300 000,00
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	107 054,00
2031	FRAIS D'ETUDE	44 016,67
204112	RN1 SECURISAT. ROUTE DU LITTORAL ET ST DENIS OUEST	671 042,94
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTE	132 050,64
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	470 495,21
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1 060 134,00
7342	TAXE SUR CARBURANTS	134 670 468,84
7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE - PART BA	26 635 396,79
744	FCTVA fonctionnement (part FIRT)	77 556,58
74631	fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00
75813	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	576 752,00
	Total	**260 228 173,57**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -FIRT	29 004 224,44
2031	FRAIS D'ETUDES DEER	38 361,33
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DEER	48 251,22
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DEGC	7 373,36
2031	FRAIS D'ETUDES - SPLA MARAINA	20 141,06

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
2031	FRAIS D'ETUDES	609 316,02
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	83 011,60
2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	393 024,00
204181	PIERREFONDS : SUBVENTION/ ÉTUDES	54 243,60
204182	PIERREFONDS : SUBVENTION / TRAVAUX	10 000,00
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES / DEGC	1 750,00
20421	M22 - DTD - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE	73 129,00
20422	SUBVENTIONS D'EQUIP. AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	222 213,46
2045	DEGC -SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS	7 182,23
2045	SUBVENTIONS VERSEES AUX TIERS FONDS EUROPEEN	1 055 808,78
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	63 500,95
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	5 339,07
21351	TRAVAUX GARES ROUTIERES	10 253,10
21351	BATIMENTS PUBLICS	28 812,18
2151	PROGRAMME REGIONAL - ROUTES NATIONALES AP ANT	39 623,72
2151	DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES	38 046,10
2151	GESTION EXPLOITATION DU RESEAU RN	6 228 166,52
2151	DEER PROGRAMME REGIONAL ROUTES	31 028 295,39
2151	DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES	26 120 929,44
2151	DTD PROGRAMME REGIONAL ROUTES	464 968,28
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	108 267,47
2151	M22 - GESTION EXPLOITATION DU RESEAU RN	7 129 802,22
2151	M22 - DEER PROGRAMME REGIONAL ROUTES	9 794 020,95
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES	1 616 303,52
2151	M22 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES - DAMR	13 737,36
2151	DEGC VOIE VELO REGIONALE	229 302,84
2151	TRVX PONT DE LA RIV DE L'EST	7 173 973,58
2151	M22 TRVX PONT DE LA RIV DE L'EST	1 002 094,42
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	116 816,01
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	40 947 331,12
215738	M22 - AUTRE MATERIEL ET OUTIL. DE VOIRIE	10 229,33
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORTS	486 480,63
21848	ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	280,35
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	1 575,30
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 950,00
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 515 271,78
238	DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES	1 060 382,59
238	M22 - AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES D'IMMOBILISATIONS	2 688 454,66
238	PISTES FORESTIERES - DEGC	83 949,98
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 993 648,22
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 650 000,00
238	DORL PROGRAMME REGIONAL ROUTES	271 693,45
2745	PIERREFONDS : AVANCES TRÉSORIE REMBOURSABLE	375 000,00
4581	PISTES FORESTIERES - DEGC	1 478 231,08
4581	PISTES FORESTIERES - DEGC	13 350,93
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	487,06
60611	M21 EAU ET ASSAINISSEMENT	24 782,31
60611	EAU DRR	2 558,07
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	48 911,60
60611	EAU GARES ROUTIERES	12 785,33

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	93 148,67
60612	M21 ENERGIE ET ELECTRICITE	276 521,61
60612	M21 - ELECTRICITE DE FRANCE	9 515,95
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	126,07
60612	ELECTRICITE DRR	21 623,99
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	38 587,94
60612	ELECTRICITE GARES ROUTIERES	14 252,40
60622	CARBURANTS (DL)	579 431,11
60623	ALIMENTATION	171,06
60623	M21 ALIMENTATION	9 810,11
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	4 473,91
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DRR	13 628,76
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	13 827,73
60632	M21 FOURNITURES DE PETIT EQUIMENT	39 312,44
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	31,03
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 526,63
60632	ACQUISITIONS PETITS MATERIELS GARES ROUTIERES	344,30
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	130,00
60636	M21 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	11 090,05
6064	FOURNITURES DE BUREAU DRR	28,00
6064	FOURNITURES DE BUREAU DRR	527,22
611	M21 CONTRATS DE PRESTATIONS SERVICES	135 153,81
611	M21 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	893,17
611	CONTRAT D'EXPLOITATION POLE D'ECHANGES	9 338,91
611	CONTRAT D'EXPLOITATION POLE D'ECHANGES_2	129 048,65
61358	LOCATION DE MATERIELS DRR	1 616,93
61358	LOCATION DE MATERIELS	2 862,15
61521	ENTRETIEN ESPACES VERTS	934 106,81
61521	M21 ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 643 980,78
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS DRR	1 437,38
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	24 893,16
615221	BATIMENTS PUBLICS	12 274,37
615231	ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	66 172,94
615231	M21 ENTRETIEN REPARATION SUR VOIERIES	151 443,65
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILERS	-6 085,53
61558	M21 ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILERS	10 835,20
61558	ENTRETIEN DE MATERIELS	38 060,48
61558	ENTRETIEN DE MATERIELS	708,07
6156	MAINTENANCE	343 045,51
6156	M 21 MAINTENANCE	424 948,74
6156	MAINTENANCE	3 694,29
6156	MAINTENANCE	16 801,85
617	SEMATRA – ETUDES	43 398,92
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 835,14
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	809,41
6188	M21 AUTRES FRAIS DIVERS	564,20
6188	AUTRES FRAIS DIVERS DRR	1 386,39
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	3 994,92
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	41 275,00
62268	M21 - AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	190 125,90

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
6234	M21 - RECEPTIONS	1 350,00
6238	PUBLICITE	440,02
6238	DIVERS COMMUNICATION	4 832,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	863,40
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DDE	24 672,56
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	33,08
6262	M21 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 039,72
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	8 427,67
6281	-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	98 532,17
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	2 787,17
6282	M21 FRAIS DE GARDIENNAGE	11 705,24
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE DRR	794,79
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	27 815,54
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG DDE	68 372,32
6336	COT. CNFPT ROUTES DSLD	7 438,85
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	10 044 277,91
64111	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	1 268 021,34
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	102 509,32
64112	S.F.T. IND RES ROUTES DSLD	6 797,47
64114	PERS. TIT. INDEMNITÉS INFLATION	600,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE DDE	2 358 498,60
64118	INDEMNITES ROUTES DSLD	253 215,78
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE DDE	951 637,95
64171	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	2 286,20
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. DDE	1 421 898,97
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	140 443,84
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES DDE	2 044 561,04
6453	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	592 808,33
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	50 536,20
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	168,20
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 910,38
6475	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DRR	140,00
6561	PARTICIPATIONS ORGANISMES DE REGROUPEMENT	1 800 000,00
6561	PARTICIPATION SMPRR	550 000,00
65732	SUBVENTION VERSEE BA TRANSPORT	26 635 396,79
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	25 041,15
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	35 000,00
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	63 166,18
6583	INTERETS MORATOIRES - DORL	51 538,08
6583	INTERETS MORATOIRES - DEGC	4 428,58
66111	INTÉRETS RÉGLÉS A L'ÉCHÉANCE FIRT	14 984 548,75
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	969 693,15
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	7 228,91
	Total	**251 463 436,84**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**8 764 736,73**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES	
Reste à employer au 01/01/N	**0,00**
Recettes	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES

Article	Libellé article	
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
	Total	**46 911 036,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
2031	CONSTRUCTION SCOLAIRE - ETUDES	71 162,26
2031	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	4 757,14
2031	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	98 108,91
2031	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	1 832,29
2031	LYCEE - ETUDES MO	1 855,35
2031	TRAVAUX DE REHABILITATION	8 180,92
2031	ENERGIES - REHAB ENERGIE LYCEES	24 415,76
2031	PLAN RELANCE LYCEE - ETUDES MO	673 407,57
2031	FRAIS D'ETUDES	21 822,22
2031	ETUDES MAINTENANC SUR LES LYCEES	7 616,71
2031	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	26 791,15
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	4 713 100,00
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	4 398 800,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS	2 428 836,92
20431	DGE LYCEES PUBLICS	3 457 236,00
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	15 000,00
20431	EQUIPE MOBILE	91 590,00
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	123 358,86
20431	EQUIPE MOBILE	640,00
20431	DGE LYCEES PRIVES	50 200,00
20431	SUBVENTION EQUIPEMENT LYCEE PRIVE	102 000,00
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	22 276,87
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	28 020,00
20431	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE - SUBVENTIONS	989 350,46
20431	SUBVENTION EQUIPEMENTS LYCEES	1 016 000,00
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	3 037 517,74
2188	AUTRES	1 480,11
2313	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DES LYCEES	189 160,27
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	44 051,00
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	2 552 590,79
2313	TRAVAUX LYCEES	32 405,27
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	2 305,00
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	276 247,31
2313	TRAVAUX DE REHABILITATION	77 037,08
2313	TRAVAUX REHABILITATION LYCEES	124 556,55
2313	PLAN RELANCE REMUNERATION SPL MAREINA	132 931,71
2313	Travaux mises aux normes lycées	9 270 829,34
2313	TRAVAU X MAINTENANC LYCEE MO	33 204,65
2313	TRAVAUX MISES AUX NORMES LYCÉES	180 918,00
2313	TRAVX MAINTENANC LYCEE MO	17 225,28
2313	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	212 137,89
238	AVANCES SUR MARCHES	32 475,84
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	11 573,23
238	PLAN RELANCE SPL	8 704 589,34
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	13 958,68

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
238	PLAN RELANCE SPL	[illegible]
238	AVANCES APPEL DE FDS SPL RENOV THERMIQUE	7 944 465,98
238	AVANCE OSN1 TC PHASE TRVX RENOV THERM LYCEES	231 461,48
	Total	**51 982 067,48**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**-5 071 031,48**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D2.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

D2.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D2.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D4.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D4.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

I – AU TITRE DES MESURES GEREES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité)

Objet	Article (1)	Montant
Titre de recette n°1883	74771	25 999 372,05
Titre de recette n°1923	74771	20 116 106,87
TOTAL		**46 115 478,92**

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	APPRENTISSAGE HOTELLERIE RESTAURATION 2018	74771	1 848 765,25
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	APPRENTISSAGE HOTELLERIE RESTAURATION 2019	74771	1 788 850,58
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Ecole des Metiers d'Accompagnement de la Personne	FORMATIONS SANITAIRES - DIPLOME ETAT DE PSYCHOMOTRICIENS	74771	456 860,25
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	PROGRAMME DE FORMATION ASFA 2019	74771	524 544,19
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SANITAIRES 2020-2021 - OCS	74771	11 826 861,44
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2019	74771	1 760 791,23
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2021 - OCS	74771	3 644 981,50
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole FORMA'TERRA	Programme Apprentissage Agricole 2019	74771	503 475,67
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	Programme d'activités 2019 de la Cité des Métiers	74771	381 779,11
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	Programme d'activités 2020 - part FSE Région	74771	370 234,87
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme de Formations Professionnelles des Adultes 2021 - OCS	74771	13 778 629,67
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Association Ecole de la Deuxième Chance de la Réunion	Programme de formation 2019 - E2CR	74771	1 206 949,59
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme de formations professionnelles des adultes 2016 - OCS	74771	7 615 595,29

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Article (1)	
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	REMUNÉRATION DES STAGIAIRES DU PROGRAMME E2C 2019	74771	407 160,28
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				**46 115 478,92**

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	CFA académique			477 223,89
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Ecole des Metiers d'Accompagnement de la Personne	APPRENTISSAGE HOTELLERIE RESTAURATION 2017			571 075,31
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme Apprentissage 2019			14 783 576,80
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	CFA COMMERCE ET SERVICES - INDUSTRIE ET BTP 2019			462 793,59
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Bourses Sanitaires et Sociales - Engagement 2015-2016			9 519 494,11
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole FORMA'TERRA	Programme de Formations Professionnelles des Adultes 2017			629 344,60
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	Programme apprentissage 2015 pour le CFAUR			2 310 957,17
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	PROGRAMME APPRENTISSAGE 2018			2 236 063,22
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Association Ecole de la Deuxième Chance de la Réunion	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR)			1 508 686,99
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Programme d'activités 2019 - part Région			655 680,24
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REUNION	Bourses EGCR - Engagment 2016-2017			2 200 989,04
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR) 2018 - 2019			508 950,35
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	BOURSES EGCR - Engagement 2017-2018			13 778 629,67
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SANITAIRES DES IES 2019 - OCS			3 644 981,50

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		16/06/2022	372 748,23

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquisition de la facture	Montant
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		16/06/2022	24 894,96
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		16/06/2022	39 799,04
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		16/06/2022	137 061,17
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	FEDER ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		30/12/2022	5 187 656,24
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	FEDER REACT-UE ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		30/12/2022	655 124,26
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		30/12/2022	317 451,14
	0,00	SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INTERREG ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020		30/12/2022	124 718,40
74772	372 748,23					0,00
74772	24 894,96					0,00
74772	39 799,04					0,00
74772	137 061,17					0,00
74772	5 187 656,24					0,00
74772	655 124,26					0,00
74772	317 451,14					0,00
74772	124 718,40					0,00
TOTAL	**6 859 453,44**				**TOTAL**	**6 859 453,44**

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

(6) Les informations seront extraites de PRESAGE.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
ABMON-ELIZEON Liliane	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
AHO-NIENNE Sandrine	RÉGION RÉUNION	0,00	13/06/2022	La Gestion des Fonds Européens, mode d'emploi pour votre territoire
BOULEVART Patrice	RÉGION RÉUNION	0,00	06/07/2022-07/07/2022	Établissements Publics : Quelles Formules, Quels Rôles + La responsabilité pénale des élus
CESARI Maya	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
CORBIERE Evelyne	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
CORBIERE Evelyne	RÉGION RÉUNION	0,00	13/06/2022	La Gestion des Fonds Européens, mode d'emploi pour votre territoire
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	RÉGION RÉUNION	0,00	13/06/2022	La Gestion des Fonds Européens, mode d'emploi pour votre territoire
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	RÉGION RÉUNION	0,00	28/11/2022-29/11/2022	Maîtrise des finances régionales
HOARAU Jacquet	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
MARATCHIA Jean-Bernard	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
MARATCHIA Jean-Bernard	RÉGION RÉUNION	0,00	28/11/2022-29/11/2022	Maîtrise des finances régionales
NABENESA Karine	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
NATIVEL Lorraine	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
NATIVEL Lorraine	RÉGION RÉUNION	0,00	28/11/2022-29/11/2022	Maîtrise des finances régionales
PROFIL Patricia	RÉGION RÉUNION	0,00	13/06/2022	La Gestion des Fonds Européens, mode d'emploi pour votre territoire
RAMAYE Amandine	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
RAMAYE Amandine	RÉGION RÉUNION	0,00	25/05/2022	Maîtrise des fondamentaux du Budget Local
SIHOU Mickaël	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
SIHOU Mickaël	RÉGION RÉUNION	0,00	06/07/2022-07/07/2022	Établissements Publics : Quelles Formules, Quels Rôles + La responsabilité pénale des élus
TECHER Jacques	RÉGION RÉUNION	0,00	30/03/2022-07/04/2022	Déontologie
TECHER Jacques	RÉGION RÉUNION	0,00	06/07/2022-07/07/2022	Établissements Publics : Quelles Formules, Quels Rôles + La responsabilité pénale des élus

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

IV D6

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	4 855 219,11	11 427 302,72	-57,51	6 392 619,48	6 112 810,59	4,58	6 473 244,84	7 092 527,12	-8,73	17 721 083,43	24 632 640,43	-28,06

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	5 224 600,00	5 224 600,00	0,00
Total ressources externes	**5 224 600,00**	**5 224 600,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**5 224 600,00**	**5 224 600,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)

45324532 – FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (1) Fonds communs des services hébergement

Recettes

Service d'hébergement contributeur (2)	Montant
COLLEGE JOSEPH HUBERT	3 013,07
COLLEGE SAINT LOUIS	953,34
LEGT A.VOLLARD	12 717,98
LEGT BELLEPIERRE	799,59
LEGT BRAS FUSIL / NELSON MANDELA	285,63
LEGT BRAS-PANON	32 429,90
LEGT E . DE PARNY	38 419,37
LEGT G. BRASSENS	16 727,07
LEGT J.HINGLO	17 442,82
LEGT LA POSSESSION	23 884,80
LEGT LA RIVIERE	12 189,99
LEGT LE VERGER	37 085,94
LEGT LECONTE DE LISLE	252 902,48
LEGT LISLET GEOFFROY	30 008,47
LEGT PIERRE POIVRE	28 464,16
LEGT ROLAND GARROS	64 116,03
LEGT SAINT ANDRE III	4 437,24
LEGT SARDA GARRIGA	32 499,74
LEGT STELLA	42 336,44
LEGT TROIS BASSINS	9 222,76
LP DUPARC	6 654,64
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	90 883,37
LP J.DE RONTAUNAY	6 946,18
LP L'HORIZON	27 759,99
LP LEON LEPERVANCHE	17 318,68
LP PATU ROSEMONT	25 075,05
LP ROCHES MAIGRES	37 201,09
LP ST PIERRE	19 041,12
LP VUE BELLE	50 473,79
LYCEE AGRICOLE EMILE BOYER	0,00
LYCEE AGRICOLE SAINT JOSEPH	3 801,87
LYCEE DE STE SUZANNE	2 118,18
LYCEE ISNELLE AMELIN	34 672,73
LYCEE JEAN JOLY	21 067,12
LYCEE NORD-HINTERMANN AFFEJEE	8 539,94
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	17 995,77
LYCEE ST BENOIT VI / MARIE CURIE	21 508,75
Lycée MOULIN JOLI	13 182,81
Lycée TROIS MARES	498,06
TOTAL	**1 064 675,96**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Dépenses

Service d'hébergement bénéficiaire (2)	Objet	Montant
DEPT COLLEGE		5 801,88
LEGT AMIRAL P. BOUVET		203 119,52
LEGT ANTOINE ROUSSIN		66 789,70
LEGT BEL AIR		26 052,15
LEGT BOIS D'OLIVES		17 861,15
LEGT BOIS JOLY POTIER		61 855,32
LEGT DE VINCENDO		1 544,88
LEGT LES AVIRONS		12 439,74
LEGT LOUIS PAYEN		52 153,62
LP AMIRAL LACAZE		29 601,96
LP JEAN PERRIN		133 667,97
LP PAUL LANGEVIN		20 050,94
LP V.SCHOELCHER		10 621,62
LYCEE ANTOINE ST-EXUPERY		87 802,54
LYCEE FRANCOIS DE MAHY		20 894,34
LYCEE MAHATMA GANDHI		175 396,92
LYCEE PAUL MOREAU		47 763,87
LYCEE ST PAUL IV		2 514,43
TOTAL		**975 932,55**

(1) Etat à reproduire autant que nécessaire – Ouvrir un compte d'emploi par fonds créé.

(2) Créer une ligne par service d'hébergement. Exemple : « Service d'hébergement de l'établissement de ... ».

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

IV D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 090 228 338,09	517 245 384,59	0,00	572 982 953,50
RECETTES	1 090 228 338,09	464 663 811,96	0,00	625 564 526,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	738 137 702,00	561 486 330,01	0,00	176 651 371,99
RECETTES	738 137 702,00	763 340 556,36	0,00	-25 202 854,36

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 296 324,14	35 788,24	0,00	1 260 535,90
RECETTES	1 296 324,14	154 212,00	0,00	1 142 112,14

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 356 489,56	2 833 459,67	0,00	1 523 029,89
RECETTES	4 356 489,56	3 120 344,72	0,00	1 236 144,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 179 565,00	2 911 018,37	0,00	268 546,63
RECETTES	3 179 565,00	3 179 459,67	0,00	105,33

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	2 780 270,16
RECETTES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	2 780 270,16

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 094 584 827,65	520 078 844,26	0,00	574 505 983,39
RECETTES	1 094 584 827,65	467 784 156,68	0,00	626 800 670,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	779 822 591,14	598 861 866,46	0,00	180 960 724,68
RECETTES	779 822 591,14	801 102 957,87	0,00	-21 280 366,73

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.
(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 094 584 827,65	520 078 844,26	0,00	574 505 983,39
RECETTES	1 094 584 827,65	467 784 156,68	0,00	626 800 670,97
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	779 822 591,14	598 861 866,46	0,00	180 960 724,68
RECETTES	779 822 591,14	801 102 957,87	0,00	-21 280 366,73
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**1 874 407 418,79**	**1 118 940 710,72**	**0,00**	**755 466 708,07**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1 874 407 418,79**	**1 268 887 114,55**	**0,00**	**605 520 304,24**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.
(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	0,00	28 691 646,00	-10,30
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00 %	0,00	134 670 468,84	2,20
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	3,05 €	0,00	2 270 385,35	115,90
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	2,50 %	0,00	136 521 992,63	14,30
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	106,71 €	0,00	2 141 846,00	6,10
TICPE formation apprentissage et transferts (2)		0,00	0,00	0,00 %	0,00	12 114 996,34	-0,03
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 06/07/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 16
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 18

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 35 788,24	G 154 212,00	G-A 118 423,76
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 925 324,14 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 35 788,24	Q= G+H+I+J 1 079 536,14	=Q-P 1 043 747,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 35 788,24	= G+I+K 1 079 536,14	1 043 747,90
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 35 788,24	= G+H+I+J+K+L 1 079 536,14	1 043 747,90

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Restes à réaliser restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 210 324,14	17 847,59	0,00	0,00	1 192 476,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000,00	17 940,65	0,00	0,00	47 059,35
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 276 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 240 535,90**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 296 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 260 535,90**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**1 296 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 260 535,90**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	370 000,00	154 212,00	0,00	0,00	215 788,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**925 324,14**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 847,59		17 847,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 940,65		17 940,65
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**35 788,24**	***0,00***	**35 788,24**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**35 788,24**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	154 212,00		154 212,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**154 212,00**	***0,00***	**154 212,00**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**925 324,14**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 079 536,14**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 210 324,14**	**17 847,59**	**0,00**	**0,00**	**1 192 476,55**
611	Sous-traitance générale	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6156	Maintenance	945 324,14	0,00	0,00	0,00	945 324,14
6287	Remboursements de frais	205 000,00	17 847,59	0,00	0,00	187 152,41
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**65 000,00**	**17 940,65**	**0,00**	**0,00**	**47 059,35**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	65 000,00	17 940,65	0,00	0,00	47 059,35
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 276 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 240 535,90**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 296 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 260 535,90**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 296 324,14**	**35 788,24**	**0,00**	**0,00**	**1 260 535,90**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	***Ventes produits fabriqués, prestations***	***370 000,00***	***154 212,00***	***0,00***	***0,00***	***215 788,00***
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	*210 000,00*	*73 786,05*	*0,00*	*0,00*	*136 213,95*
7083	Locations diverses	*160 000,00*	*80 425,95*	*0,00*	*0,00*	*79 574,05*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
7588	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**371 000,00**	**154 212,00**	**0,00**	**0,00**	**216 788,00**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**925 324,14**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	738 137 702,00	561 486 330,01	0,00	561 486 330,01
RECETTES	738 137 702,00	763 340 556,36	0,00	763 340 556,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 090 228 338,09	517 245 384,59	0,00	517 245 384,59
RECETTES	1 090 228 338,09	464 663 811,96	0,00	464 663 811,96

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 296 324,14	35 788,24	0,00	35 788,24
RECETTES	1 296 324,14	154 212,00	0,00	154 212,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 179 565,00	2 911 018,37	0,00	2 911 018,37
RECETTES	3 179 565,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 356 489,56	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 356 489,56	3 120 344,72	0,00	3 120 344,72

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
RECETTES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	779 822 591,14	598 861 866,46	0,00	598 861 866,46
RECETTES	779 822 591,14	801 102 957,87	0,00	801 102 957,87

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 094 584 827,65	520 078 844,26	0,00	520 078 844,26
RECETTES	1 094 584 827,65	467 784 156,68	0,00	467 784 156,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 874 407 418,79	1 118 940 710,72	0,00	1 118 940 710,72
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 874 407 418,79	1 268 887 114,55	0,00	1 268 887 114,55

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 27/06/2023
(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	
LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 06/07/2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 16
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 19
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 20
A8.3 - Opérations liées aux cessions 21
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 22
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 23
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 24

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 911 018,37	G 3 179 459,67	G-A 268 441,30
	Section d'investissement	B 2 833 459,67	H 3 120 344,72	H-B 286 885,05
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 986 070,78 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 744 478,04	Q= G+H+I+J 7 285 875,17	=Q-P 1 541 397,13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 911 018,37	= G+I+K 3 179 459,67	268 441,30
	Section d'investissement	= B+D+F 2 833 459,67	= H+J+L 4 106 415,50	1 272 955,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 744 478,04	= G+H+I+J+K+L 7 285 875,17	1 541 397,13

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Restes à réaliser restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	63 627,43	0,00	0,00	16 372,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		**80 100,00**	**63 627,43**	**0,00**	**0,00**	**16 472,57**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**82 100,00**	**63 627,43**	**0,00**	**0,00**	**18 472,57**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*250 070,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 847 395,00*	*2 847 390,94*			*4,06*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***3 097 465,00***	***2 847 390,94***			***250 074,06***
TOTAL		**3 179 565,00**	**2 911 018,37**	**0,00**	**0,00**	**268 546,63**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		**346 100,00**	**346 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**346 100,00**	**346 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*2 833 465,00*	2 833 459,67			5,33
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 833 465,00***	***2 833 459,67***			***5,33***
TOTAL		**3 179 565,00**	**3 179 459,67**	**0,00**	**0,00**	**105,33**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 523 024,56	0,00	0,00	1 523 024,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 523 024,56**	**0,00**	**0,00**	**1 523 024,56**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 523 024,56**	**0,00**	**0,00**	**1 523 024,56**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 833 465,00*	*2 833 459,67*		*5,33*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 833 465,00***	***2 833 459,67***		***5,33***
TOTAL		**4 356 489,56**	**2 833 459,67**	**0,00**	**1 523 029,89**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	272 953,78	272 953,78	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**272 953,78**	**272 953,78**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**272 953,78**	**272 953,78**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*250 070,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 847 395,00*	*2 847 390,94*		*4,06*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 097 465,00***	***2 847 390,94***		***250 074,06***
TOTAL		**3 370 418,78**	**3 120 344,72**	**0,00**	**250 074,06**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**986 070,78**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 627,43		63 627,43
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*2 847 390,94*	2 847 390,94
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**63 627,43**	***2 847 390,94***	**2 911 018,37**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 911 018,37**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*2 833 459,67*	2 833 459,67
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***2 833 459,67***	**2 833 459,67**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**2 833 459,67**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	346 000,00		346 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*2 833 459,67*	2 833 459,67
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**346 000,00**	***2 833 459,67***	**3 179 459,67**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**3 179 459,67**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 847 390,94*	*2 847 390,94*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***2 847 390,94***	**2 847 390,94**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**986 070,78**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**272 953,78**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**4 106 415,50**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**80 000,00**	**63 627,43**	**0,00**	**0,00**	**16 372,57**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	80 000,00	63 627,43	0,00	0,00	16 372,57
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**80 100,00**	**63 627,43**	**0,00**	**0,00**	**16 472,57**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**82 100,00**	**63 627,43**	**0,00**	**0,00**	**18 472,57**
023	***Virement à la section d'investissement***	***250 070,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***2 847 395,00***	***2 847 390,94***			***4,06***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 847 395,00*	*2 847 390,94*			*4,06*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***3 097 465,00***	***2 847 390,94***			***250 074,06***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***3 097 465,00***	***2 847 390,94***			***250 074,06***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 179 565,00**	**2 911 018,37**	**0,00**	**0,00**	**268 546,63**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**346 100,00**	**346 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	346 000,00	346 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**346 100,00**	**346 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**346 100,00**	**346 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***2 833 465,00***	***2 833 459,67***			***5,33***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 833 465,00*	*2 833 459,67*			*5,33*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***2 833 465,00***	***2 833 459,67***			***5,33***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**3 179 565,00**	**3 179 459,67**	**0,00**	**0,00**	**105,33**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**1 523 024,56**	**0,00**	**0,00**	**1 523 024,56**
2313	Constructions	1 523 024,56	0,00	0,00	1 523 024,56
	Total des dépenses d'équipement	**1 523 024,56**	**0,00**	**0,00**	**1 523 024,56**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 523 024,56**	**0,00**	**0,00**	**1 523 024,56**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***2 833 465,00***	***2 833 459,67***		***5,33***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***2 833 465,00***	***2 833 459,67***		***5,33***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 833 465,00*	*2 833 459,67*		*5,33*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 833 465,00***	***2 833 459,67***		***5,33***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 356 489,56**	**2 833 459,67**	**0,00**	**1 523 029,89**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**272 953,78**	**272 953,78**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	272 953,78	272 953,78	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**272 953,78**	**272 953,78**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**272 953,78**	**272 953,78**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***250 070,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***2 847 395,00***	***2 847 390,94***		***4,06***
28131	*Bâtiments*	*2 847 395,00*	*2 847 390,94*		*4,06*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***3 097 465,00***	***2 847 390,94***		***250 074,06***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***3 097 465,00***	***2 847 390,94***		***250 074,06***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**3 370 418,78**	**3 120 344,72**	**0,00**	**250 074,06**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**986 070,78**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 euros TTC €	30 Janvier 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**2 833 465,00**	**I**	**2 833 459,67**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**		**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 833 465,00**		**2 833 459,67**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 833 465,00*		*2 833 459,67*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**2 833 459,67**	**0,00**	**0,00**	**2 833 459,67**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 097 465,00**	**III**	**2 847 390,94**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**3 097 465,00**		**2 847 390,94**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*2 847 395,00*		*2 847 390,94*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*250 070,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**2 847 390,94**	**0,00**	**986 070,78**	**272 953,78**	**4 106 415,50**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**2 833 459,67**
Ressources propres disponibles	IV	**4 106 415,50**
Solde	V = IV – II (3)	**1 272 955,83**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES — A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		**0,00**					**0,00**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	738 137 702,00	561 486 330,01	0,00	561 486 330,01
RECETTES	738 137 702,00	763 340 556,36	0,00	763 340 556,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 090 228 338,09	517 245 384,59	0,00	517 245 384,59
RECETTES	1 090 228 338,09	464 663 811,96	0,00	464 663 811,96

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 296 324,14	35 788,24	0,00	35 788,24
RECETTES	1 296 324,14	154 212,00	0,00	154 212,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 179 565,00	2 911 018,37	0,00	2 911 018,37
RECETTES	3 179 565,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 356 489,56	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 356 489,56	3 120 344,72	0,00	3 120 344,72

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
RECETTES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	779 822 591,14	598 861 866,46	0,00	598 861 866,46
RECETTES	779 822 591,14	801 102 957,87	0,00	801 102 957,87

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 094 584 827,65	520 078 844,26	0,00	520 078 844,26
RECETTES	1 094 584 827,65	467 784 156,68	0,00	467 784 156,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 874 407 418,79	1 118 940 710,72	0,00	1 118 940 710,72
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 874 407 418,79	1 268 887 114,55	0,00	1 268 887 114,55

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 27/06/2023
(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	
LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 06/07/2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif (projet de budget)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 16
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 18

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 34 428 729,84	G 34 428 729,84	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 969 587,94 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 34 428 729,84	Q= G+H+I+J 36 398 317,78	=Q-P 1 969 587,94

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 34 428 729,84	= G+I+K 36 398 317,78	1 969 587,94
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 34 428 729,84	= G+H+I+J+K+L 36 398 317,78	1 969 587,94

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	…restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	25 317 000,00	24 348 444,74	0,00	0,00	968 555,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 892 000,00	10 080 285,10	0,00	0,00	1 811 714,90
Total des dépenses de gestion courante		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	35 121 997,06	33 717 396,79	0,00	0,00	1 404 600,27
75	Autres produits de gestion courante	117 415,00	115 000,00	0,00	0,00	2 415,00
Total des recettes de gestion courante		**35 239 412,06**	**33 832 396,79**	**0,00**	**0,00**	**1 407 015,27**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	596 333,05	0,00	0,00	-596 333,05
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**35 239 412,06**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**810 682,22**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**35 239 412,06**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**810 682,22**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 969 587,94**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	24 348 444,74		24 348 444,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 080 285,10		10 080 285,10
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**34 428 729,84**	***0,00***	**34 428 729,84**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**34 428 729,84**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	33 717 396,79		33 717 396,79
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00		115 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	596 333,05	*0,00*	596 333,05
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**34 428 729,84**	***0,00***	**34 428 729,84**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**1 969 587,94**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**36 398 317,78**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	*0,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**25 317 000,00**	**24 348 444,74**	**0,00**	**0,00**	**968 555,26**
611	Sous-traitance générale	24 780 000,00	23 948 045,63	0,00	0,00	831 954,37
6156	Maintenance	10 000,00	541,42	0,00	0,00	9 458,58
618	Divers	154 774,00	70 127,13	0,00	0,00	84 646,87
6282	Frais de gardiennage	372 226,00	329 730,56	0,00	0,00	42 495,44
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**11 892 000,00**	**10 080 285,10**	**0,00**	**0,00**	**1 811 714,90**
65735	Subv. exploitat° groupements	11 092 000,00	9 721 469,20	0,00	0,00	1 370 530,80
65737	Subv. exploitat° autres EPL	800 000,00	358 815,90	0,00	0,00	441 184,10
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**37 209 000,00**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**2 780 270,16**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**35 121 997,06**	**33 717 396,79**	**0,00**	**0,00**	**1 404 600,27**
7472	Subv. exploitat° Régions	28 039 997,06	26 635 396,79	0,00	0,00	1 404 600,27
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	7 082 000,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**117 415,00**	**115 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 415,00**
757	Redevances des fermiers, concession..	117 415,00	115 000,00	0,00	0,00	2 415,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**35 239 412,06**	**33 832 396,79**	**0,00**	**0,00**	**1 407 015,27**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**596 333,05**	**0,00**	**0,00**	**-596 333,05**
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	596 333,05	0,00	0,00	-596 333,05
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**35 239 412,06**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**810 682,22**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**35 239 412,06**	**34 428 729,84**	**0,00**	**0,00**	**810 682,22**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**1 969 587,94**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (3)	**0,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	738 137 702,00	561 486 330,01	0,00	561 486 330,01
RECETTES	738 137 702,00	763 340 556,36	0,00	763 340 556,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 090 228 338,09	517 245 384,59	0,00	517 245 384,59
RECETTES	1 090 228 338,09	464 663 811,96	0,00	464 663 811,96

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 296 324,14	35 788,24	0,00	35 788,24
RECETTES	1 296 324,14	154 212,00	0,00	154 212,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 179 565,00	2 911 018,37	0,00	2 911 018,37
RECETTES	3 179 565,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 356 489,56	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 356 489,56	3 120 344,72	0,00	3 120 344,72

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
RECETTES	37 209 000,00	34 428 729,84	0,00	34 428 729,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	779 822 591,14	598 861 866,46	0,00	598 861 866,46
RECETTES	779 822 591,14	801 102 957,87	0,00	801 102 957,87

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 094 584 827,65	520 078 844,26	0,00	520 078 844,26
RECETTES	1 094 584 827,65	467 784 156,68	0,00	467 784 156,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	1 874 407 418,79	1 118 940 710,72	0,00	1 118 940 710,72
TOTAL AGREGE DES RECETTES	1 874 407 418,79	1 268 887 114,55	0,00	1 268 887 114,55

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 27/06/2023
(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	
LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde,le 06/07/2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 7
C1 - Exécution du budget - Résultats 8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 22
D1 - Balance générale - Dépenses 24
D2 - Balance générale - Recettes 26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 28
A.900 - Services généraux 30
A.900-5 - Gestion des fonds européens 33
A.901 - Sécurité 34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 41
A.904-4 - RSA 44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 45
A.906 - Action économique 48
A.907 - Environnement 50
A.908 - Transports 53
A.921 - Taxes non affectées 57
A.922 - Dotations et participations 58
A.923 - Dettes et autres opérations financières 59
A.925 - Opérations patrimoniales 60
A.926 - Transferts entre les sections 61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 63
B.930 - Services généraux 66
B.930-5 - Gestion des fonds européens 69
B.931 - Sécurité 70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 74

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
B.934-3 - APA 81
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 82
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 85
B.936 - Action économique 87
B.937 - Environnement 90
B.938 - Transports 94
B.940 - Impositions directes 95
B.941 - Autres impôts et taxes 96
B.942 - Dotations et participations 97
B.943 - Opérations financières 98
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 99
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 100
B.946 - Transferts entre les sections 101
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 102

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 104
A1.01 - Opérations non ventilables 105
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 108
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 109
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 110
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 113
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 116
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 119
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 120
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 123
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 125
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 128
A1.908 - Fonction 8 - Transports 132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 134
A2.01 - Opérations non ventilables 135
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 139
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 140
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 150
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 151
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 154
A2.936 - Fonction 6 - Action économique

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

A2.937 - Fonction 7 - Environnement
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 163
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 165
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 187
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés 191
B8.5 - Etat des engagements reçus 192
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 193
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 194
B13 - Opérations liées aux cessions 195
B14 - Etat des travaux en régie Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 196
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 197
C2.1 - Situation des AP 199
C2.2 - Situation des AE 200

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	201
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	202
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	203
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	204
D12 - Décisions en matière de taux	206
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	207

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	360 032 486,65	324 728 510,84	82 635 963,59 A1	47 331 987,78
Investissement	234 152 745,97	208 121 933,07	(2) 98 251 503,70 A2	72 220 690,80
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	125 879 740,68	116 606 577,77	(3) -15 615 540,11 A3	-24 888 703,02

	RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	670 337 765,43	III + IV	634 051 939,44	B1 -36 285 825,99
Investissement	I	582 467 240,50	III	526 628 804,30	B2 -55 838 436,20
Fonctionnement	II	87 870 524,93	IV	107 423 135,14	B3 19 552 610,21

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	11 046 161,79
Investissement	**A2 + B2**	16 382 254,60
Fonctionnement	**A3 + B3**	-5 336 092,81

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	582 467 240,50
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	582 467 240,50
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	87 870 524,93
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	87 870 524,93
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	526 628 804,30
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		526 628 804,30
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	107 423 135,14
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		107 423 135,14
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	125 879 740,68	G	116 606 577,77
	Section d'investissement	B	234 152 745,97	H	208 121 933,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	15 615 540,11 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	98 251 503,70 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	375 648 026,76	= G + H + I + J	422 980 014,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	87 870 524,93	K	107 423 135,14
	Section d'investissement	F	582 467 240,50	L	526 628 804,30
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	670 337 765,43	= K + L	634 051 939,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	229 365 805,72	= G + I + K	224 029 712,91
	Section d'investissement	= B + D + F	816 619 986,47	= H + J + L	833 002 241,07
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 045 985 792,19	= G + H + I + J + K + L	1 057 031 953,98

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	135 225 333,74	98 927 412,23	234 152 745,97	103 121 344,07	105 000 589,00	208 121 933,07
FONCTIONNEMENT	20 879 151,68	105 000 589,00	125 879 740,68	17 679 165,54	98 927 412,23	116 606 577,77
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	156 104 485,42	203 928 001,23	360 032 486,65	120 800 509,61	203 928 001,23	324 728 510,84

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	**91 701 027,93**			
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**			
AE VOTEES	**31 144 387,25**			
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**822 693 163,24**	**234 152 745,97**		**582 467 240,50**
90 Opérations ventilées	717 692 574,24	135 225 333,74		582 467 240,50
- en AP/CP (2)	717 692 574,24	135 225 333,74		582 467 240,50
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	105 000 589,00	98 927 412,23		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**822 693 163,24**	**306 373 436,77**		**526 628 804,30**
90 Opérations ventilées	619 441 070,54	92 881 759,79		526 628 804,30
- Recettes affectées	619 441 070,54	92 881 759,79		526 628 804,30
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	105 000 589,00	115 240 173,28		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	98 251 503,70	98 251 503,70		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**229 365 805,72**	**141 495 280,79**	**0,00**	**87 870 524,93**
93 Services ventilés	108 749 676,61	20 879 151,68	0,00	87 870 524,93
- en AE/CP	108 749 676,61	20 879 151,68	0,00	87 870 524,93
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	105 000 589,00	105 000 589,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*0,00*			
002 Résultat de fonctionnement reporté	15 615 540,11	15 615 540,11		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**229 365 805,72**	**116 606 577,77**	**0,00**	**107 423 135,14**
93 Services ventilés	124 365 216,72	17 679 165,54	0,00	107 423 135,14
94 Services communs non ventilés	105 000 589,00	98 927 412,23	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**98 927 412,23**	**0,00**	**135 225 333,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	135 225 333,74	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	135 225 333,74	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	98 927 412,23						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**213 491 676,98**	**0,00**	**92 881 759,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	92 881 759,79	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	92 881 759,79	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	115 240 173,28						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	98 251 503,70						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**120 616 129,11**	**0,00**	**20 879 151,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	20 879 151,68	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	20 879 151,68	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
94 Services communs non ventilés	**105 000 589,00**						
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**15 615 540,11**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**98 927 412,23**	**0,00**	**17 679 165,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	17 679 165,54	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**98 927 412,23**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**135 225 333,74**	**92 881 759,79**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	135 225 333,74	92 881 759,79
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**10 239 584,28**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	10 239 584,28
TOTAL	I **135 225 333,74**	II **103 121 344,07**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	**32 103 989,67**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales		0,00		0,00
926 Transferts entre les sections (2)		*98 927 412,23*		*105 000 589,00*
TOTAL	III	**98 927 412,23**	IV	**105 000 589,00**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III			**6 073 176,77**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**234 152 745,97**	II + IV	**208 121 933,07**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V	0,00	VI	98 251 503,70
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**234 152 745,97**	II + IV + VI + VII	**306 373 436,77**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)				**72 220 690,80**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS		TITRES	
93 Services ventilés		**20 879 151,68**		**17 679 165,54**
930 Services généraux		0,00		0,00
930-5 Gestion des fonds européens		20 879 151,68		17 679 165,54
931 Sécurité		0,00		0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00		0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00		0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)		0,00		0,00
934-3 APA		0,00		0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI		0,00		0,00
935 Aménagement des territoires et habitat		0,00		0,00
936 Action économique		0,00		0,00
937 Environnement		0,00		0,00
938 Transports		0,00		0,00
939 (Fonction en réserve)				
94 Services communs non ventilés		**0,00**		**0,00**
940 Impositions directes		0,00		0,00
941 Autres impôts et taxes		0,00		0,00
942 Dotations et participations		0,00		0,00
943 Opérations financières		0,00		0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)		0,00		0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I	**20 879 151,68**	II	**17 679 165,54**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I			**-3 199 986,14**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)		*105 000 589,00*		*98 927 412,23*
947 Transferts à l'intérieur de la section		0,00		0,00
TOTAL	III	**105 000 589,00**	IV	**98 927 412,23**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV			**6 073 176,77**

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**125 879 740,68**	II + IV	**116 606 577,77**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V	15 615 540,11	VI	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**141 495 280,79**	II + IV + VI	[illegible]
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) **(recettes – dépenses)**				**-24 888 703,02**

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		**822 693 163,24**	**234 152 745,97**	**582 467 240,50**	**6 073 176,77**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**717 692 574,24**	**135 225 333,74**	**582 467 240,50**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	717 692 574,24	135 225 333,74	582 467 240,50	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***105 000 589,00***	***98 927 412,23***		***6 073 176,77***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*		*6 073 176,77*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**229 365 805,72**	**141 495 280,79**	**0,00**	**87 870 524,93**	**0,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**108 749 676,61**	**20 879 151,68**	**0,00**	**87 870 524,93**	**0,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	108 749 676,61	20 879 151,68	0,00	87 870 524,93	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***105 000 589,00***	***105 000 589,00***			***0,00***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*			*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 615 540,11	15 615 540,11			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		**822 693 163,24**	**306 373 436,77**	**526 628 804,30**	**-10 309 077,83**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**619 441 070,54**	**103 121 344,07**	**526 628 804,30**	**-10 309 077,83**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	619 441 070,54	92 812 266,24	526 628 804,30	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	10 239 584,28	0,00	-10 239 584,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	69 493,55	0,00	-69 493,55
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***105 000 589,00***	***105 000 589,00***		***0,00***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	98 251 503,70	98 251 503,70		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		**229 365 805,72**	**116 606 577,77**	**0,00**	**107 423 135,14**	**5 336 092,81**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**124 365 216,72**	**17 679 165,54**	**0,00**	**107 423 135,14**	**-737 083,96**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	124 365 216,72	16 942 081,58	0,00	107 423 135,14	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	737 083,96	0,00	0,00	-737 083,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***105 000 589,00***	***98 927 412,23***			***6 073 176,77***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*			*6 073 176,77*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**822 693 163,24**	**234 152 745,97**	**582 467 240,50**	**6 073 176,77**	**135 225 333,74**	**98 927 412,23**
90	**Opérations ventilées**	**717 692 574,24**	**135 225 333,74**	**582 467 240,50**	**0,00**	**135 225 333,74**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	717 692 574,24	135 225 333,74	582 467 240,50	0,00	135 225 333,74	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	**Opérations non ventilées**	**105 000 589,00**	**98 927 412,23**	**0,00**	**6 073 176,77**		**98 927 412,23**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*		*6 073 176,77*		*98 927 412,23*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**822 693 163,24**	**306 373 436,77**	**526 628 804,30**	**-10 309 077,83**
90	**Opérations ventilées**	**619 441 070,54**	**92 881 759,79**	**526 628 804,30**	**-69 493,55**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	619 441 070,54	92 881 759,79	526 628 804,30	-69 493,55
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	**Opérations non ventilées**	**105 000 589,00**	**115 240 173,28**	**0,00**	**-10 239 584,28**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	10 239 584,28	0,00	-10 239 584,28
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections (2)*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement* (3)	*0,00*			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (4)**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**98 251 503,70**			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 91 701 027,93**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**717 692 574,24**	**0,00**	**0,00**	**717 692 574,24**
Réalisations	**0,00**	**135 225 333,74**	**0,00**	**0,00**	**135 225 333,74**
Restes à réaliser	**0,00**	**582 467 240,50**	**0,00**	**0,00**	**582 467 240,50**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**619 441 070,54**	**0,00**	**0,00**	**619 441 070,54**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**92 881 759,79**	**0,00**	**0,00**	**92 881 759,79**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**526 628 804,30**	**0,00**	**0,00**	**526 628 804,30**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-69 493,55**	**0,00**	**0,00**	**-69 493,55**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé		90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 906

Détail par articles

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**10 239 584,28**	**0,00**	**-10 239 584,28**
168772	FEDER	0,00	10 239 584,28	0,00	-10 239 584,28

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	**105 000 589,00**	**98 927 412,23**	**6 073 176,77**
	Reprises sur autofinancement	**105 000 589,00**	**98 927 412,23**	**6 073 176,77**
139172	*Subv. transf. FEDER*	105 000 589,00	98 927 412,23	6 073 176,77
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	**105 000 589,00**	**105 000 589,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**105 000 589,00**	**105 000 589,00**	**0,00**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	105 000 589,00	105 000 589,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	**0,00**	**0,00**
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		**229 365 805,72**	**141 495 280,79**	**0,00**	**87 870 524,93**	**0,00**	**20 879 151,68**	**105 000 589,00**
93	**Services ventilés**	**108 749 676,61**	**20 879 151,68**	**0,00**	**87 870 524,93**	**0,00**	**20 879 151,68**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	108 749 676,61	20 879 151,68	0,00	87 870 524,93	0,00	20 879 151,68	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	**Services communs non ventilés**	**105 000 589,00**	**105 000 589,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**105 000 589,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (2)*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*			*0,00*		*105 000 589,00*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**0,00**						**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (3)*	*0,00*						*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**213 750 265,61**	**125 879 740,68**	**0,00**	**87 870 524,93**	**0,00**	**20 879 151,68**	**105 000 589,00**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**15 615 540,11**						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**229 365 805,72**	**116 606 577,77**	**0,00**	**107 423 135,14**	**5 336 092,81**
93	**Services ventilés**	**124 365 216,72**	**17 679 165,54**	**0,00**	**107 423 135,14**	**-737 083,96**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	124 365 216,72	17 679 165,54	0,00	107 423 135,14	-737 083,96
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**105 000 589,00**	**98 927 412,23**	**0,00**	**0,00**	**6 073 176,77**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections (2)*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*			*6 073 176,77*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**229 365 805,72**	**116 606 577,77**	**0,00**	**107 423 135,14**	**5 336 092,81**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 31 144 387,25**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	108 749 676,61	0,00	0,00	108 749 676,61
Réalisations	0,00	20 879 151,68	0,00	0,00	20 879 151,68
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	87 870 524,93	0,00	0,00	87 870 524,93
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	124 365 216,72	0,00	0,00	124 365 216,72
Réalisations	0,00	17 679 165,54	0,00	0,00	17 679 165,54
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	107 423 135,14	0,00	0,00	107 423 135,14
Crédits sans emploi	0,00	-737 083,96	0,00	0,00	-737 083,96

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Aménagement et services urbains		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	**105 000 589,00**	**105 000 589,00**	**0,00**
	Dotations aux amortissements et provisions	***105 000 589,00***	***105 000 589,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*	*0,00*
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (4) (5)	**105 000 589,00**	**98 927 412,23**	**6 073 176,77**
	Reprises sur autofinancement	***105 000 589,00***	***98 927 412,23***	***6 073 176,77***
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*	*6 073 176,77*
	Transfert de charges	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**135 225 333,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	135 225 333,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**10 239 584,28**	**0,00**	**92 881 759,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	92 812 266,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 239 584,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	69 493,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**135 225 333,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		135 225 333,74
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**103 121 344,07**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		92 812 266,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 239 584,28
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		69 493,55
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**0,00**
RECETTES		**10 239 584,28**
168772	FEDER	10 239 584,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**135 225 333,74**	**0,00**	**0,00**	**135 225 333,74**
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	135 225 333,74	0,00	0,00	135 225 333,74
RECETTES		**0,00**	**92 881 759,79**	**0,00**	**0,00**	**92 881 759,79**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	92 812 266,24	0,00	0,00	92 812 266,24
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	69 493,55	0,00	0,00	69 493,55

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.504-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**20 879 151,68**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	20 879 151,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**17 679 165,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	16 942 081,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	737 083,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**20 879 151,68**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 879 151,68
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**17 679 165,54**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 942 081,58
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		737 083,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**20 879 151,68**	**0,00**	**0,00**	**20 879 151,68**
65732	Subv. fonct. régions	0,00	6 058 460,50	0,00	0,00	6 058 460,50
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	2 416 349,29	0,00	0,00	2 416 349,29
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	4 937 866,12	0,00	0,00	4 937 866,12
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	7 466 475,77	0,00	0,00	7 466 475,77
RECETTES		**0,00**	**17 679 165,54**	**0,00**	**0,00**	**17 679 165,54**
74772	Participation FEDER	0,00	16 942 081,58	0,00	0,00	16 942 081,58
75888	Autres	0,00	737 083,96	0,00	0,00	737 083,96

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.93Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV
B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**156 104 485,42**	
Personnes de droit privé	**48 038 552,27**	
Associations	**10 165 920,20**	
ADAPEI	117 403,52	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ADCAM AGENCE FILM REUNION	21 779,18	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ADCAM AGENCE FILM REUNION	36 440,73	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ADCAM AGENCE FILM REUNION	1 169,46	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	157 412,44	ENTREPRISES
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	143 235,04	ENTREPRISES
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	105 442,20	ENTREPRISES
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	20 003,43	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSO GESTION DU COEUR DE VILLE S	40 000,00	REGIONS
ASSOCIATION ABYSS	64 670,14	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION ABYSS	81 213,98	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	38 501,80	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	27 497,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	181 219,38	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION EDUCANOO	18 433,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION EDUCANOO	18 433,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	153 052,19	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	93 900,02	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	18 480,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	185 737,95	ENTREPRISES
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	92 176,92	ENTREPRISES
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	87 179,53	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	112 668,36	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION REUNIONNAISE MODERNI	25 293,29	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	34 580,87	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	34 942,53	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	44 924,41	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	36 236,24	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	51 275,03	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DAK INDUSTRIES	78 583,37	ENTREPRISES
DAK INDUSTRIES	29 599,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DIGITAL REUNION	17 067,79	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FEDERATION METI TRESSE	37 457,53	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FEDERATION METI TRESSE	87 476,77	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	153 957,05	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 493 741,78	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ILE DE LA REUNION TOURISME	3 791 279,82	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	19 965,59	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
KONPANI IBAO	35 954,01	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NATURE OCEAN INDIEN	17 424,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SCIENCES REUNION	214 267,01	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
SCIENCES REUNION	82 188,24	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	1 261 821,36	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TECHNOPOLE DE LA REUNION	74 535,51	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TECHNOPOLE DE LA REUNION	161 783,24	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TECHNOPOLE DE LA REUNION	98 652,58	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TECHNOPOLE DE LA REUNION	297 137,81	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TECHNOPOLE DE LA REUNION	129 724,46	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
Entreprises	**37 848 225,43**	
2A BOUTIQUE HOTEL 2018	469 112,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
3H ENVIRONNEMENT	10 886,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ACROROC PARC AVENTURE	29 439,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ACSOL1	19 597,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ACSOL1	9 569,40	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ADP ATELIER DU PORT	132 564,66	ENTREPRISES
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	165 156,93	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	466 669,91	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	1 372 666,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	208 579,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	1 382 299,81	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	176 963,31	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	412 192,65	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	514 419,54	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	1 281 860,81	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	289 434,62	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	363 729,09	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	170 043,38	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	204 064,56	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	376 650,34	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	539 218,32	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	2 495 973,77	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	176 276,23	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	591 701,59	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	478 531,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	882 114,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	1 842 435,90	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	628 598,06	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	323 259,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	760 558,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	3 217 949,07	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	342 742,53	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AFC OI	14 283,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AIR JUMP	32 160,71	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ALBAIE	21 717,58	ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AMARIOT	21 051,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ANANAS ET HAPPINESS	340,88	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ANDY HAIR BAR	11 336,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
API OI	59 370,63	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ARCHIVES REUNION	49 699,20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ARMA SUD REUNION	418 644,60	ENTREPRISES
ATELIER METALLO BOIS SARL	8 409,99	ENTREPRISES
ATELIER MONTAGE OCEAN INDIEN	30 638,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
AUSTIN TRAITEUR OI	30 597,31	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BABA CREAM S	37 936,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BALADES CREATIVES SAS	1 048,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BD5	125 087,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BD5	57 120,75	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BD5	23 977,39	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BEE TECHNOLOGY	13 716,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BIOPARC	103 823,74	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BIOVAL OCEAN INDIEN	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOULANGERIE PATISSERIE PARIS GEN	46 453,55	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOURBON AGENCEMENT MOBILIER BOIS	41 215,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOURBON GAZ	127 733,06	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOURBON HYGIENE SERVICE SARL	3 479,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
BOURBON PACKAGING	111 071,31	ENTREPRISES
BOURBON PLASTIQUES BATIMENT	3 106,42	ENTREPRISES
BRASSERIES DE BOURBON	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CABINET HUMAPRO	11 439,98	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CABINET HUMAPRO	11 439,98	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CABINET HUMAPRO	23 313,41	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CABINET HUMAPRO	30 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CANCE REUNION	278 203,18	ENTREPRISES
CENTRE D EMBALLAGE DES MASCAREIG	11 893,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CHARCUTERIE MOUNOUSSAMY	1 933,12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CHRYSO MASCAREIGNES	3 584,30	ENTREPRISES
CILAM PLF	40 677,60	ENTREPRISES
CLIM 101	7 995,64	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COEUR D ACIER	45 154,76	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMPAGNIE LAITIERE DES MASCAREIG	5 459,04	ENTREPRISES
COMPAGNIE VINICOLE DE L OCEAN IN	123 185,37	ENTREPRISES
CONFEDERATION DES PETITES ET MOY	26 179,65	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CONNEKT4	36 695,77	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CORETAB	43 356,11	ENTREPRISES
COREXSOLAR	15 715,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CREA PLUS PARTS	3 438,60	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
DAC SOLAMI	22 260,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DETAILLING PERFORMANCE	9 600,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DIGITALE STRATEGIE	22 483,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	12 642,08	ENTREPRISES
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	518 212,38	ENTREPRISES
DISTILLERIE DE LA RIVIERE DU MAT	13 300,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DISTILLERIE J CHATEL RUNBOX	86 552,17	ENTREPRISES
DISTILLERIE SAVANNA	352 944,15	ENTREPRISES
DJ CARROSSERIE	10 573,97	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DOMFRITE	29 973,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DU MILLET DANS LE SILO	38 992,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DU MILLET DANS LE SILO	24 389,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
DU SIMPLE AU DOUBLE	43 296,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EBENISTERIE VENCATACHELLUM	15 102,62	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ECRIN DE DOUCEUR	54 775,63	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EDENA	168 540,14	ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EM2 REUNION	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EMPREINTE LOCALE PLV	20 084,14	ENTREPRISES
EMPREINTE LOCALE PLV	134 785,16	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	44 312,93	ENTREPRISES
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	11 019,26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE PLOMBERIE SANITAIRE C	6 189,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE ROBERT LAURENT	199 768,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE SAMARAPATY SARL	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ENTREPRISE SAMARAPATY SARL	22 386,39	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EQUILIBRE ORTHOPEDIE	10 685,14	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ERICK MENUISERIES	51 300,48	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ESCALE BEAUTE	10 247,42	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ESPACE DECO SAS JOBRIS	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ESPACE DECO SAS JOBRIS	9 788,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ESPACE DECO SAS JOBRIS	9 788,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EURL BATO PEI	60 386,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EURL DIJOUX VITRERIE	14 026,09	ENTREPRISES
EURL GARAGE DE PETITE ILE	11 894,20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EXODATA	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
EXODATA	204 447,38	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FCI AQUATECHNOLOGY	19 155,06	ENTREPRISES
FO YAM CLIMATISATION	11 662,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FRIGOR SERVICE REUNION	19 976,40	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FROMAGERIES DE BOURBON	11 308,92	ENTREPRISES
GAIA ENERGIES NOUVELLES	51 394,74	ENTREPRISES
GAIA ENERGIES NOUVELLES	20 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GAIA SMART SOLUTIONS	34 344,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GALVANISATION REUNION	10 101,29	ENTREPRISES
GAO SHAN PICTURES	50 757,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GARAGE PORTET	9 276,43	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GIE RHUMS REUNION	120 483,70	ENTREPRISES
GINKGO	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GLACES DE BOURBON	28 497,02	ENTREPRISES
HORIZON REUNION	2 120,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
HOTEL DINA MORGABINE	3 930,36	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
HOTEL LES GERANIUMS DE LA REUNIO	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
HYDRETUDES REUNION	9 577,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
I O CONNECT	17 872,27	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
IMPRIMERIE SAFI	3 833,09	ENTREPRISES
INTEGRALE INGENIERIE	26 615,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ISOPLAST	28 197,06	ENTREPRISES
IVM PRODUCT EX IVM CLIMATISATIO	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
IVM REFRIGERATION	24 819,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
JIPE REUNION SARL	49 407,63	ENTREPRISES
KOKORANI	37 936,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
L ILE EN GLACE	15 480,13	ENTREPRISES
L ILE EN GLACE	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
L SENTREPRISE	84 539,14	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LA BRASSERIE DU YAB	7 748,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LAGON REUNION	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LE CRAC CLAIN SARL	10 803,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LE ROYAL	22 717,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LE TERRE SAINTE	203 712,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LES CONFISERIES D EMILIE	52 094,77	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LES DELICES DU VIEUX MOULIN	5 163,31	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LINOA	17 344,95	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LOGISTISUD	124 368,67	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
LOLITA SARL	30 045,95	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAESTRO COM	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAESTRO COM	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MASKAREIGNES	397 480,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MENUISERIE FRANCOISE	9 875,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MENUISERIE FRANCOISE	9 327,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
METAL AGENCEMENT DECORATION FERR	9 187,03	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
METALLERIE DU NORD	10 557,89	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
METHODES CONSEILS ET REALISATION	2 566,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MJR THERMOLAQUAGE	7 415,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MODULEO SAS	19 675,54	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MY DATA SOLUTION	21 040,26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NAKAGAME	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NAOTERA BTPT	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NAOTERA BTPT	10 610,28	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NEWCOM	12 529,75	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	57 303,82	ENTREPRISES
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	179 992,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
OFFITAL	25 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
OPENSPHERE	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
OPENSPHERE	15 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ORGANISME CONSULTANT EN ENVIRONN	28 267,22	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ORIGINES PATISSERIE	25 251,59	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OTC SAINT PIERRE	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	48 447,99	ENTREPRISES
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	15 916,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PAIN ET VIE	27 498,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PATISSERIE MORLET	12 149,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PATISSERIE MORLET	8 176,07	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PETER S PAIN	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PLAST OI SOCIETE	1 771,94	ENTREPRISES
PREFABETON	6 022,38	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PREFABETON	13 304,76	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PREFABETON	12 234,33	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PREFABETON	6 268,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PREFABETON	14 773,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PREFABETON	13 851,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	127 604,65	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	81 320,64	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	85 230,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PV SERVICES	113 466,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
QUESSARY PEINTURE	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RANDO AQUA REUNION	11 728,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RDTRONIC SARL	13 579,17	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RECYCLAGE ECOPUR	187 386,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNI POP	32 992,76	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNION TECHNOLOGIE DISTRIBUTION	20 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNIONNAIS DU MONDE	23 842,44	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REUNITEX	16 160,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
REUNITEX	16 160,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	9 239,33	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RUN CHARGE	23 422,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
RUN CHARGE	306 757,45	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SA TERALTA CIMENT REUNION	11 859,07	ENTREPRISES
SAFA	22 317,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAFA INVEST	14 247,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL BASYL	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL BERD INFORMATIQUE	42 805,59	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL CAMBAIE INDUSTRIE	41 100,79	ENTREPRISES
SARL CAMBAIE INDUSTRIE	17 177,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL DODO TOURISME REUNION	17 628,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL DODO TOURISME REUNION	16 365,88	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL E TCHEK	28 530,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL FACILITY SERVICE OI	13 756,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL HOTEL BLUE MARGOUILLAT	313 953,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL I ECHOES	2 691,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL J CHATEL	2 250,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL J CHATEL	9 169,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL J CHATEL	9 380,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL J CHATEL	9 169,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL J CHATEL	9 380,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL JB ET IB FOOD	96 990,27	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL KERDEO	68 976,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL LA FOURCHETTE	100 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL LILIAN 2019	197 753,90	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SARL LILIAN 2019	265 446,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL MAD	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL MDJ	19 812,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL RIDIS MAGASIN CONFORAMA	20 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL SARANA INVEST CO ALINEA	234 964,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL TRAFIC	36 108,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL VENTS DU SUD	66 863,47	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL VERTIKAL JUMP	28 387,20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SARL VERTIKAL JUMP	28 159,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS AB INDUSTRIE	37 882,32	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS AUSTRALE CONCRETE MODERNE ME	26 566,46	ENTREPRISES
SAS CREOLIA GESTION	97 109,85	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS DEBOISVILLIERS	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS DES JARDINS DE GRAND ANSE	80 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	226 408,03	ENTREPRISES
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	19 068,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	417 239,26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS GESTION ET CONSEIL DE TRAVAU	4 070,51	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS LE GRAND BAIE	30 161,46	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS LEON	22 952,24	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS LOGIPREM	67 907,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS LOGIPREM	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS MAMILAFE	5 135,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS MASCARIN	63 523,65	ENTREPRISES
SAS MASCARIN	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS MOZZA RUN	34 622,45	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAS OMAIDO	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS PRODUCTION QUALITY BY D ELEA	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	128 656,87	ENTREPRISES
SAS SAINT CHILL	18 219,47	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS SAVEURS D ICI ET D AILLEURS	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS SD EPERON	175 625,48	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS SORECO	23 096,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS TORSKAL	41 496,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SAS TORSKAL	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SASU NATURE INNOVATION	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SASU TRADITION BARDEAUX	26 856,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SCIC REUNION SARL	150 319,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SELF SIGNAL OI	137 318,30	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SERMETAL REUNION	293 875,47	ENTREPRISES
SERVICE ALUMINIUM VITRERIE REUNI	22 023,56	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SERVICE ALUMINIUM VITRERIE REUNI	22 023,55	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SHADE MAKER	20 660,33	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SICA BOVINS VIANDES	4 855,03	ENTREPRISES
SICA BOVINS VIANDES	59 722,00	ENTREPRISES
SILF PRODUCTION D ARTICLE EN OUA	42 996,91	ENTREPRISES
SITA GERARD MATERIAUX CONSTRUCTI	9 046,87	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SM SOLAR	345 107,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNACK BAR LE BALNEAIR	25 072,41	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC CAP NORD 109	14 078,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC CASCADE	962 473,88	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC GUARANA DOM 113	65 057,85	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC HIVA 41	65 977,38	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNC MARVIC 167	95 986,48	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC MUTUAL IR 1841	30 257,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SNC SEVRES F 29	35 774,75	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE BOURBONNAISE INDUSTRIELL	7 947,78	ENTREPRISES
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	29 976,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	2 928,07	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	13 788,33	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	151 722,74	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	173 096,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	56 944,58	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	118 436,07	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	67 066,62	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	48 582,22	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	106 588,87	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	10 229,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	16 092,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	34 233,62	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	34 652,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	33 517,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	30 733,89	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	31 431,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	13 382,96	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE D EXPLOITATION ET DE MAN	343 551,52	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	23 965,94	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	37 398,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	12 598,03	ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLEE	90 118,29	ENTREPRISES
SOCIETE DIONYSIENNE AMENAGEMENT	108 553,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE DIONYSIENNE AMENAGEMENT	61 649,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	7 236,49	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	31 424,25	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	34 210,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	43 906,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	75 977,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SOLEIL CREOLE SOLEIL REUNION	5 387,67	ENTREPRISES
SOLYRUBB	5 706,28	ENTREPRISES
SOLYRUBB	24 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SORELAIT	31 716,97	ENTREPRISES
SPL GRAND SUD	632 539,61	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SPL GRAND SUD	9 085,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SPL GRAND SUD	21 086,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
STAGE OI	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
STAGE OI	40 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SUCRERIE DE BOIS ROUGE	116 841,84	ENTREPRISES
SUCRIERE DE LA REUNION	72 573,41	ENTREPRISES
SUN HOTEL L ARCHIPEL	141 495,65	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TEMERGIE	10 559,35	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TEMERGIE	41 152,34	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
TENDS	46 238,99	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
THE BEAN TO BAR FACTORY	12 350,54	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TOMATT	11 605,90	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TOP OCEAN INDIEN	75 729,85	ENTREPRISES
TROPILEGUMES	39 423,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
VALENTIN COIFFURE 2	24 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
VALENTIN COIFFURE 2	24 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VALORIS CONCEPT	11 260,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
VD PRODUCTION	4 417,17	ENTREPRISES
VIBRASON PRODUCTION	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
VIBRASON PRODUCTION	12 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
VISIO REUNION	15 276,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**24 406,64**	
SICA TERRE REUNIONNAISE	24 406,64	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Personnes de droit public	**108 065 933,15**	
Etat	**26 276 983,87**	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	119 986,90	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	60 183,08	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	51 017,75	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	310 154,76	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	223 478,51	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	32 325,01	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	480 000,00	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CIRAD	2 332 608,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	3 628 722,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSERVATOIRE DE L ESPACE LITTOR	297 718,06	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	130 480,91	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	838 983,20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	18 916,80	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	2 001 322,51	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	96 200,96	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	70 779,33	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	97 909,69	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	499 785,73	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	6 019,51	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	757 636,32	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC RE	51 889,85	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC RE	11 110,12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	38 267,56	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
PARC NATIONAL DE LA REUNION	49 747,87	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REGIE RESERVE NATURELLE NATIONAL	6 756,40	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REGIE RESERVE NATURELLE NATIONAL	10 134,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	54 273,67	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	13 710,25	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	31 210,87	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	30 989,42	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	41 130,73	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	33 546,93	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	23 408,18	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	38 352,50	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	36 687,81	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	31 733,76	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	39 483,45	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	7 784,52	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	292 442,11	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	216 930,75	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	569 540,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	403 630,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	478 868,49	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	598 356,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	245 552,16	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	432 714,67	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	135 992,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 561 854,30	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	13 026,92	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	708 562,21	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	134 608,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE DE LA REUNION	38 597,30	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	431 132,91	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	271 562,12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	128 328,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	108 364,44	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	38 381,47	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	153 934,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	39 496,46	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	299 223,26	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	23 349,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	222 107,60	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	382 358,83	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	142 431,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	337 137,16	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 249 458,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	552 055,81	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	330 759,30	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	105 610,84	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	292 206,15	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	113 999,82	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	95 636,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	43 354,77	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	132 642,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	61 145,89	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	203 075,56	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE DE LA REUNION	258 177,77	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	198 002,31	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	810 578,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	223 867,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	104 287,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	228 930,45	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	115 768,92	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
UNIVERSITE DE LA REUNION	144 492,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Régions	**34 408 555,67**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	60 480,00	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	115 200,00	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	655 124,26	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	5 187 656,24	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	744 794,95	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	392 108,53	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	700 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	446 280,18	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 416 156,79	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	3 000 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	115 844,40	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	405 424,08	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	835 087,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 164 643,25	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	887 711,54	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	170 185,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	227 667,20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	869 236,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	3 529 260,56	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	627 206,76	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	816 580,12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	3 887 954,87	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	751 230,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	2 199 007,62	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	1 800 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REGIE REUNION THD	3 225 604,72	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
REGIE REUNION THD	178 109,17	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Départements	**5 265 154,93**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	213 213,21	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	800 074,50	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	918 019,48	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	492 316,67	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	61 001,85	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	492 602,39	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	479 724,98	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	255 671,45	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	1 552 530,40	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Communes	**8 438 666,72**	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	30 172,07	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	1 022 068,46	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE LA POSSESSION	144 564,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE PETITE ILE	679 772,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT ANDRE	693,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINT ANDRE	82 781,98	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT DENIS	10 433,72	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT DENIS	918 083,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	414 392,44	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	201 708,86	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT LEU	77 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PAUL	749 171,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PAUL	944 354,05	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PIERRE	326 173,11	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINT PIERRE	233 562,11	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINTE ROSE	397 250,28	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINTE ROSE	97 468,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	288 413,16	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	60 693,61	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	141 491,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DE TROIS BASSINS	432 550,94	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DES AVIRONS	931 702,91	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
MAIRIE DU TAMPON	254 164,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**32 699 960,81**	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	819 965,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	1 325 965,27	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	2 624 014,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	2 464 360,76	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	1 904 447,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	849 600,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	1 390 868,43	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	668 833,29	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	341 918,95	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	92 470,12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	713 395,61	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	816 444,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	666 848,06	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	0,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	1 135 765,58	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	745 616,85	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	635 363,52	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	46 001,63	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	34 979,34	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	1 177 053,47	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	1 383 922,13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	906 302,57	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	396 823,42	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	1 155 265,19	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	146 213,96	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	428 325,78	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	115 586,47	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	674 483,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	1 095 922,74	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	158 032,48	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	115 049,32	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	1 068 990,17	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	147 047,68	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	1 664 463,02	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	36 148,70	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	110 292,23	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	494 128,35	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	371 936,65	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	720 245,58	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	39 773,52	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	70 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	436 774,16	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	70 000,00	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	758 652,04	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	407 802,91	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	83 064,51	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	118 415,09	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	1 072 386,72	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
Autres	**976 611,15**	
SIDELEC REUNION SYNDICAT INTERCO	448 180,42	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
SIDELEC REUNION SYNDICAT INTERCO	528 430,73	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV– ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DES AVIRONS

Numéro de SIREN (2) : 21974001600015

Population de la commune : 11 680

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211800 - CV 20211255	RE32392_ACOMPTE 1_FEDER	2045	931 702,91	79,77
Total			**931 702,91**	**79,77**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE PETITE ILE

Numéro de SIREN (2) : 21974005700019

Population de la commune : 12 543

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211435 - CV 20210835	RE0031695 - AC1 - FEDER	2045	679 772,68	54,20
Total			**679 772,68**	**54,20**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE

Numéro de SIREN (2) : 21974006500012

Population de la commune : 6 819

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20201706 - CV 20202675	RE0028869 - SOLDE Plaine des Palmistes	2045	30 172,07	4,42
Intervention 20220106 - CV 20220172	RE0032958 - AC1 - FEDER	2045	1 022 068,46	149,89
Total			**1 052 240,53**	**154,31**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA POSSESSION

Numéro de SIREN (2) : 21974008100019

Population de la commune : 33 766

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211617 - CV 20210934	RE0031429-solde-FEDER	2045	144 564,78	4,28
Total			**144 564,78**	**4,28**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT ANDRE

Numéro de SIREN (2) : 21974009900011

Population de la commune : 57 329

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20180894 - CV 20181081	RE0015381 - ETUDES PARC DU COLOSSE T2	2045	1 391,46	0,02
Intervention 20191786 - CV 20191966	RE0023198 - ST ANDRE - FEDER SOLDE	2045	82 781,98	1,44
Total			**83 474,98**	**1,45**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS

Numéro de SIREN (2) : 21974011500015

Population de la commune : 154 459

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20181168 - CV 20181112	RE0012509 - SOLDE_RE0012509_PART_FEDER	2045	10 433,72	0,07
Intervention 20210269 - CV 20210525	RE0030302_STDENIS_AC1_FEDER	2045	918 083,73	5,94
Total			**928 517,45**	**6,01**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT JOSEPH

Numéro de SIREN (2) : 21974012300019

Population de la commune : 38 997

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211023 - CV 20211104	RE0030855_STJOSEPH_AC1_FEDER	2045	414 392,44	10,63
Intervention 20211023 - CV 20211104	RE0030855_STJOSEPH_AC2_FEDER	2045	201 708,86	5,17
Total			**616 101,30**	**15,80**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LEU

Numéro de SIREN (2) : 21974013100012

Population de la commune : 35 224

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20181765 - CV 20181242	RE0014694 - ST LEU - SOLDE FEDER	2045	77 000,00	2,19
Total			**77 000,00**	**2,19**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL

Numéro de SIREN (2) : 21974015600019

Population de la commune : 105 597

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20171019 - CV 20170899	RE0011879_STPAUL_AC3_FEDER	2045	749 171,10	7,09
Intervention 20162298 - CV 20180615	RE0009296 - Commune St Paul - Ac3 FEDER	2045	944 354,05	8,94
Total			**1 693 525,15**	**16,03**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE

Numéro de SIREN (2) : 21974016400013

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Population de la commune : 84 882				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**		
Intervention 20152495 - CV 20160385	RE0002196 - AMGT LITTORAL OUEST ST PIERR	2045	326 173,11	3,84
Intervention 20191743 - CV 20192349	RE0018080-Acompte1-Terrain Paddock-FEDER	2045	233 562,11	2,75
Total			**559 735,22**	**6,59**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE ROSE				
Numéro de SIREN (2) : 21974019800011				
Population de la commune : 6 317				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Intervention 20191787 - CV 20191967	RE0022184 - Acompte n°3 FEDER	2045	397 250,28	62,89
Intervention 20200327 - CV 20200441	RE0024777 - AC1 - FEDER	2045	97 468,00	15,43
Total			**494 718,28**	**78,32**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE SUZANNE				
Numéro de SIREN (2) : 21974020600012				
Population de la commune : 24 327				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Intervention 20190541 - CV 20191413	RE0022459_STESUZANNE_AC1_FEDER	2045	288 413,16	11,86
Intervention 20171901 - CV 20171205	RE0013789 -	2045	60 693,61	2,49
Intervention 20190541 - CV 20191413	RE0022459_STESUZANNE_SOLDE_FEDER	2045	141 491,00	5,82
Total			**490 597,77**	**20,17**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU TAMPON				
Numéro de SIREN (2) : 21974022200019				
Population de la commune : 81 728				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Intervention 20181976 - CV 20181688	RE0014642 - Tampon - MdQ - FEDER	2045	254 164,73	3,11
Total			**254 164,73**	**3,11**

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE TROIS BASSINS				
Numéro de SIREN (2) : 21974023000012				
Population de la commune : 7 043				
Intitulé de la subvention	**Objet**	**Article (3)**	**Montant en €**	**Montant en € / hab**
Intervention 20172162 - CV 20171535	RE0014247 - 3Bassins - FEDER SOLDE	2045	432 550,94	61,42
Total			**432 550,94**	**61,42**

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**135 225 333,74**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**135 225 333,74**	**0,00**	
31/12/2022	SUBVENTION 2022- FONDS EUROPEEN	2022-3-001	135 225 333,74	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV
B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**105 000 589,00**	**I 98 927 412,23**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**105 000 589,00**	**98 927 412,23**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*105 000 589,00*	*98 927 412,23*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**98 927 412,23**	**582 467 240,50**	**0,00**	**681 394 652,73**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**105 000 589,00**	**III** **105 000 589,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**105 000 589,00**	**105 000 589,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*105 000 589,00*	*105 000 589,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice pré	
Total ressources propres disponibles	**105 000 589,00**	**526 628 804,30**	**98 251 503,70**	**0,00**	**729 880 897,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**681 394 652,73**
Ressources propres disponibles	IV	**729 880 897,00**
Solde	V = IV – II (5)	**48 486 244,27**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) (1)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	1 274 293 352,10	91 701 027,93	831 167 032,06	91 701 027,93	0,00	922 868 059,99	135 225 333,74	787 642 726,25
TOTAL			**1 274 293 352,10**	**91 701 027,93**	**831 167 032,06**	**91 701 027,93**	**0,00**	**922 868 059,99**	**135 225 333,74**	**787 642 726,25**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**5,47**	**4,47**	**5,97**	**5,15**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	186 958 310,00	26 909 916,67	104 842 044,74	26 909 916,67	0,00	131 751 961,41	15 036 371,18	116 715 590,23
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	38 239 612,00	4 234 470,58	12 895 550,66	4 234 470,58	0,00	17 130 021,24	5 842 780,50	11 287 240,74
TOTAL			**225 197 922,00**	**31 144 387,25**	**117 737 595,40**	**31 144 387,25**	**0,00**	**148 881 982,65**	**20 879 151,68**	**128 002 830,97**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**13,48**	**5,93**	**3,30**	**4,64**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D4.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D4.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	822 693 163,24	234 152 745,97	580 700 489,80	7 839 927,47
RECETTES	822 693 163,24	208 121 933,07	526 628 804,30	87 942 425,87
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 365 805,72	125 879 740,68	87 870 524,93	15 615 540,11
RECETTES	229 365 805,72	116 606 577,77	107 423 135,14	5 336 092,81

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	822 693 163,24	234 152 745,97	580 700 489,80	7 839 927,47
RECETTES	822 693 163,24	208 121 933,07	526 628 804,30	87 942 425,87
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 365 805,72	125 879 740,68	87 870 524,93	15 615 540,11
RECETTES	229 365 805,72	116 606 577,77	107 423 135,14	5 336 092,81

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	822 693 163,24	234 152 745,97	580 700 489,80	7 839 927,47
RECETTES	822 693 163,24	208 121 933,07	526 628 804,30	87 942 425,87
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	229 365 805,72	125 879 740,68	87 870 524,93	15 615 540,11
RECETTES	229 365 805,72	116 606 577,77	107 423 135,14	5 336 092,81
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**1 052 058 968,96**	**360 032 486,65**	**668 571 014,73**	**23 455 467,58**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1 052 058 968,96**	**324 728 510,84**	**634 051 939,44**	**93 278 518,68**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 06/07/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif (projet de budget)

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 7
C1 - Exécution du budget - Résultats 8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre 13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 14
C1 - Equilibre financier - Investissement 20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 22
D1 - Balance générale - Dépenses 24
D2 - Balance générale - Recettes 26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 28
A.900 - Services généraux 30
A.900-5 - Gestion des fonds européens 33
A.901 - Sécurité 34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA) 41
A.904-4 - RSA 44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat 45
A.906 - Action économique 48
A.907 - Environnement 50
A.908 - Transports 53
A.921 - Taxes non affectées 57
A.922 - Dotations et participations 58
A.923 - Dettes et autres opérations financières 59
A.925 - Opérations patrimoniales 60
A.926 - Transferts entre les sections 61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation 62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 63
B.930 - Services généraux 66
B.930-5 - Gestion des fonds européens 69
B.931 - Sécurité 70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 74

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 80
B.934-3 - APA 81
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI 82
B.935 - Aménagement des territoires et habitat 85
B.936 - Action économique 87
B.937 - Environnement 90
B.938 - Transports 94
B.940 - Impositions directes 95
B.941 - Autres impôts et taxes 96
B.942 - Dotations et participations 97
B.943 - Opérations financières 98
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 99
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 100
B.946 - Transferts entre les sections 101
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 102

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 104
A1.01 - Opérations non ventilables 105
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 108
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 109
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 110
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 113
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 116
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 119
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 120
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 123
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 125
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 128
A1.908 - Fonction 8 - Transports 132
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 134
A2.01 - Opérations non ventilables 135
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 138
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 139
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 140
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 143
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 146
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 149
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 150
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 151
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 154
A2.936 - Fonction 6 - Action économique

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

A2.937 - Fonction 7 - Environnement
A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 163
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers 165
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes 168
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés 169
B8.5 - Etat des engagements reçus 170
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées 171
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties 172
B13 - Opérations liées aux cessions 173
B14 - Etat des travaux en régie Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 174
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 175
C2.1 - Situation des AP 177
C2.2 - Situation des AE 178

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	179
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	180
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	181
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	182
D12 - Décisions en matière de taux	184
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	185

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5%.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	16 614 313,18	13 792 620,11	4 051 727,03	A1 1 230 033,96
Investissement	6 840 304,40	3 788 525,46	(2) 2 622 173,80	A2 -429 605,14
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	9 774 008,78	10 004 094,65	(3) 1 429 553,23	A3 1 659 639,10

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II 21 052 156,24	III + IV 20 463 440,73	B1	-588 715,51
Investissement	I 4 537 782,67	III 5 763 495,30	B2	1 225 712,63
Fonctionnement	II 16 514 373,57	IV 14 699 945,43	B3	-1 814 428,14

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	641 318,45
Investissement	**A2 + B2**	796 107,49
Fonctionnement	**A3 + B3**	-154 789,04

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(I)	4 537 782,67
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	4 537 782,67
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(II)	16 514 373,57
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 514 373,57
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	5 763 495,30
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		5 763 495,30
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	14 699 945,43
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		14 699 945,43
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 774 008,78	G	10 004 094,65
	Section d'investissement	B	6 840 304,40	H	3 788 525,46
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 429 553,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 622 173,80 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	16 614 313,18	= G + H + I + J	17 844 347,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	16 514 373,57	K	14 699 945,43
	Section d'investissement	F	4 537 782,67	L	5 763 495,30
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	21 052 156,24	= K + L	20 463 440,73
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	26 288 382,35	= G + I + K	26 133 593,31
	Section d'investissement	= B + D + F	11 378 087,07	= H + J + L	12 174 194,56
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	37 666 469,42	= G + H + I + J + K + L	38 307 787,87

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	3 506 778,47	3 333 525,93	6 840 304,40	1 182 451,72	2 606 073,74	3 788 525,46
FONCTIONNEMENT	7 167 935,04	2 606 073,74	9 774 008,78	6 670 568,72	3 333 525,93	10 004 094,65
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	10 674 713,51	5 939 599,67	16 614 313,18	7 853 020,44	5 939 599,67	13 792 620,11

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	**3 000 000,00**			
Dont dépenses imprévues (950)	**0,00**			
AE VOTEES	**-3 000 000,00**			
Dont dépenses imprévues (952)	**0,00**			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**12 895 970,54**	**6 840 304,40**		**4 537 782,67**
90 Opérations ventilées	8 044 561,14	3 506 778,47		4 537 782,67
- en AP/CP (2)	8 044 561,14	3 506 778,47		4 537 782,67
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	4 851 409,40	3 333 525,93		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**12 895 970,54**	**6 410 699,26**		**5 763 495,30**
90 Opérations ventilées	6 940 270,74	1 182 451,72		5 763 495,30
- Recettes affectées	6 940 270,74	1 182 451,72		5 763 495,30
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	2 606 074,00	2 606 073,74		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	*727 452,00*			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	2 622 173,80	2 622 173,80		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**27 015 834,61**	**9 774 008,78**	**0,00**	**16 514 373,57**
93 Services ventilés	23 682 308,61	7 167 935,04	0,00	16 514 373,57
- en AE/CP	23 682 308,61	7 167 935,04	0,00	16 514 373,57
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	2 606 074,00	2 606 073,74	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	*727 452,00*			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**27 015 834,61**	**11 433 647,88**	**0,00**	**14 699 945,43**
93 Services ventilés	20 734 871,98	6 670 568,72	0,00	14 699 945,43
94 Services communs non ventilés	4 851 409,40	3 333 525,93	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 429 553,23	1 429 553,23		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**3 333 525,93**	**0,00**	**3 506 778,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	3 506 778,47	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)		0,00	3 506 778,47	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	3 333 525,93						
001 Solde exécution invest. reporté	0,00						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**5 228 247,54**	**0,00**	**1 182 451,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
90 Opérations ventilées		0,00	1 182 451,72	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées		0,00	1 182 451,72	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	2 606 073,74						
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00						
951 Virement de la section de fonctionnement	*0,00*						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00						
001 Solde exécution invest. reporté	2 622 173,80						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 606 073,74**	**0,00**	**7 167 935,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	7 167 935,04	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP		0,00	7 167 935,04	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Opérations non ventilables (01)	DONT Fonction 0 Services généraux (hors 01 et gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
94 Services communs non ventilés	**2 606 073,74**						
953 Virement à la section d'investissement	***0,00***						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**0,00**						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**4 763 079,16**	**0,00**	**6 670 568,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés		0,00	6 670 568,72	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**3 333 525,93**						
002 Résultat de fonctionnement reporté	**1 429 553,23**						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	**3 506 778,47**	**1 182 451,72**
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	3 506 778,47	1 182 451,72
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	**0,00**	**0,00**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
TOTAL	I **3 506 778,47**	II **1 182 451,72**
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	**2 324 326,75**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	*3 333 525,93*	*2 606 073,74*
TOTAL	III **3 333 525,93**	IV **2 606 073,74**
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	**-727 452,19**

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III **6 840 304,40**	II + IV **3 788 525,46**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 0,00	VI 2 622 173,80
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V **6 840 304,40**	II + IV + VI + VII **6 410 699,26**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		**-429 605,14**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS		TITRES	
93 Services ventilés		**7 167 935,04**		**6 670 568,72**
930 Services généraux		0,00		0,00
930-5 Gestion des fonds européens		7 167 935,04		6 670 568,72
931 Sécurité		0,00		0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00		0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00		0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)		0,00		0,00
934-3 APA		0,00		0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI		0,00		0,00
935 Aménagement des territoires et habitat		0,00		0,00
936 Action économique		0,00		0,00
937 Environnement		0,00		0,00
938 Transports		0,00		0,00
939 (Fonction en réserve)				
94 Services communs non ventilés		**0,00**		**0,00**
940 Impositions directes		0,00		0,00
941 Autres impôts et taxes		0,00		0,00
942 Dotations et participations		0,00		0,00
943 Opérations financières		0,00		0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00		0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)		0,00		0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I	**7 167 935,04**	II	**6 670 568,72**
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I			**-497 366,32**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)		*2 606 073,74*		*3 333 525,93*
947 Transferts à l'intérieur de la section		0,00		0,00
TOTAL	III	**2 606 073,74**	IV	**3 333 525,93**
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV			**-727 452,19**

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**9 774 008,78**	II + IV	**10 004 094,65**

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V	0,00	VI	1 429 553,23

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**9 774 008,78**	II + IV + VI	**11 433 647,88**
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) **(recettes – dépenses)**				**1 659 639,10**

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		**12 895 970,54**	**6 840 304,40**	**4 537 782,67**	**1 517 883,47**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**8 044 561,14**	**3 506 778,47**	**4 537 782,67**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	8 044 561,14	3 506 778,47	4 537 782,67	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***4 851 409,40***	***3 333 525,93***		***1 517 883,47***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*		*1 517 883,47*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**27 015 834,61**	**9 774 008,78**	**0,00**	**16 514 373,57**	**727 452,26**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**23 682 308,61**	**7 167 935,04**	**0,00**	**16 514 373,57**	**0,00**
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	23 682 308,61	7 167 935,04	0,00	16 514 373,57	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***3 333 526,00***	***2 606 073,74***			***727 452,26***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*			*0,26*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement*	*727 452,00*				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		**12 895 970,54**	**6 410 699,26**	**5 763 495,30**	**721 775,98**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**6 940 270,74**	**1 182 451,72**	**5 763 495,30**	**-5 676,28**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	6 940 270,74	1 176 775,44	5 763 495,30	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	5 676,28	0,00	-5 676,28
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		***3 333 526,00***	***2 606 073,74***		***727 452,26***
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3)*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*		*0,26*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*727 452,00*			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	2 622 173,80	2 622 173,80		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

II – PRESENTATION GENERALE — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		**27 015 834,61**	**11 433 647,88**	**0,00**	**14 699 945,43**	**882 241,30**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**20 734 871,98**	**6 670 568,72**	**0,00**	**14 699 945,43**	**-635 642,17**
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	20 734 871,98	6 670 568,72	0,00	14 699 945,43	-635 642,17
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***4 851 409,40***	***3 333 525,93***			***1 517 883,47***
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*			*1 517 883,47*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 429 553,23	1 429 553,23			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**12 895 970,54**	**6 840 304,40**	**4 537 782,67**	**1 517 883,47**	**3 506 778,47**	**3 333 525,93**
90	**Opérations ventilées**	**8 044 561,14**	**3 506 778,47**	**4 537 782,67**	**0,00**	**3 506 778,47**	**0,00**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	8 044 561,14	3 506 778,47	4 537 782,67	0,00	3 506 778,47	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	**Opérations non ventilées**	**4 851 409,40**	**3 333 525,93**	**0,00**	**1 517 883,47**		**3 333 525,93**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*		*1 517 883,47*		*3 333 525,93*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**12 895 970,54**	**6 410 699,26**	**5 763 495,30**	**721 775,98**
90	**Opérations ventilées**	**6 940 270,74**	**1 182 451,72**	**5 763 495,30**	**-5 676,28**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	6 940 270,74	1 182 451,72	5 763 495,30	-5 676,28
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	**Opérations non ventilées**	**2 606 074,00**	**2 606 073,74**	**0,00**	**0,26**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
926	*Transferts entre les sections (2)*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*		*0,26*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**727 452,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement* (3)	*727 452,00*			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (4)**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**2 622 173,80**			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 3 000 000,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**8 044 561,14**	**0,00**	**0,00**	**8 044 561,14**
Réalisations	**0,00**	**3 506 778,47**	**0,00**	**0,00**	**3 506 778,47**
Restes à réaliser	**0,00**	**4 537 782,67**	**0,00**	**0,00**	**4 537 782,67**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	**0,00**	**6 940 270,74**	**0,00**	**0,00**	**6 940 270,74**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**1 182 451,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 451,72**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**5 763 495,30**	**0,00**	**0,00**	**5 763 495,30**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**-5 676,28**	**0,00**	**0,00**	**-5 676,28**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
	90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 903

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé		90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 906

CHAPITRE 906 –Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (2)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	**4 851 409,40**	**3 333 525,93**	**1 517 883,47**
	Reprises sur autofinancement	**4 851 409,40**	**3 333 525,93**	**1 517 883,47**
139172	*Subv. transf. FEDER*	4 851 409,40	3 333 525,93	1 517 883,47
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	**2 606 074,00**	**2 606 073,74**	**0,26**
	Amortissement des immobilisations	**2 606 074,00**	**2 606 073,74**	**0,26**
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	2 606 074,00	2 606 073,74	0,26
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	**0,00**	**0,00**
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		**27 015 834,61**	**9 774 008,78**	**0,00**	**16 514 373,57**	**727 452,26**	**7 167 935,04**	**2 606 073,74**
93	**Services ventilés**	**23 682 308,61**	**7 167 935,04**	**0,00**	**16 514 373,57**	**0,00**	**7 167 935,04**	**0,00**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	23 682 308,61	7 167 935,04	0,00	16 514 373,57	0,00	7 167 935,04	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	**Services communs non ventilés**	**2 606 074,00**	**2 606 073,74**	**0,00**	**0,00**	**0,26**		**2 606 073,74**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	*Transferts entre les sections (2)*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*			*0,26*		*2 606 073,74*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**727 452,00**						**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (3)*	*727 452,00*						*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**27 015 834,61**	**9 774 008,78**	**0,00**	**16 514 373,57**	**727 452,26**	**7 167 935,04**	**2 606 073,74**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**27 015 834,61**	**11 433 647,88**	**0,00**	**14 699 945,43**	**882 241,30**
93	**Services ventilés**	**20 734 871,98**	**6 670 568,72**	**0,00**	**14 699 945,43**	**-635 642,17**
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	20 734 871,98	6 670 568,72	0,00	14 699 945,43	-635 642,17
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**4 851 409,40**	**3 333 525,93**	**0,00**	**0,00**	**1 517 883,47**
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	*Transferts entre les sections (2)*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*			*1 517 883,47*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**25 586 281,38**	**10 004 094,65**	**0,00**	**14 699 945,43**	**882 241,30**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**1 429 553,23**				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

B 930

Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 930-5

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = -3 000 000,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	23 682 308,61	0,00	0,00	23 682 308,61
Réalisations	0,00	7 167 935,04	0,00	0,00	7 167 935,04
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	16 514 373,57	0,00	0,00	16 514 373,57
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	20 734 871,98	0,00	0,00	20 734 871,98
Réalisations	0,00	6 670 568,72	0,00	0,00	6 670 568,72
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	14 699 945,43	0,00	0,00	14 699 945,43
Crédits sans emploi	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-3

CHAPITRE 934-3 – APA | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934-4

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-50 Aménagement et services urbains		93-51 Aménagement et services urbains						
	93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Action économique | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 936

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

III
B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	**2 606 074,00**	**2 606 073,74**	**0,26**
	Dotations aux amortissements et provisions	***2 606 074,00***	***2 606 073,74***	***0,26***
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*	*0,26*
	Autres	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (4) (5)	**4 851 409,40**	**3 333 525,93**	**1 517 883,47**
	Reprises sur autofinancement	***4 851 409,40***	***3 333 525,93***	***1 517 883,47***
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*	*1 517 883,47*
	Transfert de charges	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	RECETTES (3)	***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 506 778,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 506 778,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 182 451,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 176 775,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	5 676,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**3 506 778,47**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 506 778,47
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**1 182 451,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 176 775,44
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 676,28
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					90-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**3 506 778,47**	**0,00**	**0,00**	**3 506 778,47**
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	3 506 778,47	0,00	0,00	3 506 778,47
RECETTES		**0,00**	**1 182 451,72**	**0,00**	**0,00**	**1 182 451,72**
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	1 176 775,44	0,00	0,00	1 176 775,44
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	5 676,28	0,00	0,00	5 676,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-14 Plan de relance (crise sanitaire)	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20 Services communs		90-21 Enseignement du premier degré			90-22 Enseignement du second degré		
		90-201 Services communs	90-202 Plan de relance (crise sanitaire)	90-211 Ecoles maternelles	90-212 Ecoles primaires	90-213 Classes regroupées	90-221 Collèges	90-222 Lycées publics	90-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-35 Plan de relance (crise sanitaire)	90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale						90-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales		
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.504-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs		90-51 Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-502 Plan de relance (crise sanitaire)	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	90-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	90-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83 Transports de marchandises						
		90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-88 Plan de relance (crise sanitaire)	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**7 167 935,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	7 167 935,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**6 670 568,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	6 670 568,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**7 167 935,04**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 167 935,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**6 670 568,72**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 670 568,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					93-06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		**0,00**	**7 167 935,04**	**0,00**	**0,00**	**7 167 935,04**
65732	Subv. fonct. régions	0,00	1 903 983,81	0,00	0,00	1 903 983,81
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	2 462 868,36	0,00	0,00	2 462 868,36
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	2 801 082,87	0,00	0,00	2 801 082,87
RECETTES		**0,00**	**6 670 568,72**	**0,00**	**0,00**	**6 670 568,72**
74778	Autres fonds européens	0,00	6 670 568,72	0,00	0,00	6 670 568,72

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-14 Plan de relance (crise sanitaire)	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.93Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20 Services communs		93-21 Enseignement du premier degré			93-22 Enseignement du second degré		
		93-201 Services communs	93-202 Plan de relance (crise sanitaire)	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-35 Plan de relance (crise sanitaire)	93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						93-45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales		
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-502 Plan de relance (crise sanitaire)	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	93-69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	93-79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-88 Plan de relance (crise sanitaire)	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements exterieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE
Délibération du

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**10 674 713,51**	
Personnes de droit privé	**2 801 082,87**	
Associations	**2 801 082,87**	
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	49 563,20	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	45 399,36	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	45 614,34	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	25 982,44	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL	25 249,51	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL	52 486,54	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL	69 753,40	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION DES AGENCES CONSEIL	72 837,63	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	8 560,64	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	2 328,94	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION QUALITROPIC DU POLE	45 828,62	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	30 244,87	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	59 869,08	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	213 192,70	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	92 673,71	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	88 475,94	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	76 307,52	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	29 330,36	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	42 117,96	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	101 056,16	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	483 559,22	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	79 881,02	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	309 428,15	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	24 280,50	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	15 283,62	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	17 238,00	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	45 584,48	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	17 510,00	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	48 385,20	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	6 144,01	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	4 358,80	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	17 748,00	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	69 051,28	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	18 740,80	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	13 130,46	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	84 759,43	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	8 869,24	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	26 338,66	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	3 395,58	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	14 655,70	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	13 797,02	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	109 863,03	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
GLOBICE REUNION	96 859,33	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
GLOBICE REUNION	27 613,62	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	67 734,80	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE
Entreprises	**0,00**	
Personnes physiques	**0,00**	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**7 873 630,64**	
Etat	**6 200 646,27**	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	175 508,57	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	7 656,64	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	30 626,04	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	11 586,84	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	139 139,36	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
CIRAD	1 101 940,89	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	637 007,92	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	107 627,21	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	87 679,69	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	233 343,90	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	653 935,37	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	106 197,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	118 745,10	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
CIRAD	460 301,29	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)
FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL	31 122,77	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL	2 910,06	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	35 951,63	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	47 244,21	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	27 882,09	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	28 410,88	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	79 386,77	REGIONS
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	101 018,79	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE E	114 546,35	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
TERRITOIRE DES TERRES AUSTRALES	61 722,12	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	139 057,03	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	67 747,55	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	132 762,51	ORGANISMES PUBLICS DIVERS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNIVERSITE DE LA REUNION	35 742,01	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	35 695,37	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	36 123,34	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	16 804,25	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	265 258,47	REGIONS
UNIVERSITE DE LA REUNION	118 907,61	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	26 602,68	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	23 092,90	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	78 645,95	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	138 152,26	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	92 852,47	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	111 217,55	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	105 677,46	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	48 939,84	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	75 612,32	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	184 171,38	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
UNIVERSITE DE LA REUNION	66 091,73	ORGANISMES PUBLICS DIVERS
Régions	**1 559 338,57**	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	372 748,23	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	137 061,17	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	39 799,04	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	24 894,96	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	11 220,00	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	110 160,00	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	40 800,00	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	74 395,64	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	96 814,73	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	64 447,96	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	144 827,30	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	317 451,14	REGIONS
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	124 718,40	REGIONS
Départements	**0,00**	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**0,00**	
Autres	**113 645,80**	
CHAMBRE REG ECO SOCIALE SOLIDAI	113 645,80	ORGANISMES PUBLICS DIVERS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV– ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

IV
B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Pério-dicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**3 506 778,47**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**3 506 778,47**	**0,00**	
31/12/2022	SUBVENTIONS 2022- FONDS EUROPEEN POCT	2022-POCT-001	3 506 778,47	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV
B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**4 851 409,40**	**I 3 333 525,93**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**4 851 409,40**	**3 333 525,93**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*4 851 409,40*	*3 333 525,93*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**3 333 525,93**	**4 537 782,67**	**0,00**	**7 871 308,60**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 333 526,00**	**III** **2 606 073,74**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 333 526,00**	**2 606 073,74**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*2 606 074,00*	*2 606 073,74*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*727 452,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice pré	
Total ressources propres disponibles	**2 606 073,74**	**5 763 495,30**	**2 622 173,80**	**0,00**	**10 991 742,84**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**7 871 308,60**
Ressources propres disponibles	IV	**10 991 742,84**
Solde	V = IV – II (5)	**3 120 434,24**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs) (1)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	**Libellé**									
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	14 724 022,00	3 000 000,00	8 439 561,27	8 550 679,14	5 550 679,14	11 439 561,27	3 506 778,47	7 932 782,80
TOTAL			**14 724 022,00**	**3 000 000,00**	**8 439 561,27**	**8 550 679,14**	**5 550 679,14**	**11 439 561,27**	**3 506 778,47**	**7 932 782,80**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**2,55**	**18,32**	**1,66**	**1,41**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	54 795 978,00	-3 000 000,00	33 525 831,26	0,00	3 000 000,00	30 525 831,26	7 167 935,04	23 357 896,22
TOTAL			**54 795 978,00**	**-3 000 000,00**	**33 525 831,26**	**0,00**	**3 000 000,00**	**30 525 831,26**	**7 167 935,04**	**23 357 896,22**

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	**8,61**	**7,67**	**6,53**	**3,68**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

D4.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre onéreux			**0,00**	**0,00**	
Acquisitions à titre gratuit			**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition			**0,00**	**0,00**	
Affectation			**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage			**0,00**	**0,00**	
Divers			**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

D4.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortis-sement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre onéreux							**0,00**	**0,00**	
Cessions à titre gratuit							**0,00**	**0,00**	
Mise à disposition							**0,00**	**0,00**	
Affectation							**0,00**	**0,00**	
Mises en concession ou affermage							**0,00**	**0,00**	
Mise à la réforme							**0,00**	**0,00**	
Divers							**0,00**	**0,00**	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 895 970,54	6 840 304,40	4 537 782,67	1 517 883,47
RECETTES	12 895 970,54	3 788 525,46	5 763 495,30	3 343 949,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 015 834,61	9 774 008,78	16 514 373,57	727 452,26
RECETTES	27 015 834,61	10 004 094,65	14 699 945,43	2 311 794,53

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 895 970,54	6 840 304,40	4 537 782,67	1 517 883,47
RECETTES	12 895 970,54	3 788 525,46	5 763 495,30	3 343 949,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 015 834,61	9 774 008,78	16 514 373,57	727 452,26
RECETTES	27 015 834,61	10 004 094,65	14 699 945,43	2 311 794,53

(1) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	12 895 970,54	6 840 304,40	4 537 782,67	1 517 883,47
RECETTES	12 895 970,54	3 788 525,46	5 763 495,30	3 343 949,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 015 834,61	9 774 008,78	16 514 373,57	727 452,26
RECETTES	27 015 834,61	10 004 094,65	14 699 945,43	2 311 794,53
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**39 911 805,15**	**16 614 313,18**	**21 052 156,24**	**2 245 335,73**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**39 911 805,15**	**13 792 620,11**	**20 463 440,73**	**5 655 744,31**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	V A

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 33
Nombre de suffrages exprimés : 31
VOTES :
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 9

Date de convocation : 12/06/2023

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 27/06/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ABMON-ELIZEON Liliane	
AHO-NIENNE Sandrine	
ANNETTE Christian	
BADAT Rahfick	
BAREIGTS Ericka (Plus procuration de PLANTE Pascal)	
BELLO Huguette (Absente)	
BERTILE Wilfrid	
BOULEVART Patrice (Plus procuration de CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne)	
CESARI Maya (Procuration)	
CHABRIAT Jean-Pierre	
CHANE-HONG Régine	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne (Procuration)	
CHANE-TO Marie-Lise	
CORBIERE Evelyne	
COSTES Yolaine	
GIRONCEL DAMOUR Nadine	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie	
HOARAU Denise	
HOARAU Fabrice	
HOARAU Jacquet	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0005-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

LAGOURGUE Jean-Louis (Absent)	
LEBRETON Laëtitia	
LEBRETON Patrick	
LOCAME VAISSETTE Patricia (Absente)	
MAILLOT Frédéric	
MARATCHIA Jean-Bernard	
MOREL Jean Jacques (Plus procuration de PAYET Johnny)	
NABENESA Karine (Procuration)	
NATIVEL Lorraine (Plus procuration de NABENESA Karine)	
NIRLO Richard (Procuration)	
OMARJEE Normane (Plus procuration de CESARI Maya)	
PAYET Johnny (Procuration)	
PICARDO Bernard	
PLANTE Pascal (Procuration)	
POINY-TOPLAN Stéphanie	
PROFIL Patricia	
RAMASSAMY Nadia (Absente)	
RAMAYE Amandine (Procuration)	
RAMIN Sabrina	
RATENON Jean Hugues (Plus procuration de RAMAYE Amandine)	
SIHOU Mickaël	
SITOUZE Céline	
TECHER Jacques (Absent)	
VERGOZ Michel (Plus procuration de NIRLO Richard)	
VIENNE Axel	

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/07/2023, et de la publication le 06/07/2023

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 06/07/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2023_0006

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de membres absents : 5

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
PLANTE PASCAL
NIRLO RICHARD
PAYET JOHNNY
LEBRETON LAËTITIA
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VIENNE AXEL
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGS / N°114194
EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 DE LA RÉGION RÉUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0006
Rapport /DGS / N°114194

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 DE LA RÉGION RÉUNION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 110,

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de certification de leurs comptes,

Vu la délibération N° DCP 2017_0039 en date du 21 février 2017 relative à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales : approbation de la convention d'accompagnement entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu la convention en date du 17 mars 2017 entre la Cour des Comptes et la Région Réunion, et son avenant en date du 29 mars 2021,

Vu le budget de l'exercice 2022,

Vu le rapport n° DGS / 114194 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Considérant,

- que l'article 110 de la loi NOTRe a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements,

- que la Région Réunion s'est portée candidate à cette expérimentation de façon volontariste et a déposé son dossier de candidature auprès du ministre chargé des collectivités territoriales en août 2016,

- que la candidature de la Région Région a été retenue par arrêté ministériel en date du 10 novembre 2016 après avis du premier président de la Cour des Comptes,

- que la convention en date du 17 mars 2017 et son avenant du 29 mars 2021 prévoient la poursuite de l'accompagnement de la Cour des Comptes dans la mise en place de la certification, ainsi que les conditions d'intervention du professionnel du chiffre sur les comptes de la Collectivité,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

- l'audit des comptes 2022 de la Région Réunion réalisé par ORCOM, Commissaire aux Comptes dans le cadre de l'expérimentation,

- l'attestation de conformité des travaux du Commissaire aux Comptes au cahier des charges de l'expérimentation établie par la Formation Inter Juridictionnelle lors de sa séance du 08 juin 2023,

- le bilan final de l'expérimentation de la certification des comptes locaux établi par la Cour des Comptes en janvier 2023,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte à la Présidente du Conseil Régional de l'avancement des travaux relatifs à l'expérimentation de la certification des comptes ;

- de prendre acte de la synthèse établie par le Commissaire aux Comptes de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la Région Réunion ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

Orléans, le 1er juin 2023

REGION REUNION
Hôtel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin- Moufia
BP 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 09

Synthèse destinée à l'Assemblée Plénière établie par le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges relatif à l'expérimentation de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 de la Région Réunion

Pour mémoire, dans le cadre de l'article 110 de la loi du 7 Août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRé) et de l'expérimentation de la Cour des Comptes portant sur les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local, la Région Réunion a été retenue dans le cadre de ce dispositif et soumet à un audit ses états financiers, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe pour les exercices 2020 à 2022.

Comme pour les exercices 2020 et 2021, l'objectif de notre intervention a été d'effectuer un audit sur les Comptes dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur de la Région Réunion et du Comptable public.

L'opinion du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 s'est traduite par une impossibilité d'émettre un avis, comme en 2020, en raison de plusieurs incertitudes, dont les incidences sur les comptes n'avaient pu être clairement circonscrites et de facto chiffrées.

En préambule nous souhaitons préciser que les services de la Région Réunion ont été impactés, comme en 2021, par le contexte de changement de mandature mais également par une réorganisation globale de ses services.

Malgré cela, la collectivité a œuvré sur un certain nombre de thématiques en 2022 afin de poursuivre ses travaux sur la fiabilisation de ses processus et de ses comptes.

Sur la fiabilisation des comptes financiers, cela concerne notamment les points, cités ci-après, pour lesquels des axes d'amélioration avaient été identifiés en 2021 :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

- Mesure et correcte évaluation des immobilisations financières : la collectivité a procédé à des corrections d'erreur sur les titres de participation pour un montant total de 2,3 M€ ;
- Toujours sur la thématique des immobilisations financières, la collectivité a continué son travail d'analyse sur la valorisation des titres détenus, notamment sur la SEMATRA. Toutefois, cela sera traduit comptablement en 2023 ;

- Provisions : la Région a continué son travail d'identification des provisions pour risques et charges sur l'exercice, en comptabilisant notamment les engagements et risques liés à la provision Allocation Retour à l'Emploi. Cette comptabilisation reste toutefois à un niveau estimé insuffisant vis-à-vis des risques et engagements associés.

  Précisons que, concernant la NRL, au regard de la complexité des affaires en cours, de l'absence de documentation permettant d'estimer un risque jugé fiabilisé, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant de la provision qui a été constatée.

- Le rattachement des charges : la collectivité a poursuivi son travail de sensibilisation des directions opérationnelles et a apuré sur l'exercice 2022 un nombre important d'engagements anciens.

Sur le dispositif de contrôle interne, nous notons des évolutions notables faisant écho à nos préconisations, notamment :

- La formalisation de plans de contrôles par plusieurs directions sur 2022 ;
- La poursuite de l'accompagnement des DGA et directions dans le recensement, la mise à jour et la création de leur documentation interne, via l'animation d'ateliers au titre du groupe de travail procédures contrôle interne ;
- La mise en œuvre progressive de la formalisation des contrôles au sein des directions,
- La poursuite du plan d'audits internes,

Nous identifions également des travaux structurants pour la Collectivité, comme l'élaboration d'une cartographie des dispositifs existants donnant lieu à des subventions, des tableaux de bords détaillés sur les fonctions liquidations/mandatement et des analyses portant sur la séparation des fonctions mise en œuvre sur les dispositifs d'aides individuelles.

Sur le volet des systèmes d'informations et plus précisément sur la gestion des accès, une refonte du processus est en cours avec la mise en place d'une nouvelle solution qui permettra d'avoir un monitoring centralité sur les accès, et notamment sur les applicatifs de gestion financière. Le déploiement opérationnel de cette solution est à suivre sur 2023.

Ces évolutions sont encourageantes et montrent la capacité de la Collectivité à faire évoluer ses processus malgré un contexte compliqué.

Toutefois, la formalisation de points de contrôles jugés clés n'est globalement toujours pas suffisamment assurée et ne permet donc pas de pouvoir réaliser des tests afin de se prononcer sur la réalité et l'efficacité du dispositif de contrôle de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

Ce constat, a pour nous, comme pour l'exercice précédent, l'incidence de pas être en mesure de pouvoir s'appuyer sur ce dispositif au titre de l'année 2022.

S'agissant du pilotage, la nouvelle organisation devrait permettre de préciser la séparation des tâches en matière d'appui opérationnel, travaux de contrôle interne et audit interne. Cela porte notamment sur les rôles entre la direction de l'audit interne (3ème ligne de maitrise de risque), les directions supports et transverses (2ème ligne), les DGA et directions (1ère ligne) notamment via les missions dévolues aux référents certification et aux services d'appui au pilotage.

Il nous semble primordial pour structurer et poursuivre la démarche de prévoir en priorité d'assister les directions sur le déploiement de leurs dispositifs (écriture/relecture de la documentation et traçabilité des contrôles).

Le pilotage opérationnel, déjà en place, sur le déploiement du contrôle interne, avec un suivi et recensement précis et régulier de l'état d'avancement de chaque direction doit être poursuivi.

Ainsi, il demeure encore au titre de l'exercice 2022 des incertitudes sur plusieurs processus, qui ne permettent pas de faire évoluer l'opinion du commissaire aux comptes pour ce troisième exercice de certification conventionnelle.

S'agissant de l'appréciation des comptes financiers au 31 décembre 2022, nous sommes encore confrontés à des limitations, et notamment sur les sujets impactant suivants :

-la réalité de l'actif immobilisé : la Région Réunion a poursuivi sur 2022 son travail d'identification des parcelles, bâtiments, véhicules et œuvres d'art dont elle est propriétaire en collectant les actes notariés. Le rapprochement avec l'inventaire comptable s'est affiné, mais la marge de progression reste importante. Le niveau de granularité de l'inventaire physique des actifs voiries, qui représentent plus de 74% de l'actif immobilisé, est jugé insuffisant à ce stade. **Ces travaux ne sont pas encore suffisamment avancés pour permettre un rapprochement des actifs existants avec la comptabilité de l'ordonnateur et du comptable public. Des pistes d'amélioration sur ce point sont identifiées en lien avec l'audit de la fonction patrimoniale et le changement potentiel de système d'information qui devrait pouvoir permettre de faire avancer cette thématique.**

-l'évaluation des postes de Voiries : au sein des immobilisations corporelles, le poste Réseaux et Installations de voirie représente plus de 74% de l'actif immobilisé. Ces actifs ne sont pas décomposés dans l'inventaire comptable, ces actifs ne faisant pas l'objet d'amortissement. Aussi, la Collectivité n'effectue pas de sortie d'actif lorsque des investissements de remplacements de chaussées et enrobés sont réalisés. **Une évolution sur la méthode d'enregistrement dans l'inventaire comptable en scindant par composant devrait déjà être une avancée pour la Collectivité ; cette démarche a été initiée sur 2022. Elle devra ensuite engager une réflexion sur une méthode de sortie et de valorisation de ces dernières dans le cadre des travaux de réfection de voirie, dans le respect des éventuelles évolutions de la nomenclature comptable applicable.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

-l'évaluation des immobilisations en cours : malgré le travail important réalisé par la DPI en 2022 ayant permis d'activer un montant de 60.7M€, réalisé à partir des remontées d'informations de la DBA, nous ne pouvons nous prononcer sur les impacts des actifs qui seraient à activer de manière fiabilisée (chiffrage valeur brute et amortissements) au regard de la mise en service réelle de ces dernières. Une inertie certaine existe entre les mandataires et la mise à disposition de la documentation (Procès-verbal de réception, Décompte Général Définitif…). **Cette thématique fait partie des points majeurs soulevés lors de l'audit organisationnel de la direction, aussi il apparaît que l'organisation en place devrait pouvoir évoluer rapidement pour faire avancer ce point.**

-l'exhaustivité et la mesure des actifs transférés et mis à disposition : la Collectivité avait formalisé des tableaux de recensement qui ne sont pas encore finalisés et complétés par la documentation des biens réellement mis à disposition. La correcte traduction comptable des actifs transférés et mis à disposition n'est donc pas assurée à ce stade. **La difficulté sur ce point résidera sur le recensement des biens, mais qui pourra être fiabilisée avec les travaux d'inventaire physique qui sont en cours.**

-l'évaluation des immobilisations financières : dans la continuité des travaux conséquents initiés en 2021, la Collectivité a poursuivi le suivi de la situation de ses satellites afin de chiffrer les impacts comptables de leur valorisation au 31 décembre 2022. L'incidence de certaines opérations de restructurations en cours ont pu d'ailleurs être clairement circonscrites au 31 Décembre 2022. **Toutefois, les écritures de correction d'erreur et/ou de provisions pour dépréciations, pour 147,7 M€ (56 M€ au titre des dépréciation des titres de participations, 88 M€ au titre des dépréciations de créances, 4 M€ au titre des dépréciations des fonds communs de placement), n'ont pas été constatées dans les comptes 2022.**

Pour rappel, depuis 2021, il a été fait le choix de ne plus comptabiliser de provisions complémentaires pour dépréciation. La collectivité sollicite une modification de l'article D.4321-2 du CGCT au même titre que les Métropoles sur l'article D.5217-22, qui leur donne la possibilité de neutraliser les provisions. Un courrier a été adressé en ce sens au premier Ministre et aux Ministres de l'intérieur et des comptes publics, des copies de courrier ont été adressées à la Cour des Comptes (CC) et à la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Il est rappelé que les écritures de provisions au compte 1068 sont des opérations non budgétaires puisqu'il convient de modifier le chapitre 001 (fiche du bureau CL1B), par le fait d'appliquer la doctrine actuelle qui conduit à faire financer les écritures de provisions du compte 1068 par la section d'investissement soit par le poste de dette. Le 15 mars 2023 la collectivité a reçu une réponse de la DGFIP, précisant que la demande de débudgétisation des corrections d'erreurs sur provision semi-budgétaires ne saurait recevoir un accueil favorable. Pour autant les réflexions se poursuivent, en concertation étroite avec la Cour des Comptes, la compagnie nationale des commissaires aux comptes et les représentants d'association d'élus, afin d'envisager une évolution du cadre règlementaire rendant plus soutenable pour les collectivités la comptabilisation des régularisations sur exercices antérieurs dans le cadre de l'audit des comptes.

-l'exhaustivité et la correcte évaluation des fonds propres : pour les subventions d'investissements, qui représentent 31% des fonds propres, la Collectivité n'est pas encore en mesure de documenter le cadrage entre le détail des subventions et la comptabilité et le fléchage aux actifs auxquels elles se rapportent. Un premier travail de fléchage des subventions aux actifs correspondants a été réalisé mais n'est pas

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

concluant. En effet, les conventions sont gérées au niveau des directions opérationnelles, qui ne formalisent pas de suivi spécifique sur les investissements fléchés. **Nous notons que ce travail de fléchage et de recensement pourrait rapidement évoluer avec la mise en place de suivis diligents.**

Par ailleurs, les travaux de fiabilisation liés à la comptabilisation des transferts de compétences et des contrats de DSP n'étant toujours pas mis en œuvre, comme précité, nous ne pouvons nous prononcer sur l'exhaustivité de ce poste.

-**la mesure et l'exhaustivité des provisions pour risques et charges** : les provisions pour charges (au titre du Compte Epargne Temps CET et Allocations pour Retour à l'Emploi ARE) sont insuffisamment dotées au 31 décembre 2022, respectivement de 3 M€ et 2.8 M€.

A noter que, concernant la provision ARE, la Région a décidé de ne pas provisionner l'ensemble des engagements existants au 31 décembre 2022 mais seulement ceux liés aux nouveaux droits 2022. La provision s'est donc limitée à 4.5 M€. Le delta sera provisionné au fur et à mesure sur les prochains exercices, jusqu'à atteindre la totalité de l'engagement calculé.
Sur les contentieux liés à la Nouvelle Route du Littoral, la Région a comptabilisé une provision relative aux risques associés aux décisions d'acceptation partielle des demandes de rémunération complémentaires (DRC) de décembre 2022 dans ses comptes clos au 31 décembre 2022. Au regard de la complexité des affaires en cours, de l'absence de documentation permettant d'estimer un risque jugé fiabilisé, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant de la provision à constater.

Nous notons toutefois qu'un travail important de formalisation des affaires en cours hors NRL est assuré par la direction juridique et que nos investigations n'ont pas mis en évidence d'écarts significatifs.

-**l'exhaustivité et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement et d'intervention** : la Collectivité a effectué des travaux importants depuis 2021 pour faire évoluer son processus de rattachement des charges. Nos tests par sondage ont d'ailleurs permis d'apprécier de manière satisfaisante les montants comptabilisés.
Toutefois, si nous relevons que la collectivité a avancé de manière importante sur cette thématique (notamment en termes de nettoyage et d'apurements des engagements), nous relevons toutefois des limites dans l'application de la procédure en place.

Ainsi, nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur l'exhaustivité et le correct rattachement à l'exercice. **Sur ce sujet, nous estimons que la poursuite des travaux sur la base des engagements devrait permettre de fiabiliser l'ensemble du processus, de même que de nouveaux ateliers de sensibilisation auprès des directions opérationnelles.**

-la séparation des exercices pour les subventions FEDER et FSE : compte tenu des délais importants liés aux différentes opérations, malgré un suivi et un processus fiabilisé, il en demeure que la traduction comptable du respect de la séparation des exercices ne peut être assurée, en raison de la nature même de ces fonds qui transitent dans les comptes de La Région, via des budgets distincts, donc facilement isolables dans l'appréciation des états financiers. Les règles de comptabilisation des charges se basent sur la certification des dépenses éligibles, au sens communautaire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Benoît DESBOIS
Bruno ROUILLÉ
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRE
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Olivier DUPUY
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT
Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

-les assertions d'audit liées à plusieurs produits comptabilisés dans les impôts et taxes dont :

- IFER pour 3,2M€, en raison de l'absence de vérification possible de l'assiette ;
- Taxes sur les certificats d'immatriculation pour 28 ,7 M€, en raison de l'absence de vérification possible sur l'exhaustivité ;
- Taxes sur les carburants pour 134,7 M€ et Octroi de mer pour 136,5 M€ : en raison des insuffisances relevées quant à la documentation disponible sur le contrôle interne au sein des services des douanes et DRFIP (plus particulièrement vérification de la piste d'audit de la collecte et de la remontée des flux des douanes vers la DRFIP).

Sur ces points, la Région Réunion n'a pas la main, ces sujets relevant de la DGFIP (exogène).

-les assertions d'audit liées aux Redevances d'occupation du domaine public pour 1.5 M€ au 31 décembre 2022. Nous estimons être limités sur nos assertions d'audit sur les redevances d'occupation du domaine public, en raison de l'absence de vérification possible sur l'exhaustivité de la facturation et le rattachement à l'exercice des redevances.

-l'exhaustivité des engagements hors bilan : en lien avec le rattachement des charges sur dispositifs et charges d'intervention, la Région Réunion devait inscrire en annexe les engagements données ainsi les engagements restants dus pour chaque Direction Opérationnelle et chaque dispositif / convention / délibération au 31 décembre 2022. Ce travail n'a pas été réalisé à ce jour ; la base étant toujours en cours de fiabilisation. Précisons toutefois que le processus est fiabilisé pour les engagements liés aux garanties d'emprunts.

Rappelons que l'opinion sur les comptes annuels repose sur un référentiel de normes d'exercice professionnel, qui prévoit que le commissaire aux comptes doit formuler une impossibilité de certifier lorsqu'il est dans l'impossibilité d'exprimer une opinion en raison de plusieurs incertitudes, dont les incidences sur les comptes ne peuvent être clairement circonscrites et de facto chiffrées.

Les incertitudes n'étant pas chiffrables pour la plupart, nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur le fait que les comptes annuels présentent sincèrement et dans tous leurs aspects significatifs, et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Région Réunion au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le processus d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités est une démarche d'amélioration continue et il est important de souligner les évolutions notables déjà opérées sur les exercices précédents, et les leviers qui sont d'ores et déjà identifiés pour un certain nombre de processus.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

Cour des comptes

Chambres régionales & territoriales des comptes

Formation inter-juridictions relative à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux

Attestation n° 2023-0458

Séance du 8 juin 2023

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

RÉGION DE LA RÉUNION

La présente attestation est établie en application de la convention signée le 17 mars 2017, modifiée par un avenant signé le 29 mars 2021, entre la Cour des comptes représentée par son Premier président et la région de la Réunion, représentée par le président du conseil régional. Elle tient compte des éléments fournis à la Cour des comptes jusqu'au 1er juin 2023.

Elle prend place dans le cadre légal de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, fixé notamment par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République[1].

La présente attestation prend en considération l'ensemble des pièces contractuelles[2], les documents auxquels elles renvoient (code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, normes d'exercice professionnel - NEP), ainsi que les pièces du dossier de travail du commissaire aux comptes mises à la disposition de la Cour. À ce titre, a été vérifié le respect des stipulations relatives à la déontologie et à la prévention du risque d'auto-révision.

L'attestation a été établie après audition, par la formation inter-juridictions, de Mme Estelle Collet, associée signataire du cabinet Orcom.

[1] Ainsi que par l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ; l'article 15 de la loi n°2021-191 du 22 février 2021 ; le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 53 à 57 ; l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020 relatif au calendrier d'arrêté des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements admis à participer à l'expérimentation de la certification des comptes prévue par l'article 110 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée par l'arrêté du 23 décembre 2019 applicable au 1er janvier 2020, notamment le tome 4 relatif aux états financiers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

SUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le contexte dans lequel le commissaire aux comptes est intervenu est marqué par une spécificité tenant aux pratiques du producteur des comptes.

La région a, ainsi, utilisé la possibilité de neutraliser les dotations aux amortissements relatives aux bâtiments publics et aux subventions d'investissement versées, ce que le commissaire aux comptes relève dans une observation renvoyant vers la note 4.8 des états financiers. Ce dispositif dérogatoire a pour effet, en 2022, de présenter un résultat majoré de 44 % (soit 88 M€ sur 208 M€).

SUR LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX RELATIFS À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

- ***En ce qui concerne les régies***

La norme d'exercice professionnel 240 relative à la prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes précise que « *le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures d'audit qui consistent à vérifier le caractère approprié des écritures comptables et des écritures d'inventaire passées lors de la préparation des comptes* ».

Le « *rapprochement entre les soldes comptables des fonds en caisse et l'inventaire de caisse en fin d'exercice* », tout comme le « *rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice* », font partie des diligences prévues par le cahier des charges. Le dossier de travail communiqué par le commissaire aux comptes à la Cour ne retrace pas de diligences ayant cet objet.

- ***En ce qui concerne la trésorerie***

L'instruction M57 prévoit que les disponibilités sont « *les fonds détenus par l'entité et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal* ». La convertibilité en espèces requiert la présence de comptes bancaires ou de fonds de caisse. De plus, conformément aux dispositions prévues par la norme professionnelle 500 « *Caractère probant des éléments collectés* »), le commissaire aux comptes doit s'assurer que « *les opérations et événements ont été enregistrés dans la bonne période* ».

En conséquence, le cahier des charges prévoit la réalisation d'un rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice (compte au Trésor, autres comptes bancaires, etc.) », les éventuelles différences devant être analysées au regard des principes généraux de comptabilisation.

La collectivité ne procède pas à un rapprochement de sa comptabilité avec des données bancaires et elle justifie généralement le montant de ses disponibilités par des documents issus du système d'information financière du comptable public.

Les travaux documentés par le commissaire aux comptes n'attestent pas d'une réconciliation entre le solde comptable de la région (117 M€ tous budgets confondus à fin 2022) et le solde du relevé bancaire de la Banque de France (- 781 M€). Cet écart particulièrement significatif ne fait pas l'objet de vérifications de détail.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

SUR LA CONFORMITÉ DES DOCUMENTS PRÉVUS PAR LE CAHIER DES CHARGES

- ***En ce qui concerne le rapport sur les comptes annuels et la synthèse à l'assemblée délibérante***

Au titre des documents que le commissaire aux comptes doit transmettre à l'ordonnateur, le cahier des charges prévoit la production d'un « *rapport sur les comptes annuels* » comprenant l'opinion sur les états financiers. Le dossier de travail du commissaire aux comptes contient ce rapport dans une version provisoire, non signée par le commissaire.

De plus, le rapport sur les comptes annuels n'est pas conforme au modèle annexé au cahier des charges, car il ne comprend pas la synthèse présentant à l'assemblée délibérante les finalités et conclusions de l'audit et les enseignements qui peuvent en être tirés pour améliorer la fiabilité des comptes de la collectivité. Il ne présente pas non plus les responsabilités respectives de l'ordonnateur, du comptable public et du commissaire aux comptes conformément au modèle de rapport prévu par le cahier des charges.

- ***En ce qui concerne la lettre d'affirmation***

Le cahier des charges prévoit dans l'article 5 du CCTP la transmission d'une « *lettre d'affirmation signée par l'ordonnateur au titulaire du marché avant la réception du rapport d'audit* ». La lettre d'affirmation portée à la connaissance de la Cour conserve un caractère provisoire, n'ayant pas été signée par l'ordonnateur.

En outre, l'annexe à ce projet de lettre qui récapitule les anomalies identifiées au cours de la mission finale et non corrigées par la région ne fait pas état de l'absence de justification d'un montant significatif d'opérations pour compte de tiers (6 M€ à fin 2022).

*
* *

En conséquence, **la Cour des comptes est d'avis** que les travaux du cabinet Orcom sur les comptes de l'exercice 2022 de la région de la Réunion sont conformes aux documents contractuels, à l'exception des éléments suivants, à la date de signature de la présente attestation :

- le rapprochement entre les disponibilités de la région et de ses régisseurs (117 M€ à fin 2022) et le solde bancaire de la région n'est pas documenté dans le dossier de travail communiqué à la Cour ;
- le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes communiqué à la Cour n'est ni daté, ni signé et a donc un caractère provisoire. Il ne comprend pas la synthèse destinée à l'assemblée délibérante et une mention relative aux responsabilités de l'ordonnateur, du comptable public et du commissaire aux comptes conforme au modèle prévu par le cahier des charges ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0006-DE

- le dossier de travail comprend une lettre d'affirmation non datée et non signée par l'ordonnateur, qui revêt ainsi un caractère provisoire. L'annexe de ce projet ne fait pas état de l'absence de justification d'un montant significatif d'opérations pour compte de tiers.

*
* *

La Cour des comptes souligne que la présente attestation n'a d'autre objet que d'attester à l'ordonnateur que les prestations effectuées par le commissaire aux comptes sont conformes au cahier des charges de l'expérimentation, les écarts observés pouvant notamment découler de décisions de la collectivité ou de choix du commissaire aux comptes. Elle ne constitue pas une autre opinion sur les états financiers établis par l'ordonnateur, et n'a donc ni pour objet, ni pour effet de valider ou d'infirmer l'opinion formulée par le commissaire aux comptes.

La Cour des comptes rappelle que, conformément à l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020, la présidente doit joindre la présente attestation, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2022, aux documents présentés lors de l'approbation du compte administratif de ce même exercice, dans les conditions prévues à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Fait à la Cour des comptes, le 16 juin 2023,

Le président de séance

Jean-Pierre Viola

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0007

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 8

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGARS / N°114180
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0007
Rapport /DGARS / N°114180

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGARS / 114180 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement du 21 juin 2023,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 23 juin 2023,

Considérant,

- l'obligation faite à la Présidente du Conseil Régional de rendre compte annuellement de l'activité des services de la collectivité au Conseil Régional,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte de la présentation du rapport d'activité de la Région pour l'exercice 2022 ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

RAPPORT D'ACTIVITE

REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

MOT DE LA PRESIDENTE

2022 correspond à la première année de plein exercice budgétaire de la mandature.

Elle s'est inscrite dans un contexte particulièrement riche et dense en évènements.
- sur le plan national, avec notamment les élections présidentielle et législatives ;
- sur le plan international , avec la guerre en Ukraine et ses multiples impacts sur l'économie mondiale, dans le prolongement des effets de la crise sanitaire ;
- sur un plan plus global à l'échelle planétaire, avec la confirmation de l'accélération du dérèglement climatique, conjugué avec les bouleversements démographiques.

Dans ce contexte en rapide évolution, combinant des éléments conjoncturels et structurels, la Région Réunion doit plus que jamais inscrire son action dans un cadre pluriannuel, et tenir fermement le cap qu'elle s'est fixé, articulé autour des axes fondamentaux de l'épanouissement humain, du développement économique et de la transition écologique.

La mise en route de notre projet de mandature nous dictait une obligation : engager le redressement financier de la Région pour la remettre sur une trajectoire vertueuse, permettant de garantir dans la durée, la soutenabilité budgétaire de notre programme.

Les résultats du compte administratif 2022 sont encourageants : le ratio de désendettement a été nettement amélioré, les dépenses de fonctionnement ont été maitrisées et les dépenses d'investissement ont connu une forte augmentation.

Pour y parvenir, la Région a pris des décisions courageuses : c'est notamment la réforme du en profondeur du dispositif de la Continuité territoriale qui était devenu insoutenable budgétairement et qui conduisait tout droit notre collectivité dans le mur.

Ces efforts de gestion devront être poursuivis, en tenant compte des incertitudes concernant la fiscalité (octroi de mer, taxe spéciale sur la consommation des carburants), les contentieux de la Nouvelle route du littoral et la consolidation de la restructuration de la compagnie Air Austral.

Ces deux dossiers - dont le poids financier pèse lourdement sur les finances de la Région Réunion mais dont les enjeux sont décisifs pour le développement de La Réunion ont ainsi fait l'objet d'une forte mobilisation de notre collectivité durant cette année 2022 :

- La signature le 16 mars 2022, du Protocole de Matignon 3 a permis à la Région d'obtenir de l'Etat le cofinancement d'un second viaduc pour terminer la NRL alors que le chantier était à l'arrêt et que l'ensemble des crédits de Matignon 2 avaient été épuisés. Parallèlement, nous avons mobilisé tous les moyens nécessaires pour permettre l'ouverture du premier viaduc. Cette année 2022 a donc été décisive pour l'avancement du dossier de la NRL ;

- L'approbation le 5 janvier 2023 par la Commission Européenne du plan de restructuration d'Air Austral a constitué une étape décisive couronnant tous les efforts accomplis par la Région durant l'année 2022 pour sauver Air austral, écarter le scénario de fusion, préserver son identité et sauvegarder l'avenir.

Certes, tout n'est définitivement pas réglé pour ces 2 dossiers mais incontestablement l'action de la Région a permis de les sortir de l'impasse dans lesquels ils se trouvaient.

Autre dossier d'importance majeure qui a connu une avancée décisive en 2022, celui de la formation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La signature, le 16 mars 2022 du PACTE (Pacte régional d'investissement dans les compétences) avec l'Etat a marqué le tournant opéré par la Région Réunion pour remettre au cœur des priorités la formation et redonner à ce secteur les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux fixés.

Dans le domaine de la formation, nous avons aussi relancé un programme de constructions des lycées : le lycée de la mer au Port, le lycée des métiers du tourisme à Saint-André, un lycée à Cilaos et un lycée forestier.

Les chantiers structurants ont concerné également le domaine économique avec notamment la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et le lancement de la « *Nouvelle Economie* ».

Dans le secteur de la transition écologique, l'année 2022 a été marquée par l'approbation, par décret du Premier ministre du 20 avril 2022, de notre Programmation Pluriannuelle de Energie (PPE). Son actualisation doit permettre à la Région de reprendre la marche vers l'autonomie énergétique de notre île.
Durant cette année 2022, les travaux de préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité ont été très soutenus, ce qui a permis d'installer cet outil essentiel en mai dernier.
De même, les travaux d'élaboration du plan de gestion des déchets ont fait l'objet de concertation approfondie avec les acteurs concernés, dans la perspective de son approbation courant 2023.
La Région a également lancé en 2022 les travaux de révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Ils devront prendre en compte les orientations qui découleront des Etats Généraux des Mobilités qui se poursuivent cette année.

Ces quelques exemples illustrent l'importance de l'engagement et de l'action de la Région concernant les dossiers structurants pour l'avenir de notre île.

Dans cet esprit, notre collectivité, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, a consacré tous les moyens nécessaires pour la meilleure exécution des programmes opérationnels européens.
La totalité des crédits du Programme Opérationnel Européen (POE) 2014-2020 a été engagée ainsi que les crédits du Réact UE, au profit de l'ensemble des acteurs du territoire, ce qui constitue une performance remarquable. Le programme Interreg dédié au financement des projets de coopération régionale a également été parfaitement exécuté, et permis le lancement de la nouvelle programmation.
2022 a aussi été consacré à l'intense travail de finalisation du nouveau POE, 2021-2027, qui a été approuvé par la commission européenne.

Enfin, l'Appel de Fort de France, signé le 16 mars 2022, appelant à un renouveau des relations entre l'Etat et les Outre-mers, a été pris en compte par l'Etat au plus haut niveau. Le président de la République a reçu les élus ultramarins le 7 septembre 2022 et un Comité Interministériel sur l'Outre-Mer (CIOM) a été programmé pour cette année.

Tout en inscrivant son action dans le cadre d'une approche globale pour le développement durable de notre territoire, la Région Réunion a aussi souhaité apporter sa contribution aux préoccupations immédiates de la population, s'agissant principalement du pouvoir d'achat.

Ainsi, en 2022, a été engagée la gratuité progressive des cars jaunes pour des publics prioritaires. La Région a également mis en œuvre la gratuité des manuels scolaires dans les lycées. Un bon de ressourcement a été créé pour les étudiants. En partenariat avec le Département, un dispositif a été mis en place pour plafonner le prix de la bouteille de gaz.

Ces mesures représentent un effort financier significatif de la collectivité qui demeure compatible avec ses capacités budgétaires pour assumer sa mission principale : bâtir l'avenir durable de notre île.

Huguette Bello
Présidente du Conseil Régional

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Quelques chiffres clés 2022

Axe 1 : Le développement humain et solidaire : La pierre angulaire de la mandature

Education :

- 13 500 lycéens bénéficiaires du Numérisak
- 50 lycées publics et privés équipés de distributeurs de protection périodique et les 5 maisons familiales rurales
- Rentrée 2022 : gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens en partenariat avec les associations des parents d'élèves et expérimentation pour les ressources numériques pédagogiques
- Lancement des études pour deux nouveaux lycées (métiers de la mer et métiers du tourisme et de l'hôtellerie)
- Publication de 4 guides pour l'orientation en partenariat avec l'ONISEP
- Mise en place de la plate-forme d'information et d'orientation (*Rondavelle* et *360.re*)

Enseignement supérieur et la recherche :

- 25 doctorants accompagnés au titre de l'Allocation Régionale de Recherche
- 3 595 bénéficiaires d'Aides Régionales à La Réunion
- 7 colloques accompagnés pour un montant de 64 500 €

Formation professionnelle :

- 9 717 personnes formées
  - dont 2 720 dans le secteur sanitaire et social
  - dont 1 458 dans les secteurs en tension
- 55% de sorties positives à l'issue de formations
- 414 certifications CLEA délivrées
- 822 visiteurs dont 69 conseils en évolution professionnelle (CEP) lors des Rdv des Métiers de novembre 2022
- 16 082 bénéficiaires des actions de la Cité des Métiers

Mobilité des étudiants :

- 5 560 bénéficiaires d'une aide à la mobilité (dont 2 150 bénéficiaires du bon de ressourcement étudiant)

Culture :

- 38 structures bénéficiaires du dispositif Guétali pour 583 représentations
- 1 596 élèves inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional
- 61 sorties, impliquant 1 338 élèves, permises grâce au Pass Culture
- 412 189 visiteurs dans les 4 musées régionaux

Sport :

- 147 élèves inscrits au CREPS
- 64 ligues et comités sportifs bénéficiaires de l'aide régionale
- 140 bénéficiaires de bourses ou allocations régionale d'études sportives en mobilité

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Ile solidaire :

- 49 associations soutenues pour développer des actions dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
- 57 associations soutenues pour des projets de prévention dans le domaine de la santé
- 761 emplois verts et 85 encadrants techniques recrutés par 46 associations pour l'entretien de 73 sites touristiques
- 60 858 bénéficiaires de la continuité territoriale (volet A)
- 680 937 bouteilles de gaz à 15 €

Réhabilitation et rénovation énergétique des logements :

- 12 155 actes réalisés dans le cadre du programme du service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat (SARé)

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

Développement du tissu économique :

- 251 subventions régionales directes aux entreprises
- 170 entreprises accompagnées au titre des outils financiers
- 213 entreprises soutenues au titre du dispositif gazole professionnel

Internationalisation des entreprises :

- 464 entreprises soutenues

Innovation et accompagnement des secteurs d'avenir :

- 112 entreprises soutenues au titre de Kap Numérik
- 4 nouveaux projets innovants soutenus
- 8 entreprises accompagnées dans le secteur de la pêche et de la croissance bleue

Tourisme :

- 495 473 visiteurs extérieurs
- 417 M€ de recettes touristiques extérieures
- 6 structures hôtelières soutenues pour 140 chambres remises à niveau et 2 nouvelles chambres
- 5 créations de gites accompagnées pour 11 chambres
- 5 entreprises de loisirs et 8 créations de restaurants soutenues

Agriculture et développement rural :

- 3 entreprises soutenues
- 70 petits projets soutenus dans le cadre du programme LEADER

Industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel :

- 74 projets accompagnés
- 19 entreprises soutenues
- 16 M€ de dépenses locales

Economie Sociale et Solidaire :

- 1 618 bénéficiaires d'un prêt d'honneur ou micro-crédits
- 24 M€ injectés dans l'économie réunionnaise au profit de ces TPE
- 579 emplois créés ou maintenus par 49 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Axe 3 : Le développement durable et la transmission [illegible] excellence environnementale

Doter l'île d'infrastructures modernes

- 9 km (sur 12 km) mis en service dans le sens St Denis-La Possession

Mobilité durable en faveur du transport et déplacements :

- 5,6 millions de voyageurs en transport collectif (car jaune)
- 35 000 abonnements gratuits délivrés au titre de Réuni Pass + étudiants et demandeurs d'emplois
- 459 places de covoiturage soutenues par la Région via l'application Karos
- 3,3 km de Voie Vélo Régionale livrés en 2022 (soit un linéaire total de 125,8 km effectif)

Réseau routier

- 22 km de linéaire de réseau routier réhabilité ou créé
- 30 ouvrages d'art réhabilités ou créés

Aménagement du territoire :

- Avis rendus sur 15 évolutions de documents d'urbanismes en révision ou modification (12 PLU et 3 SCOT)

Environnement, traitement des déchets :

- 761 emplois verts recrutés
- 73 sites touristiques entretenus par les emplois verts
- 46 associations bénéficiaires du dispositif emplois verts
- 21 M€ de FEDER programmés pour réaliser l'outil multifilière RUNEVA sur la gestion et le traitement des déchets du bassin Sud/Ouest
- 11 M€ de FEDER programmé sur REACT UE pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable

Autonomie énergétique et plan solaire régional :

- 1 101 petites installations photovoltaïques subventionnées
- 4 212 foyers bénéficiaires d'un diagnostic SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'énergie)
- 1 409 chauffe-eau solaire subventionnés au titre du programme « toitures solaires thermiques et électriques »

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

SOMMAIRE

AXE 1 : LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE 7

UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE 10
INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE 18
DES FORMATIONS MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION 25
MIEUX AIDER LES ETUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITE ET INVESTIR DANS L'AVENIR 34
POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE 39
POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE 48
POUR UNE ILE SOLIDAIRE 53
CONTRIBUER A LA REHABILITATION ET A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS 62
UN DISPOSITIF DE CONTINUITE TERRITORIALE PLUS JUSTE ET SOUTENABLE 66

AXE 2 : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION 70

LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE ET LA CREATION D'EMPLOIS 73
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES 82
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR 88
LA RELANCE DU TOURISME 99
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 108
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL 111
FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES PAR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 118
PROMOUVOIR LE CO-DEVELOPPEMENT REGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS 125

AXE 3 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 143

DOTER L'ILE D'INFRASTRUCTURES MODERNES 147
UNE POLITIQUE REGIONALE DE MOBILITE DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DEPLACEMENTS 152
MAINTENIR UN RESEAU ROUTIER NATIONAL A HAUT NIVEAU DE SERVICE 158
POUR UN REEQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 165
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SECURISATION ET UNE AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN 175
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE 184

LES MISSIONS TRANSVERSALES 190

LES FINANCES 193
LES PROGRAMMES EUROPEENS 197
LES RESSOURCES HUMAINES 207
PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER 218
LES SYSTEMES D'INFORMATION 222
LA LOGISTIQUE 227
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE 231

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PRÉAMBULE

Le développement humain et solidaire constitue la pierre angulaire de l'action régionale. La collectivité déploie des efforts particuliers en faveur des Réunionnaises et Réunionnais en leur facilitant l'accès à des capacités essentielles. Garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont autant d'objectifs visés par la mandature et constitutifs du socle de l'axe développement humain et solidaire.

Ces enjeux transversaux et pluridisciplinaires invitent au décloisonnement et à la mise en cohérence des politiques publiques. Les priorités régionales s'inscrivent également dans une optique de modernisation, d'optimisation et de simplification de l'action publique.

L'année 2022 aura été l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique, notamment avec la création de la Direction Générale Ajointe Développement Humain et Solidarité (DGADHS), résultant de la fusion de la DGA Éducation Formation Jeunesse Réussite et de la DGA Culture, Sport, Identité Réunionnaise et Égalité des Chances, dans l'optique de rassembler les politiques publiques relatives au développement humain et solidaire.
Par ailleurs, l'actualisation, l'harmonisation des dispositifs existants et la mise en œuvre de projets nouveaux et adaptés aux besoins du territoire (sécurisation et dynamisation du PACTE, programmation de deux lycées …) ont également ponctué l'activité de l'année 2022.

Dans le domaine du logement social, 3 954 201 € ont été affectés à la rénovation énergétique des habitations. L'année 2022 a été marquée par le renouvellement du protocole FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain) et l'ajout d'une nouvelle mesure sur le PO FEDER 2021-2027 dédiée à la rénovation énergétique des logements sociaux. A cet effet, des échanges ont été organisés avec l'ARMOS-OI et les bailleurs sociaux pour définir les modalités de mise en œuvre de ce programme dans le cadre d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG). La Région a également continué à honorer ses engagements, en soldant des dossiers antérieurs (notamment au titre de l'amélioration des logements).

Globalement, pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **217 809 380 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2022.

	CA 2021		CA 2022		Evol	Evol
	AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Fonctionnement	157 249 788	144 122 045	139 110 899	132 407 930	-11,5 %	-8.1 %
Investissement	59 187 112	78 617 039	53 243 692	85 401 450	-10 %	8,6 %
TOTAL	**216 436 900**	**222 739 084**	**192 354 591**	**217 809 380**	**-11,1 %**	**-2,2 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES TEMPS FORTS 2022

MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
16 mars : Signature entre la Haut-Commissaire aux Compétences et la Présidente de Région de l'avenant au **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences**	**1er avril :** Refonte du dispositif **continuité territoriale**	**2 mai :** Mise en place du dispositif régional de **"ressourcement étudiant"**	**24 juin :** Validation d'un dispositif de lutte contre la **précarité menstruelle** dans les lycées	**8 juillet :** Validation du dispositif **« Accompagnement Formation Réussite Région » (AF2R)** qui remplace l'ancien dispositif de Chèque Formation Réussite (CFR)

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1er août : Mise en place du **dispositif bouteille de gaz à 15€** **17 août :** Rentrée scolaire 2022 / **gratuité des manuels scolaires** **22 août :** Lancement du **cartable numérique "Numérisak"** *(présenté au lycée Sarda Garriga)*	**29 septembre :** Signature de la **charte d'engagement dans le cadre du plan régional pour la maîtrise des compétences clés (PR2C)**	**4 octobre :** Signature de la **convention Campus Est** **25 octobre :** Signature de la **charte des collectivités bilingues**	**8 novembre :** Lancement de la **révision du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** **29 novembre :** **Conférence Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire**	**16 décembre :** **Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

La collectivité régionale a consacré un budget de 80,04 M€ à sa politique éducative.

Les actions qu'elle a engagées, conformément à ses compétences légales, ont porté précisément sur : l'évolution de la carte de formation, l'orientation, le fonctionnement matériel et l'équipement des lycées, la restauration scolaire, la gestion des EMATT et des ATTEE, les études liées à la construction de deux nouveaux établissements dédiés aux métiers de la mer et à ceux du secteur tourisme et hôtellerie, et enfin, des travaux de réhabilitation et de maintenance des lycées.

La Région a également fait le choix de consacrer 37% de ce budget à la mise en œuvre de dispositifs volontaristes et innovants, tels que la compensation du gel des tarifs de restauration, le cartable numérique « Numérisak », la gratuité des manuels scolaires et la lutte contre la précarité menstruelle.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 31
- Budget réalisé : 80 041 350 €
(Taux de réalisation/prévu 2022 : 100%)

Les principaux objectifs :
- Axe de progrès global poursuivi en 2022
*maintien des interventions financières dans le cadre de ses compétences dédiées
* mise en place des dispositifs volontaristes prioritaires de la mandature
- Résultat 2022 : budget optimisé sur l'ensemble des actions menées

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol	Evol
	AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Fonctionnement	25 654 072	20 941 633	*18 941 547	20 707 624	-26,2 %	-1 ,1 %
Investissement	34 975 970	46 948 448	40 962 894	59 333 726	+17,1 %	+26,4 %
TOTAL	**60 630 042**	**67 890 081**	**59 904 441**	**80 041 350**	**-1,2 %**	**+17,9 %**

** Dans le cadre de la décision modificative n°4 de l'exercice 2021, une enveloppe de 4 662 386 € a été engagée au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et du forfait externat – part matériel 2022, en faveur des 50 lycées publics et privés afin de leur permettre de faire face aux premières dépenses de fonctionnement courantes sur le 1er trimestre 2022.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite	11 580 846	16 030 056	35 462 894	50 221 826
II - Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires	200 000	103 200	-	-
III - Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale	6 742 966	4 512 521	5 500 000	9 111 900
IV - Lancement de 2 outils de planification	200 000	-	-	-
- Autres (étude, audit, frais divers...)	217 735	61 847		
TOTAL	**18 941 547**	**20 707 624**	**40 962 894**	**59 333 726**

I - FAVORISER LA RÉUSSITE EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU TRAVAIL ET A LA RÉUSSITE

La Région s'est attachée à assurer ses obligations en tant que propriétaire du bâti scolaire et à mettre en œuvre la gestion matérielle, technique et financière des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).

Par ailleurs, l'environnement dans lequel évolue le jeune Réunionnais est une composante essentielle de son parcours de formation, sa réussite scolaire, la poursuite de ses études supérieures et son insertion professionnelle. La responsabilité de la collectivité s'inscrit ainsi dans le cadre de ses obligations légales en vue d'offrir à chaque lycéen des conditions matérielles et techniques satisfaisantes liées notamment aux équipements et aux locaux.

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Une programmation ambitieuse de réhabilitation des lycées				
Réhabilitation des lycées dont rénovation thermique	-	-	11 777 000	28 199 796
Entretien des lycées			7 975 000	5 031 076
PRR II – Aides aux communes – volet éducation				7 340 000
Action 2 : Construire de nouveaux lycées	-	-	4 600 000	292 798
Action 3 : Accompagner financièrement les lycées et mettre en œuvre un plan d'équipement des lycées	11 580 846	16 030 056	11 110 894	9 358 156
TOTAL	**11 580 846**	**16 030 056**	**35 462 894**	**50 221 826**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Une programmation ambitieuse de réhabilitation des lycées					
Plan de réhabilitation des lycées	Taux de réalisation du programme	80% de la tranche annuelle des grosses réparations	181 %	+ 81 %	Taux favorable lié aux appels de fonds pour le démarrage des rénovations thermiques
Action 2 : Construire de nouveaux lycées					
Construire le lycée de la Mer	Taux d'avancement du projet	Livraison des études d'aménagement et de programmation	60 % scenario aménagement validé 20 % du dossier de consultation des concepteurs (DCC) en cours	40% 80%	Ajustement programmatique et surfaces Lié à l'étape précédente
		Lancement du concours de maitrise d'œuvre			
Réétudier l'implantation du lycée du tourisme	Taux d'avancement du projet	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet et la localisation	100 %	100 %	Recherche et définition de la localisation du futur lycée dans l'Est
Construire le lycée de Cilaos	Taux d'avancement du projet	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet			La réflexion a été menée sur l'ouverture de classe de 2nde à Cilaos, dans l'enceinte du collège
Construire le lycée forestier	Taux d'avancement du projet	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet et la localisation	0 %	0%	Opération reportée à ce jour
Action 3 : Accompagner financièrement les lycées					
Mise en œuvre d'un plan d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	50%	40%	-10%	La réalisation totale de l'opération est prévue en 2023, après un déploiement d'équipement à 40% sur 2021-2022

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Une programmation ambitieuse de réhabilitation des lycées

La collectivité a poursuivi son plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique, l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier celles concernant le numérique, et aux enjeux de développement durable.
Par ailleurs, **un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028** a été établi, privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

Le plan de réhabilitation a concerné 13 lycées en 2022 :

- Lycée Isnelle Amelin (Ste Marie)
- Lycée Georges Brassens - 1ère tranche internat - (St Denis)
- Lycée Stella – (St Leu)
- Lycée hôtelier la Renaissance -St Paul (2ème tranche)
- Lycée Roland Garros – (Le Tampon)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Lycée P. Poivre - (St Joseph)
- Lycée Boisjoly Potier - (Le Tampon)
- Lycée François de Mahy - (St Pierre)
- Lycée Bois d'Olive - (St Pierre)
- Lycée Roches Maigres (St Louis)
- Lycée Emile Boyer de la Giroday (St Paul)
- Lycée Evariste de Parny
- Lycée Amiral Lacaze

Action 2 : Construire de nouveaux lycées

La collectivité a mis en œuvre les opérations de son Plan Pluriannuel d'Investissement pour les lycées. En matière de constructions neuves, les études de programmation du lycée de la Mer se sont poursuivies pour aboutir à un schéma d'aménagement, un préprogramme validé, un calendrier et une estimation actualisé. Le concours se déroulera en 2023.

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers à vocation maritime. Son implantation est prévue sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Léon de Lepervanche. D'une capacité de 726 lycéens, ce projet s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie bleue » définie par la collectivité. Le programme pédagogique de ce futur lycée a été actualisé et validé en 2022 en coordination avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, et les établissements existants concernés (Ecole des Arts et Métiers). Fin 2022, la livraison des études d'aménagement et de préprogrammation a permis de lancer la préparation du dossier de concours de maîtrise d'œuvre. L'ouverture de cet établissement est envisagée pour la rentrée 2027 pour les premières sections.

- **Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Ce lycée vise à compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation, envisagée dans l'Est de l'île, considérera l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée. Les réflexions sont engagées avec l'ensemble des acteurs pour étudier la localisation et apprécier le contenu et le dimensionnement de ce projet.

- **Le lycée forestier et le lycée de Cilaos**

La réflexion a été menée pour l'ouverture de classes de 2nde à Cilaos, dans l'enceinte du collège, pour la prochaine rentrée scolaire. Les études du lycée forestier n'ont pu être engagées en 2022 car il convient au préalable de consolider la carte pédagogique et de définir son implantation géographique.

Action 3 : Accompagner financièrement les lycées et mettre en œuvre un plan d'équipement numérique des lycées

Un investissement régional 2021-2022 avec un financement REACT-UE de 7 641 864 € concourt à mettre à niveau les infrastructures numériques des 45 lycées publics de La Réunion afin de développer les usages numériques des apprenants du secondaire par l'achat de matériel. Par ailleurs, la collectivité finance une interconnexion en faveur des lycées, ainsi que sa participation à la gestion de l'Espace Numérique de Travail (ENT) Metice, qui assure la maintenance numérique.

Au 31 décembre 2022, plus de 1 200 Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE) étaient en poste, complétée par des équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux (EMATT). Afin de garantir de bonnes conditions de vie au travail et préserver la qualité du service public rendu aux usagers, les actions de la collectivité ont porté sur :

- La gestion régionale des moyens mis à la disposition des communautés éducatives et l'élaboration d'un référentiel de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en vue d'améliorer l'organisation de travail des agents ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- La mise à disposition expérimentale d'équipements spécifiques et innovants afin de limiter les risques de Traumatisme Musculosquelettique (TMS) et diminuer les contraintes physiques engendrées par le nettoyage manuel des sols.

En outre, la collectivité a poursuivi son accompagnement financier auprès de ses 13 Équipes Mobiles d'Adjoint Techniques Territoriaux afin de garantir leur bon fonctionnement. L'acquisition des matériels et le renforcement de l'EMATT audiovisuel avec 2 agents supplémentaires ont renforcé les moyens dédiés.

II – FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Compétente en matière d'information sur les formations et les métiers depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel (LCAP), la collectivité régionale a développé son action autour de l'information à l'orientation pour chaque jeune Réunionnais, afin qu'il puisse définir son projet personnel et professionnel au regard de l'offre de formation.

INTITULÉ	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation active, progressive et personnelle	200 000	103 200
Action 2 : Proposer une offre de formation initiale	-	-
TOTAL	**200 000**	**103 200**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle	Nombre d'actions/ manifestations réalisées	14	17	+3	Livraison des plateformes jeunes360.re et rondavelle
	Nombre de jeunes informés	60 000	74 840	+14 840	
Action 2 : Proposer une offre de formation initiale	Nombre de nouvelles places créées	201	207	+6	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle

En 2022, l'intervention de la collectivité en faveur de l'orientation s'est traduite par :

- La consolidation de la collection Orient'A Nou avec 4 titres : « Cap vers un métier », « Kossa nou fé apré le bac », « Ma voie après la 3e » et « Forum spécial Voie technologique à La Réunion » ;
- Les livraisons d'une plate-forme d'information jeunesse Jeunes360.re et d'une plateforme d'information à l'orientation « Rondavelle » accessible via l'espace numérique de travail des élèves afin de diffuser de l'information européenne, nationale et régionale auprès des divers publics (collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants et de leur famille) ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Des actions spécifiques pour promouvoir les m[illegible] « Semaines de l'orientation » (webconférences), du « Mois de l'orientation » (salon virtuel) ou encore le concours « Je filme le métier qui me plaît ».

Action 2 : Proposer une offre de formation initiale

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire recense 315 créations et 108 suppressions de places, en accord avec les professionnels du territoire, les autorités académiques et les établissements scolaires. Au total, 207 places ont été ouvertes à la rentrée d'août 2022 :
- 10 BAC PRO Animation enfance et personnes âgées, Bâtiment, Maintenance nautique, Numérique et Commerce ;
- 2 Mention Complémentaire Vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat et Secrétaire assistant médico-administratif) ;
- 6 BTS Numérique, Management, Commerce et Agriculture.

III – FAVORISER LA RÉUSSITE EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SOCIALES POUR UNE VRAIE COHÉSION SOCIALE

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Cartable numérique et gratuité des manuels scolaires	5 800 000	3 522 492	5 500 000	9 111 900
Action 2 : Rendre plus accessible la restauration scolaire : Fixer à 1€ le prix au sein des restaurants des lycées	742 966	907 639	-	-
Action 3 : Lutter contre la précarité menstruelle	200 000	82 390	-	-
TOTAL	**6 742 966**	**4 512 521**	**5 500 000**	**9 111 900**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Le cartable numérique et la gratuité des manuels scolaires	Nombre de licences numériques achetées	120 000	-	-	Le dispositif couvre l'année scolaire 2022-2023 avec un bilan attendu en juin 2023 et une maîtrise d'ouvrage Région à la rentrée 2023.
Action 2 : Rendre plus accessible la restauration scolaire : Fixer à 1 € le prix au sein des restaurants des lycées	Montant de la participation des familles à la restauration scolaire	Harmonisation des tarifs	Forfait de 5 jours : 2,37 € à 3,65 €	-	Maintien du gel des tarifs en faveur des familles. Tarif réévalué sur la base du cumul des indices IPC INSEE +14,10%
Action 3 : Lutter contre la précarité menstruelle	Nombre de lycées concernés	15	55	+40	L'expérimentation a été élargie à 55 établissements au lieu des 15 prévus. Un bilan est attendu pour juin 2023 sur ce dispositif réalisé sur l'année scolaire 2022-2023
	Nombre de protections distribuées	80 000	-	-	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Le cartable numérique et la gratuité des manuels scolaires

Dès la rentrée d'août 2022, la Région a anticipé sa démarche et mis à disposition un ordinateur portable aux primo lycéens. En complémentarité, pour faciliter les usages, la collectivité a réalisé une étude de couverture wifi sur l'ensemble des lycées. De plus, un accompagnement spécifique a été proposé aux familles les plus modestes dans l'acquisition d'une connexion internet, pour une connectivité optimale à l'Espace Numérique de Travail et aux ressources numériques.
Afin d'accompagner progressivement la transition vers le numérique éducatif, les lycées disposaient d'une subvention pour l'acquisition de licences numériques permettant de couvrir une large diversité de ressources pédagogiques numériques pour chaque lycéen inscrit en seconde et en 1ère année de CAP dans les lycées publics ou privés de La Réunion. L'évaluation qualitative et quantitative est attendue courant juin 2023. L'appropriation du dispositif par la communauté éducative s'est faite dans la première partie de l'année scolaire 2022-2023 afin d'identifier et de commander les licences numériques répondant aux besoins pédagogiques des enseignements.

En parallèle, la collectivité a fait le choix de soutenir à titre transitoire le pouvoir d'achat des familles par la mise en place du dispositif « manuels scolaires, consommables et/ou kits pédagogiques spécifiques » en faveur des lycéens par le biais d'une convention de partenariat avec les associations de parents d'élèves.

Action 2 : Rendre plus accessible le coût de la restauration scolaire : Fixer à 1 € le prix au sein des restaurants des lycées

Le renforcement de l'attractivité, de la qualité des repas servis et une accessibilité au plus grand nombre à la restauration des lycées constituent des enjeux forts pour la collectivité. En 2022, les premiers travaux sont engagés visant à proposer à la rentrée d'août 2023 le prix d'un repas à 1 euro. La collectivité a également poursuivi des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire via la mise en application de la loi relative aux biodéchets et par l'accompagnement des lycées dans le renouvellement des équipements de restauration. Le gel des tarifs et le versement de la compensation aux établissements expriment le soutien aux familles en matière de restauration scolaire et d'hébergement.

Action 3 : Lutter contre la précarité menstruelle

En 2022, la collectivité a mis en place le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle permettant aux lycéennes d'avoir un accès gratuit à des protections hygiéniques et ainsi contribuer à favoriser leur assiduité, facteur de réussite scolaire. Les 27 établissements disposant d'un internat ont été dotés d'une enveloppe pour installer deux distributeurs dont l'un prévu spécifiquement pour les élèves internes.

70 commandes ont été passées en 2022, sur une dotation prévisionnelle de 82 distributeurs pour les 55 établissements. Chaque lycée a constitué une équipe (CPE, infirmière, élus CVL, personnel direction), chargée de la conduite et du suivi du projet, s'attachant à communiquer sur les modalités de ce dispositif social innovant.

Le dispositif mis en œuvre couvre l'année scolaire 2022-2023. Son évaluation qualitative et quantitative est attendue courant juin 2023. Un point d'étape a été effectué début 2023, mettant en exergue la difficulté de s'approvisionner localement et des livraisons attendues majoritairement au premier trimestre 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

IV – LANCEMENT DE DEUX OUTILS DE PLANIFICATION

INTITULÉ	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Lancement de 2 outils de planification	200 000	-
TOTAL	**200 000**	**-**

Compte tenu des réformes éducatives (réforme de la voie professionnelle), de l'évolution des données démographiques, la collectivité a souhaité disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma prévisionnel des formations générales, technologiques et professionnelles sous statut scolaire d'une part et d'un schéma directeur des lycées publics, d'autre part. Ces deux outils permettront à la collectivité de piloter son action tant au niveau des formations qu'au niveau de la gestion de son patrimoine.

FOCUS

LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES LYCÉES

En partenariat avec les autorités académiques, la Région porte une stratégie de déploiement du numérique dans les lycées depuis la rentrée scolaire 2022. Articulé autour de plusieurs objectifs, ce plan sert avant tout les parcours individuels et collectifs des élèves :

- La Région a anticipé sa démarche. Tout lycéen entrant en seconde et en 1ère année de CAP a été doté d'un cartable numérique **Numérisak**. L'aide à la connexion internet à la maison pour les plus défavorisés a été reconduite. 91% des lycéens ont bénéficié des **13 929** équipements individuels livrés au 31 décembre 2022.

- La Région a souhaité consolider cette opération par la mise en place d'un volet complémentaire : le **«Numériprof ».** Équivalent à celui de l'élève, ce cartable est quant à lui mis à disposition de chaque professeur volontaire enseignant en classe de seconde et de 1ère année de CAP. Cette opération coûte **6 600 000 €** pour une livraison prévue en janvier 2023.

- Dans une approche de « déploiement à petits pas », des lycées avant-gardistes ont acheté des ressources pédagogiques numériques pour les classes avec un financement régional de **1 353 740 €.**

- Pour optimiser le débit internet, l'action numérique de la Région comprend également une étude de couverture Wifi, la livraison d'un pack de démarrage de 15 bornes Wi-Fi et l'accompagnement technique des établissements par 1 ingénieur et 3 référents techniques. Coût de l'action hors rémunération : **261 572 €.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité européenne, nationale et locale.
L'actuelle mandature vise à « élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin **d'atteindre plus de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur** ». Cette ambition se traduit par une mobilisation volontariste de l'État, des collectivités et de tous les acteurs en vue d'accompagner la réussite des jeunes adultes.

Les ressources :
- ETP mobilisés : 7
- Budget réalisé : 76 % (Taux de réalisation/prévu 2022)

Les principaux objectifs :
- Maintien des interventions financières
- Optimisation des fonds FEDER

Résultat 2022 : inférieur à la cible car il intervient dans un contexte de fin du PO2014-2020 dont la clôture est fixée au 31 décembre 2023

Ainsi l'intervention de la collectivité régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur se décline comme suit :

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	7 636 600	6 122 106	5 299 420	4 540 517	- 30,6 %	- 25,8 %
Investissement	1 992 543	3 874 245	1 013 417	4 390 699	- 49,1 %	13,3 %
TOTAL	**9 629 143**	**9 996 351**	**6 312 837**	**8 931 216**	**-34,4 %**	**- 10,6 %**

Les écarts significatifs sur la partie investissement s'expliquent par les motifs suivants :

- *Pour l'année 2022, le solde des opérations était inférieur au budgété pour la partie FEDER Recherche/Innovation. A titre d'exemple les taux de réalisation sont de 74% sur le soutien à la recherche et de 55% sur les Infrastructures UFR santé / IUT. Un dialogue de gestion a été mis en place, avec l'Université pour échanger sur les points bloquants et envisager des solutions ad-hoc compatibles avec les exigences de gestion des fonds européens ;*
- *La partie investissement du CA 2021 concerne des actions relevant de l'Enseignement supérieur pour 6% (soit 115 000€) mais aussi des projets portés par d'autres directions (94%, soit 1 877 543€) au titre du soutien à la recherche et de la recherche agronomique.*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter une nouvelle stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche	120 000	-		
II – Développer et renforcer l'enseignement supérieur	4 019 020	3 369 944	15 000	15 000
III – Accompagner la recherche, le développement et l'innovation	1 160 400	1 170 573	998 417	4 375 699
TOTAL	**5 299 420**	**4 540 517**	**1 013 417**	**4 390 699**

I – PILOTER UNE NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Collectivité régionale est positionnée comme l'architecte de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
Au-delà de l'obligation réglementaire, l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) constitue une opportunité territoriale pour faire de La Réunion une « société de la connaissance », capable de produire des savoirs et des savoir-faire distinctifs, de les transformer en solutions nouvelles et en innovations à horizon 2030.
Le SRESRI succède au Schéma régional de l'Enseignement et des Formations Supérieures et de la Recherche (SEFORRE).

INTITULÉ	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Piloter une nouvelle stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche	120 000	-
TOTAL	**120 000**	**-**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Piloter une nouvelle stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche	Élaboration d'une stratégie	Révision du SEFORRE			Les travaux seront lancés en 2023. La Direction Enseignement Supérieur est installée depuis janvier 2023
	Nombre de contrats d'objectifs et de moyens	5	-		

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Piloter une nouvelle stratégie de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le lancement de deux consultations a été approuvé lors de la commission permanente du 23 décembre 2022, pour l'élaboration et la mise en œuvre du SRESRI, ainsi que pour une assistance à maîtrise d'ouvrage chargée de l'animation des séances de travail.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La mise en œuvre de contrats d'objectifs et de moyens, ainsi que le lancement du laboratoire du SERORRE ont été différés du fait de la création et de la mise en place de la nouvelle Direction dédiée à l'enseignement supérieur début 2023.

Par ailleurs, la collectivité a poursuivi sa stratégie de développement pour valoriser les avantages compétitifs du territoire, en s'appuyant sur la recherche-développement et l'innovation (RDI). Cette stratégie, qui concourt à celle de l'Europe en matière de croissance intelligente, durable et inclusive est portée en local par la **Stratégie de Spécialisation intelligente du territoire** (S3 devenue S5).

L'accompagnement des grands organismes de recherche présents sur le territoire (CIRAD, IRD, INSU/CNRS…) a été accentué. Le principe d'une démarche d'accords-cadres avec chacun de ces organismes a été approuvé.

Une mission de 4 experts nationaux H2 (hydrogène), en préfiguration du plan H2 Réunion, a été effectuée en 2022, en partenariat avec des laboratoires de recherche de La Réunion, la FRH2 (fédération de recherche hydrogène du CNRS), la SPL Horizon et la Région.

II – DÉVELOPPER ET RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2022, la Région a poursuivi son accompagnement en faveur des formations d'excellence et les parcours adaptés pour développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire.

De même **une refonte des dispositifs** d'aide et d'accompagnement des étudiants a été réalisée, dans un objectif d'harmonisation, de simplification et de lisibilité améliorée.
S'agissant des étudiants inscrits à La Réunion, les évolutions portent sur :
- la fusion de 4 dispositifs au sein de l'Allocation Régionale d'Études Supérieures à la Réunion (ARESR) ;
- l'ajustement du plafond de revenu brut global à 95 610€ au lieu de 108 000€ ;
- la réévaluation de l'aide complémentaire à la première installation, soit 400€ au lieu de 375€.

Par ailleurs le dispositif de l'Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant (ARRPE) a été reconduit.

D'autres évolutions concernent les dispositifs d'aides aux étudiants et aux lycéens ayant un projet de formation en mobilité (Cf. la politique publique « Mieux aider les étudiants et stagiaires en mobilité et investir dans l'avenir »).

Les travaux concernant la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante seront menés en 2023, en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués.

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagner les étudiants dans leur parcours de réussite	2 200 000	1 645 935	-	-
Action 2 : Accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur	1 819 020	1 724 009	15 000	15 000
TOTAL	**4 019 020**	**3 369 944**	**15 000**	**15 000**

A – L'évaluation 2022

Intitulés actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides régionales	4 000	3 595	- 405	Dispositifs d'accompagnement des étudiants mesurés sur une année universitaire. Bilan final attendu courant 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite

Au 31 décembre 2022, la collectivité a maintenu son effort pour accompagner les étudiants dans leurs études : 3595 demandes d'aides ont été mandatées pour un montant de 1 645 934 €. Le taux de réalisation est conforme à la cible établie pour cette session dont la clôture a lieu au 31 mars 2023.

Action 2 : Accompagner les opérateurs de l'enseignement supérieur

En 2022, la Collectivité a maintenu son accompagnement aux structures d'enseignement supérieur.
Ainsi, elle a soutenu le DU Cycle de Préparation aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) mis en œuvre par l'Université, pour un montant de 114 520 €.
La valorisation de l'excellence universitaire s'est également traduite par le maintien du soutien financier en faveur de l'ESIROI à hauteur de 130 000 €.
En outre, l'antenne locale de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) et l'École Supérieure des Arts de La Réunion (ESAR) ont bénéficié d'une contribution de 1 525 000 €.

Par ailleurs, la Région a soutenu 7 colloques et manifestations d'envergure, pour un montant total de 64 500 €, concourant :

- Au rayonnement et à l'attractivité des structures et écoles supérieures ;
- Au renforcement des compétences des étudiants, notamment dans l'art oratoire ;
- À la valorisation de la formation dispensée par la remise de diplômes.

III – ACCOMPAGNER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir et accompagner les projets de recherche, développement et innovation	1 160 400	1 170 573	-	1 623 887
Action 2 : Soutenir la recherche pour renforcer la transition énergétique et la résilience du territoire	-	-	90 000	90 000
Action 3 : Soutenir la recherche locale en agroécologie pour renforcer la sécurité alimentaire			779 010	2 035 699
			129 407	626 113
TOTAL	**1 160 400**	**1 170 573**	**998 417**	**4 375 699**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Soutenir et accompagner les projets de recherche, développement et innovation	Nombre de projets de recherche accompagnés	2	-	**- 2**	Année blanche (pas de PO FEDER en 2022)
	Nombre de doctorants accompagnés	25	25		Conforme à la cible 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 2 : Soutenir la recherche pour renforcer la transition énergétique et la résilience du territoire	Financement annuel	1	1	**0**	Conforme à la cible
Action 3 : Soutenir la recherche locale en agroécologie pour renforcer la sécurité alimentaire					
Promouvoir la recherche locale en partenariat et développer des projets de recherche basés sur la coopération régionale	FEDER : Nombre ETP, de chercheurs INTERREG : nombre de projets	32 ETP 6 projets	- 5 projets soldés	-	Engagement année 2022 en 2023 6ème projet soldé en 2023
Renforcer le pôle de protection des plantes	Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	-	-	-	Cible 2023 : 20

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Soutenir et accompagner les projets de recherche, développement et innovation

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région a poursuivi son dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'**Allocations Régionales de Recherche** en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais aussi de ceux des pays de la zone Océan Indien (INTERREG).

En 2022, la collectivité a reconduit son intervention en apportant son soutien aux étudiants à travers le dispositif des allocations régionales de recherche de doctorat à hauteur de **1 160 400 €,** dont 80 400€ concernant les allocations régionales de recherche compensatoires.

Action 2 : Soutenir la recherche pour renforcer la transition énergétique et la résilience du territoire

-Le centre de recherche de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)
Le partenariat établi avec l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de service public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2022, la Collectivité a poursuivi son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVPF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise. Elle a ainsi signé, un avenant à la convention de partenariat avec l'OVPF, représentant une subvention régionale d'un montant de 90 000 €.

-Promouvoir et accompagner les plateformes de recherche et d'innovation
Afin de consolider l'écosystème de RDI territorial, l'intervention de la collectivité a visé à promouvoir le développement de plate-formes de recherche et d'innovation en capacité de répondre aux besoins du territoire dont l'objectif est d'atteindre la souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique, tout en accélérant le transfert de technologies et apportant un soutien aux filières économiques. Ces plateformes sont actuellement le CYROI (santé), le CIRBAT (bâti tropical) et le 3P (agroalimentaire). Dans le domaine de l'énergie, une réflexion pour la structuration d'un pôle dédié a été lancée.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 3 : Soutenir la recherche locale en agroécologie pour renforcer la sécurité alimentaire

La Région est intervenue en 2022 en soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite Etat-Région-Conseil Départemental-CIRAD 2015-2020 prolongé à l'année 2022 par un avenant n°2 (signé le 15 décembre 2022). Elle intervient en contre partie des fonds FEDER, INTERREG V OI et FEADER dans le cadre de cette contractualisation.
Les programmes de recherche et expérimentation ainsi cofinancés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la stratégie bioéconomique de l'Union européenne, de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de La Réunion (S3 14-20) et du Plan de Développement Rural Régional de La Réunion (PDRR 14-20). Ils sont organisés localement depuis 2014 en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) dans les domaines de :

- La santé animale et humaine (DPP « One Health ») ;
- La biodiversité et la santé végétale (DPP « BSV ») ;
- La co-conception de systèmes agroalimentaires de qualité (DPP « COSAQ ») ;
- Les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical (DPP « SIAAM »).

Une nouvelle structuration de ces programmes a été impulsée en 2022 motivée notamment par le renforcement de l'approche « One Health » traduit par le regroupement des programmes dédiés à la santé animale, humaine, végétale et environnementale. Elle tient compte plus généralement des résultats obtenus et des nouveaux éléments de contexte locaux et internationaux et vise une dimension partenariale et territoriale renforcée au service des transitions agroécologique et énergétique pour une économie verte et circulaire.

Les trois « DPP » ainsi expérimentés en 2022 sur fonds FEADER sont :

- « CAPTerre 1 » sur les compromis en Agriculture pour des Territoires durables, autour de l'usage des ressources en agriculture ;

- « SADUR 1 » dédié aux Systèmes Alimentaires durables en milieu insulaire, édifiés sur des pratiques agroécologiques et la prise en compte à la fois de la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits alimentaires ;

- « SANTÉ ET BIODIVERSITÉ 1 » consacré aux santés animale, humaine, végétale et environnementale.
Le financement des activités de recherche du CIRAD pour l'année 2022 s'est fait sur les mêmes principes définis dans l'accord cadre 2015-2020 pour celui relevant du PDRR FEADER 2014-2022 (pour ce qui concerne les taux d'intervention). L'aide apportée au titre du PO Convergence FEDER 2014-2020 se fera en 2023 à hauteur de 100 % sur ces fonds (au lieu de 80% avec une contrepartie nationale de 20 %). S'agissant des six projets 2018-2021 menés en coopération régionale, cinq ont été soldés en 2022.

La Région a poursuivi en outre son soutien en 2022 au renforcement du Pôle de Protection des Plantes (3P) à travers le co-financement de nouveaux équipements (en contrepartie des fonds Interreg).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

L'ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS REUNION OCEAN INDIEN (ESIROI)

L'École Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré (ESIDAI), ouverte en 2006, a laissé place à l'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI), créée par arrêté ministériel du 13 novembre 2009. Il s'agit de la première école ultramarine **habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI),** garante de la qualité de la formation en ingénierie et de la protection du titre d'ingénieur pour toutes les écoles d'ingénieurs françaises. L'ambition de l'ESIROI est de porter une **ingénierie de pointe dans la zone intertropicale** et d'assurer un recrutement international d'étudiants de la zone océan Indien.

Adossée à l'Université de La Réunion, l'ESIROI propose un Cycle Préparatoire Intégré (CPI) au réseau Geipi Polytech, ainsi que **3spécialités** en cycle ingénieur représentant les trois secteurs les plus porteurs de La Réunion :

- **Agroalimentaire** - recrutement à Bac et Bac + 2 - formation sur 3 ans
- **Bâtiment et Énergie (BE)** - recrutement à Bac + 2 - formation sur 3 ans
- **Informatique et Télécommunications (IT)** - recrutement à Bac + 2 - formation sur 3 ans

La formation s'inscrit dans une dynamique d'innovation et de volonté d'entreprendre qui se traduit par :
- de nombreux partenariats industriels étrangers, nationaux, locaux ;
- des activités de recherche avec l'appui de laboratoires ;
- des relations privilégiées avec Qualitropic, le pôle de compétitivité en agroalimentaire de La Réunion et avec des associations professionnelles de soutien à l'innovation.

Trois unités de recherche de l'Université de La Réunion sont en appui de l'ESIROI :
- LCSNSA : Laboratoire de Chimie des Substances Naturelles et des Sciences des Aliments ;
- PIMENT : Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Énergie et l'environnement ;
- LIM : Laboratoire d'Informatique et de Mathématiques.

Les effectifs de l'ESIROI ont été en constante évolution entre 2016 et 2022, passant de 125 à 184 élèves. Par ailleurs, le montant total de la subvention régionale attribué à l'ESIROI est de 843 000€ depuis 2016.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

L'année **2022 a été une année charnière et décisive pour la collectivité en matière de formation et d'orientation professionnelles,** compétences régionales sur lesquelles la mandature a affirmé son rôle de chef de file sur le territoire**.**
2022 a également été marquée par **la re-contractualisation avec l'État pour la relance du PACTE** afin de faciliter l'accès à la formation des publics fragiles de niveau infra bac, tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise sur les métiers en tension.
Dans les secteurs de la formation et de l'orientation professionnelles, l'action de la Région s'est déclinée en 2022 autour de **4 axes majeurs** :

- **Le renforcement de la veille stratégique** pour anticiper les besoins en compétences et la poursuite de la réflexion sur **l'amélioration de la qualité des formations proposées ;**
- La mise en place progressive d'une **carte de formation diversifiée et adaptée** grâce à des approches juridiques renforçant l'agilité dans les procédures d'achats et l'intégration d'une ingénierie de formation prônant l'innovation et des parcours de formation « sans couture » ;
- **L'accompagnement des structures de formation professionnelle** en fonctionnement et en investissement, mais également des publics concernés grâce à des **aides individuelles ciblées** ;
- **La poursuite de la coordination du réseau d'acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** pour une meilleure accessibilité de l'information sur l'orientation avec l'objectif de mieux orienter pour mieux former et mieux insérer.

Les ressources :
- ETP mobilisés : 69
- Budget réalisé : CP : 68,7 %
(Taux de réalisation/prévu en 2022 (CP))

Les principaux objectifs :
- Axe de progrès global poursuivi en 2022
- Résultat 2022 : budget optimisé

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	62 421 249	66 378 910	73 660 831	60 197 652	+ 18 %	-9,3 %
Investissement	3 119 317	10 667 805	5 918 534	6 792 564	+ 89,7 %	-36,3 %
TOTAL	**65 540 566**	**77 046 715**	**79 579 365**	**66 990 216**	**+ 21,4 %**	**- 13 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétai

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer la veille stratégique et le suivi de la qualité des formations	173 905	168 615	-	-
II – Elaborer une offre de formation diversifiée pour un véritable parcours de formation en vue d'une insertion durable	60 436 875	46 468 075	4 476 100	2 225 292
III - Accompagner les publics et les partenaires de la formation professionnelle	10 932 051	11 580 880	124 944	24 220
IV – Offrir aux apprenants de la formation professionnelle un cadre propice à la réussite	2 118 000	1 980 082	1 317 490	4 543 052
TOTAL	**73 660 831**	**60 197 652**	**5 918 534**	**6 792 564**

I - RENFORCER LA VEILLE STRATÉGIQUE ET LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES FORMATIONS

La Région a renforcé **sa veille permanente et prospective sur l'adéquation des besoins entre formations et emplois,** en s'appuyant sur l'étude des grands projets créateurs d'emplois, l'analyse des évolutions structurelles des secteurs d'activités et des métiers, ainsi que sur les travaux de l'Observatoire Régional des Compétences.

Par ailleurs, la collectivité s'est attachée à améliorer **le suivi de la qualité des prestations de formations** qu'elle finance.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mettre en place les outils de diagnostic partagé de territoire et de veille stratégique	-	10 802	-	-
Action 2 : Mettre en place le dispositif d'évaluation de la qualité des formations	173 905	157 813	-	-
TOTAL	**173 905**	**168 615**	-	-

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Mettre en place les outils de diagnostic partagé de territoire et de veille stratégique	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Choix de l'AMO Réalisation des diagnostics actualisés sectoriels et territoriaux	AMO retenue pour le diagnostic du SRFSS Séminaire de lancement de la révision du prochain CPRDFOP le 08 nov 2022. Renforcement de la mission prospective en matière de veille stratégique	Livrable diagnostic SRFSS au 1er semestre 2023 Livrable notes d'opportunité ARACT en 2023	Cadrage méthodologique en cours pour l'élaboration concertée du nouveau CPRDFOP

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 2 : Mettre en place le dispositif d'évaluation de la qualité des formations	Procédure de contrôle / Définition des indicateurs d'évaluation de la qualité	Finalisation de la procédure de contrôle qualité et des indicateurs	Mise en œuvre des premières visites des nouvelles actions financées dans le cadre du Pacte Dans le cadre du Pacte, mission de suivi et d'évaluation de l'expérimentation de l'AFEST (*) confiée à l'ARACT pour un montant de 70 000€, sur 2 ans.		Un service Qualité à structurer pour une montée en charge prévue en 2023

(*) AFEST : Action de formation en situation de travail

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Mettre en place les outils de diagnostic partagé de territoire et de veille stratégique

En 2022 la collectivité a affiché son ambition de **mettre en place les outils de diagnostic partagé du territoire et de veille stratégique** nécessaires et adéquats à une connaissance fine du territoire et de la population réunionnaise.

A cet égard, une mission spécifique a été confiée à Réunion Prospective Compétences (RPC) pour la réalisation d'un diagnostic des secteurs sanitaires et sociaux en vue de l'élaboration du nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS). La subvention attribuée à Réunion Prospective Compétences (RPC) est de 135 000 € pour une durée de mise en œuvre d'un an.

Le séminaire de lancement de la révision du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) du 8 novembre 2022 a rappelé les jalons de la volonté régionale en matière d'orientation et de formation professionnelles. Le CPRDFOP s'inscrit en effet dans les deux premiers axes du projet de la mandature : le développement humain et le développement économique. Ce fut l'occasion, via des techniques d'animation numériques, de réfléchir aux éléments permettant la réussite de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau Contrat de Plan, dans sa dimension concertée et partagée par tous sur le territoire.

Action 2 : Mettre en place le dispositif d'évaluation de la qualité des formations

La Collectivité a également mené une réflexion sur le cadrage méthodologique envisagé pour l'élaboration concertée du futur Contrat de Convergence et de Transformation (ex contrat de plan). Ce document a vocation à définir les axes stratégiques et pistes d'actions partagées par l'ensemble des acteurs, pour un développement cohérent et efficace des formations et de l'orientation professionnelles à La Réunion.

Par ailleurs, une subvention a été accordée à l'ARVISE-ARACT REUNION pour son programme d'activités 2022 au titre du Contrat de Convergence et de Transformation (2019-2022). Par ce financement, la Collectivité contribue à la réalisation de deux études d'opportunité dont le livrable est attendu en 2023. Des actions d'animation et des démarches transversales et sectorielles dans les secteurs du spectacle vivant et du Service à la Personne (SAP) ont aussi été menées dans ce cadre. Il s'agissait ainsi pour l'ARACT de poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière du spectacle vivant et de mener un diagnostic sur les contraintes et les opportunités du secteur du Service à la Personne (SAP) et dont les réflexions ont vocation à alimenter les travaux de révision du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

Le recrutement d'une chargée de mission prospective est intervenu en octobre 2022 au sein de la Direction Formation Professionnelle (DFPA) pour renforcer la veille stratégique en matière d'emploi-formation et

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

établir une démarche rationnalisée de la remontée des besoins au plus près des attentes des bénéficiaires.

II – ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE POUR UN VÉRITABLE PARCOURS DE FORMATION EN VUE D'UNE INSERTION DURABLE

Afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi, la Région a mis en place une offre de formation diversifiée à destination des demandeurs d'emploi, des jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore des publics touchés par l'illettrisme avec pour objectifs de les faire entrer ou de les maintenir dans l'emploi.
Les formations de préqualification, les formations sectorielles, les formations sanitaires et sociales, les formations supérieures, l'apprentissage ou encore la formation pour adultes sont autant de leviers dont dispose la collectivité pour proposer un véritable parcours d'insertion à chacun en fonction de son profil et de ses objectifs.
L'élément marquant de 2022 a été **la signature de l'avenant au Pacte** avec l'octroi de crédits supplémentaires de l'Etat ; ce qui a permis à la collectivité régionale de poursuivre la réflexion entamée sur la densification et l'amélioration qualitative de son offre de formation.
En tant que coordonnateur du SPRO, la collectivité s'est attachée en 2022 à décliner son plan d'actions pour améliorer la couverture territoriale du réseau des acteurs de l'orientation pour une meilleure accessibilité des publics à l'information et renforcer la professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi	42 758 844	26 658 655	476 100	644 154
Action 2 : Valoriser la formation par voie d'Apprentissage	220 000	763 727	4 000 000	1 505 697
Action 3 : Rénover l'offre de formation de la SPL AFPAR	14 500 000	16 057 222	-	-
Action 4 : Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation	2 958 031	2 988 471	-	75 441
TOTAL	**60 436 875**	**46 468 075**	**4 476 100**	**2 225 292**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Actions 1, 2 et 3 : De l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi jusqu'à la rénovation de l'offre de formation de la SPL AFPAR en passant par la voie de l'Apprentissage	Nombre de personnes formées	11 000	9 717	- 1 283	9 717 personnes ont été formées en 2022, alors qu'elles étaient 8000 en 2021, soit + 21%. La relance du programme PACTE en 2022 a permis cette progression en vue d'atteindre la cible de 11 000 personnes formées.
	Taux de sorties positives (en formation ou en emploi)	55%	51%	-4%	Cet indicateur mesuré par échantillonnage, fait apparaitre un écart. Plusieurs actions d'accompagnement à la réussite ont été initiées en 2022. Toutefois, les effets de ces actions seront mesurables sur les prochains exercices.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

	Nombre de certifications CLEA	646	414	- 232	expérimentations, le volume de certifications destinées aux publics sensibles est plutôt encourageant. Toutefois pour les prochaines actions, il est prévu d'assouplir les parcours et les durées de formation afin d'optimiser les résultats.
	Nombre de formations proposées dans les secteurs en tension	1 500	1 458	- 42	Il s'agit du nombre de personnes formées dans ces secteurs, y compris sur certains métiers du secteur sanitaire et social.
	Nombre de personnes formées dans le secteur sanitaire et social	2850	2 720	- 130	Plusieurs actions de formations supplémentaires ont été réalisées en 2022. Toutefois des limites structurelles ont été observées, lesquelles devront être traitées dans le nouveau SRFSS prévu en 2023. Par exemple la capacité d'accueil des locaux existants ou la saturation des terrains de stage.
Action 4 : Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Création de la maison de l'orientation	Réalisation de l'étude d'implantation et choix du site	Inventaire des implantations potentielles régionales en collaboration avec la Direction du Patrimoine	Exclusion de l'offre patrimoniale régionale après visite de sites potentiels	Etude de faisabilité d'une première antenne inscrite au programme d'activités de la Cité des Métiers avec le support de la Région
	Labellisation des acteurs du SPRO	Création du label SPRO et lancement de l'appel à candidatures	Label et identité SPRO créés et déclinés sur différents supports	Charte et appel à candidatures livrables en 2023	
	Nombre d'animations de la Caravane de la Jeunesse	28	8	- 20	Nouvelles modalités opérationnelles définies pour la Caravane en 2022, en lien avec les réalités de terrain En complément de la Caravane de la jeunesse, les « Rdv Métiers » sont une nouvelle manifestation mise en place par la Région (cf focus).
	Nombre de structures accompagnées et financées	7	7	0	Le financement des 4 Missions Locales, de l'ARML, de la Cité des métiers et de Réunion Prospectives compétences s'élève à de 3 284 315 € en 2022.
	Nombre d'ateliers de professionnalisation	100	79	21	Ateliers de professionnalisation à destination des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) proposés par la Région via des webinaires (aides et dispositifs régionaux, reconversion professionnelle,) avec plus de 200 participants

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Actions 1, 2 et 3 : de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi jusqu'à la rénovation de l'offre de formation de la SPL AFPAR en passant par la voie de l'Apprentissage

2022 a été une année charnière à plusieurs titres, avec une offre de formation professionnelle densifiée, une réflexion initiée sur la reconfiguration des méthodes d'achats des programmes de formation professionnelle de la collectivité, afin de redéfinir des outils permettant une plus grande agilité et réactivité pour répondre aux besoins émanant du territoire et aux volumes de formation attendues. Une réflexion qualitative a également été menée en termes d'ingénierie de formation tant pour amener de l'innovation dans les modalités et contenus pédagogiques, que pour amorcer la construction de véritables parcours de formation. C'est en ce sens qu'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** a été validé par la Commission Permanente en fin d'année 2022.

En 2022, la Collectivité a poursuivi la réalisation de **formations de préqualification** telles les formations dispensées par l'« Ecole de la 2ème Chance » et les formations en milieu carcéral.
Elle a également mis en œuvre **le dispositif « REBONDIR** 16-18 » dont l'objectif est de ramener des jeunes en risque d'exclusion vers un parcours d'accompagnement et de formation, à travers 3 composantes : un renforcement du socle de connaissances à travers les 7 modules CléA, des connaissances comportementales et qualités non professionnelles (soft skills) et un accompagnement dans la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité.

Par ailleurs, pour répondre à l'enjeu de **lutte contre l'innumérisme et l'illectronisme**, les formations « Développement des Compétences Numériques » (DCN) et « Accès aux Compétences Bureautiques » (ACB), ont été menées dans de nombreux sites de l'île. Elles consistent à dispenser des modules spécifiques d'apprentissage des savoirs numériques et informatiques de base visant une certification : 220 stagiaires DCN pour le CléA Numérique et 210 stagiaires ACB pour le PCIE/ICDL.
En 2022, une enveloppe budgétaire pour le déploiement d'un programme numérique dans les Hauts et les écarts a également été engagée.

La Région s'est également consacrée aussi à la formation pour adultes, en **confiant à la SPL AFPAR une mission d'intérêt général** intégrant la formation professionnelle des stagiaires mais aussi les missions d'accueil et d'information des candidats, de conseil, d'orientation et de recrutement, d'accompagnement psychologique en cours de formation, d'hébergement et de restauration, ainsi que le suivi et l'aide à l'insertion en emploi.
Dans le cadre de cette mission, la SPL AFPAR dispose des agréments de certification pour la réalisation de 60 titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi, inscrits au Répertoire National des Certifications professionnels (RNCP) allant du niveau 3 au niveau 5. En 2022, la collectivité a engagé 18 554 400 € pour le programme de formations professionnelles des adultes ainsi que la rémunération des stagiaires.

Afin de tenir compte des nouvelles orientations de la mandature en matière de formation professionnelle, la programmation de la SPL AFPAR a été enrichie en 2022 pour répondre aux besoins des entreprises, des demandeurs d'emploi et accompagner l'évolution des métiers sur le territoire avec une attention portée sur la construction d'une offre de formation de niveau Bac+3/Bac+4. A titre d'illustration, des formations en intelligence artificielle ou en photovoltaïque ont été inscrites au programme de formations 2022.

Enfin, pour favoriser la réussite des personnes les plus fragiles qui entrent en formation, la SPL AFPAR a expérimenté sa « Plateforme d'accès à la certification (PAC) » qui vise à préparer et accompagner les stagiaires qui souhaitent intégrer une formation qualifiante mais qui ne disposent pas des pré-requis exigés (communication écrite/orale, mathématiques, raisonnement logique…).

Les actions du programme de formations sectorielles se sont poursuivies en 2022 autour de 7 secteurs : agricole, BTP, économie sociale et solidaire (ESS), automobile, numérique, les métiers de l'image et de l'animation radio. Les nouvelles règles de la commande publique se sont traduites par la notification d'un

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

marché en quasi-régie avec le CREPS pour la formation des métiers de la [illegible] œuvre est prévue en 2023.

Dans le champ des formations sanitaires et sociales, les réflexions autour du nouveau SRFSS ont été amorcées et se poursuivront en 2023. Toutefois, en cohérence avec la déclinaison des orientations stratégiques de la mandature, une consolidation de l'offre de formation a été recherchée dans ces secteurs. Ainsi le nombre de personnes formées au diplôme d'Accompagnant Educatif et Social a augmenté (+20). Dans le cadre du PACTE, des préqualifications ont permis d'intégrer des personnes éloignées de l'emploi dans des parcours de formation, à travers un accompagnement renforcé et des séquences formatives, favorisant l'accès à un diplôme d'Etat. En outre, un titre professionnel de responsable de la coordination des Services à Domicile (SAD) a été mis en œuvre à l'EMAP et à l'AFPAR, augmentant le niveau de qualification dans ce secteur d'avenir. Enfin, l'installation de l'EMAP dans l'Ouest a été accompagnée pour mieux couvrir le territoire.
Les formations sanitaires ont connu des évolutions plus marginales au regard des procédures d'augmentations des quotas qui sont très normées. Toutefois ces dernières années, la volonté de la collectivité s'est traduite par une augmentation capacitaire des auxiliaires de puériculture (en lycée), des infirmiers (négociation à +34 sur le quota ministériel – ouverture +14 étudiants à ce jour au regard des contraintes d'accueil) et de la spécialité puéricultrice (+3/an). Une préqualification aux métiers du secteur sanitaire a également été expérimentée dans le cadre du PACTE et fera l'objet d'un retour d'expérience en 2023.

Action 4 : Renforcer la coordination du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

En 2022, la collectivité a poursuivi la professionnalisation des 7 acteurs de l'orientation, à savoir les Missions Locales, la Cité des métiers et Réunion Prospectives compétences. Les publics-cibles sont les demandeurs d'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire, les détenus, les élèves ou les étudiants, relevant des dispositifs. L'objectif est double : répondre aux besoins des entreprises, d'une part, et favoriser l'insertion en emploi des bénéficiaires de formation, d'autre part.

Un Portail SPRO a été expérimenté à l'occasion du **premier « Rdv Métiers » en novembre 2022** pour les inscriptions en ligne. Des vidéos de démonstrations de métiers en temps réel et en replay ont été proposées. Ce nouvel outil est un support-ressource autour des questions de l'orientation, grâce à des liens vidéo sur les métiers, les partenaires, les données-sources sur les métiers et les secteurs d'activité.

III - LES PUBLICS ET LES PARTENAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin que la formation professionnelle et l'apprentissage soient des voies d'excellence, la collectivité a apporté son soutien financier aux structures de formation et a financé des aides individuelles pour accompagner le mieux possible les publics concernés vers la réussite**.**

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Renforcer les partenariats avec les acteurs de la Formation Professionnelle	3 429 920	2 698 335	124 944	24 220
Action 2 : Autres prestations de services	31 713	27 033	-	-
Action 3 : Accompagner les apprenants de la Formation Professionnelle	7 470 418	8 855 512	-	-
TOTAL	**10 932 051**	**11 580 880**	**124 944**	**24 220**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Elaborer des partenariats avec les financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Nombre de Contrats d'Objectifs et de Moyens	7	1	6	1 convention signée et 6 en cours
Action 2 : Autres prestations de services	Frais de gestion des dossiers des stagiaires de la formation professionnelle	3500	3200	300	
Action 3 : Accompagner les apprenants de la Formation Professionnelle	Etudiants secteurs sanitaire, social, EGCR et stagiaires de la formation professionnelle	6000	5689	311	Faible nombre des stagiaires bénéficiant l'Accompagnement Formation Réussite Région (ex-Chèque Formation Réussite)

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Élaborer des partenariats avec les financeurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Une démarche partenariale a été initiée depuis le début d'année 2022 afin de rencontrer chaque OPCO présent sur le territoire réunionnais en vue de garantir la complémentarité et la pertinence des interventions respectives. **La contractualisation avec les OPCO,** véritables passerelles avec les branches professionnelles, contribue à un enjeu de déploiement de priorités partagées à l'échelon régional et territorial.

La commission permanente du 20 mai 2022 a validé une convention-type de partenariat avec les OPCO, qui considère également, les évolutions réglementaires rendues nécessaires par la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Une première convention de partenariat a été signée entre la Région Réunion et l'OPCO AKTO en mai 2022.

Les dialogues de gestion sont en cours avec les autres OPCO implantés sur le territoire (OCAPIAT, OPCO EP, ATLAS, CONSTRUCTYS, OPCOmmerce, OPCO Mobilité, etc.) et aboutiront in fine à la signature de conventions de partenariat et qui se déclineront par des actions opérationnelles.

IV - OFFRIR AUX APPRENANTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE UN CADRE PROPICE A LA REUSSITE

Dans le cadre de ses compétences et de ses obligations de propriétaire, la Région s'est attachée en 2022 à poursuivre la construction, la réhabilitation et la maintenance des centres de formation.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Construction, réhabilitation, remise aux normes	-	-	707 490	1 739 659
Action 2 : Equipement des centres	-	-	200 000	2 454 747
Action 3 : Campus Professionnel de l'Océan Indien Professionnelle	2 118 000	1 980 082	410 000	348 646
TOTAL	**2 118 000**	**1 980 082**	**1 317 490**	**4 543 052**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Construction, réhabilitation, remise aux normes	Taux d'avancement du chantier	50%	75%	70%	Réattribution des lots techniques après liquidation judiciaire
Action 2 : Travaux et équipement des centres	Nombre de centres concernés et avancement	15	15	15	-
Action 3 Travaux sur CPOI	Avancement du chantier	80%	100%	100%	

B – Commentaires & Analyse

Actions 2 et 3

La collectivité a poursuivi en 2022 les travaux de restructuration et d'extension du CFA Léon Legros à Saint Denis. S'agissant de la réhabilitation et du réaménagement du Campus Professionnel de l'Océan Indien à Saint Pierre, la défaillance de deux entreprises a conduit à un arrêt du chantier en 2022.
Par ailleurs, afin de conserver des conditions de confort et de sécurité dans les centres de formation, des crédits leur ont été délégués pour favoriser tant la responsabilité que la réactivité des utilisateurs face aux besoins urgents, notamment ceux liés à la sécurité des personnes et des biens.

FOCUS

LES RDV DES MÉTIERS

Les Rdv des Métiers sont une animation destinée aux publics scolaires et aux demandeurs d'emploi. Sa finalité est de faciliter l'accès à l'orientation, l'information, au conseil et à l'accompagnement. Elle cherche à mieux faire connaître les métiers qui recrutent, les filières économiques associées, tout en présentant le programme régional de formation ainsi que les différents parcours d'insertion possibles.
L'élaboration d'un partenariat avec des acteurs économiques de terrain, tels que les opérateurs de compétence (OPCO), constitue la spécificité de cette action.
La Région se positionne sur le volet « découverte des métiers » en créant un espace de rencontre entre les publics en recherche d'information et le monde économique.
Cette manifestation est aussi l'occasion de proposer des ateliers aux CEP via des conférences.
En 2022, les Rdv Métiers ont été l'occasion d'inaugurer le label et l'identité du SPRO via les supports de communication, ainsi que la mise en production du portail SPRO.
Après une 1ère édition en novembre 2022, ces Rdv Métiers sont destinés à être déclinés dans chaque micro-région à raison de 4 animations annuelles, afin de mettre en avant les métiers en tension définis au préalable.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ ET INVESTIR DANS L'AVENIR

Dès la 1ère année de mandature, la collectivité régionale, consciente de l'aggravation de la situation des jeunes Réunionnais pour se former ou s'insérer professionnellement, en raison de la persistance de le crise sanitaire, a décidé d'engager une refonte des dispositifs d'aide et d'accompagnement des étudiants en mobilité. La démarche est double :

1/Clarifier et rationaliser les dispositifs d'aides existants afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants et des jeunes en matière de formation et d'insertion professionnelle ;

2/Réajuster et recentrer l'intervention régionale en fonction des domaines de compétence telles que définies par les dispositions de la Loi NOTRe.

Les mesures ont permis de simplifier les procédures et de réorganiser l'architecture des plafonds et barèmes de revenus afin de mieux considérer les critères sociaux, ainsi que la situation particulière des étudiants en mobilité et de leur famille (nombre d'enfants à charge scolarisés et/ou en mobilité), pour que les difficultés financières ne constituent pas un frein à leur réussite.
La refonte des dispositifs de bourse des étudiants en mobilité s'est traduite par la fusion de 7 dispositifs existants en 2 nouveaux et par la création d'un dispositif en faveur des filières relevant des priorités régionales, dont les formations qualifiantes inscrites au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) facilitant l'accès à l'emploi.
Au terme de l'exercice 2022, l'effort de la Région en faveur de l'aide et de l'accompagnement des étudiants en Mobilité a été réparti de la manière suivante :

Les ressources :

- ETP mobilisés : 15
- Budget réalisé : 42%
(Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : Clarifier et rationaliser les dispositifs d'aide ;
- Résultat 2022 : fusion de 7 dispositifs en 2 et création du dispositif spécifique sur les priorités régionales (dont les certifications professionnelles).

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	19 314 604	12 178 495	10 744 184	12 030 302	- 44,4 %	-1,2 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**19 314 604**	**12 178 495**	**10 744 184**	**12 030 302**	**- 44,4 %**	**-1,2 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre se sont articulées autour des programmes suivants :

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
I – Renforcer et améliorer les dispositifs de mobilité éducative	10 369 446	9 591 810
-bourse réussite étudiante	6 781 190	5 128 001
-aides à la mobilité éducative	3 588 256	4 463 809
II – Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes réunionnais	352 334	2 411 940
III - Divers	22 404	26 552
Total	**10 744 184**	**12 030 302**

L'analyse comparative de l'activité 2022 fait ressortir un niveau de dépenses globalement identique à celui de 2021, avec une répartition très différente selon la typologie des dispositifs. En effet en 2022, l'intervention en faveur de la mobilité éducative (80%) a été prépondérante comparée à la mobilité professionnelle (20%), alors qu'en 2021 les proportions étaient respectivement de 60% et 40%.

I - RENFORCER ET AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE MOBILITÉ ÉDUCATIVE

En 2022, à travers la refonte des dispositifs de bourses régionales, la Région Réunion a renforcé les mesures d'aides et d'accompagnement des jeunes Réunionnais tout au long de leurs parcours d'études ou de formation, depuis le lycée jusqu'au Master II.

L'effort de clarification et de simplification des dispositifs d'aides, ainsi que la mise en place des nouvelles modalités d'intervention ont contribué à une amélioration significative de la gestion et du suivi des dossiers, à une forte réduction des délais de paiement des différentes bourses et à une optimisation des recettes.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)
Action 1 : Aider à la mobilité éducative des lycéens et aux néo-bacheliers				
AREGE	Nombre de bénéficiaires	**250**	**192**	**-58**
SEHA		**250**	**80**	**-170**
CEP		**42**	**27**	**-15**
ERASMUS Université		**110**	**68**	**-42**
ERASMUS		**10**	**1**	**-9**
Ecole Supér. Architecture		**10**	**0**	**-10**
ERASMUS		**50**	**46**	**-4**
Ecole d'art		**30**	**26**	**-4**
Voyages Pédagogiques		**950**	**1027**	**+77**
Action 2 : Accompagner la réussite dans l'Enseignement Supérieur : une nouvelle stratégie d'accompagnement des étudiants en mobilité				
ARES	Nombre de bénéficiaires	**400**	**274**	**- 126**
AFPR		**300**	**89**	**- 211**
ARRPE		**100**	**130**	**+ 30**
ATCM		**50**	**40**	**-10**
Action 3 : Instaurer un nouveau rapport entre les jeunes Réunionnais et la mobilité notamment en matière de Mobilité hexagonale et internationale				
AMPE	Nombre de bénéficiaires	**200**	**559**	**+359**
ASPM		**100**	**434**	**+334**
VATEL		**15**	**3**	**-12**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Aider la mobilité éducative des Lycéens et aux néo-bacheliers

En 2022, plusieurs dispositifs ont été reconduits par la collectivité régionale afin d'accompagner la mobilité éducative des lycéens dans le cadre d'une préparation en amont de leur entrée dans les grandes écoles et les filières d'excellence ou pour leurs stages pratiques favorisant l'insertion professionnelle, à savoir :
- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- le Partenariat IEP de Paris au titre des CEP (Convention d'éducation Prioritaire) et des admis à Sciences Po Paris ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité Artistique (AREMA) ;
- l'Aide Régionale à la Mobilité d'Études d'Architecture (ARMEA) ;
- les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) pour le baccalauréat et les BTS ;
- les Programmes de Stages et d'Échanges Universitaires ERASMUS ;
- les Voyages Pédagogiques ;
- BRESM : Bourse Régionale d'Études Secondaires en Mobilité ;
- Dispositif fusionné APIER (Allocation de Première Installation et d'Equipement Régional).

Si les résultats sont parfois en deçà des prévisionnels, une progression des aides régionales est globalement constatée depuis la levée des restrictions, qui témoigne de la sortie de crise sanitaire. Une reprise des différents dispositifs de stages et d'échanges universitaires est constatée. Les projets de voyages pédagogiques ont été relancés par les lycées. Le nouveau dispositif fusionné APIER enregistre une progression de + 12% des bénéficiaire entre 2021 et 2022.

Action 2 : Accompagner la réussite dans l'Enseignement Supérieur : une nouvelle stratégie d'accompagnement des étudiants en mobilité

La Région a renouvelé son soutien aux étudiants poursuivant leur cursus d'enseignement supérieur de la fin de la 1ère année de Licence jusqu'au Master II, en raison du niveau d'aide insuffisant du CROUS.
Résultant de l'effort de simplification et de fusion, les dispositifs de bourses de la réussite se sont déclinés comme suit en 2022 :
-***ARES : Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur (L2 au Master 2)***, issue de la fusion des anciens dispositifs AFI APM ADM ;
- AFPR : Allocation pour les Filières relevant des Priorités Régionales ;
- ARRPE : Allocation Régionale de Remboursement d'un Prêt Étudiant ;
-ATCM : Aide aux Tests de Certification Multilingue ;

Par ailleurs, la Collectivité a poursuivi le processus d'accompagnement et de suivi des étudiants dans une logique de parcours, depuis leur entrée en formation jusqu'à l'obtention de leur diplôme ou qualification professionnelle.

Le dispositif fusionné ARES a enregistré une diminution attendue après l'adoption de nouveaux critères, à savoir la prise en charge à partir de la 2ème année uniquement et l'obligation d'évolution dans le cursus (passage en année supérieure).
Le nouveau dispositif AFPR lancé pour la session 2022/2023 a obtenu des résultats intéressants pour sa 1ère année de démarrage mais reste encore méconnu du public.

Action 3 : Instaurer un nouveau rapport entre les jeunes Réunionnais et la mobilité notamment en matière de Mobilité hexagonale et internationale

La jeunesse réunionnaise « s'exporte » dorénavant partout dans le monde, en particulier aux États-Unis, en Australie en Afrique du Sud, en Allemagne et même en Chine. L'objectif est d'aller se former aux niveaux international et national afin de s'insérer sur le marché de l'emploi et d'apporter une valeur ajoutée au territoire une fois les études terminées. A cet effet, plusieurs dispositifs ont été initiés par la Région pour accompagner les jeunes souhaitant conquérir le monde :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

*** l'Aide à la Mobilité vers les Pays Étrangers (AMPE)** : tout est versée aux étudiants s'inscrivant dans des cursus universitaires diplômants dans des pays du Proche et Moyen Orient et dans d'autres pays étrangers, à l'exception des pays de la Zone Océan Indien (Madagascar, Les Comores, Mayotte, Les Seychelles).

*** l'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) :** ce dispositif régional a été renouvelé afin de permettre aux jeunes Réunionnais de découvrir la mobilité pour la première fois et de les accompagner dans leur cursus. L'objectif consiste à former nos étudiants en Métropole, en Europe, à l'étranger et dans la Zone Océan Indien mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local.

*** l'Aide à la Mobilité dans le Secteur du Tourisme (AMST)** : elle répond à une stratégie d'ouverture de nos étudiants vers de nouvelles perspectives d'offres de formation dans le tourisme et par des parcours d'excellence. La collectivité régionale propose en particulier l'Aide à la Mobilité intitulé « Vatel – Île Maurice ». Les bénéficiaires développent leur apprentissage de la langue en anglais, suivent leur formation théorique et pratique dans un établissement de renommée internationale. La collectivité accompagne les bénéficiaires jusqu'à l'obtention de leur diplôme, leur garantissant une insertion professionnelle dans les secteurs de la restauration et l'hôtellerie principalement.

Le dispositif AMPE poursuit sa progression. La tendance à la hausse est due en grande partie à l'attractivité des filières de formation européennes axées sur la santé et de l'accroissement des besoins du secteur sanitaire et social, en forte tension depuis la pandémie.

La hausse spectaculaire des stages pratiques en mobilité s'explique par la reprise des stages reportés lors de la crise sanitaire.

La baisse enregistrée sur le dispositif Vatel s'explique par l'ouverture récente du centre Vatel à la Réunion qui accueille le public relevant de la Formation Professionnelle.

II - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉUNIONNAIS

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage des jeunes reste particulièrement élevé (42%). Un très grand nombre d'entre eux sortent encore aujourd'hui du système scolaire sans diplôme. Dans cette optique, la collectivité a développé des partenariats de formation et d'accès à l'emploi aussi bien en Métropole qu'à l'étranger. A cet effet, plusieurs dispositifs ont été reconduits en 2022.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)
Action 1 : Etudier et Vivre au Québec	Nombre de bénéficiaires	**275**	**237**	**- 38**
Action 2 : Carrières Sanitaires et Sociales		**175**	**174**	**- 1**
Action 3 : Projet de la Rose (Allemagne)		**5**	**3**	**- 2**
Action 4 : AFV - Stagiaires		**200**	**167**	**- 33**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Etudier et Vivre au Québec

Depuis 2003 on dénombre près d'un millier de Réunionnais qui étudient, travaillent et vivent en famille sur place. En 2022, une reprise du dispositif « Etudier et Vivre au Québec » a été amorcée : les conditions d'entrée draconiennes et changeantes imposées par l'immigration canadienne dans un contexte post-covid ont provoqué de nombreux abandons des candidats réunionnais.

Action 2 : Carrières Sanitaires et Sociales

Les stages de professionnalisation en mobilité ont atteint le même niveau d'intervention qu'en 2021. Les aides consenties au titre de l'AMS Carrières Sanitaires et Sociales concernent la quasi-totalité des bénéficiaires terminant leur cycle de formation. Les formations du secteur sanitaire et social accompagnent les étudiants souhaitant se former dans ces filières en Europe ou à l'étranger afin de répondre aux besoins locaux.

Action 3 : Projet de la Rose (Allemagne)

La formation professionnelle en Allemagne (dispositif « Projet de la Rose ») a débuté en 2012. Le lycée professionnel « Roches Maigres » a construit et développé un partenariat avec des entreprises allemandes (ABB, Arcellor Mittal, Goodyear, Deutsch Telecom,etc) et avec des centres de formation dans le cadre de l'apprentissage.

Action 4 : AFV - Stagiaires

Il s'agit du soutien aux stagiaires de la Formation Professionnelle dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité et les centres de formation de La Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI). Une allocation de frais de vie (A.F.V.) est dispensée à travers leurs stages de professionnalisation dans les filières porteuses d'emploi en Métropole, en Europe ou à l'Étranger

FOCUS

REFONTE DES DISPOSITIFS DE BOURSE EN MOBILITÉ

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants et leurs parents face à la multiplicité et à la complexité des aides existantes, la collectivité a souhaité rendre les dispositifs régionaux plus lisibles et accessibles. Aussi une refonte des bourses en mobilité a été réfléchie, lors de la session universitaire 2022-2023 selon les modalités suivantes :

- Simplification et réorganisation de l'architecture des barèmes de revenus pour mieux prendre en compte les critères sociaux et la situation particulière des étudiants en mobilité ;
- Evaluation du « reste à charge » des différentes catégories d'étudiants afin de rééquilibrer les dispositifs d'aide ;
- Gestion harmonisée des bourses entre les différents partenaires afin de limiter les disparités de traitement entre étudiants ;
- Ouverture de l'accès à l'aide régionale pour la première fois, aux étudiants s'engageant dans des filières de formation qualifiante relevant du RNCP qui facilitent l'accès à l'emploi.

L'ensemble de ces mesures ont permis d'atteindre les objectifs poursuivis en matière de lisibilité améliorée des dispositifs régionaux, de financement de nouveaux projets et de sécurisation des parcours en mobilité.

Le bilan 2022 se résume en une amélioration quantitative et qualitative du service rendu aux jeunes Réunionnais dès la 1ère année de mise en place de cette refonte :

► Une augmentation globale des demandes de bourses de +17% ;
►+ 395 bourses régionales supplémentaires versées ;
► Une amélioration du taux de liquidation des bourses de + 21% ;
► Une diminution du taux d'inéligibilité des demandes de - 30%.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

Pour l'année 2022, la Région a conforté sa politique de soutien des acteurs culturels, d'accès à la culture et au développement de l'enseignement artistique ainsi que de valorisation du patrimoine et de l'identité réunionnaise.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 30 = DCPC / 50 = CRR
- Budget réalisé : CP = 17 814 346 €
Taux réalisation : 74 %

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : effort pour renforcer la démocratisation de l'action culturelle et diversifier les lieux de diffusion.
- Résultat 2022 : redémarrage de l'activité post covid.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	16 729 415	12 459 450	11 584 962	13 381 580	- 30,8 %	7,4 %
Investissement	5 021 514	6 134 154	2 401 751	4 432 766	- 52,2 %	- 27,7 %
TOTAL	**21 750 929**	**18 593 604**	**13 986 713**	**17 814 346**	**- 35,7 %**	**- 4,2 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Accompagner les acteurs et les filières culturelles	3 178 741	3 243 986	1 041 180	958 941
II – Favoriser l'accès à la culture et encourager le développement de l'enseignement et la formation artistique et culturelle	1 909 157	1 613 093	280 000	128 309
III – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population	5 412 845	7 521 511	180 000	168 044
IV- Divers (dont PRR communes)	1 084 219	1 002 990	900 571	3 177 472
TOTAL	**11 584 962**	**13 381 580**	**2 401 751**	**4 432 766**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET LES FILIÈRES CULTURELLES

La collectivité a conforté sa politique de soutien pour la promotion, la formation et la création artistique, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel.

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir les acteurs culturels				
Action 2 : Contribuer à la relance de l'activité en favorisant la création en favorisant la création et la relation entre l'art et la population	1 386 215	1 250 603	1 041 180	958 941
Action 3 : Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	1 300 526	1 254 383	-	-
Action 4 : Contribuer à la structuration des filières culturelles	492 000	739 000	-	-
TOTAL	**3 178 741**	**3 243 986**	**1 041 180**	**958 941**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Rénover le soutien aux acteurs culturels					
La révision des dispositifs existants	Nombre de dispositifs existants	30	57	-27	Chantier en cours
Action 2 : Contribuer à la relance de l'activité en favorisant la création et la relation entre l'art et la population					
Prime régionale à l'emploi culturel	Nombre d'emplois	20	26	+6	
Mise en place de résidences d'artistes au MOCA	Nombre de résidences accueillies	5	1	-4	Organiser des résidences au MOCA nécessite au préalable un état des lieux de la faisabilité du projet. Un dispositif spécifique est en cours de réalisation. En 2022, la résidence d'écriture de l'UDIR a été reconduite
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations Guétali	573	583	+10	
	Nombre de structures bénéficiaires	37	38	+1	
Action 3 : Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant					
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	13	13		
	Nombre de salles en réseau	13	13		Création d'un réseau des salles du Sud (10 salles) Poursuite de la coopération entre salles de l'Est (3 salles)
Action 4 : Contribuer à la structuration des filières culturelles					
Accompagner et professionnaliser la filière musicale par le soutien au PRMA	Nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale	10	10		
Accompagnement du Frac	Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés	6	7	+1	Le Frac ne pouvant plus exposer à la Maison Bédier, les partenariats se sont multipliés pour organiser des expositions dans divers lieux
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité	4	4		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Accompagnements d'initiatives sur le plan national et local	Nombre de manifestations/ dispositifs accompagnés	7	18	+11	accompagnés sur le territoire et au national, ainsi que des manifestations autour du conte de la poésie et de la lecture publique.

B – Commentaires / Analyse

Action 1 – Rénover le soutien aux acteurs culturels

Le soutien de la collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. **Un chantier de révision des 57 cadres existants de la politique culturelle** a été lancé en 2022, qui après concertation avec les différents acteurs devrait aboutir en 2023. Cette action tend à répondre aux exigences liées aux priorités de la mandature, à l'évolution des contextes et à un souhait de clarification et de simplification des démarches pour les acteurs.

Action 2 – Contribuer à la relance de l'activité en favorisant la création et la relation entre l'art et la population

L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles
Des mesures de relance post-covid financées par REACT UE, ont été mises en place pour outiller les entreprises culturelles dans la transformation de leurs modèles, la diversification des activités et la mutation de leurs pratiques. Ainsi 32 projets ont été retenus dont :

- 26 primes régionales à la création de l'emploi culturel ;
- 5 programmes d'innovation culturelle, déployés en deux parties, avec un 1er axe « mieux coopérer pour innover » entre acteurs professionnels de la culture (ex : Stage OI sur la mutualisation d'espaces et d'outils communs de travail et regroupant 4 entreprises) et un 2nd axe « innover pour de nouveaux territoires culturels » intégrant la participation des habitants au cœur du projet (ex : projet porté par la Machinerie « Lantouraz Pintad ») ;
- 1 projet de création de plateforme numérique artistique et culturelle, soutenu par le Pôle Régional des Musiques Actuelles. Il consiste à accompagner le développement de la Phonothèque Historique de l'océan Indien.

De plus le développement des échanges et des confrontations avec l'extérieur a pu être relancé en 2022 grâce au maintien et au développement d'outils de coopération tels que le partenariat avec le Relais Culture Europe facilitant l'accès des acteurs culturels aux programmes européens et le suivi du programme spécifique européen « Archipel.eu » pour les territoires ultra-marins. 10 projets réunionnais ont été retenus (20%) sur 49 projets pour 22 territoires.

La mise en place de résidences d'artistes au MOCA
Le MOCA est un lieu idéal pour développer des résidences de création artistique. La collectivité a accompagné la résidence d'écriture de l'UDIR qui s'est tenu en octobre 2022.

Les résidences de création sont appelées à être développées au MOCA. Il convient au préalable de définir les modalités les mieux adaptées à un programme de résidences sur ce site remarquable afin de pouvoir valoriser le site et le temps de création artistique.

Le dispositif « Guétali »
La collectivité a souhaité développer l'économie du spectacle vivant et démocratiser l'accès à l'offre culturelle en proposant des spectacles de qualité aux populations. Le Guétali est un **label de spectacle vivant** dont l'objectif est de valoriser la création et la production artistique locale, de développer une diffusion de qualité et de proximité et de développer une économie du spectacle vivant. Les spectacles bénéficiant du label Guétali sont proposés à titre gratuit au public.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

L'édition 2022 du Guétali a permis de soutenir la diffusion de spectacles de 38 compagnies réunionnaises pour un total de 583 représentations sur le territoire réunionnais. Par ailleurs l'accueil de 4 785 visiteurs au Musée Stella Matutina et à la Cité du Volcan marquent un franc succès du dispositif.

Action 3 – Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant

L'intervention en faveur des salles et lieux de création et de diffusion est réalisée dans le cadre du schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant adopté en juillet 2014.

Soutien aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion

Les projets artistiques et culturels de 13 salles réparties sur le territoire ont été soutenus, dont 2 petites salles de proximité à Cilaos et à Saint-André pour la première fois.
2022 aura été marqué par la redéfinition de projets artistiques et culturels, tels que Kabardock, Théâtre Luc Donat, Le Séchoir. C'est aussi la révision de trois contrats d'objectifs pluriannuels et pluri partenariaux. Il est à noter également l'attribution de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » au théâtre Luc Donat et la mention « art et territoire » au Séchoir.

Développer un réseau à l'Est et créer le Réseau des Scènes du Sud

Un effort pour développer les solidarités et les mutualisations entre les salles est réalisée en 2022. Notamment le réseau « Les Scènes du Sud » dénommé « Réseau Curcuma » met en relation le Théâtre Luc Donat - salle du réseau professionnel et les neuf salles des petites communes du Sud qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population.
De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est a été réalisé entre la Salle Gramoun Lélé, le Théâtre Les Bambous et la Salle de concerts Bisik.

Action 4 – Contribuer à la structuration des filières culturelles

Accompagner et professionnaliser la filière musicale par le soutien au PRMA

Le contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion 2019-2022, outil de partenariat entre la Région et l'État (DAC et le Centre National de la Musique) a permis de lancer 3 appels à projets autour des questions de professionnalisation, de mobilité et de création artistique en coopération. 17 projets ont été soutenus, tels que la résidence de création croisée entre La Réunion et l'Inde porté par Maloya'Arts (Groupe Tramay) ou le projet de mobilité au service de la stratégie de développement du projet et de la montée en compétences des équipes porté par Maveli Music (Groupe Pangar).

Structurer et développer le secteur des Arts Visuels

La structuration du secteur des arts visuels est en cours de développement en 2022. On retiendra :

- **la poursuite de l'accompagnement du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).**
  Outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire, le FRAC, établi à la Maison Bédier à Stella, est en attente des travaux de mise aux normes ERP. En conséquence, les salles d'exposition sont toujours fermées au public. Le FRAC s'appuie donc sur des partenariats et sur une programmation d'expositions hors les murs dans divers lieux et de façon itinérante grâce au FRAC Mobile.

Le Frac développe un programme riche et a multiplié les partenariats en 2022. C'est un bilan positif. Toutefois une grande attente est signalée quant aux travaux de mise aux normes ERP. Le Frac a notamment organisé l'exposition de ses dernières acquisitions dans la Longère Sudel Fuma à Saint Paul, l'exposition Home Body à la Villa de la Région ou encore l'exposition des œuvres de Samuel Fosso à la bibliothèque universitaire des lettres et sciences humaines.
A cela s'ajoutent les expositions du Frac Mobile, container aménagé en véritable mini galerie et pouvant circuler dans divers lieux. Elles se sont déplacées à Saint André, à St Pierre, sur le parvis du petit marché de Saint Denis ou encore sur le parvis de l'Université.

La collection régionale s'est enrichie et compte aujourd'hui plus de 700 œuvres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- la programmation d'expositions à la Villa de la Région : Depuis 2022, la Villa de la Région est de nouveau mise à disposition des artistes plasticiens, qui manquent de lieux de diffusion sur le territoire. 4 expositions se sont tenues à la Villa de la Région : expos collectives de peintres indiens en avril, exposition « Otour in bobr » collectif de 4 artistes du sud de La Réunion, Home body, carte blanche au FRAC qui a présenté ses dernières acquisitions, exposition de photos dans le cadre du 20 désamn.

- la politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale : En 2022, la collectivité a remis en place un comité d'acquisition d'œuvres d'art, lequel a retenu 39 œuvres destinées à intégrer la collection régionale, sur 95 dossiers reçus dans le cadre d'un appel à projet.

- la réalisation du Schéma d'Orientation pour le développement des Arts Visuels (SODAVI) : Une première phase « état des lieux » a été achevée en 2022 permettant de dégager un certain nombre de données sur le secteur. Les résultats obtenus concernent essentiellement le parcours des artistes plasticiens de La Réunion et fournissent des éléments sur la répartition femmes/hommes, la répartition géographique, la formation, la notion de pluriactivité, le nombre d'expositions réalisées et le nombre d'œuvres vendues.

Renforcer la filière et les actions en faveur du livre

Afin de contribuer à la structuration et au développement de la filière livre en s'appuyant sur les orientations du schéma régional, la collectivité a maintenu en 2022 le soutien à l'organisation de manifestations littéraires (salon des éditeurs péi, salon de Montreuil, festival de Contes Creoles…) et aux projets visant le développement du lectorat (le Labo des histoires, Zistoir en vavang, un livre un transat…).

II – FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE ET ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mettre en place un programme régional d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes, en particulier des lycéens	65 000	17 082	-	-
Action 2 : Accompagner le Conservatoire à Rayonnement Régional	1 196 157	1 203 266	280 000	128 309
Action 3 : Formation professionnelle : bourses culturelles et plan régional de formation	648 000	392 745		
Action 4 : Développer l'offre de l'enseignement artistique				
TOTAL	**1 909 157**	**1 613 093**	**280 000**	**128 309**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements	Nombre d'écoles accompagnées	12	13	+1	2 nouvelles écoles accompagnées
Action 2 : Accompagner le Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 650	1 596	- 54	
Action 3 : Formation professionnelle : bourses culturelles et plan régional de formation	-	-	-	-	
Action 4 : Développer l'offre de l'enseignement artistique	-	-	-	-	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Une réflexion est à mener en lien avec la Direction de la Formation Professionnelle pour mieux accompagner la formation professionnelle Culture sur notre territoire. Il est à noter que Pôle Emploi n'apporte plus de financements pour les formations individuelles du champ culturel.

Action 1 : Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

Le Pass-Culture, relancé pour l'année scolaire 2021-2022, permet aux lycéens et apprentis d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire, grâce à une prise en charge des frais de transports et des billets d'entrée au spectacle. Cette action renforce également les liens et le travail en commun entre les structures culturelles et les établissements scolaires.
Malgré un contexte post-covid, 49 sorties impliquant 1181 élèves et 68 encadrants ont pu être organisées, sur les 84 sorties prévues par 25 lycées.

Action 2 : Accompagner Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) a poursuivi ses missions de formation de référence en matière d'enseignement artistique, son rôle de centre de ressources et a participé à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle.

En 2022, des interventions des enseignants ont été menées dans les écoles pour présenter le CRR, juste avant la période d'inscription au mois de juin. Dans le même ordre d'idées, les « journées portes ouvertes » ont été remises en place sur chaque centre, pour faire découvrir au plus grand nombre la variété des disciplines enseignées au CRR.
Ces opérations, qui ont pour but de faire la promotion du conservatoire, seront reconduites en 2023.

Le CRR a également poursuivi sa réflexion et ses actions pour mener à bien :
- la validation et la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- la mise en place d'horaires aménagés et le développement des actions de l'Orchestre de la Région Réunion (ORR).

Action 3 : Formation professionnelle : bourses culturelles et plan régional de formation

La mise en place de la plateforme de dématérialisation des bourses a souligné l'importance d'une révision des cadres pour une meilleure lisibilité et pour mieux répondre aux besoins en formation. Il a été question de préciser les critères d'éligibilité et d'entamer un travail d'harmonisation des cadres des dispositifs existants.

Action 4 : Développer l'offre d'enseignement artistique

En 2022, le schéma régional de l'enseignement artistique est entré dans une seconde phase autour de 2 grands axes :

Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les Communes et les EPCI
En 2022, la collectivité régionale a consolidé les aides aux programmes d'actions et à l'équipement. De nouvelles écoles ont été accompagnées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Initier une dynamique de coopération entre les collectivités (Etat, Départements, EPCI, communes)

La Région a poursuivi l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur projet pédagogique et a initié une dynamique partenariale pour accompagner de façon plus cohérente le développement de l'enseignement artistique sur le territoire.

III – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE A LA POPULATION

La Région a apporté son soutien financier à des acteurs présentant des projets portant sur la connaissance, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel : éditions d'ouvrages, expositions, ou encore manifestations sur des thèmes mettant en valeur le patrimoine culturel et l'histoire de La Réunion.

En soutenant activement le développement de ses structures muséales et en poursuivant les projets ambitieux de conservation et valorisation du patrimoine culturel, la Région Réunion œuvre à rendre ce patrimoine toujours plus accessible aux Réunionnais comme aux touristes.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise	1 464 150	1 105 816		
Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles	3 948 695	6 415 695	180 000	168 044
TOTAL	**5 412 845**	**7 521 511**	**180 000**	**168 044**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise	Nombre d'actions	4	4		Signature de la charte des collectivités bilingues, festival de contes créoles, concours Lankréol, diffusion de l'œuvre de Boris Gamaleya
Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	270 000	412 189	+ 142 189	+50 % comparé à la cible 2022 : Augmentation des touristes, programmations renouvelées, expositions de qualité, plan de communication plus visible et adapté, actions commerciales ciblées.

B – Commentaires / Analyse

Pour 2022, les indicateurs d'activités sont en nette progression, avec des objectifs de fréquentation largement dépassés pour les musées régionaux et le dispositif Guétali, démontrant un intérêt toujours soutenu du public réunionnais pour l'offre muséale et culturelle régionale.
L'achèvement d'études importantes est constaté pour deux projets structurants : le diagnostic patrimonial sur le domaine de Maison Rouge et le programme d'aménagement des réserves mutualisées.

Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

1.1 Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature créole, diverses actions ont été menées :
- signature de la Charte des Collectivités bilingues, à l'occasion de la semaine créole 2022-cf focus.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels v[illegible] créole. Par exemple le Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE) et la ligue de l'enseignement organisent tous les ans le Prix Daniel Honoré. L'Union pour la Défense de l'Identité Réunionnaise (UDIR) organise le festival annuel de contes créoles.

1.2 Le Service Régional de l'Inventaire (SRI) – Opérations d'inventaire et programmes d'études

Le SRI a poursuivi en 2022 ses opérations d'inventaires, d'études et de médiations culturelles :
L'inventaire des arbres remarquables s'est poursuivi sous la coordination du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ;
Les travaux de l'inventaire régional du patrimoine culturel immatériel (PCI) ont permis de réaliser les fiches portant sur le Bal Tamoul réunionnais et le Mawlida Shenge mahorais qui ont été intégrées à l'Inventaire National du PCI ;
L'étude sur la toponymie du marronnage et la signification originelle des noms de lieux s'est poursuivie pour enrichir le site « maronages.re » ;
L'exposition « 5 min. d'arrêt ! : Train et réseaux – une dynamique socio-économique pour La Réunion au 19ème siècle » a proposé aux publics de redécouvrir l'histoire de la construction du chemin de fer en lien avec celles des marines et ponts débarcadère, du port de la Pointe des Galets et des usines à sucre. Cette exposition installée à la Maison Foucque a accueilli pendant 4 mois 245 scolaires et 623 visiteurs ;
Le partenariat avec la Cie Lolita Monga a permis au SRI de présenter l'exposition itinérante sur « Le Marronnage et ses mouvements de résistance » dans une dizaine d'établissements scolaires ;
L'étude sur « Le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines » a permis d'élaborer avec les praticiens un plan de sauvegarde pour la transmission de la pratique ;
Le projet « Connaissance, transmission et valorisation des arts de combat traditionnels de l'océan Indien » a réuni les équipes des 5 pays partenaires et lancé le marché de coordination général et scientifique ;

Organisation d'évènementiels culturels et patrimoniaux

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique évènementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations d'accès libre, s'illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires.
Divers évènements ont été organisés : la « Fête du Maloya », la « Somen Kréol », le « 20 Désanm ». La Région a aussi contribué à diverses manifestations, tels que la journée internationale des droits des Femmes, la Fête de la musique, le forum des métiers – Culture, le séminaire arts de combats traditionnels…

Le SRI a participé aux événementiels nationaux telles que « Les Journées Européennes du Patrimoine » et « Les Journées Nationales de l'Architecture » qui ont accueilli 528 visiteurs sur deux week-ends.

Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles

SPL-RMR : Fin du contrat de gestion transitoire et préparation de la nouvelle contractualisation de délégation de service public

L'année de reprise économique a permis aux 4 musées de déployer une programmation culturelle et scientifique soutenue et riche, totalisant une fréquentation annuelle record de 412 189 visiteurs, soit 38,6 % d'augmentation (contre 252 838 visiteurs en 2021 et 409 061 visiteurs en 2019, année de référence avant Covid).
L'activité au sein de la SPL RMR a également été marquée : par le renouvellement de l'équipe dirigeante, par les résultats de l'audit financier et organisationnel, ainsi que par la décision de la collectivité de prolonger pour une année supplémentaire le contrat de gestion transitoire arrivé à son terme en décembre 2022.

Poursuite des chantiers liés et des projets

L'année 2022 a permis de belles avancées dans les projets structurants menés par la collectivité en faveur du développement des musées régionaux, de la conservation du patrimoine culturel et de sa diffusion :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- projet d'aménagement des réserves mutualisées : achèvement de l'étude de programmation et validation d'un scénario d'aménagement optimisé ;
- projet de mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique : achèvement du diagnostic patrimonial du site et proposition d'un scénario de réhabilitation autour de la réintégration de la culture du café Bourbon pointu ;
- projet de mise aux normes et aménagement de la Villa Bédier – FRAC : mise en place d'un traitement contre les termites et d'un suivi mensuel sur les différents bâtiments du site de Stella ;
- programme annuel d'enrichissement des collections et d'entretien des musées : poursuite des investissements pour des acquisitions de qualité pour les collections muséales.

FOCUS

LA SIGNATURE DE LA CHARTE DES COLLECTIVITÉS BILINGUES

Elle est intervenue dans le cadre de la Somin kréol en octobre 2022. Initiée par Lofis la lang kréol, celle-ci marque l'engagement de la Région Réunion à faire vivre la langue créole de La Réunion. Elle engage la collectivité à réaliser des actions dans les deux langues français-créole.

L'accompagnement régional sur **le Salon des éditeurs Pei** s'inscrit dans la même volonté. Organisé par La Réunion Des Livres sur le site du marché couvert de St Paul, cette deuxième édition a connu un franc succès avec plus de 5000 visiteurs, 120 auteurs et 51 éditeurs représentés. Ce bilan positif témoigne, d'une part, de la richesse de la création littéraire locale et de la vitalité de cette filière, d'autre part, de l'engouement du public pour nos auteurs et éditeurs. Ce Salon est appelé à se déployer, la prochaine édition aura lieu en mai 2023, sur le site de la Grotte du Peuplement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, les dispositifs ont permis la réalisation du programme d'activités annuelles des ligues et des comités, répondant à l'orientation de faire de **La Réunion une terre d'entraînement** reconnue au niveau national et international, mais également dans la zone océan Indien, en lien avec le CREPS.
Ces orientations visent à accompagner la montée en compétence des sportifs et des entraîneurs afin de mieux préparer les grands rendez-vous sportifs internationaux comme **les jeux des îles de l'océan Indien** et **les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de 2028.**

Les ressources :

- ETP mobilisés : 8
- Budget réalisé : 60%
(Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022
- Résultat 2022 : les objectifs cibles ont été globalement atteints.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 048 164	1 686 287	2 711 400	2 237 309	32,38%	32,6 %
Investissement	7 716 525	5 599 350	2 805 897	6 356 735	-63.6%	+13.5%
TOTAL	**9 764 689**	**7 285 637**	**5 517 297**	**8 594 044**	**-15,6%**	**+ 23 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Financement du programme annuel d'activités des ligues et comités sportifs	2 391 400	1 919 509	-	-
II – Financement des bourses d'études sportives aux lycéens et étudiants sportifs en mobilité	230 000	230 000	-	-
III – Financement des activités sportives de pleine nature aux lycéens	90 000	87 800	-	-
IV – Financement des équipements sportifs des communes et des lycées	-	-	2 805 897	6 356 735
TOTAL	**2 711 400**	**2 237 309**	**2 805 897**	**6 356 735**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES D'ACTIVITÉS DES LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS ET AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF LOCAL ET SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Action 1 : Soutenir la réalisation du programme d'activités des ligues et comités sportifs	2 391 400	1 919 509
TOTAL	**2 391 400**	**1 919 509**

A – L'évaluation 2022

INTITULE	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Soutenir la réalisation du programme d'activités des ligues et comités sportifs				
Sections sportives aux lycées	Nombre de sections ouvertes en 2022	4	1	1 section par microrégion
Ambition sportive régionale avec le CREPS de La Réunion	Nombre de jeunes au CREPS	147	147	147 est l'effectif maximal actuel
Bénéficiaires de l'aide régionale	Nombre de ligues et comités sportifs	64	64	0
Bénéficiaires de l'aide à la mobilité sportive dans la zone océan Indien	Nombre de ligues et comités sportifs	8	10	2
Aider le mouvement sportif local	Nombre de lycées bénéficiaires	37	49	+ 12

B – Commentaires / Analyse

Action 1 – Soutenir la réalisation des programmes d'activités des ligues et des comités sportifs

Sections sportives aux lycées : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, les acteurs du mouvement sportif local, avec en particulier les ligues et comités sportifs de La Réunion, bénéficient d'une aide à la réalisation de leur programme annuel d'activités. Cette aide prévoit un soutien régional à travers les 6 thématiques suivantes :

- La formation des cadres et des sportifs ;
- Les déplacements aux championnats de France ;
- La participation à des manifestations nationales et internationales ;
- L'organisation d'une manifestation annuelle d'envergure régionale ;
- L'acquisition de matériel d'initiation et de perfectionnement sportif ;
- L'acquisition de matériel informatique (renouvelable tous les 5 ans).

Aider le mouvement sportif local et aux sportifs de haut niveau : Ces mesures offrent la possibilité au CREPS de la Réunion de fonctionner en apportant un accompagnement spécifique dans le domaine de l'accès à la très haute performance.

Par ailleurs, les sportifs inscrits sur les listes de haut-niveau du ministère des sports en catégories relève, élite et seniors et qui ont fait le choix de rester s'entraîner à La Réunion, peuvent également bénéficier d'une aide pour la réalisation de leur saison sportive.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Les efforts engagés par les acteurs du mouvement sportif local, avec en particulier [illegible], montrent une demande importante en termes de financement, pour les déplacements aériens, vers la métropole en général, mais également dans la zone océan Indien :

- **Études sportives** (vers la France hexagonale)
  - nombre de jeunes bénéficiaires de l'ARESM et du BRESUP en 2022 : 95
- **Coopération sportive régionale** (dans la zone océan Indien)
  - nombre de ligues et de comités sportifs ayant réalisés des déplacements sportifs dans le cadre de la coopération sportive régionale en 2022 : 8
  - nombre de sportifs concernés : 300
  - nombre d'entraîneurs et de formateurs : 30

Cette augmentation est principalement due aux besoins exprimés, pour faire monter en compétence non-seulement les formateurs, mais aussi les entraineurs et bien sûr les sportifs, ceci dans le cadre de la préparation des jeux des îles de l'océan Indien et des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

II – LES BOURSES D'ÉTUDES SPORTIVES EN MOBILITÉ

La Région intervient en faveur des lycéens désirant intégrer une filière de haut niveau en Métropole. Ce dispositif qui s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière de pratique sportive vise à permettre aux jeunes sportifs locaux, disposant d'un réel potentiel, de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière sportive de haut niveau.
Aussi, afin d'établir une continuité dans l'accompagnement proposé aux lycéens, le dispositif a été étendu aux étudiants de L1 à MASTER 2 (même ceux intégrant le cursus en cours de cycle).
Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'excellence en matière de pratique sportive en favorisant, d'une part la mobilité des sportifs dans leurs projets d'accès vers le haut niveau en métropole et en permettant, d'autre part, aux jeunes sportifs locaux disposant d'un réel potentiel, de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière sportive de haut niveau et ce désormais durant leur cursus étudiant.

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Action 1 : Allocation Régionale d'Étude Sportives en Mobilité (ARESM) et Bourse Régionale d'Etude Sportive en Mobilité Sport (BRESUP Sport)	**230 000**	**230 000**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Allocation Régionale d'Étude Sportives en Mobilité (ARESM) et Bourse Régionale d'Etude Sportive en Mobilité Sport (BRESUP Sport)				
ARESM	Nombre de bénéficiaires	70	100	+ 30
BRESUP Sport		25	40	+ 15

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Allocation Régionale d'Étude Sportives en Mobilité (ARESM) et Bourse Régionale d'Etude Sportive en Mobilité Sport (BRESUP Sport)

Une diminution des effectifs concernés est relevée depuis ces trois dernières années. Ce constat est principalement dû à la période de restriction sanitaire et aux conséquences liées à l'apparition du virus du covid-19 et à la période de confinement, pendant laquelle, de nombreux parents ont fait le choix de faire revenir leurs enfants à La Réunion.

III – ACTIVITÉS SPORTIVES DES LYCÉENS

INTITULÉ	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Action 1 : Les activités sportives des lycéens (APN)	**90 000**	87 800

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : APN des lycées	Nombre de lycées bénéficiaires	35	35	0

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : APN des lycées

Ce dispositif permet d'apporter aux lycéens et aux enseignants, une alternative intéressante en termes de pratiques pédagogiques. En effet, aux disciplines sportives traditionnelles (football, athlétisme, natation etc…) d'autres disciplines sportives (plongée, canyoning, escalade en sites naturels etc…) sont ainsi proposées en fonction du bassin géographique sur lequel se trouve le lycée concerné.
Ce sont plus de 16 000 lycéens qui ont pu accéder aux APPN, en 2022

IV – LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La nécessaire prise en compte des besoins en installations et en équipements sportifs participent d'une part, à répondre aux obligations liées aux demandes des lycées et d'autre part, à valoriser la destination Réunion, comme une terre d'entraînement dans la zone océan Indien, mais également au niveau national et international. Ce dispositif offre aux acteurs du mouvement sportif local, la possibilité de bénéficier d'une aide de la collectivité régionale, pour l'acquisition de matériel sportif, nécessaire aussi bien à l'initiation à la pratique sportive qu'au développement vers la haute performance sportive.
Au titre de l'exercice budgétaire 2022, l'investissement régional se présente de la manière suivante :

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Action 1 : Équipements sportifs	2 805 897	6 356 735

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Équipements sportifs				
Équipements sportifs	Nombre de communes bénéficiaires	24	22	**- 2**
Équipements sportifs des acteurs du mouvement sportif local	Nombre de bénéficiaires	64	64	0

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Équipements sportifs

Les efforts engagés par la Région permettent de participer à la réhabilitation des équipements sportifs des communes, mais aussi à encourager un rééquilibrage des lieux de pratiques sportives sur le territoire. Les sites suivants ont été concernés par des travaux d'études importants :
-CREPS de le Plaine des Cafres (réhabilitation et extension) ;
-CREPS de Saint-Denis (extension et réhabilitation, et réhabilitation de l'internat existant).
D'autres travaux ont concerné les équipements sportifs des communes et des lycées.

FOCUS

LA PREPARATION DES JEUX DES ÎLES DE L'OCEAN INDIEN ET LA RECONNAISSANCE DE LA RÉUNION COMME TERRE DE JEUX 2024

En 2022, la Région a contribué à la préparation de deux évènements sportifs au rayonnement international, marquant son engagement pour l'encouragement de nos sportifs et pour que la destination Réunion fasse la fierté de notre territoire :

- **La 11ème édition des Jeux des Iles de l'Océan Indien (JIOI)** aura lieu à Madagascar où 3 000 sportifs seront attendus du 23 août au 4 septembre 2023. Avec une délégation de plus de 880 sportifs dans 23 disciplines, l'édition 2023 sera la plus importante en termes de participants, depuis la création des JIOI en 1979. Ces jeux s'inscrivent dans une thématique de solidarité et de cohésion entre les peuples des îles de l'océan Indien. C'est également le moyen de montrer que les échanges dépassent de loin le caractère sportif et entretiennent l'identité indianocéanique, qui s'étend aussi bien dans les domaines culturel, économique que touristique.

- Par ailleurs le territoire réunionnais fait partie des régions dites à fort potentiel d'attractivité. **La labellisation de La Région Réunion comme « Terre de jeux » 2024** permet désormais de soutenir les actions des ligues et des comités à travers les manifestations de promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

Malgré un contexte budgétaire contraint, la collectivité régionale a poursuivi en 2022 ses interventions volontaristes en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale, en particulier dans les domaines suivants :

- Maîtrise des compétences-clés ;
- Accompagnement de jeunes en difficulté et en décrochage en formation initiale ;
- Lutte contre les exclusions, les discriminations et les violences ;
- Soutien à des actions de cohésion du territoire et de lutte contre la précarité ;
- Solidarité et accès pour tous aux droits fondamentaux, dont la santé.

L'implication de la Région sur des champs globaux et d'intérêt général a été renforcée en 2022, dans le souci d'une **complémentarité entre politiques publiques** pour une société réunionnaise, plus **inclusive** et respectueuse de **l'égalité entre les citoyens**.

A cette fin la collectivité notamment a développé des partenariats, à l'échelle de territoires, en particulier là où se concentrent les difficultés, pour réduire la reproduction des inégalités qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 11
- Budget réalisé : 323,3 %
(Taux de réalisation/prévu en 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Poursuite de la politique volontariste en matière de lutte contre les inégalités
- Résultat 2022 : l'appui aux actions de terrain contribuant à une meilleure qualité de vie et à la cohésion sociale se sont poursuivies malgré un contexte budgétaire contraint.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	1 925 685	1 457 937	7 348 547	6 174 509	281,6 %	323,5 %
Investissement	301 243	227 550	141 200	160 759	-53,1 %	-29,3 %
TOTAL	**2 226 928**	**1 685 487**	**7 489 747**	**6 335 268**	**236,3 %**	**275,9 %**

En synthèse, les principales actions mises en œuvre se sont traduites budgétairement comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Intitulé actions	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Apprentissage des compétences-clés et émancipation éducative	707 543	548 214	6 500	3 900
II – Égalité d'accès aux droits, promotion de l'égalité, actions de sensibilisation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, et les violences, et des actions de solidarité	156 000	129 671	84 700	108 121
III – Cohésion des territoires et lutte contre la précarité *(dont le dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz)*	6 185 815	5 137 468	50 000	48 738
IV - Contribuer à la stratégie de santé sur le territoire dans le cadre d'une politique démocratique, participative et solidaire	299 189	359 156	-	-
TOTAL	**7 348 547**	**6 174 509**	**141 200**	**160 759**

I – APPRENTISSAGE DES COMPETENCES-CLES ET ÉMANCIPATION ÉDUCATIVE

Intitulé actions	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1- la Maîtrise des Compétences-clés				
Illettrisme et classes transplantées	596 508	439 875	-	-
Illettrisme – Frais divers	580	580	-	-
Etudes et audit	24 955	17 469	-	-
Action 2 - Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire				
Mesures d'accompagnement jeunesse (formations, PSAD)	52 000	70 190	-	-
Actions dans le cadre de la parentalité	33 500	20 100	6 500	3 900
TOTAL	**707 543**	**548 214**	**6 500**	**3 900**

A – L'évaluation 2022

Un taux d'illettrisme qui reste très élevé

La Région Réunion est mobilisée dans la lutte contre l'illettrisme à hauteur de 532 208,50 €

En effet les évaluations lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC) entre 2019 et 2021 mesurent 29 à 35 % des jeunes réunionnais en difficulté de lecture, soit un niveau bien supérieur aux chiffres nationaux.

Par ailleurs **l'illectronisme** est une réalité de terrain engendrant des difficultés multiples dans la vie de tous les jours : déplacement, emploi, accès.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Bilan diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire	Lancement de l'étude INSEE pour mieux connaitre les publics et les accompagner	1	0	-1	Démarche en cours Report en 2023
	Création d'un centre de ressources	1	0	-1	Démarche en cours report de la création en 2023
Action 2 : Maitrise des compétences-clés (PR2C)	Nombre d'actions innovantes soutenues (communes partenaires)	5	4	-1	LESPASSCLES dans 4 premières communes en 2022 Saint André, Saint Joseph, Entre Deux, Cilaos
	Nombre de réussite à la certification CléA	Action nouvelle			Report en 2023

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Dispositifs de remobilisation et de lutte contre le décrochage scolaire

- L'accompagnement financier des Plateformes de Suivi et d'Appui aux jeunes en décrochage (PSAD)
La Région Réunion a poursuivi en 2022 son soutien aux quatre **Plateformes de Suivi et d'Appui aux jeunes en décrochage (PSAD)** installées depuis 2017 dans les microrégions (52 000€). Animées par un référent des Missions Locales, les PSAD sont structurées autour du partenariat entre les acteurs de l'éducation, de l'accueil, de l'information, de l'orientation, de la formation et de l'insertion tant sociale que professionnelle.

- Soutien aux classes transplantées
3 structures ont été accompagnées permettant l'organisation de 12 197 journées. Cette initiative permet aux élèves d'écoles primaires et dans une moindre mesure les collégiens d'apprendre dans un cadre extérieur et de vivre une expérience collective. La Région contribue au cofinancement de cette action avec les communes, à hauteur de 8,50 € par jour et par jeune, soit une subvention totale de 89 834, 50€.

- Soutien à la parentalité
Alors que plus de deux parents sur cinq estiment difficile l'exercice de leur rôle, la politique de soutien à la parentalité s'inscrit dans une démarche dite de « prévention primaire » visant à garantir la qualité des liens entre parents et enfants, et à prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales à la suite d'une rupture familiale (par exemples : décès, séparation, relations conflictuelles parents/ados).
La collectivité régionale reste mobilisée aux côtés des associations œuvrant dans ce secteur : 4 structures accompagnées au titre de la parentalité pour un total de 40 000 €.

Action 2 : Maitrise des compétences-clés (PR2C)

Dans le cadre du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C), le Conseil Régional a signé une charte d'engagement le 21 septembre 2022 aux côtés de la Préfecture, l'Université de La Réunion, du Département, de l'Académie de La Réunion, et de la Caisse d'Allocations Familiales (cf.focus).
Concernant l'expérimentation du dispositif LESPASSCLES, face à la multiplicité des situations et dans un contexte de partage des responsabilités, un engagement concerté de toutes les forces en présence ainsi qu'une évolution des méthodes d'approche et des prises en charge sont nécessaires. Le choix d'**un partenariat de proximité avec l'échelon communal** demande un temps d'ajustement pour réussir cette nouvelle approche.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Une phase expérimentale auprès de 4 communes a été suffisamment représentative pour [illegible] une évaluation en vue d'une généralisation du dispositif aux 24 communes en 2023-2024.

II – ÉGALITÉ D'ACCES AUX DROITS, PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA CITOYENNETÉ, DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES ET DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Les fragilités et inégalités structurelles de la Réunion ont conduit la collectivité régionale à s'engager de manière volontariste pour une plus grande égalité des chances dans le champ de la cohésion sociale et territoriale, au-delà de ses obligations légales et au regard de son projet de mandature déterminé

Intitulé actions	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 - Accompagner le secteur associatif ouvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés	156 000	129 671	84 700	108 121

A – L'évaluation 2022

Les études et analyses sociologiques sur le territoire réunionnais mettent en évidence la persistance de fortes inégalités sociales qui fragilisent la société actuelle. Face à ce constat, de nombreuses associations œuvrent pour lutter contre les inégalités sociales, ainsi en 2022, la collectivité régionale a financé 21 structures qui font de **l'égalité des chances et de la lutte contre les injustices sociales, une priorité.**

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Accompagner le secteur associatif ouvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés

Un ensemble hétérogène et foisonnant de dispositifs s'adressent aux Réunionnaises et Réunionnais en matière d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et violences et d'accès aux droits. Ces dispositifs sont partiellement identifiés par les jeunes et leurs familles, parfois même ignorés de certains acteurs. Pour agir en profondeur sur les inégalités, une impulsion nouvelle est nécessaire. La Région travaille à une meilleure lisibilité grâce à une cartographie des acteurs, une analyse des besoins non couverts et une recherche d'impact accru dans l'exercice des politiques de solidarités régionales.

– L'égal accès au droit et à la justice et l'aide aux victimes, en lien avec les instances judiciaires.
2 structures ont été accompagnées pour un total de 63 000 €.

– L'égalité filles – garçons et égalité femmes-hommes.
4 structures ont été subventionnées pour 28 500€ pour des actions spécifiques de sensibilisation. Par ailleurs, la Région œuvre pour une plus grande mixité dans les programmes et actions. Notamment un rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes a été produit en 2022.

– Le soutien à des actions de sensibilisation en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et la radicalisation, notamment en direction des jeunes. 5 associations ont été subventionnées à hauteur de 39 500 €.

– Le soutien aux actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes : 7 structures ont été accompagnées pour un montant de 67 700 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

– La solidarité envers les populations vulnérables : la Collectivité a apporté son soutien à des projets portés par 2 associations pour un montant total de 52 000€

III – COHÉSION DES TERRITOIRES ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Intitulé actions	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AE	CP
Action 1 : Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE	181 000	132 653	-	-
Frais divers	4 815	4 815	-	-
Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	50 000	48 738
Action 3 : aide aux familles : dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15€ pour tous les réunionnais	6 000 000	5 000 000		
TOTAL	**6 185 815**	**5 137 468**	**50 000**	**48 738**

A - L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cibles 2022 (cf.OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan-Cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Appel à projets Cohésion des Territoires	Nombre de porteurs associatifs	40	49	9	Un grand nombre de réponses intéressantes
Action 1 : Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets de développement économique	Nombre de coachs de quartier	3	3	0	
Action 2 : Soutien aux acteurs de l'aide alimentaire	Nombre de têtes de réseau soutenues	2	1	-1	Désistement d'une tête de réseau (BAM)
	Nombre d'opérateurs soutenus	0	0	0	Action prévue en 2023
Action 3 : aide aux familles : dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15€ pour tous les réunionnais	Nombre de bouteille de gaz vendues par les 5 distributeurs		680 937 bouteilles de gaz		Pour la période du 1er août au 31 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion sociale et participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles

En 2022 la collectivité, cosignataire des 13 contrats de ville de La Réunion a souhaité s'engager auprès des 49 quartiers prioritaires, pour un développement inclusif et un renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI), ainsi que sur la dynamisation de l'emploi et de l'économie dans les QPV.

Pour la quatrième année consécutive, la Région apporte un soutien volontariste à la politique de la ville sous la forme d'un appel à projets régional "Cohésion des Territoires" visant à favoriser et à apporter un soutien volontariste à des actions associatives œuvrant dans les territoires prioritaires (162 000 habitants) et des quartiers pauvres recensés par l'INSEE (453 000 habitants). Les demandes se sont orientées majoritairement vers les ateliers permettant de créer du lien social et de favoriser la participation des habitants.
Dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'Etat, la Région et le Centre de Ressources Cohésion Sociale Urbaine à La Réunion (CR-CSUR), la collectivité a contribué au renforcement du réseau d'acteurs sur le volet *"Développement économique et emploi"* des Contrats de ville par le déploiement **de 3 coachs** dédiés pour consolider l'attractivité, les parcours et l'offre économique des quartiers prioritaires. Les "territoires tests" de Saint-Louis, Saint-Benoît et le périmètre de la CINOR ont bénéficié d'une ingénierie expérimentale spécifique, au service de leur territoire et acteurs, en étroite collaboration avec leurs équipes de chef de projets Politique de la Ville. Une poursuite de l'expérimentation est prévue pour 2023 avec la mobilisation de fonds Stratégie pauvreté pour permettre de couvrir l'ensemble des secteurs dont l'Ouest, qui n'a pu en bénéficier en 2022 faute de financement.
La collectivité a participé à la mise en œuvre de projets relevant de l'axe-pilier III des Contrats de ville *"Cadre de vie et renouvellement urbain »,* identifiés en QPV, en ANRU-NPNRU ou en Programme Action Cœur de Ville, en les priorisant au moyen d'une bonification du taux d'intervention régional.

La Région a aussi renouvelé son adhésion au Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources de la Cohésion Sociale Urbaine à La Réunion en tant que membre du Conseil d'administration, dans l'objectif de renforcer son partenariat et son action aux côtés des autres acteurs institutionnels de la Politique de la Ville à La Réunion.

Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Depuis 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité de l'aide alimentaire. Les associations ont vu le nombre de prescriptions sociales doubler voire tripler, et la demande de colis alimentaires augmenter en conséquence. La perte d'emplois et la mise en chômage partiel liée à la crise sanitaire, ont malheureusement contribué à un renforcement de la précarité mais aussi à la sollicitation de l'aide par de nouveaux publics.
Face à cette situation exceptionnelle, la Collectivité a décidé en 2022 d'apporter son soutien à la Croix Rouge Française, tête de réseau de l'aide alimentaire, en investissement afin de renforcer leurs actions et venir en aide au plus grand nombre. Ce soutien a permis notamment à l'association d'acquérir un camion poids lourd pour le transport des palettes de denrées alimentaires et garantir la sécurité alimentaire. À la suite de problèmes de gestion interne, la Banque Alimentaire des Mascareignes a retiré sa demande de subvention pour 2022.

Action 3 : Aide aux familles : dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais

En juillet 2022, la Région, en partenariat avec le Département, a mis en place un dispositif d'urgence afin de garantir le prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais. Le dispositif a été mobilisé sur la période d'août à décembre. Un montant de 5 000 000 € a été versé aux cinq grossistes distributeurs de bouteille de gaz de La Réunion.
Compte-tenu de la situation persistante, la collectivité proposera la poursuite du dispositif jusqu'en juin 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

IV - CONTRIBUER A LA STRATÉGIE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE, PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE

La Région Réunion s'est fortement investie en 2022 auprès des associations réunionnaises et des partenaires institutionnels afin de relancer les opérations de prévention en santé, essentielles pour l'amélioration du bien-être global de la population et des personnes en situation de fragilité.

De nouvelles actions de coopération innovantes ont ainsi vu le jour, tels qu'un appel à projets conjoint dans le domaine de la nutrition, porté par les institutions partenaires et la Région afin de renforcer la visibilité, la cohésion et la cohérence des projets soutenus sur le territoire réunionnais.

Intitulé actions	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagner les associations de prévention santé ⇒ Appel à projets ARS-DRAJES-REGION – Nutrition ⇒ Appel à projets Région – prévention en santé générale	249 133	277 750	-	-
Action 2 : Structurer la formation et de la recherche en santé sur le territoire réunionnais (IRMSOI et CCHUR)	42 600	73 950	-	-
Frais divers	7 456	7 456	-	-
TOTAL	**299 189**	**359 156**	-	-

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1a : Appel à projets ARS-DRAJES-REGION – Nutrition - 2022	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus sur une année auprès des partenaires institutionnels	5	8	+3	Lancement d'un AAP conjoint avec l'ARS et la DRAJES en 2022, ce qui a renforcé l'accompagnement des associations et la cohérence des projets soutenus.
Action 1b : Appel à projets Région – prévention en santé générale – 2022	Nombre de projets associatifs de prévention dans le domaine de la santé soutenus sur une année *(hors Appel à projets ARS-DRAJES-REGION – Nutrition - 2022)*	20	49	+29	En 2021, la crise COVID-19 avait freiné la mise en œuvre des actions. En 2022, le soutien de la Région a permis de renforcer et de mieux accompagner les projets associatifs.
Action 2 - IRMSOI	Nombre d'étudiants inscrits	58 (Année scolaire 2021-2022)	61 (Année scolaire 2022-2023)	3	Le nombre d'étudiants inscrits à l'IRMSOI continue d'augmenter depuis plusieurs années, ce qui souligne l'intérêt de ces formations pour les institutions de santé réunionnaises.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 - Accompagner les associations de prévention santé :

Pour la première fois, la Région Réunion a fait le choix d'innover en portant des appels à projets de prévention à destination des associations spécialisées en santé, au bénéfice des Réunionnais. Deux appels à projets ont vu le jour :
- Un 1er porté par la Région Réunion dans le domaine de la prévention en santé générale. **49 projets portés par 44 associations ont été retenus, pour un montant total de 199 133 €.**

- Un second conjoint porté par la Région Réunion, l'ARS et la DRAJES dans le domaine de la nutrition a permis, en particulier, de porter des projets de santé de façon cohérente, sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure visibilité, transparence et un renforcement des liens interinstitutionnels.

Ces deux appels à projets ont permis de soutenir 57 associations en 2022 (soit + 32 associations comparé à 2021), dont les actions sont à destination d'un public multigénérationnel, sur tout le territoire, dont les hauts et l'Est de l'île dans divers domaines : nutrition, addiction, santé sexuelle, prévention des cancers ou de maladies chroniques graves.

Répartition par thématique

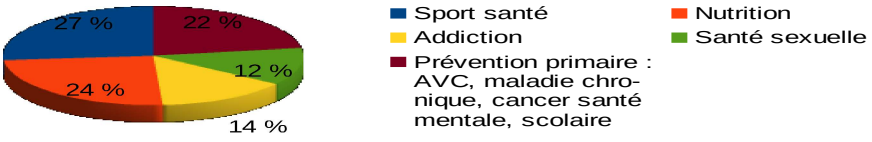

Action 2 - Structurer la formation la recherche en santé sur le territoire réunionnais (IRMSOI et CCHUR)

Enfin, afin de soutenir l'aide à la structuration locale de la formation et de la recherche en santé sur le territoire réunionnais, la Région Réunion a maintenu son soutien aux dispositifs :
- Chef de Clinique Hospitalo-Universitaire Régional (CCHUR), avec un poste de CCHUR spécialisé en dermatologie pour la période 2021-2023 ;
- Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMSOI), structure créée en 2015 ayant pour but de dispenser des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé à des professionnels de santé exerçant dans les champs sanitaire ou médico-social de la zone océan Indien. Le nombre d'inscrits croissant ainsi que les taux de réussite montrent l'intérêt des professionnels et institutions de santé du territoire pour cette structure.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

LA SIGNATURE DU PR2C

Plusieurs plans régionaux de lutte contre l'illettrisme ont été déployés depuis 2007 pour aboutir en 2017 au Plan initialement intitulé « Plan 3I » (Illettrisme, Innumérisme, Illectronisme), qui a mobilisé les acteurs et la société civile.

La reprise des travaux à compter de juillet 2021, menés conjointement avec l'État, a permis de renouer avec les acteurs du Plan et faire évoluer la stratégie régionale autour d'un « Plan régional pour la maîtrise des compétences-clés » dit PR2C. Lors de la finalisation des travaux en 2022, la stratégie du plan a abouti à **la signature d'une charte de partenariat et d'engagement le 21 septembre 2022.** Les partenaires s'engagent à mobiliser et à mutualiser leurs ressources financières indiquées dans le Plan à travers les fiches-actions.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Les besoins en matière de logements, et en particulier à faibles loyers de sortie et à faibles charges, sont très importants à La Réunion avec une forte augmentation constatée du nombre de demandes de logement sociaux. A cela s'ajoute des enjeux en matière de rénovation et de réhabilitation des logements, notamment pour les personnes en situation de précarité. Les priorités d'intervention de la collectivité dans ce secteur s'inscrivent autour de axes : d'une part, une contribution aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU et, d'autre part, pour accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 4
- Budget réalisé : 50,3 %
(Taux de réalisation/prévu en 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : Solde des anciens dispositifs
- Résultat 2022 :
* Définition d'un nouveau dispositif FEDER pour soutenir la rénovation (réhabilitation énergétique et thermique du parc social)
* Renouvellement du protocole FRAFU

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	20 000	20 000	20 000	20 000	-	-
Investissement	6 060 000	5 165 488	-	3 934 201	-100%	-24%
TOTAL	**6 080 000**	**5 185 488**	**20 000**	**3 954 201**	**-99,3%**	**-24%**

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou mission transversale) :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	-	-	-	748 339
II – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	20 000	20 000	-	3 185 862
TOTAL	**20 000**	**20 000**	**-**	**3 934 201**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT À TRAVERS LE FRAFU

L'accroissement et le vieillissement de la population a pour conséquence des besoins accrus en termes de logements, de logements adaptés notamment aux seniors, d'infrastructures et d'équipements publics. En effet, 72% de ménages réunionnais sont éligibles à un logement social et 21 000 ménages réunionnais sont en attente d'un logement.

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire la Ville Réunionnaise de demain et du soutien de l'État pour le parc social et le logement intermédiaire. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies *(40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté)*. Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être renouvelé.

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	-	-	-	748 339
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**748 339**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	Nombre d'opération	50 logements	0	Aucune opération éligible	-

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU

En 2022, la subvention FRAFU a été principalement mobilisée en faveur de logements locatifs sociaux (LLS et LLTS) et a donc principalement concerné les financements Etat et non le cadre d'intervention régional en faveur des logements intermédiaires (PLS, PSLA). D'une manière générale, la mobilisation du FRAFU reste faible du fait de la panne de l'aménagement opérationnel constatée notamment dans le bilan FRAFU 2014-2020 élaboré et présenté par l'AGORAH.

Face cette situation, un nouveau protocole FRAFU a été signé afin de :
- favoriser la mixité sociale ;
- modifier les paramètres de calculs de la subvention ;
- simplifier le processus d'instruction des dossiers ;
- élargir la gouvernance autour des enjeux liés à l'aménagement du territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LEUR LOGEMENT

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	-	-	-	504 000
Action 2 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	20 000	20 000	-	-
Action 3 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés	-	-	-	2 681 862
TOTAL	**20 000**	**20 000**	**-**	**3 185 862**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique	Élaboration du dispositif et définition des modalités de mise en œuvre	Préparation de la fiche action FEDER définissant les postes éligibles	Fiche action et dispositif pas encore validés	Signature du POE FEDER tardive
Action 2 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	*cf. Axe 3- « Atteindre l'autonomie énergétique » (point III)*				
Action 3 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés	*cf. Axe 3- « Atteindre l'autonomie énergétique » (point III)*				

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

Le parc social compte plus de 76 000 logements avec des enjeux importants en termes de rénovation et de réhabilitation pour tenir compte de l'usure prématuré des ouvrages ou encore de l'évolution des normes actuelles de confort et de qualité.

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place, en lien avec l'ARMOS et les bailleurs sociaux, un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU). A cet effet, une mesure spécifique a été inscrite dans le projet de PO FEDER 2021/2027, en faveur des bailleurs sociaux.

Action 2 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

En 2022, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements (cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 3 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. Le dispositif a été voté pour une durée de 5 ans de 2016 à 2021, environ 2000 familles réunionnaises ont bénéficié de la subvention régionale. À ce jour le dispositif n'est plus actif et la collectivité continue à honorer les engagements pris antérieurement, à savoir 273 dossiers actifs pour un encours de 2 185 205,04 €.

FOCUS

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

La Région a inscrit dans le PO FEDER 2021-2027 une mesure spécifique dédiée au financement de la rénovation énergétique et thermique des logements sociaux. Pour cela, des échanges ont été organisés avec l'ARMOS et les bailleurs sociaux pour définir le dispositif.

Cette intervention est prévue dans le cadre de la mise en œuvre d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), avec vérification de montant de la compensation du service public. Un projet de Fiche Action a été élaboré (et les critères de sélection doivent être validé début 2023).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

UN DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE ET SOUTENABLE

Dans le cadre des orientations stratégiques définies par la nouvelle mandature, la Région Réunion a approuvé en 2022, le projet de refonte du dispositif de Continuité Territoriale (CT) afin d'agir en **complémentarité avec l'État** et de mettre en œuvre un dispositif **plus équitable et harmonieux.**

Une convention de partenariat entre la Région et LADOM définit les modalités de fonctionnement du dispositif conjoint de Continuité Territoriale. Le nouveau dispositif régional en vigueur depuis le 01 avril 2022, a fait l'objet des principales évolutions suivantes :

- Alignement sur la périodicité sur celle de LADOM, soit une fois tous les 3 ans ;
- Harmonisation suivant le mode de calcul du quotient familial avec LADOM ;
- Attribution d'une aide régionale en complément de LADOM et en fonction du quotient familial (*montants 2022) :

	QF de 0 à 6000€	QF de 0 à 6001€ A 11991€	QF de 11992 à 26030€
Continuité territoriale de **LADOM** selon les critères de LADOM	BON DE **360 €**	BON DE **360 €**	
Continuité territoriale de la **Région Réunion** selon les critères de la Région	BON DE **100 €**		BON DE **200 €**
TOTAL	**460 €**	**360 €**	**200 €**

Les ressources :

- ETP mobilisés : 32
- Budget réalisé : 131,2 %
(Taux de réalisation/prévu en 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 :
Mettre en œuvre un dispositif plus équitable et harmonieux

- Résultats 2022 :
* Refonte du dispositif de continuité territoriale en complémentarité avec LADOM
* Mise en place d'une aide au ressourcement pour les étudiants
* Mise en place d'une aide de continuité funéraire

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 500 000	22 877 227	8 800 000	13 118 436	-59%	-43 %
TOTAL	**21 500 000**	**22 877 227**	**8 800 000**	**13 118 436**	**-59%**	**-43 %**

La refonte du dispositif régional en 2022 a été déclinée en trois principales mesures :
- Les Bons CT « Volet A » : Aide au transport dans le sens Réunion/Métropole ;
- Les Remboursements « Volet A » pour le cas particulier du Deuil ;
- L'aide au Ressourcement Etudiant ;

I –REFONTE DU DISPOSITIF DE LA CONTINUITE TERRITORIALE (CT) : HARMONISATION ET EVALUATION AVEC LADOM

Le volume global des Bons CT délivrés a enregistré une légère baisse de - 3,4% entre 2021 et 2022, due à la reprise progressive du trafic aérien post-covid...

Le partenariat rétabli avec LADOM a permis de proposer une offre réajustée, équitable et soutenable budgétairement envers les familles réunionnaises les plus modestes. Désormais les familles s'adressent à un **interlocuteur unique** et bénéficient d'aides plus adaptées à leur situation.

A – L'évaluation 2022

- 23 704 dossiers de Bons CT ont été validés par LADOM Réunion pour une dépense de 9 533 241 €.
- Le public relevant de la tranche 1 sur le partenariat Région/LADOM a bénéficié de 10 011 Bons d'une valeur de 1 000 931 €.

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 – Refonte du dispositif de la CT :					
CT Volet A	Nombre de bénéficiaires	65 000	60 858	- 4 142	**CT Volet A**
CT Volet A	Coût	21 450 000 €	13 094 035 €	- 8 355 965 €	**CT Volet A**

B – Commentaires / Analyse

Action 1 – Refonte du dispositif de la CT :
Le nouveau fonctionnement en partenariat avec LADOM permet de rationnaliser la participation financière de la collectivité régionale et de mobiliser davantage les crédits de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

II - MISE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES PRENANT EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET PRIORITAIRES

Les réflexions sur la refonte du dispositif de Continuité Territoriale a révélé la nécessité d'adapter les mesures existantes afin de mieux considérer les besoins spécifiques des réunionnais et prioritaires des étudiants en termes de déplacement.

A – L'évaluation 2022

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart
Action 1 - Aide au Ressourcement Etudiant				
Bon Spécial Etudiants Covid 19 (*Janv. à Avril 2022)*	Nombre de bénéficiaires	250	285	+35
	Coût	87 500 €	99 750 €	+ 12 250 €
Bon Ressourcement Etudiant *(Mai. à Décembre 2022)*	Nombre de bénéficiaires	4 000	2 270	- 1 730
	Coût	2 400 000 €	1 362 0000 €	- 1 038 000 €
Action 2 – Continuité funéraire				
Aide Obsèques	Nombre de bénéficiaires	100	74	-26
	Coût	375 000 €	37 500	- 337 500 €
Transport de Corps	Nombre de bénéficiaires	50	Dispositif Départemental	Pour information
	Coût	150 000 €	Dispositif Départemental	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 - Aide au Ressourcement Etudiant

Outre le Bon Etudiant Spécial Covid 19 accordé dans le cadre de la pandémie, la Région a réfléchi à un dispositif pérenne pour soutenir les étudiants réunionnais en mobilité, se trouvant dans une situation de plus en plus précaire en raison de la persistance de la crise sanitaire.

A cet effet, le dispositif **d'Aide au Ressourcement Etudiant** a été créé par la Collectivité dès le mois de mai 2022 à l'attention de tous les étudiants en mobilité (Cf. focus).

Les diverses aides à l'attention des étudiants ont été appréciées par les familles, dans un climat anxiogène lié à la crise sanitaire encore prégnant en 2022. A fin 2022 des résultats sont encourageant et laissent présager une évolution à la hausse pour l'année 2023.

Action 2 – Continuité funéraire

La continuité funéraire est un autre volet important développé en 2022, pour répondre aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises les plus modestes pour assister aux obsèques d'un parent proche en Métropole ou lors du rapatriement du corps d'un défunt à la Réunion. La Région Réunion a initié un nouveau dispositif afin de mettre en synergie les intervenants et partenaires institutionnels afin de faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

AIDE AU RESSOURCEMENT ETUDIANT

Rentrer se ressourcer sur son île natale et auprès de ses proches est difficilement accessible pour un étudiant, dans le contexte international et économique actuel encore empreint des effets post-crise sanitaire. Des étudiants, doivent faire face à la dégradation de leurs conditions de vie. Aussi la collectivité a décidé d'apporter un soutien financier majeur aux jeunes étudiants en mobilité en Métropole, en Europe ou à l'étranger.

Cette nouvelle mesure permet de lever les freins à la mobilité puisque les étudiants sont désormais assurés de pouvoir rentrer auprès de leurs proches au moins une fois par an, tout au long de leur cursus, facteur déterminant pour leur réussite. Par ailleurs cette aide bénéficie aussi aux étudiants souhaitant réaliser un stage à La Réunion dans le cadre de leur formation, favorisant leur insertion dans le tissu économique réunionnais dans l'espoir d'un « retour au pays », après l'obtention du diplôme.

En 2022, **2 270 étudiants Réunionnais** ont pu bénéficier d'un Bon de Ressourcement de la Région depuis son démarrage en mai 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PRÉAMBULE

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, La Région est la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Elle est ainsi seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou extension d'activités économiques, et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté.
Dans ce cadre, la collectivité élabore un Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) à valeur prescriptive co-élaboré en concertation avec les EPCI, définissant la stratégie de développement économique de La Réunion, fixant les orientations relatives à l'attractivité du territoire, et constituant la « feuille de route » en matière d'aide aux entreprises et de soutien à l'innovation.

Ces dernières années, des crises locales et internationales successives ont eu un impact fort sur la situation économique de l'île. L'insularité et l'éloignement de La Réunion des centres de décision et d'approvisionnement ne se résument pas à des « surcoûts » à compenser.

À défaut de « contrôler » les événements, il s'agit de faire preuve d'agilité et de capacité d'adaptation.

La révision en 2022 du SRDEII adopté en 2016 par la collectivité et approuvé en mars 2017 par le Préfet, intervient dans un contexte de consolider l'ancrage local des entreprises et de soutenir l'entrepreneuriat réunionnais. Adopté en assemblée plénière du 15 décembre 2022 et intitulé « la nouvelle économie », il est opérationnel depuis l'approbation par arrêté préfectoral du 24 avril 2023.

Cette nouvelle stratégie économique régionale part d'une vision claire exprimée par le projet de mandature de la majorité régionale, et fixe de nouvelles priorités dans plusieurs domaines clés pour l'économie réunionnaise.

Elle se décline ainsi en 6 grandes priorités :
1. Pour une économie réunionnaise dynamique : consolider l'effort productif du tissu économique de la Réunion, nos grandes infrastructures et grands équipements à vocation économique ;
2. Vers une économie réunionnaise à « visage humain » : plus coopérative, inclusive et équitable ;
3. Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire ;
4. Pour une économie réunionnaise plus compétitive : rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations ;
5. Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie ;
6. Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires.

Globalement, pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **54 069 602 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2022.

	CA 2021		CA 2022		Evol	Evol
	AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Fonctionnement	27 378 268	32 807 438	25 837 574	25 267 411	-5,6 %	-23 %
Investissement	57 948 017	53 046 974	45 518 469	28 802 191	-23, 2 %	-45, 7 %
TOTAL	**85 326 285**	**85 854 412**	**71 356 043**	**54 069 602**	**- 16,4 %**	**-37 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES TEMPS FORTS 2022

FEVRIER	MARS	JUIN
21 septembre : 1ere région de France à mettre en place CoSIE **(Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises)**	**04 mars :** Restitution de l'évaluation Ex-ante des **instruments financiers** aux partenaires économiques	**29 juin :** Lancement de la **construction d'une marque de territoire pour La Réunion**

SEPTEMBRE	OCTOBRE	DECEMBRE
25 février : **36ème Conseil des Ministres de la Commission de l'océan Indien**	**25 octobre :** **Etats généraux de l'industrie de l'image**	**15 décembre :** Adoption du **Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)** intitulé « la nouvelle économie » **15 décembre :** **Validation du plan de restructuration d'Air Austral et une participation de 15 M€ (***sous conditions)*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

En 2022, l'action de la Région a porté sur l'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans un contexte de post-crise sanitaire renforcé par la crise en Ukraine et ses impacts sur le plan économique. Par ailleurs, la nouvelle vision stratégique de la collectivité a été prise en compte, notamment en matière de commercialisation de la zone d'activités aéroportuaire avec l'abandon de l'AMI ou encore dans le projet de développement de la zone arrière portuaire. Enfin, l'année 2022 a été marquée par la restitution de l'étude ex-ante aux partenaires économiques, un préalable à la mise en place des nouveaux instruments financiers dans le cadre du PO 2021-2027.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 5,3 Service du Développement Economique
- Budget réalisé : 59,2 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : accompagner et soutenir les entreprises dans le contexte post-COVID et dans la crise géopolitique en Europe
- Résultat 2022 : le tissu économique de La Réunion, en dépit des crises qui se sont succédées ces dernières années, a su faire preuve de résilience et montre un dynamisme. Il convient de rester vigilant sur les effets à long terme de ces crises.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 094 041	9 601 036	8 951 071	9 228 553	- 1,6 %	- 3,9 %
Investissement	16 979 741	11 484 291	3 259 266	3 409 491	- 80,8 %	-70,3 %
TOTAL	**26 073 782**	**21 085 327**	**12 210 337**	**12 638 044**	**- 53,2 %**	**- 40 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	8 848 570	9 126 052	3 069 660	2 926 155
II – Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	102 500	102 500	189 605	483 336
TOTAL	**8 951 071**	**9 228 553**	**3 259 266**	**3 409 491**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Région a apporté un soutien aux entreprises et au monde économique tant sur le plan technique, avec des dispositifs d'accompagnement auprès des chambres consulaires, que sur le plan financier avec des aides directes à la création ou au développement d'activités sur ses fonds propres ou sur le FEDER sous forme de subventions, d'avances remboursables comme le Fonds de sauvegarde, ou dans le cadre des instruments financiers régionaux.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 - les aides aux entreprises	-	48 844	2 069 660	2 431 649
Action 2 - L'ingénierie financière	-	-	1 000 000	422 128
Action 3 - Les aides à l'animation économique	6 831 496	6 331 948	-	48 507
Action 4 – Divers (gazole professionnel)	2 017 074	2 745 259	-	23 870
TOTAL	**8 848 570**	**9 126 052**	**3 069 660**	**2 926 155**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : les aides aux entreprises	Nombre d'entreprises accompagnées	ND	251 entreprises		- 4 entreprises sur dispositif « aides aux petits investissements – REACT UE » - 115 entreprises sur le dispositif « aide au secteur de l'évènementiel » - 132 entreprises sur le dispositif « aide au commerce de proximité »
Action 2 : L'ingénierie financière	Nombre d'entreprises	ND	170 entreprises		- 16 entreprises accompagnées sur le fonds de sauvegarde 2 - 81 entreprises accompagnées sur le prêt Rebond 2 - 73 entreprises accompagnées dans le cadre de la FRR
Action 3 : Les aides à l'animation économique	Nombre de structures accompagnées	ND	13 structures		- 5 conventions avec les partenaires de l'accompagnement des entreprises - 8 conventions dans le cadre de la mise en œuvre de manifestations à caractère économique
Action 4 : Divers	Nombre d'entreprises accompagnées	ND	213 entreprises		- 213 entreprises bénéficiaires du dispositif gazole professionnel

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Les aides aux entreprises

En 2022, il s'agit de clôturer les dispositifs d'aide mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire sur les fonds propres de la collectivité, d'une part, et d'autre part, de soutenir les entreprises sur la fin du PO 2024-2020.

Les aides sur fonds propres
En 2022, la Région a complété pour un montant de 1 400 000 € l'enveloppe dédiée au dispositif d'aide aux petits investissements – REACT UE, dont elle assure le préfinancement, portant ainsi l'enveloppe totale du dispositif à 3 650 000 €. Il s'agit d'une aide aux petits investissements pour les entreprises du BTP, de l'agroalimentaire et le commerce de proximité. Ainsi, une première enveloppe de 57 376 € a été engagée au bénéfice de 4 entreprises en décembre 2022.

Par ailleurs, une enveloppe de 1 384 120,28 € a été versée aux entreprises, dont 743 751,12 € aux entreprises du secteur de l'évènementiel qui ont été impactées par la crise sanitaire et 526 696,25 € pour les commerces de proximité dans le cadre de petits investissements.

Aide FEDER
La Région a versé aux entreprises une enveloppe de 1 023 588,57 € au titre de la contrepartie nationale du FEDER.

Action 2 : L'ingénierie financière

Finalisation de l'évaluation ex ante
Conformément aux textes réglementaires, le soutien accordé par des Fonds Européens au moyen d'instruments financiers se fonde sur une évaluation ex ante.
L'étude confiée à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2021 a été restituée des partenaires économiques de la Région le 04 mars 2022.
Sur le volet TPE-PME, cette évaluation a permis de d'identifier les gaps de financement à combler et de définir une stratégie d'investissement comprenant la mise en œuvre de deux instruments financiers (un instrument de prêt et un instrument d'equity).

La mise en œuvre des instruments financiers soutenus par les fonds européens se poursuit sur la période de programmation 2021-2027.

Fonds de sauvegarde 2
Lancé en décembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022, la Région a prolongé le Fonds de sauvegarde 2 jusqu'au 30 juin 2022. A la clôture du fonds, la Région comptabilise 79 demandes ou dossiers, dont 39 dossiers transmis pour instruction. Enfin, 16 dossiers ont reçu un arrêté attributif pour un montant total de 137 000 €.

Prêt Rebond Feder React-Ue (taux zéro)
En 2021, les mesures sanitaires ont maintenu sous contrainte la reprise économique. Pour répondre aux besoins de trésorerie court-terme des entreprises et assurer leur survie à la crise, la Région Réunion et Bpifrance ont signé une convention le 25 juin 2021 pour déployer le Prêt Rebond Feder React-Ue jusqu'au 31 décembre 2021. Par voie d'avenant, la période d'octroi de prêt a été prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Le plan de financement de cet instrument est le suivant :

Donation de la Région / Feder React UE	Effet de levier	Capacité d'engagements
6 M€	2,65	15 900 M€

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La Région Réunion a assuré intégralement le portage financier et un dossier de subvention FEDER a été déposé auprès du GUEDT.
Pour rappel, les principales caractéristiques du prêt Rebond Feder React-Ue sont les suivantes :

- Bénéficiaires : TPE et PME de plus d'1 an et disposant d'un bilan ;
- D'un montant compris entre 30 K€ et 300 K€ ;

Cet instrument financier a permis d'accompagner 124 entreprises réunionnaises dans un contexte post-covid, dont 81 en 2022.

Financière Région Réunion
En 2017, la Financière Région Réunion (Fonds de fonds FRR) a été créée avec une dotation de 50 M€ (dont 24 M€ de FEDER, 6 M€ de CPN et 20 M€ de fonds propres Région). Le mandat de gestion a été confié au FEI. A l'issue d'AMI lancés par le FEI, deux intermédiaires financiers ont été sélectionnés pour 2 instruments financiers distincts :

- un instrument d'equity dont la gestion est confiée à APICAP : ESSOR-PME ;
- un instrument de dette dont la gestion est confiée à la BFC OI : le prêt I-Run.

Un peu plus de trois ans et demi après le début de mise en œuvre effective, le dispositif a pris ses marques et a fait toutes ses preuves. Le FEI fait état d'une bonne coopération entre les deux Intermédiaires Financiers ce qui favorise le développement de l'écosystème du financement.

- Au 30 Septembre 2022, BFCOI a construit 72% du portefeuille et APICAP 43% ;
- A la fin 2022, ces indicateurs sont respectivement de 88% et 43%.

Au total, environ 50 M€ financements ont été soutenus près de 470 Bénéficiaires Finaux pour un total de 65 M€ d'investissements catalysés, dont 73 bénéficiaires en 2022.

Les résultats plus détaillés pour l'île sont les suivants :

- 99% des entreprises financées sont des microentreprises ;
- 93% d'entre-elles ont moins de 5 années d'activité ;
- 88% ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 k€ ;
- L'effet de levier sur les ressources régionales est d'environ 3,1x ; 3,9x si le montant total d'investissements catalysés est considéré ;
- L'ensemble des aires urbaines de l'Île a bénéficié du dispositif (y compris au Sud et à l'Est) ;
- Les principaux secteurs d'activités sont couverts, y compris les industries culturelles et créatives et les activités professionnelles scientifiques et techniques ainsi que les secteurs innovants tels que les TIC, les énergies renouvelables, les solutions environnementales et la mobilité propre ;
- Complémentaires, les deux instruments sous-jacents génèrent des retombées substantielles pour l'Île, notamment en termes de création d'emplois, de développement des chaînes de valeur, d'attraction d'investissements extérieurs et d'expansion des entreprises réunionnaises ;
- La visibilité et les retombées médiatiques pour la Région sont aussi significatives tant au niveau régional qu'au niveau national et européen.

Enfin, le principe lié aux instruments financiers est la **recyclabilité des fonds européens.** En 2022, la Région a reçu de la part du gestionnaire de fonds (le FEI) **une première restitution des fonds pour un montant de 3 M€.**

Abondement du fonds RUNaissance
En décembre 2020, Smalt capital a créé le fonds RUNaissance pour accompagner les PME en développement, pour un ticket compris entre 500 K€ et 1 M€.
La collectivité régionale a validé l'abondement du fonds RUNaissance à hauteur de 1 M€, portant ainsi la taille globale du fonds à 20 M€.
La période de souscription se clôture en juin 2023 et devrait permettre l'entrée d'un dernier souscripteur.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 3 : Les aides à l'animation économique

En 2022, la collectivité régionale est intervenue à hauteur de 3 396 292 € pour soutenir les programmes d'actions mis en œuvre par les organismes d'animation économique, telles que :

- Les chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion et Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion) spécialisées en matière d'accompagnement à la création et à la consolidation des entreprises,
- NEXA dans le domaine de l'innovation qui a défini en 2022 une nouvelle feuille de route ;
- L'association Domaine des Tourelles, acteur dans le domaine de l'artisanat d'art.

De plus, la Région a financé sur ses fonds propres la part du FEDER dans le cadre des financements alternatifs. En investissement, 48 507,06 € ont été payés aux partenaires au titre de la contrepartie nationale du FEDER.

Par ailleurs, la Région Réunion soutient financièrement les manifestations à caractère économique participant à la structuration des filières prioritaires, organisées par les communes ou tout organisme (associations, SEM).
La programmation 2022 a concerné 8 manifestations à caractère économique pour une enveloppe de subvention régionale d'un montant global de 163 610,50 €.

Enfin, la Région a accompagné la CAPEB dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions avec l'engagement d'un montant de 30 980 €. Une subvention de 74 546,50 € a été versée à trois structures professionnelles, à savoir la fédération des architectes de La Réunion, le SYREF (SYndicat REunionnais des professionnels du Froid et de la climatisation à La Réunion) pour l'organisation du TECOMA AWARD.

Action 4 : Divers

Une enveloppe de 1 800 000 € a été attribuée à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour abonder le fonds d'intervention du dispositif « gazole professionnel ». Cette enveloppe permet à l'ASP d'assurer aux professionnels le remboursement de la consommation de leur flotte. L'aide est de 8 ou 23 centimes en fonction de la catégorie du transporteur routier. En 2022, cette aide a été versée à 213 professionnels de la route.

II – AMELIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle au soutien à apporter aux entreprises, il convient d'intervenir sur différents leviers afin d'améliorer l'environnement économique des entreprises, de créer une dynamique et de donner de la cohérence à l'action de la collectivité régionale.

INTITULÉ	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – L'octroi de mer	-	-	-	-
Action 2 – L'aménagement des zones d'activités	-	-	-	388 533
Action 3 – Le développement économique équilibré de chaque microrégion	102 500	102 500	189 605	94 803
TOTAL	**102 500**	**102 500**	**189 605**	**483 336**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 – L'octroi de mer	-	-	-	-	-
Action 2 : L'aménagement des zones d'activités	Nombre études		4 études réalisées		
	Nombres de projets		3 projets accompagnés		
Action 3 – Le développement économique équilibré de chaque microrégion					
- l'Ecocité et zone arrière portuaire	Contribution annuelle	97 500	97 500	Conforme	
	Programme d'études	200 000	189 605	Conforme	
- L'echotechnopole de Bois Rouge	Contribution annuelle	5 000	5 000	Conforme	

B – Commentaires / Analyse

1 – L'octroi de mer

Pour faire suite à la décision n°2021/991 du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 qui a posé les bases du dispositif des différentiels d'octroi de mer sur la période 2022-2027, la Région a décidé en décembre 2021 de reconduire les principes généraux et les mesures d'application liées notamment au dispositif de différentiels, dans l'optique de la plus grande continuité au regard des dispositifs précédents afin de sécuriser l'environnement juridique et fiscal de l'octroi de mer.
Sur ces bases, la mise en œuvre du dispositif de l'octroi de mer s'est inscrite en 2022 dans un contexte marqué par :

- La réforme de la nomenclature douanière ;
- L'accord bilatéral entre la Poste et l'administration des Douanes conduisant la Poste à effectuer depuis le 1er juin 2022, comme toutes les sociétés agréées par les Douanes, l'activité de dédouanement des marchandises en matière maritime ou aéroportuaire (auparavant effectuée par les services des douanes) ;
- Enfin, la Cour des Comptes et les Chambres régionales de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, de La Réunion / Mayotte ont démarré en 2022 une **évaluation de la politique publique sur l'octroi de mer**. L'objectif de cette évaluation est d'appréhender la stratégie régionale en matière d'octroi de mer, le processus décisionnel ainsi que les moyens et les modalités de gestion et de suivi de la taxe.

Dans ce contexte, le Conseil Régional a fait évoluer en 2022 le régime de taxation au titre de l'octroi de mer (et de l'octroi de mer régional) sur la base de la délibération de l'Assemblée Plénière du 22 novembre 2021 formalisant la délégation de compétence à la Commission Permanente en matière d'octroi de mer (et d'octroi de mer régional) sur l'ensemble de ses volets. Ainsi, à la demande du Grand Port Maritime de la Réunion, la Commission Permanente réunie le 24 juin 2022 a adopté une taxation nulle (0 % d'octroi de mer et d'octroi de mer régional) à l'importation de portiques de manutention portuaire.

Sur le plan financier, les recettes d'octroi de mer se sont élevées à La Réunion à 419 883 947 € en 2022 pour une Dotation Globale Garantie aux Communes de 384 744 353 €. Ainsi, il ressort un montant de 35 139 594 € au titre du fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). Enfin, les recettes d'octroi de mer régional s'établiraient à 125 082 165 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	% 2022/ 2021
Montant des recettes d'octroi de mer	311,9	314,2	326,2	332,6	344,5	328,6	366,7	419,9	+ 14,5%
Dotation Globale Garantie aux Communes	296,5	303,9	310,9	319,3	328,8	336,4	364,7	384,7	+ 5,5 %
FRDE (dont 80 % affectés aux communes)	15,4	10,4	15,3	13,3	15,7	0	2	35,1	x 17
Montant des recettes d'octroi de mer régional	94,8	95	98	101,6	107	103	119,7	136,5	+ 14,5%

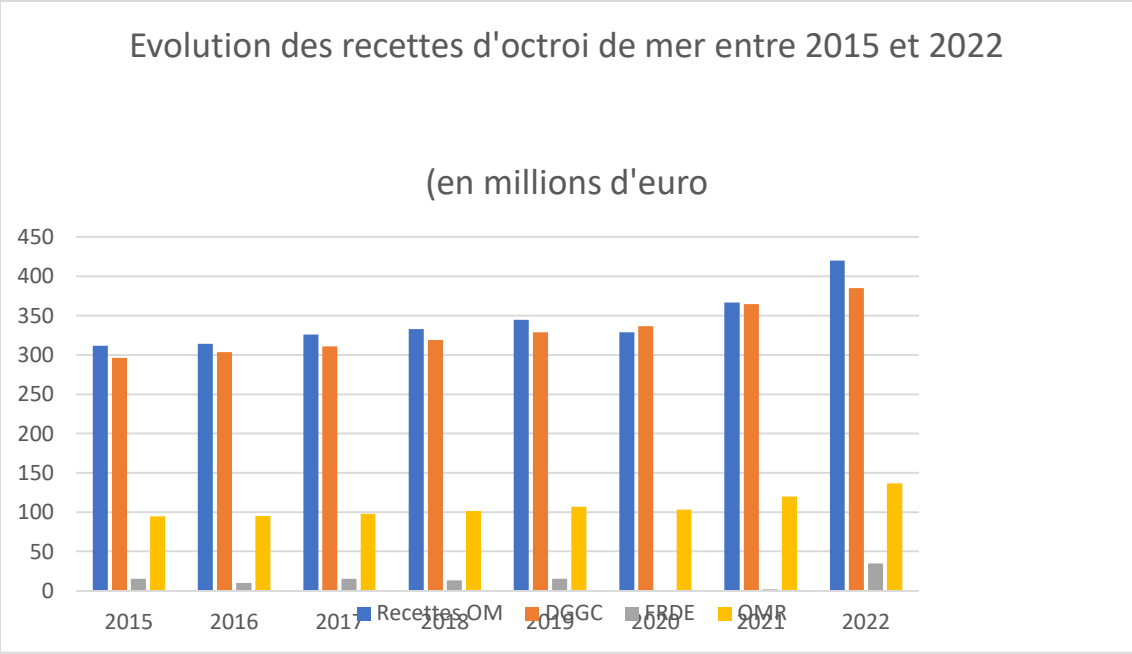

2 – L'aménagement des zones d'activités

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) et la Zone Arrière Aéroportuaire (ZAAP), respectivement positionnées en zone arrière des installations portuaires et aéroportuaires, présentent des enjeux pour le développement économique des bassins concernés (Ouest et Nord) et plus largement pour La Réunion. La Région entend apporter sa contribution aux réflexions afin de décliner opérationnellement les orientations du SRDEII sur ces zones économiques stratégiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue relève du Pôle à Vocation Régionale (PAVR) Nord. Les pôles d'intérêt régionaux sont des zones d'activité à caractère régional dû à leur proximité à un équipement structurant d'intérêt régional (port de commerce, aéroport) ou dont l'activité relève d'un secteur stratégique en matière de développement régional.

Compte tenu de sa position stratégique en lien direct avec l'aéroport et le projet de la zone d'activités de la plaine de Gillot, d'une part, et, d'autre part, de son rôle structurant pour le territoire de La Réunion, la collectivité a décidé de mettre un terme à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) qui avait été lancé en 2019.

Ainsi, la préparation d'un nouvel AMI a été initié au cours du second semestre 2022 intégrant les stratégies des documents de planification tels que le Schéma Régional de Développement, d'Innovation et d'Internationalisation (SDREII) qui a été approuvé le 15 décembre 2022 par l'Assemblée plénière, ou encore le SAR. Par ailleurs, les avis des différents partenaires économiques de La Réunion ont également été sollicités.

L'objectif est de lancer le nouvel AMI en 2023.

La zone arrière portuaire (ZAP)

Dans le cadre du développement de la zone arrière portuaire située sur le Territoire de la Côte Ouest, la Région Réunion a pris pleinement sa place au sein des Comités stratégiques mis en place courant 2022, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la ZAP menée par le GIP « Ecocité La Réunion ».

Ce comité stratégique assure le suivi de l'étude d'aménagement de la ZAP et décide les orientations en termes d'aménagement et de développement économique de la zone.

Outre la Région, le Comité stratégique regroupe l'État, le Département, le TCO, le GIP Ecocité, le Grand Port Maritime et les communes du Port et de La Possession.

Les études de définition du schéma d'aménagement de la ZAP ont démarré en 2022, et trois scénarii d'aménagement ont été proposés et sont en cours d'investigation par le groupement des bureaux d'études :

- Scénario 1 : composer avec l'existant ;
- Scénario 2 : relation ville et port ;
- Scénario 3 : une poche portuaire.

Par ailleurs, la problématique de la desserte de la ZAP est un élément fondamental de la bonne réussite du projet et des études spécifiques seront menées à ce sujet : les différentes hypothèses d'accès depuis la route nationale 1, la vocation de la rue Jesse Owens, le maillage viaire entre les communes de La Possession et du Port, etc.

Les zones d'activités

La Région Réunion, via les fonds européens, a apporté son soutien financier aux projets d'aménagement de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises portés par les collectivités locales ou leurs délégataires.

La collectivité a accompagné les projets dans le cadre du **FEDER (REACT UE)** à hauteur de 549 920,70 €.

Les projets concernés sont les suivants :

- Réhabilitation numérique et durable de la zone artisanale le Port (phase étude) : 183 048,30 €,
- Réhabilitation numérique et durable de la zone d'activités de Cambaie (phase étude) : 366 872,40 €.

3– Le développement économique équilibré de chaque microrégion

L'écocité Insulaire et tropicale

Pour le bassin de vie Ouest, la Région soutient le projet d'Ecocité Insulaire et Tropicale. Le GIP « Ecocité La Réunion » a été créé le 12/12/2018 avec pour objet le pilotage stratégique, le suivi de la conduite et du financement des actions relevant du projet Écocité dans son ensemble pour une durée de 5 ans. Il est également identifié comme un coordonnateur technique dont la mission est de mettre en cohérence la réalisation de projets qui participe à cette stratégie. Le GIP pourra être amené à émettre des avis sur les politiques publiques territoriales en lien avec le projet Écocité, et assurera la maîtrise d'ouvrage d'études dans les domaines visés par le projet de territoire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Il se compose de l'État, de la Région, du Département, du TCO et des 3 communes concernées (St Paul / Le Port / La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.

En 2022, conformément à son engagement contractuel, via la convention constitutive du GIP, la Région a participé au budget du GIP « Ecocité La Réunion », à hauteur de 97 500 € en fonctionnement (correspondant à ses droits statutaires au sein du groupement), et à hauteur de 189 605,15 € en investissement au titre du programme d'études.
Afin de permettre au GIP Ecocité de poursuivre ses missions de pilotage et de promotion de la démarche Ecocité, la Région Réunion a approuvé par délibération la prorogation de la convention constitutive de 5 années supplémentaires, à compter du 12 décembre 2023 (date de fin de la convention initiale). L'avenant est en cours d'instruction auprès des équipes du GIP et sera prochainement proposé à la signature des membres statutaires.

L'Ecotechnopole de Bois Rouge
Pour répondre au besoin de développement économique du bassin de vie Est, la Région, la CIREST et la Commune de Saint-André ont créé un GIP « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » en octobre 2015.
En tant que membre du GIP, la Région a contribué, en 2022, au budget de fonctionnement à hauteur de 5 000 €.

FOCUS

EVALUATION EX-ANTE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre des instruments financiers sur le programme FEDER 2021-2027, Conformément aux textes réglementaires, la Région a confié à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le soin de réaliser une évaluation ex-ante.

Cette étude a été restituée à l'ensemble des partenaires économiques le vendredi 04 mars 2022 à l'hôtel de Région.

L'évaluation a permis d'identifier les gaps de financement à combler et de définir une stratégie d'investissement comprenant la mise en œuvre de deux instruments financiers, à savoir :

- Un instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE/PME, ainsi qu'à des créateurs d'entreprises et à des (micro-)entrepreneurs dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement et reprise-transmission)**.**

- Un instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME, y compris les start-ups et les PME innovantes, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

En 2022, dans un contexte encore imprégné par les conséquences de la pandémie, la collectivité régionale a porté l'ambition d'une stratégie de relance du commerce extérieur de La Réunion en se donnant comme priorités :

- le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation,
- l'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices,
- l'amélioration de la connectivité de l'île et de la chaîne logistique.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 7
- Budget réalisé : 51,9 % (hors SEMATRA)
(Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

Dans le contexte post-crise COVID-19, la collectivité régionale a porté l'ambition d'une stratégie de relance du commerce extérieur de La Réunion en se donnant comme priorités :

- Le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation ;
- L'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices ;
- L'amélioration de la connectivité de l'île et de la chaîne logistique.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE	CP	AE	CP		
Fonctionnement	1 287 876	1 348 457	1 189 694	1 086 024	-7,6 %	-19,5 %
Investissement	25 200 000	25 000 000	30 795 001	15 759 245	22,2 %	-37 %
TOTAL	**26 487 876**	**26 348 457**	**31 984 695**	**16 845 269**	**20,7 %**	**-28,4 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I- RENFORCER LA GOUVERNANCE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La Région Réunion s'est attachée à réaffirmer son rôle de cheffe de file de l'internationalisation des entreprises du territoire dans le cadre d'une gouvernance renouvelée.

C'est ainsi que dans l'esprit du Conseil Stratégique de l'Export piloté au niveau national par le Ministre du Commerce Extérieur, la collectivité a installé une instance de concertation régionale réunissant les principaux acteurs de l'internationalisation des entreprises : le CoSIE (Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises).

II - MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

L'internationalisation des entreprises constitue un vecteur de croissance des TPE/PME favorisant la création d'emplois et de valeur qui nécessite un accompagnement fort pluri niveaux. La collectivité régionale a maintenu son soutien aux entreprises exportatrices afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Soutenir les entreprises exportatrices	Nombre d'entreprises aidées	300	464	164	L'augmentation de 171% de l'accompagnement réalisé par la TFE de La Réunion par rapport à 2021 démontre une amélioration du soutien à l'internationalisation des entreprises.

Action 2 : Accompagner les entreprises sur les marchés extérieurs

Team France Export

➔ Prestations réalisées pour 64 entreprises (formations, VIE, prestations sur mesure)
Montant : 238 555 € (sur fonds MOM)

FEDER

➔ Frais de transports aidés (fret intrant/extrant) :
AP : 32 710 132 € FEDER et 528 € CPN pour 58 entreprises
CP : 4 195 877 € FEDER et 118 106 € CPN réalisés

Fonds propres Région Réunion

➔ Subventions, communication/veille, opportunités d'affaires, catalogues de l'offre, prospection, …

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Améliorer l'accès au soutien à l'internationalisation des entreprises : poursuite TFE

Comme indiqué ci-dessus, l'augmentation de 171% de l'accompagnement réalisé par la TFE de La Réunion par rapport à 2021 démontre une amélioration du soutien à l'internationalisation des entreprises. En revanche, l'évaluation basée sur des bases de données multiples et non-interconnectées reste à affiner. L'enjeu pour la TFE de La Réunion, comme pour les autres régions françaises, sera de recourir à un outil de suivi mutualisé (CRM), conformément à l'esprit de « guichet unique » qui a guidé la création des Team France Export.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 2 : Favoriser le développement de l'activité et l'emploi afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs

Financement de pépinières d'entreprises à l'étranger

Dans un contexte de reprise des activités des investisseurs étrangers au Mozambique la collectivité a poursuivi son soutien à l'offre de centre d'affaires de la SEMIR. Cette stratégie, si elle n'a pas bénéficié directement aux entreprises réunionnaises, a permis de conforter un positionnement de La Réunion dans le paysage des affaires mozambicaines et de favoriser les actions de coopération régionale à dominante économique (Projet de coopération portuaire engageant les entreprises de la communauté portuaire auprès du GPMDLR).

Représentation économique de la Région à l'étranger

La représentation de la Région aux Comores, à Maurice et à Madagascar assurée par les antennes en charge de la coopération régionale a participé en 2022 à la diplomatie économique de La Réunion dans ces pays. Par ailleurs, elle a rempli un rôle d'agent de liaison d'importance pour les entreprises réunionnaises en prospection ou en phase de déploiement dans la zone océan Indien avec les partenaires institutionnels et commerciaux locaux.

Contribution au fonds de mutualisation pour l'export de fruits

Les travaux de création d'une aide notifiée à la Commission européenne ont été lancés dès le début de l'année 2022 pour assurer un meilleur accompagnement des producteurs de fruits tropicaux dans leur stratégie à l'export. A cela, s'est ajouté un soutien de la collectivité régionale à l'organisation de l'acheminement des productions vers la France hexagonale en 2022 à hauteur de 535 432€ pour pallier le manque de capacités fret et le surcoût de l'affrètement induit par la conjoncture économique actuelle.

Des dispositifs européens poursuivis dans le cadre de la clôture du POE 14-20

Le montant de frais de transports aidés s'élève à 33 008 035 € pour 58 entreprises.

Des dispositifs sur fonds propres reconduits en faveur des stratégies export

Le dispositif régional de la Prim'Export, dont la refonte du cadre s'opèrera au 2ème trimestre 2023 a connu une progression significative en 2021 lors de la reprise des événements professionnels et de l'ouverture des frontières. Cette relance s'est confirmée en 2022 avec un quasi doublement des entreprises accompagnées au nombre de 25 pour un montant cumulé de 57 485,35€ destiné à soutenir leur prospection à l'international.

Le dispositif sur fonds propres de soutien au recrutement des Volontaires Internationaux en Entreprises (VIE) n'a pas été mobilisé par les entreprises en 2022 et ne sera pas reconduit en 2023. A noter toutefois que 22 entreprises réunionnaises ont bénéficié de l'aide nationale au recrutement de VIE.
Enfin, la Région Réunion a réaffirmé sa contribution au programme d'actions du Club Export Réunion à hauteur de 77 295,68€ sur ses fonds propres, en complément des fonds européens mobilisés par l'association.

III – AMELIORER LA CONNECTIVITE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Marketing Territorial – Valorisation et Promotion de La Réunion	Opérations de promotions économiques	0	5	+5	Reprise post covid des événements filières

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La stratégie et l'accueil des investisseurs étrangers

Sur le volet attractivité économique de La Réunion, la collectivité a signé la convention déclinant la stratégie de la Team France Invest sur notre territoire. L'agence Nexa a été ainsi désignée pour mettre en œuvre ces orientations sur le plan opérationnel, afin d'apporter une réponse efficace à l'élévation du niveau de concurrence dans son environnement régional et international.

Valoriser et promouvoir La Réunion à l'international

En 2022, la collectivité régionale est intervenue pour accompagner les évènements suivants :

- Salon International de l'Agriculture ;
- Partenariat Marché de Rungis ;
- Coopération régionale (Forum des îles, Délégation Mozambique, plateforme privée Réunion-Maurice, séminaire Afrique de l'est) ;
- Evénements locaux de valorisation du savoir-faire.

B – Commentaires / Analyse

La stratégie de marketing territorial initiée depuis 2021 s'est poursuivie en 2022 amenant à la conclusion d'une faisabilité de la création d'une marque de territoire, et une opportunité acquise de son nécessaire déploiement. Le positionnement reste aujourd'hui en cours de définition et sera renforcé en 2023 par une concertation locale élargie avant de construire le code de marque et d'établir ses modalités de déploiement et d'actions.

Par ailleurs, la promotion économique de l'offre réunionnaise s'est renforcée en 2022 par la participation de la collectivité régionale à des événements régionaux et internationaux (Salon International de l'Agriculture, Forum des îles de l'océan Indien, Rungis Gastronomie Challenge…) Ces opérations ont permis aux entreprises de nouer des partenariats et de renouer avec les prospections commerciales hors de La Réunion, permettant ainsi de travailler à nouveau à la notoriété et visibilité de l'excellence du savoir-faire réunionnais.

IV – OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Soutenir la compagnie réunionnaise – Air Austral		Elaboration d'un plan de restructuration	Mobilisation des investisseurs privés et signature le 23/12/2022 du protocole de conciliation	**Réalisé**	Mise en œuvre des Opérations sur le capital en janvier 2023, après levée des conditions suspensives
Action 2 : Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port					
Le développement des plateformes aéroportuaires	Accompagner le SMP	-Finalisation de l'étude - Détermination axe stratégique	Etude non finalisée	Complément demandé par Région notamment sur les structures auditionnées	Retour attendu de la part du SMP

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Soutenir la compagnie réunionnaise – Air Austral

La création d'une compagnie aérienne régionale basée à La Réunion est née de la volonté il y a maintenant plus de 30 ans des collectivités locales (notamment la Région) avec l'appui d'acteurs locaux pour développer le trafic aérien régional et ainsi faciliter les échanges. Air Austral a démarré son activité en décembre 1990 pour desservir la zone océan Indien, puis a ouvert en 2003 une ligne long-courrier entre La Réunion et Paris.

L'année 2022 a été déterminante pour l'avenir de la compagnie réunionnaise qui a été fortement fragilisée par la crise sanitaire liée au Covid-19, de par son ampleur et sa durée. Celle-ci s'est traduite par une baisse de 77 % du trafic passagers et de 55 % de son chiffre d'affaires.

Face à cette situation, une Aide au Sauvetage d'un montant de 20 M€ a été autorisée par la Commission Européenne le 18 janvier 2022 afin de lui permettre d'élaborer un plan de restructuration pérenne et durable. Une procédure de conciliation a également été ouverte et les discussions ont été engagées sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) pour élaborer un plan de restructuration de la compagnie, en lien avec l'État, les Actionnaires, les investisseurs privés et les partenaires financiers.

La Région, en tant qu'actionnaire de la Sematra, est fortement engagée dans ce dossier. Elle a apporté son soutien à Air Austral via la Sematra, dans le cadre des régimes d'Aides d'État autorisés, sous la forme de prêts d'Actionnaires d'un montant total de 35 M€ (10 M€ en juillet 2020 et 25 M€ en mars 2021).

Tout au long de l'année 2022, la Région a été très active et fortement mobilisée afin de parvenir à un accord avec l'État et les organismes financiers qui a abouti avec la signature le 23 décembre 2022 d'un protocole de conciliation (il a été homologué en janvier 2023).

Le plan de restructuration présenté prévoit un apport d'un montant total de 55 M€ de *« new money »* correspondant aux besoins de trésorerie estimés d'Air Austral (dont 30 M€ d'investisseurs privés et 25 M€ de la SEMATRA), avec une restructuration préalable du passif d'Air Austral (capitalisation des comptes courants des actionnaires, abandon de 80 % à 90 % des prêts bancaires PGE/FDES et d'une partie des dettes fiscales et sociales). A l'issue des opérations sur le capital, la Sematra détiendra 45 % du capital social de la compagnie.

La participation de la Région s'élève à **15 M€** à l'augmentation de capital de la SEMATRA et a été engagée par délibération du 30 juin 2022 (mise en œuvre début 2023, après la levée des conditions suspensives).

En parallèle, la CDC a cédé à la Région Réunion à l'euro symbolique les avances, les obligations et prêts souscrits auprès de la Sematra, et les Titres qu'elle détenait, en contrepartie de la mise en œuvre de la garantie de **15,32 M€** que lui avait accordée la Région en juillet 2020. Cette cession a été réalisée le 21 décembre 2022.

Action 2 : Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port

Aéroport Réunion Roland Garros
En 2022, via les fonds Européens FEDER, la Région a soutenu le développement de l'infrastructure aéroportuaire à hauteur de 2,1 M€, via l'opération suivante :

Opération	Montant éligible retenu	FEDER programmé
Aménagements / équipements complémentaires	3 691 350 €	2 167 560,72 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure aéroportuaire Roland Garros, cette opération permettra :

- Une augmentation de la qualité de service rendu aux passagers et aux clients du fret en particulier ;
- Un maintien opérationnel des pistes et d'amélioration des conditions de sécurité ;
- Une amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de la plate-forme et des conditions de travail.

Aéroport de Pierrefonds
En 2022, la Région a apporté sa contribution financière, à hauteur de 241 863 €, conformément à ses droits statutaires, soit 15 %, au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP).

La Région a apporté sa contribution financière, à hauteur de 80 % du montant d'une étude portant sur le positionnement stratégique de l'aéroport de Saint Pierre – Pierrefonds.

Les premières conclusions ont été présentées aux élus régionaux lors de la commission conjointe (transport, aménagement, économie, tourisme, finance et Europe) du 10 mars 2022. Les élus ont regretté que peu de personnes et d'organismes (locaux et extérieurs) aient été interrogés par le prestataire durant l'élaboration de cette étude, et que les premières conclusions n'apportent pas de réponses aux objectifs attendus de l'étude. A ce jour, l'étude n'a pas fait l'objet d'une nouvelle présentation suite aux remarques de la collectivité.

L'aéroport de Pierrefonds accueille chaque année dans la période d'octobre à décembre un avion de type DASH8-Q400 de la Sécurité Civile, envoyé de l'hexagone afin d'assurer des missions de surveillance et de lutte contre les incendies.

Ainsi, afin de pérenniser son implantation dans une perspective moyen / long terme, des travaux, comprenant une aire de stationnement du DASH8 et une nouvelle capacité de stationnement permettant d'accueillir deux avions gros porteurs ont été réalisés. Pour un montant total estimé à 2 600 000 €, la Région Réunion a apporté sa contribution financière à hauteur de 100 000 €.

Grand Port Maritime
En 2022, le Grand Port Maritime de La Réunion n'a déposé aucun dossier FEDER pour financement.

FOCUS

Le Salon International de l'Agriculture 2022

Dans la continuité de la participation régionale au Salon International de l'Agriculture, les rendez-vous d'affaires organisés ont permis de faire émerger des projets de développement commercial des produits réunionnais en France hexagonale, sur le marché de Rungis.

ll a ainsi été proposé à La Réunion d'être partenaire du Challenge de la Gastronomie de Rungis en septembre 2022, qui réunit autour d'un évènement type "concours de chefs", trois partenaires :
- la Semmaris (gestionnaire du marché de Rungis) ;
- le syndicat du secteur gastronomie ;
- et une région française.

Cela a permis la présentation de produits locaux utilisés et sublimés par les chefs du concours.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Pour l'année 2022, la politique régionale en matière d'innovation s'est déclinée autour de plusieurs axes : l'élaboration du plan d'action de la S3 en lien avec le PO 2021-2027, son déploiement à travers des actions de gouvernance et l'initiation du projet de création de l'Agence Régionale d'Innovation et enfin d'accompagnement direct et indirect de l'innovation dans les entreprises et les tiers-lieux.

Concernant le numérique, l'année 2022 a permis de poursuivre la réalisation opérationnelle des actions inscrites dans les axes du contrat de filière, dont le taux d'avancement a été évalué à 40% en juillet 2022. En matière d'aménagement numérique, le projet de déploiement de la fibre optique (Très Haut Débit) a été réalisé à hauteur de 96%. Le soutien de la digitalisation des entreprises s'est poursuivi, notamment au travers du dispositif "Kap Numérik" et la collectivité s'est également mobilisée pour l'inclusion numérique. Enfin, la Région a souhaité répondre au défi de la cybersécurité, en proposant la création d'un Centre de Ressources en Cybersécurité, en partenariat avec l'ANSSI (Agence Nationale de le Sécurité des Systèmes d'Information).

Dans le domaine de l'économie bleue durable, l'année 2022 a été marquée par la contribution des acteurs aux travaux de structuration de cette filière en vue d'alimenter les orientations du SRDEII. Par ailleurs, la collectivité régionale a décidé de relancer le développement d'une filière aquacole dans le cadre d'un schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (SRDAR) lancé en avril 2022. L'accompagnement à l'amélioration des prestations des ports de pêche a également été décidé à travers le lancement d'une consultation en vue d'actualiser le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP). Enfin, la structuration des organismes d'animation (CRPMEM, CITEB, ARIPA) a été poursuivie en 2022 au titre du financement des programmes d'action ainsi que l'aide économique aux entreprises de la pêche et de l'aquaculture.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 2 (innovation) + 8 (numérique) + 3 (pêche/aquaculture)
- Budget réalisé : 57,5% (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Poursuite du déploiement THD
- Poursuite des dispositifs Kap Numérik et Pass numérique

→ Résultats conformes objectifs fixés

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 799 926	2 296 179	1 468 361	1 456 897	-18,42%	- 36,55%
Investissement	7 710 348	6 555 085	3 719 760	4 069 120	- 51,76%	-37,92%
TOTAL	**9 510 274**	**8 851 265**	**5 188 120**	**5 526 017**	**- 45,45%**	**- 37,57%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou m[illegible])

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – L'innovation au service du développement du territoire	465 192	497 787	700 000	846 295
II – Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales	326 851	616 158	2 834 760	3 033 098
III – La pêche et la croissance bleue - économie de la mer	676 318	342 952	185 000	189 727
TOTAL	**1 468 361**	**1 456 897**	**3 719 760**	**4 069 120**

I – L'INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'innovation et la recherche, au côté de l'enseignement supérieur, sont le socle fondamental d'une société pour accroitre l'agilité individuelle et collective, créer de la valeur et des emplois, et réussir les transitions écologiques et sociétales, afin de contribuer au progrès humain. En tant que stratège territorial, la Collectivité considère la recherche et l'innovation comme un investissement à long terme dans le développement humain et économique du territoire.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Investir dans l'innovation et la recherche	465 192	497 787	700 000	846 295
TOTAL	**465 192**	**497 787**	**700 000**	**846 295**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Création ARI	Taux d'avancement	50 %	25 %	25 %	Déploiement de l'ARI sous forme d'association, validé en AP du 15/12/2022
Soutenir des projets innovants	Nombre de projets soutenus	10	4	- 6	Voir ci-dessous.
Préparer et valider des COM avec les structures d'accompagnement à l'innovation	Nombre de COM signées	7	0	**- 7**	Interdépendances des mesures de financement prévues au titre du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, ces COMP n'ont pas été élaborées en 2022 et le seront en 2023, après validation desdites mesures.

B – Commentaires / Analyse

Finaliser et adopter le plan d'actions de la S3 en lien avec le PO 2021-2027

Afin de répondre aux exigences du Règlement européen portant dispositions communes relatives notamment au FEDER, la S3, stratégie régionale en matière d'innovation, a fait l'objet d'une actualisation. Ainsi, **la Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable** (siglée « S5 » pour *Smart Specialization Strategy for a Social and Sustainable development*), **a été adoptée par la Commission Permanente le 09 septembre 2022**.

Le plan d'actions S5 comporte **4 priorités transversales** :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Priorité A : Déployer efficacement la S5 ;
- Priorité B : Coordonner et soutenir l'effort de recherche et d'innovation pour répondre aux grands défis du territoire ;
- Priorité C : Faciliter les initiatives entrepreneuriales et les démarches d'innovation de toutes les entreprises et la transformation des entreprises ;
- Priorité D : Intégrer La Réunion dans les réseaux internationaux de recherche et d'innovation.

9 feuilles de route thématiques organisées en trois domaines d'intérêt majeur (DIM) ont été établies, visant en particulier à renforcer le dialogue et la coordination de l'effort de recherche et d'innovation et accroître l'inscription de La Réunion dans les grands réseaux académiques, scientifiques et économiques européens et mondiaux. Elles portent sur :

- L'adaptation des îles face aux changements globaux : économie bleue, écosystèmes terrestres, risques naturels ;
- La transformation écologique des systèmes insulaires : systèmes énergétiques en zone non interconnectée, aménagement et bâti tropical, économie verte, numérique ;
- L'empouvoirement des sociétés india-océaniques : santé, sociétés inclusives.

Renforcer la gouvernance de l'écosystème innovation-recherche

Assurer un pilotage renforcé et une animation territorialisée de l'écosystème Innovation-Recherche pour le rendre plus cohérent et le dynamiser

La Région s'est fixée comme objectif de renforcer la gouvernance et de dynamiser l'ensemble de l'écosystème Innovation-Recherche, tant au niveau du pilotage, en donnant toute sa place au Comité Régional d'Innovation (CRI) dans ses différentes formes, que de l'animation. Celle-ci doit être davantage territorialisée, et les EPCI, qui sont des maillons essentiels de la chaîne d'innovation, doivent également pouvoir prendre toute leur place. A cet égard, en 2022, **5 réunions du CRI se sont tenues (**Un **CRI plénier, Un Comité Technique (COTECH) « Accompagnement » du CRI ainsi que trois Comités Régionaux de l'Innovation Territorialisés CRITER en partenariat avec la CIVIS, le TCO et la CIREST**.

Initier la création de l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) chargée de la mise en œuvre de la S5

Afin de déployer efficacement et collectivement la S5, la Région a souhaité confier la gestion et l'animation de la mise en œuvre de la S5 à l'**Agence d'Innovation de La Réunion, organisme devant être créé**. Grâce à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) d'appui à la préfiguration de l'agence d'innovation, la première phase de travail a abouti au choix de démarrer l'agence d'innovation sous la forme d'une association, permettant la participation des acteurs de l'écosystème au sein de trois collèges : institutionnel, socioéconomique et innovation. **Les statuts de cette association ont été adoptés par l'Assemblée plénière le 15 décembre 2022**, permettant d'avancer dans la confirmation des partenaires pressentis pour participer à la gouvernance de l'agence.

Accompagner le financement de l'innovation et des projets innovants

Mettre en œuvre France 2030 régionalisé (ex PIA4 régionalisé) en partenariat avec l'État et Bpifrance

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) portant sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. **Rebaptisé « France 2030 régionalisé », ce dispositif a fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et Bpifrance signée le 1er septembre 2022** et d'une Convention financière entre la Région et Bpifrance signée le 21 octobre 2022. Cela a permis de **lancer deux appels à projets** portant sur des Projets d'innovation et des Projets d'amélioration et de transformation des Filières. Sur les 1,5 M€ engagés par la Région en 2021, **500 K€ ont été versés à l'opérateur Bpifrance** pour démarrer l'opération. Les appels à projets sont en ligne à l'adresse : france2030.regionreunion.com.

Soutenir les projets innovants grâce au FEDER

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie dont elle a la responsabilité et de la mise en œuvre du PO FEDER 2014-2020, la Région a poursuivi son soutien direct et indirect aux entreprises innovantes et aux projets d'innovation dans les entreprises.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- **Soutien direct aux entreprises, financé par le FEDER**

L'accompagnement des entreprises en matière d'innovation via le FEDER se traduit par une mesure de « *soutien aux projets innovants des entreprises* », qui a permis d'**engager 483 186,45 € en 2022 au bénéfice de 4 entreprises** (SAS CBR pour son projet « Création de variétés de chanvre industriel adapté à la réglementation et à la culture extérieure en milieu tropical » ; SAS TORSKAL pour son projet « Préparation du marquage CE du dispositif médical TSK001 » ; SARL E-TCHEK pour son projet « Développement d'une solution simplifiée d'informations via un QR code » ; SAS NATURE ET INNOVATION pour son projet « Proposer une boisson technique, concentrée et fonctionnelle à base de curcuma bio de La Réunion au prix accessible sur le marché européen »).

- **Soutien indirect aux entreprises, via les structures d'accompagnement à l'innovation (SAI), financé par le FEDER**

Des SAI ont été financées en 2022 sur le POE FEDER 2014-2020 au titre des deux fiches actions relevant de l'innovation (ex : Qualitropic, CYROI, CIRBAT, CRITT…).

Ces structures ont été financées pour réaliser des missions :

- D'animation, de structuration, de développement et de promotion de l'écosystème régional de l'innovation : 6 SAI financées pour un montant total de 2,02 M€ de FEDER.

Et/ou

- De pôles d'innovation afin de renforcer la détection, la promotion et le développement de projets innovants sur le territoire : 7 structures financées pour un montant total de 1,87 M€ de FEDER (et 165 k€ de CPN Etat).

Des Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) seront à déployer avec ces structures en 2023.

Soutenir les structures d'accompagnement à l'innovation sur fonds propres

Dans le cadre de la phase IV de régionalisation des Pôles de Compétitivité, l'État a versé à la Collectivité régionale une subvention permettant le financement de certaines missions du pôle Qualitropic. Par le biais de cette subvention de 64 974 € reversée à Qualitropic, **la Collectivité a financé les missions dites de catégorie A du pôle de compétitivité réunionnais** telles que :

- Les activités d'élaboration, d'actualisation et de suivi de la stratégie du pôle de compétitivité ;
- Les activités de labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés .

Créer un fonds régional d'amorçage pour soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes

Afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la collectivité a souhaité mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié. Les conditions de création et de mise en œuvre d'un tel fonds ont été étudiées en 2022. Cela a permis **d'identifier deux potentiels dispositifs**, qui pourront notamment concerner le financement de petits investissements des entreprises innovantes, pour valider la preuve de concept sur la base de démarches itératives (mode « essai/erreur », tests auprès des usagers), ou encore le renforcement des fonds propres des jeunes pousses (entreprises de moins de 5 ans) avec un effet levier sur la levée de fonds.

Accompagner les tiers-lieux dans leur création et leur développement

- **Finalisation de l'étude sur les tiers-lieux**

En septembre 2022 la collectivité régionale a finalisé l'étude qu'elle avait commandé sur les tiers-lieux, afin de mieux appréhender ces nouveaux lieux qui favorisent les interactions et l'innovation sociale et de faire émerger des pistes d'actions pour les accompagner dans leur création et leur développement.

Cette étude a fait part de **10 recommandations**, parmi lesquelles :

- Soutenir la création de tiers-lieux et l'aide à l'émergence (compétences et financements) dans les zones blanches non couvertes par des tiers-lieux et consolider les tiers-lieux existants en soutenant le développement de leur écosystème socio-économique (coopération, structuration de nouvelles

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

offres…) ;

- Organiser l'intervention régionale en mettant en place un dispositif générique « tiers-lieu » correspondant à des enjeux d'aménagement, avec des entrées sectorielles pour les aides à la consolidation.

➢ **Elaboration du dispositif DEFFIRUN pour rapprocher les tiers-lieux et les organismes de formation**

La Région a travaillé avec l'Etat (services de la DEETS) à la mise en place à La Réunion du dispositif intitulé DEFFINOV au national. Il vise à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux, afin d'innover dans leurs pratiques et d'accueillir de nouveaux publics, en étant plus proche de leur lieu de vie. L'enjeu est que les secteurs de la formation professionnelle et des tiers-lieux se renforcent mutuellement, par l'acculturation, la mutualisation d'outils et le partage des pratiques, la conquête de nouveaux publics. Déployé sous la forme d'un **appel à projet intitulé DEFFIRUN à La Réunion**, ce dispositif fait l'objet **d'un engagement de la collectivité à hauteur de 1 M€**. L'appel à projet a été lancé en février 2023 pour une mise en œuvre en deux phases sur l'année.

FOCUS

Assises de la Recherche et de l'Innovation

La collectivité a été invitée par le Directeur Exécutif du Mauritius Research and Innovation Council (MRIC), M. Theeshan BAHORUN, à participer en tant qu'intervenante aux **Assises de la Recherche et de l'Innovation qui se tenaient du 27 au 29 avril 2022 à Maurice** afin de partager l'expérience de La Réunion.
Ces Assises avaient pour but de rassembler les parties prenantes de la Recherche-Innovation mauriciennes, ainsi que des partenaires internationaux, dans l'objectif de définir les fondements de la stratégie nationale mauricienne en matière de technologie, de recherche et d'innovation, ainsi que sa feuille de route.
Il s'agissait pour la collectivité d'intervenir lors de ces Assises afin de **présenter la stratégie de La Réunion en matière d'innovation, stratégie pilotée par la Région Réunion, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux îles**, toujours en matière d'innovation, eu égard au programme INTERREG 2021-2027.
Le programme de mission de la collectivité a été enrichi avec diverses rencontres avec des parties prenantes de l'écosystème de l'innovation et de la coopération entre La Réunion et Maurice.

II – LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

La collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a établi un « contrat de filière numérique » structuré autour des 5 axes suivants :

- Axe 1 : Aménagement numérique du territoire ;
- Axe 2 : Emplois, compétences, métiers ;
- Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique ;
- Axe 4 : Transformation numérique des organisations ;
- Axe 5 : Inclusion numérique.

Un bilan de ce contrat a été effectué mi-2022 lors de la Conférence Régionale de Stratégie Numérique, actant l'avancement de celui-ci à 40%, ce qui en fait un bilan honorable au regard des contraintes sanitaires passées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Le Numérique au carrefour des politiques publiques	326 851	616 158	2 834 760	3 033 098
TOTAL	**326 851**	**616 158**	**2 834 760**	**3 033 098**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Poursuivre la transformation numérique du territoire					
Finaliser le projet de THD	% de logements raccordables	96%	96% de la Tranche Ferme, 0% de la Tranche Optionnelle	0%	Les résultats sont conformes aux objectifs
Action 2 : Soutenir la transition numérique des entreprises					
Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière (Chèque Numérique / Kap Numérik)	Nombre d'entreprises soutenues	980	1 152	+ 172	Légèrement supérieur aux prévisions
	Montant engagé	2 775 000	2 818 248	+ 43 248	Légèrement supérieur aux prévisions
Structurer et valoriser les données (Open Data)	Nombre de jeux publiés	140	170	+ 30	Supérieur aux prévisions
Action 3 : Une mobilisation pour l'inclusion numérique					
Pass Numérique	Pass Numérique : Nombre de bénéficiaires	1 000	665	-335	Inférieur aux prévisions
Action 4 : Le défi de la cybersécurité					
Le défi de la cybersécurité	Candidature au pôle européen d'innovation numérique (EDIH) Candidature au centre de ressources en cybersécurité (CRC)	1 1	1 1	0 0	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : La poursuite de la transformation numérique du territoire

Finaliser le projet THD

La Région, via la régie Réunion THD a poursuivi le déploiement du plan régional Très Haut Débit mis en place en 2021. Celui-ci concerne la couverture de 6 communes, en complément des interventions des opérateurs privés de télécommunication : Les Avirons, Salazie (cirque), Cilaos (cirque), Entre-Deux, Saint-Philippe, Sainte-Rose. Au 31 décembre 2022, le déploiement se portait à 96% de la tranche ferme, la tranche optionnelle n'ayant pas été déclenchée.

Une complétude de déploiement est prévue sur les Makes, Bellevue et Petit Serré en 2023, ainsi que la poursuite de la modernisation du réseau Gazelle.

L'île observe un fort engouement de la population qui bascule rapidement du DSL à la fibre, ce qui contribue à la réduction de la fracture numérique dans les territoires ruraux.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Réunion THD a engagé des travaux d'extension et de sécurisation du réseau Gazelle, qui se poursuivront jusqu'en 2023. Le catalogue de services a été revu.

La régie a terminé la réalisation du schéma directeur Internet des Objets / réseau bas débit. Un Appel à Manifestation d'Intention (AMI) a mis en évidence une insuffisance de la couverture radio à l'intérieur des bâtiments du territoire ainsi que l'absence d'intention de combler ce manque par les acteurs privés d'ici les 3 prochaines années. En 2023, il y aura donc nécessité à préparer une intervention publique pour atteindre une couverture totale du territoire.

La régie a mené en grande partie sur 2022 une étude sur les opportunités liées à l'arrivée de la 5G. Celle-ci montre, de manière similaire à la métropole, que cette technologie peine, à ce stade, à être véritablement exploitée sur le territoire. Cette étude rendra ses résultats et son analyse finale au 1er trimestre 2023.

La régie a également mené sur 2022 la plus grande partie de l'étude consacrée à l'interconnexion de l'île par câbles sous-marins. Celle-ci démontre la nécessité du territoire à disposer de trois câbles sous-marins afin d'offrir une redondance indispensable aux opérateurs pour offrir la qualité de service attendue. L'augmentation du trafic, le temps de déploiement d'un nouveau câble et l'exigence d'une redondance appelle à une prise de décision du pouvoir public, dès 2023, afin de préparer l'obsolescence de SAFE. La finalisation de l'étude surviendra au premier trimestre 2023.
La Région mène à fréquence trimestrielle une animation territoriale numérique auprès des acteurs publics du territoire (communes, EPCI, chambres consulaires, ainsi que d'autres acteurs ponctuels) afin de favoriser montée en compétences et partages d'expérience sur des thématiques d'actualité (fibre optique, dématérialisation, sobriété numérique etc).

Action 2 : Le soutien à la transition numérique des entreprises

Pendant la crise sanitaire, les commerçants, les artisans et beaucoup de professionnels ont pris conscience de l'importance d'une véritable stratégie digitale et l'intérêt de disposer d'outils de communication adaptés afin de maintenir leur activité.

Afin de les encourager dans leur transition numérique, la Région a poursuivi la mise en œuvre du dispositif « Chèque numérique » en 2022 (adossé à REACT-UE). Ainsi 1 152 petites entreprises ont bénéficié de ce dispositif (qui a été renommé en « Kap Numérik ») pour un montant total de 2 818 248 €.

Dans le cadre des aides à l'investissement mises en œuvre par le biais du FEDER, la Région a soutenu la création et le développement des entreprises de la filière numérique dans une démarche de dynamisation de l'offre de services numériques à La Réunion.

En outre, la collectivité régionale a également développé une démarche de stratégie territoriale de la donnée, incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail régional Open Data (data.regionreunion.com) en vue de favoriser la création par des entreprises de nouveaux services innovants par la réutilisation des données. Dans ce contexte, des conventions ont été signées avec le TCO, la CIREST et la mairie de la Possession qui s'engagent à publier leurs données publiques sur le portail. Au 31 décembre 2022, le portail recensait 170 jeux de données réparties dans 12 thématiques.

En 2022, la collectivité a également mené une étude sur « la transformation numérique des collectivités » dont les conclusions seront présentées au premier trimestre 2023.
La Région impulsera, en tant que chef de file, un groupe de travail sur les stratégies numériques responsables des acteurs publics du territoire.

Une évaluation du dispositif « Kap Numérik » sera réalisée en 2023 dans le cadre d'un marché public.

Action 3 : Une mobilisation pour l'inclusion numérique

-Pass numérique

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Alors que le développement des services publics dématérialisés est aujourd'hui une réalité, si la Réunion a rattrapé son retard d'équipement et d'infrastructures numériques avec la métropole, un Réunionnais sur 4, en situation d'illectronisme, ne peut aujourd'hui accéder à ces services en ligne. Cette problématique a été accentuée par la crise sanitaire, l'accès au numérique étant devenu indispensable au quotidien.

L'engagement de la Région Réunion sur les enjeux de la médiation numérique est une priorité. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une société numérique plus inclusive et humaine, et garantir ainsi l'accès de tous aux services publics.
En 2022, le dispositif Pass Numérique a été reconduit et une communication plus intensive mise en place permettant de lancer une nouvelle dynamique sur ce dispositif. 31 structures de médiation numérique ont été labellisées, notamment pour une meilleure couverture du territoire dans les Hauts de l'île.
Des retards dans la livraison des Pass numérique début 2022 ainsi que la fermeture physique des bureaux d'accueil des principaux prescripteurs ont ralenti la consommation en début d'année. L'assouplissement du cadre d'intervention mis en place fin 2022 a fortement dynamisé l'utilisation du dispositif.
L'année 2022 a permis la labellisation de structures de médiation supplémentaires, portant à un total de 31 les partenaires du dispositif chez qui les usagers peuvent désormais être formés.

Action 4 : Le défi de la cybersécurité

La Région a soutenu la candidature de La Réunion, portée par NEXA à l'appel à projets de la Commission Européenne « EDIH » (European Digital Innovation Hub) afin de mettre en place un centre de services dédié à la cybersécurité.

Aussi, les échanges menés avec l'ANSSI ont permis le dépôt en fin d'année d'un dossier de candidature pour la création d'un Centre de Ressources en Cybersécurité, visant à porter des actions de formation, sensibilisation et de réponse à incident de premier niveau sur le territoire. La commission permanente du 25 novembre 2022 a acté que le portage serait assuré par la Régie Réunion THD.
Les candidatures EDIH (Europe) et CRC (ANSSI) ont été retenues. La gouvernance des deux structures (l'une portée par la Région, l'autre par Nexa) sera à harmoniser en 2023.

III – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER

L'économie de la Mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4 % de l'emploi total à La Réunion contre 3 % dans les régions littorales de l'Hexagone), de la création de valeur ajoutée qu'elle représente (485 M€ en 2018, portés principalement par le secteur de la pêche et du transport maritime) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (plus de 2,6 millions de km² / 10 200 emplois directs en 2018).
L'économie bleue recouvre les secteurs primaire (pêche et aquaculture), secondaire (transformation des produits de la pêche, construction navale et portuaire, production énergétique, câbles sous-marins) et tertiaire (commercialisation des produits de la mer, transport de passagers et de marchandises, prestations nautiques, exploitation des ports, aménagement du littoral, recherche et développement, etc.).

En 2022, les principales actions mises en œuvre au sein de la Cellule Pêche et Croissance Bleue, hors actions sur le fonds européens du FEAMPA, sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Conforter et développer la filière pêche et aquaculture	84 564	80 000	-	166 906
Action 2 : Structuration et accompagnement de la filière	591 754	262 952	185 000	22 821
TOTAL	**676 318**	**342 952**	**185 000**	**189 727**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Conforter et développer la filière pêche et aquaculture					
Aides économiques aux entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture	Nombre de bénéficiaires	-	8	-	Fin de programmation du FEAMP Année de transition vers le FEAMPA (préfiguration)
Participation au paiement de la cotisation de la Caisse Locale Chômage Intempéries des marins pêcheurs artisans de la Réunion	Nombre de bénéficiaires	180	180	0	Poursuite du financement permettant de sécuriser l'activité de pêche et ses acteurs
Action 2 – Structurer et accompagner la filière					
Soutien au développement de l'aquaculture	Sans objet	Réalisation du SRDAR	Réalisation du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Plan d'actions opérationnel pour la relance aquacole et articulation avec le FEAMPA	Pas d'écart constaté – SRDAR en cours de finalisation	Sur la base des éléments de diagnostic du SRDAR : - Réalisation d'une étude de marché principales espèces aquacoles - Rétablissement de l'assistance technique à court terme Évaluation des besoins en formation initiale et continue
Construction du navire école, vitrine de la formation aux métiers du secteur maritime	Sans objet	Lancement du marché de construction du navire école	Publication de l'appel à candidatures pour le marché de prestations intellectuelles (étude) du navire école Notification du marché	Marché de prestation intellectuelle lancé en février 2023. Marché de construction non débuté	Rédaction de l'appel à candidatures pour le marché de construction du navire-école

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 – Conforter et développer la filière pêche et aquaculture

Cette première action regroupe les aides financières adressées aux socio-professionnels du milieu de la pêche et de l'aquaculture, notamment à ses entreprises.
En 2022, la Région a renouvelé son support au dispositif de la Caisse Locale Chômage Intempéries pour un **montant de 84 564 €,** via la participation au paiement de la cotisation de **180 pêcheurs** à la Caisse, assurant à ces derniers une sécurité financière lorsqu'il ne peuvent aller pêcher en mer en raison de conditions météorologiques défavorables.
La Région a par ailleurs participé à hauteur **de 189 727,46 €** à différentes actions d'aides aux entreprises, notamment via le cofinancement de la contrepartie nationale (CPN) sur la fin de programmation du FEAMP. Il s'agit principalement d'opérations de soldes, ayant bénéficié **à 8 entreprises**, pour des acquisitions de matériel visant à renforcer la sécurité à bord des navires (GPS), à développer l'activité de vente et/ou transformation (acquisition de camion frigorifique) ou à développer une activité économique innovante (construction d'une usine de transformation des déchets de poissons en fertilisant).

Compte tenu de la fin de la programmation du FEAMP en 2022 (solde des opérations engagées) et de la mise en œuvre de la programmation du FEAMPA sur la période 2021-2027 (année de préfiguration), le nombre de dossiers avec une prise en charge de la contrepartie nationale par la Région Réunion est relativement peu élevée.

Action 2 – Structurer et accompagner la filière

L'action volontariste de la collectivité vise à renforcer les structures de la filière en soutenant le programme d'actions du **Comité Régional des Pêches, de l'Institut Bleu et du Centre Technique de Recherche et de Valorisation du milieu aquatique (CITEB) et l'organisation de la Journée de la Mer par le Cluster Maritime, pour un montant total de subvention de 591 753,82€.**

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Réunionnaise (présenté en action phare 2022, voir ci-dessous) doit se terminer en avril 2023, dans les délais prévus par la commande.
Le marché de construction du navire école a quant à lui pris du retard quant à sa notification, du fait du report de la période d'éligibilité des dépenses dans le cadre du plan de relance (marché financé sur le fonds France Relance, suivi par France Agrimer).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE REUNIONNAISE

En France, ainsi qu'en Europe, les différentes normes législatives préconisent l'adoption d'une politique publique volontariste de planification spatiale des activités de cultures marines, en prenant en compte l'importance stratégique de l'aquaculture dans leurs stratégies de développement de l'économie bleue. Conformément aux dispositions réglementaires nationales, l'élaboration du SRDAR est dans les compétences de la Région.

De ce fait, la Région a décidé de lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rédaction et la mise à jour d'un **schéma régional**. Ce dernier traitant à la fois de l'aquaculture marine et de l'aquaculture continentale à La Réunion, en concertation avec l'ensemble des partenaires de la filière. L'objectif stratégique de cette opération est la réalisation d'un schéma de développement pertinent, passant par une **analyse des besoins de la filière**, une **identification des sites propices et préférentiels** pour l'installation de projets aquacoles, ainsi qu'un **projet de plan de développement stratégique** permettant de mieux valoriser la filière de l'aquaculture locale et mieux orienter les dispositifs de soutien et d'accompagnement.

Cette consultation a démarré en avril 2022, la livraison de cette étude est prévue pour avril 2023.

En parallèle de cette consultation, différentes actions sont menées par la Région parmi lesquelles :

- une consultation, qui est en cours, pour la réhabilitation du site aquacole de l'Étang du Gol à l'Étang-Salé ;

- la dotation d'un centre technique et de recherche aquacoles ;

- la mise en place d'une coopérative aquacole.

Cette impulsion suscite une nouvelle dynamique des parties prenantes de la filière qui souhaitent se restructurer à travers **une fédération réunionnaise aquacole : la FRA**.

La phase des travaux du SRDAR relevant de l'analyse de l'existant et des besoins pour le développement de la filière aquacole est à ce jour clôturée. Les sites propices à la redynamisation de l'activité aquacole ont été ciblés et une expertise environnementale est sur le point d'être livrée par un cabinet d'étude spécialisé.

L'élaboration du plan de développement stratégique de l'aquaculture est en cours de finalisation en tirant les conclusions des groupes de travail ayant pour but d'interroger la vision de la filière aquacole à l'horizon 2027. Parmi ces groupes de travail figurent les thématiques suivantes : le foncier aquacole (élément clef de la relance aquacole), les filières et marchés, la recherche et innovation, la formation, l'énergie, l'alimentation durable (en lien avec le PAT) et la coopération internationale. Ces groupes de travail, faisant intervenir l'ensemble des acteurs de la filière, permettront d'enrichir et d'élaborer **la feuille de route menant à une relance effective** de la dynamique aquacole réunionnaise, dans la perspective d'une meilleure souveraineté alimentaire.

Un **plan d'action opérationnel à court terme (horizon 2025)** sera validé par les parties prenantes concomitamment à la livraison du SRDAR.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LA RELANCE DU TOURISME

Fortement impactée ces deux dernières années par la crise sanitaire due au COVID 19, **l'activité touristique au sein de notre île connait une reprise notable en 2022**. Les bons résultats constatés lors du troisième trimestre se sont confirmés en fin d'année, avec un certain nombre d'indicateurs revenus « au vert », attestant ainsi d'une sortie de crise progressive et de l'effet « travel revenge » dont a bénéficié notre île. La Réunion a en effet accueilli **495 473 visiteurs extérieurs** (hors croisiéristes), **soit une hausse de 97,5% par rapport à 2021** (250 811 visiteurs extérieurs), alors que la fréquentation touristique était au plus mal en 2020 avec une chute vertigineuse (216 716 visiteurs), en accusant une baisse de 60% en 2019 (533 622 visiteurs). Si la clientèle hexagonale a connu de fortes progressions et reste le principal bassin émetteur de clientèles, les marchés européens et régionaux, source de diversification, n'ont pas été au rendez-vous avec une baisse de leurs flux.

L'aéroport Roland Garros a connu quant à lui un quasi doublement du trafic aérien par rapport à l'année précédente avec **2,3 millions de passagers comptabilisés**, et un rétablissement de l'activité surtout à compter du second semestre où le nombre de mouvements d'avions a retrouvé et même dépassé le niveau de 2019, notre île ayant bénéficié d'une image de destination sûre sur le plan sanitaire. Seule la croisière connait une reprise plus lente avec seulement **6 391 passagers** ayant accosté à La Réunion (0 en 2021), alors qu'ils s'élevaient à **67 724** en 2019.

La reprise de la fréquentation touristique extérieure a généré **416,6 M€** de recettes, soit une croissance de + **116,80%** / 2021 (192 M€), et le constat notable d'un volume de recettes plus important qu'en 2019 (410 M€) avec moins de touristes accueillis. En ajoutant les dépenses réalisées par le marché résidentiel, 1,350 Md€, c'est donc **plus d'1,7 Md€** qui ont bénéficié à notre économie touristique, lui redonnant ainsi du souffle.
Notre collectivité a, par ailleurs, conduit à son terme les programmes Européens FEDER dédiés au secteur touristique au titre de la période 2014-2020, en accompagnant les derniers projets de mise en tourisme de notre île et les acteurs touristiques, en mobilisant en particulier le volet spécifique REACT-UE destiné à aider à la relance du secteur fragilisé par la crise COVID.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 4
- Budget réalisé : 63,5 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : soutenir la relance de l'activité touristique très impactée les années précédentes par la crise du COVID 19
- Résultat 2022 : l'économie touristique enregistre un rebond notable due à l'accroissement des flux de fréquentation de l'île par les visiteurs extérieurs, et le bon niveau de consommation touristique du marché résidentiel qui redynamise l'activité.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 951 355	16 189 424	9 729 105	8 300 707	-18,59%	-48,73%
Investissement	3 149 506	5 218 278	796 928	1 593 458	-74,70%	-69,46%
TOTAL	**15 100 861**	**21 407 702**	**10 526 033**	**9 894 165**	**- 30,30%**	**-53,78%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	6 896 349	5 653 751	400 000	264 000
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	2 832 756	2 646 956	396 928	1 329 458
TOTAL	**9 729 105**	**8 300 707**	**796 928**	**1 593 458**

I – SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable				
Animation et mise en œuvre du SDATR	-	-12 513,69*	-	-
Convention-cadre Tourisme (Audit de l'IRT et de la gouvernance de l'écosystème touristique local)	-	-	70 000	-
Action 2 : Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique				
Soutenir le programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)	6 894 436	5 664 352	330 000	264 000
Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs	1 913	1 913		-
TOTAL	**6 896 349**	**5 653 751**	**400 000**	**264 000**

** Le paiement réalisé en 2022 correspondant à la prestation d'Atout France de 1 996,40 €.*
Le solde théorique de la mission de partenariat confiée à Atout France était de 14 510,09 €, montant rattaché à l'exercice 2021 (à payer en 2022). Lors de l'analyse du dossier de solde présenté par Atout France, le montant à payer s'est révélé moindre (1 996,40€), c'est donc la différence (comptable) qui est ici indiquée.

A - L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 2 : Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique					
Soutenir le Programme d'actions de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT)	-Arrivées touristiques extérieurs	280 000 touristes	495 473 touristes	+ 215 473 touristes	Confirmation de la reprise des flux de fréquentation touristique observée déjà lors du 3ème trimestre 2022 et principalement en provenance du marché de la France hexagonale
	-Recettes touristiques extérieures	200 M€	417 M€	+ 217 M€	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B - Commentaires / Analyse

Action 1 - Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

Le secteur du tourisme aura connu en l'espace de 3 ans de profonds bouleversements nécessitant une grande réactivité de la part de l'ensemble des acteurs. Pour rester compétitifs et maintenir les niveaux de fréquentation, il est primordial de pouvoir répondre aux nouveaux enjeux et aspirations des clients dans la durée. Pour y parvenir, La Réunion doit pouvoir compter sur une stratégie clairement identifiée, une organisation forte, et des acteurs solidaires interagissant dans un cadre cohérent et complémentaire. Dès lors, la Région a souhaité interroger le modèle de l'organisation touristique locale à travers le lancement fin 2022 d'un audit de l'IRT et de la gouvernance de l'écosystème touristique institutionnel, dont les résultats prévus courant 2023 permettront à notre collectivité de proposer une réorganisation efficiente correspondant à son ambition pour le secteur, et de réaffirmer son rôle de chef de file.

Mise en œuvre de la stratégie de développement touristique dans un cadre repriorisé (SDATR)
Le SDATR, réactualisé en 2018, est le document-cadre sur lequel est basée la stratégie de développement touristique de notre île. Pour autant, la collectivité avait émis le souhait de reprioriser son plan d'action afin de rendre ce dernier plus efficient au regard des nouvelles attentes des clients et dans un contexte ou la question de la durabilité est devenue centrale, du fait des forts impacts de la crise sanitaire sur la conscience des voyageurs et les modes de consommation touristique.
Cet exercice n'a pu se faire en 2022 car il nécessitait au préalable de disposer d'un état des lieux de l'écosystème touristique local, de clarifier les missions confiées aux acteurs afin que chacun puisse prendre part à la stratégie en étant à la bonne place, et de proposer un nouveau schéma de gouvernance. La priorité a donc été de lancer l'audit susmentionné, afin de pouvoir travailler en profondeur dans un second temps et une fois le contexte stabilisé, sur la déclinaison opérationnelle de la stratégie définie par le SDATR.

Refonte de la convention-cadre tourisme
La convention-cadre tourisme vise à définir les missions confiées par la région à chaque acteur afin de mettre en œuvre les actions déclinées par la stratégie touristique. 2022 étant une année de mise à plat, ce document n'a pas fait l'objet d'une réécriture. Fruit d'un échange avec les partenaires, cette convention ne pourra être redéfinie qu'après les résultats de l'audit pré-cité, et dans la mise en œuvre de ses préconisations.

Action 2 – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

Notre collectivité aura engagé en 2022 une enveloppe totale de **14 806 996 €**, dont 7 224 436 € sur ses fonds propres et 7 582 560 € au titre du FEDER REACT-UE, en faveur du **programme d'actions et d'investissements de l'Ile de La Réunion Tourisme (IRT)** pour la promotion touristique de notre île. Elle aura également soutenu l'action de très petites entreprises touristiques pour la relance de leur activité sur les marchés extérieurs, grâce au dispositif **« Chèque Promotion Tourisme »,** financé sur ses fonds propres.

Soutenir le programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)
L'année 2022 est marquée par une bonne reprise de l'activité touristique pour notre destination. Le marché France hexagonale a été la principale source d'accroissement des flux de visiteurs extérieurs ; notre ile ayant été en outre la première destination française pour les touristes métropolitains, malgré une concurrence rude des autres territoires d'Outre-Mer. La destination n'a pu cependant reconquérir ses parts de clientèles perdues sur les marchés européens, définies comme prioritaires pour la diversification de ses visiteurs.

En matière de promotion, près d'une centaine d'actions ont été ainsi conduites par l'IRT sous différentes formes, pour maintenir et développer la visibilité et la notoriété de La Réunion :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Présence dans les **salons de l'Hexagone destinés aux professionnels** (Salon de la plongée, Salon International de l'Agriculture, Salon Mondial du Tourisme, Salon Run Expérience…) ;
- Accueil de professionnels du tourisme à forte notoriété par le biais d'une « **Learning Expédition** » et de 11 **voyages de presse** (Europe 1, le Routard, le Time Out, le Monde à la Réunion…) ;
- **Opération inédite : « Pop-up store l'île intense »,** type de stand itinérant et éphémère installé dans les grandes gares métropolitaines (Saint-Lazare, Gare du Nord, Marseille et Lille). Cette action menée conjointement avec le « dispositif 360° » où 11 influenceurs ont été mobilisés pour drainer le passage sur les « pop-up stores », a ainsi permis de toucher près de 700 000 personnes.

Parallèlement, des campagnes médias (site internet, audio-visuel …), l'animation quotidienne des réseaux sociaux, les partenariats avec les compagnies aériennes et l'animation des réseaux de distribution (OT, agences …,) ont permis de maintenir la visibilité de notre destination tout au long de l'année.

Afin de dynamiser et de mieux structurer l'offre, pour renforcer la consommation touristique, un accompagnement accru des acteurs du tourisme a été déployé par l'IRT pour permettre leur montée en compétences, dans le cadre de labellisation, d'ateliers numériques, de création de « nouveaux produits », « d'expériences à vivre » … Ainsi, le « Carnet d'inspiration culinaire » livré par Marion Chatel Chaix et la constitution d'un « road trip culinaire » avec le Tour Opérateur Néogusto et le réceptif Anthurium, au caractère innovant, ont pu voir le jour.

Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs
Se faire connaître auprès de nouvelles clientèles est essentiel pour les entreprises du secteur touristique. Ainsi, depuis La Réunion, la communication sur les réseaux sociaux et les sites internet ne suffit pas. Les marchés émetteurs se situant en France hexagonale principalement, il est important de pouvoir se rendre sur des événements ciblés afin de s'assurer d'une certaine visibilité, se faire connaître auprès des opérateurs et prescripteurs, mais également de garder un œil attentif sur les tendances et dernières innovations permettant de rester compétitifs.

Ainsi, la Région a maintenu en 2022 son dispositif « Chèque promotion tourisme » et a soutenu dans ce cadre une entreprise réunionnaise afin qu'elle participe au salon international de la plongée à Paris.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité				
Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques	-	-	171 428	879 059
Appui aux filières prioritaires	50 000	104 692	-	48 724
Soutenir et stimuler l'innovation touristique	-	-	-	-
Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques	-	-	-	-
Action 2 : Soutenir l'animation des territoires				
Accompagner les offices du tourisme	920 085	821 533	129 000	36 004
Soutenir les actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)	1 720 000	1 644 933	90 000	81 908
Action 3 : Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée				
Soutenir les Aménagements et équipements touristiques publics	-	-	-	283 763
Action 4 : Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »				
Soutenir le programme d'actions des Iles Vanille	142 171	75 798	6 500	-
TOTAL	**2 832 256**	**2 646 956**	**396 928**	**1 329 458**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A - L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 3 : Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée					
Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	**20 ha**	**0**	**20 ha**	Opérations non mises en œuvre au vu de calendriers de réalisation incompatibles avec la clôture des Programmes Européens.

B -- Commentaires / Analyse

Action 1 : Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

En 2022 la Région a mobilisé une enveloppe globale de **3 853 882 €** en faveur des entreprises touristiques intervenant dans le secteur des hébergements, des loisirs et de la restauration, dont **3 243 285 € au titre du FEDER**, comprenant une part significative dans le cadre du **volet REACT-UE (1 901 171 €), 439 169 € au titre du FEADER et 171 428 € de contrepartie** nationale à ces deux fonds.
Le soutien aux filières a bénéficié par ailleurs d'une enveloppe de **45 000 €** au titre du FEDER et de **50 000 €** sur les fonds propres de la collectivité.

Accompagnement des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques
Les impacts de la crise COVID sur le secteur touristique ont fragilisé les entreprises du secteur. C'est dans un contexte d'incertitude devenu également particulièrement concurrentiel, que ces entreprises ont dû œuvrer à la relance de leurs activités. Aussi, il a été nécessaire dans le cadre du volet spécifique REACT UE du POE FEDER 2014-2020, d'accompagner les structures d'hébergement de l'île, dans le déploiement d'un programme de rénovation incluant des investissements permettant d'améliorer la protection sanitaire de la clientèle et des personnels, de se lancer dans une transition durable et de maintenir le niveau qualitatif des services, voire de monter en gamme, pour répondre aux nouvelles attentes et exigences des clientèles, issues de la crise.

Dans ce cadre, notre collectivité a accompagné la rénovation de 6 structures hôtelières (hôtels et résidences de tourisme) permettant à la fois de maintenir leur classement et leur montée en gamme. Ce sont 117 chambres qui ont pu ainsi être réhabilitées, auxquelles s'ajoutent la création de 2 chambres d'hôtels de haut niveau (suites) dans le cadre d'un programme de rénovation, et 23 chambres rénovées hors dispositif REACT UE (1 établissement), soit un total de 140 chambres remises à niveau et 2 créations nouvelles.

Dans le secteur des petits hébergements et de la restauration en milieu rural, notre collectivité a soutenu essentiellement la création de 5 gites, représentant une offre de 11 chambres, au titre du PDRR-FEADER 2014-2020.
En matière d'activités de loisirs, notre collectivité a apporté son aide à la création et au développement de 5 entreprises intervenant dans le secteur des loisirs aériens (survols en ULM), maritimes (plongée, promenade en mer) et « sports extrêmes » (saut à l'élastique), étoffant ainsi l'offre et concourant à l'image de notre destination « d'île intense ».
Enfin, ce sont 8 restaurants qui ont pu être créés avec l'accompagnement de notre collectivité.

Appui aux filières prioritaires
La Région ayant souhaité interroger le modèle d'organisation touristique locale à travers le lancement en 2022 d'un audit de l'IRT et de la gouvernance de l'écosystème touristique institutionnel local, la mise en œuvre du plan d'actions du SDATR au sein duquel sont traitées les filières prioritaires, n'a pu donc être lancée.
Néanmoins, notre collectivité a apporté son soutien au Relais Départemental des Gites de France de La Réunion, au titre du dispositif « Actions collectives et groupements de professionnels dans le domaine du

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

tourisme » du POE-FEDER 2014-2020, pour mieux structurer et redynamiser la filière des petits hébergements ruraux, très représentative du produit Réunion.
De même, à l'instar des années précédentes, la filière golf a bénéficié d'une aide régionale pour l'organisation dans l'île du 9ème « Open de Golf de La Réunion », accueillant à la fois des pratiquants locaux et les meilleurs joueurs de golf français et internationaux, et contribuant à la promotion touristique de l'île et à accroître sa notoriété et son attrait en termes de pratique de cette activité, au vu de la forte médiatisation de l'évènement.
Enfin, la Région a accompagné la reprise de l'activité croisière dans le cadre du programme d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme, chargé d'organiser l'accueil des croisiéristes au port Est, dont le nombre s'est élevé à 6 391 en 2022.

Soutenir et stimuler l'innovation touristique
La Plateforme d'innovation touristique, co-portée les années précédentes par l'IRT et la FRT en phase d'amorçage, est un nouvel outil d'assistance et de conseils pour initier des nouveaux projets touristiques innovants, et accompagner les startups et les entreprises innovantes du secteur. L'étude réalisée par la FRT en 2022, avec l'appui financier d'Atout France, a permis de définir un modèle d'évolution de cette plateforme, à savoir l'installation d'un « **Lab Tourisme** » dans l'écosystème local, dans la continuité de l'expérimentation conduite les années antérieures.

Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques
Le numérique constitue un des leviers de l'augmentation de la recette touristique. L'étude menée par la Région en 2021 relative au contexte digital inhérent au secteur touristique, a conduit à la déclinaison opérationnelle du Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT), visant à l'intégration du numérique au monde du tourisme réunionnais.
En 2022, la collectivité a accompagné les acteurs institutionnels dans la refonte du Système D'information Touristique (SIT) de La Réunion, et a notamment organisé le comité technique destiné à lancer une assistance à maitrise d'ouvrage pour la rédaction d'un cahier des charges en vue d'un marché d'acquisition d'un nouveau SIT.
Financé à travers le programme d'action de l'IRT, un marché dédié à cette assistance technique a donc été attribué par cette dernière à un prestataire.

Action 2 : Soutenir l'animation des territoires

En 2022, la Région a mobilisé une enveloppe globale de **2 859 085 € sur ses fonds propres,** dont **320 000 € de prise en charge du FEDER à titre de financement alternatif (FRT),** afin de soutenir les différents programmes d'actions des opérateurs de tourisme chargés d'animer, de développer et de coordonner l'activité touristique et les filières sur leurs territoires (Offices de Tourisme et Fédération Réunionnaise du Tourisme).

Accompagnement des offices du tourisme
En 2022, la Région Réunion a soutenu l'ensemble des programmes d'actions des Offices de tourisme intercommunaux. Ainsi dans le cadre de l'amélioration du parcours client, les OTI ont réalisé l'accueil et l'information touristique hors les murs et des animations sur l'ensemble du territoire pour développer à la fois le tourisme local en pleine expansion, et de proposer des expériences à la clientèle extérieure.

Ainsi, l'OTI Ouest a organisé les Festival de l'Océan, Festival de la randonnée et Noêl sous les arbres. L'OTI Est a redéfini son positionnement comme « Des terres de sens » et des plans d'actions ont été élaborés pour lui permettre en 2023 de se positionner sur le tourisme durable au travers des expériences autour des traditions créoles, de la nature à l'état 'brut' et des activités intenses respectueuses de l'environnement et diversifiées. L'OTI DSR a orienté ses actions sur la mise en réseau des prestataires pour créer une synergie territoriale au travers des éductours entre sociaux professionnels et des rencontres sous forme de « Workcafé ».

Enfin, l'ensemble des OTI a accompagné les acteurs du tourisme de leur territoire dans le secteur du numérique et dans la structuration de leur offre pour leur permettre d'être agiles, afin d'ajuster leurs produits aux nouveaux besoins de la clientèle locale et extérieure, à la suite du COVID 19. Aussi, il a été constaté que

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

peu d'opérateurs ont fermé leur activité car ils ont su s'adapter au contexte difficile pour la reprise de l'activité touristique au second semestre 2022. Ainsi, le secteur de l'hébergement a largement bénéficié de la reprise avec un taux de remplissage supérieur à 2019, du fait d'une forte augmentation de la fréquentation par la clientèle locale.

Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

En 2022, la Région a soutenu le programme d'actions de la Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT) pour animer, soutenir et développer l'activité touristique locale, et coordonner le réseau des offices de tourisme. Les actions conduites ont été les suivantes :

- **L'accueil et l'information** par le lancement et l'animation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion d'Information (SADI) en lien étroit avec les offices de tourisme, visant à coordonner et améliorer l'accueil touristique physique et numérique à l'échelle des territoires, ainsi que l'accueil régional aux « Portes d'entrée » de la destination.

Sur ce point, la FRT a poursuivi sa mission d'accueil à **l'aéroport Roland Garros** avec 238 jours d'ouverture en 2022 et 79 visiteurs en moyenne / jour. Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle aire d'arrivée, un partenariat entre l'aéroport et la FRT en lien avec les agences réceptives a été conclu afin d'assurer un accueil de qualité à destination des groupes touristiques. La reprise de la **saison croisière**, de novembre 2022 à avril 2023, a réactivé la mission d'accueil des croisiéristes en gare maritime du Port-Est par la FRT, soit un prévisionnel de 24 escales et de 45 857 croisiéristes ;

- **Actions de promotion et de communication** via la marque « **Explore La Réunion »** conduites auprès de la clientèle locale et en séjour, afin de soutenir l'activité touristique en s'appuyant sur le réseau des offices de tourisme et les prestataires des différentes filières (campagnes TV, radio, digitales et presse, animation quotidienne sur les réseaux sociaux, newsletter « KOT A K'OT », éditions des « Carte touristique », « Guide Explorateurs Péi », Magazine « Explore la Réunion », Brochure « Labels ») ;

- **Coordination du réseau des Offices de Tourisme et professionnalisation des acteurs du tourisme** visant à permettre de mieux accompagner les **s**ocio-professionnels dans leur montée en compétences, et à cet effet, à positionner davantage les offices de tourisme en tant qu'interlocuteurs privilégiés de ces derniers, en matière d'accompagnement, d'identification des missions et rôle des différents acteurs touristiques et des aides financières & autres dispositifs mobilisables ;

- **Innovation et prospective**. La FRT a poursuivi en lien avec l'IRT sa réflexion sur le devenir de la plateforme d'innovation touristique initiée les années précédentes, dans le cadre d'une étude soutenue par le dispositif Fonds Tourisme Ingénierie mis en œuvre par Atout France, et qui a conclu sur la mise en place d'un « Lab Tourisme ». Par ailleurs, des rendez-vous sous forme de webinaire (« **WEB'INNOVS** ») ont été organisés avec les acteurs du tourisme pour rencontrer des startups dédiées au secteur touristique, de les mettre en contact et faire découvrir des solutions innovantes.
  En matière de **prospective**, la FRT a participé aux travaux de **la Commission prospective** d'ADN TOURISME visant à identifier les éléments impactant et transformant les activités et les organisations des adhérents, et d'élaborer des scénarios prospectifs.

Action 3 : Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

En matière d'aménagement touristique publique du territoire, notre collectivité a essentiellement procédé au paiement des dossiers engagés antérieurement au titre des programmes européens FEDER et FEADER. Aucun nouveau projet n'a pu être engagé au vu des contraintes de calendrier s'imposant pour la clôture de ces programmes.

L'année 2022 a revêtu un caractère particulier dans la mesure où il ne restait qu'une année pleine avant la clôture du Programme Opérationnel Européen 2014/2020. Au cours de cette dernière, de nombreuses demandes de porteurs de projets souhaitant émarger au nouveau programme 2021/2027 ont été

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

réceptionnées. Cependant, p*our les opérations les plus avancées d'un point de vue professionnel, leur calendrier d'exécution prévoyait une fin des travaux et/ou études au 1er trimestre 2024, ce qui ne permettait pas de satisfaire aux exigences de fin de programmation du POE FEDER 2014/2020. Aussi, afin de garantir la bonne mise en œuvre des programmes et une préparation en temps utile de la clôture, aucune demande dépassant le* 31 octobre 2023*, n'a pu être acceptée.*

Action 4 : Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »

Notre collectivité aura consacré en 2022 une enveloppe globale de **538 023 €** au programme d'actions de l'association « îles vanille » (Vanilla Islands Organisation), dont **324 999 €** au titre du FEDER -INTERREG V OI et **213 024 €** sur ses fonds propres, incluant une contrepartie nationale au FEDER de 57 353 € (Budget Coopération de la Région). L'aide régionale apportée à ce programme d'actions vise à développer et augmenter les arrivées touristiques dans l'océan Indien, et à faciliter les échanges et les savoir-faire entre les iles de l'océan Indien.

Du fait des impacts de la crise COVID, l'association Iles Vanille a défini et mis en œuvre en 2022 une nouvelle stratégie consistant à reconstruire les bases de collaborations entre les îles membres, pour des produits plus respectueux de l'environnement et facilitant les échanges entre les acteurs de l'océan Indien, de même que pour la reprise des activités de croisière qui a été très tardive.
Les actions de l'association se sont donc concentrées sur les axes suivants :

- Le **développement des échanges** entre les îles pour faciliter le déplacement inter-îles (transports, règlementation), à travers la mise en place de dispositifs plus souples (visas, pass inter-îles tels que « Pass Vanille ») et l'instauration de tarifs préférentiels pour les tours opérateurs ;
- Le **développement de la notoriété de la marque « Iles Vanille »** pour toucher une audience plus large et générer davantage de clients potentiels. Des actions ont été ainsi conduites dans ce sens (diffusion de contenu sur internet, les réseaux sociaux, communication presse et newsletters). Par ailleurs, les Iles Vanille ont été sollicitées en tant qu'expert pour réaliser un travail d'ingénierie et de fourniture de données afin de contribuer au développement de la notoriété de la zone, et est intervenue à cet effet au sein d'instances internationales (l'Organisation Mondiale du Tourisme, « Indian Ocean RIM Association », Commission de l'Océan Indien) ;
- La **communication et les évènementiels**. La participation des Iles Vanille au salon **Top Résa** a permis de rencontrer les acteurs du tourisme et de travailler avec les membres autour de la relance de la croisière, le redémarrage des éductours inter-îles et les problématiques de la desserte aérienne inter-îles. Par ailleurs, les Iles Vanille sont devenues membres du « **Global Sustainable Tourism Global** » pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'adhésion de la France/Réunion à l'organisation « **IORA** » (Indian Ocean Rim Association) en tant que partenaire technique sur la croisière, a permis à l'association « Iles Vanille » de porter le projet de « Centre de ressources touristique pour les 23 pays membres de IORA », lui permettant ainsi de développer la notoriété des îles membres.

Dans le cadre de la **relance de la croisière** dans l'océan Indien, la participation des Iles Vanille au salon **Seatrade de Malaga** a permis de rencontrer et de renouer avec l'ensemble des partenaires concernés, et de bien cerner les conditions de la reprise qui se posent en termes de procédures d'hygiène et de nettoyage, de diminution de la capacité des bateaux, des protocoles stricts pour les excursions, la sureté et équipes médicales … Une brochure support dédiée à la croisière a été en outre produite.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

Travaux de rénovation du « Palm Hôtel and spa »

Au titre du volet spécifique **REACT-UE du POE FEDER 2014-2020**, la Région a soutenu **les travaux de rénovation du « Palm Hôtel and spa »,** établissement hôtelier classé 5 étoiles de 70 chambres, installé en surplomb de la plage de Grand-Anse sur la commune de Petite-Ile.
Dans un contexte fortement concurrentiel et marqué par des exigences exacerbées des clientèles, l'opération vise à leur offrir une expérience unique dans une hôtellerie de luxe respectueuse de l'environnement, en se projetant vers « un après COVID » plus « responsable », par des conditions d'accueil en termes de sécurité sanitaire indiscutables, un hébergement de qualité et un service haut de gamme.

Le programme de rénovation comporte des travaux assurant :

- La transition numérique de l'établissement pour permettre une plus grande efficacité dans les outils de gestion de l'information et de la communication (réseau full fibre, serveurs IP TF full fibre, logiciel hôtelier Cloud …), et pour plus d'efficacité énergétique (pilotage des climatiseurs, des chauffages des jacuzzi …) ;

- L'accroissement du confort, du standing et l'amélioration de la performance énergétique de certaines catégories de chambres : transformation et agrandissement de 14 suites juniors en suites familiales avec des chambres séparées, installation de système de climatisation intelligentes (détection de présence par infra-rouge), modification des toitures pour l'accueil de panneaux de production d'eau chaude solaire.

Le coût de l'opération s'est élevé à 1 183 009 €, avec une **participation du FEDER de 400 000 € (intervention à 100%).**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le secteur de l'agriculture doit être pleinement intégré à la politique de développement économique dans le contexte actuel d'incertitude où les crises se succèdent (crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation, etc.). Les questions de la sécurité et de la souveraineté alimentaire constituent dès lors des enjeux importants pour La Réunion.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 0,1 SDE
- Budget réalisé : 66,9 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022
- Résultat 2022 : Accompagnement des entreprises agroalimentaires dans un contexte post-COVID et de crise géopolitique en Europe

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	-	-	290 000	290 000	-	-
Investissement	493 422	831 289	882 814	646 000	+ 78,92 %	- 22,29 %
TOTAL	**493 422**	**831 289**	**1 172 814**	**936 000**	**+ 137,69 %**	**+ 12,60 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou mission transversale) :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole	-	-	-	-
II – Améliorer la compétitivité des entreprises agroalimentaires et tendre vers l'autonomie alimentaire	290 000	290 000	882 814	646 000
TOTAL	**290 000**	**290 000**	**882 814**	**646 000**

I – STRUCTURER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DU SECTEUR AGRICOLE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 - Partenariat	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 - Partenariat	-	-	-	-	Signature de la convention RUN ALIM

B – Commentaires / Analyse

En 2022, la Région a réaffirmé et a rappelé la place de l'agriculture au sein de la stratégie de développement économique.
La collectivité a fixé au 1er janvier 2028 la réintégration de ce secteur d'activités au sein de son champ de compétence économique, ainsi que le pilotage du prochain programme FEADER.
En ce sens, au travers du cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), révisé en 2022 et dénommée « la nouvelle économie », plusieurs filières stratégiques ont été identifiées pour lesquelles il s'agit de mettre en place des contrats de filière avec un objectif de développement des activités à forte valeur ajoutée et visant à améliorer l'offre locale sur le marché. Ainsi, la filière agroalimentaire a été identifiée au titre des priorités à accompagner.

Le 14 septembre 2022, la Région, aux côtés de l'ADIR, du Département, de la Chambre d'Agriculture et des organisations professionnelles, a signé la convention relative à la mise en place de la plateforme locale d'offre alimentaire RUN'ALIM. Il s'agit d'offrir une visibilité aux producteurs et leur permettre de présenter leurs fiches « produits ». Par ailleurs, les acheteurs publics bénéficient d'un répertoire complet de l'offre alimentaire locale.
Cette plateforme vise à augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective. S'agissant de la Région, cela concerne notamment la production des repas dans les lycées de La Réunion.

Dans la continuité, la Région a souhaité apporter son soutien aux communes qui ont présenté une candidature pour la reconnaissance d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur leur territoire.

De plus, les Assises régionales de l'alimentation dont l'organisation était prévue mi-2022 n'a pu avoir lieu. Ainsi, en 2023 la Région sera à l'initiative de l'organisation des états généraux de l'agriculture et de la canne, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cet évènement sera organisé en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des filières concernés, avec pour objectif la définition d'une stratégie de développement ayant notamment pour finalité la souveraineté alimentaire de notre territoire, axe majeur du projet de mandature.

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a lancé un appel à candidature en fin d'année 2022 afin de recruter un agent en charge du dossier de la souveraineté alimentaire.

II – AMELIORER LA COMPETITIVITÉ DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

La Région accompagne les entreprises dans le secteur de l'agroalimentaire dans le cadre de la mesure 4.2.1 du FEADER « outils agro-industriel » ainsi qu'au niveau du FEDER. En 2022, la collectivité a également apporté son soutien à une entreprise structurante pour la filière avicole.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – Aide aux entreprises agroalimentaires	290 000	290 000	882 814	646 000
TOTAL	**290 000**	**290 000**	**882 814**	**646 000**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 – Aide aux entreprises agroalimentaires	Nombre entreprises accompagnées	-	3 (hors chiffres GUEDT – NC)	-	

B – Commentaires / Analyse

En 2022, dans le cadre des investissements agroalimentaires de la fiche action FEADER 4.2.1, la Région a engagé un montant de 882 814,03 € pour accompagner deux entreprises (Rhum Punch Isautier et CILAM) et a versé une subvention totale de 625 799,72 € à trois entreprises : Chatel, LM Pack et Aviferme.
Par ailleurs, un montant de 20 200,65 € a été versé aux entreprises dans le cadre de la prime régionale à l'emploi.

Enfin, une subvention urgente et exceptionnelle de 290 000 € a été octroyée à la SAS Couvée d'Or pour assurer la pérennité de la filière avicole à La Réunion. L'intervention de la Région au titre de ses fonds propres s'inscrit dans le cadre de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans un contexte du COVID-19, qui a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022.

FOCUS

AIDE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

En 2022, la collectivité a soutenu trois entreprises. Une entreprise a été accompagnée sur fonds propres pour un montant de 290 000 €. Il s'agit d'une intervention exceptionnelle afin de soutenir la filière avicole.
Par ailleurs, deux entreprises ont bénéficié du dispositif FEADER 4.2.1 – outils agro-industriels. La première entreprise est spécialisée dans la production de rhum. Le montant de l'aide s'élève à hauteur de 599 298,08 €. La seconde entreprise a été accompagnée sur deux projets, l'un concernant les produits laitiers pour un montant de 58 374,55 € et l'autre portant sur la fabrication de jus de fruits pour un montant de 225 141,40 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Dans le cadre de son partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'État à travers la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion, la Région intervient afin d'accompagner le développement de l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel qui témoigne d'une très forte croissance à La Réunion. Pour ce faire, l'intervention régionale soutient les différentes étapes de la création artistique dans ces domaines.

La collectivité régionale est pleinement consciente du fait que les séries, films et jeux vidéo produits sur le territoire réunionnais participent à son rayonnement culturel, en valorisant l'identité et le patrimoine de l'île, tout en ayant un impact économique et en termes d'emplois significatif.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 6
- Budget réalisé en CP : 87,5 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Soutenir les projets de films et de jeux vidéo
- Poursuivre la structuration de la filière
- Professionnaliser les auteurs et les équipes de tournage

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE	CP	AE	CP		
Fonctionnement	652 116	507 202	830 473	919 482	27%	81%
Investissement	4 415 000	3 958 031	5 012 200	3 299 425	14%	-17%
TOTAL	**5 067 116**	**4 465 232**	**5 842 673**	**4 218 907**	**15%**	**-6%**

I – STRUCTURATION DE LA FILIERE ET RESTRUCTURATION DE L'AGENCE FILM REUNION (AFR)

En 2022, la Région a entamé une réflexion sur l'élaboration d'un contrat de filière dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. Cette démarche, qui permettra de rassembler l'ensemble des acteurs pour mieux coordonner le rôle et les missions des intervenants du secteur, constituera un outil stratégique pour la structuration de la filière.

Afin de préfigurer celui-ci, la collectivité régionale a organisé le 24 octobre 2022 les premiers Etats Généraux des Industries de l'Image. Cet évènement a permis de réunir les principaux acteurs de la filière. Ceux-ci ont été concertés à travers les 5 ateliers suivants :

- Atelier 1) Evolution des fonds d'aides ;
- Atelier 2) Formation et insertion ;
- Atelier 3) Attentes relatives à l'Agence Film Réunion ;
- Atelier 4) Diffusion, distribution et ouverture vers de nouveaux marchés internationaux ;
- Atelier 5) Développement de synergies entre l'audiovisuel, le cinéma et les jeux vidéo.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Lors de ces ateliers des propositions concrètes ont été émises. Plusieurs de celles-ci permettront de constituer des axes du contrat de filière.

Par ailleurs, s'agissant de l'Agence Film Réunion (AFR), la collectivité a poursuivi en 2022 ses travaux en vue de la restructuration de l'AFR. Cette évolution statutaire, qui prévoit la création de la « Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo », sous forme d'un établissement public, est inscrite dans les Orientations Budgétaires 2023. En complément des différentes études menées dans le cadre d'une analyse juridique externe réalisée entre 2017 et 2018, un prestataire externe a été saisi par la collectivité d'une demande d'assistance juridique pour la création de cette structure. La 1ère phase des résultats de cette étude a été communiquée à la Région au mois de décembre 2022. Cette évolution statutaire permettra de sécuriser l'intervention régionale et regroupera les missions de l'Agence Film Réunion, celles assurées actuellement par la Direction de l'Attractivité du Territoire (Service Audiovisuel), ainsi que les nouvelles orientations de la collectivité régionale dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma.

En outre, l'atelier thématique sur les attentes relatives à l'Agence Film Réunion organisé lors des Etats Généraux des Industries de l'Image a permis de faire émerger des pistes d'actions afin de répondre davantage aux besoins et attentes de la filière.

A – L'évaluation 2022

Pas de cibles définis aux OB 2022 sur cet axe.

B – Commentaires / Analyse

La structuration de la filière et la restructuration de l'Agence Film Réunion nécessitaient la mise en place d'actions préalables, telles qu'une concertation des acteurs du secteur menée lors des Etats Généraux des Industries de l'Image et une consultation juridique complémentaire afin d'actualiser les données pour la création de la Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo.

II – DEVELOPPER LA PROFESSIONNALISATION DES AUTEURS ET DES EQUIPES DE TOURNAGE

Audiovisuel, cinéma et nouveaux médias
En 2022, à travers le financement de l'Agence Film Réunion (AFR), la Région a continué à accompagner et à structurer la filière locale et a poursuivi ses efforts en matière de professionnalisation des acteurs du secteur.
Peuvent notamment être citées comme exemples les actions suivantes :

- Organisation de la résidence d'écriture de long métrage de fiction « Réunion tout en auteurs » qui a bénéficié à 6 auteur(e)s dont 3 de La Réunion et 1 de la zone océan Indien ;
- Accompagnement des auteur(e)s, en partenariat avec les Cinéastes de La Réunion, sur l'écriture de leur documentaire (résidence DOC OI), a concerné 6 auteur(e)s. Cette 1ère phase a été suivie par une seconde partie, qui a permis à des participants à la résidence DOC OI de cette année, mais également des années précédentes, de pitcher leur projet auprès d'un public composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel réunionnais. 7 auteur(e)s ont été retenu(e)s pour participer à cette pitch session (des lauréats locaux de la promotion précédente ont été associés) ;
- Mise en place de l'atelier « La relation Réalisateur/Producteur.Distributeur », qui renforce les échanges entre les réalisateurs et les producteurs locaux nationaux et internationaux. En 2022, l'atelier a été étendu à la relation avec les distributeurs. Une dizaine d'auteurs et de producteurs locaux ont participé chaque jour aux séances collectives animées par un producteur et une distributrice. 6 entretiens individuels ont été menés durant la semaine ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de coaching pour l'écriture de courts métrages de fiction via le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

dispositif « Ecrit'Court ». Au total, 6 auteur(e)s ayant la volonté d'écrire leur premier court métrage ont été accompagnés pendant un an et ont reçu l'appui de plusieurs coachs en présentiel et en distanciel ;

- Organisation de masterclass et d'actions de partenariat avec le Festival « Court derrière » qui a permis de proposer des temps d'échange et de partage d'expérience entre les professionnels de la filière ;
- Mise en place de la 1ère édition d'un atelier d'initiation au cinéma d'animation, en visioconférence (moteur Unreal Engine 5) : 4 personnes ont participé à cette action qui avait notamment pour objectif de découvrir de nouveaux talents et de développer le cinéma d'animation et des jeux vidéo à La Réunion ;
- Présence de l'Agence Film Réunion sur de nombreux festivals nationaux afin de promouvoir La Réunion en tant que Terre d'images et de tournages ;
- Tenue de l'édition 2022 de l'Eductour, rebaptisé « Studio Réunion », avec une orientation davantage axée sur la promotion du cinéma local. 11 professionnels nationaux ont découvert le potentiel de l'île, et en particulier la diversité culturelle de l'Est et des hauts de l'île, en tant que territoire de créativité et de talents.

Parcours de femme
En 2022, la Région a également soutenu l'action « Parcours de femme » qui est un programme de mentorat à destination des femmes artistes francophones originaires du continent africain, d'Europe ou des territoires ultramarins (étudiantes ou dans la vie active), qui n'ont pas les réseaux ou les opportunités nécessaires et sont désireuses de réaliser un court-métrage.

Dans ce cadre, la collectivité a pris en charge le déplacement au festival d'Annecy des réunionnaises Constance Hoarau et Clara Vandierdonck sélectionnées pour leur projet « 19 heures » parmi les 6 dossiers retenus.

À la suite de leur session de pitch au Festival d'Annecy, elles ont signé un contrat d'option de 12 mois avec la société La clairière production et l'entreprise réunionnaise Gao shan pictures s'est positionné en tant que co-productrice.
Elles ont, par ailleurs, été soutenue ensuite par la Région par le biais d'une aide à l'écriture afin de poursuivre l'élaboration de leur scénario.

Enfin, en 2022, trois auteurs locaux ont pu bénéficier d'un parrainage par des membres de la Commission du Film de La Réunion afin d'améliorer leur projet.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Soutenir la professionnalisation de la filière locale	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	60	60	-	Objectif atteint – Forte progression par rapport au bilan 2021 (30)

B – Commentaires & Analyse

Audiovisuel, cinéma et nouveaux médias
Le tableau ci-après fait un bilan de l'Eductour (Studio Réunion depuis 2022). Il indique les retombées positives permises par cet événement et identifie les ajustements pouvant être réalisés concernant celui-ci.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Points positifs	Ajustem
En 2022, La Région a souhaité insuffler une nouvelle dynamique à l'Eductour. Celui-ci a été rebaptisé « Studio Réunion ». Ce nouveau format de l'Eductour s'orientant davantage sur la promotion du cinéma local, les séances de projection des films locaux ont été multipliées par 2 avec une plus grande diversité des films proposés. D'après le bilan réalisé par l'AFR, 22 films ont été réalisés grâce à Studio Réunion (Eductour) depuis sa création en 2013 : ◦ 5 longs métrages ◦ 7 courts métrages ◦ 1 série TV ◦ 3 longs métrages d'animation ◦ 2 courts métrages d'animation ◦ 4 documentaires • Ces projets ont permis une montée en compétences des techniciens locaux. 975 techniciens ont travaillé sur les projets dont : - 848 emplois dans le secteur de la fiction ; - 94 emplois dans le secteur de l'animation ; - 33 emplois dans le secteur du documentaire. • Organisation d'une journée dédiée à la réglementation environnementale sur les lieux de tournage à La Réunion. • En termes de dépenses locales, les films qui ont été produits suite à Studio Réunion ont eu un effet levier important compris entre 1,5 et 4 (autrement dit 1 euro de subvention a permis d'entraîner entre 1,5 et 4 euros de dépenses locales). Plus précisément, dans le cadre de la réalisation de ces 24 films, 56 M€ ont été dépensés au total, dont 13 M€ à La Réunion. Le soutien régional s'est élevé à 4,3 M€, soit un effet levier d'environ 3,14x. • Les projets tournés ayant eu une diffusion ou une distribution nationale et internationale, ont permis de valoriser l'île en tant que terre de tournages.	• L'emploi de comédiens locaux sur des premiers rôles restent encore limité. Excepté « Le petit piaf », les films qui ont été tournés sur l'île ont essentiellement eu un casting extérieur avec plutôt le recours à de la figuration pour les comédiens réunionnais. • Seuls 21,43 % des projets ont été des collaborations entre des sociétés extérieures et des auteurs/réalisateurs locaux. • Il n'y a eu aucune coproduction avec des sociétés locales ni d'accords entre des sociétés locales et des diffuseurs et/ou distributeurs nationaux et internationaux. Les producteurs et réalisateurs locaux regrettent d'ailleurs le fait que certains invités de Studio Réunion (Eductour) ne semblent pas intéressés par les échanges avec la filière. A ce niveau, la mise en place d'un marché du film, avec une sélection d'invités intéressés par un partenariat avec la filière réunionnaise, permettrait de faire de cet évènement un moment qui soit au bénéfice du développement de la production locale. • Le recrutement de techniciens réunionnais sur des postes à responsabilités est à développer. Ceux-ci sont principalement occupés par des professionnels extérieurs. • Il serait intéressant de profiter de la venue de professionnels extérieurs pour organiser des sessions de formations avec les professionnels locaux.

III – SOUTENIR LES PROJETS DE FILMS ET ACCROITRE LEUR VISIBILITÉ

En 2022, la collectivité régionale a accompagné 74 projets pour un montant total de 4 388 700 € dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

La dynamique en termes de production locale a été confirmée, particulièrement au niveau des courts - métrages de fiction.

Au total 16 215 942,01 € de dépenses locales étaient associées aux films tournés à La Réunion, soit un effet de levier de 3,69x. Autrement dit, 1 € de subvention de la Région et du CNC a permis de générer 3,69 € dans l'économie locale.

Dispositif d'éducation à l'image et de diffusion culturelle

En 2022, la Région a poursuivi son accompagnement dans la valorisation et la diffusion des courts métrages réunionnais. A ce titre, les dispositifs d'éducation à l'image (ciné-clubs, talents la kour et Kourmétraz) et de diffusion culturelle (fête du court métrage, médiateurs de cinéma) ont été maintenus afin de poursuivre la démarche de démocratisation de l'accès au cinéma auprès du public et notamment des scolaires.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Education à l'image et initiation aux métiers du cinéma

15 jeunes de 16 à 25 ans ont pu participer à des stages pratiques d'initiation aux métiers du cinéma par la création d'un court métrage encadrés par 2 intervenants professionnels de la Femis grâce au dispositif Kourmétraz porté par Cinékour.
22 lycées, soit 1708 spectateurs ont bénéficié du dispositifs ciné-club, organisés et animés par des binômes de jeunes en services civique (12 au total), et découvrir ainsi, hors temps scolaires, un cinéma différent, dont une sélection de films locaux. Au total 195 séances ont été organisées.

Diffusion culturelle

Dans le cadre de la fête du court métrage, 19 villes, soit 2200 spectateurs au total ont pu assister aux 165 séances, dont 22 courts métrages de La Réunion, proposées par l'association Cinécourt.
190 élèves ont assisté, dans le cadre de séances scolaires gratuites, à la projection du film de Pierre Beccu, « Graines d'espoir », et ont pu échanger avec le réalisateur grâce au dispositif « Médiateurs de cinéma ». Ce dispositif a également permis une augmentation de 15% de plus que la moyenne sur une séance art et essai (Entre les vagues au cinéma Cristal), par la mise en place de l'opération 1 place adulte achetée 1 place -18 ans offerte.

Grâce à la Kourmétragerie dont l'objectif est de valoriser les courts métrages réunionnais et de les diffuser le plus largement au niveau local, national et international, 52 films ont été diffusés à La Réunion, 18 en France Hexagonale et 29 à l'international. Les Films du catalogue Talents Adami Cinéma ont également été sélectionnés 37 fois en festival national et international.

En matière de professionnalisation et de formation des auteurs, l'atelier n°2 « Formation et insertion » des États Généraux des industries de l'image, organisées au mois d'octobre 2022 et réunissant des professionnels de l'audiovisuel et de la formation, a permis de dégager 12 propositions, dont les modalités de mise en œuvre seront à définir dans le cadre du contrat de filière.
En 2022, au-delà de la réflexion sur l'élaboration d'un contrat de filière dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma, la collectivité régionale a souhaité soutenir la création d'un festival et d'un marché du film de l'océan Indien.

L'objectif de ces initiatives était d'accroître la visibilité des films locaux au niveau national et international, de permettre aux œuvres créées par des auteur(e)s locaux de bénéficier d'une plus large diffusion et d'ouvrir des perspectives de coproduction.

En outre, en 2022, la collectivité régionale a soutenu l'organisation du concours international de court métrage de fiction 48 Hours Film Project. Son lauréat, Pierre Erudel a représenté La Réunion à Los Angeles du 15 au 18 mars parmi 133 villes.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Mettre en œuvre les dispositifs d'aides du fonds de soutien audiovisuel	Nombre d'entreprises soutenues	17	19	+2	Confirmation de la dynamique des Industries de l'image à La Réunion et de leur contribution à l'économie réunionnaise
	Montant dépensé dans l'économie locale	11 M€	16 M€	+5 M€	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Les actions mises en œuvre par la Région et ses partenaires dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma en 2022 ont permis de couvrir une grande partie du territoire s'agissant des interventions relatives à l'éducation à l'image et à la diffusion culturelle. Par ailleurs, La Réunion a franchi une nouvelle étape sur le volet de la production avec trois nouveaux projets de longs métrages locaux accompagnés.
L'île a également accueilli pour la première fois le tournage d'un film international ainsi que celui d'un long métrage financé par une plateforme (Film « Sentinelle » avec Jonathan Cohen pour Amazon prime). En outre, deux projets ambitieux de séries historiques sur l'histoire de l'esclavage et du marronage à La Réunion ont été accompagnés en préproduction.

IV – ACCOMPAGNER L'EMERGENCE DE LA FILIÈRE JEUX VIDÉOS

En 2022, la collectivité régionale a accompagné 8 projets pour un montant total de 103 000 € dans le cadre de son un fonds de soutien à la création de jeux vidéo mis en place en 2019.
Parmi les projets soutenus, figure le jeu « Taste of Heaven » qui a été vainqueur de la coupe de France de jeux vidéo indépendants, qui a eu lieu du 18 juillet au 29 septembre 2022.

De plus, en 2022, la Région a souhaité poursuivre son soutien à la filière de création de jeux vidéo.

Dans cet objectif, elle a accompagné les deux salons du jeu vidéo organisés respectivement par les associations Geek-Ali et AMAJEVIR.
Dans ce cadre, des échanges ont débuté en 2021 et se sont poursuivis en 2022 afin que les porteurs de projet précités puissent travailler ensemble à l'organisation en 2023 d'un salon commun du jeu vidéo de plus grande ampleur.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Jeux vidéos	Nombre de projets soutenus	7	8	+1	Tendance observée conforme aux projections

B – Commentaires / Analyse

En 2022, le secteur des jeux vidéo a maintenu son dynamisme. Plus récent que celui de l'audiovisuel et du cinéma, celui-ci se structure progressivement à La Réunion sous l'impulsion de la collectivité et en coordination avec le collectif Bouftang représentant les professionnels locaux. Les propositions recensées au niveau des Etats Généraux ont permis d'identifier des actions à mettre en œuvre pour accroître davantage le niveau de structuration de cette filière à fort potentiel.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

ÉTATS GÉNÉRAUX DES INDUSTRIES DE L'IMAGE

Les états généraux des industries de l'image qui se sont tenus le 24 octobre 2022 sont le fruit d'une coopération entre la Région Réunion, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'État à travers la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion dont l'objectif est d'accompagner les différentes étapes de la création artistique.

Les industries de l'image à La Réunion regroupent le domaine de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéos. Ce sont des milieux en forte croissance.

Néanmoins, le contexte des industries de l'image est actuellement en pleine mutation :
- Place grandissante des plateformes dans la création ;
- Transversalité en développement entre audiovisuel, cinéma et jeux vidéos ;
- Demande du public de voir plus de contenus valorisant la diversité ;
- Développement de la parité ;
- Transition vers l'éco-production.

L'ambition de la Région est de permettre à la filière de franchir une nouvelle étape de développement et de structuration afin de saisir pleinement les opportunités qui se présentent dans ce contexte.

Ces états généraux ont permis de faire l'état des lieux de la situation actuelle mais également de travailler sur les évolutions souhaitées afin de pouvoir développer au mieux la filière.

Afin de les identifier, les acteurs de la filière ont été concertés, lors d'ateliers déclinés selon 5 axes stratégiques :

- Dans ce cadre, le premier atelier a permis de recenser les perspectives d'évolution des fonds de soutien régionaux pour mieux accompagner les projets Réunionnais ;
- Le second atelier, relatif à la formation et à l'insertion, a ensuite mis en évidence les actions à renforcer et à mettre en œuvre pour permettre aux talents locaux de disposer des compétences nécessaires à leur rayonnement ;
- Lors du troisième atelier les professionnels ont exprimé leurs besoins en termes d'accompagnement régional pour le développement et la structuration de la filière ;
- Puis, le quatrième atelier s'est concentré sur les enjeux liés à la diffusion, la distribution et l'ouverture vers de nouveaux marchés internationaux. Les échanges ont permis de cerner les actions complémentaires à mettre en œuvre pour que les œuvres produites par les talents locaux soient valorisées et diffusées à leur juste valeur ;
- Enfin, lors du cinquième atelier, les acteurs de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéos ont proposé des actions à mener pour développer des synergies entre leurs secteurs.

La démarche partenariale mise en place avec ces différents ateliers collaboratifs est importante dans la mesure où il s'agissait de la première étape de la co-construction d'un ambitieux contrat de filière pour les industries de l'image.

Celui-ci constituera une feuille de route partagée pour permettre à la filière de franchir une nouvelle étape de structuration et de développement dans les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans l'Economie Sociale et Solidaire, plus que de modèle économique, on parle de modèle socio-économique. Les acteurs créent de la valeur mais pas uniquement sur le plan économique. Est également pris en compte l'impact social, qui comprend la question environnementale. Dans les modèles de l'ESS la valeur financière est au service du projet social et est, principalement, réinvestie dans l'activité de la structure afin d'amplifier l'impact social de l'entreprise.
En favorisant les modèles issus de l'ESS, la collectivité oriente la manière de créer cette valeur sur son territoire et contribue à rendre le modèle pérenne.

Les ressources :
- ETP mobilisés : 4.33
- Budget réalisé : 76,8 % (Taux de réalisation / prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :
- Axe de progrès global poursuivi en 2022
- accroître le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et notamment aux associations porteuses d'atelier chantier d'insertion (ACI) ; - élaborer en concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires la stratégie régionale de l'ESS (SRESS).

Résultats 2022 :

- un nombre d'ACI soutenu en croissance de 66% ; -
une SRESS présentée lors de la première conférence régionale de l'ESS en novembre 2022.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 585 679	2 109 318	2 980 440	3 277 337	87,95%	+ 55.37%
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 585 679**	**2 109 318**	**2 980 440**	**3 277 337**	**87,95%**	**+ 55.37%**

En 2022, les principales actions mises en œuvre par la collectivité régionale en matière d'Économie Sociale et Solidaire, se sont organisées autour des axes stratégiques suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	2 977 509	3 262 473	-	-
II - Assurer une cohésion sociale territoriale	2 931	14 864	-	-
TOTAL	**2 980 440**	**3 277 337**	**-**	**-**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I - SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DÉLOCALISABLES

L'intervention de la Région sur ce dernier exercice s'est caractérisée, d'une part, par le soutien des structures d'accompagnement technique et financier de la création des TPE (qui représentent plus de 95% des entreprises) en vue de favoriser leur pérennité, l'emploi et le pouvoir d'achat, et, d'autre part, par l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire qui contribue à un développement « inclusif », crée des emplois non délocalisables et participe à l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Consolider l'accompagnement des TPE et structures de l'ESS	1 682 509	1 574 026	-	-
Action 2 : Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE	1 295 000	1 688 446	-	-
TOTAL	**2 977 509**	**3 262 473**	**-**	**-**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Consolider l'accompagnement des TPE et structures de l'ESS	Nombre d'entreprises financées	1500	1618	+118	La dynamique d'accompagnement se poursuit. De nouveaux dispositifs spécifiques (femmes, hauts) ont été créés. Intervention à poursuivre. Abonder les fonds de prêts
	Nombre d'entreprises en accompagnement post-création	1500	3502	+2002	
Action 2a : Favoriser l'émergence de coopérative	Nombre de SCIC et SCOP financées et accompagnées	5	1	-4	Elaborer un cadre d'intervention
Action 2b : Favoriser l'émergence de structures de l'IAE	Nombre d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) financés	40	49	+9	Stabiliser les ACI Impulser la dynamique EI
	Nombre d'emploi créés ou maintenus	480	579	+99	
	Nombre d'EI financée	6	0	-6	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Consolider l'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

1.Renforcer le réseau d'accompagnement

L'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE s'est articulé principalement autour de deux actions :

- Le maintien des missions des guichets SAV (Soutenir Accompagner Valoriser les entreprises)

Il est important de préciser que le niveau d'activité des guichets SAV a connu une baisse conséquente entre 2020 et 2021 (-47,5%), et n'a pas su retrouver le dynamisme d'avant la crise COVID. En 2022, le nombre d'accompagnement d'entreprises s'est maintenu par rapport à celui de 2021.

Sur ce dernier exercice, les conseillers SAV ont permis d'informer et d'orienter 917 porteurs de projets ou chefs d'entreprises. A lui seul, le Nord représente 57 % des accueils (contre 42% l'année précédente). Les projets de créations restent majoritaires mais bien moins que par le passé puisqu'ils représentent désormais

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

59% des réceptions contre 74 % l'année précédente. 36% des entretiens ont [illegible] de développement.
L'incidence de la crise sanitaire sur la nature, la forme et le volume des accueils réalisés par le service SAV se confirme. Non seulement le niveau d'activité des guichets a diminué de 48% depuis 2020, mais désormais la plupart des entretiens se font à distance, essentiellement par échange téléphonique.
La mission du SAV réside essentiellement dans l'écoute et l'information quant aux dispositifs d'urgence mis en œuvre par la collectivité (niveau de traitement, délai de versement…) et non plus dans la présentation des dispositifs existants favorisant la création ou le développement des entreprises.

- La consolidation du soutien du réseau d'accompagnement

Sur l'exercice 2022, la collectivité régionale a maintenu son soutien sur fonds propres aux structures d'accompagnement à la création/reprise/développement d'entreprises, le transfert sur les fonds européens étant différé à 2023.
La forte dynamique constatée en 2021 en termes de création d'entreprises s'est maintenue durant l'exercice 2022. Conformément aux résultats affichés par les structures d'accompagnement à la création/reprise/développement d'entreprises soutenues par la Région.
Si durant ces deux dernières années ces structures (ADIE, Initiative Réunion, France Active Réunion) ont fortement été sollicitées afin de soutenir le besoin en trésorerie des entreprises existantes et ainsi maintenir leur activité, elles l'ont également été pour des projets de création. Sur cet exercice, un total de 1618 personnes ont pu bénéficier d'un prêt.
Ces interventions ont permis la création ou le maintien de 1618 emplois.
11 399 423 € de micro-crédits et 4 901 434 € de prêts d'honneur ont été octroyés. Ces derniers ont permis de lever 12 442 552 € de prêts bancaires. Au total, 28 743 409 € ont été injectés dans l'économie réunionnaise au profit de très petites entreprises.
De leurs côtés, les structures permettant le test d'activité et l'entrepreneuriat salarié (couveuse et CAE) ont vu leur activité se maintenir avec quelques 115 entrepreneurs salariés accompagnés par la CAE Coop Union et 305 entrepreneurs au sein de la couveuse REUSIT.
Désireuse de voir se développer sur son territoire les groupements d'employeurs (véritable levier pour l'emploi et le développement des petites et moyennes entreprises), la Région accompagne le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs de La Réunion (CRGE Run). Celui-ci a pour mission non seulement de promouvoir cet outil, mais également d'accompagner les porteurs de projet de groupements, tant dans la phase amont d'étude de faisabilité et de modélisation, que dans la phase aval de mise en œuvre.
En 2022, le CRGE Run a contribué à l'émergence d'un groupement d'employeurs : le « GESSAD » spécialisé dans les services, soins et accompagnement à domicile. Ce sont, à ce jour, 7 emplois salariés qui ont été mutualisés. Durant cette même période, 3 autres initiatives de groupements d'employeurs ont été impulsées : l'un sur les métiers de la « radio » (regroupant notamment des associations telles que « Lantant Maloya », « Zantak », « Kanal », « Lantant Pikan » …), un second à destination des commerçants (qui serait porté par la Fédération Française des Associations de Commerçants) et un troisième à la demande des OGEC (Organismes de gestion de l'Enseignement catholique).

2. Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) que la collectivité régionale soutient depuis plus d'une dizaine d'années a vocation à accompagner les structures employeuses d'utilité sociale à consolider ou développer leur activité et pérenniser leurs emplois. Cet outil a pour ambition « la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi, par le renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet et du développement du territoire ».
En 2022, France Active, structure porteuse du DLA, a réalisé quelques **39 prestations d'ingénieries (dont 33 individuelles et 6 collectives)**. Ces dernières ont porté sur les 8 thématiques suivantes : « organisation interne », « gouvernance », « outils de gestion », « diversification des financements », « modèle économique », « stratégie de communication », « formalisation du business plan », « RH / GPEC / fonction employeur ».

Action 2 : Favoriser l'émergence de structures de l'IAE

Depuis 2014, la collectivité Régionale a fait le choix d'accompagner le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion » (ACI), mis en place par l'État, car il permet le développement économique d'une activité tout en favorisant la remobilisation vers l'emploi, l'acquisition des savoir-faire et savoir-être, en vue de faciliter

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

l'employabilité, à travers une formation, un encadrement technique dans des structures de travail temporaire et un accompagnement socio-professionnel.
Sur l'exercice 2022, la Région a engagé la somme de **1 295 000 €** afin de financer **49 ACI**, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers ont permis la création de **208** emplois et le renouvellement de 371 postes, soit un total de **579 emplois concernés**. La diversité des activités soutenues est à souligner : Agriculture (agriculture bio, production de miel, projet d'agroforesterie…), métiers de l'audiovisuel (radio, production de petits reportages…), numérique, économie circulaire (ressourcerie, fabrication de meubles en palettes recyclées, recyclage des bouteilles, recyclage de matériel informatique, de matériel électroménager…), production artisanale (fabrication de savon, fabrication de palettes, ...), restauration (« Mess prison du Port », « Resto BBB & So »), préservation de l'environnement (« semence péi », « lena arboretum »).

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Afin de promouvoir un développement harmonieux sur l'ensemble de son territoire, la collectivité régionale oriente sa politique de façon à renforcer sa cohésion sociale territoriale. A cet effet, elle a travaillé en 2022, d'une part aux premières étapes de mise en œuvre d'un SPASER (outil structurant pour une commande publique responsable), d'autre part à l'élaboration avec l'Etat, la CRESS et les acteurs du territoire, de la Stratégie Régionale de l'ESS.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Promouvoir le développement durable dans l'ESS	-	12 000	-	-
Action 2 : Alimenter la stratégie régionale de l'ESS	2 931	2 864	-	-
TOTAL	**2 931**	**14 864**	**-**	**-**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Promouvoir le développement durable dans l'ESS					
Elaboration du SPASER	Nombre de marchés « clausés » Rédaction du SPASER	20 Lancement du marché pour sélection AMO	4 Marché lancé	-16	Maximum de 8300 heures d'insertion clausées - Recours à un facilitateur en 2023 Lancement des travaux en 2023
Structuration de filières	Nombre de filières accompagnées	3	1	-2	Eco Construction Accompagnement sur 2022/2023
Action 2 : Alimenter la stratégie régionale de l'ESS					
Elaboration de la SRESS	Réalisation des ateliers territoriaux	3	5	+2	5 ateliers territoriaux 311 contributeurs Ecriture de la SRESS
Sensibilisation au sein des établissements scolaires	Nombre d'établissements	12	0	-12	Lien à faire avec le rectorat et le MEDEF

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Promouvoir le développement durable dans l'ESS

Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

La clause sociale est un outil juridique mobilisable dans la commande publique. Elle consiste en la possibilité pour un donneur d'ordre, maître d'ouvrage, de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. Lorsqu'un marché public comporte une clause sociale d'insertion, les entreprises répondant à l'appel d'offre ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle, à savoir demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, etc…

En donnant un emploi à des personnes en difficulté, les clauses sociales constituent un outil puissant des politiques d'inclusion dans l'emploi. Elles permettent également de répondre aux problèmes de recrutement et de tension rencontrés par certains secteurs économiques.

Ainsi, fin 2022, la collectivité régionale a lancé un marché en vue de sélectionner une assistance à maitrise d'ouvrage qui apporterait à la collectivité un appui à l'élaboration et à la rédaction de son SPASER (Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable)…

En 2022, 2 opérations ont donné lieux à **4 marchés « clausés »** pour un total de 8 300 heures d'insertion.

Renforcer les politiques de développement local durable à travers l'accompagnement de la structuration de filières

Sur l'exercice 2022, la collectivité régionale a souhaité accompagner l'implantation d'un réseau national engagé dans l'écoconstruction solidaire. D'après des chiffres du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, sur l'année 2018 le BTP a représenté 45% de la consommation énergétique en France et 27% des émissions de CO2 dans le pays. Il devient donc urgent de revoir les modèles de construction des bâtiments pour les tourner vers des principes plus « verts ». L'écoconstruction se pose ainsi comme une solution d'avenir pour contribuer à créer un environnement plus durable.
La mission de ce réseau sur notre territoire consiste à :

- Promouvoir l'écoconstruction solidaire par des actions de sensibilisation et d'information ;
- Former ses adhérents pour répondre aux évolutions économiques, techniques et écologiques du secteur ;
- Structurer une offre d'écoconstruction solidaire locale de qualité par l'animation des groupes locaux d'adhérents ;
- Essaimer en accompagnant d'autres porteurs de projets et en partageant leur savoir-faire ;
- Faciliter le rapprochement entre entreprises et structures d'insertion par l'activité économique.

Son engagement pour le développement durable se traduit par des actions qui contribuent :

- Au développement local : les membres du réseau, principalement des TPE, s'organisent en groupes locaux afin de faciliter les liens entre les différents acteurs d'un même territoire et de construire un partenariat pérenne ;
- À l'écologie : le réseau et ces membres prônent l'utilisation de matériaux naturels pour la construction et la rénovation énergétique des bâtiments ;
- À l'utilité sociale : les coopérations entre le monde de l'entreprise, de la formation et celui de l'insertion par l'activité économique sont encouragées afin de faciliter les parcours d'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Action 2 : Alimenter la stratégie régionale de l'ESS

Organiser les ateliers régionaux de l'ESS

En partenariat avec la Région et l'État, la CRESS a organisé en août et septembre 2022, des ateliers participatifs, lors des « Rencontres Territoriales de l'ESS 2022 », avec les acteurs de l'ESS et des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

représentants des institutions. Ces ateliers ont ainsi permis non seulement de mobiliser et fédérer les acteurs autour d'un projet commun : une stratégie régionale, mais leur ont également permis d'être force de proposition pour bâtir des solutions à la mesure des ambitions et des opportunités du territoire. Ces contributions ont été complétées par la diffusion d'un questionnaire en ligne. Les acteurs de l'ESS ont ainsi partagé leur vision de l'ESS de demain, proposé des actions concrètes pour y parvenir et défini les facteurs de réussite de ces actions.
La démarche de co-construction engagée par la CRESS, la Région et l'Etat doit permettre de positionner l'ESS comme l'une des grandes priorités. La reconnaissance de l'utilité sociale et de l'intérêt économique de l'ESS doit maintenant permettre le développement de ce modèle économique qui est au cœur des enjeux de notre territoire.
Ces 5 ateliers, dont l'un réservé aux partenaires institutionnels, se sont tenus dans les 4 micro-régions et ont permis de réunir 274 participants. Le questionnaire en ligne a, quant à lui, donné lieu à 37 contributions.
L'ensemble de ces travaux ont permis la rédaction d'une stratégie régionale structurée autour de quatre axes :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité de l'ESS, valoriser sa visibilité et sa lisibilité ;
- Axe 2 : Soutenir la montée en compétences et sécuriser les modèles de l'ESS ;
- Axe 3 : Agir ensemble et coopérer ;
- Axe 4 : Répondre aux grands défis du développement territorial.

Les acteurs de l'ESS ont défendu les qualités d'une économie respectueuse du vivant, de l'environnement et des valeurs du développement soutenable, issu d'une économie ancrée dans son territoire. Cet ancrage s'appuie sur la consolidation des liens entre acteurs sur le territoire pour accompagner le changement de société et construire un modèle plus solidaire et plus humaniste.
« L'ESS de demain » a donc été envisagée comme l'outil de transformation sociétale et environnementale sur lequel doit pouvoir s'appuyer le territoire afin d'être en mesure de répondre aux défis auxquels il devra faire face :

- Limiter les dépendances extérieures ;
- Protéger l'environnement ;
- Renforcer les solidarités ;
- Répondre à la demande d'emplois.

Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique

Pour la première fois depuis la promulgation de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, la Région en partenariat avec l'Etat et la CRESS a organisé la première « Conférence Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire », temps de co-construction des politiques publiques de l'ESS avec les acteurs du secteur. Ce temps partenarial permet habituellement de fixer les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de développement de l'ESS. Ces échanges donnent ensuite lieu à la formulation de propositions déclinées en région.
Cette première rencontre a été l'occasion de réunir une centaine d'acteurs et de leur présenter non seulement les travaux réalisés durant les ateliers territoriaux de l'ESS mais également la « Stratégie Régionale » qui en a découlé.
Cette conférence régionale a été l'occasion de communiquer sur cette démarche, certes réglementaire, mais qui s'inscrit pleinement dans la Nouvelle Économie, stratégie de développement économique novatrice, que la collectivité souhaite inclusive et partagée et dont l'Économie Sociale et Solidaire sera un des piliers forts. Face aux enjeux de développement de notre territoire, il devient impératif d'explorer des formes alternatives d'économie, plus sociales et solidaires.
Cet évènement a permis de mettre en lumière la façon selon laquelle l'ESS pouvait contribuer au développement d'une économie plus vertueuse.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ESS

En 2022, la CRESS, la Région et l'Etat ont entamé une démarche de co-construction de la stratégie régionale de l'ESS.
Cinq ateliers et un questionnaire en ligne ont généré plus de 300 contributions provenant des acteurs de l'ESS sur l'ensemble du territoire.
4 grandes thématiques se distinguent :

- La formation : former les acteurs de l'ESS en vue d'une montée en compétences et d'une professionnalisation ;
- La communication : renforcer la visibilité de l'ESS auprès des institutionnels et du grand public, mais aussi améliorer la communication entre acteurs ;
- La proximité, l'ancrage territorial : mettre en valeur les spécificités et l'environnement des différents bassins de vie, développer la résilience économique du territoire en agissant pour tendre vers son autonomie alimentaire et énergétique ;
- La gouvernance et la coopération.

La reconnaissance de l'utilité sociale et de l'intérêt économique de l'ESS doit maintenant permettre le développement de ce modèle économique qui est au cœur des enjeux de notre île.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

L'année 2022 se situe à la conjonction de deux générations de programme Interreg océan Indien :

- D'une part, le programme opérationnel (PO) Interreg V, de la génération 14-20 dont la clôture est imminente puisque la date limite de réalisation des dépenses est fixée par les règlements au 31/12/2023 ;

- D'autre part, le programme opérationnel (PO) Interreg VI, de la génération 21-27 pour lequel les ultimes travaux préparatoires se sont achevés sur l'année 2022.

Le programme Interreg VI océan Indien constitue la quatrième génération de programme de coopération territoriale pour La Réunion. En effet, la Région Réunion est autorité de gestion du fonds de coopération territoriale européenne depuis 2001.

Pour la période 2021-2027, des évolutions importantes induites par les règlements communautaires. En effet, pour la période 2021-2027, l'objectif « Coopération territoriale européenne » INTERREG intègre un volet D dédié à la coopération des régions ultrapériphériques (RUP) entre elles et avec les pays tiers, pays partenaires ou pays et territoire d'outre-mer (PTOM) voisins, ou avec des organisations d'intégration et de coopération régionale. C'est un cadre propice à l'intégration régionale et au co-développement harmonieux et durable des RUP de La Réunion, de Mayotte et de leur voisinage.

C'est dans ce contexte que l'Europe accompagne le nouveau programme Interreg VI océan Indien, dont l'objectif est de renforcer les liens entre La Réunion, Mayotte et les pays partenaires de l'océan Indien pour répondre à des préoccupations partagées dans plusieurs domaines dont la gestion des risques naturels et sanitaires, la protection de l'environnement, la formation des jeunes, l'ouverture économique, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels culturels, etc.

A noter qu'il y a deux programmes INTERREG dans la zone océan Indien :

- Celui géré par la Région Réunion, dont la zone géographique est constituée de deux régions ultrapériphériques françaises - La Réunion (Autorité de gestion) et Mayotte -, et treize Etats tiers Madagascar, les Terres australes et antarctiques françaises, Maurice, les Comores, les Seychelles, les Maldives, l'Australie, le Mozambique, l'Inde, le Kenya, la Tanzanie, le Sri Lanka, l'Afrique du Sud.

- Celui géré par le Département de Mayotte, dont la zone géographique est constituée de deux régions ultrapériphériques françaises - Mayotte (Autorité de gestion) et La Réunion -, et cinq Etats tiers Madagascar, Comores, Seychelles, Tanzanie, Mozambique

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 007 278	755 822	398 431	708 411	-60,4%	-6,3%
Investissement	0	0	52 500	25 452		
TOTAL	**1 007 278**	**755 822**	**398 431**	**708 411**	**-60,4%**	**-6,3%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Axe 2.5 Co-développement régional	398 431	708 411	52 500	25 452
TOTAL	**398 431**	**708 411**	**52 500**	**25 452**

I – AVANCEE DU PROGRAMME INTERREG V OCEAN INDIEN

Depuis juillet 2016, date de son démarrage, le programme Interreg a soutenu 264 projets, dont **29 en 2022**, représentant un coût total éligible de 9,1 M€ dont 7,7 M€ de cofinancement FEDER.

Sur l'ensemble du programme 2014-2020, le coût total éligible de programmation s'élève à 81,8 M€ (taux de programmation de 110 %). Le cofinancement apporté par le FEDER est de 68,9 M€.

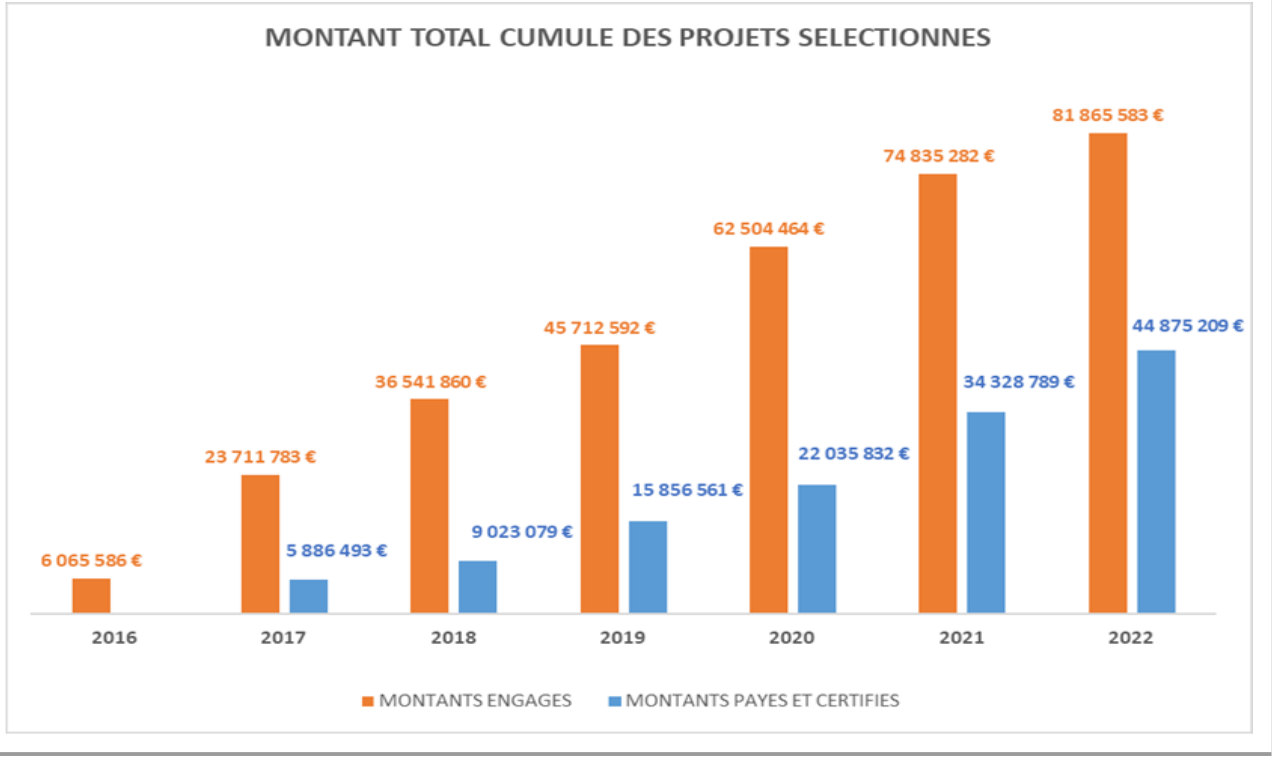

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE



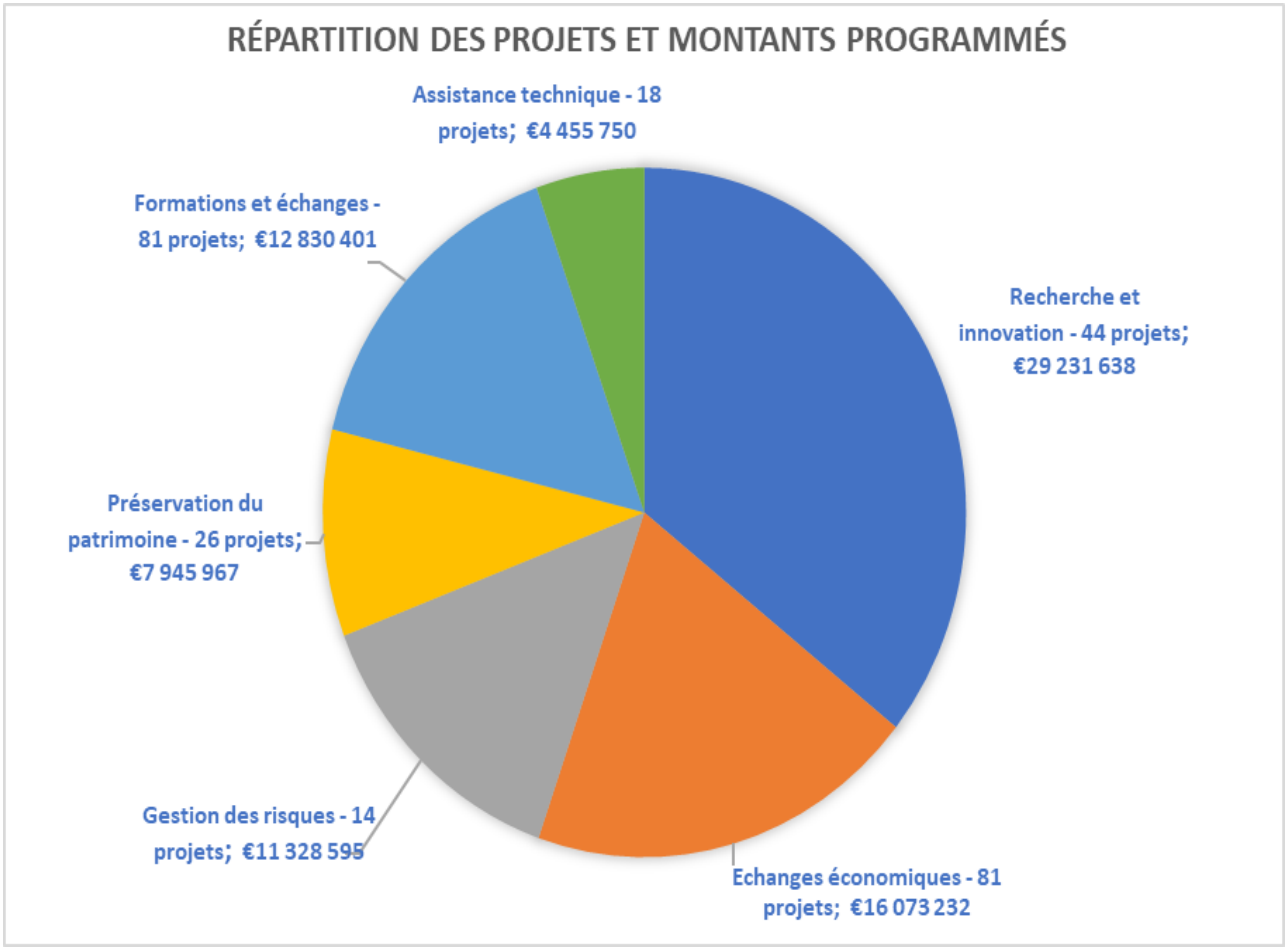

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La programmation connaît une progression régulière, depuis le démarrage du programme. Les dépenses réalisées et certifiées sont en progression (malgré l'impact de la crise COVID-19 en 2020 et 2021) atteignent 60 % de la maquette financière.

A noter donc, l'enjeu, en 2023 et début 2024, de certifier 40 % de la maquette pour atteindre un taux de consommation de 100 %

II - QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

Fin de la crise sanitaire

Pendant plus de deux ans (2020-2021), la crise sanitaire a impacté la gestion du programme et la mise en œuvre des projets, en raison des restrictions de circulation entre La Réunion et les pays de l'océan Indien.
En 2022, cette crise a cessé d'avoir un impact déterminant sur les projets de coopération, les liens entre l'Autorité de gestion, ses partenaires locaux et ses pays partenaires ont pu se raffermir. Ainsi, les comités de pilotage ont pu se poursuivre, avec des séances organisées à la fois en présentiel et en visioconférence.
Le comité de suivi Interreg s'est tenu les 6, 7 et 8 décembre 2022. Les représentants de l'État, du Département de La Réunion, de Mayotte, des Comores, de Madagascar, de Maurice, des Seychelles ainsi que les services de la Commission européenne ont participé et examiné sur l'avancement du programme actuel ainsi que la finalisation des travaux du programme Interreg VI (approbation du règlement intérieur du CSI 2021-2027).

Financements FED/FEDER

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de projets complémentaires (FED-FEDER) dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des risques, et par la poursuite des projets en matière de surveillance des pêches. Trois projets ont été programmés à la fin de l'année 2021 et se sont réalisés en 2022:

- Epibio phase 2 (CIRAD) ;
- Food sec (CIRAD) ;
- Surveillance des pêches (TAAF/DMSOI).

Un comité FED-FEDER a été organisé cette année (dans le cadre de la réunion technique du CSI 2022) afin de présenter quelques exemples de projets en cours, et de faire un point sur les nouveautés pour 21-27.

En effet, les nouvelles programmations ouvrent de nouvelles voies en matière d'articulation FEDER et NDICI (instrument de voisinage, de coopération et de développement – remplaçant le FED) : les règlements Interreg et NDICI prévoient plusieurs modalités d'articulation de ces financements, ce qui constitue une évolution positive pour le programme Interreg océan Indien.

Une modalité est pour l'instant envisagée par l'autorité de gestion : une gestion partagée du financement FEDER via une convention de subvention globale à l'AFD en tant qu'organisme intermédiaire et une gestion indirecte des financements NDICI dont bénéficieraient l'AFD (l'AFD étant déjà organisme agréé pour la gestion du FED). Cette option, qui consiste en un montage inédit nécessite une analyse approfondie des avantages et inconvénients, des cadres réglementaires et procédures de gestion, de suivi et de contrôle d'un système de gestion partagée pour le FEDER-CTE (en subvention globale) et de gestion indirecte pour l'instrument NDICI (dont bénéficierait l'AFD). Aussi, en vue de disposer d'une proposition de contractualisation sécurisée, la direction régionale océan Indien de l'AFD a obtenu une enveloppe de 100 000 € du ministère de l'Outre-mer pour mener une étude juridique d'accompagnement de ce montage novateur qui pourrait être dupliqué dans les autres RUP françaises. Cette étude, débutée en 2022, s'achèvera mi-2023.
Par ailleurs, les conventions cadre Interreg seront renouvelées, ce qui permettra de donner une impulsion aux démarches d'articulation FEDER-NDICI (Team Europe Initiative, concertations avec les DUE et les Etats tiers concernant les croisements des priorités des pays partenaires - MIP : multi-annual indicative programme - et du programme Interreg…). Les antennes de la Région Réunion présentes dans les pays signataires de ces conventions cadre Interreg demeureront les piliers de cette concertation.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Les perspectives d'articulation FEDER-NDICI 2021-2027 entre le programme Interreg VI océan Indien et les MIP ont été présentées aux services de la DG REGIO, de la DG INTPA et des RUP lors de la réunion organisée par Interact en octobre 2022 à Bruxelles, en marge des rencontres annuelles d'Interreg.

Programme Interreg VI océan Indien : adoption par la Commission européenne et approbation du règlement intérieur du Comité de suivi Interreg 2021-2027.

Le comité de suivi Interreg (CSI) réuni en fin d'année 2022 a pris acte des thématiques et priorités du programme Interreg VI et de la finalisation des travaux conduits par la Région Réunion. En effet, après plus de deux ans de travaux avec les acteurs locaux (partenaires techniques et porteurs de projet), les pays de la zone océan Indien et la Commission, le programme a été finalisé et transmis à la Commission européenne pour adoption.
L'adoption du programme a été actée le **13 décembre 2022**. Le CSI du 8 décembre 2022 a approuvé son règlement intérieur 2021-2027, définitivement adopté en mars 2023.

Le Département de Mayotte étant autorité de gestion du programme Interreg Canal du Mozambique pour la période 2021-2027, plusieurs échanges ont eu lieu en janvier 2022, mai 2022, juillet 2022 et octobre 2022 avec les services de l'autorité de gestion du programme Canal du Mozambique (Département de Mayotte).

En effet, La Réunion est partie prenante du programme Interreg VI Canal du Mozambique et respectivement Mayotte est partie prenante du programme Interreg VI océan Indien. Par ailleurs le programme Interreg VI océan Indien comprend les Etats tiers du programme Interreg VI Canal du Mozambique. Au regard de ces caractéristiques, Il a été convenu la mise en place de dispositions notamment :

- Une participation croisée aux Comités de suivi (chaque autorité de gestion sera membre du Comité de suivi de l'autre programme Interreg),

- La mise en place, dans les trois mois suivant la date du dernier programme Interreg VI validé, d'un comité de coordination. Il réunira a minima les autorités de gestion des PO Interreg OI et Canal du Mozambique et leurs secrétariats conjoints. Il se réunira par visioconférence et bimestriellement (ou plus en tant que de besoin). Il visera un partage d'informations renforcé sur les projets soutenus par ces programmes, ainsi que l'élaboration d'actions conjointes dans le cadre de l'ISO1.

Dix pays ainsi que la COI ont d'ores et déjà marqué leur accord sur le contenu de ce futur programme : Madagascar, les Comores, Maurice, les Seychelles, le Mozambique, la Tanzanie, le Kenya, l'Inde, les Maldives, l'Australie, et pour la France : La Réunion, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises. En lien avec la diplomatie française et européenne, les discussions se poursuivent pour l'obtention des accords des pays restants : l'Afrique du Sud et le Sri Lanka (une réunion s'est tenue en octobre 2022 avec un haut-fonctionnaire sri-lankais ; un compte-rendu a été transmis et reste en attente de signature de la part des autorités sri-lankaises).
Le dernier comité de suivi Interreg a également approuvé son règlement intérieur 2021-2027, sous réserve de l'adoption du programme Interreg VI par la Commission, intervenue le 13 décembre 2022.

À la suite du passage du cyclone Batsiraï qui a durement touché les côtes du Sud-Est de Madagascar au début de l'année 2022, la région Réunion a voté une aide régionale d'urgence exceptionnelle de 50 000 € en faveur d'une action conjointe cofinancée à parité avec le Département de La Réunion.
Les objectifs de ce projet sont la restauration et la préservation des écosystèmes forestiers sur le long-terme, l'accompagnement des exploitations agricoles familiales pour l'adoption de pratiques agroécologiques et l'atténuation de l'impact du passage de Batsiraï sur les conditions de vie des ménages.

Le projet a fait l'objet d'une étroite concertation avec le conseil départemental dont la participation financière à hauteur de 50 000€ a contribué aux dépenses de fonctionnement des objectifs spécifiques 1 et 2.
La subvention de la région Réunion était, elle, dédiée aux travaux d'investissement du projet soit l'objectif spécifique 3 du projet.

La convention de financement du projet a été signée le 15/12/2022 entre la région Réunion et l'opérateur Cœur de Forêt pour des actions pouvant démarrer à compter du 1er novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Aussi, durant la fin du second semestre 2022, les actions se sont plutôt concentrées sur l'étude, le suivi des travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires, la sélection et la contractualisation des entreprises et le démarrage des travaux.
Pour ce faire, une avance de 25 000€ leur a été accordée

III - PROJETS SOUTENUS EN 2022 EN COHÉRENCE AVEC LES AXES STRATÉGIQUES DE LA MANDATURE

1. Soutenir le développement humain grâce aux échanges avec les pays de l'océan Indien

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022)	Bilan 2022*	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Objectif 1 : Favoriser l'ouverture à internationale des jeunes					
Action 1 : Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien	Nombre de participants à des programmes d'éducation et de formation dans l'océan Indien (indicateurs Interreg 7.9)	1416 (2014-2023)	2112 (2014-2022)	+	Résultats supérieurs à la cible globale du programme Interreg
Action 2 : Programme de volontariat de solidarité internationale (VSI)	Nombre de VSI (indicateur Interreg 7.4)	283 (2014-2023)	189 (2014-2022)		94 VSI = objectif 2023 pour atteindre l'objectif programme de 189 VSI

Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges – volet transfrontalier : en 2022, neuf (9) nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,1 M€, dont un montant UE de 986 k€.

- Deux opérations portées par FORMA'TERRA (établissement public local d'enseignement et de formation agricole), liées au programme de coopération éducative des établissements du réseau REAP AAOI (réseau des établissements agricoles professionnels – Afrique australe océan Indien), en partenariat avec Maurice et Madagascar ;
- Un projet, porté par l'ALEFPA (association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie), pour la mise en place d'un programme de coopération, avec le Ministère des Affaires familiales et sociales des Seychelles, sur la thématique de la protection des mineurs et de la protection sociale ;
- Un projet de formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social, porté par le CHU de La Réunion en partenariat avec Maurice, Madagascar, et les Seychelles ;
- Cinq opérations liées au volet transfrontalier du programme de volontariat de solidarité internationale (VSI) ;
- Trois postes économiques et trois non-économiques cofinancés par la Région Réunion (reporting, communication, culture) ;
- Un poste économique et six non-économiques cofinancés par le Département de La Réunion (agriculture, culture, communication, audiovisuel, presse, éducation) ;
- Un poste non-économique cofinancé par le Territoire de la côte ouest (EPCI) pour des projets d'éducation à l'environnement.

(Au total, quatorze (14) postes programmés aux Comores, Madagascar, Seychelles et Maurice).

Elever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges – volet transnational : en 2022, cinq (5) nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 412 k€, dont un montant UE de 350 k€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Une opération a été programmée en 2022, relative à l'amélioration [illegible] du français au Kenya. Elle est portée par le Centre local France éducation internationale et est réalisée en coopération avec le Ministère de l'Education, l'Université, Ambassade et l'Alliance française de Nairobi ;
- Cinq opérations liées au volet transnational du programme de volontariat de solidarité internationale (VSI) ;
- Deux postes économiques et deux non-économiques cofinancés par la Région Réunion (coopération scientifique, éducation, développement local) ;
- Trois postes non-économiques cofinancés par le Département de La Réunion (culture et éducation) ;
- Un poste économique cofinancé par le Département de Mayotte (communication).

(Au total, huit (8) postes programmés au Kenya, Mozambique, Tanzanie, Inde et Maldives).

Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel de la zone océan Indien – volet transnational : en 2022, quatre (4) nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 924 k€, dont un montant UE de 785 k€.

- Un projet, porté par l'association des naturalistes environnement et patrimoine de Mayotte, pour la mise en place d'une coopération régionale en faveur de la conservation du dugong dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, en partenariat avec les Comores, Madagascar et le Mozambique ;
- Une opération portée par la Région Réunion concernant la transmission et valorisation des arts de combat traditionnels de l'océan Indien, en partenariat avec Mayotte, les Comores, Madagascar, le Mozambique et les Seychelles ;
- Une opération portée par l'association GLOBICE, relative à un partenariat régional pour l'inventaire des cétacés des Mascareignes et du Sud-Ouest de l'océan Indien (PRIMO) avec Mayotte, Madagascar et Maurice.

2. Renforcer l'insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique

Déclinaison des politiques publiques et des missions transversales de la Région	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022)	Bilan 2022*	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Objectif 2 : Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien					
Action 3 : Nouveaux projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel	Nombre de projets de petite taille en préparation	2	1	-1	Une opération non réalisée car programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)
Action 4 : Nouveaux projets de coopération échanges sportifs et artistiques	Nombre de projets de petite taille en préparation	2	0	-2	Opérations non réalisées car programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)
Objectif 3 : Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional					
Action 5 : Soutien à l'ouverture internationale des entreprises	Nombre d'entreprises accompagnées par la Région (indicateurs Interreg 7.8)	190 (2014-2023)	71 (2022) 252 (2014-2022)	+	Remarque : Intitulé exact de l'indicateur Interreg = Nombre d'actions qui facilitent la mise en relation et les échanges des acteurs économiques de la zone – Résultats supérieurs à la cible globale du programme Interreg

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 6 : Appui aux secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (indicateur interreg)	85 (2014-2023)	227 (2022) 318 (2014-2022)	+	Résultats supérieurs à la cible globale du programme Interreg

Recherche/Innovation – volet transfrontalier : en 2022, deux nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,3 M€, dont un montant UE de 1,1 M€.

- Le projet SeyWol porté par le GIP CYROI en coopération avec le ministère de la Santé et l'Université des Seychelles, pour le développement d'un outil de lutte antivectorielle dans la zone océan Indien ;
- Une opération complémentaire au projet de rénovation et d'extension du Pôle de protection des plantes (pôle 3P) porté par le CIRAD, pour l'acquisition d'équipements pour les nouveaux laboratoires et développer des travaux dans des domaines ciblés (recherche en milieu fermé, expérimentations en santé végétale…).

Recherche/Innovation – volet transnational : en 2022, deux nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 313 k€, dont un montant UE de 266 k€.

- La 3e édition du congrès de recherche en santé publique consacré à la prévention en santé en milieu insulaire et tropical, porté par le CHU de La Réunion, en partenariat avec les pays de la Commission de l'océan Indien, Mayotte et l'Australie ;
- Les allocations régionales de recherche 2019-2022, en faveur de quatre étudiants en thèse sur les thématiques de biodiversité et d'énergie.

Echanges économiques – volet transfrontalier : en 2022, un projet a fait l'objet d'une modification afin d'achever les actions engagées, qui ont été interrompues par la crise sanitaire, pour un coût total éligible de 362 k€, dont un montant UE de 308 k€.

L'opération du Club Export visant la structuration de projets dans la zone océan Indien pour l'année 2021, sur le volet transfrontalier, a été prolongée d'un an. Le plan d'actions initialement prévu a été adapté pour tenir compte des effets à long terme de la crise sanitaire dans les pays de la zone et de la date de fin d'éligibilité des dépenses pour la période de programmation 2014-2020.

Echanges économiques – volet transnational : en 2022, trois nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 1,8 M€, dont un montant UE de 1,5 M€.

- Un projet du Club Export, de structuration de projets dans la zone océan Indien pour 2022, en partenariat avec le Mozambique et le Kenya ;
- Un projet de coopération régionale touristique pour l'année 2022 porté par l'association Vanilla Islands Organisation (VIO) en partenariat avec les pays de la COI et Mayotte ;
- La prolongation de l'initiative de surveillance des pêches dans le Sud-Ouest de l'océan Indien, porté par les TAAF, en partenariat avec les pays de la COI, le Mozambique, l'Inde et l'Australie, afin de pouvoir mener une mission de surveillance supplémentaire en 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

3. Répondre conjointement aux enjeux environnementaux spécifiques de la zone Indien

Déclinaison des politiques publiques et des missions transversales de la Région	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022)	Bilan 2022*	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Objectif 5 : Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels					
Action 10 : Construction PIROI Center	% marchés lancés	---	---	---	Projet programmé en août 2022 (COPIL Interreg) – mise en œuvre tardive
Objectif 6 : Participer à la transition écologique au niveau régional					
Action 11 : Amélioration connaissance et préservation de la biodiversité	Nombre de projets de petite taille préparés	1	0	-1	Opération non réalisée car programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)
Action 12 : Développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables	Nombre de projets de petite taille préparés	1	0	-1	Opération non réalisée car programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)

Capacités d'adaptation au changement climatiques / prévention des risques – volet transnational :

En 2022, une nouvelle opération a été programmée pour un coût total éligible de 2 M€, dont un montant UE de 1,7 M€.

Ce projet porte sur la construction du Centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques de la Croix Rouge (PIROI CENTER), afin renforcer les moyens de réponse aux catastrophes dans l'océan Indien (préparation et formation des équipes de réponse des pays partenaires ; pré-positionnement de matériel d'urgence).

Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel de la zone océan Indien – volet transfrontalier : en 2022, deux nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 783 k€, dont un montant UE de 665 k€.

- La phase 2 du projet PAREO, porté de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en partenariat avec Maurice et les Seychelles, visant la formation des enseignants à l'éducation à l'environnement et à la transmission de connaissances scientifiques sur les récifs coraliens ;
- Un projet porté par l'association Observatoire marin de La Réunion, sur le marquage des élasmobranches dans l'archipel des Mascareignes (MAETAG), en partenariat avec Maurice.

IV- COOPERATION INSTITUTIONNELLE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Déclinaison des politiques publiques et des missions transversales de la Région	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022)	Bilan 2022*	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Objectif 4 : Améliorer la gouvernance de coopération en renforçant ses principaux acteurs, dont la COI					
Action 7 : Renforcement des capacités d'expertise de la COI	Nombre de personnes mises à la disposition de la COI	5	5	0	- 4 VSI mis à disposition en cours d'année et pour un an (arrivée échelonnée) - Une chargée de mission mise à disposition de la COI (arrivée en décembre 2022)

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action 8 : Nouveaux partenariats avec les pays de l'océan Indien	Nombre de conventions bilatérales du programme Interreg VI	2	0	-2	programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)
Action 9 : Organisation d'évènements de coopération	Nombre d'évènementiels	2	1	-1	Une opération non réalisée car programme Interreg VI océan Indien adopté tardivement (13/12/2022) et lancement prochain (2nd semestre 2023)

Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2022 sous l'angle de la coopération institutionnelle et des relations internationales.

La Région Réunion a d'abord accueilli plusieurs diplomates, à l'instar de l'Ambassadrice d'Australie à Maurice (Mme Kate O' Shaughnessy), l'Ambassadeur de France aux Seychelles (M. Dominique Mas), ou encore l'Ambassadrice de France à Maurice (Mme Florence Caussé-Tissier). Chacune de ces rencontres a été l'occasion de discussions autour de la coopération avec ces différents pays.

L'année écoulée a également été rythmée par l'implication de la Région Réunion au sein de différentes instances partenariales (comité de gestion du Fonds de coopération régionale, conseil directorial de l'Institut Confucius de La Réunion, commission mixte Réunion-Maurice etc.)

Sur le plan multilatéral, la Région Réunion a participé à l'ensemble des temps forts de la Commission de l'océan Indien (COI), marquant ainsi la participation et l'engagement constants de La Réunion au sein de cette organisation.

L'implication de la Région Réunion au service de la réalisation des objectifs de la COI a d'ailleurs été saluée par M. Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, lors du 36ème Conseil de la COI (Paris, février 2022) qui a marqué la clôture de la présidence française.

La nouvelle présidence malgache en exercice de la COI a aussi convoqué une session extraordinaire de l'instance le 22 décembre dernier, sur les priorités de la présidence en exercice.

La Région a également participé à la réunion annuelle des points focaux nationaux de la COI et contribué à l'élaboration du Plan de développement stratégique (PDS) de la COI visant à définir les grands axes stratégiques de la coopération menée par l'organisation multilatérale à l'horizon 2023-2033.

Enfin, il convient de noter qu'une chargée de mission France/Réunion a été mise à disposition de la Commission de l'océan Indien (COI) par la Région Réunion et sera un relais pour La Réunion au sein de cette organisation…

V. ANTENNES EXTÉRIEURES

1. Antenne des Comores

En 2022, l'antenne a poursuivi son objectif d'identifier et de flécher les financements de bailleurs de fonds internationaux ou des investissements privés avec pour objectif de favoriser les compétences réunionnaises. Cela passe par le renforcement de nos relations avec l'agence française du développement AFD (signature d'une convention de partenariat entre l'AFD Réunion et la Région Réunion en octobre 2017 qui devrait être renouvelée en 2023), la délégation de l'Union européenne (lancement fin 2020 des programmes dans le cadre du 11ème FED – fonds européen de développement) et les autres bailleurs de fonds internationaux et la sensibilisation de chacun d'eux sur le programme INTERREG océan Indien afin de développer une certaine cohérence et complémentarité.
L'antenne a renforcé ses actions et la mise en réseau des acteurs privés et institutionnels pour répondre à la fois aux demandes des entreprises réunionnaises (veille, aide à la décision, accompagnement, règlements de

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

litiges, appui lobby pour lever les freins …) et aux attentes des institutionnels des deux territoires (notes stratégiques, organisation de missions, participation à des ateliers, relais d'information, mise en relation, …).
L'antenne a veillé à un accroissement de la concertation et de la diffusion de l'information avec la délégation de l'UE à Madagascar en charge des Comores, le Bureau de l'UE aux Comores, l'Ambassade de France, l'AFD Comores et Expertise France dans la préparation du Programme INTERREG océan Indien 2021-2027.
Ainsi, l'antenne est membre de la Team Europe Initiative (TEI), de l'équipe France et du groupe local des partenaires à l'éduction (GLPE) et participe à toutes les réunions et événements organisés dans ces cadres.
Le programme de volontariat de solidarité international (VSI) a financé sept missions sur le territoire en 2022. L'antenne en collaboration avec France Volontaires, a mis en place un suivi plus régulier et des exercices de communication (Participation à la journée des volontaires-France, à la journée internationale du volontariat, à la Journée de l'Europe,…) afin d'assurer une meilleure visibilité sur le territoire comorien de ce programme de coopération.

Objectif 1 : Favoriser l'ouverture internationale des jeunes

- Participation à l'atelier de travail sur le PAFIP (programme d'appui à la formation et l'insertion professionnelle de l'Union européenne les 28 (Agriculture) et 29 (Formation professionnelle) juin 2022 ;
- Participation à l'atelier de travail dans le cadre du projet « Msomo Na Hazi » financé par l'Union européenne sur la formation et l'insertion professionnelle le 5 juillet 2022 ;
- Participation à la présentation du plan stratégique de développement de la maison de l'emploi le 19 juillet 2022 ;
- Participation à l'atelier de travail de Msomo na Hazi financé par l'Union européenne sur l'orientation et l'insertion des jeunes le 1er septembre 2022 ;
- Accueil et appui logistique d'une mission communication de l'Antenne de France Volontaire AAOI du 1er au 7/12/2023 : participation à la journée internationale des volontaires, Prises d'images et interviews des VSI Réunion dans leurs missions ;
- Participation à la réunion de la commission de coopération européenne, régionale et internationale de l'enseignement agricole de La Réunion organisée par la DAAF Réunion le 9 décembre 2022.

Objectif 2 : Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

- Mise en réseau des acteurs de l'athlétisme/trail pour le Conseil départemental de La Réunion et ses partenaires dans le cadre d'un projet Trail porté par le Conseil départemental de La Réunion ;
- Diffusion des appels à candidatures dans le cadre du Concours de photographies « Monuments de beauté de l'océan Indien » porté par les Archives départementales dans le cadre du projet IHOI co-financé par Interreg V OI et l'Antenne a eu le privilège d'être choisie comme membre du jury.

Objectif 3 : Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional

L'antenne de la Région Réunion aux Comores a accompagné dix entreprises dans des démarches à l'international et a participé à vingt-et-un événements ou réunions facilitant la coopération économique.

- Participation au WEBINAR organisé par le Club Export le 16 mars 2022 : WEBINAR – L'OSCI, la force d'un réseau privé d'experts à l'international ;
- Participation aux 8èmes assises internationales du tourisme responsable et durable du 10 au 11 mai 2022 qui a vu la participation et l'intervention de Monsieur Pascal VIROLEAU, CEO de l'Organisation des Iles Vanille avec une présentation des études réalisées sur les débouchés économiques des croisières dans l'océan Indien. Une valorisation de l'expertise réunionnaise (guide, randonnée et patrimoine) a été faite auprès des participants en marge des assises par l'antenne décentralisée de la Région Réunion ;
- Participation au 1er sommet mondial des femmes d'expertise qui s'est déroulé aux Comores du 10 au 14 mai 2022 ;
- Participation au WEBINAR organisé par le Club Export le 9 juin 2022 : FOCUS PAYS – KENYA : Perspectives économiques et opportunités d'affaires au Kenya ;
- Participation au 1er salon des entreprises organisé par l'agence nationale pour la promotion des investissements (ANPI) du 9 au 11 juin 2022 ;
- Participation à la présentation du programme APILE (programme d'appui à la production, à l'industrialisation et au libre-échange aux Comores financé par l'Union européenne et mis en œuvre

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

par l'ONUDI), le 21 juin 2022 ;

- Participation et soutien logistique au webinaire sur le cadre légal de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du projet BusinESS OI, Projet Interreg V. OI porté par la CRESS de Mayotte le 29 juin 2022 ;
- Participation et soutien logistique au webinaire sur l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du projet BusinESS OI, Projet Interreg V. OI porté par la CRESS de Mayotte le 28 juillet 2022 ;
- Participation à l'atelier INTPA-UE « African Diaspora : engagement in local development » le 29 septembre 2022 ;
- Participation aux ateliers EU Regional Week : « Empowered Youth », « Business IO Social Economy » avec la participation de la Région Réunion, la CRESS de La Réunion et la CRESS de Mayotte, « 20 years EU : islands policies » organisés par l'UE du 10 au 13 octobre 2022 ;
- Participation et soutien logistique à la mission de la CRESS de Mayotte dans le cadre du projet BusinESS OI, Projet Interreg V OI du 19 au 23 septembre 2022 : quatre ateliers de travail sur « l'ESS et l'Agriculture », « l'ESS et l'économie bleue », « l'ESS et l'Education », « l'ESS et le digital » et visites d'entreprises et coopératives ;
- Participation au séminaire économie bleue organisé par l'OIT et le MODEC le 20 octobre 2022 sur la pêche, le tourisme côtier et la gestion des déchets ;
- Participation à l'inauguration de l'espace Media+ en présence de la direction régionale océan Indien de Canal+ basée à La Réunion le 17 novembre 2022 – échange avec la directrice communication et production pour mise en relation avec des réalisateurs, producteurs et acteurs comoriens ;
- Assurer le suivi des actions de CAP BUSINESS OI/CCIR Réunion notamment les projets financés dans le cadre du programme INTERREG V océan Indien.

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance de coopération en renforçant ces principaux acteurs, dont la COI

- L'antenne de la Région Réunion aux Comores a organisé des Réunions de sensibilisation auprès des groupements d'entreprises, associations du patronat comorien et institutions publiques agissant pour le développement de l'Union des Comores ;
- Participation au 7ème comité du suivi Interreg du 6 au 8 décembre 2022 à La Réunion ;
- Participation aux rencontres de l'agroalimentaire dans l'océan Indien du 7 au 8 avril 2022
- Participation à la fête de l'Europe du 09 au 13 mai 2022 ;
- Participation à l'atelier de réflexion du projet FOOD SEC SEMENCE cofinancé par l'UE et la COI, organisé par le ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, du tourisme et de l'artisanat le 24 novembre 2022 (lien avec les projets Epibio et Germination cofinance par Interreg V OI et la Région Réunion) ;
- Participation à la création de la plateforme FED-NDICI/FEDER-INTERREG notamment sur le volet économique : appui aux entreprises européennes-françaises-réunionnaises ;

Objectif 5 : Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels

- Accueil et appui logistique de trois missions de l'OVPF-IPGP dans le cadre du projet Hatari : les sources des aléas sismiques et volcaniques du Karthala du 25 mai au 15 juin 2022 ;
- Accueil et appui logistique de deux missions de l'OVPF-IPGP dans le cadre du projet Hatari : les sources des aléas sismiques et volcaniques du Karthala du 09 au 23 novembre 2022 ;

Objectif 6 : Participer à la transition écologique au niveau régional

- Accompagnement et appui logistique à deux entreprises réunionnaises dans le solaire et la gestion des déchets ;
- Participation à une réunion de coordination et mutualisation des aides et activités dans les secteurs agricole et agro-alimentaire organisée par le ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, du tourisme et de l'artisanat le 10 novembre 2022 ;
- Accueil et appui logistique de la mission du laboratoire ENERGY-LAB de l'Université de La Réunion dans le cadre du projet Interreg IOS-NET du 23 au 30 novembre 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

2. Antenne de Maurice

En 2022, l'antenne avait pour mission principale de relancer le dialogue de coopération entre les îles sœurs. La COVID ayant fortement éloigné ces deux partenaires stratégiques pour la COI, il était devenu capital que la cohésion reprenne. Pour ce faire, l'antenne a accompagné et facilité la mission du Premier ministre adjoint, du ministre des Affaires étrangères et du chef commissaire de Rodrigues. En parallèle, de concert avec l'Ambassade de France, l'antenne a facilité et appuyé l'organisation de la 1ère commission mixte Réunion – Maurice (4 novembre 2022). Cette séquence a permis aux décideurs politiques et économiques des deux îles de reprendre une dynamique de coopération constructive en enclenchant des consultations d'envergure.

Objectif 1 : Favoriser l'ouverture internationale des jeunes

L'antenne a accompagné quatre démarches de coopération :

- La visite d'une école anglaise (Northfields) à La Réunion. Pendant deux semaines ces vingt jeunes (16-18 ans) ont pu découvrir notre île, participer à des projets de conservation de la biodiversité et participer à des actions en faveur des communautés réunionnaises (cours d'anglais, distribution de paniers repas…) ;
- Encadrement et facilitation de la venue des missions de l'EPL FORMA'TERRA à trois reprises en 2022. Au total c'est plus de soixante-six élèves réunionnais et mauriciens qui ont été formés aux pratiques agroécologiques.

Objectif 2 : Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

Concernant les échanges culturels et sportifs, l'antenne a participé à deux rencontres stratégiques :

- Mission du CREPS en décembre 2022 pour structurer le programme de coopération avec Maurice ;
- Le festival du livre de Trou d'Eau Douce en octobre 2022 avec la forte mobilisation d'acteurs (dix) de La Réunion (notamment La Réunion des Livres).

Objectif 3 : Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional

Pour la période de janvier 2022 à décembre 2022, l'antenne a accompagné quarante-quatre acteurs économiques des deux îles (dont vingt-neuf de La Réunion et quinze de Maurice).

La réouverture complète entre La Réunion et Maurice a été faite qu'à partir de mi-février 2022. Jusqu'à ce moment, Il était quasiment impossible de voyager entre les deux îles sœurs. Cette situation a malheureusement eu un certain impact sur les relations que ce soit le dialogue ou les projets de coopération.

Durant le premier semestre 2022, l'objectif était de déployer une méthodologie pour relancer avant tout le dialogue qu'il soit entre acteurs du secteur public ou du privé.

La venue de la volontaire de solidarité internationale (VSI) du Club-Export au sein de Business Mauritius (secteur privé), a permis de faciliter cette reprise pendant que l'Ambassade de France proposait d'organiser la 1ère commission mixte entre La Réunion et Maurice.

- Des rencontres avec les représentations du secteur privé de Maurice (Business Mauritius, association des manufacturiers de Maurice, chambre d'agriculture, chambre de commerce…) ont permis de garder le lien et les canaux de communication ouverts entre ces acteurs des deux îles ;

- En septembre, la tenue d'une réunion pour préparer la séquence du 3 novembre 2022 – Rencontre de la plateforme des secteurs privés des deux îles – a facilité la préparation de cette séquence importante pour la relance de la coopération économique ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- La mobilisation de l'antenne au forum économique de l'océan Indien, [illegible] réunionnaise, a permis d'encadrer et accompagner les acteurs économiques de notre île ;

- Le bilan effectué par l'antenne pour la période 2011-2021 a alimenté chaque partenaire d'une certaine visibilité sur l'état de la coopération et les échanges économiques ;

- L'organisation de la rencontre de la plateforme le 3 novembre 2022 – en amont de la 1ère commission mixte – a été une séquence primordiale pour la dynamique car outre la reprise efficace du dialogue, elle a surtout permis d'inclure plus d'acteurs économiques du côté de La Réunion (qui était sous représentée) avec notamment la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce ;

- Positionné comme partenaire du ministère de l'Environnement depuis 2020, l'antenne maintient son accompagnement de l'émergence de l'économie circulaire à Maurice. C'est ainsi que les appels d'offres pour les centres de tri et de compostage ont été partagés et relayés dans tous les canaux possibles à La Réunion. L'antenne a également pris attache de certaines entreprises pour les inviter à répondre ;

- L'antenne a également participé à huit comités de pilotage du club des EnR et villes durables de l'Afrique de l'Est et de l'océan Indien. Cela pour s'assurer que La Réunion a bien accès à de l'information sur ces marchés à forts potentiels ;

- Malgré une année encore perturbée, des sollicitations ont toutefois perduré allant de la présentation de la structure économique de Maurice à la demande de mise en relation avec des prospects locaux ;

- Consistant dans l'accompagnement de l'émergence de nouvelles filières porteuses de marchés et d'emplois, l'antenne a positionné La Réunion sur les assises de l'innovation et sur la conférence de l'économie circulaire.

Animation de la coopération économique

Dans le cadre de la coopération économique entre les deux territoires, l'antenne anime et facilite le dialogue entre les associations du secteur privé (Club-Export, CCIR, ADIR, Business Mauritius, AMM…).

- L'antenne a facilité la reprise d'un dialogue constructif avec l'appui à la tenue de la plateforme des secteurs privés des deux îles le 03.11.2022 ;

- Des relations renforcées avec la représentation régionale du secteur privé de l'océan Indien : Cap Business OI via des réunions de travail et partage d'éléments et positions ;

- La démarche engagée depuis le second semestre 2020 envers les décideurs politiques de Maurice pour favoriser le rôle de la coopération Réunion-Maurice dans la relance économique de la zone OI et notamment de Maurice (positionnement sur le sujet de la transition énergétique, l'agriculture durable, l'économie circulaire…) a été maintenue ;

- Participation à la commission coopération de la CCIFM (Chambre de Commerce France Maurice) permet de maintenir la position de La Réunion auprès des acteurs économiques français du territoire mauricien ;

- En tant que membre de la Team Europe initiative, l'antenne a été associée aux consultations menées par la délégation de l'Union européenne sur la structuration du futur programme 2021-2027 et a partagé les positions de La Réunion, notamment sur les filières économiques d'avenir ;

- Afin de s'assurer de la bonne cohésion avec les autres partenaires internationaux de Maurice, l'antenne est associée aux consultations avec le bureau des Nations unies. Une occasion pour

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

permettre de positionner au mieux les intérêts de La Réunion. Durant 2022, nos divers de réunions/rencontres eurent lieu avec le bureau de coordination des Nations unies à Maurice.

La stratégie de l'antenne a été de maintenir la position de La Réunion à la fois auprès des décideurs politiques et économiques de Maurice, notamment sur les sujets de renforcement de résilience de nos territoires. L'expérience et le savoir-faire de nos entreprises et institutions permettraient à Maurice et La Réunion de développer de nouvelles économies plus vertueuses et résilientes. Ce message est le même depuis le second semestre 2020, car face à la situation sanitaire la compréhension des enjeux est plus limitée par les décideurs politiques de Maurice alors que le secteur privé l'a tout à fait compris et appréhendé.

Le territoire mauricien a connu un certain repli sur lui-même, mais la réouverture des frontières permet désormais de relancer une certaine coopération importante pour nos îles.

La cohésion Team Europe a permis de décupler notre visibilité et d'envoyer un signal fort à l'île Maurice : La Réunion avec l'appui de la France et de l'Union européenne est aux côtés de l'île Maurice pour le développement de son territoire mais aussi de la zone océan Indien.

Objectif 4 : Améliorer la gouvernance de coopération en renforçant ces principaux acteurs, dont la COI

- Tenue de la première commission mixte Réunion – Maurice qui a permis de relancer le dialogue et d'établir une méthodologie du renforcement de la coopération entre nos îles. L'antenne est engagée, avec l'équipe France, dans l'établissement de cette feuille de route. Tenue de cette séquence le 4 novembre 2022. L'antenne a appuyé la préparation et l'organisation de cet évènement important pour les relations entre La Réunion et Maurice. Un bilan de la période 2011-2021 avait été préalablement préparé et a permis d'alimenter en éléments et contenus ce dialogue de haut niveau ;
- L'antenne a également produit un livret retraçant la coopération entre les îles sœurs de 2011 à 2021 ;
- Participation au 7ème comité du suivi Interreg du 6 au 8 décembre 2022 à La Réunion ;
- Participation aux rencontres de l'agroalimentaire dans l'océan Indien du 7 au 8 avril 2022
- Le VSI INTERREG, Aurélien MOLLARD, a renforcé davantage son appui aux porteurs de projets. L'antenne a accompagné plus de quatorze missions et orienté neuf nouveaux projets ;
- Dans le cadre des consultations de la commission mixte tenues avec vingt-et-un ministères pour la 1ère commission mixte, l'antenne a représenté le programme INTERREG et invité les partenaires à préparer de nouveaux projets pour le prochain programme ;
- En tant que membre de la Team Europe Initiative, l'antenne a été mobilisé à plusieurs reprises :
    - Participation à deux dialogues de haut niveau sur le genre et l'environnement
    - Partage stratégique des positions – six réunions
    - Participation à quatre séquences à forte visibilité (beach cleaning.)

Objectif 5 : Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels

- Diffusion dans les réseaux des newsletters et des formations de la PIROI ;
- Appui au positionnement du BRGM sur la sécurisation de la montagne des signaux (surplombant Port-Louis) ;
- Facilitation des échanges entre les autorités de La Réunion et les propriétaires du Tresta STAR (navire échoué à St Philippe) ;
- Participation à un RETEX sur la gestion de pollution marine par hydrocarbures.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Objectif 6 : Participer à la transition écologique au niveau régional

L'antenne a profité de cette année plus calme en missions d'entreprises et d'institutions pour renforcer la coopération dans les filières porteuses d'avenir pour la coopération :

Agriculture Durable :

- Dans la continuité du positionnement de La Réunion sur le développement agricole de Maurice, l'antenne a maintenu non seulement sa présence mais aussi l'animation du dialogue entre les partenaires des deux îles. Avec pour objectif à moyen terme de permettre des échanges de productions agricoles entre les deux territoires et l'émergence d'opportunités d'affaires (investissements, emplois, ...) dans le domaine ;
- Initié depuis 2019, l'appui à la structuration de l'école agricole de Maurice avec l'EPL FORMATERRA se poursuit. Cette école professionnelle avec une orientation principale vers l'agro-écologie permettra de former les agriculteurs existants et les futures générations. Projet qui a été soutenu par l'amorce INTERREG. L'EPL FORMA'TERRA s'est déplacé à trois reprises en 2022, pour structurer ce projet notamment ;
- L'antenne maintient également un suivi du projet SMART Agriculture afin de s'assurer que ce projet pilote autour de l'agriculture raisonnée se transforme en projet national. Suivi par le CIRAD, il a bénéficié d'un appui de deux volontaires de solidarité internationale (VSI), il est désormais soutenu par la délégation de l'Union européenne et en phase de déploiement avec une appropriation de l'institution publique : FAREI.

Transition énergétique :

Axe important de la coopération entre Maurice et La Réunion, notamment avec une première approche sur l'efficacité énergétique dès 2008, l'antenne maintient la présence de La Réunion sur ce secteur important :

- Un suivi du programme SUNREF (UE, AFD) porté par Business Mauritius avec une représentation de La Réunion et de ses intérêts ;
- La coopération sur la construction durable continue à se renforcer aprés la signature d'un partenariat entre le GBCM (Green Building of Mauritius) et le CAUE de La Réunion sur le partage de pratique et RETEX en 2021 ;
- L'antenne a organisé une séquence avec les acteurs de la construction durable à Maurice et le CIRBAT de La Réunion en octobre 2022. Cette séquence qui a mobilisé plus de vingt-cinq décideurs économiques, responsables, a permis de positionner le CIRBAT et La Réunion comme centre de compétences et d'expertise sur ce sujet à Maurice. Il s'agit pour La Réunion d'une filière porteuse de marchés pour les bureaux d'études et d'emplois pour les ingénieurs issus des écoles types ESIROI ;
- Maintien du positionnement de La Réunion pour une approche commune avec Maurice sur le sujet de la sortie du charbon et l'approvisionnement en biomasse avec une volonté régionale. Des échanges ont été facilités avec les producteurs d'énergies ainsi qu'avec les responsables de la politique énergétique du pays.

Economie circulaire

Dans la continuité de cet axe de coopération fortement prometteur pour La Réunion et Maurice, l'antenne avance à deux niveaux : avec le secteur privé et notamment Business Mauritius et l'AMM (Industriels) pour la structuration de la filière REP et les prémices de la bioéconomie et avec le secteur public pour l'appui de cette même filière, en cohésion avec la stratégie déchets financée par l'AFD.

- Renforcement du positionnement de Qualitropic de La Réunion à la fois auprès du secteur privé que public. En 2021, QUALITROPIC avait été missionné par les industriels pour une formation sur l'écoconception ;
- Suivi de la coopération entre le cluster Green et Business Mauritius sur la structuration de la filière REP à Maurice avec notamment la préparation d'un programme structuré de coopération pour l'émergence et l'animation de la filière ;
- Positionnement d'une « task force » économie circulaire de La Réunion au colloque de l'économie circulaire organisé par le ministère de l'Environnement de Maurice. L'ADEME, la CINOR, le

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

cluster Green ont ainsi pu renforcer la position de La Réunion comme référence régionale de Maurice sur l'émergence de cette nouvelle économie ;

- Appui à la structuration d'une coopération autour de la bioéconomie avec le Mauritius Research Council (MRIC) et QUALITROPIC sur le projet PAPAM. Une volontaire internationale en entreprise VIE a permis la structuration des prémices d'un cluster bioéconomie à Maurice et, avec l'antenne, a fortement positionné La Réunion sur ce sujet porteur d'avenir.

3. Antenne de Madagascar

Après la fin de la période Covid, avec la reprise des vols extérieurs et l'assouplissement des restrictions sanitaires à l'entrée de Madagascar (avril-mai 2022), l'antenne a repris progressivement son activité.

Le bilan se compose de deux volets principaux :

A. Entreprises et socio professionnels

Veille économique et informations
En relation avec la CCIFM (chambre de commerce et d'industrie France-Madagascar), la délégation de l'Union européenne et la CCI d'Antananarivo, l'antenne a diffusé :

- Des revues de presse économique quotidiennes et hebdomadaires (partenariat CCIFM) ;
- Une veille sur les marchés publics (avis général de passation de marchés, plan de passation, prestations intellectuelles (CCI Antananarivo)) ;
- Des dossiers énergie pour les entreprises réunionnaises.

L'antenne a également participé à des visioconférences et réunions de travail avec les principaux partenaires techniques et financiers de Madagascar

Organisation ou participation aux autres actions de développement socioéconomique

- Dans le secteur de la formation au BTP, l'expertise réunionnaise est intégrée au programme FORMAPRO CNEFP du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de l'enseignement public et du ministère des Travaux publics. A ce titre, le programme a été coordonné avec France éducation international, la chambre des métiers et de l'artisanat de La Réunion, l'université de La Réunion, l'IUT et le campus des métiers, qui ont présenté et intégré leur expertise à ce programme triennal ;
- Lutte contre la famine dans le Sud malgache : l'antenne a coordonnée l'aide accordée par la collectivité en faveur des populations victimes de la famine dans le Sud malgache en partenariat avec la congrégation Saint-Vincent-de-Paul de Fort-Dauphin, ainsi que le GRET (ong française professionnel du développement solidaire) ;
- Dans une démarche de relance économique, l'antenne a participé, en collaboration avec le consulat général de France, à la mise en place de liste de visas circulatoires pour les cadres malgaches des filiales des entreprises réunionnaises (douze filiales) et entreprises partenaires ;
- L'antenne a participé à l'étude pour la définition d'une stratégie départementale de coopération régionale en matière agricole.

Insertion/employabilité de la jeunesse réunionnaise dans l'économie marchande et sociale
C'est avec Madagascar que la Région déploie le plus grand nombre de jeunes réunionnais dans le cadre de missions de mobilité professionnelle en collaboration étroite avec France Volontaires (programme de mobilité de volontariat de solidarité internationale VSI). Huit missions en cours sont en appui de nos actions de développement durable, d'éducation, et d'échanges culturels, de la recherche agronomique, de la promotion des Iles Vanille, de la formation aux métiers du tourisme, de l'économie verte. De nouvelles missions ont été négociées au cours de l'année 2022 dans l'agrobusiness, le BTP, l'adduction d'eau pour l'agriculture en milieu aride.
Un deuxième dispositif de mobilité tourné vers l'économie avec Team France Export (ex Business France, programme de mobilité VIE/volontaire international entreprise) permet le déploiement de missions en appui aux entreprises réunionnaises implantées à Madagascar en partenariat avec le club Export Réunion et la chambre de commerce et d'industrie France Madagascar.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La plupart de ces expériences professionnelles vécues avec succès à [illegible] d'opportunités d'employabilité de nos volontaires dans l'économie marchande ou sociale.

B. Suivi des projets Interreg

C'est avec Madagascar que la Région mène le plus grand nombre d'actions de coopération.
Un rapide focus sur notre coopération à Madagascar, met en lumière 135 projets effectifs (en bi et multilatéral).

L'accompagnement, le suivi, l'évaluation des projets Interreg se sont déroulés à travers :

- des visioconférences en collaboration avec la directrice du partenariat et de la coopération au développement, point focal Interreg, le secrétaire général au ministère des Affaires étrangères (tutelle institutionnelle d'Interreg) et les ministères/directions sectorielles concernés par les multiples projets Interreg (éducation, enseignement supérieur et recherche, agriculture, élevage et pêche environnement, tourisme, aménagement du territoire, eaux et forêts, culture et communication) ;
- des visioconférences avec les antennes Région de l'océan Indien et le pôle animation Interreg/direction de la coopération régionale se sont déroulées dans le cadre de l'évaluation de la programmation 2014/2020 et des propositions de la prochaine 2021/2027. Des échanges fréquents se sont ainsi tenus en visioconférences avec le cabinet Ernst and Young chargé de l'évaluation d'Interreg 2014/2020 et de la future programmation 2021/2027, et cela une fois par trimestre tout au long de l'année 2022 ;
- des réunions de travail avec la délégation de l'Union européenne à Madagascar se sont déroulées dans un souci de cohérence et complémentarité entre les fonds FED/FEDER, avec des propositions de recherche d'articulation ainsi que des réflexions sur la programmation du NDICI (ex FED) pour Madagascar et les modalités de gestion du cofinancement du prochain programme Interreg.

Cette préparation du futur programme Interreg nous a permis d'associer tous les acteurs /intervenants de la coopération économique et du développement pour réactualiser/réviser/proposer de nouvelles missions de l'antenne, notamment sur le volet Interreg 2021-2027 en donnant une dimension plus opérationnelle à nos antennes et une implication plus collaborative au ministère des Affaires étrangères (point Focal) dans l'animation /gestion de projets.
En termes de suivi /évaluation, une démarche de cofinancement Interreg/AFD, sur l'initiative FICOL (facilité de financement des collectivités territoriales françaises), PALM (programme d'aménagement et de protection intégré et durable du littoral côtier de la commune urbaine de Morondava face aux conséquences du réchauffement climatique) s'est poursuivie avec le choix définitif par l'agence d'exécution AGETIPA qui nous a présenté en octobre 2021 le plan d'action et les prestataires de service (en majorité réunionnais). Les premiers travaux d'aménagement (installation d'épis et ganivelles sur le littoral et curage canaux d'évacuation) ont démarré courant 2022.

Par ailleurs, un nouveau programme de la Commission de l'océan Indien en partenariat avec l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial, projet de résilience des zones côtières dans l'océan Indien (RECOS) s'inscrit dans une problématique complémentaire sur le littoral côtier de Morondava, permettant d'intensifier les actions d'aménagement et de protection à venir. Un pilotage conjoint a été décidé COI/REGION/CUM/MAT.
Concernant le suivi-accompagnement, trois missions du responsable d'antenne, en collaboration avec le comité de pilotage et la Région ont permis de valider les propositions de travaux de l'AGETIPA (agence d'exécution du programme).
Le FICOL qui intervient en financement complémentaire d'Interreg a permis à trois prestataires réunionnais (FV/BRGM/BIOTOPE) de présenter leurs travaux (études, travaux, aménagement, appui à la commune urbaine de Morondava).
En outre, en 2022, la finalisation d'un 2ème FICOL/AFD en complément des fonds Interreg va permettre la mise en œuvre de la chaîne automatisée pour la topographie de l'occupation des sols (programme sécurisation foncière) sur trois régions de la Grande Ile, Analamanga/Ménabe/Diana. Des visioconférences se sont tenues avec les responsables des régions, le ministère de l'Aménagement du territoire et l'AFD.
L'antenne a participé au comité de suivi Interreg à La Réunion en décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PRÉAMBULE

En matière de de développement durable, au regard des enjeux du territoire (forte dépendance du territoire à l'importation des énergies fossiles, érosion de la biodiversité, déséquilibres territoriaux par rapport aux déplacements et à la production de logements, exposition du territoire aux risques naturels, impacts du changement climatique, …), la transition écologique est un axe prioritaire de la mandature qui prévoit notamment de :

- Doter l'île d'infrastructures modernes en lien avec une politique régionale de mobilité ambitieuse et durable ;
- Réussir la révision du SAR et de conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire ;
- Assumer toutes nos responsabilités dans la future Agence Régionale de la Biodiversité ;
- Avoir une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement ;
- Atteindre l'autonomie énergétique.

Concernant le secteur « routes et déplacements, le montant des crédits réalisés en 2022 s'élève à 186 093 121 €. L'année 2022 a été marquée par la mise en service partielle de la Nouvelle Route du Littoral, tronçon St-Denis/La Grande Chaloupe dans le sens St-Denis/La Possession.

Dans le domaine des transports, conformément à ses orientations politiques, la Région a procédé à la mise en place de la gratuité progressive sur son réseau Car Jaune, qui a concerné en 2022 les étudiants, les demandeurs d'emploi ainsi que les accompagnants de personnes porteuses de handicap.

Dans le domaine routier, la collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'entretien, de fluidification et de sécurisation de son réseau.

De même, d'importants crédits ont été mobilisés pour le développement du réseau régional dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'accès aux principaux sites touristiques.
Globalement, pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **221 350 689 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2022.

Concernant l'aménagement du territoire, le montant des crédits réalisés en 2022 s'élève à **5 506 913 €** (hors PRR – aides aux communes). L'année 2022 a été marquée par l'achèvement de la phase préparatoire à la révision du SAR avec la constitution de l'équipe projet, l'installation de la commission d'élaboration du SAR (CESAR) et la validation du programme d'étude et de concertation, et le choix du groument d'étude. De plus, dans le cadre du suivi du SAR 2011, la Région a été amenée à se prononcer sur 15 évolutions de documents de planification (modifications et/ou révisions de SCOT et PLU). Il convient en outre de souligner en 2022, la souscription de la Région à hauteur de 500 000 € à l'augmentation de capital de la SPL Maraïna qui a été précédée par une réduction de capital motivée par des pertes (-2 795 799 € pour la part Région). La Région a en outre poursuivi le soutien et l'accompagnement des projets des Hauts, à travers la démarche LEADER portée par les Groupes d'Actions Locales (GAL).

Concernant la biodiversité, le montant des crédits réalisés en 2022 s'élève **515 820 €**. L'année 2022 a été marquée par l'achèvement de la phase de la mission de préfiguration pour la création de l'Agence Régional de la Biodiversité de l'île de La Réunion, après l'organisation d'une large consultation du public et le choix de créer un Établissement Public de Coopération Intercommunale avec les acteurs de la biodiversité (associations, collectivités, entreprises). De plus, la Région a accompagné les acteurs du territoire pour soutenir, en complément du FEDER (432 495 € en 2022), diverses actions pour préserver la flore et la faune de La Réunion (liste rouge des espèces menacées de la flore vasculaire, gestion efficace des plantes Exotiques Envahissantes Émergentes, …) ou des structures (réserve marine et réserve de l'Etang de Saint Paul).

Concernant la planification des déchets et l'amélioration du cadre de vie, le montant des crédits réalisés en 2022 s'élève à **3 152 747 €** (hors emplois verts). L'année 2022 a été marquée par la finalisation, après une large consultation des acteurs, de la rédaction du plan régional de prévention et de gestion des déchets qui a été transmis aux personnes publiques associées, pour avis. En parallèle, la Région a apporté sa contribution à

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

ILEVA et aux travaux de réalisation de l'outil multi-filières en mobilisant 2 [illegible] MF de FEDER. En outre, la Région a poursuivi l'accompagnement des acteurs (ECO AGRI, SATEGE, …) et notamment sur le volet risque requins en mandatant 863 165 € en 2022 (GIP Centre Sécurité Requin et Ligue Réunionnaise de Surf). Dans le domaine de l'eau, et dans le cadre du programme REACT UE, la Région, autorité de gestion du FEDER, a programmé 3 projets visant à améliorer les réseaux d'eau potable, soit un montant FEDER engagé de 11 372 056 €.

Concernant la transition énergétique, le montant des crédits réalisés en 2022 s'élève à **9 721 682 €**. L'année 2022 a été marquée par l'approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée qui fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Le plan solaire régional a été décliné avec l'installation de 1 409 chauffe-eau solaire, 1 101 installations photovoltaïques soutenues et 4 212 foyers bénéficiaires du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME). En outre, dans le cadre du programme d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique via l'intervention de la SPL Horizon Réunion, 17 700 actes de conseils (généraux et personnalisés) ont été réalisés, 1 540 actes d'accompagnement aux travaux et 150 diagnostics énergétiques.

Globalement, pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **221 350 689 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2022.

	CA 2021		CA 2022		Evol	Evol
	AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Fonctionnement	20 512 790	45 284 182	24 207 550	47 969 594	-5,6 %	-23 %
Investissement	95 348 008	179 694 032	120 877 587	173 381 095	-23,2 %	-45,7 %
TOTAL	**115 860 798**	**224 978 214**	**145 085 137**	**221 350 689**	**25,2 %**	**- 1,6%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES TEMPS FORTS 2022

FEVRIER	MARS	AVRIL	JUIN
18 février : Mise en ligne du **cadastre solaire grand public** **9 février :** Approbation de la **programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028** (*révisée par l'assemblée)* **9 février : Approbation du Schéma Régional Biomasse (SRB**	**16 mars :** Signature **Accord Matignon III** pour l'achèvement de la NRL (420 M€ / Etat)	**08 avril :** Adoption du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**	**22 juin :** Installation de la **CESAR (commission d'élaboration du SAR)**

AOÛT	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
28 août : **Mise en service partielle NRL (RN1)** *sens St Denis La Possession* **Rentrée 2022 :** Extension gratuité **Car Jaune aux étudiants**	**13 octobre :** **CCES** (commission consultation d'élaboration et de suivi) du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD)	**28 novembre :** Extension **gratuité Car Jaune aux demandeurs d'emploi et accompagnants personnes porteuses de handicap** + Nouvelle offre Car Jaune (+ 2500 places/jour) **29 novembre :** 1er Copil des **Etats Généraux de la Mobilité**	**2 décembre :** **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**, dont avis favorable sur les orientations du PRPGD **15 décembre :** Approbation de la création d'un **d'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE)** pour l'ARB et approbation des statuts

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Durant l'année 2022, la Région a consacré plus de 50 M€ en crédits de paiement à la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) sécurisée et à la politique de grands travaux routiers. Le fait marquant de l'année fut la mise en service partielle de la section St-Denis/Grande Chaloupe de la NRL.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :

- La Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ;

- Une politique de grands travaux.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 20

- Budget réalisé : 69 %

(Taux de réalisation/prévu 2022)

Les principaux objectifs :

- Achever le projet NRL suite aux accords de Matignon III de 2022 ;

- Définir un futur réseau de transport articulé autour du RRTG en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI ;

- Poursuivre la politique de grands travaux routiers.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	1 065 000	498 238	252 500	295 179	- 76 %	- 41 %
Investissement	4 200 000	109 858 336	3 000 000	49 706 961	- 29 %	- 55 %
TOTAL	**5 265 000**	**110 356 574**	**3 252 500**	**50 002 140**	**- 38 %**	**- 55 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral sécurisée avec TCSP et ses interfaces	252 500	295 179	-	41 558 410
II – Une politique de grands travaux	-	-	3 000 000	8 148 551
TOTAL	**252 500**	**295 179**	**3 000 000**	**49 706 961**

I - LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE AVEC TCSP

Cet axe stratégique regroupe l'opération « Nouvelle Route du Littoral » et les interfaces à ses extrémités à St-Denis et à La Possession. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	252 500	295 179	-	41 558 410
Interfaces avec NRL (NEO - Possession)	-	-	-	356
TOTAL	**252 500**	**295 179**	**-**	**41 558 410**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
NRL - Mettre en service le tronçon St Denis/Grande Chaloupe	Taux de réalisation de la première tranche du chantier de la NRL	Mise en service St Denis – Gde Chaloupe -8 km- au 2° semestre	Mise en service partielle dans le sens St-Denis- La Possession dès le 28 août 2022 75% de travaux (9 km/12 km)	Impact du cyclone Batsiraï - Travaux de repositionnement des accropodes	Poursuite des travaux pour la mise en service totale de ce tronçon au 1er trimestre 2023
NRL - Sécuriser les ouvrages réalisés	Sécurisation du musoir D5 avant saison cyclonique 2022-2023	Réalisation des travaux avant la saison cyclonique 2022-2023	Décision de la CAO prise en octobre 2022	Planning décalé de 6 mois	Marché notifié en décembre 2022. Démarrage début 2023
NRL - Achever le projet	Choix de la solution pour la section Gde Chaloupe – La Possession	Mise en place de la mission expertise État Choix MOA Mise en place de l'organisation de projet	Décision le 9 février de poursuivre le projet en viaduc. Protocole de Matignon III signé le 16 mars 2022	-	Conventionnement avec l'AFIT à formaliser. Préparation du nouveau marché de MOE
NEO	Avancement du projet	Réédition des comptes du débat : organiser une restitution publique du bilan Valider le programme d'opération après éventuelles modifications (en lien avec les projets de développement des TCSP sur l'agglomération)	La CNDP a organisé la restitution du débat. Le projet a été interrompu du fait du réexamen des priorités en termes de projet sur la commune de St-Denis	Opération en stand-by	Une suite à donner en lien éventuellement avec les projets de TCSP sur le secteur.
Interfaces Possession		Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer	Convention non passée car non sollicitation de la Commune	Non réalisé	Convention à passer en 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires & Analyse

1 – La Nouvelle Route du Littoral sécurisée

Le projet de la Nouvelle Route du Littoral a également été marqué par les événements suivants sur l'année 2022 :

- À la suite de désordres observés sur la carapace des digues déjà réalisées et confirmés par les études mises en œuvre par le groupement dès 2021, des travaux ont été engagés en 2022 à ses frais afin de repositionner les accropodes conformément au cahier des charges.

- Ces travaux de reprise de la carapace ont nécessité des grues de fortes capacités positionnées sur les 2 voies côté mer des digues. En conséquence, la Région a décidé de mettre en service le tronçon St-Denis / Grande Chaloupe de la NRL, dès le 28 août 2022, uniquement sur 2 voies dans le sens sortant de St-Denis et maintenir la circulation dans le sens entrant de St-Denis sur la route du littoral actuelle sur les voies côté mer afin d'écarter les usagers de la falaise.

- Dans le prolongement de la réception du grand Viaduc de 5400 m (MT3) en février 2021, des travaux de pose de la couche de roulement (MT 6.2) ont été réalisés en juillet 2022 ainsi que les dispositifs de retenue, séparateurs de voies et dispositifs de protection des usagers et des équipements (MT 6.3). Les travaux de clôtures pare éclats (MT 12.1) et d'équipements de gestion du trafic (tranche ferme du marché MT9) ont quant à eux été réceptionnés en 2022.

Marchés	Consommation (%)
MT6.1 - Couche de forme / GC de pose de réseaux / Assainissement / PH1	65 %
MT6.2 – BBTM sur viaduc 5400	68 %
MT6.3 – Dispositifs de retenue	39 %
MT6.4 - Bassins	9 %
MT6.5 – Raccordement digue D3 sur RN1	71 %
MT 9 - Équipements de gestion du trafic, Énergies HT-BT	92 %

- S'agissant des démarches de conciliation et de médiation sur les marchés de travaux du Viaduc MT3 et des Digues MT5.1, celles-ci se sont poursuivies début 2022 mais ont été interrompues faute d'accord entre les parties. Cependant, deux décisions d'admission partielle ont été formalisées à la suite des demandes de rémunérations complémentaires. Il s'agit d'une part du versement d'un montant forfaitaire de 10 850 000 € TTC, valant paiement partiel supplémentaire accordé à titre provisoire, à la suite des travaux de déblaiement et de remblaiement prévus et constatés sur les piles du viaduc et en application des prix nouveaux cohérents avec la réalité des travaux et inférieurs aux prix initiaux fixés dans le marché MT3. Il s'agit d'autre part d'un paiement partiel de 10 577 288,50 € TTC, à la suite des difficultés rencontrées dans l'approvisionnement des matériaux en enrochements et en remblais pour la réalisation de la digue du marché MT5.1. Il s'agit de versements anticipés et provisoires, correspondant à des sommes dues, en prévention d'aléas dans les procédures juridictionnelles.

Durant l'exercice 2022, les comptes et la gestion de la Région Réunion portant exclusivement sur le projet de la Nouvelle Route du Littoral, sur les exercices 2010 et suivants, ont fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Un rapport d'observations définitives a été rendu en novembre 2022 en fixant cinq recommandations relatives au pilotage et aux comités de suivi, à la trajectoire financière et à l'évaluation des risques financiers ainsi que sur la mise à jour du dossier des engagements du maître d'ouvrage.

- Sur le plan environnemental, la Région a poursuivi en 2022, et malgré la réduction du volume des gros travaux, la mise en œuvre de ses engagements en matière de préservation de l'environnement au travers des 150 mesures définies dans les autorisations du projet. Cette année a notamment vu l'accompagnement des travaux de réparation des carapaces en accropodes et la notification du nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'environnement pour la poursuite de l'opération. Dans le cadre de ce marché, un bilan environnemental global de l'opération depuis le démarrage des travaux sera réalisé et rendu en 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La mise en œuvre des mesures compensatoires et d'accompagnement s'est poursuivie en 2022. Sur les 17 mesures prescrites, une était achevée et 16 étaient en cours en 2022. Cette année a notamment été marquée par la finalisation des études de faisabilité relatives à la restauration de la « maritimité » de la falaise sur 1,5 km au niveau de la section en viaduc (démontage de la route actuelle et dépose de filets), au lancement du suivi de la végétation mise en place sur les plages de ponte pour les tortues marines et à la rédaction du cahier des charges pour la réalisation et l'installation de gîtes artificiels pour les oiseaux marins.

2 – Les interfaces à la NRL

S'agissant de NEO, un débat public a été organisé sur le projet, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020. Ce débat public a été suivi d'une décision de l'ensemble des partenaires (Région, CINOR, Ville) de confirmer l'opportunité du projet et sa poursuite selon un scénario préférentiel. Une restitution publique du bilan du débat a été réalisée par la CNDP. À la suite d'un réexamen des priorités en termes de projet sur St-Denis (lancement des études du projet BAOBAB), la commune et la CINOR n'ont pas souhaité donner suite au projet malgré la confirmation récente du scénario de référence et de l'opportunité de poursuivre le projet. Les études de maîtrise d'œuvre du projet NEO n'ont donc pas été lancées et ce projet est temporisé, la réflexion des services des 3 collectivités portant plutôt sur un projet de TCSP en traversée de Saint-Denis, desservant le secteur du Barachois et l'extrémité Nord de la NRL.

En ce qui concerne les interfaces de la NRL avec La Possession, le conventionnement prévu avec la Commune pour la phase 2 de l'aménagement du front de mer n'a pas été réalisé en 2022 et est reporté à 2023.

II- UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

Cet axe stratégique regroupe les opérations de grands travaux routiers et de transport. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

INTITULE	Investissement	
	AP	CP
RN1 – Nouveau Pont sur Étang St-Paul (NPESP)	2 500 000	15 440
RN1 - NPRSD	-	3 333 157
RN2 – Déviation de St-Joseph	-	345 598
RN1 – Collectrice de Cambaie et accès au CHOR à St-Paul	-	4 431 982
Liaison RN1-RN5 à St-Louis	500 000	-
RRTG (Études)	-	22 374
TOTAL	**3 000 000**	**8 148 551**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
RN2 St Joseph	État d'avancement	Débuter les travaux du dalot « Bois Noirs »	Marchés travaux attribués en novembre 2022	Début des travaux au 2e trimestre 2023	-
RN1 NPRSD		Fin des travaux	Travaux terminés hors dernières levées de réserves et confortement des plantations devant se terminer fin 2023	Avancement conforme aux prévisions	Avancement conforme aux prévisions
RN1 accès CHOR		Exécution des travaux	Exécution des travaux	-	-
Liaison RN1-RN5		Attribuer le marché de MOE	Préparation du DCE MOE	Consultation à lancer au 1er semestre 2023	
Projets TC ferré (RRTG)		Lancer la phase 2 des Études	Phase 2 non lancée		Absence de contribution des EPCI

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires & Analyse

Les études des projets routiers se sont poursuivies. La phase 1 des études de faisabilité du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) en co-maîtrise d'ouvrage a été lancée et achevée.

FOCUS

SIGNATURE DU PROTOCOLE DE « MATIGNON 3 » POUR LE FINANCEMENT DE LA POURSUITE DE LA NRL DE LA GRANDE-CHALOUPE A LA POSSESSION

Un protocole d'accord dit « Matignon 3 » a été signé le 16 mars 2022 entre le Premier Ministre et la Présidente de Région pour le financement de l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral, de la Grande Chaloupe à La Possession, en viaduc.

Le coût évalué pour concevoir et réaliser la dernière section de 2,5 km en viaduc et la mise en service de l'ensemble de l'opération (travaux de raccordement à La Possession, travaux de finition…) est de 846 M€ TTC. La participation financière directe de l'État à hauteur de 281 M€ (sur un total de 420 M€ incluant également 139 M€ de FCTVA) doit faire l'objet d'une convention tripartite entre l'État, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFIT France) et la Région Réunion.

LA TRÈS ATTENDUE DESSERTE DU CENTRE HOSPITALIER OUEST RÉUNION (CHOR)

Il s'agit de permettre à l'ensemble des usagers et notamment aux véhicules d'urgence, d'accéder directement au CHOR depuis la RN1 dans le sens Sud → Nord

Historique :

2017 : 1ère délibération approuvant la mise en place d'une autorisation de programme de 7 500 000€ pour la création d'une collectrice vers la sortie de Cambaie et l'aménagement des accès au pôle sanitaire de l'Ouest, et actant le plan de financement avec les participations du CHOR, de la Commune et du Département, pour une première tranche d'aménagement.

2021 : 2ème délibération réactualisant le projet à hauteur de 8 100 000 € et actant le plan de financement intégrant des fonds européens.

2022 : Notification du marché de travaux principal le 31 mars 2022 à l'entreprise retenue pour les travaux pour un montant de 5 086 358,89 € HT et une durée initiale de 6 mois à compter du 16 juin 2022. Un premier versement de l'Union Européenne au titre du FEDER a été demandé en décembre 2022 pour un montant de 2 953 678,39 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

Durant l'année 2022, la Région a consacré plus de 63 M€ en crédits de paiement à la réalisation d'une politique de mobilité ambitieuse avec notamment l'objectif d'une gratuité progressive sur son réseau de transport collectif.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :
- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun ;
- La gestion du réseau interurbain Car Jaune.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 87

- Budget réalisé : 116,4 %

(Taux de réalisation/prévu 2022)

Les principaux objectifs :

- Déployer la gratuité progressive du réseau Car Jaune
- Proposer une nouvelle offre Car Jaune offrant plus de 2 500 places par jour avec une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe
- Construire un arrêt (2 sens) sur le boulevard Sud pour la connexion du réseau Car Jaune avec la ligne de transport par câble (TPC) entre le Chaudron et le Bois de Nèfles via la station CROUS
- Réaliser les États Généraux de la Mobilité à la Réunion en s'appuyant sur la communication et la concertation
- Développer et diversifier l'offre de déplacement

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	1 017 583	27 338 068	935 785	27 017 048	- 8 %	- 1,2 %
Investissement	2 075 000	3 659 542	43 980 200	36 301 214	+ 2 020 %	+ 892 %
TOTAL	**3 092 583**	**30 997 610**	**44 915 985**	**63 318 262**	**+ 1 352 %**	**+ 104 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	588 762	175 084	41 604 200	36 262 149
II- La gestion du réseau interurbain Car Jaune (hors BA TC)	347 023	26 841 964	2 376 000	39 065
TOTAL	**935 785**	**27 017 048**	**43 980 200**	**36 301 214**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Cet axe stratégique regroupe des opérations de transports en commun et celles liées à des mobilités douces.
Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
RN2 – Études BAU Cambuston/Bel Air	-	-	500 000	-
RN2 – Travaux VRTC Ravine des Chèvres/Duparc	-	-	3 500 000	10 725 570
RN2 – Aménagement de la traversée de St-Benoît	-	-	2 000 000	390 704
RN7 – Études prolongement Axe-Mixte à St-Paul	-	-	400 000	206 430
Autres opérations en faveur des Transports en Commun	-	-	2 187 000	580 544
Voie Vélo régionale (VVR)	-	-	-	3 243 092
Opérations modes doux	-	-	32 617 200	20 060 000
Études TEE Région	-	-	400 000	-
États Généraux de la mobilité	435 000	-	-	-
Frais de communication – adhésions - divers	100 595	111 918	-	-
Covoiturage	53 167	63 166	-	-
Accompagnement des projets des Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (AOMD)	-	-	-	1 055 809
Autres actions	-	-	-	-
TOTAL	**588 762**	**175 084**	**41 604 200**	**36 262 149**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
RN2 Ste-Marie	Etat d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Réaliser les travaux (livraison 1er semestre 2023)	80 % Livraison partielle sans mise en service de la voie réservée	Avancement conforme à la cible. Mise en service prévue en avril 2023	Avancement conforme aux prévisions
RN 2 St Benoît		Attribuer le nouveau marché de MOE	MOE conservée pour partie VRD suite négociation et avenant Reprise des études AVP et des études réglementaires pour prendre en compte les optimisations du projet	Études reprises pour intégrer les optimisations en phase travaux sur la partie VRD. Marché MOE à lancer pour le pôle d'échange Multimodal	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

RN 7 Axe Mixte		Terminer études Avant-Projet (AVP) et dossiers réglementaires Lancer études PRO	AVP 2	En attente de l'AVP 2	Lancement du PRO 2e trimestre 2023
VVR - Passerelle Ravine des Chèvres			Avancements : lot VRD (maçonnerie de moellons) : 75 % Lot ouvrages : 45 % (fondations et appuis des passerelles réalisées. Structures métalliques en commande)	Avancement conforme mise en service prévue mi 2023	Avancement conforme aux prévisions
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	459	459	-	-
Tenue des EGM au 1er semestre	Impact de la concertation	Plan de déplacement global à moyen-long terme partagé	COPIL n°1 fin 2022	Notification de l'AMO	-

B – Commentaires & Analyse

L'année 2022 a vu la réalisation des actions principales suivantes :

- Les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Ravine des Chèvres (Sainte-Marie) ont débuté et doivent se poursuivre jusqu'à la mi-2023, date prévisionnelle de mise en service des ouvrages ;

- Les travaux de la VRTC de Sainte-Marie ont débuté au 2ème trimestre 2022. A la fin de l'année 2022, l'essentiel des travaux de VRD avaient été réalisés avec notamment la reprise des profils en travers fonctionnels des ouvrages d'art de la rivière Sainte-Marie et de la ravine Charpentier ayant nécessité des interventions sur des week-ends en juillet/août 2022. A la fin 2022, la RN2 a été remise en configuration quasi nominale sans toutefois permettre la mise en service de la voie réservée. Celle-ci devrait être inaugurée pendant le 1er semestre 2023. En complément, les dispositifs de Modulation Dynamique de Vitesse devraient être déployés pour le milieu de l'année 2023 ;
- Le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît s'est poursuivi en études en 2022 avec de nombreuses optimisations consécutives à la concertation et aux échanges avec les partenaires du projet. Ces améliorations ont été présentées en comité de pilotage au 3ème trimestre 2022 et sont en cours de finalisation au niveau AVP. Les études réglementaires ont été produites par le Maître d'œuvre (MOE) mais doivent être actualisées pour prendre en compte des évolutions normatives et intégrer les évolutions du projet. L'instruction des dossiers en vue de la Déclaration d'Utilité Publique est prévue pour le 2ème trimestre 2023. Les études PRO doivent être finalisées pour la fin de l'année, hormis pour le pôle d'échange multimodal qui fait l'objet d'un marché à part qui va être lancé en mars-avril 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Covoiturage : Poursuite et reconduction du principe de participation financière à l'application Karos, avec une augmentation particulièrement notable de l'utilisation de l'outil régional ;

- États Généraux de la Mobilité : l'année 2022 a été activement consacrée à la préparation des états généraux : délibération de lancement, saisie de la CNDP, élaboration du dispositif en lien avec la CNDP, lancement et attribution d'un marché d'AMO en vue d'une réalisation de l'ensemble en 2023.

Les objectifs 2022 relatifs aux investissements en faveur des mobilités alternatives ont majoritairement été atteints. On retiendra notamment l'avancement conforme aux attentes de la VRTC de Sainte-Marie, projet structurant de 6,5 km.

Les objectifs fixés pour la RN2 à Saint-Benoît ont été partiellement atteints notamment du fait d'un retard dans la notification d'un avenant au marché de MOE qui a neutralisé les études pendant 4 mois environ.

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

Cet axe stratégique est relatif à l'exploitation et à la gestion du réseau Car Jaune dont la Région est devenue compétente depuis le 1er janvier 2017. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2021 sont les suivants :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Aménagement du réseau Car Jaune et des gares routières	347 023	206 567	2 376 000	39 065
Aménagement du réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe TC)	-	26 635 397	-	-
TOTAL	**347 023**	**26 841 964**	**2 376 000**	**39 065**

Les crédits mobilisés au budget annexe transport figurent ci-après :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Budget Annexe Transport dont la DSP Car Jaune	-	34 428 730	-	-

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Gratuité progressive	Nombre d'abonnements gratuits délivrés	44 000 *Réuni Pass* *+Étudiants et Demandeurs d'emploi*	35 000	- 9 000	Mise en œuvre fin novembre 2022 pour les demandeurs d'emploi

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	Saint-Pierre Saint-Denis O1 : 1h45	Saint-Pierre Saint-Denis O1 : 1h40		
		Saint-Paul Saint-Denis O4 : 1h15	Saint-Paul Saint-Denis O4 : 1h05	- 10 min	
		Saint-Benoît Saint-Denis E2 : 1h30	Saint-Benoît Saint-Denis E2 : 1h30	-	
	Nombre de voyageurs en transport collectif par an	30,77 millions	5,6 millions (Car Jaune)	+ 22 % par rapport à 2021	Données globales en cours de consolidation SMTR
Gare routière de Saint-Denis	Avancement des travaux	Exécution des travaux des quais	Travaux non réalisés	Devis des entreprises en cours	Plan de charge important des entreprises en 2022

B – Commentaires & Analyse

Au cours de l'année 2022, les projets suivants ont été menés sur le réseau Car Jaune :

- Mise en place de la gratuité progressive, d'abord pour les étudiants, ensuite pour les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personnes handicapées,
- Mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune offrant plus de 2 500 places par jour avec une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe,
- Approbation d'un avenant 9 au contrat de DSP Car Jaune pour formaliser la mise en place de la nouvelle offre et la gratuité progressive ;
- Rédaction d'un cahier des charges pour désigner une AMO pour assister la collectivité dans sa procédure de renouvellement de contrat de DSP ;
- Mise à disposition auprès de 2 lycées de 2 véhicules Car Jaune type WING hors d'usage pour les filières mécaniques ;
- Organisation d'un sourcing pour le futur contrat d'exploitation et de gestion du réseau Car Jaune ;
- Attribution des marchés de gestion des gares, de nettoyage et d'entretien des infrastructures du réseau Car Jaune ;
- Démarrage de l'installation d'écrans dans les gares routières régionales pour la diffusion des horaires en temps réel ;
- Réalisation de petits travaux d'infrastructures pour permettre aux cars jaunes d'emprunter un tronçon du TCSP de Saint-Denis et gagner en temps de parcours et lisibilité dans la desserte de l'arrêt Saint-Jacques ;
- Mise au point des études pour la réalisation d'un arrêt (2 sens) sur le boulevard Sud afin de permettre au réseau Car Jaune de desservir la ligne de transport par câble (TPC) entre le Chaudron et le Bois de Nèfles via la station CROUS.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

LA MISE EN PLACE DE LA GRATUITE PROGRESSIVE SUR LE RÉSEAU CAR JAUNE

Conformément aux orientations politiques, la gratuité progressive a été mise en place sur le réseau Car Jaune. Rappelons qu'elle existe déjà sur tous les réseaux de l'île pour les plus de 65 ans et les personnes porteuses de handicap. La Région l'a étendue progressivement sur le réseau Car Jaune sur les publics suivants :

Les étudiants : mise en place depuis le mois d'Août 2022 afin d'anticiper la rentrée universitaire

Modalités : abonnement annuel Réuni'Pass valable sur l'ensemble des réseaux de l'île

Demandeurs d'emploi et accompagnants de personnes porteuses de handicap : depuis le 28 novembre 2022.

Modalités : abonnement trimestriel Car Jaune renouvelable sur justificatif du statut de demandeur d'emploi

Coût : 750 K€/an (dont 450 K€ pour les étudiants, 250 K€ pour les demandeurs d'emploi et 50 K€ pour les accompagnants).

Des études sont en cours pour poursuivre cette mise en place progressive en 2023 avec les Apprenants de la formation professionnelle et les travailleurs pauvres.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Durant l'année 2022, la Région a consacré plus de 72 M€ en crédits de paiement à la conservation et au développement de son patrimoine routier. Ces dépenses sur le réseau routier structurant a contribué à la politique globale d'aménagement du territoire ainsi qu'au développement touristique de l'île.
Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 4 axes stratégiques suivants :
- La conservation du patrimoine routier régional ;
- Le développement du réseau pour l'aménagement du territoire ;
- L'accessibilité aux sites touristiques ;
- Les autres interventions.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 203

- Budget réalisé : 71,8 %

(Taux de réalisation/prévu 2022)

Les principaux objectifs :

- Entretenir, fluidifier et sécuriser le réseau routier,

- Favoriser les projets en lien avec l'aménagement du territoire,

- Développer les liaisons d'accès aux principaux sites touristiques

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	7 694 200	6 710 542	8 461 885	6 812 647	+ 10 %	+ 1,5 %
Investissement	73 712 194	45 694 407	56 548 824	65 960 072	- 23,3 %	+ 44,4 %
TOTAL	**81 406 394**	**52 404 949**	**65 010 709**	**72 772 719**	**- 20 %**	**+ 39 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I- Conservation du patrimoine routier régional	8 293 000	6 745 533	48 078 824	41 860 303
II- Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	1 150 000	14 265 157
III- Accessibilité aux sites touristiques	-	-	7 270 000	9 751 600
IV – Autres interventions	168 885	67 114	50 000	83 012
Divers	-	-	-	-
TOTAL	**8 461 885**	**6 812 647**	**56 548 824**	**65 960 072**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Cet axe stratégique regroupe des opérations relatives à l'entretien, l'exploitation et la sécurisation du réseau routier national.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Maintien et sécurisation du réseau et des ouvrages d'art – espaces verts	6 493 000	4 945 533	-	-
Exploitation du réseau	-	-	20 500 000	14 300 000
Autres dépenses du réseau routier	-	-	22 535 800	22 517 279
Intervention du SMPRR	1 800 000	1 800 000	5 043 024	5 043 024
TOTAL	**8 293 000**	**6 745 533**	**48 078 824**	**41 860 303**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Ecart (bilan-cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Entretenir, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	15 km	22	+7	Plan de relance
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	30	30	-	-
	Nombre de jour de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	0 jour	8,7 jours de fermeture totale de la RL	-	Nécessité de sécurisation : attente de changement avec livraison NRL
Fluidification du réseau	Lancement de la démarche « optimisation »	Réflexion préalable (DRR/Etat) Recensement des propositions par subdivisions (SRN/SRS) + AMO (CEREMA)	Lancement de l'expertise en cours	-	Un recensement et un diagnostic par subdivision routière ; Objectif visé : propositions concrètes

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2022, les actions principales suivantes ont été réalisées :
- Travaux d'exploitation du réseau ;
- Entretien des espaces verts du domaine public routier ;
- Renforcement de chaussées sur diverses portions de RN :
  RN2002 - centre-ville de Sainte Suzanne ;
  RN2 PR2+100 - sécurisation virage de la Cité des Arts ;
  RN3 entre le 17ème et le 19ème km PR43+400 à 45+200 ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

RN3 - aménagement à court terme - section Balance/ZI2- sens descendant. Les travaux ont débuté en septembre 2022 comprenant la mise en œuvre d'un enrobé phonique ;

RN3 - aménagement à court terme - section Badamier/ échangeur Banks - sens montant. Les travaux comprenant l'affectation de la 3e voie en sortie affectée vers l'échangeur Banks et la mise en œuvre d'un enrobé phonique ont débuté en septembre 2022, et se termineront en juin 2023 ;

RN1A PR 39+900 à 37+100 (chemin Bottard) ;

RN1A sécurisation carrefour rue des casques - PR 44+380 ;

- Réfection des étanchéités de la couche de roulement des ouvrages : un seul ouvrage traité Échangeur Paniandy pour 962 m² de surfaces ;
- Acquisition d'équipements de gestion du trafic (Panneaux à messages variables, caméras, équipements temps de parcours, stations de comptage...) et d'applications (transfert d'exploitation du SRGT).

Les cibles annoncées pour l'exercice 2022 ont été atteintes ou dépassées, ce qui révèle un niveau de service en progression et toujours soucieux de préserver la sécurité des usagers.

II – LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cet axe stratégique regroupe des opérations routières participant au développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités.
Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

INTITULE	Investissement	
	AP	CP
RN2 – Échangeur Cressonnière à St-André	500 000	3 100 168
RN2 – Échangeur de Paniandy à Bras-Panon	-	779 269
RN1E – Aménagement giratoire Sacré Cœur au Port	650 000	2 608 817
RN1 – Franchissement rivière des Galets (y/c déconstruction pont amont)	-	7 726 269
RN5 – sécurisation à moyen et long termes	-	36 921
RN5 - Sécurisation section Aloès/Îlet Furcy	-	13 153
TOTAL	**1 500 000**	**14 265 157**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Échangeur Cressonnière (St André)	Etat d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Travaux	95 % Échangeur mis en service en décembre 2022	Objectif atteint	Finitions et levées de réserves à réaliser en 2023
Échangeur Paniandy à Bras-Panon		Travaux	5% : Travaux d'ouvrage d'art finalisés, attribution des marchés de VRD et plantation et démarrage de la période de préparation en vue des travaux tout début 2023	Objectif atteint	Finaliser les travaux et livrer l'aménagement en 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

RN1 - ZI 4 à St-Pierre		Mandat SPL Grand Sud?	Réunion de cadrage en avril 2022 regroupant Ville Saint Pierre, CIVIS et Région	Modification du portage de l'opération souhaitée par les collectivités partenaires (portage CIVIS → portage Région)	Ville pour que la MOA soit assurée par la Région, par convention de co-maîtrise d'ouvrage à établir. Réflexion sur la passation d'une convention mandat à confier à la SPL MARAINA
RN1/RN1E - Shunt Rivière des Galets		Travaux	99 % Aménagement mis en service avec 1,5 mois d'avance sur le délai contractuel fin septembre 2022	Objectif atteint	Finitions et levées de réserves à réaliser en 2023
RN1 - Démolition pont métallique rivière des Galets		Fin des travaux	90 % Dépollution en base arrière quasi finalisé en fin d'année 2022	Léger décalage dans le temps de la fin des travaux	Retard lié à difficultés pour déplomber la structure. Terminer l'opération
RN1 - Pont béton rivière des Galets		Prise de décision	Étude confiée au CEREMA pour orienter la décision	Retard à la restitution de l'étude CEREMA	Définir le devenir du pont Béton suite présentation étude CEREMA
RN1C – Pont du Gol		Concertation au titre du code de l'urbanisme	Préparation de la concertation (y/c code de l'environnement) avec nécessité d'un diagnostic patrimonial de l'OA existant	Concertation non lancée à la demande de la Mairie de St-Louis	Concertation à décaler en Juin 2023, après validation des modalités et objectifs
RN1A – Pont sur l'étang de St-Paul		Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre	Préparation du DCE MOE en lien avec DAJM	Retard lié à la prise en compte du nouveau CCAG MOE dans les pièces du marché et de la procédure marché avec négociation possible	Lancer la consultation en 2023 et recruter un chargé de projets sur l'opération

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

RN5 Aloès Furcy		AVP finalisé décision sur Tranche opérationnelle en contournement de l'Ilet Furcy	AVP non finalisé à la suite de modification du programme des travaux	juillet 2023 après demande d'examen au cas par cas à solliciter en mars 2023	programme des travaux (seule construction OA îlet Rond / îlet Furcy et OA îlet Furcy / îlet Long)
RN5 reste itinéraire		Lancement études globales ou par tranches opérationnelles ? (Étude paysagère, écologique et technique)	DCE (étude paysagère globale, écologique et technique) en cours de préparation en collaboration avec PNR et DEAL	Consultation à lancer au 2e trimestre 2023	Service en sous-effectif en 2022 Renforcement en cours début 2023
Tunnel de Gueule Rouge RN5		Mission CETU Faisabilité reconstruction / amélioration gabarit	Lancement de l'étude de pré-faisabilité en juin 2022	Étude de pré-faisabilité rendue fin janvier 2023	Rajout de quelques options techniques nécessitant 1 délai complémentaire

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2022, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- RN1002 Saint-Joseph – section Centre : réalisation d'un chemin bétonné pour désenclavement d'une parcelle privée, travaux réceptionnés en septembre 2022 ;
- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy : clarification de la modification du programme des travaux (seule construction de l'OA îlet Rond / îlet Furcy et de l'OA îlet Furcy / îlet Long avec raccordements sur RN1005 et RN5, en remplacement des 6 km prévus initialement) ;
- Tunnel de Gueule Rouge : commande au CETU et lancement de l'étude de pré-faisabilité sur la construction d'un nouveau tunnel et/ou réalésage du tunnel existant ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Est - Dalot Bois Noirs : consultation des entreprises et attribution des marchés pour réalisation des travaux en 2023 ;
- Contournante de Saint-Joseph, section Centre - Confortement de falaises sous 0A6- Rivière des Remparts : consultation des entreprises et attribution du marché pour réalisation des travaux en 2023 ;
- livraison de l'échangeur de la Cressonnière à St-André et de l'aménagement attenant au giratoire du Sacré-Cœur au Port sur la RN1E ;
- démarrage de la période de préparation pour l'échangeur de Paniandy à Bras-Panon avec pour objectif une livraison de l'opération mi 2023 ;
- finalisation des travaux de dépollution du pont métallique de la rivière des Galets au Port (fin prévisionnelle de l'opération pour fin mars 2023).

III – L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

Cet axe stratégique regroupe des opérations dont l'objectif principal est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

INTITULE	Investissement	
	AP	CP
Pistes forestières	3 670 000	1 575 532
RN2 - Restauration du pont sur la rivière de l'Est à Sainte-Rose	3 600 000	8 176 068
TOTAL	**7 270 000**	**9 751 600**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
RF Volcan	État d'avancement	Reprise du processus - préparation de la concertation citoyenne	Consultation pour un nouveau contrat de MOE en cours à la DAJM	En attente	Notification nouveau contrat
RF Tévelave		Réalisation des travaux de sécurisation, en aval de la route	Travaux terminés / diagnostic environnemental pour la phase amont lancé	Sans objet	Étude phase amont en cours
RF des Tamarins		Attribution des travaux de réfection de la route sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins	Entreprise retenue	Sans objet	Notification marché et travaux à lancer
RF Affouches		Finalisation des procédures réglementaires préalables aux travaux de réfection	Autorisations obtenues : consultation travaux en cours de préparation	Sans objet	Consultation travaux à lancer
RF Les Makes	État d'avancement	Réalisation des aménagements paysagers des parkings de la Fenêtre	Travaux VRD et paysagers terminés	Sans objet	Solde FEADER à demander Travaux de confortement du talus aval à lancer en consultation
Pont Rivière de l'Est		50 %	60 %	+10 %	-

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2022, les études, procédures ou travaux concernant l'aménagement de certaines routes forestières, à fort enjeu touristique et majoritairement situées dans les Hauts, ont été poursuivis, principalement :

- Aménagement des parkings RF des Makes : travaux d'aménagements paysagers terminés ;
- Première phase de sécurisation de la RF du Tévelave : travaux terminés ;
- Poursuite de la réfection de la RF Tamarins : entreprise de travaux retenue ;
- Réfection RF Affouches : autorisations obtenues et demande de consultation travaux déposée

S'agissant de la restauration du pont suspendu sur la rivière de l'Est, les marchés de travaux ont été notifiés et les premiers travaux ont débuté (travaux d'échafaudage, rejointoiement des murs et mise en place des portiques pour le support des câbles provisoires). En 2022 le dernier lot « Serrurerie » a été lancé pour une notification en 2023.

IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou des mesures d'accompagnement. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2022 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – Mesures d'accompagnement	168 885	67 114	50 000	83 012
TOTAL	**168 885**	**67 114**	**50 000**	**83 012**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022	Bilan 2022	Écart (bilan-cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière	Taux d'avancement	Mandaté : 30 000 K€	Mandaté : 8 541K€ - 28%	- 21 459 K€	Peu d'actions réalisées (période post-Covid)

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2022, les actions principales suivantes ont été réalisées :
- Mise en place du financement relatif au Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2022 et notification des arrêtés de subvention ;
- Le suivi financier de la convention partenariale pour le maintien en état de la piste de la rivière des Galets ;
- Passation de la convention relative au subventionnement de la Cellule Économique du BTP de La Réunion.

FOCUS

LA BRETELLE D'INSERTION DE LA CRESSONNIÈRE

Fin 2022 a vu la mise en service de la bretelle d'insertion sur la RN2 depuis la Cressonnière, sur la commune de Saint André. Cette bretelle permet ainsi aux usagers venant de Rivière-du-Mât et de Salazie, notamment, de s'insérer sur la RN2 en direction du Nord, sans avoir à engorger plus le secteur de la Cocoteraie / Balance déjà particulièrement saturé avec la zone d'activités qu'il dessert.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 12

- Budget réalisé : 150,7 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 :
* Poursuite de l'examen de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAR
* Poursuite de la réflexion sur l'évolution du cadre stratégique partagé et d'une gouvernance renouvelée
* Accessibilité et rôle transversal du portail cartographique
* Concertation du public dans le cadre de la mission de préfiguration pour la création de l'ARB

- Résultat 2022 :
* Achèvement de la phase préparatoire à la mise en révision du SAR
* 70 projets cofinancés par la Région (453 249 €) au titre de la démarche LEADER
* Fin de la mission de préfiguration et validation du choix de la structure et élaboration des statuts

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	949 596	993 470	4 047 500	4 089 532	326,2 %	311,6 %
Investissement	6 548 905	8 474 725	4 100 208	10 903 209	-37,4 %	28,7 %
TOTAL	**7 498 501**	**9 468 195**	**8 147 708**	**14 992 741**	**8,6 %**	**58,3 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou m[illegible])

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Un outil pour construire une Réunion plus équilibrée, plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	3 740 250	3 695 630	3 982 414	10 781 291
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	307 250	393 902	117 794	121 918
TOTAL	**4 047 500**	**4 089 532**	**4 100 208**	**10 903 209**

I – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel : le Schéma d'Aménagement Régional qui est en révision. La Région a également un rôle pour accompagner et de faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Réussir la procédure de révision du SAR	69 760	72 509	2 812 000	44 864
Action 2 : Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire :				
- Contribuer à la construction de la ville réunionnaise	2 795 799	2 797 524	1 000 000	1 543 107
- Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	736 191	617 689	71 224	159 737
- Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	138 500	207 908	99 190	63 576
- Autres (PRR – aides aux communes	-	-	-	8 970 007
TOTAL	**3 740 250**	**3 695 630**	**3 982 414**	**10 781 291**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Réussir la procédure de révision du SAR					
- Installation de la commission d'élaboration du SAR	Arrêté constitutif de la commission	1ère réunion de la commission en 2022	22 juin 2022	Conforme	RAS
- Mise en place des moyens	Recrutement des ressources	Marchés études SAR et juridiques notifiés	Conseil juridique : notifié Etudes SAR : en	Conforme Référé	RAS Décalage dans démarrage des études

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

			cours d'attribution	pr… cours	
- Définition des modalités et des outils de concertation	Engagement de la concertation	Lancement d'une concertation publique	Déclaration d'intention publiée Droit d'initiative non exercé	Conforme	RAS
Action 2 : Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire					
- Contribuer à la construction de la ville réunionnaise					
Accompagnement AGORAH	Programme partenarial 2022	1	1	Conforme	
	Révision SAR	3 études thématiques	2 études thématiques	Conforme	
Evolution du capital de la SPL Maraina	Augmentation du capital (T2)	Augmentation du capital : 500 000	Souscription réalisée	Conforme	Période de souscription prolongée en 2023
- Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais					
Démarche LEADER	Nombre de projets soutenus	Environ 80 projets	70	Conforme	Dépendant des programmes GAL
Gouvernance des Hauts	Projet de développement des territoires ruraux et des hauts	Mise en place cadre stratégique + instance de gouvernance	Définition des orientations stratégiques adoptées en COPIL des Hauts Avenant n°2 à la convention SGH	Réflexions partenariale engagées	Nécessité de déterminer les modalités de mise en œuvre et le statut juridique de la nouvelle gouvernance à la suite des recommandations de l'audit du Cadre Stratégique partagé 2014-2020
- Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire					
Production d'une couche d'information géographique des classes d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire	- Définition des besoins - Choix du prestataires	Notification du marché (finalisation 2023)	Marché notifié en mai 2022	Conforme + production zone test et 20 %	
Plateforme observatoire virtuel de La Réunion	Nombre de projets modélisés en 3D	5 modélisations 3D	5 modélisations 3D	Conforme	
	Nombre d'étude thématiques	1 étude thématique	1 étude thématique	Conforme	
<u>Coopération régionale :</u> Aménagement intégré du littoral Morondava-Madagascar	Avancement réalisation de l'opération	Lancement des marchés de travaux (Document d'appels d'Offres)	Sélection des entreprises	Notification du marché bloqué en raisons saisie compte AGETIPA	Nouveau schéma organisationnel en cours de préparation
Infrastructures géographiques Comores et Madagascar	Avancement de réalisation de l'opération	- Sélection Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - Lancement des marchés (fournitures)	- Approbation sélection MOD - Cahier des charges finalisé	Notification du marché bloqué en raisons saisie compte AGETIPA	Nouveau schéma organisationnel en cours de préparation

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action n°1 : Réussir la révision du SAR

La procédure de révision du SAR

L'assemblée plénière de la Région, lors de sa séance du 22 novembre 2021 a approuvé la mise en révision du SAR ainsi que la publication d'une déclaration d'intention permettant l'exercice du droit d'initiative.

En 2022, les consultations relevant du conseil juridique ainsi que les études portant sur la révision du SAR ont été lancées avec pour objectif un démarrage début 2023. Le marché de conseil juridique a été notifié tandis que celui relevant de la révision du SAR a été attribué en commission d'appel d'offres mais en attente du délibéré sur le référé précontractuel.

En parallèle, la gouvernance a été mise en place avec la tenue de la première session de la commission d'élaboration du SAR (CESAR) le 22 juin 2022, pour valider le programme d'étude et le programme de concertation.

En outre, un séminaire et des rencontres avec les élus régionaux se sont tenus durant lesquels des thématiques portant notamment sur la trajectoire Zéro Artificialisation net (ZAN) ont été abordées. Un petit guide du SAR a également été réalisé, à l'attention des élus.

La mise en œuvre et le suivi du SAR 2011

Le SAR de 2011 restera en vigueur jusqu'à l'approbation du nouveau SAR par le Conseil d'État.
En 2022, dans le cadre de l'examen de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma d'Aménagement Régional, la Région a porté son analyse sur 15 évolutions de documents de planification :

2022	PLU			SCOT	
Avis PPA	Commune	Procédure		EPCI	Procédure
Janvier					
février	Saint-Pierre	Révision allégée			
mars	Saint-Denis	Modification simplifiée		TCO	Modification
	Sainte-Suzanne	Révision générale			
	Saint-Paul	Modification simplifiée			
avril					
mai	Saint-André	Modification			
	Les Avirons	Modification			
juin	Bras Panon	Révision allégée			
	La Possession	Révision allégée			
juillet					
août					
septembre	Petite-île	Révision, modification et déclaration de projet			
octobre	La Possession	Modification			
	Les Avirons	Révision générale			
novembre					
décembre	Saint-Benoît	Modification		Grand Sud	Modification
				CINOR	Modification

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A ce jour, 18 PLU et 3 SCOT ont été mis en compatibilité avec le SAR de 20[illegible]

Dans le cadre de l'accompagnement des communes, un projet de « porter à connaissance régional » est en cours de rédaction avec l'ensemble des directions régionales. Ce document servira de cadre pour les collectivités afin qu'elles sachent comment intégrer les dispositions du SAR en vigueur, ainsi que les autres politiques régionales à leurs documents d'urbanisme.

Au cours de l'année 2022, la Région réunion a participé mensuellement à la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin d'examiner les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Action n°2 : Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire

La contribution de la Région au rééquilibrage harmonieux du territoire se décline notamment par des dispositifs du FEDER et du FEADER au travers duquel la collectivité régionale contribue à la structuration des territoires aussi bien urbains que ruraux. Par ailleurs, la Région se dote d'outils permettant d'observer les évolutions du territoire, afin d'avoir des éléments d'analyse, permettant d'évaluer les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement

Une évaluation du FRAFU sur la période 2014/2020 a été réalisé par l'AGORAH et présenté en commission sectorielle. Il en ressort que l'aménagement opérationnel sous la forme d'opérations d'aménagement de type ZAC en extension urbaine sur de grandes surfaces est en panne et semble correspondre à la fin d'un cycle de mode de production de la ville. Aujourd'hui, la majorité de la production de logement s'effectue en dehors des opérations d'aménagement, par le biais d'opportunités foncières.

Des échanges techniques ont été organisés avec les partenaires (EPFR, DEAL, AGORAH, ARMOS) sur la mise en place d'une Gouvernance de l'Aménagement. Celle-ci pourrait s'appuyer sur la « commission aménagement » dédiée au FRAFU qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement (et depuis fin 2021 les 5 EPCI), en élargissant ses compétences. Celle-ci devrait permettre d'aborder les sujets centraux et notamment définir et partager une stratégie d'aménagement à l'échelle régionale, réduire et résorber les difficultés des opérations en cours (et en panne), optimiser les financements existants en faveur des opérations d'aménagement, faciliter le lien entre les collectivités et les aménageurs, ...

Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise

La Région intervient en tant que cofinanceur sur des mesures spécifiques en faveur des aménagements extérieurs des pôles intermodaux et des espaces publics structurants au titre du FEDER 2014/2020. En cette fin de programmation, la priorité a été donnée à l'instruction des demandes de solde.

En 2022, la Région a, par ailleurs, participé au financement du programme d'actions de l'AGORAH à hauteur de 500 000€. Par délibération du 25 novembre 2022, la Région a autorisé la SPL Maraïna à réduire son capital social motivée par des pertes, par une baisse de la valeur nominale des actions (de 1 € à 0,004 €) qui s'est traduite par l'inscription d'une perte d'un montant de 2 795 798,89 € dans les comptes de la Région. La Région a souscrit en décembre 2022 à la 2ème tranche de l'augmentation du capital, avec un apport en numéraire de 500 000 €.
Dans le cadre de ses compétences, la Région a accompagné en 2022 plusieurs dispositifs contractualisés par des collectivités avec l'État (Opération de Revitalisation du Territoire du TCO, programme Petites Villes de Demain avec Trois-Bassins et la CIVIS), l'étude de modernisation du centre-ville de Saint-Leu ou encore le schéma d'aménagement de la commune de Petite-Ile.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace r

La Région intervient en tant que cofinanceur des mesures spécifiques en faveur des Hauts au titre du FEDER et du FEADER. Au titre du FEDER, l'enveloppe de la mesure dédiée étant entièrement consommée, aucun financement n'est intervenu en 2022.

Au titre du FEADER, la Région a financé :
- l'animation territoriale, à parité avec l'État et le Département, à hauteur de 75 407,29 € ;
- dans le cadre de la démarche LEADER, le fonctionnement du GAL HAUTS NORD et du GAL FOR EST pour un montant de 132 581,78 € (en complément du FEADER) et 70 projets présentés par les quatre GAL pour un total de 453 249,34 €. La Région a participé à 13 comités de programmation et autant de comités techniques organisés par les GAL.

Concernant l'évolution du Cadre Stratégique Partagé, les réflexions menées en 2021-2022 ont permis de décliner les missions principales d'une gouvernance renouvelée autour de trois volets :
La coordination des politiques publiques ;

- L'observation des territoires – prospective ;
- La conduite de projets multi partenariaux.

Pour renforcer la politique générale en faveur des Hauts, une meilleure identification de l'acteur de coordination et des autorités locales qui la compose s'est avérée nécessaire. Un avenant à la convention sur le Secrétariat Général des Hauts (SGH) a été signé en 2022 afin de poursuivre l'animation des réflexions stratégiques au niveau du partenariat Etat/Région/Département. En fin d'année 2022, le Préfet a saisi l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable pour une mission flash concernant l'avenir du SGH.

Développement des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

En 2022, le service information géographique a conforté son positionnement transversal au sein de la collectivité régionale à travers notamment une meilleure appropriation du portail géographique par les services accessibles sur l'intranet (https://carto.cr-reunion.fr/portal/apps/sites/#/portail-geographique) et le développement de nouveaux services cartoweb et cartographiques auprès de plus de 30 services et directions (économie, transport et déplacement, environnement, aménagement, énergie, déchet, coopération, éducation, communication,...).

La demande des services a évolué dans le sens d'un besoin affirmé et d'une plus grande appropriation des services cartoweb et tableaux de bord nécessitant des développements spécifiques et des séances de formation ciblées organisées en lien avec les référents (26).

L'année 2022 a été marquée par le développement des services et référentiels cartographiques innovants en appui à la mise en œuvre des politiques publiques régionales. La cartographie de l'occupation du sol constitue une donnée de référence pour le suivi et la gestion du territoire tant sur le volet urbain, agricole qu'environnemental. L'observatoire virtuel de la Réunion constitue une nouvelle forme de représentation de l'espace et de ses évolutions pour une approche plus systémique et dynamique de l'aménagement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui a conforté la compétence information géographique des régions. L'échelon régional est ainsi reconnu comme étant pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique.

S'agissant du volet coopération régionale, les projets engagés précédemment (projet d'infrastructure SIG-OI et projet PALM pour l'aménagement du littoral de Morondava) ont rencontré des difficultés de mise en œuvre sur le terrain. Le schéma organisationnel consistant à déléguer la maîtrise d'ouvrage à des entités régionales présente certaines limites.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Plan de relance/ aide aux communes

Au titre des engagements avec les communes pour la relance et le soutien de l'économie locale, les investissements régionaux mobilisés ont concerné 17 opérations relatives :

- À des établissements communaux recevant du public ou réfections de voiries à hauteur de 8 813 572 € ;
- Et aux travaux sur les réseaux AEP pour 156 435 €, principalement en acompte ou solde des conventions.
- En 2022, la région a orienté l'investissement des communes principalement à travers la mobilisation des crédits européens (REACT UE) ou autres dispositifs européens.

FOCUS

FOCUS SUR LA REVISION DU SAR

Dans le cadre de la révision du SAR, la Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), prévue aux articles R4433-7 et L4433-10 du CGCT, a été constituée par arrêté du 17 juin 2022. Elle est composée de 55 membres représentants les collectivités locales, l'État, des établissements publics, les chambre consulaires, organismes professionnels et associations agréées pour la protection de l'environnement.

Celle-ci s'est réunie pour la première fois le 22 juin 2022 pour adopter son règlement intérieur, le programme d'études et de concertation. La consultation a par ailleurs été lancée pour la désignation du groupement d'étude fin 2022 qui aura en charge d'élaborer le futur SAR.

II – LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La Réunion fait partie des Hotspot mondial de biodiversité. Cette richesse exceptionnelle a été reconnue avec la création du Parc National de La Réunion en 2007, puis l'inscription des « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion » au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2010. Ce bien coïncide avec la zone centrale du Parc National de La Réunion. Il couvre une superficie de plus de 100 000 ha, soit 40 % de La Réunion.
La Région s'est engagée dans une démarche de création d'une Agence Régionale de la Biodiversité et participe financièrement à des projets portés par les acteurs de l'île.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Créer une Agence Régionale de la Biodiversité	-	144 380	-	-
Action 2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité	-	-	-	-
Action 3 : Accompagner les acteurs du territoire				
LIFE + (Biodiy'Om)	-	-	-	25 000
GIP RNNMR	230 000	230 000	-	-
GIP RNN ESP	55 950	-	-	-
Biodiversité terrestre et écosystèmes	-	-	117 794	76 301
Retour au bon état des milieux marins récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines (FA 5.05)	-	-	-	2 381
Programmes de recherche liés au projet du Pôle Mer Réunion (FA 1.11)	-	-	-	18 236
Sensibilisation / communication dans le domaine de l'environnement	21 300	19 522	-	-
TOTAL	**307 250**	**393 902**	**117 794**	**121 918**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Créer une agence Régionale de la Biodiversité	Statuer sur les spécificités de l'agence	Concertation et finalisation	Fin de la mission de préfiguration	Conforme	Définition des missions et de la structure
Action 2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour une améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels	Elaboration d'une stratégie régionale	Bilan de la stratégie	Bilan non réalisé	-	Sera réalisé en 2023 en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé dans le cadre de la mission de préfiguration de l'ARB

B – Commentaires / Analyse

Action n°1 : Créer une Agence Régionale de la Biodiversité

En 2022, la Région a poursuivi la mission de préfiguration. Plusieurs comités de pilotage ont pu concourir au bon suivi de cette mission avec la volonté affirmée de concertation avec les acteurs du territoire.
Ainsi, le début d'année a vu la poursuite de la consultation du public sur le terrain et sur toute l'île (828 citoyens interrogés sur 57 sites). Ensuite, des ateliers de concertation se sont déroulés dans et en partenariat avec chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale avec les acteurs de la biodiversité (associations, collectivités, entreprises). Enfin, un séminaire de restitution rassemblant les acteurs de la biodiversité a eu lieu le 27 juin 2022, pour la présentation du travail effectué pour la mission de préfiguration et clôturant celle-ci.

Cette large consultation des acteurs a permis de définir les attentes et les besoins des microrégions pour améliorer la protection du territoire et ainsi proposer les missions de l'ARB :

- Mise en réseau et coordination des acteurs ;
- Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
- Portail des financement et ingénierie financière / de montage ;
- Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus) ;
- Information, sensibilisation, pédagogie, mobilisation citoyenne ;
- Observatoire de la biodiversité et de l'eau ;
- Coopération interrégionale.

Par ailleurs, la mission de préfiguration a permis de proposer le type d'établissement adéquat pour l'ARB. Il a été décidé de créer un Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) pour l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion.

Dans ce cadre de fin de mission de préfiguration, 144 380 € ont été mobilisés en crédits de paiement.

Action n°2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité

Un état des lieux des politiques, stratégies et outils de conservation et de gestion de la biodiversité régionale a été réalisé dans le cadre des travaux de la mission de préfiguration pour la création de l'Agence Régionale pour la Biodiversité de l'île de La Réunion. La Région s'appuiera sur ces travaux pour élaborer le bilan de la stratégie régionale de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action n°3 : Accompagner les acteurs du territoire

La Région, cheffe de file de la biodiversité, finance majoritairement les projets en apportant la contrepartie publique nationale des projets européens FEDER et LIFE +. Elle participe également aux différents conseils d'administration auxquels elle est membre : Réserve Nationale Marine, Parc National ou encore le Conservatoire Botanique National de Mascarin.

En 2022, la Collectivité régionale a financé plusieurs projets, au titre de la fiche action 5.08 « Environnement – Protection et valorisation de la biodiversité (des organismes aux gènes), observation, restauration des milieux » du POE FEDER 2014-2020, ce qui représente une subvention globale de 567 323 €, dont 432 495 € accordés par l'Union Européenne (FEDER) et 51 745 € financés par la Région, au titre de la Contrepartie Publique Nationale :

- Projet WWARRO - Whale Watching Responsable à la Réunion : les Observateurs au cœur de la sensibilisation et la communication du Centre d'étude et de découverte des Tortues marines (CEDTM), qui a bénéficié d'une subvention globale de **92 127 €**, dont **64 489 €** accordés par l'Union Européenne et **13 819 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale.

- Projet de valorisation de la liste rouge des espèces menacées de la flore vasculaire de La Réunion du Conservatoire Botanique Nationale de Mascarin, qui a bénéficié d'une subvention globale de **71 766 €**, dont **50 237 €** accordés par l'Union Européenne et **8 000 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale.

- Projet pilote de validation de méthodologie de lutte et d'implication de la population pour une gestion efficace des plantes Exotiques Envahissantes Émergentes (PE3) de l'Association de Valorisation de l'Entre-Deux Monde, qui a bénéficié d'une subvention globale de **99 754 €**, dont **69 827 €** accordés par l'Union Européenne et **29 926 €** financés par la Région, au titre de la Contre Partie Nationale.

- Quatre autres projets, ont bénéficié d'une subvention globale de **303 676 €**, dont **247 942 €** accordés par l'Union Européenne :
    - Lutte contre la Perruche à collier *Psittacula krameri* sur l'île de la Réunion de la SEOR ;
    - Lutte contre une espèce exotique envahissante sur le territoire de la commune de Saint-Denis de l'île de La Réunion : le Tulipier du Gabon de la Commune de Saint-Denis ;
    - Projet de lutte contre l'errance animale pour la protection des pétrels de La Réunion (LEA) de l'Association de Valorisation de l'entre-deux monde ;
    - Lutte contre les reptiles exotiques pour la protection des geckos verts indigènes de La Réunion de Nature Océan Indien.

La Région a également poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 du POE FEDER 2014-2020. Depuis 2014, la Région a programmé 35 opérations, représentant un montant de **5,3 M€** de FEDER et 1,06 M€ de contrepartie Région.

De plus, en 2022, la collectivité régionale a poursuivi sa contribution financière sur les projets déjà engagés antérieurement, au titre de la fiche action 1.11 *« Programmes de recherche liés au projet du Pôle Mer Réunion »* du POE FEDER 2014-2020 avec une mobilisation de **18 236 €** en crédit de paiement.

2022 a vu également le suivi administratif et financier du programme européen LIFE+ BIODIV'OM 2018-2023, porté par la SEOR et le Parc National, cofinancé par la Région à hauteur de 200 000 €, dont l'objectif est d'améliorer la lutte contre les prédateurs du Tuit-tuit, et de créer une seconde colonie de cette espèce sur le massif de la Plaine des Fougères. Ce projet a démarré en 2019 et a bénéficié en 2022 d'un paiement au titre du 4ème acompte à hauteur de **25 000 €**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La collectivité a également maintenu son soutien au titre de la Contre Partie [illegible] en œuvre des actions prioritaires du plan de communication du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion, émargeant à la Fiche Action 5.05 *« Retour au bon état des milieux marins et récifaux, milieux aquatiques continentaux et eaux souterraines »,* à hauteur de **2 381,00 €** en crédits de paiement.
Enfin, la Région a participé aux instances d'élaboration et aux comités de suivi des plans directeurs de conservation et des Plans Nationaux d'Actions (PNA Pétrels endémiques, PNA Tuit-tuit, PNA Geckos, PNA flore menacée, …).

Le Parc National de La Réunion
La Région Réunion accompagne cet établissement public depuis sa création en 2007 en participant à ses réunions du Bureau et du Conseil d'Administration.

Biodiversité marine
En 2022, la Collectivité régionale a apporté une contribution financière au fonctionnement du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion à hauteur de **230 000 €.**
En 2022, la Collectivité régionale a décidé d'adhérer au futur GIP Réserve Naturelle Nationale de l'Etang-Saint-Paul (création prévue en 2023) et a engagé une contribution financière à hauteur de **55 950 €** pour son fonctionnement en 2023.

Sensibilisation / Communication dans le domaine de l'environnement
En 2022, la Collectivité a renouvelé son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL). La contribution financière globale de la Région s'élève à hauteur de **19 522,13 €** (un montant de 18 435 € a été engagé en 2021). De plus, la Collectivité régionale a mobilisé une enveloppe de **1 500 €** pour les frais divers et la communication relevant du domaine de l'environnement (un montant de **13 682** € avait été engagé en 2021).

FOCUS

LA CRÉATION DE L'ARB DE L'ILE DE LA RÉUNION

La Mission de préfiguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité s'est clôturée lors du séminaire de restitution du 27 juin 2022, mettant en marche la création de l'ARB de l'île de La Réunion qui sera un Établissement Public de Coopération Environnementale. L'Assemblée Plénière du 15 décembre 2022 de la Région en a validé les statuts. Les missions de l'ARB sont les suivantes :

- Mise en réseau et coordination des acteurs ;
- Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
- Portail de financements et ingénierie financière / de montage ;
- Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus) ;
- Information, sensibilisation, pédagogie, mobilisation citoyenne ;
- Observatoire de la biodiversité et de l'eau ;
- Coopération interrégionale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

Les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD) ont été relancés fin 2021, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, par la mobilisation des fonds du FEDER. Enfin, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3), la Région assure le pilotage du volet lié à la lutte contre les dépôts sauvages.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 3 + 16 sur EV

- Budget réalisé : 80,9 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

* Finaliser la rédaction du PRPGD en concertation avec les acteurs du territoire

* Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

* Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

* Sécuriser le déploiement du dispositif Emplois-Verts

- Résultats 2022 :

*Le PRPGD a été finalisé et la phase de concertation a démarré. De plus, la Région a poursuivi son accompagnement au développement des filières de l'économie circulaire.

* 7,9 % des PEC non-marchands à La Réunion

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 419 903	9 417 930	10 060 366	9 476 494	6,8 %	0,6 %
Investissement	102 724	1 411 545	582 135	1 066 653	466,7 %	-24,4 %
TOTAL	**9 522 027**	**10 829 475**	**10 642 501**	**10 543 147**	**11,7 %**	**- 2,6 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publiqu

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 213 592	1 249 732	560 403	327 694
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	918 165	863 165	21 732	712 156
III – Dispositif des emplois verts	7 928 609	7 363 597	-	-
Divers	-	-	-	26 803
TOTAL	**10 060 366**	**9 476 494**	**582 135**	**1 066 653**

I – CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – Mettre en œuvre un plan « Zéro déchet » valorisables enfouis à l'horizon 2030	1 133 092	1 133 092	35 338	119 412
Action 2 – Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	-	-	525 065	208 282
Action 3 – Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	80 500	116 640	-	-
TOTAL	**1 213 592**	**1 249 732**	**560 403**	**327 694**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Mettre en œuvre un plan « Zéro déchet » valorisable en foui à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'assemblée plénière de la Région	Mise en consultation	Mise en consultation PPA	Conforme	
Action 2 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	10	-	-	*Cf.axe 2*
Action 3 : Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	Nombre de projets financés	4	4	Conforme	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Action n°1 : Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » valorisable enfoui à l'horizon 2030

Les travaux d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets (PRPGD) ont démarré en 2018 et les travaux ont été relancé fin 2021, en concertation avec les partenaires.

En 2022, le projet du PRPGD a été finalisé en tenant compte des évolutions (cas des déchets dangereux et phase transitoire à prendre en compte), et la phase de concertation a été engagée avec les Personnes Publiques Associées, en vue de son approbation à la fin de l'année 2023. L'année 2022 a vu également la poursuite des travaux de l'outil multi-filières sur Pierrefonds portés par ILEVA, ainsi que le maintien du soutien de la Région au syndicat mixte, dans le cadre du protocole transactionnel, pour un montant de **1 133 092 €.**

De plus, afin d'alimenter le PRPGD sur les filières déchets dangereux à développer, la Région a engagé un montant supplémentaire de **35 338 €**, pour réaliser une étude sur la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

Enfin, une mesure spécifique FEDER du PO 2014-2020 est dédiée au financement des investissements liés à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers (déchetterie, recyclerie, broyage et compostage des déchets verts, …) portés par les EPCI et les deux Syndicats Mixtes de traitement des Déchets.

En 2022, la Région a ainsi programmé un montant de **23 239 433 €** de FEDER incluant notamment la réalisation d'une recyclerie à Bagatelle (1,57 M€ de FEDER) et la réalisation d'investissements dans le cadre de la création de l'outil multi-filières de traitement des déchets porté par RUNEVA (18,47 M€ de FEDER pour l'unité de tri et de préparation de combustible solide de récupération et 3 M€ de FEDER pour l'Unité de Méthanisation comprenant 2 digesteurs).

Action n°2 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

La Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé chaque année avec l'ADEME *(cf. axe 2)*.

La Collectivité régionale a renouvelé son adhésion au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC). Enfin, un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, a été lancé.
Pour finir, le montant des crédits consacré en 2022 s'élève à **525 065 €.**

Action n°3 : Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

En 2022, la Région a ainsi apporté son soutien à différents acteurs du territoire :

- À l'association ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion, pour un montant de **27 500 €** ;
- Au service d'appui technique à la gestion des épandages (SATEGE) porté par la Chambre d'agriculture de La Réunion, qui a bénéficié d'une subvention régionale de **33 000 €.**

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3), la Région a poursuivi le pilotage du volet lié à la lutte contre les dépôts sauvages.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

FOCUS

LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

Les travaux d'élaboration du PRPGD ont démarré en 2018 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (groupement Espélia, Recovering, Deloitte et Mounier).

En 2022, les travaux de concertation se sont poursuivis en cohérence avec le scénario zéro déchet à l'horizon 2030 pour aboutir à la fin de l'année 2022 à la mise en consultation du PRPGD, après avis de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du plan (CCES) et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Celui-ci prévoit de réduire la production de déchets (prévention), de détourner des déchets valorisables dans les Ordures Ménagères Résiduelles, d'augmenter le captage des déchets valorisables en affichant des objectifs conformes à la loi anti-gaspillage de 2020 (-15 % de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010). Les actions de recyclage et de valorisation devraient permettre d'atteindre moins de 10 % de stockage des DMA par rapport à la quantité collectée en 2034.

II – SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques, …) et au risque « requin ».

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens				
PGRI	-	-	-	10 846
GIP centre sécurité requin (association et GIP)	493 165	493 165		-
Ligue réunionnaise de surf (VRR)	425 000	370 000	-	-
Projet ZONEX saint-leu	-	-	-	53 010
Projet OBSCOT	-	-	-	39 494
Action 2 – Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant pour préserver la santé des citoyens				
Usine de potabilisation	-	-	-	550 647
Surveiller la qualité de l'air	-	-	21 732	58 159
Action 3 – PPBE Phase 3	-	-	-	-
TOTAL	**918 165**	**863 165**	**21 732**	**712 156**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Travaux PGRI	4	-	4	Travaux en cours
Action 2 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation	4	-	4	Travaux en cours
Action 3 : Réduire le bruit aux abords des grands axes routiers (PPBE Phase 3)	Avancement procédures	Approbation			

B – Commentaires / Analyse

Action n°1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

La gestion des risques naturels à La Réunion constitue un des enjeux de l'aménagement du territoire. Ainsi, les inondations constituent un risque important sur le territoire et la vulnérabilité de la population est avérée.

La Région a contribué au Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) par un soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de ses projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive d'Inondation (POE FEDER 2014-2020).

Le PGRI (2022-2027) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire. Il a été approuvé par le Préfet en 2022, et les objectifs sont de :

- Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation ;
- Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations ;
- Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations ;
- Concilier les aménagements futurs et les aléas ;
- Réunir tous les acteurs de la Gestion du Risque Inondation. Ainsi, le PGRI définit, pour une période de six ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des inondations sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficientes et les plus urgentes.

La Région a poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 8.03 du POE FEDER 2014-2020 et a mandaté 10 846 €. Depuis 2014, la Région a programmé 17 opérations sur cette mesure, représentant un montant de **42,3 M€** de FEDER et de 1,5 M€ de contrepartie Région.

Le projet d'Observation et gestion de l'érosion côtière (OBSCOT)

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- La compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés ;
- Le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous-sol et des ressources.

En 2022, la Collectivité a poursuivi son soutien en faveur du BRGM afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels et a poursuivi le financement du projet OBSCOT (Observation et gestion de l'érosion côtière à la Réunion). Un montant de 56 420 € avait été engagé en 2021.

Risque Requin

En 2022, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région a contribué à financer des actions en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les associations et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Ainsi, elle a renouvelé son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en apportant des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts en demandant au GIP CSR de reprendre le dispositif « Vigies Requins Renforcées » porté jusqu'à présent par la Ligue Réunionnaise de Surf. Cela concerne les dispositifs suivants :

- Le dispositif « Vigies Requins Renforcées », pour un montant de **425 000 €** (une somme de 500 000 € avait été engagée en 2021) ;
- Le GIP Centre Sécurité Requin, qui porte le Programme Réunionnais de Pêche et de Prévention, et pour lequel la Région contribue également au frais de fonctionnement, ce qui représente une contribution régionale globale de **493 165 €** (un montant de 494 480 € avait été engagé en 2021) ;
- La maintenance des installations sur les plages de Saint-Paul (ZONEX de Boucan Canot et des Roches Noires) ;
- La mise en place d'une zone d'expérimentation à Saint-Leu, par l'association Leu Tropical Surf Team. Il s'agit d'un protocole expérimental de réduction du risque requin, par la création d'une zone de surf protégée à Saint-Leu, visant à terme à la reprise des activités nautiques de manière sécurisée et encadrée, grâce à trois niveaux défensifs (une pêche renforcée, une surveillance de surface et de fond, le port obligatoire d'un équipement de protection individuel, type « *Shark shield* ») (un montant de 300 000 € avait été engagé en 2020). Cette opération a été soldée en mars 2022 (53 010 €).

Action n°2 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant pour préserver la santé des citoyens

En 2022, la Région a contribué au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion, à hauteur de 21 732 € (un montant de 72 724 € avait été engagé en 2021).

Usines de potabilisation

Suite à la volonté de l'État d'accompagner les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'Outre-Mer, un plan d'actions auprès de ces collectivités a été signé entre les ministres de l'environnement, des Outre-Mers, des affaires sociales et de la santé, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, la Région et le Département le 30 mai 2016.

Ce plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un nouveau mode de contractualisation (le contrat de progrès) a été défini avec chaque intercommunalité afin de décliner les objectifs du plan Eau DOM au plus près des réalités du territoire. Ce contrat conditionne les modalités de financement et de cofinancement des programmes d'investissements engagés (accès à des prêts à des taux bonifiés de l'AFD et de la Banque des Territoires). Ainsi, chaque EPCI a élaboré son contrat de progrès.

En 2022, dans le cadre de la Conférence des acteurs de l'eau, la Région a coprésidé et participé au suivi de la mise en œuvre de ces contrats de progrès, en lien avec l'État par les comités de suivi.

En 2022, la Région a poursuivi le suivi des autres projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.06 « *Création et extension d'usines de potabilisation* » du POE FEDER 2014-2020 avec la continuité des projets déjà engagés antérieurement. Ainsi, un montant de **550 647 €** a été payé en 2022. Depuis 2014, la Région a programmé 13 opérations sur cette mesure, représentant un montant de **58,4 M€** de FEDER et de 3,8 M€ de contrepartie publique nationale apportée par la Région.

Par ailleurs, pour faire suite à la crise sanitaire, elle a engagé sur le volet REACT UE, trois dossiers, portés par le Territoire de la Côte Ouest, la Régie Créole et la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), pour l'amélioration des réseaux d'eau potable :

- Travaux de renforcement et de modernisation du réseau AEP de la zone RD12 - Chemin des Avocatiers (1 142 626 € de FEDER programmé) ;
- Travaux renouvellement réseau AEP – Saint Paul – Programme 2022/2023 (6 554 225 € de FEDER programmé) ;
- Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable - Programme 2022 (3 840 000 € de FEDER programmé).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Action n°3 : Réduire le bruit aux abords des grands axes routiers

Réduction du bruit aux abords des grands axes routiers
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3ème échéance valant 2ème échéance a été approuvé le 8 avril 2022 après consultation du public et son programme quinquennal de mesures aux abords des grands axes s'est poursuivi en 2022.

Les données de la 4ème échéance ont été recueillies puis renseignées auprès des services de l'État.

III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Intitulé actions	Fonctionnement	
	AE	CP
Emplois-Verts – PEC	7 860 117	7 295 105
Frais de gestion ASP	68 492	68 492
TOTAL	**7 928 609**	**7 363 597**

En raison d'un taux de chômage important, 38 % des réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté. La crise sanitaire a accentué leur vulnérabilité, en créant des situations de précarité nouvelles. C'est dans ce contexte que la collectivité régionale s'est engagée depuis des années à réduire les inégalités via la réinsertion par l'emploi.
La Région Réunion poursuit ses efforts de valorisation et de protection du patrimoine naturel à travers le secteur non marchand et le déploiement des Parcours Emploi Compétences, en partenariat avec l'État, le milieu associatif, les prescripteurs Missions locales et Pôle Emploi.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf.OB 2022)	Bilan 2022	Écart (Bilan/cible)	Éléments de diagnostic Ajustements Orientations
Reconduction du Dispositif Emplois-Verts	Nombre d'Emplois Verts recrutés	1000	761	-239	Limite du budget alloué. Des recettes seront à rechercher pour de nouvelles marges de manœuvre
	Nombre de sites touristiques et autres retenus	100	73	-27	
	Nombre d'encadrants techniques recrutés	102	85	-17	
	Nombre d'associations bénéficiaires	52	46	-6	
	Nombre de communes accompagnées dans la lutte contre les maladies vectorielles	24	3	-19	Une baisse drastique de la circulation épidémique de dengue a limité les besoins d'intervention

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

La répartition des sites Emplois Verts **par micro-région :**

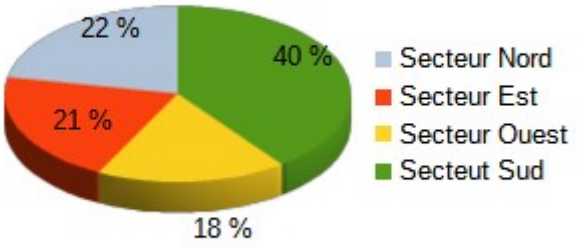

B – Commentaires / Analyse

Pour soutenir l'emploi et les solidarités, cette coopération s'est traduite par la création de 761 Parcours Emploi Compétence (PEC) dit « Emplois Verts » et de 85 postes d'encadrants techniques, soit un total de 846 emplois au sein du tissu associatif.
L'implication de la Région sur l'emploi pour les plus fragiles est significatif : le dispositif Emplois-Verts représente 7,9 % des PEC non-marchands à la Réunion.

1 / Les renouvellements de chantiers Emplois Verts
En 2022, la collectivité régionale a engagé une subvention globale de 5 850 717 € permettant le renouvellement de **50 chantiers de 11 mois auprès de plusieurs associations.**

2/ Des nouveaux chantiers Emplois Verts : Appel à projets 2022
La collectivité régionale a lancé un Appel à projets pour l'ouverture de nouveaux chantiers : sur 85 dossiers réceptionnés, 20 nouveaux projets ont été retenus sur les 4 microrégions pour 2 009 400€.

3/ La formation à destination des PEC Emplois Verts
La formation des PEC dont les Emplois Verts est certes une obligation réglementaire mais aussi une volonté de la collectivité. Après analyse, les associations ont principalement proposé à leurs bénéficiaires des formations internes en lien avec le poste occupé. Notamment :

- Utilisation de matériel de jardinage et entretien de petits matériels pour espaces verts ;
- Connaissance de base des végétaux et débroussaillage ;
- Lutte contre l'illettrisme, illectronisme ;
- Aménagement et entretien paysager.

En 2022, la brigade de contrôleurs des chantiers Emplois Verts, composée de 2 agents de la collectivité ont eu pour mission de :

- Supprimer 29 anciens panneaux d'informations Emplois-verts ;
- Contrôler 256 fois l'ensemble des sites financés (en moyenne chaque site a été contrôlé 3 fois au cours de l'année 2022).

Enfin, en matière de lutte antivectorielle, la Région a poursuivi son engagement conjoint auprès de l'État et des communes pour lutter contre la dengue, véritable fléau sanitaire qui sévit sur le territoire depuis 2017. Une intervention ponctuelle a eu lieu sur la microrégion Sud, alors que la circulation de la dengue était en baisse sur le territoire réunionnais en 2022.

La politique des contrats aidés est tributaire des évolutions de la politique de l'Etat en matière de quotas alloués et de taux de financement. Ainsi, le nombre de contrats PEC varie chaque année en fonction des modalités précisées par l'Etat, obligeant les employeurs et les cofinanceurs à adapter leur accompagnement.
Par ailleurs, l'obligation de formation instaurée depuis la mise en œuvre des PEC en 2018 n'est pas venue compenser la baisse de financement de la formation opérée par les OPCO depuis la réforme des OPCA par la simplification et l'uniformisation du financement de la formation continue. Si la formation est aujourd'hui

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

assurée, elle a néanmoins perdu en qualité. Les discussions avec la DIECCTE, le CPRO et les services de la Formation Professionnelle se poursuivent pour renforcer les compétences des PEC.

Le dispositif des Emplois verts et a permis de :

- Créer des emplois non marchands et le cas échéant, pérenniser ces emplois dans les secteurs de l'environnement, le développement durable, l'aménagement du territoire, le tourisme et la culture ;
- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination « île de la Réunion » en prenant appui sur les sites touristiques, naturels, culturels de forte notoriété ;
- D'inciter les visiteurs à venir découvrir les sites « Emplois Verts » ;
- Développer une dynamique de préservation, de valorisation du patrimoine culturel et naturel de la Réunion ;
- Préserver la qualité de vie des réunionnais et réunionnaises en leur offrant un cadre de vie sain.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Les travaux de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) pour la période 2019-2028, initiés depuis septembre 2017, ont abouti à la parution du décret n°2022-575 au Journal Officiel du 21 avril 2022. Ce document stratégique fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics pour gérer l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire et prévoit notamment d'atteindre un mix électrique 100 % énergies renouvelables en 2030.
Les actions de la Région interviennent en déclinaison de cette nouvelle PPE révisée, en s'inscrivant dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique à plus long terme, et surtout en privilégiant le développement des énergies renouvelables locales, notamment le photovoltaïque et autres énergies locales (énergies marines, géothermie, éolien…). À la suite du lancement du plan solaire régional en 2021, l'année 2022 a permis d'initier l'amplification du déploiement des centrales photovoltaïques individuelles.
Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) qui couvre l'ensemble du territoire pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement a poursuivi son développement avec l'augmentation du nombre d'accompagnement aux travaux après une première année 2021 au cours de laquelle les actes réalisés avaient été quasi exclusivement des actes de conseils.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 2

- Budget réalisé : 64,3 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : amplification de la mise en œuvre du plan solaire (Photovoltaïque) et de l'accompagnement à la rénovation thermique des logements

- Résultat 2022 : déploiement du plan régional solaire et du programme de rénovation énergétique des logements

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	367 109	325 934	449 515	278 693	+ 22,4 %	-14,5 %
Investissement	8 709 185	10 595 476	12 666 220	9 442 988	+45,4 %	-10,9 %
TOTAL	**9 076 294**	**10 921 410**	**13 115 735**	**9 721 681**	**+44,5 %**	**-10,9 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre :

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Élaborer des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	379 610	261 656	681 615	426 849
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan régional solaire thermique et photovoltaïque	20 537	17 037	10 844 649	8 557 479
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement à travers le SARE	49 368	-	1 139 956	458 660
TOTAL	**449 515**	**278 693**	**12 666 220**	**9 442 988**

I – ELABORER DES DOCUMENTS STRATEGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ENERGETIQUE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Approuver la PPE et le SRB et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	331 452	202 943	358 895	203 613
Action 2 : Mettre en ligne le cadastre solaire pour accompagner les professionnels	-	-	-	22 305
Action 3 : Soutenir les autres énergies renouvelables	48 158	58 713	322 720	200 930
TOTAL	**379 610**	**261 656**	**681 615**	**426 848**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Action 1 : Approuver la PPE et le SRB et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	Parution du décret	PPE approuvée	Décret publié le 21 avril 2022	Conforme	
Action 2 : Mettre en ligne le cadastre solaire pour accompagner les professionnels	Cadastre en ligne	Formation des utilisateurs	Formations réalisées	Conforme	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Approuver la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie

La version révisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 co-élaborée par l'État et la Région, avec l'appui de la SPL Horizon Réunion, a fait l'objet d'un décret d'approbation publié le 21 avril 2022 au journal officiel. La PPE révisée fixe les priorités d'action des

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.
Dans le cadre de la gouvernance de l'énergie, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL Horizon Réunion, la mission de réaliser le bilan énergétique annuel de La Réunion (observatoire de l'énergie de La Réunion). Le document est disponible en ligne sur le site de la SPL Horizon Réunion. Une réflexion a été initiée pour faire évoluer la gouvernance de l'énergie pour favoriser une plus grande participation des acteurs économiques et des EPCI.

En 2022, le budget mobilisé pour la mise en œuvre de ces actions s'est élevé à 326 745 € (211 633 € en 2021). Ce montant inclut les adhésions de la Région dans le domaine de la transition énergétique (NRG4SD, R20, Climate Group, Amorce…).

- **Valorisation de la biomasse :** Créé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et codifié dans les articles L.222-31 et D.222-8 à 14 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional Biomasse (SRB) définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages.
  En 2022, le SRB et son évaluation environnementale ont été validés par arrêté préfectoral du 2 mars 2022, en même temps que la validation de la PPE révisée, dont il décline le volet biomasse.
  En outre en 2022, un contrat de prestations intégrées sur les filières biomasses a été signé avec la SPL Horizon réunion dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SRB, notamment pour l'accompagnement des projets en matière ingénierie.
  Au regard des incertitudes sur le coût d'exploitation et maintenance, ainsi que sur l'obtention d'un tarif d'achat pour la revente de l'électricité produite adapté à un projet démonstratif de petite dimension, il a été demandé à la SPL Horizon Réunion de clôturer les conventions de mandat liées à la méthanisation et à la gazéification et un titre de recettes a été émis par la Région 2022.
  Par ailleurs, l'étude macroéconomique sur la canne fibre a été poursuivie.

En 2022, le budget engagé pour la filière biomasse s'est élevé à **200 000 €** (240 000 € en 2021).
Dans le cadre de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et pour inciter les différents publics à s'impliquer dans la maîtrise de l'énergie, la Région a participé au financement du programme ASSURE de l'ADIR qui accompagne les entreprises industrielles dans leur mise en place d'un management de l'énergie et favorise les échanges d'expériences. Elle a aussi soutenu des actions telles que le projet ECORUN qui vise le développement d'un outil d'information grand public sur la situation instantanée de la demande électrique.
Ces actions ont mobilisé une enveloppe de **158 894 €.**

Action 2 : Mettre en ligne le cadastre solaire, pour accompagner les professionnels

Le cadastre solaire est un outil permettant de favoriser le déploiement des installations solaires sur le territoire. Une interface privée permettant une exploitation plus fine pour les organismes publics a été développée. En 2022, une cession de formation à destination de ces organismes publics (EPCI, Communes…) a été organisée pour en favoriser l'appropriation.

Action 3 : Soutenir les énergies renouvelables locales

- **Énergies Marines Renouvelables (EMR)** : En déclinaison de la PPE et du Schéma Régional des Énergies Marines (SREMER) l'étude stratégique et de définition d'une plate-forme d'expérimentation et centre de Recherche-Formation-Innovation sur les EMR et les valorisations durables de l'eau profonde – « PEMER- onshore » à La Réunion s'est poursuivie. La SPL Horizon Réunion s'est vu confier une mission d'animation pour la mise en œuvre du SREMER.
  En 2022, un budget de **17 631,25 €** (95 170 € en 2021) a été engagé sur ces actions.
- **Hydraulique :** En 2022, la SPL Horizon réunion a assuré l'exploitation des micro-centrales du Bras des Lianes. Cependant ces dernières ont été mises à l'arrêt à partir du mois de mars à la suite de l'incendie qui a détruit les cellules haute tension de l'étage 2 et de la fragilisation d'un by-pass

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

générant un risque sur l'alimentation en eau potable de Saint-André. Ainsi, le remplacement des cellules haute tension est envisagé dans le cadre d'une rénovation complète des micro-centrales. La production en 2022 a été de **0,8 GWh (4,8 GWh en 2021).** Le budget engagé pour cette mission s'est élevé à **305 089 €** incluant des travaux de mise en sécurité de l'ouvrage (166 000 € en 2021).

- **Autres Énergies renouvelables :** La Région a confié à la SPL Horizon Réunion la mission d'animer et/ou d'expertiser des sujets autour des énergies renouvelables. Ainsi une expertise de la Fédération de Recherche Hydrogène du CNRS a été sollicitée pour établir un état des lieux de la filière et des projets à La Réunion et proposer un cahier des charges pour établir une feuille de route Hydrogène pour La Réunion. La SPL Horizon Réunion a poursuivi ses actions d'animation et de suivi des acteurs des filières Énergies renouvelables (éolien off-shore, géothermie…).

Ces actions ont mobilisé en 2022 un budget à hauteur de **48 158 €** (**25 389 €** en 2021).

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Programme « toitures solaires thermiques et électriques »	19 037	17 037	5 969 984	3 706 098
Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité)	1 500	-	4 818 992	4 656 218
Action 3 : Transition vers le véhicule électrique	-	-	55 673	195 162
TOTAL	**20 537**	**17 037**	**10 844 649**	**8 557 478**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Accompagner le programme « toitures solaires thermiques et électriques »	Nombre de chauffe-eau solaire installés	1 600	1 409	- 191
	Nombre de subventions photovoltaïques notifiées	800	1 101	+301
Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité	Nombre de foyers bénéficiaire d'un SLIME	5 000	4 212	- 788

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Accompagner le programme « toitures solaires thermiques et électriques »

La Région s'appuie sur la SPL Horizon Réunion pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire de cette société.

Dispositif de soutien à l'acquisition de centrales photovoltaïques par les particuliers : Ce dispositif qui bénéficie d'un cofinancement de l'Europe a fait l'objet en 2022 d'adaptations favorisant une amplification notable de la diffusion des centrales. Ce sont ainsi plus de 1 100 projets de centrales photovoltaïques individuelles qui ont été subventionnés en 2022 (406 en 2021). Ces évolutions ont été réalisées pour faire suite aux échanges menés dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

et d'Internationalisation (SRDEII) et du contrat de filière qu'il est envisagé d'élaborer pour déployer un plan solaire.

Centrales photovoltaïques régionales : Le suivi et l'exploitation des centrales photovoltaïques dont la Région est propriétaire, ainsi que les ombrières (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du Centre Professionnel de l'Océan Indien) pour la mobilité électrique, ont été assurés par la SPL Horizon Réunion. La production cumulée annuelle 2022 de ces centrales a été de 142 MWh (151 MWh en 2021).

Soutien à la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation : en 2022, la Région a participé au financement de cinq centrales photovoltaïques en autoconsommation dont une dans le cadre de la fiche action n° 4-14 *« Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles »,* du Programme Européen FEDER 2014-2020.

L'ensemble de ces actions relatives au photovoltaïque a mobilisé, en 2022, un budget de **5 989 021 €** (2 112 424 € en 2021).

Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité

Dispositif SLIME : Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) de La Réunion, animé par la SPL Horizon Réunion, permet de diagnostiquer et aider les foyers à sortir d'une situation de précarité énergétique. En 2022, le dispositif a concerné **4 212 foyers** (4 906 en 2021).

Un budget de **2 510 000 €** (2 697 000 € en 2021) a été mobilisé pour cette opération. Ce programme bénéficie d'un cofinancement au titre des Certificats d'Économie d'Énergie.

Dispositif Ecosolidaire : dédié aux familles en situation de précarité, ce dispositif soutient l'acquisition de chauffe-eau solaires.

La mobilisation des crédits du POE FEDER en complément de ceux de la Région et d'EDF, au titre de la fiche action 4-04 *« Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économiques ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire) »* a permis d'attribuer, en 2022, des subventions pour **1 409** chauffe-eau solaires (1 432 en 2021). La mise en œuvre du dispositif a été confiée à la SPL Horizon Réunion.

Ce dispositif en faveur de la mise en place de chauffe-eau solaires individuels a mobilisé un budget de **2 310 492 €** pour l'année 2022 (2 077 846 € en 2021). Ce montant inclut le financement du FEDER.

Action 3 : Transition vers le véhicule électrique

Bornes de recharge pour véhicules électriques : Le dispositif financé par le POE FEDER 2014-2020, au titre de la fiche action *4-12 « Infrastructures de Recharge de véhicules électriques par production solaire »* qui soutient l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter des véhicules électriques a permis la mise en place de 30 bornes de recharges partiellement alimentées par l'énergie solaire. La Région a également apporté un financement au SIDELEC pour l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

En 2022, un budget de **55 673 €** (**33 850 €** en 2021**)** a été mobilisé pour ces actions.

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)	49 368	-	1 139 956	458 660
TOTAL	**49 368**	**-**	**1 139 956**	**458 660**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A - L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan 2022	Ecart (BILAN-CIBLE)
Action 1 : Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)	Nombre total d'actes réalisés	11 247	12 155	908
	Nombre d'actes (A4)	1 000	1 310	+ 310
	Nombre de logements privés en rénovation énergétique (A4bis)	250	7	– 243

Note : « A4 et A4 bis » = Accompagnement pour la réalisation des travaux

B- Commentaires / Analyse

Action 1 : Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)

La Région qui s'était portée volontaire en 2020 pour mettre en œuvre sur le territoire le **Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé)** qui formalise un nouveau service public financé par des partenaires privés (SRPP et EDF) dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie. Cela a permis de déployer le réseau de conseillers « France Rénov » avec la SPL Horizon Réunion.

Un partenariat a été signé dans ce cadre avec le TCO et avec la CA SUD (en cours), mais l'ensemble du territoire bénéficie du service via l'intervention de la SPL Horizon Réunion. De nouveaux partenaires ont été identifiés pour réaliser des conseils auprès de propriétaires de petits bâtiments tertiaires.
Dans ce cadre, 12 155 actes ont été réalisés par les agents de la SPL Horizon Réunion en 2022 : 10 790 actes de conseils (généraux et personnalisés), 48 diagnostics énergétiques et 1310 accompagnements aux travaux ont pu être réalisés.
Le budget mobilisé pour le SARé s'est élevé à **1 189 324** € (1 360 648 € en 2021).

La méthodologie de réalisation de diagnostics énergétiques développée dans le cadre du programme ARTMure qui intègre le SARé et les premiers diagnostics réalisés ont permis de valider la méthode. Malgré tout elle nécessite des adaptations pour permettre une réalisation des diagnostics plus rapide.

En 2022 ces améliorations ont été apportées et il a été demandé à la SPL Horizon Réunion de préparer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier des organismes qui seront en mesure de réaliser les diagnostics à compter de la fin du programme ArtMure. Un travail en parallèle a été réalisé dans le cadre du Programme Européen FEDER 2021-2027 pour prévoir le cofinancement de la réalisation de ces audits et garantir pour le particulier un reste à charge très faible.

FOCUS

FOCUS SUR LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SARÉ)

La Région est le porteur associé du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) » sur le territoire. Après une première année 2021 au cours de laquelle la quasi-totalité des actes réalisés étaient des actes d'information et de conseils amont, l'année 2022 a permis de développer les phases suivantes de la rénovation énergétique avec les actes d'audit énergétiques et d'accompagnement aux travaux. Le constat en 2022 fait apparaître que les ménages accompagnés envisagent la réalisation de bouquet de travaux portant essentiellement sur l'eau chaude solaire, la pose de brasseur d'air et l'isolation thermique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES MISSIONS TRANSVERSALES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PRÉAMBULE

Globalement, pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant total de **286 120 532 €** en crédits de paiement au titre de l'année 2022.

	CA 2021		CA 2022		Evol	Evol
	AE/AP	CP	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Fonctionnement	25 945 111	198 473 359	16 992 407	213 558 991	-34,5 %	7,6 %
Investissement	4 839 518	69 718 756	12 063 108	72 561 541	149,3 %	4,1 %
TOTAL	**30 784 629**	**268 192 115**	**29 055 515**	**286 120 532**	**-5,6 %**	**6,7 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES TEMPS FORTS 2022

MAI	OCTOBRE
Mai 2022 : Validation de la **modification du programme FEDER 14-20 intégrant la 2ème tranche de REACT UE**, soit + 85 M€ de FEDER **16 mai :** **Conférence des Présidents de régions ultrapériphériques** *(signature de "l'appel de Fort de France")*	**17 octobre :** Signature de la **Convention de Services Comptable et Financier (avec la DRFiP)**

NOVEMBRE	DECEMBRE
09 novembre : **Adoption du Programme FEDER FSE+ 21-27 par la Commission Européenne**	**8 décembre :** Tenue des **élections professionnelles**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES FINANCES

Quatre étapes ont particulièrement rythmé l'activité budgétaire de l'année 2022 :
– le Débat d'Orientations Budgétaires, où ont été discutés les grands axes des budgets en février pour les OB 2022 puis en octobre pour les OB 2023 ;
– le vote du Budget Primitif 2022 en mars puis en décembre pour le BP 2023 ;
– les trois Décisions Modificatives, pour ajuster les prévisions initiales ;
– le Compte Administratif, qui dresse l'état de la réalisation des budgets de l'exercice 2021.

Outre la préparation et l'exécution budgétaire en dépenses et en recettes, l'activité 2022 été marquée par des analyses financières, la réalisation de tableaux de bord et des indicateurs de gestion, la supervision des régies comptables, la gestion de la dette et de l'activité de la trésorerie nécessaire au bon fonctionnement de la Région.

Par ailleurs, en complémentarité de l'activité de l'Audit, la Région poursuit depuis 2019 les travaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes initiée par la loi NOTRé du 7 août 2015 auprès de 25 collectivités volontaires.

I – CONFORTER LA FONCTION BUDGETAIRE ET PROSPECTIVE

a) Mettre en œuvre la stratégie financière responsable et durable

Le budget 2022 de la Région, équilibré en dépenses et recettes, est de **1 828 M€** dont 930 M€ en mouvements réels et 898 M€ en mouvements d'ordre.

En complément, 5 autres budgets annexes sont exécutés, à savoir :
– deux budgets annexes soumis à TVA pour la gestion de services publics régionaux : un budget annexe énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique des Bras des Lianes, un budget annexe pour la DSP relative aux Musées régionaux,
– le budget annexe pour le transfert de compétence Transport en provenance du Département. Il est à noter que ce budget est susceptible d'être également soumis à la TVA pour partie.
– deux budgets annexes à autonomie financière, pour la gestion des fonds européens FEDER et INTERREG V- OI pour la période 2014-2020.

b) Définir un cadre pluriannuel d'investissement et de fonctionnement

Le PPI/PPF a été présenté et voté le 28 octobre 2022. Il constitue le document de référence qui matérialise les 3 axes du projet de la mandature :

Il donne une vision prospective et synthétique des principaux engagements sur la période 2023-2030 dans un contexte budgétaire soutenable afin de garantir la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels.
C'est donc un instrument essentiel de pilotage des projets de la collectivité qui sera à actualiser chaque année lors des Orientations Budgétaires n+1 au regard de l'avancement des études et de la maturation des projets, sur la base d'une stratégie financière vertueuse visant à la fois un taux d'épargne brute ambitieux (proche de 25 %) et une maîtrise de l'endettement (ratio dynamique de désendettement inférieure à 9 ans).

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

c) Mener une gestion active de la dette

La Région n'a pas sollicité de nouveaux financements en 2022, à l'exception de la mobilisation d'une enveloppe de 10 M€ qui avait déjà été contractualisée en 2021.

Au 31 décembre 2022, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 262 M€ contre 1 317 M€** un an plus tôt.

En 2022, en matière financière pour le court terme (CT), pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'est appuyée sur :

- Une ligne de trésorerie de 50 M€, souscrite le 13 juillet auprès de la Caisse d'Epargne ;
- Un programme NeuCP de 300 M€ validé le 18 août 2022 par la Banque de France. Pour ce faire, la Région a procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence Moodys le 27 juillet 2022. Celle-ci a attribué à la Région Réunion la notation A3/Prime-2 avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1 (perspective stable). Ce score reflète une performance opérationnelle très solide de la Région avec un ratio d'épargne brute qui se maintiendra, selon Moody's, à un niveau très solide, lui conférant une capacité d'absorption des chocs ainsi que des charges d'intérêts soutenables au cours des deux ou trois prochaines années.

II – AMÉLIORER LA QUALITÉ COMPTABLE

a) Conforter les processus de contrôles internes et améliorer la qualité des données comptables et budgétaires

Une convention des services comptable et financier a été signée avec la DRFiP et la paierie régionale en date du 14 octobre 2022 pour une période de 5 ans et couvrira la période 2022-2027.

Les objectifs sont au nombre de 9 :

- Optimiser la chaîne de dépenses ;
- Optimiser la chaîne de recette ;
- Poursuivre et renforcer la gestion active et partenariale de la trésorerie ;
- Renforcer les contrôles des régies ;
- Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions ;
- Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale ;
- Réussir la certification des comptes ;
- Parvenir à une gestion efficace et efficiente des fonds européens : l'autorité de gestion des programmes FEDER et en partie FSE et INTERREG a été confiée à la Région sur la période 2021-2027 + gestion clôtures 14-20 ;
- Développer des procédures de contrôle comptable anticorruption.

b) Réussir la fiabilisation des comptes

Depuis octobre 2020, le cabinet de commissariat aux comptes ORCOM accompagne la Région dans la démarche de certification à blanc de ses comptes sur les exercices de 2020 à 2022.
Le professionnel du chiffre a été dans l'impossibilité d'exprimer une opinion au regard de la M 57 sur les comptes 2020 et 2021 de la Région Réunion. Cette opinion a été reconduite sur la moitié des collectivités expérimentatrices, à l'exception d'une quinzaine qui ont été certifiées avec réserves.

Dans le cadre des travaux de fiabilisation sur l'exercice 2022, troisième exercice à blanc, divers projets ont été menés avec les directions opérationnelles (…).
Pour 2022, des écritures de régularisation sur titres de participations (< à 2022) ont été passées pour **2.3 M€** en corrections d'erreur**.**
S'agissant des opérations de rattachements de charges et de produits en clôture d'exercice 2022, la Direction des Finances a procédé, pour la seconde année consécutive, aux travaux suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- rattachement de charges de 16,3 M€ contre 11,6 M€ en 2021 ;
- rattachement des Intérêts Courus et Non Echus de 8,8 M€ contre 7,6 M en 2021 ;
- rattachement de produits de 12,3 M€ contre 0,5 M€ en 2021.

S'agissant de la thématique des immobilisations financières, des travaux d'analyse ont été menés sur la circularisation des satellites dans lesquels la Région Réunion détient des titres de participations.
Le chiffrage de la dépréciation des titres immobilisés s'élève à 148 M€ au 31/12/2022 (Sématra, Nexa, les fonds de participation FCPR etc…). Cette dépréciation, à constater en écritures semi-budgétaires, n'a pas été comptabilisée en fin d'exercice, compte-tenu du lourd impact budgétaire dans les comptes de la collectivité.
Aussi, la Région a sollicité, par courriers, les représentants de la Préfecture de la Réunion, la Chambre Régionale des Comptes, la Cour des Comptes, les Régions de France ainsi que le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique et le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer pour autoriser l'application du droit optionnel de neutraliser les provisions/dépréciations de l'article D.5217-22 du CGCT aux Régions au même titre que les Métropoles.
Des ateliers ont également été menés sur la thématique des engagements hors bilan qui visent à décrire et déployer une procédure de recensement des engagements hors bilan à partir de l'analyse des conventions signées avec les tiers. A ce jour, plus de 51 % de la base des engagements juridiques de fonctionnement et d'investissement ont été clôturés dans le système d'informations.
Les travaux concernant l'audit des états financiers de l'exercice 2022 a débuté fin novembre 2022 et s'achèvera à la fin du premier semestre 2023.

Structurée dans cette démarche de certification de ses comptes, la collectivité poursuivra en 2023 ses travaux de définition des procédures de contrôles internes et de fiabilisation de la chaine d'exécution budgétaire pour une maitrise des risques financiers, d'insincérité et d'irrégularité des actes.

c) Garantir la continuité et la modernisation du système d'information financier

L'administration et l'évolution fonctionnelle du Système d'Information Finances nommé Astre Gestion Financière est assuré par la Direction des Finances.
A ce titre, elle :
- coordonne les évolutions fonctionnelles et les montées de version des logiciels ;
- forme et accompagne les utilisateurs sur l'outil métier ;
- assure la prise en charge des dysfonctionnements et le suivi des incidents ;
- rédige et met à jour la documentation destinée aux utilisateurs ;
- gère les droits d'accès au logiciel et procède annuellement à la revue des habilitations ;
- élabore les tableaux de bord budgétaires mensuels.

Des actions spécifiques ont été également menées en 2022 :
- publication de nouveaux tableaux budgétaires mensuels (nouvelle présentation par secteur, intégration des indicateurs DGP par direction et des données relatives aux suivi des factures) ;

- préparation de la migration vers le nouvel organigramme en mode projet avec les équipes des ressources humaines, de l'informatique et l'éditeur ;

- participation à des travaux pilotés par des directions transverses : computation de seuils de la nomenclature marché, intégration d'une solution de mise à jour unique des habilitations (projet Usercube), production de rapports dédiés au suivi des factures et au DGP dans l'outil décisionnel et mise en place d'une procédure de charges constatées d'avance au compte administratif 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

D) L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Délai Global de Paiement (30 jours)	30	30	**26,7-**	-3,6	
- ***dont délai ordonnateur (20 jours)***	20	20	**23,8**	+3,8	
Taux de paiement à 30 jours (Pourcentage de factures payées dans un délai égal ou inférieur à 30j)	NC	NC	**75%**		Taux 2021 : 81,3%. Dégradation à surveiller. 25% de factures sont payées hors délai, soit éligibles à intérêts moratoires.
Taux de rejet des lignes de mandat	NC	NC	**1,4%**		Taux 2021 : 1,0%.

Le DGP (Délai Global de Paiement) de la Région reste inférieur à 30 jours, même si le délai ordonnateur se maintient au-delà des 20 jours.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES PROGRAMMES EUROPEENS

Au titre des programmes européens, l'année 2022 se situe à la conjonction de deux générations de programme :

- D'une part, les programmes opérationnels (PO) de la génération 14-20 dont la clôture est imminente puisque la date limite de réalisation des dépenses est fixée par les règlements au 31/12/2023 qui ont été complétés par les crédits de REACT UE couvrant la période 2021-2023 :
  Cette année 2022 a en effet été marquée par l'intégration au premier semestre, du second abondement au titre de l'initiative REACT UE à hauteur de 85 M€. Pour rappel, le plan de relance européen « Next Generation EU » comprenait notamment un volet dit « REACT UE » qui consistait en une enveloppe complémentaire attribuée au titre des programmes FEDER et FSE 14-20 permettant de déployer des mesures de relance afin de lutter contre les effets de la crise COVID. Cet abondement a été scindé en deux tranches, dont la première de 255 M€ fut intégrée en 2021.
  La seconde enveloppe a été mobilisée par l'Autorité de gestion régionale afin de poursuivre et de renforcer les mesures de relances déployées sur le territoire réunionnais au titre de deux axes spécifiques au sein juridiquement du programme opérationnel FEDER 14-20.

Par ailleurs, cette année aura aussi été marquée par la modification a priori finale du programme FEDER 14-20. Il s'agissait de prendre en compte à la fois les effets des crises successives qui ont impacté le territoire réunionnais et d'anticiper les opérations de clôture au regard des dispositions réglementaires publiées le 14 octobre 2021.

- D'autre part, les programmes de la génération 21-27 au titre desquels les ultimes travaux préparatoires se sont déroulés sur l'année 2022. Les programmes sous responsabilité régionale concernant le FEDER, le FSE+ et INTERREG ont été adoptés en fin d'année et les Comité de suivi ont été constitués.

  Il convient par ailleurs de souligner que le Programme National FEAMPA a aussi été adopté en cours d'année 2022 et que la Région exerce dans ce cadre, l'Autorité de gestion déléguée au titre du volet régionalisé de ce programme.

Pour information, ces travaux ont permis en début 2023, l'approbation des critères de sélection et la définition des fiches actions, étapes nécessaires au démarrage de la programmation avec le lancement des premiers appels à projet et appels à manifestation d'intérêts.
Il convient de souligner que le DSGC (Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle) du programme FEDER FSE+ 21-27 a été approuvé par la CICC.

Enfin, dans le même champ du système de gestion et de contrôle des programmes, les campagnes de contrôles des PO 14-20 réalisées sur 2022 se sont clôturées sur des résultats très satisfaisants avec des taux d'erreurs très inférieurs à la limite communautaire des 2 % et, en ce qui concerne les programmes 21-27.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES 14-20

1-1 – Le programme FEDER

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Nombre de dossiers	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme FEDER 14-20 Hors REACT UE	1 921	2 233	116 %	1 642	1 281	67 %
REACT UE	353	328	93 %	250	21	6%
TOTAL	**2 274**	**2 561**		**1 892**		

Au regard du décalage temporel important entre la mise en œuvre de la programmation sur le programme FEDER 14-20 initial et l'initiative REACT UE dont le dernier abondement de 85 M€ a été intégré en 2022, il convient de considérer ces deux volets séparément.

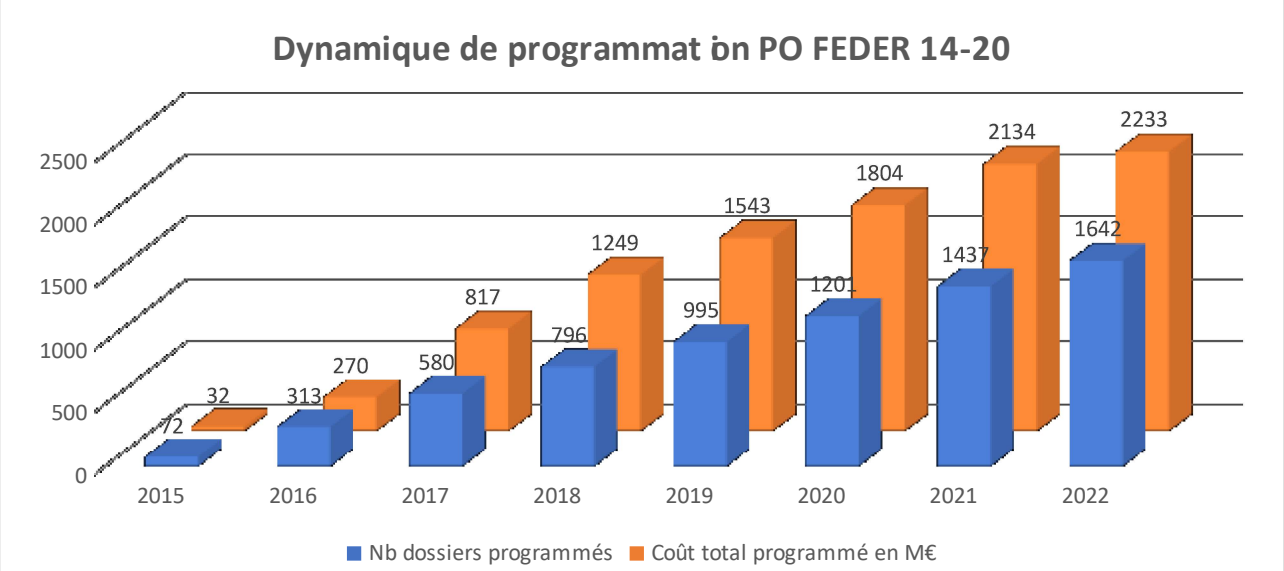

Au 31 décembre 2022, le taux de programmation du programme FEDER initial (hors REACT UE) a atteint 116 %. Depuis la fin d'année 2021 et bien que le programme soit en fin de cycle, le nombre de dossiers programmés a augmenté de près de 200 avec 100 M€ de coût total supplémentaires programmés. De nombreux dossiers ont en effet été déposés et instruits afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation.

L'Autorité de gestion a fait le double choix d'une sur-programmation au titre du PO FEDER initial et du volet REACT UE.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

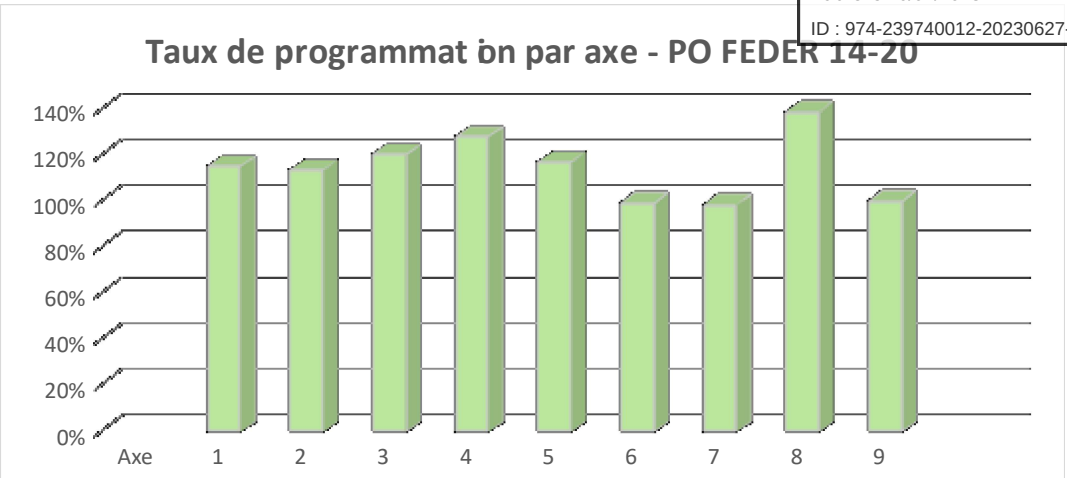

A l'exception des axes 6 (ou une part de crédits reste à engager au titre du GP NRL) et 7 tous les autres axes du programme sont en sur-programmation, en particulier les axes 3 et 8 qui concernent respectivement le soutien aux entreprises et l'enveloppe surcoût RUP.
Il convient de rappeler qu'en matière de programmes européens, il est de bonne pratique de surprogrammer au regard des taux de chutes prévisibles ou encore des aléas qui peuvent impacter la certification.

En effet, si les effets économiques de la crise COVID semblaient s'être estompés en début 2022, La Réunion a dû alors faire face concomitamment à une désorganisation des transports de marchandise, un accroissement important des coûts du fret qui s'est propagé au reste de l'économie et elle est actuellement confrontée à une inflation significative pouvant parfois remettre en question l'équilibre économique de certains projets.

La programmation au titre de l'axe 3 est particulièrement dynamique depuis le début de la programmation et celle-ci a été au surplus, renforcée par l'ensemble des mesures déployées au cours de la crise COVID afin de soutenir en particulier les TPE et PME de l'île.

Pour la seule année 2022, ce sont 66 M€ d'aides qui ont été attribuées sur les différentes mesures de soutien à l'économie.
Les aides directes aux entreprises ont concerné 244 entreprises dont des entreprises culturelles pour qui des dispositifs spécifiques ont été mis en place dans le cadre de REACT UE.

Au titre de la recherche et de l'innovation, de nombreux dossiers sélectionnés dans le cadre des Aides à la Mobilité Internationale (AMI) successivement lancés par l'Autorité de gestion, sont arrivés aux termes de leurs réalisations et ont permis la certification de plus de 100 CSF (certificats de service faits).
Par ailleurs, il convient de constater le dynamisme de la nouvelle mesure introduite au titre de REACT UE afin de favoriser le développement du télétravail au sein des collectivités avec 11 dossiers programmés sur l'année.

Concernant l'éducation et de la formation professionnelle, l'année 2022 a été particulièrement marquée par le dynamisme des mesures déployées au titre de REACT UE. Sur cette seule année, 72 dossiers pour un montant en coût total de 136 M€ ont été engagés.

Au titre des infrastructures de développement durable et de l'énergie, l'année 2022 aura connu la programmation des derniers dossiers d'envergure tel le projet du Pôle déchet sud soutenu au titre de deux de ses volets : le premier portant sur le tri et la préparation des déchets et le second sur la création d'un méthaniseur.
Il s'agit néanmoins de l'un des secteurs les plus impactés par les effets des diverses crises ce qui s'est traduit notamment par l'abandon de certains projets ou de leur report au-delà de la période d'éligibilité du PO FEDER 14-20, à l'image du second transport par câble reliant la Montagne à Bellepierre à Saint Denis.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A fin 2022, il ne reste presque quasiment plus d'opérations à programmer sur les enveloppes régionales (hors le GP NRL) et quelques opérations identifiées sur REACT UE qui porteront le taux de programmation à plus de 120 % sur ce volet.
L'Autorité de gestion va désormais concentrer son attention sur la certification au regard des sommes importantes restant à justifier de la part des porteurs de projets, des retards induits par les diverses crises qui ont touchées le territoire de manières consécutives et de la nécessité d'anticiper sur la phase de clôture compte tenu du maintien de celles-ci par les institutions européennes.

- ***Focus sur REACT UE***

Au titre du volet REACT UE du plan de relance communautaire « Next Génération EU », le territoire réunionnais aura bénéficié d'un abondement de près de 341 M€ pour le programme opérationnel FEDER 14-20. Cet abondement aura fait l'objet de deux tranches :

- L'intégration d'une première enveloppe de 256 M€ en fonds UE dans le programme FEDER a été validée en mai 2021. Sur la base de travaux conduits avec le partenariat dès le mois d'aout 2020, en particulier avec les Communes, les EPCI, le Département et l'Etat, deux nouveaux axes ont été implémentés dans le PO FEDER 14-20 avec des dispositifs déployés au titre de 4 thématiques en lien avec les priorités communautaires :
  - La santé ;
  - La relance de l'activité économique ;
  - L'économie verte ;
  - La numérisation.

- Puis une seconde enveloppe de 85 M€ a été intégrée via une modification de programme qui à la demande de la Commission, n'a porté que sur les axes dédiés à REACT UE. Cette modification a été validée en mai 2022.
  Les moyens supplémentaires issus de cette seconde tranche, ont été intégrés aux dispositifs de relance d'ores et déjà déployés. Ces travaux ont par ailleurs été l'occasion d'ajuster les dispositifs au regard de la conjoncture et de mieux les adapter aux réalités du territoire. A titre d'exemple, des plafonds d'aides ont été relevés pour le financement de la mise en tourisme du patrimoine culturel, ou encore les secteurs d'éligibilités de dispositifs d'aide aux entreprises ont été étendus.

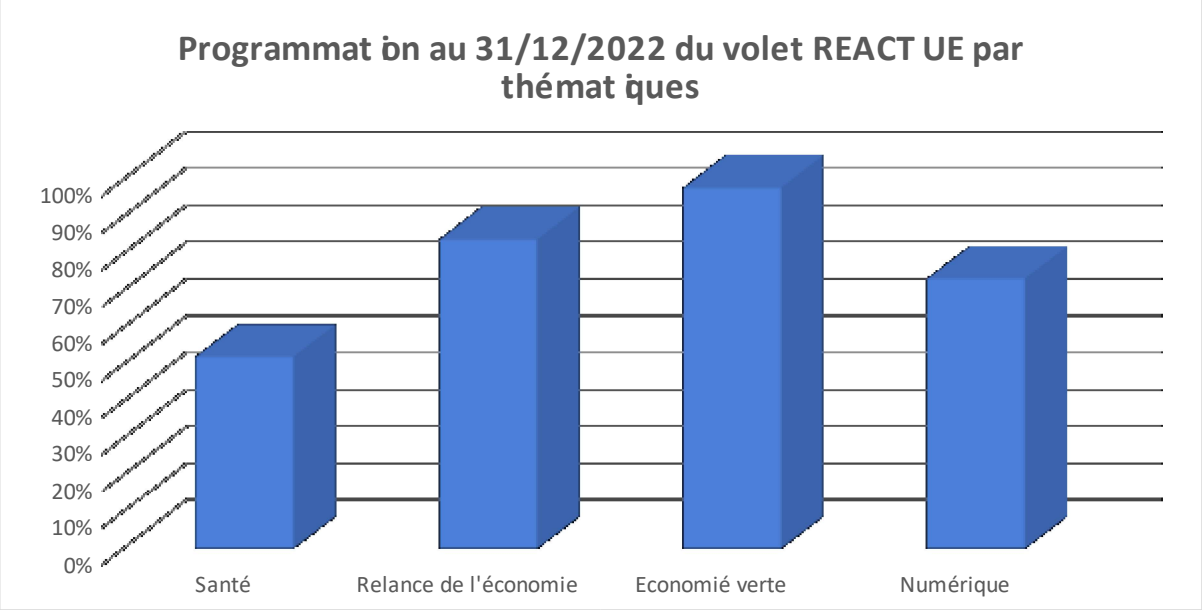

Fin 2022, le taux de programmation du volet REACT UE était de 93 % et, pour information, il dépassera les 120 % en début d'année 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Afin de ne pas saturer dans des proportions trop élevées, la maquette REACT UE et dans l'optique de maintenir la dynamique enclenchée, des dossiers identifiés au titre de REACT UE et compatibles avec le programme 21-27 n'ont pas été programmés (ou seront déprogrammés) afin d'être soutenus au titre du nouveau programme 21-27. Afin que le différentiel de taux de subvention impacte le moins possible les bénéficiaires (passant la plupart du temps de 90% à 85%), ce sont en majorité des dossiers en maitrise d'ouvrage Région qui feront l'objet de cette orientation sur le programme 21-27 et naturellement, les dossiers pour lesquels les délais de clôture du programme apparaissaient difficilement compatibles avec les délais de réalisation.

Au 31/12/2022, en ce qui concerne les thématiques de la relance de l'économie et de l'économie verte les taux de programmation par thématique étaient déjà proches des 100 %. Pour la thématique santé, le taux de 50 % s'explique par le décalage temporel d'un projet important portant sur l'installation d'une TEP programmée en 2023. Enfin, plusieurs dossiers portant sur le développement des usages du numérique ont été conventionnés en 2023.
Il convient toutefois de préciser que l'initiative REACT UE fait l'objet d'un axe unique dans le programme et qu'à ce titre, les quelques retards et aléas ayant impactés certains projets, sont très largement « compensés » par la bonne dynamique de programmation au titre de la relance de l'économie et de l'économie verte constatée au deuxième semestre 2022.

- ***La modification du programme FEDER 14-20***

L'année 2022 a été marquée par de nombreux aléas qui ont impacté l'ensemble du territoire :
En premier lieu, il convient de noter que la crise COVID a atteint son point culminant sur l'île au mois de janvier 2022. Par ailleurs, les effets conjugués des perturbations du fret maritime et la guerre en Ukraine ont entrainé une explosion des coûts du fret et des matières premières. Dès lors, de nombreux projets ont été concernés par des pénuries de matériaux, des surcoûts et des allongements de délais. Sur ce dernier point, cet allongement a rendu les dates de fin de certains projets incompatibles avec le PO 14-20.
Néanmoins, certains projets pourront bénéficier des dispositions du règlement « fast-care » permettant une éventuelle césure financière du projet afin de pouvoir les cofinancer à la fois sur le POE 14-20 et le programme 21-27 du moment que les dossiers aient été programmés avant le 29 juin 2022, qu'ils concernent un montant supérieur à 1 M€ et surtout que le programme 21-27 permette leur éligibilité, ainsi que la réglementation communautaire.

Ainsi de prendre en compte ces aléas, d'optimiser la clôture prochaine du programme (notamment au regard des dispositions des lignes de clôture publiées par la Commission le 14 octobre 2021 modifié depuis), une modification de programme a été soumise à la Commission en novembre 2022.
Elle consistait essentiellement en des ajustements financiers entre les axes au regard des aléas ayant impactés le programme et la prise en compte de leurs incidences sur les indicateurs du programme y compris ceux du cadre de performance.
A titre d'exemple, des moyens de l'axe 4 consacrés au projet de SWAC dans le Sud et au projet du second transport par câble, ont été « réorientés » vers l'axe 3 consacrés au soutien des entreprises compte tenu des décalages temporels significatifs de ces dossiers.
Cette modification a été approuvée par la Commission le 16 décembre 2022.

1-2 – Le programme INTERREG V

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Nombre de dossiers	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme INTERREG V 14 – 20	74,3 €	81.8 €	110 %	264	45,1 €	60,8 %

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Au 31 décembre 2022, 264 opérations ont été programmées, représentant un [illegible] dont 68,9M€ de FEDER, soit un taux de programmation de 110%.

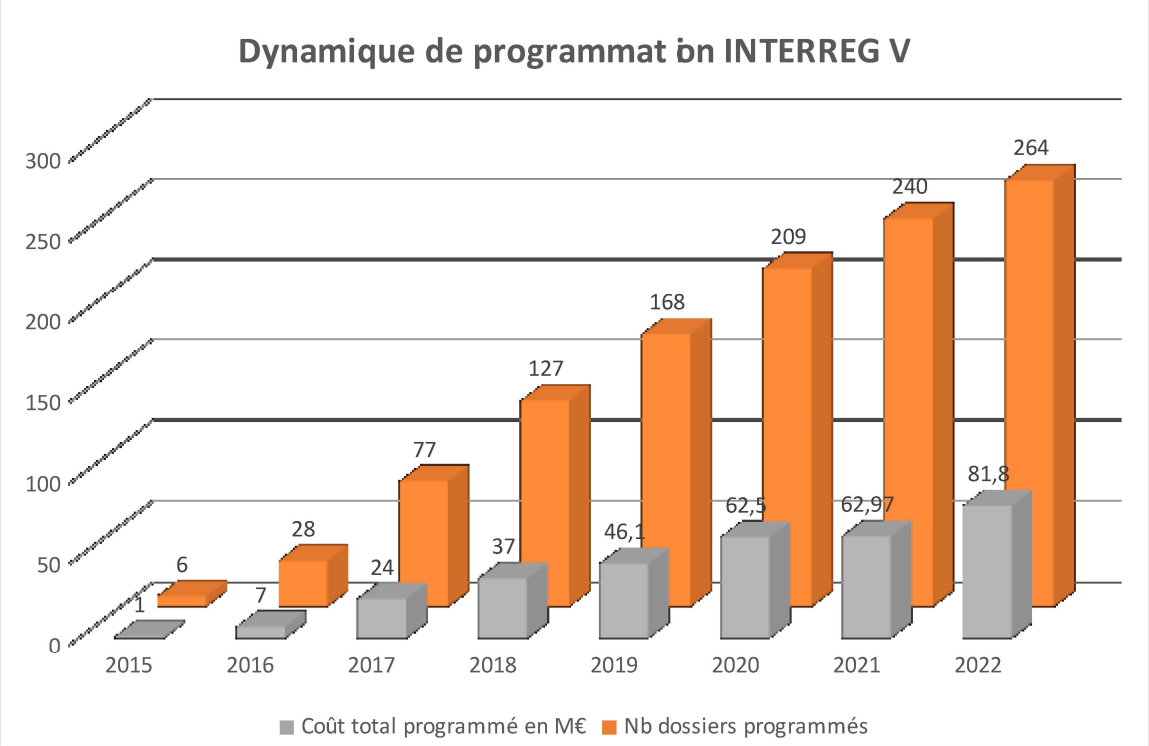

S'agissant de la certification, au 31 décembre 2022, les dépenses totales certifiées, atteignent 44,8M€, soit 60% du montant du programme. A ce titre, le seuil de dégagement d'office a été franchi en fin d'année 2022.

Au regard des impacts très important de la crise COVID sur le programme INTERREG, le territoire ayant connu notamment une phase d'interruption totale des transports aériens, l'Autorité de gestion a tenu à poursuivre la programmation sur le PO 14-20, tout au long de l'année 2022.
Elle avait par ailleurs introduit une modification de programme fin 2022 pour prendre en compte les effets de cette crise sanitaire.
Il s'agissait notamment de prendre en considération les modalités introduites par le règlement UE 2022/562 dit « CARE ».

1-3 – Le programme FSE

Concernant le programme FSE 14-20, la Région exerce en tant qu'autorité de gestion déléguée au titre d'une convention de gestion globale et, elle est aussi bénéficiaire au titre de mesures sur le programme principal avec par exemple, les marchés de formation.

Au niveau du programme FSE Réunion :

	Coût total du programme en M€	Coût total programmé en M€	Taux de programmation	Coût total certifié en M€	Taux de certification
Programme FSE	772	800,6	102 %	389	50 %

De manière globale, le programme connait une bonne dynamique de programmation avec un taux de programmation de 102 %.
Ce programme a lui aussi été modifié en 2021 afin d'intégrer l'abondement issu de l'initiative REACT UE.
Si l'on observe le taux de programmation hors REACT UE, on constate qu'il atteint 113 % tandis que le volet REACT EU atteignait 69 %, fin 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Au niveau de la certification, le taux de certification global atteint 50%. Néanmoins, il convient d'opérer une analyse plus fine de ces données car l'introduction de REACT UE a été tardive au regard d'un programme déjà avancé. Ainsi, on peut constater que le taux de certification atteint 62 % hors REACT UE.

En ce qui concerne plus particulièrement les opérations relevant d'une gestion de la Région (au titre de la subvention globale et hors subvention globale) :

- Hors REACT UE, 376,4 M€ ont été programmés en coût total sur un montant de 309,5 M€ soit un taux de programmation de 122%.
  Sur ce même périmètre, 201 M€ de dépenses ont été certifiées, soit un taux de certification de 81 %.
- Aux titres du volet REACT UE et à la suite des travaux auxquels la Région a été associée, 64 M€ ont été programmés sur une enveloppe de 56,5 M€ dédiées aux opérations gérées par la Région, soit un taux de programmation de 114%.
  Ces opérations initiées plus tardivement, connaissent un taux de certification de 31%.

II- LA FINALISATION DES PROGRAMMES 21-27

Après des décalages temporels important induits en particulier par les effets de la crise COVID, la préparation des programmes de la nouvelle génération 21-27 initiée fin 2019, a connu des avancées significatives au cours de l'année 2022.

2-1 – Le programme FEDER FSE+ 2021-2027

Une version quasi-finale du programme FEDER FSE+ 21-27 intégrant les dernières modifications opérées au titre des priorités de la mandature, a été validée par la Commission permanente du 25 février 2022.

Les travaux de finalisation et de négociation ont été engagés avec la Commission Européenne afin de prendre en compte notamment les orientations communautaires du Pacte Vert qui se sont traduits par la réalisation d'une analyse ex-ante opérée au titre du principe DNSH (Do not signifiant harm – ne pas causer de préjudice important … à l'environnement).
Par ailleurs, les échanges techniques se sont poursuivis au titre de la finalisation du système d'indicateurs dit « cadre de performance » des programmes et des conditions favorisantes (anciennement dénommées « conditions ex-ante ») au titre desquelles des travaux ont été conduits à l'échelon national et au niveau régional.

Au terme de ces travaux et des échanges formels avec la Commission européenne, la version définitive répondant à l'ensemble de leurs observations a été déposée le 20 octobre 2022.
La Commission Européenne a approuvé le PO FEDER FSE+ de La Réunion par la décision C (2022) 8156 du 09 novembre 2022.
Le PO FEDER FSE+ 21-27 de La Réunion fut le premier programme des RUP à être adopté.

Par ailleurs, au regard des dispositions du règlement 1060/2021 portant dispositions communes aux fonds et en particulier des articles 38 à 40, la constitution du Comité de suivi ainsi que son règlement intérieur ont été approuvés lors de la séance du 13 décembre 2022.
La constitution du Comité de suivi est une étape essentielle préalable à la mise en œuvre opérationnelle des programmes puisqu'à titre d'exemple, l'une des compétences du Comité de suivi est d'approuver les critères de sélection.

L'une des étapes supplémentaires nécessaire à la programmation des premiers dossiers est la constitution des fiches-action qui sont des descriptifs détaillés des dispositifs qui seront cofinancés. Elles incluent les critères de sélection qui définissent comment sont sélectionnées les projets pouvant bénéficiers d'un cofinancement communautaire et qui doivent notamment respecter les dispositions des articles 73-1 et 73-2 du règlement 1060/2021.
Les services de la collectivité ont entamé les travaux techniques de conception des critères de sélection et des fiches actions dès l'envoi de la version définitive du programme à la Commission.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Pour information, les fiches actions ainsi que les critères de sélection ont été [illegible] permanente le 31 mars 2023 et par le Comité de suivi (uniquement sur les critères) du 7 avril 2023.

La programmation des premiers dossiers pourra donc démarrer dès le début 2023 en priorisant les dossiers non programmés au titre de REACT UE.

2-2 – Le programme Interreg OI

Le programme de coopération « Interreg VI-D océan Indien » a été approuvé par la Commission Européenne le 13 décembre 2022. Le montant du soutien communautaire est de 62 252 459 € (soit 72,2 M€ de coût total). L'Afrique du Sud et le Sri Lanka n'ont pas encore formalisé leur accord pour faire partie du programme Interreg VI. Plusieurs réunions de présentation du programme se sont tenues au cours de l'année 2022 soit en présence de leurs représentants soit en présence des personnels de l'Ambassade de France.
S'agissant des relations avec Mayotte, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu en 2022 avec les services du Conseil Départemental de Mayotte qui assure la fonction l'Autorité de gestion du programme Canal du Mozambique. En effet, La Réunion est partie prenante du programme Interreg VI Canal du Mozambique et respectivement Mayotte est partie prenante du programme Interreg VI océan Indien. Par ailleurs le programme Interreg VI océan Indien comprend les états tiers du programme Interreg VI Canal du Mozambique.
Les premiers travaux concernant l'élaboration des fiches actions ont débuté fin 2022, et devraient se poursuivre sur le premier semestre 2023.
Le Comité de suivi spécifique au programme a été créé en janvier 2023.

2-3 – Le Volet Régional du programme national FEAMPA

Le programme national Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 juin 2022. A la suite, les critères de sélection des Documents Opérationnels de Mise en Œuvre (DOMO) ont été validés en Comité National de Suivi le 1er juillet 2022 et les dispositifs opérationnels par la Commission permanente fin 2022.
L'année 2022 a été consacrée à la poursuite des travaux d'élaboration des procédures de gestion en lien avec l'Autorité de Gestion nationale, la DGAMPA. Parallèlement, la convention entre l'Autorité de Gestion et la Région Réunion en qualité d'organisme intermédiaire du volet régionalisé du FEAMPA a été finalisée. Sa signature a eu lieu début 2023.

III- SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES PROGRAMMES

3-1 – Le système de gestion et de contrôle des POE 14-20

L'Autorité de gestion a achevé la 6e clôture annuelle des comptes des PO 2014-2020 FEDER et INTERREG prévue par la réglementation communautaire, en lien avec l'autorité de certification et l'autorité d'audit (CICC).
Lors de ces travaux, les résultats des contrôles d'opération menés par l'autorité d'audit (CICC) concluent sur des taux d'erreur très faibles, pour la 6ème année consécutive, tant pour le PO FEDER Réunion que pour le PO INTERREG V Océan Indien. Ces taux d'erreur très faibles sont obtenus malgré la lourdeur des contrôles (en particulier sur les marchés publics) sous-jacents aux dépenses certifiées à la CE.
Ainsi, les taux d'erreur constatés sont largement inférieurs au seuil pourtant faible de 2% d'erreur, utilisé comme taux standard par la Commission Européenne.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

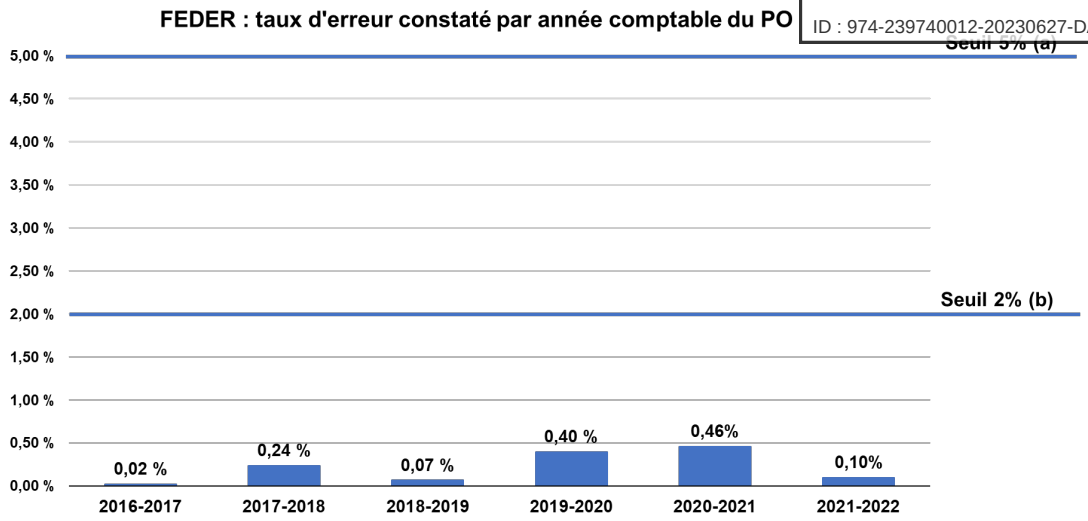

(a) : taux d'erreur pouvant entraîner une suspension de paiement
(b) : taux d'erreur admissible

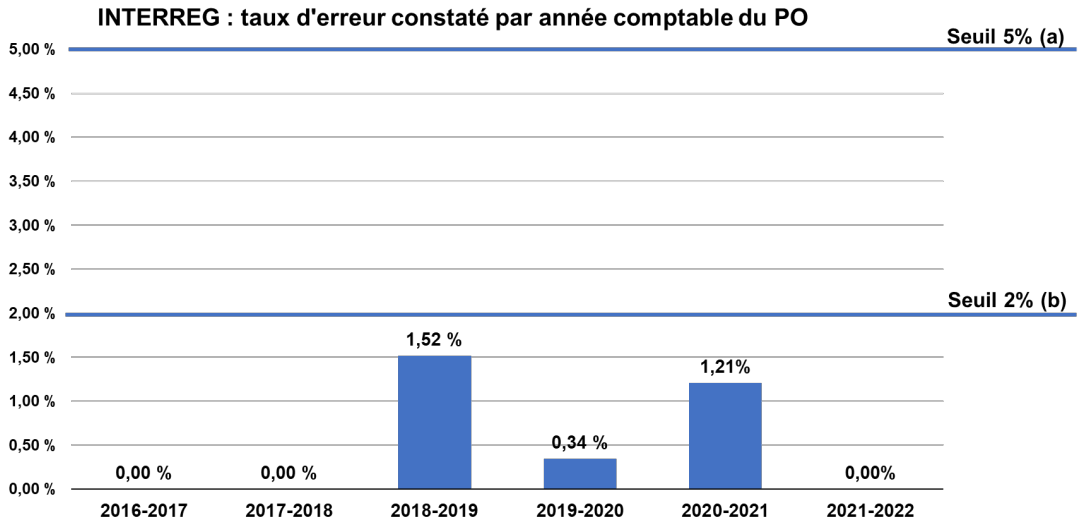

(a) : taux d'erreur pouvant entraîner une suspension de paiement
(b) : taux d'erreur admissible

3-2 – Le système de gestion et de contrôle des POE 2021-2027

À la suite de la préparation des premiers éléments en 2021 du système de gestion et de contrôle des Programmes européens 2021-2027 et dans l'attente de l'adoption de ces programmes, l'année 2022 a été marquée par la finalisation du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) du programme de 1,4 milliard d'euros, programme FEDER-FSE+ Réunion 2021-2027.

Ce document DSGC décrit les procédures et modes opératoires développées par l'Autorité de gestion pour gérer de manière efficace et conforme les programmes européens, et constitue un engagement tant vis-à-vis de l'autorité d'audit nationale en France (CICC) que des institutions communautaires (CE, Cour des Comptes européenne, …).

Le Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) du programme FEDER-FSE+ Réunion 2021-2027 a été adressé en juillet à la CICC pour examen. La CICC a adressé un retour à l'Autorité de gestion en août 2022.

Sur cette base, l'Autorité de gestion a adressé une version finale du DSGC en septembre 2022 à la CICC, ce qui clôt la procédure à ce stade.

Les points d'analyse et de vigilance du projet de DSGC 2021-2027 ont principalement porté sur :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

- Le respect du principe de séparation des fonctions, notamment entre agent instructeur / agent vérificateur ;
- La gestion du risque de conflit d'intérêt ;
- Le développement de la nouvelle Fonction comptable, se substituant à la disparition de l'Autorité de certification – et le renforcement du contrôle interne ;
- La structuration des vérifications de gestion par les risques ;
- La dématérialisation et la gestion des habilitations.

Ainsi, l'autorité de gestion Conseil Régional de La Réunion a été l'une des premières autorités de gestion de France à disposer d'un DSGC recevable, pour tous les programmes européens gérés en France au sens des dispositions du Règlement européen.
Certaines procédures et modes opératoires seront forcément communs – au sein des services de l'Autorité de gestion – entre les 2 PO FEDER-FSE+ 21-27 et INTERREG OI 21-27, et seront donc mutualisés, à des fins d'efficience et de recherche de sécurité juridique.

En complément, d'autres travaux ont été menés :

- Les travaux en 2022 ont également porté de manière conséquente à l'accompagnement des travaux nationaux pilotés par la Direction de Programme SYNERGIE, pour l'adaptation du logiciel national SYNERGIE aux dispositions réglementaires applicables sur la programmation 2021-2027. Ces travaux conséquents ont porté notamment sur le traitement de l'apparition de la fonction comptable, la gestion des OCS et notamment des OCS Programme, la gestion des indicateurs, …

- Afin de faciliter l'accompagnement au changement, plusieurs formations ont été réalisées en interne en 2022 pour former les services instructeurs et les préparer aux règles nouvelles de gestion 21-27. Ainsi 6 **formations internes** ont été mises en œuvre (4 pour les agents FSE+, et 2 pour les agents FEDER).

Par ailleurs, grâce à l'adoption du programme FEDER-FSE+ en novembre 2022**, les premiers barèmes forfaitaires FEDER** (dits « OCS Programme ») **sur le Fret ont été validés** sans réserve – de facto - par la Commission européenne, au profit des bénéficiaires du dispositif surcout FRET spécifique aux RUP, à la suite de conséquent travaux internes menés depuis 2019.

Système de gestion et de contrôle de la Subvention Globale FEAMPA :
La Région Réunion est nouvellement organisme intermédiaire FEAMPA sur le programme national FEAMPA 2021-2027, dont l'Autorité de gestion est l'Etat (DGAMPA).
Les travaux réalisés en 2022 pour élaborer le Système de gestion et de contrôle de la Subvention Globale FEAMPA ont principalement porté sur :

1. Négociation sur les termes de la convention de subvention globale FEAMPA,
2. Préparation du DSGC de la subvention globale FEAMPA
3. Préparation des process et documents types (dont conventions type) applicables au dispositif important de compensation des surcoûts, pour pallier l'absence de formulaire de demande de paiement PCS sollicité auprès de l'AG,
4. Elaboration du guide des procédures FEAMPA phase amont (partie1).

Ces travaux seront poursuivis sur 2023, en lien étroit avec l'Autorité de gestion nationale du FEAMPA.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2022 a été principalement marquée par :

1- L**a mise en œuvre du nouvel organigramme des services** présenté en Comité Technique du 24 mai et du 13 septembre 2022. La déclinaison administrative du projet politique a conduit à une révision profonde de l'organisation des services. La volonté de transparence et d'équité s'est traduite par le lancement d'appels à candidatures pour les 7 postes de Direction Générale Adjointe, les 30 postes de directeur et 7 postes de responsable de Service Appui au Pilotage (SAP) soit un total de 44 postes.

- Au 1er janvier 2023 : 33 postes pourvus.
- Au 1er mai 2023 : 39 postes pourvus.

La transposition de l'organigramme au sein des applicatifs métiers des Ressources Humaines et de la Région en général (gestion des absences, i-parapheur, GECO, badgeages) a mobilisé fortement les équipes. Ce processus se poursuivra en 2023 avec la validation et la mise en œuvre des organigrammes des directions.

2- **La tenue des élections professionnelles du 08 décembre 2022**. Ces élections marquent un renouveau dans le dialogue social :

- D'une part du fait de la mise en œuvre de nouvelles instances, le Comité Social Territorial (CST) remplace le Comité Technique. Le CST comprendra en son sein une Formation Santé, Sécurité au Travail (FSST). Ainsi le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de travail (CHSCT) disparait ;
- Et d'autre part au regard du taux de participation élevé, 67%, qui traduit une attente des agents dans la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs parcours professionnels.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

Malgré l'augmentation du SMIC au mois de mai 2022 (impact sur les rémunérations des catégories C) et du point d'indice en juillet 2022, les dépenses de personnel ont pu être contenues par la maîtrise des effectifs (-80 agents).

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 412 687	156 638 232	4 316 500	159 268 557	-2,8 %	1,3 %
Investissement	24 000	12 430	12 000	7 212	-50,0 %	-42 %
TOTAL	**4 436 687**	**156 650 662**	**4 328 500**	159 275 769	**-2,44 %**	**1,7 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre se traduisent en grandes masses :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La Maîtrise de la masse salariale	-	155 416 138	-	-
II – L'accompagnement du parcours des agents	397 500	2 121 110	-	-
III – L'amélioration de la qualité de vie au travail	3 919 000	3 852 239	-	-
IV – Immobilisation	-	-	12 000	7 212
TOTAL	**4 316 500**	**159 268 557**	**12 000**	**7 212**

I – LA MAITRISE DE LA MASSE SALARIALE

1.1 – Des mesures pour une gestion plus efficaces des Ressources Humaines

1-1-1 La Gestion des Ressources Humaines

Création de postes

En 2022, au regard des besoins des services et des opérations d'avancement des agents au titre de la promotion interne et des lauréats de concours, 94 postes statutaires permanents à temps complet ont été créés et répartis comme suit :

Grade	Nombre
Cadre A : Attaché / Ingénieur	5
Attaché	34
Ingénieur	10
Ingénieur Chef	1
TOTAL Catégorie A	**50**
Rédacteur	14
Technicien	13
TOTAL Catégorie B	**27**
Adjoint technique	1
Agent de maîtrise	16
TOTAL Catégorie C	**17**
TOTAL	**94**

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation des services, 62 postes existants à l'organigramme ont été supprimés. Cette suppression a été validée lors du comité technique du 18 août 2022.

De plus, afin de répondre aux besoins des services 15 postes statutaires permanents à temps complet ainsi que 2 postes de contrat de projets de catégorie A à temps complet ont été créés.

Avancement de grade et Promotion interne

Au titre de 2022, la répartition sexuée des avancements de grade et promotion interne reste majoritairement contrainte par la prédominance des femmes dans la filière administrative et des hommes dans la filière technique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Promotion interne	Nombre de promus		Total de promus
	Hommes	Femmes	
Attaché	**2**	**1**	3
Ingénieur	1	0	**1**
Rédacteur	0	2	**2**
Technicien	2	0	**2**

Avancement de grade	Nombre de promus		Total de promus
	Hommes	Femmes	
Attaché hors classe	**0**	**2**	2
Attaché principal	0	4	**4**
Ingénieur principal	1	0	**1**
Adjoint administratif ppal 1C	2	6	**8**
Adjoint administratif ppal 2C	5	18	**23**
Adjoint technique ppal 1C	4	0	**4**
Adjoint technique ppal 2C	9	0	**9**
ATTEE ppal 1C	6	4	**10**
ATTEE ppal 2C	22	8	**30**

Apprentissage

L'apprentissage, pouvant répondre à un besoin de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines, constitue un levier pour surmonter des difficultés de recrutement dans des secteurs professionnels dits en tension ou constituer un dispositif de pré-recrutement tout en facilitant la transmission des savoirs.

De plus, la Collectivité a l'obligation de recruter des apprentis en situation de handicap afin de respecter les engagements pris auprès du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans le cadre de la convention signée en 2022.

En 2022, 12 apprentis dont 1 apprenti en situation de handicap ont été recrutés par la Région Réunion et sont venus s'ajouter aux 8 apprentis dont 1 apprenti en situation de handicap déjà en poste.

1-1-2 La sécurisation des actes et des procédures

Le process de certification des comptes se poursuit.
Les principaux points traités en 2022 ont été :

- La formalisation des procédures RH,
- Des contrôles de premier et second niveau sur le contrôle des droits et accès ainsi que des éléments variables de paie.

Le suivi des Comptes Epargne Temps (CET) ainsi que le suivi des Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) ont fait l'objet d'une attention particulière des Commissaires aux Comptes.

Le contrôle des droits et accès physiques et numériques a fait l'objet de travaux préparatoires de déploiement d'un nouvel applicatif « USERCUBE » de gestion des arrivées/départs et mobilités internes dans le cadre d'un projet piloté par la Direction Générale des Services et mobilisant plusieurs directions support.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Le régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expérience et à l'expertise
Le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expérience et à l'expertise (RIFSEEP) a été adoptée par la Commission Permanente le 27 octobre 2020 et a été mis en œuvre avec effet en 2021.

Afin de se conformer à la règlementation relative aux versements du RIFSEEP en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie, une délibération modificative a été adoptée par la Commission Permanente du 07 octobre 2022.

La rupture conventionnelle
Ce dispositif inspiré du secteur privé, a été mis en place en 2020 au sein de la collectivité dans le cadre des dispositions fixées par les décrets n°2019-1593 et 2019-1596 du 31 décembre 2019.

En 2022, 13 demandes de rupture conventionnelle ont été formulées par les agents. 9 conventions ont été actées par la collectivité avec un versement global d'indemnités de rupture de près de 342 000 €.

II – L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES AGENTS

2-1 – La transparence des recrutements

A l'exception des cas de réorganisation des services, de mobilités pour raisons médicales ou disciplinaires, l'ensemble des postes vacants sont portés à la connaissance des agents afin de favoriser les mobilités internes.

En 2022, 280 appels à candidatures ont été publiés en interne et en externe.

2-2 – Le développement de la formation

En 2022, au-delà des formations proposées par le CNFPT, 53 formations ont été mises en place par la Direction des Ressources Humaines pour un coût total de 45 704 €.

599 agents, répartis comme suit, les ont suivies :

INTITULE DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS				SEXE	
	A	B	C	TOTAL	H	F
BODET	0	0	4	4	0	4
CCAG MOE	16	9	1	26	20	6
FC SSIAP 3	0	1	1	2	2	0
CACES R490 (initial)	0	0	2	2	2	0
CACES R490 (recyclage)	0	0	2	2	2	0
FORMATION PRIMO ARRIVANTS	0	0	9	9	9	0
PERMIS C	0	0	1	1	1	0
RECYCLAGE DGARD	0	0	37	37	37	0
DEONTOLOGIE	7	11	36	54	40	14

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

ELABORATION DU PLAN DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION	**0**	**0**	**32**	**32**	**23**	**9**
SENSIBILISATION A L'HYGIENE EN RESTAURATION COLLECTIVE	**0**	**0**	**131**	**131**	**93**	**38**
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	**0**	**5**	**86**	**91**	**72**	**19**
HABILITATION ELECTRIQUE	**1**	**2**	**35**	**38**	**37**	**1**
L'UTILISATION EN SECURITE ET ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL D'ESPACES VERTS	**0**	**0**	**52**	**52**	**52**	**0**
SEMINAIRE EUROPE	**67**	**14**	**12**	**93**	**35**	**58**
AIPR	**0**	**0**	**3**	**3**	**3**	**0**
CYCLE DES HAUTES ETUDES PUBLIC – PROMOTION 2022	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**
PREPA CONCOURS ET EXAMEN PROFESSIONNEL	**0**	**0**	**15**	**15**	**4**	**11**
COMPRENDRE ET MAITRISER LA CONSOLE LUMIERE GRANDMA2	**0**	**0**	**1**	**1**	**1**	**0**
ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE POSTE	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**
GESTION DE PROJET	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**
FCO	**0**	**0**	**3**	**3**	**3**	**0**
TOTAL	**94**	**42**	**463**	**599**	**436**	**163**

2-3 – Des mesures pour l'Egalité Professionnelle

Un poste de référent égalité diversité discrimination a été créé et pourvu à la DRH en août 2022. Ainsi 28 agents, ayant attiré l'attention de l'autorité sur des problématiques de discriminations, ont pu être entendus et accompagnés.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Agents formés	-	-	**599**	-	
Appels à candidatures	-	-	**280**	-	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

III – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

3-1 – La Communication interne

La stratégie proposée sur le long terme s'appuie sur les conclusions de l'audit organisationnel réalisé en 2021 qui a mis en exergue 3 enjeux :

- ✓ Combattre le sentiment d'injustice/(re)construire un climat social apaisé ;
- ✓ Créer une véritable communauté Région/ consolider le sentiment d'appartenance et de fierté ;
- ✓ Accroître la performance au service du projet politique.

A partir du 2nd semestre 2022, un plan d'actions a été élaboré comprenant notamment :

- ❖ Un sondage sur la communication interne (taux de participation 8,2% avec un taux d'engagement de + de 50%) ;
- ❖ L'actualisation, l'animation (intervention sur une trentaine de pages/sujets) et l'accessibilité (ouverture des accès aux agents lycées) du portail RH : +8,9% de pages uniques consultées ; +8,5% de visiteurs uniques entre mars 2022 et décembre 2022 ;
- ❖ La réalisation du Flash Info RH hebdomadaire intégrant de l'information descendante attractive et régulière et les arrivées / départs des agents ;
- ❖ Le lancement d'une stratégie et plan d'actions pour le « On boarding » (accueil des nouveaux arrivants) qui devrait être finalisée au 1er semestre 2023.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Apprentissage	-	-	20	-	
Consultation portail RH	-	-	+8,9 %	-	
Conforter l'emploi des personnes handicapées	Taux d'emploi d'agents handicapés	5,56%	6%	6%	Objectif atteint

3-2 – Des mesures permettant l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) des agents

3-2-1 Un dialogue social rénové

Élections professionnelles

Conformément à l'arrêté ministériel du 09 mars 2022, fixant les dates des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, la Collectivité régionale a organisé le 08 décembre 2022 ces élections professionnelles.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A l'issue des résultats du scrutin des élections professionnelles, les représentants titulaires et suppléants dans les différentes instances sont répartis comme suit :

	Nombre siège par instance				
Syndicat	**CST**	**CAP A**	**CAP B**	**CAP C**	**CCP**
UNSA	4	2	2	3	2
FSU	3	2	1	3	1
CGTR	2	-	1	1	2
SAFPTR	1	-	-	1	-
CFDT	-	1	-	-	-

3-2-2 Des nouvelles orientations dans la mise en œuvre du télétravail

La Collectivité régionale a souhaité réaliser une analyse de la mise en œuvre et de l'impact du télétravail afin de prendre en compte dans sa stratégie d'organisation, de qualité de vie au travail et de qualité de service, le travail sur site délocalisé. Dans le cadre de cette démarche, la Région Réunion s'est fait accompagner par l'ARACT.

Un premier état des lieux a mis en évidence les points suivants :

- Clarifier les critères d'éligibilité au Télétravail et au Travail sur site distant ;
- Assouplir la procédure de demande de Télétravail et la rendre plus transparente ;
- Améliorer les équipements et outils mis à disposition ;
- Mettre en place un outil de gestion des sites de travail distant ;
- Clarifier les modalités de contrôle du travail et de la présence au poste de travail.

3-3 – Le suivi médico-social en développement

3-3-1 Le partenariat avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion

Par délibération de la commission permanente du 25/11/2022 la Présidente a été autorisée à signer une convention de partenariat avec le CGSS de la Réunion.
Cette convention s'inscrit dans le cadre du plan Santé Sécurité au travail (PST) et vise à améliorer la politique de la collectivité en matière de santé et de sécurité au travail sous l'angle règlementaire, social et financier.

3-3-2 Le Plan handicap

Le Plan handicap a fait l'objet d'un renouvellement de conventionnement entre le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et la Région Réunion pour la période 2022-2025.

Le taux de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) a atteint le seuil règlementaire de 6% en 2021 pour la déclaration faite en 2022 et le sera également pour la prochaine déclaration sur les effectifs 2022.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

IV – MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En 2022, la collectivité régionale a mis en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à la suite des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion des ressources humaines de la Région Réunion pour les exercices 2015 à 2020.
Sur les 15 recommandations présentées,11 actions ont été mises en œuvre et 4 actions sont en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs et conformément à l'article L243-9 du code des juridictions financière, la Région Réunion a présenté ces actions lors de l'Assemblée Plénière du 28 juin 2022.

V– LES INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES (ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRE ET DCRET N°2016-841)

5-1 – Les effectifs

L'effectif total rémunéré au 31 décembre 2022 est de 2710 agents tous statuts confondus.
Cet effectif est réparti comme suit :

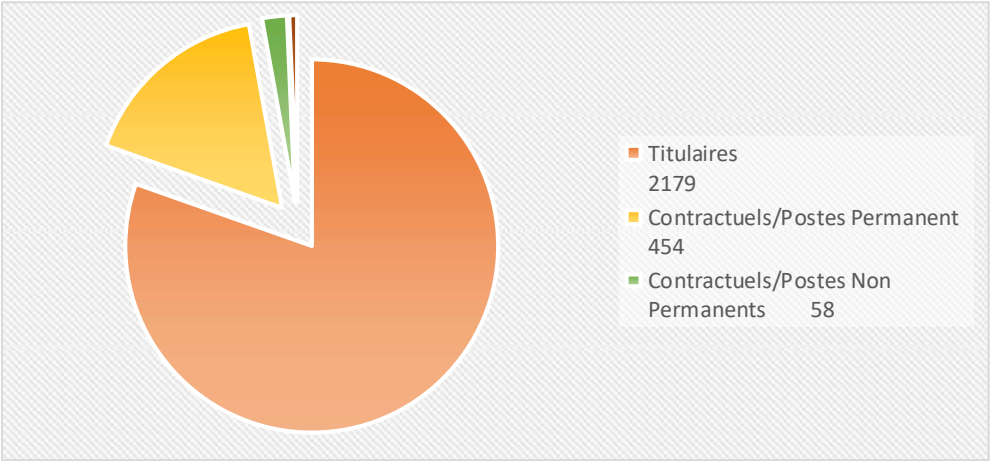

Répartition des effectifs par structure

La répartition des agents est relativement stable d'une année sur l'autre

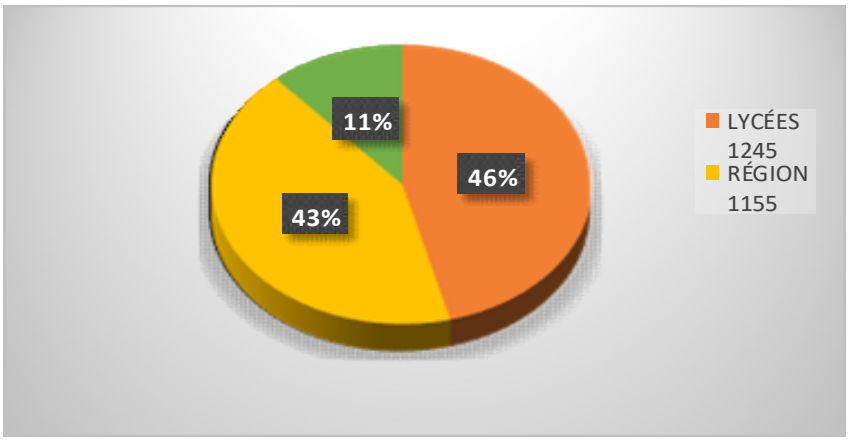

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Répartition des effectifs permanents par catégorie

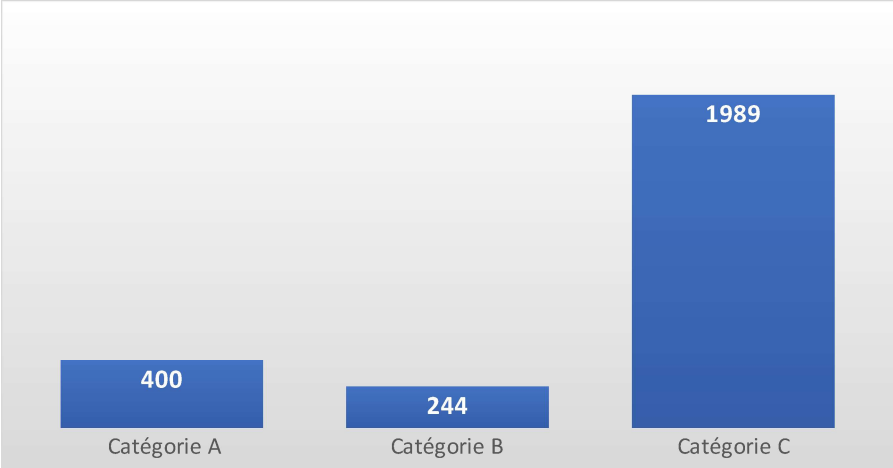

5-2 – Les dépenses de personnel

La masse salariale est répartie comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe) en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisionnel 2023
Traitement + Charges	131 966	135 610	138 107	144 098
NBI	389	392	390	395
Régime indemnitaire **- Rifssep IFSE**	13 173	14 532	13 899	13 470
Régime indemnitaire **- Rifssep CIA**	1 939	1 998	1 949	1 917
Heures supplémentaires	823	827	793	908
Total	**148 291**	**153 359**	**155 137**	**160 788**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Evolution des effectifs et de la masse salariale

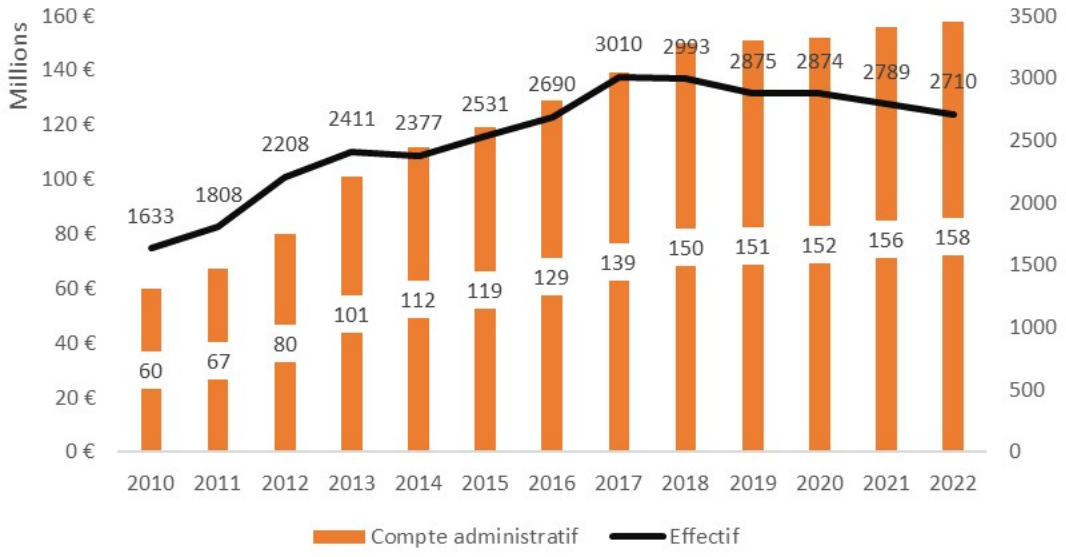

5-3 – Les Avantages en nature

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES			
Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2022/2023)			
Type de concession	**Personnels d'État**	**Personnels Territorial**	**Total logements affectés**
Nécessité Absolue de Service (NAS)	222	83	305
Utilité de Service (US)	2	0	2
Convention d'Occupation Précaire (COP)	7	3	10
Total logements affectés (Etat et ATTEE)	**231**	**86**	**317**
Dont Dérogations enregistrées sur NAS *	***36***	***3***	
Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)			**17**
Logements sans affectations			**56**
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)			**390**
(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire			

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

5-4 – Le temps de travail

ETP	Temps plein	Temps partiel			Total général
		de 80% à 90%	de 90% à 100%	moins de 80%	
2020	**2787**	**67**	**13**	**5**	**2845**
2021	**2678**	**57**	**14**	**44**	**2793**
2022	**2642**	**49**	**11**	**8**	**2687**

5-5 – L'absentéisme

Les données de l'absentéisme sont présentées par type d'absence et par catégorie qui font apparaître :

- Une augmentation significative des arrêts de maladie ordinaire et de congé longue maladie mais une stabilité des autres types d'absence ;
- Une augmentation qui a plus que doublée chez les cadres A.

Répartition par type d'absence

	2020		2021		2022	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
ACCIDENT DU TRAVAIL	64	2,97%	80	3,12%	76	2,60%
C.I.T.I.S.	32	1,97%	18	1,07%	23	2,07%
LONGUE MAL/GR MAL	63	10,07%	56	3,98%	89	3,39%
MAL GRAVE/DECES	51	2,11%	63	1,40%	71	2,09%
MAL. PROFESSIONNELLE	29	2,21%	31	2,22%	27	1,33%
MALADIE LGUE DUREE	43	2,03%	47	2,59%	51	1,55%
MALADIE ORDINAIRE	1 228	78,65%	1 442	85,62%	1 785	86,99%
TOTAL DISTINCT	**1 385**	**100 %**	**1 604**	**100 %**	**1 957**	**100 %**

Répartition par catégorie

	2020		2021		2022	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
A	115	8,30%	176	10,97%	262	13,39%
B	106	7,65%	125	7,79%	178	9,10%
C	1 164	84,04%	1 304	81,30%	1 519	77,62%
TOTAL DISTINCT	**1 385**	**100 %**	**1 604**	**100 %**	**1 957**	**100 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

Au cours des dernières années le volume et la valeur du patrimoine ont fortement progressé. Ce constat s'explique par :
- L'accroissement continu des domaines d'intervention des collectivités, au rythme des transferts de compétence et des équipements correspondants, notamment dans le cadre de la dernière loi NOTRé qui a transféré la compétence de transports interurbains et des CREPS aux Régions ;
- L'évolution constante des prix de l'immobilier.

Les dépenses de fonctionnement consacrées en 2022 à la gestion patrimoniale enregistrent une diminution de 39,2 % par rapport à 2021.
En investissement, on note une augmentation de 98,6 % entre les deux exercices écoulés. Cela s'explique par l'acquisition en 2022 d'un bâtiment en VEFA à Saint Paul – La Distillerie qui accueillera prochainement des espaces tertiaires.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 21 agents présents sur 28 au titre de l'effectif

- Budget réalisé : 5,3 M€

(Taux de réalisation/prévu 2022)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : économie de dépenses de fonctionnement

- Résultat 2022 : appréciation globale supérieure aux objectifs

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 942 286	3 503 683	1 625 512	2 516 652	- 67,1 %	- 28,2 %
Investissement	228 617	1 958 967	3 510 364	4 278 380	1435, 5 %	118, 4 %
TOTAL	**5 170 903**	**5 462 650**	**5 135 876**	**6 795 032**	**-0,7%**	**24,4 %**

En 2022, les principales actions qui ont été mises en œuvre se traduisent en grandes masses comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Prestations d'accompagnement à la fiabilisation de l'inventaire	122 659	122 659	-	-
II – Loyers- charges -menus travaux	1 496 819	2 175 959	-	-
III – Dépenses diverses (assurances bâtiments…)	6 034	218 034	-	-
Divers (acquisition parcelle, travaux topographiques, réhabilitations des bâtiments)	-	-	3 510 364	4 278 380
TOTAL	**1 625 512**	**2 516 652**	**3 510 364**	**4 278 380**

En 2022, les principales actions mises en œuvre de la gestion patrimoniale se déclinent autour de deux axes stratégiques :

- la poursuite de la fiabilisation de l'inventaire ;
- la valorisation du patrimoine régional et l'optimisation de la gestion foncière.

I – FIABILISER L'INVENTAIRE PHYSIQUE ET COMPTABLE, SYSTÉMATISER SA MISE A JOUR

Comme l'a indiqué le Diagnostic Global d'Entrée réalisé par la Cour des Comptes dans le cadre de la démarche expérimentale de certification des comptes engagée en 2017, l'inventaire physique n'est pas encore exhaustif. Il ne contient pas toutes les informations utiles (superficie, carnet de santé, …) et en conséquence ne permet pas à ce stade le rapprochement avec l'inventaire comptable.

Afin d'y remédier, il convient d'identifier physiquement le patrimoine de la Région, de recenser les biens qui lui appartiennent et d'en préciser les caractéristiques essentielles (usage, surface, niveau d'usure, …)

Cette action nécessite une restructuration de l'organisation du service en matière de recueil et de suivi des données patrimoniales.

A cet effet la collectivité s'est faite accompagnée d'une AMO spécialisée dès 2021.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Cadrage de l'architecture de la base unique	122 659	122 659	-	-

A – L'évaluation 2022

Intitulé action	Indicateurs	Bilan 2021	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Fiabilisation de l'inventaire physique et comptable	Rapprochement parcelles recensées et actes de propriété	856	2171	1763	408 -18,8%	Inventaire terminé sur la base des actes présents. Il reste les transferts de compétences et actes manquants.

B – Commentaires / Analyse

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022 près de 82 % de la démarche de rapprochement physico-comptable du foncier a été accomplie. Sur la base des données en possession de la collectivité, tous les rapprochements ont été réalisés. Il convient de solliciter les actes manquants auprès du cadastre, des collectivités ou de l'Etat pour les transferts de compétence.

La collectivité a également procédé à la régularisation des écritures de reprises de subventions d'investissements, de transfert de compétences et de fiabilisation des immobilisations. L'objectif consiste à fiabiliser la comptabilisation et les règles d'amortissement des biens corporels et incorporels de la collectivité.
Enfin, 2022 a vu l'aboutissement du process de transformation des fonctions patrimoniales et immobilières de la Région qui permettra de modéliser le recueil et de suivi des données patrimoniales y compris celles concernant le diagnostic du parc immobilier.
Ce plan d'action du 14 décembre 2021 est fondé sur une série d'actions et de 26 chantiers et concerne notamment :

- La création d'une base unique du patrimoine (SI patrimonial cible) ;
- La préparation au passage à une culture de maintenance du patrimoine ;
- La définition d'une stratégie immobilière et foncière à l'échelle de tout le patrimoine.

La finalité consiste à alimenter en continu les bases de données de l'inventaire, en vue de disposer d'une connaissance précise et actualisée du patrimoine.

II – VALORISER LE PATRIMOINE RÉGIONAL, OPTIMISER SA GESTION

En 2022, la collectivité a poursuivi ses actions concrètes pour rationaliser le parc immobilier afin de diminuer le volume des locaux pris à bail par la Région et donc les dépenses de fonctionnement afférentes qui s'élevaient à 2,8 M€ en 2021.

INTITULE	Fonctionnement	
	AE	CP
Loyers – Charges – Assurances	1 625 512	2 017 504

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Rationaliser l'occupation du parc	Dépenses de fonctionnement au titre des locations de locaux	2 100 000	2 027 772	- 3 %	Bilan supérieur à l'objectif

B – Commentaires / Analyse

La démarche de valorisation du patrimoine et d'optimisation de sa gestion ne se limite pas à la rationalisation des dépenses, elle s'accompagne nécessairement d'actions visant à procurer des ressources à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Pour 2022 :
- les recettes procurées par les AOT et les baux s'élèvent à **324 651,90€** contre 862 890,52€ en 2021 ;
- les produits de cession s'élèvent à 472 814,98€ contre **666 462,60€** en 2021.

Enfin, valoriser le patrimoine régional impose l'obligation d'entretenir le bâti, de le maintenir en bon état.

A cet effet, la Direction des Bâtiments et de l'Architecture chargée du gros entretien et des réparations a conduit un programme de travaux à hauteur de 717 500 € sur le bâti administratif régional (hors lycées, bâtis culturels, musées et conservatoires, équipements sportifs, …).

FOCUS

GESTION LOCATIVE

Dans un souci d'optimisation des frais de structure de la collectivité, les dépenses locatives sont passées de 3,4 M€ en 2020, à 2,9 M€ en 2021 et 2 M€ en 2022. La trajectoire se poursuivra en 2023 pour atteindre 1,5 M€.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2022, la dématérialisation a été au cœur des projets de la Direction des Systèmes d'Information.
En effet, elle est devenue incontournable dans le fonctionnement des collectivités et offre une meilleure efficacité dans la réponse des attentes et demandes des services. Cette dématérialisation touche autant la relation citoyenne que l'optimisation des services internes à la collectivité.

Le volet technique est l'autre volet important au sein de la Direction des Systèmes d'Information notamment pour assurer une continuité informatique performante.

Enfin, le service documentation et les archives font partie intégrante de la DSI.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 44

- Budget réalisé : 56% (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : améliorer les solutions et services permettant la circulation de l'information, la gestion et le suivi de l'activité ;
Améliorer la sécurisation des outils utilisés
- Résultat 2022 : appréciation globale conforme aux objectifs

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 670 904	1 248 481	1 771 090	1 491 151	6,0 %	19,4 %
Investissement	2 570 094	1 275 070	1 989 000	1 765 442	-22,6 %	38,4 %
TOTAL	**4 240 998**	**2 523 551**	**3 760 090**	**3 256 693**	**-11,3 %**	**29,0 %**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

En 2022, les principales actions mises en œuvre par la Direction des Systèmes d'Information permettent donc d'assurer la continuité de service dans un axe d'amélioration des processus, d'assurer le fonctionnement de la collectivité avec l'infrastructure technique et la gestion de la documentation et des archives.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Continuité et amélioration des solutions et services	829 285	665 986	631 851	632 039
II – Assurer la mise à jour de l'infrastructure technique	839 555	680 688	1 357 149	1 125 388
III – La documentation et les archives	102 250	144 477	-	8 015
TOTAL	**1 771 090**	**1 491 151**	**1 989 000**	**1 765 442**

I – CONTINUITÉ ET AMÉLIORATION DES SOLUTIONS ET SERVICES

Le service « études » de la Direction des Systèmes d'Information travaillent sur l'ensemble des projets et solutions permettant la circulation de l'information au sein des services internes à la Région Réunion, mais également au profit de l'ensemble des citoyens en contact avec la collectivité.

Cela passe par une remise à plat des solutions obsolètes et par un important volet accès sur la dématérialisation, incontournable dans le fonctionnement des collectivités territoriales, qui permet une plus grande efficacité dans la modernisation du Service Public et une meilleure gestion interne, permettant une sécurisation et une optimisation des échanges entre les différents services.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Lancement d'études de projets d'investissement	-	-	275 151	445 371
Paiement de licences d'utilisation des solutions techniques internes et externes – Maintenance	428 833	580 752	-	-
Services numériques de consommations (téléphonie, internet...)	346 110	85 234	-	-
Marché SDSI (projet SI, organisation, transformation numérique, sécurité)	-	-	-	186 668
Divers	54 342	-	356 700	-
TOTAL	**829 285**	**665 986**	**631 851**	**632 039**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Un grand nombre de projets sont menés pour améliorer sans cesse l'efficacité du fonctionnement interne du systèmes d'information. Quelques-uns sont repris dans le tableau ci-dessous.

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022	Bilan 2022	Ecart (Bilan-cible)	Eléments de diagnostic ajustements orientations
Version extranet pour OSCAR	Refonte du site	100 %	Réalisé	-	0%
Lancement de l'étude du remplacement de MAFATE	Démarrage du remplacement des actions de MAFATE	100 %	Réalisé	-	Démarrage des tests
Projet pilote remplacement MAFATE	Solution Lantéas	50 %	En cours	25%	Reste 75%
Informatique décisionnelle	Mise en place de tableaux de bord	-	A réaliser	Réalisé 40 %	Reste 60 %
Gestion relation entreprise pour maison export	Mise en place de solution EUDONET	100 %	Réalisé	-	Solution utilisée actuellement
Solution de visioconférence	Logiciel Big Blue Button	100 %	En cours	15%	Démocratisation vers les agents
DRH : GPEC+ Gestion formation	Modules Inetum	100%	Réalisé	-	Solution opérationnelle

B – Commentaires / Analyse

Dans le but de fournir une meilleure visibilité des prestations offertes par OSCAR, la DSI a finalisé en 2022 leur nouveau site intranet. Ce projet permet de mieux présenter aux agents les activités, les partenaires et les offres auxquelles ils ont droit.

Le lancement du projet de remplacement de l'application MAFATE a été initié en 2021. De nombreuses actions ont été mises en place et, après étude d'une AMO, une solution a été choisie avec la dématérialisation de la continuité territoriale comme projet pilote. Le déploiement est prévu pour fin d'année 2023.

Le système d'informatique décisionnelle a pris de l'ampleur en 2022. De nouveaux tableaux de bord ont été créés pour répondre aux attentes des différents services pour servir d'éléments d'aide à la décision.

En 2022, la DSI a accompagné plusieurs directions sur la refonte de plusieurs dispositifs (bourses, DIDN, DM), ainsi que la DAJM et la DRH sur leurs propres dispositifs.

Dans un souci de modernisation et d'efficacité en termes de bonne gestion des agents, la DSI a accompagné la DRH qui a souhaité s'équiper des modules RH de gestion de la formation et de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

II – ASSURER LA MISE À JOUR DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

Les infrastructures techniques sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système d'information de la collectivité. Elles sont garantes de la bonne circulation des informations.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Acquisition des équipements techniques nécessaires	-	108 519	242 354	816 643
Acquisitions de licences d'utilisation des solutions techniques internes et externes – Maintenance	709 430	572 169	712 436	308 745
Divers	130 125		402 359	
TOTAL	**839 555**	**680 688**	**1 357 149**	**1 125 388**

A – L'évaluation 2022

Six opérations menées en 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles mettent en avant l'implication des agents de la DSI qui interviennent quotidiennement sur le volet technique et sécurise l'infrastructure technique générale.

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022	Bilan 2022	Ecart (Bilan-cible)	Eléments de diagnostic ajustements orientations
Déménagement du datacenter de l'université vers Foucque	Déménagement des équipements du datacenter de l'Université vers celui de Foucque	Réalisé	Réalisé	Néant	Néant
Renouvellement du marché télécom	Consultation et notification nouveau marché télécom en adéquation avec les besoins et objectifs exprimés	Réalisé	Réalisé	Néant	Néant
Wifi Région	Refonte de la solution Wifi	Sites : Pyramide, Annexe, CRR	Le projet a été lancé et l'achat a été réalisé	Il reste la phase de mise en oeuvre	40%
Configuration des OS Linux	Gestion centralisée d'un parc Linux hétérogène	Réalisé	Réalisé	Néant	Néant
Déploiement Office 365	Nombre d'utilisateur disposant d'un accès à Office 365	1 000	1 100	+100	100%
Equipement réseaux	Remplacement commutateurs obsolètes	Sites : Pyramide et Annexe	Le projet a été lancé et l'achat a été réalisé	Il reste la phase de mise en œuvre	40%

B – Commentaires / Analyse

La gestion des infrastructures techniques est une tâche constante des équipes techniques de la Direction des Systèmes d'Information.

En 2022, la liaison entre les datacenters de la Pyramide et Foucque a été mise en œuvre grâce à des travaux de câblages qui ont été réalisés par le Centre Régional de la Gestion des Traffic (CRGT) et le déménagement des équipements qui étaient hébergés à l'université, dont la convention d'hébergement a été résiliée.

Le déploiement du wifi au sein de la collectivité a pris du retard. La mise en œuvre n'a pas pu se faire en 2022 suite à des problèmes de ressources dans le service. Elle est programmée au 1er trimestre 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Nous avons déployé la solution Microsoft Office 365 a été déployée pour [illegible] Citrix d'avoir un accès au pack de base (Excel, Word Powerpoint).

Sur l'aspect « équipements », nous avons commencé le remplacement de ceux obsolètes. Cette action a pris du retard par manque de ressources dans les services. La mise en place d'une solution de gestion centralisée d'un parc serveur Linux hétérogène a été effectuée avec optimisation des interventions.

Enfin, nous avons renouvelé les services de télécommunication de la collectivité via un nouveau marché de télécommunication sur 4 ans.

III – LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

Autre service pris en charge par la Direction des Systèmes d'Information et Organisation, la documentation et les archives constituent une activité importante.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
La documentation	90 914	106 121	0	8 015
Les archives	11 336	38 356	0	0
TOTAL	**102 250**	**144 477**	**0**	**8 015**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022* (cf. OB 2022	Bilan 2022	Ecart (Bilan-cible)	Eléments de diagnostic ajustements orientations
Versement d'archives aux Archives Régionales (en métrage linéaire)	Nombre de bordereaux de versement détaillées saisis par les services et validés par le service Achat	387,10 ml	250 ml	181 ml	- 200,1 ml (soit une baisse de 52%) : moins de déménagements des services et ce sont les mêmes qui archivent
Elimination documents d'archives dont la Durée d'Utilité Administrative (DUA) est échue et plus d'intérêt administratif, ni juridique ni historique pour la collectivité (en métrage linéaire)	Nombre de bordereaux d'élimination saisis par les services et validés par le service dans Archives aves visas d'élimination des Archives départementales	294,19 ml	150 ml	136,93 ml	- 157,26 ml (soit une baisse de 53%) : grosse opération d'éliminations de documents effectuée en 2023
Communication de documents d'archives aux services de la collectivité	Nombre de recherches de documents demandées par les services et reçus par le service Archives	174	100	154	- 20 (soit une baisse de 11%)

B– Commentaires / Analyse

L'exploitation de la gestion électronique de documents (GED) a été mise en avant en 2022, incitant les agents à l'utiliser dans le cadre de leurs missions. La veille documentaire a toujours été proposée en alimentant régulièrement le portail documentaire.

Concernant les archives, l'apurement des documents dont la durée d'utilité administrative est échue a été mise en œuvre tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LA LOGISTIQUE

Chaque année, la collectivité met en œuvre différents projets dans le but d'optimiser les dépenses en frais généraux en préservant une qualité des prestations et cela malgré l'augmentation des effectifs des services bénéficiaires des prestations et l'accroissement des surfaces à entretenir.

La collectivité dispose en effet de nombreux sites pour l'Administration Générale, la DRR, les Conservatoires à Rayonnement Régionaux, les pôles d'échanges, le CPOI, les Antennes de la Région et le site du Moca sur lesquelles elle doit intervenir.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 140

- Budget réalisé : 57,7 % (Taux de réalisation/prévu 2022 (CP))

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2022 : économie de dépenses de fonctionnement

- Résultat 2022 : Restructuration des services et mise en œuvre d'actions en cours pour optimiser notamment les ressources internes et valoriser les recettes.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 191 278	7 369 443	5 017 117	5 736 447	-38,8 %	-22,2 %
Investissement	1 970 000	2 106 230	6 291 900	1 399 999	219,4 %	-33,5 %
TOTAL	**10 161 278**	**9 475 673**	**11 309 017**	**7 136 446**	**11,3 %**	**-24,7 %**

En 2022, les principales actions mises en œuvre (par politique publique ou mission transversale) furent :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Optimisation de prestations logistiques spécifiques	18 449	18 449	-	-
II – Optimisation des prestations souscrites et du patrimoine de la collectivité	1 263 100	1 630 181	-	-
III – Réalisation d'investissements afin d'améliorer notre fonctionnement	-	-	6 291 900	1 399 999
Autres (nettoyage, fournitures de bureau et diverses, fluides…)	3 735 568	4 087 817	-	-
TOTAL	**5 017 117**	**5 736 447**	**6 291 900**	**1 399 999**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I- UNE OPTIMISATION DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Dans le cadre de ses activités, la Région a recours à des prestataires extérieurs afin d'honorer des prestations logistiques spécifiques. En internalisant certaines de ces prestations, l'objectif est de réaliser des économies de fonctionnement, tout en valorisant les agents par le biais de formations qualifiantes.

Action 1– Développement d'un service de traitement des déchets

Le projet consiste en la récupération et au traitement des déchets (papier, carton, plastique) pour l'ensemble des bâtiments administratifs afin de répondre aux exigences de la loi Grenelle II et ainsi générer des économies de fonctionnement.

Après mise en concurrence, la société Fourmize a été retenue pour réaliser l'installation de bacs de collecte, pour la collecte et le traitement des déchets sur le site de l'Hôtel de Région. Le début prestations est prévue pour début 2023.

INTITULE	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1	18 449	18 449	-	-
TOTAL	**18 449**	**18 449**	**-**	**-**

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Développement d'un service de traitement des déchets	Économie réalisée N/ N+1	20 %	0 %	-20 %	Action préparée déploiement en 2023

B – Commentaires / Analyse

L'action a été étudiée, le process mis en œuvre et la passation est finalisée. Le déploiement décalé à début 2023 n'a pas permis de résultats chiffrés et d'atteindre la cible quantifiée. Toutefois, le travail a été menée à 90%, les économies seront réalisées en 2023 et une analyse pourra être effectuée lors du prochain rapport, le temps de lancer le projet et disposer des retours d'expérience.

II- UNE OPTIMISATION DES PRESTATIONS SOUSCRITES ET DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

La réduction des frais de gardiennage

Sur une grande majorité de nos sites sont positionnés des APS (Agents de Prévention et de Sécurité) afin d'assurer le gardiennage, le contrôle et l'accueil des usagers. Un redéploiement d'agents en interne sur les horaires « de bureau » en semaine, sur certains sites sera réalisé afin de diminuer les coûts de fonctionnement.
La réduction du nombre d'APS a été opérée. Néanmoins, le déploiement des effectifs internes sur nos sites n'a pas encore démarré.
La valorisation (baisse des coûts) de cette action a démarré en 2022 mais sera constatée en année pleine en 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

INTITULE	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Réduire les frais de gardiennage	1 263 100	1 630 181	-	-
TOTAL	**1 263 100**	**1 630 181**	**-**	**-**

Le développement des recettes générées par le domaine du MoCA

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en termes d'espace et d'équipement et de positionnement géographique. Ce dernier permet à la collectivité de dégager de substantielles économies de fonctionnement en n'ayant pas le recours à la location de salles pour ses événements ou réunions. Ces espaces sont également mis à disposition de tiers extérieurs pour des événements publics ou privés dans le cadre d'une convention.

Pour optimiser les recettes et compenser les dépenses, une refonte de la grille tarifaire du Domaine du Moca devait être opérée en 2022.

Cette révision a été validée en commission sectorielle en décembre 2022, puis en commission permanente en janvier 2023. La nouvelle grille est ainsi appliquée depuis le 1er février 2023.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Bilan 2021	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Réduire les frais de gardiennage	3 043 949	Économie réalisée N/ N+1	- 40 %	1 630 181	-86,7 %	Déploiement en 2023
Développer les recettes du MoCA	0 € en 2021 2 565 € en 2020	Augmentation de recettes	+30 %	77 430	+3000 %	Déploiement en 2023

B – Commentaires / Analyse

Par la réduction et une optimisation des effectifs d'APS, la direction a pu réduire de façon certaine les budgets alloués au gardiennage en 2022.

Sur l'autre indicateur, les recettes du MOCA ont augmenté en 2022, la nouvelle délibération a été mise en place fin 2022 pour l'année 2023, ce qui permettra une forte marge de progression.

III- LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS AFIN D'AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT

INTITULE	Investissement	
	AP	CP
Acquisition d'une solution de gestion du parc photocopieur	30 000	30 000
Une flotte de véhicule plus propre	4 800 000	502 727
Divers (réhabilitation, matériels d'outillage technique …)	1 461 900	867 272
TOTAL	**6 291 900**	**1 399 999**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

Une gestion améliorée du parc de photocopieurs

L'acquisition d'une solution de gestion de parc de photocopieurs devient une nécessité afin de gérer les 150 machines de la collectivité. Cette solution permettra de réaliser des économies de consommables mais aussi un suivi plus précis de la maintenance et de la résolution des pannes via des fonctionnalités d'accès à distance et de télérelève. Cette acquisition s'inscrit également dans la loi Grenelle II pour la meilleure gestion de la ressource papier.

Un parc de véhicules plus propre

Afin de réduire la consommation de carburant, et les émissions de gaz polluants, la Région a travaillé sur un plan de renouvellement de son parc automobile vieillissant avec une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Une enveloppe prévisionnelle de **2 400 000 €/an** a été budgétisée sur 2022 et 2023, en incluant systématiquement un contrat d'entretien à l'achat.

L'installation de bornes électriques (estimation 7 500 € HT pour une borne de recharge très rapide double branchement) permettra aux futurs véhicules électriques une autonomie rapide quel que soit le secteur géographique où ces derniers sont utilisés. L'installation de ces bornes bénéficiera d'un remboursement partiel par le FEDER dans le cadre du volet REACT UE du programme 2014-2020.

A – L'évaluation 2022

Intitulé actions	Indicateurs (cf. OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Améliorer la gestion du parc de copieur	Coût de maintenance	-10 à 15 %	-	-NA	Action 2023
	Nombre de copie/an	-15 à 25 %	-	-NA	Action 2023
Une flotte de véhicule plus propre	Dépenses de carburant	-20 %	-	-NA	Acquisition reportée en 2023 et 2024, allongement des délais de livraison des véhicules

B – Commentaires / Analyse

Concernant la flotte de véhicule, compte tenu de la notification tardive du marché, les acquisitions de nouveaux véhicules débuteront en 2023 pour se terminer en 2024. De fait, la consommation de carburant de la flotte n'a pas pu être diminuée en 2022.

Le marché concernant l'installation de bornes sera notifié en 2023.
La gestion du parc de photocopieurs sera transférée à la DSIO en 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

L'année 2022 a permis d'installer de nouvelles méthodes de travail et de poser de nouveaux objectifs pour l'amélioration et la sécurisation de la fonction achat.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 23
- Budget réalisé : 102,4 % (Taux de réalisation /prévu 2022)

En outre, l'activité juridique s'est inscrite dans la recherche d'une meilleure valorisation des ressources et de l'expertise du service.

Les principaux objectifs :

- davantage internaliser la sécurisation juridique des actions de la Région et la défense de ses intérêts ;
-poursuivre le déploiement du plan anticorruption ;
- structurer la démarche de recensement des achats ;
- sécuriser les achats de faible montant ;
- initier la réorganisation de la fonction achat et la simplification des procédures ;
- améliorer sensiblement les délais de procédure de passation des marchés.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2021		CA 2022		Evol AE/AP	Evol CP
Fonctionnement	2 688 470	2 062 816	1 776 582	1 932 000	-33,92%	-6,77%
Investissement	500	310	-	-	-	-
TOTAL	**2 688 970**	**2 063 126**	**1 776 582**	**1 932 000**	**-33,93%**	**-6,79%**

L'activité de la DAJCP s'articule autour de 4 blocs de missions :

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région réunion	988 330	1 123 289
II – Assurer la défense des intérêts de la Région Réunion	467 330	405 381
III –Rétablir l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région Réunion	14500	3 162
IV–Assurer, contrôler et sécuriser la passation des marchés publics en développant une politique d'achat performante, durable et responsable	306 422	349 267
TOTAL	**1 776 582**	**1 932 000**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION REUNION

Le service des affaires juridiques a poursuivi son travail de gestion des affaires juridiques courantes et d'assistance et de conseil auprès des services et des élus de la région.

INTITULE	Fonctionnement	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la région	988 330	1 123 289
TOTAL	**988 330**	**1 123 289**

A – L'évaluation 2022

Garantir la légalité des actions de la Région	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Gestion courante des affaires juridiques (plaintes, protection fonctionnelle, demande au titre du CRPA, signalement, réquisitions, enquête interne, délégations, prévention des risques déontologiques, contrôle de légalité…)	% de dossiers traités	100% traités	100% traités	-	
Nombre de demande d'assistance juridique des services	% de demandes traitées	100% traitées	162 avis rendus au total dont 133 en interne et 29 par un conseil externe	-	Diminution de 50 % des consultations juridiques externes

B – Commentaires / Analyse

L'activité de gestion des affaires juridiques courantes et de conseil aux services est demeurée soutenue sur l'année 2022. Si le volume reste plus ou moins constant, il est à noter une internalisation croissante du traitement des demandes d'assistance juridique et corrélativement une diminution sensible du recours à des conseils externes.

Hors dossiers SEMATRA et NRL, les dépenses de prestations de conseil juridique se sont élevées à 314 720, 19 € en 2022 alors qu'elles s'élevaient à 732 314,16 € (Hors NRL) en 2021.

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION REUNION

La défense des intérêts de la Région consiste principalement à traiter les réclamations et les recours précontentieux ou contentieux en conséquence des décisions, actions ou inactions de la collectivité.

Cette défense est assurée soit par le service des affaires juridiques soit par des cabinets d'avocats en lien avec le service juridique.

INTITULE	Fonctionnement	
	AE	CP
Assurer la défense des intérêts de la Région Réunion	467 330	456 282
TOTAL	**467 330**	**456 282**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

A – L'évaluation 2022

Défendre les intérêts de la Région Réunion en phase précontentiese	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Traitement de recours gracieux contre les actes de l'administration (décision, marché…)	Recours traités	100%	142		
Traitement des réclamations indemnitaires	Réclamations traitées	100%	80		

Défendre les intérêts de la Région Réunion aux contentieux	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Contentieux ouverts en 2022	% traités	100%	**66** dont 3 initiés par la Région, et 63 contre la Région		
Contentieux en cours (avant 2022)	% traités	100%	122		
Contentieux terminés en 2022	% de décisions favorables	84 %	**13** décisions dont 11 décisions favorables et 2 décisions défavorables	+ 2%	

B – Commentaires / Analyse

En ce qui concerne le précontentieux (recours gracieux et réclamations), il est à souligner une baisse significative de 15 % pour les recours gracieux et de 47 % pour les réclamations indemnitaires entre 2021 et 2022.

Ce constat peut être interprété comme le signe d'une amélioration des relations entre l'administration et la collectivité.

Le volume de contentieux en cours (**188**) demeure relativement important du fait des contentieux antérieurs, toujours pendants. En revanche, le nombre de nouveaux recours a diminué de 43 % comparativement à l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

III– RÉTABLIR L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'AC[illegible] AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

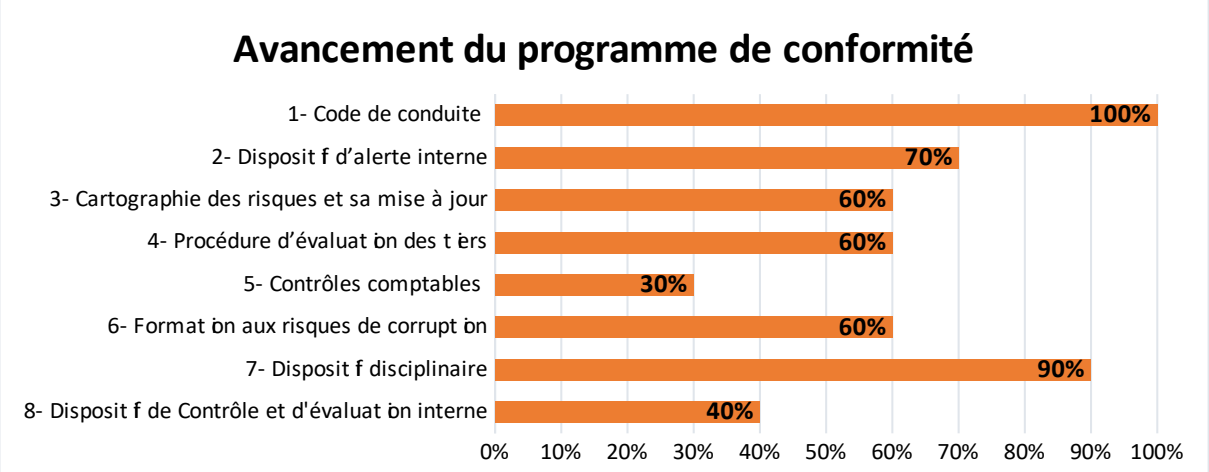

La cellule conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anti-corruption, la cellule conformité a avancé en 2022 sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II décrits par le graphique ci-dessous :

Les avancés en 2022 se sont concrétisées à travers les actions suivantes

- **Code de conduite** : mise en place du registre cadeaux au niveau du service courrier ;
- **Dispositif d'alerte** : élaboration du nouveau dispositif d'alerte ;
- **Cartographie des risques** : cartographie de la procédure de recrutement finalisée ;
- **Contrôle comptable** : un nouvel axe relatif au développement des procédures comptables anticorruption a été ajouté dans la nouvelle convention de services comptable et financier 2022-2027 signée le 14 octobre 2022 entre la Région et la Direction Générale des Finances Publiques ;
- **Formation aux risques de corruption** : 134 agents formés en présentiels ;
- **Dispositif de contrôle et d'évaluation interne** : un dispositif de contrôle interne a été réalisé à partir de la cartographie des risques sur la procédure de recrutement.

INTITULE	Fonctionnement	
	AE	CP
Rétablir l'éthique au cœur de la Région Réunion	14 500	3 162
TOTAL	**14 500**	**3 162**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

IV–ASSURER, CONTROLER ET SECURISER LA PASSATION DES MARCHE PUBLICS EN DEVELOPPANT UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE DURABLE ET RESPONSABLE

Le service de la commande publique s'est principalement concentré en 2022 sur les objectifs suivants :

- La réduction des délais de traitement des procédures d'achat ;
- Le renforcement du service en moyens humains ;
- Le diagnostic et la recherche de solutions pour stabiliser le SI marchés ;
- La définition d'un cadre interne permettant un achat juridiquement sûr et performant.

Cette réflexion s'est concrétisée par une série de mesures d'organisation, de sécurisation et de simplification des achats de la Région mises en œuvre en 2023.

INTITULE	Fonctionnement	
	AE	CP
Assurer, contrôler et sécuriser la passation des marchés publics en développant une politique d'achat performante, durable et responsable	306 422 €	349 267 €
TOTAL	**306 422 €**	**349 267 €**

A – L'évaluation 2022

Intitulé des actions	Indicateurs (cf.OB 2022)	Cible 2022 (cf. OB 2022)	Bilan 2022	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic Ajustements Orientations
Favoriser l'accès à la commande publique au TPE/PME	Nombre de PME/TPE titulaires de marchés	90%	90%		
Un achat plus responsable	Nombre de marchés réservés et/ou avec une clause sociale	21	7	-14	Un objectif non atteint en raison de l'absence de facilitateur
Améliorer les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	60%	80%		
	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	60%	70%		
Sécuriser les petits achats	Nombre de lettre de commande	2850	2830		Objectif atteint. Une baisse qui devrait s'accentuer avec la mise en place d'accords-cadres transversaux en cours de consultation ou de préparation
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Nombre de procédures annulées	-	-		Une procédure sous mandat SPL a été annulée par le TA
	Nombre de recommandations/demandes régularisation du contrôle de légalité liées à des irrégularités de la procédure	10	5		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0007-DE

B – Commentaires / Analyse

Il est constant qu'une très grande majorité des marchés publics sont attribués à des TPE/PME.

Les délais de traitement des procédures de passation des marchés s'améliorent grâce au renfort de la DAJCP et à de nouvelles méthodes de travail. Des marges de progression existent, notamment sur les phases de lancement des consultations et de notification.

Le nombre de marché réservé ou comportant une clause sociale est très en dessous de l'objectif fixé, principalement en raison de l'absence de facilitateur chargé d'identifier les marchés éligibles, effectuer le suivi et valider les heures d'insertion avec les attributaires de marchés publics. En 2023, une convention sera passée un facilitateur (MDEN) de façon à lancer une nouvelle dynamique de développement du volet social de nos achats. De plus, pour 2023 la collectivité va engager les travaux afin de se doter d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER).

La diminution des lettres de commandes est amorcée et devrait s'accentuer avec la mise en place d'accords-cadres transversaux plus sécurisants sur le plan juridique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0008-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0008

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
HOARAU DENISE
VIENNE AXEL
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE

RAPPORT /RSDF / N°113752
BUDGET PRINCIPAL : AJUSTEMENT DE RECETTES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0008-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0008
Rapport /RSDF / N°113752

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

BUDGET PRINCIPAL : AJUSTEMENT DE RECETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport RSDF/113752 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Considérant,

- le principe constitutionnel de l'autonomie de gestion des collectivités locales,
- les conclusions définitives de la convention relative au dispositif « Allocation Première Installation - API » de 2015-2017 auprès du Fonds Social Européen en date du 22 mars 2023,
- le courrier de demande d'abandon du financement du dispositif « Allocation Première Installation » de la Région Réunion auprès du Fonds Social Européen en date du 13 avril 2022,
- les courriers de contestation du titre de recettes n° 86 de 2021 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion en date des 22 mars 2021 et 29 septembre 2022,
- les courriers de contestation et de remise gracieuse du titre de recettes n° 432 en dates des 28 avril 2021 et 14 septembre 2021,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'accorder la réduction partielle du titre n° 300 de 2019 pour un montant de (-) 2 150 276,43 € ;
- d'accorder la réduction partielle du titre n° 432 de 2021 pour un montant de (-) 6 651,75 €. Les crédits sont prévus au chapitre 932 du budget primitif 2023 ;
- d'accorder l'annulation du titre n° 301 de 2019 pour un montant de (-) 2 530 320 € ;
- d'accorder la remise gracieuse partielle du titre n° 86 de 2021 pour un montant de (-) 166 845.70 € ;
- dire que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits dans la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal comme suit:

  - au chapitre 932 fonction 251 nature 673 pour un montant total de 4 680 596,43 € (annulation ou réduction),
  - au chapitre 932 fonction 251 nature 6577 pour un montant de 166 845,70 € (remise gracieuse) ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0008-DE

- d’autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Huguette BELLO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0008-DE

ANNEXE 1

NOTE EXPLICATIVE DES RETRAITEMENTS DES DÉPENSES DIRECTES DE PERSONNEL

En préambule, il doit être rappelé les circonstances particulières du déroulement de cet audit d'opération, qui s'est déroulé de mars 2020 à décembre 2020 : cet audit d'opération a été fortement impacté par la crise sanitaire due au COVID tant au niveau de l'équipe des auditeurs d'opération, que du bénéficiaire. En effet, la crise COVID a induit des échanges de pièces et d'information uniquement à distance, entre le bénéficiaire et les auditeurs d'opération, malgré la bonne volonté de part et d'autre, et alors que les CFA étaient fermés du fait du confinement national obligatoire en début d'audit. Cette situation induite par la crise COVID a inévitablement ralenti les transferts d'information et de documents, et a affecté la compréhension de ce dossier unique par certaines spécificités. Sans aucune intention de part et d'autre, l'audit d'opération s'en est trouvé affecté tant dans sa temporalité que dans ses conclusions financières.

Dépenses rejetées par l'audit après déduction des montants rejetés par le SI au CSF	Taux d'erreur extrapolé (moyenne par unité)	Retraitement des dépenses rejetées extrapolées						Retraitement des heures rejetées		Total dépenses directes de personnel rejetées après retraitements
		Nom formateur	Nb d'heures non retenues	Coût horaire	Montant rejeté	Montant rejeté extrapolé	Motif	Nb d'heures non retenues	Montant rejeté	
A	*B*		*C*	*D*	*E=CxD*	*F=E/B*		*G*	*H=GxD*	*I=A-F+H*
443 439,77 €	12,96 %	RAYMOND Marc	35	154,24 €	5 398,56 €	41 655,54 €	Le SRC a rejeté 35 heures déclarées et vérifiées par la CMA pour le formateur RAYMOND Marc. Suite au contrôle des feuilles d'émargement, le SI confirme que la totalité des heures déclarées par le bénéficiaire ont été réalisées. Les 35 heures non retenues par la SRC sont prises en compte.	0	0,00 €	
		MELCHIOR Richeville	120,85	154,24 €	18 640,45 €	143 830,62 €	Le SRC a rejeté les heures déclarées par la CMA pour M. MELCHIOR Cyrille, directeur du CFA Nord, et a pris en compte ce rejet dans le calcul du taux d'erreur extrapolé appliqué sur les dépenses directes de personnel. M. MELCHIOR exerçant une fonction tout à fait particulière, en sa qualité de Directeur de CFA devant assurer une continuité lors d'absence de formateurs, sa situation est donc tout à fait isolée et ne peut être assimilée aux autres formateurs intervenant dans les CFA au regard des informations données par le bénéficiaire et vérifiées. Une extrapolation est - dans le cas d'espèce très particulier - non justifiée.	120,85	18 640,45 €	
443 439,77 €						**185 486,15 €**			**18 640,45 €**	**276 594,07 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0008-DE

ANNEXE 2

DÉCOMPTE DE L'INDU RÉVISÉ

Poste de dépenses	Montant rejeté par l'audit après déduction des montants rejetés par le SI au CSF*	Réduction du montant suite à retraitements Région	Montant indu à recouvrer
	A	*B*	*C=A-B*
Dépenses directes de personnel	443 439,77 €	166 845,70 €	276 594,07 €
Dépenses directes de fonctionnement	6 003,62 €		6 003,62 €
Dépenses directes de prestations	744,55 €		744,55 €
Surfinancement Région CPN	52 663,93 €		52 663,93 €
DEPENSES TOTALES	**502 851,87 €**	**166 845,70 €**	**336 006,17 €**

* cf Annexe II bis du rapport définitif de contrôle d'opération de la CICC (SRC) du 18/12/2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0009

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 11

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE

RAPPORT /DDDAMT / N°113646
MISE À JOUR DU SAR 2011 SUITE AU JUGEMENT D'ANNULATION PARTIELLE DE SA MODIFICATION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0009
Rapport /DDDAMT / N°113646

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

MISE À JOUR DU SAR 2011 SUITE AU JUGEMENT D'ANNULATION PARTIELLE DE SA MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.4433-7 et suivants,

Vu l'article L.600-12 du Code de l'Urbanisme,

Vu le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion, approuvé par décret en Conseil d'État n°1011-1609 du 22 novembre 2011,

Vu la modification du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion, approuvée par arrêté préfectoral n°2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020,

Vu la requête enregistrée le 07 juillet 2020 et le mémoire enregistré le 09 novembre 2020 au Tribunal Administratif, demandant l'annulation de l'arrêté du préfet du 10 juin 2020 approuvant définitivement la modification du SAR,

Vu la décision du Tribunal Administratif n°2000535 du 12 juillet 2022, décidant d'annuler l'arrêté n° 2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020 du préfet de La Réunion portant modification du SAR, « en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu » ,

Vu le courrier n°2022-1526 du 04 janvier 2023 du Préfet de La Réunion, indiquant la procédure à engager par la Région Réunion suite à l'annulation partielle de la modification du SAR,

Vu le projet d'addendum du SAR,

Vu le rapport N° DDDAMT / 113646 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement Développement Durable et Transition Écologique du 6 juin 2023,

Considérant,

- que l'annulation partielle de la modification du SAR ne concerne que les modifications apportées aux prescriptions n°4 et n°21 du volume 2 et des pages correspondantes du volume 5 du SAR,
- que l'annulation partielle a pour effet de remettre en vigueur les dispositions des prescriptions n°4 et N°21 du document immédiatement antérieur, soit le SAR 2011 non modifié,
- que l'ajout d'un addendum signalant l'annulation des prescriptions visées est une solution définie comme adéquate pour permettre la mise à jour du document,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte de la décision n°2000535 du 12 juillet 2022 du Tribunal Administratif ;
- de valider le projet d'addendum du SAR 2011, ci-joint ;
- de diffuser cet addendum par courrier à l'ensemble des acteurs associés aux processus d'évolution du SAR, en particulier ceux visés par l'article L.4433-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- de diffuser l'addendum sur le site de la Région Réunion au même titre que les volumes du SAR ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

REGION REUNION

ADDENDUM DU SAR 2011

Relatif aux espaces carrières

En application du jugement du Tribunal Administratif n°2000535 du 12 juillet 2022

Adopté par l'Assemblée Plénière du 2023

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF RELATIVE AU RECOURS CONTRE LA MODIFICATION DU SAR

Par délibérations de L'Assemblée Plénière des 12 décembre 2013 et 10 juin 2014, La Région a engagé une procédure de modification du SAR. Cette procédure avait pour objet l'intégration de 5 projets d'intérêt régional :

- la réalisation d'un TCSP de type transport par câbles sur le secteur de la Montagne à Saint-Denis ;
- la diversification de l'offre de baignade par la réalisation de bassins de baignade au sein des ZALM du SAR en vigueur ;
- l'extension de la station de traitement des eaux usées de Pierrefonds ;
- la mise aux normes et l'adaptation de l'aéroport de Pierrefonds ;
- l'exploitation de gisements de roches massives nécessaires à l'approvisionnement de la Nouvelle Route du Littoral sur le site des Lataniers et de la Ravine du Trou.

Elle a été adoptée le 30 janvier 2020 par La Région et approuvé par arrêté préfectoral n°2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020.

Cet arrêté préfectoral a cependant fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif le 07 juillet 2020.

Suite à ce recours, par décision du 12 juillet 2022, le Tribunal Administratif de La Réunion a décidé que « l'arrêté n° 2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020 du préfet de La Réunion portant modification du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion est annulé ***en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu*** *».*

Les modifications apportées à la prescription n°4, à la carte p.101 du volume 2 et des pages correspondantes du volume 5 du SAR sont l'objet de cette décision.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

LES ÉLÉMENTS SOUMIS À LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

RAPPEL DU CONTENU DE LA MODIFICATION DU SAR 2011 CONCERNANT LES ESPACES CARRIERES DE LA RAVINE DU TROU ET DES LATANIERS

Dans le cadre de la modification du SAR 2011, la prescription n°4 et la carte des espaces carrières du volume 2 ont été modifiés afin d'inclure les dispositions suivantes :

IV Prescriptions et préconisations du SAR

1 Le respect des grands équilibres

1.2 Les espaces agricoles

Orientations prises en compte :
A.5 A.6 A.11 B.5 B.6 C.3 C.4 C.6
D.1 D.6 D.8 D.12

Le SAR approuvé en 1995 répartissait les espaces agricoles en deux catégories, « *Espaces de protection forte* » et « *Espaces à vocation agricole* » ; tandis que les premiers ont été relativement bien préservés, les seconds ont subi un fort mitage.

Les espaces agricoles identifiés par le présent schéma font donc l'objet d'une protection unique visant à en assurer la pérennité.

Ces espaces agricoles représentent 55 430 hectares et sont matérialisés en jaune sur la « *Carte de destination générale des sols* ».

Pour évaluer la surface des espaces disponibles pour l'agriculture, il convient d'ajouter à cette superficie, une partie des espaces de continuité écologique et des coupures d'urbanisation, qui ont ou peuvent se voir reconnaître une vocation agricole : la surface en cause s'élève ainsi à quelque 68 000 hectares, qui permet d'atteindre l'objectif de 50 000 hectares de Surface Agricole Utile fixé en 2006 pour le développement à moyen terme de l'agriculture réunionnaise par le Département dans les « *Cahiers de l'agriculture* ».

N°4. Prescriptions relatives aux espaces agricoles

1 Prescriptions applicables à l'ensemble des espaces agricoles

Les espaces agricoles identifiés dans la « *Carte de destination générale des sols* » doivent être maintenus dans leur vocation.

En conséquence, ils recevront dans les documents d'urbanisme locaux un classement approprié, faisant obstacle à tout changement d'affectation non compatible avec le maintien de l'exploitation à des fins de production agricole.

Toutefois :

1°) peuvent être autorisés, sous condition de restituer aux espaces en cause leur vocation agricole avec une bonne valeur agronomique, l'extraction de matériaux de carrières et l'implantation d'installation de concassage :

En dehors des périmètres d'irrigation actuels et futurs ;

En application du schéma départemental des carrières ;

Dans les sites situés dans les périmètres d'irrigation actuels et futurs, identifiés dans la cartographie (ce volume, p. 101), en vue de l'exploitation de roches massives contribuant notamment à l'approvisionnement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral et sous réserve de leur remise en état.

2°) l'installation de panneaux photovoltaïques au sol peut y être également envisagée, en-dehors des périmètres d'irrigation actuelle et future, des dérogations pourront être accordées à la seule condition que l'activité agricole soit intégralement préservée, conformément à la prescription n°24.2. Ces installations ne devront pas utiliser une superficie cumulée supérieure à 250 hectares.

Aucune construction nouvelle n'est possible dans les espaces agricoles.

Peuvent toutefois être autorisées l'extension et l'implantation des installations techniques strictement liées et nécessaires au fonctionnement et au développement de l'exploitation agricole.

Dans les espaces agricoles peuvent être autorisés, sous réserve de démontrer qu'aucun autre emplacement ou aucune autre solution technique n'était envisageable à un coût économique ou environnemental supportable pour la collectivité :

- les infrastructures de transport et les réseaux des technologies de l'information et de la communication rendus nécessaires par les caractéristiques physiques et géographiques de La Réunion, en privilégiant la mutualisation des emprises ;

Objet de la modification : Ajout dans la Prescription n°4

Prescription modifiée du volume 2 du SAR p. 76

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

IV Prescriptions et préconisations du SAR

La mise en œuvre de l'armature urbaine hiérarchisée

ESPACES CARRIÈRES À LA RÉUNION

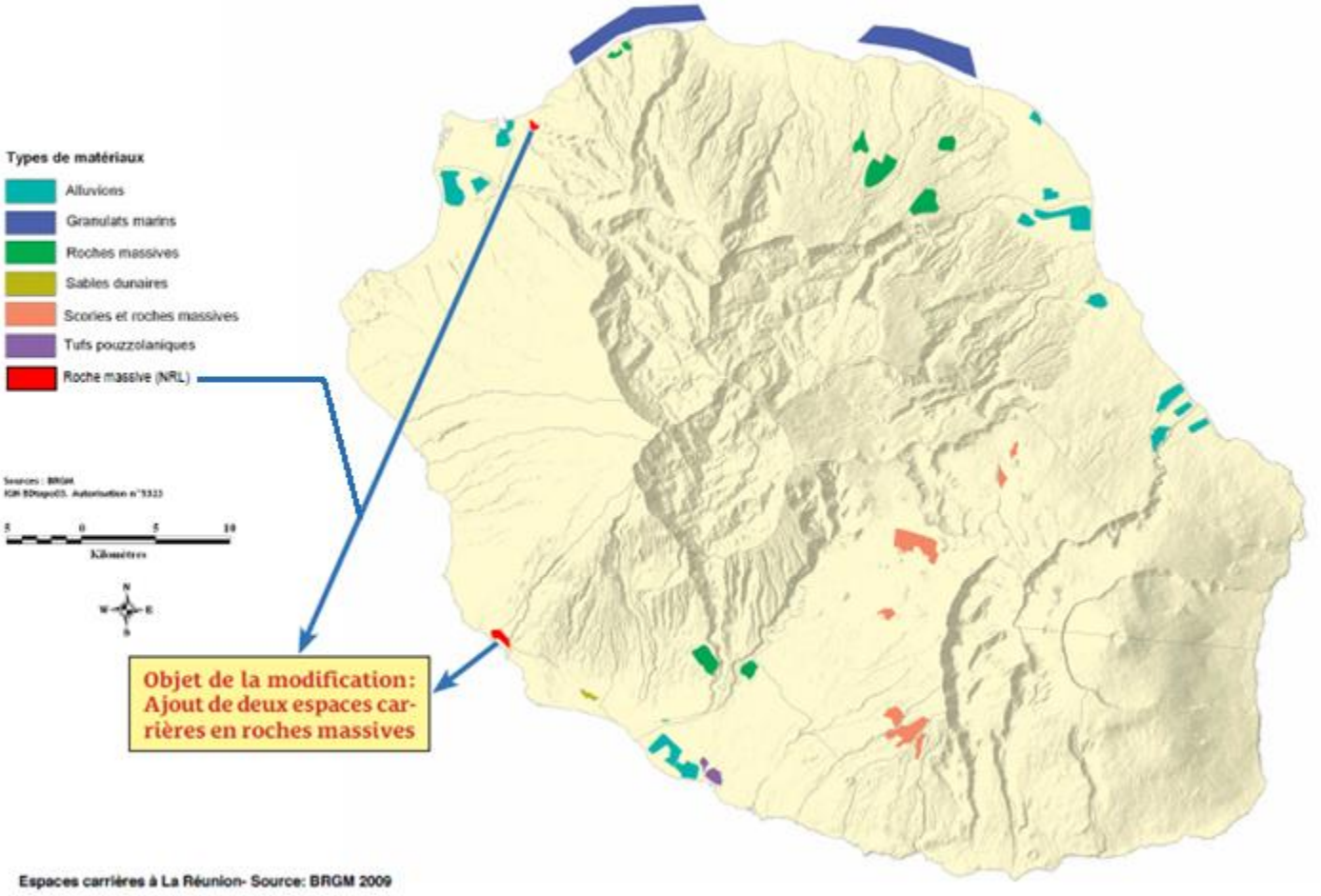

Espaces carrières à La Réunion- Source: BRGM 2009

Carte modifiée du volume 2 du SAR p. 101

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

LA PRISE EN COMPTE DE LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CONCERNANT LE VOLUME 2

La décision du Tribunal Administratif indique que la prescription n°4 du SAR modifié en 2020 est rendue inopérante, tout comme l'inscription des deux espaces carrières de Ravine du Trou et Lataniers au sein de la carte des espaces carrières de la prescription 21 du volume 2.

Au regard de la décision du Tribunal Administratif, la prescription n°4 et la carte des espaces carrières de la prescription 21 du volume 2 du SAR 2011 initial remplacent les modifications annulées en les termes suivants :

IV Prescriptions et préconisations du SAR

1 Le respect des grands équilibres

1.2 Les espaces agricoles

Orientations prises en compte :
A.5 A.6 A.11 B.5 B.6 C.3 C.4 C.6 D.1 D.6 D.8 D.12

Le SAR approuvé en 1995 répartissait les espaces agricoles en deux catégories, « *Espaces de protection forte* » et « *Espaces à vocation agricole* » ; tandis que les premiers ont été relativement bien préservés, les seconds ont subi un fort mitage.

Les espaces agricoles identifiés par le présent schéma font donc l'objet d'une protection unique visant à en assurer la pérennité.

Ces espaces agricoles représentent 55 430 hectares et sont matérialisés en jaune sur la « *Carte de destination générale des sols* ».

Pour évaluer la surface des espaces disponibles pour l'agriculture, il convient d'ajouter à cette superficie, une partie des espaces de continuité écologique et des coupures d'urbanisation, qui ont ou peuvent se voir reconnaître une vocation agricole : la surface en cause s'élève ainsi à quelque 68 000 hectares, qui permet d'atteindre l'objectif de 50 000 hectares de Surface Agricole Utile fixé en 2006 pour le développement à moyen terme de l'agriculture réunionnaise par le Département dans les « *Cahiers de l'agriculture* ».

Texte en vigueur suite à l'annulation partielle.

N° 4. Prescriptions relatives aux espaces agricoles

1 Prescriptions applicables à l'ensemble des espaces agricoles

Les espaces agricoles identifiés dans la « *Carte de destination générale des sols* » doivent être maintenus dans leur vocation.

En conséquence, ils recevront dans les documents d'urbanisme locaux un classement approprié, faisant obstacle à tout changement d'affectation non compatible avec le maintien de l'exploitation à des fins de production agricole.

Toutefois :

1°) l'extraction de matériaux de carrières et l'implantation d'installations de concassage peut y être envisagée en dehors des périmètres d'irrigation actuelle et future, sous réserve que les espaces en cause puissent recouvrer à terme leur vocation agricole avec une bonne valeur agronomique. En application du Schéma Départemental des Carrières, des exceptions pourront être autorisées.

2°) l'installation de panneaux photovoltaïques au sol peut y être également envisagée, en-dehors des périmètres d'irrigation actuelle et future, des dérogations pourront être accordées à la seule condition que l'activité agricole soit intégralement préservée, conformément à la prescription n°24.2. Ces installations ne devront pas utiliser une superficie cumulée supérieure à 250 hectares.

Aucune construction nouvelle n'est possible dans les espaces agricoles.

Peuvent toutefois être autorisées l'extension et l'implantation des installations techniques strictement liées et nécessaires au fonctionnement et au développement de l'exploitation agricole.

Dans les espaces agricoles peuvent être autorisés, sous réserve de démontrer qu'aucun autre emplacement ou aucune autre solution technique n'était envisageable à un coût économique ou environnemental supportable pour la collectivité :

- les infrastructures de transport et les réseaux des technologies de l'information et de la communication rendus nécessaires par les caractéristiques physiques et géographiques de La Réunion, en privilégiant la mutualisation des emprises ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

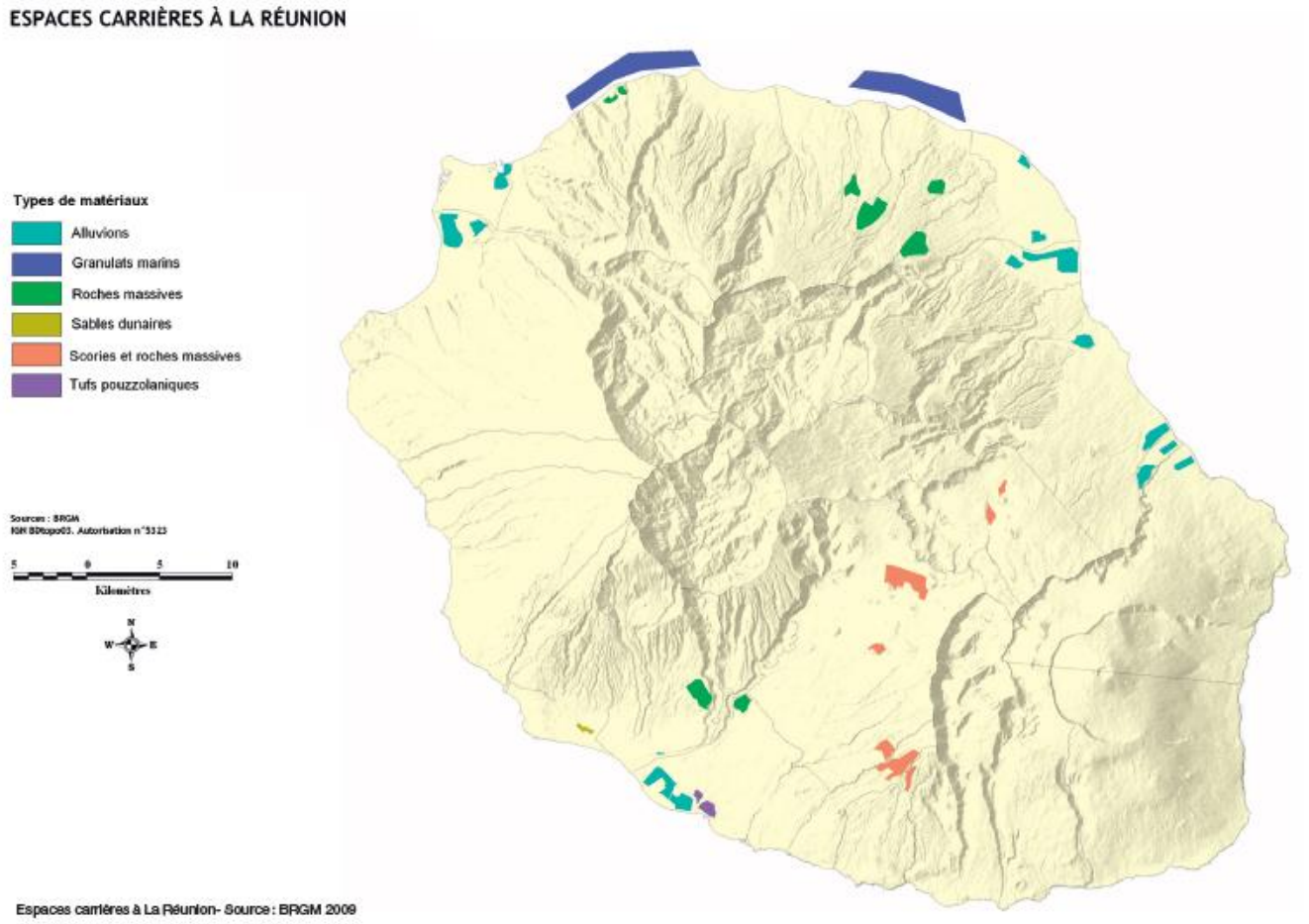

Espaces carrières à La Réunion- Source : BRGM 2009

CONCERNANT LE VOLUME 5

Le volume 5 du SAR 2011 modifié constitue le rapport de la procédure de modification. Dans le cadre de l'annulation partielle de celle-ci, les pages relatives à l'intégration des deux espaces carrières des Lataniers et de la Ravine du Trou de celui-ci sont rendues inopérantes :

- Pages 58 à 73, relatives à l'inscription d'espaces carrières visant à garantir l'exploitation de la ressource en roches massives pour l'approvisionnement du chantier de la NRL ;
- Page 170 à 175 et page 196, relatives à l'actualisation du diagnostic de l'état initial de l'environnement au regard des enjeux de l'approvisionnement en matériaux du chantier de la NRL ;
- Page 471 à 476, relatives aux modifications réalisées sur les prescriptions 4 et 21 du volume 2 du SAR.

Dans le cadre de cette annulation partielle, les dispositions du SAR 2011 initial s'appliquent.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA RÉUNION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2000535

_____

M. KICHENIN et autres

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

_____

M. Caille
Rapporteur

Le tribunal administratif de La Réunion,

(1ère chambre bis)

_____

M. Sauvageot
Rapporteur public

_____

Audience du 27 juin 2022
Décision du 12 juillet 2022

_____

C

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée le 7 juillet 2020 et un mémoire enregistré le 9 novembre 2020, M. Chendra-Charles Kichenin, M. Alain Hoareau et l'association de défense de l'environnement et du patrimoine naturel et touristique de Saint-Leu, Les Avirons et L'Etang-Salé (ADEPNAT), représenté par Me Cazin, demandent au tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté du préfet de La Réunion du 10 juin 2020 approuvant définitivement la modification du schéma d'aménagement régional ;

2°) de mettre à la charge solidaire de l'Etat et de la région Réunion une somme de 10 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Ils soutiennent que :
- l'arrêté attaqué est entaché d'incompétence ;
- il a été pris au terme d'une procédure irrégulière en l'absence d'évaluation environnementale ;
- il méconnaît les objectifs de préservation de l'environnement en violation de l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
- il a été pris en méconnaissance des dispositions des articles L. 121-23 et L. 121-24 du code de l'urbanisme ;
- il est entaché d'incompétence négative.

Par un mémoire en défense enregistré le 23 juin 2022, le préfet de la Réunion conclut au rejet de la requête.

Il soutient que les moyens soulevés ne sont pas fondés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

La requête et le mémoire complémentaire ont été communiqués à la région Réunion qui n'a pas produit d'observations en défense.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :
- le code de l'environnement ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'urbanisme ;
- l'ordonnance n° 2019-1170 du 13 novembre 2019 ;
- le code de justice administrative.

Les parties ont été régulièrement averties du jour de l'audience.

Ont été entendus au cours de l'audience publique :
- le rapport de M. Caille, premier conseiller,
- les conclusions de M. Sauvageot, rapporteur public,
- les observations de Me Cazin, avocat des requérants,
- et les observations de M Cerino, représentant le préfet de la Réunion.

Considérant ce qui suit :

1. Par deux délibérations en date du 12 décembre 2013 et du 10 juin 2014, le conseil régional de La Réunion a décidé d'engager la procédure de modification du schéma d'aménagement régional. Le projet de modification a été adopté par une délibération du conseil régional du 30 janvier 2020, puis le préfet de La Réunion a approuvé la modification du schéma d'aménagement régional de La Réunion par arrêté du 10 juin 2020. Eu égard aux moyens soulevés dans leur requête, M. Kichenin, M. Hoareau et l'ADEPNAT doivent être regardés comme demandant au tribunal d'annuler cet arrêté en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives pour l'approvisionnement du chantier de la nouvelle route du littoral sur le site des Lataniers à La Possession correspondant à l'emprise d'une ancienne carrière et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu.

Sur les conclusions à fin d'annulation :

2. D'une part, il résulte du I de l'article L. 411-1 du code de l'environnement que « *lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : / 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; / 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ; / 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ; / 4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites […] ». D'autre part, il résulte du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code dans sa rédaction en vigueur à la date de l'arrêté attaqué que l'autorité administrative peut déroger à ces interdictions dès lors que sont remplies les trois conditions distinctes et cumulatives tenant en premier lieu, à l'absence de solution alternative satisfaisante, en deuxième lieu, au fait de ne pas nuire « *au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle* » et, enfin, à l'existence d'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, parmi lesquels « *c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement* ».

3. Il résulte de ces dispositions qu'un projet d'aménagement ou de construction susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, que s'il répond à une raison impérative d'intérêt public majeur. En présence d'un tel intérêt, le projet ne peut cependant être autorisé, eu égard aux atteintes portées aux espèces protégées et appréciées en tenant compte des mesures de réduction et de compensation prévues, que si, d'une part, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que, d'autre part, cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

4. Il ressort des pièces du dossier que la modification du schéma d'aménagement régional attaquée autorise l'exploitation de gisements de roches massives pour l'approvisionnement du chantier de la nouvelle route du littoral sur le site des Lataniers à La Possession correspondant à l'emprise d'une ancienne carrière et permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu. Toutefois, ces modifications, qui affecteront la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats, ne répondent pas à une raison impérative d'intérêt public majeur dès lors qu'elles ne sont pas nécessaires à l'achèvement de la nouvelle route du littoral. Les requérants sont, par suite, fondés à soutenir que le préfet de La Réunion a fait une inexacte application des dispositions précitées des 1° et 2° du I de l'article L. 411-1 du code de l'environnement ainsi que du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code.

5. Il résulte de ce qui précède que l'arrêté attaqué doit être annulé en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site des Lataniers à La Possession et permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête.

Sur les frais liés au litige :

6. Dans les circonstances de l'espèce, il y a lieu de mettre à la charge de l'Etat le versement aux requérants d'une somme globale de 1 500 euros au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens.

D E C I D E :

Article 1er : L'arrêté n° 2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020 du préfet de La Réunion portant modification du schéma d'aménagement régional de La Réunion est annulé en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

Article 2 : L'Etat versera aux requérants une somme globale de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à M. Chendra-Charles Kichenin, premier requérant dénommé, au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et à la région Réunion.

Copie en sera transmise, pour information, au préfet de La Réunion.

Délibéré après l'audience du 27 juin 2022 à laquelle siégeaient :

- M. Séval, président ;
- M. Caille, premier conseiller ;
- M. Borges-Pinto, premier conseiller.

Rendu public par mise à disposition au greffe le 12 juillet 2022.

Le rapporteur, Le président,

P.-O. CAILLE J.-P. SÉVAL

Le greffier,

D. CAZANOVE

La République mande et ordonne au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en ce qui le concerne ou à tous commissaires de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
P/La greffière en chef,
Le greffier,

D. CAZANOVE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

Service Aménagement et Construction Durable
Unité Aménagement Planification Projet
Affaire suivie par Nicolas Kereneur
Tél : 02 62 40 28 02
Mél : nicolas.kereneur@developpement-durable.gouv.fr
Réf :2022-1526

Saint-Denis, le - 4 JAN. 2023

Le préfet de la région Réunion

à

Madame la Présidente du conseil régional de la région Réunion
Conseil régional de La Réunion
Avenue René Cassin
97801 Saint-Denis Cedex

Objet : Procédure à engager suite à l'annulation partielle de la modification du SAR par le tribunal administratif

V/REF : Votre courrier D2022/14719 du 14 novembre 2022

Par courrier en date 14 novembre 2022, vous m'avez sollicité pour confirmer les conséquences induites par l'annulation partielle de la modification du SAR adopté le 30 janvier 2020 et approuvé par l'État le 10 juin 2020.

Par jugement en date 12 juillet 2022, le Tribunal administratif (TA) de La Réunion a en effet annulé la modification du SAR « *en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu* ».

En ce qui concerne la portée de l'annulation, je vous confirme que celle-ci ne concerne que les modifications relatives à ces carrières et qui correspondent aux prescriptions n°4 et n°21 du volume 2 du SAR et des pages correspondantes du volume 5.

Concernant la procédure à suivre pour donner plein effet au jugement du tribunal administratif, il ne semble pas nécessaire de modifier l'arrêté préfectoral en date du 10 juin approuvant le SAR.

Comme le prévoit l'article L. 600-12 du code de l'urbanisme, l'annulation ou la déclaration d'illégalité d'un schéma de cohérence territoriale, d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale a pour effet de remettre en vigueur le document immédiatement antérieur.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

L'article L 600-12 ne mentionne certes pas le cas du SAR, mais il constitue bien un document d'orientation en matière d'urbanisme. En l'état, il semble cohérent de considérer que les dispositions antérieures aux dispositions annulées du SAR sont remises en vigueur en tant qu'elles concernent les carrières objet du présent jugement. Le principe semble donc par analogie pour le SAR être la remise en vigueur du document antérieur.

A ce titre et comme vous le préconisez, l'ajout d'un addendum aux documents du SAR signalant l'annulation des prescriptions visées est une solution adéquate pour permettre la mise à jour du document. Cette dernière pourra utilement figurer sur le site du conseil régional comme vous le proposez. En outre, il conviendrait également d'en informer l'ensemble des acteurs associés au processus d'évolution du SAR, en particulier ceux visés par l'article L.4433-10 du CGCT.

Mes services sont à votre disposition pour préciser ces éléments si besoin.

Le Préfet

Jérôme FILIPPINI

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Sainte-Clotilde, le 14 NOV. 2022

PREFECTURE DE LA REUNION
Monsieur JEROME FILIPPINI
6 RUE DES MESSAGERIES CS 51079
97404 SAINT-DENIS

A destination de la DEAL

D2022/14719

Votre identifiant Région : 3554.12
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Maëlle NICAULT
DGADD / DAT/ PST

Tél : 0262482898 - Mél : maelle.nicault@cr-reunion.fr

V/REF :
N/REF : D2022/14719

Lettre recommandée avec accusé de réception 2C 163 910 7823 8

OBJET : Demande de confirmation de la procédure à engager suite à l'annulation partielle de la modification du SAR par le tribunal administratif.

Monsieur le Préfet,

Par délibération de L'Assemblée Plénière du 12 décembre 2013 et du 10 juin 2014, La Région a jugé nécessaire d'engager une procédure de modification du SAR. Ce projet de modification a été adopté le 30 janvier 2020 par La Région, et approuvé par l'État le 10 juin 2020, par arrêté préfectoral (N°2020-1993/SG/DCL/BU).

Cet arrêté a fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif le 07 juillet 2020. Par décision du 12 juillet 2022, le Tribunal Administratif de La Réunion a décidé que « l'arrêté n° 2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020 du préfet de La Réunion portant modification du schéma d'aménagement régional de La Réunion est annulé en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu ». Cette décision est annexée à ce présent courrier.

Dans le cadre de cette décision, nous comprenons que seules les modifications apportées aux prescriptions n°4 et n°21 du volume 2 du SAR et des pages correspondantes du volume 5 font l'objet de cette décision.

A ce titre, afin de respecter la décision du Tribunal Administratif, nous souhaitons avoir la confirmation officielle que la procédure de mise en œuvre de celle-ci consiste en la production d'un addendum, signalant l'annulation des modifications opérées aux prescriptions n°4 et n°21. Cet addendum sera diffusé sur le site de la Région Réunion, au même titre que les différents volumes du SAR en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

La Présidente,

Signé électroniquement par : Claudine DUPUY
Date de signature : 10/11/2022
Qualité : DGS

Pour la Présidente
et par délégation
la DGS
Claudine DUPUY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LA RÉUNION

N° 2000535

M. KICHENIN et autres

M. Caille
Rapporteur

M. Sauvageot
Rapporteur public

Audience du 27 juin 2022
Décision du 12 juillet 2022

C

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de La Réunion,

(1ère chambre bis)

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée le 7 juillet 2020 et un mémoire enregistré le 9 novembre 2020, M. Chendra-Charles Kichenin, M. Alain Hoareau et l'association de défense de l'environnement et du patrimoine naturel et touristique de Saint-Leu, Les Avirons et L'Etang-Salé (ADEPNAT), représenté par Me Cazin, demandent au tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté du préfet de La Réunion du 10 juin 2020 approuvant définitivement la modification du schéma d'aménagement régional ;

2°) de mettre à la charge solidaire de l'Etat et de la région Réunion une somme de 10 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Ils soutiennent que :
- l'arrêté attaqué est entaché d'incompétence ;
- il a été pris au terme d'une procédure irrégulière en l'absence d'évaluation environnementale ;
- il méconnaît les objectifs de préservation de l'environnement en violation de l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
- il a été pris en méconnaissance des dispositions des articles L. 121-23 et L. 121-24 du code de l'urbanisme ;
- il est entaché d'incompétence négative.

Par un mémoire en défense enregistré le 23 juin 2022, le préfet de la Réunion conclut au rejet de la requête.

Il soutient que les moyens soulevés ne sont pas fondés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

La requête et le mémoire complémentaire ont été communiqués à la région Réunion qui n'a pas produit d'observations en défense.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :
- le code de l'environnement ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de l'urbanisme ;
- l'ordonnance n° 2019-1170 du 13 novembre 2019 ;
- le code de justice administrative.

Les parties ont été régulièrement averties du jour de l'audience.

Ont été entendus au cours de l'audience publique :
- le rapport de M. Caille, premier conseiller,
- les conclusions de M. Sauvageot, rapporteur public,
- les observations de Me Cazin, avocat des requérants,
- et les observations de M Cerino, représentant le préfet de la Réunion.

Considérant ce qui suit :

1. Par deux délibérations en date du 12 décembre 2013 et du 10 juin 2014, le conseil régional de La Réunion a décidé d'engager la procédure de modification du schéma d'aménagement régional. Le projet de modification a été adopté par une délibération du conseil régional du 30 janvier 2020, puis le préfet de La Réunion a approuvé la modification du schéma d'aménagement régional de La Réunion par arrêté du 10 juin 2020. Eu égard aux moyens soulevés dans leur requête, M. Kichenin, M. Hoareau et l'ADEPNAT doivent être regardés comme demandant au tribunal d'annuler cet arrêté en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives pour l'approvisionnement du chantier de la nouvelle route du littoral sur le site des Lataniers à La Possession correspondant à l'emprise d'une ancienne carrière et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu.

<u>Sur les conclusions à fin d'annulation</u> :

2. D'une part, il résulte du I de l'article L. 411-1 du code de l'environnement que « *lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits : / 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ; / 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ; / 3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ; / 4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la*

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites (...) ». D'autre part, il résulte du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code dans sa rédaction en vigueur à la date de l'arrêté attaqué que l'autorité administrative peut déroger à ces interdictions dès lors que sont remplies les trois conditions distinctes et cumulatives tenant en premier lieu, à l'absence de solution alternative satisfaisante, en deuxième lieu, au fait de ne pas nuire « *au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle* » et, enfin, à l'existence d'un des cinq motifs qu'il énumère limitativement, parmi lesquels « *c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement* ».

3. Il résulte de ces dispositions qu'un projet d'aménagement ou de construction susceptible d'affecter la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats ne peut être autorisé, à titre dérogatoire, que s'il répond à une raison impérative d'intérêt public majeur. En présence d'un tel intérêt, le projet ne peut cependant être autorisé, eu égard aux atteintes portées aux espèces protégées et appréciées en tenant compte des mesures de réduction et de compensation prévues, que si, d'une part, il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que, d'autre part, cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

4. Il ressort des pièces du dossier que la modification du schéma d'aménagement régional attaquée autorise l'exploitation de gisements de roches massives pour l'approvisionnement du chantier de la nouvelle route du littoral sur le site des Lataniers à La Possession correspondant à l'emprise d'une ancienne carrière et permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu. Toutefois, ces modifications, qui affecteront la conservation d'espèces animales ou végétales protégées et de leurs habitats, ne répondent pas à une raison impérative d'intérêt public majeur dès lors qu'elles ne sont pas nécessaires à l'achèvement de la nouvelle route du littoral. Les requérants sont, par suite, fondés à soutenir que le préfet de La Réunion a fait une inexacte application des dispositions précitées des 1° et 2° du I de l'article L. 411-1 du code de l'environnement ainsi que du 4° du I de l'article L. 411-2 du même code.

5. Il résulte de ce qui précède que l'arrêté attaqué doit être annulé en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site des Lataniers à La Possession et permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête.

Sur les frais liés au litige :

6. Dans les circonstances de l'espèce, il y a lieu de mettre à la charge de l'Etat le versement aux requérants d'une somme globale de 1 500 euros au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens.

DECIDE :

Article 1er : L'arrêté n° 2020-1993/SG/DCL/BU du 10 juin 2020 du préfet de La Réunion portant modification du schéma d'aménagement régional de La Réunion est annulé en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0009-DE

Article 2 : L'Etat versera aux requérants une somme globale de 1 500 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à M. Chendra-Charles Kichenin, premier requérant dénommé, au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et à la région Réunion.

Copie en sera transmise, pour information, au préfet de La Réunion.

Délibéré après l'audience du 27 juin 2022 à laquelle siégeaient :

- M. Séval, président ;
- M. Caille, premier conseiller ;
- M. Borges-Pinto, premier conseiller.

Rendu public par mise à disposition au greffe le 12 juillet 2022.

Le rapporteur, Le président,

P.-O. CAILLE J.-P. SÉVAL

Le greffier,

D. CAZANOVE

La République mande et ordonne au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en ce qui le concerne ou à tous commissaires de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
P/La greffière en chef,
Le greffier,

D. CAZANOVE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0010

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDRH / N°114164
CREATION DE POSTES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0010
Rapport /RSDRH / N°114164

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

CREATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu les avis des Comités Techniques du 13 et 24 mai 2022, du 18 août 2022 et l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2023,

Vu le rapport N° RSDRH / 114164 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 15 juin 2023,

Considérant,

- que les besoins des services nécessitent la création d'emplois permanents,
- les opérations d'avancement des agents au titre de la promotion interne et au titre des lauréats de concours et d'examens professionnels,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la création de 195 postes statutaires permanents à temps complet :

  - 174 permettront de répondre aux besoins des services et dont le détail des postes et des missions figure en annexe,

  - 21 permettront l'avancement des agents au titre de la promotion interne et au titre des lauréats de concours,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

CATEGORIE	GRADE	NOMBRE
A	Ingénieur	21
A	Bibliothécaire	1
A	Attaché	55
A	Attaché/Ingénieur	6
A	Ingénieur/Ingénieur Chef	1
TOTAL CATÉGORIE A		84
B	Rédacteur	22
B	Technicien	15
TOTAL CATEGORIE B		37
C	Agent de Maîtrise	11
C	Adjoint Technique des Établissements d'Enseignement	16
C	Adjoint Technique	43
C	Adjoint Administratif	3
C	Adjoint Technique Territorial du Patrimoine	1
TOTAL CATÉGORIE C		74
TOTAL		195

- de valider l'emploi d'un vacataire dans le cadre des réalisations afférentes au 40 ans de la Région pour 125 heures par mois sur une période de juillet à décembre 2023 rémunérées conformément aux termes de la délibération N°DAP2022_0045 du 15 décembre 2022 ;

- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2023 ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS DE POSTES

1) Postes liés aux nouveaux besoins

CREPS : (C : 1)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
CREPS	Un Agent de Restauration	C	Adjoint Technique	- Elaborer et préparer les menus, avoir en charge l'entretien des locaux et du matériel de restauration, du stockage et du déstockage des marchandises.	

Direction Générale Adjointe -Développement Durable : (A : 3 – B : 1 = 4)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction de la Transition Écologique	Un Chef du service Énergie	A	Ingénieur	- Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers relevant du service énergie	Redéploiement
	Un Animateur Filières Biomasse et déchets dangereux	B	Technicien	- Assurer le suivi de manière opérationnelle et régulière des filières biomasses et production de déchets dangereux sur le territoire de La Réunion et apporter les éléments d'aide à la décision aux différents comités de suivi	
	Un Ingénieur Environnement	A	Ingénieur	Assurer le pilotage, la coordination et le suivi des dossiers relevant du service Biodiversité et Eau.	Redéploiement
	Un Attaché en charge de la Rénovation Énergétique - Habitat	A	Attaché	- Définir et mettre en œuvre la politique de la collectivité en matière de rénovation énergétique dans l'habitat et le tertiaire. - Proposer et mettre en œuvre des actions, - Définir les moyens, et gérer, en lien avec les autres services de la collectivité, les aspects techniques, juridiques et budgétaires et analyser les résultats obtenus.	

Direction Générale Adjointe -Développement Économique et Innovation : (A : 9 – B : 3 =12)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction Générale Adjointe - Développement Économique et Innovation	Un chef de Projet Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII)	A	Attaché	- Suivre la mise en œuvre du SRDEII ; - Mettre en place des outils numériques d'animation et de suivi des travaux autour du SRDEII ; - Mettre en place des mesures de performance et d'évaluation du SRDEII ; - Être en appui à la DGA pour la mise en œuvre des instances de pilotage du SRDEII...	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction de l'Attractivité du Territoire	Un chargé de Mission Audiovisuel, Cinéma et Jeux Vidéos	A	Attaché	- Accompagner la filière locale audiovisuelle, cinématographique et de celle des jeux vidéos ; - Structurer la filière des industries de l'image ; - Développer la valorisation des projets locaux.	Redéploiement
	Un Responsable du Service de Développement Numérique	A	Attaché/ Ingénieur	- Piloter la politique de soutien du développement économique dans le secteur du numérique. Il pilote les activités suivantes : * Assurer la gestion financière du service ; * Assurer, en lien avec le responsable du pôle des aides numériques, la gestion des dispositifs d'aide dans le secteur du numérique ; * Piloter l'observatoire du numérique.	
	Responsable du service Internationalisation des Entreprises	A	Attaché	- Contribuer à la définition et piloter la mise en œuvre la politique régionale de l'internationalisation de l'économie et de l'export.	Redéploiement
	Responsable du Pôle Aménagement Économique	A	Attaché	- Contribuer à la mise en œuvre opérationnelle et au développement des projets liés aux infrastructures d'échanges (Ports et Aéroports), aux zones d'activités et des opérations d'aménagement structurantes en déclinaison notamment des documents stratégiques et de planification, SAR et SRDEII ; - Accompagner les réflexions stratégiques autour de ces thématiques, et être force de propositions.	Redéploiement
	Un Chargé de Mission sur des Projets Stratégiques	A	Attaché	- Appuyer le directeur sur les projets stratégiques, notamment dans les domaines suivants : * Tourisme ; * Internationalisation des entreprises ; * Attractivité du territoire ; * Aménagement économique : Zones d'activité, ports et aéroports. - Assurer également la coordination avec l'équipe projet en charge du SRDEII auprès de la DGA Economie et avec les autres directions de La Région sur les dossiers stratégiques qu'il suit. Il fait aussi le lien avec la DGA Europe pour la mise en oeuvre du PO FEDER 21-27 et veille à la bonne articulation avec la direction FEDER Entreprises ; - Venir en appui de la direction pour la gestion budgétaire .	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction de l'Attractivité du Territoire	Un chargé des Aides Audiovisuels	B	Rédacteur	- Gérer le fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia et de celui en faveur de la création de jeux vidéos ; - Structurer la filière audiovisuelle, cinématographique et multimédia.	
	Un gestionnaire de dossiers tourisme	B	Rédacteur	- Gérer les dossiers des structures et partenaires institutionnels, des organismes publics, para-publics et associations dans le secteur du tourisme ; - Assurer l'assistance administrative et financière pour le service tourisme.	
Direction de l'Économie	Un chargé de Mission Octroi de Mer	A	Attaché	- Mettre en œuvre le dispositif de l'octroi de mer à l'égard des entreprises, administrations et autres usagers ; - Gérer et suivre le dispositif d'octroi de mer en lien avec la réglementation européenne et nationale.	Redéploiement
	Un Instructeur ESS	A	Attaché	- Mettre en œuvre la stratégie régionale de l'ESS (organisation, animation des ateliers, communication,…) ; - Contribuer en lien avec la cheffe de service à la mise en œuvre du SPASER, au renforcement des outils de financement de l'ESS, à la rédaction des cadres d'intervention , au développement de l'entrepreneuriat au féminin.	Redéploiement
Direction de la Recherche et de l'Innovation	Un Chargé du suivi administratif du du dispositif DEFFINOV	B	Rédacteur	- Assurer la gestion administrative des dossiers de la direction notamment les Contrats d'objectifs de moyens et de performance ; - Etre en appui aux missions administratives transversales de la direction ; - Instruire et suivre administratif le dispositif DEFFINOV ; - Instruire et suivre les nouveaux dispositifs de fonds propres ; - Etre en appui au dossier Qualitropic.	Redéploiement
	Un Chargé de développement - Recherche - Innovation	A	Attaché	-Élaborer les 10 Contrats d'objectifs de moyens et de performance pour l'année 2023 ; - Suivre et évaluer la performance des opérateurs recherche et innovation dans le cadre des Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performances (COMP) et des indicateurs définis dans ce cadre ; - Assurer l'articulation des COMP et des AMI en lien avec la Direction FEDER Recherche et Innovation.	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction de la Culture et des Sports	Un chargé de la Culture et des Sports	A	Attaché	- Participer à l'activité de la DGA dans les domaines de la culture et du sport ; - Conseiller la DGA et le Directeur dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité ; - Assister la DGA dans son rôle de réalisation et d'évaluation des politiques publiques culturelles et sportives.	Redéploiement
Conservatoire à Rayonnement Régional	Un Responsable du Centre de Documentation du CRR	A	Bibliothécaire	- Gérer les collections du centre de documentation du CRR (livres, partitions, CD, DVD) : Catalogage, traitement matériel de l'ensemble des collections et numérisation des partitions ; - Assurer la valorisation du centre de documentation pour le faire connaître du public potentiel ; - Mettre en œuvre la procédure de prêt et l'exploitation des collections.	Redéploiement
Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante	Un Responsable Administratif et Financier	A	Attaché	- Superviser le suivi administratif et financier de la Direction	
	Un Responsable du Service Développement vie Étudiante	A	Attaché	- Mettre en œuvre la politique régionale en matière de développement de la vie étudiante.	
	Un Chargé de l'Enseignement Supérieur	A	Attaché	- Contribuer à l'élaboration de différents schémas stratégiques : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Schéma Territorial de la Vie Etudiante, … ; - Contribuer au suivi des actions du SRESRI et mettre en œuvre les mesures d'évaluation du SESRI en lien avec le chef du SRESRI ; - Définir et mettre en place les contrats pluriannuels d'objectifs, de moyens et de performance ; - Assurer le suivi des interventions de la Région en matière d'infrastructures universitaires … .	
	Un chargé de l'Université de l'Océan Indien et de la Diaspora réunionnaise	A	Ingénieur	- Piloter la stratégie de configuration et de mise en place de l'Université de l'Océan Indien; - Définir le plan d'action de l'Université de l'Océan Indien an lien avec les autres acteurs concernés ; - Mettre en place une stratégie et un plan d'action en vue de valoriser la Diaspora réunionnaise.	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne	Quatre brigades de remplacement (16 agents)	C	Adjoint Technique Territorial des Établissements d'Enseignement	Participer aux activités de production de repas, aux missions de réception, distribution et de service des repas, d'accompagnement des usagers (selfs / services à table des élèves) et d'entretien (salles de classe et autres locaux).	
	14 Assistants Maintenance Informatique	C	Adjoint Technique	- Maintenir en condition opérationnelle le parc informatique des lycées ; - Assurer le suivi de l'inventaire.	
	19 ARTICE	C	Adjoint Technique	- Accompagner le déploiement du dispositif NUMERISAK ; - Assister les utilisateurs dans l'utilisation des outils numériques.	
	Un responsable « Accueil, Entretien, et Maintenance des lycées »	A	Attaché	En partenariat avec les EPLE, piloter et coordonner les missions des ATTEE (accueil, hébergement, entretien général et technique des lycées)	
	Un Responsable du service Développement de l'Enseignement Professionnel	A	Attaché	- Accompagner les transformations de l'enseignement professionnel et du lycée ; - Assurer la gestion prévisionnelle des formations générales, technologiques et professionnelles sous statut scolaire ; - Mette en place le schéma directeur des lycées publics ; - Assurer la programmation des nouveaux lycées ; - Lutter contre le décrochage scolaire….	
	Un conseiller en Entretien des Surfaces et des Bâtiments	B	Technicien	- Mettre en œuvre la politique qualitative engagée par la collectivité en matière d'entretien des surfaces et des bâtiments.	
	Un conseiller en Petite Maintenance	B	Technicien	- Mettre en œuvre la politique qualitative engagée par la collectivité en matière de petite maintenance.	
Service d'Appui au Pilotage – DGA Développement Humain et Solidaire	Un chargé de Mission Commande Publique, Fonds Européens et Audit (Attaché)	A	Attaché	- Fluidifier et sécuriser la chaîne de la commande publique ; - Être l'appui aux directions opérationnelles ; - Aider au pilotage de la Direction Générale Adjointe.	Redéploiement
	Un chargé de Mission Ressources et Méthodes	A	Attaché	- Assurer une expertise thématique "Culture - Sports" auprès de la DGA en lui apportant les éléments techniques nécessaires dans le cadre des différents travaux de la DGA et de la sécurisation de ses visas et signature (production de notes, apport ponctuel d'éléments de langage, avis sur projets de rapport, courriers, notes…) ; - Accompagner la DGA dans le pilotage de la stratégie liée aux	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
				schémas programmatiques régionaux ;	
Direction de la Formation Professionnelle	Responsable de la Cellule gestion solde FSE et PACTE	A	Attaché	- Participer activement à l'atteinte des objectifs de certification du Fonds Social Européen au Titre de PO FSE 2014-2020, à travers la réalisation directe ou la coordination d'agents en charge des dossiers FSE.	Redéploiement
	Un Référent Parcours	A	Attaché	- Analyser les process internes à la direction et externes dans la perspective de favoriser les parcours intégrés de formation professionnelle aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ; - Être force de proposition dans la coordination des actions de formations du parcours ; - Organiser la concertation avec les prescripteurs pour décloisonner les approches des intervenants, modifier les postures d'accompagnement, assurer les bons relais.	
Direction de la Formation Professionnelle	Un Responsable du Pôle Innovation Prospective et Orientation	A	Attaché	- Conduire et piloter la démarche prospective en matière de développement des compétences sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec les acteurs économiques ; - Piloter l'ingénierie de la formation ; - Coordonner la stratégie régionale en matière d'orientation, notamment dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).	Redéploiement
	Un Responsable du Pôle Formation Professionnelle Initiale et Continue	A	Attaché	Piloter l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget aux côtés du directeur ; - Piloter, optimiser et évaluer les projets et activités du pôle ; - Participer aux travaux transversaux à la Direction ou à l'Unité : système d'information, veille sectorielle, qualité des actions de formation, articulation avec le CPRDFOP, le SRFSS ou le SPRO ;	Redéploiement
	Un Responsable du Pôle Performance Financière	A	Attaché	- Participer à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Direction ; -Assurer la préparation, le suivi du cycle budgétaire et sécuriser les recettes FSE et PACTE ; -Accompagner le développement du contrôle de gestion au sein de la collectivité.	Redéploiement
Direction de la Formation Professionnelle	Un Chef de service Prospective et Partenariat	A	Attaché	Conduire et piloter la démarche prospective en matière de développement des compétences sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec les acteurs économiques ; - Contribuer à la définition du	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales	Type de recrutement
				Programme Régional de Formation Professionnelle, en croisant les besoins de compétences des secteurs d'activités en tension ou porteurs pour les emplois d'avenir.	
	Un Chef de service Ingénierie de la Formation	A	Attaché	-Etre force de proposition en matière d'innovation pédagogique ; - Veiller à la bonne articulation de l'offre de formation régionale.	Rédéploiement
	Un Chef de service Orientation et Parcours Professionnels	A	Attaché	- Développer la stratégie régionale en matière d'orientation tout au long de la vie à destination des collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi ; - Collaborer avec les autres directions opérationnelles de la DGA afin d'assurer une transversalité et de pouvoir toucher l'ensemble de ces publics.	Redéploiement
	Un Chef de service Formation Sanitaires et Sociales	A	Attaché	- Animer la politique régionale en matière de formations sociale, paramédicales et de santé et soutien en faveur des bénéficiaires ; - Gérer les fonds européens ; - Conduire des missions transversales.	Redéploiement
Direction de la Formation Professionnelle	Un Chef de service Aides Individuelles et Apprentissage	A	Attaché	- Assurer l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation des dispositifs d'aides individuelles de formation et des dispositifs d'apprentissage soutenus par la Région.	Redéploiement
	Un Chef de service Évaluation et Pilotage Financier	A	Attaché	- Piloter le dispositif d'aides à la formation par apprentissage ; - Piloter le dispositif Allocation Formation Réussite Région ; - Conduire des missions transversales	Redéploiement
	Un Chef de service Compétences Clés	A	Attaché	- Participer à la mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C).	Redéploiement
	Un Chef de service de la Gestion de l'Offre de Formation	A	Attaché	- Suivre les marchés de formation professionnelle ; - Piloter la démarche qualité et du déploiement de l'outil ZEFIR ; - Conduire des missions transversales.	Redéploiement

Direction Générale Adjointe – Patrimoine Action et Action Terriorialisée (DGA PAT) : (A : 12 – B : 2 – C : 6 =20)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Direction Générale Adjointe -	Un Responsable de la	A	Ingénieur	- Définir les nouveaux process de la DGA Patrimoine et Action Territorialisée en lien avec les obligations liées à la gestion du	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Patrimoine et Action Territorialisée	Numérisation du Patrimoine			patrimoine ; - Identifier les supports techniques nécessaire au déploiement de l'Architecture du SI de la DGA Patrimoine et Action Territorialisée en lien avec la Direction des Systèmes d'Information ; - Établir les procédures et faire le suivi de la base unique de l'inventaire du patrimoine (immobilier, mobilier, foncier et culturel).	
Service d'Appui au Pilotage – DGA Patrimoine et Action Territorialisée	Chargé de Mission Optimisation des Recettes	A	Attaché	- Sécuriser et optimiser les recettes portées par les différentes directions de la DGA ; - Piloter, mobiliser et coordonner de manière transversale les moyens humains et procéduraux nécessaires à l'atteinte des objectifs assignés ; - Proposer et mettre en œuvre des actions, suivre et analyser les résultats obtenus, alerte en cas de nécessité et rendre compte de l'activité.	Redéploiement
	Un chargé du système d'Information de la DGA Patrimoine	A	Ingénieur	- Organiser, administrer et développer les systèmes d'information et applications métiers de la DGA Patrimoine et des différentes directions la composant.	Redéploiement
Direction des Bâtiments et du Patrimoine	Un Ingénieur du Patrimoine Immobilier	A	Ingénieur	- Mener une politique d'acquisition, de cession et de location immobilières ; - Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matières d'urbanisme et de gestion foncières - Rédaction des actes de gestion immobilière, foncière et patrimoniale.	Redéploiement
	Responsable du Service Patrimoine Immobilier	A	Attaché	- Participer à la mise en place de la réorganisation de la DBP ; - Piloter et manager les secteurs foncier, gestion locative et inventaire physique ; - Piloter et conduire de manière sécurisée les opérations d'acquisitions nécessaires à la réalisation des projets de la Région ou de cessions foncières ; - Piloter la gestion des contrats sur le patrimoine régional, public et privé.	
	Responsable du Service Foncier	A	Attaché/ Ingénieur	- Piloter et conduire, de manière sécurisée,les opérations d'acquisitions et de cessions foncières menées en régie ou en lien avec des opérateurs fonciers pour le domaine privé et le domaine public ; - Optimiser le patrimoine existant : piloter et saisir les opportunités liées aux cessions et aux valorisations des biens y compris la procédure d'extraction d'emprises foncières du domaine public routier ; - Instruire les demandes de rétrocession de terrains non utilisés pour les opérations routières ; - Contribuer à la mise en œuvre des autorisations d'occupation sur le domaine public et sur le domaine privé ; - Animer et piloter le service ;	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
				- Coordonner les missions des agents du service pour la bonne réalisation des objectifs.	
Direction des Bâtiments et du Patrimoine	Responsable du Service Inventaire	A	Attaché/Ingénieur	- Garantir une connaissance exhaustive, approfondie et actualisée du patrimoine régional en lien avec les pôles fonciers et gestion locative (suivi des cessions et acquisitions foncières) ; - Organiser et gérer l'inventaire physique en coordination étroites avec l'inventaire comptable ; - Mettre en place une gestion dynamique du patrimoine via la tenue de tableaux de bord ; - Piloter le déploiement de la base unique du patrimoine et accompagner les différents services sur la définition des interfaces des applications métiers en lien avec cette base unique ; - Animer et piloter le service Inventaire physique ; - Coordonner les missions des agents du service pour la bonne réalisation des objectifs.	Redéploiement
	Responsable du Service Gestion Locative	A	Attaché/ ingénieur	Assurer : * la gestion des contrats sur le patrimoine régional, public et privé, en renforçant l'expertise nécessaire et en mutualisant les moyens (locations, mises à disposition, autorisation d'occupation temporaire, baux divers, etc.) ; * la gestion des Occupants Sans Titres sur patrimoine régional public et privé, dont foncier Agricole et forestier ; * la gestion des contrats souscrits et à souscrire par la Région ; * la gestion des contrats de location sur les biens appartenant à la Région (ex : contrats liés aux toitures et panneaux solaires) ; - Animer et piloter le service ; - Coordonner les missions des agents du service pour la bonne réalisation des objectifs.	
	Responsable du Service Maintenance	A	Ingénieur	- Assurer la gestion du Secteur Clos Couvert ; - Programmer les opérations de GER clos couvert, ravalement et étanchéité sur l'enveloppe des bâtiments ; -Programmer et coordonner la maintenance préventive. Secteur Maintenance Technique : -Mise en place d'une GMAO ; -Périmètre des Equipements très techniques : ascenseurs, portes et portails automatiques, centrales de production de froid… Programmation des opérations de GER sur les installations techniques.	Redéploiement
	Responsable du Service Bâtiment et Architecture	A	Ingénieur/ Ingénieur Chef	- Assurer la coordination et le pilotage des secteurs techniques du SBA : - Participer à la mise en place de la réorganisation de la DBP ; - Piloter et coordonner les secteurs	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
				Maintenance, Assistance Technique et Architecture, Nord Est, Sud et Ouest de la DBP ; - Piloter et conduire de manière sécurisée les opérations d'investissements nécessaires à la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissements de la Région ; - Piloter la gestion des achats publics et des contrats pour l'entretien, la réhabilitation et la construction du patrimoine régional, public et privé.	
Direction des Bâtiments et du Patrimoine	Responsable service Installations Techniques	A	Ingénieur	-Assurer la mise en place d'une GMAO ; -Intervenir au niveau des périmètres très techniques : ascenseurs, portes et portails automatiques, centrales de production de froid, centrales de traitement d'air.. -Assurer la programmation des opérations de GER sur les installations techniques ; -Préparer, instruire et gérer les contrats de maintenance des équipements, optimisation des coûts ; -Programmer et coordonner la maintenance préventive et curative, instruire les demandes des établissements.	
	Un chargé d'Études, référent Sécurité Incendie Accessibilité	B	Technicien	-Assurer la mission de Référent Sécurité Incendie Accessibilité pour l'ensemble du patrimoine géré par la DBP ; -Élaborer et mettre en œuvre la politique en matière de sécurité incendie accessibilité dans les Établissements Recevant du Public (ERP), en partenariat avec les acteurs internes et externes, afin de maintenir un niveau de sécurité et d'accessibilité réglementaire pour l'ensemble du patrimoine.	Redéploiement
	Un Chargé d'Études Programmation	A	Ingénieur	- Assurer le : * Suivi des bilans fonctionnels ; * Suivi des études de programmation ; *Suivi des procédures administratives liées à la construction. -Analyser les projets d'ouverture de section en lien avec DEVIL et COP ;	
	4 surveillants de Travaux	C	Agent de Maîtrise	- Assister les chargés d'opérations au quotidien dans la surveillance et la gestion technique et administrative des opérations courantes de construction, de maintenance, réparation et entretien du patrimoine de la collectivité (lycées, centres de formation , équipements sportifs et culturels…) à toutes les étapes de la définition, la préparation, la vérification, le suivi et la réception des travaux.	2 redéploiements
	Un dessinateur	B	Technicien	- Conduire, suivre et contrôler l'ensemble des bases de données, plans et graphiques du patrimoine régional.	
Direction des Moyens Généraux	2 Agents Techniques Audiovisuels	C	Adjoint Technique	- Assurer les interventions techniques audiovisuelles ; - Assurer le suivi et l'entretien du matériel.	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction Générale Adjointe – Ressources (DGA R) : (A : 15 – B : 14 – C : 6 = 35)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Direction des Ressources Humaines	Un Responsable du Service Gestion Statutaire du Personnel	A	Attaché	- Participer aux projets RH transverses : organisation des services, dématérialisation des procédures, définition des lignes directrices de gestion sur l'ensemble des thématiques RH, réforme de la fonction publique, RIFSEEP, GPEC, etc... ; - Manager l'équipe de la gestion administrative du personnel : organiser, planifier et évaluer l'activité, contrôler les actes et les courriers, former et accompagner les gestionnaires, élaborer et faire vivre les procédures et favoriser la remontée d'informations ; - Organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités liées à la gestion de la carrière et des temps de travail.	
	Un Responsable du Service Accompagnement des Parcours Professionnels	A	Attaché	- Organiser la stratégie d'acquisition de talents internes et externes : * Établir une stratégie de recrutement de talents * Rechercher à l'amélioration des compétences des agents ; * Organiser, superviser et évaluer les programmes de formation ; * Étudier les besoins d'embauche potentiels et établir des plans de recrutement à moyen et long terme….	
	Un Responsable du service Qualité de Vie au travail	A	Attaché	- Contribuer à la définition des orientations en matière de Ressources Humaines et de prévention ; - Mettre en œuvre les orientations définies par la Présidente et l'assemblée délibérante ; - Réaliser ou Coordonner l'élaboration de documents stratégiques.	
Direction des Ressources Humaines	Un Responsable du budget et performance	A	Attaché	- Contribuer à la définition des orientations en matière de Ressources Humaines et de maîtrise budgétaire ; -Mettre en œuvre les orientations définies par la Présidente et l'assemblée délibérante ;	Redéploiement
	Un Agent en charge de la Gestion des Emplois	B	Rédacteur	- Assurer la gestion des Emplois, Tableau des Effectifs , Organigrammes	Redéploiement
	Un gestionnaire Carrière	B	Rédacteur	- Assurer la gestion et le suivi de la carrière des Agents de la Collectivité.	
	Un Assistant	B	Rédacteur	- Contribuer à l'élaboration des fiches de	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
	Ressources, Emplois et Mobilités			description de postes en relation avec les services concernés ; - Suivre les procédures d'appels à candidatures internes et externes (rédaction et diffusion des appels à candidatures ; réception et diffusion des candidatures aux services, informations aux candidats, organisation des entretiens, préparation des actes de recrutement…)…	
	Un Gestionnaire de Paie	B	Rédacteur	- Effectuer les opérations liées à la paie de l'ensemble des agents de la collectivité ainsi que les simulations de paie conformément à la réglementation en vigueur ; - Relever, calculer et vérifier mensuellement les éléments de rémunération ; - Assurer le suivi et le mandatement des charges sociales ; - Assurer les relations avec les organismes sociaux (Pôle Emploi, CGSS, CNRACL, Ircantec…) et la gestion des allocations chômages.	
Direction des Finances	Un chargé des Régies Comptables	C	Adjoint Administratif	- Piloter le fonctionnement des régies de dépenses et de recettes afin de garantir la régularité des opérations, d'une part, et d'autre part, la modernisation des procédures de paiement et d'encaissement par des moyens modernes (virements ou prélèvements bancaires) afin de limiter les risques financiers, notamment dans le cadre de la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs depuis le 1er janvier 2023	
	Un Responsable du Service Budget	A	Attaché	- Encadrer et piloter le Service Budget dont les missions sont : * Élaborer les budgets et les comptes (principal et annexes) * Structurer la chaîne budgétaire et comptable en définissant les moyens d'évaluation annuelle et pluriannuelle des politiques publiques et des missions transversales ; * Être en appui des directions sur la fonction budgétaire pour tout nouveau ou modification de projet à impact budgétaire et financier dans la collectivité, - Suivre et analyser l'exécution annuelle budgétaire et alerter sur les arbitrages pertinents à opérer en fonction des risques budgétaires (surconsommation ou sous-consommation)...	Redéploiement
	Un Gestionnaire Budget	B	Rédacteur	- Rendre plus lisible et plus performant le cadre budgétaire des AP/AE afin de faciliter son appropriation et l'analyse par les directions.	Redéploiement
	Un Responsable du Service Recettes	A	Attaché	- Encadrer et piloter le Service Recette dont les missions sont : * Suivre l'encaissement des dotations, taxes régionales et fiscalité locale tout en assurant une veille active sur les évolutions	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
				législatives de la finance régionale ; * Produire les états justificatifs permettant le recouvrement du FCTVA ; * Mettre en œuvre une procédure de suivi annuel des demandes de subvention de la collectivité, en lien avec les directions opérationnelles ; * Créer et suivre les engagements pluriannuels et annuels des recettes à percevoir ainsi que sur les encaissements des fonds ; Alerter les directions sur les perceptions ayant fait l'objet d'une minoration….	
Direction des Finances	Un Gestionnaire Recette Subvention - Développement et Optimisation	B	Rédacteur	- Coordonner les recettes de la Région avec une spécialisation sur les participations et subventions européennes/Etat.	Redéploiement
	Un Responsable du Service Engagement des Dépenses	A	Attaché	- Encadrer et Piloter le Service Engagement dont les missions sont : * Définir une procédure de contrôle centralisé des actes d'engagement de dépenses (marchés, lettres de commande, projets de subvention en CPERMA) ; * Analyser les affaires avec impact financier présentées lors des instances afin de valider les modalités d'engagement, la disponibilité des crédits AP-AE/CP, l'imputation comptable, le respect des procédures internes d'achat, les conditions financières (avance, modalités de facturation, etc..) et vérifier la cohérence des dossiers dans leur ensemble ; Alerter sur les arbitrages pertinents à opérer en fonction des opportunités, des coûts ou des risques ;	
	Un gestionnaire Engagement - Marchés Publics	B	Rédacteur	- Gérer les engagements comptables avec une spécialisation sur les marchés publics.	Redéploiement
	Un gestionnaire Engagement - Subventions, Contrats	B	Rédacteur	- Gérer les engagements comptables avec une spécialisation sur les conventions et subventions	
	Un Assistant Comptable	C	Adjoint Administratif	- Assurer la gestion centralisée des tiers financiers de la collectivité	
	Un Responsable de Service Qualité Comptable et Opérations Patrimoniales	A	Attaché	-Assurer l'encadrement ainsi que le pilotage du service Qualité Comptable et Opérations Patrimoniales qui a pour mission : * Préparer les travaux de contrôles internes et de maîtrise des risques de la Direction ; * Animer, planifier et coordonner les travaux préparatoires à la certification des comptes relevant de la Direction ; * Contribuer à l'élaboration d'un plan d'amélioration continue pour réussir et maintenir une certification pérenne des comptes de la collectivité, en lien avec la Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion ; * Mettre à jour l'inventaire comptable à	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
				partir d'un inventaire physique des biens mobiliers et immobiliers produit par les directions (cessions, entrées/sorties) ;	
	Un Chargé de Gestion Patrimoniale	B	Rédacteur	- Assurer la mise à jour de l'actif Patrimonial en vue de réussir le projet de certification des comptes de la Région	
	Un Gestionnaire Polyvalent (Procédures, Inventaire)	B	Rédacteur	- Définir un guide de procédures ; - Assurer le contrôle interne des comptes.	
	Un Responsable de Service Modernisation et Pilotage du Système d'Information Financier	A	Attaché	- Assurer l'encadrement ainsi que le pilotage du service Modernisation et Pilotage du Système d'Information qui a pour missions : * Piloter l'administration fonctionnelle des logiciels financiers de la Direction (Gestion financière, Prévisionnel de mandatement, Dette et gestion de trésorerie etc..) ; * Développer l'outil financier ASTRE afin de le rendre plus performant grâce aux fonctionnalités nouvelles apportées par l'éditeur mais également par une modernisation des procédures internes (création automatisée des tiers à partir d'une base INSEE..)….	Redéploiement
Direction des Finances	Un Référent Administration Fonctionnelle	B	Rédacteur	- Produire des indicateurs, tableaux de bord, rapport de suivi budgétaire, guide de bonne pratiques outils ludiques d'auto-formation	Redéploiement
	Un Assistant Support	C	Adjoint Technique	- Assurer une assistance fonctionnelle sur les logiciels métiers auprès des utilisateurs.	
Direction des Systèmes d'Information et Organisation	2 Adjoints Techniques au Support Utilisateur Secteur Nord/Est	C	Adjoint Technique	- Assurer le Support Utilisateur ; - Assurer le Hotline Téléphonique ; - Assurer les Interventions techniques de niveau 1 ITIL ; -Assurer la réparation matériel Informatique.	
	1 Ingénieur Cybersécurité	A	Ingénieur	- Piloter des projets de sécurité ; - Assurer l'architecture et l'exploitation des équipements de sécurité informatique ; - Mettre en application la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) ; - Gérer les Marchés Publics.	
	Un Technicien Cybersécurité	B	Technicien	- Exploiter des Équipements de Sécurité Informatique ; - Mettre en application la PSSI.	
	Un Responsable de Cellule Bureau d'Étude AMOA	A	Ingénieur	- Assurer le management ; - Gérer les Marchés Publics ; - Assurer le suivi budgétaire ; - Piloter les projets majeurs, complexes et structurants.	
	2 Chefs de projet Informatique	A	Ingénieur	- Piloter des projets majeurs, complexes et structurant de la Direction.	
	Un Responsable de la Cellule Support	B	technicien	- Assurer le management ; - Gérer les Marchés Publics ; - Suivi Budgétaire ;	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
	Applicatif			- Piloter les projets simples ; - Organiser le support applicatif et la formation des utilisateurs.	
	Un technicien support applicatif et formateur	B	Technicien	- Piloter les projets simples ; - Organiser le support applicatif et la formation des utilisateurs.	
	Un responsable de la Cellule Gestion de la Donnée	A	Ingénieur	- Assurer l'encadrement et le pilotage de la cellule - Gérer les Marchés Publics - Piloter les projets de la cellule - Organiser et gérer les données des Systèmes d'Information - Valoriser le Patrimoine des données,	Redéploiement
	Un Aide Archiviste	C	Adjoint Territorial du Patrimoine	Organiser et Valoriser les archives.	
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	Un Juriste	A	Attaché	- Assister et conseiller les services sur les questions juridiques relatives à l'exercice des compétences de la Région ; - Gérer les précontentieux et expertises ; - Participer à la sécurisation des actes de la Région.	

Direction Générale Adjointe – Routes et Déplacements (DGA RD) : (A :8 – B : 6 – C :6 = 19)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Service d'Appui au Pilotage – DGA Routes et Déplacements	Un chargé d'Études	A	Attaché	- Assurer le pilotage Général du Pôle aux côtés de la DGA et aide à la décision ; - Réaliser le suivi et l'analyse - Évaluation des projets portés par la DGA ; -Faciliter et rendre compte du travail Partenarial.	
Direction des Infrastructures et des Déplacements	Un responsable de l'ETN 3	A	Ingénieur	- Mettre en œuvre un portefeuille des opérations routières, qu'elles soient au stade avant-projet ou à des stades plus avancés (conduite d'opérations ou maîtrise d'œuvre en régie) dans un triple objectif de qualité des ouvrages construits, respect des délais et maîtrise des coûts.	Redéploiement
	Un chargé de Procédures Réglementaires	A	Ingénieur	- Assurer la supervision de l'ensemble des procédures réglementaires nécessaires à l'avancement des projets de la Direction, sur toute l'île. Cette supervision sera assurée en partenariat avec les chargés d'opérations concernés et pourra aller du simple conseil et avis apporté au chargé d'opération jusqu'au pilotage en direct des bureaux d'études mandatés sur les procédures réglementaires.	
	2 techniciens Etudes et Travaux l'ETN 3	B	Technicien	- Assurer la maîtrise d'œuvre ou la conduite d'opérations des grands projets d'infrastructures de déplacement, principalement sur la moitié ouest de l'île, l'intervention pouvant concerner	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

				tout en partie de la vie du projet, du début des études jusqu'à l'achèvement des travaux.	
Direction de la Nouvelle Route du Littoral	Un Ingénieur Environnement	A	Ingénieur	- Participer notamment à la constitution et au suivi de l'instruction des demandes d'autorisation pour la poursuite du projet ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures environnementales en lien avec l'opération.	
	Un Chef de service « Ressources »	A	Ingénieur	- Assurer l'encadrement et le pilotage du service « Ressources » : aspects transversaux du projet et notamment, volet financier, administratif et organisationnel du projet.	Redéploiement
	Un chargé de mission auprès du DGA	A	Ingénieur	- Réorganiser les services en particulier sur le volet gestion/comptabilité mais aussi pour la recherche de certaines mutualisation de fonction ; - Assurer les missions de financeurs (prévision et liquidation des dépenses, budget et programmation budgétaire, suivis des programmes européens), le pilotage de l'exécution budgétaire en recettes et en dépenses, - Réaliser des tableaux de bord de suivi de l'exécution budgétaire, suivi des délais de paiement.	Redéploiement
	Un juriste	A	Attaché	- Assurer le suivi du chantier NRL sur le volet juridique et suivi des contentieux.	Redéploiement
Direction des Mobilités Durables	Un ingénieur chargé de la stratégie de développement des mobilités durables	A	Ingénieur	- Conduire et piloter une démarche stratégique de développement des mobilités durable ; - Décliner un plan d'action ; - Participer à l'animation du réseau des partenaires en matière de transports.	
	Un responsable Infrastructures et Gares	B	Technicien	- Assurer l'encadrement et le pilotage du service ; - Piloter les infras d'une part, et, d'autre part assurer la gestion des gares avec pour missions principales : le management de l'équipe en charge des infrastructures et des gares, le pilotage de la gestion des gares, la coordination de l'ensemble des partenaires intervenants sur les gares et les infrastructures du réseau car Jaune.	
	Un poste de chargé d'achat et de gestion du matériel roulant	B	Technicien	- Assurer la gestion du parc automobile régional	
	Un poste de chargé des Infrastructures et accessibilités	B	Technicien	- Gérer et suivre l'entretien et la maintenance des points d'arrêt du réseau car jaune (assurer le pilotage du prestataire en charge de cette mission et assurer la coordination entre l'exploitation du réseau et ce prestataire), la mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau Car Jaune (Mise à jour de l'agenda de mise en accessibilité programmée et suivi des travaux d'accessibilité), le pilotage de l'équipement des points d'arrêt du réseau	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

				Car Jaune (rédiger un marché d'équipement d'arrêts et mettre en œuvre le marché)	
	Un Chef d'Équipe Contrôleur car Jaune	C	Adjoint Administratif	- Coordonner et animer l'équipe d'agents de contrôle ; - Organiser le travail avec son supérieur hiérarchique ; - Etablir les plannings de contrôle et de contrôler la bonne exécution du travail de son équipe. Le titulaire du poste pourra également être amené à se rendre sur site pour opérer des contrôles ou vérifier la mise en œuvre des projets sur le réseau.	Redéploiement
	2 contrôleurs car jaune	C	Adjoint Technique	Assurer la réalisation de contrôles dans les gares routières, à bord des véhicules et aux arrêts Car Jaune. Vérifier les aspects sécuritaires des véhicules, les équipements embarqués à bord, le respect des horaires ainsi que l'affichage des informations à destination des voyageurs.	
Direction de l'Exploitation et de l'Entretien de la Route					
Subdivision Routière Est	Un Chef de Brigade de l'Espace Vert au Pôle Exploitation	C	Agent de Maîtrise	- Encadrer et piloter une équipe (établissement des plannings de travail, répartition des missions, programmation des travaux en régie en particulier) constituant la brigade 1; - Suivre les chantiers d'entretien réalisés en sous traitance ; - Recenser les accidents et des dégradations intervenus sur le domaine public routier exploité.	Redéploiement
	1 Agent Routiers de l'Espace Vert au Pôle Exploitation	C	Adjoint Technique	- Assurer l'exécution principalement des missions d'élagage avec le rotobroyeur, d'entretien et de surveillance du réseau routier national, RN2 (PR41+740 au PR78), RN2002 (PR19 au PR43+600) et RN3 (PR 1 au PR32) de la subdivision routière Est.	
	Un Agent d'Exploitation – CILAOS	C	Adjoint Technique	- Assurer le patrouillage de surveillance et d'intervention du réseau bi-directionnel RN5-RN1005 entre le giratoire de Palissade à Saint-Louis et dans l'Agglomération de Cilaos	
SESR	Un Adjoint à la Responsable du Pôle – Gestionnaire Domaine Public Routier	B	Rédacteur	- Co-piloter la conservation du domaine public routier en assurant notamment : * le suivi et la coordination de la gestion administrative du domaine public routier (DPR) ; * la finalisation et suivi les arrêtés de permission de voirie tels que les AOT, PDS, COP, COT) ; * la participation à la professionnalisation de la gestion domaniale, à la veille réglementaire et à l'évaluation des procédures de gestion du DPR à la DEER ; * la co-animation du club DPR en apportant une assistance aux gestionnaires du DPR en subdivision ; * l'aide aux procédures juridiques/financière pour les recettes ;	

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

				* l' intérim des missions de la responsable de pôle (pour la continuité de service)	

Direction Générale des Services : (A : 7 – B:1 =8)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion	Un Responsable Service Audit et Système de gestion	A	Attaché	-Piloter et superviser l'activité des agents du service en charge de la surveillance du système de contrôle interne des Programmes Européens (PE) ; - Représenter au sein de l'organisation régionale et vis à vis des différents intervenants sur le PE, la fonction de surveillance du système de contrôle interne des PE ; - Assurer une veille externe sur les développements de la fonction de surveillance du système de contrôle interne des PE en particulier pour les PE 2014-2020 et 2021-2027, y compris par la participation aux groupes de travail nationaux et communautaires ; - Réaliser des missions d'audits internes et externes (sur ordres de mission de la Directrice Générale des Services) sur des dossiers ou dispositifs cofinancés par les Fonds Européens.	Redéploiement
Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion	Un auditeur interne Fonds Européens	A	Attaché	- Dans le cadre de la fonction de « surveillance du système de contrôle interne » des programmes européens (2014-2020 et 2021-2027) (FEDER -FSE -INTERREG) Il sera chargé de : - Participer aux opérations de vérifications liées au suivi du contrôle interne des programmes européens ; - Missions Complémentaires : * Réaliser des missions de conseil, à la demande de la Direction Générale des Services, en matière d'expertise financière, de procédures ou d'organisation concernant la gestion des fonds Européens ; * Réaliser ou coordonner toute autre action requise en lien avec les conclusions d'un contrôle ou audit national ou communautaire.	
	Un responsable du Service Contrôle de Gestion	A	Attaché	- Organiser l'activité du service et l'atteinte des objectifs ; - Contribuer à la 2e ligne de maîtrise du dispositif de contrôle interne portant sur les activités de la Collectivité (hors fonds UE et CPN) ; - Contribuer à la promotion des méthodes de contrôle interne, destinée à maîtriser les risques liés aux activités de la Collectivité ; - Organiser la veille sur les satellites de la Collectivité régionale, en assistance aux Directions opérationnelles, aux DGA, et aux élus participant aux instances du satellite ; - Favoriser et soutenir le développement de tableaux de bord en faveur des différents niveaux (Directions/ DGA/DGS) , afin de renforcer le pilotage de gestion opérationnel et financier de la Collectivité ;	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
				- Réaliser sur demande quelques actions de soutien en terme de contrôle en faveur des Directions opérationnelles ; - Animer le groupe de travail Cadres d'intervention (transversal à la Collectivité).	
Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion	1 contrôleur de gestion	A	Attaché	- Contribuer à la 2e ligne de maîtrise du dispositif de contrôle interne portant sur les activités de la Collectivité (hors fonds UE et CPN) ; - Contribuer à la promotion des méthodes de contrôle interne, destinée à maîtriser les risques liées aux activités de la Collectivité ; - Réaliser des analyses financières au titre de la veille sur les satellites, dans un objectif de maîtrise des risques et en vue de porter un éclairage aux décideurs et représentants de la Collectivité ; - Contribuer au développement de tableaux de bord internes, afin de renforcer le pilotage de gestion opérationnel et financier de la Collectivité ; - Réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique ; - Contribuer aux cartographies des risques de la Collectivité.	
	Un chargé de Mission Évaluation des Politiques Publique	A	Attaché	- Développer la méthodologie interne d'évaluation des politiques publiques, - Sensibiliser en interne à la démarche d'évaluation des politiques publiques, - Contribuer à l'émergence de tables d'indicateurs validés (de réalisations et de résultats), et au stockage des données sous-jacentes, - Animer le réseau interne des référents des DGA sur l'évaluation des politiques publiques, - Piloter sur le plan technique les missions externes d'évaluation des politiques publiques, en lien avec la/les DGA concernées.	
	Un assistant de gestion	B	Rédacteur	- Organiser la gestion administrative de la Direction, - Assister le directeur dans la gestion RH - Assurer le suivi administratif et sous ASTRE des marchés de prestations intellectuelles (marchés d'audit, d'évaluation, …) suivis par la Direction, et contribuer à la mise en place de la mise en concurrence, - Assister les services de la Direction dans leurs missions (exemples : réaliser la mise à jour des outils internes à la Direction, assurer le suivi des Visites sur place réalisées sur les dossiers fonds UE, ...), - Contribuer à la diffusion au sein de la collectivité via la GED des outils et procédures nécessaires au dispositif de contrôle interne de la Collectivité (et veiller à la mise à jour de la GED).	
Direction Déléguée à la Coopération Institutionnelle et Aux Relations	2 chargés de développement de Projets de Coopération	A	Attaché/ Ingénieur	- Apporter à la direction ou aux services de la collectivité une ingénierie à la conception et au développement de projets de coopération portés notamment en maîtrise d'ouvrage par la collectivité régionale.	Redéploiement

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0010-DE

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions Principales	Type de recrutement
Internationales					

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0011-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0011

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RDSAP / N°113489
ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEREMA

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0011-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0011
Rapport /RDSAP / N°113489

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEREMA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu la délibération N° DAP 2021_0009 en date du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu le courrier du Cerema en date du 21 octobre 2022 informant la Région Réunion de la possibilité d'adhérer au Cerema,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Vu le rapport N° RDSAP / 113489 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission conjointe du 24 janvier 2023,

Considérant,

- les besoins de la Région Réunion en matière d'expertise dans ses divers domaines d'intervention : infrastructures routières et de transport, bâtiment, environnement et risques …,

- que la Région s'appuie déjà sur cet organisme et ses capacités d'expertise, notamment dans le domaine des grands projets et des risques auxquels sont soumises ses infrastructures,

- que l'adhésion auprès du Cerema permettra à la Région Réunion de devenir acteur du premier établissement public expert de l'adaptation au changement climatique, de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema et d'intégrer le réseau de l'expertise territoriale du Cerema et de bénéficier de l'ensemble de ses ressources spécialisées,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0011-DE

- que le montant annuel d'adhésion pour une région s'élève à 5 000 € en année pleine (montant ramené à 2 500 € pour l'année 2023),

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'adhésion de la Région Réunion auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre 2023, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;

- de prélever chaque année, les crédits de paiement sur l'article fonctionnel 938.842 (A160-0005), en vue du règlement de la cotisation annuelle ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0011-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

02 11 2022
0525088

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Lyon, le 21 octobre 2022

Mme Huguette BELLO
Président
REGION REUNION (CONSEIL REGIONAL)
HOTEL REGION PIERRE LAGOURGUE - MOUFIA
AV RENE CASSIN - BP 67190 SAINT-DENIS
BP 7190
97490 SAINT-DENIS CEDEX 9

Objet : Ouverture de la campagne d'adhésion au Cerema

Madame la Présidente,

Dans le prolongement de notre courriel du 13 juillet dernier, nous avons le plaisir de vous informer de l'**ouverture officielle de la campagne d'adhésion des collectivités locales et de leurs groupements au Cerema**, opérateur public expert en ingénierie de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement durable des territoires, bien connu et régulièrement mobilisé par les Régions en complément de l'ingénierie locale publique ou privée.

Votre Région a ainsi désormais la possibilité d'adhérer au Cerema.

Cette adhésion conférera à votre Région la capacité à participer à ses instances décisionnelles, lui donnera accès à des **avantages réservés aux seuls adhérents** et créera les conditions d'une relation de quasi-régie, permettant de mobiliser l'expertise du Cerema **par simple voie conventionnelle, sans obligation de publicité ni de mise en concurrence**, quel que soit le montant du contrat.

Ces avantages, ainsi que les modalités d'adhésion, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Cerema lors de sa réunion du 6 octobre 2022. Ils sont présentés, en détail, dans le dossier joint au présent courrier et également disponibles sur notre site internet. Afin de faciliter vos démarches, vous avez la possibilité de remplir directement le formulaire d'adhésion en ligne et de télécharger un modèle de délibération type.

En qualité d'adhérent, vous aurez la possibilité de désigner, début 2023, vos représentants au sein du Conseil d'administration et du Conseil stratégique du Cerema, qui seront installés dans le courant du premier semestre 2023. Vous serez par ailleurs appelé à siéger au sein des Comités régionaux d'orientations.

Les collectivités adhérentes disposeront, au sein de ces instances, d'une majorité qualifiée et pèseront ainsi véritablement sur les orientations de l'établissement et sur ses déclinaisons opérationnelles, afin qu'elles répondent davantage à leurs besoins et spécificités.

L'implication des collectivités territoriales et de leurs groupements au sein du Cerema, qui devient ainsi le premier établissement à la fois national et local, contribuera à l'émergence d'une culture de l'ingénierie commune et au renforcement de l'expertise territoriale au service de l'exercice de vos compétences et de vos projets.

En espérant que ces éléments emportent votre conviction, nos équipes, en proximité au sein de nos directions territoriales, restent naturellement à votre disposition pour vous rencontrer, échanger avec vous et vous présenter ce nouveau mode de relation entre les collectivités territoriales et le Cerema ainsi que ses avantages inédits.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'expression de notre considération distinguée.

Marie-Claude Jarrot
Présidente

Pascal Berteaud
Directeur général

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

REGION REUNION

DELIBERATION N°DAP2023_0012

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDAJC / N°113415
DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES - INFORMATION SUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0012
Rapport /RSDAJC / N°113415

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

DELEGATION DE COMPETENCE A LA PRESIDENTE DE REGION - INFORMATION SUR LES MARCHES NOTIFIES - INFORMATION SUR LES ACTIONS EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDAJC / 113415 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationale du 15 juin 2023,

Considérant,

- que par délibération (DAJM/110963) en date du 02 juillet 2021, votre Assemblée Plénière a confié à la Présidente de Région la compétence suivante : « *Conformément à l'article L4231-8 du Code général des Collectivités territoriales, le Président est autorisé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
Le Président rend compte au conseil régional des actes pris à ce titre et en informe la Commission Permanente »,

- que l'annexe ci-jointe dresse un état de la mise en œuvre de cette délégation du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2022,

- que le nombre de marchés passés en 2021 et 2022 est de 613 pour un montant de 407 944 810,73 € TTC,

- qu'en outre, par cette même délibération, votre Assemblée Plénière a confié à la Présidente du Conseil Régional les attributions suivantes dans le domaine contentieux :

  « 20° d'ester en justice dans les domaines suivants :
  en demande : dans l'ensemble des procédures de référés (civils ou administratifs), pour les dépôts de plainte consécutifs à des vols ou à des dégradations de biens appartenant à la Région ou loués par elle, pour les plaintes relatives aux atteintes à l'image et aux membres de la Région, pour les actions avec constitution de partie civile et pour toute affaire présentant un caractère d'urgence impérieuse,
  en défense : dans les procédures engagées contre la collectivité en matière de personnel que ce soit en première instance, appel ou cassation, dans l'ensemble des procédures de référé administratif ou civil, dans l'ensemble des procédures engagées contre les décisions de la collectivité afférentes aux aides individuelles, dans toutes les procédures d'appel et de cassation engagées contre la région; dans l'ensemble des procédures tendant à remettre en cause le bien fondé et l'exigibilité des créances de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Exercer les voies de recours: interjeter appel et/ou cassation contre les décisions de justice (administratives et judiciaires) rendues au fond ou en référé défavorables aux intérêts de la région Réunion ».

- *qu'en vertu de l'article* L. 4231-7-1 du CGCT, la Présidente du Conseil Régional doit rendre compte de l'exercice de cette compétence,

- que le Conseil Régional prend connaissance du tableau récapitulant lesdites actions pour les années 2021 et 2022 joint en annexe de la présente délibération,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'information apportée en annexes concernant les marchés passés en 2021, 2022 et les actions en justice intentées au nom et contre la Région Réunion par la Présidente ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20205176	601263	REALISATION DE DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES POUR LE MUSEE STELLA MATUTINA ET LE MADOI - LOT 1 : MOBILIERS DE L'EXPOSITION DE STELLA MATUTINA	12/02/2021	28 930,44	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20205178	601264	REALISATION DE DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES POUR LE MUSEE STELLA MATUTINA ET LE MADOI - LOT 3 : IMPRESSION DES SUPPORTS POUR L'EXPOSITION DE STELLA MATUTINA	12/02/2021	20 606,65	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20205179	601265	REALISATION DE DEUX EXPOSITIONS TEMPORAIRES POUR LE MUSEE STELLA MATUTINA ET LE MADOI - LOT 5 : PEINTURE	12/02/2021	11 727,44	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20205261	601338	HÉBERGEMENT ET MAINTENANCE DE LA PLATEFORME DE TOURISME NUMERIQUE	16/04/2021	11 935,00	73220	MEDIALIGHT MULTIMEDIA
2021	20205363	601243	LYC P. LAGOURGUE - Moe - AMENAGEMENT DE SALLES DE CLASSE DANS LES ATELIERS	08/02/2021	34 420,34	134457	H2B ARCHITECTURES
2021	20205379	601213	MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE : LOT 1 : RN1 PR 13+870 - REALISATION D'UNE PASSERELLE MODE DOUX SUR LA RAVINE DES LATANIERS	04/01/2021	42 315,00	73267	REUNION INGENIERIE
2021	20205380	601214	MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE : LOT 2 : RN2002 PR 39+638 - RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE DE LA RAVINE L'HARMONIE	04/01/2021	87 049,55	45493	SAFEGE INGENIEUR CONSEIL
2021	20205395	601260	MARCHE DE NETTOYAGE DU RESEAU ROUTIER - LOT 1 : NETTOYAGE ET PROTECTION ANTI-GRAFFITIS DES EQUIPEMENTS ROUTIERS SUR LE RESEAU NATIONAL	11/02/2021	325 500,00	131550	ENTREPRISE HTP SAS
2021	20205416	601277	NRL/MT 6.3 - DISPOSITIFS DE RETENUES	16/02/2021	5 172 019,23	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20205417	601232	RN2-PR28.590 - COMMUNE DE ST ANDRE PASSAGE INFERIEUR CHEMIN ZELMAR / IMPASSE DES ANANAS - ETUDE HYDRAULIQUE	22/01/2021	9 439,50	61190	HYDRETUDES
2021	20205418	601345	MAINTENANCE DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUE	12/02/2021	227 640,00	203762	SARL GAIA SERVICES ET PROSPECTIV

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	2020_5419	601340	Nouvelle Route du Littoral (NRL) / MT 6.5 _Raccordement digue D3_RN1 à Grande Chaloupe	18/01/2021	23 326 758,95	18669	GROUPEMENT GTOI SBTPC
2021	20205419	601226	Nouvelle Route du Littoral (NRL) / MT 6.5_Raccordement digue _ RN1 à Grande Chaloupe	18/01/2021	23 326 758,95	18669	GROUPEMENT GTOI SBTPC
2021	20205432	601323	Acquisition de goodies bureautique et numérique OCEAN METISS 2020	08/02/2021	15 083,67	150257	CYCLONE PUB
2021	20205433	601324	Acquisition de goodies Textiles OCEAN METISS 2020	08/02/2021	4 077,43	150257	CYCLONE PUB
2021	20205436	601170	LPH RENAISSANCE - TRAVAUX PLOMBERIE/GAZ ET EQUIPEMENTS POUR CREATION CUISINE, RESTAURANT ET PLATEAU SNACK BRASSERIE PROVISOIRE DANS BAT. HOTEL D'APPLICATION"	25/03/2021	63 119,66	641	BOURBON FROID OCEAN INDIEN
2021	20205439	601292	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DE MARCHES DE FOURNITURES DE MATERIELS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES AU PROFIT DES LYCEES PUBLICS DE LA REUNION	19/02/2021	26 094,25	63164	ORIA
2021	20205440	601216	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NPRSD LOT 3	06/01/2021	5 585 684,16	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20205445	601225	Nouvelle Route du Littoral (N.R.L.) MARCHE N°6.2 : BBTM SUR VIADUC 5400	20/01/2021	3 025 153,60	18669	GROUPEMENT GTOI SBTPC
2021	20205447	601311	ÉLABORATION D’UN RÉFÉRENTIEL DE GESTION DES PERSONNELS ATTEE DES 45 LYCÉES PUBLICS DE LA RÉUNION	09/02/2021	43 183,00	86750	EDUCATION ET TERRITOIRES
2021	20205448	601235	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la Consolidation du Plan de compensation des Surcoûts des produits de la pêche et de l'aquaculture de La Réunion au titre du FEAMPA 2021/2027	20/01/2021	56 989,63	303811	VERTIGO LAB
2021	20205449	601329	NRL-MT5.3 AMENAGEMENTS DE L EXTREMITE OUEST DE LA DIGUE D3	07/04/2021	1 531 602,45	327243	GROUPEMENT PICO OI ETPO LAW YAT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20205450	601256	Prestation d'assurance flotte auto	09/02/2021	726 612,56	87328	ASSURANCE FRANCE OCEAN INDIEN AF
2021	20205451	601409	LPH RENAISSANCE - REPRISE DESORDRES STRUCTURELS BATIMENT B	06/07/2021	70 225,76	212357	SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILI
2021	20205465	601395	LYC.L.LEPERVANCHE - TRAVAUX DE REPRISES STRUCTURELLES SUR BATIMENT K LOT N°3 ETANCHEITE	30/06/2021	127 622,31	305269	SARL HUET ETANCHEITE CONSTRUCTIO
2021	20205547	601406	CRR MAXIME LAOPE ST-DENIS/TRAVAUX DE PROTECTION DES COURSIVES E CIRCULATIONS EXTÉRIEURS/LOT 2 CHARPENTES-COUVERTURES/MENUISERIES ALUMINIUM	06/07/2021	85 336,74	144454	SOCIETE MONTAGE OCEAN INDIEN
2021	20209300005404	601282	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les Subdivisions Routières de la Région Lot.1 OUEST	10/02/2021	155 600,00	136289	PREVENTIO
2021	20209300005405	601334	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)pour les Subdivisions Routières de la Région - Lot 2 SUD	10/02/2021	176 296,01	136289	PREVENTIO
2021	20209300005406	601301	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les Subdivisions Routières de la Région Lot.3 EST	10/02/2021	122 648,40	4208	SOCOTEC REUNION
2021	20209300005407	601495	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les Subdivisions Routières de la Région Lot.4 NORD	10/02/2021	153 115,20	4208	SOCOTEC REUNION
2021	20209300005408	601258	MISSION CSPS - LOT 5 PATRIMOINE BATI REGIONAL	11/02/2021	9 999 999,00	294872	SR COORDINATION
2021	20209300005452	601262	LYC G BRASSENS DESAMIANTAGE NIVEAUX RDJ DE L'INTERNAT	12/02/2021	266 714,70	142437	VALGO SA
2021	20212035 DBA	601330	CPOI - Réhabilitation et mise aux normes accessibilité et technique Prolongation mission CSPS	29/04/2021	2 376,15	43692	PREVENTECH SARL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215453	601276	PRODUCTION ET ORGANISATION SERIE SYMPHONIQUE FESTIVAL2	22/02/2021	83 870,00	149274	ASSOCIATION NAKIYAVA
2021	20215454	601261	LYC.G.BRASSENS/INTERNAT/RELANCE LOT4 ELECTRICITE	12/02/2021	603 705,28	74566	SOCIETE DE TRAVAUX DU BATIMENT
2021	20215466	601295	ETUDE DE MARCHE ET DE DEFINITION D'UN SYSTEME DE VELO EN LIBRE-SERVICE	25/02/2021	79 519,65	113670	CITEC INGENIEURS CONSEILS
2021	20215467	601259	Mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial pour la Réunion - Opportunité et faisabilité d'une marque territoriale	11/02/2021	86 691,50	289041	STRATEGIES ET TERRITOIRES
2021	20215468	601289	INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES DES PORTIQUES, POTENCES ET HAUTS MATS - CAMPAGNE 2021 (PPHM)	03/03/2021	14 869,93	81987	GESTION TECHNIQUE D EQUIPEMENTS
2021	20215471	601283	LYC.A.BOUVET/REMPLCT PORTES INTERNAT BAT.H	23/02/2021	31 879,47	274222	MBB MENUISERIE BOIS BATIMENT
2021	20215472	601244	CIMENDEF EN CRR - NETTOYAGE/DESINFECTION ET POSE DE FILETS ANTI-PIGEONS SUR LES PATIOS DU REZ-DE-CHAUSSEE	26/02/2021	17 653,45	305264	SARL TEKNIX
2021	20215473	601245	LYC.E.D. PARNY - TRVX REMPLACEMENT FIBRES OPTIQUES DES BATIMENTS M ET N	23/02/2021	5 051,67	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2021	20215482	601287	ETUDE STRATEGIQUE ET DE DEFINITION POUR LA CREATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE DE FORMATION ET D'INNOVATION SUR LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES	19/02/2021	108 451,18	326692	INNOSEA
2021	20215483	601278	LYC.R.GARROS - FOURNITURE ET POSE D'UN FILM SOLAIRE SUR LE BATIMENT C (Salle C2,4,5,7,8,10,11,13,14,31 et ST2D	04/03/2021	30 032,91	74783	SOCIETE ROCHEFEUILLE
2021	20215484	601326	GRAMOUN_LELE_DEVELOPT_OFFRE_ARTISTIQUE	31/03/2021	85 000,00	58495	THEATRE LES BAMBOUS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215486	601501	Prestation de formation-action pour l'accompagnement de 10 sites de restauration régionaux dans l'élaboration d'un diagnostic du gaspillage alimentaire	19/03/2021	38 734,50	277429	RD2A SCOOPARL
2021	20215488	601325	SESR-GESTION DES FORMULAIRES DES DT ET DICT AVEC L'AIDE D'UNE PLATEFORME DEMATERIALISEE	30/03/2021	31 360,84	136305	SOGELINK SAS CDI
2021	20215489	601354	Réalisation des travaux de l'exutoire du Dalot Bois Noirs Section Est de la contournante de St Joseph - Marché de maîtrise d'oeuvre	28/04/2021	182 497,00	162558	EGIS VILLES ET TRANSPORTS
2021	20215490	601312	LYCEE PATU DE ROSEMONT REALISATION.TRAVAUX DE REPRISE DES ECLATS BETON SUR LA COURSIVE DU BATIMENT B	23/03/2021	126 211,54	314943	CONSTRUCTION REHABILITATION REUN
2021	20215491	601294	LYC.E.D PARNY - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FAUX PLAFONDS DES LOGEMENTS DE FONCTION Z1, Z2, Z3 et Z4	15/04/2021	48 620,82	260962	SARL AGENCEMENT DE BOURBON
2021	20215492	601297	LYC.E.D.PARNY - REMPLACEMENT GRILLES ANTI-VANDALES PAR DES BARREAUX ALUMINIUM SUR LE BATIMENT M	12/04/2021	21 374,50	74783	SOCIETE ROCHEFEUILLE
2021	20215493	601308	PRODUCTION ET ORGANISATION SERIE CARTE BLANCHE A DAVY SICARD	22/03/2021	61 292,50	149274	ASSOCIATION NAKIYAVA
2021	20215498	601344	ACQUISITION D'UN PIANO 3/4 DE QUEUE	20/04/2021	39 277,00	153850	SCOTTO MUSIQUE
2021	20215499	601382	LYC.R.GARROS - REFECTION DES INSTALLATIONS D'EAU CHAUDE SOLAIRE	09/06/2021	99 169,00	9009	ENGIE AXIMA SEITHA SESTA ICART R
2021	20215500	601359	RESTRUCTURATION DU PARKING BUS & DES ABORDS DES LYCEES PLATEAU CAILLOU (E. DE PARNY ET LPH RENAISSANCE)	19/05/2021	53 409,13	59929	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
2021	20215501	601309	LYCEE STPAUL 4 - GYMNASE TRAVAUX RENOVATION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	12/04/2021	16 275,00	112123	GAIA ENERGIES NOUVELLES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215502	601346	LYC. VINCENDO - AMO - REALISATION TRVX REHABILITATION PARTIELLE GYMNASE	28/04/2021	49 367,50	9241	IDEM S
2021	20215503	601313	LPH RENAISSANCE - LOCATION 3 WC CHIMIQUES AUTONOMES EQUIPES Y/C INSTALLATION, LESTAGE ET RECUPERATION SUR SITE A LA FIN DE LA LOCATION	12/04/2021	9 472,05	326864	MULTILOC REUNION EQUILOC
2021	20215504	601327	LPH RENAISSANCE - MISSION EXAMEN VISUEL APRES DESAMIANTAGE	14/04/2021	5 100,00	327076	ANTOINE HUBERT DIAGNOSTICS IMMOB
2021	20215506	601342	URMA DE ST-ANDRE/TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU SSI	20/04/2021	22 951,18	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2021	20215509	601328	CPOI - MISSION ETUDE DE SECURITE PUBLIQUE POUR LA MISE EN SURETE	16/04/2021	14 756,00	4208	SOCOTEC REUNION
2021	20215510	601353	CRR EST/TVX RENFORT.PLANCHER AUDITORIUM	05/05/2021	70 138,74	74821	MACONNERIE DE L OCEAN INDIEN
2021	20215511	601349	LYC.P.ROSEMONT/REMPLACT.ASCENSEUR BAT.B	29/04/2021	44 376,50	24305	CEGELEC LA REUNION
2021	20215512	601423	Etude de définition d'un service d'autopartage en lien avec le réseau de transport inter-urbain régional CAR JAUNE	06/07/2021	59 159,63	192422	GROUPEMENT INDDIGO SAS SYMETRIS
2021	20215513	601332	LYC.A.ROUSSIN - REPRISE DALLE DE L'ATELIER DES AGENTS SUITE CONSTAT DE RUINE	29/04/2021	37 975,00	212357	SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILI
2021	20215514	601358	CONCEPTION D'UNE OEUVRE ARTISTIQUE SUR LE DPR RÉGIONAL - GIRATOIRE DE LA CITEE DU VOLCAN GIRATOIRE DE LA CITE DU VOLCAN	18/05/2021	38 500,00	165250	SCULPTEUR BOIS PIERRE IMAHO DAVI
2021	20215521	601333	LPH RENAISSANCE - MISSION AMO POUR LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE CONTROLE D'ACCES	29/04/2021	24 955,00	267664	OTEIS CONSEIL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215523	601383	Accord cadre-Achats petits équipements informatiques	31/05/2021	206 150,00	35579	OCEAN INDIEN INFORMATIQUE
2021	20215537	601336	CRR SUD - MISSION AMO GESTION SITES POLLUES ET SUIVI MISE EN OEUVRE PLAN DE GESTION RETENU	18/05/2021	16 573,38	77271	ENVIROTECH INGENIERIE
2021	20215538	601520	Plate forme de tourisme numerique Reunion_Hebergement et maintenance_Socle "Information"	21/05/2021	47 523,00	73220	MEDIALIGHT MULTIMEDIA
2021	20215540	601341	LYC.STPAUL4 MISSION Moe CONFORTEMENT TALUS ET REFECTION DES CLOTURES	29/04/2021	42 209,21	112800	INTEGRALE INGENIERIE
2021	20215541	601348	LYC.N.MANDELA/AMO/PROT.GPE FROID/REALIS.CENT.PV	29/04/2021	16 709,00	104403	IMAGEEN
2021	20215542	601347	LYC M.HINTERMANN AFFEJEE - AMO CREATION SORTIE DE SECOURS SUR LE PLATEAU AUDIOVISUEL	29/04/2021	22 785,00	166784	SARL AXIOME INGENIERIE
2021	20215543	601365	Mission d'assistance au maître d'oeuvre pour le VISA_Déconstruction du pont métallique sur la rivière des Galets	28/05/2021	27 125,00	81987	GESTION TECHNIQUE D EQUIPEMENTS
2021	20215544	601369	CITE SCOL.BUTOR/LOT1/REHAB.LOGT.M10	04/06/2021	105 620,37	304894	ENTREPRISE ASCB
2021	20215545	601370	CITE SCOL.BUTOR/LOT2/REHAB.LOGT.M15	04/06/2021	124 389,04	314943	CONSTRUCTION REHABILITATION REUN
2021	20215546	601474	AMO - SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT ET ETUDES DE PROGRAMMATION POUR LA CREATION D'UN CAMPUS INTERNATIONAL DES METIERS DE L'OCEAN (CIMO)- Cne du Port	16/06/2021	214 000,00	328243	SAS PROG AND CO
2021	20215549	601418	RELEVES TOPOGRAPHIQUES ET BATHYMETRIQUES DES LITS DE RIVIERE APRES LA SAISON CYCLONIQUE 2020/2021	06/07/2021	12 271,35	128145	TOPO SERVICES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215550	601456	LYCEE M. GANDHI/DEPOSE TOITURE ZINC SALLE DOCUMENTATION DU CDI ET REMPLACEMENT PAR TOITURE TOLE ALU	16/06/2021	24 430,95	327003	EGMJ
2021	20215564	601363	LYC.E.B.GIRODAY - TRAVAUX MISE EN OEUVRE PEINTURE INTUMESCENTE SUR STRUCTURES PASSERELLES DE L'INTERNAT	03/06/2021	53 805,15	150584	TECHNIQUE DE RENOVATION DU BATIMENT
2021	20215565	601458	VISITES D'APPUIS IMMERGES ET RELEVES BATHYMETRIQUES PAR PLONGEURS AUTONOMES - PROGRAMME 2020-2021	07/07/2021	14 132,13	194182	SARL TECH OFFSHORE
2021	20215566	601371	RELANCE-RN1-NFRDG-DECONSTRUCTION PONT METALLIQUE EXISTANT	03/06/2021	6 064 569,52	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	20215567	601381	MISE EN OEUVRE CLIMATISATION SUR R+3 INTERNAT CREPS DE ST-DENIS	09/06/2021	48 174,00	9009	ENGIE AXIMA SEITHA SESTA ICART R
2021	20215568	601407	REHAB LYC.BRASSENS/LOT 2.5 REMPT PORTES	06/07/2021	89 838,00	199756	SOREPLAC
2021	20215570	601368	Travaux de construction d'un abris sur cage d'escalier existant	02/06/2021	27 028,98	156331	AJA SERVICES PLUS
2021	20215571	601452	TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE SYSTEME DE COMPTAGE DES FLUX SUR PLUSIEURS SITES DU PATRIMOINE REGIONAL _PHASE 2	08/07/2021	226 656,50	183391	TEEO SAS
2021	20215572	601402	RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST - COMMUNE DE SAINTE-ROSE - 06 LOTS - LOT 1 : ECHAFAUDAGE	30/06/2021	1 105 151,71	279089	SARL ABC SCAFFOLDING
2021	20215573	601405	RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST - COMMUNE DE SAINTE-ROSE - 06 LOTS - LOT 2 : MACONNERIE / PIERRES DE TAILLE	30/06/2021	1 240 524,94	93253	SOCIETE MEDITERANEENNE DE BATIME
2021	20215574	601460	RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST - COMMUNE DE SAINTE-ROSE - 06 LOTS - LOT 3 : PLATELAGE BOIS	08/07/2021	626 349,87	37938	ASSELIN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215575	601410	RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST - COMMUNE DE SAINTE-ROSE - 06 LOTS - LOT 5 : PEINTURE	30/06/2021	172 675,58	96876	EXOPEINT
2021	20215576	601411	RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST - COMMUNE DE SAINTE-ROSE - 06 LOTS - LOT 6 : STRUCTURE METALLIQUE	30/06/2021	10 000 000,00	54929	FREYSSINET FRANCE
2021	20215577	601468	ACCORD CADRE/BC/CONT.TECHNIQUE/2020/2024 - avenant 1 modification de l'article 4 paiement Introduction de rib des co-traitants	06/07/2021	9 000 000,00	15301	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
2021	20215578	601457	ACCORD CADRE/BC/CONT.TECHNIQUE/2020/2024	06/07/2021	10 849 998,92	4208	SOCOTEC REUNION
2021	20215579	601430	PLATE-FORME DE TOURISME NUMERIQUE REUNION_HEBERGEMENT ET MAINTENANCE_SOCLE regularisation	08/07/2021	31 682,00	73220	MEDIALIGHT MULTIMEDIA
2021	20215584	601471	PRESTATION DE NOTATION DE LA QUALITÉ DE LA RÉGION RÉUNION	06/07/2021	43 942,50	333264	FITCH RATINGS IRELAND LIMITED
2021	20215585	601392	LYC.A.ROUSSIN - RACCORDEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA CUISINE SUR LE RESEAU PRINCIPAL	28/06/2021	75 217,63	301082	KD BTP
2021	20215588	601400	GUETALI 2021 BIG MOTHER	29/06/2021	20 890,00	152502	COMPAGNIE ARTEFAKT
2021	20215589	601412	GUETALI 2021 LA REVOLTE DES PAPILLONS	29/06/2021	17 564,00	164012	COMPAGNIE MORPHOSE
2021	20215590	601413	GUETALI 2021 EFFET DU LOTUS	29/06/2021	22 178,00	212398	ASSOCIATION SWADES
2021	20215591	601414	GUETALI 2021 A KOZ ! A KOZ !	29/06/2021	16 660,54	264978	COMPAGNIE DANSE ETIK

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2021

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215592	601415	GUETALI 2021 ME OU SA SOULIER JULES LA PASSE DON ?	29/06/2021	17 272,00	47670	COMPAGNIE NEKTAR
2021	20215593	601416	GUETALI 2021 L'INCROYABLE HISTOIRE DE JOHN L'ELEPHANT	29/06/2021	15 282,00	265485	COMPAGNIE LE LA
2021	20215594	601417	GUETALI 2021 NOUT VALIZ	29/06/2021	11 953,00	14575	ASSOCIATION CULTURELLE THEATRE S
2021	20215595	601419	GUETALI 2021- FOUD'TRUC	29/06/2021	17 350,00	328071	CA RIGOLE PAS
2021	20215596	601420	GUETALI 2021- TROIS FEMMES ET LA PLUIE	29/06/2021	14 630,00	253687	ASSOCIATION COMPAGNIE LOLITA MON
2021	20215597	601421	GUETALI 2021- PETITS VOYAGES GRANDS TRANSPORTS	29/06/2021	14 680,00	112197	ARTOURN ET COMPAGNIE
2021	20215598	601422	GUETALI 2021- LILI ET LE MAITRE DU TEMPS	29/06/2021	12 550,00	180087	COMPAGNIE DES 4 MONDES
2021	20215599	601424	GUETALI 2021- AVENTURES Z'ANIMEES	29/06/2021	12 694,50	302611	LA COMPAGNIE PIED DE NEZ ROUGE
2021	20215600	601425	GUETALI 2021 TERMINUS	29/06/2021	14 330,00	178260	ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS
2021	20215601	601427	GUETALI 2021 IMPRO TRIO	29/06/2021	18 000,00	162208	ASSOCIATION KOTE LIVE
2021	20215602	601428	GUETALI 2021 QUAND MEME ÇA	29/06/2021	13 680,00	162715	ASSOCIATION KARANBOLAZ

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215603	601431	GUETALI 2021 PLUME D'ANGE	29/06/2021	17 000,00	238238	THEATRE BAZAR
2021	20215604	601432	GUETALI 2021 VOL AU DESSUS DES NUAGES	29/06/2021	14 842,00	186855	BOMBACACEE
2021	20215605	601433	GUETALI 2021 BOUT DE SOIE	29/06/2021	20 070,00	161718	COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS
2021	20215606	601434	GUETALI 2021 QUI SAIT CE QUE VOIT L'AUTRUCHE DANS LE SABLE	29/06/2021	16 025,00	238436	COMPAGNIE LA PATA NEGRA
2021	20215607	601435	GUETALI 2021 VAVANGAZ TI KATORZ	29/06/2021	14 965,00	328072	ZAFER K
2021	20215608	601436	GUETALI 2021 PLANETE DES SINGES : LA THEORIE	29/06/2021	13 816,00	328073	ASSOCIATION SINGES SAVANTS
2021	20215609	601437	GUETALI 2021 CONFIDENCE D'UNE GROSSE PATATE : VERSION 2	29/06/2021	13 550,00	53126	THEATRENFANCE
2021	20215610	601438	GUETALI 2021 TCHEKOV DEBOUSSOLE	29/06/2021	18 262,00	304646	COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S
2021	20215611	601439	GUETALI 2021 GAZOUYAZ	29/06/2021	4 050,00	328074	ASSOCIATION HISTOIRE DE
2021	20215612	601440	GUETALI 2021 UN SI GRAND PETIT MONDE	29/06/2021	18 038,13	295777	ASSOCIATION NOUJOU
2021	20215613	601429	GUETALI 2021 DI WI	29/06/2021	15 556,00	287643	QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215614	601442	GUETALI 2021 KAS IN KAN KOTE TROUBLAN	29/06/2021	15 151,45	213493	BALADES CREATIVES SAS
2021	20215615	601441	GUETALI 2021 TOURS DE CONTE	29/06/2021	17 000,00	60457	ASSOCIATION FONNKER
2021	20215616	601443	GUETALI 2021 BOITE A REVES : VOLUME 2	29/06/2021	16 715,00	242414	LA PTITE SCENE QUI BOUGE
2021	20215617	601444	GUETALI 2021 VALHALLA	29/06/2021	17 561,00	304516	ASSOCIATION SECOND BRAIN
2021	20215618	601445	GUETALI 2021 LERITAZ	29/06/2021	21 643,07	125022	ASSOCIATION MALOY ARTS 974
2021	20215619	601446	GUETALI 2021 LA FILLE ARC EN CIEL	29/06/2021	18 062,00	193440	ARTISTE DE MA VIE
2021	20215620	601448	GUETALI 2021 CINE CONCERT HAJJAZ MISERY SARY	29/06/2021	12 494,00	320769	ASSOCIATION MANOSIKA
2021	20215621	601449	GUETALI 2021 TERLABA	29/06/2021	21 600,00	125999	LANTANT ZAMALAK
2021	20215622	601450	GUETALI 2021 KDANSE MARMAY	29/06/2021	17 577,00	328075	ASSOCIATION DELIMEO
2021	20215623	601459	GUETALI 2021- LIENS	29/06/2021	18 987,50	212383	ASSOCIATION MOUN
2021	20215624	601461	GUETALI 2021 - FITEMPO	29/06/2021	19 995,00	162152	ASSOCIATION LPDF CORP

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215625	601462	GUETALI 2021 - STEEL ALIVE CONNECTING TOUR	29/06/2021	19 193,65	282179	CENTRE D ENSEIGNEMENT ET DE LOIS
2021	20215626	601463	GUETALI 2021 - EKWE KONEC'T J'ART DINES	29/06/2021	5 280,00	151909	ASSO COMPAGNIE SOUFFLE TERRE
2021	20215627	601464	GUETALI 2021 - GADYAK	29/06/2021	19 377,00	132280	FATAK
2021	20215628	601465	GUETALI 2021- LES AVENTURES DE FIGARO	29/06/2021	20 100,00	328076	ASSOCIATION PITON DES Z ARTS
2021	20215629	601548	GUETALI 2021 - CARMEN	15/10/2021	19 740,00	325203	ASSCOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI
2021	20215630	601466	GUETALI 2021 - BEN OUI ! BEN NON !	29/06/2021	10 710,00	46364	REVERICO
2021	20215631	601467	GUETALI 2021 - ECLIPSE-MAUD	29/06/2021	17 510,00	59442	ASSOCIATION SOMANKE
2021	2021-5632	601387	Marché de services d'arbitrage et de conciliation NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL MT5.1 DIGUE 1ère phase	23/06/2021	217 000,00	189921	CEREMA
2021	2021-5633	601388	Marché de services d'arbitrage et de conciliation NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL MT5.1 DIGUE 1ère phase	23/06/2021	379 750,00	327996	ARGOS CONSTRUCTION
2021	2021-5634	601389	Marché de services d'arbitrage et de conciliation NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL MT5.1 DIGUE 1ère phase	23/06/2021	217 000,00	327997	PE BISCH CONSULTING
2021	20215637	601483	REVISION SAR - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le pilotage, la coordination et la conduite de projet (n° de consultation: 20210009)	06/07/2021	575 738,99	40391	ALGOE MANAGEMENT CONSULTANTS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215639	601535	MAINTENANCE ET EVOLUTION DU PROGICIEL FORMASOFT	06/07/2021	5 036,57	94277	INETUM SOFTWARE FRANCE
2021	20215643	601574	ANIMATION SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF PASS NUMERIQUE	17/10/2021	28 375,00	191737	SOLIDARNUM
2021	20215645	601481	BAT CHAUDRON/TRAVAUX REMPLACEMENT MENUISERIE ALUMINIUM SUR FAÇADES EXISTANTES	22/07/2021	13 807,17	210245	SRD OI
2021	20215646	601498	INSPECTIONS DETAILLEES PERIODIQUES DES PORTIQUES, POTENCES ET HAUT-MATS - CAMPAGNE 2021 BIS (PPHM)	03/08/2021	13 464,85	81987	GESTION TECHNIQUE D EQUIPEMENTS
2021	20215647	601549	PROLONGEMENT DE L'AXE MIXTE - MISSION DE COORDINATEUR EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	04/10/2021	72 261,00	4208	SOCOTEC REUNION
2021	20215648	601539	LYC.BOUVET/REHAB.LOG.FONC/LOT1 DESAMIANTAGE	06/10/2021	41 067,25	142437	VALGO SA
2021	20215649	601540	LYCÉE A BOUVET/REHABILITATION DE 4 LOGEMENTS DE FONCTION LOT2 - TRAVAUX DE RÉNOVATION	06/10/2021	75 366,70	331226	WELINK CONSTRUCTIONS
2021	20215650	601550	LYC.P.ROSEMONT/REMPT.LUMINAIRES ATELIERS MECANIQ. BAT.C	21/10/2021	110 343,89	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2021	20215651	601537	Maintenance et évolution de la plateforme décisionnelle Open Source Vanilla	04/10/2021	97 650,00	288105	BPM CONSEIL
2021	20215652	601573	NRL - Intégration VRTC	10/09/2021	20 832,00	59929	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
2021	20215653	601547	LYC.R.GARROS - ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D4UN POLE SCIENTIFIQUE	12/10/2021	38 354,75	328243	SAS PROG AND CO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215654	601530	LYC.BEL AIR/REMPT/REPAR. GPES EAU GLACEE/AMO	24/09/2021	25 060,72	328145	SAS ENEOR
2021	20215655	601542	RN2 DEVIATION DE GRANDS BOIS - TRAITEMENT DE FACADES - MENUISERIE ALUMINIUM	08/10/2021	14 441,68	206127	SOFAAL
2021	20215656	601536	LYC.BEL AIR/AMELIOR.CONF.THERMIQ/MOE	01/10/2021	17 902,50	328999	EURL ART DE CONCEVOIR ET CONSTRU
2021	20215658	601512	CREPS PDC - MISSION AMO AMELIORATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE DES LOGEMENTS ET DU GYMNASE	07/10/2021	26 582,50	86020	AGENCE LERICHE ARCHITECTURE
2021	20215659	601526	OPC - TRAVAUX DE RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIVIERE DE L'EST	16/09/2021	37 007,52	133100	IMPULSION INGENIERIE
2021	20215660	601518	LYC.MOULIN JOLI - RENOVATION PRODUCTIONS D'EAU CHAUDE SANITAIRE SUR LES LOGEMENTS DE FONCTION	15/10/2021	14 184,21	219155	SYRIUS REUNION
2021	20215661	601552	MISSION ASSISTANCE DEONTOLOGIE POUR LA REGION REUNION	19/10/2021	14 918,75	331648	JDL FORMATION CONSEIL
2021	20215662	601538	CRR EST/LIAISON OPTIQUE TWINLANE	05/10/2021	42 315,00	175215	BACKSTAGE DISTRIBUTION
2021	20215663	601532	EPLEFPA GIRODAY/TVX CLOISONS SECHES/FAUX PLAFONDS	27/09/2021	30 268,54	212357	SOCIETE REUNIONNAISE DE REHABILI
2021	20215664DL	601524	Pose de filets anti pigeons sur les bâtiments Y et Z du CPOI	26/08/2021	29 078,00	4370	STOP INSECTES
2021	20215665	601559	ETUDE SUR LES TIERS LIEUX A LA REUNION	10/11/2021	40 145,00	331824	COOPERATIVE TIERS LIEUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215666	601558	REHABILITATION LYCEE LE VERGER AMO PHASE 2	29/10/2021	75 950,00	295020	ARCHITECTE PLAS MURIELLE
2021	20215667	601652	Achat 200 écrans 24pouces	19/10/2021	37 800,00	17702	SOGELEC INFORMATIQUE
2021	20215668	601583	SÉCURISATION DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU TEVELAVE (RF6)	23/11/2021	1 181 358,85	8084	ROCS REPARATION D OUVRAGES ET CO
2021	20215669	601629	TRAVAUX - CREATION D'UN ACCES BETONNE DE DESENCLAVEMENT - CONTOURNANTE DE SAINT-JOSEPH	17/12/2021	195 171,97	152821	AUSTRAL AMENAGEMENT ET DEVELOPPE
2021	20215672	601529	VILLAGE MALOYA 2021	21/09/2021	127 861,00	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20215673	601578	MISE EN PLACE DE SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER ET DE DÉVIATION SUR RN PÉRIODE 2021-2024 LOT 1 : Signalisation temporaire de chantier et déviation sur 2x2 voies et chaussées séparées	18/11/2021	976 500,00	216527	KREOVISION
2021	20215674	601579	MISE EN PLACE DE SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER ET DE DÉVIATION SUR RN PÉRIODE 2021-2024 LOT 2 : Signalisation temporaire de chantier et déviation sur les routes bidirectionnelles	18/11/2021	542 500,00	89567	SELF SIGNAL OI
2021	20215678	601620	LYC.L.DE LISLE/MISSION AMO CLIM.SOLAIRE	28/12/2021	48 228,25	1088	COTEL INGENIERIE SARL
2021	20215679	601545	LYC.GEOFFROY/PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE/MISSION AMO	11/10/2021	12 640,25	109837	ARTELIA
2021	20215680	601546	LYC.L.DE LISLE/PANNEAU PHOTOVOLTAIQUE/MISSION AMO	11/10/2021	13 291,25	109837	ARTELIA

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215681	601533	VILLAGE MALOYA 2021	24/09/2021	6 664,07	205287	ZEN TRAITEUR
2021	20215683	601584	LYC.LEPERVANCHE/REP.STRUCT.BAT.K/LOT1/GO	24/11/2021	246 749,64	187479	RENOVATION CAROTTAGE REUNION
2021	20215684	601585	LYC.LEPERVANCHE/REP.STRUCT.BAT.K/LOT2 CHARPENTE	24/11/2021	278 845,00	199298	CONSTRUCTION METALLIQUE REUNION
2021	20215686	601556	Réalisation d'une bretelle d'entrée depuis la rue de la Cressonnière à Saint-André vers la RN2 en direction de Saint-Denis LOT2	28/10/2021	42 486,97	17481	LA MARE ESPACES VERTS
2021	20215687	601534	VILLAGE MALOYA 2021	24/09/2021	15 179,15	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20215688	601731	Accord cadre à bons de commande mono-attributaire, prestations suivi maintenance et installation d'optimiseurs de puissance	27/12/2021	81 454,29	326118	RSW NET
2021	20215689	601576	Appui à la réalisation du Schéma Régional de Développement de L'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) et de son évaluation environnementale (LOT 1)	17/11/2021	93 689,75	268852	ALVI MANAGEMENT
2021	20215690	601577	Appui à la réalisation du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR) et de son évaluation environnementale (LOT 2)	17/11/2021	34 974,98	34346	CYATHEA
2021	20215691	601475	Lycée François de Mahy_ Mission CSPS	08/10/2021	3 263,68	136289	PREVENTIO
2021	20215692	601379	Lycée F Mahy - Prolongation mission Contrôle Technique	08/10/2021	23 761,50	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2021	20215694	601616	CITE SCOL.BUTOR/GESTION FLUX/SECURITE	16/12/2021	624 487,48	304887	NAOTERA BTPT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215695	601531	VILLAGE MALOYA 2021	24/09/2021	3 452,06	48957	LABOPIX
2021	20215696	601543	LYC.A.LACAZE/AMELIOR.CONF.THERMIQ.ESPACES RECREATIFS	11/10/2021	16 275,00	328999	EURL ART DE CONCEVOIR ET CONSTRU
2021	20215702	601590	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 1:Terrassement, Ouvrages, Assainissement, Chaussée de la section 1	02/12/2021	4 131 768,54	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	20215703	601592	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 2:Terrassement, Ouvrages, Assainissement, Chaussée de la section 2	02/12/2021	2 564 618,08	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	20215704	601593	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 3:Terrassement, Ouvrages, Assainissement, Chaussée de la section 3	02/12/2021	3 558 800,00	206806	RAZEL BEC
2021	20215705	601594	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 4:Revêtement des Chaussées des sections 1 à 3 hors viaduc	02/12/2021	1 297 772,84	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20215706	601595	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 5:Signalisation provisoire et définitive des sections 1 à 3	02/12/2021	450 569,04	3885	SOCIETE D AMENAGEMENT ROUTIER DE
2021	20215707	601596	Aménagement de la BAU en faveur des transports en commun le long de la RN2 entre la ravine des chèvres et Duparc Sainte-Marie. LOT 6:Terrassement, Ouvrages, Assainissement, Chaussée de la section 2 HORS RN2	02/12/2021	2 691 615,59	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	20215708	601588	TRAVAUX DE PLANTATIONS DES FUTURS PARKINGS DE LA FENETRE DES MAKES	19/11/2021	195 872,34	6629	SAPEF PAYSAGE
2021	20215712	601691	LYCEE STELLA AMO - RENOVATION PARTIELLE DU BATI	29/12/2021	58 590,00	166784	SARL AXIOME INGENIERIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215713	601615	LYC.B.OLIVES - Travaux de construction de locaux modulaires	15/12/2021	255 896,19	312490	SARL CAMBAIE INDUSTRIE
2021	20215715	601586	Audit financier d'optimisation des ressources et de maîtrise des dépenses	26/11/2021	73 465,35	138793	FINANCE CONSULT
2021	20215716	601544	MADOI - Travaux de reprise de peintures extérieures du bâtiment musée, classé monument historique, y compris ragréage du support au mortier de chaux	26/10/2021	36 844,97	294914	CONCEPT CONSTRUCTION REUNION
2021	20215718	601572	Acquisition de 65 ordinateurs portables	04/11/2021	61 354,91	118637	ATOUT PCS
2021	20215719	601597	ACCOMPAGNEMENT TROIS(3) COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL ECONOMIQUE,SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL	04/11/2021	25 117,75	240467	SAS VERSO REUNION
2021	20215725	601589	RELANCE - ETUDE DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DES RESERVES MUTUALISEES MADOI/MUSEE STELLA MATUTINA	02/12/2021	90 261,15	333030	GPT FL AND CO SAS VPEAS SAS CMJP
2021	20215726	601553	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LEVEE RESERVES SSI INTERNAT SUITE RAPPORT SOCOTEC	16/11/2021	40 803,29	170585	SARL SAMELEC OI
2021	20215727	601557	LYC.VUE BELLE - RENOVATION EAU CHAUDE SANITAIRE	15/11/2021	23 267,25	274722	SAS ZENITH SOLAR DISTRIBUTION
2021	20215734	601737	SESR - AMENAGEMENT DU CARREFOUR RN2 LABOURDONNAIS A SAINT DENIS	03/12/2021	24 412,50	59929	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE
2021	20215735	601760	SRS-REPARATION D'URGENCE SUR DIVERS SECTEURS SUITE A DES DEGATS AU DOMAINE PUBLIC SANS TIERS RECONNUS	24/11/2021	23 213,58	286349	CPTP
2021	20215736	601623	LOT1-RN1E_SHUNT RIVIERE DES GALETS_COMMUNE DU PORT TRVX TERRASSEMENTS-VRD-SIGNALISATION	30/12/2021	1 934 147,04	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215737	601626	LOT 2-RN1E SHUNT RIVIERE DES GALETS COMMUNE DU PORT AMENAGEMENTS PAYSAGERS	30/12/2021	106 809,88	6629	SAPEF PAYSAGE
2021	20215750	601625	LYC.P.ROSEMONT/LOT1/DEMOLITION MODULAIRES	30/12/2021	37 975,00	61364	MOELLONAGE BATIMENT TRAVAUX PUBL
2021	20215751	601628	LYC.P.ROSEMONT/LOT2/CONST.MODULAIRES	30/12/2021	231 464,53	249614	SUD CONSTRUCTION MODULAIRE
2021	20215755	601622	RENOV. INTERNAT CREPS ST DENIS/M.OEUVRE	29/12/2021	135 525,18	333676	SARL BERTIN LEBEIGLE ARCHITECTES
2021	20215756	601805	ACHAT 6 STATIONS DE TRAVAIL	29/12/2021	28 694,56	35579	OCEAN INDIEN INFORMATIQUE
2021	20215757	601609	LYCÉE N.MANDELA REMISE EN ÉTAT GROUPE FROID EAU GLACÉE EN TOITURE	10/12/2021	34 630,30	290204	VINCI FACILITIES LA REUNION
2021	20215758	601610	ORGANISATION FETE 20 DECEMBRE 2021	09/12/2021	22 877,01	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20215759	601611	ORGANISATION FETE 20 DECEMBRE 2021	09/12/2021	8 091,39	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20215760	601612	ORGANISATION FETE 20 DECEMBRE 2021	10/12/2021	28 900,00	323778	VS EVENTS
2021	20215761	601644	NRL- MT6.4 - BASSINS ET CLOTURES	30/12/2021	6 875 844,34	337141	GPT RAZEL BEC A3TN GEOBIO 340XXX
2021	20215762	601624	IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE L EDITION SPECIALE JOURNAL DE LA REGION REUNION - LOT 1 IMPRESSION	30/12/2021	168 958,26	111900	ICP ROTO IMPRIMERIE CHANE PANE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215763	601627	IMPRESSION ET DISTRIBUTION DE L EDITION SPECIALE JOURNAL DE LA REGION REUNION	30/12/2021	22 079,75	304615	DIFFUSION OI REUNION
2021	20215769	601630	CONFORTEMENT DES APPUIS DU PONT RN2002 FRANCHISSANT LA RIVIÈRE DES MARSOUINS	30/12/2021	2 059 476,48	35308	FORINTECH
2021	2021601227	601227	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage _Prestations topographiques, foncières et de détection de réseaux sur les routes nationales	22/01/2021	15 190,00	159515	PROJECTION SARL GEOMETRES EXPERT
2021	2021601257	601257	PIMANT _ Acquisition de données LIDAR TTHRS du cirque de Cilaos à La Réunion	30/03/2021	104 040,65	89043	SINTEGRA
2021	2021601269	601269	MAINTENANCE DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUE	15/02/2021	227 640,00	203762	SARL GAIA SERVICES ET PROSPECTIV
2021	2021601272	601272	MORONDAVA - Mission de coordination et d'appui à la mise en oeuvre du projet d'Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la commune Urbaine de MORONDAVA à Madagascar (PALM)	22/02/2021	4 997,30	287307	RATEFINIERIVO VOLANA
2021	2021601273	601273	Travaux de rénovation des toilettes du bâtiment SASSY	18/02/2021	27 534,53	113859	ERICK MULTISERVICES EMS
2021	2021601281	601281	FORMATION ASSISTANCE AUX PERSONNES DEPENDANTES EN MILIEU CARCERAL CENTRE DE DETENTION DU PORT 2021	09/03/2021	10 166,52	207497	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR
2021	2021601288	601288	Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)pour les Subdivisions Routières de la Région - Lot 2 SUD	10/02/2021	176 296,01	136289	PREVENTIO
2021	2021601322	601322	Gestion des déchets dangereux pour le CPOI	30/03/2021	27 125,00	213907	SUEZ RV REUNION
2021	2021601331	601331	NRL-ACCORD DE CONCILIATION DU 21/10/2020 CONVENTION D HONORAIRE	02/04/2021	35 262,50	326650	BRACONNIER STEPHANE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	2021601350	601350	Lycée F de Mahy - Prolongation misssion CSPS	25/05/2021	5 711,44	136289	PREVENTIO
2021	2021601361	601361	Fourniture et pose d'un revêtement dans la salle de l'hémicycle de la Région Réunion	20/05/2021	30 597,16	35646	ESPACE DECO SAS JOBRIS
2021	2021601380	601380	CPOI - Prolongation mission Contrôle Technique	08/10/2021	14 322,00	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2021	2021601472	601472	LPH RENAISSANCE - MISSION MAITRISE D'OEUVRE - CONCEPTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE LA CREATION DE 2 SALLES DE TP PHYSIQUE/CHIMIE	02/09/2021	11 989,25	123776	ARCHITECTE PLAS MURIELLE
2021	2021601555	601555	Réalisation d'une bretelle d'entrée depuis la rue de la Cressonnière à Saint-André vers la RN2 en direction de Saint-Denis	28/10/2021	2 678 865,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	2021601571	601571	Acquisition véhicules	12/11/2021	45 500,00	5364	JULES CAILLE AUTO
2021	20219300005455	601299	Acquisition véhicules - lot 10 : ludospace	11/02/2021	104 672,94	31287	AUTOMOBILES REUNION
2021	20219300005456	601302	Acquisition véhicules - Lot 11 : fourgonette	11/02/2021	110 670,00	5364	JULES CAILLE AUTO
2021	20219300005457	601303	Acquisition véhicules - lot 13 : Fourgon L2H2 - 3 places	11/02/2021	163 835,00	5364	JULES CAILLE AUTO
2021	20219300005458	601304	Acquisition véhicules - lot 14 : Fourgon L2H2 - 7 places	11/02/2021	184 450,00	5364	JULES CAILLE AUTO
2021	20219300005460	601315	Acquisition véhicules - Lot 16 : Fourgon L3/H2 - 7 PL	11/02/2021	181 158,16	5364	JULES CAILLE AUTO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005461	601317	Acquisition véhicules - lot 17 : patrouilleur L2H2 - 3 pl	11/02/2021	238 229,40	154376	CFAO MOTORS REUNION
2021	20219300005462	601318	Acquisition véhicules - Lot 18 : Patrouilleur L2H2 - 7 Pl	11/02/2021	265 437,20	154376	CFAO MOTORS REUNION
2021	20219300005463	601319	Acquisition véhicules - Lot 19 : Véhicule benne 3 Places	11/02/2021	159 952,32	154376	CFAO MOTORS REUNION
2021	20219300005464	601320	Acquisition véhicules - Lot 21 : Fourgon cellule	11/02/2021	193 015,60	154376	CFAO MOTORS REUNION
2021	20219300005469	601314	Acquisition véhicules - Lot 15 : Fourgon L3H2 - 3pl	11/02/2021	164 681,84	154376	CFAO MOTORS REUNION
2021	20219300005497	601316	ANCIENNE USINE VETYVER - MISSION ASSISTANCE TECHNIQUE MAITRISE D'OUVRAGE SITES ET SOLS POLLUES,DEPOLLUTION ANCIENNE USINE	23/03/2021	214 000,00	156545	RICE
2021	20219300005505	601356	AMELIORATION DU TRAFIC DE LA RN1A ENTRE LA RAVINE LA PLAINE ET L'ECHANGEUR SACRE COEUR SENS SUD/NORD - LOT 2 INTERVENTION D'AMPLEUR	03/05/2021	83 436,50	109837	ARTELIA
2021	20219300005507	601521	ACCORD CADRE- SECURISATION DE FALAISES POUR LA PERIODE 2017-2021 - 202030009- MARCHE SUBSEQUENT-RN5-SÉCURISATION FALAISE A GROS MORNE/ GUEULE ROUGE- COMMUNE DE CILAOS - PR 27+300 ET PR 27+700	08/04/2021	802 986,80	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20219300005569	601426	Maintenance préventive, curative et évolutive des systèmes informatiques en lien avec l'aide à la gestion de trafic_INFO 4 / Lot 2 : Maintenance du Système de management de flux vidéo MILESTONE	28/06/2021	398 463,58	80897	ATEXIA
2021	20219300005581	601653	Achat de 10 ordinateurs 13.3"	25/06/2021	16 890,00	169796	INFRE INFODOM REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005582	601564	ACQUISITION 14 STATIONS DE TRAVAIL	18/06/2021	22 121,26	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005583	601566	Acquisition 50 portables 14pouces	18/06/2021	49 675,10	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005586	601470	Lot 1 : Acquisition de petits matériels et de leur entretien pour le compte de la Direction de l'Entretien et de l'Exploitation Routière de la Région Réunion	02/07/2021	1 085 000,00	814	SOCIETE CATOI
2021	20219300005638	601563	MAINTENANCE DU LOGICIEL EN LIGNE DE GESTION CHÔMAGE INDELINE	22/06/2021	173 600,00	323795	CEGAPE
2021	20219300005640	601500	Maintenance et evolution de TELIOS	25/06/2021	32 550,00	240588	STUDIA DIGITAL EX TELINO
2021	20219300005657	601525	ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE ET 2 MARCHES SUBS2QUENTS : ETABLISSEMENT DE PLANS METRES ET DE DOSSIER DE PRESENTATION POUR LES SRX- LOT 2- INTERVENTION D'AMPLEUR- REQUALIFICATION DE LA RN3 DANS LA TRAVERSEE DE LA CONFIANCE PR 3+400 A 4+640 SAINT-BENOIT	10/09/2021	25 041,80	141760	IN SITU INGENIERIE
2021	20219300005670	601587	Fourniture et installation de système de régulation de vitesse sur l'ensemble des routes nationales de la Réunion	23/11/2021	217 000,00	167149	SIGNATURE OCEAN INDIEN
2021	20219300005675	601560	Fourniture de bureau - lot 3 : Classement	26/10/2021	48 825,00	4247	SOMADIS
2021	20219300005676	601568	Fourniture de bureau - lot 6 : Enveloppes	26/10/2021	22 785,00	4247	SOMADIS
2021	20219300005677	601569	Fourniture de bureau - lot 8 : Petites fournitures de bureau	26/10/2021	48 825,00	4037	BURO STOCK SELECT REUNION

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005694	601617	CITE SCOL.BUTOR/GESTION FLUX/SECURITE AUX ABORDS	16/12/2021	624 487,48	304887	NAOTERA BTPT
2021	20219300005720	601614	Achat 150 ordinateurs port 14pouces	14/12/2021	121 950,00	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005723	601599	Achat 160 ordinateurs de bureau clients	07/12/2021	67 991,80	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005724	601600	Achat 6 ordinateurs 14"	07/12/2021	10 530,47	35579	OCEAN INDIEN INFORMATIQUE
2021	20219300005733	601713	TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE ET ÉVOLUTIVE (TMA/TME)DU PORTAIL RÉGIONAL DES FONDS EUROPÉENS	30/12/2021	200 000,00	236777	AXYUS
2021	20219300005740	601647	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18 LOT 1 - REBONDIR 16-18 - ZONE EST 1	27/12/2021	441 600,00	264161	SASU DEFI
2021	20219300005741	601648	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18 LOT 2 - REBONDIR 16-18 - ZONE EST 2	27/12/2021	441 600,00	264161	SASU DEFI
2021	20219300005742	601649	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 3 - REBONDIR 16-18 - ZONE NORD 1	27/12/2021	441 600,00	53563	FORMATION EMPLOI INSERTION
2021	20219300005743	601650	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18 LOT 4 - REBONDIR 16-18 - ZONE NORD 2	27/12/2021	441 600,00	210407	DCF REUNION
2021	20219300005744	601651	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 5 - REBONDIR 16-18 - ZONE OUEST 1	28/12/2021	441 600,00	906	CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION
2021	20219300005745	601654	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 6 - REBONDIR 16-18 - ZONE OUEST 2	27/12/2021	441 600,00	126728	CENTRE DE FORMATION DU RURAL ET

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005746	601655	REALISATION D'ACTIONS PREPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 7 - REBONDIR 16-18 - ZONE SUD 1	27/12/2021	441 600,00	90560	PROFORM CONSEIL
2021	20219300005747	601656	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 8 - REBONDIR 16-18 - ZONE SUD 2	27/12/2021	441 600,00	246	ASSOCIATION REUNIONNAISE D EDUCA
2021	20219300005748	601657	RÉALISATION D'ACTIONS PRÉPARATOIRES A LA QUALIFICATION ET A L'INSERTION - REBONDIR 16-18_LOT 9 - REBONDIR 16-18 - ZONE SUD 3	27/12/2021	441 600,00	90560	PROFORM CONSEIL
2021	20219300005764	601631	Fourniture de titres restaurant sur support dématérialisée pour le personnel de la Région Réunion	30/12/2021	1 713 600,00	333813	EDENRED FRANCE CENTRE DE RELATI
2021	2022601819	601819	Mission d'assistance et representation en justice de la région réunion devant le tribunal administratif_AFFAIRE SAS SBTPC SOGEA	21/06/2021	8 572,50	288421	FIDUCIAL LEGAL BY LAMY
2021	2022601936	601936	Acquisition de 5 ORDINATEURS PORTABLES 14 pouces	18/06/2021	9 877,65	116141	ALTO ENGINEERING
2021	2022601937	601937	Acquisition de 5 portables 16 pouces	18/06/2021	11 063,69	35579	OCEAN INDIEN INFORMATIQUE
2021	2022601958	601958	Acquisition écran 27 et 24 pouces	18/03/2021	21 040,00	169796	INFRE INFODOM REUNION
2021	2022601967	601967	Acquisition Mac Studio et Mac Book	18/03/2021	23 211,00	144292	SOLINFO ISHOP
2021	2022601968	601968	Acquisition 25 imprimantes Laser A4	18/03/2021	12 341,88	825	CBL REPROGRAPHIE
2021	2022601980	601980	Acquistion 45 clients légers	18/03/2021	16 718,85	116141	ALTO ENGINEERING

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20205411	601230	ANCIENNE USINE VETYVER - LOT N°2 MISSION MAITRISE D'OEUVRE DEPOLLUTION	22/01/2021	30 624,13	43115	ANTEA GROUP AGENCE REUNION
2021	20205422	601250	Prestation de nettoyage - lot 1 : Hôtel de Région + annexe	09/02/2021	468 720,00	208365	ACTION PRO MULTITECHNIQUES
2021	20205423	601251	Prestation de nettoyage - Lot 2 : Secteur NORD	09/02/2021	507 780,00	236970	DERICHEBOURG PROPRETE OCEAN INDI
2021	20205424	601252	Prestation de nettoyage - Lot 3 : Région EST	09/02/2021	260 400,00	208365	ACTION PRO MULTITECHNIQUES
2021	20205425	601253	Prestation de nettoyage - Lot 4 : secteur OUEST	09/02/2021	260 400,00	236970	DERICHEBOURG PROPRETE OCEAN INDI
2021	20205426	601254	Prestation de nettoyage - Lot 5 : Région SUD	09/02/2021	260 400,00	217387	REUNION NETTOYAGE OUTRE MER
2021	20205427	601255	Prestation de nettoyage - Lot 6 : CPOI	09/02/2021	429 660,00	217387	REUNION NETTOYAGE OUTRE MER
2021	20209300005369	601528	PRESTATIONS DE CONCEPTION IMPRESSION ET DIFFUSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE CESER LOT NR1 - PRESTATION DE CONCEPTION DE MAQUETTE	29/03/2021	10 850,00	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20209300005370	601386	PRESTATIONS DE CONCEPTION IMPRESSION ET DIFFUSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE CESER LOT 2 : CONCEPTION D'ILLUSTRATIONS	29/03/2021	9 710,75	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2021	20209300005371	601366	PRESTATIONS DE CONCEPTION IMPRESSION ET DIFFUSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE CESER _Lot3 : Prestation de réalisation de vidéo	29/03/2021	10 850,00	16792	VIBRASON PRODUCTION
2021	20209300005372	601364	PRESTATIONS DE CONCEPTION IMPRESSION ET DIFFUSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE CESER LOT4:IMPRESSION	29/03/2021	9 873,50	6538	DESIGN SYSTEM SARL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20209300005437	601296	CES ACOUSTIQUE SOUS-MARINE DETECTION	09/02/2021	1 731 877,00	142635	NORTEKMED SAS
2021	20209300005438	601291	ORGANISATION, ANIMATION ET SUIVI DES ORIENTATIONS ET DE LA MISE EN OEUVRE DES COMITÉS ET DES CONTRATS DE FILIÈRES DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INTERNATIONALISATION ET D'INNOVATION (SRDEII)	26/02/2021	174 000,00	161395	ISODOM INFORMATIQUE
2021	20209300005444	601290	CES MAMMIFERES MARINS ET TORTUES MARINES	09/02/2021	1 288 960,20	92129	BIOTOPE SAS CV
2021	20209300005446	601298	CES CONTROLE DES BETONS	04/01/2021	107 360,75	105666	LACQ GROUPE GEOTEC
2021	20209300005496	601335	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL / CONTRÔLES EXTÉRIEURS DES TRAVAUX, CONTROLE DES TERRASSEMENTS, CHAUSSEES ET MATERIAUX	07/04/2021	349 166,56	105666	LACQ GROUPE GEOTEC
2021	20215464	601675	Accords cadres mono attributaire à bons de commandes prestations de nettoyage des gares routières de la Région Réunion - Lot 3 bis : Gare routière de Saint Benoît	30/11/2021	244 616,37	208365	ACTION PRO MULTITECHNIQUES
2021	20215469	601305	Fourniture de produits d'entretien - Lot 1 : Matériels d'entretien et consommables	18/03/2021	10 850,00	1400	STARCO OI
2021	20215470	601306	Fournitures de produits d'entretien - Lot 2 : Produits d'entretien	18/03/2021	32 550,00	11734	DOM HYGIENE ET INDUSTRIE SOCIETE
2021	20215515	601372	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN MILIEU CARCÉRAL PROGRAMME 2020 - 06 LOTS LOT 3: Titre Professionnel Agent de propreté et d'hygiène(Centre de détention du Port)	08/06/2021	47 040,00	142683	SYNERGIE O I
2021	20215516	601374	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUEEN MILIEU CARCÉRAL PROGRAMME 2020 - 06 LOTS LOT 5:Tremplin vers l'insertion (Centre de détention du Port)	08/06/2021	43 200,00	264161	SASU DEFI

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215517	601375	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN MILIEU CARCÉRAL PROGRAMME 2020 - 06 LOTS LOT 6:Remise à niveau sur les savoirs de base avec Option numérique (Centre de détention de Saint Pierre)	08/06/2021	28 800,00	264161	SASU DEFI
2021	20215518	601376	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN MILIEU CARCÉRAL - PROGRAMME 2020_ 06LOTS LOT 7 : Agent d'entretien du bâtiment (Centre de détention de Saint-Denis)	08/06/2021	43 200,00	45759	ORGANISATION INGENIERIE DEVELOPPEMENT
2021	20215519	601377	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN MILIEU CARCÉRAL PROGRAMME 2020_06 LOTS LOT 8:Agent d'entretien des espaces verts (Centre de détention de Saint Denis)	08/06/2021	43 200,00	264161	SASU DEFI
2021	20215524	601373	REALISATION D'ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN MILIEU CARCÉRAL PROGRAMME 2020 - 06 LOTS LOT 4: Titre Professionnel Ouvrier du Paysage(Centre de détention du Port)	08/06/2021	130 248,00	53563	FORMATION EMPLOI INSERTION
2021	20215580	601476	Accord cadre mono attributaire à BC pour les prestations d'information de conseil, d'orientation et de suivi des parcours dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	21/06/2021	310 907,49	207497	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION PR
2021	20215641	601453	MAINTENANCE ET EVOLUTION DES PROGICIELS ASTRE GF et ASTRE RH	06/07/2021	260 400,00	94277	INETUM SOFTWARE FRANCE
2021	20215644	601506	ASSISTANCE ET EXPERTISE FINANCIERE – RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE POUR 2021-2025	19/08/2021	16 275,00	19253	FINANCIERE COLLECTIVITES LOCALES
2021	20215682	601523	Location de véhicule	09/08/2021	1 178,00	326871	SGM LOCATION DE VOITURES
2021	20215752	601674	Accords cadres mono attributaire à bons de commandes prestations de nettoyage des gares routières de la Région Réunion - Lot 2 bis : Gare routière de Saint Denis	30/12/2021	284 464,05	236970	DERICHEBOURG PROPRETE OCEAN INDI

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20215754	601673	Accords cadres mono attributaire à bons de commandes prestations de nettoyage des gares routières de la Région Réunion - Lot 5 bis : Gare routière de Saint Pierre	30/12/2021	213 742,83	217387	REUNION NETTOYAGE OUTRE MER
2021	20219300005520	601397	REALISATION ASSISTANCE CONSEIL EXTERNALISATION DES AUDITS D'OPERATION" DES FONDS EUROPEENS 2021-2025	17/05/2021	300 000,00	32573	ERNST ET YOUNG
2021	20219300005525	601484	ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE A BON DE COMMANDE ACQUISITION DE PETITS MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE LA RÉGION	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005526	601485	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT2	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005527	601486	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT2	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005528	601487	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT2	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005529	601488	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT2	28/06/2021	300 000,00	3072	MAUVILAC REUNION
2021	20219300005530	601489	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT2	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005531	601490	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT7	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005532	601491	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT8	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005533	601492	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT9	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005535	601494	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT11	28/06/2021	300 000,00	306499	SARL SANIT AIR
2021	20219300005536	601493	ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE POUR ACQUISITION DE PETIT MATÉRIELS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE POUR LES SERVICES DE RÉGION RÉUNION _ LOT11	28/06/2021	300 000,00	126129	SAS MOGAMAT
2021	20219300005551	601451	LOT 1 : SRN-RENFORCEMENT ET REVETEMENTS DE CHAUSSEES SUR 2X2 VOIES OU SUR ROUTE A CHAUSSEES SEPAREES - SECTEUR EST	25/06/2021	10 000 000,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20219300005552	601499	LOT 2 : SRN-RENFORCEMENT ET REVETEMENTS DE CHAUSSEES SUR 2X2 VOIES OU SUR ROUTE A CHAUSSEES SEPAREES - SECTEUR CENTRE ET OUEST	25/06/2021	10 000 000,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20219300005553	601507	LOT 3 : SRN-RENFORCEMENT ET REVETEMENTS DE CHAUSSEES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	10 000 000,00	287859	EASYNOV
2021	20219300005554	601479	LOT 4: SRE RENFORCEMENT ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES SUR LES ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20219300005555	601454	LOT 5 - SRS - RENFORCEMENT ET REVETEMENTS DE CHAUSSEES SUR 2X2 VOIES OU SUR ROUTES A CHAUSSEES SEPAREES	25/06/2021	10 850 000,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2021	20219300005556	601396	LOT 6 : SRS-RENFORCEMENT ET REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	328091	EASYWAY

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005557	601398	LOT 7 : SRO RENFORCEMENT ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES SUR LES ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2021	20219300005558	601496	LOT 8: SRN RENFORCEMENT DE CHAUSSEES : TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX ANNEXES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	10 000 000,00	3483	PICO OCEAN INDIEN
2021	20219300005560	601393	LOT 10 : SRS-RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES : TRAVAUX PREPARATOIRES ET TRAVAUX ANNEXES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	3483	PICO OCEAN INDIEN
2021	20219300005561	601399	LOT 11 : SRO_RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES: TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET TRAVAUX ANNEXES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	3483	PICO OCEAN INDIEN
2021	20219300005635	601508	PIMANT - Location ULM 2021/2024 La présente consultation concerne la location d'avions 3 axes ultra-léger motorisés (ULM) de type KF9 ou autogires avec pilotes pour des survols de la Réunion de courte durée afin de procéder à des relevés photographiques.	23/08/2021	32 550,00	254352	PAPANGUES ULM
2021	20219300005636	601509	PIMANT - Location ULM 2021/2024 La présente consultation concerne la location d'avions 3 axes ultra-léger motorisés (ULM) de type KF9 ou autogires avec pilotes pour des survols de la Réunion de courte durée afin de procéder à des relevés photographiques.	23/08/2021	32 550,00	254352	PAPANGUES ULM
2021	20219300005717	601591	RELANCE ACCORD-CADRE DE SERVICES RESEAU VPN ET ACCES INTERNET POUR LES LYCEES DE LA REGION REUNION LOT 1 - RESEAU VPN NIVEAU 3 : ABONNEMENTS MATERIELS ET SERVICES	30/11/2021	149 111,55	63929	IDOM TECHNOLOGIES SAS
2021	20219300005773	601678	Fourniture de matériels informatiques et numériques au profit des lycées publics de la Réunion - Lot 1 / Serveurs	30/12/2021	198 012,50	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005775	601709	Fourniture de matériels informatiques et numériques au profit des lycées public de la reunion publics de la Réunion - Lot3	30/12/2021	1 551 550,00	335079	OMISYS SARL

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millesime	Code marché	Numéro de marché	Objet	Date Notif Marché	Montant initial TTC	N° Tiers titulaire	Tiers Titulaire
2021	20219300005776	601707	Fourniture de materiel informatiques et numeriques au profit de lycées publics de la Réunion_Lot4 : poste portable/Tablette/Classe Mobile	30/12/2021	698 197,50	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005777	601734	Fourniture de matériels informatiques et numériques au profit des lycées public de la reunion publics de la Réunion - Lot5	30/12/2021	835 450,00	116141	ALTO ENGINEERING
2021	20219300005778	601716	Fourniture de matériels informatiques et numériques au profit des lycées public de la reunion publics de la Réunion - Lot6	30/12/2021	794 871,00	9970	NXO NEXTIRAONE
2021	2021930005559	601477	LOT9: SRE_ RENFORCEMENT DE CHAUSSÉES: TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET TRAVAUX ANNEXES SUR ROUTES BIDIRECTIONNELLES	25/06/2021	5 425 000,00	3483	PICO OCEAN INDIEN
TOTAL					**266 680 629,95**		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2022

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	202200831	602145	MAINTENANCE SYST PROTECTION CATHODIQUE	16/09/2022	54 250,00	54929	FREYSSINET FRANCE
2022	20219300005699	601635	SRS- LOT 3 -Travaux d'enrobés sur RN	05/01/2022	10 850 000,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	20219300005770	601636	SPER - MISSION D'EXPERTISE TECHNIQUE ET	10/01/2022	1 085 000,00	189921	CEREMA
2022	20215749	601638	SESR-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR	05/01/2022	907 436,50	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	20219300005697	601640	SRO Lot.1 - Travaux d'enrobés sur RN et	05/01/2022	10 850 000,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	20219300005767	601641	SRO Lot.3 - Mise à disposition bennes,	05/01/2022	200 000,00	189057	SARL CITEVA
2022	20219300005700	601643	SRN - LOT 4 - Travaux d'enrobés sur RN	05/01/2022	10 850 000,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	20219300005701	601646	SPER Lot 5 - Travaux sur voiries diverse	05/01/2022	10 850 000,00	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	2022601658	601658	Regard'Ensemble - saison 2022/2023	16/08/2022	217 000,05	12264	ANTENNE REUNION TELEVISION PUB
2022	20215772	601659	GYMNASE LYCEE N.MANDELA/REPRISE DE PEINT	23/02/2022	28 293,55	179196	PEINTURE SOLEIL
2022	2022601661	601661	Prestation de leasing automobile	03/03/2022	32 264,65	161531	RUNCAR SAS
2022	2022601662	601662	CONCEPTION D'UN SALON VIRTUEL	24/02/2022	27 125,00	334536	PHOENIX EDUCATION SAS
2022	20219300005729	601671	PACTE_DEVPT_COMPETENCES_NUMERIQ_L1_EST	10/01/2022	120 600,00	210407	DCF REUNION
2022	20219300005732	601672	PACTE_DEVPT_COMPETENCES_NUMERIQ_L4_SUD	10/01/2022	171 900,00	246	ASSOCIATION REUNIONNAISE D EDUCA

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2022

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601679	601679	PROD. ET ORGANISATION SERIE LABELLE ORR	29/03/2022	45 100,00	149274	ASSOCIATION NAKIYAVA
2022	20219300005768	601680	SRN -LOT 4 MISE A DISPOSITION DE BENNES	05/01/2022	300 000,00	189057	SARL CITEVA
2022	20215779	601681	LYC.BELLEPIERRE/REHAB.LOGT.FONCTION	21/03/2022	135 412,72	112410	SARL ENTREPRISE PEINTURE CAZAL
2022	20225811	601682	ASSISTANCE RECOLEMENT MADOI	22/03/2022	25 000,00	287854	ASSOCIATION PRAXITELE
2022	20215738	601683	CONSOLE SON SALLE GRAMOUN LELE	22/03/2022	105 787,50	175215	BACKSTAGE DISTRIBUTION
2022	2022601684	601684	PALM - Mission coordination et d'appui dans la mise en œuvre du projet d'aménagement intégré et durable du littoral côtier (PALM)	23/05/2022	5 000,00	287307	RATEFINIERIVO VOLANA
2022	2022601687	601687	MARCHE ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE_AFFAIRE NANDJY	24/03/2022	5 966,55	191232	SCP GAILLARD SAUBERT
2022	2022601692	601692	MARCHE ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE _AFFAIRE MENESTRAUD	28/03/2022	2 929,50	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	20219300005766	601693	SRS -LOT 2 MISE A DISPOSITION DES BENNES	05/01/2022	300 000,00	172484	VALORISATION OCEAN INDIEN
2022	2022601697	601697	Marche Assistance et representation en justice _Affaire BREUIL	05/04/2022	5 208,00	19743	CABINET D AVOCATS SOLER COUTEAUX
2022	20219300005780	601699	SRN - Création d'une collectrice sortie Cambaie et accés au CHOR depuis RN1 entre la Ravine La plaine et l'échangeur de Cambaie sens Sud/Nord	31/03/2022	5 518 699,40	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	2022601710	601710	Fourniture de pneumatiques	08/04/2022	27 125,00	103125	FOUCQUE MACE DISTRIBUTION
2022	2022601711	601711	LPH RENAISSANCE- ACC MBC-TRVX REPRISE ET	02/05/2022	5 951,23	194008	SARL DALLEAU EPB

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601714	601714	LPH RENAISSANCE - TRVX ELECTRICITE CF/cf	16/05/2022	39 917,15	314540	RUN ELEC INSTALLATION
2022	2022601717	601717	Maintenance logicielle PUBLIK	21/07/2022	86 800,00	266587	ENTROUVERT SCOP SARL
2022	2022601718	601718	LYC.R.MAIGRES - REPARATION RESEAUX ELECT	18/05/2022	40 377,19	170585	SARL SAMELEC OI
2022	2022601719	601719	Maintenance des progiciels	21/07/2022	108 500,00	168862	LIBRICIEL SCOP EX ADULLACT PROJE
2022	2022601720	601720	CFPPA PSL - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR	02/05/2022	1 790,25	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601721	601721	PROD. ET ORG. SERIE ENFANCE DU CHRIST	10/05/2022	59 460,00	149274	ASSOCIATION NAKIYAVA
2022	2022601722	601722	KELONIA - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR	11/05/2022	1 074,15	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601723	601723	LYC.L PAYEN - DIAGNOSTIC ACCESS PMR	02/05/2022	2 148,30	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601725	601725	LYC STPAUL IV - DIAGNOSTIC ACCESS PMR	02/05/2022	3 461,15	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601726	601726	LYC. STELLA - DIAGNOSTIC ACCESSIBI PMR	02/05/2022	3 103,10	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601727	601727	Prestation de télésurveillance	13/04/2022	4 752,30	45775	IDEA SECURITE
2022	2022601728	601728	Prestation de télésurveillance	13/04/2022	3 580,50	45775	IDEA SECURITE
2022	2022601732	601732	CPOI REPARATION BARDAGES TOITURES	27/04/2022	27 667,50	74783	SOCIETE ROCHEFEUILLE
2022	2022601733	601733	MARCHE REPRESENTATION MR LAMBILLIOTTE	19/04/2022	3 906,00	191232	SCP GAILLARD SAUBERT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20225817	601736	LYC.L.DE LISLE/AMO/AMELIOR.CONFORT THERM	25/04/2022	24 955,00	328999	EURL ART DE CONCEVOIR ET CONSTRU
2022	2022DORL02	601739	MISSION D'EXPERTISE GEOTECHNIQUE	25/04/2022	37 975,00	335243	MARC FAVRE EXPERT
2022	2022DORL01	601740	MISSION DE PILOTAGE	25/04/2022	86 800,00	335244	CAPACOR
2022	20225805	601741	LYCEE N.MANDELA/TVX REFECTION SOL SOUPLE	28/04/2022	206 350,04	262193	SARL LUDICITE
2022	2022601742	601742	REPRESENTATION EN JUSTICE_ RR_LEPERSONEL	28/04/2022	4 980,15	142512	SELARL DUGOUJON ET ASSOCIES
2022	2022601743	601743	LYC.J.HINGLO/TVX AMELIOR.VENTILATION CDI	29/04/2022	23 674,70	297105	SARL JM PARASSOURAMIN
2022	20225812	601744	MRST AMO DIAG.TRANSFORMATION HALLE AGRO	28/04/2022	29 295,00	108231	EQUATION DARWIN CONCEPT
2022	20229300005790	601745	PACTE_ACCES_COMPETENCES_BUREAUTIQ_L1_EST	20/04/2022	62 818,40	166894	ATELIER AMENAGEMENT TOURISTIQUE
2022	20229300005791	601746	PACTE_ACCES_COMPETENCE_BUREAUTIQ_L2_NORD	20/04/2022	104 250,00	264161	SASU DEFI
2022	20225855	601748	DIAGNOSTIC ENV REMISE ETAT RF TEVELAVE	05/05/2022	73 942,75	303991	CYNORKIS
2022	20225819	601749	MOS - Production du millésime 2017	05/05/2022	149 914,01	139121	COLLECTE LOCALISATION SATELLITES
2022	20229300005792	601750	PACTE_ACCES_COMPETENC_BUREAUTIQ_L3_OUEST	20/04/2022	180 750,00	107741	ARIANE FORMATION
2022	20229300005793	601751	PACTE_ACCES_COMPETENCES_BUREAUTIQ_L4_SUD	20/04/2022	187 950,00	246	ASSOCIATION REUNIONNAISE D EDUCA
2022	2022601753	601753	LYC. STELLA - TRVX SANITAIRES & SIPHON	16/06/2022	31 752,53	335320	SAS EGM CONSTRUCTIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2022

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20225821	601755	GESTION GARES ROUTIERES RESEAU CAR JAUNE	16/06/2022	162 592,52	84074	GET 974
2022	20225822	601756	ENTRETIEN MAINTENANCE ARRETS CAR JAUNE	16/05/2022	305 467,07	305158	REUNIONNAISE AMENAGEMENT URBAIN
2022	20225800	601757	ETUDE RELATIVE A LA CREATION D'UNE ISDD	09/05/2022	65 337,62	45493	SAFEGE INGENIEUR CONSEIL
2022	2022601761	601761	C juridique Bail construction Candinvest	16/05/2022	7 052,50	335403	SCP UGGC AVOCATS
2022	20225823	601762	GYMNASE LYC M. GANDHI REMPL STRUCTURE AR	23/05/2022	119 596,30	126572	BOURBON EQUIPEMENTS COLLECTIVITE
2022	20225803	601764	LYC PATU DE ROSEMONT/REMISE ETAT SYSTEME	24/05/2022	373 871,47	335448	SAS CATTINAIR
2022	20229300005797	601765	SRO- INTERVENTION ACROBATIQUE LOT.3	20/05/2022	2 170 000,00	335500	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	20229300005806	601766	SRO - SIGNALISATION HORIZONTALE LOT.1	19/05/2022	542 500,00	3885	SOCIETE D AMENAGEMENT ROUTIER DE
2022	20229300005809	601767	SRS-SIGNALISATION HORIZONTALE-LOT 4	19/05/2022	542 500,00	3885	SOCIETE D AMENAGEMENT ROUTIER DE
2022	20229300005810	601768	DEER - SIGNALISATION HORIZONTALE LOT.5	19/05/2022	542 500,00	3885	SOCIETE D AMENAGEMENT ROUTIER DE
2022	2022601769	601769	Mission assistance et representation en Justice_Affaire Mr Raoul Jpaul ,Mr Anassalom_M Hoareau_Mr Payet_Mme Lung Soong_M Ackwonu_Mme Boyer_Mme Calteau_ Mme Grondin	30/05/2022	7 519,05	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022601770	601770	Mission AMO élaboration du SRDEII	16/06/2022	107 903,25	67029	AGENCE POUR LA DIFFUSION DE L IN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20229300005818	601772	NOTATION FINANCIERE REGION REUNION	10/05/2022	47 740,00	336355	MOODY S FRANCE SAS
2022	2022601773	601773	Mission d'assistance et de representation en justice de la region devant le CAA de bordeaux_ Affaire BREUIL	01/06/2022	3 255,00	19743	CABINET D AVOCATS SOLER COUTEAUX
2022	20229300005795	601775	SRN - LOT1 -SECURISATION DE FALAISES RL	20/05/2022	5 425 000,00	8084	ROCS REPARATION D OUVRAGES ET CO
2022	20219300005698	601776	SRE LOT.2-TRAVAUX D'ENROBÉS SUR RN	05/01/2022	10 850 000,00	186962	ENROBES REUNION BTOI
2022	20229300005799	601781	SRS-INTERVENTION ACROBATIQUE-LOT 5	20/06/2022	5 425 000,00	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	20229300005807	601782	SRN - LOT2 - TRAVAUX DE SIGNALISATION HO	19/05/2022	542 500,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	20225850	601783	AMO DE LA DGAGCTD	07/06/2022	60 922,75	144227	EGIS CONSEIL FRANCE
2022	20225859	601784	Lyc Victor Schoelcher - Etanchéité tôles	01/06/2022	94 015,25	59084	KD ENTREPRISE
2022	2022601785	601785	CREPS STDENIS/REHAB INTERNAT/MISSION OPC	13/06/2022	14 582,40	36198	DARDEL INGENIERIE
2022	20229300005824	601786	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	24305	CEGELEC LA REUNION
2022	2022601787	601787	Plateforme ONISEP régionalisée	08/07/2022	23 800,00	37780	ONISEP
2022	20229300005829	601788	Maintenance multi techniques	18/05/2022	488 250,00	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2022	20225813	601789	LYC M.GANDHI/TVX GROS ENTRETIENS REPARAT	14/06/2022	82 824,56	297105	SARL JM PARASSOURAMIN
2022	20225860	601790	LYC. POSSESSION - REMPL POSTE TRANSFO	12/07/2022	26 148,50	297105	SARL JM PARASSOURAMIN

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20225814	601791	LYC M.GANDHI/TVX GROS ENTRETIENS REPARAT	14/06/2022	653 966,97	209389	TRAVAUX ETANCHEITE PEINTURE
2022	20225815	601792	LYC M.GANDHI/TVX GROS ENTRETIENS REPARAT	15/06/2022	376 278,00	77402	ALU EST
2022	20225842	601793	CUISINE CENTRALE LYC M.GANDHI/TVX REMPL	15/06/2022	194 207,11	319908	IVM REFRIGERATION
2022	20229300005825	601794	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	328580	SOCIETE SARL B2S
2022	20229300005836	601795	Maintenance multi techniques	18/05/2022	108 500,00	328580	SOCIETE SARL B2S
2022	20229300005826	601796	Maintenance multi techniques	18/05/2022	81 375,00	107742	AFC OI
2022	20229300005827	601797	Maintenance multi techniques	18/05/2022	271 250,00	194253	SOCIETE AXIMA CONCEPT
2022	20229300005828	601799	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	271243	STE REUN CONDITION AIR
2022	20229300005830	601800	Maintenance multi techniques	18/05/2022	271 250,00	129611	SARL SECURIDOM SYSTEMES
2022	20229300005831	601801	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	135617	TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDIE
2022	20229300005832	601802	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	126882	BOURBON SECURITE INCENDIE
2022	20229300005833	601803	Maintenance multi techniques	18/05/2022	81 375,00	294029	MCSPI OCEAN INDIEN
2022	20229300005834	601804	Maintenance multi techniques	18/05/2022	81 375,00	641	BOURBON FROID OCEAN INDIEN
2022	20229300005837	601806	Maintenance multi techniques	18/05/2022	108 500,00	199585	CAP ENERGIE TELECOM

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20229300005838	601807	Maintenance multi techniques	18/05/2022	108 500,00	333597	SOCIETE ELECTRICITE BAPTISTE SER
2022	20225843	601808	LYC.NORD/CRATION 4 LOGTS/LOT1	17/06/2022	595 267,35	201513	SPP
2022	20225851	601809	LYC.NORD/CRATION 4 LOGTS/LOT2/MENUISERIE	17/06/2022	46 992,73	206127	SOFAAL
2022	20225852	601812	LYC.NORD/CREATION 4 LOGT/LOT 3	17/06/2022	199 292,12	273027	TDS
2022	20225853	601813	LYC.NORD/CRATION 4 LOGTS/LOT 4	17/06/2022	38 828,55	112894	AB SUD PLOMBERIE
2022	20225854	601814	LYC.NORD/CREATION 4 LOGTS/LOT 5	17/06/2022	54 249,47	326152	ALTENY
2022	20229300005840	601815	Maintenance multi techniques	18/05/2022	81 375,00	333597	SOCIETE ELECTRICITE BAPTISTE SER
2022	20229300005839	601816	Maintenance multi techniques	18/05/2022	135 625,00	4370	STOP INSECTES
2022	20229300005835	601817	Maintenance multi techniques	18/05/2022	108 500,00	141889	L ATELIER CUISINE
2022	2022601820	601820	LYC ANT. ROUSSIN ETUDE AMENAGEMENT LOGE	24/08/2022	5 000,01	335671	SARL SINAMAN MARIE LOUISE ARCHIT
2022	2022601822	601822	Accompagnement Plan compétences clés	01/05/2022	24 955,00	251635	CATHERINE JEAN MARIE
2022	20225820	601824	MUSEE STELLA - AMENAGEMENT COUR MACHINES	27/06/2022	222 633,48	93924	SOCIETE RAMASSAMY ASSOCIES
2022	20229300005808	601825	SRE- SIGNALISATION HORIZONTALE LOT.3	19/05/2022	542 500,00	328162	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	20225786	601826	SRGT INFO 4 LOT 1 MAINTENANCE MALOIA	19/05/2022	2 170 000,00	335693	SEMERU

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2029300005765	601827	SRE LOT.1- MISE A DISPOSITION DES BENNES	05/01/2022	200 000,00	189057	SARL CITEVA
2022	2022601828	601828	LYC.BJ POTIER - REHAB TCE LOG AGENT ACCU	08/08/2022	42 103,43	74783	SOCIETE ROCHEFEUILLE
2022	2022601843	601843	OPERATION GUETALI 2022 - KOR GATE	15/09/2022	22 232,00	265447	LANTOURAZ KAZKILTIR
2022	2022601844	601844	OPERATION GUETALI 2022 - LES RADICAUX LI	15/09/2022	24 955,00	60788	ASSOCIATION DANSES EN L R
2022	2022601845	601845	OPERATION GUETALI 2022 -FACILE	15/09/2022	22 048,00	212398	ASSOCIATION SWADES
2022	2022601846	601846	OPERATION GUETALI 2022 - DEMAYE	15/09/2022	25 000,00	132273	ARTMAYAGE REUNION
2022	2022601847	601847	OPERATION GUETALI 2022 - NARTROUV	15/09/2022	24 851,54	186823	ASSOCIATION TIC TAC FAMILY
2022	2022601848	601848	OPERATION GUETALI 2022 - MAGA	15/09/2022	22 602,00	154150	ASSOCIATION SOUL CITY
2022	2022601849	601849	OPERATION GUETALI 2022 - GISELE ET COMPA	15/09/2022	15 200,00	328074	ASSOCIATION HISTOIRE DE
2022	2022601850	601850	OPERATION GUETALI 2022 - ET VOILA !	15/09/2022	21 055,00	14575	ASSOCIATION CULTURELLE THEATRE S
2022	2022601851	601851	OPERATION GUETALI 2022 - LE PARFUM D'EDM	15/09/2022	24 685,00	112790	COMPAGNIE BABA SIFON
2022	2022601854	601854	OPERATION GUETALI 2022 - LA LETTRE	15/09/2022	19 367,25	282179	CENTRE D ENSEIGNEMENT ET DE LOIS
2022	2022601855	601855	OPERATION GUETALI 2022 - QUI SAIT CE QUE	15/09/2022	15 970,00	238436	COMPAGNIE LA PATA NEGRA
2022	2022601856	601856	OPERATION GUETALI 2022 - ANVAL LA MER	15/09/2022	18 300,00	253687	ASSOCIATION COMPAGNIE LOLITA MON

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601857	601857	OPERATION GUETALI 2022 - FRENESIES	15/09/2022	8 650,00	325089	COMPAGNIE TILAW6
2022	20229300005846	601858	REACT_EU_EEP_LOT1_ZONE_EST	04/07/2022	500 000,00	17512	FORMATEURS DE BOURBON
2022	2022601859	601859	OPERATION GUETALI 2022 -TCHEKHOV DEBOUSS	15/09/2022	24 992,10	304646	COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S
2022	2022601860	601860	OPERATION GUETALI 2022 - AVANT IL Y AVAI	15/09/2022	20 209,00	30983	THEATRE DES ALBERTS
2022	2022601861	601861	OPERATION GUETALI 2022 - 1, 2, 3... VOIL	15/09/2022	20 070,00	46364	REVERICO
2022	2022601862	601862	OPERATION GUETALI 2022 - NAMASTE	15/09/2022	18 710,00	162595	ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P
2022	2022601863	601863	OPERATION GUETALI 2022 - BAT KARE DAN RO	15/09/2022	10 500,00	199009	ASSOCIATION CIRKE CRAKE
2022	2022601864	601864	OPERATION GUETALI 2022 - HISTOIRES CROIS	15/09/2022	19 944,00	162208	ASSOCIATION KOTE LIVE
2022	2022601865	601865	OPERATION GUETALI 2022 - LA BOITE A REVE	15/09/2022	23 680,00	335803	LE CIRQUIE DE LA REUNION
2022	2022601866	601866	OPERATION GUETALI 2022 - PIPIT DAN SOMIN	15/09/2022	23 522,00	328072	ZAFER K
2022	2022601867	601867	OPERATION GUETALI 2022 - TI LYEV LA MALI	15/09/2022	14 205,12	212844	ASSOCIATION LAMAYAZ
2022	2022601868	601868	OPERATION GUETALI 2022 - TROPICADUO	15/09/2022	23 869,16	136907	FENOMENN
2022	2022601869	601869	OPERATION GUETALI 2022 - TAKALO	15/09/2022	22 979,00	320769	ASSOCIATION MANOSIKA
2022	2022601870	601870	OPERATION GUETALI 2022 - KDANSE MARMAY	15/09/2022	21 668,31	328075	ASSOCIATION DELIMEO

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601871	601871	OPERATION GUETALI 2022 - TAPIMANDYAN DE	15/09/2022	24 995,00	175298	ASSOCIATION ROUGE BAKOLY
2022	2022601872	601872	OPERATION GUETALI 2022 - MOMON	15/09/2022	19 269,00	154091	ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK
2022	2022601873	601873	OPERATION GUETALI 2022 - FOM EK TAMBOUR	15/09/2022	16 275,00	43212	ASSOCIATION KOULER MALOYA
2022	2022601874	601874	OPERATION GUETALI 2022 -PLANETE DES SING	15/09/2022	18 559,00	328073	ASSOCIATION SINGES SAVANTS
2022	2022601875	601875	OPERATION GUETALI 2022 - DE VIVES VOIX	15/09/2022	19 770,00	161718	COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS
2022	2022601876	601876	OPERATION GUETALI 2022 - MATRAP MU	15/09/2022	22 080,00	59442	ASSOCIATION SOMANKE
2022	2022601877	601877	OPERATION GUETALI 2022 - SEKOYA VIBES	15/09/2022	17 568,09	132280	FATAK
2022	2022601878	601878	OPERATION GUETALI 2022 - JUDITH, CHANSON	15/09/2022	15 711,00	258627	ASSOCIATION LABOTHEATRE
2022	2022601879	601879	OPERATION GUETALI 2022 - KALOU KALOU	15/09/2022	24 480,00	162152	ASSOCIATION LPDF CORP
2022	2022601880	601880	OPERATION GUETALI 2022 - EZ AND THE MANG	15/09/2022	18 499,25	93869	ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES
2022	2022601881	601881	OPERATION GUETALI 2022 - CARMEN	15/09/2022	19 964,00	325203	ASSCOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI
2022	2022601882	601882	OPERATION GUETALI 2022 - ROYAL BOURBON	15/09/2022	23 000,00	138172	RADAR 974
2022	2022601883	601883	OPERATION GUETALI 2022 - JE CONTINUERAI	15/09/2022	16 362,39	335809	LUNA ROSE
2022	2022601884	601884	LPH RENAISSANCE - MOE MODIF°- CUISINE IN	10/08/2022	11 392,50	123776	ARCHITECTE PLAS MURIELLE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20229300005844	601885	PACTE_DEVPT_COMPETENCES_NUMERIQ_L2_NORD	29/06/2022	171 900,00	53563	FORMATION EMPLOI INSERTION
2022	20229300005845	601886	PACTE_DEVPT_COMPETENCES_NUMERIQ_L3_OUEST	29/06/2022	164 700,00	126728	CENTRE DE FORMATION DU RURAL ET
2022	20220007	601887	Lot 2 : Postes fixes/Ecrans/Clients	05/07/2022	1 551 550,00	116141	ALTO ENGINEERING
2022	20229300005847	601888	REACT_EU_EEP_LOT2_ZONE_NORD	04/07/2022	500 000,00	905	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR
2022	20229300005848	601889	REACT_EU_EEP_LOT3_ZONE_OUEST	04/07/2022	500 000,00	17512	FORMATEURS DE BOURBON
2022	20229300005849	601890	REACT_EU_EEP_LOT4_ZONE_SUD	04/07/2022	500 000,00	905	CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR
2022	2022601891	601891	LYC.N.MANDELA/ETANCH.COURSIVES PASSERELL	11/07/2022	32 366,64	209389	TRAVAUX ETANCHEITE PEINTURE
2022	2022930005804	601893	NRL-MISSION ASSISTANCE A MOA	14/04/2022	979 505,45	102854	BIOTOPE SARL
2022	20229300005798	601894	SRE- INTERVENTION ACROBATIQUE LOT 4	20/05/2022	2 170 000,00	335500	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	2022601899	601899	REFERE PRECONTRACTUEL SCTE ELECTRICITE	20/07/2022	2 929,50	142512	SELARL DUGOUJON ET ASSOCIES
2022	20219300005765	601900	SRE LOT.1- MISE A DISPOSITION DES BENNES	05/01/2022	200 000,00	189057	SARL CITEVA
2022	20225787	601901	PARKING RELAIS ZAC PORTAIL LOT 1	01/09/2022	613 169,85	152821	AUSTRAL AMENAGEMENT ET DEVELOPPE
2022	20225801	601902	RN2 ECHANGE PANIANDY -Lot 1: TRVX VRD SE	29/07/2022	2 082 825,68	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	20225802	601903	RN2 PANIANDY-Lot 2:TRVX AMENAG PAYSAGERS	01/08/2022	129 819,11	6629	SAPEF PAYSAGE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601904	601904	AFPAR ST PAUL - TRAVAUX TOLES LARMEES	19/09/2022	38 539,20	74783	SOCIETE ROCHEFEUILLE
2022	20225856	601905	PARKING RELAIS ZAC PORTAIL LOT 2 ENROBES	01/09/2022	48 781,60	3975	SBTPC SOGEA REUNION
2022	2022601906	601906	BON NUMERISAK 2022-2023	26/08/2022	5 289,38	3568	PROJECT REPRO INDUSTRIE
2022	20225788	601907	PARKING RELAIS ZAC PORTAIL LOT 3	01/09/2022	27 164,06	185862	SAS TESTONI REUNION
2022	20225789	601908	PARKING RELAIS ZAC PORTAIL LOT 4	01/09/2022	10 197,92	167149	SIGNATURE OCEAN INDIEN
2022	20225841	601910	LYC M.GANDHI AMO REHAB CUISINE CENTRALE	09/08/2022	246 175,40	335266	NKN ARCHITECHTURE SARL
2022	202200151	601911	NRL-MT12.3 Pose de la lisse BN1	22/08/2022	3 640 609,00	3483	PICO OCEAN INDIEN
2022	2022601912	601912	CONVENTION HONORAIRE AFFAIRE SEMATRA	17/08/2022	90 000,00	323761	AVOCAT BATONNIER DJALIL GANGATE
2022	20229300005816	601916	Système de géolocalisation	13/04/2022	32 550,00	336840	GMINI
2022	2022601917	601917	PROD. ET ORG. SYMPHONIQUE FESTIVAL #3	26/09/2022	86 262,40	149274	ASSOCIATION NAKIYAVA
2022	2022601918	601918	CITE DU VOLCAN - VIDEO SURVEILLANCE	24/10/2022	42 315,00	333597	SOCIETE ELECTRICITE BAPTISTE SER
2022	2022601919	601919	Fourniture et pose de brasseurs d'air	30/08/2022	43 516,40	185287	TROPIK ELEC
2022	2022601920	601920	Gestion des déchets à l'HDR	02/09/2022	28 191,99	337060	FOURMIZE REUNION
2022	2022601921	601921	AFF REGION REUNION_MR FUTOL MR LEPERLIER	05/09/2022	4 713,20	142512	SELARL DUGOUJON ET ASSOCIES

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601924	601924	AFPAR ST-ANDRE/REMPL BALLONS INSTALL ECS	24/10/2022	30 065,35	165457	PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION
2022	2022601927	601927	CFPPA DE STBENOIT/AMO DIAG ACCESSIBILITE	06/09/2022	1 790,25	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601928	601928	LYC N MANDELA/AMO DIAG ACCESSIBILITE PMR	06/09/2022	3 385,20	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	20229300005857	601929	ACBC MAINTENANCE MONITORING	16/06/2022	217 000,00	183391	TEEO SAS
2022	2022601930	601930	LYC M.CURIE/AMO DIAG ACCESSIBILITE PMR	06/09/2022	3 906,00	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601931	601931	CRR ST-BENOIT/AMO DIAG ACCESSIBILITE PMR	07/09/2022	1 432,20	36971	SAS APAVE SUDEUROPE REUNION
2022	2022601932	601932	LVBELLE - RENOVAT° PRODUCT° ECS INTERNAT	28/09/2022	29 019,29	134226	SANIT SOL
2022	2022601933	601933	CRR M.LAOPE/REALISAT.COUVERT. MONTE CHAR	08/09/2022	21 721,70	74821	MACONNERIE DE L OCEAN INDIEN
2022	20220042	601935	AMO PREFIGURATION AGENCE INNOVATION	12/09/2022	53 354,88	337384	GPMT TECHNOPOLIS FINANCE CONSULT
2022	2022601938	601938	Travaux de rénovation du MOCA	13/09/2022	29 015,07	310937	MAJBAT
2022	2022601939	601939	LYC ST EXUPERY - HYDRO. & INSPEC RES EU	18/10/2022	7 994,28	208410	VIDANGE AUSTRAL
2022	202200941	601940	SESR-ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE ACQ	05/09/2022	542 500,00	321745	GDS LA REUNION
2022	2022601946	601946	Conseil Juridique Parcelle usine Stella	23/09/2022	5 587,75	335403	SCP UGGC AVOCATS
2022	2022601947	601947	LYC.R. GARROS - MISSION AMO - AMENAG.CDI	25/10/2022	29 295,00	90970	AIR DARWIN CONCEPT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	202201191	601948	VILLAGE MALOYA 2022	13/10/2022	172 866,50	6538	DESIGN SYSTEM SARL
2022	2022601949	601949	LYC P LAGOURGUE-REHB PARTIELLE-Lot 1 VRD	30/12/2022	205 502,15	234629	TRAVAUX PUBLIC SOLUTIONS OCEAN I
2022	2022601950	601950	LYC P LAGOURGUE-REHB PARTIELLE-Lot 2 GO	30/12/2022	629 300,00	199756	SOREPLAC
2022	2022601951	601951	LYC P LAGOURGUE-REHB PARTIELLE-Lot 3	30/12/2022	279 931,66	210245	SRD OI
2022	2022601952	601952	LYC P LAGOURGUE-REHB PARTIELLE-Lot 4	30/12/2022	124 453,51	333597	SOCIETE ELECTRICITE BAPTISTE SER
2022	2022601953	601953	LYC.R.GARROS - TRVX REFCT PEINTURES LOG	25/10/2022	16 078,62	294914	CONCEPT CONSTRUCTION REUNION
2022	2022601954	601954	CSPS - RF PLAINE D'AFFOUCHES	04/11/2022	5 077,80	4208	SOCOTEC REUNION
2022	2022601955	601955	Acquisition 25 imprimantes multifonction	04/10/2022	24 975,00	118637	ATOUT PCS
2022	2022601956	601956	Conseil juridique Mediation marché MT5.1	05/10/2022	20 615,00	334228	AVOCATS AU CONSEIL D ETAT ET A L
2022	2022601962	601962	LOT 1-Evaluation d'impact FEDER 14/20	24/10/2022	64 503,25	180262	ERNST ET YOUNG ET ASSOCIES
2022	2022601963	601963	LOT 2- Evaluation d'impact FEDER 14/20	24/10/2022	62 170,50	180262	ERNST ET YOUNG ET ASSOCIES
2022	2022601964	601964	LOT 3- Evaluation d'impact FEDER 14/20	24/10/2022	62 170,50	180262	ERNST ET YOUNG ET ASSOCIES
2022	2022601965	601965	LPH RENAISSANCE -PHASE 2 - LOT N°2 ELECT	05/12/2022	596 750,00	160443	ALTIS
2022	2022601966	601966	Maintenance NATSTAR Dvt Windows et RUN T	17/11/2022	43 400,00	1144	NATSYSTEM

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	202200551	601969	LYC.NORD/AMO/REMISE EN ETAT PLACETTES	18/10/2022	27 125,00	2230	INGENIERIE CONCEPTION ET MAITRIS
2022	2022601970	601970	Travaux d'aménagement de bureau	18/10/2022	53 183,99	310937	MAJBAT
2022	2022601971	601971	Travaux de maçonnerie à l'hôtel de Régio	24/10/2022	31 681,24	156694	TERRASSEMENT TRAVAUX PUBLIQUES D
2022	2022601972	601972	LYC N.MANDELA/REMPL POMPES DE CIRCULAT°	19/10/2022	35 493,31	290204	VINCI FACILITIES LA REUNION
2022	2022601973	601973	Travaux de rénovation de bureau	24/10/2022	48 180,41	338490	FA ME FABRICATIONS MENUISERIES
2022	2022601974	601974	NRL - MT 5.4 CONFORTEMENT EXTREMITE D5	29/12/2022	1 989 950,41	1973	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	2022601975	601975	LYC. POSSESSION - REMPL POSTE TRANSFO	12/07/2022	26 148,50	297105	SARL JM PARASSOURAMIN
2022	2022601977	601977	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PC	08/12/2022	434 000,00	17702	SOGELEC INFORMATIQUE
2022	2022601978	601978	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PC	28/12/2022	434 000,00	118637	ATOUT PCS
2022	2022601979	601979	DEER-AUDIT DE FONCTIONNEMENT ET	29/12/2022	282 100,00	218232	KPMG EXPERTISE CONSEIL
2022	2022601982	601982	CUISINE CENTRALE LYC A BOUVET/AMO SYSTEM	31/10/2022	25 367,30	2211	INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPE
2022	2022601985	601985	Acquisition 60 ordinateurs portables 14	03/11/2022	71 336,95	35579	OCEAN INDIEN INFORMATIQUE
2022	2022601987	601987	Travaux d'installation d'éclairage solai	10/11/2022	36 550,69	338785	ETUDES CONCEPTION ELECTRICITE
2022	2022601989	601989	AMO Etude navire-école Lot 01	29/11/2022	19 638,50	338892	SAS DELTAT SOLUTIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022601990	601990	Acquisition de photocopieurs	28/10/2022	105 822,20	5014	SAM MURA BUREAUTIQUE SOCIETE D
2022	2022601992	601992	Mission representation en justice	14/11/2022	4 306,50	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022601993	601993	AMO Etude navire-école Lot 02	01/01/2023	55 221,08	268852	ALVI MANAGEMENT
2022	2022601994	601994	Acquisition imprimantes laser et traceur	16/11/2022	7 205,49	825	CBL REPROGRAPHIE
2022	20220036-1	601995	NRL - CES - SUIVI: FAUNE, FLORE ET HABIT	06/09/2022	249 550,00	193509	SAS ECO MED OCEAN INDIEN
2022	2022601997	601997	LOT 1 - AMO stratégie DATA	09/12/2022	130 200,00	302352	GPMT CIVIT DATAC INNOPUB VERS P
2022	2022601998	601998	LOT 2 - AMO stratégie DATA	08/12/2022	43 400,00	339268	INNOPUBLICA
2022	2022601999	601999	Mission de representation en justice	18/11/2022	6 747,75	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602000	602000	STELLA -KELONIA : AMO CONCEPTION SOCLES	21/11/2022	14 647,50	16684	L ATELIER ARCHITECTES
2022	2022602003	602003	Mission de representation en justice	22/11/2022	9 189,00	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602004	602004	Mission de representation en justice	22/11/2022	5 771,25	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602005	602005	Mission de representation en justice	22/11/2022	4 081,20	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602006	602006	Mission de representation en justice	22/11/2022	6 229,50	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602007	602007	Mission de representation en justice	22/11/2022	5 741,25	299646	GROUPEMENT AD2P

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022602009	602009	Relance - Réalisation d'un bilan pro	01/12/2022	40 500,00	335264	SAS ROSE DES VENT
2022	202200741	602010	PRESTATION MAINTENANCE DU PROGICIEL MPE	16/08/2022	43 400,00	97864	ATEXO
2022	20219300005711	602011	SRN - LOT 3- Remorquage Véhicules légers	17/11/2022	651 000,00	17739	SARL ANELARD
2022	2022602012	602012	LYC. NORD/REHAB-FINIT° MENUISERIES ALU	29/12/2022	229 316,70	210245	SRD OI
2022	2022602013	602013	FORMATIONS_SECTEUR SPORT_QUASI REGIE	26/12/2022	1 070 768,00	1158	CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE
2022	202201371	602014	Mise en oeuvre téléservice Continuité	28/11/2022	43 020,25	335714	LANTEAS
2022	2022602015	602015	RELANCE FABRIC° & INSTAL° NLLE SIGNALETI	05/12/2022	54 143,45	79879	REUNIPUB
2022	2022602017	602017	SYSTEME SON IMMERSIF AUDITO MAXIME LAOPE	29/12/2022	70 525,00	175215	BACKSTAGE DISTRIBUTION
2022	2022602018	602018	LYC N.MANDELA TVX INSTALLAT BRASSEUR AIR	08/12/2022	29 723,58	297105	SARL JM PARASSOURAMIN
2022	2022602019	602019	Achat 150 portables clients légers 14	12/12/2022	129 739,50	116141	ALTO ENGINEERING
2022	2022602020	602020	CONSULTATION JURIDIQUE MARCHE MT3	13/12/2022	37 975,00	339825	RICHER CONSULT
2022	2022602021	602021	MISSION AUDIT IRT	28/12/2022	67 378,50	111621	MENSIA CONSEIL
2022	2022602036	602036	Assistance et representation en justice	15/12/2022	3 417,75	299646	GROUPEMENT AD2P
2022	2022602037	602037	Assistance et representation en justice	15/12/2022	6 259,50	299646	GROUPEMENT AD2P

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	2022602041	602041	Acquisition de véhicules - lot 1	28/12/2022	2 161 394,20	5364	JULES CAILLE AUTO
2022	2022602042	602042	Acquisition de véhicules - lot 2	28/12/2022	974 646,28	138942	CMM AUTOMOBILES
2022	2022602043	602043	Acquisition de véhicules - lot 4	28/12/2022	230 899,80	5364	JULES CAILLE AUTO
2022	2022602044	602044	Acquisition de véhicules - lot 5	28/12/2022	502 278,20	5364	JULES CAILLE AUTO
2022	2022602045	602045	Acquisition de véhicules - lot 6	28/12/2022	1 080 095,20	5364	JULES CAILLE AUTO
2022	2022602046	602046	Acquisition de véhicules - lot 7	28/12/2022	2 478 345,10	5364	JULES CAILLE AUTO
2022	2022602050	602050	NRL - MISSION CSPS 2023/2025	28/12/2022	92 291,71	339981	GROUPEMENT IMPULSION INGENIERIE
2022	20225865	602052	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	62 713,00	112410	SARL ENTREPRISE PEINTURE CAZAL
2022	20225866	602053	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	266 919,26	641	BOURBON FROID OCEAN INDIEN
2022	20225861	602054	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	288 390,83	82690	SAUGER ANDRE EURL
2022	20225862	602055	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	548 219,04	82690	SAUGER ANDRE EURL
2022	20225863	602056	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	418 692,13	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2022	20225864	602057	TRVX REMPLACEMENT LUMINAIRES SUR 8 SITES	29/12/2022	242 714,93	44886	SOCIETE D INSTALLATION ELECTRIQU
2022	2022602058	602058	ACCOMPAGNEMENT EN CONSERVATION PREVENTIV	30/12/2022	17 360,00	339856	VINCENT FREDERIQUE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Marchés notifiés 2022

Millésime	Code marche	Numero de marche	Objet	Date Notif Marché	Montant Initial TTC	N° Tiers Titulaire	Tiers Titulaire
2022	20210045	602059	SRS - RN5 - Sécurisation de falaises- Ca	29/12/2022	866 273,77	335500	GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN
2022	2022602060	602060	RN1002 ST JOSEPH CONFORTEMENT FALAISES	29/12/2022	1 345 150,45	8084	ROCS REPARATION D OUVRAGES ET CO
2022	2022602061	602061	CHEQUES CADEAUX DES AGENTS DE LA REGION	30/12/2022	140 000,00	333813	EDENRED FRANCE CENTRE DE RELATI
2022	20215771	601613	LYC.J.JOLY - ETANCHEITE DROIT SALLE PROF	11/03/2022	38 246,25	112410	SARL ENTREPRISE PEINTURE CAZAL
2022	20215781	601618	CRR Saint-Pierre - Mise en sécurité bât	04/01/2022	35 494,15	321597	ETSRM
TOTAL					**126 765 180,78**		

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2001375	Madame SHUM-SHUM Marie Paula / REGION REUNION	TA de La Réunion	Arrêté n° 2020-286-SRE du 26/10/2020 portant alignement individuel de la parcelle n° AD 105 au droit du domaine public routier de la route nationale 2002 au PR 20+278 sur le territoire de la commune de Sainte-Suzanne	DEFENDEUR	EN COURS
1800779	SAS LES GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI) / REGION REUNION	TA de La Réunion	Approvisionnement en matériaux nécessaire à l'exécution des marchés MT5.1 et MT5.2 de la NRL - Demande de médiation	DEFENDEUR	TERMINE ©
2000119	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	REFERE PROVISION - Marché de travaux MT3 - Viaduc en mer - travaux de protection définitive de P33 - demande de paiement des travaux	DEFENDEUR	EN COURS
2000342	Monsieur NIRLO Patrick / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de l'arrêté du 19 décembre 2019 portant tableau d'avancement au grade de Technicien Principal de 1ère classe et des décisions de nomination subséquentes	DEFENDEUR	TERMINE ©
2000424	Madame PAYET Céline / REGION REUNION	TA de La Réunion	Remboursement billet d'avion continuité territoriale	DEFENDEUR	TERMINE ©
2000442	REGION REUNION / SOCIETE GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI)	TA de La Réunion	Marché pour la construction du futur Lycée Nord situé à Bois-de-Nèfles St-Denis -Désordres affectant la construction - Demande de désignation d'expert - Référé expertise	REQUERANT	TERMINE ©
2000670	Monsieur LLINARES Julien / REGION REUNION	TA de La Réunion	Aide à la Continuité territoriale - Demande de remboursement REUNION METROPOLE 2020	DEFENDEUR	TERMINE ©
2100119	Monsieur TECHER Jacques / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande annulation de la décision du 02 septembre 2020 portant suspension de la rémunération et du titre de recette du 30 septembre 2020	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2104209	Madame HUET Nathalie / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	Aide à la continuité territoriale régionale Métropole-Réunion	DEFENDEUR	EN COURS
2100186	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "N" sur les conséquences en termes de coûts et de délais de la pandémie de Covid 19	DEFENDEUR	EN COURS
2100322	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision du 27/01/2021 de rejet de la réclamation dite "O" "FONDATIONS DES PILES P32 -et P33 - Enrochement P33"	DEFENDEUR	EN COURS
2100349	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite du 04/02/2021 de rejet de la réclamation dite "P" intitulée "Impact du blocage des révisions de prix au dela de la date d'achèvement contractuel"	DEFENDEUR	EN COURS
2100509	SOCIETE GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande de remboursement de la somme de 83 961,12 euros correspondant au montant des travaux de réparation d'un mur sur le chantier de la nouvelle route du Littoral	DEFENDEUR	EN COURS
2100661	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "S" intitulée "Différends sur pénalités diverses (hors pénalités de retard)"	DEFENDEUR	EN COURS
2100662	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite du 25/05/2021 de rejet de la réclamation dite "T" intitulée "Différends sur métrés (rémunération par les prix du marché des quantités mises en œuvre)"	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2100745	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "Q "Impact de l'évolution du planning des travaux depuis le 31 octobre 2018"	DEFENDEUR	EN COURS
2100791	Madame MOULLAMA Marie Brigitte / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décisions relatives au poste d'accueil conciergerie logé du lycée Bellepierre	DEFENDEUR	TERMINE ©
2100835	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "R" - Indemnisation des frais financiers et frais d'expertise et conseil (complément mémoire "J)"	DEFENDEUR	EN COURS
2101091	Monsieur BALAGA Jean Teddy / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de l'arrêté n° DRH/21005766 portant suspension de fonctions	DEFENDEUR	TERMINE ©
2101172	Madame ENILORAC Elodie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Accident sur la route du littoral - Rejet de la demande d'indemnisation	DEFENDEUR	EN COURS
2101368	SOCIETE CISE REUNION / SPL HORIZON REUNION	TA de La Réunion	Désordres affectant le barrage dit du "Bras des lianes" - Demande de désignation d'expert - REFERE EXPERTISE	OBSERVATEUR	TERMINE ©
2101392	SARL ARTISAN FILMS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Avis des sommes à payer n° 528 d'un montant de 33 424,34 € et rendu exécutoire le 2 septembre 2021 - Remboursement relatif à la subvention allouée pour le film "Rosenn"	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2101420	SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	TA de La Réunion	Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 9745,65 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION	DEFENDEUR	EN COURS
2101478	Madame MOULLAMA Marie Brigitte / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de la décision intitulée "affectation définitive comme agent d'accueil non logé à compter du 01/09/2021" et demande indemnitaire	DEFENDEUR	TERMINE ©
2101673	Madame GALAIS Aurore Cécile / REGION REUNION	TA de La Réunion	Rejet de la demande de remboursement Métropole Réunion 2018 au titre de la continuité territoriale	DEFENDEUR	EN COURS
2101691	SOCIETE TRAVAUX PUBLICS SOLUTIONS OCEAN INDIEN / REGION REUNION	TA de La Réunion	Marché n° 2015-0160 de réhabilitation du Lycée Evariste de Parny de Saint-Paul - Demande indemnitaire du sous traitant	DEFENDEUR	EN COURS
2200016	Monsieur CLEMENT Guillaume / REGION REUNION	TA de La Réunion	Imputabilité au service	DEFENDEUR	EN COURS
2200079	Monsieur MUSSARD Joseph Alphonse / REGION REUNION	TA de La Réunion	Rejet implicite de la candidature à un poste d'agent polyvalent en date du 18/09/2021	DEFENDEUR	EN COURS
2200104	Madame FOLIOT Laura / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus d'Allocation de Première Installation	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200212	Monsieur BALAGA Jean Teddy / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 17/12/2021 de refus de protection fonctionnelle	DEFENDEUR	TERMINE ©
2200213	Madame BALAGA NEE COUPAMA Raissa / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 17/12/2021 de refus de protection fonctionnelle	DEFENDEUR	TERMINE ©
2200315	Monsieur COUPAMA Max-Willy / DIRECTION DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	TA de La Réunion	Décision implicite du directeur de la DEETS de La Réunion opposée à la réclamation sur l'examen au titre professionnel de conducteur de travaux génie civil.	OBSERVATEUR	EN COURS
2200328	Monsieur MUSSARD Joseph Alphonse / REGION REUNION	TA de La Réunion	annulation de la décision non datée de fin de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200329	Monsieur MUSSARD Joseph Alphonse / REGION REUNION	TA de La Réunion	annulation du rejet implicite de la candidature du 18 décembre 2021	DEFENDEUR	EN COURS
2200391	Monsieur MOKRANI Choaib / REGION REUNION	TA de La Réunion	Aide à la continuité territoriale Réunion-Métropole 2019	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200410	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS SAS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décompte général	DEFENDEUR	EN COURS
2200429	Madame BOYER Claire / REGION REUNION	TA de La Réunion	Aide à la mobilité vers les pays étrangers	DEFENDEUR	EN COURS
2200455	Monsieur LAMBILLIOTTE Jerome / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande de suspension de la décision de la Région Réunion, en date du 15 janvier 2022, portant refus de renouvellement d'un contrat à durée déterminée.	DEFENDEUR	EN COURS
2200460	Madame GASTRIN Gaelle / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de renouvellement de contrat à durée déterminée - Annulation	DEFENDEUR	EN COURS
2200466	Monsieur HOARAU Jemmy / REGION REUNION	TA de La Réunion	DEMANDE ANNULATION DE LA DECISION REFUSANT LE RENOUVELLEMENT D UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE	DEFENDEUR	EN COURS
2200469	Madame LE BRETON Florence / REGION REUNION	TA de La Réunion	non renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200471	Monsieur BILHEUX Bruno / REGION REUNION	TA de La Réunion	non renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200482	Monsieur PAYET Pascal / REGION REUNION	TA de La Réunion	non renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200495	Monsieur ARNASSALOM David / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation du refus de renouvellement d'un contrat à durée déterminée, au-delà de son échéance du 27 mars 2022.	DEFENDEUR	EN COURS
2200502	Monsieur RAOUL Jean Paul / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de la décision du 28 janvier 2022 refusant le renouvellement d'un contrat de travail à durée déterminée	DEFENDEUR	EN COURS
2200529	Monsieur LUNG-SOONG Jean Marie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Non renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200549	Monsieur ACKWONU Martin / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée	DEFENDEUR	EN COURS
2200582	Madame CALTEAU Nathalie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18/02/2022 portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200584	Madame BOYER Laetitia / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18/02/2022 portant non renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200588	SAS SBPTC SOGEA REUNION / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Goeffroy à St-Denis	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200601	Monsieur ANGAMA Yannice / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200604	Monsieur SINAMA PONGOLLE Dimitri / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18/02/2022 portant refus de renouvellement de contrat à son échéance du 27 mars 2022	DEFENDEUR	EN COURS
2200610	Monsieur FRITZ Benjamin Ludovic Marcel / REGION REUNION	TA de La Réunion	Annulation de la décision de refus du 15/12/2021 de la demande d'allocation régionale de thèse, dans le cadre d'un projet de thèse sur des matériaux photovoltaïques	DEFENDEUR	EN COURS
2200638	Madame BASSONVILLE Reine-Marie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18/02/2022 portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200661	Monsieur FRANCOISE Emmanuel / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200662	Madame LEPINAY Brigitte / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18/02/2022 portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200664	Monsieur GERARD Jean-Joanne / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200694	Monsieur FUTOL Jean-Karl / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de renouvellement du contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200814	Madame BLAS Nadege / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200872	ATEXIA / REGION REUNION	TA de La Réunion	Contestation de décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday	DEFENDEUR	EN COURS
2200873	Madame FERRERE Marie Christine / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision du 18-2-2022 de refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2200908	Madame FARRO Maryne / REGION REUNION	TA de La Réunion	Aide à la formation culture et arts - Contestation de la demande de remboursement	DEFENDEUR	EN COURS
2200930	FRANKLIN BACH / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande de régularisation de l'acte de cession de la parcelle cadastrée CX 576 - Commune de Saint-Paul	DEFENDEUR	EN COURS
2200992	Monsieur ARNASSALOM David / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2200993	Monsieur LAMBILLIOTTE Jérôme / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2200994	Monsieur ACKWONU Martin / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200995	Monsieur HOARAU Jemmy / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2200996	Monsieur PAYET Pascal / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement du contrat de travail déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2200997	Madame LAURET Sarah / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement du contrat de travail à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2201003	Madame LE BRETON Florence / REGION REUNION	TA de La Réunion	Non renouvellement de contrat - demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2201065	SARL LES ATELIERS PREVOST / REGION REUNION	TA de La Réunion	Prime régionale à l'emploi culturel - développement des entreprises	DEFENDEUR	EN COURS
2201072	Madame FONTAINE Clemence / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de renouvellement de contrat - rejet de la demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2101118	SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL / REGION REUNION	TA de La Réunion	Marché de travaux MT 4 - Nouvelle route du Littoral - Viaduc de la Grande Chaloupe - Décharge des pénalités - Annulation décision de rejet du 18 août 2021	DEFENDEUR	EN COURS
2101298	SOCIETE LA REUNION NUMERIQUE / REGION REUNION	TA de La Réunion	Convention de délégation de service public (gestion du service public de mise à disposition du réseau régional de communications électroniques à haut débit appelé "Gazelle" - demande d'annulation d'un titre de perception	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2200248	Madame VICTORINE Laurence / REGION REUNION	TA de La Réunion	Indu au titre de la continuité territoriale	DEFENDEUR	EN COURS
2200581	Madame GRONDIN Nadege / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de la décision du 9 mars 2022 portant rejet d'une demande d'affectation au sein de l'académie de La Réunion, ensemble la décision du 13 mai 2022 portant rejet du recours gracieux	DEFENDEUR	EN COURS
2200663	Monsieur LEPERLIER Mickaël / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision non datée portant refus de renouvellement de contrat	DEFENDEUR	EN COURS
2201113	Monsieur RANGOM Ange Eric / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décision verbale de non renouvellement de contrat - rejet de candidature du 22 juin 2022 - décision implicite de rejet de la demande indemnitaire réceptionnée le 09/05/2022	DEFENDEUR	EN COURS
2200999	Madame GASTRIN Gaëlle / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de renouvellement de contrat à durée déterminée - demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2201192	Monsieur BONHOMME Damien Roger François / REGION REUNION	TA de La Réunion	Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€,	DEFENDEUR	EN COURS
2201307	Monsieur CAILASSON Nicolas / REGION REUNION	TA de La Réunion	REFERE EXPERTISE - Demande de désignation d'un expert avec l'aide d'un sapiteur afin de déterminer les préjudices consécutifs à l'accident de circulation de M. CAILLASSON le 02 juillet 2020, sur la RN 2 à Saint-Benoît	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2201328	Madame BRIERE Léonie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation de la décision de rejet de l'allocation de première installation et équipement régional (APIER)	DEFENDEUR	EN COURS
2201384	EIFFAGE GENIE CIVIL / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation du refus de communication des documents administratifs	DEFENDEUR	EN COURS
2002443	Monsieur BREUIL Philippe / REGION REUNION	CAA PARIS	M. Breuil demande à la cour d'annuler le jugement n° 1900408 du 25 juin 2020 par lequel le tribunal administratif de Nouvelle Calédonie a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'ordonnance du 7 juin 2017 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de La Réunion a désigné M. Gaudex en qualité d'expert – Site de la Région à Petite île – Usine vetiver	DEFENDEUR	TERMINE ©
2100829	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES / COMMUNE DE SAINT LEU	CAA BORDEAUX	Le ministre de la transition écologique demande à la cour d'annuler le jugement n° 1900282, 1900283, 1900579 du 31 décembre 2020 du tribunal administratif de La Réunion en tant qu'il a annulé l'arrêté du 28 décembre 2018 par lequel le préfet de La Réunion a autorisé la société de concassage et de préfabrication de la Réunion à exploiter une carrière de roches massives et ses installations connexes au lieu-dit « Ravine du Trou – Bois Blanc »	DEFENDEUR	TERMINE ©
1900996	Monsieur L'ATTENTION Jean Patrick / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	M. L'Attention demande à la cour d'annuler le jugement n° 1800603 du 8 janvier 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 janvier 2018 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion a prononcé sa révocation	DEFENDEUR	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2101309	SOCIETE DE CONCASSAGE ET DE PREFABRICATION DE LA REUNION (SCPR) / ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT PATRIMOINE NATUREL TOURISTIQUE DE ST-LEU,	CAA BORDEAUX	La société de concassage et de préfabrication de La Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n°1900282, 1900283, 1900579 du 31 décembre 2020 du tribunal administratif de La Réunion en tant qu'il a annulé, d'une part, l'arrêté du 28 décembre 2018 par lequel le préfet de La Réunion l'a autorisée à exploiter une carrière de roches massives et ses installations connexes au lieu-dit « Ravine du Trou – Bois Blanc »	DEFENDEUR	TERMINE ©
2103442	REGION REUNION / Monsieur LLINARES Julien	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n° 2000670 du 30 juin 2021 du tribunal administratif de La Réunion en ce qu'il a annulé sa décision en date du 17 juillet 2020 par laquelle elle a confirmé le rejet de la demande de remboursement sollicité par M. Llinares au titre de l'aide à la continuité territoriale Métropole-Réunion 2019	ACTION	EN COURS
2103441	REGION REUNION / Madame PAYET Céline	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n° 2000424 du 30 juin 2021 du tribunal administratif de La Réunion en ce qu'il a annulé sa décision en date du 29 avril 2020 par laquelle elle a confirmé le rejet de la demande de remboursement sollicité par Mme Payet au titre de l'aide à la continuité territoriale Métropole-Réunion 2019	ACTION	EN COURS
2002733	REGION REUNION / Madame DE LAUNAY Nadine	CAA BORDEAUX	Renvoi pour compétence par décision n° 439429 du 24 juillet 2020 du président de la 1ère chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat de la requête de la région de La Réunion tendant à l'annulation du jugement n° 1900905 du 7 novembre 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé la décision en date du 16 avril 2019 du président du conseil régional de La Réunion rejetant la demande de remboursement de billets d'avion présentée par Mme Nadine de Launay	ACTION	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2002790	Monsieur MONJOL Hervé / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	M. Hervé Monjol demande à la cour d'annuler le jugement n°1701042 du 27 février 2020 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la région Réunion à lui verser une somme de 6 000 euros en réparation des préjudices subis à raison des faits de harcèlement moral dans le cadre de ses fonctions, subsidiairement à raison de la perte de ses fonctions d'encadrement ;	DEFENDEUR	TERMINE ©
2201215	Monsieur BREUIL Philippe / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	M. Breuil demande à la cour de réformer le jugement n° 1900884 du 28 février 2022 du tribunal administratif de la Réunion en tant qu'il a limité l'indemnisation que la région Réunion et l'Etat ont été condamnés solidairement à lui verser au titre des préjudices subis nés de la présence de déchets dangereux sur le site de l'ancienne usine de vétyver	DEFENDEUR	EN COURS
2002731	REGION REUNION / Madame HOARAU Marie Josette	CAA BORDEAUX	Renvoi pour compétence par décision n° 438521 du 24 juillet 2020 du président de la 1ère chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat de la requête de la région de La Réunion tendant à l'annulation du jugement n° 1900101 du 7 novembre 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé la décision en date du 28 décembre 2018 du président du conseil régional de La Réunion rejetant la demande de remboursement d'un voyage présentée par Mme Marie Josette Hoarau au titre de l'aide à la continuité territoriale instituée par la région.	ACTION	TERMINE ©
2100943	REGION REUNION / Monsieur MUSSARD Ludovic	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour de réformer le jugement n° 1800619 du 31 janvier 2020 du tribunal administratif de La Réunion en ce qu'il a annulé la décision du 13 juillet 2017 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion a refusé d'accorder la protection fonctionnelle à M. Mussard pour des faits de harcèlement sexuel	ACTION	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
440637	M. Jules DIEUDONNE / REGION DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel Monsieur Jules Dieudonné demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 17PA22217, 17PA22219 du 30 janvier 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Paris a rejeté ses requêtes tendant à l'annulation, d'une part, des jugements n° 1300867, 1301312 et 1400549, 1401191 du 13 avril 2017 du tribunal administratif de La Réunion et de la décision du 1er juillet 2013 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion, suite à la suppression de son poste de « directeur énergie climat » et au rejet de sa candidature pour le poste de directeur de l'énergie et de l'environnement, a précisé les modalités d'exercice de ses fonctions dans l'attente d'une nouvelle affectation, d'autre part, de la décision du 25 septembre 2013 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion n'a que partiellement accueilli sa demande de protection fonctionnelle du 17 juillet 2013 et de la décision du 27 mai 2014 par laquelle le président du conseil régional a suspendu le versement de sa rémunération pour absence de service fait et, enfin, de la décision du 1er août 2014 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion a rejeté sa demande d'autorisation de cumul d'activité	DEFENDEUR	TERMINE ©
452348	M. Jean-Patrick L'ATTENTION / REGION DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel M. Jean-Patrick L'Attention demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 19BX0996 du 8 mars 2021 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement n° 1800603 du 8 janvier 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 23 janvier 2018 par laquelle le président du conseil régional de La Réunion a, d'une part, prononcé sa révocation et, d'autre part, rejeté sa décision du 7 mai 2018 rejetant son recours gracieux	DEFENDEUR	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
449802	REGION DE LA REUNION / SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LA MICRO REGION SUD ET OUEST DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la Région Réunion demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 19BX03439, 20BX00345 du 16 novembre 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a, sur la requête du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva), d'une part, annulé l'article 1er du jugement n°1700583 du 24 juin 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé l'arrêté du préfet de la Réunion du 29 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat mixte Ileva en tant qu'il modifie l'article 14.1 de ces statuts relatif à la contribution financière des membres dudit syndicat et a rejeté le surplus des conclusions de la requête de la Région Réunion, et d'autre part, a rejeté ses conclusions présentées devant le tribunal administratif	ACTION	TERMINE ©
449803	REGION DE LA REUNION / SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LA MICRO REGION SUD ET OUEST DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la Région Réunion demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 19BX04457 16 novembre 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a, sur la requête du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva), d'une part, annulé le jugement n°1900068 du 26 septembre 2019 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé le titre de recettes émis le 21 août 2018 par le président du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva) en vue du recouvrement de la contribution, fixée à 1 693 484 euros, mise à la charge de la région Réunion au titre des frais d'administration générale dudit syndicat mixte pour l'année 2018	ACTION	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
449804	REGION DE LA REUNION / SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LA MICRO REGION SUD ET OUEST DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la Région Réunion demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 19BX04468, 20BX00348 du 16 novembre 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a, sur la requête du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva), d'une part, annulé le jugement n°1900216 du 26 septembre 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé la délibération du comité du syndicat mixte Ileva du 18 décembre 2018 en tant qu'elle met à la charge de la région Réunion une contribution pour frais d'administration générale fixée à 1 678 215 euros au titre de l'année 2019 et d'autre part, rejeté la demande de la région Réunion devant le tribunal administratif ;	ACTION	TERMINE ©
449807	REGION DE LA REUNION / SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LA MICRO REGION SUD ET OUEST DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la Région Réunion demande au Conseil d'État d'annuler l'arrêt n° 19BX04458, 20BX00346 du 16 novembre 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a, sur la requête du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva), d'une part, annulé le jugement n°1701012 du 26 septembre 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé la délibération du comité du syndicat mixte Ileva du 1er septembre 2017 en tant qu'elle met à la charge de la région Réunion une contribution pour frais d'administration générale fixée à 1 086 779 euros au titre de l'année 2017 et d'autre part, rejeté la demande de la région Réunion devant le tribunal administratif ;	ACTION	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
449808	REGION DE LA REUNION / SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS POUR LA MICRO REGION SUD ET OUEST DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la Région Réunion demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt n° 19BX04459, 20BX00347 du 16 novembre 2020 par lequel la cour administrative d'appel de Bordeaux a, sur la requête du syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et ouest de La Réunion (syndicat Ileva), d'une part, annulé le jugement n°1800194 du 26 septembre 2019 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a annulé la délibération du comité du syndicat mixte Ileva du 22 décmebre 2017 en tant qu'elle met à la charge de la région Réunion une contribution pour frais d'administration générale fixée à 1 693 484 euros au titre de l'année 2018 et d'autre part, rejeté la demande de la région Réunion devant le tribunal administratif ;	ACTION	TERMINE ©
450637	REGION DE LA REUNION / M. Jacques TÉCHER	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel la région de La Réunion demande au Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance n° 2100123 du 25 février 2021 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de La Réunion, statuant sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, a sur la requête de M. Jacques Técher, d'une part, suspendu la décision du président du conseil régional de La Réunion du 2 septembre 2020 suspendant le versement de la rémunération à compter du 5 juillet 2020 et le titre de recettes émis le 30 septembre 2020 pour un montant de 4 870,31 euros et, d'autre part, enjoint à la région Réunion de régulariser, à titre provisoire, sa situation en rétablissant ses droits à rémunération à compter du 5 juillet 2020 ;	ACTION	TERMINE ©
463819	M. Bruno BILHEUX / REGION DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel M. Bruno Bilheux demande au Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance n°220470 du 19 avril 2022 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif de La Réunion, statuant sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, a rejeté sa requête tendant d'une part, à la suspension de la décision de la région Réunion refusant le renouvellement de son contrat à l'échéance du 27 mars 2022 et d'autre part, à ce qu'il soit enjoint à la la région Réunion de le réintégrer.	DEFENDEUR	TERMINE ©

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
464182	M. Patrick NIRLO / REGION DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel M. Patrick Nirlo demande au Conseil d'Etat : d'annuler l'ordonnance n° 21BX03808 du 1er mars 2022 par laquelle la cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement n° 2000342 du 30 juillet 2021 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté sa demande tendant d'une part, à l'annulation de l'arrêté du 19 décembre 2019 par lequel le président du conseil régional de La Réunion a établi le tableau d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe au titre de l'année 2019 ainsi que les décisions par lesquelles M. Aroquiom, M. Hoarau, Mme Assenjee, M. Virassamy Sacri, M. Lebon, M. Leperlier, M. Nassibou et M. Coquille ont été promus au grade de technicien principal de 1ère classe, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint à la région La Réunion d'examiner à nouveau ses droits à avancement	DEFENDEUR	TERMINE ©
466011	M. Jean-Karl FUTOL / REGION DE LA REUNION	CONSEIL D'ETAT	Pourvoi par lequel M. Jean-Karl Futol demande au Conseil d'Etat d'annuler l'ordonnance n°2200693 du 10 juin 2022 par laquelle le juge des référés du tribunal administratif deLa Réunion, statuant sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, a rejeté sa requête tendant à la suspension de la décision de la région Réunion refusant le renouvellement de son contrat	DEFENDEUR	TERMINE ©
20000056	BOTO KENSON – ANDRIANA- ALEXIS JACKY C PROCUREUR	TRIBUNAL POUR ENFANTS ST DENIS	VOL TELEVISEUR CENTRE ABOUDOU	DEFENDEUR	EN COURS
21040000057	REGION REUNION C/ CASCADE	TRIBUNAL CORRECTIONNEL	VOL ORDI REGION	DEFENDEUR	EN COURS
20/00279	REGION REUNION / SCITP	TJ SAINT DENIS	EXPULSION DOMAINE PUBLIC ROUTIER	ACTION	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
20/00438	EXPULSION SAS BARBECUE	JURIDICTION JUDICIAIRE	OCCUPATION DOMAINE REGIONAL EXPULSION	ACTION	EN COURS
20/02329	REGION REUNION / SARL AUSTRAL TP	COUR D APPEL	CONTESTATION DU BIEN FONDE DE LA CREANCE ET PROCEDURE DE RECOUVREMENT	ACTION	EN COURS DELIBERE AVRIL 2023
2018 R 1300	GROUPEMENT GTOI VCT SBTPC ET AUTRES	TJ SAINT DENIS	EXPERTISE SUR ACCROPODES MARCHE MT 5 . 1	DEFENDEUR	TERMINE ©
2019RJ0054	REGION C ADK BTP	JUGE COMMISSAIRE	CONTESTATION DU BIEN FONDE DE LA CREANCE ADK BTP ET DE LA PROCEDURE DE RECOUVREMENT	DEFENDEUR	EN COURS
R 20-81652	REGION REUNION C/ BAREIGTS ET BELLO	COUR D APPEL	VIOLATION DE LA PROPRIETE PRIVEE CRR EX CIMENDEF	ACTION	TERMINE ©
RG19/03007	REGION REUNION C/ LUBRANO	TGI ST PIERRE	DELIMITATION DU DOMAINE PRIVE DE LA REGION	DEFENDEUR	EN COURS
221211	REGION REUNION / SARL AUSTRAL TP CGSS	TJ SAINT DENIS	SOLIDARITE FINANCIERE TRAVAIL DISSIMULE	ACTION	EN COURS
2100481	REGION REUNION JUDES HOAREAU CGSS	COUR D APPEL	SOLIDARITE FINANCIERE TRAVAIL DISSIMULE	ACTION	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2101349	REGION REUNION / COMMUNE DE SAINT LEU	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n° 1700882, 1900110, 2000841 du 31 décembre 2020 du tribunal administratif de La Réunion NRL	ACTION	TERMINE ©
2101347	REGION REUNION / COMMUNE DE SAINT LEU	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n°s 1900282, 1900283, 1900579 du 31 décembre 2020 du tribunal administratif de La Réunion en tant qu'il a annulé, d'une part, l'arrêté du 28 décembre 2018 par lequel le préfet de La Réunion l'a autorisée à exploiter une carrière de roches massives et ses installations connexes au lieu-dit « Ravine du Trou – Bois Blanc »,	ACTION	TERMINE ©
2200990	PAYET JEAN FRANCOIS	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2200991	RAOUL JEAN PAUL	TA de La Réunion	Décision de non renouvellement de contrat à durée déterminée - action indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2002574	SOCIETE ARCELORMITTAL CONSTRUCTION REUNION / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	La société Arcelormittal Construction Réunion (ACR) demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1800752 du 11 juin 2020 par lequel le tribunal administratif de la Réunion a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 9 juillet 2018 par laquelle la région Réunion a suspendu la mise en oeuvre de la subvention « aide au fret intrant »	DEFENDEUR	EN COURS
2201338	REGION REUNION / Monsieur MENESTRAUD Serge	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour d'annuler le jugement n° 2100104 du 15 février 2022 du tribunal administratif de La Réunion en ce qu'il a annulé sa décision refusant de rembourser à M. et Mme Menestraud l'aide à la continuité territoriale 2019	ACTION	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2201376	REGION REUNION / Monsieur BREUIL Philippe	CAA BORDEAUX	La Région Réunion demande à la cour : 1°) de réformer le jugement n° 1900884 du 28 février 2022 du tribunal administratif de la Réunion en tant qu'il l'a, d'une part, condamnée solidairement avec l'Etat à verser à M. Breuil la somme de 5 000 euros au titre du préjudice moral lié à la carence de la Région en tant que détenteur des déchets sur le site de l'ancienne usine de vétyver, a mis à leur charge les frais d'expertise à la somme de 6 786,98 euros	ACTION	EN COURS
2201529	REGION REUNION / SOCIETE GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI)	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour : 1°) de réformer le jugement n° 1901153 du 2 mars 2022 du tribunal administratif de La réunion en ce qu'il a limité l'indemnisation des préjudices subis résultant des désordres affectant le Centre de formation aux métiers de l'automobile et des transports (CFAT) de Saint-Pierre	ACTION	EN COURS
2002497	SOCIETE ARTISAN FILMS / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	La société Artisan Films demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1900197 du 25 juin 2020 par lequel le tribunal administratif de la Réunion a rejeté sa demande tendant à la condamnation de la Région Réunion à lui verser la subvention complémentaire de 100 000 euros accordée par délibération du 6 mars 2012 pour la réalisation du long-métrage « Rosenn »	DEFENDEUR	TERMINE ©
2100471	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	CAA BORDEAUX	La société Vinci Construction Grands Projets, agissant en qualité de mandataire du groupement d'entreprises Vinci construction grands projets, Dodin Campenon Bernard, Bouygues TP et Demathieu & Bard construction demandent à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1700630 du 11 décembre 2020 par lequel le tribunal administratif de La Réunion a rejeté leur demande tendant à la condamnation de la région Réunion à leur verser une indemnité de 1 441 154,67 euros	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2101067	REGION REUNION / SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	CAA BORDEAUX	La région Réunion demande à la cour : 1°) d'annuler le jugement n° 1700628 du 11 décembre 2020 du tribunal administratif de La Réunion en ce qu'il a partiellement fait droit à la demande de la société Vinci Construction Grands Projets, agissant en qualité de mandataire du groupement d'entreprises Vinci construction grands projets, Dodin Campenon Bernard, Bouygues TP et Demathieu & Bard, et l'a condamnée à verser une somme de 1 444 008 euros HT à cette société à titre d'indemnisation du préjudice résultant du refus des demandes de fixation d'un nouveau prix intégrant le coût de la souscription d'un contrat d'assurance « tous risques chantiers » dans le cadre du marché dit « MT3 » ou « Grand Viaduc du projet de la nouvelle route du littoral	ACTION	TERMINE ©
2000852	Madame PASQUIER Chantal / REGION REUNION	TA de La Réunion	Préjudice subi suite à la chute accidentelle survenue le 6 sept 2018 sur la voie publique (RN3) au niveau du n° 160 de la rue Pierrre Rivals sur la commune du Tampon - Demande préalable d'indemnisation	DEFENDEUR	EN COURS
2001178	SOCIETE ANONYME AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS (SA ARRG) / REGION REUNION	TA de La Réunion	Décisions du 02/07/2020 et du 18/09/2020 - Conclusions définitives du contrôle sur le projet de mise en place des aires de sécurité aux extrémités des pistes (RESA) et de renforcement de la zone littorale - demande d'annulation des décisions	DEFENDEUR	EN COURS
1900274	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "B" Campagne géotechnique - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
1900275	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "C" Etudes et méthodes - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900276	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F3a" Rémunération des fouilles en mer - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900277	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F3b" Rémunération des remblais en matériaux sablo-granuleux - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900305	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F5" Fondations des appuis P32 et P33 - demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900309	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "A1b" Impacts de la non mise à disposition de terrains - Port Est Préfa Appuis - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900311	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "A2" Impacts des retards dans les autorisations administratives - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
1900333	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "A4" Impacts tarifs portuaires - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900334	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "D" Impacts de la non-mise à disposition de la plateforme Digue D2 pour lancement - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900336	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F2" Terrassements en mer : mise en oeuvre d'une assise granulaire en deux couches - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900337	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "G" Impacts de l'augmentation des densités d'acier dans les voussoirs et piles - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900338	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "H" Barge - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900340	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "J" Frais financiers et frais d'expertise et conseils - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
1900812	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Titre de recettes n° 49 du 8/3/2019 pour le recouvrement de la somme de 5 580 494,14 € - (Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc - offre variante - tablier de hauteur variable - 120 m)	DEFENDEUR	TERMINE ©
2201567	Madame ALBAC Nathalie / REGION REUNION	TA de La Réunion	Rejet du 08/10/2022 de candidature au poste d'assistant administratif	DEFENDEUR	EN COURS
1800693	SOCIETE GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN / REGION REUNION	TA de La Réunion	Marché de travaux n° MT 5.1 relatif à la construction des digues entre Saint-Denis et la Gande Chaloupe et la Possession dans le cadre du projet de la nouvelle route du Littoral (NRL)	DEFENDEUR	EN COURS
1900303	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "E1" Fondations de la culée C49 - Impact de la modification des dispositions constructives : réalisation des pieux par voie terrestre - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900335	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F1" Fondations appuis : impacts quantités supplémentaires sur les moyens mis en oeuvre pour tenir les délais - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
1900339	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "I" Impacts des évènements sur le planning général - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
1901613	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F4" Interface musoir digue D2 - pile 48 - Travaux supplémentaires de protection du musoir de digue d'un autre marché - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2000008	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer de 5 400 m - Réclamation dite "F8" Terrassements en mer - rencontre de sujétions imprévues en cours d'exécution et impacts sur le déroulement des travaux - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2000414	Monsieur BREUIL Philippe / REGION REUNION	TA de La Réunion	Refus de communication de documents administratifs (CADA)	DEFENDEUR	EN COURS
2000777	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux n° 3 - Viaduc en mer - Décision implicite de rejet de la réclamation dite "K" intitulée "Impacts de la modification tardive des corniches sur le planning et les coûts fixes" - Demande indemnitaire	DEFENDEUR	EN COURS
2001077	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "L" intitulée "Impacts de l'arrêt forcé de la réalisation du chantier lié au mouvement "Gilets Jaunes" du 17 novembre au 4 décembre 2018"	DEFENDEUR	EN COURS
2001086	SOCIETE VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS / REGION REUNION	TA de La Réunion	Nouvelle route du littoral - Marché de travaux dit "MT3 - Viaduc en mer" - Décision implicite de rejet sur la réclamation dite "M" intitulée "Surcoûts supportés par le Groupement dans la réalisation des tapis anti-affouillement"	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0012-DE

Contentieux 2021-2022

NUMERO	AFFAIRE	JURIDICTION	OBJET	QUALITE	STATUT
2101693	Monsieur TASSEL Stéphane / RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LA REUNION	TA de La Réunion	Maladie reconnue imputable au service - Demande indemnitaire de 402 397 € en réparation du préjudice financier et 35 000 € en réparation du préjudice moral	DEFENDEUR	EN COURS
2201514	Monsieur MUSSARD Joseph Alphonse / REGION REUNION	TA de La Réunion	Demande d'annulation du contrat de M. Pascal Hoareau, recruté en remplacement de M. Joseph Mussard au terme de son contrat	DEFENDEUR	EN COURS
	AFFAIRE LUCILLY WILLY CONRE REGION	TJ DE ST PIERRE	Bornage judiciaire	DEFENDEUR	EN COURS

© Les décisions de justice rendues dans les affaires susvisées peuvent être consultées par les élus auprès du service des Affaires Juridiques

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0013-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0013

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /RSDAJC / N°113806
AJUSTEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL POUR ESTER EN JUSTICE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0013-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0013
Rapport /RSDAJC / N°113806

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

AJUSTEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL POUR ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDAJC / 113806 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 27 avril 2023,

Considérant,

- qu'afin de simplifier les modes de prise de décision et d'intervention des collectivités territoriales, la loi n° 009-526 du 12 mai 2009 dite *« de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures »* autorise le président du Conseil Régional à recevoir de l'organe délibérant délégation pour agir et défendre en justice au nom de la collectivité au même titre que les maires,

- qu'à ce titre, l'article L 4231-7-1 alinéa 2 du CGCT dûment modifié dispose : « *Le président du Conseil Régional intente les actions au nom de la région (...) « **Il peut, par délégation du Conseil Régional, être chargé pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la région les actions en justice ou de défendre la région dans les actions intentées contre elle**, dans les cas définis par le Conseil Régional. Il rend compte à la plus proche réunion du Conseil Régional de l'exercice de cette compétence.* »,

- que par délibération en date du 02 juillet 2021, le Conseil Régional a délégué à la Présidente la compétence d'agir en justice en demande devant les juridictions de référé (civile et administrative),

- que l'intérêt pour le Conseil Régional d'agir avec célérité et efficience pour défendre ses intérêts devant les juridictions également au fond,

- qu'il importe aujourd'hui d'élargir la capacité d'agir en justice de la Présidente du Conseil Régional en délégant à cette dernière le pouvoir :

  - d'ester en justice devant toutes les juridictions en toute matière (*notamment administrative, civile, pénale et prud'homale)* en référé et au fond tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans les actions en justice intentées par la Région ou contre cette dernière ;

  - de permettre à la Présidente de porter plainte devant le procureur de la république dans toutes les affaires intéressant le Conseil Régional ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0013-DE

- que cela implique :

- en premier lieu d'abroger l'alinéa 1 de l'article 6 « *transaction et contentieux* » de la délibération DAJM n°110964 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de compétence à la commission permanente qui autorisait ladite commission à agir en justice et à émettre des avis conformes *« aux fins de défendre à toute action intentée contre la Région devant les juridictions administratives et judiciaires, sous réserve des compétences spécifiques attribuées à la Présidente de Région » ;*

- en second lieu de modifier et compléter le point 20° de la délibération DAJM n°110963 de l'assemblée plénière du 2 juillet 2021 relative aux délégations de compétence à la Présidente du Conseil Régional comme suit *:*

Version actuelle	***Version modifiée***
20° d'ester en justice dans les domaines suivants : • en demande : dans l'ensemble des procédures de référés (civils ou administratifs), pour les dépôts de plainte consécutifs à des vols ou à des dégradations de biens appartenant à la Région ou loués par elle, pour les plaintes relatives aux atteintes à l'image et aux membres de la Région, pour les actions avec constitution de partie civile et pour toute affaire présentant un caractère d'urgence impérieuse, • en défense : dans les procédures engagées contre la collectivité en matière de personnel que se soit en première instance, appel ou cassation, dans l'ensemble des procédures de référé administratif ou civil, dans l'ensemble des procédures engagées contre les décisions de la collectivité afférentes aux aides individuelles, dans toutes les procédures d'appel et de cassation engagées contre la région; dans l'ensemble des procédures tendant à remettre en cause le bien fondée et l'exigibilité des créances de la collectivité, Exercer les voies de recours: interjeter appel et/ou cassation contre les décisions de justice (administratives et judiciaires) rendues au fond ou en référé défavorables aux intérêts de la région Réunion.	20° d'ester en justice • Devant toutes les juridictions en toute matière (notamment administrative, civile, pénale et prud'homale) en référé et au fond tant en première instance qu'en appel ou en cassation pour les actions en justice intentées par la Région ou contre cette dernière ; • Et de porter plainte devant le procureur de la république dans toutes les affaires pouvant intéresser la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0013-DE

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'abroger l'alinéa 1 de l'article 6 « *transaction et contentieux »* de la délibération DAJM n°110964 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de compétence à la commission permanente qui autorisait ladite commission à agir en justice et à émettre des avis conformes *« aux fins de défendre à toute action intentée contre la Région devant les juridictions administratives et judiciaires, sous réserve des compétences spécifiques attribuées à la Présidente de Région » ;*

- de modifier et compléter le point 20° de la délibération DAJM n°110963 de l'assemblée plénière du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétence à la Présidente du Conseil Régional comme suit *:*

  « 20° d'ester en justice

  - Devant toutes les juridictions en toute matière (notamment administrative, civile, pénale et prud'homale) en référé et au fond tant en première instance qu'en appel ou en cassation pour les actions en justice intentées par la Région ou contre cette dernière ;

  - Et de porter plainte devant le procureur de la république dans toutes les affaires pouvant intéresser la collectivité » ;

- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO
Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0014-DE

DELIBERATION N°DAP2023_0014

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

s'est réunie le mardi 27 juin 2023 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE

sous la présidence de :
Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de membres absents : 10

La Présidente,
Huguette BELLO

Présents :
BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
PROFIL PATRICIA
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
COSTES YOLAINE
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :
NABENESA KARINE
RATENON JEAN HUGUES
PLANTE PASCAL
PAYET JOHNNY
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CESARI MAYA

Absents :
TECHER JACQUES
RAMAYE AMANDINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
BADAT RAHFICK
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGARS / N°113645
REMPLACEMENT D'UN ÉLU EN COMMISSION SECTORIELLE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 974-239740012-20230627-DAP2023_0014-DE

REGION REUNION

Séance du 27 juin 2023
Délibération N°DAP2023_0014
Rapport /DGARS / N°113645

Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional

REMPLACEMENT D'UN ÉLU EN COMMISSION SECTORIELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DAP 2021_0009 du 02 juillet 2021 portant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération n° DAP 2021_0012 du 20 juillet 2021 relative à la formation des commissions du Conseil Régional,

Vu le rapport n° DGSSAC / 113645 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- le siège laissé vacant au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT), suite à la décision de Monsieur Jean-Jacques MOREL,
- l'intérêt pour le bon déroulement des instances de la collectivité régionale, de pourvoir le siège vacant de cette Commission,
- la représentativité des groupes politiques au sein des Commissions,
- la candidature de Monsieur Johnny PAYET pour le poste de membre au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT) recue par courrier en date du 14 juin 2023,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- de désigner Mr Johnny PAYET en qualité de membre au sein de la Commission Transports, Déplacements et Travaux (CTDT) en remplacement de Monsieur Jean-Jacques MOREL ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

Signé électroniquement par : Huguette BELLO
Date de signature : 09/07/2023
Qualité : PRESIDENCE